

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 25 août 2016

à 17 h

AVIS DE CONVOCATION

Montréal, le jeudi 18 août 2016

Prenez avis qu'une assemblée ordinaire du conseil d'agglomération est convoquée, à la demande du comité exécutif, pour **le jeudi 25 août 2016, à 17 h**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Les affaires énumérées dans les pages suivantes seront soumises à cette assemblée.

(S) Yves SAINDON

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

(English version available at the Service du greffe, City Hall, Suite R-134)

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
VERSION 2**

Le jeudi 25 août 2016

à 17 h

Ci-joint un nouvel avis de convocation de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 25 août 2016 ainsi que l'ordre du jour remplaçant la version qui vous a été transmise le 11 août 2016.

Nous attirons votre attention sur l'ajout des articles 4.04, 6.01, 7.04, 20.37 à 20.47, 30.08, 30.09 et 41.04.

Veillez noter qu'une version électronique des dossiers accompagne cet ordre du jour et est accessible via la base de données sécurisée ADI.

Prenez note que le dossier 20.19 a été retiré de l'ordre du jour puisqu'il appert que ce dossier vise l'octroi d'un contrat qui relève de la compétence du comité exécutif et non du conseil d'agglomération. En effet, ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont la valeur est inférieure à 500 000 \$ et pour lequel il y a plus d'un soumissionnaire.

Vous noterez également que la rubrique relative au dossier 20.21 a été reformulée afin qu'elle corresponde adéquatement à la décision que le conseil d'agglomération doit entériner.



**Assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
du jeudi 25 août 2016**

ORDRE DU JOUR

VERSION 2

01 – Période de questions du public

01.01 Service du greffe

Période de questions du public

02 – Période de questions des membres du conseil

02.01 Service du greffe

Période de questions des membres du conseil

03 – Ordre du jour et procès-verbal

03.01 Service du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

03.02 Service du greffe

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 juin 2016

04 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

04.01 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*

04.02 Service du greffe

Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif

04.03 Service du greffe

Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes*

04.04 Service du greffe - 1163430015

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « l'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

06 – Dépôt de rapports des commissions du conseil

06.01 Service du greffe

Dépôt des commentaires et recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général faisant suite à la résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725)

07 – Dépôt

07.01 Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1164217002

Dépôt du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

07.02 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification - 1161887001

Dépôt des bilans des années 2014 et 2015 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

Compétence Élément de la sécurité publique qu'est l'élaboration et
d'agglomération : l'adoption du schéma de sécurité civile et du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie

07.03 Service de l'environnement - 1162937002

Dépôt du Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal

Compétence Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi
d'agglomération : que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

07.04 Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1165205006

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

11 – Dépôt de pétitions

11.01 Service du greffe

Dépôt de pétitions

15 – Déclaration / Proclamation

15.01 Service du greffe

Déclaration

20 – Affaires contractuelles

20.01 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164512001

Autoriser une dépense additionnelle de 314 433,70 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation des contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux, dans le cadre des contrats accordés à Les entreprises Canbec inc. et 9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)(CE13 1835), majorant ainsi le montant total des contrats de 1 142 082,99 \$ à 1 456 516,69 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.02 Service de l'approvisionnement - 1166135008

Autoriser une dépense additionnelle de 125 330,11 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, pour une période de douze mois, dans le cadre du contrat accordé à 2963-9556 Québec inc. (CG15 0017), majorant ainsi le montant total du contrat de 259 014,65 \$ à 384 344,76 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
premiers répondants

20.03 Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1163720002

Autoriser une dépense additionnelle de 478 583,47 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de la convention de services professionnels d'actuaire intervenue avec Morneau Shepell (CE10 1968), pour une période d'un an, soit du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 810 764,99 \$ à 3 289 348,46 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.04 Service de la diversité sociale et des sports - 1165917002

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques / Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à
la pauvreté

20.05 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166710001

Autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer la deuxième option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 784 722,69 \$ à 9 730 903,37 \$, taxes incluses

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.06 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163438005

Accorder un contrat à Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 700 221,42 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-15330 (5 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.07 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956012

Accorder un contrat à Bau-Québec Itée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) - Dépense totale de 1 694 457,52 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6862 (6 soum.)

Compétence Annexe du décret - Parc du complexe environnemental
d'agglomération : Saint-Michel

20.08 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334011

Accorder un contrat à Filtrum inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et l'instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE (4 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.09 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334013

Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle, pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3290-AE-15 (3 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.10 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165015004

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal, situé au 827-855, rue Crémazie Est - Dépense totale de 674 301,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5828 (8 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.11 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165350006

Accorder un contrat à Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5841 (12 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.12 Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations - 1163687001

Conclure une entente de service entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle estimée à 467 840,70 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.13 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1167386001

Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Lachine

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.14 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164069003

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 mètres carrés, à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 mètres carrés, à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$, taxes incluses - Dépense totale de 2 666 263 \$, taxes incluses, pour le loyer et les travaux

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

20.15 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1165840008

Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017 - Dépense totale de 307 501,85 \$, taxes incluses

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.16 Service de la diversité sociale et des sports - 1165066006

Accorder un soutien financier de 508 000 \$ à divers organismes, pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à
 la pauvreté

20.21 Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise -
espace de travail - 1166682002

Prendre acte des modifications à l'imputation de la dépense découlant de l'octroi des contrats visés à la résolution CG16 0177

Compétence Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du
d'agglomération : domaine public, y compris les travaux d'infrastructures,
dans un secteur de l'agglomération désigné comme le
centre-ville

20.22 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334016

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 794-AE-16 (5 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.23 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1165249001

Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour des travaux situés sur la propriété de l'Université de Montréal, entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses

Compétence Annexe du décret - Parc du Mont-Royal
d'agglomération :

20.24 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1167231032

Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc. pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal (PMIR - réseau artériel et centre-ville) - Dépense totale de 674 270,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 287402 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.25 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1160504006

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6868 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

20.26 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316017

Autoriser une dépense additionnelle de 114 975 \$, taxes incluses, en provenance du poste des dépenses incidentes, pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (CG10 0185), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.27 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1165895001

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord, situé au 827, rue Crémazie Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5845 (8 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.28 Service des infrastructures voirie et transports - 1164139005

Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Dépense totale de 1 487 962,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331401 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.29 Service des infrastructures voirie et transports - 1163493001

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 510 677,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331701 (9 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.30 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures
- 1167231037

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville, dans la Cité de Dorval - Dépense totale de 3 503 533 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 258301 (6 soum.)

Compétence Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de
d'agglomération : l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par
le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

20.31 Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires -
Gestion du territoire - 1163613002

Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau, pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour les sommes maximales de 275 940 \$ et de 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 (1 soum.) / Approuver les projets de convention à cet effet

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.32 Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1163334014

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.33 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956013

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la
mise en valeur des biens, sites et arrondissements
reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.34 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164565005

Approuver le projet d'entente d'occupation par lequel la Ville de Montréal loue de Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 271 970 \$, non taxable

Compétence Éléments de la sécurité publique que sont les services de
d'agglomération : police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de
 premiers répondants

20.35 Service de la diversité sociale et des sports - 1166340004

Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention à cet effet / Autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2016 / Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et de 60 000 \$ en 2018

Compétence Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements
d'agglomération : sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et
 internationale

20.36 Service de la culture - 1151103003

Approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, de 2 800 000 \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017

Compétence Annexe du décret - Contributions municipales et gestion
d'agglomération : d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la
 mise en valeur des biens, sites et arrondissements
 reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.37 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité - 1163542001

Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 2 716 980,85 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15220 (4 soum.)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.38 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1164956014

Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6874 (2 soum.)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur le patrimoine culturel

20.39 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1167231040

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la Commission des services électriques de Montréal et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 1 544 682,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 288703 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.43 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164435006

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.44 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164435005

Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.45 Service de l'approvisionnement - 1167315003

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres, pour une période approximative de 8 mois, avec Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 931 149,89 \$) pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 16-15141 (3 soum.)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.46 Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1165891002

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Saint-Denis Thompson inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5853 (4 soum.)

Compétence Alimentation en eau et assainissement des eaux
d'agglomération :

20.47 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316014

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Généphi inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6853 (2 soum.) / Autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

30 – Administration et finances

30.01 Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1160093002

Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2016 afin de réaliser des travaux requis à l'édicule Cabot de la station de métro Atwater

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

30.02 Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1165175016

Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre derniers versements de soutien financier aux six organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

30.03 Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1163894006

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation d'une somme de 76 724 020, 63 \$ de la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.04 Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1154360002

Adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public (RCG 15-091)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.05 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1160615002

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Ville-Marie relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.06 Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1154368008

Donner un accord de principe sur le développement du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal relatif au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Réseau cyclable actuel et projeté de l'Île de Montréal identifié au Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération le 18 juin 2008 (CG08 0362)

30.07 Service des infrastructures voirie et transports - 1165056001

Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports

Compétence d'agglomération : Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

30.08 Service des infrastructures voirie et transports - 1166708005

Autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.09 Service de l'approvisionnement - 1164990001

Approuver la Politique de gestion contractuelle

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

41 – Avis de motion

41.01 Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160390007

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de l'acquisition de matériel informatique

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

41.02 Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1166316018

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération

Compétence Cas où la municipalité centrale a succédé à une
d'agglomération : municipalité régionale de comté ou à une communauté
urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence
appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu
d'une disposition législative, à l'organisme auquel la
municipalité a succédé

41.03 Service de la culture , Direction des bibliothèques - 1161213004

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives Nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015

Compétence Annexe du décret - Mise en oeuvre de l'entente-cadre entre
d'agglomération : la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des
Communications et la Bibliothèque nationale du Québec

41.04 Direction générale , Contrôleur général - 1165019001

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG 12-026)

Compétence Actes inhérents ou accessoires à une compétence
d'agglomération : d'agglomération

42 – Adoption de règlements - Dispense de lecture

42.01 Direction générale , Cabinet du directeur général - 1161322004

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement

Compétence Acte mixte
d'agglomération :

45 – Règlement de la Société de transport de Montréal

45.01 Société de transport de Montréal - 1166213004

Approbation du Règlement R-166 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures - Phase 1

Compétence Transport collectif des personnes
d'agglomération :

51 – Nomination / Désignation

51.01 Montréal-Nord , Direction Performance Greffe et Services administratifs - 1162577023

Nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Compétence Éléments du développement économique qu'est tout centre
d'agglomération : local de développement

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 22 juin 2016
17 h**

**Séance tenue le mercredi 22 juin 2016
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Richard Bergeron, M. George Bourelle, M. Mitchell Brownstein, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Manon Gauthier, Mme Jane Guest, M. Michel Gibson, Mme Paola Hawa, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau et Mme Monique Vallée

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Herbert Brownstein

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Edward Janiszewski

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Maria Tutino

AUTRE PRÉSENCE :

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close.

CG16 0366

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 juin 2016, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant l'article 30.02.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CG16 0367

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2016

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2016 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 9 juin 2016 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Le président de l'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* du 25 avril au 31 mai 2016.

4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 25 avril au 31 mai 2016.

4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 25 avril au 31 mai 2016.

CG16 0368

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le transport et les travaux publics relativement à la Politique de stationnement de Montréal, et le conseil en prend acte.

04.04 1163430009

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG16 0369

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015 »

Monsieur Alan DeSousa dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur les finances et l'administration intitulé « Étude publique du rapport du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2015 », et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG16 0370

Dépôt des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015

Le porte-parole de l'assemblée dépose les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 et le conseil en prend acte.

07.01

CG16 0371

Dépôt du Rapport annuel 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Rapport annuel 2015 de la Société du parc Jean-Drapeau et le conseil en prend acte.

07.02

CG16 0372

Dépôt du Bilan annuel 2015 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel 2015 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.03 1161698001

CG16 0373

Dépôt du Bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel 2015 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.04 1164390001

CG16 0374

Dépôt du Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Bilan 2014-2015 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015, et le conseil en prend acte.

07.05 1161654004

CG16 0375

Dépôt du Rapport annuel 2015 du Bureau du taxi de Montréal

Le porte-parole de l'assemblée dépose le Rapport annuel 2015 du Bureau du taxi de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.06

11 - Dépôt de pétitions

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

15 - Déclaration

Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration »

Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0376

Autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$, taxes incluses, pour exercer l'option d'achat prévue au contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd pour le Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0872;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 746 039,15 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de la quatrième unité de sauvetage lourd pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Maxi-Métal inc. (CG12 0349), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 180,73 \$ à 2 658 219,88 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1162645003

CG16 0377

Autoriser une dépense additionnelle de 344 899,14 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de douze mois, prévue à l'entente-cadre pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques standardisés pour le Service de police de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Ten 4 Body Armor inc. (CE14 1053), majorant ainsi le montant total du contrat de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0873;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'option de prolongation pour une période de douze mois, prévue à l'entente-cadre avec Ten 4 Body Armor inc. (CE14 1053) pour un montant de 344 899,14 \$, pour la fourniture de panneaux et plaquettes balistiques, pour le Service de police de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 399 865,80 \$ à 744 764,94 \$;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de police de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1166135006

CG16 0378

Approuver le renouvellement du contrat pour l'entretien du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, dans le cadre du contrat octroyé à Groupe Techna inc. (CG07 0102), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0875;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'approuver le renouvellement du contrat intervenu avec le Groupe Techna inc. (CG07 0102) pour l'entretien des imprimantes et du logiciel du système d'émission de constats informatisés (SÉCI), pour la somme maximale de 227 965,02 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, conformément à l'article 15.2 de la convention initiale et à la proposition de cette firme en date du 31 mars 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1160206002

CG16 0379

Accorder un contrat à Ondel inc. pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10193 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0882;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Ondel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la relocalisation des câbles d'alimentation d'urgence sur le site de l'usine Atwater et le remplacement de câbles de fibres optiques entre les usines Atwater et Charles-J.-DesBaillets, dans le cadre de la construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 553 783,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10193;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1160598001

CG16 0380

Conclure une entente-cadre avec WSP Canada inc. pour la fourniture, sur demande, de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15145 (3 soum.) / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0888;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels en ingénierie et en architecture de paysage au Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 927 503,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15145 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1164956003

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0381

Approuver la signature d'une entente tripartite entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Ville de Montréal pour la gestion de subventions dans le cadre du Programme de supplément au loyer - marché privé - SL1 de la SHQ

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0889;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver la signature de l'entente tripartite entre la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément du loyer - Marché privé - SL1 .

Adopté à l'unanimité.

20.06 1160640001

CG16 0382

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0890;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8 h à 15 h 30.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1160679011

CG16 0383

Approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la Charte de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0892;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE16 0629) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'Annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1164435004

CG16 0384

Accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0895;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2016, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013 - 2017);
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versements de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1163220001

CG16 0385

Accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour le projet « La Ruche Montréal » pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, dans le cadre de l'enveloppe de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour l'année 2016 et suite à un ajustement budgétaire pour les années 2017, 2018 et 2019 / Approuver un projet de protocole à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0900;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 367 550 \$ à l'organisme Ça bouge! pour l'implantation de la plateforme de sociofinancement La Ruche Montréal pour la période 2016 à 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service de développement économique d'un montant non récurrent de 77 610 \$ en 2017, de 118 460 \$ en 2018 et de 44 480 \$ en 2019;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1165008002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0386

Autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre conclue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), pour une période de douze mois, pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 984 997,94 \$ à 1 152 310,73 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0928;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 167 312,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de prolongation, pour une période de douze mois, du contrat pour la fourniture de tuyaux incendie à l'usage exclusif du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre de l'entente-cadre intervenue avec Les textiles Mercedes limitée (CG12 0187), majorant ainsi le montant total du contrat de 984 997,94 \$ à 1 152 310,73 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1163838001

CG16 0387

Accorder un contrat de gré à gré à Osisoft LLC pour l'acquisition et le support de licences ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,58 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0931;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Osisoft LLC, fournisseur unique, pour l'acquisition et le support de licences logiciel ainsi que la fourniture de services techniques spécialisés pour l'entretien du logiciel Plant Information, pour la période du 1^{er} août 2016 au 31 juillet 2018, pour une somme maximale de 685 010,59 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 6 mai 2016 ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1163438002

CG16 0388

Conclure une entente d'achat contractuelle avec Graymont (Qc) inc., pour une période de quarante mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval - Appel d'offres public 16-15324 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0934;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quarante mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de chaux hydratée en vrac utilisée dans les usines de production d'eau potable Pointe-Claire, Pierrefonds et Dorval;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire Graymont (Qc) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15324 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1165271001

CG16 0389

Autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239) pour les besoins reliés au projet SÉRAM, majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0935;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 3 112 670,20 \$, taxes incluses, pour les besoins reliés au projet SÉRAM, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG13 0239), majorant ainsi le montant total du contrat de 32 399 372,07 \$ à 35 512 042,27 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'approuver à cette fin le projet d'addenda no 1 au contrat relatif à l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales pour la Ville de Montréal entre la Ville de Montréal et Motorola Solutions Canada inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.14 1164700002

CG16 0390

Accorder un contrat à Simo Management inc. pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14818 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0936;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Simo Management inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour l'entretien des sites de régulation et de mesure sur le réseau d'eau potable, pour une période de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 918 230,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14818;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1166261001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0391

Autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition, dans le cadre du contrat accordé à Société Telus Communications (CG08 0026), majorant ainsi le montant total du contrat de 56 900 000 \$ à 61 200 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0937;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 4 213 261 \$, taxes incluses, afin de permettre aux unités d'affaires de disposer d'un véhicule contractuel afin de payer les services consommés pendant la période de transition des services de location de circuits, dans le cadre du contrat octroyé à Société TELUS Communications (CG08 0026), majorant ainsi le montant total du contrat 56 979 940,34 \$ à 61 193 201,34 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et pour l'ensemble des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1165954003

CG16 0392

Conclure des ententes-cadres collectives, pour une période de trente-six mois avec deux options de prolongation de douze mois chacune, avec Albert Viau division Emco Corporation (1 446 122,92 \$, taxes incluses), St-Germain Égouts & Aqueducs inc. (2 575 136,50 \$, taxes incluses) et Wolseley Canada inc. (359 272,32 \$, taxes incluses), pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 16-14938 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0939;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de conclure des ententes-cadres collectives, pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de pièces pour aqueduc et égout ;

- 2 - d'accorder aux firmes ci-après, Albert Viau division Emco Corporation (groupes 1, 3 et 10), St-Germain Égouts et Aqueducs inc. (groupes 2, 4, 5, 7, 9, 12 et 13) et Wolseley Canada inc.(groupes 6, 8 et 11), plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes d'articles mentionnés, un contrat à cette fin, aux prix unitaires de leurs soumissions, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14938 et au tableau de prix reçus joint dossier décisionnel ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1167297003

CG16 0393

Accorder un contrat à Excavation Loisel inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares - Phase 1 - Dépense totale de 8 069 287,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0940;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 8 069 287,19 \$, taxes incluses, pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares phase 1, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loisel inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 7 396 846,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-16-020;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1160890007

CG16 0394

Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar inc. pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl, sur le territoire de la Ville de Beaconsfield - Dépense totale de 1 609 292,16 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 310701 (9 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0942;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 609 292,16 \$, taxes incluses, pour la construction d'une piste cyclable dans l'avenue Elm, de la promenade Montrose à l'allée Brown Owl sur le territoire de la Ville de Beaconsfield, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavage Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 478 292,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1167231015

CG16 0395

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - secteur de suivi du débit de Montréal-Est » - Dépense totale de 1 319 249,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10195 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0948;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 319 249,05 \$, taxes incluses, pour le projet « Régulation de la pression - travaux de construction - Secteur de suivi du débit de Montréal-Est », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 189 486,85\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10195;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1163775002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0396

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc. pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016) - Dépense totale de 2 893 212,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 324008 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0949;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 893 212,87 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, là où requis, dans les arrondissements du Sud-Ouest, de Verdun et de Ville-Marie (PCPR 2016), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 730 212,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324008 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1167231018

CG16 0397

Accorder un contrat à Nahtac Constructions inc. pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302) - Dépense totale de 1 519 659,08 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 313501 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0954;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 519 659,08 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de remplacement des contreventements du pont Jacques-Bizard (81-3302), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Nahtac Constructions inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 379 008,14 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 313501;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1167000001

CG16 0398

Accorder un contrat à Corporation de Construction Germano pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, Chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 10 267 644,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5842 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0962;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 267 644,27 \$, taxes incluses, pour les travaux de rénovation et d'agrandissement à la caserne de pompiers n° 71 située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 627 402,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5842;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1163456003

CG16 0399

Accorder un contrat à Les Couvertures St-Léonard inc. pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval, située au 55 avenue Lilas, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 912 929,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5844 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0963;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 912 929,56 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection partielle de la toiture et de l'enveloppe à l'usine d'eau potable de Dorval (3013) située au 55, avenue Lilas, dans la Ville de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les Couvertures St-Léonard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 877 816,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5844 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1160749001

CG16 0400

Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal - Dépense totale de 970 653,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-6865 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0965;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6865 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1164956007

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0401

Accorder un contrat à Excava-tech inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 998 486,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10197 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0971;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 6 998 486,60 \$, taxes incluses, pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Excava-tech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 818 486,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10197 ;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1167271003

CG16 0402

Accorder un soutien financier non récurrent d'un maximum de 125 616 \$ à deux organismes, à la suite de l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE0998;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder deux soutiens financiers non récurrents totalisant la somme maximale de 125 616 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, à la suite de l'appel de projets Printemps 2016 du PRAM-Est, dans le cadre de l'entente avec le Gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal :

Organisme	Projet	Montant
Conseil des industries bioalimentaires de l'île de Montréal	Favoriser l'accès des entreprises bioalimentaires de l'Est de Montréal au marché institutionnel	25 000 \$
Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur	Paysage Solidaire : Produire pour nourrir	100 616 \$

2 - d'approuver deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.27 1166352002

CG16 0403

Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc. pour la construction d'un nouveau chemin d'accès pour l'usine Siemens, située au 999, rue Dupuis, sur le site du complexe Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 979 241,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5833 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0968;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'autoriser une dépense de 2 979 241,24 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouveau chemin d'accès Siemens sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à Les Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 708 401,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5833;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1162961002

CG16 0404

Autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, dans le cadre du contrat accordé à Céleb Construction ltée (CG15 0159), pour l'exécution des travaux au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs afin de réaliser des travaux imprévus, majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0969;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser le transfert d'une somme de 361 047,23 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, augmentant ainsi l'enveloppe des contingences de 824 945,63 \$ à 1 185 992,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accorder ce surplus contractuel à Celeb Construction ltée (CG15 0159) afin de compléter les travaux de modernisation au bâtiment principal de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs majorant ainsi le montant total du contrat de 9 074 401,88 \$ à 9 435 449,11 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1166019001

CG16 0405

Accorder un contrat à Pavage D'Amour inc. pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 715 324,47 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 201604 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0970;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 715 324,47 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduite d'eau et de branchements de service d'eau dans la rue Saint-Denis, de la rue des Carrières au boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Pavage D'Amour inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 649 924,47 \$ \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 201604 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1167231029

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0406

Accorder un contrat à Les Entreprises QMD inc. pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford - Dépense totale de 9 907 004,84 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5815 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0972;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 9 907 004,84 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection du tunnel, des apprentis mécaniques et de la toiture de l'édifice de la cour municipale situé au 775, rue Gosford, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises QMD inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 763 888,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5815;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1165367001

CG16 0407

Accorder un contrat à Ali Excavation inc. pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 4 297 521,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 284001 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0966;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 4 297 521,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans le boulevard de Pierrefonds, du boulevard des Sources au boulevard Gouin Ouest, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Ali Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 767 021,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 284001 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1167231030

CG16 0408

Accorder un contrat de gré à gré à Morneau Shepell pour des services professionnels afin d'adapter le logiciel Ariel à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RRSM) et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet (fournisseur unique)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0974;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Morneau Shepell, fournisseur unique, s'engage à fournir à la Ville les des services professionnels requis pour adapter le logiciel Ariel à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RRSM) et appliquer des modifications au logiciel, pour une somme maximale de 2 242 012,50 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser les ajustements à la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 157 500 \$, taxes nettes, pour 2017 et maintenir cette augmentation jusqu'en 2020 inclusivement ;
- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1165260003

CG16 0409

Accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Ltée pour des services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses (fournisseur unique) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0976;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de contrat de gré à gré par lequel IBM Canada limitée s'engage à fournir à la Ville les services techniques spécialisés pour le progiciel Maximo, pour la période du 1^{er} juillet 2016 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 212 393,32 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1163613001

CG16 0410

Accorder un contrat de services professionnels à Communication Michel Verret pour des services de comédiens et cascadeurs pour formations diverses pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 594 805,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15024 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0977;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Communication Michel Verret, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels de comédiens et de cascadeurs pour des formations diverses au Service de police de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 594 805,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15024 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1162748002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0411

Abroger le point 3 de la résolution CG16 0028 et approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les consultants S.M. inc., Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc. s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels pour le réaménagement du square Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0978;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

de remplacer le point 3 de la résolution CG16 0028 pour qu'il se lise comme suit :

- « 3 - d'approuver le projet de convention révisée par lequel NIPPAYSAGE inc., Les Consultants S.M. inc., Nadeau foresterie urbaine inc. et Provencher Roy associés architectes inc., signataires de la convention de services professionnels ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 305 413,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14832 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ».

Adopté à l'unanimité.

20.36 1151701018

CG16 0412

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec Les Consultants S.M. inc. pour une somme maximale de 1 719 537,36 \$, GHD Consultants Ltée pour une somme maximale de 1 474 077,23 \$, le Groupe ABS inc. pour une somme maximale de 1 135 244,98 \$, et WSP Canada inc. pour une somme maximale de 839 443,40 \$, toutes ces sommes étant taxes incluses, pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requis sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville - Appel d'offres public 16-14947 (5 soum.) / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0981;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre de services professionnels pour la réalisation d'études géotechniques et de caractérisation environnementale et d'inventaire des matières préoccupantes requises sur des immeubles municipaux ou en voie d'acquisition par la Ville;

- 2 - d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis pour chacun des contrats, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14947 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions;

Contrat No 1: Enveloppe de 1 719 537,36 \$: Les Consultants S.M. inc.

Contrat No 2: Enveloppe de 1 474 077,23 \$: GHD Consultants Ltée

Contrat No 3: Enveloppe de 1 135 244,98 \$: Groupe ABS inc

Contrat No 4: Enveloppe de 839 443,40 \$: WSP Canada inc.

- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.37 1166923002

CG16 0413

Approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL, confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0983;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion du projet d'aménagement du secteur Place des Arts dans le Quartier des spectacles;
- 2 - de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 1 920 758,91 \$.

Adopté à l'unanimité.

20.38 1161103004

CG16 0414

Approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal pour permettre la réalisation d'aménagements et l'installation d'objets signalétiques par la Ville sur la propriété de l'Oratoire, dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0987;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation, sur la propriété de L'Oratoire, d'aménagements et à l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le Projet Escales découvertes, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux termes et conditions stipulés au projet d'entente;

- 2 - d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente.

Adopté à l'unanimité.

20.39 1164956008

CG16 0415

Accorder un soutien financier maximal de 490 000 \$ à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, dans le cadre du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025 / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0988;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 490 000 \$, pour la période du 1^{er} juillet 2016 et le 31 décembre 2017, à l'organisme Excellence sportive de l'île de Montréal, provenant du Protocole d'entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.40 1161658001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.41 à 20.45 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0416

Approuver un projet de convention de soutien technique estimé à 200 000 \$ entre la Ville et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement « Le critérium et le Grand Prix cycliste de Montréal » les 10 et 11 septembre 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1008;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

d'approuver le protocole de soutien technique entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM pour la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h.

Adopté à l'unanimité.

20.41 1167195004

CG16 0417

Approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 mètres carrés situé à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel, Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 mètres carrés, situé en arrière lot du terrain vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables / Fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser à cette fin une dépense de 33 936 \$ correspondant à la TPS et à la TVQ, net des ristournes applicables, payables sur la somme de 680 420 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0990;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - de fermer et retirer du domaine public les lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet d'acte d'échange par lequel la Ville de Montréal vend à Investissements O.P.M. inc., à des fins résidentielles, un terrain d'une superficie de 5 092,9 mètres carrés, constitué des lots 1 875 138, 5 211 887, 5 211 889, 5 211 891, 5 211 893 et 5 211 895 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé à l'est de la 81^e Avenue et au nord de la rue Sherbrooke Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, en contrepartie duquel Investissements O.P.M. inc. vend à la Ville de Montréal, pour permettre l'agrandissement d'un parc, un terrain d'une superficie de 5 496,8 mètres carrés, constitué des lots 1 874 830, 1 874 831, 1 875 025, 1 875 026, 1 875 027, 1 875 030, 1 875 032, 1 875 033, 1 875 039, 2 159 576, 5 211 896, 5 211 898 et 5 211 900 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé en arrière lot du terrain qui est vendu par la Ville, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 635 250 \$, plus les taxes applicables, et sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3 - d'autoriser à cette fin une dépense nette de 33 936 \$ correspondant au montant de la taxe sur les produits et services ainsi que celui de la taxe de vente du Québec, net des ristournes applicables, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;

4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.42 1161368007

CG16 0418

Approuver le projet de sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 4 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019 - Dépense totale de 141 419,25 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0991;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de sixième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Gestion 500 Place d'Armes inc. pour une période de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 141 419,25 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la sixième convention de renouvellement ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.43 1164565004

CG16 0419

Approuver le projet de septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville de Montréal loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., un espace locatif pour les besoins corporatifs de radiocommunication, pour un terme de 5 ans, soit du 1^{er} novembre 2015 au 31 octobre 2020 - Dépense totale de 146 593,13 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2016 par sa résolution CE16 0992;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de septième convention de renouvellement du bail par lequel la Ville loue de 4840 Côte St-Luc Holding inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2015, un espace sur le toit d'un édifice situé à Montréal pour les besoins de radiocommunication de la Ville, moyennant un loyer total de 146 593,13 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la septième convention de renouvellement;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.44 1164565003

CG16 0420

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour un montant estimé à 7 271 674 \$, pour la période du 1^{er} novembre 2016 au 31 octobre 2017, dans le cadre du contrat accordé à Services de Gaz Naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 760 348,28 \$ à 29 032 022,28 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1043;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 - d'exercer l'option de prolongation, pour une période se terminant le 31 octobre 2017, de l'entente-cadre pour la fourniture de gaz naturel et de services de gestion, en achat direct, pour un montant estimé à 7 271 674 \$, dans le cadre du contrat accordé à Services de gaz naturel RBC inc. (CG13 0046), majorant ainsi le montant total du contrat de 21 760 348,28 \$ à 29 032 022,28 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.45 1164338001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.46 à 20.50 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0421

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Lot D, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 3 349 308,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 330002 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1052;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 3 349 308,39 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet, dans l'arrondissement de Ville-Marie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;

- 2 - d'accorder à Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 929 518,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330002;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.46 1164139004

CG16 0422

Accorder un contrat à Gesmonde Itée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 604 398,96 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5835 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1061;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 604 398,96 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole ainsi que des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Gesmonde Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 458 544,51 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5835 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.47 1165965003

CG16 0423

Accorder un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 967 810,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5834 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1062;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 967 810,91 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Groupe Atwill-Morin, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 879 828,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5834 ;

- 3 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.48 1165965002

CG16 0424

Accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville afin de supporter le projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 à 2019, dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les années 2016 et 2017 et à la suite d'un ajustement budgétaire pour les années 2018 et 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1075;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 400 000 \$ à PME MTL Centre-ville pour la réalisation du projet « Capital Intelligent Mtl » pour les années 2016 et 2017 dans le cadre de l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec et à la suite d'un ajustement budgétaire pour 2018 et 2019;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service du développement économique pour les années 2018 et 2019 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.49 1160191002

CG16 0425

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ et un soutien en biens et services pour une valeur monétaire maximale de 75 000 \$ à Triathlon International de Montréal, pour la tenue d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal / Approuver le projet de convention de contribution à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1076;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 100 000 \$, taxes incluses, à l'organisme sans but lucratif Triathlon International de Montréal pour la réalisation d'une étape de la Coupe du monde de triathlon de l'ITU 2016 à Montréal;
- 2 - d'accorder un soutien en biens et services d'une valeur totale et maximale de 75 000 \$ pour soutenir la réalisation de l'événement;

- 3 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier et du soutien en biens et services;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.50 1166340002

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.51 à 20.55 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0426

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Energère Consultant inc. pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue - Dépense totale de 28 026 840,05 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14912 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1045;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 28 026 840,05 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation du système intelligent de gestion de l'éclairage de rue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Énergère Consultants inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, pour une somme maximale de 27 876 840,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14912;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.51 1163113002

CG16 0427**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage et de voirie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension - Dépense totale de 17 711 152,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 283901 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1047;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 17 711 152,31 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau, d'éclairage, de voirie sur le réseau de la Commission des services électriques de Montréal, dans le boulevard Saint-Michel, du boulevard Shaughnessy à la rue Jarry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 373 685,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 283901;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.52 1154102011

CG16 0428**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

Accorder un contrat à Deric Construction inc. pour la réalisation, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », de travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent - Dépense totale maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 329703 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1058;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser, dans le cadre du projet de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », une dépense maximale de 10 529 221,34 \$, taxes incluses, pour des travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement dans la rue McTavish, entre l'avenue du Docteur-Penfield et l'avenue des Pins, de même que dans l'avenue des Pins, entre les rues McTavish et Redpath Crescent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Deric Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission et avec l'ajout d'un boni de performance potentiel, soit pour une somme maximale de 9 859 221,34 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 329703;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. George Bourelle
M. Mitchell Brownstein
M. Robert Coutu
Mme Jane Guest
M. Michel Gibson
Mme Paola Hawa
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. Philippe Roy
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau

20.53 1161009010

CG16 0429

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Norgéreq ltée pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières (0113) - Dépense totale de 2 691 579,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5839 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1059;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 691 579,95 \$, taxes incluses, pour remplacer les fenêtres et procéder à la mise aux normes de la plomberie et de l'électricité du garage des Carrières, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Norgéreq ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 467 281,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5839;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.54 1161029002

CG16 0430

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Entreprise de construction T.E.Q. inc. pour la construction d'un nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe Atwater situé au 999 rue Dupuis, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 34 359 289,97 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5832 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1060;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 34 359 289,97 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du nouvel atelier et bâtiment administratif sur le site du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Entreprise de construction T.E.Q. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 30 541 591,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5832;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.55 1162961001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.56 à 20.59 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0431

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Octroyer un contrat à Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles - Dépense totale de 3 550 896,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15226 (7 soum.) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1070;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2 - d'autoriser une dépense de 3 550 896,31 \$, taxes incluses, pour les services professionnels en architecture, ingénierie et architecture du paysage pour la phase 4B du Quartier des spectacles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG, Fauteux et associés architectes paysagistes et WSP Canada inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 228 087,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15226 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.56 1163820001

CG16 0432

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Rogers Communications, pour la fourniture d'une solution et des services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14038 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1071;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Rogers Communications Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de solutions et de services professionnels pour les centres de contacts clients, pour une somme maximale de 3 622 793,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14038 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.57 1166871001

CG16 0433

Approuver la convention de quittance entre la Ville de Montréal et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 0982;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

d'approuver un projet de convention de quittance entre la Ville et la Société AGIL OBNL confirmant la résiliation de la convention de services professionnels pour la gestion de projets d'aménagement du domaine public dans la partie ouest du Vieux-Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.58 1161103003

CG16 0434

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc. relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94^e, 96^e et 97^e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 901 673,30 \$, taxes incluses - Appel d'offres public RP-ING16-08 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1086;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Manon Gauthier

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 901 673,30 \$, taxes incluses, relativement à la construction des infrastructures d'aqueduc et d'égouts pluvial et sanitaire dans les 94^e, 96^e et 97^e Avenues dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, incluant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 701 673,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public RP-ING16-08;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.59 1162726012

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 et 30.03 à 30.06 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0435

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et autoriser le Service de l'eau à soumettre la programmation au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 juin 2016 par sa résolution CE16 1004;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2016 et du Fonds de l'eau potable et du traitement des eaux usées (FEPTU) et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- 2 - de demander au Service de l'eau de faire rapport aux instances dès que les programmations spécifiques des deux programmes auront été arrêtées.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1161158002

Article 30.02

Approuver la Politique de gestion contractuelle

Retiré (voir l'article 3.01)

CG16 0436

Entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1087;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'entériner la lettre d'engagement signée par Devimco Développement inc., en date du 31 mai 2016 en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal, pour la réalisation des cinq premières phases de construction sur les îlots Peel et Ste-Ann dans le secteur de Griffintown.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1166390001

CG16 0437

Adopter le plan Montréal durable 2016 -2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1034;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - d'adopter le plan Montréal durable 2016-2020;
- 2 - de remercier les administrations locales, les services municipaux et les partenaires pour leur participation à l'élaboration du plan.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1160696001

CG16 0438

Adopter la Politique de stationnement

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1033;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter la Politique de stationnement.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1153455002

CG16 0439

Se prévaloir de la possibilité de suspendre, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indexation automatique de la rente des retraités des régimes de retraite de la Ville de Montréal tel que permis par la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 15 juin 2016 par sa résolution CE16 1097;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 - de mandater la Direction générale afin d'analyser l'opportunité de suspendre l'indexation automatique des retraités; et
- 2 - de demander aux comités de retraite des régimes visés par la suspension de l'indexation des retraités :
 - la réalisation des évaluations actuarielles des régimes au 31 décembre 2015 dans les plus brefs délais; et
 - de convoquer les retraités à une séance d'information, tel qu'il est prévu à la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RRSM).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1160314002

CG16 0440

Avis de motion - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Alan DeSousa, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération, du règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1161322004

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Russell Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG16 0441

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0758;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1165075002

Règlement RCG 05-002-9

CG16 0442

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 mai 2016 par sa résolution CE16 0762;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 030 000 \$ afin de financer des travaux de rénovation, de protection et d'aménagement d'immeubles », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1160390002

Règlement RCG 16-046

CG16 0443

Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) » et de son document d'accompagnement intitulé « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » / Approbation de la procédure nécessaire à cette fin

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance ultérieure du conseil d'agglomération d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

- 1 - d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) »;
- 2 - d'adopter le document d'accompagnement intitulé : « Modification à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux fins de conformité au Schéma d'aménagement et de développement modifié de l'agglomération de Montréal » qui spécifie également que seul l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles devra modifier sa réglementation d'urbanisme, suite à l'entrée en vigueur du règlement;
- 3 - de demander l'avis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);
- 4 - de mandater la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal pour tenir les assemblées publiques de consultation nécessaires sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 5 - de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de l'agglomération de Montréal de toute assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement, et d'inclure dans l'avis public à publier dans un journal diffusé sur le territoire le résumé prévu au deuxième alinéa de l'article 53.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU).

Adopté à l'unanimité.

43.01 1162622006

Règlement P-RCG 14-029-1

CG16 0444**Nomination de madame Dida Berku, conseillère municipale de la Ville de Côte Saint-Luc, à titre de représentante des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 1^{er} juin 2016 par sa résolution CE16 0907;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Denis Coderre

Et résolu :

de nommer madame Dida Berku, conseillère municipale de la Ville de Côte Saint-Luc, comme représentante des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead et de Montréal-Ouest au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest desservant le territoire composé des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Saint-Laurent et des villes de Côte-Saint-Luc, d'Hampstead, de Mont-Royal et de Montréal-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1165175011

À 17 h 38,

Le maire de Montréal, M. Denis Coderre, souhaite de bonnes vacances à tous les élus de l'agglomération. Il profite de l'occasion pour rappeler à ces derniers l'extraordinaire collaboration qui existe entre eux et exprime le souhait qu'il y ait continuité en ce sens malgré quelques sorties malheureuses lors d'entrevues données par certains représentants des villes liées concernant le 375^e anniversaire de Montréal et le malaise que cela a créé. Le maire considère donc cet incident clos et invite tous les élus de l'agglomération à continuer de respecter le sens de l'honneur qui les lie et qui a toujours eu cours à ce jour.

Par ailleurs, le maire fait une mise au point sur l'imbroglio qui a eu lieu concernant le changement de nom du parc de Vimy pour celui de parc Jacques-Parizeau et réitère son engagement à ce que soient soulignées, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, les batailles de Vimy et de Dieppe.

À 17 h 42, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président de l'assemblée déclare l'assemblée levée.

Benoit Dorais
Président de l'assemblée

Yves Saindon
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et des résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre
Maire

04.01

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
25 AOÛT 2016

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2016

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2016 AU 31 JUILLET 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC	14,4% AGGLO 85,6% AUTRE	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	DIRECTION INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT	1160599001	APPROUVER UNE ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DE MONTRÉAL, DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MARITIME DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC/ AUTORISER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 25 733,33 \$.	CE16 1165	2016-07-08	178 600,00 \$
PETROPOULOS, BOMIS & ASSOCIÉS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION	1160810001	OCTROYER UN CONTRAT À PETROPOULOS, BOMIS & ASSOCIÉS INC., D'UNE VALEUR TOTALE DE 111 830,09 \$ POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE DE RÉFRIGÉRATION POUR LA PHASE 4B DU QUARTIER DES SPECTACLES - DÉPENSES TOTALES DE 111 830,09 \$ TAXES INCLUSES (CONTRAT : 97 243,56 \$ + 14 586,53 \$ DE CONTINGENCES) APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15227, 3 SOUMISSIONS DÉPOSÉES, 2 SOUMISSIONS CONFORMES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE16 1081	2016-06-17	111 830,00 \$
UNIVERSITÉ MCGILL	100% AUTRE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1161009009	APPROUVER L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET L'UNIVERSITÉ MCGILL PRÉCISANT LES TERMES ET CONDITIONS RELATIFS À LA RÉALISATION, DANS LE CADRE DU PROJET DE LA PROMENADE URBAINE « FLEUVE-MONTAGNE », DE TRAVAUX SUR CERTAINS ÉQUIPEMENTS APPARTENANT À L'UNIVERSITÉ MCGILL DANS LA RUE MCTAVISH, ENTRE L'AVENUE DU DOCTEUR-PENFIELD ET LA RUE SHERBROOKE.	CE16 0986	2016-06-10	624 540,00 \$
LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE	100% AUTRE	SERVICE DES GRANDS PARCS_VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION	1161214001	APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION, SANS CONTREPARTIE FINANCIÈRE, AVEC LA CORBEILLE BORDEAUX-CARTIERVILLE, ORGANISME SANS BUT LUCRATIF POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION D'UN SERVICE DE CASSE-CROÛTE DURANT LA PÉRIODE ALLANT DE JUIN 2016 À SEPTEMBRE 2016, À LA MAISON DU MEUNIER DANS LE PARC-NATURE DE L'ÎLE-DE-LA-VISITATION.	CE16 1072	2016-06-20	1,00 \$
ITRES RESEARCH LIMITED	28% AGGLO 72% VILLE	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1161477001	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ITRES RESEARCH LIMITED POUR L'ACQUISITION DE DONNÉES AÉROPORTÉES D'IMAGES HYPERSPECTRALES DE HAUTE RÉOLUTION SPATIALE D'UNE COUVERTURE COMPLÈTE POUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 267 851,51 \$, TAXES INCLUSES. - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15055 - 2 SOUMISSIONNAIRES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE16 1137	2016-06-29	267 852,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2016 AU 31 JUILLET 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
DUFRESNE HÉBERT COMEAU	100% AGGLO	SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES	DIRECTION DES AFFAIRES CIVILES	1162463001	OCTROYER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME DUFRESNE HÉBERT COMEAU POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS D'AVOCATS DANS LE CADRE DES DOSSIERS DE LA MISE AUX NORMES DES USINES DE LA DIRECTION DE L'EAU POTABLE POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 244 896,75 \$, TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES SUR INVITATION (16-15295) (2 SOUMISSIONNAIRES) FAIT CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT SUR L'ADJUDICATION DE CONTRATS POUR LA FOURNITURE DE CERTAINS SERVICES PROFESSIONNELS / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE16 1123	2016-06-22	244 897,00 \$
GASTIER M.P. INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1163334009	ACCORDER UN CONTRAT À GASTIER M.P. INC. POUR L'INSTALLATION DE L'UNITÉ DE DÉMONSTRATION DE PERFORMANCE À LA STATION D'ÉPURATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 164 104,39 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 7310-AE - 5 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 1051	2016-06-20	164 104,00 \$
LES PAVAGES CHENAIL INC.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1163334010	ACCORDER UN CONTRAT À LES PAVAGES CHENAIL INC. POUR LA RECONSTRUCTION D'UN REGARD DANS LA RUE SALABERRY SOUS LE VIADUC DE L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES (A-15) POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 344 673,08 \$ TAXES INCLUSES - DÉPENSES TOTALES DE 402 160,58 \$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES 5061-EC-3350-14 - 4 SOUMISSIONNAIRES	CE16 0959	2016-06-13	344 673,00 \$
QUÉBEC LINGE CO.	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'ÉPURATION DES EAUX USÉES	1163438001	ACCORDER UN CONTRAT DE TROIS ANS À LA COMPAGNIE QUÉBEC LINGE INC. POUR LA LOCATION, L'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES JEAN-R.-MARCOTTE POUR UNE SOMME DE 278 222,17 \$, TAXES INCLUSES, APPEL D'OFFRES PUBLIC 15-14853 - 2 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 1122	2016-06-22	278 222,00 \$
CONSULTANTS LEGICO-CHP INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION GESTION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS	1163820004	OCTROYER UN CONTRAT À CONSULTANTS LEGICO-CHP INC., D'UNE VALEUR TOTALE DE 138 567,87 \$, TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION ET ANALYSE DE LA VALEUR POUR LA PHASE 4B DU QUARTIER DES SPECTACLES - DÉPENSES TOTALES DE 138 567,87 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 120 493,80 \$ + 18 074,07 \$ DE CONTINGENCES). APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-14974, 3 SOUMISSIONS DÉPOSÉES, 3 SOUMISSIONS CONFORMES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN	CE16 1082	2016-06-17	138 568,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2016 AU 31 JUILLET 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION GESTION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS	1163820005	OCTROYER UN CONTRAT À MARTIN ROY ET ASSOCIÉS INC., D'UNE VALEUR TOTALE DE 105 777 \$ POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT DURABLE (ACCOMPAGNEMENT LEED, MISE EN SERVICE AMÉLIORÉE ET MODÉLISATION ÉNERGÉTIQUE) POUR LA PHASE 4B DU QUARTIER DES SPECTACLES - DÉPENSES TOTALES DE 118 470,24 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT : 91 980,00 \$ + 13 797,00 \$ DE CONTINGENCES + 12 693,24 \$ D'INCIDENCES) APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-14975, 7 SOUMISSIONS DÉPOSÉES, 5 SOUMISSIONS CONFORMES / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CETTE FIN.	CE16 1083	2016-06-17	105 777,00 \$
PASARD INC.	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1164119002	CONCLURE AVEC LA FIRME PASARD INC. UNE ENTENTE CONTRACTUELLE POUR UNE PÉRIODE DE VINGT-QUATRE (24) MOIS AVEC DEUX (2) PÉRIODES DE PROLONGATION CHACUNE, POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON SUR DEMANDE DE CANNETTES DE PEINTURE EN AÉROSOL À LA SUITE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-14985.(6 SOUM.) (MONTANT ESTIMÉ: 113 716,37 \$)	CE16 0938	2016-06-13	113 716,00 \$
AGAT LABORATOIRES LTÉE	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1164119004	AUTORISER LA PROLONGATION, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS, DE L'ENTENTE-CADRE CONCLUE AVEC LA COMPAGNIE AGAT LABORATOIRES LTÉE., POUR LA FOURNITURE DE SERVICES POUR LA RÉALISATION D'ANALYSES CHIMIQUES SUR DES PRÉLÈVEMENTS D'ÉCHANTILLONS DE SOLS ET LA RÉDACTION D'UN RAPPORT. (MONTANT ESTIMÉ DE 59 983,80 \$, TAXES INCLUSES)	CE16 0877	2016-06-02	59 984,00 \$
FICHAULT KIA (9211-6409 QUÉBEC INC.)	100% AGGLO	SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL	DIRECTION DES SERVICES CORPORATIFS	1164472012	ACCORDER UN CONTRAT À "FICHAULT KIA (9211-6409 QUÉBEC INC.)", PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR LA FOURNITURE DE SIX VÉHICULES DE MARQUE KIA 2016, POUR LES BESOINS DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 198 228,40 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15222 - 3 SOUMISSIONNAIRES - ACHAT DE VÉHICULES BANALISÉS	CE16 0876	2016-06-02	198 228,00 \$
IMAGERIE GRAND FORMAT (9086-2434 QUÉBEC INC.)	100% AGGLO	SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL	DIRECTION DES SERVICES CORPORATIFS	1164472013	ACCORDER UN CONTRAT, POUR UNE PÉRIODE DE 24 MOIS, À "IMAGERIE GRAND FORMAT (9086-2434 QUÉBEC INC.)", PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR LA FOURNITURE D'ENSEMBLES DE BANDES RÉFLÉCHISSANTES ET LETTRAGE NÉCESSAIRES À L'IDENTIFICATION DES VÉHICULES DE PATROUILLE DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 120 708,34 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15191 - 7 SOUMISSIONNAIRES	CE16 1040	2016-06-20	120 708,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2016 AU 31 JUILLET 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	100% AGGLO	SERVICE DE POLICE DE MONTRÉAL	DIRECTION DES SERVICES CORPORATIFS	1164472014	ACCORDER UN CONTRAT, POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE MOIS, À "COMMUNICATION J. POISSANT ENR.", PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR L'INSTALLATION ET LE DÉMONTAGE D'ÉQUIPEMENTS DE RADIOCOMMUNICATIONS VOCALES ET NUMÉRIQUES DANS LES VÉHICULES D'URGENCE DU SERVICE DE POLICE DE LA VILLE DE MONTRÉAL, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 163 896,86 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15219 - 3 SOUMISSIONNAIRES	CE16 1135	2016-06-29	163 897,00 \$
WM QUÉBEC INC.	65,3% AGGLO 19,32% VILLE 15,38% ARR	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION EXPLOITATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION	1164512002	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME "WM QUÉBEC INC." POUR LE SERVICE DE LOCATION, LIVRAISON ET CUEILLETTE DE CONTENEURS À DÉCHETS POUR UNE PÉRIODE DE 36 MOIS À COMPTER DU 1ER JUIN 2016 - DÉPENSE TOTALE DE 159 603,70 \$, TAXES INCLUSES.	CE16 1037	2016-06-20	159 604,00 \$
TRANSPORT ROSEMONT INC.	100% AGGLO	SERVICE DES GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL	DIRECTION	1164956010	ACCORDER UN CONTRAT À TRANSPORT ROSEMONT INC. POUR LA LOCATION D'UN (1) TAMISEUR À COMPOST ET D'UN (1) TRACTEUR CHARGEUR DE 4 VG3 AVEC OPÉRATEUR POUR UNE PÉRIODE DE 16 MOIS AFIN DE PRODUIRE DU COMPOST AU CESM, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 136 882,34 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC (16-15318) - 2 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 1153	2016-07-06	136 882,00 \$
GROUPE AXINO	50,99% AGGLO 49,01% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION GESTION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS	1165015003	ACCORDER UN CONTRAT À GROUPE AXINO POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA TOITURE ET DE RÉFECTION DU SYSTÈME DE VENTILATION DU CHALET JEAN-PAUL II - PDO 31, SITUÉ AU 7920, BOULEVARD SAINT-LAURENT (0757) - DÉPENSE TOTALE DE 480 391,28 \$ TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES 5817 (5 SOUMISSIONNAIRES).	CE16 0883	2016-06-02	435 000,00 \$
PROCOVA INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION	1165350005	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME PROCOVA INC. POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA DALLE EXTERIEURE ET DE MISE À JOUR DU SYSTÈME DE CAPTATION DES GAZ À LA CASERNE DE POMPIERS N° 3 (0346) SITUÉE AU 256, RUE YOUNG, ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST. DÉPENSE TOTALE DE 380 383,29 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES 5800 (9 SOUMISSIONNAIRES).	CE16 0884	2016-06-02	345 891,00 \$
TÉLÉCOMMUNICATIONS GRIMARD INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES TRANSPORTS	1165897002	ACCORDER UN CONTRAT À TÉLÉCOMMUNICATION GRIMARD INC., POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE DISPOSITIFS BLUETOOTH POUR LE MONITORING DE LA CIRCULATION DANS LE QUARTIER DES SPECTACLES POUR UNE PÉRIODE DE 4 MOIS POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 316 757,49 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT: 316 757,49 \$; INCIDENCES: 14 398,07\$) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15152 - (2 SOUMISSIONNAIRES)	CE16 0874	2016-06-02	316 757,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2016 AU 31 JUILLET 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
LES CONSTRUCTIONS HYDROSPEC INC	100% AGGLO	SERVICE DE L'EAU	DIRECTION DE L'EAU POTABLE	1165925001	ACCORDER UN CONTRAT À LES CONSTRUCTIONS HYDROSPEC INC., POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES SURFACES EXTÉRIEURES AUX POSTES DE POMPAGE CHÂTEAUFORT ET VINCENT D'INDY - CONTRAT R2015-09 DÉPENSE TOTALE DE 426 461,75 \$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC # 10194 - (4 SOUMISSIONNAIRES).	CE16 0885	2016-06-02	392 345,00 \$
PROCOVA INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION GESTION DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ET DE MAINTIEN DES ACTIFS IMMOBILIERS	1166342002	ACCORDER UN CONTRAT À LA FIRME PROCOVA INC. POUR LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CAPTATION DES GAZ À LA SOURCE À LA CASERNE DE POMPIERS N° 51 (3334) SITUÉE AU 550, BOULEVARD DES ANCIENS-COMBATTANTS, VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE. DÉPENSE TOTALE DE 201 160,26\$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES 5811 (5 SOUMISSIONNAIRES).	CE16 0964	2016-06-13	185 639,00 \$
SITE INTÉGRATION PLUS	53,1% AGGLO 46,9% VILLE	SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE	DIRECTION ÉVALUATION ET COURTAGE IMMOBILIER-SÉCURITÉ	1166782001	AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE DE \$21 640,12 (TAXES INCLUSES) POUR COMPLÉTER L'INSTALLATION DE LA MISE À JOUR DU LOGICIEL PROWATCH DANS LE CADRE DU CONTRAT ACCORDÉ À LA FIRME SITE INTÉGRATION PLUS INC. (CE 150513) MAJORANT AINSI LE MONTANT TOTAL DU CONTRAT DE 213 575,00 \$ À 235 215,12 \$ TAXES INCLUSES.	CE16 1134	2016-06-29	21 640,00 \$
LES EXCAVATIONS SUPER INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1167231009	ACCORDER UN CONTRAT AUX EXCAVATIONS SUPER INC., POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE, CÔTÉ NORD DU CHEMIN SAINTE-MARIE, ENTRE L'EMPRISE D'HYDRO-QUÉBEC ET LE BOULEVARD MORGAN DANS LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE. DÉPENSE TOTALE DE 170 728,07 \$ (CONTRAT: 159 428,07 \$ + INCIDENCES: 11 300,00 \$), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 311401 - 15 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 1050	2016-06-20	159 428,00 \$
AMÉNAGEMENT DE SOUSA (4042077 CANADA INC.)	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES INFRASTRUCTURES	1167231020	ACCORDER UN CONTRAT À AMÉNAGEMENT DE SOUSA (4042077 CANADA INC.) POUR LE PLANAGE ET REVÈTEMENT BITUMINEUX À DIVERS ENDROITS, DANS LES PISTES CYCLABLES DE LA VILLE DE MONTRÉAL - DÉPENSE TOTALE DE 256 434,61 \$ (CONTRAT: 235 434,61 \$ + INCIDENCES: 21 000,00 \$), TAXES INCLUSES. APPEL D'OFFRES PUBLIC 330801 - 6 SOUMISSIONNAIRES	CE16 0947	2016-06-10	235 435,00 \$
NORDA STELO INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION DES TRANSPORTS	1167237002	ACCORDER UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À NORDA STELO INC., POUR LA GESTION ET LA SURVEILLANCE DU DÉPLOIEMENT DU SYSTÈME DE JALONNEMENT DYNAMIQUE DES STATIONNEMENTS (SJDs) POUR UNE PÉRIODE DE 7 MOIS POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 117 033,22 \$, TAXES INCLUSES (CONTRAT: 111 460,21 \$; CONTINGENCES: 5 573,01 \$) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15022 - (5 SOUMISSIONNAIRES)	CE16 1064	2016-06-20	117 033,00 \$

CONTRATS OCTROYÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2016 AU 31 JUILLET 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC.	100% AGGLO	SERVICE DES INFRASTRUCTURES_VOIRIE ET TRANSPORTS	DIRECTION	1167320001	ACCORDER UN CONTRAT À EUROVIA QUÉBEC GRANDS PROJETS INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ÉTAT DES STRUCTURES DE LA RUE NOTRE-DAME ET DU BOULEVARD ANGRIGNON POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 426 557,25\$ (TAXES INCLUSES) - APPEL D'OFFRES PUBLIC 331201 - 4 SOUMISSIONNAIRES.	CE16 1049	2016-06-20	426 557,00 \$
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.	ENTENTE CADRE. RÉPARTITION SELON UTILISATION	SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT	DIRECTION	1167327001	CONCLURE AVEC ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC. UNE ENTENTE-CADRE POUR UNE PÉRIODE DE TRENTE-SIX (36) MOIS, POUR LA FOURNITURE DE FUSÉES ROUTIÈRES, POUR LA VILLE DE MONTRÉAL. APPEL D'OFFRES PUBLIC 16-15133 (2 SOUMISSIONNAIRES). MONTANT DE L'ENTENTE : 339 371,70 \$ (TAXES INCLUSES).	CE16 1036	2016-06-20	339 372,00 \$

NOMBRE DE CONTRATS : 29

TOTAL : 6 387 180,00 \$

04.02

À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
25 AOÛT 2016

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF
COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION

POUR LA PÉRIODE DU
1^{er} JUIN AU 31 JUILLET 2016

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2016 AU 31 JUILLET 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
CAMP DE JOUR DORVAL	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1164910001	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 17 458,79 \$, POUR L'ANNÉE 2016, À CAMP DE JOUR DORVAL POUR RÉALISER LE PROJET « PARTICIPATION POUR TOUS » DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES AU TITRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ ENTRE LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS) ET LA VILLE (2016 - 2017) - VILLE LIÉE DE DORVAL / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 1162	2016-07-06	17 459,00 \$
TABLE DE CONCERTATION CONTRE LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1165066002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 24 000 \$ À TABLE DE CONCERTATION CONTRE LA FAIM ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN, POUR L'ANNÉE 2016, AFIN DE RÉALISER LE PROJET « PARTAGE DES CONNAISSANCES EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE », DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013 - 2017) / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0894	2016-06-02	24 000,00 \$
ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1165066005	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 45 106 \$ À ACTION SECOURS, VIE D'ESPOIR POUR RÉALISER LE PROJET « INTERVENTION DE MILIEU », POUR L'ANNÉE 2016, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ ENTRE LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS) ET LA VILLE (2013-2017) - VILLE LIÉE DE MONTRÉAL-EST / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0899	2016-06-02	45 106,00 \$
COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166367002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 45 194 \$ À COMITÉ JEUNESSE DE NOTRE-DAME-DE-GRÂCE POUR RÉALISER LE PROJET « CAMP DE JOUR SINGERMAN », POUR L'ANNÉE 2016, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ ENTRE LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (MTESS) ET LA VILLE (2013-2017) - VILLE LIÉE CÔTE SAINT-LUC / APPROUVER UN PROJET DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0898	2016-06-02	45 194,00 \$
CYBERCAP	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166368002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 125 000 \$ À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DÉSIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDICQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0997	2016-06-13	50 000,00 \$

SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF - COMPÉTENCE AGGLOMÉRATION
PÉRIODE DU 01 JUIN 2016 AU 31 JUILLET 2016

FOURNISSEUR	RÉPARTITION	SERVICE	DIRECTION	DOSSIER	OBJET	DÉCISION	SIGNATURE	MONTANT
FONDATION ACROVIVE	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166368002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 125 000 \$ À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DESIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0997	2016-06-13	25 000,00 \$
LES YMCA DU QUÉBEC	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166368002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 125 000 \$ À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DESIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0997	2016-06-13	25 000,00 \$
INTÉGRATION JEUNESSE DU QUÉBEC INC.	100% AGGLO	SERVICE DE LA DIVERSITÉ SOCIALE ET DES SPORTS	DIRECTION	1166368002	ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER TOTALISANT LA SOMME DE 125 000 \$ À QUATRE ORGANISMES CI-APRÈS DESIGNÉS, POUR L'ANNÉE 2016, POUR LE PROJET ET LE MONTANT INDIQUÉS EN REGARD DE CHACUN D'EUX, DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE SUR LA GESTION DU FONDS QUÉBÉCOIS D'INITIATIVES SOCIALES DANS LE CADRE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ (VILLE-MTESS 2013-2017) / APPROUVER LES PROJETS DE CONVENTION À CET EFFET	CE16 0997	2016-06-13	25 000,00 \$

NOMBRE DE SUBVENTIONS : 8

TOTAL : 256 759,00 \$

04.03

**À LA SÉANCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU
22 Août 2016**

(DÉLÉGATION DE POUVOIRS RCE02-004 DU 26 JUIN 2002)

SELON L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI DES CITÉS ET VILLES

SERVICE CORPORATIFS
POUR LA PÉRIODE DU
01 JUIN AU 31 JUILLET 2016
LISTE SIMON

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INTERNATIONAL D'ETUDES ADMINISTRATIVES DE MONTREAL INC	1151084001010616	07 JUIL. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1151084001 - Soutien financier pour l'organisation des éditions 2015,2016,2017 et 2018 de la Conférence de Montréal	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	10 000,00 \$
MUNICIPAL D'HABITATION DE MONTREAL	4378	28 JUIN 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	3e versement de la contribution 2016 (facture 4378)	Dépenses de contributions	Logement social	125 000,00 \$
1,2,3 ACTION!	001	02 JUIN 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Artistes	Police	Activités policières	5 000,00 \$
1,2,3 ACTION!	0011	02 JUIN 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Artistes	Police	Activités policières	2 500,00 \$
6209971 CANADA LTEE	1129117	06 JUIN 2016	MOISE, CARL	2016 - Fourniture équipement PROJET P-4 SPVM PARC AUTO / Remplacement Command light par DEL	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 422,08 \$
911 PRO INC.	1118456	14 JUIL. 2016	LONGPRE, ERIC	SPVM PARC AUTO / AMENAGEMENT DES VEHICULE DE DIX	Police	Activités policières	22 031,63 \$
911 PRO INC.	1118466	28 JUIL. 2016	LAVERDIÈRE, GISELE	Projet pilote mode eco Ford Taurus	Police	Activités policières	2 909,66 \$
911 PRO INC.	1137734	12 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	(10) VÉHICULES HONDA CIVIC 2016	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	10 183,79 \$
911 SUPPLY	1133133	20 JUIN 2016	FRANCOIS	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	99 607,20 \$
9132-4137 QUEBEC INC. - VITRO PLUS	DEU21952	01 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	MD PRÉPARATION CAMION Z-321 RDO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 464,54 \$
9187-9650 QUEBEC INC.	1140008	21 JUIL. 2016	DERAMOND, DIDIER	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	12 037,55 \$
9284-9710 QUEBEC INC.	1130838	10 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Commandite pour l'événement Effects MTL qui aura lieu les 1-2 juin prochain (Connection Events / 9284-9710)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 044,06 \$
9321-5283 QUEBEC INC.	1140223	22 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Service - Traiteur.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 371,67 \$
9326-8613 QUEBEC INC.	1133966	22 JUIN 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 modernisation telecom - spécialiste en réseautique pour la création des instances de réseau (NE) sous l'application WhatsUp. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 750,72 \$
9326-8613 QUEBEC INC.	1133988	22 JUIN 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Conseiller en réseautique pour la mise en place du centre d'opération réseau (COR). Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 750,72 \$
9328-6789 QUEBEC INC.	1128210	01 JUIN 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Conseiller en réseautique pour la transition des circuits de télécommunication. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 234,50 \$
A.D. PROMOTIONS	1136741	07 JUIL. 2016	ANGERS, VERONIQUE	Achat de matériel promotionnels pour une série d'événements estivaux dans le réseau des parcs-nature de la Ville de Montréal. No facture 5936	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 535,45 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
A.D.I. ART DESIGN INTERNATIONAL INC.	1139994	21 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Chaises VO-E-B-96-LU-SS-P-AL-7209 FN-EBONY - pour le centre d'opération réseau.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 110,14 \$
ABRAXIS LLC	DEP13749	06 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de test de détection de cyanobactérie en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 467,99 \$
ACIER INOXYDABLE PINACLE INC.	DEU22255	21 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT TUYAUTERIE EN ACIER INOXYDABLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 473,71 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP13719	03 JUIN 2016	VENDETTI, PERRY	Pour SAX23 Pompe	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 653,21 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP13792	10 JUIN 2016	PERIARD, MICHEL	Produit pour machiniste et équipement de sécurité pour l'équipe de Steve Di Caprio	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 353,91 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP13954	22 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Harnais espaces clos	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 612,10 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP14032	06 JUIL. 2016	REBSELJ, VINCENT	Besoin d'outils pour le frigoriste	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 558,06 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEP14081	05 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	acklands-grainger - Détecteur 4Gas - EPI	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 117,81 \$
ACKLANDS - GRAINGER INC.	DEU22638	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	3 Manchons DBI Sala - Bâtiment Renaude Lapointe	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 929,15 \$
ACKROYAL CLIMATISATION ET CHAUFFAGE INC.	1135122	29 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1209 SPVM FORMATION / CLIMATISATION DU CENTRE DE FORMATION BOSCOVILLE	Police Grands parcs, Royal	Activités policières	7 742,83 \$
ADGEAR TECHNOLOGIES INC.	1137055	08 JUIL. 2016	PARR, GUYLAINE	Service de publicité sur des sites Web de la programmation Printemps-Été-Automne des parcs-nature	verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 503,49 \$
ADGEAR TECHNOLOGIES INC.	1137241	08 JUIL. 2016	PELLERIN, GUY	Campagne 100% vigilant - Affichage bannière web juin et octobre 2016	Infrastructures, voirie et transports Grands parcs, Royal	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	21 522,44 \$
ADGEAR TECHNOLOGIES INC.	1140049	22 JUIL. 2016	ANGERS, VERONIQUE	Les Samedis Parc-Nature - AdGear - Publicité sur les sites web francophones	verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	15 748,12 \$
INSTRUMENTATION INC.	DEP13801	10 JUIN 2016	MARSAN, ANDRE	AESL : ÉTALON FLUOR - UPC	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 422,60 \$
INSTRUMENTATION INC.	DEP14154	12 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	BCO 2016, Fournir un technicien en instrumentation et contrôle pour service d'entretien préventif et d'urgence à l'usine de Dorval.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	17 493,02 \$
INSTRUMENTATION INC.	DEP14274	19 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	BCO 2016 - AESL-Vérification de 4 débitmètres et corrélation sur une durée de 60 minutes , Réseaux/Réservoirs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 047,26 \$
INSTRUMENTATION INC.	DEP14275	19 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	BCO 2016 -AESL-verification des 14 debitmetres magnetiques au niveau du transmetteur et calibration par simulation, Réseaux/Réservoirs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 498,71 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AFFLECK DE LA RIVA, ARCHITECTES	1130549	10 JUIN 2016	ANDRIEU, CORINNE	Services professionnels d'étude préliminaire, aménagement de la rue Boisbriand. Projet Quartier Latin.	Ville-Marie	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	21 921,39 \$
AFI EXPERTISE INC.	1135481	30 JUIN 2016	TAILLEFER, PATRICK	Paiement facture No AM-54211 pour formation Adobe Captivate- Conception de e-learning (2j.) le 6 juin et 7 2016 pour Martine Tremblay, Karine Huard, Claude Levert, Marie-Christine Rioux et Emmanuelle Marinier et Nicole Gagnon	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 299,23 \$
AFI EXPERTISE INC.	1138051	13 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68088 - R12.2 Oracle Financial Applications Overview à AFI	Technologies de l'information	Administration, finances et approvisionnement	10 698,04 \$
AFI EXPERTISE INC.	DEP13979	23 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Formation - MS SQL Server_équipe automatisation	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 902,99 \$
AGAT LABORATOIRES LTD	1135810	04 JUIL. 2016	BOISVERT, ANDRE	Analyses externes - RQEP (substances organiques)	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 624,69 \$
AGENCE DE MICHEL INC.	1138768	15 JUIL. 2016	CARPENTIER, MANON	Achat d'équipement pour le PDQ 26 - Mondial de soccer 2016	Police	Activités policières	2 293,98 \$
AGENCE DE MICHEL INC.	1140950	27 JUIL. 2016	CARPENTIER, MANON	Équipement de sport - Achat d'équipement de soccer pour le PDQ 7- Projet mondial Montréal pour l'année 2016	Police	Activités policières	3 429,94 \$
AGENCE GRAVEL INC.	1137483	11 JUIL. 2016	FRAPPIER, MARIO	Guide laser pour Glock	Police	Activités policières	2 752,50 \$
TECHNOLOGIES CANADA INC.	1129529	07 JUIN 2016	ARBIC, DENISE	Contrat de service 2016-2017 GCMS Laobratoire Crémazie	Environnement	Traitement des eaux usées	8 496,43 \$
TECHNOLOGIES CANADA INC.	1135443	30 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	EPC du GC-MS HAP_air et installation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 662,20 \$
AIRBOSS DEFENSE	1138674	15 JUIL. 2016	FRAPPIER, MARIO	Entretien masque C4/PC4 et recertification	Police	Activités policières	5 370,11 \$
AL CARRIERE EXTINCTEUR (1991) LTEE	1096755	14 JUIN 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM - INVENTAIRE - Bon de commande ouvert: Entretien et remplissage d'extincteur à eau et à poudre pour les véhicules du SIM, pour l'année 2016.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 149,62 \$
ALBECO INC.	DEU22102	13 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	1 Roulement à Rotule, 1 Manchon de Serrage Conique, 4 Bagues d'arrêt et autres articles de roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 581,52 \$
ALBECO INC.	DEU22315	23 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 392,45 \$
ALBERT RILLART	1140113	22 JUIL. 2016	TAILLEFER, PATRICK	Paiement facture pour Albert Rillart - instructeur - 5 semaines d'intégration (du 25 avril au 12 mai 2016) - Intégration du 40e contingent	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 148,90 \$
ALDO BELLON	1135896	04 JUIL. 2016	BIRON, PAULE	expert dossier08-002165	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 787,50 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ALFAGOMMA CANADA INC.	DEU22074	10 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Lance Incendie Angus et Boyau d'arrosage - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 577,28 \$
ALTEL INC	1128477	02 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	SPVM CO NORD / TRAVAUX SUR SYSTÈME C-CURE	Police	Activités policières	2 637,90 \$
ALTEL INC	1135507	30 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2015-1164 SPVM QG / SÉCURISATION DU QG SPVM PARC AUTO / DIVERSES PIÈCES EN ACIER GALVANISÉES ET EN ALUMINIUM DANS LE BUT D'AMÉNAGER LES 70	Police	Activités policières	13 487,28 \$
ALUQUIP	1123038	13 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	DODGE CHARGER 2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	5 110,43 \$
AMIS DE LA MONTAGNE (LES)	1133141	20 JUIN 2016	PAQUETTE, CAROLE	Réalisation d'un concept d'information, de sensibilisation et d'interprétation, fourniture des outils et services d'animation-Projet de réaménagement du secteur du chalet du Mont-Royal- Offre de service de mai 2016-(Prof.resp.: Nancy Audet)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	26 966,00 \$
AMIS DE LA MONTAGNE (LES)	1137946	13 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Description : Réalisation d'un concept d'information, de sensibilisation et d'interprétation ainsi que fourniture des outils associés et services d'animation in situ-Projet d'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	17 158,00 \$
AMP DIGITAL INC	1123657	08 JUIN 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	Impression d'autocollants pour casque - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 128,62 \$
ANDRE FILION & ASSOCIES INC	1139748	21 JUIL. 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Formation-coaching/ Poursuites Pénales Francis Paradis	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 566,94 \$
ANDRE FILION & ASSOCIES INC	1139760	21 JUIL. 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Formation-coaching/ Poursuites pénales Katia Mouscardy	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 566,94 \$
ANNE FLEISCHMAN	1134536	27 JUIN 2016	PARR, GUYLAINE	Service de rédaction d'une série de sept articles sur les parcs-nature pour « À nous Montréal »	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 834,66 \$
ANNEXE COMMUNICATIONS INC.	1138522	14 JUIL. 2016	ANGERS, VERONIQUE	Accorder un contrat à Annexe Communications pour s'occuper des relations de presse afin de souligner les concerts offerts dans les cinq parcs-nature de Montréal tous les samedis entre le 20 août et le 17 septembre.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 249,37 \$
APL SONORISATION	1137312	11 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Service de location d'équipement d'éclairage pour le concert de l'Orchestre métropolitain sur l'esplanade du chalet du Mont-Royal le 5 août 2016 selon la soumission-Pers.contact : Luc Quenneville/872-7464	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	713,91 \$
APL SONORISATION	1137312	12 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Service de location d'équipement d'éclairage pour le concert de l'Orchestre métropolitain sur l'esplanade du chalet du Mont-Royal le 5 août 2016 selon la soumission-Pers.contact : Luc Quenneville/872-7464	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 708,70 \$
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	1115355	20 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	Achat de carte VGa pour donner plus de source VGA sur la mosaïque au CCTI	Police	Activités policières	2 624,69 \$
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	1138895	18 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	Câblage additionnel fabriqué sur mesure pour la salle de conférence au quartier général	Police	Activités policières	11 226,32 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
APPLIED ELECTRONICS LIMITED	1140681	26 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	Remplacement d'un panneau Crestron au QG	Police	Activités policières	2 082,95 \$
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	1137070	08 JUIL. 2016	DESAUTELS, ANNE	2 jours de formation "Clientèle difficiles ou agressives" réseau parcs-nature.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 290,00 \$
APSAM ASSOCIATION PARITAIRE SANTE & SECURITE AFFAIRES MUNICIPALES	DEU22499	11 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	11 Formations Travaux publics - Santé-Sécurité 2016 - essais de pression et rapport sur la borne fontaine pour conception de système de gicleur et de la conduite d'eau pour le CTMR Ouest	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 360,00 \$
AQUA DATA INC	1128353	01 JUIN 2016	BLAIN, ERIC		Environnement	matieres recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	5 052,00 \$
AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC.	1133384	20 JUIN 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de sifflets à bague - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 937,03 \$
AQUA-VAC INC.	1135510	30 JUIN 2016	GUERIN, CAROLE	QG - Décontamination de moisissure dans divers locaux	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 070,88 \$
ARAMARK ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.	1138354	14 JUIL. 2016	VAILLANCOURT, GAETAN	Achat de boites à lunch pour la journée Unité sans violence 2016	Police	Activités policières	9 199,00 \$
ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.	1130178	08 JUIN 2016	GIRARD, SYLVIE	CF - Honoraires professionnels pour plans, devis, surveillance	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 674,56 \$
ARCHIPEL, ARCHITECTURE INC.	1137955	13 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	Caserne 75 - Honoraires professionnels (contrat forfaitaire) pour la réalisation de plans et devis pour le remplacement et la réparation de murs de briques et de clôtures	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 262,53 \$
AREO-FEU LTEE	1119266	06 JUIN 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM Inventaire (réparation cale de roues) soum. 49016	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 237,65 \$
ASSOCIATION DES CHEFS POMPIERS DE MONTREAL (ACPM)	00216	04 JUIL. 2016	BOISCLAIR, JUDITH	Remboursement des frais de François Lefebvre et Claude Deschuymer pour le congrès annuel de l'ACSIQ tenu à Gatineau du 20 au 24 mai 2016 approuvé par M. Massé	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 885,35 \$
ASSOCIATION DES GREFFIERS DE COURS MUNICIPALES DU QUEBEC	1134212	23 JUIN 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Congrès annuel 2016 - Association des greffiers de cours municipales du Québec - 05/10/2016 @ 08/16/2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 322,95 \$
ASSOCIATION DES TRANSPORTS DU CANADA (ATC)	1137605	12 JUIL. 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Facture P-51555, daté 03/09//16. No Compte 27649, No commande 51555. Réalisation d'un projet sur l'analyse du risque, en réponse aux changements climatiques.	Environnement	Protection de l'environnement	5 000,00 \$
ASTRAL MEDIA AFFICHAGE S.E.C.	1134542	27 JUIN 2016	PARR, GUYLAINE	Production de 200 affiches de la programmation Printemps-Été-Automne 2016 des parcs-nature, qui seront installées dans les voitures du métro de Montréal	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 654,11 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ATCO STRUCTURES ET LOGISTICS LTD	1134564	27 JUIN 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Location de roulottes pour relocaliser temporairement les occupants du 1800 Rememberance dans le cadre des travaux de réfection de la toiture et autres travaux - Incidence 14673	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	21 915,20 \$
ATELIER BIG CITY	1130885	10 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Architecte.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	17 370,18 \$
ATELIER DE TAPIS S.R. INC.	1138473	14 JUIL. 2016	LAROCHE, LAURENT	FTI - réaménagement administration division expertise Technique- Remplacement du tapis à l'administration et bureau du chef de division.	Environnement	Protection de l'environnement	3 327,16 \$
ATELIER D'USINAGE ST-HUBERT LTEE	DEU21898	08 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	EA DE:950080 REMISE A NEUF DE LA ROUE D'ENTRAINEMENT DU CONV 668-M33-042	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 619,45 \$
ATELIER IN SITU	1130516	09 JUIN 2016	CARETTE, CLAUDE	Services professionnels - BF- pour la réalisation d'une étude visant l'aménagement d'une véloroute en structure aérienne entre le boulevard Henri-Bourassa (côté nord), la rue Beaubien ouest et le futur Campus universitaire Outremont	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	68 136,89 \$
ATELIER OIL AND SUGAR	1139131	19 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Identité visuelle de la Maison des Régions - Corinne Penafiel.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	8 500,00 \$
ATELIER OIL AND SUGAR	1140758	27 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	BCO - mandat de concevoir et réaliser une étude de marque approfondie, afin de caractériser le besoin réel des entreprises face à la plateforme de jumelage	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 249,37 \$
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEP13906	13 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	Atlas Copco - Pièces pour compresseurs (Compresseur GA-15)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	370,08 \$
ATLAS COPCO COMPRESSEURS CANADA	DEP13906	22 JUIN 2016	MARSAN, ANDRE	Atlas Copco - Pièces pour compresseurs (Compresseur GA-15)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 177,64 \$
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU22422	30 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	MATÉRIEL GE POUR LE PROJET USOC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 753,52 \$
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU22422	13 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	MATÉRIEL GE POUR LE PROJET USOC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20,16 \$
AUTOMATISATION CADENCE INC.	DEU22673	19 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	ACHAT DE MATERIEL POUR OPTIMISATION DE L'AUTOMATISATION AU SECTEUR DES EAUX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27 745,55 \$
AVENSYS SOLUTIONS INC.	DEU18079	28 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Location - Analyseur de phosphate - Espace clos et verrouillage	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 449,36 \$
AVI-SPL CANADA LTD	1138170	13 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - QL server Professional edition - Perpetual licence. On premise. Server quota: 1-5, Manufacturier: Navori; 68111 Modernisation télécom - QL player engine with watchdog (Available on both Wondows and Android), Ma	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 656,89 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
AVIZO EXPERTS- CONSEILS INC.	DEU22229	19 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	SERVICES PROFESSIONNELS D'INSTALLATION D'APPAREILS DE MESURE DE DÉBIT ET COMPILATION DES RESULTATS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	70 489,83 \$
AXIA SERVICES	1050144	06 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	Services techniques - Travaux de maintenance pour un volume horaire de 1800 heures. Projet SÉRAM.68008 SÉRAM - Ajout d'heures au BC pour payer des factures de nov. et déc. 2015	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	3 411,04 \$
AXON PUBLIC SAFETY CANADA INC.	1119099	06 JUIN 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68305 - Axon dock, 6 bay + core, Axon body 2; Kit de caméra corporelle Axon body 2; Kit de caméra corporelle Axon Flex; Licence utilisateurs; Livraison équipements.	Technologies de l'information	Activités policières	2 852,51 \$
A-Z PANTOGRAV INC.	1126600	22 JUIN 2016	LEARY, GENEVIEVE	Fabrication de plaquettes d'identification bleu pour la distribution annuelles du SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 335,31 \$
A-Z PANTOGRAV INC.	1126600	08 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Fabrication de plaquettes d'identification bleu pour la distribution annuelles du SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	761,37 \$
B.D.I. CANADA INC. B ^e TUYAUTERIE	DEU22103	13 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	5 Roulements Sealmaster et autres articles de Fluidite - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 598,13 \$
INDUSTRIELLE INC.	DEP13704	05 JUIL. 2016	VENDETTI, PERRY	B2 Plomberie- Remplacement de ligne de chlore #2	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 881,94 \$
BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1128075	01 JUIN 2016	MOISE, CARL	2016 - Inspection fédérale St Michel + Remplacement cellules charge balance	Environnement	Matériaux secs - traitement	5 039,39 \$
BALANCES INDUSTRIELLES MONTREAL (B.I.M.) INC.	1128082	01 JUIN 2016	MOISE, CARL	2016 - soumission 00759-MATERIELS NECESSAIRE POUR COMMUNICATION	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 461,97 \$
BARSI PRODUCTION VIDEO	1121163	19 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Production d'une vidéo de présentation de SÉRI Montréal et deux vidéos teaser (Barsi Prod.)	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	9 472,50 \$
BAU-QUEBEC LTEE	1138772	15 JUIL. 2016	TREMBLAY, GINA	Projet Anamnèse II parc du CESH 2017	Culture	Autres - activités culturelles	17 194,85 \$
BCF S.E.N.C.R.L.	1136314	05 JUIL. 2016	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	Jugement dossier 1166976003	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 342,66 \$
BCK DESIGN INC.	1139848	21 JUIL. 2016	MARTIN, NATHALIE	Services professionnels et techniques, pour la conception et la réalisation d'une exposition dans la salle d'attente du bureau d'accès Montréal de l'arr. de RDPPAT mettant en valeur l'histoire de l'ancien couvent de la Congrégation Not-Dame	Service de la mise en valeur du territoire	Biens patrimoniaux	10 501,03 \$
BEAUDOIN HURENS INC.	1104570	28 JUIN 2016	CHARBONNEAU, GUY	Honoraires en ingénierie pour document preachat - Projet d'ajout de toilettes autonettoyantes	Ville-Marie	Exploitation des parcs et terrains de jeux	5 774,31 \$
BEAUDOIN HURENS INC.	1134711	27 JUIN 2016	ANDRIEU, CORINNE	OS-16324 Plans et devis technique pour jeu d'eau au parc Julia- Drummond.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	8 136,53 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BELANGER SAUVE AVOCATS	1133391	20 JUIN 2016	GAGNIER, PHILIPPE	avocats dossier 16-001815	Dépenses communes	Autres - Administration générale	23 416,67 \$
BELL CANADA	5262182531	09 JUIN 2016	VALCOURT, NANCY	Facture Bell mois de juin approuvée par S. Carrière	Securité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 443,18 \$
BELL CANADA	52621825320160701	14 JUIL. 2016	VALCOURT, NANCY	Facture Bell Juillet 2016 approuvée par S.Carrière	Securité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 443,18 \$
BELL CANADA	94486280	29 JUIN 2016	BENOIT, NADINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	8 822,46 \$
BEP BESTOBELL LTD	DEU22079	09 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	3 Débitmètres d'air Fox Thermal - Décanteur 5	Service de l'eau Grands parcs,	Traitement des eaux usées	15 830,45 \$
BERNARD & ASSOCIES INC.	1138069	13 JUIL. 2016	DRAPEAU, MATHIEU	1453-i-004-Définir les besoins en espace et en équipements pour le Bistrot à la maison Meunier	verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 149,62 \$
BIO SERVICE MONTREAL INC.	DEU22467	06 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Neutralisants d'odeurs Odocontrols S.E.M. - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 494,72 \$
BIODIVERSITE CONSEIL INC.	DEU21966	07 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	SERVICES PROFESIONNELS CARACTERISATION DU MILIEU NATUREL SUR L'ILE AUX VACHES	Service de l'eau Grands parcs,	Traitement des eaux usées	14 509,27 \$
BIOFILIA INC.	1133777	22 JUIN 2016	PAQUETTE, CAROLE	Accorder un contrat a Biofolia inc. pour les inventaires fauniques et floristiques au parc agricole du Bois-de-la-Roche.	verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	84 877,14 \$
BIRTZ BASTIEN BEAUDOIN LAFOREST ARCHITECTES (BBBL) INC.	1104558	15 JUIL. 2016	ANDRIEU, CORINNE	Honoraires professionnels en architecture - Projet d'ajout de toilettes publiques autonettoyantes	Ville-Marie	Exploitation des parcs et terrains de jeux	10 078,80 \$
BMXPRT	1135014	28 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement facture #711 en date du 31 mai 2016 pour le module passage étroit pour la section des stratégies d'apprentissage Campus de la division de la formation	Police	Activités policières	3 044,64 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1129988	08 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. BOTTES JAUNES VIKING DIFFERENTES GRANDEURS. SOUMISSION 4964, DM 237317	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	4 850,41 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1129988	10 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. BOTTES JAUNES VIKING DIFFERENTES GRANDEURS. SOUMISSION 4964, DM 237317	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	26,25 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1130764	10 JUIN 2016	DENIS, MICHEL	DRM HYDRAULIQUE. PIEZOMETRE MARQUE AKKON STILE 53, FEMELLE NH, MALE 3.031 X 7 (TOLÉRANCE = 0.005 SOUMISSION 5346	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	17 707,61 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1133837	22 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	paire de lacet pour botte de cuir model Fire Flash soumission 5440 + arrache botte Haix en bois	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 181,11 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1134318	23 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Cuir Semelles couleur Bleu, rouge et des jaunes Bottes Haix Fire	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	3 858,30 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1135374	29 JUIN 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	COMMANDE ANNUEL PLAQUETTES CMS DRAGER POUR DÉTECTEUR - ÉQUIPE GIMD	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	3 178,13 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1136083	05 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. BOTTE HAIX FIRE HERO DIFFÉRENTES GRANDEURS SELON ENTENTE G793812, APPEL D'OFFRE 12-11861	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 348,30 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BOIVIN & GAUVIN INC.	1136197	05 JUIL. 2016	DENIS, MICHEL	Soumission: 5490 DRM APRIA Chef Sylvain Lecours 1 soumissionnaire	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	19 197,17 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1137230	08 JUIL. 2016	DENIS, MICHEL	TRUENORTH, L2 RIT Bag (sac victime 1 hres) avec Mousquetons en acier. Transport inclus	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	14 998,83 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1137685	12 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. SELON ENTENTE 793812, PAIRE DE BOTTES CUIR HAIX FIRE HERO DE DIFFÉRENTES GRANDEURS	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	7 045,24 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1137892	12 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM - APRIA - Divers outils et lubrifiant, soumission: 4742	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	5 621,26 \$
BOIVIN & GAUVIN INC.	1139980	21 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. PAIRES DE BOTTES FIRE FLASH, LACETS. SOUMISSION 5675	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	9 237,89 \$
BOO! DESIGN INC.	1132891	17 JUIN 2016	PELLERIN, GUY	100 % vigilant - Reformatage affiches autobus - Impression et livraison signets	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 304,48 \$
BOO! DESIGN INC.	1132891	22 JUIL. 2016	PELLERIN, GUY	100 % vigilant - Reformatage affiches autobus - Impression et livraison signets	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	976,38 \$
BOUTY INC	1138443	14 JUIL. 2016	MARCOUX, CHRISTIAN	Achat de chaise pour salle de conférence 2989, 2933, 2914, 2132, 2336, 2360, 2396, 2028 et 2078	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 088,82 \$
BOUTY INC	1138444	14 JUIL. 2016	LACHANCE, ROGER	Achat de chaise pour salle de conférence 2989, 2933, 2914, 2132, 2336, 2360, 2396, 2028 et 2078	Environnement	Protection de l'environnement	8 339,79 \$
BOUTY INC	1140312	25 JUIL. 2016	LALONDE, SOPHIE	Achat de chaises pour les employés du Service de sécurité incendie au 6150 Royalmount - Incidence 14340	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	49 750,46 \$
BOUTY INC	1140327	25 JUIL. 2016	LALONDE, SOPHIE	Achat de chaises attribuées aux employés de la caserne 63 - Incidence 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	9 772,40 \$
BOUTY INC	1140737	27 JUIL. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Achat de fauteuils ergonomiques connexe a la réalisation du plan stratégique de densification des espaces administratifs de l'édifice Louis-Charland	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	5 677,18 \$
BOYTECH DEMOLITION INC.	1132947	17 JUIN 2016	GUERIN, CAROLE	Caserne 39 - Grattage de plâtre	Securité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	2 939,65 \$
BOYTECH DEMOLITION INC.	1132947	11 JUIL. 2016	GUERIN, CAROLE	Caserne 39 - Grattage de plâtre	Securité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	1 312,34 \$
BRAULT MAXTECH INC.	DEP14202	21 JUIL. 2016	VENDETTI, PERRY	Achat de pièces EVOQUA pour réparation de Tamis	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 602,40 \$
BRAULT MAXTECH INC.	DEU22318	05 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	Plaque Brault & Maxtech pour Broyeur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21,29 \$
BRAULT MAXTECH INC.	DEU22318	22 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Plaque Brault & Maxtech pour Broyeur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 624,69 \$
BRAULT MAXTECH INC.	DEU22628	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Boerger Tools aux Broyeurs des décanteurs 17 et 19	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 551,49 \$
FIRESTONE CANADA INC.	1128462	02 JUIN 2016	LONGPRE, ERIC	SPVM PARC-AUTO / PNEUS	Police	Activités policières	3 162,22 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC.	1128463	02 JUIN 2016	LONGPRE, ERIC	SPVM PARC-AUTO / PNEUS	Police	Activités policières	6 800,67 \$
BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC.	1130670	10 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	SPVM PARC-AUTO / PNEUS	Police	Activités policières	22 744,20 \$
BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC.	1130670	28 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	SPVM PARC-AUTO / PNEUS	Police	Activités policières	472,44 \$
BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC.	1130681	10 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	SPVM PARC-AUTO / PNEUS	Police	Activités policières	19 300,27 \$
BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC.	1138114	28 JUIL. 2016	LAVERDIERE, GISELE	Pneus véhicules SPVM	Police	Activités policières	100,79 \$
BRIDGESTONE FIRESTONE CANADA INC.	1138114	13 JUIL. 2016	LAVERDIERE, GISELE	Pneus véhicules SPVM	Police	Activités policières	4 147,59 \$
BRODERIES MONTREAL	1135581	30 JUIN 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'écussons d'épaule, insignes de poitrine épaulettes Gris/Gris - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 917,34 \$
BRODERIES MONTREAL	1135581	14 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'écussons d'épaule, insignes de poitrine épaulettes Gris/Gris - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	866,15 \$
BRODERIES MONTREAL	1135581	07 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'écussons d'épaule, insignes de poitrine épaulettes Gris/Gris - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	188,98 \$
BUFFET LOUIS-PHILIPPE INC	1139575	20 JUIL. 2016	MARTEL, JONATHAN	Frais de repas - Journée de formation PDQ 39	Police	Activités policières	2 411,80 \$
BUFFET RIVIERA INC.	1135992	04 JUIL. 2016	DERAMOND, DIDIER	Factures 4495 et 4478	Police	Activités policières	3 254,61 \$
BUREAU DE NORMALISATION DU QUEBEC (BNQ)	1137464	11 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	RÉÉVALUATION COMPLÈTE ET DROITS ANNUELS - ACCREDITATION ISO17025	Environnement	Protection de l'environnement	1 081,37 \$
BUREAU DE NORMALISATION DU QUEBEC (BNQ)	1137464	11 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	RÉÉVALUATION COMPLÈTE ET DROITS ANNUELS - ACCREDITATION ISO17025	Environnement	Traitement des eaux usées	5 406,86 \$
BUREAU DE NORMALISATION DU QUEBEC (BNQ)	1137464	11 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	RÉÉVALUATION COMPLÈTE ET DROITS ANNUELS - ACCREDITATION ISO17025	Environnement	Inspection des aliments	3 090,00 \$
BURLINGTON WORLDWIDE	1116980	16 JUIN 2016	LABELLE, MARC- ANDRÉ	Achat de tissu pour le magasin du SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	16 015,84 \$
BURO DESIGN INC.	1128067	01 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1207 SARS / MOBILIER	Police	Activités policières	5 534,08 \$
C.A. TRANSPORT INC.	1133758	22 JUIN 2016	BORNAIS, LUC	2016 - Service de transport Votre transporteur a besoin d'une tailgate. Il y aura 2 palette d'environ 4 2x 52 x 3022 (750 livres par palettes) L'adresse pour le ramassage est : Énergie Éolienne Vents du Kempt 13, route Ri	Environnement	Protection de l'environnement	2 073,50 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
C2.MTL	113088100201072016	28 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1130881002 - Soutien financier pour l'organisation de l'événement annuel printanier.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	50 000,00 \$
CARMICHAEL LTEE	1130716	10 JUIN 2016	GUERIN, CAROLE	CSE-2 - Alimentation pour le garage TEMPO et nouvelles prises dans la cuisine	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie Autres - activités culturelles	3 187,79 \$
CAROLINE THIBAUT	1138792	15 JUIL. 2016	TREMBLAY, GINA	Projet Anamnèse II parc du CESM 2017	Culture	Autres - activités culturelles	2 670,00 \$
CARRIER ENTERPRISE CANADA L.P.	DEU22733	25 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	(UNITE) MOTEUR DE CONDENSEUR POUR MODEL CARRIER 38AH-028-111AA SERIE 1605Q 02 052 PART NO. HD52GE576	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 115,92 \$
CARRIERE ST-JACQUES INC.	DEP13395	08 JUIN 2016	PERIARD, MICHEL	Camions de 20-0MM (0 3/4) tout venant calcaire pour route sur le site Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 698,91 \$
CARRIERE ST-JACQUES INC.	DEU22667	20 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	ACHAT DE PIERRE CONCASSÉES 3/4" POUR LE LET LIVRÉE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	42 519,94 \$
CARROSSERIE FRONTENAC INC.	20160796	09 JUIL. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422832	Police	Activités policières	2 104,84 \$
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	009480	29 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422757	Police	Activités policières	2 282,84 \$
CARROSSERIE IBERVILLE INC.	009524	23 JUIL. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:423341	Police	Activités policières	2 360,12 \$
CARTGO SERVICE MUSEOLOGIQUES	1138825	15 JUIL. 2016	BROUILLETTE, CHANTALE	CARTGO - Service - Entreposage du stock de la rampe l'organisme Cité Historia du 23/02/2016 au 22/05/2016 - GPVMR-Section entretien Est	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 149,62 \$
CBA EXPERTS-CONSEILS INC.	1136086	05 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	1055 Kachner - Services de professionnels pour la réalisation d'une étude relativement au réseau électrique du centre de relève du SIM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie Protection de l'environnement	9 448,87 \$
CD NOVA-TECH INC.	1130630	10 JUIN 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - 2016 - Glass fiber filter tape GF10 - Quote # 1or644-989-0516.	Environnement	Protection de l'environnement	3 200,00 \$
CEGEP MARIE-VICTORIN	1128543	02 JUIN 2016	TAILLEFER, PATRICK	Paiement facture No #09295407 pour cours de préparation à la retraite les 16, 17 et 18 mai 2016 pour le groupe 47	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	2 740,36 \$
CENTRE DE LA MONTAGNE	1129915	08 JUIN 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Organisation et présentation d'une série de concerts et de visites guidées au chalet du Mont-Royal pour la saison estivale 2016-Resp.: Ginette Cloutier)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	7 965,00 \$
CENTRE DE PIERRES MIRABEL	1138751	15 JUIL. 2016	TREMBLAY, GINA	Projet Anamnèse II	Culture	Autres - activités culturelles	8 844,15 \$
CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUEBEC	1136768	07 JUIL. 2016	RABY, MICHEL	2016 - Caractérisation des résidus alimentaires d'habitations de neuf logements et plus (Réalisation du mandat à forfait)	Environnement	Déchets domestiques et assimilés - élimination	22 782,29 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CENTRE DE REMORQUES LEADER INC.	DEU22291	21 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	RÉFECTION REMORQUE Z-235	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 353,94 \$
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	28807	09 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421645	Police	Activités policières	2 038,47 \$
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	28941	18 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422156	Police	Activités policières	2 184,10 \$
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	29125	21 JUIL. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:423256	Police	Activités policières	2 366,16 \$
CENTRE DE SERVICE 2010 ENR.	29146	21 JUIL. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:423258	Police	Activités policières	2 790,31 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1131972	15 JUIN 2016	LEVEILLE, MARIE- LYNE	CSPQ AVRIL 2016 Centre d'appel ICE	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 638,88 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1137129	08 JUIL. 2016	LEVEILLE, MARIE- LYNE	CSPQ MAI 2016 Centre d'appel ICE. # Facture TEL001076	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 638,88 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	1141344	29 JUIL. 2016	LEVEILLE, MARIE- LYNE	Frais de communications téléphonique_CSPQ juin 2016 Centre d'appel ICE. # Facture TEL0011623.	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 638,88 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	DEP14294	19 JUIL. 2016	HERISCHI, BABAK	BCO 2016 COMMUNICATION SANS FIL DEP NUMÉRO DE CLIENT 5000 32144001 REMPLACE DEP8131	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	41 995,00 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGES DU QUEBEC	tel000929	27 JUIN 2016	THIBOUTOT, BRIGITTE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	4 250,73 \$
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	1133083	17 JUIN 2016	TOUSIGNANT, YVES	Facture 1636771 GPS pour 10 bateaux	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 724,44 \$
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEU22092	10 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	4 Radios Motorola + 8 Batteries - Atelier des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 564,33 \$
CENTRE DE TELEPHONE MOBILE LTEE	DEU22092	05 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	4 Radios Motorola + 8 Batteries - Atelier des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15,75 \$
CENTRE PATRONAL DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC (C P S S T Q)	DEP13980	23 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Formation - Réunions efficaces du comité santé-sécurité	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 309,72 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CENTRE PATRONAL DE SANTE ET SECURITE DU TRAVAIL DU QUEBEC (C P S S T Q)	DEP14296	20 JUIL. 2016	MAHER, HELENE	Formation - Code criminel du Canada et ses lois SST	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 414,76 \$
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1131856	06 JUIL. 2016	FRAPPIER, MARIO	Chargeur de piles rechargeables spécialisées	Police	Activités policières	6 927,50 \$
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1131869	12 JUIL. 2016	BUSSIERES, CLAUDE	PILES RECHARGEABLES SPÉCIALISÉES	Police	Activités policières	54 331,03 \$
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1131966	15 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	Accessoires et outillages pour entretien arme	Police	Activités policières	3 336,23 \$
CENTRE RECREATIF D'ARMES A FEU DE MONTREAL INC.	1139154	19 JUIL. 2016	PELLETIER, NATHALIE	Silencieux pour arme	Police	Activités policières	2 549,79 \$
CENTRE ST-PIERRE	1130309	09 JUIN 2016	ALLARD, PATRICE	Contribution pour la politique en développement sociale 2016	Diversité sociale et des sports	Développement social	20 000,00 \$
CENTRE ST-PIERRE	1140288	25 JUIL. 2016	DEROME, JOHANNE	2e versement pour les activités collectives de formation du FIMDS 2016. Facture HC-30184	Diversité sociale et des sports	Développement social	5 600,00 \$
C'EST-A-DIRE INC.	1135684	30 JUIN 2016	RABY, MICHEL	2016 - Révision et réécriture des Faits saillants 2014-2015,	Environnement	Protection de l'environnement	4 178,50 \$
CEVECO INC.	r201101dcorrection	07 JUIN 2016	Bergeron, Julien	Demande de Ghizlane Koullila	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 335,61 \$
CHAINES ET ÉLINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	DEP13882	21 JUIL. 2016	TURCOT, DANIEL	RR certification de palonniers et fabrication de chaines et crochets CHTF et CDN	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	793,08 \$
CHAINES ET ÉLINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	DEP13882	17 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	RR certification de palonniers et fabrication de chaines et crochets CHTF et CDN	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	1 621,17 \$
CHAINES ET ÉLINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	DEP14266	18 JUIL. 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Dispositif de levage pour vanne	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 043,63 \$
CHAINES ET ÉLINGUES ST-PIERRE CANADA LTEE	DEP14270	18 JUIL. 2016	TURCOT, DANIEL	Achat d'élingues à chaînes avec crochets spéciaux pour équipés deux véhicules neuf.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 289,33 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DE L'EST DE MONTREAL	1128401	01 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Partenariat entre la Chambre de Commerce de l'Est de Montréal et la Ville de Montréal dans le cadre des prix ESTim 2016.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 299,25 \$
CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTREAL METROPOLITAIN.	1165175008250716	25 JUIL. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1165175008 - Contribution financière relative à la réalisation en 2016, d'une initiative de sensibilisation et de mobilisation aux cédants d'entreprises.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	2 500,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
COMMERCE DU MONTREAL METROPOLITAIN.	de160617	21 JUIN 2016	COLLIN, MARIO	1165175008	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	22 500,00 \$
CHAMPLAIN DODGE CHRYSLER LTEE	bd11011	18 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422172	Police	Activités policières	2 178,79 \$
CHAUSSURES 22	1137035	13 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de botte été - GTI / Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 732,29 \$
CHAUSSURES 22	1137035	26 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de botte été - GTI / Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	577,43 \$
CHEMISE EMPIRE LTEE	1053310	20 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	CHEMISE (BLEU/NOIR) - MASCULIN HIVER 15 1/2 REGULIER	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	51 231,89 \$
CHEMISE EMPIRE LTEE	1053311	17 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	CHEMISE (BLEU/NOIR) - MASCULIN HIVER 16 LONG	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	20 100,29 \$
CHEMISE EMPIRE LTEE	1132431	15 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	41 801,26 \$
CHEMISE EMPIRE LTEE	1132443	15 JUIN 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 089,61 \$
CHENIER AUTO SERVICE INC.	068021	22 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422572	Police	Activités policières	3 150,84 \$
CHOQUETTE-CKS INC.	1096143	19 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	Divers bâtiments du SIM - Réparations et entretiens des cuisinières commerciales du SIM pour l'année 2016	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	7 874,06 \$
CHU SAINTE-JUSTINE	115635200507062016	21 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1156352005 - Soutien financier pour la réalisation d'un projet de le le cadre du PRAM-Est	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	100 000,00 \$
CIMA	DEU22412	07 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	TRAVAUX DE REFECTION DES STRUCTURES DE CONTROLE PLUVIAL	Service de l'eau	Réseaux d'égout	6 614,21 \$
CIMA +	1132166	15 JUIN 2016	GIRARD, SYLVIE	Accompagnement LEED à la caserne 75 - Incidence 13424	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des installations - Séc. incendie	8 661,47 \$
CIMA+ S.E.N.C.	1128406	01 JUIN 2016	DUCAS, SYLVAIN	Octroi d'un contrat de services professionnels à la firme Cima+ afin de réaliser une synthèse des constats pour le Plan de mobilité pour la Division de la planification des transports et de la mobilité, de la Direction de l'urbanisme.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	22 827,43 \$
CISION QUEBEC INC.	1134065	22 JUIN 2016	DAGHER, FADY	Revue de presse. Facture # 57742.Surveillance mensuelle presse écrite premium.Surveillance radio-télévision provinciale. coupure avec sommaire.Résumés de nouvelles éditées.Extrait numérique.Frais pour copie papier. Droits d'auteur.	Police	Activités policières	3 242,96 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
CISION QUEBEC INC.	1139874	21 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Service de presse écrite premium. Surveillance radio-télévision provinciale. Résumés de nouvelles édités. Coupure avec somma	Police	Activités policières	4 690,68 \$
CITE DE DORVAL	1129469	07 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Manipulation des vannes réseau secondaire Côte-de-Liesse/Calais 19, 20 janvier 2016 - Arr. Dorval	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 576,04 \$
CITE DE DORVAL	1134396	23 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Travaux pour réparation d'un bris majeur sur une conduite maitresse à l'intersection du chemin Herron et boul. des Sources à Dorval du 17 juillet au 22 décembre 2015.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	7 292,78 \$
CITE NISSAN - GABRIEL S.E.C.	1130204	08 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES NISSAN PATHFINDER S, 4 PORTES À TRACTION AVANT	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	54 963,17 \$
CITE NISSAN - GABRIEL S.E.C.	1130206	08 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE DEUX (2) VEHICULES NISSAN ROGUE SV	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	49 835,17 \$
CITE NISSAN - GABRIEL S.E.C.	1130207	08 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE NISSAN MURANO S	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	27 880,59 \$
CITE NISSAN - GABRIEL S.E.C.	1130208	08 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE NISSAN ALTIMA SL, SEDAN, 4 PORTES	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	31 230,59 \$
CITE NISSAN - GABRIEL S.E.C.	1130210	08 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION D'UN (1) VEHICULE NISSAN ALTIMA SV, SEDAN, 4 PORTES 2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	23 620,59 \$
CITOYEN OPTIMUM S.E.C.	1138806	15 JUIL. 2016	LAMOTHE, BERNARD	Services professionnels - Citoyen Optimum - Services d'accompagnement dans le déploiement - Plan de communication ponctuel Soutien en relation publique - Annonce de la nouvel	Police	Activités policières	25 058,15 \$
CLAUDE CORBO	1141348	29 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL LEARY,	Assumer la préparation, la présidence et le suivi de la table de concertation du Mont-Royal pour la période du 29 janvier 2016 au 31 décembre 2017	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	13 605,69 \$
CLAUMA INC. C-LEX PRATIQUES LÉGALES	1129934	08 JUIN 2016	GENEVIEVE	Achat de gants de protection pour patrouilleur - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 116,55 \$
COALITION MONTREAL	recherche09062016	10 JUIN 2016	BIRON, PAULE	avocats dossier 16-001627	Affaires juridiques	Affaires civiles	11 837,34 \$
			SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	3 432,29 \$
CODEWORK INC.	DEU22632	19 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	RENOUVELLEMENT SYMANTEC ENDPOINT 36 MOIS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 189,24 \$
COFOMO INC.	DEU22652	18 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	SERVICES D'UN DEVELOPPEUR JAVA POUR DEVELOPPEMENT D'APPLICATIONS INFORMATIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	66 759,98 \$
COFOMO INC.	DEU22653	18 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	SERVICES D'UN DEVELOPPEUR EBS INTEGRATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	66 890,16 \$
COFORCE INC.	1132109	15 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	SPVM MARINA / TRAVAUX SPÉCIAUX	Police	Activités policières	2 227,31 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
COGECO DIFFUSION ACQUISITIONS INC.	1140494	26 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Les Samedis Parc-Nature - 98,5 fm et 96,9 CKOI et 105,7 Rythme - Diffusion du 1er au 21 août	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	31 863,71 \$
COIN MAISON INC.	1135490	30 JUIN 2016	HODDER, DANIEL	Contrat de services professionnels pour l'analyse et la caractérisation de la Promenade urbaine Fleuve-Montagne et offrir des services de direction artistique pour une somme maximale de 2400\$.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 087,41 \$
COLLECTION LA MARQUE INC.	1129669	08 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	Manteau de cuir pour le 41e contingent (mai 2016)	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	13 963,32 \$
COLLEGE ANDRE-GRASSET (1973) INC	00057961	12 JUIL. 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Artistes	Police	Activités policières	3 835,16 \$
COLLEGE DE ROSEMONT	1139578	20 JUIL. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	74250 - Banque d'heures pour conseils d'implantation et de conception - Collège de Rosemont; 74250 - Banque d'heures stratégies gagnantes en formation en ligne - Collège de Rosemont; 74250 - Frais de gestion de projet et administratifs - Co	Technologies de l'information	Gestion du personnel	27 529,90 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE LA POINTE-DE-L'ILE	DEP14281	20 JUIL. 2016	MAHER, HELENE	Formation - Elingage industriel employés réseau réservoirs	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 740,20 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL	1133303	20 JUIN 2016	PERRY, REMI	Formation instructeur RIC II	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	9 443,00 \$
COMMISSION METROPOLITAINE DE MONTREAL	1154866002001juillet	12 JUIL. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	2e versement de la contribution 2016 au 15 juillet	Dépenses de contributions	Musées et centres d'exposition	5 791 577,26 \$
COMMUNICATION J. POISSANT ENR.	1097328	07 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	Installation et démarrage d'équipement de radiocommunications vocale et numériques dans les véhicules d'urgence du SPVM - entente 882144, valable jusqu'au 2 juillet 2016	Police	Activités policières	8 399,00 \$
COMMUNICATIONS SATURNE	1139877	21 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Facture spvm0141516 - Rédaction et traduction bio Barth, Dagher, Célestin et Bussières	Police	Activités policières	2 330,72 \$
COMPIGATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1128971	03 JUIN 2016	TREMBLAY, KATIE	BCO - Service Professionnel -BF Service pour 9 comptages dans Rosemont 20160602	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 981,14 \$
COMPIGATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1138468	14 JUIL. 2016	TREMBLAY, KATIE	Facture Compilation de bases Traffic inc. pour 15 comptages de 8 heures sur la rue de Lorimier	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 905,57 \$
COMPIGATION DE BASE DE DONNEES TRAFFIC INC.	1138653	15 JUIL. 2016	TREMBLAY, KATIE	Facture - Projet: Réalisation de 9 comptages par technologie Miovision sur l'axe du boulevard Rosemont.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	5 981,14 \$
COMPLEXE ENVIRO PROGRESSIVE LTEE COMPOSANTS	1111546	20 JUIN 2016	BLAIN, ERIC	2016 - Elimination des dechets provenant des forages au CESM + Redevances	Environnement	Protection de l'environnement	15 535,27 \$
INDUSTRIELS WAJAX COMPOSANTS	DEU21965	01 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Garniture Moyno + Detecteur de pression United Electric Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 663,29 \$
INDUSTRIELS WAJAX	DEU22075	10 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	5 Manomètres Ashcroft - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	775,05 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU22075	22 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	5 Manomètres Ashcroft - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	62,99 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU22075	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	5 Manomètres Ashcroft - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 886,28 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU22104	13 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	5 Roulements a Bride Browning, 1 Bortier de roulement et autres articles de roulement - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 941,60 \$
COMPOSANTS INDUSTRIELS WAJAX	DEU22528	08 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	1 Régulateur de Gaz Sensus avec connection a brides pour l'incinérateur #1	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 139,62 \$
COMPROD INC.	1138047	13 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68008 SÉRAM - Antenne pour véhicule du SPVM (antenne pour Honda civic 2016, 770MHz- 803 MHz); Antenne pour véhicule du SPVM (coupleur AMIFM (447-75) pour honda civic 2016); Antenne pour véhicule du SPVM (antenne pour Toyota Corolla 2016, 77	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	16 110,57 \$
COMPTEURS D'EAU DU QUEBEC	1135240	29 JUIN 2016	LOGE, HERVE	Achat de deux (2) compteurs d'eau Octave 10 pouces FM avec sortie double (encodé et pulse) - no. de pièce 13972109V4/96501052 selon le courriel daté du 21 juin 2016.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 902,60 \$
COMPUGEN INC.	1136274	05 JUIL. 2016	FARIAS, DANIEL	Achat de 4 écrans d'ordinateur 24 pouces p2414h	Police	Activités policières	2 481,36 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1129019	03 JUIN 2016	L'HOSTIE, SYLVAIN	MISE À NIVEAU DES DÉTECTEURS BW MICRO 5 POUR CAMION 1799 - ÉQUIPE GIMD	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	20 558,66 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1133307	20 JUIN 2016	TOUSIGNANT, YVES	Soum. 56536 Services et calibration de gaz Alert max XT-11 Inc. capteur LEL, micro clip Xt.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	4 048,11 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1137601	12 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM ÉLECTRICITÉ. SOUMISSION 57180. CELLULES BW CARBON MONOXIDE, PILE POUR GAZ ALERT MAZZTII ORDER NUMBER XT-BAT-KI, SENSOR ENCLOSURE GAS ALER MAXXTII	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 400,02 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1138318	14 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	APRIA Achat d'un appareil pour test d'étanchéité au SIM soumission: 57314	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	10 000,06 \$
CONCEPT CONTROLS (QUEBEC) INC.	1138629	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM - ÉLECTRICITÉ - Divers combustibles, hydrogènes, gaz et bombonne, soumission: 57337.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	12 140,98 \$
CONCEPT FRUITS ET LEGUMES INC.	1134498	23 JUIN 2016	HODDER, DANIEL	Accorder une dépense de biens et services techniques et généraux à Concept Fruits et Légumes pour l'organisation d'épluchettes de blé dinde pour 5 événements estivaux dans le réseau des parcs-nature de la Ville de Montréal.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	17 351,81 \$
CONFECIONS CARLO SAVO INC.	1140691	27 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'épaulettes sergent - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 362,22 \$
CONNECTIONS PUR- TEL	1129401	06 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1184 SPVM QG / TRAVAUX ÉLECTRONIQUE	Police	Activités policières	2 401,06 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INDUSTRIES BIOALIMENTAIRES DE L'ÎLE DE MONTRÉAL (CIBIM)	1166352002280616	05 JUIL. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1166352002 - Soutien financier pour le projet Printemps 2016 du PRAM-Est. 1er versement	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 000,00 \$
CONSEIL QUEBÉCOIS DU COMMERCE AU DETAIL	1137466	11 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Service - Agence de publicité, promotion	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	15 748,12 \$
GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ca213056099	11 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Numérisation frais fixes de base mensuel - CGI - Période Juin 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	38 635,40 \$
GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ca213056211	11 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Cueillette de données Numérisation - CGI - Période Avril 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	10 016,79 \$
GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ca213056550	11 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Numérisation frais fixes de base mensuel - CGI - Période Juillet 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	38 635,40 \$
GESTION ET INFORMATIQUE CGI INC.	ca213056737	11 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Cueillette de données Numérisation - CGI - Période Mai 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	9 932,62 \$
CONSTRUCTION ARCADE	DEP13672	03 JUIN 2016	HERISCHI, BABAK	Fourniture et installation de 2 passerelles d'entretiens aux décauteurs 5 & 6 à l'usine Pointe-Claire - contrat 2016-07	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	80 609,40 \$
CONSTRUCTIONS MICHEL LABBE	DEU22012	08 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Coulis de béton Sikagroup pour 2 pompes aux Décauteurs 17- 19	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 018,39 \$
CONSUMAJ INC. CONTROLES	DEU22146	14 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	SERVICES PROFESSIONNELS QUANTIFICATION NIVEAUX D'ODEUR PAR OLFACOMÉTRIE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 576,67 \$
ELECTRIQUES ENERTEC (1989) INC.	DEU22065	09 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	3 Chargeurs Enertec - Chariot-Élévateur	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 122,04 \$
COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1118114	27 JUIN 2016	CLOUTIER, SYLVIE	68063 - Captation et webdiffusion de vidéoconférences. Gré a gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 843,39 \$
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	1139871	21 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Facture # 42845. Achat de 1008 casquettes SPVM 2016.Articles promotionnels	Police	Activités policières	6 614,21 \$
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	1139872	21 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Achat d'oursins	Police	Activités policières	2 257,49 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
COOPERATIVE DES POLICIERS ET POLICIERES DE LA CUM (CLUB COOP C.U.M.)	1139873	21 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Facture # 41798. Achat de 225 oursos 9" et frais de transport. Articles promotinels.	Police	Activités policières	2 257,49 \$
CORPORATION PEPSCO ENERGIE	DEP12050	06 JUIL. 2016	GOUPIL, SYLVIE	BCO 2016 Diesel Coloré remplace DEP8462 Entente 1092617	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	36 745,62 \$
CPU DESIGN INC.	1128587	02 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	Réparation micro-ordinateur	Police	Activités policières	2 716,55 \$
CPU DESIGN INC.	1137578	12 JUIL. 2016	CARRIERE, SYLVAIN	CPU - Ordinateur portable - HP EliteBook 840 G3 14"	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	8 422,24 \$
CPU DESIGN INC.	1139137	19 JUIL. 2016	IANNANTUONI, ANTONIO	Acrobat Pro DC 2015	Police	Activités policières	2 671,93 \$
CPU DESIGN INC.	DEP14118	07 JUIL. 2016	TURCOTTE, CAROLINE	4 stations de travail pour l'application Ct-Logic qui fait le calcul en continu des crédits de désinfection de l'eau potable pour les usines de Pointe-Claire, Lachine, Pierrefonds et Dorval et pour des nouveaux postes de travail à l'usi	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 297,52 \$
CPU DESIGN INC.	DEU22217	20 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	MEMOIRE HP POUR INFORMATIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 979,05 \$
CPU SERVICE INC.	1137687	12 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	Réparation de Micro-ordinateur	Police	Activités policières	2 026,26 \$
CREMAZIE AUTO REPAIR (1974) INC.	3764	11 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422018	Police	Activités policières	2 899,20 \$
CREMAZIE AUTO REPAIR (1974) INC.	3800	23 JUIL. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:423351	Police	Activités policières	7 752,50 \$
CS DESIGN	1134589	27 JUIN 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Conception intégrée de l'optimisation des systèmes de mise en lumière architecturale de l'hôtel de ville - Incidence 13672	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	2 761,75 \$
CSE INCENDIE ET SECURITE INC.	1140403	25 JUIL. 2016	TOUSIGNANI, YVES	DRM Mousse Barils Niagara Entente: 1081028	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	6 498,73 \$
CSE INCENDIE ET SECURITE INC.	1140403	26 JUIL. 2016	TOUSIGNANI, YVES	DRM Mousse Barils Niagara Entente: 1081028	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	157,48 \$
CULTURAL SPACES CONSULTING	1138519	14 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Réalisation d'une étude sur le potentiel, la démarche et les impacts de l'inscription du mont Royal sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO-Prof.res.: Mme José Froment	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	20 472,56 \$
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEP14386	28 JUIL. 2016	VENDETTI, PERRY	Positionneurs de remplacement destructeur d'ozone	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 741,76 \$
D.M. VALVE ET CONTROLES INC.	DEU22117	14 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Vannes Papillon Bray - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 205,79 \$
DALEX-QUEBEC INC.	DEP13865	15 JUIN 2016	LEBLANC, DANIEL	Laveuse et sècheuse pour atelier lourd	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 269,83 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DANIEL BENOIT	1137202	08 JUIL. 2016	DRAPEAU, MATHIEU	10-1055-SP pour produire un portrait de composantes des bâtiments des parcs-nature. Chargé de projet: Jean-François Hallé	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	13 284,00 \$
DATA GESTION DES COMMUNICATIONS DECALCOMANIE	1140426	25 JUIL. 2016	MANTZAVRAKOS, MYRTA	Billets d'infraction (inspection des aliments)	Environnement	Inspection des aliments	6 241,32 \$
ARTISTIC LTEE	1135289	29 JUIN 2016	LALONDE, ERIC	Frais de film	Police	Activités policières	7 338,62 \$
DECCAN INTERNATIONAL	1139448	20 JUIL. 2016	LIEBMANN, RICHARD	renouvellement du contrat annuel - DECCAN INTERNATIONAL - (gré à gré) pour le support et la maintenance du système informatique couvrant la période du 1er septembre 2016 au 31 août 2017	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	42 146,86 \$
DELTA SCIENTIFIC LABORATORY PRODUCTS LTD	1095805	14 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	Commande ouverte 2016 - Produits chimiques et matériel de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	7 349,12 \$
DEMNAGEMENT PERFORMANCE (PMI)	1133414	20 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1184 QG / DÉMÉNAGEMENT DE QUELQUES UNITÉS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU QUARTIER GÉNÉRAL - NOUVELLE ORIENTATION DIRECTION DU SERVICE	Police	Activités policières	4 540,18 \$
DEMNAGEMENT PERFORMANCE (PMI)	1136139	05 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1184 QG / DÉMÉNAGEMENT DE QUELQUES UNITÉS DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DU QUARTIER GÉNÉRAL - NOUVELLE ORIENTATION DIRECTION DU SERVICE	Police	Activités policières	6 574,84 \$
DENIS GAGNON	1135250	29 JUIN 2016	DOUCET, DENIS	Paiement facture pour Denis Gagnon - instructeur - 5 semaines d'intégration (du 24 mai au 9 juin 2016) - Intégration du 41e contingent	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	5 148,90 \$
DENISE CARON	1140636	26 JUIL. 2016	DRAPEAU, MATHIEU	documentaire sur la Ferme Gohier soit la Maison des animateurs et la Grange de la Base de plein-air Parc-nature du Cap St Jacques	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	13 438,40 \$
DEPOT MEDICAL CANADA INC	1111752	15 JUIL. 2016	HUARD, FRANCOIS	SOUS-VETEMENT THERMAL - CHANDAIL MANCHE LONGUE NOIR	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	49 999,20 \$
DEPOTIUM SELF STOCKAGE INC..	1138823	15 JUIL. 2016	BROUILLETTE, CHANTALE	DEPOTIUM - Service - Entreposage du stock de la rampe l'organisme Cité Historia du 23/06/2016 au 21/07/2016 - GPVMR-Section entretien Est	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 706,05 \$
DEQ DESIGN ECLAIRAGE QUEBEC INC.	DEU22151	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL REEVES, CHANTAL	ACHAT DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE POUR LA STATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	11 901,38 \$
DESAULNIERS SIMARD	1139869	21 JUIL. 2016	CHANTAL	Soutien pour Wordpress	Police	Activités policières	4 556,46 \$
DESCHENES & FILS LTEE	1130181	08 JUIN 2016	GUERIN, CAROLE	Casernes 39-40-45	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 622,08 \$
DESCHENES & FILS LTEE	1130181	09 JUIN 2016	GUERIN, CAROLE	Casernes 39-40-45	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	1 207,36 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_76	100011086200011021100	10 JUIN 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005545, sur la liste de paiement 1606IA002 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	9 002,85 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_77	i00011071200011021100	18 JUIN 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES (paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005458, sur la liste de paiement 1606IA004 (AGGLO))	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	12 838,65 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_77	i00011086600011021100	18 JUIN 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES (paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005547, sur la liste de paiement 1606IA005 (AGGLO))	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	21 762,80 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_77	i00011096600011021100	18 JUIN 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES (paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005597, sur la liste de paiement 1606IA004 (AGGLO))	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	2 550,00 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_80	i00011107200008818600	08 JUIL. 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES (paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005654, sur la liste de paiement 1607IA001 (AGGLO))	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	3 748,65 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_81	i00011070200011021100	08 JUIL. 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES (paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005453, sur la liste de paiement 1607IA002 (AGGLO))	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	16 840,16 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_82	i00011081800008818600	26 JUIL. 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES (paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005518, sur la liste de paiement 1607IA005 (AGGLO))	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	15 953,72 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_83	i00011064400011021100	26 JUIL. 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES (paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005420, sur la liste de paiement 1607IA003 (AGGLO))	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	16 435,60 \$
DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES_83	i00011086400011021100	26 JUIL. 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES GÉNÉRALES (paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005546, sur la liste de paiement 1607IA004 (AGGLO))	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	13 594,69 \$
DESJARDINS ASSURANCES_20	i00011070800010973100	03 JUIN 2016	Système RECLAM	DESJARDINS ASSURANCES (paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005456, sur la liste de paiement 1606IA001 (AGGLO))	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	22 792,52 \$
DESMARAIS CONCEPT	1136311	05 JUIL. 2016	EMOND, LISE	Réapprovisionnement ponctuel du magasin SPVM	Approvisionnement Grands parcs,	Vêtement et équipement de travail	2 752,88 \$
DEVCOR (1994)	1139472	20 JUIL. 2016	CORBEIL, JASMIN	CONTRAT 6550a Maîtrise d'œuvre pour les travaux à effectuer par Excavations Super	verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 439,29 \$
DIGITALSTATE SOLUTIONS INC.	1133214	20 JUIN 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	70150 - Service d'accompagnement numérique.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 759,12 \$
DIKINI	1129920	08 JUIN 2016	NADON, JEAN- FRANCOIS	(16-1677) Contrat de services pro à DIKINI pour conception, préparation des documents d'exécution, surveillance - installation de 2 panneaux de signalisation - stationnement sous-terrain square Dorchester somme maximale 24 558.66 tx incl.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Signalisation lumineuse	22 425,33 \$
DIRECTDIAL.COM DISCOVER	1141422	29 JUIL. 2016	BOISVERT, ANDRE	Unité de secours panne de courant.	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	5 290,31 \$
COMMUNICATIONS INC	1128182	01 JUIN 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - Téléphones cellulaires. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	4 138,96 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
DISTRIBUTION CRANE CO	DEP13911	22 JUIN 2016	VENDETTI, PERRY	CRANE - Vanne à diaphragme pour silice activée	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 748,05 \$
DISTRIBUTION CRANE CO	DEU21971	02 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	72 ACCOUPLEMENTS ET 80 PL TUYAUX VICTAULIC 3"	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 498,42 \$
DISTRIBUTION CRANE CO	DEU22256	21 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT TUYAUTERIE DIVERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 518,67 \$
DISTRIBUTION CRANE CO	DEU22256	04 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT TUYAUTERIE DIVERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 546,47 \$
DISTRIBUTION RICHARD GRONDIN INC.	DEP14039	30 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Defibrilateur	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 012,56 \$
DISTRIBUTIONS SNG INC.	1093605	11 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	FOURNITURE DE PLOMBERIE EN URGENCE POUR 2016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 349,12 \$
DISTRIBUTIONS SNG INC.	DEU22249	20 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	8 Raccords pour tuyau Dresser - Intercepteurs et Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 746,94 \$
DMS DIVISION DE C.I.T.I.	1130627	10 JUIN 2016	MOISE, CARL	2016 - Toiles pare-soleil SW 4400 U62 Granite avec mec a chaine R-16	Environnement	Matériaux secs - traitement	2 383,22 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEP13905	20 JUIN 2016	LEBLANC, DANIEL	Lachine - Évacuateur de chlore - LA-181262	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 368,62 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU22361	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Cartouche MEM avec 14 piles - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	23,25 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU22361	27 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	Cartouche MEM avec 14 piles - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 349,99 \$
DUBO ELECTRIQUE LTEE	DEU22361	11 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Cartouche MEM avec 14 piles - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12,86 \$
ECCENTRIX	DEP13984	23 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Formation - MS Windows Server - Qiong Fan et Theodora Nérodéa	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 950,72 \$
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	1130578	09 JUIN 2016	POTVIN, ANNIE	Caserne 43 - Achat d'une clôture de sécurité dans le stationnement à cause d'une cheminée dangereuse	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 468,40 \$
ECHAFAUDAGES FAST (MONTREAL) INC.	1140795	27 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	Caserne 7070 Casgrain - Achat d'une clôture temporaire 6'X8' (32 morceaux) avec 34 pieds (supports) - déjà installée (présentement en location voir bon de commande 996786)	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 960,65 \$
ECO-COMPTEUR INC.	1134545	27 JUIN 2016	PAQUETTE, CAROLE	Accorder un contrat de services techniques à Eco-compteur, pour définir la fréquentation du parc-nature du Cap-Saint-Jacques à l'aide de compteur électronique	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	45 249,61 \$
ECO-COMPTEUR INC.	1138626	15 JUIL. 2016	TREMBLAY, KATIE	Devis - Projet pilote Vélorues- comptages cyclistes Laurier-Saint-André-Mentata	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	19 317,70 \$
TECHNOLOGIE SUPERIEURE	1139754	21 JUIL. 2016	SAINTE MARIE, PIERRE	Facture - Formation pour Lamine Diallo, ing. sur le Processus de gestion de projet	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 725,48 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1128184	01 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	Frais de formation-activité d'intégration en enquête policière du 29 février au 17 mars 2016 (groupe BV) - Facture #FA00106203	Police	Activités policières	35 728,30 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1135024	28 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	Frais d'inscription - Gestion des informateurs volet pratique donné du 10 au 13 mai 2016 à Lamontagne Jacques et Marquis Sylvain	Police	Activités policières	2 599,61 \$
ECOLE NATIONALE DE POLICE DU QUEBEC	1135030	28 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	Facture #FA00100482 en date du 27 mai 2016 en lien avec les frais de formation entrevue filmée d'un suspect donnée du 2 au 13 mai 2016.	Police	Activités policières	29 258,97 \$
EDWARD JANISZEWSKI	cherchejaniszewski071520	28 JUIL. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 660,62 \$
ELECTROMEGA LTEE	1139342	19 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	000001 Couverture wifi étendue - Corsets de télécommunication pour protéger contre les intempéries les composantes de transmission.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	36 329,37 \$
EMBALLAGE CODERRE	1138980	18 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection de sacs en papier pour l'identité judiciaire - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 479,55 \$
EMBALLAGE CODERRE	1138980	21 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection de sacs en papier pour l'identité judiciaire - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 287,27 \$
EMD MILLIPORE CORPORATION	1141443	29 JUIL. 2016	BOISVERT, ANDRE	Membrane filtrante	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	3 721,51 \$
EMS/SEIMEC	DEP14383	28 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	Remise à neuf d'un moteur 150 hp	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 619,45 \$
ENDRESS & HAUSER CANADA LTEE	DEP13920	20 JUIN 2016	LEBLANC, DANIEL	Remplacement du transmetteur de débitmètre massique Endress & Hauser	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 959,52 \$
ENDRESS & HAUSER CANADA LTEE	DEP13935	28 JUIN 2016	VENDETTI, PERRY	Achat et remplacement du débitmètre ozoneur 2016 - ensemble de chenille track and go usages (pour camion Dodge 4 x 4) comprenant 4 chenilles, deux rampes de montage et accessoires instruction.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 426,92 \$
ENERGIE EOLIENNE VENTS DU KEMPT, S.E.C.	1133946	29 JUIN 2016	BLAIN, ERIC		Environnement	Protection de l'environnement	15 748,12 \$
ENERTRAK INC	DEP13778	09 JUIN 2016	LEBLANC, DANIEL	MP Annuel d'échangeur de chaleur à plaques eau/eau	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 424,60 \$
ENGLOBE CORP.	1128983	03 JUIN 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	conception de plans et devis et surveillance des opérations reliés à l'évacuation d'articles immobiliers dans la maison Mary-Dorothy-Molson pour une somme maximale de 4 380.55 \$ tx incl.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 800,01 \$
ENGLOBE CORP.	1137766	12 JUIL. 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	1402-1 Evaluation de retardes fondations et des dalles de béton de la maison Mary-Dorothy-Molson et du mortier de ses murs de maçonnerie.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	12 860,97 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ENTECH INSTRUMENTS INC	1134655	27 JUIN 2016	ARBIC, DENISE	Fourniture pièces sur demande consommables.	Environnement	Traitement des eaux usées	2 704,38 \$
ENTECH INSTRUMENTS INC	1134655	27 JUIN 2016	ARBIC, DENISE	Fourniture pièces sur demande consommables.	Environnement	Protection de l'environnement	2 704,38 \$
ENTREPOS TS LAFRANCE INC.	1098881	19 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	LOCAL POUR ENTREPOSER MATERIEL SIM-DRM (SURPLUS D'INVENTAIRE)	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	4 199,50 \$
ENTREPRISES A.L.I. SNOWDON INC.	1094868	09 JUIN 2016	PICARD, STEVE- ERIC	SPVM / SERVICE DE NETTOYAGE DE CHAISES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016	Police	Activités policières	3 149,62 \$
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1109769	25 JUIL. 2016	HUARD, FRANCOIS	SPVM / REAPPROV (INVENTAIRE - BOTTINE DE TRAVAIL)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	18 918,73 \$
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1115752	07 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	c/o 2016 FOURNITURE DE BOTTES ET SOULIERS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 997,50 \$
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1132393	15 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	ECUSSON D'EPAULE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 757,50 \$
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1132444	15 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 287,70 \$
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1137132	08 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM INVENTAIRE. SELON ENTENTE 1134516, DM 237413, CAISSES DE 36 UNITÉS DE FUSÉES ROUTIÈRES 30 MINUTES	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 189,02 \$
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1140471	26 JUIL. 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	achat de botte hivers pour le GI - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 569,60 \$
ENTREPRISES FORLINI- DIVISION EQUIPEMENT DE SECURITE UNIVERSEL INC.	1141263	28 JUIL. 2016	HUARD, FRANCOIS	BOTTILLON,PATROUILLE INTERIEURE,RESPIRANTE, HAUTEUR 6"	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 782,20 \$
EPPENDORF CANADA	DEU22284	21 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	4 types de Pipettes Eppendorf - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 518,85 \$
EPPENDORF CANADA	DEU22627	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Pipettes Maxitips et Combitips Eppendorf - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 282,24 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EQUIFAB INC	1140080	22 JUIL. 2016	SAINT-VIL, PHILIPPE	Fourniture et installation d'une plate-forme en aluminium de marque et modèle Equifab PF avec monte-charge sur un châssis-cabine Ford F350. Appel d'offres 16-15441. CLIENT INTERNE : SPGI. Devis	Materiel roulant et ateliers	Autres - Administration générale	10 051,92 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	coderrerech01062016	03 JUIN 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	6 260,30 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	coderrerech13072016	14 JUIL. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	4 394,10 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	coderrerech15062016	16 JUIN 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 858,40 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	coderrerech28062016	29 JUIN 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	4 761,42 \$
EQUIPE DENIS CODERRE POUR MONTREAL	recherchecoderre28072016	28 JUIL. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 909,50 \$
EQUIPEMENT D'INCENDIE GLOBE INC	1095568	06 JUIN 2016	VINCENT, ERIK VERREAULT,	SPVM / SERVICE DE REMPLISSAGE D'EXTINCTEURS ANNÉE 2016 POUR L'ENSEMBLE DU SERVICE	Police	Activités policières	2 624,69 \$
EQUIPEMENT QIP	DEU22139	14 JUIN 2016	MICHEL	VANNE ORBINOX ILE DES SOEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
EQUIPEMENT WAJAX	1114780	27 JUIN 2016	BRANCONNIER, SERGE	Omega S13945 sur un chariot élévateur tel que décrit à votre proposition Q000057145 datée du 21 mars 2016. NÉGOCIATION GRÉ À GRÉ.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	10 844,79 \$
EQUIPEMENTS DE SECURITE HOTTE INC	1133001	17 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	Protège oreille	Police	Activités policières	4 912,73 \$
INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1130835	10 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM MENUISERIE. NEW YORK ROOF HOOK, MAXXIMUS-REX SOUMISSION 030143	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	9 973,81 \$
INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1132822	17 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Cuir Lt. Denis Paquet Visieres	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 294,01 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1135872	04 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM APRIA Pierre Bardier soum. 030694	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 417,09 \$
EQUIPEMENTS INCENDIES C.M.P. MAYER INC	1141464	29 JUIL. 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM Hydraulique Eric Lemay 2 soum.: 30945 et 30950	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 015,79 \$
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU19082	15 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	* PTI 2015 * - DOS. 137020 - SERVICE TECHNIQUE D'UN EXPERT CISCO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36 220,69 \$
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU21890	07 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	MISE A JOUR DU PAREFEU CISCO ASA ET ARCHITECTURE 3D ET MISE EN PRODUCTION NEXUS CONTRÔLE DE PROCÉDE ADM. EN L2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 727,07 \$
ESI TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION INC.	DEU22342	05 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	PLATEFORME HYPERCONVERGENCE POUR LE SITE DE RELÈVE CONTRÔLE DE PROCÉDÉS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	78 066,76 \$
EUROTEX NORTH AMERICA INC.	1129926	25 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	PRODUCTION D'IDENTIFICATION DOS, LETTRAGE POLICE ET BANDE REFLECHISSANTE - INVENTAIRE SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 918,69 \$
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEP13864	15 JUIN 2016	LEBLANC, DANIEL	Primary turbidity standard 125 mL, 10.0 NTU de EVOQUA et remplacer les turbidimètres filtre 3 et filtre 32 car l'option de l'alarme de débit n'est pas présente	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 891,24 \$
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEP13896	22 JUIN 2016	VENDETTI, PERRY	Evoqua - Pièces pour pompes doseuses Encore 700 et Depolox	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 603,82 \$
EVOQUA TECHNOLOGIES DES EAUX LTEE	DEP13937	21 JUIN 2016	LEBLANC, DANIEL	Pièces de remplacement MP pour Depolox	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 183,21 \$
EXCAVATION ANJOU INC	1062684	15 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	2015 à 2017: LOCATION D'UN CAMION-CITERNE AVEC OPÉRATEUR SUR APPEL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 036,80 \$
EXCAVATION ANJOU INC	1140261	25 JUIL. 2016	HALLE, BRUNO	2016 à 2016, location d'un camion citerne avec operateur sur demande pour le lieu d'enfouissement technique de la Ville de Montréal	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	17 742,89 \$
EXCELLENCE SPORTIVE DE L'ILE DE MONTREAL	cg11604151161658001	20 JUIL. 2016	GAGNE, DIANE	ARTICLE 5.2.1. DE LA CONVENTION : SIGNATURE DE LA CONVENTION. LA CONVENTION A ÉTÉ SIGNÉE LE 29 JUIN 2016.	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	200 000,00 \$
EXCELLENCE SPORTIVE DE L'ILE DE MONTREAL	cg1301771131658001	20 JUIL. 2016	GAGNE, DIANE	ARTICLE 4.3.3. DE LA CONVENTION : PRÉSENTATION À LA DIRECTRICE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ FINAL.	Dépenses communes	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
EXCELLENT GARAGE BEAUBIEN INC.	e3928	06 JUIL. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422741	Police	Activités policières	2 272,42 \$
EXOVA CANADA INC.	1093809	07 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	Commande ouverte 2016 - Analyse laboratoire à l'externe.	Environnement	Traitement des eaux usées	7 349,12 \$
EXPERTISCOM INC.	1134836	28 JUIN 2016	TAILLEFER, PATRICK	Formation « Prise de parole devant les médias » pour cinq personnes du SIM tenue le 21 juin 2016.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	6 036,78 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	17586	02 JUIN 2016	GAGNE, NATHALIE	Rapport du Sr. Martin Tremblay - Notre dossier: 13-002032	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 362,22 \$
FABCO PLASTIQUES	DEU22637	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	1 Éliminateur de gouttelettes B-Gon de Kimre - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 466,88 \$
FACTA GLOBAL INC.	1133024	17 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	Projectile chimique	Police	Activités policières	16 719,26 \$
FADOQ-REGION ILE DE MONTREAL	1140334	25 JUIL. 2016	VAILLANCOURT, GAETAN	Aide financière pour le projet Cache-monnaie	Police	Activités policières	5 000,00 \$
FAUTEUX ET ASSOCIES ARCHITECTES PAYSAGISTES (MARC FAUTEUX ET ASSOCIES INC.)	1137112	08 JUIL. 2016	MARTHET, DOMINIQUE	Tel que l'offre de service du 10 mai 2016 : Outils d'inventaire et d'analyse multicritères et pondéré pour l'aménagement des ruelles de Ville-Marie.	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	4 829,42 \$
FIBROBEC	1123037	21 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	PTI SPVM PARC AUTO / AMENAGEMENT DODGE RAM 2500/3500'REG.2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	7 543,98 \$
FILTERFAB QUEBEC INC.	DEU21949	01 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT TOILES DE FILTRE-PRESSE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	72 120,43 \$
FISHER & LUDLOW.	DEP14212	13 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	Pièces pour garde-corps pour décanteurs 5 & 6	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 293,97 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1132700	16 JUIN 2016	BOISVERT, ANDRE	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 402,53 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1136918	12 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	Matériel et produits chimiques de laboratoire	Environnement	Traitement des eaux usées	664,65 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1136918	12 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	Matériel et produits chimiques de laboratoire	Environnement	Protection de l'environnement	1 418,97 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1136918	12 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	Matériel et produits chimiques de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	751,00 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	1137468	11 JUIL. 2016	BOISVERT, ANDRE	Matériel de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 560,19 \$
FISHER SCIENTIFIQUE	DEU22690	20 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	spectrophotometre	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 478,81 \$
FOGIKO INC.	DEU22323	22 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ENSEMBLE DE COMMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 845,20 \$
FORAGE ANDRE ROY INC.	1133772	22 JUIN 2016	BORNAIS, LUC	2010 - forage de trois piezos dans le secteur des compresseurs afin de surveiller les niveaux d'eau sur le terrain et de s'assurer d'un drainage adéquat	Environnement	Protection de l'environnement	2 940,44 \$
FORMAVIVA INC.	1138757	15 JUIL. 2016	TREMBLAY, GINA	Projet Anamnèse II	Culture	Autres - activités culturelles	21 215,87 \$
FRANCIS BEAULIEU L'ARTISAN TRAITEUR	1136253	05 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Facture - Service - Traiteur Francis Beaulieu - Cocktail de Kamouraska - 100 personnes et Service inclus	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 034,14 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEP13992	27 JUIN 2016	PERIARD, MICHEL	Simatic PDM pour paramétrage équipements Profibus/ Hart	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 974,58 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU22063	10 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Interrupteur de pression Barksdale - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 413,87 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU22090	10 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Matériel électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 219,31 \$
FRANKLIN EMPIRE INC.	DEU22090	14 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	Matériel électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	27,72 \$
FREDERIQUE BROCHU BLACKBURN	1127006	20 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Frédérique Brochu Blackburn pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 000,00 \$
FRONT COMMUN QUEBECOIS POUR UNE GESTION ECOLOGIQUE DES DECHETS	1140478	26 JUIL. 2016	MOISE, CARL	2016 - Coordination d'activités lors de la SQRD dans le cadre de la Semaine Québécoise de Réduction des Déchets - 15 au 23 octobre 2016 - 15 000\$	Environnement	Matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	15 000,00 \$
G. DAVIAULT LTEE	1130624	10 JUIN 2016	DRAPEAU, MATHIEU	16-6910: Déplacement temporaire de glissières de béton et de clôtures dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Chargé de dossier: Wade Eide	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	6 404,24 \$
GABRIEL BEGIN	1127094	20 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Gaoner begin pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	5 000,00 \$
GARAGE DEGUIRE INC	97527	18 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422123	Police	Activités policières	2 011,11 \$
GARAGE DEGUIRE INC	97649	23 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422626	Police	Activités policières	2 112,62 \$
GARDIUM SECURITE INC.	1135485	30 JUIN 2016	TAILLEFER, PATRICK	Honoraires professionnels - ENQ2016020540110	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	4 150,71 \$
GAZ METRO INC.	DEU22378	04 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	AL - DEMANDE DE MODIFICATION AU RESEAU	Service de l'eau	Réseaux d'égout	15 748,12 \$
GAZTEK INC	DEP14320	21 JUIL. 2016	PERIARD, MICHEL	GASTEK -matériel pour calibration détecteur bw	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 631,06 \$
GCI INC.	DEP14229	15 JUIL. 2016	TURCOTTE, CAROLINE	Renouvellement du contrat de soutien technique et d'utilisation pour le progiciel Ultima- période du 05 juillet 2016 au 04 juillet 2017 inclusivement	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 808,42 \$
GE ANALYTICAL INSTRUMENTS, INC.	DEP13808	19 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	GE Instruments - Pièces et réactifs pour COT	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 722,39 \$
GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA	DEU21980	02 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Service d'entretien sur Multiflex	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 431,48 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA	DEU22502	06 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	Produits chimiques pour le traitement de l'eau	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 460,31 \$
GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA	DEU22550	08 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	Sonde de chlore GE CBR, Senseur et pièces pour Pompe Prominent GE - Opération des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 536,13 \$
GE WATER & PROCESS TECHNOLOGIES CANADA	DEU22661	18 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Inhibiteur de corrosion	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 581,37 \$
GENERAL BEARING SERVICE INC.	1130277	09 JUIN 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM Forge Patrick Coutu Roues pivotantes Colson	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	7 776,80 \$
GENFIR INC	DEP13983	23 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	outils pour camion	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 969,06 \$
GEORADAR DETECTION INC	1128995	03 JUIN 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	(15-1462-I-002) Services techniques à Géoradar-Détection inc. pour détection de conduites par radar à l'aide de méthodes non-destructives, à l'intérieur de la maison Mary-Dorothy-Molson pour une somme max 17 246.25 \$ tx incl.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	11 023,68 \$
GEORGES BOURELLE	rechbourelle311215	10 JUIN 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	3 530,78 \$
VAILLANCOURT LTEE - CANADIAN TIRE	1095677	29 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	Divers bâtiments - bon de commande ouvert pour l'achat de divers items pour les casernes et les bureaux administratifs du SIM, pour l'année 2016	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	5 249,37 \$
VAILLANCOURT LTEE - CANADIAN TIRE	1095677	29 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	Divers bâtiments - bon de commande ouvert pour l'achat de divers items pour les casernes et les bureaux administratifs du SIM, pour l'année 2016	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 674,56 \$
GESTION MC2 INC.	1138693	15 JUIL. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Travaux de remplacement de l'escalier de la maison de fumée - Contrat 14962	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Sec. incendie	13 612,93 \$
GESTION PFB	1130968	13 JUIN 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Percées exploratoires à la caserne 28 - Incidence 14343	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Sec. incendie	9 400,94 \$
GESU- CENTRE DE CREATIVITE	1133387	20 JUIN 2016	RAIL, CHRISTIANNE	BCO - Projet Ste-Catherine -Location de salles et soutien technique pour l'audition publique des finalistes devant jury du Concours Vivre le chantier Ste-Cath	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 180,07 \$
GHD CONSULTANTS LTEE	1125933	01 JUIN 2016	CECILE, DANIELLE	ENVIRONNEMENTALE DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE DE LA RUE ACORN ENTRE LES RUES LACASSE ET BEAUDOIN ENTENTE 864934	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	15 347,42 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GIVESCO INC. GLC METALLIQUE INDUSTRIELLE	DEU22182	16 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	48 Saloppettes Bleues - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 180,96 \$
	DEU22322	22 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT NAVETTES ET SABOT DE RETENUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 986,37 \$
GLOBAL UPHOLSTERY CO. INC./GROUPE GLOBAL INC.	1138388	14 JUIL. 2016	LAROCHE, LAURENT	Technique-Achat mobilier pour la secrétaire d'unité administrative et déplacement des bureaux du PSA et de l'agent de bureau.	Environnement	Protection de l'environnement	3 323,53 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1132978	28 JUIL. 2016	BORNAIS, LUC	2016 - Envois de colis et lettre	Environnement	Protection de l'environnement	4 199,50 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1132978	17 JUIN 2016	BORNAIS, LUC	2016 - Envois de colis et lettre	Environnement	Protection de l'environnement	1 049,87 \$
GLOBEX COURRIER INTERNATIONAL INC.	1137554	11 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	Service de messagerie - route régulière pour la période de juillet à décembre 2016: ENTENTE D'ACHAT CONTRACTUELLE 983618	Police	Activités policières	26 246,87 \$
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU22091	10 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Matériel électrique - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 976,31 \$
GRAY FOURNISSEURS DE MATERIAUX ELECTRIQUES INC	DEU22734	25 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	11 Fusibles Cutler-Hammer	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 633,64 \$
GRAYMONT (QC) INC.	DEP14157	11 JUIL. 2016	VENDETTI, PERRY	Paiement Facture 463765, Chaux hydratée- UPI	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 219,03 \$
GRIMM AEROSOL CANADA INC.	1138754	15 JUIL. 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Accessoire et pièce de remplacement pour outil	Environnement	Protection de l'environnement	4 985,00 \$
GRIMM AEROSOL CANADA INC.	1138759	15 JUIL. 2016	CLOUTIER, MARIEKE	Fourniture et installation d'un nouveau tube nafion dans une sonde d'échantillonnage modèle 182 de Grimm, cat# X1801203A	Environnement	Protection de l'environnement	5 275,00 \$
GROUPE CLIMACLEAN	1128998	03 JUIN 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	Groupe Climaclean pour inspection et nettoyage du système de chauffage à l'eau chaude de la maison Mary-Dorothy-Molson pour une somme maximale de 8 393,18 \$ taxes incluses	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 364,86 \$
GROUPE CTT	1134342	23 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	2016 - tests toiles filtrantes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 099,75 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1377160	08 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 08 au 14 Mai 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 160,64 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1377875	08 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Nord de l'île - Période du 15 au 21 Mai 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 135,95 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1377876	08 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 15 au 21 Mai 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 895,26 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1378701	15 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 22 au 28 Mai 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 339,67 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1379741	21 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Nord de l'île - Période du 29 au 04 Juin 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 117,43 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1379742	28 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 29 au 04 Juin 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 845,88 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1380659	06 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Nord de l'île - Période du 05 au 11 Juin 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 105,08 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1380660	06 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 05 au 11 Juin 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 889,09 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1381463	06 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Nord de l'île - Période du 12 au 18 Juin 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 135,95 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1381464	11 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 12 au 18 Juin 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 858,22 \$
GROUPE DE SECURITE GARDA SENC	1382367	11 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Service de gardiennage - Garda 2016 - PDS Est de l'île - Période du 19 au 25 Juin 2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 234,72 \$
GROUPE GENIARP INC.	DEU22145	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	RELEVES BATHYMETRIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 561,72 \$
GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.	1101007	08 JUIN 2016	MARSAN, ANDRE	Services d'experts pour travaux en présence d'amiante dans le cadre du projet de fermeture des façades de filtres 1-2-3 à l'Usine d'eau potable Atwater - Incidence 12918	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 188,21 \$
GROUPE GESFOR POIRIER, PINCHIN INC.	DEP13976	23 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Formation - Méthode travail Hg	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 052,51 \$
GROUPE HEMISPHERES INC.	DEU22143	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	RELOCALISATION DES COULEUVRES UNITE DE DESINFECTION À L'OZONE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 078,80 \$
GROUPE LABERGE INC.	1140606	26 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Service - Transport exhibits	Police	Activités policières	4 703,44 \$
GROUPE LABERGE INC.	1140607	26 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Service - Transport exhibits	Police	Activités policières	8 440,99 \$
GROUPE LD INC.	DEU21967	01 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	MODERNISATION DE LA SIGNALISATION DES PONTS A LA DÉCANTATION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 478,07 \$
GROUPE LD INC.	DEU22219	17 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	20 Boîtes et Réceptacles Meltric - Mise aux normes des Branchements 347/600V	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	14 041,03 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
GROUPE LINCORA INC	1136435	21 JUIL. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Achat de classeurs et anneaux pour les postes de travail attribués aux employés du Service de sécurité incendie au 6150 Royalmount - Incidence 14340	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	27 152,92 \$
GROUPE MECANO INC	DEU22215	20 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	REMPLACEMENT DE LA VANNE DEVERSOIR 601-M02-305 DE 72 DU BASSIN DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE L'ÎLE NOTRE-DAME	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	63 034,71 \$
GROUPE PHANEUF INC.	1140052	22 JUIL. 2016	ANGERS, VERONIQUE	Les Samedis Parc-Nature - Présentation de King Melrose le 10 septembre 2016 - Bois-de-Liesse	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	4 199,50 \$
GROUPE REPROCOM	1139657	20 JUIL. 2016	PERRY, REMI	CF - Service - Impression de la mise à jour # 10 du Guide des opérations	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	2 050,24 \$
GROUPE ROGERS LTEE	1137372	11 JUIL. 2016	DUFORT, ALAIN	Divers documents - Plaques commémoratives, en mémoire des pompiers décédés en devoir au Service de sécurité incendie de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	47 582,43 \$
GROUPE SANTE PHYSIMED INC.	1138531	14 JUIL. 2016	DENIS, MICHEL	Paiement de la facture no. 171348 - Examens médicaux pour la période du 14 mars 2016 au 14 mars 2017	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	14 219,57 \$
GROUPE TRIUM INC.	1129653	07 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 829,36 \$
GROUPE TRIUM INC.	1130720	11 JUIL. 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Articles promotionnels pour le bureau du directeur SPVM.	Police	Activités policières	151,01 \$
GROUPE TRIUM INC.	1130720	10 JUIN 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Articles promotionnels pour le bureau du directeur SPVM.	Police	Activités policières	2 929,15 \$
GROUPE TRIUM INC.	1131796	14 JUIN 2016	GIRARD, SYLVIE	Paiement de facture 2015	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 156,40 \$
GROUPE TRIUM INC.	1132883	17 JUIN 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection de chandails thermal bleu/noir (m/c) - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	1 521,64 \$
GROUPE TRIUM INC.	1132883	05 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection de chandails thermal bleu/noir (m/c) - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	875,84 \$
GROUPE-CONSEIL STRUCTURA INTERNATIONAL GUILLEVIN	1130631	10 JUIN 2016	DRAPEAU, MATHIEU	16-1682: SP pour une étude d'impact sur les trajectoires des balles provenant de terrains de balle au parc Jeanne-Mance. Chargée de projet: Marie-France Charlebois	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 711,90 \$
INTERNATIONAL CIE GUILLEVIN	1058919	13 JUIL. 2016	SHOONER, MICHEL	Commande ouverte pour la fourniture de pièces électriques pour les intercepteurs en 2015	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 113,39 \$
INTERNATIONAL CIE GUILLEVIN	DEU21323	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	9 Led Flood Lights - Test Eclairage Goulottes, Ponts et Chargement des cendres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 724,46 \$
INTERNATIONAL CIE GUILLEVIN	DEU22051	09 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	810 Lumieres Philips - Modernisation éclairage T12 à T8 niveau des Galeries	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 806,32 \$
INTERNATIONAL CIE GUILLEVIN	DEU22276	21 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	4 Détecteurs Turck + 2 Cables - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 604,74 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode12	10 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 12 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 588,46 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode13	28 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 13 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 341,01 \$
HAINAULT GRAVEL HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode15	22 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 15 - Hainault, Gravel	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 165,88 \$
HAZMASTERS INC.	1051337	08 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	2015-2016, REAPPROVISIONNEMENT ARTICLES SANTÉ ET SÉCURITÉ, FOURNITURE ET LIVRAISON A/O P15-025-AE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
HAZMASTERS INC.	DEP13871	16 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Achat d'outillage équipement espace clos PELSUE pour équiper 2 camions neufs	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 650,10 \$
HAZMASTERS INC.	DEU21968	01 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	BAC DE RETENTION AVEC DRAIN ULTR1144	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 719,18 \$
HAZMASTERS INC.	DEU22505	06 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	370 Masques Jetables 3M, 3 Rubans Marqueur Brady et autres articles de Sécurité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 365,12 \$
HETEK SOLUTIONS INC	1128599	02 JUIN 2016	BORNAIS, LUC	2016 - Pegram Laser mini avec chargeur et batterie rechargeable	Environnement	Protection de l'environnement	20 299,34 \$
HEWITT EQUIPEMENT LTEE	DEP13868	16 JUIN 2016	REBSELJ, VINCENT	Groupe électrogène DG-3, modèle D398 et 3516 - Entretien correctif ponctuel	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 491,87 \$
HMI CONSTRUCTION INC.	DEP14120	07 JUIL. 2016	REBSELJ, VINCENT	Travaux de scellement de 9 conduit à l'interconnexion#1	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 949,56 \$
HMI CONSTRUCTION INC.	DEP14156	11 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	Réinstaller les Klaxons dans la salle des pompes U a la haute pression par HMI	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 674,56 \$
HONORABLE DANIEL H. TINGLEY Q.C. / C.R.	1128809	03 JUIN 2016	BIRON, PAULE	adjudicateur dossier 14-002531	Dépenses communes Grands parcs,	Autres - Administration générale	12 073,56 \$
HOTTE-POISSANT ENTREPRENEURS INC.	1130806	10 JUIN 2016	DESAUTELS, ANNE	Travaux de barricadage au 575, rue Elm	verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 961,56 \$
HYDRO WESTMOUNT	DEP13989	28 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	BCO2016 Hydro-Westmount pour 19 Summit Circle Westmount H3Y 1B4	Service de l'eau Grands parcs,	Réseau de distribution de l'eau potable	2 309,72 \$
HYDRO-QUEBEC	1139470	20 JUIL. 2016	CORBELL, JASMIN	CONTRAT 6550a-i Travaux de remplacement du branchement et travaux civils au 1800 chemin Remembrance.	verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	4 432,26 \$
HYDRO-QUEBEC	671422	29 JUIN 2016	BENOIT, NADINE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	3 513,75 \$
IAN HUGHES	1129181	06 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	Paiement facture du mois de mai 2016	Police	Activités policières	2 450,00 \$
IAN HUGHES	1129196	06 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	PAIEMENT FACTURE DU MOIS DE MAI ET JUIN 2016	Police	Activités policières	7 200,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
IMPRIME-EMPLOI	DEP14323	21 JUIL. 2016	LABERGE, ANNE-MARIE	BCO 2016 - Impression et distribution d'avis aux résidents dans le cadre du projet IRR-2015-01 (nouvelle entente ville)	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 624,69 \$
IMPRIMERIE DE LA RIVESUD LTEE	1135299	29 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	Soumission #51274 en date du 29 juin 2016 pour 10000 cibles pour la division de la formation.	Police	Activités policières	6 962,77 \$
IMPRIMERIE DUMAINE INC.	1135048	28 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	Parlement facture #114865 en date du 4 juin 2016 pour impression 4 couleur process + vernis-recto verso, zodiac 7.5 pts blanc	Police	Activités policières	2 001,06 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1093468	28 JUIN 2016	LEARY, GENEVIEVE	Impression de divers formulaires - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	4 586,84 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1130870	18 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Impression diverse - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	6 287,04 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1137529	11 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Impression de différents formulaires - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 397,38 \$
IMPRIMERIE F.L. CHICOINE	1137529	14 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Impression de différents formulaires - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 276,10 \$
INFO-CARREFOUR INC.	1132408	15 JUIN 2016	REEVES, CHANTAL	Ordinateur et accessoire tel que soumission : 0S90616-1	Police	Activités policières	2 019,96 \$
INFORMATIQUE DIRECT IMPACT INC.	1135881	04 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Service - Soutien informatique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 703,44 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1133993	22 JUIN 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation telecom - Connecteurs de fibre optique modèle SFP.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 483,23 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	1136167	05 JUIL. 2016	DURAND, MATHIEU	Acquisition d'un serveur pour le module crimes technologiques de la section de l'identification judiciaire.	Police	Activités policières	4 882,97 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	DEU22218	20 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	DISQUES DUR SSD ET LICENCES ADOBE POUR INFORMATIQUE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 089,28 \$
INFORMATIQUE PRO-CONTACT INC.	DEU22261	22 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	LOGICIEL DE BACKUP - RAJOUT DE 3TB CAPACITE DE BACKUP -DATA PROTECTION ADVANCES DPA - CAPACITY BUNGLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	26 734,49 \$
INFORMATIQUE SIGMAWAVE INC.	1130666	10 JUIN 2016	DURAND, MATHIEU	Remplacement d'ordinateurs rendu désuet au module photographie de la section de l'identification judiciaire.	Police	Activités policières	8 787,45 \$
INNOTEX	1130839	10 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. INSPECTIONS AVANCÉES SELON ENTENTE 899907, FACTURE ET BON DE LIVRAISON # FAC0000018906	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 379,02 \$
INNOTEX	1138591	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. INSPECTIONS AVANCÉES SELON ENTENTE 899907, FACTURE ET BON DE LIVRAISON # FAC0000019192	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 284,53 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INOLEC	DEP13777	09 JUIN 2016	GOUPIL, SYLVIE	assemblé sur 3 remorques, : 2 pompes Ø4" et 1 pompes Ø6" , Le tout pour augmenter l'efficacité en diminuant les temps de pompages des chambres souterraines et en diminuant les risques	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	60 627,66 \$
INOLEC	DEP13870	16 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Achat d'outillage Honda et MultiQuip pour 2 camions neufs	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 606,84 \$
RECHERCHE EN ECONOMIE CONTEMPORAINE	1136298	05 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels pour la production d'un rapport examinant la pertinence du concept et de l'approche des districts énergétiques dans le contexte urbain de Montréal (IREC).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	34 183,00 \$
INSTITUT DE RECHERCHE EN ECONOMIE CONTEMPORAINE	1136800	07 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels pour la production d'un rapport dressant, pour les technologies de substitution au pétrole au Québec, un portrait des acteurs en présence et des hypothèses d'amélioration du bilan carbone (IREC).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	32 890,00 \$
INSTITUT FORMAT	1140633	26 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Formation de porte-parole pour M. Pierre-Paul Savignac, chef de division des grands parcs métropolitains, Bureau du Mont-Royal, mat. 645955, et Mme Isabelle Girard, régisseur du parc du Mont-Royal, mat. 718136	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 939,65 \$
INSTRUMENTS VERONICS INC.	DEP14353	28 JUIL. 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de Transmetteur de pression PTX en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 707,62 \$
INTEGRAL JEAN BEAUDOIN	1128685	02 JUIN 2016	TRUDEAU, ALAIN	BCO - Projet Sainte-Catherine Ouest - Prestation finaliste concours Vivre le chantier Sainte-Cath	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 737,03 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160185	01 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0185	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 582,69 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160188	01 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0188	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 748,05 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160189	01 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0189	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 803,17 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160192	01 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0192	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 330,72 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160193	01 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0193	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 708,68 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160201	21 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0201	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160202	21 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0202	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 834,66 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160203	21 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0203	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160204	21 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0204	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 149,62 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160205	21 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0205	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 708,68 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160206	21 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0206	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 645,68 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160207	21 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0207	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 078,75 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160208	21 JUIN 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0208	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 582,69 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160218	04 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0218	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 330,72 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160219	04 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0219	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 771,67 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160220	04 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0220	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 267,73 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160221	04 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0221	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160222	04 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0222	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 307,11 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160223	04 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0223	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160224	04 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0224	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 519,70 \$
INTERPRETATION & TRADUCTION KELENY	20160225	04 JUIL. 2016	COLAIMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Interprète - Keleny - 2016 - Facture # 2016_0225	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 015,76 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INTERVIA	1135070	28 JUIN 2016	PAQUETTE, CAROLE	CONTRAT 6775-i Services professionnels de gestion des impacts du chantier de la place Vauquelin.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	34 236,42 \$
IRVING MITCHELL KALICHMAN S.E.N.C.R.L.	1128455	01 JUIN 2016	BIRON, PAULE	avocats dossier 15-001102	Affaires juridiques	Affaires civiles	6 394,26 \$
ISABELLE BOUCHARD	1140637	26 JUIL. 2016	DRAPEAU, MATHIEU	documentaire sur la Ferme Gohier soit la Maison des animateurs et la Grange de la Base de plein-air Parc-nature du Cap St Jacques	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	10 162,79 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1128963	03 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9578, BON DE LIVRAISON 5681	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 307,12 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1128964	03 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURES 9579 ET 9580, BON DE LIVRAISON 5681	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 040,19 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1130469	09 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9585, BON DE LIVRAISON 5684	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 332,23 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1132858	17 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	Facture: 9607 - 9605 - 9606 Entente 991690 Entretien Bunker 991690	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 998,16 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1136093	05 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9646, BONS DE LIVRAISON 5686-5688-5689	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 581,40 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1136099	05 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9649, BONS DE LIVRAISON 5686-5688-5689	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 381,36 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1136117	05 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9661, BONS DE LIVRAISON 5692	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 858,03 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1136173	05 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURES 9647 ET 9652, BON DE LIVRAISON 5686-5688-5689	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 170,92 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1136178	05 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURES 9662 ET 9663, BON DE LIVRAISON 5686-5688-5689	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 323,09 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1138585	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURES 9717 ET 9720, BON DE LIVRAISON 5693-5694	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 859,95 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1138586	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9718, BONS DE LIVRAISON 5693-5694	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 522,19 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1138588	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9723, BONS DE LIVRAISON 5696-5698	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 377,66 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1138589	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURE 9724, BONS DE LIVRAISON 5696-5698	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 203,28 \$
ISOTECH INSTRUMENTATION INC.	1138590	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM CUIR. ENTRETIEN DE BUNKER SELON ENTENTE 991690, FACTURES 9722 ET 9725, BON DE LIVRAISON 5696-5698	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 291,68 \$
JACQUES MARTEL CONSULTANT FORMATEUR EN SST	1139630	20 JUIL. 2016	DOUCET, DENIS	FORMATION CHARIOT ÉLÉVATEUR - ÉQUIPE GIMD - DATE 31 MAI, 7,14 ET 21 JUIN 2016	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	3 480,33 \$
JBM MARQUAGE ROUTIER INC	1137075	08 JUIL. 2016	TREMBLAY, KATIE	BCO - Projets: Voies réservées dur l'axe du boul Saint-Joseph entre Saint-Denis et Christophe-Colomb	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	3 285,58 \$
JEAN GUGLIA & FILS ENR.	1136024	04 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Hydraulique Eric Lemay et Patrick Coutu	Securité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 416,39 \$
JEAN-CLAUDE GILBERT	1133290	20 JUIN 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	60006.01 Couverture sans-fil étendue - Ingénieur en structure; 60006.01 Couverture sans-fil étendue - Dessin DAO.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 737,29 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU21815	08 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT BARBOTINS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 746,68 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU22320	22 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT PIECES MACHINÉES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 090,61 \$
JMS INDUSTRIEL INC.	DEU22324	22 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	REAPPROVISIONNEMENT ENSEMBLES DE RENVOI	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 657,52 \$
JOHNSTON INDUSTRIAL PLASTICS LTD	DEU22606	13 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Feuille de UHMW CERAM-P 3/4 - Décantation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 382,17 \$
JOSIANNE ROY	1139658	20 JUIL. 2016	PERRY, REMI	CF - Formation en santé et sécurité - Les contaminants de l'incendie	Securité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 827,25 \$
JSI TELECOM	1139643	20 JUIL. 2016	DERAMOND, DIDIER	Contrat de maintenance et de mise à niveau du système d'enregistrement et d'écoute électronique - Période 20 juin au 31 décembre 2016	Police	Activités policières	65 921,65 \$
JUKADO INC.	1138189	13 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1210 SPVM FORMATION / ACHAT DE PROTECTIONS MURALES	Police	Activités policières	3 779,55 \$
KANVA ARCHITECTURE INC.	1128695	02 JUIN 2016	TRUDEAU, ALAIN	BCO - Prestation finaliste - Concours Vivre le chantier Ste-Cath	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 737,03 \$
KELLY SANI-VAC INC	1137287	11 JUIL. 2016	LALONDE, SOPHIE	Vidange du réservoir pour la roulotte sanitaire temporaire pour le 1800 Rememberance - Incidence 14673	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	7 579,01 \$
CONSULTANT EN RESTAURATION ET AGROALIMENTAIRE INC.	1132670	16 JUIN 2016	LALONDE, SOPHIE	Services professionnels spécialisés en aménagement de cuisine de restaurant pour la phase 4B du Quartier des spectacles	Gestion et planification immobilière	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 173,36 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
KOBOLD INSTRUMENTS CANADA INC.	DEP13907	22 JUIN 2016	VENDETTI, PERRY	Turbidimètre pour décanteur	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 407,90 \$
KSB PUMPS INC.	DEU22312	22 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Pompe KSB au 668-M28	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	8 084,04 \$
L & M UNIFORME INC	1131961	15 JUIN 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	BLOUSON GRIS, BRIGADIER SCOLAIRE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 136,50 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTEE	1137235	08 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM-APRIA/ Cas. 72, 2 constats faits: 1- Compresseur n°1, le manomètre de pression du premier étage est à remplacer. 2- Compresseur n°2, moniteur de CO défectueux et doit être remplacer/ Incluant frais transport., pièces, main d'œuvres	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	6 324,22 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTEE	1138788	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM-APRIA- Caserne 5, entretien semi-annuel du compresseur # 2 pour le mois de juillet 2016 incluant pièces et main d'œuvres # Cmde: 52070, bon de travail # 7555.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 065,66 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTEE	1138790	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM-APRIA- Caserne 72, entretien semi-annuel du compresseur # 1 pour le mois de juillet 2016 incluant pièces et main d'œuvres # Cmde: 52068, bon de travail # 7556.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 310,16 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTEE	1138794	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM-APRIA- Caserne 17, entretien semi-annuel du compresseur # 1 pour le mois de juillet 2016 incluant pièces et main d'œuvres # Cmde: 52065, bon de travail # 7550.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 304,65 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTEE	1138797	15 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM-APRIA- Caserne 72, entretien semi-annuel du compresseur # 2 pour le mois de juillet 2016 incluant pièces et main d'œuvres # Cmde: 52067, bon de travail # 7557.	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 138,02 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTEE	1139028	18 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	Bon de travail: 7553 Caserne 5 Récupération, d'eau usée, cylindre...incluant pièces et main d'œuvres	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 092,43 \$
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR LTEE	1139030	18 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	Caserne 17 Bon de travail: 7551 Huile synthétique, récupération , d'eau usé, incluant pièces et main d'œuvres	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 159,62 \$
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	1010972	06 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	Location sur demande de journaliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 771,78 \$
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU22144	14 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	LOCATION NIVELEUSE AU L.E.T. - URGENCE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 165,38 \$
LA CIE DE PAVAGE BROADWAY LTEE	DEU22707	21 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	REMPLEIR CANIVEAU SECTEUR DE BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 144,38 \$
LA CORDEILLE BORDEAUX- CARTIERVILLE	1140502	26 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Service de traiteur pour la réunion de la Table de concertation du Mont-Royal du 17 juin 2016	verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 019,94 \$
LA CORDEE PLEIN AIR INC.	1135709	30 JUIN 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de gants hivers pour le GTI - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	2 435,28 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LA CORPORATION SKYING MONTREAL	115635200414062016	28 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	QDD 1156352004 - Suite à l'appel de projet hiver 2015 du PRAM-Est pour soutenir le développement de Montréal 3e versements	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	90 000,00 \$
LA PERSONNELLE ASSURANCES_13	i00011065600009698900	03 JUIN 2016	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005427, sur la liste de paiement 1605IA006 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	7 135,84 \$
LA PERSONNELLE ASSURANCES_15	i00011095200009698900	18 JUIN 2016	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005590, sur la liste de paiement 1606IA003 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	24 000,00 \$
LA PERSONNELLE ASSURANCES_17	i00011063800009698900	08 JUIL. 2016	Système RECLAM	LA PERSONNELLE ASSURANCES Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005416, sur la liste de paiement 1607IA001 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	16 207,12 \$
LA PERSONNELLE_61	i00011065200009067600	26 JUIL. 2016	Système RECLAM	LA PERSONNELLE Paiement d'une indemnité pour le dossier 15-005425, sur la liste de paiement 1607IA003 (AGGLO)	Service des affaires juridiques	Autres - Administration générale	4 299,10 \$
LA PRESSE LTEE	1128400	01 JUIN 2016	PARR, GUYLAINE	Placement de publicité sur différents sites Internet de la programmation hivernale 2015-2016, dans les parcs-nature	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	8 388,39 \$
LA TUQUE CHEVROLET BUICK GMC	1130220	21 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES CHEVROLET ÉQUINOX LS	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	285,86 \$
LA TUQUE CHEVROLET BUICK GMC	1130220	09 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES CHEVROLET ÉQUINOX LS	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	43 964,00 \$
LA TUQUE CHEVROLET BUICK GMC	1130849	21 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES CHEVROLET TRAVERSE LS	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	691,85 \$
LA TUQUE CHEVROLET BUICK GMC	1130849	10 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES CHEVROLET TRAVERSE LS	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	61 242,00 \$
LA TUQUE CHEVROLET BUICK GMC	1130850	21 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE TROIS (3) VÉHICULES CHEVROLET MALIBU LS	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	1 468,73 \$
LA TUQUE CHEVROLET BUICK GMC	1130850	10 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE TROIS (3) VÉHICULES CHEVROLET MALIBU LS	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	60 558,00 \$
LABOSPORT INC.	1141236	28 JUIL. 2016	MEILLEUR, JACINTHE	Réf. 1150225001 - OS Q16294 CAN-A1 et Q16298 CAN-A1. Service d'un programme de test : protocole pour granulats de performance - gazon synthétique et identification produit. Suivi Constat d'achèvement, au projet du parc Ruthford.	Ville-Marie	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	7 559,09 \$
LACHAPELLE LOGISTIQUE INC.	1139489	20 JUIL. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Déménagement temporaire du personnel et de l'équipement du 1800 Rememberance dans le cadre des travaux de réfection de toiture - Incidence 14673	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	3 653,56 \$
L'ADPQ	1131612	14 JUIN 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Frais d'inscription des membres du SPVM au colloque ADPQ 2016 du 31 mai au 3 juin.	Police	Activités policières	4 930,92 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LALEMA INC.	1033532	07 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	PRODUITS KIMBERLY CLARK 2015-2016	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 897,75 \$
LALEMA INC.	DEU22645	15 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	24 Blocs désodorisant 20LBS - Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 162,91 \$
LANDTEC NORTH AMERICA INC.	1133295	29 JUIL. 2016	PARENSKAYA, ELENA	2015 - Entretien et réparation Landtec 500501RA 451690	Environnement	Protection de l'environnement	4 016,88 \$
LAPIERRE FINE MECANIQUE INC.	160504	09 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421771	Police	Activités policières	2 187,38 \$
LARO EXPERT-CONSEIL INC.	1138784	15 JUIL. 2016	TREMBLAY, GINA	Projet Anamnèse II pour le parc du CESM 2017	Culture	Autres - activités culturelles	5 480,35 \$
LATENT FORENSIC SERVICES	1134241	23 JUIN 2016	DURAND, MATHIEU	Acquisition de consommable pour module détection.	Police	Activités policières	3 822,06 \$
LAURIN D. & ASSOCIES INC.	DEP14040	05 JUIL. 2016	REBSEIJ, VINCENT	CONFIDENTIEL - Besoin service professionnel pour une médiation entre deux employés	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 299,25 \$
LAURIN INC	1131116	13 JUIN 2016	MOISE, CARL	2016 - Conteneur à oxydant	Environnement	Matériaux secs - traitement	18 692,05 \$
LE CLUB DES SPORTS D.J. INC.	1134226	23 JUIN 2016	PARENT, SYLVAIN	Service d'animation - entraîneur	Police	Activités policières	3 300,00 \$
LE GARAGE SYLVAIN JOUBERT	76819	22 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422561	Police	Activités policières	2 381,41 \$
LE GROUPE J.S.V. INC	DEP13885	20 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Achat d'outillage divers Walter Gear et Jet outils pour 2 camions neufs	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 561,20 \$
LE GROUPE LEFEBVRE M.R.P. INC	DEU22137	14 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	MG - REFECTION DU JOINT DE DILATATION D'UN RESERVOIR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	10 309,76 \$
LE GROUPE MASTER S.E.C.	DEU22154	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Unité de climatisation - Salle de commande des Boues F11 - réaménagement administration division expertise	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 596,35 \$
LE MARCHÉ DU STORE	1138393	14 JUIL. 2016	LAROCHE, LAURENT	Technique-Remplacement stores à l'administration et au laboratoire de microbiologie.	Environnement	Protection de l'environnement	5 331,48 \$
LEGER	1135947	04 JUIL. 2016	HODDER, DANIEL	Contrat de services professionnels à la firme Marketing Léger inc. pour la réalisation d'une étude de segmentation de la clientèle actuelle et potentielle des parcs-nature du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	61 732,65 \$
L'EMPREINTE IMPRIMERIE INC.	1133551	21 JUIN 2016	DUFORT, GILLES	Impression de 250 cartiers sur la Politique de stationnement 2016 Numéro de projet 176050 (voir soumission pour spécifications).	Service de la mise en valeur du territoire Grands parcs, Royal	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 190,04 \$
L'EQUIPE SPECTRA INC	1138072	13 JUIL. 2016	ANGERS, VERONIQUE	Accorder un contrat à Vincent Vallières pour une représentation le 17 septembre 2016	verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	5 249,37 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES CAMIONS INDUSTRIELS YALE MONTREAL LTEE	DEU22289	21 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Transporteur électrique Taylor-Dunn - CVAC des EAUX	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 426,83 \$
LES AGENCES REAL DEMERS INC	1134064	22 JUIN 2016	GIRARD, SYLVIE	Consultant en quincaillerie dans le cadre du projet de rénovation de la caserne 26 - Incidence 14193	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des installations - Séc. incendie	4 724,44 \$
LES CARROSSERIES LE BARON INC.	21273	11 JUIN 2016	PARCAUTOSPVM	Système Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421720	Police	Activités policières	2 494,17 \$
LES CEINTURES MEGA INC.	1141481	29 JUIL. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	CEINTURON INTERIEUR ET EXTERIEUR	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	8 037,84 \$
LES CLOTURES ARBOIT INC.	DEU22668	18 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	INSTALLATION DE CLOTURE A L'EDICULE MEILLEUR AFIN DE DÉLIMITER LE TERRAIN	Service de l'eau	Réseaux d'égout	4 370,44 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRERET	1128188	01 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 6 heures par comédien, les 23,24,25,26 MAI 2016-FACTURE #796	Police	Activités policières	2 173,24 \$
LES COMMUNICATIONS MICHEL VERRERET	1128195	01 JUIN 2016	DUPERE, PIERRE	Cours IP recrutés, tarification blocs de 8 heures par comédien, les 17,19,25 mai 2016 - facture #797	Police	Activités policières	2 488,20 \$
LES COMPRESSEURS ADEC LTEE	1140631	26 JUIL. 2016	BORNAIS, LUC	Achat d'un compresseur et sécheur. Soumission 13810.	Environnement	Protection de l'environnement	4 730,07 \$
LES CONFLECTIONS NAPOLI INC.	1139907	21 JUIL. 2016	PELLETIER, NATHALIE	Habits civils cadres SPVM	Police	Activités policières	2 047,26 \$
LES CONTROLES I.S.I. INC.	1094137	06 JUIL. 2016	BLAIN, ERIC	2016 - Assistance technique sur appel de l'interface Wonderware 2016	Environnement	Protection de l'environnement	3 149,62 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP13950	22 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	RR CDN achat de clapets anti-retour 5 et 6 pouces pour les pompes V1-V4	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 855,69 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP14290	19 JUIL. 2016	MAHER, HELENE	Remplacement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de Détecteur MSA en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 253,11 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEP14291	19 JUIL. 2016	REBSELJ, VINCENT	Achat calibreteur et controleur ultimax pour détecteur O2	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 226,74 \$
LES CONTROLES PROVAN ASSOCIES INC.	DEU22585	13 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	3 Clapets APCO pour Pompes à Intercepteur St-Denis	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 578,16 \$
LES CUIRS MARIO INC.	1140589	26 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection d'étuis à poivre de Cayenne- Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 569,57 \$
LES DISQUES DARE TO CARE INC.	1138071	13 JUIL. 2016	ANGERS, VERONIQUE	Accorder un contrat aux s2urs Boulay pour un concert le 20 aout 2016	verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	10 498,75 \$
LES DISTRIBUTIONS NORTHER ENR.	1139945	21 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM INVENTAIRE. BROSE ACIER INOX TOURET ETABIE, 8" DIAMÈTRE 3/4" LARGEUR, TROU SHAFT 3/4"	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 071,82 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES EDITIONS YVON BLAIS INC	1140303	25 JUIL. 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Achat de Code criminel annoté Cournoyer-Ouimet 2017 (Livre + CD)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 255,60 \$
LES EMBALLAGES CROWN	1113472	08 JUIN 2016	BEAUDIN, ALEXANDRE	Impression de sacs de plastique - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	2 596,13 \$
LES ENTREPRISES AL/OU INC.	1132923	17 JUIN 2016	GUERIN, CAROLE	CSE-2 - Installation d'un système complet d'appel au combat	Securite incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 779,41 \$
LES ENTREPRISES DA-OU (2006) INC.	1130001	08 JUIN 2016	LAVERDIERE, GISELE	SPVM PARC-AUTO / FILAGE	Police	Activités policières	3 654,79 \$
LES ENTREPRISES DUCKBILL INC.	1133400	20 JUIN 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection de bretelles complètes - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 152,47 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	1136102	05 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	2016 À 2018 - REPARATION DE MOTEURS ELECTRIQUES SUR DEMANDE POUR UNE PERIODE DE 2 ANS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 743,43 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEP13957	22 JUIN 2016	LEBLANC, DANIEL	Impulseur pour pompe Armstrong système de circulation de glycole	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 654,88 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU22408	26 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	FRAIS DE DIAGNOSTIQUE ET RÉPARATION MOTEUR VERTICAL U.S. MOTORS, REMI BEAUDRY	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 267,74 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES L.M. INC.	DEU22736	25 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	ENLEVER VIEUX COMPRESSEUR ET RÉINSTALLER NOUVEAU COMPRESSEUR DE DÉMARRAGE DES GÉNÉRATRICES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 665,63 \$
LES ENTREPRISES ELECTRIQUES ROBERGE & LAMBERT INC.	1135134	29 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1209 SPVM FORMATION / SERVICE D'ÉLECTRICIEN POUR ALIMENTER ET RACCORDER 2 AIR CLIMATISÉES	Police	Activités policières	2 600,00 \$
LES ENTREPRISES P. CORMIER	1131963	15 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	VESTE SECURITE-HV-BRIGADIER SCOLAI	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 815,14 \$
LES ENTREPRISES P. CORMIER	1139800	21 JUIL. 2016	EMOND, LISE	Reapprovisionnement ponctuel du mag. SPVM en (VESTE SECURITE-HV-POLICE)	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 311,68 \$
LES ENTREPRISES PNH INC	1132850	17 JUIN 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	DRAPEAU - 40e JEUX OLYMPIQUES	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	5 206,33 \$
LES ENTREPRISES PNH INC	1132850	20 JUIL. 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	DRAPEAU - 40e JEUX OLYMPIQUES	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	247,41 \$
LES EQUIPEMENTS POLYCHEM INC.	DEP14234	15 JUIL. 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	pièces et équipement pour automatisation de la roulotte de désinfection	Service de l'eau Grands parcs,	Réseau de distribution de l'eau potable	2 475,65 \$
LES EXCAVATIONS DDC	1141117	28 JUIL. 2016	MASSON, MARIO	16-6923 - Enlèvement de gradins volley-ball Jeanne-Mance, AO sur invitation - 4 soumissionnaires	verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	14 769,54 \$
LES EXCAVATIONS DDC	DEU22439	04 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	REPARER LE SUPPORT DU LECTEUR DE CARTE AU L.E.T.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 699,86 \$
LES FOURGONS RIVE-SUD INC.	DEU22070	09 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	coffre de coté camion hino gb	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 044,64 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LES INDUSTRIES FOURNIER INC.	DEU22405	29 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Pièces de rechange pour Pressoir Fournier	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 097,05 \$
LES INDUSTRIES PAMILIO INC.	1113505	25 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Confection de tricots pour le SPVM - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 957,96 \$
LES PAVAGES D'ANCAR (2009) INC.	1129199	06 JUIN 2016	MOISE, CARL	2016 - Réparations d'asphalte quai 1, 2 et 5	Environnement	Matériaux secs - traitement	4 293,99 \$
LES PÉTROLES PARKLAND	1135080	28 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	DIESEL CLAIR POUR VÉHICULES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	31 496,25 \$
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEP13771	08 JUIN 2016	LEBLANC, DANIEL	Fabrication de cabinet pour doseur de silice activé	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 028,90 \$
LES PLASTIQUES CY-BO INC	DEP13940	21 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Vincent d'indy remplacement réservoir d'hypochlorithe	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 784,41 \$
LES PRODUITS CHIMIQUES ERPAZ INC.	DEP14366	28 JUIL. 2016	VENDETTI, PERRY	Achat pour essai d'un nouveau polymère ASP-25	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 023,65 \$
LES PRODUITS D'ENTREPOSAGE PEDLEX LTEE	DEU22379	28 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Cabinets Rousseau - Atelier électrique des Eaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 698,31 \$
LES SERVICES D'URGENCE MEDIC	DEP13963	23 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Formation - Secourisme en milieu de travail	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 499,27 \$
LES SERVICES EXP INC.	1137794	12 JUIL. 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	15-1435-1002 - Prise d'échantillons, analyse et production de rapports sur la caractérisation des matériaux extérieurs des 9 bâtiments	Grandes parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 724,12 \$
LES SYSTEMES CYBERKAR	1136642	06 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68305 - Caméras portatives et la solution à hébergement local - Cyberkar Systems.	Technologies de l'information	Activités policières	16 378,05 \$
LES TOILES & CABLES LASALLE INC	1129728	07 JUIN 2016	TOUSIGNANT, YVES	DRM CUIR. BÂCHES 14 X 9 NOIRES. DM 243988	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	5 905,55 \$
LES TOILES G.R. LTEE	1123813	23 JUIN 2016	TOUSIGNANT, YVES	16 toiles pour Bateaux (8 de chaque modele) Hugo Lachance	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	7 401,62 \$
TECHNIQUES TRELEC ENR.	DEP13745	06 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	PQM Mc Tavish	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 876,67 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1093920	20 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	FOURNITURE ET LIVRAISON DE GAZ SPECIAUX POUR LE LABORATOIRE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	22 047,37 \$
LINDE CANADA LIMITEE	1140922	27 JUIL. 2016	GUINDON, PATRICE	15-1435-1002 - Prise d'échantillons, analyse et production de rapports sur la caractérisation des matériaux extérieurs des 9 bâtiments avec un dévidoir double (acier-aluminium) et un pistolet à bobine push pull d'alimentation en aluminium. Appel d'offre sur invitation no 16-15423	Matériel roulant et ateliers	Autres - Transport	14 544,66 \$
LML ELECTRIQUE 1995 LTEE	DEU22295	22 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	ENTRETIEN PREVENTIF DES EQUIPEMENTS ELECTRIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	87 622,56 \$
L'OBSERVATEUR	1135487	30 JUIN 2016	BRADLETTE, LOUISE	Réalisation d'un sondage web - Bureau de la résilience de Montréal	Sécurité incendie de Montréal	Sécurité civile	2 923,90 \$
L'OBSERVATEUR	1137238	08 JUIL. 2016	PELLERIN, GUY	Projet MAP - Évaluation outils et supports signalétiques Vieux-Mtl	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 551,31 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
LOCATION D'AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	1136586	07 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	Location d'un pick-up cab. GMC Sierra 2500 pour année 2016 (6 mois de mai à fin octobre 16) no. contrat: 5840023635 P.O. 46035	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	6 922,88 \$
LOCATION DICKIE MOORE.	DEP13066	12 JUIL. 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Location Chariot élévateur pour installation batardeaux	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 063,82 \$
LOCATION HEWITT INC	1139743	21 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	fourniture d'une nacelle électrique à mat vertical de marque et modèle JLG Toucan 32E (2016). CLIENT INTERNE : SMRA à ATELIER CESM	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	30 656,21 \$
LOCATION NATIONALE FOSS	1135432	29 JUIN 2016	DUBOIS, SYLVIE	Compte-client 57185-04, facture 884995 datée du 20160622 pour l'entretien non taxable des véhicules du Projet ACCES - Inspection	Police	Activités policières	6 233,07 \$
LOCATION NATIONALE FOSS	1140611	26 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Compte-client 57185-04, facture 884995 datée du 20160721 pour l'entretien non taxable des véhicules du Projet ACCES - Inspection	Police	Activités policières	3 160,36 \$
ENVIRONMENTAL PRODUCTS LTD	1140702	26 JUIL. 2016	GROULX, LOUISE	RENOUVELLEMENT POUR LICENCE DU LOGICIEL DE RECHERCHE PEAK SOFTWARE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 044,11 \$
LORIE AUDE GRENIER	1126977	20 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Lorie-Aude Grenier pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	6 000,00 \$
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	DEU22277	22 JUIN 2016	VERREAULI, MICHEL	VÊTEMENTS POUR OPÉRATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	403,15 \$
LOUIS HEBERT UNIFORME INC.	DEU22277	21 JUIN 2016	VERREAULI, MICHEL	VÊTEMENTS POUR OPÉRATEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 931,67 \$
LUBEQUIP LTEE	1141456	29 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	Fourniture, l'installation et le raccordement au système existant de 10 enrouleurs et 5 poignées digital programmable pour distribuer l'huile moteur dans chacune des baies de travail à l'atelier Des Carrières --- Soumission 58850-1	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	11 179,13 \$
LUC LAPERRIERE ARCHITECTE	1134716	27 JUIN 2016	CLOUTIER, MARIEKE	Plans, devis et surveillance des travaux dans le cadre du projet de remplacement de la station d'échantillonnage de qualité de l'air au 20 965 Sainte-Marie - Contrat 14953	Environnement	Protection de l'environnement	10 708,72 \$
LUCKNY GUERRIER	1136170	05 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Facture - Formation en entrepreneuriat - Délégation canadienne Mission exploratoire économique Entrepren'Elle Canada Haïti 2016	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 175,00 \$
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP14235	15 JUIL. 2016	REBSELJ, VINCENT	matériel pour brancher détecteur ozone, tube néon pour atelier machiniste (D. Chouinard) - Prise Hubbell (ground fault) (L. Cocher)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 726,33 \$
LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC.	DEP14371	28 JUIL. 2016	PERIARD, MICHEL	Équipement pour l'entretien et de sécurité lors des entretiens de la sous-stations électriques d'urgence Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 036,41 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1133023	17 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	Munition chimique	Police	Activités policières	5 196,88 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1136840	07 JUIL. 2016	PELLETIER, NATHALIE	Ceinture Dragon Skin	Police	Activités policières	2 098,45 \$
M.D. CHARLTON CO.LTD.	1139139	19 JUIL. 2016	PELLETIER, NATHALIE	Protecteur corporel	Police	Activités policières	2 562,85 \$
M.G. MARINE	1132585	16 JUIN 2016	TOUSIGNANT, YVES	Unité 1866 Hammerhead Fact.: 1741 : logo coque 2 côtés en cas. 66, réparation fibre de verre, multiples a l'époxy des éraflures, appliquer interprotect et antifouling	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	2 110,25 \$
M.G. MARINE	1138550	14 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM - MÉCANIQUE - Inspection et réparation bateau de glace Hammerhead RFV-22 # 1866, incluant pièces et main-d'oeuvres, bon de travail: SIM-43851 facture 1749.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 333,35 \$
MABAREX INC	DEP13661	06 JUIN 2016	MARSAN, ANDRE	Remplacement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces pour le réacteur UV en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	31 773,42 \$
MAÇONNERIE L.M.R. INC.	1134178	22 JUIN 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	l'inspection d'ouvrages de maçonnerie de la maison Mary-Dorothy-Molson et de la maison du chauffeur de l'ancien domaine Ogilvie pour une somme maximale de 24 759,93\$ taxes incluses	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 711,32 \$
MALICIS INFORMATIQUE INC.	DEU22660	18 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	SERVICES PROFESIONNELS D'UN SPÉCIALISTE CITRIX LICENCE ET MAINTENANCE 1 AN XENAPP PLATINIUM CONCURRENT (CITRIX)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	81 890,25 \$
MALICIS INFORMATIQUE INC.	DEU22713	22 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	SERVICES PROFESIONNELS D'UN SPÉCIALISTE CITRIX LICENCE ET MAINTENANCE 1 AN XENAPP PLATINIUM CONCURRENT (CITRIX)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 951,28 \$
MARIE-JOSEE RIVARD	1133368	20 JUIN 2016	ANGERS, VERONIQUE	Accorder un contrat de services professionnels à Mme Marie-Josée Rivard pour le développement d'un concept d'animation pour la Promenade urbaine Fleuve-Montagne, pour une somme maximale de 2400 \$	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 400,00 \$
MARINE OUDILLE-MONDOLONI	1131114	13 JUIN 2016	MOISE, CARL	2016 - Projet recensement écocentres + Projet caractérisation matières recyclables	Environnement	matières recyclables - collecte sélective - tri et conditionnement	2 324,74 \$
MARINE OUDILLE-MONDOLONI	1131114	13 JUIN 2016	MOISE, CARL	2016 - Projet recensement écocentres + Projet caractérisation matières recyclables	Environnement	Matériaux secs - traitement	3 487,10 \$
MARKES INTERNATIONAL	1135441	30 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	Tubes d'échantillonnage. Projet ozonation, HAP dans l'air	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 186,30 \$
MARMEN INC.	DEU22140	14 JUIN 2016	HALLE, BRUNO	REAPPROVISIONNEMENT VOLUTES POUR POMPES HAYWARD GORDOD - DESSABLEURS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	20 871,51 \$
MARMEN INC.	DEU22449	04 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Cartouche de recharge pour broyeur Seepex - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 325,53 \$
MARMEN INC.	DEU22485	05 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT IMPULSEURS NETZSCH	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 645,78 \$
MARMEN INC.	DEU22626	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	2 Cartouches de recharge rebaties pour broyeur SEEPEX - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 325,53 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MARSHALL & SWIFT	1138049	13 JUIL. 2016	LAWS, ISABELLE	renouvellement du Residential Estimator 7 (version CD) pour un an à partir du 1er septembre 2016 en 3 copies pour les divisions Est, Centre et Ouest.	Évaluation foncière	Évaluation	4 431,55 \$
MARTIAL BESSETTE INC.	1132201	15 JUIN 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	BOTTES NAUTIQUE ET CAGOULES NAUTIQUE - EQUIPE NAUTIQUE ET GLACE	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 016,22 \$
MARTIAL BESSETTE INC.	1137110	08 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	confection de bonnets de fourrure - inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 612,98 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1111751	14 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	BLOUSON PLUIE POLICE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	39 322,47 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1112414	13 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	BLOUSON PLUIE POLICE	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 977,69 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1121390	14 JUIL. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du magasin SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	9 316,59 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1131962	15 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	IMPERMEABLE - BRIGADIER SCOLAIRE HV	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	19 668,35 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1132439	15 JUIN 2016	HUARD, FRANCOIS	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	10 854,03 \$
MARTIN & LEVESQUE INC.	1139797	21 JUIL. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du magasin SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	6 728,65 \$
MATHESON VALVES & FITTING LTEE	DEU21852	29 JUIN 2016	VERREAULI, MICHEL	Solenoides et vanne Asco Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	56,69 \$
MATHESON VALVES & FITTING LTEE	DEU21852	15 JUIN 2016	VERREAULI, MICHEL	Solenoides et vanne Asco Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 173,87 \$
MAXI-METAL INC.	1139974	21 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	Soum. 285 Electricité P. Mario Desharnais Night Blaster	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	3 839,92 \$
MAZDA GABRIEL ANJOU	1136331	05 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / AQUISITION D'UN (1) VÉHICULE MAZDA 2016, MODÈLE MAZDA 6 GX, SEDAN, 4 PORTES	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	46 869,29 \$
MAZDA GABRIEL ANJOU	1136337	05 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / AQUISITION D'UN (1) VEHICULE MAZDA 2016, MODÈLE MAZDA CX-5 GS, 4 PORTES	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	53 843,33 \$
MBRODEUR CONSULTANTS INC.	1129860	08 JUIN 2016	RAIL, CHRISTIANNE	BCO - Projet Sainte-Catherine ; mandat d'accompagnement ; expert en patrimoine, projet Ste-Catherine Ouest- square Philips, place du Frère-André et rues les bordant.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	13 385,91 \$
ME JEAN-PIERRE RANCOURT	1135504	30 JUIN 2016	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	avocats dossier déontologie ST	Dépenses communes	Autres - Administration générale	3 962,54 \$
ME JEAN-PIERRE RANCOURT	1135505	30 JUIN 2016	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	avocats dossier criminel ST	Dépenses communes	Autres - Administration générale	7 831,23 \$
ME NORMAND BIBEAU	1128114	01 JUIN 2016	CARDINAL, ALAIN	avocats dossier police Déontologie C2015-4049-3	Police	Activités policières	21 273,51 \$
MEDIAQMI INC.	1140057	22 JUIL. 2016	ANGERS, VERONIQUE	Les Samedis Parc-Nature - Journal 24 heures - Publication d'annonces dans le journal les 10, 18 et 24 août 2016	Grandes parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 803,17 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	1138015	13 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	annonces pour un avis public pour la construction d'un poste électrique dans le cadre de l'étude de l'impact sur l'environnement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 929,16 \$
MEDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.	1140050	22 JUIL. 2016	ANGERS, VERONIQUE	Les Samedis parc-Nature - Journal Metro - Publicités les 11, 17 et 25 août 2016	Grandes parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 144,37 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	1123040	21 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM Parc Auto 7, remplacement de consoles centrales et systèmes d'arrimage pour ordinateur portable dans des véhicules Dodge Caravan 2016 - ARTICLE NUMÉRO 1 DE L'A/O 16-15042	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	17 291,44 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	1123042	21 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM Acquisition de consoles centrales et systèmes d'arrimage pour ordinateur portable dans des véhicules Dodge Charger 2016 - ARTICLE NUMÉRO 2 DE L'A/O 15042	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	40 346,70 \$
MEGA TECHNICAL HOLDINGS LTD	1137745	12 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC AUTO 7 AMENAGEMENT DE ONZES (11) VÉHICULE HONDA CIVIC 2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	9 527,62 \$
MELISSA PILON	1132590	16 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels pour assister le Service du développement économique dans des mandats de communication en lien avec le déploiement du réseau PME MTL et la promotion de l'image de marque (Mélicca Pilon).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	6 551,22 \$
MERSEN CANADA DN. LTEE	DEU22135	14 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	131 Ressorts pour support de brosse Toshiba - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 446,33 \$
METAUX PROFUSION INC.	DEP14362	26 JUIL. 2016	REBSEIJ, VINCENT	Matériaux pour passerelle du filtre 47 - SST	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 180,66 \$
METAUX PROFUSION INC.	DEU22565	11 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	UHMW pour Decantation et Channel Inox pour Shevchenko Ouest	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 067,63 \$
METAUX PROFUSION INC.	ROS817560	15 JUIN 2016	BEAULIEU, DAMIEN	MATERIEL ALUMINIUM ET ACIER POUR BARRE DE PROTECTION POUR CAMION DE LA VILLE FAIT PAR U.T.M.	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	2 501,07 \$
MGB ASSOCIES INC.	1138168	13 JUIL. 2016	LALONDE, SOPHIE	Travaux de réfections des blocs sanitaires au sous-sol de la Maison Smith - Contrat 14900	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	22 771,79 \$
MICHAEL VIDAL COURTIER	1135182	29 JUIN 2016	BEAUCHAMP, LOUIS	Achat - drapeaux 40e jo	Communications	Rel. avec les citoyens et communications	2 776,92 \$
MICHAEL VIDAL COURTIER	1139219	19 JUIL. 2016	DESAUTELS, ANNE	Conception de bannières, afin de promouvoir sur les sites des parcs-nature, la programmation de la saison Printemps-Été-Automne 2016	Grandes parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 036,76 \$
MICHEL FAUBERT	1133420	20 JUIN 2016	PERRY, REMI	CF - Service - Production multimédia - Divers	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	2 624,69 \$
MICHEL DUBOIS	1135253	29 JUIN 2016	DOUCET, DENIS	Paiement facture pour Michel Dubois - instructeur - 3 semaines d'intégration (du 24 mai au 9 juin 2016) - Intégration du 41e contingent	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 371,55 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MICHEL GIBSON	rechgibson23juin16	06 JUIL. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 660,62 \$
TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1130593	09 JUIN 2016	REEVES, CHANTAL	Location - Automobile avril 2016	Police	Activités policières	7 535,60 \$
TRANSPORTS CENTRE DE GESTION DE L'EQUIPEMENT ROULANT (CGER)	1140601	26 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Location - Automobile juin 2016	Police	Activités policières	7 899,91 \$
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (CENTRE DE CONSERVATION DU QUEBEC)	1129692	07 JUIN 2016	TREMBLAY, GINA	Restauration du lettrage, des éléments décoratifs et reconstitution des éléments manquants du monument Nelson situé à la Place Jacques-Cartier.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	28 872,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	1093788	17 JUIN 2016	LAROCHE, LAURENT	Commande ouverte 2016 - Analyses externes	Environnement	Traitement des eaux usées	41 995,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	1129544	07 JUIN 2016	PICHET, PHILIPPE	Frais d'avocats en déontologie policière. Factures multiples	Police	Activités policières	32 053,05 \$
MINISTRE DES FINANCES	1133525	21 JUIN 2016	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	enquête déontologique ST 728	Dépenses communes	Autres - Administration générale	2 137,55 \$
MINISTRE DES FINANCES	1133527	21 JUIN 2016	GAUTHIER, FRANCOIS CHARLES	enquête déontologique ST 728	Dépenses communes	Autres - Administration générale	11 632,89 \$
MINISTRE DES FINANCES	1135593	30 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	Etude d'impact sur la construction d'un poste à la station d'épuration	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 940,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	1140954	27 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	Frais pour audit 7 et 8 juillet 2016	Environnement	Inspection des aliments	1 500,00 \$
MINISTRE DES FINANCES	1140954	27 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	Frais pour audit 7 et 8 juillet 2016	Environnement	Traitement des eaux usées	3 333,36 \$
MINISTRE DES FINANCES	2016041	22 JUIN 2016	GUILBAULT, RACHEL	Formation au LSJML dans le cadre d'un déplacement	Police	Activités policières	6 000,00 \$
MISTRAS SERVICES INC.	DEP13812	13 JUIN 2016	REBSELJ, VINCENT	Service de plongeur pour MP Annuelle Inspection Prise d'eau brute (Printemps/Automne) - Usine Pointe-Claire	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 698,25 \$
MISTRAS SERVICES INC.	DEP13814	13 JUIN 2016	MARSAN, ANDRE	Service de plongeur pour MP Annuelle Inspection prise d'eau (Printemps/Automne) - Usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 698,25 \$
MISTRAS SERVICES INC.	DEU21392	06 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	4 Plongeurs pour réparer Vanne au Canal décanteur 21	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 215,24 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1130218	09 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION D'UN (1) VÉHICULE DODGE CHRYSLER 200 S, SEDAN 4 PORTES À TRACTION INTÉGRAL	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	29 915,28 \$
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1130219	09 JUIN 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE TROIS (3) VÉHICULES DODGE CHRYSLER 2016 - 200 LIMITED	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	73 823,24 \$
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1137916	13 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES DODGE GRAND CARAVAN (canine) ENTENTE CONTRACTUELLE D'ACHAT 693411	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	59 900,07 \$
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1137930	13 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE DEUX (2) VÉHICULES DODGE JOURNEY (NOIR) ENTENTE CONTRACTUELLE D'ACHAT 706439	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	49 650,04 \$
MONTREAL CHRYSLER DODGE JEEP (LASALLE)	1137941	13 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION DE TROIS (3) VÉHICULES DODGE JOURNEY (granite) ENTENTE CONTRACTUELLE D'ACHAT 706439	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	75 024,06 \$
MONTREAL EN HISTOIRE	1131568	14 JUIN 2016	DRAPEAU, MATHIEU	Installation de deux caméras vidéo, dans le cadre du réaménagement des îlots I et II du square Viger. Chargée de projet: Jacinthe Inkel	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	18 246,83 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1128832	03 JUIN 2016	SIMONETTA	Services professionnels pour le programme d'aide aux employés - Paiement factures 364403	Police	Activités policières	2 812,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1129111	06 JUIN 2016	MASSE, FRANCOIS	Paiement facture No 353225 pour services professionnels pour le PAE contrat no : 1005836	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	4 218,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1132593	16 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Programme d'aide aux employés pour l'année 2016 (Morneau Shepell).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 000,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1133424	20 JUIN 2016	TAILLEFER, PATRICK	Paiement facture No 364420 pour services professionnels pour le programme d'aide aux employés contrat no 1005836	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	4 218,00 \$
MORNEAU SHEPELL LTD.	1138535	14 JUIL. 2016	DENIS, MICHEL	Paiement facture No 390106 pour services professionnels pour le PAE contrat NO 1005836	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	3 458,00 \$
MORRIS TRUDEAU	rechtrudeau22062016	29 JUIN 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 660,62 \$
MOTION CANADA	DEU22567	11 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Accouplement Browning SHS2, Roulement à palier et 5 Bagues d'étanchéité - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 373,99 \$
MOTION CANADA	DEU22702	21 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Joint Mécanique SEALOL, Siege de joint Mécanique SEALOL et autres Articles de Roulement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 011,97 \$
MOTION CANADA	DEU22702	25 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Joint Mécanique SEALOL, Siege de joint Mécanique SEALOL et autres Articles de Roulement	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	29,50 \$
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1139062	18 JUIL. 2016	CARRIERE, SYLVAIN	MOTOROLA - Pour les radios portatifs - BATT IMPRES FM LI ON 2300M 2350T	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	5 249,38 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
MOTOROLA SOLUTION CANADA INC.	1140444	25 JUIL. 2016	CARRIERE, SYLVAIN	MOTOROLA - Programmation des radio du SIM pour SÉRAM	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 197,42 \$
MOTOS DAYTONA INC.	356235	18 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422146	Police	Activités policières	2 648,45 \$
MOUSQUETONS & CIE INC.	DEP13717	02 JUIN 2016	HOOPER, CHANTAL	Certification des équipements SST - Équipe des vannes	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	5 467,75 \$
MP REPRODUCTIONS INC.	1130349	09 JUIN 2016	TREMBLAY, GINA	Impression des bannières d'habillage des clôtures de chantier de la Colonne Nelson.	Culture	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 376,66 \$
MP REPRODUCTIONS INC.	1136156	05 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Facture - Panneaux pour l'événement : Montréal du Futur qui a eu lieu en avril 2016 - Patrick Bergeron	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	4 351,73 \$
MP REPRODUCTIONS INC.	1137497	11 JUIL. 2016	AYLWIN, CHANTAL	projets/travaux/changements routiers et + - Service de l'infrastructures, voirie et transport.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	9 246,57 \$
MUTATION DIGITALE INC.	1139868	21 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Soutien informatique	Police	Activités policières	4 461,97 \$
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1130292	09 JUIN 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	CONTRAT 6335-i Mise à jour de l'inventaire arboricole d'un secteur des abords du lac aux Castors	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 640,44 \$
NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.	1136538	06 JUIL. 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	16-1687: La surveillance des travaux de transplantation d'arbres, dans le cadre du réaménagement des îlots Chénier et Daudelin du square Viger. Chargée de projet: Jacinthe Inkel	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 827,42 \$
NATHALIE LAMPRON	1128443	01 JUIN 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Octroi serv. prof. Nathalie Lampron, consultante muséologie et médiation culturelle-Dévelop. et réalisation d'un concept de présentation des personnages marquants du mont Royal pour diffusion sur le site Internet du Mont-Royal-(G.Cloutier)	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	22 173,36 \$
NATHALIE THIBODEAU	1138787	15 JUIL. 2016	TREMBLAY, GINA	Projet Anamnèse II pour le parc du CESH 2017	Culture	Autres - activités culturelles	22 572,31 \$
NAVICLUB LTEE	1130660	10 JUIN 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	CONTRAT 6335-i Achat d'un bateau de sauvetage pour le lac aux Castors du Mont-Royal. Selon la soumission no. 37909 du 30/05/2016.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 157,47 \$
NEDCO	DEP14288	19 JUIL. 2016	TURCOT, DANIEL	Fusible HT pour reservoir CdN	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 586,00 \$
NEDERMAN CANADA LIMITED	1125678	20 JUIN 2016	GUERIN, CAROLE	SI - Pièces pour l'inventaire pour les systèmes Nederman	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 100,26 \$
NETZSCH CANADA INC	DEU22450	04 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	6 Garnitures à angle NEMO - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 638,86 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
NEXIA FRIEDMAN INC.	1136454	06 JUIL. 2016	BIRON, PAULE	expert dossier 15-002535	Dépenses communes	Autres - Administration générale	12 241,54 \$
NIRAM-FAB INC.	1137969	13 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	DRM - Fabrication de bacs roulants sur mesure	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	10 493,08 \$
COMMUNICATION NORBEC	1132468	16 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	Achat de kit pour valises vidéo partenaire	Police	Activités policières	2 111,78 \$
COMMUNICATION NORBEC	1133470	21 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	Matériel pour vidéoconférence	Police	Activités policières	4 893,47 \$
COMMUNICATION NORBEC	1135360	29 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	PROJET 2016-1209 FORMATION / PROJECTEURS ET SON SAC DE TRANSPORT	Police	Activités policières	2 278,18 \$
COMMUNICATION NORBEC	1140686	26 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	Support vidéo pour les intervenants et partenaires au CCTI	Police	Activités policières	2 204,74 \$
COMMUNICATION NORBEC	1140687	26 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	Achat de boîtier pour DVD	Police	Activités policières	5 039,40 \$
NORGREQ LTEE	1131021	13 JUIN 2016	GUERIN, CAROLE	Caserne 31 - Enlever les thermos pour fenêtres de la caserne en juin 2015, fournir et poser des panneaux de plexiglass et réinstaller les thermos en octobre 2016.	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Sec. incendie	5 722,62 \$
NORMANDIN BEAUDRY ACTUAIRES CONSEIL INC.	1134079	22 JUIN 2016	GAGNIER, PHILIPPE	expert actuaires dossier 13-003445	Dépenses communes	Autres - Administration générale	9 983,00 \$
NORMANDIN BEAUDRY ACTUAIRES CONSEIL INC.	1134080	22 JUIN 2016	GAGNIER, PHILIPPE	expert actuaires dossier 13-003445	Dépenses communes	Autres - Administration générale	24 102,51 \$
NORMANDIN BEAUDRY ACTUAIRES CONSEIL INC.	1134082	22 JUIN 2016	GAGNIER, PHILIPPE	expert actuaires dossier 13-003445	Dépenses communes	Autres - Administration générale	6 608,96 \$
NORTHWEST BIOSOLIDS	DEU22465	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	ANALYSE DES PRODUITS PHARMA	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 516,55 \$
NOVEM DISTRIBUTION INC	DEU22410	30 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	30 Barrières anti-émeute - Atelier des manoeuvres	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 031,52 \$
OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL	1155175001010716	19 JUIL. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	2016 pour la réalisation des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicé et de marketing. 1er versement pour 2016	Développement économique	Tourisme - Prom. et dév.écon.	450 000,00 \$
OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL	115517500101072016	19 JUIL. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	2016 pour la réalisation des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicé et de marketing. dernier versement pour 2015	Développement économique	Tourisme - Prom. et dév.écon.	100 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
OFFICE DES CONGRES ET DU TOURISME DU GRAND MONTREAL	1155175001010816	25 JUIL. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	2016 pour la réalisation des programmes de promotion, d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing. 2e versement pour 2016	Développement économique	Tourisme - Prom. et dev.écon.	450 000,00 \$
OMBRAGES	1130069	08 JUIN 2016	PELLERIN, GUY	Services professionnels pour le projet de Mise à niveau de 5 bâtiments du Plan Lumière du Vieux-Montréal	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	22 819,20 \$
OMBRAGES	1134174	22 JUIN 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	(16-1607) Contrat de serv. pro. à Ombages-Montréal pour élaborer le plan lumière du parc Jeanne-Mance pour une somme maximale de 24 997,86\$ taxes incluses	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 826,38 \$
ONIVO EXPO INC	1132580	16 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Achat d'un kiosque pour SÉRI Montréal (Onivo).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 547,48 \$
OODA TECHNOLOGIES INC	1106886	16 JUIN 2016	AYLWIN, CHANTAL	Spectacles de Montréal afin de déterminer l'efficacité du Système de Jalonnement Dynamique des Stationnements (SJDS)	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	20 157,60 \$
OPALE INTERNATIONAL INC.	1141482	29 JUIL. 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	GANT DE SIGNALISATION CUIR BLANC	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 472,73 \$
ORIGINE S.E.N.C.	1108448	07 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	Service d'un technicien senior en architecture de radiocommunication; Service d'un ingénieur senior radiocommunication. Gré à gré.	Technologies de l'information	Autres - Sécurité publique	22 446,33 \$
ORIGINE THATCH	DEP14382	28 JUIL. 2016	PERIARD, MICHEL	URGENT- ACHAT DE BATTERIE 24/106 LITHIUM POUR LE PONTON	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 669,87 \$
OSISOFT CANADA ULC	DEP13977	23 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Formation - PI System Administrator for IT Pros	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 031,72 \$
OSKO PRODUCTION INC.	1135863	04 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Conception et production d'un vidéo de présentation de Vision Affaires - Mohamed Charradi.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	7 472,49 \$
OUTDOOR OUTFITS INC.	1116241	21 JUIL. 2016	HUARD, FRANCOIS	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	83 024,33 \$
OUTDOOR OUTFITS INC.	1136312	05 JUIL. 2016	HUARD, FRANCOIS	Réapprovisionnement ponctuel du magasin SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	14 299,28 \$
OUTILLAGE SUELEE INC.	1130248	09 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	Lampe pour arme d'intervention	Police	Activités policières	7 763,20 \$
OUTILLAGE SUELEE INC.	1131351	14 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	Sac de transport pour arme	Police	Activités policières	2 480,56 \$
OXOID INC.	1132631	16 JUIN 2016	ARBIC, DENISE	Matériel et produits chimiques de laboratoire	Environnement	Inspection des aliments	22 886,15 \$
P.E.S. CANADA INC.	1103767	07 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	MISE AU RANCART DES VEHICULES DU SPVM	Police	Activités policières	9 028,92 \$
PANASONIC CANADA INC.	1130221	09 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	Câble USB 2m pour clavier externe et Sangle de transport courte en nylon pour CF-19	Police	Activités policières	8 757,01 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PAOLA HAWA	rechhawa20160627	29 JUIN 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 660,62 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2016periode12	10 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 12 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 517,40 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2016periode13	28 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 13 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 444,18 \$
PAQUETTE & ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE S.E.N.C.R.L.	2016periode15	22 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 15 - Paquette et Associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 354,71 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm31	02 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-31	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 132,83 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm34	07 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-34	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 675,08 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm35	15 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-35	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 838,23 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm36	21 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-36	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 504,16 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm37	28 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-37	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 387,10 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm39	30 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-39	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 811,36 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm40	11 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-40	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 458,07 \$
PAULETTE HOUDE	2016cm43	11 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Paulette Houde - 2016 - Facture # CM-43	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 435,08 \$
D'EDUCATION COMMUNAUTAIRE HOHELAGA-MAISONNEUVE	114635201016062016	21 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1146352010 Contribution financière dans le cadre de l'appel de projets été 2014 du PR@M-Est.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	4 046,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PETITE CAISSE - SPVM	20160615	15 JUIN 2016	CODERRE, GENEVIEVE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 560,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160601	01 JUIN 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 000,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160601001	01 JUIN 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 925,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160616	16 JUIN 2016	AUGER, MANON	Petite caisse Division sud	Police	Activités policières	4 490,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160617	17 JUIN 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 150,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160629001	29 JUIN 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 000,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160629002	29 JUIN 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 000,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160630001	30 JUIN 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 250,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160630002	30 JUIN 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 250,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160630004	30 JUIN 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 500,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160630005	30 JUIN 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	2 500,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160706	06 JUIL. 2016	AUGER, MANON	Petite caisse	Police	Activités policières	3 226,83 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc160707001	07 JUIL. 2016	FILIATRAULT, NADINE	Petite caisse	Police	Activités policières	3 400,00 \$
PETITE CAISSE - SPVM	pc18072016enqspec	21 JUIL. 2016	LEBLANC, SARA	Renflouement petite caisse DCO	Police	Activités policières	4 481,60 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1133162	20 JUIN 2016	REEVES, CHANTAL	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	6 201,24 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1133163	20 JUIN 2016	REEVES, CHANTAL	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	8 311,50 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1137390	11 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	8 311,50 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1137392	11 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	6 201,24 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1138263	13 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	5 257,30 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1139647	20 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	6 201,24 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	1139648	20 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Frais - Opération et enquête policière, détention	Police	Activités policières	8 311,50 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20160608enqspesoutien	08 JUIN 2016	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 925,10 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20160615mai	15 JUIN 2016	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 066,18 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20160615maiaout	15 JUIN 2016	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 824,25 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20160615maisept	15 JUIN 2016	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	3 824,25 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20160616maibb	16 JUIN 2016	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 975,30 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20160712maibb2117	12 JUIL. 2016	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	2 090,75 \$
PETITE CAISSE ENQUETE VDM	20160712maibb4864	12 JUIL. 2016	DI STEFANO, MELISSA	Petite caisse	Police	Activités policières	4 864,45 \$
PIECES D'AUTO JARRY LTEE	1138545	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	2016 - FOURNITURE DE PIECES AUTOMOBILES DIVERSES POUR GARAGE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 \$
PIROGUE COMMUNICATIONS INC.	1140227	22 JUIL. 2016	MARTIN, NATHALIE	conception et réalisation d'une exposition dans le salon d'attente du bureau d'accès Mtl de l'arr RDPPAT mettant en valeur l'histoire de l'ancien couvent de la Congrégation NDame ainsi que les artefacts.	Service de la mise en valeur du territoire	Biens patrimoniaux	13 240,44 \$
PLASTICON CANADA INC.	DEU22183	29 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	EA DI:951126 FAIRE REPARER LOT DE PIECES (VOLUTE , IMPULSEUR, ECT) DU VENTILATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 805,80 \$
PLAZA UNIVERSEL	1133685	21 JUIN 2016	BEAUCHESNE, JULIE	Assermentation du 36è contingent de policiers et policières.	Police	Activités policières	4 826,74 \$
PME MTL CENTRE-EST	1132583	16 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels pour collaborer à la réalisation et à l'organisaion de 3 événements SÉRI Montréal pour l'année 2016 (PME MTL Centre-Est).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	83 651,94 \$
PME MTL CENTRE-EST	75013pmemtlcentreest0	14 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1165175013 - Contribution financière PME MTL -Centre Est juin 2016	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	977 666,61 \$
PME MTL CENTRE-EST	1165175015juin2016	14 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1165175013 - Contribution financière annuelle PME MTL - Centre Est relative au financement du Conseil d'économie sociale de l'île de Montréal	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	250 000,00 \$
PME MTL CENTRE-EST	de160617	21 JUIN 2016	COLLIN, MARIO	1165175013	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	127 094,00 \$
PME MTL CENTRE- OUEST	5013pmentlcentreouest	14 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1165175013 - Contribution financière PME MTL Centre- Ouest juin 2016	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	890 036,03 \$
PME MTL CENTRE- OUEST	de160617	21 JUIN 2016	COLLIN, MARIO	1165175013	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	449 887,68 \$
PME MTL CENTRE-VILLE	075013pmentlcentreville	14 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1165175013 - Contribution financière PME MTL Centre Ville juin 2016	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 624 729,80 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PME MTL CENTRE-VILLE	de160617	21 JUIN 2016	COLLIN, MARIO	1165175013	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 618 131,12 \$
PME MTL EST-DE-L'ÎLE	de160617	21 JUIN 2016	COLLIN, MARIO	1165175013	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	1 160 230,00 \$
PME MTL GRAND SUD-OUEST	013pmetlgrandsudoues	14 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1165175013 - Contribution financière PME MTL -Grand Sud Ouest juin 2016	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	499 927,36 \$
PME MTL GRAND SUD-OUEST	de160617	21 JUIN 2016	COLLIN, MARIO	1165175013	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	267 665,00 \$
PME MTL WEST-ISLAND	75013pmemtlouestdeile	14 JUIN 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1165175013 - Contribution financière PME MTL -Ouest de l'île juin 2016	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	713 549,18 \$
PNEUS SP INC.	533198	04 JUIN 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:421548	Police	Activités policières	2 705,22 \$
PNEUS SP INC.	535738	21 JUIL. 2016	Système PARCAUTOSPVM	Entretien et réparation SPVM NoFactMaximo:422773	Police	Activités policières	2 185,50 \$
POMPACTION INC.	DEP13714	03 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pompe doseuse Grundfos en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 968,59 \$
POMPACTION INC.	DEU22423	30 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	3 POMPES SUBMERSIBLES ABS 6HP AVEC COUDE SORTIE 3 PO.	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 608,66 \$
POMPACTION INC.	DEU22542	08 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Pompe submersible louée en urgence - Station St-Denis	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	12 753,88 \$
PPG REVEITEMENTS ARCHITECTURAUX CANADA INC.	DEU22409	30 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	46 gallons de Dégraisseur Rustoleum - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 522,89 \$
PRESSE PAPIERS	1139879	21 JUIL. 2016	REEVES, CHANTAL	Facture 4438 - 5000 pochettes SPVM	Police	Activités policières	3 044,64 \$
PRESTIGE SECURKEY INC	1095243	01 JUIN 2016	GUERIN, CAROLE	Bon de commande ouvert pur la réparation et l'installation de serrures dans divers bâtiments du SIM, pour l'année 2016	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	9 081,42 \$
PRESTON PHIPPS INC	DEP13831	14 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Joint mécanique pour remplacement vanne Ø48 - promenade urbaine	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	4 843,07 \$
PRESTON PHIPPS INC PREVENTION ET FORMATION MGP	DEU22129	14 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Kits, flottes, valves et gaskets pour Purgeur Armstrong - Ventilateur Escalier C4	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 796,88 \$
	DEP14018	05 JUIL. 2016	MAHER, HELENE	Formation - amiante usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 238,90 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PRIMAX TECHNOLOGIES INC.	DEP14292	20 JUIL. 2016	TURCOT, DANIEL	Vincent D'indy O problème de court-circuit sur chargeur	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 668,35 \$
PRODUCTIONS CIME	1132586	16 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Production de vidéos pour la mission commerciale Kamouraska du 27 mai 2016 (Prod. Cime).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	3 695,56 \$
PRODUCTIONS CIME	1134861	28 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Mission commerciale Kamouraska 27 mai 2016. Paiement à la suite du tournage. Corinne Penafiel.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 402,11 \$
HUGUES POMERLEAU INC.	1140048	22 JUIL. 2016	ANGERS, VERONIQUE	Les Samedis Parc-Nature - Fournir les services d'amuseurs publics les 20 et 27 août, 3, 10 et 17 septembres	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	14 173,31 \$
PRODUITS CHIMIQUES MAGNUS LTEE.	DEP14327	22 JUIL. 2016	REBELJ, VINCENT	6 barils de 45 galons Dowfrost homologué NSF (compatible eau potable)	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	8 447,67 \$
PRODUITS DE SERVICES PUBLICS INNOVA INC.	DEP14309	22 JUIL. 2016	TURCOT, DANIEL	Réparation équipements SST - Exploitation du réseau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 018,39 \$
PRODUITS ET SERVICES DE LA CONSTRUCTION (MONTREAL) INC.	1138964	18 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT LUNETTES DE SECURITE DE MARQUE DYNAMIC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 149,62 \$
PRODUITS METALLIQUES CPAM INC.	1140746	27 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	6335-i- Revoir l'ensemble des composantes du centre de gestion des déchets pour développer une version améliorée pour les aires de pique-nique aux abords du lac aux Castors	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 175,87 \$
PRODUITS SANY	1128261	01 JUIN 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Achat de séchoir à main (10), table à langer (2) et distributeur de papier à main (2) pour le chalet du Mont-Royal-Soumission 1048198 du 13 mai 2016-Resp.: Isabelle Girard	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	6 966,94 \$
PRODUITS SANY	DEP14340	25 JUIL. 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de produit de nettoyage Sany sur Entente 1048199 en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 289,37 \$
PROJET AZTECH INC.	1118470	20 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / AMENAGEMENT DES MOTOCYCLETTES BMW 2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	3 674,56 \$
PROJET MONTREAL	projetmontreal15062016	16 JUIN 2016	SIMARD, JEAN- SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	2 391,81 \$
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1136847	07 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	2015-1164 SPVM QG / SYSTÈME D'ALARME INCENDIE	Police	Activités policières	18 457,72 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
PROTECTION INCENDIE VIKING INC.	1139158	19 JUIL. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Travaux de contournement des systèmes de sécurité incendie dans le cadre des travaux de remplacement de l'humidificateur du Quartier général de la police - Incidence 14740	Gestion et planification immobilière	Activités policières	2 878,76 \$
PRUD'HOMME TECHNOLOGIES INC.	DEP13774	09 JUIN 2016	PERIARD, MICHEL	CIE Prud'Homme Technologie pour la réparation du câble pérymétrique à Atwater	Service de l'eau Grands parcs,	Approv. et traitement de l'eau potable	20 997,50 \$
PUBLICITE SAUVAGE INC.	1140378	25 JUIL. 2016	HODDER, DANIEL	Les Samedis Parc-Nature - Affichage du 1er au 28 août 2016	verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	23 092,00 \$
PURIBEC INC.	DEP13401	10 JUIN 2016	PERIARD, MICHEL	Equipe Steve Dicaprio (adoucisseur d'eau maintenance) PURIBEC inc.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	21 637,09 \$
QUALIVAC	1136258	05 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	ETE 2016 - POMPAGE DE RESIDUS ET NETTOYAGE INDUSTRIEL SUR DEMANDE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	73 333,77 \$
QUALIVAC	DEU22239	20 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Pompage de Stations et Bassin Homo 2	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 065,39 \$
QUALIVAC	DEU22588	12 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	FACTURE 295 (Pompage et nettoyage du bassin Homo 7)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 558,97 \$
QUALIVAC	DEU22589	13 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	FACTURE 296 (Pompage et nettoyage du bassin Homo 7)	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 072,84 \$
QUATRE CENT QUATRE INC.	1134297	23 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Programmation du site web PME MTL (Quatre Cent Quatre) selon la facture 4C4-1532 - ajout au site web.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 157,49 \$
QUATRE CENT QUATRE INC.	1135887	04 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Ingénieur informatique et logiciel.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	5 354,36 \$
QUEBEC LINGE CO	DEP12102	15 JUIN 2016	PERIARD, MICHEL	BCO 2016 Quebec-Linge Nettoyage de vêtements entente #1036431	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	10 498,75 \$
QUICKTASK INC.	1134303	23 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels pour le développement et le déploiement d'une plateforme web interactive pour la Maison des régions (QuickTask).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	20 630,04 \$
QUINCAILLERIE A.C.L. INC.	1096387	20 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	SPVM DRM 7 BON DE COMMANDE OUVERT POUR PRODUCTION DE CLÉS POUR L'ANNÉE 2016	Police	Activités policières	5 249,37 \$
QUINCAILLERIE J. CARRIER INC	DEU22148	14 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Outils pour 3 Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 052,13 \$
R.L. DOUCET INC.	DEU21992	06 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	L'ASPIRATEUR NILFISK VHS110, HEPA, 120V CLASS 2 DIV 2 GROUP F&G POUR NETTOYER LES POUSSIÈRES DE CARBONE DES MOTEURS À VITESSE VARIABLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 889,54 \$
R.L. DOUCET INC.	DEU22020	07 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	INSTALLATION SUR LES MOTEURS A VITESSE VARIABLE DE TUYAUTERIE POUR ASPIRATEUR SERVANT À NETTOYER LES POUSSIÈRES DE CARBONE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 885,49 \$
RADIOPROTECTION INC.	1141433	29 JUIL. 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	BON DE COMMANDE ANNUEL CALIBRATION DETECTEURS DE RADIOACTIVITÉS - ÉQUIPES GIMD	Securité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	5 291,37 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
INTERNATIONAL-CANADA AUTOMATION ULC	DEU21985	22 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	DB Estimation/ réparation de une fois : 6SE64402UE330EA1 by SIEMENS DENIS BEGIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 611,89 \$
INTERNATIONAL-CANADA AUTOMATION ULC	DEU22302	30 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	DB RÉPARATION DE MULTILIN 469-P5-HI-A20-T / DENIS BEGIN	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 125,10 \$
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1133005	17 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	MF08844-MAG G43 6RD W/EXT (NOT A + MAG)	Police	Activités policières	2 310,00 \$
RAMPART INTERNATIONAL CORP	1139639	20 JUIL. 2016	FRAPPIER, MARIO	04-0384-0200-REVISION SAWFLY CLEAR LENS, REGULAR	Police	Activités policières	21 162,19 \$
RAYSIDE LABOSSIÈRE INC.	1138410	14 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Architecte.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	20 840,02 \$
RAYSIDE LABOSSIÈRE INC.	1140269	25 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	BCC - mandat octroyé à la firme rayside Labossiere pour une analyse des caractéristiques de la rue Masson entre Iberville et 12e Avenue.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	9 128,66 \$
REAL HUOT INC.	DEP13731	03 JUIN 2016	HOOPER, CHANTAL	robar pour remplacement vanne Ø30" Viger / Université	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 157,12 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1129521	07 JUIN 2016	FORTIN, FRANCINE	Bail 6089-001 à Location terrain à égout aqueduc ave Atwater, canal Lachine - HH0476300 - 27-028-003-00 / 8590/L61-619	Gestion et planification immobilière	Sout. mat. et tech. - Gestion des immeubles GPI - À répartir	5 721,82 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1129541	07 JUIN 2016	FOUCAULT, PIERRE	facture d'avril 2016 #1800000287 pour les machines de prise d'empreintes de la GRC au comptoir de service du MVA	Police	Activités policières	8 025,00 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1133505	21 JUIN 2016	FOUCAULT, PIERRE	facture de mai 2016 #1800000663 pour les machines de prise d'empreintes de la GRC au comptoir de service du MVA	Police	Activités policières	8 300,00 \$
RECEVEUR GENERAL DU CANADA	1138798	15 JUIL. 2016	FOUCAULT, PIERRE	facture de juin 2016 #1800000663 pour les machines de prise d'empreintes de la GRC au comptoir de service du MVA	Police	Activités policières	7 075,00 \$
RECUBEC INC.	DEP12646	29 JUIL. 2016	HERISCHI, BABAK	Pompage d'eau d'infiltration dans la salle des valves de l'usine Atwater Interconnexion 1	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	24 160,77 \$
RECUPERATION FLORENCE INC.	1137267	11 JUIL. 2016	CARRIERE, SYLVAIN	RÉCUPÉRATION FLORENCE Pour l'achat d'appareils téléphoniques filaire et accessoires pour ANNÉE 2016	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 149,62 \$
REGROUPEMENT DES ECO-QUARTIERS	1140838	27 JUIL. 2016	HODDER, DANIEL	Accorder un contrat gré à gré de 40 000 \$ au Regroupement des Éco-quartiers (REQ) afin de mettre sur pied et pour coordonner la 12e édition de la «Patrouille de sensibilisation environnementale» (Patrouille verte) fin mai à la mi-août 2016.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Horticulture et arboriculture	15 000,00 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
REMATECH DIV. BREMO INC.	DEU21763	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	RECONDITIONNÉ LES BOISSEaux SUIVANTS 6- BOISSEaux DE 6" + 3 BOISSEaux DE 8"+1 BOISSEAU DE 10", AINSI QUE LES FRAIS DE DÉCAPAGE POUR LES 10 BOISSEaux	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 133,25 \$
RENEE DUPRAS	201615	02 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2016 - Facture # 2016-15	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 041,69 \$
RENEE DUPRAS	201618	30 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Sténographie - Renée Dupras - 2016 - Facture # 2016-18	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	2 345,21 \$
RENOVATION R.A.M. INC	1132185	15 JUIN 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Ouverture au plafond dans un local au sous-sol de la caserne 30 - Incidence 14344	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 535,45 \$
RESEAU ENVIRONNEMENT INC	1133432	21 JUIN 2016	LOGE, HERVE	Participation à la campagne 2016 de sensibilisation auprès du public afin de promouvoir des consommations responsables de l'eau potable	Service de l'eau	Hyg. du milieu - Soutien tech. et fonct. - À répartir	10 498,75 \$
RMH INDUSTRIE INC.	DEU22166	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	COUSSINET COMPOSITE OU RIVERTOUGH COMPLÈTEMENT USINÉ AVEC RAINURES. 2.774" DI EXT X2.165" DI X 6" LONG	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 344,90 \$
RMH INDUSTRIE INC.	DEU22174	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	4 Composite Bearings - DÉCANTEUR M16-007 024	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 922,33 \$
ROBERT ST-ONGE	1135502	30 JUIN 2016	LANDRY, MANON	Concepteur vidéo- Tournage, montage et extraction de photos dans le cadre des caméras portatives à Toronto	Police	Activités policières	4 409,47 \$
ROGER GIRARD INC	1130637	16 JUIN 2016	Laurin, Claude	Aiguilleurs de la promenade Smith selon la soumission 900382 du 17 mai 2016	Service de la mise en valeur du territoire	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	6 231,01 \$
ROGER RIOS INC.	1139668	20 JUIL. 2016	BUSSIERES, CLAUDE	PROJET PADA 2015-1118 SPVM CO-OUEST / PEINTURE DU BLOC CELLULAIRE	Police	Activités policières	55 954,23 \$
COMMUNICATIONS CANADA INC.	1140752	27 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	SERVICES SANS FIL	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 \$
COMMUNICATIONS CANADA INC.	1652191431	25 JUIL. 2016	VALCOURT, NANCY	Facture Rogers Juin 2016 approuvée par S. Carrière	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	3 152,06 \$
COMMUNICATIONS INC.	20160559	15 JUIN 2016	ROY, GENEVIEVE	Utilité publique - Électricité, téléphonie, Gaz Métro...	Police	Activités policières	13 175,93 \$
COMMUNICATIONS INC.	20160659	11 JUIL. 2016	BENOIT, NADINE	Rogers Communications - Surveillance	Police	Activités policières	2 309,72 \$
ROSE ARCHITECTURE	DEP13753	06 JUIN 2016	GIRARD, MARIE-JOSEE	Appel d'offres public 14166 - PTI 2016-2018 - Projet Simon 163163 - Accorder un contrat à la firme Rose Architecture pour les services professionnels en architecture dans le cadre du projet de Protection de la source d'alimentation en eau b	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	14 120,82 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
ROTORK CONTROLS (CANADA) LTEE	DEU22737	26 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	2 Actuateurs Rotork Modèle IQ70 - Pierre Jean	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 212,52 \$
ROUSSEAU BOISVERT	1128566	02 JUIN 2016	GAGNIER, PHILIPPE	règlement hors cour réclamations # 15-005649	Dépenses communes	Autres - Administration générale	23 093,82 \$
ROUSSEAU BOISVERT	1128567	02 JUIN 2016	GAGNIER, PHILIPPE	règlement hors cour réclamations # 15-005409	Dépenses communes	Autres - Administration générale	24 499,00 \$
ROUSSEAU BOISVERT	1133872	22 JUIN 2016	GAGNIER, PHILIPPE	règlement hors cour réclamations # 15-005409	Dépenses communes	Autres - Administration générale	24 499,00 \$
ROUSSEAU BOISVERT	1133876	22 JUIN 2016	GAGNIER, PHILIPPE	règlement hors cour réclamations # 15-005649	Dépenses communes	Autres - Administration générale	23 093,82 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1128213	01 JUIN 2016	CARDINAL, ALAIN	avocats dossier police lot e	Police	Activités policières	35 358,88 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1128224	01 JUIN 2016	LABOS, COSTA	avocats dossier police lot B	Police	Activités policières	4 107,93 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1128227	01 JUIN 2016	LABOS, COSTA	avocats dossier police lot a	Police	Activités policières	2 251,98 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1130395	09 JUIN 2016	LABOS, COSTA	avocat dossier police lot E	Police	Activités policières	7 138,19 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1130399	09 JUIN 2016	LABOS, COSTA	avocat dossier police lot D	Police	Activités policières	17 458,01 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1130404	09 JUIN 2016	LABOS, COSTA	avocat dossier police lot C	Police	Activités policières	2 640,70 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1130407	09 JUIN 2016	LABOS, COSTA	avocat dossier police lot B	Police	Activités policières	3 781,88 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1140968	27 JUIL. 2016	CARDINAL, ALAIN	avocats dossier police lot C (février 16)	Police	Activités policières	3 814,51 \$
ROY BELANGER DUPRAS	1140971	27 JUIL. 2016	PICHET, PHILIPPE	avocats dossier police lot D (février 16)	Police	Activités policières	52 563,20 \$
S.C.I. MONTREAL INC.	DEU22744	26 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	1 VALVE À BILLE 2 VOIES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 018,71 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1128652	02 JUIN 2016	AUGER, MANON	Repas de détenus pour le mois de mai 2016 - Soutien sud	Police	Activités policières	2 679,60 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1129439	06 JUIN 2016	BERTRAND, MARTIN	Achat de Sandwich jambon, Sandwich fromage, jus de pomme, galette d'avoine et Muffins	Police	Activités policières	4 050,46 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1129440	06 JUIN 2016	BERTRAND, MARTIN	Achat de Sandwich jambon, Sandwich fromage, jus de pomme et galette d'avoine	Police	Activités policières	4 158,45 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1136051	05 JUIL. 2016	VAILLANCOURT, GAETAN	Repas de détenus pour le Soutien sud pour le mois de juin 2016	Police	Activités policières	2 635,49 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1136322	05 JUIL. 2016	BIANCHI, GUY	Nourriture pour détenus - Soutien Est SPVM	Police	Activités policières	2 589,90 \$
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1136729	07 JUIL. 2016	FARIAS, DANIEL	Repas des détenus - Facture du mois de mai 2016	Police	Activités policières	4 692,37 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SANDWICHS ET SALADES ARISTO	1136732	07 JUIL. 2016	FARIAS, DANIEL	Repas des détenus - Facture du mois de juin 2016	Police	Activités policières	4 773,42 \$
SAIXELEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP14155	25 JUIL. 2016	REBSELJ, VINCENT	Nettoyage du mercure dans les réacteurs 3, 4 et 5	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	1 732,29 \$
SAIXELEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC.	DEP14155	11 JUIL. 2016	REBSELJ, VINCENT	Nettoyage du mercure dans les réacteurs 3, 4 et 5	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 220,51 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode12	10 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 12 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 610,94 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode13	28 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 13 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 790,59 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode14	11 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 14 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	3 789,52 \$
SAULNIER ROBILLARD LORTIE HUISSIERS DE JUSTICE INC.	2016periode15	22 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 15 - Saulnier, Robillard, Lortie	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 503,74 \$
SCAN PLUS TECHNOLOGIE DETECTION INC.	1128991	03 JUIN 2016	NADON, JEAN- FRANCOIS	(15-1462-I-001) Contrat de services techniques à Scan Plus, technologie Détection inc. pour la détection de conduites sur le site et à l'intérieur de la maison Mary-Dorothy-Molson pour une somme maximale de 8 335.69 \$ tx incl.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	5 328,11 \$
SCCELLANT PAVEMENT	1133644	21 JUIN 2016	LALONDE, SOPHIE	Marquage des lignes au sol à l'atelier mécanique CESM - Incidence 13961	Gestion et planification immobilière	Autres - Transport	2 322,85 \$
SCHNEIDER ELECTRIC CANADA INC.	1135132	29 JUIN 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - soumission PAT 7-2016, date 11.04.2016 pour formation professionnelle en matière de sécurité électrique SAFESP21-F 1 jour pour RSQA.	Environnement	Protection de l'environnement	3 500,00 \$
SCP SCIENCE.	1134327	28 JUIN 2016	ARBIC, DENISE	Consommables pour ICPMS	Environnement	Traitement des eaux usées	856,59 \$
SCP SCIENCE.	1134327	28 JUIN 2016	ARBIC, DENISE	Consommables pour ICPMS	Environnement	Réseaux d'égout Protection de	882,54 \$
SCP SCIENCE.	1134327	28 JUIN 2016	ARBIC, DENISE	Consommables pour ICPMS	Environnement	l'environnement	856,59 \$
SECURITE IP	1136202	05 JUIL. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Relocalisation du contrôle d'alarme intrusion à la caserne 63 - Incidence 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	4 058,00 \$
SECURITE LANDRY INC	1135438	30 JUIN 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	EQUIPES GST - HARNAIS RADIO, BRADRIER, CASQUE BLANC, DESCENDEURS, COULISSEAU, PIEDS ARTICULÉ POUR TERRADAPTOR	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	8 476,33 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SECURITE LANDRY INC	1136504	06 JUIL. 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	COMMANDE DE CORDAGE POUR ÉQUIPE GST	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	4 446,24 \$
SECURITE METALGARD	1136798	07 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	SPVM SALLE DE TIR OUEST / ENTRETIEN DE LA SALLE DE TIR	Police	Activités policières	5 774,31 \$
SERIGRAPHIE CONCEPT M.D.	1128303	01 JUIN 2016	DENIS, MICHEL	Achat de chapeau de pompier rouge pour la section de l'Éducation du public	Securite incendie de Montréal	Prévention - Sec. incendie	3 622,07 \$
SERVICES DE CONTENEURS ATS INC. (LES)	1141462	29 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	Commande d'un conteneur maritime usagé 40' STD - Grade A. Soumission #4277	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	7 557,75 \$
SERVICES DE SANTE MEDISYS S.E.C.	DEU22587	12 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Vaccination	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 016,96 \$
SERVICES INTEGRES LEMAY ET ASSOCIES INC	1130304	09 JUIN 2016	NADON, JEAN-FRANCOIS	(16-1655) Contrat de serv. pro. à LEMAY Stratégies pour élaborer des scénarios de relocalisation de la aire d'exercice canin (AEC) et autres équipements (existants ou demandés) au parc Jeanne-Mance somme maximale 24 943.83\$ tx. incl.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	22 777,04 \$
SERVICES MATREC INC.	1129229	27 JUIN 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	lors des travaux de décontamination au sous-sol de la maison Smith - Incidence 13755	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	2 922,02 \$
SERVICES MATREC INC.	1129229	06 JUIN 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Location de deux toilettes seches pour une periode de 4 mois lors des travaux de décontamination au sous-sol de la maison Smith - Incidence 13755	Gestion et planification immobilière	Autres ressources du patrimoine	1 643,64 \$
SERVICES MATREC INC.	1135054	28 JUIN 2016	HODDER, DANIEL	l'événement Les samedis Parcs-nature, qui se déroulera le 20 août au Cap-Saint-Jacques, 183 chemin du Cap-Saint-Jacques, Pierrefonds	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	3 692,40 \$
SERVICES TECHNIQUES CLAUDE DROUIN INC.	DEP12407	17 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	Packing pour pompe V-4	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 324,42 \$
SERVICES TECHNIQUES CLAUDE DROUIN INC.	DEP13789	10 JUIN 2016	PERIARD, MICHEL	Étoupe pour pompes U	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 763,81 \$
SHADLEY BATTISTA	1133220	20 JUIN 2016	BELPAIRE, VERONIQUE	avocats dossier 14-003804	Affaires juridiques	Affaires civiles	3 514,98 \$
SHARP ELECTRONIQUE DU CANADA LTEE	1136241	05 JUIL. 2016	LEVEILLE, MARIE-LYNE	Sharp MX3570N pour 303 Notre-Dame (cuisine)	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 313,42 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	DEP13836	20 JUIN 2016	VENDETTI, PERRY	URGENT - Remplacement du variateur de vitesse HP 403 - Usine Dorval	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	16 577,53 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	DEU21903	06 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	DB APPEL DE SERVICE SIEMENS , VARIATEUR	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 702,40 \$
SIEMENS CANADA LIMITED	DEU22413	30 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	MATERIEL POUR L'ENTRETIEN DU DEMARREUR DE LA POMPE 2 BLOC F	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 318,44 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SIGMUND INC.	1140768	27 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	Contrat de services professionnels octroyé à Sigmund Inc. pour l'expertise en développement et personnalisation d'une application dans le cadre du Droit d'initiative en matière de consultation publique.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	24 634,20 \$
SIGNALISATION S.A.I.C. INC	1136448	06 JUIL. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Signalisation intérieure pour les postes de travail attribués aux employés du Service de sécurité incendie au 6150 Royalmount - Incidence 14340	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	8 315,53 \$
SIMON DUMOUCHEL	1127008	20 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Simon Dumouchel pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 000,00 \$
SISCA SOLUTIONS D'AFFAIRES CANADA INC.	1132531	16 JUIN 2016	DUFORT, GILLES	Impression de 500 copies de la stratégie d'electrification - Soumission 11901 (voir documents annexés pour spécifications)	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 073,50 \$
SKALAR ANALYTICAL B.V.	DEU22086	10 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Pompe Doseuse et Tête de Pompe Skalar - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 682,96 \$
SM GESTION-PROJET INC.	1132233	15 JUIN 2016	BUSSIERES, CLAUDE	SPVM PDQ 26-24 / RÉAMÉNAGEMENT DU 26 DANS LE 24 mandat 7172130 Etude d'analyse électrique en mode transitoire du réseau 25KV disjoncteur principal, Usine C-J Des Baillets. réf: Stéphane Ouellet	Police	Activités policières	7 398,28 \$
SNC-LAVALIN INC	DEP14261	18 JUIL. 2016	GOUPIL, SYLVIE		Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	12 890,37 \$
SNC-LAVALIN INC	DEU22452	07 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	SERVICES PROFESSIONNELS MULTIDISCIPLINAIRE POUR LE REMPLACEMENT DE 7 ACTIONNEURS HYDRAULIQUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	46 246,46 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1095149	20 JUIL. 2016	BOULET, SUZANNE	Retour des poste certifiés	Environnement	Protection de l'environnement	944,89 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	1095149	26 JUIL. 2016	BOULET, SUZANNE	Retour des poste certifiés	Environnement	Protection de l'environnement	9 553,86 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9593923997	01 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9593923997 - Période 21-05-2016 @ 27-05-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 793,90 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9594490170	10 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9594490170 - Période 28-05-2016 @ 03-06-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	16 158,44 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9594989989	15 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9594989989 - Période 04-06-2016 @ 10-06-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 839,08 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9595496164	28 JUIN 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9595496164 - Période 11-06-2016 @ 17-06-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 917,78 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9595985856	04 JUIL. 2016	LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9595985856 - Période 18-06-2016 @ 24-06-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	25 358,11 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9596448067	11 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9596448067 - Période 25- 06-2016 @ 01-07-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	15 138,51 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9596825236	19 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9596825236 - Période 02- 07-2016 @ 08-07-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	5 497,26 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	9597200970	21 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - poste/messagerie - Poste Canada manifeste - Année 2016 - Facture # 9597200970 - Période 09- 07-2016 @ 15-07-2016	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 529,02 \$
SOCIETE DE LA PLACE DES ARTS DE MONTREAL	1130249	28 JUIN 2016	BUSSIERES, CLAUDE	Facture A-49501 Du 20 juin 2016_Frais de location pour espace de stationnement pour véhicules de police SPVM	Police	Activités policières	4 698,08 \$
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90026422	02 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Avril 2016 - facture # 90026422 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	12 654,94 \$
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90026423	02 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Avril 2016 - facture # 90026423 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	95 762,92 \$
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90027247	19 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Mai 2016 - facture # 90027247 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 287,78 \$
L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC (S.A.A.Q.)	90027248	19 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Société de l'assurance automobile du Québec - Mai 2016 - facture # 90027248 - CG06-0270	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	81 407,80 \$
SOCIETE DE SAUVETAGE ET SA VERSION ANGLAISE LIFESAVING SOCIETY	1135418	29 JUIN 2016	GAUTHIER, PHILIPPE	BREVET D'OPÉRATEUR - HONORAIRE ET DÉPLACEMENT, KILOMÉTRAGE, RADIOTÉLÉPHONIE, FORMATION PISCINE, PLANIFICATION PROJET - DATE 30 MAI, 31 MAI, 6 JUIN, 7 JUIN ET 17 JUIN	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	8 252,78 \$
TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1131712	14 JUIN 2016	VAILLANCOURT, GAETAN	Achat de titres de transport pour la journée Unité sans violence	Police	Activités policières	2 656,00 \$
TRANSPORT DE MONTREAL (STM)	1138050	13 JUIL. 2016	GAGNON, ALAIN	Location - Autobus	Police	Activités policières	3 872,96 \$
SOCIETE D'HABITATION ET DE DEVELOPPEMENT DE MONTREAL	1137735	28 JUIL. 2016	DENIS, LUC	Paiement pour la facture en date du 8 juillet 2016 - Location salle e de Bal pour la soirée de reconnaissance , le 23 juillet 2016	Diversité sociale et des sports	Autres - Activités récréatives	2 587,50 \$
SOCIETE DU PARC JEAN- DRAPEAU	14273	05 JUIL. 2016	IORDACHE, ELENA	dépenses PTI	Dépenses de contributions	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	1 408 970,16 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SOCIETE PARC-AUTO DU QUEBEC	1136592	06 JUIL. 2016	LALONDE, CAROLE	Location - Espace de stationnement, période du 1er juillet au 30 septembre 2016	Police	Activités policières	3 174,82 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEP13995	27 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	RR Maurice Duplessis remplacement de la pompe de drain	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	8 341,86 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEP14314	20 JUIL. 2016	REBSEIJ, VINCENT	Pompe Flygt pour drainage Haute Pression	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 982,71 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU22381	04 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	2 Pompes Flygt pour Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	19 156,02 \$
SOCIETE XYLEM CANADA	DEU22636	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Pompe Flygt - Intercepteur De La Commune	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	7 684,04 \$
SOGEVEIM ASSOCIES EXPERTS-CONSEILS LTEE	1128982	03 JUIN 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Réalisation de l'étude géotechnique au 10351 Sherbrooke est - Incidence 14436	Gestion et planification immobilière	Activités policières	11 023,69 \$
SOLUTIONS ANAGRAPH INC.	1134490	23 JUIN 2016	LEFEBVRE, SERGE	Devis no.: 160122 concernant le travail sur le traitement de données dans le cadre du projet Mon RésVoélo Phase II	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	2 939,65 \$
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEP13783	09 JUIN 2016	LEBLANC, DANIEL	Générateur de chlore Cal 2000,	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 302,92 \$
SOLUTIONS ANALYTIQUES NOVATECH INC.	DEU22442	06 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	4 Capteurs de gaz Scott Bacharach - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 758,54 \$
SOLUTIONS CONSORTECH INC	1140252	25 JUIL. 2016	LAVOIE, MARIE- CLAUDE	Migration Autodesk building design suite premium	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	9 272,49 \$
INFORMATIQUES INSO INC.	DEU22553	08 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	TAPE BACKUP ET SUPPORT SPECTRALOGIC	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	61 659,15 \$
SOLUTIONS P.F.T. INC.	1140324	25 JUIL. 2016	LALONDE, SOPHIE	Démantèlement, démontage et installation de tableaux interactifs, projecteurs et téléviseurs attribués aux employés du Service de sécurité incendie du 6150 Royalmount - Incidence 14340	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	7 826,82 \$
SOUUDRE INDUSTRIELLE DCE INC.	1130858	10 JUIN 2016	ARNAUD, CLEMENT	Fourniture de 11 bollards requis pour aérer les tranchées anti-migration au Complexe environnemental de Saint-Michel.	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 454,68 \$
ORGANISATIONNELLE INC.	1136639	06 JUIL. 2016	DENIS, MICHEL	Formation en coaching pour les chefs de division du SIM. Réf. : PO-2524	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	10 393,76 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	DEP14182	12 JUIL. 2016	VENDETTI, PERRY	ENTRETIEN DE SERVICE D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS D'ESPACE CLOS	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 370,62 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU22013	07 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Formation	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 168,00 \$
SPI SANTE SECURITE INC.	DEU22544	07 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	3 Détecteurs de Gaz MSA Altair - Atelier des Intercepteurs	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	6 253,90 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SPORT MONETTE INC.	1133403	20 JUIN 2016	LABELLE, MARC-ANDRÉ	Achat de casques de protection Nolan pour les motards du SPVM - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	18 139,83 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP13873	07 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	Bassin d'accumulation Ecopolyblend No. de modèle du fabricant: 28654, armoire à combinaison à portes creuses avec bacs et accessoires pour atelier mécanique	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 475,09 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP13883	17 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Achat d'outillage manuel divers pour équiper 2 camions neufs	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 405,76 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP13962	23 JUIN 2016	PERIARD, MICHEL	Chariot plate-forme pour transport équipements d'espace clos et SST	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	4 063,94 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP14060	30 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers produits de catégories différentes en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	3 820,79 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP14311	20 JUIL. 2016	TURCOT, DANIEL	support a chevalet pour charge lourdes	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 748,05 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEP14392	28 JUIL. 2016	REBSELJ, VINCENT	Remplacement de 2 ventilateurs pour espaces clos neufs de 8" de diamètre par 2 autres de 12" de diamètre avec accessoires	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 591,29 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU22149	14 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Outils pour plusieurs Ateliers	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 804,16 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU22347	27 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	Casque Ecran Facial, Lampe de Casque et autres articles de Sécurité Salisbury	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 866,37 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU22347	14 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Casque Ecran Facial, Lampe de Casque et autres articles de Sécurité Salisbury	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	1 121,27 \$
STEPH OUTILLAGE 2010 INC.	DEU22441	05 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	2 Bacs de retention Ultra - Atelier Opération des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 934,81 \$
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1128119	01 JUIN 2016	LABOS, COSTA	avocats dossier police Déontologie C2011-3711-3	Police	Activités policières	6 944,92 \$
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1133860	22 JUIN 2016	GUAY, PATRICE	avocats dossier Ricard- pompier (assistance judiciaire)	Affaires juridiques	Affaires civiles	2 582,69 \$
STEPHEN ANGERS AVOCAT INC.	1134827	27 JUIN 2016	CARDINAL, ALAIN	avocats dossier police J Joseph 5775	Police	Activités policières	7 220,52 \$
STERICYCLE, INC.	1094971	12 JUIL. 2016	VINCENT, ERIK	SPVM DRIV / FACTURE POUR LA RECUPERATION DES BOTES DE SERINGUES POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2016	Police	Activités policières	2 099,75 \$
STOELTING CO.	1134614	27 JUIN 2016	DURAND, MATHIEU	Renouvellement logiciel de polygraphie.	Police	Autres - activités culturelles	6 604,10 \$
STUDIO ARTBEAT INC.	1138763	15 JUIL. 2016	TREMBLAY, GINA	Projet Anamnèse II pour le parc du CSM 2017	Culture	Autres - activités culturelles	15 664,13 \$
SUBARU REPENTIGNY	1135917	04 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION D'UN VEHICULE SUBARU FORESTER 2.0 ST 2016	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	32 089,75 \$
SUBARU REPENTIGNY	1135969	04 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION D'UN VEHICULE SUBARU LEGACY SEDAN 4 PORTES 2016	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	26 614,75 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SUBARU REPENTIGNY	1135970	04 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION D'UN VEHICULE SUBARU OUTBACK ARGENT 2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	30 811,75 \$
SUBARU REPENTIGNY	1135971	04 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION D'UN VEHICULE SUBARU IMPREZA 5 PORTES 2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	22 000,75 \$
SUBARU REPENTIGNY	1135998	04 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC-AUTO / ACQUISITION D'UN VEHICULE SUBARU OUTBACK TUNGSTÈNE 2016	Materiel roulant et ateliers	Activités policières	30 811,75 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1126217	30 JUIN 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de 6 casques balistique pour le GI du SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	7 395,32 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1129912	08 JUIN 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat divers d'accessoires pour armes à feu et masques à gaz - Inventaire Colbert	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	4 122,44 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1130252	09 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	Étui pour arme	Police	Activités policières	21 892,00 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1130620	10 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	Outillage et accessoires pour entretien des armes	Police	Activités policières	2 059,12 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1132998	17 JUIN 2016	FRAPPIER, MARIO	Étui pour munition et menotte	Police	Activités policières	17 690,39 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1137092	08 JUIL. 2016	TRINQUE, MALINE	Achat de casque motard - Inventaire SPVM selon les termes et condition de l'entente cadre 1135719	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	36 522,10 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1137178	08 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Achat de menottes, entraves, support baton-tamper, etuis à bouteille et à cartouche de poivre de Cayenne - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	3 458,79 \$
SUMMIT CANADA DISTRIBUTORS	1141116	28 JUIL. 2016	FRAPPIER, MARIO	Boîte d'évidence pour armes	Police	Activités policières	5 014,20 \$
SUPERCHUTE LTD	DEU22772	28 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Barrière de sécurité pour les caméras sur les toits	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 063,08 \$
SUPREMEX INC.	1139172	27 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Impression de différents modèles d'enveloppes - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	265,14 \$
SUPREMEX INC.	1139172	19 JUIL. 2016	LEARY, GENEVIEVE	Impression de différents modèles d'enveloppes - Inventaire SPVM	Approvisionnement	Matériel de bureau, papeterie et imprimerie	1 755,57 \$
SYLPROTEC INC.	DEP13971	14 JUIL. 2016	REBSEIJ, VINCENT	Besoin de matériel pour formation sur l'amiante	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	22 531,59 \$
SYLVAIN GRIMARD	1129112	06 JUIN 2016	DOUCET, DENIS	Parlement facture pour Sylvain Grimard - instructeur - 5 semaines d'intégration (du 25 avril au 12 mai 2016) - Intégration du 40e contingent	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	7 432,40 \$
SYLVIE DESTROISMAISONS, ARCHITECTE	1130094	08 JUIN 2016	DROUIN, LOUIS	15-1462-I-008) Contrat de services professionnels à Sylvie Destroismaisons pour services consultatifs en matière de réglementation du bâtiment pour la maison Mary-Dorothy-Molson, somme maximale 5 173.88\$ tx incl	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	3 307,11 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
SYLVIE DESTROISMAISONS, ARCHITECTE	1130094	07 JUIL. 2016	DROUIN, LOUIS	15-1462-I-008) Contrat de services professionnels à Sylvie Destroismaisons pour services consultatifs en matière de réglementation du bâtiment pour la maison Mary-Dorothy-Molson, somme maximale 5 173.88\$ tx incl	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	2 204,73 \$
TACT CONSEIL	1136126	05 JUIL. 2016	LAWS, ISABELLE	Facture - Contrat de maintenance internet pour l'Évaluation.	Évaluation foncière	Évaluation	16 273,06 \$
TECHNO-GESTASS LTEE	1128815	03 JUIN 2016	GARNEAU, DOMINIC	Outil de découpe télescopique	Materiel roulant et ateliers	Autres - Transport	9 672,96 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1132243	15 JUIN 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Mobilier pour 11 postes de travail attribués aux employés de la section prévention à la caserne 63 - Incidence 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	21 402,75 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1132901	17 JUIN 2016	BALLO, DOMINIQUE	Acquisition de nouveau mobilier pour le réaménagement des espaces administratifs à l'édifice Brennan	Gestion et planification immobilière	Autres - Administration générale	163 780,50 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1135150	29 JUIN 2016	BALLO, DOMINIQUE	Achat de mobilier pour 30 postes de travail attribués aux employés du Service de sécurité incendie au 6150 Royalmount - Incidence 14340	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	167 646,65 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1136444	21 JUIL. 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Achat de tables de conférence et tables de formation attribuées aux employés du Service de sécurité incendie au 6150 Royalmount - Incidence 14340	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	32 801,86 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1139473	20 JUIL. 2016	TURGEON, FRANCOISE	Achat de mobilier connexe aux travaux d'aménagement du Service de l'approvisionnement	Gestion et planification immobilière	Administration, finances et approvisionnement	199 965,24 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1140300	25 JUIL. 2016	LALONDE, SOPHIE	Achat de 6 tables attribuées aux employés de la caserne 63 - Incidence 14338	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	2 274,60 \$
TEKNION ROY ET BRETON INC.	1140309	25 JUIL. 2016	LALONDE, SOPHIE	Démantelement, déménagement et réassemblage de mobilier pour 43 postes de travail attribués aux employés du Service de sécurité incendie au 6150 Royalmount - Incidence 14340	Gestion et planification immobilière	Gestion des installations - Séc. incendie	17 553,73 \$
TELUS	1131001	13 JUIN 2016	MANZONI DA SILVA, CARLOS	Travaux d'installation de la fibre optique au 10351 Sherbrooke est - Incidence 14436	Gestion et planification immobilière	Activités policières	26 751,74 \$
TELUS	DEP14196	12 JUIL. 2016	REBSELJ, VINCENT	Paiement facture Telus pour travaux afin de raccorder le bâtiment des UV au réseau bureautique à l'usine Atwater	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 416,97 \$
TENAQUIP LIMITED	DEP14129	07 JUIL. 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	distributeur d'eau	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	2 836,68 \$
TETROTECH INC.	1132465	16 JUIN 2016	VINCENT, ERIK	immeubles SSPI du centre-ville 1000 de la Gauchetière-Place Montréal Trust-Centre EAton-Complexe les ailes et Édifice Caisse de dépôt	Police	Activités policières	2 375,34 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TEXEL GEOSOL INC.	DEU22666	19 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	ACHAT DE TOÎLE GÉOTEXTILE POUR LE LET	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	9 306,54 \$
TEXTILES MERCEDES LTEE	1134478	23 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Tuyaux Epoxy pour boyaux Référence: bc: 1064488 2015	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	6 005,28 \$
TEXTILES MERCEDES LTEE	1134483	23 JUIN 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Tuyaux Epoxy pour boyaux Référence: bc: 113446/ 2016	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	7 566,97 \$
THE CANADIAN TRAFFIC NETWORK ULC	1137901	12 JUIL. 2016	CHAMPAGNE, BENOIT	Campagne 100% vigilant - Publicité radio mai, juin et octobre 2016	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	74 016,19 \$
THE COMPUTER MEDIA GROUP	1112881	07 JUIL. 2016	VERREAULT, MICHEL	C/O 2016 FOURNITURE DE CARTOUCHES D'IMPRESSION	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	15 748,12 \$
THE FIBER OPTIC MARKETPLACE, LLC	1138829	15 JUIL. 2016	ROBIDOUX, CHRISTIAN	68111 Modernisation télécom - FiberBase Cloud Service R/W License; 68111 Modernisation télécom - 3 Day Training Online per Student plus shipping costs of Training Manuals.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	3 597,56 \$
TKNL INC.	1128274	01 JUIN 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Remplacement d'une borne interactive (Tablette tout-en-un, Programmation pour modifier l'ordinateur, Installation) installée au chalet du Mont-Royal pour les usager du chalet (site Internet officiel du Mont-Royal)-Prof.: Ginette Cloutier	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 792,67 \$
TOIT C.L. INC.	DEP12924	03 JUIN 2016	LACHANCE, YVON JUNIOR	RR Réservoir côte des Neiges installation de garde à neige et glace	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 580,34 \$
TOKINIAINA RABETOKOTANY	1135290	29 JUIN 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels pour effectuer la recherche d'entreprises et soutenir les commissaires à l'organisation d'événements (Tokiniaina Rabetokotany).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	10 000,00 \$
TOTAL CANADA INC.	DEU22164	15 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Huile Diesel 2000 litres - Centrale d'Énergie	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 438,35 \$
TRADUCTIONS TERRY KNOWLES INC.	1135877	04 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Traducteur.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 973,77 \$
TRADUCTIONS TERRY KNOWLES INC.	1135996	04 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Service de traduction pour PME MTL (Terry Knowles).	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	2 942,27 \$
TRANE CANADA UCL	DEU22198	16 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	SB Remplacement du media et des louveres d'entrée d'air	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	74 803,60 \$
TRANSPORT CAMILLE DIONNE (1991) INC.	DEU22616	20 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Pour Billet 81149 facture 118123 - 118122	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	4 321,16 \$
TRANSPORT CINQUINO (2000) INC.	1140948	27 JUIL. 2016	DUCAS, SYLVAIN	Facture - Travaux de transport de pierres sur palettes du 2242 rue Notre-Dame au 6695, rue Saint-Jacques pour entreposage - à la demande de Claude Patrimoine.	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	2 939,65 \$
TRICOTS DRISDELLE	1131465	14 JUIN 2016	HUARD, FRANÇOIS	réapprovisionnement ponctuel pour le magasin spvm	Approvisionnement	Vêtement et équipement de travail	5 719,71 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
TRIO ORANGE MEDIA INC.	1129107	06 JUIN 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Vidéo conférence pour le maire - Projet #100506	Environnement	Protection de l'environnement	2 884,62 \$
PROFESSIONNELS DE CUISINE	1097149	08 JUIL. 2016	GUERIN, CAROLE	Bon de commande ouvert pour la réparation des réfrigérateurs pour les bâtiments du SIM, pour l'année 2016	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	12 598,50 \$
INDUSTRIELLES INC.	DEU22325	22 JUIN 2016	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT ASSEMBLAGE CHAINES 260 SIMPLE	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	21 259,97 \$
U. CAYOUPETTE INC.	DEP14123	18 JUIL. 2016	REBSEIJ, VINCENT	Achat de matériaux nécessaire à la rénovation du local des préposés	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	9 762,75 \$
UAP INC.	DEP14198	13 JUIL. 2016	REBSEIJ, VINCENT	URGENCE - Besoin d'outils pour démontage de la pompe U4 basse pression	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 176,45 \$
ULINE CANADA	1114602	18 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Garage Lt. Joel Fréchette BAc de rangement ULINE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	2 220,49 \$
ULINE CANADA	1114602	21 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	DRM Garage Lt. Joel Fréchette BAc de rangement ULINE	Sécurité incendie de Montréal	Interventions - Séc. incendie	108,24 \$
ULTIDENT	1134259	23 JUIN 2016	DURAND, MATHIEU	Acquisition de consommable pour le module détection de la section de l'identification judiciaire.	Police	Activités policières	2 320,22 \$
UNIKING CANADA INC.	DEU22556	08 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	REAPPROVISIONNEMENT AXES 142 EN ACIER INOX 440B	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	16 425,29 \$
USINAGE USI-MAX INC.	DEU21969	01 JUIN 2016	VERREAULI, MICHEL	ENSEMBLE DE DEUX TOLES INOX 316L POUR UTO3	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	2 164,84 \$
USI-POMPES INC.	DEU22203	11 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	REPARATION DE LA POMPE GOULD MODELE: 3935, SERE 226C262 actif ME-PO-1234 / ERIC ALLEN BOUES	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 652,52 \$
V SPEC TECHNO INC.	1125888	01 JUIN 2016	LONGPRE, ERIC	SPVM PARC AUTO /	Police	Activités policières	6 929,17 \$
V SPEC TECHNO INC.	1125891	20 JUIL. 2016	SAVAGE, CLAUDE	SPVM PARC AUTO / AMÉNAGEMENT D'UN VÉHICULE	Matériel roulant et ateliers	Activités policières	3 351,20 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	2016periode12	10 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 12 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	7 497,08 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	2016periode13	28 JUIN 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 13 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	14 088,22 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	2016periode14	11 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 14 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	8 606,67 \$
VALADE ET ASSOCIES, HUISSIERS DE JUSTICE	2016periode15	22 JUIL. 2016	COLAMEO LAMBERT, ALEXANDRE	Services judiciaires - Huissiers de justice 2016 - Période 15 - Valade et associes	Affaires juridiques	Cour municipale et magistrature	4 633,80 \$
VDC MULTIMEDIA	1139442	20 JUIL. 2016	SAINTE MARIE, PIERRE	CCO - Contrat gre a gre pour les services d'une équipe qui réalisera la prise de photographie haute résolution avec un drone.	Infrastructures, voirie et transports	Transport - Soutien tech. et fonct.- À répartir	6 015,78 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
VENTES INDUSTRIELLES LIQUITECK INC.	DEP14106	06 JUIL. 2016	HERISCHI, BABAK	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers articles de mécanique en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	60 693,69 \$
VENTES INDUSTRIELLES LIQUITECK INC.	DEP14265	18 JUIL. 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pompe GOULDS en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	11 530,78 \$
VENTILATION MANIC INC.	DEU22579	11 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Fabrication gardes secteur boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 249,37 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP13093	12 JUIL. 2016	VENDETTI, PERRY	VEOLIA- SILICATE ET ALUMINATE - POMPES DE REDONDANCE PULSAFEEDER	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	15 767,00 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP13969	28 JUIN 2016	VENDETTI, PERRY	Achat pour remplacement de la volute de la pompe actiflo 1	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 353,80 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP14054	15 JUIL. 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers produits de catégories différentes en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	18 949,25 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP14191	12 JUIL. 2016	MAHER, HELENE	Renflouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de pièces mécaniques Veolia en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	7 059,25 \$
VEOLIA WATER TECHNOLOGIES CANADA INC.	DEP14218	14 JUIL. 2016	VENDETTI, PERRY	Achat de produit Stabcal chez Veolia	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	5 169,61 \$
VERONIQUE LAPOINTE	1127009	20 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Véronique Lapointe pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	6 000,00 \$
VERSALYS	1140114	22 JUIL. 2016	DENIS, MICHEL BEAUDIN,	Concevoir une documentation technique Pour 10 agents techniques :Emmanuelle Marinier, K. Huard, C. Levert, N. Roch, M.-C. Rioux, N. Gagnon, C. Plouffe, M. Tremblay -P. Yelle, N. Desjardins	Sécurité incendie de Montréal	Dir., adm. et soutien - Séc. incendie	4 461,97 \$
VESTA PLUS INC.	1120720	16 JUIN 2016	ALEXANDRE ROBIDOUX,	Confection d'étais à gants de latex ou paget - Inventaire SPVM 68063 GSTII - Conseiller en informatique spécialiste de	Approvisionnement Technologies de l'information	Vêtement et équipement de travail	2 626,97 \$
VIA CONSULTANTS	1128239	20 JUIL. 2016	CHRISTIAN ROBIDOUX,	l'approche Kaizen. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	860,06 \$
VIA CONSULTANTS	1128239	01 JUIN 2016	CHRISTIAN ROBIDOUX,	68063 GSTII - Conseiller en informatique spécialiste de l'approche Kaizen. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	10 750,72 \$
VILLE DE BAIE D'URFE	DEU22403	04 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Frais de gestion du site de réception de BFS	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	18 897,74 \$
VILLE DE BEACONSFIELD	1130753	10 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Travaux de soutènement temporaire à l'intérieur de la chambre de vannes et stabilisation de la chaussée - Effectués décembre 2015 et janvier 2016 - Arr. Beaconsfield	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	9 988,96 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
VILLE DE COTE SAINT-LUC	1140705	26 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	Carburant (essence, diesel) - Frais d'administration et Consommation essence Côte St-Luc couvrant la période du mois de février à juin 2016.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 679,96 \$
VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX	1133418	20 JUIN 2016	GIRARD, SYLVIE	Carburant (essence, diesel) - Frais d'administration et Consommation essence D.D.O. couvrant la période du mois de Mai 2016.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 472,96 \$
VILLE DE KIRKLAND	1138122	13 JUIL. 2016	GIRARD, SYLVIE	Carburant (essence, diesel) - Consommation essence - 04-Avril-2016 au 29-Juin-2016 -Ville de Kirkland.	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	3 263,67 \$
VILLE DE MONTREAL-EST	1129478	07 JUIN 2016	MARSAN, ANDRE	Reparation d'une fuite d'eau, conduite 30 pouces, Sherbrooke angle George V du 5 au 15 janvier du 5 au 12 mai 2015 - Arr. Montréal-Est	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	79 910,21 \$
VILLE DE WESTMOUNT	1130872	10 JUIN 2016	GIRARD, SYLVIE	Carburant (essence, diesel) Consommation essence - Janvier à Mai 2016 - Ville de Westmount	Sécurité incendie de Montréal	Gestion des équipements - Séc. incendie	5 001,57 \$
VILLE MONT-ROYAL	1130783	10 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Travaux pour opération et entretien de 2 postes de chloration au 9 chemin Rockland et 2300 chemin St-Clare effectués de janv. à déc. 2015 - Arr. Ville Mont-Royal	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	27 544,11 \$
VINCENT ERGONOMIE INC.	1132050	15 JUIN 2016	BELAIR, ROGER JR	Conseiller en ergonomie	Police	Activités policières	8 378,92 \$
VINCENT MEUNIER	1136874	07 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Contrat de services professionnels à Vincent Meunier pour effectuer le recensement des parcs industriels municipaux et les zones d'emplois de Montréal.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dév.écon.	10 000,00 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	1135228	29 JUIN 2016	LOGE, HERVE	Achat d'un (1) compteur d'eau Siemens FM MAG 8000CT 12" - code de produit: 7ME68205DJ002AD2-Z+L74+M91+P22 selon la soumission VWSQ16825-02 datée du 16 juin 2016.	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	6 473,17 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU21983	13 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	SONDES POUR BAC SHEVCHENKO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	36,75 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU21983	06 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	SONDES POUR BAC SHEVCHENKO	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 503,98 \$
VISION SOLUTIONS DE PROCEDES INC.	DEU22680	19 JUIL. 2016	FONTAINE, RICHARD	Ensembles de reparation pour positionneur Siemens - Magasin	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 137,69 \$
VITRERIE S.B. & ASSOCIES INC	1129182	10 JUIN 2016	MARSAN, ANDRE	Remplacement d'unités scannées de vitrage au pavillon administratif de l'usine de production d'eau potable Charles-J. Des Bailleurs - Incidence 13444	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	19 861,01 \$
VWR INTERNATIONAL	1129562	07 JUIN 2016	BOISVERT, ANDRE	Produits chimiques de laboratoire	Environnement	Approv. et traitement de l'eau potable	2 249,26 \$
VWR INTERNATIONAL	1132629	16 JUIN 2016	ARBIC, DENISE	ACHAT DE MATERIELS DE LABORATOIRE - MICROBIOLOGIE	Environnement	Inspection des aliments	2 547,10 \$
VWR INTERNATIONAL	1141364	29 JUIL. 2016	ARBIC, DENISE	Système d'eau déionisée - PTI	Environnement	Protection de l'environnement	10 070,70 \$
VWR INTERNATIONAL	DEU22031	08 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Cod Digestion Vials, Solution Tampon pH, Mid Level Solids Standard, Drierite et Filtes	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	5 297,35 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
WEBSTEIN	1127259	25 JUIL. 2016	CLOUTIER, SYLVIE	68111 Modernisation telecom - Conseiller en réseau pour la transition des services cellulaires. Gré à gré.	Technologies de l'information	Gestion de l'information	11 530,15 \$
WENDY LEE GRAHAM	1140362	25 JUIL. 2016	SAVIGNAC, PIERRE-PAUL	Préparation d'une présentation et de cinq présentations de l'Atlas du paysage du mont Royal aux arrondissements	Verdissement et mont Royal	Planification et gestion des parcs et espaces verts	2 500,00 \$
WESTECH INDUSTRIAL LTD	1138955	20 JUIL. 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Soumission QU-11378K1, date 21.07.2016. RSQA. Chromatotech Tubing with #2b Couplings , P/N: ME/TU/00021-02CP.	Environnement	Protection de l'environnement	47,24 \$
WESTECH INDUSTRIAL LTD	1138955	18 JUIL. 2016	CLOUTIER, MARIEKE	2016 - Soumission QU-11378K1, date 21.07.2016. RSQA. Chromatotech Tubing with #2b Couplings , P/N: ME/TU/00021-02CP.	Environnement	Protection de l'environnement	2 734,92 \$
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1131873	14 JUIN 2016	GIRARD, SYLVIE	Commande speciale pour les chefs du SIM Plaquette d'identification sur velcro	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 540,56 \$
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1139708	20 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	Commande épaulette capitaine	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	2 204,74 \$
WILLIAM SCULLY LIMITEE	1139717	20 JUIL. 2016	LECOURS, SYLVAIN	Commande d'insigne képi lieutenant	Securite incendie de Montréal	Interventions - Sec. incendie	5 769,06 \$
WILLIAM STEINBERG WOLSELEY CANADA INC	rechsteinberg07072016	14 JUIL. 2016	SIMARD, JEAN-SEBASTIEN	Dépenses admissibles à un remboursement de recherche et de soutien (articles 474.0.1 de la Loi sur les Cités et Villes et règlement sur le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers)	Dépenses communes	Conseil et soutien aux instances politiques	5 660,62 \$
WOLSELEY CANADA INC	1141427	29 JUIL. 2016	BORNAIS, LUC	Soumission numero 4559795, date 22.03.2016. Fabrication de nouveaux puits de 2 po	Environnement	Protection de l'environnement	4 479,65 \$
WOLSELEY CANADA INC	DEP13926	28 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Renfouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers articles de plomberie en prévision de diverses activités d'entretien	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	13 376,37 \$
WOLSELEY CANADA INC	DEP13928	22 JUIN 2016	MAHER, HELENE	Renfouement d'inventaire du magasin de la Direction de l'eau potable de divers articles de plomberie en prévision de diverses activités d'entretien.	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	6 594,70 \$
WOLSELEY CANADA INC	DEP13941	21 JUIN 2016	TURCOT, DANIEL	Achat d'outillage divers composantes de plomberie et outils Ridgid pour 2 camions neufs	Service de l'eau	Réseau de distribution de l'eau potable	3 533,18 \$
WOLSELEY CANADA INC	DEP14015	05 JUIL. 2016	REBSEIJ, VINCENT	Besoin matériel pour plombier	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 955,70 \$
WOLSELEY CANADA INC	DEP14226	14 JUIL. 2016	MARSAN, ANDRE	Matériel plomberie PVC pour installation d'une pompe intermédiaire circulation d'hypochlorite	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	2 328,61 \$
WOLSELEY CANADA INC	DEU22116	14 JUIN 2016	VERREAULT, MICHEL	Unité de climatisation - Salle de commande des Boues	Service de l'eau	Traitement des eaux usées	3 202,12 \$
WSP CANADA INC.	1130127	08 JUIN 2016	PELLERIN, GUY	Projet de réaménagement Notre-Dame / Saint-Antoine - Plan de géométrie et étude de drainage	Infrastructures, voirie et transports	Construction d'infrastructures de voirie	7 378,37 \$

VILLE DE MONTRÉAL – VILLE CENTRALE
FACTURES ET BONS DE COMMANDE POUR UN MONTANT DE PLUS DE 2 000 \$ OCTROYÉS PAR LES FONCTIONNAIRES

POUR LA PÉRIODE DU 01 JUIN AU 31 JUILLET 2016

NOM FOURNISSEUR	NUMÉRO BON DE COMMANDE FACTURE	DATE	APPROBATEUR	DESCRIPTION	SERVICE	ACTIVITÉ	MONTANT
WSP CANADA INC.	1136552	06 JUIL. 2016	ANDRIEU, CORINNE	Tel que l'offre de service 161-01408-CC. Services professionnels mise en valeurs (évaluation des ruelles du Centre-Ville à l'intérieur du périmètre compris entre les axes Guy, René-Lévesque, Robert-Bourassa et Maisonneuve)	Ville-Marie	Entretien et réfection des chaussées et trottoirs	14 055,57 \$
WSP CANADA INC.	1138218	13 JUIL. 2016	SAINTE MARIE, PIERRE	Contrat gré à gré pour la production de plans PE/SL temporaires durant les travaux du projet Les Promenades urbaines «Fleuve-montagne». CG15 0127	Infrastructures, voirie et transports	Autres - Amén., urb. et développement	20 997,50 \$
WSP CANADA INC.	DEP13734	28 JUIL. 2016	GOUPIL, SYLVIE	REQUP 2 Mandat SP2011-05(18) Lachine Plan et Devis Travaux de réfection des vannes et accessoires de la galerie des filtres	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	51 590,86 \$
WSP CANADA INC.	DEP13736	28 JUIL. 2016	GOUPIL, SYLVIE	REQUP 2 Mandat SP2011-02(4) Gestion du contrat à taux horaire pour l'année 2016	Service de l'eau	Approv. et traitement de l'eau potable	214 577,65 \$
XPRESSION NUM.ERIC	1137633	12 JUIL. 2016	TESSIER, MONIQUE	16.5";Structure d'enseigne suspendue "Aviator" modèle cylindrique de 15' de diamètre x 42" de haut; Habillage pour enseigne d'exposition suspendue "Aviator" modèle cylindrique de 1	Service de la mise en valeur du territoire	Aménag. du territoire, réglementation et zonage	10 325,51 \$
XPRESSION NUM.ERIC	1138523	14 JUIL. 2016	HODDER, DANIEL	Accorder une dépense pour l'acquisition de trois kiosques événementiels extérieurs d'une valeur totale de 17 160.01 \$ taxes incluses pour les parcs-natures de la Ville de Montréal. Contrat gré à gré # 16-69-16	Grands parcs, verdissement et mont Royal	Entretien et aménag. des parcs et terrains de jeux	15 669,37 \$
L'AUT'BORD DU MUR INC.	1166352002280616	05 JUIL. 2016	DICAIRE, CHRISTIAN	GDD 1166352002 - Soutien financier pour le projet Printemps 2016 du PRAM-Est. 1er versement	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	60 000,00 \$
ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIES LTEE	1135879	21 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Architecte	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	20 456,81 \$
ZINS BEAUCHESNE ET ASSOCIES LTEE	1138405	14 JUIL. 2016	GUERIN, SERGE	Conseiller en planification stratégique.	Développement économique	Industries et commerces - Prom. et dev.écon.	20 908,26 \$



Dossier # : 1163430015

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_ du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « L'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »

Il est recommandé de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « L'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-15 11:35

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163430015

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division des élections_du soutien aux commissions et réglementation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « L'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »

CONTENU

CONTEXTE

Le 18 août 2014, la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise été mandatée pour analyser la pertinence, pour l'agglomération de Montréal, de se doter d'un conseil des politiques alimentaires. Quelques mois plus tôt, le 1^{er} mai 2014, le conseil d'agglomération de Montréal s'était engagé à évaluer les façons de pérenniser le système alimentaire montréalais (le SAM).

La première assemblée publique d'information s'est déroulée le 16 septembre 2015 avec la présentation du concept de conseil des politiques alimentaires ainsi que le contexte montréalais en lien avec le système alimentaire. Les objets de la consultation y ont été précisés et des questions ont été proposés aux participants, comme base de réflexion.

La commission a tenu trois séances d'audition des mémoires du public, les 7, 8 et 15 octobre 2015. La commission y a entendu les commentaires de citoyens et de représentants d'organismes, de regroupements et d'institutions œuvrant en sécurité alimentaire, en agriculture urbaine, en saine alimentation, en environnement et également en santé et services sociaux, en santé publique, en recherche universitaire et en distribution alimentaire et en restauration. En tout, 30 mémoires ont été déposés.

Deux séances de travail ont été requises pour analyser les mémoires et préparer les recommandations. La commission a adopté ses recommandations lors de la séance publique du 12 novembre 2015.

Le rapport de la commission a été déposé à la séance de travail du conseil municipal du 14

décembre 2015 et à la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015. Le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 13 janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0113 - 13 janvier 2016 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise portant sur « l'Analyse de l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un conseil des politiques alimentaires »

CM14 0852 - 18 août 2014 - Mandater la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise « *pour analyser l'opportunité de se doter d'un Conseil des politiques alimentaires, à l'instar d'autres villes canadiennes et qu'elle en fasse rapport dans un délai maximal d'un an* ».

CG14 0185 - 1er mai 2014 - Enjoindre « *l'agglomération de Montréal à s'associer à ses partenaires régionaux pour une structure de gouvernance à l'échelle de l'agglomération qui portera les enjeux du système alimentaire montréalais de façon permanente* »

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues au rapport de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint - Élections_
soutien aux commissions et réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-10

Emmanuel TANI-MOORE
Chef de division et Greffier-adjoint -
Élections_ soutien aux commissions et
réglementation

Tél : 514 872-6957
Télécop. : 514 872-5655

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-08-12

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE PORTANT SUR L'ANALYSE DE L'OPPORTUNITÉ DE SE DOTER, À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION MONTRÉALAISE, D'UN CONSEIL DES POLITIQUES ALIMENTAIRES

La Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise a procédé le 16 septembre et les 7, 8 et 15 octobre 2015 à l'étude publique du dossier portant sur l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un Conseil des politiques alimentaires, et ce, tel que prévu à son programme d'activités (CM15 0333 et CG15 0165). La Commission a adopté ses recommandations le 12 novembre 2015. Par la suite, le rapport a été déposé à la séance du conseil municipal du 14 décembre 2015 et à la séance du conseil d'agglomération du 17 décembre 2015. Le comité exécutif en fut saisi à sa séance du 13 janvier 2016.

La Commission a formulé 14 recommandations.

Le CPA, un outil régional pour développer un système alimentaire plus équitable, durable et collectif

R-1

Mettre en place un Conseil des politiques alimentaires (CPA), à l'échelle de l'agglomération de Montréal.

Réponse à R-1

Le Comité exécutif est favorable, sous réserve de la participation des grands partenaires qui devront identifier leur contribution, à la mise en place d'un **Conseil des politiques alimentaires** à l'échelle de l'agglomération, dont la raison d'être serait le droit de tous les Montréalais à une alimentation saine.

Les rôles du CPA de Montréal

R-2

Confier au CPA de Montréal les deux rôles suivants :

- *Un rôle d'expert-conseil auprès des instances décisionnelles municipales de l'agglomération, regroupant les responsabilités suivantes :*
 - *Identifier les enjeux sur le système alimentaire montréalais découlant des décisions prises par les différentes instances publiques;*
 - *Effectuer des représentations et recommandations pour faire valoir les travaux développés par les partenaires du SAM et proposer des politiques, des orientations, des principes directeurs, des modifications réglementaires ou des programmes qui favorisent le développement d'un système alimentaire plus équitable, durable et collectif;*
 - *Proposer des améliorations concrètes aux politiques, règlements et autres décisions des instances publiques, afin d'introduire une cohérence en lien avec le système alimentaire montréalais.*
- *Le rôle d'animer un espace de coopération régionale, comprenant les grandes activités suivantes :*

- *Concertation entre tous les joueurs à l'échelle régionale, afin de décloisonner les structures gouvernementales fonctionnant en silos et les amener à réfléchir dans un esprit de collaboration au système alimentaire dans leur prise de décision respective;*
- *Concertation entre les paliers local et régional pour favoriser la collaboration et améliorer concrètement la prise de décision à partir de difficultés rencontrées à l'échelle locale;*
- *Activités de partage de connaissances et de succès issus des expériences du terrain;*
- *Réseautage et maillage entre les partenaires ruraux et urbains, à l'échelle de la CMM.*

Réponse à R-2

Le comité exécutif retient les deux rôles recommandés par la commission : 1- l'expertise-conseil et 2- l'animation d'un espace de coopération régionale. L'éventuel CPA intégrera aussi le rôle qu'avaient le SAM et le comité de travail sur l'agriculture urbaine. Cela fera du CPA un ensemble cohérent pour formuler des recommandations sur les problématiques alimentaires.

R-3

Identifier l'organisme ou la structure la mieux placée pour conseiller et faciliter la réalisation de projets et d'initiatives concrètes sur le territoire montréalais, et assortir cette reconnaissance d'un budget minimum de fonctionnement et d'un budget levier pour la réalisation de projets.

Réponse à R-3

L'ensemble des parties prenantes existantes (municipales, société civile, gouvernementales, fondations, etc.) possédant déjà des responsabilités pour la réalisation de projets, le comité exécutif souhaite que chacune d'elles prenne en charge les actions et les budgets afférents qui les concernent une fois le plan d'action établi et convenu par toutes les instances interpellées par le CPA.

R-4

Encourager cet organisme ou structure à réaliser des démarches pour identifier des bailleurs de fonds intéressés à contribuer à un fonds de développement de projets, dans la poursuite des travaux du partenariat du SAM.

Réponse à R-4

Le comité exécutif est favorable à ce que le CPA réalise des démarches pour identifier les bailleurs de fonds souhaitant contribuer à la réalisation de projets portés par des partenaires en accord avec le plan d'action du CPA. La nécessité de créer un nouveau Fonds pourra être examinée dans une phase ultérieure.

Un modèle hybride de gouvernance afin d'assurer le succès du CPA de Montréal

R-5

En collaboration avec les partenaires du SAM :

Choisir un modèle hybride de gouvernance pour le CPA, de manière à effectuer une reddition de comptes tant au conseil d'agglomération de Montréal qu'à la société civile.

Réponse à R-5

Le comité exécutif est favorable à ce que le CPA soit composé de représentants des secteurs social, économique, de la santé publique, privé, communautaire et universitaire. Le conseil s'assurera d'une représentation citoyenne significative et s'associera à un réseau de partenaires. Un rapport annuel pourra être soumis au Conseil d'agglomération de Montréal afin que le Conseil rende compte des travaux qu'il aura réalisés.

R-6

En collaboration avec les partenaires du SAM :

Confier la responsabilité du CPA au maire de Montréal, considérant néanmoins qu'il est de la prérogative de ce dernier de désigner un répondant politique détenant un fort leadership et pour qui le droit à l'alimentation deviendra un dossier prioritaire, compte tenu de l'ampleur des enjeux associés.

Réponse à R-6

Le maire de Montréal désignera un élu responsable de le représenter auprès du CPA dans le cadre des échanges de celui-ci avec la Ville.

R-7

En collaboration avec les partenaires du SAM :

Préciser le rôle de cet élu au sein du CPA. Il pourrait en effet siéger soit à titre d'observateur – de façon à garantir la neutralité politique du CPA, soit comme membre à part entière, si cela favorise un engagement plus solide de la Ville de Montréal

Réponse à R-7

En cohérence avec la réponse à la recommandation 6, un élu sera désigné pour porter le dossier, dont la participation sera précisée lors de la mise en place du CPA.

R-8

En collaboration avec les partenaires du SAM :

Élaborer un mécanisme transparent de recrutement et de renouvellement des membres du CPA, comprenant des critères de sélection explicites, notamment quant aux éléments suivants :

- *l'expertise dans l'une ou l'autre dimension du système alimentaire, qu'elle soit scientifique ou de terrain, la commission étant d'avis que les expertises scientifiques de la santé publique, de l'agriculture urbaine et de la nutrition doivent être représentés;*

- *la représentativité des secteurs touchés : instances publiques, milieu économique, milieu communautaire et lutte à la pauvreté, citoyens-acteurs, institutions d'enseignement supérieur.*

Réponse à R-8

Le comité exécutif est favorable à l'élaboration d'un mécanisme de recrutement et de renouvellement transparent comprenant les différents critères abordés par la commission.

Le rattachement administratif et les ressources du CPA de Montréal

R-9

Rattacher administrativement le CPA à une direction de la Ville de Montréal afin que les actions municipales ayant un impact sur le système alimentaire soient plus cohérentes et harmonisées

Réponse à R-9

Comme indiqué dans les réponses aux recommandations 7 et 8, un élu sera identifié comme porteur du dossier. Cet élu sera accompagné et soutenu par le service administratif auquel il est associé.

R-10

En collaboration avec d'autres partenaires gouvernementaux, évaluer et fournir sur une base pluriannuelle les ressources matérielles, humaines ou financières nécessaires au fonctionnement stable du CPA

Réponse à R-10

Le comité exécutif évaluera le soutien à apporter au CPA en lien avec les autres partenaires gouvernementaux, lors de la mise en place du Conseil des politiques alimentaires.

R-11

Proposer à chaque arrondissement ou ville liée de nommer, parmi son personnel ou ses élus, une personne responsable de veiller à la prise en compte de la question alimentaire dans les décisions prises.

Réponse à R-11

Le comité exécutif est en accord avec la recommandation. Il demande à chaque arrondissement et ville liée de désigner un élu responsable de la question alimentaire. Les personnes désignées devront occasionnellement assister aux travaux du CPA. Pour la Ville de Montréal, les élus mandatés pourraient être les mêmes que ceux responsables du développement social en arrondissement.

Les liens de collaboration entre le CPA de Montréal et le partenariat du SAM

R-12

Prévoir qu'un siège du CPA soit réservé aux partenaires du système alimentaire montréalais.

Réponse à R-12

Le comité exécutif ne peut abonder dans le sens de cette recommandation. Il considère que l'existence du SAM aux côtés du CPA créera des doublons et aboutira à terme à une démobilité des acteurs.

Les acteurs actuels du SAM ont informé la Ville qu'une fusion de leur instance de concertation avec un CPA exerçant les rôles et fonctions identifiés en R-2 et R-3 serait tout à fait envisageable. En conséquence, le comité exécutif invite tous les acteurs du SAM à adhérer au futur CPA afin de participer aux travaux.

R-13

Avec l'accord de ses partenaires, déléguer au comité de coordination du SAM un représentant du CPA.

Réponse à R-13

Pour les raisons invoquées en R-12, le comité exécutif ne peut souscrire à cette recommandation et invite tous les partenaires du SAM à adhérer au CPA.

Les enjeux prioritaires du CPA de Montréal, en continuité avec ceux identifiés par les partenaires du système alimentaire montréalais (SAM)

R-14

Désigner les trois enjeux prioritaires suivants pour amorcer les travaux du CPA, en prenant en compte les orientations du SAM :

- 1. La sécurité et la solidarité alimentaires des personnes vulnérables;*
- 2. L'accès à une saine alimentation pour tous, incluant la qualité de l'offre;*
- 3. La globalité du système alimentaire montréalais.*

Réponse à R-14

Le comité exécutif reprend à son compte les trois enjeux recommandés par la Commission et désigne les suivants par ordre d'importance pour amorcer les travaux du CPA :

1. La sécurité et la solidarité alimentaires des personnes vulnérables;
2. L'accès à une saine alimentation pour tous.
3. Le système alimentaire montréalais.

Par ailleurs, le comité exécutif souligne que la Ville appuie le développement de l'agriculture urbaine et que ce secteur important du système alimentaire doit être intégré dans chacun de ces enjeux.

D'autres enjeux, le cas échéant, seront identifiés et définis par les membres du CPA.

En conclusion

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise pour la qualité du rapport produit sur l'opportunité de se doter, à l'échelle de l'agglomération montréalaise, d'un Conseil des politiques alimentaires et pour la pertinence des recommandations découlant de leurs travaux.

Commission permanente sur l'inspecteur général

**Commentaires et recommandations faisant suite à la
résiliation par l'inspecteur général du contrat visant
l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine
Atwater (appel d'offres 14-12725)**

Rapport déposé au conseil d'agglomération
le 25 août 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

*Mme Lorraine Pagé
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidents

*M. Richard Bergeron
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. Benoit Dorais
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Erika Duchesne
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Edgar Rouleau
Cité de Dorval*

Membres

*Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle*

*M. Éric Alan Caldwell
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Manon Gauthier
Arrondissement de Verdun*

*M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord*

*M. Beny Masella
Ville de Montréal-Ouest*

*Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 25 août 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au règlement RCG 14-014, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal ses commentaires et recommandations faisant suite à la Résiliation par l'inspecteur général du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Lorraine Pagé
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 29 juin 2016, la Commission permanente sur l'inspecteur général a tenu une première séance de travail pour étudier la décision de l'inspecteur général portant sur la résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater (appel d'offres 14-12725). Ce rapport a été préparé et déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération par l'inspecteur général en vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*. Le Bureau de l'inspecteur général a le pouvoir de déposer en tout temps un rapport faisant état de constatations ou de recommandations qui méritent d'être portées à l'attention du conseil municipal.

Ce rapport a d'abord été transmis au greffier et au maire de Montréal, puis à la présidente de la Commission le 20 juin 2016. Il a par la suite été transmis par le greffier, le même jour, à l'ensemble des membres du conseil municipal. Il a été officiellement déposé au conseil municipal le même jour. Il a enfin été transmis aux membres du conseil d'agglomération et déposé à la séance de ce conseil le 22 juin 2016.

M^e Denis Gallant, inspecteur général, M^e Philippe Berthelet, inspecteur général adjoint – affaires juridiques, et M^e Emma Ramos Paque ont présenté le dossier à la Commission.

La Commission a, par la suite, rencontré des représentants du Service de l'eau, du Service de l'approvisionnement et du Service des affaires juridiques pour faire le point sur le dossier et évaluer la pertinence de la résiliation du contrat.

La Commission a convenu de ses recommandations lors de la séance de travail du 8 août 2016.

L'ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Le Bureau de l'inspecteur général (BIG) a mené une enquête sur le processus d'octroi du contrat adjugé par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal à Solutions d'eau Xylem, une division de Société Xylem Canada, le 29 janvier 2015, pour un montant maximal autorisé de 24 691 847,89 \$, taxes incluses. Ce contrat visait l'acquisition de quatorze groupes motopompes afin procéder au remplacement des pompes de l'usine de production d'eau potable Atwater.

Le BIG avait reçu un signalement alléguant que le contrat octroyé n'avait pas été accordé au plus bas soumissionnaire conforme sans que la Ville n'ait fourni d'explications suffisantes.

Le BIG a ouvert une enquête approfondie afin de procéder à la vérification de la conformité du processus d'adjudication du contrat. Au cours de l'enquête, l'inspecteur général a usé des pouvoirs qui lui sont dévolus par la loi. Au total, une vingtaine de témoins ont été rencontrés et plusieurs demandes visant l'obtention de renseignements et de documents ont été signifiées.

LES CONSTATS ET LES CONCLUSIONS DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Constats et conclusions

Deux analyses de conformité ont été effectuées par la firme SNC-Lavalin, mandatée par la Ville pour la conception du devis et la surveillance des travaux. La première analyse a eu pour résultat qu'aucune soumission n'avait été jugée conforme. Il n'existe aucun document attestant des résultats de cette première analyse de conformité des soumissions. Il n'existe pas non plus de compte rendu détaillé permettant de comprendre ce qui a donné lieu aux différences entre la première analyse des soumissions et la seconde.

Au terme de la seconde analyse de conformité des soumissions, Xylem a été la seule entreprise déclarée conforme.

Le BIG s'est aussi intéressé à l'absence de lettre de référence attestant de la fiabilité des pompes dans la soumission de Xylem. La question de la fiabilité des équipements est apparue, tout au long du processus d'appel d'offres, comme étant un élément essentiel pour le Service de l'eau. Dans sa réponse du 14 septembre 2015 à une première demande de production de documents et de renseignements de l'inspecteur général du 15 juillet 2015, Xylem a affirmé ne pas connaître la raison pour laquelle la Ville ne possédait pas copie de la lettre. La firme a remis au BIG une lettre datée du 10 juin 2014 comme étant la lettre fournie à la Ville dans ses documents de soumission.

Après enquête, le BIG a constaté que la lettre datée du 10 juin 2014 a été émise et signée le 10 ou le 11 septembre 2015. L'inspecteur général a donc été induit en erreur dans le cadre de son enquête et Xylem a finalement reconnu qu'aucune lettre de référence attestant de la fiabilité de ses pompes n'a été remise dans ses documents de soumission.

L'enquête du BIG révèle que la Ville de Montréal a octroyé le contrat à Xylem alors que sa soumission ne respectait pas plusieurs exigences spécifiées à l'appel d'offres.

Selon le BIG, l'entreprise n'a pas respecté un des critères d'admissibilité en ne fournissant pas une lettre signée émise par un de ses clients et attestant de la fiabilité des pompes. Le défaut de fournir une telle lettre ne constitue pas une non-conformité mineure. Cela va à l'encontre du principe de l'égalité des soumissionnaires et a procuré un avantage concurrentiel à Xylem au détriment des soumissionnaires qui ont répondu de façon satisfaisante au critère et des preneurs des cahiers des charges qui n'ont pas soumissionné ne se croyant pas en mesure de répondre à ce critère.

Le BIG est d'avis que les conditions prévues à l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal* sont établies relativement au défaut de respecter les critères d'admissibilité de base pour soumissionner prévus à l'appel d'offres. Il considère les manquements constatés comme graves et juge n'avoir d'autre choix que de prononcer la résiliation du contrat octroyé suite à l'appel d'offres 14-12725.

D'autre part, le BIG constate que le Service de l'eau a renoncé à une exigence technique jugée majeure tout au long du processus de conception du devis en accordant le contrat à Xylem qui proposait un système de refroidissement de l'huile à l'air ambiant

alors que le devis exigeait de façon précise un système de refroidissement de l'huile à l'air forcé.

Après qu'aucun soumissionnaire n'ait été déclaré conforme lors d'une première analyse, le Service de l'eau et son consultant ont revu certaines exigences du devis technique, pourtant clairement établies dans l'appel d'offres, et ce, une fois la période de soumission terminée et les soumissions ouvertes. Craignant sans doute de devoir recommencer le processus, ils ont accordé une équivalence à Xylem et se sont accommodés du système de refroidissement à l'air ambiant.

Le BIG considère que le processus qui a ainsi pris place contrevenait aux principes fondamentaux et aux règles encadrant les processus d'adjudication des contrats et assurant l'égalité des soumissionnaires et l'intégrité du processus.

Pour ces motifs, l'inspecteur général a décidé de résilier le contrat visant l'acquisition des quatorze groupes motopompes octroyé à Xylem.

LA RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DES SERVICES MUNICIPAUX

Le 29 juin 2016, la Commission a aussi rencontré le directeur général adjoint au développement, M. Jacques Ulysse, ainsi que des représentants du Service de l'eau, du Service de l'approvisionnement et du Service des affaires juridiques. La Commission voulait alors entendre le point de vue des services municipaux sur la décision de l'inspecteur général de résilier le contrat d'acquisition des quatorze groupes motopompes.

D'entrée de jeu, le directeur général adjoint a souligné que les services étaient d'avis qu'il fallait renverser la décision de l'inspecteur général. Les arguments présentés ont été les suivants :

- l'étude de marché préalable au lancement de l'appel d'offres a été menée dans les règles de l'art;
- les conditions pour déterminer l'admissibilité de Xylem (expertise corroborée par un expert externe et expérience de la firme dans de tels projets) ont été remplies;
- l'interprétation des services municipaux quant à l'équivalence des produits était juste et satisfaisante;
- les conséquences de la résiliation du contrat seraient majeures pour la Ville, alors que les fautes identifiées par l'inspecteur général n'avaient qu'un caractère mineur.

Le Service de l'eau a aussi attiré l'attention sur certains aspects du dossier. Pour le Service, la lettre exigée d'un tiers visait à démontrer que Xylem avait l'expérience nécessaire pour réaliser le projet. L'information reçue par le Service durant le processus a permis de confirmer l'expérience de la firme. Du reste, le Service de l'eau ignorait, à cette époque, que la lettre était manquante.

Après avoir constaté qu'un seul des soumissionnaires était conforme (du point de vue de l'inspecteur général, il n'y avait aucun soumissionnaire conforme), le Service n'a pas

jugé bon de relancer un processus d'appel d'offres. L'exercice de validation et de peaufinage du dossier avait duré quelque quatorze mois et il devenait nécessaire de mettre le projet sur ses rails dans les meilleurs délais.

Le Service a rappelé que le dossier avait fait l'objet d'une présentation au comité exécutif et que le processus d'appel d'offres avait été jugé conforme par la Commission sur l'examen des contrats.

Le Service a aussi présenté son point de vue sur la question des systèmes de refroidissement de l'huile à l'air forcé. Cette exigence avait été prévue au devis pour avoir l'assurance qu'il n'y aurait pas de surchauffe du moteur de la pompe et en assurer la durabilité tout en réduisant les besoins en entretien. La firme SNC-Lavalin avait par ailleurs fourni au Service deux lettres confirmant que la technologie demandée existait et serait prête à temps pour l'appel d'offres. L'intégration d'un système de refroidissement interne était essentielle, selon le Service, en raison de la configuration de l'usine Atwater et de son caractère patrimonial. Enfin, lors du dépôt de sa soumission, Xylem a démontré que le système à air forcé n'était pas nécessaire et que le refroidissement à l'air ambiant serait suffisant. Le Service a accepté cette équivalence.

Le Service a finalement rappelé que repartir le projet à la case départ avec un nouvel appel d'offres aurait pour effet de retarder le projet de quelque trois ans avec les coûts supplémentaires que cela suppose (coût des matériaux déjà achetés et des pièces déjà produites, impossibilité d'avoir des pièces de rechange, possibles réclamations, frais liés au retour en appel d'offres, etc.).

Les membres de la Commission ont soulevé plusieurs questions à la suite de la présentation des services municipaux. Ils ont notamment demandé si les exigences relatives au système de refroidissement à l'air forcé avaient eu pour effet de limiter le nombre de soumissionnaires alors qu'il s'est par la suite avéré que le refroidissement à l'air ambiant répondrait aux besoins.

Les commissaires ont aussi demandé pourquoi les services n'ont pas communiqué à l'ensemble des preneurs du cahier des charges la possibilité de proposer des équivalences technologiques.

Malgré les explications données par le Service de l'eau, les membres sont demeurés perplexes quant à l'analyse du marché en ce qui a trait aux systèmes de refroidissement à l'air forcé.

Les membres en sont venus à la conclusion que la Ville avait exigé dans son devis un système de refroidissement de l'huile à l'air forcé dont on pouvait se passer. Ils se sont dits surpris de constater qu'aucune modification n'avait été apportée aux éléments techniques de l'appel d'offres, malgré les signaux reçus en cours de processus.

Enfin, les membres n'ont pu que conclure que la présentation qui leur a été faite par les services municipaux ne répondait pas vraiment aux questions soulevées dans le rapport du BIG.

LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Après avoir pris connaissance du rapport de l'inspecteur général et échangé avec le personnel du BIG et après avoir discuté avec les représentants des services municipaux, les membres de la Commission ont convenu de poursuivre ultérieurement leurs discussions. Ils ont cependant communiqué au comité exécutif le 5 juillet 2016 (voir lettre en annexe) leur avis à l'effet que les échanges tenus lors de la rencontre du 29 juin 2016 ne permettaient pas de conclure à l'opportunité de renverser la décision de l'inspecteur général de résilier le contrat octroyé à Xylem.

La Commission a tenu une séance le 8 août 2016 pour décider de son positionnement et de ses recommandations dans ce dossier. Elle a alors constaté que l'administration avait choisi de ne pas renverser la décision du BIG de résilier le contrat. Pour les membres, cette décision de l'administration est juste à la lumière des constats qui émergent de l'étude de ce dossier.

En raison de sa complexité, le dossier des motopompes montre bien la nécessité d'assurer à toutes les personnes appelées à intervenir dans un dossier de cette envergure (employés, gestionnaires, consultants et élus municipaux) l'accès à une information et à une formation adéquates.

Pour les membres, les failles constatées dans le dossier illustrent fortement l'importance de savoir distinguer les processus liés à l'admissibilité et à la conformité des soumissions ainsi que la nécessité d'une totale transparence dans leur analyse.

Dans un tel contexte, les sommaires décisionnels soumis pour l'octroi des contrats devraient être, selon les membres, davantage que des documents justifiant l'octroi. On devrait y retrouver en parallèle les éléments favorables et défavorables à l'octroi du contrat. Il y aurait lieu qu'on fasse état dans les sommaires des objections et des questionnements possibles face à l'opportunité d'octroyer un contrat. De même, si un dossier a fait l'objet d'un débat quant à la conformité de l'appel d'offres ou des soumissions reçues, il conviendrait de documenter adéquatement le tout dans les sommaires.

Les membres de la commission tiennent à insister sur l'importance de l'exactitude des informations qui leur sont livrées. À titre d'exemple, un document présenté par le Service de l'eau au comité exécutif le 2 décembre 2014 indiquait que le devis exigeait un système de refroidissement à air naturel ou à air forcé, alors que le devis exigeait un système de refroidissement à air forcé sans option à air naturel ou ambiant. Dans le sommaire décisionnel datant de janvier 2015, il est indiqué que le devis exigeait un système de refroidissement à air, omettant la précision «à air forcé». Suivant ces omissions, ces documents ne font aucune mention du processus d'équivalence dont a fait l'objet le soumissionnaire jugé conforme par le Service de l'eau.

Les membres de la Commission ont aussi constaté, à l'instar de l'inspecteur général, que l'égalité entre soumissionnaires n'a pas été respectée dans le dossier des motopompes. Or, ce principe devrait toujours être respecté. De même, les services municipaux ne devraient lancer les appels d'offres que quand tous les éléments requis sont en place et sont accessibles aux preneurs du cahier des charges.

La Commission croit qu'il est important de rappeler ici deux de ses recommandations faisant suite au Rapport annuel 2015 de l'inspecteur général :

«CONSIDÉRANT les priorités pour l'année 2016 de l'inspecteur général, notamment en ce qui a trait à la mise en place de mesures de contrôle et de surveillance dans les processus d'octroi, de gestion et d'exécution des contrats;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir des gestionnaires des diverses unités administratives de s'assurer du respect des règles et de la mise en place des mesures de contrôle;

R-3

La Commission recommande que l'administration prenne les moyens nécessaires pour mettre en place au sein des diverses unités administratives une véritable culture fondée sur l'imputabilité, sur la responsabilisation des gestionnaires et sur la transparence.

CONSIDÉRANT l'importance pour les élus municipaux d'avoir tous les renseignements et les outils nécessaires à la prise de décision en matière d'octroi et de suivi des contrats;

R-4

La Commission recommande que l'administration s'assure que, pour chacun des dossiers décisionnels, tous les éléments mentionnés en page 50 du Rapport de l'inspecteur général soient partie intégrante de l'information accessible aux élus pour leur prise de décision.»

Les membres de la Commission sont aussi d'avis que le Service de l'approvisionnement devrait toujours exercer un rôle de validation des critères d'admissibilité dans les appels d'offres.

Dans le dossier des motopompes, les membres considèrent que plusieurs erreurs ont été commises. Mentionnons, entre autres, la question de l'acceptation d'une équivalence en ce qui a trait au système de refroidissement (à l'air ambiant plutôt qu'à l'air forcé) qui a eu pour effet de nier l'égalité entre soumissionnaires.

Les membres ont aussi soulevé dans leurs discussions plusieurs questions sur le consultant externe dans ce dossier. Quel était son rôle? Aurait-il dû sonner l'alarme face à l'évolution du dossier?

Pour la Commission, il aurait fallu exercer un suivi rigoureux et documenté de l'évolution du dossier. Les constats de l'inspecteur général montrent que cela n'a pas été le cas. Il est légitime de se demander si le manque de rigueur dans ce dossier devrait être sanctionné.

La Commission ne peut que reconnaître que le dossier des motopompes est complexe et difficile à traiter. C'est un dossier qui s'est étendu sur plusieurs années et qui a nécessité l'intervention de nombreux acteurs. C'est aussi un dossier dont les impacts sont majeurs. Après tout, on parle ici de l'approvisionnement en eau potable d'une

grande partie de Montréal et de l'agglomération. À n'en pas douter, la plus grande rigueur aurait dû être au rendez-vous.

En conséquence, la Commission soumet les considérations et les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

Considérant que des décisions prises dans ce dossier ont changé en cours de route et qu'on ne peut comprendre les raisons et les explications de ces changements;

Considérant que le sommaire décisionnel lié à ce dossier ne reflète pas tous les éléments nécessaires à sa compréhension;

Considérant l'obligation de respecter le principe de l'égalité des soumissionnaires;

R-1

La Commission est d'avis qu'il y a eu un sérieux manque de rigueur dans la gestion de l'ensemble du dossier et que des correctifs devront être apportés par les unités responsables dans leurs façons de faire.

R-2

La Commission recommande que, dans tous les dossiers, le libellé des appels d'offres devrait être respecté intégralement et ne pas être modifié arbitrairement en cours de processus.

R-3

La Commission recommande que le lancement d'un appel d'offres soit systématiquement précédé d'une analyse rigoureuse du marché.

R-4

La Commission recommande que le Service de l'approvisionnement soit l'unité administrative responsable et imputable sur toutes les questions liées à l'admissibilité des soumissionnaires.

Considérant l'importance de rendre disponible une information précise et régulièrement mise à jour pour tous les intervenants ;

R-5

La Commission recommande que des programmes de formation et d'information portant sur l'ensemble des processus liés aux appels d'offres, à l'octroi des contrats et à la gestion contractuelle soient élaborés et mis à jour à l'intention des employés, du personnel cadre et des élus municipaux.

Considérant le mandat et le rôle joué par la Commission permanente sur l'examen des contrats (CPEC);

R-6

La Commission recommande d'élargir le mandat de la CPEC pour lui permettre d'aller plus en profondeur dans l'étude et le suivi des mandats qui lui sont confiés par le comité exécutif, notamment en lui permettant de recevoir et d'analyser le suivi des déboursés et de l'utilisation des contingences des contrats qu'elle a étudiés.

Enfin, la Commission est consciente que le lancement d'un nouvel appel d'offres dans le dossier des motopompes posera un défi de taille. Il faudra impérativement s'assurer que l'ensemble de l'information soit accessible également à tous les preneurs du cahier des charges et aux éventuels soumissionnaires.

ANNEXE

Direction générale
Direction du greffe
Division des élections et du soutien aux commissions
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal, Québec, H2Y 1C6
Téléphone : (514) 872-3770
Télécopieur : (514) 872-5655
www.ville.montreal.qc.ca

Montréal, le 5 juillet 2016

Aux membres du comité exécutif,

Le 20 juin dernier, l'Inspecteur général (IG) déposait au conseil municipal deux rapports.

Dans le premier, soit le *Rapport de recommandations sur l'annulation du processus d'octroi de deux contrats de déneigement dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve*, l'IG recommande :

- L'annulation du processus de passation des contrats de déneigement MHM-102-1621 et MHM-104-1621 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve dans le cadre de l'appel d'offres 16-15049.
- La révision de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal afin de donner plein effet aux objectifs de la politique visant à combattre la collusion.

Dans son deuxième rapport intitulé *Décision : Résiliation du contrat visant l'acquisition de 14 groupes motopompes pour l'usine Atwater*, l'IG résilie le contrat visant l'acquisition de quatorze groupes motopompes octroyé à Solutions d'eau Xylem, une division de la Société Xylem Canada, par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal le 29 janvier 2015, suite à l'appel d'offres 14-12725, en vertu de la résolution CG15 0034.

Suite à ces dépôts, la Commission sur l'Inspecteur général s'est réunie le 29 juin 2016 pour rencontrer les services concernés par ces contrats et discuter des suites à donner aux recommandations de l'IG.

Au terme des délibérations, les membres de la Commission souhaitent transmettre certains commentaires et analyses préliminaires au comité exécutif.

Concernant les contrats de déneigement, l'orientation de la Commission est à l'effet d'appuyer la recommandation de l'IG d'annuler le processus de passation des contrats visés par l'enquête.

La Commission poursuivra par ailleurs sa réflexion sur les modifications à apporter à la Politique de gestion contractuelle de la Ville et partagera ses recommandations via un premier rapport qui sera déposé au conseil municipal du 22 août 2016. La préoccupation principale de la Commission est à l'effet qu'un soumissionnaire visé par une enquête de l'IG pourrait soumissionner à nouveau une fois le nouvel appel d'offres lancé, et ce, en

dépit du fait que l'IG possède la preuve qu'il a tenté de conclure des ententes de nature collusoire avec des concurrents par le passé.

Si les délais du nouvel appel d'offres le permettent et que la nouvelle Politique de gestion contractuelle est adoptée rapidement, la Commission souhaite par ailleurs que les dispositions qui viendront renforcer la nouvelle Politique de gestion contractuelle de la Ville soient appliquées, via un addenda, à l'appel d'offres qui sera lancé en remplacement du précédent (16-15049).

Concernant le contrat pour les quatorze motopompes, les échanges que la Commission a eus avec les services de la Ville ne lui permettent pas de conclure qu'il soit opportun de renverser la décision de l'IG de résilier le contrat octroyé à Xylem. La Commission déposera un second rapport au conseil d'août pour détailler les motifs de sa décision.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à cette lettre, veuillez agréer, chers collègues, mes salutations distinguées.



Lorraine Pagé
Présidente
Commission sur l'Inspecteur général



Dossier # : 1164217002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

Il est recommandé :

1. de prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015 constituant une exigence de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
2. d'approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau par le Service de l'eau au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-27 14:31

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164217002

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau potable 2015 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2011, le gouvernement du Québec déposait la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP). Celle-ci s'adresse aux municipalités et fixe deux grands objectifs :

- Réduire de 20 % la consommation d'eau par personne d'ici 2017 par rapport à 2001.
- Réduire le taux de fuites à 20 % du volume total d'eau produit.

La SQEEP exige un certain nombre de mesures aux municipalités, dont la production des deux livrables associés au présent dossier :

- Un bilan annuel de l'usage de l'eau destiné aux instances;
- Un formulaire destiné au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) contenant un bilan de la production et de la distribution d'eau potable ainsi qu'un état de la situation et un plan d'action pour la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0441 - 17 août 2015 - Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau 2014 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)

CG14 0331 - 21 août 2014 - Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau 2013 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CM13 0685 - 26 août 2013 - Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau 2012 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CM12 0440 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance du Bilan de l'usage de l'eau 2011 et approuver la transmission du formulaire de l'usage de l'eau potable au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CE 12 0065 - 18 janvier 2012 - Prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs suite à l'examen du public de la nouvelle stratégie de l'eau.

DESCRIPTION

Le Bilan de l'usage de l'eau potable 2015 est une synthèse des principaux résultats obtenus en matière d'économie d'eau potable à l'échelle de l'agglomération ainsi que pour la Ville de Montréal. Le formulaire du MAMOT traite plus spécifiquement de la distribution d'eau sur le territoire de la Ville de Montréal incluant 4 villes liées (Mont-Royal, Westmount, Montréal-Est, Dollard-des-Ormeaux), en raison de l'impossibilité d'isoler présentement leur distribution d'eau selon les exigences du MAMOT.

Globalement, le Bilan de l'usage de l'eau 2015 présente les données suivantes :

- La production totale des 6 usines de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal totalisait 600 de millions de m³. Il s'agit d'une diminution de près de 5 % par rapport à 2014 (630 millions de m³). La diminution de la production d'eau est de 20 % depuis 2001.
- À l'échelle de l'agglomération, la production d'eau potable était de 823 litres par personne par jour et, pour la ville de Montréal, elle était de 834 litres par personne par jour. Avec une réduction de plus de 26 % de la production par personne depuis 2001, l'objectif de réduction de la SQEEP de réduire de 20 % la production d'eau par personne d'ici 2017 est largement dépassé.
- L'estimation du taux de pertes demeure de l'ordre de 30 %. Toutefois, compte tenu des la baisse de la production d'eau potable, le volume estimé des pertes diminue d'année en année.

Les principales actions mises en oeuvre en date du 31 décembre 2015 ont été les suivantes :

- La recherche systématique de fuites a été effectuée sur 86 % du réseau d'aqueduc et l'installation d'un système de télédétection en continu des fuites dans le centre-ville.
- 51 km de conduites primaires et secondaires ont été renouvelées. Au cours des 10 dernières années, plus de 350 km de conduites d'aqueduc ont été renouvelées.
- Trois secteurs de régulation de pression (SRP) construits et trois autres en construction.
- 7032 compteurs opérationnels dans les ICI dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE), en date du 31 décembre 2015.
- Le règlement municipal sur l'usage de l'eau est appliqué à l'échelle locale. Plus de 750 avis ont été émis depuis son adoption en juillet 2013.
- Le partenariat avec le Regroupement des éco-quartiers pour le déploiement de la Patrouille bleue a été reconduit en 2015. Plus de 50 000 personnes ont été sensibilisées par les patrouilleurs depuis 2010.

JUSTIFICATION

L'analyse des demandes d'aide financière pour les projets d'infrastructures d'eau est conditionnelle au dépôt aux instances d'un bilan annuel de l'usage de l'eau et à la transmission du formulaire sur l'usage de l'eau au MAMOT.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce bilan illustre les efforts entrepris par la Ville en matière de gestion durable de l'eau. Cela réfère à l'orientation « Pratiquer une gestion responsable des ressources » du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Plus particulièrement, cela permet de rendre compte des progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de ce Plan de « Réduire de 15 % la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000 ». À ce titre, la production d'eau potable a diminué de plus de 17 % par rapport à l'an 2000.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de présentation d'un bilan annuel aux instances et de transmission du formulaire du MAMOT pourrait entraîner une suspension dans l'analyse des demandes d'aide financière pour les infrastructures de l'eau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission du formulaire au MAMOT après approbation des instances.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rémi HAF
Conseiller en planification

Tél : 514 872 2293

Télécop. : 514 872-8827

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-27

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

Tél : 514-872-3944

Télécop. : 514 872 8827

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Tél : 514 872-4023

Approuvé le : 2016-06-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Tél : 514 280-4260

Approuvé le : 2016-06-27

BILAN 2015

USAGE DE L'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL JUIN 2016

Service de l'eau

BILAN 2015

USAGE DE L'EAU POTABLE

RAPPORT ANNUEL JUIN 2016

Service de l'eau

Table des matières

Introduction	4
Faits saillants 2015	4
Montréal et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable	5
La Stratégie montréalaise de l'eau	5
La production et la distribution d'eau potable	6
La production d'eau sur le territoire de l'agglomération	6
La distribution de l'eau à la Ville de Montréal et l'exportation vers d'autres villes	8
La réduction progressive de la demande de pointe	8
Estimation des pertes et des différents usages	9
Le coût des services d'eau	9
Les activités réalisées	10
Le renouvellement des réseaux	11
Sur le réseau primaire	11
Sur le réseau secondaire	11
La recherche de fuites	12
Les réparations sur les réseaux	12
Le Plan d'intervention intégré	13
Optimisation du réseau d'aqueduc	13
Mesure de la consommation d'eau dans les ICI	14
Sensibilisation auprès des citoyens	15
Réglementation sur l'usage de l'eau potable	15
Conclusion	16

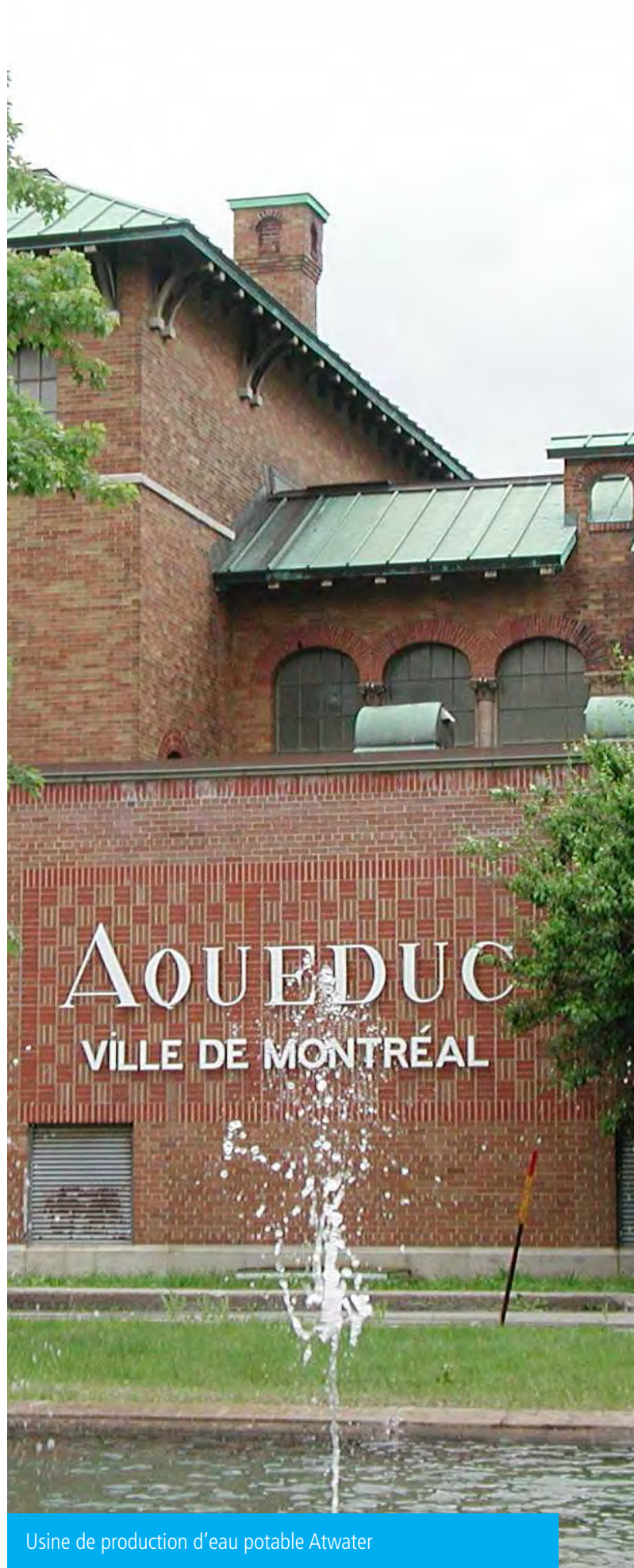
Introduction

Depuis 2011, le Service de l'eau produit un bilan de l'usage de l'eau afin de répondre à l'exigence de suivi annuel de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). En effet, depuis juillet 2013, l'aide financière gouvernementale pour le renouvellement des infrastructures de l'eau est conditionnelle à la mise en œuvre des mesures de la SQEEP, dont la production d'un tel bilan.

Le bilan 2015 indique que la tendance observée au cours des dernières années se poursuit. En effet, les différentes actions menées par le Service de l'eau ont permis de dépasser sensiblement l'objectif de la SQEEP de réduction de 20 % par personne de la distribution d'eau par rapport à 2001.

Faits saillants 2015

- Une production totale d'eau potable pour l'agglomération de 600 millions de m³. La production d'eau potable a diminué de 20 % depuis 2001.
- Une production de 823 litres par personne par jour à l'échelle de l'agglomération, par rapport à 1 120 litres en 2001. La diminution par personne est de 26,5 %.
- Un coût annuel des services d'eau estimé à 360 \$ par résident.
- Un taux de pertes d'eau potentielles qui avoisine les 30 %.
- 51 km de conduites primaires et secondaires renouvelées.
- 86 % du réseau secondaire ayant fait l'objet d'une recherche systématique de fuite.
- Trois premiers secteurs de régulation de la pression sur le réseau de distribution construits.
- 7032 compteurs opérationnels dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE) dans les industries, commerces et institutions (ICI) au 31 décembre 2015.
- L'application effective de la réglementation sur l'usage de l'eau.



Montréal et la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable

La Stratégie montréalaise de l'eau¹

En 2011, le Service de l'eau a déposé la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Celle-ci présente les orientations et les objectifs en matière de gestion de l'eau pour les 10 prochaines années, avec plus de 160 actions identifiées. Cinq enjeux majeurs sont à la base de cette Stratégie :

- Sécurité et santé publiques
- Gestion responsable des actifs et optimisation de leur rendement
- Financement soutenu et gestion financière responsable
- Responsabilité environnementale accrue par la gestion durable de l'eau
- Adoption de saines pratiques de gestion et d'opération



Fontaine à l'entrée de l'usine Atwater

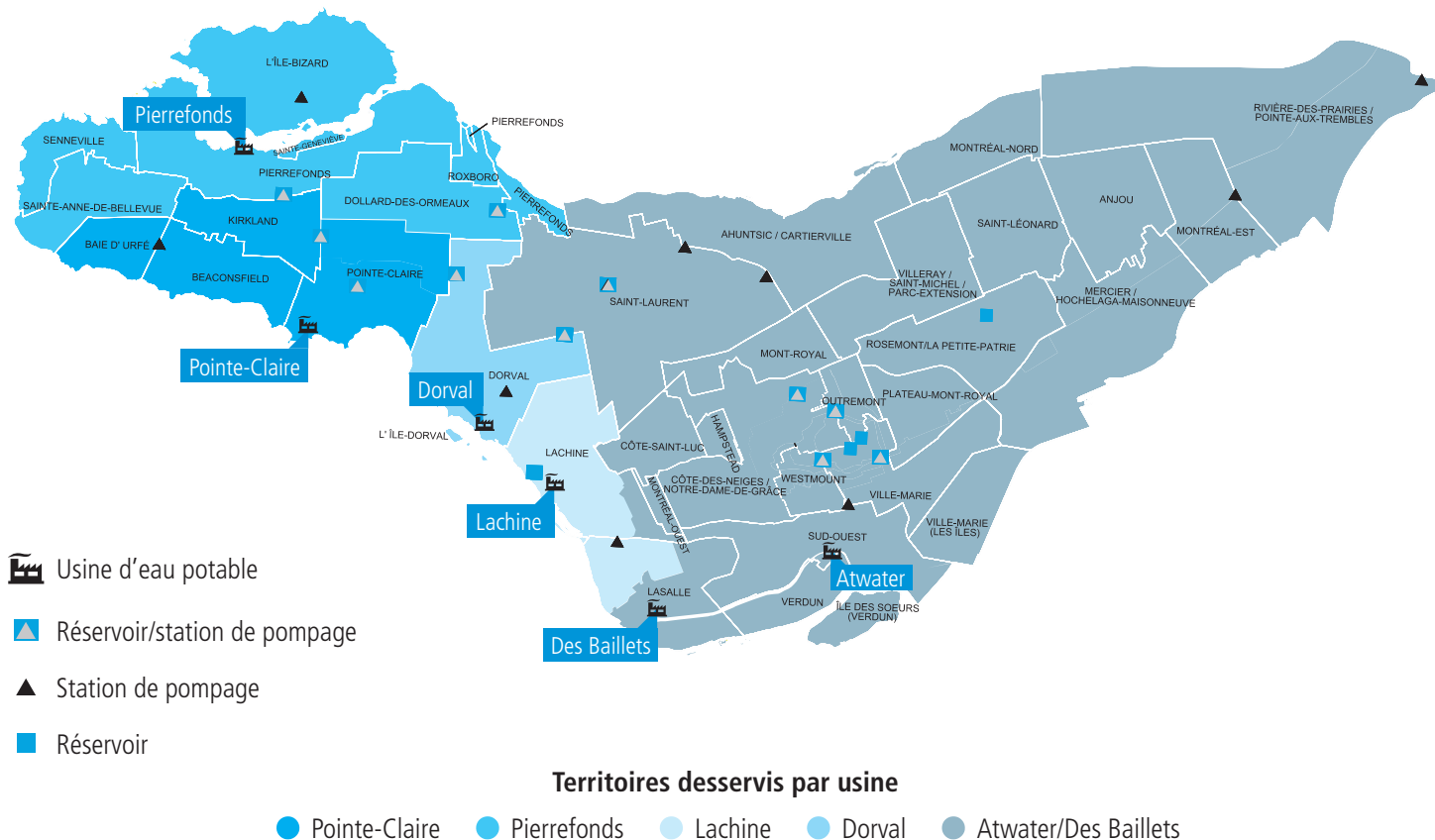
Le tableau suivant présente les réalisations de Montréal au regard des 2 grands objectifs et des 5 principales mesures de la SQEEP.

	Exigences de la SQEEP	Réalisations de Montréal à ce jour
Objectifs	Réduction de 20 % la distribution d'eau per capita d'ici 2017 par rapport à 2001	Réduction de 26,5 % de la production d'eau par personne par jour en 2015 par rapport à 2001
	Réduction du taux de pertes à 20 % du volume d'eau distribué	Taux de perte estimé à 30 % en 2015
Mesures	Production annuelle d'un état de la situation, d'un plan d'action identifiant des mesures d'économie d'eau potable et d'une réglementation sur l'eau potable conforme	État de situation et Plan d'action produits selon les exigences du MAMOT depuis 2011 Nouvelle réglementation sur l'usage de l'eau potable en vigueur depuis juillet 2013
	Production annuelle d'un bilan de l'eau	Formulaire sur l'usage de l'eau complété selon les exigences du MAMOT et évaluation des pertes depuis 2011
	Installation de compteurs d'eau dans les ICI, au besoin, à partir du 1 ^{er} avril 2014	7032 compteurs opérationnels dans le cadre du programme de mesure de la consommation d'eau (MCE)
	Mise en place d'une tarification adéquate, au besoin, à partir du 1 ^{er} avril 2017	Maintien du modèle de tarification existant jusqu'à présent
	Présentation au conseil municipal d'un rapport annuel sur la gestion de l'eau	Dépôt au conseil municipal et au conseil d'agglomération d'un bilan annuel sur l'usage de l'eau depuis 2011

¹ Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable. *Enjeux, orientations et objectifs pour une nouvelle stratégie de l'eau*. Service de l'eau, Ville de Montréal. Septembre 2011.

La production et la distribution d'eau potable

Territoires desservis par les usines de production d'eau potable | 2015

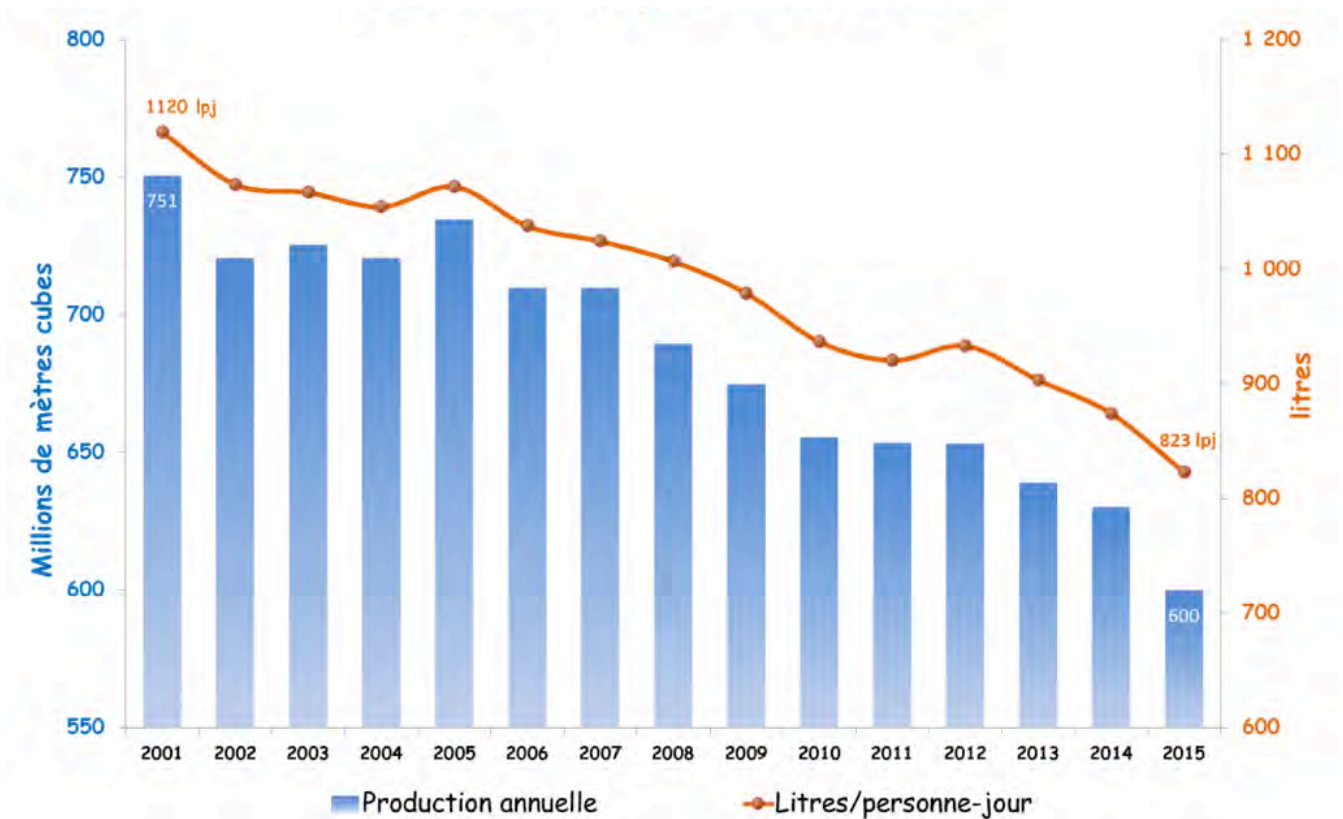


La production d'eau sur le territoire de l'agglomération

Avec 6 usines en exploitation, la direction de l'eau potable du Service de l'eau est responsable de l'alimentation en eau potable pour l'ensemble des 16 villes liées de l'agglomération, ainsi que pour la ville de Charlemagne sur la couronne nord.

En 2015, la production totale des 6 usines a été d'un peu plus de 600 millions de mètres cubes (m³) d'eau. Cela représente une diminution de près de 5 % de la production par rapport à 2014 (630 millions de m³). C'est la diminution annuelle la plus importante jamais enregistrée depuis 15 ans. La production annuelle d'eau potable a diminué de 20 % par rapport 2001.

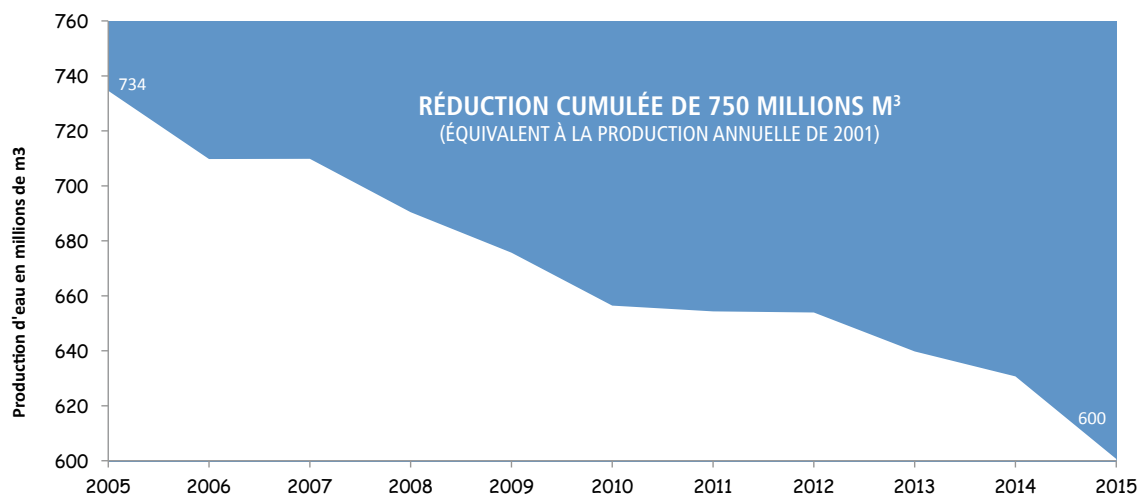
Production d'eau potable 2001-2015 | Agglomération de Montréal



Quant à elle, la production par personne par jour à l'échelle de l'agglomération de Montréal, est passée de 874 litres en 2014 à 823 litres en 2015. Comparativement à 2001, la production d'eau par personne par jour a diminué de 26,5%. L'agglomération de Montréal a donc largement dépassé l'objectif de la SQEEP.

Par rapport à 2005, la réduction cumulée d'eau potable totalise 750 millions de m³. Autrement dit, depuis 10 ans, les efforts municipaux, ainsi que ceux de toute la collectivité, ont permis de sauver une année entière de production d'eau équivalente celle de 2001.

Réduction cumulée d'eau potable depuis 2005



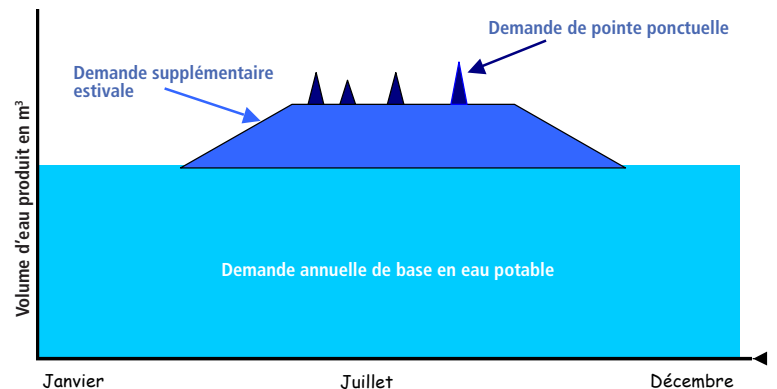
La distribution nette de l'eau à la Ville de Montréal et l'exportation vers d'autres villes

Sur la totalité de l'eau produite, un peu plus 37 millions de m³ ont été exportés vers les villes de Pointe-Claire, Baie-D'Urfé, Kirkland, Beaconsfield, Dorval, Hampstead, Côte-Saint-Luc, Montréal-Ouest, ainsi que la ville de Charlemagne sur la Rive-Nord de Montréal. Par conséquent, la distribution nette de l'eau potable dans la Ville de Montréal² s'est établie à 563 millions de m³. Cela représente une quantité d'eau potable distribuée par personne de 834 litres par jour. C'est une diminution significative d'un peu plus de 4 % par rapport à 2014 (873 l/p/j).

La réduction progressive de la demande de pointe

La demande en eau potable varie tout au long de l'année, et comme le montre le schéma ci-dessous, celle-ci tend à augmenter sensiblement durant la période estivale. Cette augmentation saisonnière conditionne le dimensionnement de certains équipements de production d'eau.

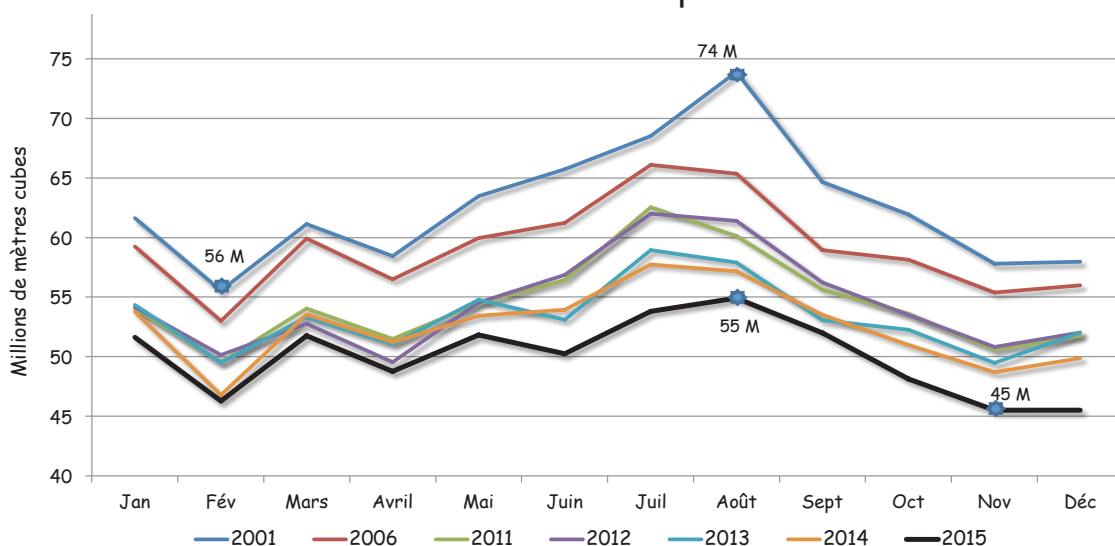
Schéma de la demande en eau potable



Comme l'indique le graphique ci-dessous, l'écart entre la production mensuelle minimale et la production mensuelle maximale, au cours d'une même année, s'est rétréci au fil des ans. Cette réduction d'écart est encore plus prononcée, si l'on compare l'évolution de la production mensuelle durant les périodes estivales (juillet et août) de 2001 et de 2015. Il convient d'ailleurs de souligner que la production maximale observée en août 2015 (55 millions de m³)

était même plus basse que la production minimale de février 2001 (56 millions de m³). Cela illustre les gains permanents obtenus grâce au renouvellement des réseaux, à l'installation croissante d'équipements à plus faible débit ainsi qu'à la diminution du nombre de grands consommateurs. La réduction de la demande estivale est en bonne partie attribuable à une réduction de l'utilisation de l'eau à l'extérieur.

Production mensuelle d'eau potable 2001-2015



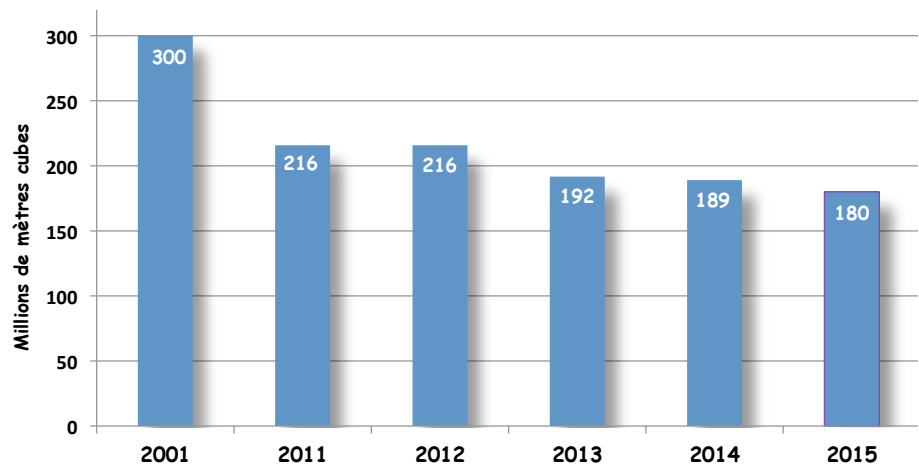
² Dans le cadre de la SQEEP, chaque ville du Québec rend compte au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de ses efforts d'économie d'eau potable au moyen d'un formulaire sur l'usage de l'eau. Pour des raisons méthodologiques (absence de certaines données de débit), le formulaire de la Ville de Montréal doit inclure les volumes d'eau distribués aux villes de Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Est, Mont-Royal et Westmount.

Estimation des pertes et des différents usages

Au début des années 2000, les pertes d'eau potable sur le réseau d'aqueduc de Montréal avaient été estimées à 40 %. Depuis 2011, les pertes d'eau potentielles sont estimées en déduisant la consommation finale de l'eau au volume distribué sur les réseaux en utilisant la méthodologie développée par l'AWWA³. Pour 2015, le taux de pertes demeure estimé à 30 %. Il faut souligner toutefois que malgré un taux considéré stable depuis 2013, cela se traduit néanmoins par un volume des pertes qui tend néanmoins à diminuer.

³ L'American Water Works Association a produit le manuel M36 d'audit de l'eau qui propose une méthodologie reconnue d'estimation des pertes sur un réseau d'eau potable. Toutefois, la marge d'incertitude demeure encore relativement élevée, mais elle se réduira grandement lorsque le programme de mesure de la consommation d'eau et la sectorisation des réseaux seront suffisamment avancés.

Estimation des pertes annuelles d'eau potable



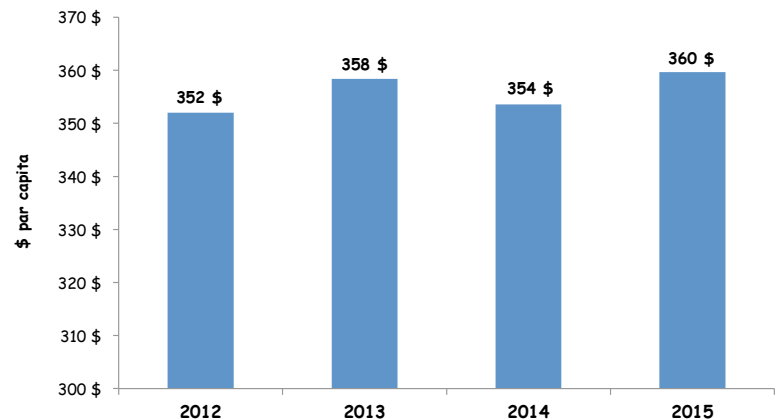
Le coût des services d'eau

Rendre les services d'eau – aqueduc et égout – disponibles en tout temps selon la demande de la population, de l'activité économique et de la protection incendie requiert une infrastructure considérable. Le coût des services d'eau est avant tout lié à l'usure de ces infrastructures, usure qui doit être compensée par les investissements d'entretien et de mise à niveau. À ce coût d'utilisation des infrastructures s'ajoutent les coûts de main-d'œuvre, d'équipements, de services professionnels nécessaires pour les opérations et l'administration du service. Ces coûts sont indépendants de la quantité d'eau consommée, ce sont des coûts fixes pour maintenir des services d'eau fiables et accessibles 24 heures sur 24, 365 jours par année. Ils représentent 94 % des coûts totaux. Le 6 % restant provient des coûts variables (produits chimiques et énergie), c'est-à-dire qu'ils dépendent de la quantité d'eau potable traitée et d'eaux usées épurées au cours de l'année. Pour 2015, les coûts des services d'eau de la Ville de Montréal sont évalués à 630,5 millions de dollars⁴.

Ces coûts sont parfois artificiellement ramenés au mètre cube distribué, ceci en général dans une logique commerciale où l'exploitant doit récupérer la totalité des coûts au mètre cube distribué. Ce coût des services d'eau n'a cependant pas de lien direct avec le coût réel de production d'un mètre cube supplémentaire (coût marginal) : de l'ordre de 5 ¢ du m³ à Montréal.

La diminution significative de la production d'eau à Montréal – grâce aux efforts pour réduire le gaspillage et réduire le volume des fuites d'eau – fait mécaniquement monter le coût des services d'eau au mètre

Coût annuel des services d'eau par capita pour la Ville de Montréal



cube puisque ces coûts, essentiellement fixes, sont divisés par un plus petit volume produit. Pour éviter ce biais, certaines collectivités utilisent plutôt comme indicateur le ratio coût des services d'eau par habitant. Il faut comprendre que ces coûts ne sont pas entièrement à la charge des résidents puisqu'une partie significative est assumée par les ICI.

Ainsi, la totalité des coûts des services d'eau répartis per capita donne un montant de 360 \$ par résident à Montréal, soit moins de 1 \$ par jour par personne. Cet indicateur est plus représentatif du service offert aux citoyens, service d'abord basé sur la fiabilité des infrastructures et non sur le seul volume d'eau potable produit. L'augmentation annuelle moyenne de cet indicateur est de 1,6 % depuis 2012, ce qui est comparable avec l'ordre de grandeur de l'inflation au cours de la même période.

⁴ La méthodologie des coûts des services d'eau est basée sur celle du MAMOT. Tel que convenu avec les représentants du MAMOT en mai 2016 quant aux améliorations à y apporter, le remboursement du capital n'est inclus en raison du lissage des investissements. Les montants versés à la réserve financière par la Ville de Montréal au cours de son exercice ne sont pas ajoutés aux charges d'exploitation, puisque ces sommes seront ultérieurement affectées au paiement des investissements en infrastructure, dont le coût est déjà intégré aux calculs.

Les activités réalisées

La section suivante résume les principales activités ayant un effet direct sur les volumes d'eau potable distribués et qui, par conséquent, répondent aux objectifs de la SQEEP. Ces activités présentent aussi des bénéfices concrets pour la collectivité montréalaise.

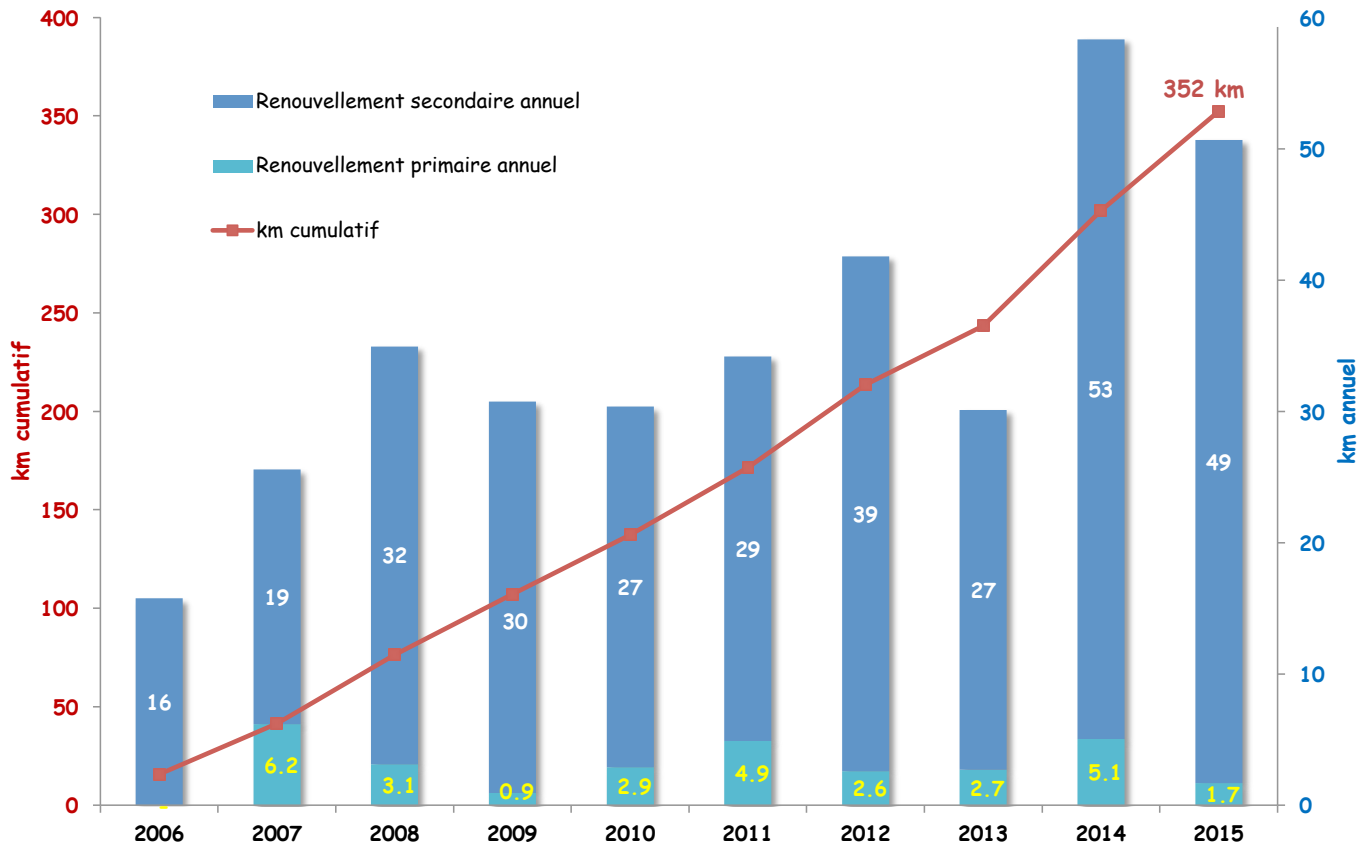


Activités	Résultats pour la SQEEP	Autres bénéfiques pour la collectivité
Détection de fuites et réparation des bris	Réduction des fuites non apparentes d'eau potable	Diminution des travaux d'urgence (lorsqu'une fuite parvient en surface). Réduction des risques de dommages aux propriétés et infrastructures riveraines
Renouvellement du réseau	Réduction des pertes d'eau potable Réduction de l'âge moyen des conduites	Intervention préventive plus économique que la réparation d'urgence Pérennité accrue du réseau
Plan d'intervention	Meilleure synchronisation et coordination des travaux (réseaux souterrain et voirie)	Efficacité accrue des interventions (au bon endroit et avec la bonne technique) Réduction des coûts et des nuisances
Optimisation du réseau (sectorisation et régulation de la pression)	Réduction des bris de conduites Détection des fuites non apparentes	Amélioration de la fiabilité du réseau Prolongement de la durée de vie des conduites existantes
Mesure de la consommation d'eau	Amélioration de la gestion de la demande dans les ICI	Connaissance accrue des usages, impact potentiel sur les comportements Détection des usages illicites d'eau Répartition équitable de la fiscalité de l'eau
Sensibilisation et réglementation	Usage plus responsable de l'eau par la collectivité	Réduction du débit de pointe estival (élément contribuant à déterminer le dimensionnement des équipements de production d'eau potable)

Le renouvellement des réseaux

L'année 2015, tout comme l'année précédente, se distingue avec un taux de renouvellement global des réseaux supérieur à 1%. En 10 ans, c'est 352 km de conduites primaire et secondaire qui ont été renouvelés.

Renouvellement des conduites d'eau potable



Renouvellement du réseau primaire

D'une longueur d'un peu plus de 770 km, celui-ci couvre l'ensemble de l'agglomération. Il est constitué de conduites de très grands diamètres auxquelles se raccordent les conduites secondaires. En 2015, 1,7 km des conduites primaires ont été renouvelés. Depuis 2006, cela représente au total près de 31 km de conduites primaires renouvelées, soit 4 % du réseau. Soulignons que la Direction de l'eau potable concentre ses efforts sur la sécurisation de son réseau en installant des segments de conduites primaires supplémentaires, assurant ainsi une redondance dans l'alimentation en eau potable de certains secteurs de l'agglomération.

Renouvellement du réseau secondaire

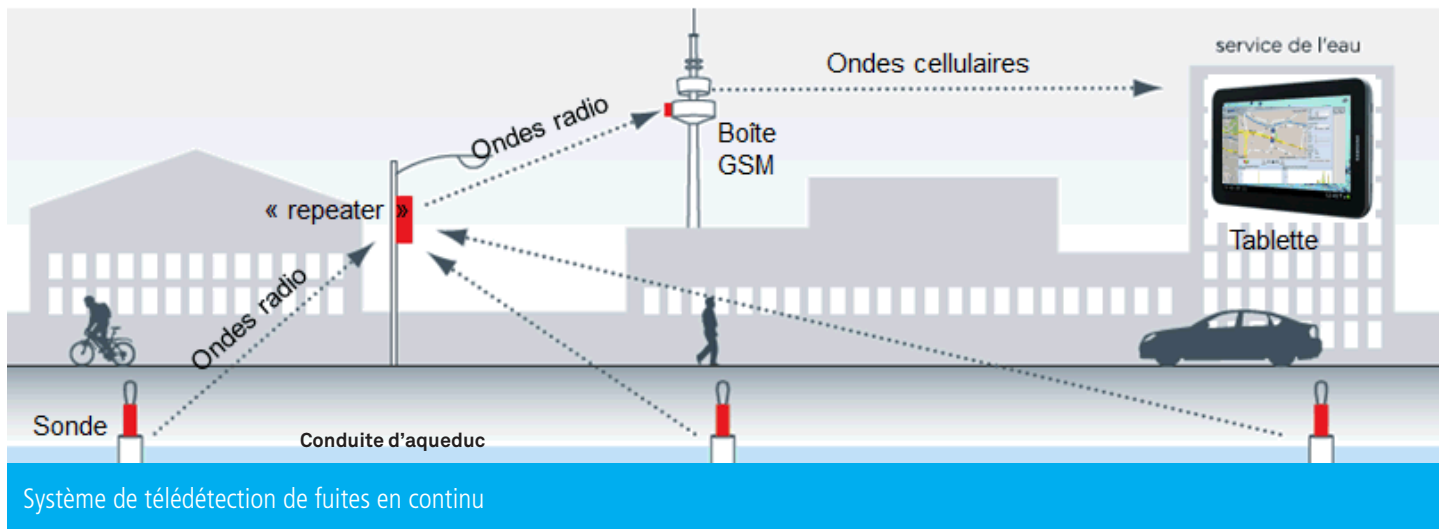
Le réseau secondaire est constitué des conduites locales sous les rues auxquelles se connectent les entrées de service des usagers. Ce réseau est long de plus de 3 600 km sur le territoire de la Ville de Montréal. En 2015, 49 km de conduites secondaires ont été renouvelés, soit 1,3 % de ce réseau, ce qui se compare au taux obtenu déjà en 2014 (1,5 %). Les deux dernières années se distinguent donc, puisqu'elles permettent enfin d'effectuer un rattrapage face au déficit d'entretien hérité des décennies précédentes. Depuis 2006, 322 km de conduites secondaires ont été renouvelés, soit 9 % de ce réseau.

La recherche de fuites

L'équipe Analyse Réseau Soutien aux Opérations (ARSO) de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau est dédiée à la recherche de fuites. L'ARSO a localisé en 2015 près de 400 fuites non apparentes sur le réseau secondaire et les informations ont été transmises aux arrondissements pour réparation. Près de 90 % du territoire de la ville a été couvert par une recherche systématique de fuite.

Le fait marquant de l'année 2015 a été le déploiement de 675 capteurs pour la télédétection des fuites d'eau sur le réseau

secondaire du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie. C'est près de 46 km de conduites d'aqueduc qui seront désormais sous surveillance permanente. Le système devrait permettre une détection des fuites en temps quasi réel et de transmettre quotidiennement les informations sur l'emplacement des fuites. Cela permettra une intervention plus rapide pour les réparations, protégera davantage les infrastructures connexes du centre-ville et contribuera ainsi à une diminution des pertes dans ce secteur. Le fonctionnement de ce système est représenté par le schéma ci-dessous.



Par ailleurs, un peu plus de 12 km de conduites du réseau primaire ont fait l'objet de recherche de fuites. De plus, la Direction de l'eau potable effectue des inspections des chambres et des accessoires, ainsi que de l'auscultation afin de prévenir la détérioration du réseau primaire.

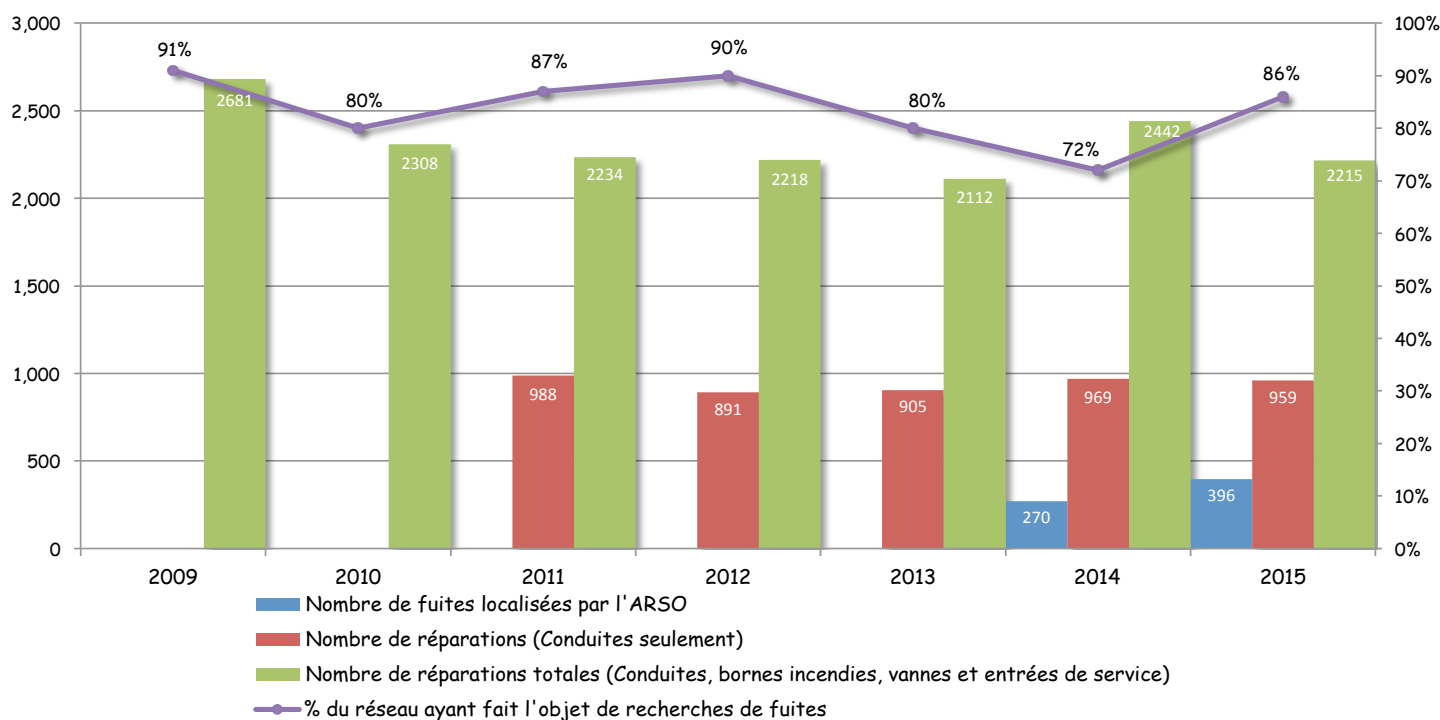
Les réparations sur les réseaux

En 2015, Près de 960 réparations ont été effectuées sur les conduites secondaires pour un total de 2215 réparations sur l'ensemble des composantes de ce réseau. Quant au réseau primaire, une quarantaine de réparations sur les conduites ont été effectuées.



Remplacement d'une conduite primaire sur Pie-XI suite à un bris en octobre 2015

Recherche de fuite et réparations sur le réseau secondaire



Le Plan d'intervention intégré

Afin d'assurer un taux de renouvellement garantissant la pérennité de ses actifs tout en minimisant les impacts des travaux sur la population, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau met en œuvre le Plan d'intervention intégré qui a été déposé en 2012. Ce Plan d'intervention intégré permet la synchronisation des travaux nécessaires jusqu'en 2015 sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie. Une mise à jour de ce Plan d'intervention sera finalisée en 2016.

Optimisation du réseau d'aqueduc

L'optimisation du réseau fait partie des meilleures pratiques recommandées par l'AWWA pour assurer la maîtrise du réseau, notamment par une meilleure gestion de la pression dans les conduites. Le projet d'optimisation permettra de réduire le nombre de bris sur les conduites secondaires et les entrées de service, tout en maintenant une performance hydraulique adéquate avec une eau de qualité égale. Ceci diminuera la fréquence de travaux d'urgence qui ont un impact significatif sur la qualité de vie des citoyens. En plus de réduire le débit des fuites existantes, la sectorisation permettra de détecter rapidement de nouvelles fuites, information utilisée pour améliorer l'entretien du réseau et le bilan de l'eau. À terme, la régulation de la pression prolongera la durée de vie utile des conduites.

Créée en 2012, l'équipe d'optimisation de la Direction stratégique des réseaux d'eau a pour mandat de réaliser des études hydrauliques et de l'ingénierie détaillées pour l'implantation des secteurs de régulation de pression (SRP) et de mesure de distribution (SSD : Secteur de Suivi de Distribution). Une fois les

premiers secteurs construits, elle assurera la mise en service, l'entretien puis le suivi de l'opération.

La construction de trois SRP (Ville de Côte-Saint-Luc, premier secteur de Pierrefonds – Roxboro, premier secteur de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce) a débuté en 2014 et s'est terminée à l'automne 2015. La construction de trois autres SRP (premier secteur de Rivière-des-Praires – Pointe-aux-Trembles, premier secteur de Mercier – Hochelaga-Maisonneuve, premier secteur de Verdun) a débuté à l'été et se terminera en 2016. La conception des nouveaux secteurs se poursuit en parallèle afin de conserver un rythme d'implantation moyen de quatre SRP / SSD par an.



Exemple de nouvelle chambre de régulation de pression

Mesure de la consommation d'eau dans les ICI

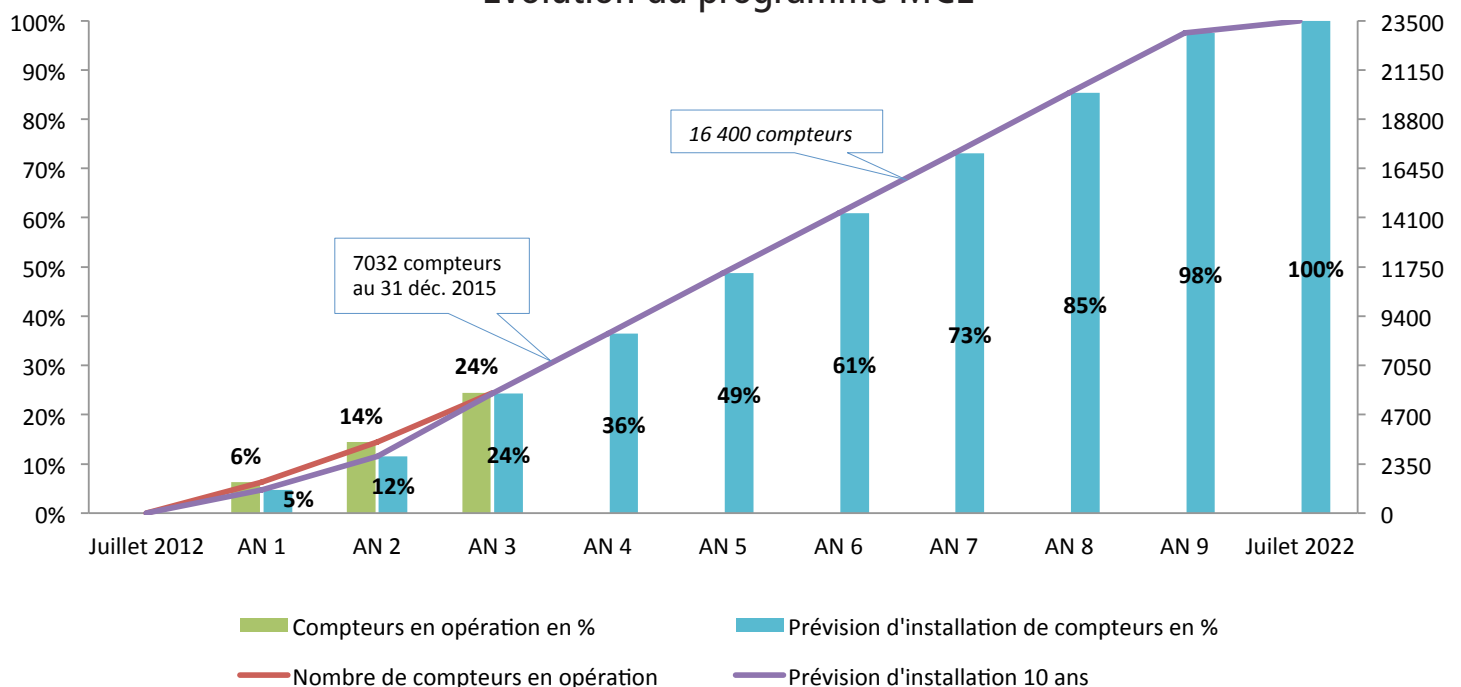
Depuis juillet 2012, une section de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau coordonne le programme de mesure de la consommation d'eau (MCE) qui prévoit l'installation de compteurs dans les ICI sur l'ensemble du territoire de l'agglomération dans le cadre du règlement RCG 07-031. En 2015, 2 309 compteurs supplémentaires ont été mis en opération. Il y avait donc 7 032 compteurs opérationnels conformes au 31 décembre 2015 dans le cadre du programme MCE. En parallèle, le Service de l'eau exploitait au total 10 385 compteurs pour des fins de facturation et de bilan de l'eau de la Ville (incluant les compteurs légués par les arrondissements avant le programme MCE).

Compte tenu du progrès constant et sensible de la productivité, il est anticipé d'atteindre 16 400 compteurs en exploitation dans un délai de 6 ans, tel qu'annoncé dans la Stratégie montréalaise de l'eau. Afin de prendre en compte les bâtiments institutionnels et les nouveaux bâtiments, le périmètre d'installation a été élargi en vue d'atteindre 23 500 compteurs pour 2021. De plus, à la fin de 2015, l'agglomération a octroyé un contrat pour la fourniture d'un système de relève automatisée pour compteurs d'eau dont la mise en service est prévue pour la fin 2016. Le système de relève permettra aux usagers de consulter leurs données de consommation d'eau sur internet.



Compteur avec son émetteur

Évolution du programme MCE



Sensibilisation auprès des citoyens

Afin de sensibiliser la population à un usage responsable de l'eau, la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau soutient financièrement la Patrouille bleue depuis 2010, en partenariat avec le Regroupement des éco-quartiers.

Chaque printemps, cette Patrouille sillonne les rues et les lieux publics des quartiers de Montréal afin de sensibiliser les citoyens et les entreprises sur les mesures simples d'économie d'eau potable et de gestion écologique des eaux pluviales. En 2015, 11 140 personnes ont été rejointes ou se sont impliquées dans des activités organisées par la Patrouille bleue. Cette augmentation significative du nombre de personnes sensibilisées s'explique par une révision du mandat et un horaire de travail en après-midi et en soirée, jugé plus compatible avec le porte-à-porte. Au total, ce sont plus de 52 000 personnes qui ont été sensibilisées individuellement au cours des 6 dernières années.

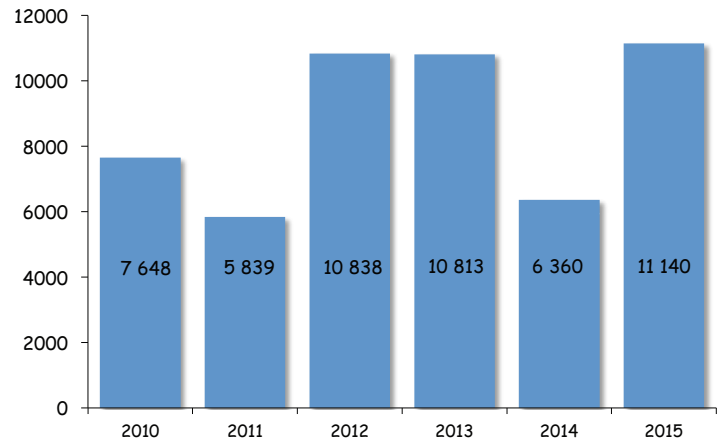


Patrouilleur bleu en tournée dans un arrondissement



Utilisation d'un système d'arrosage automatique hors de la période permise

Nombre de résidents sensibilisés par la Patrouille bleue



Réglementation sur l'usage de l'eau potable

Depuis l'été 2013, deux règlements encadrent de l'eau potable. Le règlement RCG 13-011 vise le secteur non résidentiel sur le territoire de l'agglomération et le règlement 13-023 concerne principalement le secteur résidentiel et aussi les usages extérieurs pour tous les secteurs. Au printemps 2015, le Service de l'eau a mené une campagne de communication avec des publicités à la radio, dans divers imprimés et sur les sites Internet de différents médias afin d'informer la population sur les nouvelles dispositions réglementaires concernant l'arrosage. En effet, les usages extérieurs durant la période estivale contribuent fortement à augmenter le débit de pointe aux usines de production d'eau potable. La nouvelle réglementation vise justement à écrêter cette demande accrue durant la période estivale, puisque c'est un des déterminants dans l'évaluation des besoins futurs pour le dimensionnement, la mise à niveau et la sécurisation des équipements et des installations de production d'eau potable. Pour ce faire, le Service de l'eau offre un soutien aux arrondissements pour faciliter l'application du règlement 13-023. Ainsi, depuis 2013, plus de 750 avis à l'occupant ont été remis pour le non-respect de la réglementation (ex. arrosage d'asphalte). Cette approche ciblée favorise ainsi un changement de comportement par rapport à une sensibilisation « en aveugle », puisque l'objectif est de viser davantage le citoyen directement concerné et de l'informer sur les bonnes pratiques par la remise d'avis, plutôt que d'émettre directement un constat d'infraction.



Depuis 2011, la Stratégie montréalaise de l'eau guide les efforts du Service de l'eau pour assurer un service essentiel à la sécurité et au bien-être de la population montréalaise. Au regard des exigences de la SQEEP, les investissements réalisés et les efforts déployés pour pérenniser les actifs de l'eau donnent globalement les résultats suivants :

- **Une baisse constante de la production** d'eau potable avec une diminution de plus de 26 % de la production d'eau par personne depuis 2001.
- **Un taux record de renouvellement** du réseau d'aqueduc supérieur à la valeur cible de 1% pour une deuxième année consécutive. Une équipe de recherche de fuites pleinement opérationnelle et une surveillance permanente des fuites dans le centre-ville.
- **Les trois premiers secteurs** de régulation de la pression construits et trois nouveaux secteurs en cours de construction.
- **Plus de 7000 compteurs** opérationnels conformes dans le cadre du programme MCE depuis juillet 2012.
- **L'application d'une réglementation** sur l'usage de l'eau favorisant des comportements plus responsables.

PRODUCTION

Service de l'eau

Direction de la gestion stratégique
des réseaux d'eau

Division de la gestion
durable de l'eau

Production graphique

BooDesign.ca

2^e trimestre 2016

ISSN 2369-2715 (en ligne)

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives nationales du Québec – 2016

Dépôt légal – Bibliothèque et
Archives Canada – 2016

ville.montreal.qc.ca/eaudemontreal

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

BILAN SOMMAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Un bilan sommaire est à compléter pour chaque réseau de distribution d'eau potable distinct.

NOMBRE DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DISTINCTS DANS LA MUNICIPALITÉ :	Bilan 2015	Bilan 2014
	1	1

BILAN SOMMAIRE 1

RÉSEAU MONTRÉAL SECTION 1 - DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

[↑ Haut de page](#)

1.1 IDENTIFICATION DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nom :	Montréal
Numéro du MDDELCC correspondant :	X0008084 - X0009131 - X0008089

1.2 POPULATION PERMANENTE DESSERVIE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Nombre de logements résidentiels desservis et occupés de façon permanente :	Bilan 2015	log	Statistiques 2015 pour l'ensemble de la municipalité
	864 934		828 674
Personnes par logement :	2,14	pers/log	2,12
Population :	1 850 959	pers	1 753 034

1.3 LONGUEUR DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

4 912 108	m	4 812 250	m
-----------	---	-----------	---

1.4 VOLUME D'EAU DISTRIBUÉE PAR CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Période annuelle de référence :	Date de début :	2015-01-01	Période acceptable
	Date de fin :	2015-12-31	
	Durée :	365	

Mesures pendant la période annuelle de référence :

Volume d'eau produite par la municipalité :	600 647 438	m ³
Volume d'eau importée :	0	m ³
Volume d'eau exportée :	37 269 200	m ³
Volume d'eau distribuée :	563 378 238	m ³

Débit quotidien moyen annuel :	1 543 502	m ³ /d	Bilan 2014	1 630 352	m ³ /d
--------------------------------	-----------	-------------------	------------	-----------	-------------------

1.5 DÉBIT DE NUIT MINIMUM DE CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Durée de la période de nuit de référence :	120	minutes
--	-----	---------

Mesures pendant la période de nuit de référence :

Volume d'eau de nuit produite par la municipalité :	86 616,000	m ³
Volume d'eau de nuit importée :	0,000	m ³
Volume d'eau de nuit exportée :	1 405,000	m ³

Si des réservoirs sont situés dans le réseau :

Volume au début de la période de nuit de référence :	0,000	m ³
Volume à la fin de la période de nuit de référence :	0,000	m ³

Débit de nuit minimum :	1 022 532	m ³ /d	Bilan 2014	1 136 171	m ³ /d
Rapport du débit de nuit sur le débit quotidien moyen annuel :	66	%	70	%	

Volume d'eau consommée pendant la période de nuit de référence :

Secteur non résidentiel :	34 084,400	m ³
Secteur résidentiel :	9 254,794	m ³
Usages municipaux :	1 607,815	m ³

Pertes d'eau potentielles :	483 168	m ³ /d	Bilan 2014	540 695	m ³ /d
-----------------------------	---------	-------------------	------------	---------	-------------------

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

RÉSEAU MONTRÉAL

SECTION 2 - INDICATEURS DE PERFORMANCE

[↑ Haut de page](#)

2.1 PERTES D'EAU POTENTIELLES DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2015	Valeur de comparaison
98,4 m ³ /(d*km)	15 m ³ /(d*km)
31,3 %	20 %

La valeur d'au moins un des indicateurs de pertes d'eau potentielles du réseau de distribution est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante.

Pour ce réseau, il est recommandé de mettre en place un programme de détection et de réparation de fuites pour le 1er septembre 2016. Il est conseillé d'évaluer le volume consommé de nuit par le secteur non résidentiel (voir article 1.5 de la feuille Bilan sommaire) avant d'entreprendre ce programme.

2.2 QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE PAR PERSONNE DANS CE RÉSEAU DE DISTRIBUTION :

Bilan 2015	Valeur de comparaison
834 l/(pers*d)	469 l/(pers*d)

RÉSEAU MONTRÉAL

SECTION 3 - COMMENTAIRES

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

1.2 - La population du réseau inclut la Ville de Montréal, ainsi que les villes de Westmount, Mont-Royal, Montréal-Est et Dollard-des-Ormeaux d'ici à ce que les débitmètres puissent permettre de fournir les débits de nuit de ces villes liées.

1.3 - La différence entre la longueur totale des réseaux entre 2014 et 2015 est due au retrait des villes de Sainte-anne-de Bellevue et Senneville, ainsi qu'à l'ajout des longueurs de raccordements aux bornes d'incendies sur le réseau primaire.

1.4 - Les usines de Pointe-Claire et de Dorval sont sous la responsabilité du Service de l'eau depuis le 1er janvier 2014. L'eau de l'usine de Pointe-Claire est entièrement exportée aux villes de Pointe-Claire, Beaconsfield, Baie D'Urfé et Kirkland. L'eau de l'usine de Dorval est entièrement exportée à la Ville de Dorval. Les usines Atwater et Des Bailleurs exportent de l'eau dans les villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest et Charlemagne. L'usine de Pierrefonds exporte de l'eau à Sainte-anne-de Bellevue et Senneville. Afin de refléter les données des compteurs, le volume exporté comptabilise aussi les pertes estimées sur le réseau primaire de l'agglomération qui ne sont pas facturées aux villes de Dorval (1 523 703m3) et Pointe-Claire (1 6119 998 m3).

1.5 - Le volume de nuit produit pendant la période de référence tient compte du remplissage des réservoirs pour le territoire de la Ville de Montréal et les 4 villes liées mentionnées au point 1.2. Cela tient compte aussi de l'exportation d'eau aux villes de Côte St-Luc, Hampstead, Montréal-Ouest et Charlemagne.

Le volume d'eau consommé par les ICI durant la période de référence est présentement estimé à 40 % du débit de nuit. La mesure des débits de nuit des ICI se précisera lorsque l'échantillon d'ICI mesurées la nuit sera représentatif.

2.1 - Compte tenu des incertitudes concernant les débits de nuit, le Service de l'eau utilise en parallèle la méthode M-36 de l'AWWA, basée sur l'attribution des volumes d'eau aux différents usagers pour en déduire les pertes.

Entente de compilation de données pour un réseau de distribution commun
Municipalité exportatrice : Montréal
Municipalités importatrices : Westmount, Mont-Royal, Montréal-Est et Dollard-des-Ormeaux
Pertes d'eau potentielles du réseau commun : 98,4 m³/(d*km) et 31,3 %
Programme de détection et de réparation de fuites requis (oui/non) : oui
Quantité d'eau distribuée par personne pour ce réseau commun : 834 L / (pers.*d)

RÉSEAU MONTRÉAL

SECTION 4 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ÉTAT & PLAN D'ACTION

Le guide L'économie d'eau potable et les municipalités, Réseau environnement, 2013, est une bonne référence pour remplir cette feuille :
[Guide de L'économie d'eau potable et les municipalités, Réseau environnement, 2013](#)

SECTION 1 - MESURES INCITATIVES ET SENSIBILISATION

[↑ Haut de page](#)

1.1 MONTRER L'EXEMPLE ET SE DONNER DES OBJECTIFS D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE :

- 1 Mettre à niveau ou remplacer les accessoires et équipements consommant l'eau dans les bâtiments municipaux par des équipements à faible consommation (ex. : appareils certifiés WaterSense).
- 2 Installer des compteurs d'eau à la consommation dans les bâtiments municipaux.
- 3 Installer des points d'alimentation en eau brute.
- 4 Adopter de bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.
- 5 Optimiser la consommation d'eau des jeux d'eau, pataugeoires et piscines.
- 6 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014
Prévue le	2017-12	Prévue
Prévue le	2017-12	Prévue
Non prévue		Non prévue
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Prévue le	2017-12	Prévue

1.2 PROMOUVOIR L'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE RÉALISÉE DANS LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DES CITOYENS :

- 1 Afficher l'information sur des panneaux publicitaires, dans les journaux locaux et sur le site Web de la municipalité.
- 2 Participer au programme d'économie d'eau potable (PEEP) de Réseau environnement.
- 3 Participer au programme éducatif «Fantastiko» en collaborant avec les écoles primaires de la municipalité.
- 4 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		S.O.

1.3 SENSIBILISER LE SECTEUR RÉSIDENTIEL À L'ÉCONOMIE D'EAU :

- 1 Sensibiliser les propriétaires à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.
- 2 Sensibiliser les propriétaires aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.
- 3 Sensibiliser les propriétaires de piscine à un contrôle adéquat du niveau et de la qualité de l'eau afin d'éviter les remplissages inutiles.
- 4 Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout (immeubles multifamiliaux).
- 5 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Non prévue		Non prévue
Déjà réalisée		Déjà réalisée

1.4 SENSIBILISER LE SECTEUR NON RÉSIDENTIEL À L'ÉCONOMIE D'EAU :

- 1 Mettre en place une campagne pour éliminer les systèmes de climatisation et de refroidissement à l'eau potable rejetée directement à l'égout.
- 2 Sensibiliser le personnel à maintenir la plomberie en bon état et à réparer les fuites d'eau.
- 3 Sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques d'implantation et d'entretien des aménagements paysagers afin de minimiser l'utilisation d'eau potable.
- 4 Mettre en place des audits pour l'économie d'eau potable.
- 5 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Non prévue		Non prévue
Ne s'applique pas		Ne s'applique pas

1.5 FACILITER L'UTILISATION D'APPAREILS ÉCONOMISEURS D'EAU :

- 1 Offrir des incitatifs financiers pour l'achat de toilettes certifiées WaterSense.
- 2 Promouvoir l'utilisation de récupérateur d'eau de pluie en vente.
Distribuer des trousseaux d'économie d'eau (ex. : trousseaux du programme Produits économiseurs d'eau et d'énergie d'Hydro-Québec qui comprennent un pommeau de douche, des aérateurs de robinet et un ruban de téflon).
- 3 Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014
Non prévue		Non prévue
Déjà réalisée		Déjà réalisée
Déjà réalisée		Déjà réalisée

ÉTAT & PLAN D'ACTION

SECTION 2 - RÉGLEMENTATION ET RAPPORT ANNUEL

[↑ Haut de page](#)

2.1 RÉGLEMENTER L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ET PRÉSENTER LE RAPPORT ANNUEL ANALYSÉ PAR LE MAMOT :

- Adopter un règlement municipal similaire au modèle fourni par le MAMOT sur le site Web de la Stratégie.
- Présenter le rapport annuel analysé par le MAMOT au conseil municipal.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014	
Déjà réalisée		Déjà réalisée	
Prévue le	2016-08	Prévue	

2.2 APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION PAR UNE SENSIBILISATION ET UNE INSPECTION RÉGULIÈRE :

- Former les employés municipaux concernés pour l'application de la réglementation.
- Mettre en place un système de sensibilisation, d'avertissement et d'infraction.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014	
Déjà réalisée		Déjà réalisée	
Déjà réalisée		Déjà réalisée	

SECTION 3 - RÉSEAU MUNICIPAL

[↑ Haut de page](#)

3.1 MESURER LA QUANTITÉ D'EAU DISTRIBUÉE :

- Installer les 45 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée.
- Installer des enregistreurs de données sur les 45 débitmètres et sur les réservoirs nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée.
- S'assurer annuellement que la précision des 45 débitmètres nécessaires pour mesurer la quantité d'eau distribuée est acceptable.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014	
Déjà réalisée		Déjà réalisée	
Déjà réalisée		Déjà réalisée	
Prévue le	2017-08	Prévue	

3.2 PROGRAMME DE DÉTECTION ET DE RÉPARATION DE FUITES À METTRE EN PLACE :

	Bilan 2015	Bilan 2014
Nombre de fuites réparées dans la municipalité en 2015 :	2215	2442
Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites du côté municipal (jours ouvrables estimés) :	12	Valeur de comparaison 10
Délai moyen entre la détection et la réparation des fuites du côté privé (jours ouvrables estimés) :	3	40
Pourcentage du réseau où un programme de détection de fuites a été mis en place en 2015 :	86 %	Pourcentage prévu pour 2015 100
Pourcentage du réseau où un programme de détection de fuites sera mis en place en 2016 :	100 %	

- Sectoriser le réseau de distribution par l'installation de débitmètres.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014	
Prévue le	2022-12	Prévue	

3.3 OPTIMISER ET RÉDUIRE LA PRESSION :

- Optimiser les pressions à l'installation de production d'eau potable.
- Optimiser les pressions sur le réseau à l'aide de régulateurs de pression.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014	
Non prévue		Non prévue	
Prévue le	2022-12	Prévue	

3.4 CORRIGER LES PURGES EN CONTINU :

- Optimiser les purges à l'aide de purges programmables.
- Éliminer les purges en continu.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014	
Non prévue		Non prévue	
Non prévue		Non prévue	

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

ÉTAT & PLAN D'ACTION

SECTION 4 - COMPTEURS D'EAU À LA CONSOMMATION

[↑ Haut de page](#)

4.1 COMPTEURS D'EAU À LA CONSOMMATION DANS LES SECTEURS RÉSIDENTIEL ET NON RÉSIDENTIEL :

		Équipés de compteurs et relevés	Équipés de compteurs et non relevés	Sans compteurs	TOTAL
Non résidentiel	Nombre d'immeubles	4 381	3 068	15 396	22 845
	Nombre de branchements	4 381	3 068	15 396	22 845
Résidentiel	Nombre d'immeubles	9 863	3 071	225 385	238 319
	Nombre de branchements	9 863	3 071	225 385	238 319

Nombre minimal de logements à équiper de compteurs pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif :

4.2 MESURER LA CONSOMMATION DU SECTEUR NON RÉSIDENTIEL (INCLUANT LES ICI, IMMEUBLES MUNICIPAUX ET MIXTES CIBLÉS) :

- Installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.
- Relever les compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014
Prévue le	2021-12	S.O.
Prévue le	2021-12	S.O.

4.3 ESTIMER LA CONSOMMATION DU SECTEUR RÉSIDENTIEL (INCLUANT LES RÉSIDENCES ET LES IMMEUBLES MIXTES NON CIBLÉS) :

- Installer des compteurs d'eau pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif des logements.
- Relever les compteurs d'eau pour estimer la consommation du secteur résidentiel par échantillonnage représentatif des logements.
- Au besoin, entrer une action.

Bilan 2015		Bilan 2014
Prévue le	2021-12	S.O.
Prévue le	2021-12	S.O.

SECTION 5 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

3.2 - Le délai sur le domaine privé a été établi sur la base des données disponibles. Dans la quasi totalité des cas, l'ouverture et la fermeture de la requête sont effectuées dans la même journée. Pour le % du territoire ayant fait l'objet de détection de fuites, le total ne couvre pas 100 % car l'équipe responsable peut passer plusieurs fois dans les secteurs considérés les plus problématiques. Pour les autres secteurs, l'équipe passe normalement au moins une fois par deux ans. Le projet de de télédétection au centre-ville implanté à la fin de 2015 permettra de couvrir en continue ce territoire.

Section 4.

À la fin de 2015, il y avait 7032 compteurs opérationnels dans les ICI. Cependant, le Service de l'eau exploitait au total 10385 compteurs dans 7149 bâtiments ICI pour fin de facturation (incluant les compteurs légués par les arrondissements et installés avant le programme MCE). L'installation de compteurs et la relève de ceux-ci se fera au-delà de la date limite indiquée dans le formulaire. Afin de prendre en compte les bâtiments institutionnels et les nouveaux bâtiments, les instances ont élargi le périmètre, celui-ci atteignant désormais 23 500 compteurs pour 2021.

SECTION 6 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Liste de validation

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.

La consigne « Au moins une action doit avoir été déjà réalisée dans la section 1.1 » est respectée.	Respecté
La consigne « Au moins une action doit avoir été déjà réalisée depuis le 1er janvier 2015 » dans les sections 1.2, 1.3 et 1.4 est respectée.	Respecté
Aucune case n'a de fond rouge.	Respecté

→ Voir les explications de la liste de validation

Section réservée au MAMOT

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

Cette version du Formulaire s'adresse aux d'agglomération et vise à représenter les coûts des services d'eau de la municipalité et de l'ensemble de l'agglomération.
Articles 1.1 et 2.1 : Il est suggéré de compléter ces articles en collaboration avec le personnel responsable des finances de la municipalité.

Articles 1.2.6 à 1.2.11 : Les valeurs des tableaux des besoins annuels d'investissement des immobilisations ponctuelles peuvent être déterminées en complétant le Formulaire des immobilisations ponctuelles 2015 qui a été développé par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) en collaboration avec le MAMOT: [Formulaire des immobilisations ponctuelles 2015](#)

COMPÉTENCE D'AGGLOMÉRATION :
Quote-part eau potable : 81,5 %
Quote-part eaux usées et pluviales : 81,5 %
Quote-part totale : \$

SECTION 1 - COÛT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2015

[Haut de page](#)

1.1 FRAIS D'EXPLOITATION DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2015 :

Frais d'exploitation	Compétence locale		Compétence d'agglomération	
	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Eau potable	Eaux usées et pluviales
1. Charges avant amortissement (\$)	152 119 628	104 792 510		
2. Frais de financement (\$)	10 130 142	9 961 373		
3. Remboursement de la dette (\$ estimé)	20 256 065	19 918 597		
4. Frais d'exploitation d'agglomération (\$ estimé)				
5. Frais d'exploitation (\$ estimé)	182 505 835	134 672 480		
6. Frais d'exploitation (\$ estimé)	317 178 315			

7. Frais d'exploitation des services d'eau totaux : 317 178 315 \$
8. Indicateur des frais d'exploitation des services d'eau : 0,56 \$/m³

1.2 BESOINS ANNUELS D'INVESTISSEMENT (MAINTIEN ET RATTRAPAGE) DES IMMOBILISATIONS LINÉAIRES ET PONCTUELLES :

Immobilisations linéaires	Compétence locale			Compétence d'agglomération		
	Conduites de distribution d'eau potable	Conduites de collecte des eaux usées	Conduites de collecte des eaux pluviales	Conduites de distribution d'eau potable	Conduites de collecte des eaux usées	Conduites de collecte des eaux pluviales
1. Longueur (m estimé)	3 441 800	3 466 800	721 000	952 000	781 700	13 200
2. Coût de remplacement unitaire estimé (\$/m estimé)	1 035	2 685	2 143	3 304	9 522	2 143
3. Valeur actuelle de remplacement (\$ estimé)	3 561 574 640	9 309 398 040	1 545 103 000	3 145 122 400	7 443 347 400	28 287 600
4. Durée de vie restante (années estimées)	38	90	91	38	90	91
5. Besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	94 722 730	103 437 756	16 979 154	83 646 872	82 703 860	310 853
6. Besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	215 139 640			166 661 585		

—Articles 1.2.6 à 1.2.11: Les valeurs des tableaux suivants peuvent être déterminées en complétant le Formulaire des immobilisations ponctuelles 2015

Immobilisations ponctuelles - Eau potable	Compétence locale				Compétence d'agglomération			
	Installations d'approvisionnement et de production	Réservoirs d'eau potable	Postes de surpression et de régulation de pression	Autres équipements majeurs	Installations d'approvisionnement et de production	Réservoirs d'eau potable	Postes de surpression et de régulation de pression	Autres équipements majeurs
7. Valeur actuelle de remplacement (\$ estimé)				25 315 200	2 450 000 000	970 000 000	80 000 000	
8. Durée de vie restante (années estimées)				7	12	44	28	
9. Besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)				3 616 457	208 407 697	22 171 429	2 826 526	
10. Besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	3 616 457				233 405 652			

Immobilisations ponctuelles - Eaux usées et pluviales	Compétence locale				Compétence d'agglomération			
	Installation de traitement	Réservoirs et bassins de rétention	Postes de pompage	Autres équipements majeurs	Installation de traitement	Réservoirs et bassins de rétention	Postes de pompage	Autres équipements majeurs
11. Valeur actuelle de remplacement (\$ estimé)				62 500 000	3 854 140 946	49 800 000		
12. Durée de vie restante (années estimées)				28	21	41		
13. Besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)				2 237 276	187 658 569	1 227 378		
14. Besoins annuels d'investissement bruts (\$/an estimé)	2 237 276				188 885 947			

Besoins annuels d'investissement	Compétence locale	Compétence d'agglomération
15. Besoins annuels d'investissement bruts (\$)	220 993 373	479 867 275
16. Solde de la réserve financière dédiée aux infrastructures d'eau (\$)	47 140 675	122 916 718
17. Besoins annuels d'investissement des immobilisations (\$)	220 379 777	477 524 335

18. Besoins annuels d'investissement des immobilisations totaux : 697 904 112 \$
19. Indicateur des besoins annuels d'investissement des immobilisations : 1,24 \$/m³

1.3 COÛT DES SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2015 :

1. Coût des services d'eau total : 1 015 082 427 \$
2. Indicateur du coût des services d'eau : 1,80 \$/m³

FORMULAIRE DE L'USAGE DE L'EAU POTABLE

SECTION 2 - REVENU AFFECTÉ AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2015

[↑ Haut de page](#)

2 REVENU AFFECTÉ AUX SERVICES D'EAU DE L'ANNÉE 2015 :

Revenu	Compétence locale		Compétence d'agglomération	
	Eau potable	Eaux usées et pluviales	Eau potable	Eaux usées et pluviales
1. Tarification volumétrique (\$)	11 964 400			
2. Tarification non volumétrique (\$)	166 962 204	151 324 659		
3. Services rendus (\$)	1 517 133	4 208 040		
4. Transfert de fonctionnement des gouvernements (\$)	8 751	3 664 249		
5. Transfert d'investissement des gouvernements (\$)	76 352 254	51 323 752		
6. Revenu affecté aux services d'eau d'agglomération (\$)				
7. Revenu affecté aux services d'eau (\$)	256 804 742	210 520 700		
8. Revenu affecté aux services d'eau (\$)	467 325 442			

	Bilan 2015	
9. Revenu affecté aux services d'eau totaux :	467 325 442	\$
10. Indicateur du revenu affecté aux services d'eau :	0,83	\$/m ³

SECTION 3 - COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ

[↑ Haut de page](#)

Entrer vos commentaires, s'il y a lieu :

Section 1. COÛT DES SERVICES

- Les charges avant amortissement comprennent toutes les dépenses imputables au Fonds de l'eau. À cet égard, elles diffèrent de celles figurant sous les activités de l'eau au rapport financier présenté au MAMOT puisque, dans le cadre de cet exercice, certaines dépenses liées à la disposition de matières solides provenant des eaux usées sont comptabilisées à l'activité « Matière résiduelle ». Au surplus, les dépenses imputables au Fonds de l'eau comprennent des frais généraux d'administration attribuables à des postes budgétaires se trouvant à l'extérieur du périmètre comptable du Service de l'eau, et celles-ci figurent dans leur propre catégorie au rapport financier présenté au MAMOT.
- Les frais d'exploitation locaux comprennent le montant des quotes-parts payé par la Ville de Montréal à l'agglomération, net des revenus perçus pour les activités déléguées. Cette contribution s'élève ainsi à 180,5 M\$. De cette somme, le montant payé spécifiquement pour les charges d'exploitation d'agglomération est de 148,6 M\$.
- Les coûts relatifs au remboursement et au financement de la dette correspondent aux dépenses réelles pour ces postes budgétaires. Les dépenses d'agglomération de 11,9 M\$ pour les frais de financement et de 20 M\$ pour le remboursement de la dette, sont incluses dans les charges locales.

2. BESOINS ANNUELS

D'INVESTISSEMENTS

Immobilisations linéaires

- Les données de l'agglomération englobent les réseaux primaire et secondaire au centre-ville. Les données de la Ville de Montréal comprennent tous les réseaux situés sur le territoire de la Ville de Montréal, mis à part ceux au centre-ville (187 km d'aqueduc et 176 km d'égout).
- Les durées de vie moyennes restantes et les coûts unitaires de remplacement ont été établis par le calcul de moyennes pondérées.
- Pour les coûts de remplacement des réseaux secondaires, ils sont déterminés en fonction du remplacement coordonné des conduites d'aqueduc et d'égout de la même tranchée.

Immobilisations ponctuelles

- La valeur de remplacement des immobilisations ponctuelles d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable de même que celle des réservoirs ont été calculées à partir d'hypothèses et doivent être interprétées avec précaution. Elles pourraient être révisées de manière importante lorsque de nouvelles informations seront mises à jour.
- La valeur de remplacement des installations de traitement des eaux usées est celle de l'usine d'épuration et des intercepteurs.
- Les durées de vie restante des immobilisations ponctuelles constituent des estimations très approximatives, établies en fonction de la date de construction et ajustées en fonction des investissements en réhabilitation effectués depuis la mise en service. Elles doivent dès lors être interprétées avec beaucoup de précaution.

Section 3. REVENUS DES SERVICES DE L'EAU DE L'ANNÉE 2015

- La tarification non volumétrique comprend un montant de 305 M\$ prélevé au moyen d'une taxe foncière spéciale pour les services d'eau, utilisé à la fois pour couvrir les dépenses liées à l'eau potable et aux eaux usées. Le montant de 13,1 M\$ additionnel provient de tarifications forfaitaires imposées dans certains arrondissements (12,1 M\$) et de revenus divers.
- Les services rendus comprennent 4 M\$ pour la collecte des eaux usées industrielles et 193 000\$ pour l'exportation d'eau en vrac à la municipalité de Charlemagne. La Ville de Montréal touche à ces revenus perçus par l'agglomération en proportion de sa contribution aux charges de l'agglomération (81,5%). Divers autres revenus s'ajoutent aux services rendus.
- En 2015, l'agglomération de Montréal a reçu 61,4 M\$ en subventions pour des investissements dans ses infrastructures. La Ville de Montréal peut bénéficier de 81,5% de ces sommes (50 M\$) qui permettent de réduire sa contribution au financement des besoins d'investissement de l'agglomération. Au surplus, la Ville de Montréal a bénéficié de revenus de subventions de 77,7 M\$ pour le financement de ses infrastructures locales.

SECTION 4 - VALIDATION

[↑ Haut de page](#)

Liste de vérification

Les cases identifiées par une bordure rouge sont remplies.

Non respecté

Aucune case n'a de fond rouge.

Respecté

Section réservée au MAMOT



Dossier # : 1161887001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bilans des années 2014 et 2015 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

Il est recommandé de :

- Déposer les bilans des années 2014 et 2015 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.
- Autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de Montréal a acheminer les bilans au ministre de la Sécurité publique.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-09 11:52

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION **Dossier # :1161887001**

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction de la prévention et de la planification , Centre de services - Planification stratégique et opérationnelle , Division de la planification et des ressources informationnelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Schéma de sécurité civile et de couverture de risque
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bilans des années 2014 et 2015 de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Adopté en avril 2008 par le conseil d'agglomération de Montréal, le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie identifie les actions et les ressources additionnelles qui doivent être mises en oeuvre de façon à concrétiser les orientations du ministre de la Sécurité publique, telles que stipulées dans la *Loi sur la sécurité incendie*, adoptée en juin 2000. Le schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal présente trois grands volets pour lesquels des actions sont attendues, soit :

- Le volet PRÉVENTION
- Le volet INTERVENTION
- Le volet ALIMENTATION EN EAU

En date du mois de **décembre 2014**, les points suivants étaient non complétés :

- L'inspection périodique des risques plus élevés
- Le renouvellement du système de gestion informatisé des activités de la prévention
- Le centre de formation satellite (secteur ouest)

En date du mois de **décembre 2015**, le point suivant était non complété :

- Le centre de formation satellite (secteur ouest)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0118 – 27 mars 2014 – Dépôt du bilan des cinq années (2009-2010-2011-2012-2013) de la mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG13 0199 – 20 juin 2013 – Dépôt du bilan des quatre premières années (2009-2010-2011-

-2012) modifié de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG13 0097 – 25 avril 2013 – Dépôt du bilan des activités 2009-2010-2011-2012 de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG12 0062 – 22 mars 2012 – Dépôt du bilan des trois premières années (2009-2010-2011) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

CG11 0064 – 24 mars 2011 – Dépôt du bilan des deux premières années (2009 et 2010) de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

CG08 0657 – 18 décembre 2008 – Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal suite à l'avis de conformité émis par le ministère de la Sécurité publique

CG08 0225 – 28 mai 2008 – Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal

DESCRIPTION

Ci-dessous, vous trouverez la description des bilans 2014 et 2015 relative au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie pour l'agglomération de Montréal.

Bilan de l'année 2014

Le volet PRÉVENTION

Ce volet comprend :

1- L'inspection périodique des risques plus élevés

Une des composantes de la stratégie de gestion retenue de ce programme consiste en des « Plans d'intervention RUE » (Règlement sur les urgences environnementales).

Au cours de l'année 2013, l'absence d'un ingénieur des procédés chimiques, ressource hautement qualifiée et indispensable (Règlement sur les urgences environnementales) (cause : maladie à long terme) force l'arrêt des procédures, l'analyse du risque, les évaluations d'impact d'un incident majeur ainsi que la production des plans d'intervention.

L'embauche d'une ressource temporaire en début d'année 2014 permettra de terminer la production des plans d'intervention en fin d'année.

2- Le renouvellement du système de gestion informatisé des activités de la prévention

L'estimation initiale de la durée du projet était de trois ans, une fois l'équipe de projet bâtie. Le financement ne fût accordé qu'en 2011, repoussant toutes les phases jusqu'en 2014. De plus, la mise en service d'un tel système de gestion des activités s'est avérée beaucoup plus complexe, car lesdites activités devaient être identifiées standardisées et documentées, le tout pour l'ensemble des arrondissements et des villes liées.

De plus, les responsables de la livraison nous ont informés d'un report à la suite de diverses contraintes hors de leur contrôle, pour la fin de 2014.

Le volet INTERVENTION

1- Le centre de formation satellite (secteur ouest)

Le volet INTERVENTION a compris des réaménagements et la construction de casernes, ainsi que la construction d'un centre de formation satellite (secteur ouest), sur l'obtention de son financement. Les activités initiales de la phase de faisabilité ont permis d'estimer un premier coût global de 6,061 000 \$, l'exercice a dû être refait consécutivement aux changements des besoins, l'indisponibilité de terrain suffisant ainsi que des besoins d'éventuels partenaires (la Gendarmerie royale du Canada et le Service de Police de la Ville de Montréal).

Les pourparlers sont toujours en cours entre le Service de sécurité incendie de Montréal et l'administration.

En terminant, il est important de noter que le report de la construction du centre de formation satellite (secteur ouest) ne mettra nullement en péril la qualité des intervenants ou leur niveau de connaissance pendant les opérations.

Bilan de l'année 2015

Le volet INTERVENTION

1- Centre de formation satellite (secteur ouest)

L'emplacement du centre de formation satellite (secteur ouest) est situé sur le terrain de la caserne 71. La réalisation du projet a débuté en 2015. Afin de pouvoir optimiser l'utilisation des locaux et des ressources, la construction des locaux sera implantée en trois phases distinctes :

- **La première phase a été réalisée**, afin d'aménager une partie du bâtiment pour la formation d'autosauvetage d'un pompier en situation de détresse (« Rapid Intervention Crew » - RIC 2).
- **La deuxième phase** est actuellement en chantier. La date de réalisation est prévue en avril 2016. Les travaux portent sur l'aménagement d'une cour pour la simulation d'interventions en sécurité incendie.
- **La troisième et dernière phase** est prévue en 2016-2017. Cette phase consiste en un agrandissement de la caserne 71, afin d'aménager un garage et des locaux de formation. La date de réalisation est prévue en octobre 2017.

En terminant, il est important de noter que le report de la construction du centre de formation satellite (secteur ouest) ne mettra nullement en péril la qualité des intervenants ou leur niveau de connaissance pendant les opérations.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 35 de *Loi sur la sécurité incendie*, la Ville de Montréal doit adopter par résolution, et transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin

de son année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Non applicable

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ci-dessous, les étapes subséquentes :

- L'acheminement des bilans 2014 et 2015 au ministre de la Sécurité publique;
- La poursuite des travaux visant la mise en œuvre des éléments prévus au schéma.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-08

Francois POITEVIN
Conseiller(ere) en planification

Tél : 514 872-0745
Télécop. : 514 280-0710

Richard LIEBMANN
Assistant-directeur

Tél : 514 872-8011
Télécop. : 514 872-1907

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michel DENIS
Directeur adjoint - Direction de la prévention et
de la planification

Tél : 514 872-9923
Approuvé le : 2016-06-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2016-06-09



STATUT SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES POUR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Bilan 2014

Contexte

Adopté en avril 2008 par le conseil d'agglomération de Montréal, le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie identifie les actions et les ressources additionnelles qui doivent être mises en œuvre de façon à concrétiser les orientations du ministre de la Sécurité publique, telles que stipulées dans la *Loi sur la sécurité incendie*, adoptée en juin 2000. Le schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal présente trois grands volets pour lesquels des actions sont attendues, soit :

- Le volet PRÉVENTION
- Le volet INTERVENTION
- Le volet ALIMENTATION EN EAU

État des points en cours de réalisation

En date du mois de **décembre 2014**, les points suivants étaient non complétés :

L'inspection périodique des risques plus élevés

Une des composantes de la stratégie de gestion retenue de ce programme consiste en des « Plans d'intervention RUE » (*Règlement sur les urgences environnementales*).



ville.montreal.qc.ca/sim



L'inspection périodique des risques plus élevés (suite)

Au cours de l'année 2013, l'absence d'un ingénieur des procédés chimiques, une ressource hautement qualifiée et indispensable (*Règlement sur les urgences environnementales*) (cause : maladie à long terme) force l'arrêt des procédures, l'analyse du risque, les évaluations d'impact d'un incident majeur ainsi que la production des plans d'intervention.

L'embauche d'une ressource temporaire en début d'année 2014 permettra de terminer la production des plans d'intervention en fin d'année.

Le renouvellement du système de gestion informatisé des activités de la prévention

L'estimation initiale de la durée du projet était de trois ans, une fois l'équipe de projet bâtie. Le financement ne fût accordé qu'en 2011, repoussant toutes les phases jusqu'en 2014. De plus, la mise en service d'un tel système de gestion des activités s'est avérée beaucoup plus complexe, car lesdites activités devaient être identifiées, standardisées et documentées, le tout pour l'ensemble des arrondissements et des villes liées.

De plus, les responsables de la livraison nous ont informés d'un report à la suite de diverses contraintes hors de leur contrôle, pour la fin de 2014.

Le centre de formation satellite (secteur ouest)

Le volet INTERVENTION a compris des réaménagements et la construction de casernes, ainsi que la construction d'un centre de formation satellite (secteur ouest), sur l'obtention de son financement. Les activités initiales de la phase de faisabilité ont permis d'estimer un premier coût global de 6,061 000 \$, l'exercice a dû être refait consécutivement aux changements des besoins, l'indisponibilité de terrain suffisant ainsi que des besoins d'éventuels partenaires (la Gendarmerie royale du Canada et le Service de Police de la Ville de Montréal).



Le centre de formation satellite (secteur ouest) (suite)

Les pourparlers sont toujours en cours entre le Service de sécurité incendie de Montréal et l'administration.

En terminant, il est important de noter que le report de la construction du centre de formation satellite (secteur ouest) ne mettra nullement en péril la qualité des intervenants ou leur niveau de connaissance pendant les opérations.



STATUT SUR LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES POUR L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Bilan 2015

Contexte

Adopté en avril 2008 par le conseil d'agglomération de Montréal, le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie identifie les actions et les ressources additionnelles qui doivent être mises en œuvre de façon à concrétiser les orientations du ministre de la Sécurité publique, telles que stipulées dans la *Loi sur la sécurité incendie*, adoptée en juin 2000. Le schéma de couverture de risques de l'agglomération de Montréal présente trois grands volets pour lesquels des actions sont attendues, soit :

- Le volet PRÉVENTION
- Le volet INTERVENTION
- Le volet ALIMENTATION EN EAU

État des points en cours de réalisation

En date du mois de **décembre 2015**, les points suivants étaient non complétés :

Centre de formation satellite (secteur ouest)

L'emplacement du centre de formation satellite (secteur ouest) est situé sur le terrain de la caserne 71. La réalisation du projet a débuté en 2015. Afin de pouvoir optimiser l'utilisation des locaux et des ressources, la construction des locaux sera implantée en trois phases distinctes :



Centre de formation satellite (secteur ouest) (suite)

- **La première phase a été réalisée**, afin d'aménager une partie du bâtiment pour la formation d'autosauvetage d'un pompier en situation de détresse (« Rapid Intervention Crew » - RIC 2).
- **La deuxième phase** est actuellement en chantier. La date de réalisation est prévue en avril 2016. Les travaux portent sur l'aménagement d'une cour pour la simulation d'interventions en sécurité incendie.
- **La troisième et dernière phase** est prévue en 2016-2017. Cette phase consiste en un agrandissement de la caserne 71, afin d'aménager un garage et des locaux de formation. La date de réalisation est prévue en octobre 2017.

En terminant, il est important de noter que le report de la construction du centre de formation satellite (secteur ouest) ne mettra nullement en péril la qualité des intervenants ou leur niveau de connaissance pendant les opérations.



Dossier # : 1162937002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - Dépôt pour information

Il est recommandé :

de prendre acte du dépôt pour information du : Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:41

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1162937002

Unité administrative responsable :	Service de l'environnement , Direction , Division planification et opérations-Gestion des matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Plan stratégique de développement durable
Objet :	Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal - Dépôt pour information

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (le Plan directeur) a été adopté, par le conseil d'agglomération, le 27 août 2009. Ce Plan souscrit aux orientations et aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles - Plan d'action 2011-2015. Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a réalisé le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR). Celui-ci est entré en vigueur le 22 août 2006. L'agglomération de Montréal, pour mettre en application le PMGMR, s'est dotée du Plan directeur de gestion des matières résiduelles.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0170, le 21 juin 2012 : déposer le bilan 2009-2011 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.
CG09 0346, le 27 août 2009 : adopter le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal.

DESCRIPTION

À la fin de 2015, 90 % des actions du Plan, soit 44 des 49 actions ont été mises en oeuvre par les services centraux de la Ville de Montréal et des administrations locales (arrondissements et villes liées). De ce nombre, 41 actions ont été réalisées. Plusieurs de ces actions pourraient être poursuivies et cinq actions non réalisées dans le présent Plan pourraient être reconduites dans le projet de Plan directeur 2016-2020.

JUSTIFICATION

Le Bilan 2010-2015 du Plan directeur de gestion des matières résiduelles a pour objet de faire l'état des actions réalisées pendant les cinq années du Plan. Les principales actions du Plan directeur de responsabilités d'agglomération et locale sont regroupées sous dix thèmes. Elles ont été réalisées pour réduire la génération des matières résiduelles par la sensibilisation, la réduction à la source et le réemploi. Ainsi, les quantités de matières récupérées augmentent tandis que les quantités de matières éliminées diminuent. Également, concernant les matières recyclables et organiques, de nouveaux outils de collecte et des contrats de traitement ont été mis en place. Enfin, en ce qui a trait aux résidus domestiques dangereux (RDD) et aux résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) résidentiels et encombrants, de nouveaux contrats ont été octroyés et des infrastructures ont été réalisées. Par ailleurs, tel qu'indiqué dans le Plan directeur, «les autorités locales doivent se doter d'un plan d'action respectant le Plan dans un délai de 24 mois après l'adoption de celui-ci. Un bilan devra être préparé et être en lien avec les objectifs poursuivis». À la fin de 2015, 33 administrations locales avaient produit leur plan d'action local pour la période 2010-2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan directeur s'inscrit dans le Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 sous le troisième principe «Une protection accrue de l'environnement» dans l'orientation «Pratiquer une gestion responsable des ressources» qui a pour objectif, entre autres, de «Récupérer 80% des matières recyclables et organiques, des résidus domestiques dangereux, des résidus de construction, rénovation et démolition et des encombrants d'ici 2019».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Bilan 2010-2015 permet de connaître le degré d'avancement des interventions de l'agglomération et des autorités locales en matière de gestion des matières résiduelles, suivant le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 adopté en août 2009.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 10 août 2016
Conseil municipal : 22 août 2016
Conseil d'agglomération : 25 août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie MAYER
Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-5287
Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-15

Michel RABY
C/d controle des rejets industriels

Tél : 514 872-8878
Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Roger LACHANCE
Directeur

Tél : 514 872-7540
Approuvé le : 2016-07-29

BILAN 2010-2015 DU PLAN DIRECTEUR DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL



TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE	6
INTRODUCTION	7
ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2010 À 2015.....	9
SYNTHÈSE DES ACTIONS	19
RÉALISATIONS	
Section 1 : Sensibilisation	34
Action 1.1 Informer la population des principales sources de production des matières résiduelles	
Action 1.2 Mobiliser la population pour faire augmenter la participation tout en poursuivant les objectifs de propreté	
Action 1.3 Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale	
Action 1.4 Valoriser les comportements socialement responsables	
Section 2 : Réduction à la source	42
Action 2.1 Mettre en place un système de gestion environnementale	
Action 2.2 Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition	
Action 2.3 Promouvoir activement la réduction de la consommation	
Action 2.4 Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI)	
Action 2.5 Instituer un programme de reconnaissance pour les industries, les commerces et les institutions « verts »	
Action 2.6 Créer un concours « écodurable » montréalais	
Section 3 : Réemploi	50
Action 3.1 Mettre à jour le <i>Répertoire des adresses du réemploi</i>	
Action 3.2 Exploiter un centre de promotion des 3RV	
Action 3.3 Financer une partie des frais d'élimination des entreprises impliquées dans le réemploi	
Action 3.4 Consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi	
Action 3.5 Acheminer des biens immobiliers usagés des municipalités vers les organismes impliqués dans le réemploi	
Action 3.6 Acheminer des matériaux et des biens mobiliers vers le milieu des arts	
Action 3.7 Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation	

Section 4 : Matières recyclables	56
Action 4.1 Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus	
Action 4.2 Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle	
Action 4.3 Modifier les outils de collecte porte à porte	
Action 4.4 Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics	
Action 4.5 Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics	
Section 5 : Matières organiques	61
Action 5.1 Implanter des outils de collecte des résidus verts	
Action 5.2 Implanter des outils de collecte des résidus alimentaires	
Action 5.3 Offrir un service de collecte des résidus verts	
Action 5.4 Offrir un service de collecte des résidus alimentaires	
Action 5.5 Exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires)	
Action 5.6 Implanter des aires réservées	
Action 5.7 Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères	
Action 5.8 Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage	
Section 6 : Boues résiduaires	71
Action 6.1 Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques	
Action 6.2 Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées	
Action 6.3 Réaliser un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées	
Section 7 : Résidus domestiques dangereux	74
Action 7.1 Optimiser les collectes itinérantes	
Action 7.2 Recourir davantage aux écocentres pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)	
Action 7.3 Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile	
Action 7.4 Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères	
Section 8 : Résidus de construction résidentiels et encombrants	77
Action 8.1 Exploiter de nouveaux écocentres	
Action 8.2 Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition	
Action 8.3 Faciliter le tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales	
Action 8.4 Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privé	
Action 8.5 Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures	
Action 8.6 Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux municipaux et privés	
Action 8.7 Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les ordures ménagères	

Section 9 : Ordures ménagères	84
Action 9.1 Supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères	
Action 9.2 Exploiter un centre pilote de prétraitement	
Action 9.3 Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique	
Section 10: Suivi.....	88
Action 10.1 Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur, et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération	
Action 10.2 Participer à une caractérisation annuelle	
CONCLUSION	91
PERSPECTIVES 2016-2020.....	95
ANNEXES	97
Annexe 1 : Caractérisation des matières résiduelles de l'agglomération	
Annexe 2 : Quantités récupérées en amont	
Annexe 3 : Lexique	
Annexe 4 : Liste des abréviations	
Annexe 5 : Tableau synthèse des plans locaux	

MOT DU MAIRE



En 2009, le conseil d'agglomération de Montréal se dotait à l'unanimité d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles pour la période 2010-2014 en vue d'augmenter les quantités de matières récupérées conformément aux objectifs de récupération de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Au terme de la mise en œuvre de ce plan, il est important de présenter les résultats obtenus et les changements réalisés.

À la fin de 2015, 90 % des actions du Plan, soit 44 des 49 actions, ont été mises en œuvre. Plusieurs de ces actions se poursuivront dans le Plan directeur 2016-2020, en plus des cinq actions non réalisées dans le présent Plan.

Des progrès remarquables ont été réalisés au cours des cinq dernières années. La mise en place de nombreuses actions par les services centraux de la Ville de Montréal, les arrondissements et les villes liées démontre que tous ont à cœur l'amélioration constante de la gestion des matières résiduelles. Les quantités de matières éliminées ont diminué, tandis que les matières récupérées ont augmenté. Les quantités de matières recyclables et de résidus de construction résidentiels récupérés ont progressé. Par ailleurs, la collecte des matières organiques gagne en popularité, et les quantités n'ont cessé d'augmenter avec l'ajout de nouveaux logements desservis.

Tous ces résultats témoignent surtout des efforts des citoyens pour limiter les matières envoyées à l'enfouissement en participant aux programmes et aux collectes de matières résiduelles.

Le grand défi des cinq prochaines années sera de détourner de l'élimination les matières organiques afin d'atteindre l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, qui vise à les bannir de l'enfouissement d'ici 2020. Le Plan directeur 2016-2020 en fera son fer de lance.

Nous remercions nos concitoyens et nos concitoyennes qui, par leur participation, ont permis d'atteindre les objectifs fixés par le Plan. Et c'est ensemble que nous relèverons des objectifs plus ambitieux afin de bâtir une collectivité plus responsable, une ville plus durable.

Denis Coderre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre'. The signature is stylized and fluid.

INTRODUCTION

Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014 (PDGMR) a été adopté à l'unanimité par le conseil d'agglomération le 27 août 2009 afin de réduire la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement. Il souscrit aux orientations et aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015, dont l'objectif fondamental est d'éliminer uniquement le résidu ultime, c'est-à-dire celui qui ne peut être valorisé. Il est également conforme au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal en vigueur depuis le 22 août 2006, qui s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2).

S'appuyant sur la hiérarchie des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation), le Plan directeur propose 49 actions qui mettent l'accent, en premier lieu, sur la réduction à la source, puis sur le réemploi, le recyclage et la valorisation. Ces actions sont regroupées en 10 grands thèmes :

1. **Sensibilisation** : Ces actions visent à informer la population sur la gestion des matières résiduelles et sur les moyens à sa disposition pour mettre en pratique les 3RV.
2. **Réduction à la source** : Ces actions visent à promouvoir activement la réduction des matières résiduelles auprès des citoyens en leur proposant d'adopter de meilleures habitudes de consommation, mais aussi auprès des entreprises en les incitant à repenser la conception de leurs produits.
3. **Réemploi** : Ces actions visent à encourager le réemploi par l'intermédiaire des écocentres, des organismes et des entreprises d'économie sociale (EES) travaillant dans le secteur de la récupération et du réemploi.
4. **Matières recyclables** : Ces actions visent à augmenter le recyclage des matières recyclables, notamment en améliorant les outils de collecte et le traitement des matières recueillies.
5. **Matières organiques** : Ces actions visent à augmenter le compostage des matières organiques, notamment en améliorant la collecte et le traitement des résidus verts et des résidus alimentaires.
6. **Boues résiduaires** : Ces actions visent à assurer la vidange régulière des fosses septiques et la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées.
7. **Résidus domestiques dangereux** : Ces actions visent à optimiser la récupération des résidus domestiques dangereux, notamment par le recours aux écocentres.
8. **Résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et encombrants** : Ces actions visent à optimiser la récupération et le traitement des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels et des encombrants, qui peuvent se retrouver dans les collectes d'ordures ménagères.
9. **Ordures ménagères** : Ces actions visent à optimiser la collecte des ordures ménagères ainsi qu'à les valoriser afin d'enfouir des quantités réduites de ces matières résiduelles.
10. **Suivi** : Ces actions visent à réaliser un bilan de l'atteinte des objectifs et à participer à une caractérisation annuelle.

Pour mettre en œuvre les actions proposées, l'agglomération de Montréal travaille de concert avec les citoyens, les villes liées, les arrondissements, les entreprises d'économie sociale, les entreprises privées et les organismes à but non lucratif (OBNL). Cette mise en commun des efforts a donné des résultats très encourageants. De 2010 à 2015, 44 des 49 actions ont été mises en œuvre dans l'ensemble des territoires ou dans certaines villes et arrondissements. Parmi elles, 41 ont été complétées. Plusieurs de ces actions se poursuivront dans le PDGMR 2016-2020. Cinq actions non réalisées dans le présent Plan seront reconduites dans le Plan 2016-2020. Il s'agit des actions relatives au centre pilote de prétraitement (9.2 et 9.3) et des actions visant l'établissement d'un cadre réglementaire (5.7, 7.4 et 8.7). Trois actions ne sont plus requises : exploiter un centre de promotion des 3RV (3.2), modifier les conditions d'octroi des permis [...] (2.2) ainsi que rendre accessible aux demandeurs de permis [...] (8.2).

Ce bilan vise à présenter un aperçu des résultats des services centraux de la Ville de Montréal et des administrations locales (arrondissements et villes liées) en ce qui a trait à l'atteinte des objectifs du PDGMR. La première partie présente donc l'évolution des quantités de matières résiduelles récupérées et éliminées par les services municipaux de 2010 à 2015, qui témoigne des succès obtenus. La deuxième partie fait la synthèse des réalisations des services centraux de la Ville de Montréal et des administrations locales pendant la période couverte par le Plan directeur, alors que la troisième partie détaille ces réalisations ainsi que l'état d'avancement de chacune des actions.

Des responsabilités partagées

L'agglomération de Montréal se compose de 16 villes liées, dont la Ville de Montréal, qui est divisée en 19 arrondissements. Sur le plan de la gestion des matières résiduelles, l'agglomération est responsable de l'élaboration du Plan directeur ainsi que de la valorisation et de l'élimination des matières résiduelles et de tout autre élément relatif à la gestion des matières dangereuses, alors que les villes liées et les arrondissements sont responsables de la collecte et du transport des matières résiduelles vers les sites de récupération ou d'élimination déterminés par l'agglomération. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Carte de l'agglomération de Montréal



ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL DE 2010 À 2015



GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

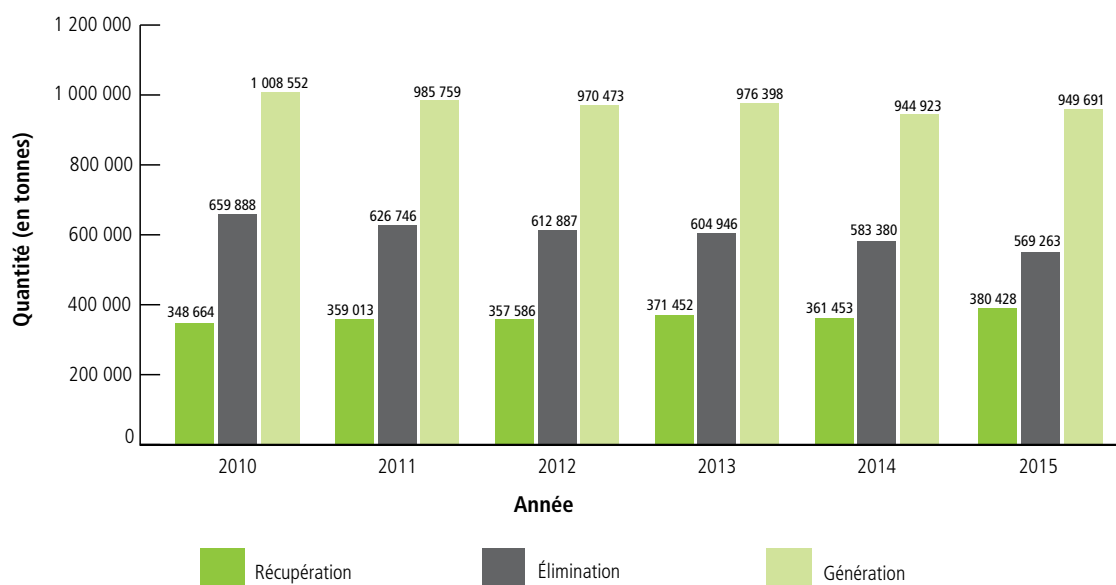
Depuis 2010, les quantités de matières résiduelles générées tendent à diminuer et elles ont atteint moins de 1 million de tonnes. Par ailleurs, il est intéressant de constater que, malgré cette diminution, les quantités de matières résiduelles récupérées augmentent et celles des matières éliminées diminuent.

- En 2015, 949 691 tonnes de matières résiduelles ont été générées, soit une diminution de 5,8 % par rapport à 2010.
- Les quantités de matières éliminées ont diminué de 14 % par rapport à 2010.
- Les quantités de matières récupérées ont augmenté de 9 % par rapport à 2010.

ÉVOLUTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES DE 2010 À 2015 (EN TONNES)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Récupération	348 664	359 013	357 586	371 452	361 543	380 428
Élimination	659 888	626 746	612 887	604 946	583 380	569 263
Total	1 008 552	985 759	970 473	976 398	944 923	949 691

ÉVOLUTION DE LA GÉNÉRATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (EN TONNES)

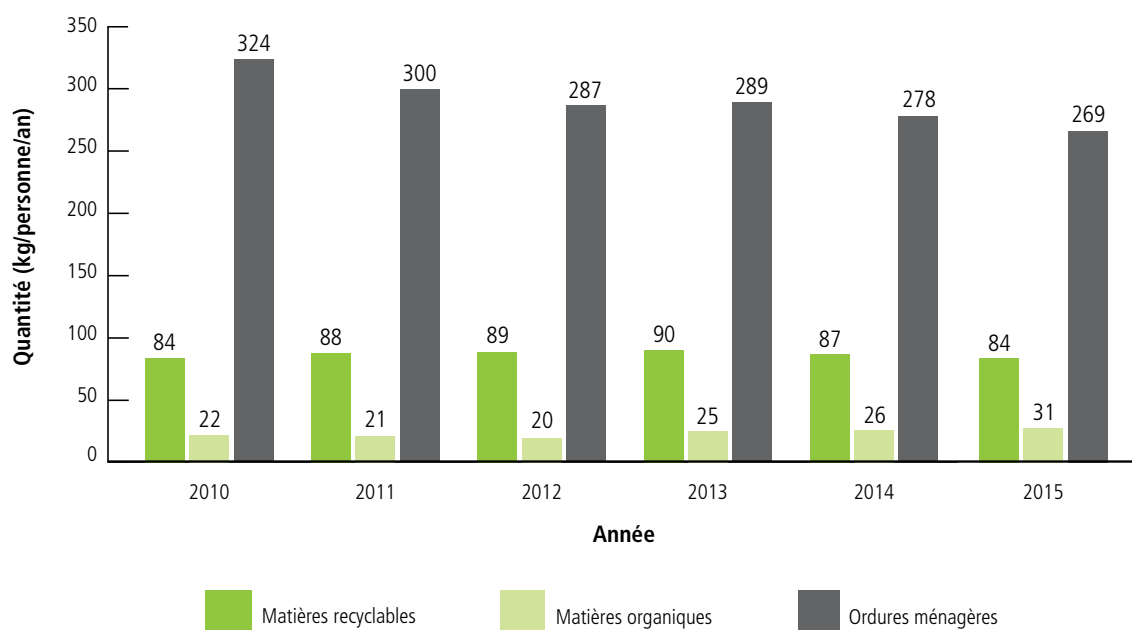


PRODUCTION INDIVIDUELLE

La production individuelle correspond à la production des matières résiduelles collectées de porte en porte (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) en kilogrammes par personne par année.

- La production de matières recyclables est restée stable par rapport à 2010.
- La production de matières organiques a augmenté de 41 % par rapport à 2010.
- La production d'ordures ménagères a diminué de 17 % par rapport à 2010.

PRODUCTION INDIVIDUELLE 2010-2015



MATIÈRES RECYCLABLES

Depuis 2010, les quantités de matières recyclables ont augmenté de 4,2 %. Cependant, depuis 2013, les quantités de matières recyclables récupérées sont en baisse.

Le taux de récupération a progressé de 2010 à 2012. Depuis, le taux est stable à 58 %, soit à 12 % de l'objectif de recyclage de la Politique québécoise¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES RECYCLABLES (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 2010 À 2015 (EN POURCENTAGE)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (tonnes)	159 008	168 975	173 046	172 882	169 179	165 755
Taux de récupération (%)	53	57	58,0	58,2	58,3	58,2

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES RECYCLABLES COLLECTÉES DE PORTE EN PORTE DE 2010 À 2015 (EN KG/PERSONNE/AN)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (kg/personne/an)	84	88	89	90	87	84

Bien que le tonnage de matières recyclables ait baissé en 2015, le taux de récupération est resté sensiblement le même. Ce taux est calculé en fonction des quantités de matières résiduelles générées, qui ont augmenté en 2015, en raison de l'augmentation des quantités de matières résiduelles récupérées, les quantités de matières résiduelles éliminées étant, depuis 2010, en baisse. Cette diminution des quantités de matières recyclables récupérées pourrait être la conséquence de plusieurs facteurs : l'écoconception des emballages et des contenants qui vise à réduire leur empreinte environnementale, notamment en réduisant leur poids, mais aussi une baisse des quantités de journaux papier en raison de l'utilisation croissante de tablettes électroniques.

1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015 – Objectif : recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels.

MATIÈRES ORGANIQUES

Depuis 2010, les quantités de matières organiques récupérées ont augmenté de 47 %. Les années 2013, 2014 et 2015 ont été marquées par une nette progression des quantités résultant principalement de nouveaux logements desservis par les collectes de résidus alimentaires et mélangés. Le taux de récupération a progressé régulièrement, passant de 10 % en 2010 à 17 % en 2015. Cependant, il est encore à 43 % de l'objectif de récupération de la Politique québécoise¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE MATIÈRES ORGANIQUES (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 2010 À 2015 (EN POURCENTAGE)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (tonnes)	41 891	39 623	38 785	47 589	50 768	61 638
Taux de récupération (%)	10	11	11	13	14	17

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE MATIÈRES ORGANIQUES COLLECTÉES DE PORTE EN PORTE DE 2010 À 2015 (EN KG/PERSONNE/AN)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (kg/personne/an)	22	21	20	25	26	31

1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015 – Objectif : recycler 60 % de la matière putrescible résiduelle.

RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Depuis 2010, les quantités de résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et d'encombrants récupérées ont augmenté de 3,2 %. Après une forte baisse en 2014 qui pourrait s'expliquer, en partie, par le retrait des résidus de balai de rues qui ne sont plus acceptés dans les résidus CRD car ils n'étaient pas recyclés par le centre de tri, les quantités récupérées sont en hausse en 2015. En effet, la mise en place d'un tri amélioré des résidus CRD résidentiels a permis d'augmenter leur récupération. Le taux de récupération a progressé durant les cinq années jusqu'à atteindre 64 %, (cette forte progression est la conséquence de la fermeture du Complexe environnemental de Saint-Michel en 2009 et de l'octroi d'un contrat à un centre de tri des résidus CRD), à 6 % de l'objectif de la Politique québécoise¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS CRD RÉSIDENTIELS (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 2010 À 2015 (EN POURCENTAGE)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (tonnes)	143 035	145 301	140 388	145 936	136 386	147 591
Taux de récupération (%)	59	59	58	59,7	60,2	64

Qui produit les matières résiduelles ?

Les données sur les matières résiduelles présentées ici illustrent les quantités produites par la population et par les industries, les commerces et les institutions (ICI) ayant une quantité de matières résiduelles limitée et assimilable au secteur résidentiel, et récupérées par les collectes résidentielles. C'est dire qu'en 2015, ces matières étaient issues, entre autres, des 1 974 408 habitants de l'agglomération, répartis sur un territoire de 500 km² et représentant une densité de 3 949 habitants par kilomètre carré². L'agglomération comptait 849 445 ménages privés³ où vivaient en moyenne 2,2 personnes, majoritairement dans des immeubles de 8 logements et moins, dont 76 % de résidences unifamiliales et de duplex. Plus précisément, les collectes ont été offertes à plus de 936 053 portes⁴.

- 1 Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015 – Objectif : trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.
- 2 Selon le décret de population 2015 (estimation au 1^{er} juillet 2014) de l'Institut de la statistique du Québec.
- 3 Selon Statistique Canada, un ménage privé est une personne ou un groupe de personnes (autres que des résidents temporaires ou étrangers) qui occupe un logement privé et qui n'a pas de domicile habituel à l'extérieur du Canada.
- 4 La répartition des immeubles à logements est extraite du rôle foncier de l'agglomération, actualisé en mars 2016 par le Service des technologies de l'information.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Depuis 2010, les quantités de résidus domestiques dangereux récupérées sont stables. La stabilité des quantités pourrait s'expliquer, en partie, par la participation croissante des citoyens au programme de la responsabilité élargie des producteurs. Ceux-ci rapportent les huiles, la peinture, les piles et les lampes au mercure aux commerces de détail¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (EN TONNES) ET DU TAUX DE RÉCUPÉRATION DE 2010 À 2015 (EN POURCENTAGE)

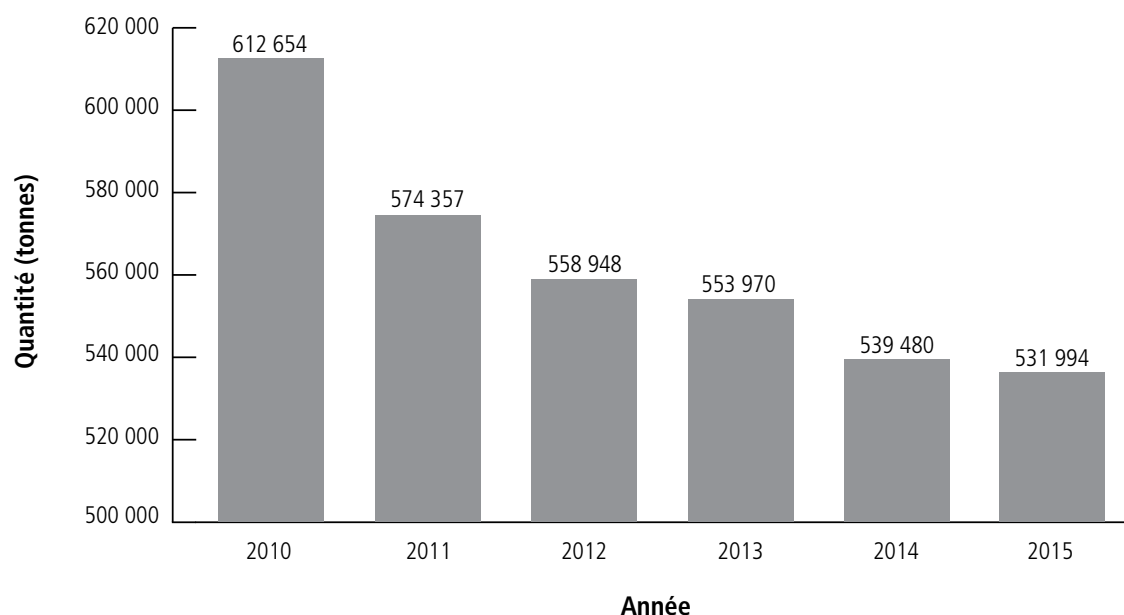
	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (tonnes)	3 325	3 346	3 360	3 300	3 352	3 441
Taux de récupération (%)	56	58	58	58	59	60

¹ Il n'y a plus d'objectif de recyclage des résidus domestiques dangereux dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – Plan d'action 2011-2015.

ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis 2010, les quantités d'ordures ménagères éliminées ont diminué de 13 %. Cette baisse de l'élimination, combinée à une augmentation des matières résiduelles récupérées, pourrait s'expliquer, en partie, par les efforts des citoyens dans les programmes et collectes municipales de valorisation des matières résiduelles¹.

ÉVOLUTION DES QUANTITÉS D'ORDURES MÉNAGÈRES DE 2010 À 2015 (EN TONNES)



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES COLLECTÉES DE PORTE EN PORTE DE 2010 À 2015 (EN KG/PERSONNE/AN)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Quantité (kg/personne/an)	324	300	287	289	278	269

¹ Malgré la baisse des quantités d'ordures ménagères en 2013, la production par personne par année a augmenté. Le calcul de la production prend en compte la population de l'agglomération. Celle-ci a diminué en fonction du décret du gouvernement du Québec.



SYNTHÈSE DES ACTIONS

RÉDUIRE POUR MIEUX GRANDIR, UN PLAN AMBITIEUX

Cette section vise à mettre en évidence les principales réalisations de l'agglomération de Montréal et de ses territoires pendant la période couverte par le Plan directeur. Ces réalisations, qui sont diversifiées tant par leur nature que par leur portée, contribuent concrètement à la réduction des matières résiduelles éliminées dans l'ensemble de l'agglomération.

SENSIBILISATION

L'agglomération de Montréal a réalisé toute une gamme de campagnes et d'outils de sensibilisation et d'information sur les pratiques et les moyens locaux visant à diminuer la quantité de matières résiduelles à éliminer. Parmi les plus importantes, mentionnons :

- Les campagnes annuelles de promotion de la consommation responsable des ressources ayant pour signature Pensez à l'environnement. Consommez autrement;
- Les outils de communication entourant la distribution des bacs roulants et des bacs montréalais dans les arrondissements de Montréal de 2010 à 2012;
- Les campagnes saisonnières de promotion de la collecte des résidus verts depuis 2010;
- La promotion du septième écocentre LaSalle, ouvert en 2011;
- La promotion continue des écocentres.

De leur côté, les villes liées et les arrondissements ont utilisé leurs canaux de communication pour diffuser de l'information relative aux matières résiduelles, que ce soit au moyen de bulletins, d'articles dans les hebdomadaires locaux, de guides à l'intention des citoyens, de dépliants, de panneaux électroniques, d'infolettres, de la banque d'information 311, de la Ligne verte, de sites Internet, des réseaux sociaux, de campagnes promotionnelles locales, etc.

RÉDUCTION À LA SOURCE

De nombreux projets ont été mis en œuvre afin d'inciter les citoyens ainsi que les industries, les commerces et les institutions (ICI) à effectuer une consommation plus responsable des ressources et à réduire leur production de matières résiduelles.

Le Service de l'environnement de la Ville de Montréal a mis en place un système de gestion environnementale (SGE) afin d'optimiser l'utilisation responsable de l'énergie, des ressources et des achats, en privilégiant notamment la réduction à la source. Depuis 2009, une quarantaine de projets portent principalement sur la gestion de la flotte automobile, la conformité réglementaire, la gestion de l'énergie et de l'eau et l'approvisionnement.

Pour promouvoir la réduction à la source auprès des citoyens, la Ville de Montréal a poursuivi ses activités d'information et de sensibilisation, dont celles réalisées dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets en partenariat avec l'OBNL Action RE-Buts.

Par ailleurs, l'implantation de mesures de réduction à la source s'est poursuivie dans les édifices municipaux de la Ville de Montréal et des villes liées de l'agglomération de Montréal.

En outre, l'acceptation des produits électroniques en provenance des petits ICI par les écocentres favorise dorénavant la récupération et la valorisation de ces appareils.

De plus, 24 territoires ont réalisé des interventions afin de sensibiliser les petits ICI à la réduction des matières résiduelles dans les sites d'enfouissement. Certains leur ont distribué des bacs roulants pour la collecte sélective des matières recyclables, alors que d'autres leur ont offert des services ou ont créé des guides à leur intention.

RÉEMPLOI

Les actions portant sur le réemploi se sont concrétisées d'abord par la diffusion du *Répertoire des adresses du réemploi*, qui compte 310 entreprises spécialisées dans le réemploi. De plus, 11 territoires ont fait la promotion du répertoire ou ont élaboré un bottin local.

Pour aider les entreprises impliquées dans le réemploi à financer leurs frais d'élimination, les OBNL peuvent profiter gratuitement des services des écocentres. Depuis 2010, 31 OBNL spécialisés dans le réemploi les ont utilisés, notamment pour se départir des objets invendus.

Par ailleurs, afin de consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi, les centres du réemploi des écocentres sont devenus des lieux de dépôt, et non plus de vente (sauf à l'écocentre LaSalle, qui vend toujours des matériaux de seconde main de construction et de rénovation).

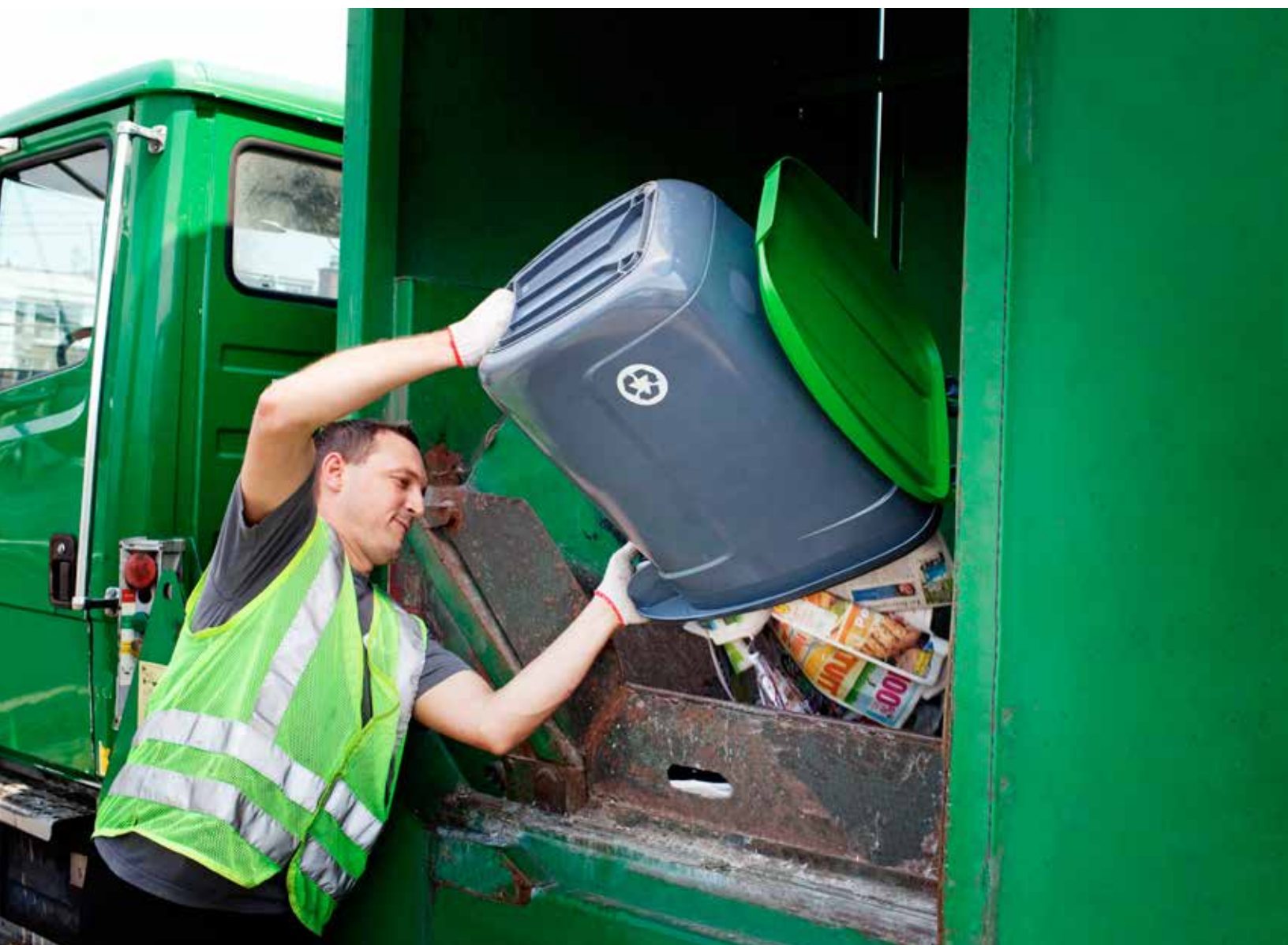
La Ville de Montréal a également veillé à stimuler le réemploi en émettant une directive encourageant les services centraux à se départir de leurs biens mobiliers en les offrant d'abord à un autre service. Des ententes ont également été établies avec des entreprises d'économie sociale pour acheminer les biens des municipalités (arrondissements, services centraux et villes liées) vers des organismes impliqués dans le réemploi, comme Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ), qui reconditionne les ordinateurs et les distribue dans les milieux de l'éducation et des organismes à but non lucratif.

MATIÈRES RECYCLABLES

De 2010 à 2015, le taux de récupération des matières recyclables est passé de 53,2 % à 58,2 %, se rapprochant de l'objectif de valorisation des matières recyclables fixé à 70 % par le gouvernement.

Pour favoriser la collecte porte à porte des matières recyclables, qui se fait en mode pêle-mêle, plus de 294 000 bacs roulants de 120, 240 et 360 litres ont été distribués dans les immeubles résidentiels de 8 logements et moins de l'agglomération, en remplacement du bac traditionnel. Par ailleurs, le bac montréalais a été conçu pour les endroits où le bâti urbain ne permet pas l'utilisation de bacs roulants. En 2012 et 2013, plus de 275 000 bacs ont été distribués dans des arrondissements de Montréal.

L'ouverture de deux nouveaux centres de traitement des matières recyclables d'une capacité nominale d'environ 100 000 tonnes chacun est prévue pour le début de l'année 2019. Des efforts ont également été consacrés pour accroître la récupération dans les lieux publics. À cet égard, 26 territoires fournissent les outils pour récupérer les matières recyclables lors d'événements publics et 14 obligent les organisateurs à le faire. De plus, 30 territoires offrent des îlots de récupération à 2 ou 3 voies dans différents lieux publics depuis 2011.



MATIÈRES ORGANIQUES

Les actions du Plan directeur visent principalement à implanter des outils de collecte des résidus verts et des résidus alimentaires et à assurer leur collecte. La collecte des résidus verts est un service saisonnier offert dans l'ensemble de l'agglomération à des fréquences et à des périodes différentes. La Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 permettra d'étendre le service de collecte porte-à-porte des résidus alimentaires à tous les immeubles de huit logements et moins, ce qui représente plus de 536 000 portes. En 2015, la collecte des résidus alimentaires est offerte à 188 439 logements dans 9 territoires de la zone est¹ au moyen de bacs de 46 à 240 litres. Dans la zone ouest², les résidus verts et alimentaires (résidus mélangés) sont collectés ensemble dans des bacs de 120 à 360 litres. Ce service est offert à 56 398 logements dans 9 territoires.

Pour les personnes qui n'ont pas encore accès à la collecte en bordure de rue, des aires réservées sont également consacrées à la récupération des résidus verts dans les sept écocentres et dans certains territoires de l'agglomération. Par exemple, en 2015, 130 sites de compostage communautaire dans les arrondissements de Montréal ont permis de joindre 4 100 ménages.

Le Plan directeur prévoit également le traitement des résidus collectés au moyen de quatre nouveaux centres de traitement des matières organiques (CTMO) : un centre de biométhanisation et le centre pilote de prétraitement dans la ville de Montréal-Est, un centre de biométhanisation dans l'arrondissement de LaSalle, un centre de compostage en bâtiment fermé dans l'arrondissement de Saint-Laurent ainsi qu'un centre de compostage en bâtiment fermé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles. Le projet de planification s'est poursuivi avec le choix des sites, la réalisation d'études techniques, les consultations publiques, l'acquisition de certains terrains, la modification du zonage, l'établissement des modes de gestion et la préparation des appels d'offres pour la construction de deux des CTMO.

BOUES RÉSIDUAIRES

Les boues provenant de la Station d'épuration des eaux usées peuvent être valorisées de diverses manières, et l'agglomération de Montréal a étudié différentes possibilités de valorisation.

Une étude de valorisation agricole des cendres d'incinération des boues a démontré qu'elles pouvaient être considérées comme un engrais phosphaté. Par ailleurs, deux autres études complémentaires ont démontré le potentiel et l'efficacité réelle des cendres comme source de phosphore de qualité agricole et comme engrais.

L'incinération des gâteaux de boues fait également l'objet d'une redevance sur le poids en base sèche. De 2010 à 2015, le poids des gâteaux incinérés était en moyenne de 89 606 tonnes par année.

- 1 Zone est : territoires où les résidus alimentaires sont collectés séparément des résidus verts. Il s'agit des Villes de Montréal-Est et de Westmount et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
- 2 Zone ouest : territoires où les résidus alimentaires et les résidus verts sont collectés ensemble. Il s'agit des Villes de Baie-D'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, d'Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et des arrondissements de Lachine, de l'île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Comme les résidus domestiques dangereux (RDD) constituent un risque sérieux pour l'environnement, l'agglomération de Montréal a mis en place différentes mesures pour accroître leur récupération.

Elle a notamment fait la promotion des réseaux de collecte mis en place par l'industrie dans le cadre de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), en plus de celui des écocentres, où ont été récupérés 80 % de tous les RDD en 2015. L'application de la REP dans les écocentres pour la récupération des piles et des lampes au mercure a d'ailleurs entraîné des économies d'environ 80 000 \$ en 2014 par rapport à l'année précédente, l'agglomération ne payant plus pour la récupération de ce type de RDD.

Le recours aux écocentres et aux autres réseaux de collecte (garages, quincailleries, etc.) a également permis d'optimiser les collectes itinérantes, notamment en réduisant le nombre de jours de collecte, qui est passé de 51 jours en 2010 à 45 en 2015. En 2015, les collectes itinérantes ont recueilli 17 % de tous les RDD récupérés tandis que les cours de voirie en ont recueilli 3 %.



RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, DE RÉNOVATION ET DE DÉMOLITION RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Deux grandes stratégies visent à maximiser la récupération des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et des encombrants.

D'une part, l'exploitation de nouveaux écocentres permet à la population de se départir plus facilement des résidus CRD résidentiels et des encombrants. À cet égard, l'écocentre LaSalle a ouvert ses portes en septembre 2011. Ce nouvel équipement municipal, le septième du genre sur le territoire de l'agglomération, a été construit dans le respect des principes du développement durable et a reçu la certification LEED Or le 25 juin 2014. La construction d'un huitième écocentre est en cours dans l'arrondissement de Saint-Laurent, son ouverture étant prévue en juin 2016.

Dans le cadre de la gestion des encombrants, les écocentres récupèrent les halocarbures des appareils de réfrigération et de climatisation. De 2010 à 2015, 13 303 appareils contenant des halocarbures ont été vidés de leur gaz et recyclés. La récupération des halocarbures a évité l'émission de près de 13 000 tonnes d'équivalent CO₂ dans l'atmosphère.

D'autre part, l'implantation de mécanismes de tri dans les cours de voirie favorise la valorisation des matériaux provenant du secteur municipal. Ainsi, 30 territoires acheminent à un centre de tri les résidus CRD résidentiels et les encombrants provenant de leur cours de voirie. De 2010 à 2015, les résidus CRD résidentiels des écocentres et des cours de voirie représentent près de 447 000 tonnes, dont 40 % ont été recyclées. Par ailleurs, 18 territoires ont réutilisé les matériaux d'excavation pour des travaux de remblai, d'asphaltage, pour les bordures et trottoirs, etc.

ORDURES MÉNAGÈRES

Pour valoriser les matières présentes dans les ordures ménagères et réduire au maximum les volumes éliminés dans les lieux d'enfouissement, l'agglomération a prévu la construction d'un centre pilote de prétraitement pour séparer les parties combustible, organique et inerte des ordures. Seule la fraction inerte, qui représente environ 25 % de la masse totale, devrait être enfouie.

De 2010 à 2015, l'agglomération a procédé au choix du terrain, situé à la carrière Demix à Montréal-Est, aux consultations publiques, aux changements de zonage nécessaires et à la reconnaissance des besoins en espace et en équipements. De plus, une chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles associée au centre de prétraitement a été formée à l'École Polytechnique de Montréal. Elle permettra de développer des stratégies de gestion et de valorisation des matières résiduelles qui s'appuient sur des recherches objectives, rigoureuses et indépendantes.

Le Plan directeur vise également à supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal. Ce regroupement de compétences (planification intégrée des opérations d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles, coordination de la gestion des appels d'offres et octroi des contrats et adoption de la réglementation) a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux.

En 2015, 17 territoires (52 %) offraient une seule collecte par semaine à l'année, 9 territoires en offraient encore 2 et les autres territoires modulaient leurs collectes en fonction de la clientèle ou des saisons.



SUIVI

Afin de faire le suivi de l'application du Plan directeur, un bilan massif de la gestion des matières résiduelles par l'agglomération et les territoires est réalisé chaque année, ainsi qu'un portrait détaillé aux deux ans. Les résultats, dont une synthèse est présentée à la section « Évolution des quantités de matières résiduelles de l'agglomération de 2010 à 2015 » du présent bilan, sont également utilisés pour répondre aux demandes des administrations supérieures (Communauté métropolitaine de Montréal, RECYC-QUÉBEC et ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

Plusieurs actions du Plan directeur nécessitent la pleine adhésion des administrations des arrondissements et des villes liées. En 2015, 33 territoires avaient produit leur Plan local de gestion des matières résiduelles. Un tableau synthèse de ces plans est présenté en annexe, et les principales réalisations à l'échelle locale sont décrites dans la section des réalisations détaillées de ce bilan.

TABLEAU SYNTHÈSE DE L'AVANCEMENT DES ACTIONS

NO. ACTION	ACTION	STATUT DE L'ACTION
1.1	Informar la population des principales sources de production de matières résiduelles	Réalisée
1.2	Mobiliser la population pour faire augmenter la participation, tout en poursuivant les objectifs de propreté	Réalisée
1.3	Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale	Réalisée
1.4	Valoriser les comportements socialement responsables	Réalisée
2.1	Mettre en place un système de gestion environnementale	Réalisée
2.2	Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition	Abandonnée
2.3	Promouvoir activement la réduction de la consommation	Réalisée
2.4	Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les ICI	Réalisée
2.5	Instituer un programme de reconnaissance pour les ICI «verts»	Réalisée
2.6	Créer un concours «écodurable» montréalais	Réalisée
3.1	Mettre à jour le Répertoire des adresses du réemploi	Réalisée
3.2	Exploiter un centre de promotion des 3RV	Abandonnée
3.3	Financer une partie des frais d'élimination des entreprises impliquées dans le réemploi	Réalisée
3.4	Consolider les mécanismes propres au réemploi	Réalisée
3.5	Acheminer des biens mobiliers usagés des municipalités vers des organismes impliqués dans le réemploi	Réalisée
3.6	Acheminer des matériaux et des biens mobiliers vers le milieu des arts	Réalisée
3.7	Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation	Réalisée

NO. ACTION	ACTION	STATUT DE L'ACTION
4.1	Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus	Réalisée
4.2	Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle	Réalisée
4.3	Modifier les outils de collecte porte-à-porte	Réalisée
4.4	Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics	Réalisée
4.5	Planter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics	Réalisée
5.1	Planter des outils de collecte des résidus verts	Réalisée
5.2	Planter des outils de collecte des résidus alimentaires	Réalisée
5.3	Assurer un service de collecte des résidus verts	Réalisée
5.4	Assurer un service de collecte des résidus alimentaires	Réalisée
5.5	Exploiter des infrastructures de traitement des matières organiques	Réalisée
5.6	Planter des aires réservées	Réalisée
5.7	Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
5.8	Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage	Réalisée
6.1	Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques	Réalisée
6.2	Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées	Réalisée
6.3	Réaliser un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées	Réalisée
7.1	Optimiser les collectes itinérantes	Réalisée
7.2	Recourir davantage aux éco-centres pour la récupération des résidus domestiques dangereux	Réalisée
7.3	Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile	Réalisée

NO. ACTION	ACTION	STATUT DE L'ACTION
7.4	Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
8.1	Exploiter de nouveaux écocentres	Réalisée
8.2	Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition	Abandonnée
8.3	Faciliter le tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales	Réalisée
8.4	Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privés	Réalisée
8.5	Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures	Réalisée
8.6	Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux publics et privés	Réalisée
8.7	Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les ordures ménagères	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
9.1	Supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères	Réalisée
9.2	Exploiter un centre pilote de prétraitement	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
9.3	Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique	Reconduite dans le PDGMR 2016-2020
10.1	Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération	Réalisée
10.2	Participer à une caractérisation annuelle	Réalisée

RÉALISATIONS

SECTION 1 : SENSIBILISATION

Action 1.1 Informer la population des principales sources de production des matières résiduelles

Description de l'action

Les citoyens doivent être informés des répercussions environnementales, sociales et financières des modes de traitement de ces matières. Il est aussi important de sensibiliser la population aux effets des choix de consommation et de lui proposer des comportements susceptibles de réduire ou de modifier sa consommation.

État d'avancement

33/33 territoires

Action 1.2 Mobiliser la population pour faire augmenter la participation tout en poursuivant les objectifs de propreté

Description de l'action

La mobilisation de la population (grandes campagnes de communication) s'effectue en :

- l'informant des divers moyens de réemploi et de recyclage;
- l'invitant à participer aux programmes mis à sa disposition à cet effet;
- lui communiquant de l'information sur des pratiques moins répandues comme le compostage et le réemploi;
- l'informant sur les nouvelles infrastructures de gestion des matières résiduelles qui seront mises en place et en l'incitant à les utiliser.

Réalisations de l'agglomération (1.1 et 1.2)

Note : Comme les actions 1.1 et 1.2 sont interreliées et que leurs réalisations se recoupent, celles-ci sont présentées ensemble afin d'éviter les répétitions.

RÉEMPLOI

- Participation à la grande collecte Je déménage, je pense au réemploi, qui a eu lieu dans 20 points de collecte répartis dans 12 arrondissements durant la période de déménagement. Cette initiative du Regroupement des éco-quartiers, en collaboration avec la Société Saint-Vincent de Paul (SSVP), partenaire principal de la collecte, a permis à la SSVP et à d'autres organismes comme Renaissance et l'Armée du Salut de distribuer les objets recueillis.
- Promotion des centres du réemploi des écocentres.

RÉDUCTION À LA SOURCE

- Impression d'autocollants « Pas de circulaires » distribués par les bureaux Accès Montréal, les éco-quartiers et les territoires.
- Conception d'affiches et d'un guide de sensibilisation aux bonnes pratiques de recyclage et de compostage remis durant les activités estivales des Camps de jour zéro déchet. Les jeunes campeurs sont initiés à l'utilisation d'une boîte à lunch écologique (emballages écologiques, contenants réutilisables et bouteille d'eau).

CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

- Diffusion de plus de 100 000 exemplaires en anglais et en français du magazine *Consommer autrement*, en partenariat avec le journal *Métro*, afin de promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et le compostage.
- Campagne *Pour Noël, faites un cadeau à l'environnement, offrez la culture en cadeau*, qui proposait aux citoyens de réduire leur consommation en achetant des billets pour des événements culturels.
- Campagne *Déménager autrement*, préparée en collaboration avec l'Unité de la propreté et du déneigement, qui visait à amener les citoyens à adopter les bons comportements, à être fiers de leur ville et à vouloir en prendre soin.
- Campagne *Cet automne, faites un cadeau à l'environnement, consommez autrement*. Promotion de gestes écoresponsables que les Montréalais peuvent intégrer à leurs habitudes de vie sur les ondes de Rythme FM et sur plusieurs sites Internet spécialisés.
- Campagne télé à Canal Vie. Durant l'émission *Sauvez les meubles*, la porte-parole proposait des trucs pour favoriser une consommation responsable et la réduction des déchets.
- Campagne Un petit effort ! afin de sensibiliser les Montréalais à utiliser le réseau des écocentres pour se départir de leurs encombrants.

MATIÈRES RECYCLABLES

- Production d'outils de communication pour promouvoir la collecte des matières recyclables en mode pêle-mêle.
- Campagnes de lancement des bacs roulants et des bacs montréalais.
- Promotion du recyclage lors des braderies en collaboration avec la Direction culture et patrimoine.
- Refonte complète (mobilier et nouveau concept interactif) de la salle Mobius, une salle éducative située au centre de tri des matières recyclables du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).
- Campagnes de promotion des projets pilotes de récupération du polystyrène postconsommation aux écocentres LaSalle et Eadie.

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

- Production d'un calendrier annuel des collectes itinérantes et d'un dépliant d'information sur les RDD.
- Diffusion d'une campagne média sur la collecte itinérante des RDD.

ÉCOCENTRES

- Promotion du réseau des écocentres à l'aide d'un dépliant d'information sur les écocentres.
- Diffusion d'outils d'information sur l'agrile du frêne, les RDD et les résidus verts.
- Promotion des nouvelles matières ciblées par la Responsabilité élargie des producteurs (REP).¹
- Mise à jour du Guide d'information sur les écocentres de l'agglomération de Montréal destiné aux utilisateurs.
- Diffusion d'information sur la nouvelle tarification et le nouveau règlement sur les écocentres.
- Promotion du septième et nouvel écocentre LaSalle.
- Tenue d'un kiosque au Salon national de l'habitation.
- Promotion ciblée dans les hebdomadaires dans le but d'augmenter l'achalandage aux écocentres Côte-des-Neiges et LaSalle.
- Réalisation d'un sondage pour cerner le public cible susceptible d'utiliser un écocentre et connaître ses habitudes de fréquentation.
- Campagne d'affichage dans le réseau routier et le métro.
- Diffusion d'informations sur la fermeture de l'écocentre Eadie en raison des travaux prévus pour la réfection de l'échangeur Turcot.

¹ La responsabilité élargie des producteurs est une approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné (source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

MATIÈRES ORGANIQUES

Résidus alimentaires

- Conception de pictogrammes d'identification des contenants de récupération de résidus verts, de résidus alimentaires et de résidus mélangés (citoyens et édifices municipaux).
- Réalisation d'un guide de démarrage des collectes de résidus alimentaires à l'intention des arrondissements et des villes liées.
- Conception d'affiches *Bien trier pour mieux composter* et d'illustrations de matières organiques pour promouvoir les collectes de résidus verts et alimentaires.
- Diffusion de publicités dans les hebdomadaires locaux et les journaux dans le cadre des consultations publiques sur les centres de traitement des matières organiques.
- Diffusion d'informations sur la collecte des résidus alimentaires dans les hebdomadaires locaux et dans le journal *À nous Montréal*.

Compostage domestique et herbicyclage

- Nouvelle édition du *Petit guide sur le compostage domestique*.
- Participation à des événements comme le Rendez-vous horticole du Jardin botanique ou la Foire de l'environnement et de l'écohabitation.

Résidus verts

- Campagnes saisonnières de promotion de la collecte des résidus verts.
- Production d'outils de communication pour la promotion de la collecte des résidus verts : affiche, sacs de papier et distribution de porte en porte d'un carton d'information et des dates de collecte.
- Distribution aux citoyens de sacs de papier pour les résidus verts lors des remises de compost au CESM, lors de quelques distributions locales ainsi qu'aux visiteurs des écocentres apportant des résidus verts.
- Tenue d'un sondage pour évaluer le niveau de connaissances citoyennes des collectes de matières organiques (résidus verts, alimentaires et mélangés), la participation, l'appréciation du service et l'efficacité des outils de collecte afin d'améliorer la qualité des campagnes.
- Promotion annuelle de la collecte des arbres de Noël.

Réalisations des arrondissements et des villes liées (1.1)

- Utilisation des canaux de communication propres aux territoires pour sensibiliser la population aux matières résiduelles : bulletins d'information, articles dans les hebdomadaires, guides du citoyen, dépliants locaux, panneaux électroniques, infolettres, 311, Lignes vertes, sites Internet, réseaux sociaux, campagnes promotionnelles locales, etc. :
 - *L'ABC d'un temps des Fêtes joyeusement responsable* dans le bulletin d'Ahuntsic-Cartierville;
 - Outils pour la collecte des résidus organiques mélangés à Dollard-Des Ormeaux et à Sainte-Anne-de-Bellevue;
 - Annonces et chroniques dans *Regards sur Anjou*, bulletin d'information de l'arrondissement;
 - Diffusion dans le bulletin d'arrondissement Le Plateau Mont-Royal du dépliant *Mieux recycler chez soi* (70 000 exemplaires).

Réalisations des arrondissements et des villes liées (1.2)

- Dans 17 territoires, collaboration avec des organismes pour mobiliser les citoyens (éco-quartiers, groupes environnementaux ou comités de bénévoles).
- Mise sur pied, par ces organismes, d'ateliers de sensibilisation sur les 3R, plus particulièrement sur la réduction à la source, le compostage domestique, la participation à la collecte sélective des matières recyclables et une bonne gestion des RDD et des produits électroniques :
 - Journée de l'environnement avec distribution de compost à Dorval;
 - Mon école écolo à Saint-Laurent, visite de la bibliothèque du Boisé, bâtiment LEED Platine;
 - Fête du bon voisinage dans Villeray;
 - Sensibilisation des enfants dans les écoles et les camps de jour dans Westmount;
 - Formation sur le compostage donnée aux citoyens de Senneville dans le cadre du Jour de la Terre en 2013;
 - Campagne de promotion des résidus verts à Ahuntsic-Cartierville (panneaux signalétiques, remise de sacs de papier, etc.);
 - *Guide du développement durable* (Ahuntsic-Cartierville) diffusé dans les hebdomadaires locaux.
- Dans 10 arrondissements, information des citoyens des nouveaux horaires et secteurs de collecte en raison de l'octroi de nouveaux contrats de collecte et de transport des matières résiduelles.

État d'avancement

33/33 territoires

Action 1.3 Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale

Description de l'action

Montréal se caractérise par la présence de plus de 300 entreprises qui pratiquent le réemploi, dont certaines sont des entreprises d'économie sociale (EES). Un partenariat innovateur a été développé en gestion des matières résiduelles. Le Plan directeur reconnaît la contribution de ces entreprises et entend maintenir son appui.

Réalisations de l'agglomération

- Maintien d'un rôle-conseil auprès des arrondissements dans l'encadrement local des éco-quartiers, y compris l'organisation de formations pour le personnel des éco-quartiers (RRD et compostage).
- Invitation des ESS spécialisées dans la gestion des matières résiduelles à soumissionner lors des appels d'offres pour l'exploitation des centres du réemploi dans les écocentres.
- Réalisation d'un projet pilote afin d'améliorer le mode de gestion dans deux centres du réemploi (écocentres Saint-Michel et Côte-des-Neiges) en 2010, suivi d'un appel d'offres sur invitation pour la gestion de centres du réemploi qui a été confiée à deux EES pour une durée de deux ans (2011-2012).
- Contrat de trois ans (2011-2014), suivi d'un contrat de cinq ans (2014-2019) octroyé à une ESS pour la gestion des sept écocentres.
- Participation de plusieurs EES à l'Écobazar des employés de la Ville de Montréal, tenu chaque mois de décembre, à l'édifice Louis-Charland.
- Soutien à Action RE-Buts pour l'organisation de la Semaine québécoise de réduction des déchets.
- Embauche d'un OBNL pour la réalisation de capsules vidéo et pour l'animation des comptes Montréal métropole durable sur les réseaux sociaux.
- Distribution des bacs bruns et des bacs roulants et sensibilisation des citoyens par des OBNL dans le cadre de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Utilisation des services d'EES pour la récupération de diverses matières : vêtements de seconde main (Renaissance, Armée du Salut, organisations des Grands Frères Grandes Sœurs du Grand Montréal, Fondation québécoise de la déficience intellectuelle), vélos (SOS Vélo), cartouches d'encre (Fondation MIRA) ;
- Partenariat de l'arrondissement de Saint-Laurent avec le centre ÉcoBrico pour récupérer du matériel de bricolage auprès des citoyens lors de la collecte itinérante des RDD à l'intention des écoles, des organismes et des artistes;
- Achat de composteurs domestiques aux Ateliers d'Antoine par l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;
- Don de mobilier usagé à l'OBNL Centre communautaire de l'avenue Greene (Centre Greene) par la Ville de Westmount.

État d'avancement

31/33 territoires



Action 1.4 Valoriser les comportements socialement responsables

Description de l'action

Montréal entend reconnaître, par l'entremise d'un concours, les efforts des citoyens et des autorités locales dans les différentes collectes et l'atteinte des objectifs de récupération.

Réalisation de l'agglomération

- Soutien du Gala annuel de reconnaissance en environnement et développement durable de Montréal ainsi que des différents ateliers offerts aux partenaires.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Événements de reconnaissance pour les citoyens impliqués dans une saine gestion des matières résiduelles :
 - Concours pour les détenteurs de bacs roulants de 360 litres et de composteurs domestiques dans l'arrondissement d'Anjou;
 - Événement pour souligner les bonnes performances en matière de gestion de matières résiduelles et la participation citoyenne dans l'arrondissement de Ville-Marie;
 - Tirage d'un baril d'eau de pluie ou d'un composteur domestique lors de la Journée de jardinage écologique dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
 - Tirage de composteurs domestiques lors des collectes de l'écocentre mobile de la Ville de Pointe-Claire;
 - Tirage de composteurs lors de la tenue d'ateliers de formation sur le compostage et de diverses séances d'information offerts aux résidents de la Ville de Dollard-Des Ormeaux;
 - Entrevue dans les médias pour faire connaître les actions ou les réalisations et les personnes qui en sont responsables à la Ville de Westmount.

État d'avancement

19/33 territoires

SECTION 2 : RÉDUCTION À LA SOURCE

Action 2.1 Mettre en place un système de gestion environnementale

Description de l'action

Un système de gestion environnementale (SGE) permet d'optimiser l'utilisation de l'énergie, des ressources et des achats afin de favoriser les 3RV et d'inciter les fournisseurs à prendre le virage vert. L'agglomération vise l'implantation graduelle de SGE dans la gestion de ses activités.

Réalisations de l'agglomération

- Poursuite de l'implantation du SGE avec la mise en œuvre de plus de 40 projets portant principalement sur la gestion de la flotte automobile, la conformité réglementaire, la gestion de l'énergie et de l'eau et l'approvisionnement.
- Élaboration de stratégies pour réduire les gaz à effet de serre de la flotte automobile du Service de l'environnement, dont l'achat de véhicules électriques pour les écocentres.
- Caractérisation des matières résiduelles des bâtiments municipaux (du 801, rue Brennan, du 827, rue Crémazie et du CESM).
- Conception d'un tableau de bord pour mesurer la performance environnementale du Service en regard des objectifs qu'il s'est donnés.
- Création du *Répertoire de gestion des matières dangereuses* pour leur récupération, leur valorisation ou leur élimination.
- Suivi de la vérification de conformité environnementale. Plus de 15 projets ont été mis en place afin de remplir toutes les exigences des normes environnementales auxquelles le Service est assujéti.
- Mise sur pied de nombreuses activités de sensibilisation, dont le Défi de la semaine sans papier (tous les employés du Service se sont mobilisés lors de cette semaine afin de réduire de 50 % leur consommation de papier).
- Réalisation d'une enquête dans le domaine de l'eau, afin de recueillir les renseignements sur les pratiques de consommation et de dresser l'inventaire des équipements des quatre bâtiments occupés par le Service.
- Réalisation de la troisième boucle de gestion environnementale à partir de la démarche standard (inspirée de la norme ISO 14001) et du SMEA (Système de management environnemental et d'audit), en plus du développement d'outils pour évaluer et améliorer la performance environnementale (2012-2014).

- Préparation de fiches d'information sur les bonnes pratiques (l'utilisation de clés USB plutôt que le papier, l'utilisation du papier à mains ou des séchoirs et les impacts environnementaux de l'utilisation des godets de café).
- Réalisation, en 2014, d'une seconde vérification de conformité environnementale (VCE) pour certaines activités opérationnelles du Service.
- Accompagnement d'autres services et arrondissements dans une démarche de gestion environnementale.
- Participation aux travaux du comité Bâtivert qui s'est consacré, entre autres, à l'élaboration de la Politique de développement durable des bâtiments de la Ville de Montréal.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

Arrondissement de Saint-Laurent

- Obtention de la certification ISO 14001 pour son SGE qui vise trois bâtiments : la mairie, les ateliers municipaux et le centre des loisirs.
- Séances de formation sur le fonctionnement du SGE pour les employés des bâtiments concernés par le système.
- Début d'inspections de matières dangereuses résiduelles dans les trois bâtiments certifiés ISO 14001.

Ville de Montréal-Est

- Consultation pour l'implantation d'un SGE s'inspirant de celui de Montréal.
- Information des employés sur les objectifs à atteindre par le SGE.

Ville de Pointe-Claire

- Développement d'outils et d'actions en lien avec un SGE (p. ex. : politique d'impression recto verso, loi sur la présence de contenants à remplissage unique dans les lieux publics, etc.).
- Information des employés sur les objectifs à atteindre par le SGE.

État d'avancement

21/33 territoires

Action 2.2 Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition

Description de l'action

Cette approche favorisera la récupération des matériaux réutilisables ou valorisables. Elle sera élaborée à mesure que s'élargira le marché du recyclage pour ce type de matières. Elle demande aussi une concertation préalable auprès des divers professionnels de la construction et des institutions qui les forment.

Réalisation de l'agglomération

Cette action a été planifiée dans le but de stimuler les activités de récupération et de valorisation lors de la construction et de la rénovation domiciliaire. Cependant, l'application des redevances à l'enfouissement et le développement des marchés de tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) ont considérablement favorisé la récupération et la valorisation par les entreprises du milieu de la construction.

- Collaboration avec les responsables des bureaux de permis des arrondissements et des villes liées pour distribuer un feuillet sur les écocentres aux demandeurs de permis de construction, de rénovation ou de démolition.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Distribution de 4 200 feuillets dans 14 territoires (9 arrondissements et 5 villes liées).
- Adoption, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, d'une résolution demandant à l'entrepreneur de déposer un plan de récupération ou de réutilisation des matériaux avec une lettre de garantie lors de la démolition d'un bâtiment.
- Adoption, dans la Ville de Baie-D'Urfé, d'un règlement exigeant des résidents, lors de l'émission de permis, de disposer de leurs résidus de CRD résidentiels.

État d'avancement

4/33 territoires

Action 2.3 Promouvoir activement la réduction de la consommation

Description de l'action

Des campagnes récurrentes viseront à atteindre les objectifs suivants :

- Améliorer les habitudes de consommation visant la réduction;
- Réduire l'usage de l'eau embouteillée;
- Diminuer l'emballage et choisir des matériaux d'emballage recyclés ou recyclables;
- Réduire l'utilisation du papier;
- Valoriser la réparation ainsi que la location ou l'emprunt de biens d'usage occasionnel.

Réalisations de l'agglomération

- Promotion de la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) en partenariat avec Action RE-Buts.
- Tenue d'un kiosque sur les camps de jour zéro déchet par le Regroupement des éco-quartiers lors du colloque de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), grâce au soutien de la Ville de Montréal.
- Tenue d'un kiosque sur la récupération des matières organiques par le Regroupement des éco-quartiers dans le cadre de la Semaine de l'écocitoyenneté au collège de Rosemont, grâce au soutien de la Ville de Montréal.
- Promotion de la consommation responsable lors de la Foire de l'environnement et de l'écohabitation.
- Campagnes annuelles de réduction à la source (actions 1.1 et 1.2).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Camps de jour zéro déchet dans 14 des 19 arrondissements.
- Mise en place de mesures pour la tenue d'événements publics écoresponsables dans 11 territoires :
 - Développement d'une trousse pour la tenue d'événements écoresponsables dans l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal;
 - Obtention de la certification BNQ 9700-253 pour des événements par l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et la Ville de Pointe-Claire;
 - Installation de fontaines à eau portatives lors d'événements publics estivaux par la Ville de Dorval et l'arrondissement de Saint-Léonard, afin de limiter l'emploi des bouteilles d'eau à usage unique;
 - Mise en place d'un programme de subvention pour l'achat de couches lavables par l'arrondissement de Verdun afin de sensibiliser les résidents à l'utilisation de ces couches et stimuler la réduction à la source.

État d'avancement

26/33 territoires



Action 2.4 Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI)

Description de l'action

Des moyens appropriés pourraient être mis en œuvre dans les milieux de l'hôtellerie et de l'alimentation ainsi que dans les institutions de santé et d'enseignement (p. ex. : utiliser de la vaisselle réutilisable et des pichets d'eau plutôt que de la vaisselle jetable et des bouteilles d'eau). Cette stratégie permettra d'atteindre deux objectifs. Premièrement, elle permettra d'atteindre la population montréalaise dans l'ensemble de ses milieux de vie et de travail. Deuxièmement, elle contribuera à créer, auprès des voyageurs de passage à Montréal, une image « verte ».

Réalisations de l'agglomération

- Implantation depuis 2010 de mesures de récupération des matières résiduelles dans plus de 85 % des édifices municipaux de l'agglomération.
- Séances d'information et formations données à des employés municipaux là où l'implantation n'était pas terminée.
- Atelier Vers une meilleure gestion des produits électroniques offert aux partenaires du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise en novembre 2013, lors d'une rencontre du réseau d'échange des partenaires.
- Acceptation, dans les écocentres, des produits électroniques en provenance des ICI.
- Caractérisation des matières résiduelles générées à l'édifice Louis-Charland, et campagne de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 19 territoires, mise en place de mesures de réduction des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux :
 - Impression recto verso des documents;
 - Utilisation de pichets lors de réunions au lieu de bouteilles d'eau à usage unique;
 - Bannissement ou remplacement des contenants en polystyrène par des contenants réutilisables;
 - Installation de fontaines à eau dans les bâtiments municipaux;
 - Installation de séchoirs à mains pour remplacer l'usage du papier;
 - Mise en œuvre de conseils d'arrondissement sans papier.

- Dans 24 territoires, interventions afin de sensibiliser les ICI à la réduction des matières résiduelles :
 - Distribution de plus de 80 bacs roulants de 360 litres aux restaurants, bars et hôtels de leur territoire par les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour la collecte sélective des matières recyclables;
 - Lancement du projet En affaires, on récupère ! dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant la distribution gratuite de 60 bacs roulants par la Corporation de développement économique et communautaire (CDEC) aux entreprises du secteur industriel qui se sont inscrites à la collecte sélective municipale des matières recyclables;
 - Implantation, par la Ville de Pointe-Claire, de la collecte sélective des matières recyclables dans toutes les institutions de son territoire ainsi que dans 50 % des commerces, et distribution d'un guide aux commerces et industries adhérant à cette collecte;
 - Mise en place d'un projet pilote de récupération des matières organiques à l'école Margaret-Manson de la Ville de Kirkland;
 - Collecte des matières organiques proposée à une école et à une industrie par le village de Senneville;
 - Récupération des résidus alimentaires à l'hôpital Jean-Talon situé dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension. Près de 30 tonnes de résidus alimentaires sont récupérées annuellement.

État d'avancement

24/33 territoires

Action 2.5 Instituer un programme de reconnaissance pour les industries, les commerces et les institutions « verts »

Description de l'action

Ce programme viendra reconnaître les efforts réalisés par les institutions et les entreprises pour développer les 3RV.

Réalisation de l'agglomération

- Soutien du programme provincial de RECYC-QUÉBEC, ICI ON RECYCLE !, qui reconnaît la mise en place d'un système de gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Obtention, par l'arrondissement de Verdun, de la certification de RECYC-QUÉBEC ICI ON RECYCLE ! de niveau deux pour trois de ses bâtiments.

Action 2.6 Créer un concours « écodurable » montréalais

Description de l'action

Ce concours, lancé en 2008, encourage les fabricants à concevoir des produits de manière écologique, afin de diminuer leur impact sur l'environnement ; il vise à stimuler la demande locale pour de tels biens.

Réalisations de l'agglomération

- Organisation d'un concours par le Centre d'expertise des matières résiduelles de 2008 à 2010.
- Création, à compter de 2011, d'une nouvelle catégorie aux prix des Phénix de l'environnement (le prix Éco Entreprises Québec), qui reconnaît le design écodurable dans le développement de produits plus respectueux de l'environnement.

SECTION 3 : RÉEMPLOI

Action 3.1 Mettre à jour le Répertoire des adresses du réemploi

Description de l'action

Le *Répertoire des adresses du réemploi* sert à stimuler le don d'articles variés et la demande de biens réutilisables.

Réalisations de l'agglomération

- Diffusion du répertoire, qui compte plus de 300 entreprises spécialisées dans le réemploi, dans le réseau montréalais (BAM, bibliothèques, écocentres) et dans plus de 100 entreprises impliquées dans le réemploi réparties sur l'île.
- Mise à jour annuelle de la version électronique, accessible sur le site Internet de la Ville de Montréal et permettant de faire des recherches par territoire et par catégorie d'articles.
- Inscription de 310 entreprises au Répertoire en 2015.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Promotion du Répertoire ou élaboration d'un bottin local de réemploi dans 11 territoires.

Action 3.2 Exploiter un Centre de promotion des 3RV

Description de l'action

Le Centre de promotion des 3RV est un lieu d'information, de sensibilisation et de formation à une pratique responsable d'utilisation des ressources. L'approche des 3RV sera présentée sous forme d'une salle d'exposition, de points de vente d'articles fabriqués par des écodesigners, d'ateliers de travail ou encore de formations sur place. L'accent sera mis sur le réemploi et le compostage.

Réalisations de l'agglomération

Comme les futurs centres de compostage et centres de tri des matières recyclables comprendront une salle consacrée à la promotion des 3RV, l'établissement du Centre de promotion des 3RV n'est plus requis. De plus, la TOHU s'est vu confier la responsabilité de promouvoir les 3RV. Dans une optique d'éducation relative à l'environnement, elle élabore un circuit de visites s'adressant à des groupes de jeunes de tout âge qui présente les différents centres d'intérêt du Complexe environnemental de Saint-Michel, dont le centre de récupération et de tri des matières recyclables de la Ville de Montréal et le site de compostage des résidus verts.

Action 3.3 Financer une partie des frais d'élimination des entreprises impliquées dans le réemploi

Description de l'action

Les organismes doivent inévitablement éliminer une partie des objets invendus qu'ils ont collectés auprès des citoyens. Ces objets auraient été autrement collectés et éliminés aux frais de l'agglomération. Le financement des coûts associés à l'élimination améliorera la santé financière des organismes.

Réalisations de l'agglomération

- Recensement, auprès d'organismes, des coûts associés à l'élimination d'objets collectés auprès des citoyens.
- Accès gratuit donné par le réseau des écocentres aux OBNL. Ainsi, la plupart des entreprises visées utilisent le réseau des écocentres pour l'élimination de leurs matières.
- Depuis 2010, plus de 8 700 visites dans les écocentres par plus de 600 OBNL, dont 31 spécialisés dans le domaine du réemploi.

Action 3.4 Consolider les mécanismes de collecte propres au réemploi

Description de l'action

Les centres du réemploi dans les écocentres recueillent les articles apportés sur une base volontaire par les citoyens. Des ententes de partenariat seront développées afin d'écouler les articles dans le réseau des entreprises du réemploi de l'agglomération de Montréal. En plus d'assurer un approvisionnement continu aux entreprises, ces ententes favoriseront la complémentarité.

Réalisations de l'agglomération

- Transformation de la vocation des centres du réemploi en lieux de dépôt, et non plus de vente (sauf à l'écocentre LaSalle, qui vend toujours des matériaux de seconde main de construction et de rénovation). Constat établi à la suite d'un projet pilote aux centres du réemploi des écocentres Saint-Michel et Côte-des-Neiges avec des entreprises d'économie sociale.
- Collecte de vêtements et de linge de maison au moyen d'un conteneur semi-enfoui dans six écocentres et d'une cloche métallique à l'écocentre Eadie.
- Instauration d'une directive de la Ville de Montréal sur la disposition des biens mobiliers par les services centraux, qui doivent privilégier leur réemploi par une autre unité. Une quarantaine d'offres de biens mobiliers (tables, chaises, bureaux, coffres-forts, photocopieurs, armoires, etc.) ont été faites à d'autres services depuis 2012.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Installation de cloches de récupération pour les vêtements de seconde main ou ajout de collectes de vêtements et de produits électroniques lors des collectes itinérantes des RDD.
- Collectes spéciales de jouets, de vêtements, de produits électroniques, etc., lors de la Semaine québécoise de réduction des déchets.
- Vente à l'encan, dans 10 territoires, de biens municipaux et des biens récupérés lors d'évictions ou trouvés sur la voie publique.
- Collecte d'articles à réemployer lors de la période des déménagements de 2013, organisée par le Regroupement des éco-quartiers en collaboration avec la Société de Saint-Vincent de Paul.
- Collecte à domicile de meubles réutilisables par l'éco-quartier Côte-des-Neiges.
- Participation des éco-quartiers des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'initiative montréalaise Troc-tes-trucs, activité de rencontre et d'échange d'objets de toutes sortes entre citoyens qui désirent prendre soin de leur environnement en pratiquant une consommation plus responsable.

État d'avancement

24/33 territoires



Action 3.5 Acheminer des biens immobiliers usagés des municipalités vers les organismes impliqués dans le réemploi

Description de l'action

Ces organismes utiliseront les articles reçus pour répondre à leurs propres besoins ou les offriront à leur clientèle.

Réalisations de l'agglomération

- Distribution dans les écoles des biens informatiques d'occasion et reconditionnés des employés municipaux (arrondissements, services centraux et villes liées), selon l'entente conclue avec Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ).
- Développement d'ententes de services écoresponsables, entre autres avec SOS Vélo pour la récupération des vélos.
- Mise en place de la directive *Disposition des biens par les unités d'affaires, excluant les véhicules* qui instaure une gestion responsable des biens dans une optique de développement durable. Les unités d'affaires peuvent disposer, à titre gratuit, des biens en faveur d'OBNL quand les biens n'ont pas été récupérés par d'autres unités d'affaires.
- De 2010 à 2012, envoi des piles rechargeables et des téléphones cellulaires récoltés dans les écocentres et les casernes de pompiers à la Société de recyclage des piles rechargeables.
- Depuis 2012, possibilité pour les services municipaux et les territoires de faire recycler les piles et les téléphones cellulaires grâce au programme Appel à recycler, issu de la Responsabilité élargie des producteurs (REP).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Recours aux services d'OPEQ pour la récupération des ordinateurs municipaux désuets dans 12 territoires.
- Don de biens mobiliers municipaux d'occasion à des organismes communautaires locaux par huit territoires.
- Envoi de cartouches d'imprimante d'occasion à la Fondation MIRA par six territoires.

État d'avancement

24/33 territoires

Action 3.6 Acheminer des matériaux et des biens mobiliers vers le milieu des arts

Description de l'action

Ce projet a fait l'objet d'une expérience pilote à l'occasion de la Semaine québécoise de réduction des déchets d'octobre 2007. Bâti selon le modèle qui existe à New York depuis 1978, il permettra de transférer des matériaux et des biens mobiliers qui serviront de matériel de base à la création artistique, et de meubler les locaux des organismes dédiés aux arts, des écoles et institutions d'enseignement de tous les niveaux ainsi que de tout organisme engagé dans des activités artistiques.

Réalisation de l'agglomération

Redistribution à des artistes de différentes composantes provenant de l'exposition universelle de Shanghai de 2010, par l'intermédiaire de Matériaux pour les arts de Montréal

Action 3.7 Financer la recherche et le développement pour les produits du textile postconsommation

Description de l'action

L'agglomération, de concert avec des partenaires comme RECYC-QUÉBEC et le Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ), explore la possibilité de transformer le textile en un matériau de construction, ce qui permettrait de réutiliser la totalité des textiles et vêtements qui seraient autrement enfouis.

Réalisation de l'agglomération

À la suite d'une étude réalisée en 2009 par le CRIQ, en partenariat avec la Ville de Montréal, Leigh Textile Co. et RECYC-QUÉBEC, amorce d'une réflexion sur la possibilité de remplacer la fibre de bois par des textiles postconsommation, notamment des jeans, dans la fabrication de panneaux de bois. Toutefois, la récupération de jeans est difficile, puisque les entreprises et les organismes qui vendent des vêtements de seconde main envoient leurs invendus vers de nouveaux marchés émergents.

SECTION 4 : MATIÈRES RECYCLABLES

Action 4.1 Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus

Description de l'action

Depuis 2008, tous les immeubles de neuf logements et plus ont accès au service de collecte sélective de matières recyclables de porte en porte.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Actions de consolidation entreprises par les territoires afin d'offrir ce service de collecte aux nouveaux immeubles de 9 logements et plus de même qu'à certains immeubles des ICI.

État d'avancement

33/33 territoires
(Certains territoires n'ont aucun immeuble de 9 logements et plus.)



Action 4.2 Assurer le tri et la mise en marché des matières recyclables en mode pêle-mêle

Description de l'action

Trois contrats d'une durée de dix ans (2009-2018) ont été octroyés pour le tri et la mise en marché de matières recyclables en mode pêle-mêle pour tout le territoire de l'agglomération.

Réalisations de l'agglomération

- Projets pilotes de recyclage du polystyrène, par apport volontaire, aux écocentres Eadie et LaSalle, en collaboration avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques et le Regroupement Recyclage Polystyrène.
- Entente de cinq ans (2014-2019) avec l'Association canadienne de l'industrie des plastiques pour la récupération du polystyrène postconsommation à l'écocentre LaSalle.
- Ouverture de deux nouveaux centres de traitement des matières recyclables d'une capacité nominale d'environ 100 000 tonnes chacun, prévue en 2019.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Collecte pour le traitement en mode pêle-mêle de toutes les matières recyclables.

État d'avancement

33/33 territoires

Action 4.3 Modifier les outils de collecte porte à porte

Description de l'action

De nouveaux outils de collecte permettront d'augmenter les quantités de matières recyclables collectées chez les citoyens.

Réalisations de l'agglomération

- Distribution de plus de 234 000 bacs roulants de 240 et 360 litres en 2010 et 2011 dans les immeubles résidentiels de 8 logements et moins en remplacement du bac traditionnel de 64 litres. Selon les études, le bac roulant est l'outil le plus performant pour la majorité des territoires de l'agglomération. Toutes les villes liées (à l'exception de la ville de Westmount) ont, quant à elles, implanté 60 000 bacs roulants sur leur territoire en 2009.
- Production et distribution de plus de 275 000 bacs montréalais en 2012 et 2013 dans des arrondissements de Montréal où l'utilisation du bac roulant était inappropriée, en raison du bâti urbain, en remplacement du bac traditionnel de 64 litres et du sac de plastique. Ce bac, plus facile à manipuler et à transporter dans les escaliers, permet d'enrayer les nuisances dues à l'éparpillement des matières.
- Utilisation, par trois arrondissements, de sacs en plastique pour la collecte des matières recyclables dans les immeubles de 8 logements et moins, et en partie dans certains autres arrondissements.
- En 2014, réalisation de la collecte des matières recyclables au moyen des outils suivants : 70 % avec le bac roulant, 18 % avec le bac montréalais, 11 % avec le sac de plastique et 1 % avec le bac traditionnel de 64 litres.

État d'avancement

33/33 territoires

(Certains territoires n'ont aucun immeuble de 9 logements et plus.)

Action 4.4 Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics

Description de l'action

Certains territoires de l'agglomération exigent des promoteurs d'événements extérieurs sur le domaine public que les matières recyclables produites soient récupérées et recyclées. L'agglomération entend généraliser le recours à cette pratique et demander qu'un rapport postévénement soit produit (quantité et destination des matières recyclables collectées).

Réalisations de l'agglomération

- Obligation imposée aux promoteurs de festivals et d'événements de récupérer les matières recyclables générées par leurs activités de vente et de consommation sur le domaine public de la Ville. La Ville s'est aussi engagée à respecter cette obligation pour les événements publics dont elle est le promoteur.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 26 territoires, remise d'outils aux organisateurs pour récupérer les matières résiduelles lors d'événements publics.
- Dans 14 territoires, obligation imposée aux organisateurs d'événements de récupérer leurs matières résiduelles, que ce soit lors de la délivrance d'un permis, par exigence du cahier des charges ou par résolution du conseil.

État d'avancement

26/33 territoires

Action 4.5 Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics

Description de l'action

Dans tous les écocentres, des conteneurs permettent aux utilisateurs de venir y déposer des matières recyclables. De plus, de nouveaux contenants multimatières permettront la récupération des matières recyclables sur le domaine public (rues commerciales, places publiques et parcs).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 31 territoires, mise en place d'îlots de récupération à 2 ou à 3 voies sur les lieux publics (artères commerciales, parcs, abords de stations de métro, bâtiments municipaux ouverts au public).
- 21 territoires ont installé des îlots de récupération grâce au financement de la Table pour la récupération hors foyer, un OBNL qui vise à favoriser le recyclage dans les aires publiques municipales :
 - En 2013, installation de contenants à deux voies sur les voies publiques dans le Quartier des spectacles;
 - Depuis 2011, implantation de plus de 315 îlots de récupération pour les matières recyclables et les déchets en remplacement des corbeilles à déchets sur les grandes artères commerciales et dans les parcs dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;
 - Installation d'unités à trois voies dans les parcs et espaces publics dans le village de Senneville.

État d'avancement

31/33 territoires

SECTION 5 : MATIÈRES ORGANIQUES

Action 5.1 Implanter des outils de collecte des résidus verts

Description de l'action

Pour le service de collecte de tous les résidus verts, les Montréalais utilisent depuis 2008 des bacs, tout autre contenant rigide réutilisable ou des sacs de papier compostables. Le sac de plastique est déconseillé.

Réalisations de l'agglomération

- Incitation à utiliser des sacs de papier et des contenants réutilisables pour la collecte des résidus verts.
- Remise de sacs de papier aux citoyens participant aux corvées printanières de propreté, dans les écocentres et lors de la distribution de compost du CESM.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans les secteurs de la zone ouest¹, où la collecte en mode mélangé est implantée, collecte des résidus verts et des résidus alimentaires dans le même contenant.
- Distribution aux citoyens de la Ville de Mont-Royal d'un bac roulant de 360 litres pour les résidus verts en attendant la mise en place de la collecte en mode mélangé.
- Dans sept territoires, distribution aux citoyens de sacs de papier pour la collecte des résidus verts. Ainsi, de 2013 à 2014, plus de 61 000 sacs de papier ont été distribués dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- Interdiction, par la Ville de Westmount, d'utiliser des sacs de plastique pour la collecte des résidus verts.

État d'avancement

33/33 territoires

1 La zone ouest comprend les villes de Baie-D'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, d'Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et les arrondissements de Lachine, de l'île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.

Action 5.2 Implanter des outils de collecte des résidus alimentaires

Description de l'action

Dans la zone ouest¹, les résidus verts et les résidus alimentaires pourraient être collectés ensemble ou séparément ; dans la zone est², les résidus alimentaires seront collectés par bacs, séparément des résidus verts.

Réalisations de l'agglomération

Mise en œuvre de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 :

- Augmentation de la capacité de traitement des matières organiques;
- Acquisition et distribution d'outils de collecte (bacs bruns et bacs roulants);
- Déploiement graduel sur 4 ans de la collecte des résidus alimentaires et mélangés.

Cette stratégie vise à desservir d'ici 2019 tous les immeubles de huit logements et moins, soit plus de 536 000 portes, afin de coïncider avec l'ouverture des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Distribution d'outils adaptés à la collecte des résidus alimentaires, dont le format varie selon le bâti urbain (46, 47, 70, 120, 240 litres) et le mode de collecte (80, 120, 240 ou 360 litres pour les résidus mélangés).
- En 2015, collecte des résidus alimentaires auprès de 188 439 logements de la zone est avec des contenants de tous types.
- En 2015, collecte des résidus mélangés auprès de 56 398 logements de la zone ouest avec des bacs adaptés et des sacs de papier.
- Distribution de bacs de comptoir pour les matières organiques ayant une capacité de 7 à 10 litres :
 - Dans les villes de Côte-Saint-Luc et de Sainte-Anne-de-Bellevue, utilisation de sacs de papier pour le bac de comptoir en remplacement des sacs de plastique compostables;
 - Dans l'arrondissement de Verdun, projet de développement d'un nouveau type de bac de comptoir hermétique.

État d'avancement

18/33 territoires

- 1 La zone ouest comprend les villes de Baie-D'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, d'Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et les arrondissements de Lachine, de l'île-Bizard-Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.
- 2 La zone est comprend les villes de Montréal-Est et de Westmount et les arrondissements d'Achilles-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Action 5.3 Offrir un service de collecte des résidus verts

Description de l'action

Le service de collecte des résidus verts et des feuilles mortes implanté en 2008 est un service saisonnier qui débute en avril pour se terminer en novembre, sur une période maximale de 24 semaines.

Réalisations de l'agglomération

- Depuis 2008, collecte des résidus verts à des fréquences et à des périodes différentes dans l'ensemble de l'agglomération.
- Obtention d'un taux de satisfaction des Montréalais de 83 % selon un sondage réalisé en 2013.

État d'avancement

33/33 territoires



Action 5.4 Offrir un service de collecte des résidus alimentaires

Description de l'action

Les résidus alimentaires et les résidus verts peuvent être collectés ensemble dans la zone ouest ou séparément dans les deux zones de l'île. L'agglomération recommande cependant de substituer la collecte des résidus alimentaires à une collecte des ordures ménagères lorsque celle-ci est effectuée deux fois par semaine.

Réalisation de l'agglomération

Mise en oeuvre de la Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 :

- Augmentation de la capacité de traitement des matières organiques;
- Acquisition et distribution d'outils de collecte (bacs bruns et bacs roulants);
- Déploiement graduel sur 4 ans de la collecte des résidus alimentaires et mélangés.

Cette stratégie vise à desservir d'ici 2019 tous les immeubles de huit logements et moins, soit plus de 536 000 portes, afin de coïncider avec l'ouverture des centres de traitement des matières organiques de l'agglomération.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- À la fin de 2015, services de collecte des résidus alimentaires et de collecte en mode mélangé offerts à 244 837 logements.
- Dans la zone ouest, service de collecte en mode mélangé (résidus alimentaires et résidus verts) offert à 56 398 logements répartis comme suit :
 - Côte-Saint-Luc (5 000 logements);
 - Dollard-Des Ormeaux (12 966 logements);
 - Dorval (4 846 logements);
 - Kirkland (6 200 logements);
 - Montréal-Ouest (1 976 logements);
 - Pointe-Claire (6 000 logements);
 - Sainte-Anne-de-Bellevue (1 585 logements);
 - Saint-Laurent (17 461 logements);
 - Senneville (364 logements).

- Dans la zone est, services de collecte distincts offerts à 188 439 logements répartis comme suit :
 - Le Plateau-Mont-Royal (5 550 logements);
 - Le Sud-Ouest (18 646 logements);
 - Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (27 883 logements);
 - Outremont (2 137 logements);
 - Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (35 140 logements);
 - Rosemont–La Petite-Patrie (67 474 logements);
 - Verdun (5 375 logements);
 - Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (21 572 logements);
 - Westmount (4 662 logements).
- Dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, collecte hebdomadaire des résidus alimentaires à l'aide d'un bac roulant brun de 240 litres dans les petits commerces des Promenades Hochelaga-Maisonneuve, en partenariat avec la Société de développement commercial (SDC) et les éco-quartiers Maisonneuve–Longue-Pointe et Hochelaga.

État d'avancement

18/33 territoires

Action 5.5 Exploiter les infrastructures de traitement des matières organiques (résidus verts et alimentaires)

Description de l'action

Un centre de compostage pourra desservir la partie ouest de l'agglomération pour le traitement des matières organiques. Deux centres de digestion anaérobie de résidus alimentaires et un centre de compostage traiteront les matières organiques de la zone est.

Réalisations de l'agglomération

Traitement des matières organiques :

- Dans l'attente de l'implantation des infrastructures de traitement des matières organiques, octroi de contrats de traitement de résidus verts, de résidus alimentaires et de résidus mélangés;
- Compostage des feuilles en vrac au CESM, pour une capacité maximale annuelle de 16 000 tonnes. Le site du CESM constitue la seule infrastructure actuellement en exploitation pour le traitement des feuilles en vrac et le transfert des résidus verts à destination d'un site de compostage hors de l'île;
- Transbordement des résidus verts à destination d'un site de compostage à l'extérieur de l'île, pour une capacité maximale annuelle de 20 000 tonnes (de mi-2011 à mi-2015);
- Transbordement des résidus verts à destination d'un site de compostage à l'extérieur de l'île, pour une capacité maximale annuelle de 25 000 tonnes (de mi-2015 à mi-2017);
- Compostage des résidus alimentaires dans un site à l'extérieur de l'île pour une capacité maximale annuelle de 10 000 tonnes (de 2012 à 2015);
- Compostage des résidus alimentaires dans un site à l'extérieur de l'île pour une capacité maximale annuelle de 30 000 tonnes (de 2016 à 2018);
- Compostage des résidus mélangés dans un site à l'extérieur de l'île pour une capacité maximale annuelle de 15 000 tonnes (de mi-2011 à mi-2015);
- Compostage des résidus mélangés dans un site à l'extérieur de l'île pour une capacité maximale annuelle de 30 000 tonnes (de mi-2015 à mi-2017).

Planification des centres de traitement des matières organiques (CTMO)

- Dépôt d'une demande dans le cadre du programme d'aide financière des gouvernements du Québec et du Canada pour les centres de traitement des matières organiques.
- En collaboration avec les administrations locales des territoires, recherche et choix de quatre terrains pour l'implantation des CTMO et réalisation d'études techniques relatives à leur implantation dont la dispersion atmosphérique des odeurs, la contamination des sols, le bruit, la circulation, la géotechnique des sols, etc.
- À la suite des consultations tenues en 2011 et 2012 et du dépôt de deux rapports favorables de l'Office de consultation publique de Montréal, modification du zonage des sites du centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement dans la Ville de Montréal-Est, du centre de biométhanisation ouest dans l'arrondissement de LaSalle, du centre de compostage en bâtiment fermé dans l'arrondissement de Saint-Laurent (acquisition du site finalisée en 2013) et du centre de compostage fermé au CESM dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

- En 2013, à la suite d'un changement d'orientation, retrait du centre de compostage au CESM et, en juin 2014, choix d'un nouveau site dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, suivi d'une consultation publique à l'automne 2014.
- Établissement des modes de gestion des CTMO.
- Rédaction en cours des documents d'appels d'offres pour les installations de l'arrondissement de Saint-Laurent et de la Ville de Montréal-Est après octroi d'un contrat de services d'accompagnement à la mi-2013.
- Détermination des marchés potentiels pour le compost et évaluation des possibilités de récupérer les matières organiques provenant de quelques ICI afin que les CTMO fonctionnent à plein régime.
- Réalisation d'une troisième étude sur la caractérisation des matières organiques triées à la source afin d'assurer une conception mieux adaptée des CTMO.
- Planification de la mise en place de comités de suivi permanents pour chaque centre, composés de citoyens, d'organismes et d'entreprises du secteur.
- En 2015, modification des règlements de zonage et d'urbanisme du centre de compostage en bâtiment fermé situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.



Action 5.6 Implanter des aires réservées

Description de l'action

Cette action est réalisée dans le cadre de l'action 8.1 (Exploiter de nouveaux écocentres). Des conteneurs seront réservés aux résidus verts provenant aussi bien des résidences que des travaux municipaux. Par ailleurs, des conteneurs pouvant recevoir les résidus alimentaires pourraient également être installés lors de la tenue d'événements publics municipaux.

Réalisations de l'agglomération

- En saison, dans les sept écocentres de l'agglomération, accès à un conteneur affecté aux résidus verts. Plus de 8 200 citoyens ont utilisé ce service, pour un total de 950 tonnes en 2015.
- Lors d'événements publics, installation de contenants adaptés à la récupération des résidus alimentaires.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans certains territoires, possibilité donnée aux citoyens qui n'ont pas accès à la collecte des résidus alimentaires en bordure de rue d'apporter leurs matières dans des sites réservés à cet effet :
 - Dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, mise en place d'une dizaine de sites de dépôt volontaire de résidus alimentaires;
 - Dans le village de Senneville, adaptation des unités multicompartiments à trois voies déjà en place dans les parcs et les espaces publics pour recevoir les matières organiques.

État d'avancement

11/33 territoires

Action 5.7 Établir un cadre réglementaire qui permet aux autorités locales d'interdire de jeter des rognures de gazon dans les ordures ménagères

Description de l'action

Le cadre réglementaire permettant d'interdire de jeter les rognures de gazon avec les ordures ménagères sera préparé dans le but d'être pris en charge par les autorités locales.

Réalisation de l'agglomération

Rédaction d'un projet de Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles, en collaboration avec le Service des affaires juridiques et les autorités locales (comité technique et administrations locales). Il spécifie, par matière, les clientèles desservies, les quantités autorisées et les outils acceptés. Il liste également les matières interdites dans la collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal. À cette nouvelle compétence s'ajoutent la coordination de la gestion des appels d'offres et l'octroi des contrats d'élimination, de collecte et de transport et l'adoption de la réglementation. Un nouveau cadre réglementaire est en préparation afin d'harmoniser les services de collecte dans les arrondissements. Son adoption est prévue en 2016. Ce regroupement de compétences a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux.

Action 5.8 Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage

Description de l'action

L'agglomération encourage les villes liées et les arrondissements à favoriser dans la mesure du possible toutes les formes de compostage domestique et l'herbicyclage, notamment par l'entremise d'un programme de sensibilisation aux bienfaits des différents types de compostage et par une meilleure information sur les bonnes pratiques à respecter pour un compostage efficace.

Réalisations de l'agglomération

- Promotion du compostage et de l'herbicyclage sur le site Internet de la Ville de Montréal, dans les bureaux Accès Montréal, par l'intermédiaire de partenaires locaux comme les Patrouilles vertes et lors d'événements publics tels que le Rendez-vous horticole, le Salon national de l'environnement et la Foire de l'environnement et de l'écohabitation.
- Promotion de la formation de maître-composteur pour les éco-quartiers.
- Estimation des quantités découlant du compostage domestique et de l'herbicyclage sur l'ensemble du territoire de l'agglomération (données provenant de la méthodologie utilisée par la Communauté métropolitaine de Montréal : environ 3 350 tonnes en 2015).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 20 territoires, subventions accordées aux citoyens pour l'achat de composteurs domestiques.
- Dans 30 territoires, promotion du compostage domestique et de l'herbicyclage.
- En 2015, fréquentation de 130 sites de compostage communautaire dans les arrondissements de Montréal par 4 100 ménages. Les composteurs communautaires se retrouvent principalement dans les jardins collectifs et publics, les écoles, les coopératives d'habitation, les centres de la petite enfance et les parcs.

État d'avancement

30/33 territoires

SECTION 6 : BOUES RÉSIDUAIRES

Action 6.1 Établir un règlement sur la vidange régulière des fosses septiques

Description de l'action

Des mesures seront prises par voie de règlement pour assurer la vidange régulière des fosses septiques sur le territoire de l'agglomération. Le règlement sera appliqué par les municipalités et les arrondissements.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

Application du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r. 8) adopté par le gouvernement du Québec par cinq villes liées et deux arrondissements qui ont, sur leur territoire, des résidences munies de fosses septiques

Action 6.2 Réaliser une étude sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées

Description de l'action

Cette étude comprend trois volets :

1. Réaliser un bilan énergétique du procédé d'incinération des boues;
2. Étudier l'efficacité énergétique du procédé d'épuration des boues;
3. Travailler à la mise au point de la technologie existante qui permet de fabriquer, à partir des boues résiduelles de la Station d'épuration des eaux usées, des granules pouvant être utilisées comme amendement organique pour les sols.

Réalisations de l'agglomération

- À la suite du bilan énergétique du procédé d'incinération des boues, sélection du remplacement des incinérateurs à foyers multiples par des incinérateurs à lit fluidisé comme l'option la plus efficace en fonction de la quantité de boues générée à la Station.
- Poursuite des recherches pour optimiser la consommation énergétique des équipements d'ozonation.
- Mise en œuvre du séchoir n° 2 afin de produire des granules pouvant servir comme combustible dans des cimenteries ou comme engrais.¹
- Modification des équipements de séchage afin de prolonger leur durée de vie.
- Réalisation d'une étude afin d'évaluer les teneurs chimique, organique et agronomique des cendres d'incinération et de déterminer le potentiel pour les utiliser en valorisation agricole². En raison de la teneur élevée en phosphore des cendres, elles pourraient être utilisées comme engrais phosphaté, et non comme amendement calcique et magnésien.
- Poursuite de deux études sur le potentiel d'utilisation des cendres comme engrais en remplacement de l'engrais de synthèse. La première vise à évaluer leur potentiel comme engrais et l'absorption des substances chimiques contenues dans les cendres des tissus végétaux et des sols ; la seconde traite du potentiel et de l'efficacité réelle des cendres comme source de phosphore de qualité agricole.
- Présentation des résultats des deux études :

Étude 1 : Utilisation des cendres comme engrais sur des parcelles de terre à Saint-Félicien

- les éléments fertilisants dans les cendres sont autant disponibles pour les plantes que ceux contenus dans les engrais minéraux.
- les rendements des récoltes ont été comparables aux engrais minéraux.
- l'application de doses agronomiques moyennes n'a pas montré d'augmentation de cobalt dans le sol ou dans les tissus des végétaux.
- la manipulation et l'incorporation au sol s'effectuent facilement et ne demandent pas de précaution additionnelle en comparaison aux engrais minéraux.

1 Malgré l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles qui cible l'interdiction de l'élimination des matières putrescibles en 2020, l'incinération des boues municipales sera autorisée à condition qu'elle soit reconnue comme de la valorisation énergétique en respectant plusieurs conditions, dont le recyclage de plus de 75 % des cendres et de plus de 10 % des boues, sous forme de granules.

2 Les cendres issues de l'incinération des boues de la Station sont disposées dans un lieu d'enfouissement technique (LET) appartenant à la Ville de Montréal (ancienne carrière Demix). Environ 46 000 tonnes de cendres humides (avec 39 % d'eau) sont enfouies annuellement au LET.

Étude 2 : Potentiel et efficacité des cendres comme source de phosphore de qualité agricole

- les cendres peuvent augmenter le rendement des cultures et remplacer une partie des engrais phosphatés importés.
- le coefficient d'efficacité du phosphore varie selon les caractéristiques physiques et chimiques des cendres.
- Le niveau de contamination en métaux est relativement faible comparativement aux normes fédérales sur les engrais.
- l'efficacité agronomique peut varier selon le type de boues et les conditions de combustion.

En conclusion, les cendres peuvent être épandues en agriculture ou en sylviculture sans certificat d'autorisation si elles sont vendues et accompagnées d'un document de l'Agence canadienne d'inspection des aliments, car l'utilisation des cendres comme engrais est une responsabilité fédérale et doit ainsi être conforme aux normes d'étiquetage et d'innocuité. Les démarches pour l'obtention de cet enregistrement obligatoire sont en cours.

Action 6.3 Réaliser un rapport annuel sur la valorisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées

Description de l'action

À la suite de la réalisation des études, la Station d'épuration des eaux usées de l'agglomération produira un rapport annuel à la CMM énonçant les mesures prises, les quantités valorisées et les quantités éliminées.

Réalisation de l'agglomération

Élimination des gâteaux de filtration par incinération en base sèche et paiement de la redevance à l'élimination sur les quantités suivantes :

2010	2011	2012	2013	2014	2015
86 000 t	92 160 t	86 505 t	89 790 t	89 874 t	93 305 t



SECTION 7 : RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Action 7.1 Optimiser les collectes itinérantes

Améliorer le rendement des collectes itinérantes par rapport à leur coût en réorganisant les territoires couverts, en proposant un nombre de jours adéquat et en étudiant les possibilités de partenariats ou de commandites.

Réalisations de l'agglomération

- Promotion des réseaux de collecte alternatifs mis en place par l'industrie dans le cadre du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (c. Q-2, r. 40.1) portant sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) et touchant aux produits suivants : peinture, huile et antigel, piles, lampes au mercure et produits électroniques. Le service aux citoyens est bonifié, car ils ont la possibilité d'utiliser les points de collecte dans les commerces.
- Abandon de la collecte itinérante dans les arrondissements de Ville-Marie et du Plateau-Mont-Royal en raison des faibles quantités de RDD récupérées en 2011 et en 2013. Les citoyens de ces arrondissements sont incités à utiliser les services de l'écocentre La Petite-Patrie.
- Abolition des collectes itinérantes dans les arrondissements de Verdun et de LaSalle à la suite de l'ouverture de l'écocentre LaSalle.
- Réduction du nombre de journées de collecte, qui est passé de 51 en 2010 à 45 en 2015.
- En 2015, collectes itinérantes dans 22 territoires auprès de 12 397 utilisateurs, permettant la récupération de 17 % des RDD. À noter que 55 % des coûts de la collecte des RDD sont attribuables aux collectes itinérantes. Les cours de voirie ont récupéré 3 % des RDD et les coûts attribuables à cette collecte représentent 4 %.

Action 7.2 Recourir davantage aux écocentres pour la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD)

Description de l'action

Cette action est prise en charge par l'action 8.1 (Exploiter de nouveaux écocentres). En comparaison avec les collectes itinérantes, les écocentres sont à la fois plus accessibles aux citoyens et offrent un coût de récupération par tonne nettement inférieur.

Réalisations de l'agglomération

- Affectation des écocentres comme lieux de dépôt des RDD dans le cadre de la REP pour les huiles, la peinture, les piles, l'antigel et les lampes au mercure.
- Économies d'environ 80 000 \$ en 2014 par rapport à l'année précédente, pour la récupération des piles et des lampes au mercure. L'agglomération ne paye plus pour la récupération de ce type de RDD, car ceux-ci sont pris en charge par la responsabilité élargie des producteurs.
- Augmentation de la performance des écocentres pour la récupération des RDD. Dans les 7 écocentres, la quantité de RDD récupérés est passée de 1 079 tonnes en 2010 (74 % des RDD récupérés) à 1 178 tonnes en 2015 (80 % des RDD récupérés).
- En 2015, 41 % des coûts de la collecte des RDD attribuables aux écocentres.

Action 7.3 Étudier la possibilité d'offrir un service tarifé de collecte à domicile

Description de l'action

Un sous-traitant pour chaque écocentre pourrait collecter à domicile les RDD des citoyens moyennant une tarification établie par l'agglomération.

Réalisation de l'agglomération

Considérant la mise en œuvre de la REP, l'augmentation du nombre de points de collecte (en 2015, plus de 1 200 points de collecte pour les peintures, huiles, piles et lampes au mercure) pour les produits visés (garages, quincailleries, etc.) et la possibilité de déposer des RDD dans le réseau des écocentres, ce service n'est pas requis.

Action 7.4 Établir un cadre réglementaire permettant aux autorités locales d'interdire de jeter des RDD dans les ordures ménagères

Description de l'action

Le cadre réglementaire permettant d'interdire de jeter les résidus domestiques dangereux (RDD) avec les ordures ménagères sera préparé dans le but d'être pris en charge par les autorités locales.

Réalisation de l'agglomération

Rédaction d'un projet de Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles en collaboration avec le Service des affaires juridiques et les autorités locales (comité technique et administrations locales). Il spécifie, par matière, les clientèles desservies, les quantités autorisées et les outils acceptés. Il liste également les matières qui sont interdites dans la collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal. À cette nouvelle compétence s'ajoutent la coordination de la gestion des appels d'offres et l'octroi des contrats d'élimination, de collecte et de transport et l'adoption de la réglementation. Un nouveau cadre réglementaire est en préparation afin d'harmoniser les services de collecte dans les arrondissements. Son adoption est prévue en 2016. Ce regroupement de compétences a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux.

SECTION 8 : RÉSIDUS DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELS ET ENCOMBRANTS

Action 8.1 Exploiter de nouveaux écocentres

Description de l'action

En 2008, l'agglomération comptait 6 écocentres, qui ont reçu près de 60 000 tonnes de matières. Leur nombre devrait être augmenté à 14 afin de permettre à toute la population de l'agglomération d'y apporter plus facilement leurs résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et leurs encombrants.

Réalisations de l'agglomération

- Construction du nouvel écocentre LaSalle selon les principes du développement durable et ouverture en septembre 2011. À noter que l'écocentre LaSalle a obtenu la certification LEED Or en juin 2014.
- Planification du futur écocentre Saint-Laurent, achat du terrain et réalisation des plans et devis. Sa construction a débuté en 2015. Son ouverture est prévue au mois de juin 2016.



Action 8.2 Rendre accessible aux demandeurs de permis de construction la liste des recycleurs en rénovation et démolition

Description de l'action

Cette information permettrait aux demandeurs de permis de construction de pouvoir communiquer avec les recycleurs afin de se départir de leurs matériaux de construction de façon à maximiser le recyclage.

Réalisation de l'agglomération

La constitution d'une liste de recycleurs en rénovation et démolition résidentielles a été amorcée en 2009. Comme il n'y avait pas suffisamment d'entreprises qui offraient leurs services au milieu résidentiel, la Ville a conclu qu'il était préférable de conseiller aux citoyens de consulter le *Répertoire des récupérateurs, recycleurs et valorisateurs* produit et mis à jour par RECYC-QUÉBEC. Depuis 2011, le site Internet de la Ville de Montréal fait la promotion de ce répertoire.

Action 8.3 Faciliter le tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales

Description de l'action

Avec la collaboration des arrondissements et des villes liées, les cours de voirie peuvent être aménagées afin de permettre le tri et la récupération d'au moins une partie de ces matériaux collectés en bordure de rue¹.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 24 territoires, réaménagement des cours de voirie afin de faciliter le tri des résidus CRD et leur acheminement dans le cadre du contrat pour le tri et la mise en marché des résidus CRD résidentiels et des encombrants.
- Dans sept territoires, accessibilité de la cour de voirie au public pour les citoyens qui apportent des résidus CRD.

État d'avancement

24/33 territoires

¹ Les résidus provenant des travaux municipaux sont exclus des activités de traitement des matières résiduelles résidentielles.

Action 8.4 Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privé

Description de l'action

La mise en place de centres de récupération et de tri par le secteur privé est en progression dans la région de Montréal. La Ville a pu conclure une entente à long terme pour valoriser 40 % des résidus CRD résidentiels provenant du secteur municipal.

Réalisations de l'agglomération

- Augmentation de la valorisation des résidus CRD résidentiels et des encombrants provenant du secteur municipal :
 - Augmentation du taux de récupération de 44 % en 2009 à 64 % en 2015;
 - Recyclage de 40 % des 447 000 tonnes de résidus acheminées au centre de tri de 2010 à 2015.
- Octroi du contrat de valorisation des résidus CRD et des encombrants jusqu'à la mi-2018.
- Octroi de contrats de valorisation pour d'autres matières assimilées aux résidus CRD :
 - Bois (jusqu'en 2016);
 - Roc et béton (jusqu'en 2016);
 - Terre des écocentres (jusqu'en 2018).

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 30 territoires, acheminement à un centre de tri des résidus CRD résidentiels et des encombrants provenant de leur cour de voirie.
- En 2014, dans 14 territoires, collecte mensuelle, sur appel ou collecte hebdomadaire de résidus CRD résidentiels et d'encombrants.
- En 2015, dans quatre arrondissements, ajout d'une collecte hebdomadaire ou mensuelle de résidus CRD résidentiels et d'encombrants et dans un arrondissement, augmentation du nombre de journées de collecte, pour faire suite à la réforme du financement des arrondissements et à l'optimisation de la gestion des services municipaux.

État d'avancement

30/33 territoires

Action 8.5 Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures

Description de l'action

Le Règlement sur les halocarbures (c. Q-2, r. 1501) exige depuis le 1^{er} janvier 2005 que les municipalités s'assurent de la récupération des halocarbures contenus dans les appareils de réfrigération et de climatisation. Les halocarbures sont actuellement récupérés dans les écocentres et cette activité sera maintenue et étendue aux nouveaux écocentres.

Réalisations de l'agglomération

- De 2010 à 2015, récupération et destruction des halocarbures contenus dans les mousses isolantes et les systèmes de réfrigération et recyclage de toutes les composantes (métaux, plastiques, huile et autres) de 13 303 appareils, évitant l'émission de près de 13 000 tonnes d'équivalent CO₂ dans l'atmosphère.
- En 2015, récupération d'appareils électroménagers en fin de vie utile par sept écocentres et huit territoires.

État d'avancement

8/33 territoires

Action 8.6 Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux municipaux et privés

Description de l'action

La pierre et le béton sont réutilisables à 90 % sous forme de béton et d'agrégats répondant aux normes du Bureau de normalisation du Québec et du ministère des Transports du Québec. Les municipalités et le ministère des Transports du Québec pourraient inclure dans les devis des projets de construction une exigence et des clauses techniques relatives à l'utilisation de matériaux recyclés pour ses contrats d'infrastructures.

Réalisations de l'agglomération

- Lors de la construction de l'écocentre LaSalle et de l'écocentre Saint-Laurent dont l'ouverture est prévue en juin 2016, intégration de matériaux contenant des matières recyclées (postconsommation et postindustrielles) pour un montant correspondant à au moins 15 % du coût des matériaux de construction du projet, donnant lieu à l'obtention du crédit LEED 4.1 de la catégorie Matériaux et Ressources. L'écocentre LaSalle a d'ailleurs reçu la certification LEED Or le 25 juin 2014.
- Utilisation de matériaux recyclés lors des travaux de construction :
 - Le béton coulé sur place contient 50 % de matière recyclée;
 - Les blocs nobles (maçonnerie) contiennent 94 % de matière recyclée.
- Depuis 2012, participation financière à la Chaire sur la valorisation du verre dans les matériaux de l'Université de Sherbrooke :
 - Dans quatre arrondissements, réalisation de projets intégrant la poudre de verre comme ajout cimentaire dans le béton;
 - En 2013 et 2014 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et en 2014 dans les arrondissements d'Anjou et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, réalisation de sections d'essai de trottoirs avec béton contenant de la poudre de verre en différents pourcentages;
 - En 2014, autour du square Cabot, dans l'arrondissement de Ville-Marie, construction de trottoirs architecturaux avec un béton contenant 15 % de poudre de verre en poids de liant;
 - Au lieu d'enfouissement technique de Lachenaie, utilisation du verre pulvérisé en remplacement du sable et de la pierre concassée pour les fondations de chemins;
 - En 2015, participation financière au projet de recherche de l'École supérieure de technologie de Montréal visant à comprendre les impacts du verre postconsommation sur les performances du revêtement bitumineux et les propriétés de matériaux qui se trouvent dans les fondations des chaussées.

Réalisations des arrondissements et des villes liées

- Dans 18 territoires, réutilisation des matériaux d'excavation pour des travaux de remblai ou d'asphaltage, pour les bordures et trottoirs, etc. :
 - Dans l'arrondissement de Saint-Laurent, utilisation des résidus pulvérisés d'asphalte (Pulvo) dans la couche intermédiaire de remplissage des coupes d'aqueduc;
 - Dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, mise en place d'une pratique d'accumulation et de concassage du béton pour utilisation dans les travaux municipaux.

État d'avancement

18/33 territoires



Action 8.7 Établir un cadre réglementaire interdisant de jeter des résidus CRD résidentiels et des encombrants dans les ordures ménagères

Description de l'action

Ces matières sont impropres à la récupération lorsqu'elles sont souillées par les ordures ménagères. Il est donc préférable de les ramasser séparément pour les acheminer à la récupération ou d'inciter les citoyens à utiliser les écocentres. En plus de permettre à la population d'apporter gratuitement leurs résidus CRD résidentiels aux écocentres, les autorités locales pourraient offrir un service tarifé de collecte à domicile.

Réalisation de l'agglomération

Rédaction d'un projet de Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles en collaboration avec le Service des affaires juridiques et les autorités locales (comité technique et administrations locales). Il spécifie par matière les clientèles desservies, les quantités autorisées et les outils acceptés. Il liste également les matières qui sont interdites dans la collecte des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal. À cette nouvelle compétence s'ajoutent la coordination de la gestion des appels d'offres et l'octroi des contrats d'élimination, de collecte et de transport et l'adoption de la réglementation. Un nouveau cadre réglementaire est en préparation afin d'harmoniser les services de collecte dans les arrondissements. Son adoption est prévue en 2016. Ce regroupement de compétences a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux.

SECTION 9 : ORDURES MÉNAGÈRES

Action 9.1 Supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères

Description de l'action

Là où les ordures ménagères sont collectées deux fois par semaine (environ 85 % du territoire selon les données de 2008), l'agglomération propose de ramener le nombre de collectes à une par semaine. Cette mesure permettrait de réduire considérablement les coûts de collecte. Les économies ainsi réalisées pourraient être utilisées pour instaurer une collecte de résidus alimentaires en vue de leur valorisation.

Réalisations de l'agglomération

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Ce regroupement de compétences (planification intégrée des opérations d'enlèvement, de transport et de dépôt des matières résiduelles, coordination de la gestion des appels d'offres et octroi des contrats et adoption de la réglementation) a été rendu possible dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements et de l'optimisation de la gestion des services municipaux. La Ville a pu se doter de prestations de services harmonisées relativement à la modification et à l'amélioration des services de proximité aux citoyens :

- Étalement des jours de collecte;
- Découpage territorial limitant le nombre de camions par jour;
- Augmentation du nombre de collectes des résidus verts et des résidus de construction, de rénovation et de démolition résidentiels;
- Poursuite ou ajout systématique de la collecte des résidus alimentaires étalée sur quatre ans au maximum.

La Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 permettra d'étendre d'ici 2019 le service de collecte porte-à-porte des résidus alimentaires à tous les immeubles de huit logements et moins, ce qui représente plus de 536 000 portes. Par ailleurs, là où les ordures sont collectées une fois par semaine, soit dans 9 des 19 arrondissements, la collecte des résidus alimentaires viendra s'ajouter. Dans le cas des arrondissements où les ordures sont collectées deux fois par semaine, une des deux collectes d'ordures sera remplacée par une collecte d'ordures ménagères.

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- En 2015, collecte une seule fois par semaine, toute l'année, dans 17 territoires (52 %).
- Dans sept territoires, abolition d'une collecte depuis l'adoption du PDGMR en août 2009.
- Dans quatre territoires, collecte une fois par semaine, mais maintien de deux collectes par semaine pour les édifices de 9 logements et plus et les ICI.
- Dans deux territoires, collecte une fois par semaine, mais ajout d'une deuxième collecte durant l'été.
- Dans un territoire, collecte une fois par semaine, mais ajout d'une deuxième collecte durant l'été pour les ICI.
- Dans neuf territoires, maintien de deux collectes d'ordures ménagères chaque semaine¹.

État d'avancement

17/33 territoires

1 L'Île-Dorval n'est pas comptabilisée dans cette action.

Action 9.2 Exploiter un centre pilote de prétraitement

Description de l'action

L'agglomération propose de construire un centre pilote de traitement mécanique-biologique d'une capacité de 15 à 20 fois inférieure à la capacité totale requise pour l'ensemble de l'agglomération.

Réalisations de l'agglomération

- Demande de subvention au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour la réalisation du centre de prétraitement.
- Choix du site dans la Ville de Montréal-Est.
- Réalisation d'études préliminaires d'implantation dans le but d'évaluer les niveaux de bruit et l'impact sur la circulation, de caractériser les sols et de produire des plans d'aménagement de tous les centres de traitement des matières organiques, y compris le centre pilote de prétraitement.
- En 2011, tenue de consultations publiques par l'Office de consultation publique de Montréal en relation avec les changements de zonage du site choisi pour l'implantation de cette infrastructure.
- En 2013 et 2014, choix des principaux éléments de la chaîne de procédés et des besoins en espace pour offrir toute la flexibilité nécessaire à la réalisation des expérimentations qui seront effectuées au centre. Les besoins relatifs aux équipements de laboratoire sont en cours d'évaluation.
- Analyse des besoins d'espace pour l'ensemble du bâtiment à réaliser.
- Analyse des besoins en équipements en cours de réalisation.
- Rédaction des documents d'appel d'offres en cours de réalisation.
- Ouverture du centre prévue en 2019.

Action 9.3 Réaliser des études détaillées pour une expérimentation thermique

Description de l'action

L'agglomération a entrepris en 2008 une première étude technique préalable à la construction du centre pilote de traitement mécanique-biologique. D'autres études seront nécessaires pour définir avec précision la technologie retenue et les paramètres de design. En parallèle, l'agglomération propose d'entreprendre les études requises pour déterminer les multiples possibilités d'utilisation du combustible obtenu par le traitement mécanique-biologique.

Réalisations de l'agglomération

- En 2011, réalisation d'études préliminaires d'implantation pour le centre pilote de prétraitement.
- Réalisation d'études dans le but de trier les ordures ménagères pour en séparer les matières recyclables et les matières organiques, et d'étudier la possibilité de produire un combustible dérivé des déchets. Les études de caractérisation des matières organiques et des ordures des secteurs est et ouest, réalisées de 2012 à 2014, serviront de base à cette démarche.
- En 2015, formation d'une chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, associée au centre pilote de prétraitement, à l'École Polytechnique de Montréal, visant à développer des stratégies de gestion et de valorisation des matières résiduelles responsables et durables, en s'appuyant sur des recherches objectives, rigoureuses et indépendantes qui porteront notamment sur :
 - La caractérisation et la réalisation du potentiel de réutilisation, de recyclage et de valorisation énergétique des matières résiduelles;
 - L'étude des impacts associés aux centres de traitement des matières résiduelles.

SECTION 10 : SUIVI

Action 10.1 Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur, et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération

Description de l'action

Depuis 2004, l'agglomération de Montréal effectue un bilan de l'atteinte des objectifs et publie le *Portrait de la gestion des matières résiduelles à Montréal*. Ce rapport présente les statistiques de récupération et permet de comparer la performance municipale d'année en année. Par ailleurs, le Plan directeur prévoit de réaliser tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de l'état d'avancement du Plan directeur, y compris les plans locaux réalisés par les arrondissements et les villes liées.

Réalisation de l'agglomération

- Réalisation d'un bilan massif annuel de la gestion des matières résiduelles, dont les résultats sont utilisés par les administrations supérieures (Communauté métropolitaine de Montréal, RECYC-QUÉBEC et ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

Réalisation des arrondissements et des villes liées

- Élaboration d'un Plan local de gestion des matières résiduelles en lien avec les objectifs poursuivis par le Plan directeur par 33 administrations locales.

État d'avancement

33/33 territoires

Action 10.2 Participer à une caractérisation annuelle

Description de l'action

L'agglomération réalisera une caractérisation des matières résiduelles collectées sur son territoire, conjointement avec RECYC-QUÉBEC, Éco Entreprises Québec et possiblement d'autres partenaires. Ces exercices sont essentiels pour assurer une bonne planification des programmes municipaux, pour mesurer la progression vers l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et pour bien connaître les réalités propres au contexte socioéconomique montréalais.

Réalisations de l'agglomération

- Réalisation de deux études de caractérisation pour accroître les connaissances des matières organiques récupérées dans les zones est et ouest de l'agglomération :
 - La première en 2012 dans quatre territoires de la zone est, où les résidus alimentaires sont collectés séparément;
 - La seconde en 2014 dans quatre territoires de la zone ouest, où les résidus alimentaires sont mélangés avec les résidus verts.
- Résultats des études :
 - Faible contamination des matières organiques;
 - Peu de variété dans la composition des résidus alimentaires selon les saisons;
 - Présence de résidus alimentaires dans les ordures, malgré le service et la sensibilisation citoyenne.



CONCLUSION

RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER : LA CLÉ DE LA RÉCUPÉRATION

Au terme de l'application du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2010-2014, l'agglomération de Montréal et les administrations locales peuvent revendiquer plusieurs succès.

Au total, 90 % des actions (44 des 49) du Plan directeur ont été mises en œuvre par les services centraux de la Ville de Montréal, les arrondissements et les villes liées.

La quantité de matières résiduelles récupérées augmente et celle de matières éliminées diminue, témoignant des efforts des citoyens pour limiter les matières envoyées à l'enfouissement en participant aux programmes et aux collectes de matières résiduelles. Ces résultats sont dus notamment à la combinaison de trois facteurs, soit une réduction de près de 6 % des matières générées, une diminution de 13 % de l'enfouissement des ordures ménagères et une augmentation de 47 % des quantités de matières organiques collectées.

De 2010 à 2015, le taux de récupération des matières recyclables est passé de 53 % à 58,2 %, se rapprochant de l'objectif de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, fixé à 70 %. La croissance de la récupération des matières recyclables est très certainement attribuable à l'amélioration des outils de collecte mis à la disposition des citoyens. Ainsi, pendant cette période, les bacs de récupération traditionnels ont été remplacés par des contenants plus grands, comme les bacs roulants et les bacs montréalais.

En ce qui a trait aux matières organiques, l'augmentation progressive du nombre de logements desservis par les collectes de résidus alimentaires et mélangés a contribué à accroître le taux de récupération de 10 % à 17 %. Il est prévu d'ajouter annuellement de nouveaux logements desservis jusqu'à la mise en exploitation des centres de traitement des matières organiques. À cet égard, les projets vont bon train ; l'exploitation des deux centres de compostage, du centre de biométhanisation et du centre pilote de prétraitement est prévue en 2019.

De plus, de 2016 à 2019, la collecte hebdomadaire des ordures ménagères sera réduite à une collecte, l'autre étant remplacée par une collecte de matières organiques, et ce, dans les territoires n'ayant pas encore mis en place cette substitution.

Plus de 90 % des territoires de l'agglomération acheminent les résidus CRD résidentiels et les encombrants dans un centre de tri. De 2010 à 2015, les quantités de ces résidus provenant des éco-centres et des cours de voirie représentent près de 447 000 tonnes, dont 40 % ont été recyclées.

Bien communiquer est essentiel lors de la mise en place d'un programme afin que les citoyens y adhèrent et que le succès soit au rendez-vous. Les outils de communication utilisés lors de la distribution des bacs roulants et des bacs montréalais ont été développés en intégrant les spécificités locales afin de garantir la réussite du projet.

En amont de ces actions, les deux premiers R (réduire et réemployer) sont fondamentaux. La campagne de sensibilisation récurrente *Consommer autrement* a informé les Montréalais sur les gestes à poser pour réduire à la source les quantités de matières résiduelles générées, notamment en encourageant une consommation plus responsable et pour redonner une seconde vie à des objets afin de les détourner de l'élimination. Par ailleurs, les écocentres sont devenus des lieux de dépôt des articles du réemploi. Seul l'écocentre LaSalle vend des matériaux de seconde main de construction et de rénovation.



PERSPECTIVES 2016-2020

VERS UNE MAXIMISATION DE LA GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES

Devant les résultats encourageants obtenus et afin d'atteindre les objectifs établis par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, l'agglomération de Montréal entend poursuivre plusieurs actions du PDGMR 2010-2014 dans son prochain Plan directeur. D'autres initiatives visant à améliorer le rendement en matière de récupération et de valorisation s'ajouteront ou remplaceront certaines actions qui ont été réalisées ou qui ne sont plus pertinentes dans le contexte actuel.

L'atteinte des objectifs dépend grandement de la participation des citoyens, mais aussi des industries, des commerces et des institutions. C'est pourquoi les campagnes de sensibilisation seront poursuivies, voire intensifiées, notamment en ce qui a trait aux matières organiques et recyclables.

Les matières organiques sont le grand défi des cinq prochaines années. La Stratégie montréalaise d'implantation de la collecte des résidus alimentaires 2015-2019 permettra d'étendre d'ici 2019 le service de collecte porte-à-porte des résidus alimentaires à tous les immeubles de huit logements et moins, ce qui représente plus de 536 000 portes. Par ailleurs, là où les ordures sont collectées une fois par semaine, soit dans 9 des 19 arrondissements, la collecte des résidus alimentaires viendra s'ajouter. Dans le cas des arrondissements où les ordures sont collectées deux fois par semaine, une des deux collectes d'ordures sera remplacée par une collecte d'ordures ménagères. Ainsi, l'augmentation des logements desservis et le traitement de ces matières dans des infrastructures spécialisées contribueront sans nul doute à les détourner des lieux d'élimination et à atteindre l'objectif de la Politique québécoise, qui vise à bannir les matières organiques de l'enfouissement d'ici 2020.

Des études de pré faisabilité de la valorisation des boues permettront de déterminer les filières de valorisation des boues dans la perspective de l'interdiction d'éliminer les matières putrescibles d'ici 2020. Par ailleurs, les démarches auprès de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'obtention de l'enregistrement des cendres comme engrais phosphoré se poursuivront.

L'agglomération veillera à augmenter le nombre de ses infrastructures de traitement des matières résiduelles, entre autres avec la construction de quatre CTMO, de deux centres de tri des matières recyclables et de nouveaux éco-centres.

Afin d'atteindre l'objectif fondamental de la Politique québécoise, qui est d'éliminer uniquement le résidu ultime, les travaux qui seront réalisés par la Chaire de recherche sur la valorisation des matières résiduelles, associée au centre pilote de prétraitement, permettront de mettre en place des projets pour détourner de l'enfouissement le maximum de ces matières.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal. À cette nouvelle compétence s'ajoute l'adoption de la réglementation. Le Règlement sur les services de collecte remplacera les règlements d'arrondissements sur la collecte des matières résiduelles.

Grâce à l'action concertée de la Ville de Montréal, des administrations des arrondissements et des villes liées, et de tous les citoyens, il sera possible de réduire la quantité de matières résiduelles générées, de maximiser leur recyclage et de réduire l'élimination au minimum.

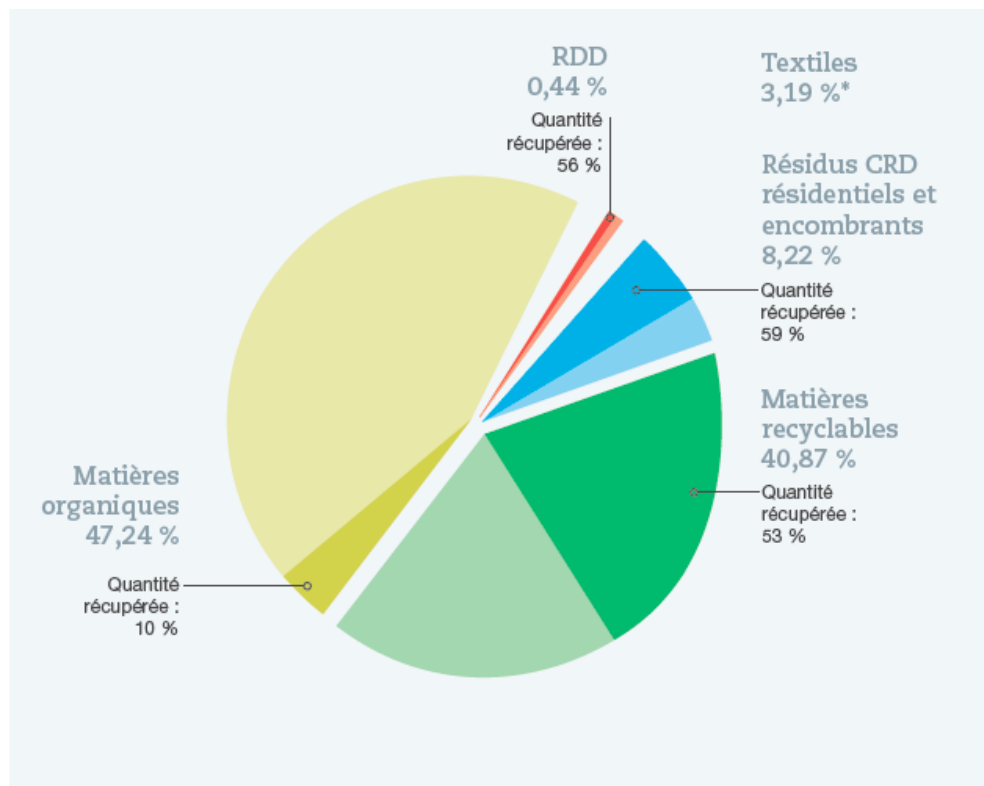
ANNEXES

ANNEXE 1 : CARACTÉRISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'AGGLOMÉRATION¹

La caractérisation des matières résiduelles vise à évaluer la quantité et la composition des matières déposées en bordure de rue par les résidents lors des différents types de collectes (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères).

Elles excluent les matières qui sont apportées par les citoyens dans les divers lieux de dépôt (points de collecte des contenants consignés, écocentres, cours de voirie municipales) et celles ramassées lors de collectes spéciales et itinérantes.

Ces matières ne correspondent donc pas à toutes les matières résiduelles générées par les citoyens.



* La récupération des textiles est effectuée par des entreprises spécialisées dans le réemploi – le total des quantités collectées sur le territoire de l'agglomération n'est pas comptabilisé dans ce portrait.

1 *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel au Québec, 2006-2007*, RECYC-QUÉBEC et Éco Entreprises Québec, en collaboration avec Dessau-Soprin et NI Environnement, 2007.

ANNEXE 2 : QUANTITÉS RÉCUPÉRÉES EN AMONT¹

La méthodologie établie par la Communauté métropolitaine de Montréal pour calculer les taux de récupération prend en compte le total des matières résiduelles générées par les citoyens de l'agglomération en additionnant les quantités collectées par les services municipaux et celles récupérées en amont par les citoyens (p. ex. : contenants consignés, compostage domestique, herbicyclage).

Elle tient compte aussi du potentiel valorisable, c'est-à-dire le pourcentage de matières résiduelles qu'il est possible de récupérer afin de les mettre en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles générées.

Dans ce document, les taux de récupération ont été calculés en tenant compte d'un potentiel valorisable de 92,5 %, tel qu'il a été établi par la CMM et RECYC-QUÉBEC.

Matières recyclables :

5,9 kg/personne

(y compris les contenants à remplissage unique)

Matières organiques :

1,7 kg/personne

(herbicyclage et compostage domestique)

Encombrants :

31,9 kg/personne

(apport volontaire)

RDD :

0,9 kg/personne

(responsabilité élargie des producteurs, réglementaire ou volontaire)

¹ Source : Communauté métropolitaine de Montréal [<http://tbpmgmr.cmm.qc.ca>].

ANNEXE 3 : LEXIQUE

Biométhanisation :

Procédé de traitement des matières organiques par fermentation en l'absence d'oxygène. Le processus de dégradation biologique s'effectue dans un ou des digesteurs anaérobies. Il en résulte un digestat, une fraction plus ou moins liquide, et du biogaz. Le digestat est composté et le biogaz valorisé.

Collecte sélective :

Mode de récupération qui permet de ramasser des matières recyclables (verre, plastique, métal, papier, carton) pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective se fait par apport volontaire à un point de dépôt ou de porte en porte.

Compostage :

Procédé de digestion biologique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes aérobies pour décomposer sous contrôle et de façon accélérée les matières organiques en vue d'obtenir un amendement organique, stable, hygiénique et riche en humus, que l'on appelle « compost ».

Écocentre :

Lieu de dépôt et de récupération, par apport volontaire, d'objets encombrants, de résidus domestiques dangereux, d'articles pour le réemploi, de résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle, de matériaux secs et de résidus verts.

Élimination :

Mode de gestion des ordures ménagères et rejets de valorisation par enfouissement, incinération ou autre technologie, avec ou sans récupération d'énergie.

Encombrant :

Meuble ou électroménager d'origine résidentielle.

Enfouissement :

Élimination des ordures ménagères en les compactant par couches et en les recouvrant dans un milieu limitant les risques de contamination.

Génération :

Quantité totale de matières résiduelles produites (recyclables, organiques, résidus de construction, de rénovation et de démolition d'origine résidentielle, encombrants, résidus domestiques dangereux, textiles, produits électroniques et ordures ménagères).

Gestion des matières résiduelles :

Action d'établir, par la municipalité, les modes de fonctionnement pour la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles.

Herbicyclage :

Recyclage du gazon consistant à laisser les rognures sur la pelouse après la tonte.

Lieu d'enfouissement technique :

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans des cellules aménagées et exploitées afin de réduire le plus possible et de contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

Matériaux secs :

Résidus d'excavation et de travaux de réfection (terre, gravier, béton, asphalte, pierre, etc.).

Matières organiques :

Ensemble de tous les résidus alimentaires (provenant de la préparation et de la consommation des aliments) et résidus verts (provenant des activités de jardinage, d'horticulture, d'aménagement, de désherbage et d'autres activités connexes) générés par les secteurs résidentiel, industriel, commercial et institutionnel qui peuvent être mis en valeur par le compostage.

Matières recyclables :

Matières résiduelles qui peuvent être mises en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduites dans un cycle de production. À Montréal, les matières recyclables actuellement acceptées sont le papier, le carton et les contenants de verre, de métal, de plastique (rigide et souple), à l'exception du plastique n° 6 (p. ex. : assiettes et verres en styromousse, boîtiers de disque compact).

Matière résiduelle :

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé.

Mise en valeur :

Transformation ou utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Ordures ménagères :

Matières résiduelles produites par les citoyens en secteur résidentiel.

Production individuelle :

Quantité de matières résiduelles (matières recyclables, matières organiques et ordures ménagères) collectées de porte en porte, répartie par année et par personne.

Produit électronique :

Appareil issu des technologies de l'information et de la communication.

Récupération :

Ensemble des activités de collecte et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur mise en valeur.

Recyclage :

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une matière vierge dans un procédé industriel ou réintroduction de la matière organique dans le cycle de production biologique.

Réduction à la source :

Action permettant d'éviter de générer des matières résiduelles lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi ou réutilisation :

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification importante de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu domestique dangereux :

Résidu généré par une activité purement domestique, qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixiviable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou réactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous forme solide, liquide ou gazeuse.

Résidu de construction, de rénovation et de démolition résidentiels :

Résidu provenant des activités de la construction, de la rénovation ou de la démolition (bois, plâtre, métal, brique, etc.).

Taux de récupération :

Rapport entre la quantité de matières résiduelles valorisées et la quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur¹.

Traitement :

Procédé physique, thermique, chimique, biologique ou mécanique appliqué à une matière résiduelle en vue de sa mise en valeur ou de son élimination.

Valorisation :

Transformation d'une matière résiduelle par la mise en valeur de certaines de ses propriétés.

Zone est :

Territoires où les résidus alimentaires sont collectés séparément des résidus verts. Il s'agit des Villes de Montréal-Est et de Westmount et des arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de LaSalle, du Plateau-Mont-Royal, du Sud-Ouest, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, d'Outremont, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, de Rosemont–La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, de Verdun, de Ville-Marie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Zone ouest :

Territoires où les résidus alimentaires et les résidus verts sont collectés ensemble. Il s'agit des Villes de Baie-D'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des Ormeaux, de Dorval, d'Hampstead, de Kirkland, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du village de Senneville et des arrondissements de Lachine, de l'île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent.

1 Source : Tableau de bord du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, Communauté métropolitaine de Montréal [<http://tbpmgmr.cmm.qc.ca>].

ANNEXE 4 : LISTE DES ABRÉVIATIONS

ABRÉVIATION	DÉFINITION
3RV	Réduction à la source – réemploi – recyclage – valorisation
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Industrie de la construction, de la rénovation et de la démolition
CTMO	Centre de traitement des matières organiques
EES	Entreprise d'économie sociale
ICI	Industries, commerces, institutions
LET	Lieu d'enfouissement technique
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
OBNL	Organisme à but non lucratif
PDGMR	Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal
PMGMR	Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Montréal
POLITIQUE QUÉBÉCOISE	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
RA	Résidu alimentaire
RM	Résidu mélangé
RV	Résidu vert
RDD	Résidu domestique dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SGE	Système de gestion environnementale
SQRD	Semaine québécoise de réduction des déchets

ANNEXE 5 : TABLEAU SYNTHÈSE DES PLANS LOCAUX

	Sensibilisation				Réduction à la source				Réemploi	
	1.1	1.2	1.3	1.4	2.1	2.2	2.3	2.4	3.4	3.5
ARRONDISSEMENTS										
Ahuntsic-Cartierville	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Anjou	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	•	•	•	•	•		•	•	•	•
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	•	•	•	•						•
Lachine	•	•	•	•			•			
LaSalle	•	•	•							
Le Plateau-Mont-Royal	•	•	•		•			•	•	•
Le Sud-Ouest	•	•	•	•		•				
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	•	•	•				•	•	•	•
Montréal-Nord	•	•	•	•	•		•	•		•
Outremont	•	•	•	•				•		
Pierrefonds-Roxboro	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	•	•	•				•	•	•	•
Rosemont–La Petite-Patrie	•	•	•			•	•		•	•
Saint-Laurent	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Saint-Léonard	•	•	•		•		•	•	•	•
Verdun	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Ville-Marie	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	•	•	•	•	•		•	•	•	•
VILLES LIÉES										
Baie D'Urfé	•	•	•		•	•	•	•	•	
Beaconsfield	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Côte-Saint-Luc	•	•	•				•	•		
Dollard-Des Ormeaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Dorval	•	•	•	•	•		•		•	•
Hampstead	•	•					•			
Kirkland	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Montréal-Est	•	•	•		•		•		•	•
Montréal-Ouest	•	•								
Mont-Royal	•	•	•					•	•	•
Pointe-Claire	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Sainte-Anne-de-Bellevue	•	•	•	•	•		•	•	•	•
Senneville	•	•	•		•		•	•	•	•
Westmount	•	•	•	•	•		•	•	•	•
TOTAL	33	33	31	20	21	4	26	24	24	25

LISTE DES ACTIONS

- Action 1.1** Informer la population des principales sources de production des matières résiduelles
- Action 1.2** Mobiliser la population pour faire augmenter la participation tout en poursuivant les objectifs de propreté
- Action 1.3** Appuyer l'action des entreprises d'économie sociale
- Action 1.4** Valoriser les comportements socialement responsables
-
- Action 2.1** Mettre en place un système de gestion environnementale
- Action 2.2** Modifier les conditions d'octroi des permis de construction, de rénovation et de démolition
- Action 2.3** Promouvoir activement la réduction de la consommation
- Action 2.4** Promouvoir la réduction des matières résiduelles dans les ICI
-
- Action 3.4** Consolider les mécanismes propres au réemploi
- Action 3.5** Acheminer des biens mobiliers usagés des municipalités vers des organismes impliqués dans le réemploi
-
- Action 4.1** Desservir l'ensemble des immeubles de 9 logements et plus
- Action 4.3** Modifier les outils de collecte porte à porte
- Action 4.4** Exiger un service de récupération lors des rassemblements publics
- Action 4.5** Implanter des îlots d'apport volontaire dans les lieux publics
-
- Action 5.1** Implanter des outils de collecte des résidus verts
- Action 5.2** Implanter des outils de collecte des résidus alimentaires
- Action 5.3** Offrir un service de collecte des résidus verts
- Action 5.4** Offrir un service de collecte des résidus alimentaires
- Action 5.6** Implanter des aires réservées
- Action 5.8** Encourager toutes les formes de compostage domestique et d'herbicyclage
-
- Action 8.3** Faciliter le tri des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) résidentiels et des encombrants dans les cours de voirie municipales
- Action 8.4** Favoriser la collecte des résidus CRD résidentiels et le traitement dans des centres de récupération et de tri privés
- Action 8.5** Assurer la gestion des appareils contenant des halocarbures
- Action 8.6** Encourager l'utilisation des produits obtenus par la récupération des matériaux secs dans les grands travaux publics et privés
-
- Action 9.1** Supprimer une collecte sur deux d'ordures ménagères
-
- Action 10.1** Effectuer tous les ans un bilan de l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise et de l'état d'avancement du Plan directeur, et dresser un portrait, aux deux ans, de la gestion des matières résiduelles de l'agglomération



Dossier # : 1165205006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015.

Il est recommandé de :

1. Prendre connaissance de la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet agglomération
2. Prendre connaissance de l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-10 15:49

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165205006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Mise en oeuvre et suivi budgétaire corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016 - Volet agglomération et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 30 juin 2016 comparé avec le 30 juin 2015.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des dispositions législatives s'appliquant à la Ville de Montréal, le trésorier doit, au cours de chaque semestre, remettre au conseil municipal et au conseil d'agglomération deux états comparatifs, le premier compare les revenus et les charges réels de l'exercice financier courant avec ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période précédente à celui-ci et le second, compare les revenus et les charges de la municipalité dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le trésorier, et ceux qui ont été prévus au budget de cet exercice.

La projection des revenus et des charges pour les douze mois de l'année en cours a été établie au 30 juin 2016 par les gestionnaires des différentes unités d'affaires de la Ville sur la base des résultats des six premiers mois de l'exercice 2016. Les données sont établies de façon distincte pour les deux volets, soit municipal et agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt de l'état comparatif des revenus et des charges réels au 30 juin 2016 - Global Ville et la projection des résultats de l'exercice 2016 en date du 30 juin 2016.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 30 juin 2016, la projection des résultats de l'exercice 2016 présente un surplus de 18,1 M\$ composé d'un surplus de 36,0 M\$ pour le volet municipal et d'un déficit 17,9 M\$ pour le volet agglomération.

Les principaux éléments de variations sont les suivants :

- la hausse liée à la croissance immobilière, plus forte que prévu, et la mise en chantiers des grands projets non résidentiels permet d'anticiper un surplus de 8,8 M\$ relatif aux taxes et aux paiements tenant lieu de taxes;
- les prévisions liées aux transactions immobilières permettront de générer des revenus additionnels de droits de mutation de 2,0 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires 2016;
- les revenus liés aux contraventions en circulation et stationnement sont en baisse de 18,4 M\$ par rapport aux hypothèses budgétaires de 2016;
- une économie de 18,4 M\$ liée aux dépenses corporatives expliquées notamment par les économies relatives à la rémunération globale et à la non-utilisation de provisions corporatives;
- une économie projetée de 4,6 M\$ liée aux frais de financement expliquée par des taux d'intérêt plus faibles que prévu;
- une dépense additionnelle de 10,7 M\$ liée aux heures supplémentaires des policiers pour la surveillance des chantiers;

Mentionnons également que les arrondissements prévoient terminer l'année 2016 avec un surplus de 16,3 M\$.

Le détail des variations par compétence est présenté dans les pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

Par ailleurs, dans le but de se conformer à la Loi sur les cités et villes (art 105.4-chapitre C-19), le trésorier de la Ville dépose l'état comparatif des revenus et des charges réels au 30 juin 2016 - Global Ville. Ces rapports, présentés en pièce jointe au présent sommaire décisionnel, montrent les données réelles globales Ville au 30 juin 2016 comparées avec celles du 30 juin 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniela TANASE
Conseillère engestion des ressources
financières C/E

Tél : 514 872-5867
Télécop. : 514 872-5851

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-08-10

Martine HACHÉ
Chef de division - Mise en oeuvre et suivi
budgétaire coproratif

Tél : (514) 872-2454
Télécop. : 000-0000

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

Tél : 514 872-1293
Approuvé le : 2016-08-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Raoul CYR
Directeur - Comptabilité et informations
financières

Tél : 514 872-2436
Approuvé le : 2016-08-10

Projection des résultats de l'exercice 2016 - en date du 30 juin 2016 (en millions \$)

	Surplus / (Déficit)		
	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Global *
Revenus			
Taxes	4,5	0,3	4,8
Paiements tenant lieu de taxes	4,0	-	4,0
Transferts	1,3	(1,7)	(0,4)
Services rendus	4,6	(1,0)	3,6
Imposition de droits	5,7	-	5,7
Amendes et pénalités	(14,1)	(8,7)	(22,8)
Autres revenus	(0,6)	(1,1)	(1,7)
Total - Revenus *	5,4	(12,3)	(6,8)
Dépenses			
Dépenses par secteurs d'activités			
Services administratifs	6,7	0,8	7,5
Sécurité publique	(0,6)	(7,9)	(8,5)
Services institutionnels	(4,2)	5,6	1,4
Développement	5,8	3,6	9,4
Qualité de la vie	(0,7)	(0,3)	(1,0)
Concertation des arrondissements	1,0	-	1,0
Arrondissements	5,3	-	5,3
Sous-total - Dépenses par secteur d'activités	13,2	1,8	15,0
Dépenses de financement corporatives			
Service de la dette brute	4,1	0,5	4,6
Paiement comptant d'immobilisations	(9,8)	(3,3)	(13,1)
Sous-total - Dépenses de financement corporatives	(5,7)	(2,8)	(8,5)
Autres dépenses corporatives			
Dépenses communes	23,0	(4,6)	18,4
Sous-total - Autres dépenses corporatives	23,0	(4,6)	18,4
Total - Dépenses *	30,5	(5,6)	24,9
Surplus / (Déficit) *	36,0	(17,9)	18,1

¹ Le total global représente la somme des deux compétences moins l'élimination des transactions interunités composées essentiellement de la quote-part que la Ville de Montréal verse à l'agglomération.

* Les données ayant été arrondies, leur somme peut différer légèrement des totaux.

Ville de Montréal

Résultats financiers au 2^e trimestre 2016 Analyse

Revenus

Les revenus ont totalisé 4 404 M\$, contre 4 275 M\$ l'an dernier, soit une croissance de 129 M\$ ou de 3,0%.

<i>(en milliers)</i>	Jun	Jun	Écart		
	2016	2015	\$	%	F/D
Taxes	3 222 015	3 133 722	88 293	2,8	F
Compensations tenant lieu de taxes	234 745	214 193	20 552	9,6	F
Quotes-parts	404 689	406 209	(1 520)	(0,4)	D
Transferts (Note 1)	157 279	133 919	23 360	17,4	F
Services rendus	144 060	151 241	(7 181)	(4,7)	D
Imposition de droits	99 727	87 756	11 971	13,6	F
Amendes et pénalités	73 924	80 851	(6 927)	(8,6)	D
Intérêts	62 764	61 611	1 153	1,9	F
Cession d'actifs à long terme	461	2 640	(2 179)	(83,0)	D
Cession de propriétés destinées à la revente	188	399	(211)	(52,9)	D
Autres revenus	4 257	2 969	1 288	43,4	F
Total des revenus	4 404 109	4 275 510	128 599	3,0%	F

Note 1 : Les contributions d'organismes municipaux de 2015 ont été reclassées en Transferts afin de se conformer aux recommandations du MAMOT et rendre comparables les revenus des deux années.

F : Favorable

D : Défavorable

Les écarts significatifs entre les revenus réalisés en 2016 et ceux de 2015 s'expliquent comme suit :

Les revenus de **taxes** réalisés en 2016 se sont chiffrés à 3 222 M\$, **en hausse de 88,3 M\$** par rapport à 2015. Cette hausse s'explique principalement par l'indexation du budget des taxes sur valeur foncière de 88,6 M\$ (2,8%) en 2016 et par une croissance de l'assiette fiscale par rapport 2015.

Les revenus provenant des **compensations tenant lieu de taxes** se sont établis à 235 M\$, **en hausse de 21 M\$** comparativement aux 214 M\$ inscrits en 2015. Cette augmentation provient principalement des compensations des immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux (4,7 M\$), des écoles primaires et secondaires (15,0 M\$) et de divers autres organismes (1,0 M\$).

Les revenus de **transferts** ont atteint 157,0 M\$, en hausse de 23,3 M\$ par rapport à 2015. Cette augmentation s'explique principalement par les effets combinés d'un délai plus court, en 2016, dans la reconnaissance de certains revenus qu'en 2015 (25,9 M\$), d'une meilleure réalisation des dépenses associés à certains projets (2,4 M\$) et à la baisse nette de certaines subventions et crédits associés à des dépenses (5,2 M\$).

Quant aux revenus tirés de **services rendus**, ils ont connu un **recul de 7,2 M\$**, pour atteindre 144 M\$ en 2016, en raison principalement du fait que certains services rendus ont été facturés plus tôt en 2015 par rapport à 2016 (3,7 M\$), de la baisse des revenus associés aux prêts d'employés au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (1,3 M\$) et de revenus non récurrents perçus par la Commission des services électriques en 2015 (1,2 M\$).

Les revenus liés à l'**imposition des droits** ont connu une **hausse de 12,0 M\$** en 2016 comparativement à 2015. Cette hausse est attribuable aux revenus tirés des licences et permis (5,2 M\$) et au nombre plus élevé de transactions immobilières réalisées en 2016 (6,8 M\$).

Les revenus découlant des **amendes et pénalités** ont connu un **recul de 7,0 M\$** en 2016 pour s'établir à 74,0 M\$ en raison de la combinaison des facteurs suivants :

- une diminution des revenus provenant des frais d'émission de procédures en raison du retard dans l'émission de certaines procédures à la suite d'une modification législative en 2016 nécessitant des mises à jour au système informatique (4,8 M\$);
- la baisse du nombre des constats d'infraction émis par les préposés au stationnement (4,3 M\$) ;
- une hausse des revenus découlant de la baisse des annulations de procédures pour cause de non-culpabilité dans les amendes et frais divers de greffes reliés aux règlements municipaux (1,9 M\$).

Les revenus d'**intérêts ont augmenté de 1,2 M\$** (63,0 M\$ en 2016 *comparé* à 62,0 M\$ en 2015) en raison des facteurs suivants :

- la diminution des intérêts sur les arriérés de taxes (0,9 M\$);
- la diminution de 1,4 M\$ dans les revenus de placements;
- l'augmentation des revenus provenant du fonds d'amortissement (3,4 M\$).

Les revenus provenant de la **cession d'actifs à long terme** ont **diminué de 2,2 M\$** (0,5 M\$ en 2016 comparé à 2,7 M\$ en 2015) en raison d'un délai dans la reconnaissance en 2016 des revenus associés à l'entente de gestion des stationnements sur rue avec la Société en commandite Stationnement de Montréal.

Résultats financiers au 2^e trimestre 2016 Analyse

Charges

Les charges ont totalisé 2 105 M\$, contre 2 073 M\$ en 2015, soit une croissance de 32,1 M\$ ou de 1,5 %.

(en milliers)	Juin 2016	Juin 2015	Écart		F/D
			\$	%	
Rémunération globale	1 176 894	1 130 107	46 787	4,1	D
Transport et communications	17 295	17 359	(64)	(0,4)	F
Services professionnels, techniques et autres	141 176	147 594	(6 418)	(4,3)	F
Location, entretien et réparation	75 871	69 377	6 494	9,4	D
Biens non durables	108 051	105 089	2 962	2,8	D
Biens et services	3 888	3 333	555	16,7	D
Frais de financement	180 342	177 679	2 663	1,5	D
Contributions à des organismes	375 913	381 194	(5 281)	(1,4)	F
Autres objets de dépenses	25 242	40 848	(15 606)	(38,2)	F
Total des charges	2 104 672	2 072 580	32 092	1,5	D

F = Écart favorable

D = Écart défavorable

Les écarts significatifs entre les charges de 2016 par rapport à celles de 2015 s'expliquent comme suit :

Les charges de **rémunération** en 2016 s'élèvent à 1 177 M\$, soit une **augmentation de 46,8 M\$** par rapport à 2015. Cet écart défavorable est causé principalement par une augmentation reliée à l'indexation de 2,5 % des salaires régulier-structure-permanente et avantages (15,9 M\$) et des cotisations d'équilibre liées au déficit actuariel (46,9 M\$). En contrepartie, nous constatons une diminution des remboursements de cotisations de solvabilité (5,4 M\$) ainsi qu'une diminution des salaires des autres structures (3,4 M\$), du temps supplémentaire (4,5 M\$) et des charges de l'employeur (3,8 M\$).

Les **services professionnels, techniques et autres** totalisent 141,2 M\$ en 2016, soit une **diminution de 6,4 M\$** par rapport à 2015. Celle-ci s'explique principalement par l'augmentation des charges reliées à l'activité de collecte et transport des déchets domestiques et assimilés (1,1M\$), des activités sports, culture et événements publics (1,1 M\$) ainsi que par la diminution des services techniques de 8,6 M\$ associés à l'activité neige (3,9 M\$), aux équipements et matériel roulant (2,8M\$) et aux autres services techniques (1,9 M\$).

Les charges de **location, entretien et réparation** totalisent 75,9 M\$ en 2016, soit une **augmentation de 6,5 M\$** par rapport à 2015. Celle-ci s'explique principalement par une augmentation des charges reliées aux coûts d'entretien et réparation de 6,1 M\$ pour les ameublements, équipements de bureau et équipements informatique au Service des technologies.

Les charges reliées aux **biens non durables** s'élèvent à 108,1 M\$ en 2016, soit une **augmentation de 3,0 M\$** par rapport à 2015. Celle-ci s'explique principalement par une augmentation des charges en électricité (2,9 M\$) au Service de l'eau.

Les **contributions à des organismes** s'élèvent en 2016 à 375,9 M\$, soit une **diminution de 5,3 M\$** par rapport à 2015. Cette diminution est principalement composée de 2 éléments. À l'augmentation de la contribution à la Société de transport de Montréal (10,4 M\$), à la quote-part de la Communauté Métropolitaine de Montréal (4,4 M\$), à la Société du Parc Jean-Drapeau (4,2M\$) et aux contributions reliées à l'activité industries et commerces –Prom. et développement économique (10,5 M\$). Et à la diminution des contributions à l'AMT (41,1 M\$). Cette dernière résulte notamment du fait que certaines factures reliées à l'exploitation des trains de banlieues pour l'exercice 2016 n'ont toujours pas été reçues et par la réception en 2016 d'une note de crédit (4,1 M\$) à l'égard de l'exercice 2015.

Quant aux **autres objets de dépenses**, ceux-ci représentent 25,2 M\$ en 2016, soit une **diminution de 15,6 M\$** par rapport à 2015. Celle-ci concerne principalement les programmes de subvention relatifs au logement social (4,6 M\$), les programmes de subvention rénovation urbaine (1,7 M\$) ainsi qu'une diminution de la provision pour créances douteuses (10,8 M\$). En contrepartie, nous constatons une hausse des dépenses pour règlements hors cours (2 M\$) et du programme de subvention Programme réussir @ Montréal-Industrie (3,7 M\$).



Dossier # : 1164512001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 13-13076 aux firmes "Les entreprises Canbec inc." et "9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)" pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux - Dépense totale de 314 433,70 \$, taxes incluses

Il est recommandé :

1. de prolonger les contrats octroyés aux firmes "Les entreprises Canbec inc." et "9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)", pour le service de déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour la période couvrant l'automne 2016 et l'hiver 2017, au prix de leurs soumissions, soit pour la somme maximale de 314 433,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 71,90 % par l'agglomération pour un montant de 196 625,45 \$ taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-06 10:30

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164512001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux d'entretien à contrat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Exercer la première option de prolongation des contrats accordés suite à l'appel d'offres public 13-13076 aux firmes "Les entreprises Canbec inc." et "9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur)" pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux - Dépense totale de 314 433,70 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Les contrats sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 et prendront fin le 30 avril 2016. Le présent dossier vise à exercer la première option de prolongation inscrite au devis afin de poursuivre les activités de déneigement, de déglacage et d'épandage d'abrasifs des entrées, des trottoirs et des stationnements d'immeubles des lots #1, 2 et 3 décrits aux documents contractuels, soit pour 26 immeubles de l'agglomération, 9 d'arrondissements et 7 immeubles centraux.

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants dont le déneigement est effectué par l'entreprise privée et encadré par le personnel de la Direction de l'exploitation immobilière, entretien et réparation. La Ville a toujours eu recours à la sous-traitance pour ce type de contrat.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement en 2013.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 1835 - 18 décembre 2013 - Accorder 3 contrats pour le déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux pour une période de 28 mois à compter du 1^{er} janvier 2014 (Les entreprises Canbecinc. : lots 1 et 2) (9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le Restaurateur : lot 3))

CM09 0086 - 23 février 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et neuf arrondissements relativement à l'octroi des contrats d'entretien et à l'application des programmes d'économies d'énergie et d'accessibilité universelle (article 85 de la Charte de la Ville de Montréal).

DESCRIPTION

Ces contrats consistent au déneigement, déglacage et épandage d'abrasif des entrées, des trottoirs et des stationnements d'immeubles des lots #1, 2 et 3 décrits aux documents contractuels, soit pour 26 immeubles de l'agglomération, 9 d'arrondissements et 7 immeubles centraux.

Une clause de prolongation est inscrite au devis et permet deux prolongations consécutives à raison d'une année à la fois. En décembre 2015, la Ville a signifié son intention d'exercer une première prolongation afin de poursuivre cette activité pour la période couvrant la saison de déneigement de l'automne 2016 et de l'hiver 2017.

JUSTIFICATION

La prolongation de ces contrats permettra d'assurer la poursuite des activités pour la saison de déneigement commençant le 1^{er} octobre 2016 et se terminant le 30 avril 2017 au coût total de 314 433,70 \$ taxes incluses.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats ne font pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Les entreprises adjudicataires de ces contrats de services autres que professionnels n'avaient pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Elles n'ont pas eu à obtenir une telle attestation pour de quelconques autres contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense brute avant taxes de la prolongation calculée totalise la somme de 273 480,06 \$.

Une portion de la dépense sera assumée par la Ville centre (Service de la gestion et planification immobilière) et facturée aux unités administratives (agglomération, services centraux et arrondissements) qui occupent ces bâtiments en fonction des superficies qu'elles y occupent à l'intérieur de la facturation immobilière.

Selon le fichier "Répartition de la dépense - Agglomération et local" en pièces jointes au dossier décisionnel, le pourcentage de la dépense assumée par l'agglomération a été établi à 71,90 % en fonction des superficies occupées dans les immeubles.

La répartition des montants et des pourcentages est déterminée selon la responsabilité financière de chacun des bâtiments. Celle-ci est détaillée dans la pièce jointe intitulée : "Répartition des dépenses brutes".

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, les adjudicataires ont mis en place et maintenu une politique de déneigement à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit, pour la plupart, de bâtiments importants qui ont toujours nécessité ce type de service et ont toujours été entretenus par l'entreprise privée.

Un report d'octroi, une interruption de service ou un refus d'octroyer le contrat compromettraient la sécurité des occupants, tout en affectant la poursuite des opérations. Pour pallier une telle interruption, la Ville devrait faire appel aux services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les lieux dans un état fonctionnel. Nous ne pouvons évaluer les coûts engendrés de ces contrats de gré à gré, les travaux n'étant pas régis par un contrat global.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des prolongations des contrats : août 2016

- Fin des prolongations des contrats : 30 avril 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal
Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal
Julie GUILLOTTE, Service de police de Montréal
Alexandre MUNIZ, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Carole GUÉRIN, 18 avril 2016
Érik VINCENT, 12 avril 2016
Alexandre MUNIZ, 11 avril 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

René SCOTT
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 280-3496
Télécop. : 514 872-0353

ENDOSSÉ PAR

Pierre LÉVESQUE
Chef de section

Tél : 514 872-4087
Télécop. : 514 872-0353

Le : 2016-04-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Tél : 514 872-9097

Approuvé le : 2016-04-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049

Approuvé le : 2016-06-03

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR TÉLÉCOPIE

Le 11 décembre 2015

Monsieur Jonathan Forget
9280-3949 QUÉBEC (J.B.A. LE RESTAURATEUR)
1939, rue Poupart, Suite A
Montréal (Québec) H2K 3H1

Télécopieur : 514 277-2063

**Objet : Prolongation du contrat - Appel d'offres n° 13-13076
Dénéigement de divers terrains d'immeubles municipaux**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°13-13076. Cette option est définie à la clause 3 des «clauses particulières» de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 avril 2017, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 9 octobre 2013 dans le cadre de l'appel d'offres 13-13076.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Alexandre Muniz
Agent d'approvisionnement II
Tél. : 514 872-1028
Télec. : 514 872-9693

AM/cd

Service de l'approvisionnement

Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR TÉLÉCOPIE

Le 11 décembre 2015

Monsieur Michel Cinquino
LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.
145, rue Richer
Lachine (Québec) H8R 1P4

Télécopieur : 514 481-9925

**Objet : Prolongation du contrat - Appel d'offres n° 13-13076
Déneigement de divers terrains d'immeubles municipaux**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°13-13076. Cette option est définie à la clause 3 des «clauses particulières» de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat serait effective pour la période du 1^{er} octobre 2016 au 30 avril 2017, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 9 octobre 2013 dans le cadre de l'appel d'offres 13-13076.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Alexandre Muniz
Agent d'approvisionnement II
Tél. : 514 872-1028
Télec. : 514 872-9693

AM/cd

Imputation	Coûts 2016 (3 mois)	Coûts 2017 (4 mois)	Total	%
Bâtiments Centraux				
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (DI)				
ITEM- 2- 2 0272 CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	546,18 \$	728,24 \$	1 274,42 \$	0,47%
ITEM- 2- 3 0410 ÉDIFICE LOUIS-CHARLAND - STAT. MILL #1	3 771,45 \$	5 028,60 \$	8 800,05 \$	3,22%
ITEM- 2- 4 0410 ÉDIFICE LOUIS-CHARLAND - STAT. MILL #2	3 334,29 \$	4 445,72 \$	7 780,01 \$	2,84%
ITEM- 2- 5 2453 CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	677,16 \$	902,88 \$	1 580,04 \$	0,58%
ITEM- 3- 3 0407 CHÂTEAU DUFRESNE	1 950,00 \$	2 600,00 \$	4 550,00 \$	1,66%
ITEM- 3- 4 3665 LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)	6 750,00 \$	9 000,00 \$	15 750,00 \$	5,76%
Sous-total	17 029,08 \$	22 705,44 \$	39 734,52 \$	14,53%
Imputation 2101.0010000.103004.03165.54504.014408.0000.000000.061000.000000.000000 (A.D.S.)				
ITEM- 3- 12 0105 STATIONNEMENT ADS	3 900,00 \$	5 200,00 \$	9 100,00 \$	3,33%
Sous-total	3 900,00 \$	5 200,00 \$	9 100,00 \$	3,33%
Total bâtiments centraux	20 929,08 \$	27 905,44 \$	48 834,52 \$	17,86%
Bâtiments Agglomération				
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (DI)				
ITEM- 1- 7 0454 3705 ST-PATRICK	2 691,45 \$	3 588,60 \$	6 280,05 \$	2,30%
Sous-total	2 691,45 \$	3 588,60 \$	6 280,05 \$	2,30%
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (DI)				
ITEM- 1- 8 3051 CASERNE 56	6 000,00 \$	8 000,00 \$	14 000,00 \$	5,12%
ITEM- 1- 9 3491 CASERNE NO 52	2 348,58 \$	3 131,44 \$	5 480,02 \$	2,00%
Sous-total	8 348,58 \$	11 131,44 \$	19 480,02 \$	7,12%
Imputation 1001.0010000.106200.022208.54504.014408.0000.000000.000000.000000.000000 (SIM)				
ITEM- 1- 11 2995 CASERNE 59	4 877,16 \$	6 502,88 \$	11 380,04 \$	4,16%
ITEM- 1- 12 3228 CASERNE 57	1 962,87 \$	2 617,16 \$	4 580,03 \$	1,67%
ITEM- 1- 13 3333 CASERNE NO 58	3 377,16 \$	4 502,88 \$	7 880,04 \$	2,88%
ITEM- 1- 14 3334 CASERNE NO 51	8 091,45 \$	10 788,60 \$	18 880,05 \$	6,90%
ITEM- 3- 9 2996 CASERNE 32	2 325,00 \$	3 100,00 \$	5 425,00 \$	1,98%
ITEM- 3- 10 3331 CASERNE 8	1 275,00 \$	1 700,00 \$	2 975,00 \$	1,09%
Sous-total	21 908,64 \$	29 211,52 \$	51 120,16 \$	18,69%
Imputation 1001.0010000.106071.02208.54504.014408.0000.000000.000000.000000.000000 (SIM)				
ITEM- 1- 10 0280 CASERNE NO 23	1 200,00 \$	1 600,00 \$	2 800,00 \$	1,02%
ITEM- 1- 20 0150 CASERNE NO 04	1 877,16 \$	2 502,88 \$	4 380,04 \$	1,60%
ITEM- 2- 6 0038 CASERNE NO 35	1 234,29 \$	1 645,72 \$	2 880,01 \$	1,05%
ITEM- 2- 7 0038 DESCENTE DE BATEAU	677,16 \$	902,88 \$	1 580,04 \$	0,58%
ITEM- 2- 8 0057 CASERNE NO 05	1 748,58 \$	2 331,44 \$	4 080,02 \$	1,49%
ITEM- 2- 9 0213 QUARTIER GÉNÉRAL DU SIM	4 105,74 \$	5 474,32 \$	9 580,06 \$	3,50%
ITEM- 2- 10 0293 CASERNE NO 31	2 091,45 \$	2 788,60 \$	4 880,05 \$	1,78%
ITEM- 3- 6 0191 CASERNE NO 29	2 775,00 \$	3 700,00 \$	6 475,00 \$	2,37%
ITEM- 3- 7 0422 CENTRE DE FORMATION DU SIM	8 250,00 \$	11 000,00 \$	19 250,00 \$	7,04%
ITEM- 3- 8 2431 CASERNE 45	1 875,00 \$	2 500,00 \$	4 375,00 \$	1,60%
ITEM- 3- 11 8608 CASERNE NO 19	2 475,00 \$	3 300,00 \$	5 775,00 \$	2,11%
Sous-total	28 309,38 \$	37 745,84 \$	66 055,22 \$	24,15%
Imputation 2114.0010000.105629.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (SPVM)				
ITEM- 3- 5 3666 LE "2620" ST-JOSEPH	1 875,00 \$	2 500,00 \$	4 375,00 \$	1,60%
ITEM- 3- 13 3178 POSTE DE QUARTIER NO 39 ET RELÈVE 911	2 505,00 \$	3 340,00 \$	5 845,00 \$	2,14%
ITEM- 3- 14 3249 POSTE DE QUARTIER NO 23 ET SECTION	2 775,00 \$	3 700,00 \$	6 475,00 \$	2,37%
ITEM- 3- 15 3687 CENTRE OPÉRATIONNEL EST	5 550,00 \$	7 400,00 \$	12 950,00 \$	4,74%
ITEM- 3- 16 3689 CHAMP DE TIR (SPVM)	7 800,00 \$	10 400,00 \$	18 200,00 \$	6,65%
ITEM- 3- 17 3728 CARRIÈRE DEMIX	2 505,00 \$	3 340,00 \$	5 845,00 \$	2,14%
Sous-total	23 010,00 \$	30 680,00 \$	53 690,00 \$	19,63%
Total bâtiments agglomération	84 268,05 \$	112 357,40 \$	196 625,45 \$	71,90%
Bâtiments Arrondissement				
Imputation 2101.0010000.108140.09007.55401.000000.0000.000000.000000.000000.000000 (DI)				
ITEM- 1- 1 0142 BIBLIO ET CENTRE COMMUNAUTAIRE CDN-NORD	900,00 \$	1 200,00 \$	2 100,00 \$	0,77%
ITEM- 1- 2 0256 CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND	900,00 \$	1 200,00 \$	2 100,00 \$	0,77%
ITEM- 1- 3 2463 CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE	771,45 \$	1 028,60 \$	1 800,05 \$	0,66%
ITEM- 1- 4 8616 CENTRE MONKLAND	1 155,00 \$	1 540,00 \$	2 695,00 \$	0,99%
ITEM- 1- 5 8663 CENTRE SAINTE-CUNÉGONDE	771,42 \$	1 028,56 \$	1 799,98 \$	0,66%
ITEM- 1- 6 2391 CENTRE SPORTIF NOTRE-DAME-DES-NEIGES et CENTRE 8490 COMMU. DE LOISIRS DE LA C-D-N	1 830,00 \$	2 440,00 \$	4 270,00 \$	1,56%
ITEM- 2- 1 2405 CENTRE MULTI-ETHNIQUE	1 105,74 \$	1 474,32 \$	2 580,06 \$	0,94%
ITEM- 3- 1 0098 MAISON DE LA CULTURE - EX-CASERNE 45	2 025,00 \$	2 700,00 \$	4 725,00 \$	1,73%
ITEM- 3- 2 0795 C. COMM. MARCELLE-ET-GABRIEL-LAPALME	2 550,00 \$	3 400,00 \$	5 950,00 \$	2,18%
Sous-total	12 008,61 \$	16 011,48 \$	28 020,09 \$	10,25%
Total bâtiments arrondissement	12 008,61 \$	16 011,48 \$	28 020,09 \$	10,25%
TOTAL	117 205,74 \$	156 274,32 \$	273 480,06 \$	100,00%

LOT #1 - SECTEUR OUEST

LOT #1 - SECTEUR OUEST						Répartition de la dépense			Proportion totale sur l'ensemble des contrats
Lot	Art.	No	Bâtiment	Adresse	Coûts du contrat	Agglomération	Central	Arrondissement	
Bâtiments d'arrondissements									
1	1	0142	BIBLIO ET CENTRE COMMUNAUTAIRE CDN-NORD	6767 Chemin de la Côte-des-Neiges	2 100,00 \$			100%	0,77%
1	2	0256	CENTRE COMMUNAUTAIRE ST-RAYMOND	5578 Chemin Upper Lachine	2 100,00 \$			100%	0,77%
1	3	2463	CENTRE SPORTIF DE LA PETITE-BOURGOGNE	1825 Rue Notre-Dame O	1 800,05 \$			100%	0,66%
1	4	8616	CENTRE MONKLAND	4410 Avenue West Hill	2 695,00 \$			100%	0,99%
1	5	8663	CENTRE SAINTE-CUNÉGONDE	525 Rue du Dominion	1 799,98 \$			100%	0,66%
1	6	2391	CENTRE SPORTIF NOTRE-DAME-DES-NEIGES et	5354 Avenue Gatineau et 5347					
		8490	CENTRE COMM. DE LOISIRS DE LA C-D-N	Chemin de la Côte-des-Neiges	4 270,00 \$			100%	1,56%
					14 765,03 \$			100%	5,40%
Bâtiments Agglomération									
1	7	0454	3705 ST-PATRICK	3705 rue St-Patrick	6 280,05 \$	100%			2,30%
1	8	3051	CASERNE 56	230 boul. Chèvremont	14 000,00 \$	100%			5,12%
1	9	3491	CASERNE NO 52	330 rue Surrey	5 480,02 \$	100%			2,00%
1	10	0280	CASERNE NO 23	523 Place Saint-Henri	2 800,00 \$	100%			1,02%
1	11	2995	CASERNE 59	18661 Boul de Pierrefonds	11 380,04 \$	100%			4,16%
1	12	3228	CASERNE 57	13 759 boul. Pierrefonds	4 840,03 \$	100%			1,67%
1	13	3333	CASERNE NO 58	11 rue du centre commercial	7 880,04 \$	100%			2,88%
1	14	3334	CASERNE NO 51	550 boul. des Anciens-combattants	18 880,05 \$	100%			6,90%
1	20	0150	CASERNE NO 04	5260, rue Van Horne	4 380,04 \$	100%			1,60%
Total bâtiments agglomération:					75 660,27 \$	100%			27,67%
COÛT TOTAL LOT #1 - Secteur ouest					90 425,30 \$	84%		16%	33,06%

LOT #2 - SECTEUR CENTRE

LOT #2 - SECTEUR CENTRE						Répartition de la dépense			Proportion totale sur l'ensemble des contrats
Lot	Art.	No	Bâtiment	Adresse	Coûts du contrat	Agglomération	Central	Arrondissement	
Bâtiments d'arrondissements									
2	1	2405	CENTRE MULTI-ETHNIQUE	3553 Rue Saint-Urbain	2 580,06 \$			100%	0,94%
					2 580,06 \$			100%	0,94%
Bâtiments centraux									
2	2	0272	CENTRE D'HISTOIRE DE MONTRÉAL	335 Rue D'Youville	1 274,42 \$		100%		0,47%
2	3	0410	ÉDIFICE LOUIS-CHARLAND - STAT. MILL #1	801 Rue Brennan	8 800,05 \$		100%		3,22%
2	4	0410	ÉDIFICE LOUIS-CHARLAND - STAT. MILL #2	801 Rue Brennan	7 780,01 \$		100%		2,84%
2	5	2453	CENTRE INTERCULTUREL STRATHEARN	3670 Rue Jeanne-Mance	1 580,04 \$		100%		0,58%
					19 434,52 \$		100%		7,11%
Bâtiments Agglomération									
2	6	0038	CASERNE NO 35	550 boul. Gouin	2 880,01 \$	100%			1,05%
2	7	0038	DESCENTE DE BATEAU	Somerville/Berri	1 580,04 \$	100%			0,58%
2	8	0057	CASERNE NO 05	105 Rue Ontario E	4 080,02 \$	100%			1,49%
2	9	0213	QUARTIER GÉNÉRAL DU SIM	4040 avenue du Parc	9 580,06 \$	100%			3,50%
2	10	0293	CASERNE NO 31	7041 Rue St-Dominique	4 880,05 \$	100%			1,78%
Total bâtiments agglomération:					23 000,18 \$	100%			8,41%
COÛT TOTAL LOT #2 - Secteur centre					45 014,76 \$	51%	43,17%	6%	16,46%

LOT #3 - SECTEUR EST

LOT #3 - SECTEUR EST						Répartition de la dépense			Proportion totale sur l'ensemble des contrats
Lot	Art.	No	Bâtiment	Adresse	Coûts du contrat	Agglomération	Central	Arrondissement	
Bâtiments d'arrondissements									
3	1	0098	MAISON DE LA CULTURE - EX-CASERNE 45	4200 Rue Ontario E	4 725,00 \$			100%	1,73%
3	2	0795	C. COMM. MARCELLE-ET-GABRIEL-LAPALME	5350 Rue Lafond	5 950,00 \$			100%	2,18%
					10 675,00 \$			100%	3,90%
Bâtiments centraux									
3	3	0407	CHÂTEAU DUFRESNE	4040 Sherbrooke Est	4 550,00 \$		100%		1,66%
3	4	3665	LE "2580" ST-JOSEPH (CENTRE 911)	2580 Boulevard Saint-Joseph	15 750,00 \$		100%		5,76%
3	12	0105	STATIONNEMENT ADS	1500 des Carrières	9 100,00 \$		100%		3,33%
					29 400,00 \$		100%		10,75%
Bâtiments Agglomération									
3	5	3666	LE "2620" ST-JOSEPH	2620 Boulevard Saint-Joseph	4 375,00 \$	100%			1,60%
3	6	0191	CASERNE NO 29	5375 1ère avenue	6 475,00 \$	100%			2,37%
3	7	0422	CENTRE DE FORMATION DU SIM	6700 rue Notre-Dame est	19 250,00 \$	100%			7,04%
3	8	2431	CASERNE 45	2455 rue Vimont	4 375,00 \$	100%			1,60%
3	9	2996	CASERNE 32	16101 rue Sherbrooke est	5 425,00 \$	100%			1,98%
3	10	3331	CASERNE 8	11371 rue Notre-dame est	2 975,00 \$	100%			1,09%
3	11	8608	CASERNE NO 19	2000 boul. de Lorimier	5 775,00 \$	100%			2,11%
3	13	3178	POSTE DE QUARTIER NO 39 ET RELÈVE 911	6100 Boulevard Henri-Bourassa	5 845,00 \$	100%			2,14%
3	14	3249	POSTE DE QUARTIER NO 23 ET SECTION	4555 Rue Hochelaga	6 475,00 \$	100%			2,37%
3	15	3687	CENTRE OPÉRATIONNEL EST	7700 Boulevard Langelier	12 950,00 \$	100%			4,74%
3	16	3689	CHAMP DE TIR (SPVM)	2705 Montée Masson, Laval	18 200,00 \$	100%			6,65%
3	17	3728	CARRIÈRE DEMIX	11171 Autoroute Métropolitaine	5 845,00 \$	100%			2,14%
Total bâtiments agglomération:					97 965,00 \$	100%			35,82%
COÛT TOTAL LOT #3 - Secteur ouest					138 040,00 \$	71%	21,30%	8%	50,48%
COÛT TOTAL DU CONTRAT					273 480,06 \$	196 625,45 \$	48 834,52 \$	28 020,09 \$	100,00%
RÉPARTITION DES DÉPENSES						71,90%	17,86%	10,25%	

Dossier # : 1164512001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division soutien et exploitation , Section des travaux
d'entretien à contrat

Objet :

Exercer la première option de prolongation des contrats accordés
suite à l'appel d'offres public 13-13076 aux firmes "Les
entreprises Canbec inc." et "9280-3949 Québec inc. (J.B.A. Le
Restaurateur)" pour le déneigement de divers terrains
d'immeubles municipaux - Dépense totale de 314 433,70 \$,
taxes incluses

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164512001 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-04-13

Lan-Huong DOAN
Conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872-4674

Division : Service des finances - Point de
service HDV



Dossier # : 1166135008

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc., pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal (CG15 0017). Montant estimé pour la période de prolongation : 125 330,11 \$ (taxes incluses).

Il est recommandé:

1. d'autoriser la prolongation d'une entente-cadre avec 2963-9556 Québec inc. pour une période de douze mois (12) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés, pour la Ville de Montréal, selon les termes et conditions de l'appel d'offres 14-13500 (CG15 0017);
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget des différents services de la Ville de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-06-09 09:26

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166135008

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation pour une période de douze (12) mois, de l'entente-cadre conclue avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc., pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal (CG15 0017). Montant estimé pour la période de prolongation : 125 330,11 \$ (taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

En 2014, le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public dans le but d'octroyer une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés, à l'usage des policiers et pompiers de la Ville de Montréal.

L'entente-cadre actuellement en vigueur depuis le 29 janvier 2015, d'une valeur totale de 259 014,65 \$, taxes incluses, prendra fin le 28 janvier 2017. En date du 2 juin 2016, l'entente-cadre a été consommée à environ 96 % ce qui représente un montant de 247 129,79 \$, taxes incluses.

Dans le cadre de ce sommaire décisionnel, nous désirons nous prévaloir d'une option de prolongation de douze (12) mois, à partir du 28 janvier 2017, aux mêmes conditions de l'appel d'offres 14-13500.

L'adjudicataire du contrat, l'entreprise 2963-9556 Québec inc., a confirmé son intérêt par écrit, la lettre se retrouvant en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0017 29 janvier 2015 - Conclure avec l'entreprise 2963-9556 Québec inc. une entente-cadre pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage de la Ville de Montréal, conformément à l'appel d'offres public 14-13500 (1 soum.). Le montant total de l'entente est de 259 014,65 \$ taxes incluses.

CE12 1267 8 août 2012 – Conclure avec la firme Martial Bessette inc. une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de bas coussinés et non

coussinés à l'usage des policiers du SPVM, conformément à l'appel d'offres public 12-11895 (3 soum). Le montant total de l'entente est de 143 311,74 \$ taxes incluses.

CE10 1715 3 novembre 2010 - Conclure avec la firme Martial Bessette inc. une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois pour la fourniture de bas coussinés et non coussinés à l'usage des pompiers SIM, conformément à l'appel d'offres public 10-11303 (3 soum). Le montant total de l'entente est de 253 116,54 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Selon les conventions collectives en vigueur, la Ville a l'obligation de fournir les pièces d'uniformes et de protection nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels des employés.

La prolongation de l'entente-cadre permettra à la Ville d'accomplir ses obligations et de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres.

La production des bas pour ce contrat est effectuée au Québec.

JUSTIFICATION

La prolongation de l'entente-cadre permettra une constance et une facilité d'approvisionnement, et ce, tout en assurant la disponibilité de produits jusqu'à la fin de 2017.

Le renouvellement de cette entente permettra :

- à la Ville de bénéficier des conditions avantageuses obtenues lors du dernier appel d'offres (aucune augmentation de prix n'est prévue pour cette prolongation);
- d'assurer la disponibilité des produits pour les employés du SPVM et du SIM.

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- la politique de gestion contractuelle;
- la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'adjudicataire n'a pas à obtenir l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de ce contrat et elle ne détient pas une telle autorisation dans le cadre d'un autre contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé pour cette prolongation est de :

109 006,40 \$ + 5 450,32 \$ (TPS) + 10 873,39 \$ (TVQ) = 125 330,11 \$ (taxes incluses)

L'entente-cadre est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdit le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle en faisant augmenter tous les frais administratifs afférents.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune activité de communication n'est prévue dans le cadre du présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Prolongation de l'entente-cadre à la suite de l'adoption de la présente résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dana Roxana RACASAN OANCEA
Agent d'approvisionnement II

Tél : 514 872-6717
Télécop. : 514 872-9693

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-03

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

Tél : 514-872-1027
Télécop. : 514 872-2519

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL

Directeur de l'approvisionnement

Tél : 514 868 4433

Approuvé le : 2016-06-08

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR TÉLÉCOPIE

Le 6 juin 2016

Monsieur Daniel Drisdelle
Président
2963-9556 QUÉBEC INC.
3330, 2^e rue, suite 70
Saint-Hubert (Québec) J3Y 8Y7

Télécopieur : 450 676-2885

**Objet : Prolongation du contrat - Appel d'offres n° 14-13500
Bas coussinés et non coussinés**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13500. Cette prolongation serait pour la période de 12 mois à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville. Cette option est définie à la clause 5 des «clauses administratives particulières» de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat et l'émission de nouvelles ententes serait effective pour la période du 29 janvier 2017 au 28 janvier 2018, et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 21 juillet 2014 dans le cadre de l'appel d'offres 14-13500.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 8 juin 2016 afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission desdites ententes.


Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Roxana Racasan Oance
Agente d'approvisionnement II
Tél. : 514 872-6717
Télééc. : 514 872-9693

La présente est pour vous signifier notre accord pour la prolongation du contrat pour l'appel d'offres n°14-13500, pour la période du 29 janvier 2017 au 28 janvier 2018, à compter de la date d'octroi par les instances concernées.

Daniel Drisdelle 
Nom en lettres moulées et signature

6 juin 2016
Date

Monsieur Daniel Drisdelle
Président
2963-9556 Québec inc.



Dossier # : 1163720002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017) pour une valeur maximale de 478 583,47 \$ (incluant les taxes) ou 416 250 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017.

IL EST RECOMMANDÉ :

1. de reconduire la convention signée en décembre 2010 pour une durée d'un (1) an par laquelle Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour des travaux en actuariat en support au Bureau des régimes de retraite, pour une somme maximale de 478 583,47 \$ taxes incluses (416 250 \$ excluant les taxes)
2. d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-16 14:04

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163720002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017) pour une valeur maximale de 478 583,47 \$ (incluant les taxes) ou 416 250 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017.

CONTENU

CONTEXTE

À la fin 2010, la Ville de Montréal a approuvé une convention avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour des services professionnels d'actuariat et de support au Bureau des régimes de retraite pour une durée de 5 ans. La décision d'octroyer le contrat est datée du 8 décembre 2010 (CE10 1968) et faisait suite à un appel d'offres public. La Ville a retenu les services de la firme pour fournir principalement les services suivants :

- estimer la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins du budget de la Ville,
- établir la charge comptable associée aux régimes de retraite pour les fins des états financiers de la Ville,
- participer aux travaux ad hoc en vue de répondre aux demandes des vérificateurs de la Ville,
- offrir un support à l'équipe du Bureau dans l'administration des régimes de retraite (expertise actuarielle, réglementaire, etc.),
- fournir un outil de suivi (baromètre) relatant les informations financières pertinentes au suivi de la situation financière des régimes de retraite.

La convention initiale de 5 ans visait la période 2010 à 2015 inclusivement. L'article 4 de la convention de 2010 permet toutefois après l'échéance des cinq ans, de reconduire la convention, à chaque année, selon la décision des instances municipales et ce, pendant une durée maximale de cinq (5) ans additionnels.

En 2016, la convention a été reconduite pour une première année (CG15 0394), tel que prévu au contrat initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0394 Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuares avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2015 au 8 décembre 2016) pour une valeur maximale de 558 626,55 \$ (incluant les taxes) ou 485 867,81 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 125 000 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2016 (1153720001)

CE10 1968 (8 décembre 2010) Accorder un contrat de services professionnels d'une durée de cinq ans, renouvelable pour cinq années additionnelles avec l'autorisation du comité exécutif, à Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco) pour la rétention de services professionnels d'actuariat pour une somme maximale de 2 252 138,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (# 10-11 360) trois soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. Autoriser un montant de 220 000,00 \$ à titre de dépenses contingentes incluses au contrat. (1104084004).

CE-10 113 (7 juillet 2010), Autorisation de lancer un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services professionnels d'actuares.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser la reconduction de la convention existante pour une année additionnelle. En d'autres termes, il s'agit uniquement de donner effet à une disposition contractuelle.

JUSTIFICATION

Le domaine et les travaux réalisés par la firme tant pour l'administration des régimes de retraite (support aux mandats délégués des différentes commissions) que pour l'évaluation de la charge comptable associée aux régimes de retraite (confection du budget et des états financiers de la Ville) sont de type récurrent. La nature de ces travaux font en sorte qu'ils sont requis année après année.

En premier lieu, il nous apparaît opportun de donner effet à la disposition contractuelle, soit de prolonger la convention, car la firme offre un niveau de services de très bonne qualité et respecte les échéanciers. Par ailleurs, le contexte particulier visant les régimes de retraite dans le secteur municipal et plus particulièrement la situation des régimes de retraite des employés de la Ville de Montréal, où une fine connaissance de nos régimes constituent un atout important (les fusions des régimes de retraite qui arrivent à une étape charnière, la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (Loi RRSM), etc.), nous incite aussi à utiliser la clause de prolongation prévue au contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2010, le montant total du contrat d'une durée de cinq (5) ans totalisait 1 995 250 \$ avant taxes. À l'époque, une prévision des dépenses avait été produite, à titre indicatif, pour chacune des années. Toutefois, compte tenu que les dépenses d'une année étaient grandement influencées, d'une part, par le volume de travail découlant des nouvelles ententes d'harmonisation signées et, d'autre part, des changements apportés aux normes comptables, il était prévu que ces sommes pouvaient être réaménagées différemment d'une année à l'autre, dans la mesure où le Service disposait des crédits budgétaires disponibles. Mentionnons que sur les cinq (5) premières années du contrat, les taux horaires prévus au contrat sont demeurés inchangés, c'est-à-dire que la firme avait maintenue constante ses taux horaires. À cette somme s'ajoutait un montant de 220 000 \$ à titre de dépenses contingentes à être payées, le cas échéant, à la firme.

En ce qui concerne la reconduction, le devis technique associé à ce dossier mentionnait à l'article 6 :

« Le soumissionnaire devra indiquer :

La structure des taux horaires pour une période de cinq (5) ans par catégorie de professionnels pour effectuer les travaux qui pourraient être requis par le Bureau des régimes de retraite;

Les prix qui seront facturés pour les années ultérieures, dans l'éventualité où le contrat est prolongé, seront déterminés sur la base d'une indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation ;

Le soumissionnaire doit compléter le bordereau de prix» . (notre soulignement)

Le sommaire décisionnel relatif au dossier (1104084004) mentionnait aussi dans la section description :

« Le présent dossier a pour objet d'obtenir l'autorisation de signer une convention de services professionnels avec la firme Morneau Shepell (anciennement Morneau Sobeco), firme d'actuaire conseils, sélectionnée suite à un appel d'offres public. Il y a eu cinq (5) preneurs de cahiers de charge et trois (3) soumissionnaires pour cet appel d'offres. Le montant de la soumission du plus bas soumissionnaire est de 10 % inférieur au montant estimé au moment du lancement de l'appel d'offres. Le montant estimé était basé sur les coûts actuels de services professionnels. Cette convention d'une durée de cinq (5) ans avec possibilité de renouvellement annuelle pour une période additionnelle de cinq (5) ans avec l'autorisation du comité exécutif , porte sur la rétention de services professionnels d'actuarial requis afin de supporter la Ville dans l'administration des régimes de retraite dont elle est le délégué. » (notre soulignement)

Impact financier pour l'exercice 2017

Comme le prévoit la convention, nous devons majorer les taux horaires d'un indice d'inflation. L'an passé, nous avons utilisé l'indice d'inflation de Montréal produite par Statistique Canada. Il s'agit d'un indice reconnu. Nous utilisons l'indice mensuel moyen des douze mois de 2015 (124,9) divisé par l'indice mensuel moyen des douze mois de 2014 (123,2) afin d'éviter la volatilité observé de l'indice sur une base mensuelle. L'indice des prix à la consommation obtenu avec cette formule est de 1,4 %.

Dans un deuxième temps, nous devons établir le nombre d'heures de consultation anticipées pour la période visée (1 an). Compte tenu des travaux anticipés (adoption de la loi 75, qui va nécessiter certaines analyses, poursuite des travaux visant la séparation du service des participants aux différents régimes en deux volets (pré 2014 et post 2013), modifications au baromètre établissant la charge de retraite, travaux associés aux états financiers de la Ville reflétant le nouvel environnement des régimes de retraite, etc.), nous prévoyons avoir besoin d'une banque de 3 000 heures.

En appliquant les taux horaires de 2017 à la banque d'heures (3 000), nous obtenons un montant total de 416 250 \$ (avant taxes). En ajoutant les taxes, nous obtenons une somme de 478 583,44 \$. Aucune dépense contingente n'est ajoutée pour l'exercice 2017. En fait, la somme demandée est similaire à la moyenne annuelle des sommes requises dans le budget initial ajustées pour du facteur d'indexation.

Un léger ajustement à la base budgétaire 2017 du Service des finances est cependant requis puisque la base budgétaire fait référence à l'année 2015 (385 100 \$). Pour l'essentiel, cet ajustement est équivalent à la valeur de l'indexation de 2016 et de 2017.

Il s'agit d'une dépense mixte d'administration générale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les comités des régimes de retraite ont délégué à la Ville l'administration de leur régime de retraite. Plusieurs services nécessitent une expertise que la Ville n'a pas et qu'elle doit obtenir d'une firme d'actuaire conseil. Un refus ou un report du présent dossier mettrait la Ville dans une situation où elle ne serait pas en mesure de rendre les services requis en vertu de ses obligations et responsabilités de délégataire. Si la Ville cessait d'offrir les services qui lui ont été délégués, les comités de retraite pourraient engager des dépenses à cet effet et par la suite, présenter la facture à la Ville qui devrait s'en acquitter tel que prévu dans les règlements des régimes de retraite.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Aviser la firme que la Ville désire se prévaloir de la clause prévue à la convention.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LANGLOIS
Chef de division

Tél : 872-5902
Télécop. : 872-1855

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-13

Jacques MARLEAU
Directeur / Financement Trésorerie & Gestion
des caisses de retraite

Tél : 872-3155
Télécop. : 872-1855

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2016-06-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-06-15

Dossier # : 1163720002

Unité administrative responsable : Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Secrétariat des commissions

Objet : Reconduire la convention pour la rétention de services professionnels d'actuaire avec la firme Morneau Shepell pour une période d'un (1) an (du 9 décembre 2016 au 8 décembre 2017) pour une valeur maximale de 478 583,47 \$ (incluant les taxes) ou 416 250 \$ (excluant les taxes) et d'autoriser un ajustement de 51 900 \$ à la base budgétaire du Service des Finances pour l'année 2017.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD-1161629002 - Morneau Shepell.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie DUMARESQ
Prepose(e) au budget

Tél : 514-872-4764

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-14

Pierre BLANCHARD
Conseiller en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-6714

Division : Service des finances ,



Dossier # : 1165917002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques / Autoriser un virement budgétaire de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$, pour l'année 2016, au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques;
2. d'autoriser le virement d'une somme de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le budget 2016 du Service de la diversité sociale et des sports;
3. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
4. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-09 14:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165917002

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques / Autoriser un virement budgétaire de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Centre de référence du Grand Montréal

Créé en 1956, le Centre de référence du Grand Montréal (CRGM) est un organisme à but non lucratif (OBNL) bien établi. Le CRGM réalise et vend un bottin papier répertoriant quelque 5 000 organismes communautaires et organisations de bienfaisance du Grand Montréal, compile et gère l'information dans une banque de données et opère trois lignes spécialisées (drogue, jeu et aînés). En 2014-2015, le CRGM a reçu et géré 46 000 demandes. En février 2016, le CRGM a reçu un contrat de la Ville de Montréal pour la gestion d'une ligne Info-Aide Réfugiés.

Banque de données

La banque de données constituée et mise à jour par le CRGM contient l'ensemble des ressources communautaires montréalaises catégorisées selon les secteurs d'intervention, les localisations et contient des informations pratiques sur chacune d'entre elles. Un site Web proposant toutes les références du Centre est disponible et est l'objet de ce sommaire. Sa mise en ligne fait partie du projet 211, que propose le CRGM parrainé par Centraide-United Way dans le cadre de « Je fais Montréal ». Les informations contenues dans la banque de données sont particulièrement importantes pour les objectifs de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale de l'agglomération de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0233 - 23 février 2016

Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de référence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour gérer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme

maximale de 120 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

DESCRIPTION

Le Centre de référence du Grand Montréal s'engage, par la mise en ligne de sa banque de données, à rendre accessible gratuitement toutes les informations qu'elle contient et à en faire une mise à jour permanente.

Le CRGM s'engage également à produire et à fournir à la Ville de Montréal un rapport statistique mensuel qui comprendra, entre autres : les statistiques de fréquentation de la banque de données, notamment le nombre de visiteurs (nouveaux et connus), le nombre de visiteurs différents par jour/semaine/mois, la provenance, le temps passé sur le site, les éléments consultés dans la banque de données, ainsi que les commentaires des usagers.

Le projet de convention prend effet à sa signature par les deux parties et prend fin un an après cette date.

JUSTIFICATION

La banque de données mise en ligne sur Internet par le Centre de référence du Grand Montréal fournira aux citoyens montréalais un guichet unique pour tous ceux qui cherchent des informations sur les services humanitaires et communautaires non urgents. Au cours des dernières années, la multiplication des sources d'information fait en sorte qu'il est de plus en plus difficile pour une part importante de la population de trouver les coordonnées des services qui leur sont offerts. La banque de données du CRGM permettra aux usagers de trouver une information précise, à jour et complète les conduisant vers la ressource communautaire répondant à leur besoin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 78 643 \$ sera financé par le budget de fonctionnement. Une somme de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération devra être virée au budget du Service de la diversité sociale et des sports pour ce faire. Cette dépense sera assumée entièrement par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans le volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise. Il contribuera à un meilleur accès à l'information permettant l'amélioration de la qualité de vie des Montréalais.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La mise en ligne de la banque de données sur les organismes communautaires fournira aux citoyens un accès à une source d'information importante sur les services offerts sur le territoire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Communiqué de presse

Possibilité d'une conférence de presse lors de la mise en ligne ou à l'automne prochain

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2016 Présentation au comité exécutif pour recommandation
Août 2016 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis VÉZINA
Conseiller en planification

Tél : 514 872-7532
Télécop. : 514 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Télécop. : 514 872-9848

Le : 2016-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-06-09

Budget détaillé 211 Web – Agglomération de Montréal

Année 1 – Web seulement

Coûts

Ressources humaines

Gestion	10 817 \$
Services techniques et de documentation	56 987 \$
Sous-total, ressources humaines	67 804 \$

Autres coûts

Ressources matérielles et techniques	5 793 \$
Publicité et promotion	3 835 \$
Formation, certification	505 \$
Autres	706 \$
Sous-total, autres coûts	10 839 \$

Total du projet	78 643 \$
------------------------	------------------

Dossier # : 1165917002

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet :

Accorder un soutien financier non récurrent de 78 643 \$ au Centre de référence du Grand Montréal pour soutenir la mise en ligne et la gestion d'une banque de données sur les services communautaires montréalais et la production de rapports statistiques / Autoriser un virement budgétaire de 78 643 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le Service de la diversité sociale et des sports / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165917002 - Certification de fonds CRGM.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget - PS Brennan 2
Tél : 514 872-1094

Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-03

Yves COURCHESNE
Directeur
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances

**CONVENTION
GDD 116 5917 002**

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CENTRE DE RÉFÉRENCE DU GRAND MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 3155, rue Hochelaga, Montréal, Québec, H1W 1G4, agissant et représentée par Mme Pierrette Gagné, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes par une résolution adoptée à son conseil d'administration tenue le 9 mai 2016;

N° d'inscription TPS : S/O
N° d'inscription TVQ : S/O
N° d'inscription d'organisme de charité : S/O

Ci-après appelé l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE l'Organisme entend promouvoir la qualité de vie dans les quartiers et la réduction de la pauvreté;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la mise en ligne d'un site Web regroupant les informations sur les organismes communautaires et humanitaires de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE la Ville désire que le Centre de référence du Grand Montréal puisse opérer un site Web présentant les données des services sociocommunautaires du Grand Montréal, qu'il veuille à sa mise à jour et que cette banque de données est conforme aux exigences des autorités compétentes pour le 211;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

OBJET

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter des activités approuvées par le Directeur conformément à la présente convention et à son Annexe A qui en fait partie intégrante.

Ces activités sont de :

- Rendre disponible, mettre à jour, opérer, administrer et mettre en ligne sur le site Web 211 du Centre de référence du Grand Montréal les données répertoriant des informations sur les services offerts par les organismes humanitaires et communautaires montréalais;

- Compiler et fournir à la Ville un rapport trimestriel des statistiques mensuelles reliées à l'utilisation du site Web 211 du Centre de référence du Grand Montréal.

ARTICLE 2

DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « **Directeur** » : la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé;
- 2.2 « **Annexe A** » : la prévision budgétaire des activités du Plan d'action préparée par l'Organisme pour la mise en ligne sur le site Web 211 du Centre de référence du Grand Montréal répertoriant des informations sur les services offerts par les organismes humanitaires et communautaires montréalais et approuvée par le Directeur décrivant les activités proposées et les prévisions budgétaires respectives.

ARTICLE 3

INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4

OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

- 4.1 **Activités**
réalise les activités en conformité des dispositions de la présente convention, de l'Annexe A et des directives du Directeur;

- 4.2 **Rapports**
dépose, auprès du Directeur, un rapport d'étape, ainsi que le rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels non limitativement la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès des clientèles concernées;
- 4.3 **Autorisations et permis**
obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;
- 4.4 **Respect des lois**
se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs;
- 4.5 **Promotion et publicité**
met en évidence la participation de la Ville dans toute publicité relative aux activités visées par la présente convention, cette publicité devant, avant diffusion, être approuvée par le Directeur;
- 4.6 **Aspects financiers**
- 4.6.1 tient une comptabilité distincte faisant état de l'utilisation des sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention;
- 4.6.2 autorise le Directeur du Services des finances de la Ville à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie, sans frais;
- 4.6.3 remet au Directeur, dans les trente (30) jours de leur adoption, une copie de ses états financiers annuels. Ces états financiers doivent présenter les informations financières relatives aux activités faisant l'objet de la présente convention, séparément de celles des autres secteurs d'activités de l'Organisme, si les revenus et dépenses des activités ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers, transmettre, un état des revenus et dépenses de ses activités;
- 4.6.4 transmet au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), avec copie au Directeur, ses états financiers vérifiés si l'Organisme reçoit de la Ville une contribution financière annuelle de 100 000 \$ et plus (conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.6.5 est présent, si le Directeur en fait la demande, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répond aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention;
- 4.6.6 remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet;

4.7 **Responsabilité**

prend fait et cause pour la Ville dans toute poursuite dirigée contre elle par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et la tient indemne de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais;

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et à son Annexe A, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS (78 643 \$)**.

5.2 **Versements**

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

- 5.2.1 un premier montant de **TRENTE-HUIT MILLE SIX CENT QUARANTE-TROIS DOLLARS (38 643 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties ;
- 5.2.2 un second montant de **TRENTE MILLE DOLLARS (30 000 \$)**, dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur d'un rapport trimestriel de statistiques mensuelles sur l'utilisation du site 211 de la banque de données du Centre de référence du Grand Montréal;
- 5.2.3 un dernier montant de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)** dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur d'un rapport trimestriel et d'un rapport final.

5.3 **Annulation**

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités de l'Annexe A ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de cette convention.

ARTICLE 6 **DÉONTOLOGIE**

- 6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à l'Annexe A, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

- 6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.
- 6.4 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux seules fins qui y sont prévues.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1 Il y a défaut :
- I) si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- ou
- II) si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe II) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore utilisée reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.
- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **INCESSIBILITÉ**

L'Organisme ne peut céder, ni transférer, en tout ou en partie, les droits et obligations découlant de la présente convention sans l'autorisation préalable de la Ville.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée;
- 10.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville;
- 10.3 Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

ARTICLE 12 **RELATION CONTRACTUELLE**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de quelque autre façon.

ARTICLE 13
ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

Aux fins de la présente convention, les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la convention ou à toute autre adresse dont une partie avisera l'autre conformément au présent article.

Tout avis qui doit être donné à une partie en vertu de la présente convention doit être écrit et lui être transmis par courrier recommandé ou poste certifiée, auquel cas il est réputé reçu dans les trois (3) jours de sa mise à la poste, ou lui être remis par huissier ou par messenger.

ARTICLE 14
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, un an plus tard.

ARTICLE 15
LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois en vigueur du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

CENTRE DE RÉFÉRENCE DU GRAND MONTRÉAL

Par : _____
Mme Pierrette Gagné, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de Montréal, le ^e jour de 2016 (résolution no.).



Dossier # : 1166710001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal recommande :

1. d'autoriser la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission N° 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-06-29 17:28

Signataire : Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166710001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1er avril 2017 au 31 mars 2018), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la création des parcs-nature, les travaux d'entretien des sites et des infrastructures ainsi que le support aux activités sont délégués à l'entreprise privée. Les contrats de service d'entretien et d'opération sont requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements des parcs-nature par le public. L'entente actuelle conclue suite à l'appel d'offres 12-12218 avec Opsis Gestion d'infrastructures inc. viendra à échéance le 31 mars 2017 à la suite d'une première prolongation de contrat.

Afin de s'assurer de la propreté, du maintien de l'offre de services, de l'entretien et de la bonne condition des parcs-nature, le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), aimerait exercer la deuxième option de prolongation de douze mois comme prévu à l'article numéro 8 « Prolongation de contrat » des clauses administratives particulières de l'appel d'offres du contrat 12-12218 préparé par le Service de l'approvisionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0480 – 20 décembre 2012 – Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois, pour les années 2013 à 2016, pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 12-12218 (2 soumissions)

CE12 1062 – 27 juin 2012 – Autoriser la Direction de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public pour la rétention de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une durée de 36 mois (2013-2016) et approuver la grille d'évaluation des soumissions. Appel d'offres public N° 12-12218.

CG15 0455 – 20 août 2015 – Autoriser la prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel), pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

DESCRIPTION

Le sommaire a pour objectif d'autoriser la prolongation du contrat et d'autoriser la dépense à cette fin.

Le contrat comprend tous les travaux d'entretien, de nettoyage et de réparations mineures des bâtiments, des équipements et des infrastructures des parcs-nature, ainsi que le support à la gestion de la faune et aux activités « grand public ». Ces travaux comprennent des éléments tels que la main-d'œuvre à taux horaire, les équipements et travaux à prix unitaire (véhicule de service, débroussailleuse, etc.), ainsi que le poste « matériaux, outils et sous-contrats », le tout étant nécessaire aux travaux d'entretien et d'opération des bâtiments, des structures, des équipements et du milieu naturel.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a pour mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures. Ce réseau de parcs-nature, divisé en trois secteurs administratifs (Est, Centre et Ouest), inclut neuf parcs-nature et totalise une superficie de 1 400 hectares dont 924 sont ouverts au public. Dans les parcs-nature, nous retrouvons 54 bâtiments, près de 100 kilomètres de sentiers, 25 stationnements, 22 aires de pique-nique, 3 plages naturelles, 657 hectares de boisés, 488 hectares de champs et 15 hectares de marais.

Six des neuf parcs-nature accueillent plus d'un million de visiteurs dans une année et offrent une programmation de 250 activités libres ou encadrées.

Le SGPVMR est satisfait des services offerts par l'entrepreneur. La prolongation de ce contrat permettra de continuer à offrir aux usagers des services de qualité et des installations sécuritaires dans les parcs-nature.

Les contrats antérieurs à 2012 étaient d'une durée variable d'un, deux ou trois ans accompagnés d'une clause d'indexation à l'indice des prix à la consommation. Le contrat en vigueur a une durée de trois ans ferme sans indexation avec une option de prolonger de douze (12) mois, pour un maximum de deux (2) prolongations. Nous considérons que l'objectif de la Ville d'obtenir de meilleurs prix via un contrat à durée ferme a été rencontré puisque le contrat n'a augmenté que de 6,7 % comparé aux précédents contrats qui avaient augmenté de 22 % et de 25 % lors des deux précédents contrats.

Cette augmentation de 6,7 % représente une moyenne de 2,2 % par année répartie sur les trois années du contrat. Dans l'éventualité où la deuxième prolongation de contrat est autorisée, cette moyenne deviendrait de 1,33 % par année pour une durée totale de cinq ans. Aux fins de comparaison, notons que ce taux est sous l'indice du prix à la consommation de la période du 1^{er} mai 2015 au 1^e mai 2016 qui a été de 1,5 %.

D'autre part, le SGPVMR a effectué une étude pour vérifier si les prix obtenus lors de l'appel d'offres 12-12218 étaient toujours compétitifs. Un contrat similaire a été octroyé en 2015. Il s'agit de l'appel d'offres C-2015-03 – Entretien des parcs et espaces verts, octroyé par la Ville Mont-Royal. Comme notre contrat, les coûts rattachés à la main d'œuvre représentent la majorité du montant total de la soumission, soit de 85,1 % comparativement à 75,4 % pour le nôtre. La durée de ce contrat est d'un an avec deux (2) années d'option de renouvellement au gré de la Ville pour les années 2016 et 2017.

Le tableau ci-dessous représente les différents postes et taux horaires de chaque contrat;

Poste	Taux horaire Soumission CE-2015 -03	Taux horaire Soumission 12- 12218	Écart (%) Soum. 12- 12218 vs CE-015-03
Homme de service	28,39 \$	24,50 \$	-13,7 %
Horticulteur	30,41 \$	26,00 \$	-14,5 %

Les taux horaires du contrat actuel sont toujours compétitifs par rapport au marché et mentionnons que les taux horaires du contrat d'entretien des parcs de la Ville Mont-Royal sont actualisés puisque les travaux de celui-ci débutaient le 30 mars 2015.

Considérant ces observations et le fait que les conditions demeurent inchangées, donc sans augmentation des coûts jusqu'au 1^{er} avril 2018, le SGPVMR recommande la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc.

Nous attachons en pièces jointes la lettre dans laquelle l'entrepreneur nous a fait part de son intention de prolonger le contrat pour une année supplémentaire, soit du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat octroyé est de 1 946 180,68 \$ taxes incluses et de 1 777 122,36 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale. Le montant du contrat n'inclut pas de montant pour les contingences ni pour les incidences, car non applicable.

La dépense associée aux parcs-nature, de l'ordre de 95,37 %, est assumée entièrement par l'agglomération parce qu'elle concerne les parcs-nature qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et la dépense relative à la pépinière municipale, de l'ordre de 4,63 %, est assumée entièrement par le budget de la ville centre parce qu'elle concerne la pépinière municipale.

Ainsi, les montants totaux assumés par l'agglomération et la ville centre sont respectivement de 1 856 072,51 \$ taxes incluses (1 694 841,60 \$, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale), et de 90 108,17 \$ taxes incluses (82 280,76 \$, lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale).

Le budget pour donner suite à ce dossier est prévu au budget de fonctionnement 2017 et 2018 de la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Le détail des informations budgétaires et comptables, ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention de la Division des opérations budgétaires du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats d'entretien et d'opération permettent, par l'accès aux citoyens aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. La Ville de Montréal a d'ailleurs le mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat est essentiel à la sécurité des usagers et au maintien de l'accessibilité aux parcs-nature alors que le contrat en vigueur prendra fin à la fin mars 2017. Le non-renouvellement du contrat obligerait le Service de l'approvisionnement en collaboration avec le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à préparer de nouveaux appels d'offres pour le mois de septembre 2016 pour les trois (3) secteurs des parcs-nature et la pépinière municipale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération : 25 août 2016

Début du contrat: 1^{er} avril 2017

Fin du contrat : 31 mars 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. De plus, ce dossier respecte les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Validation juridique avec commentaire :

Service de l'approvisionnement , Direction (Daniel LÉGER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon CHARBONNEAU
Conseiller_analyse et contrôle de gestion

Tél : 514 872-8690
Télécop. : 514 872-1458

ENDOSSÉ PAR

Guyline PARR
Chef de division

Tél : 514-280-6721
Télécop. : 514 280-6787

Le : 2016-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-06-29

Soumission 12-12218 - Contrat d'entretien et d'opération des parcs-nature

Imputation budgétaire par secteur pour la deuxième prolongation de contrat du 01/04/2017 au 31/03/2018

				Montant avant taxes annuel				
OPSIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.						Période couverte		
Secteur	Parcs-nature	Total	Pourcentage	2016 - 9 mois	2017 - 3 mois			
Centre	Bois-de-Liesse (centre)	282 636,00 \$	16,697%	211 977,00 \$	70 659,00 \$	282 636,00 \$		
	Bois-de-l'Île-Bizard (centre ouest)	155 761,00 \$	9,202%	116 820,75 \$	38 940,25 \$	155 761,00 \$		
	Bois-de-Saraguay (centre)	60 444,00 \$	3,571%	45 333,00 \$	15 111,00 \$	60 444,00 \$		
	centre-poste 4	49 500,00 \$	2,924%	37 125,00 \$	12 375,00 \$	49 500,00 \$		
Total centre		548 341,00 \$	32,394%	411 255,75 \$	137 085,25 \$	548 341,00 \$		
Est	Pointe-aux-Prairies (est)	279 718,00 \$	16,525%	209 788,50 \$	69 929,50 \$	279 718,00 \$		
	Ile-de-la-Visitation (est)	217 887,00 \$	12,872%	163 415,25 \$	54 471,75 \$	217 887,00 \$		
	Ruisseau-De Montigny (est)	13 071,00 \$	0,772%	9 803,25 \$	3 267,75 \$	13 071,00 \$		
	est-poste 4	44 000,00 \$	2,599%	33 000,00 \$	11 000,00 \$	44 000,00 \$		
Total est		554 676,00 \$	32,769%	416 007,00 \$	138 669,00 \$	554 676,00 \$		
Ouest	Cap St-Jacques (ouest)	461 758,00 \$	27,279%	346 318,50 \$	115 439,50 \$	461 758,00 \$		
	ouest-poste 4	49 500,00 \$	2,924%	37 125,00 \$	12 375,00 \$	49 500,00 \$		
Total ouest		511 258,00 \$	30,204%	383 443,50 \$	127 814,50 \$	511 258,00 \$		
Pépinière municipale		78 424,00 \$	4,633%	58 818,00 \$	19 606,00 \$	78 424,00 \$		
Total		1 692 699,00 \$	100%	1 269 524,25 \$	423 174,75 \$	1 692 699,00 \$		

N.B.: Tableau avec montant avant taxes

Service de l'approvisionnement
Direction générale adjointe – Services institutionnels
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

PAR COURRIEL

Le 30 mai 2016

Monsieur Antoine Camarda
OPIS GESTION D'INFRASTRUCTURES INC.
4750, rue Henri-Julien, RC-050
Montréal (Québec) H2T 2C8

Courriel : acamarda@opsis.com

**Objet : Prolongation du contrat - Appel d'offres n° 12-12218
Contrat d'entretien et d'opération dans les grands parcs-nature, secteur est, centre et ouest
ainsi qu'à la pépinière municipale**

Monsieur,

Par la présente, la Ville de Montréal vous signifie son intention de recommander la **deuxième prolongation** du contrat pour l'appel d'offres n°12-12218. Cette prolongation serait pour une période de douze (12) mois à compter de la date de décision entérinée par les instances de la Ville. Cette option est définie à la clause 8 des « Clauses administratives particulières » de l'appel d'offres cité en objet.

Sous réserve des autorisations relevant des autorités compétentes, la prolongation du contrat et l'émission de nouvelles ententes serait effective pour une période supplémentaire ; et ce du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (ou à partir de la date de fin de contrat en cours), et ce, selon les termes et conditions de votre soumission présentée le 19 septembre 2012 conformément aux dispositions prévues au cahier des charges de l'appel d'offres 12-12218.

Nous vous serions gré de bien vouloir nous signifier vos intentions au plus tard le 10 juin 2016, afin que nous puissions compléter les processus administratifs confirmant la prolongation du contrat et l'émission desdites ententes.

Compte tenu de la valeur du contrat veuillez joindre à votre acceptation l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public émise par l'Autorité des marchés financiers.

Si des informations additionnelles s'avéraient nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

J'accepte le délai de prolongation :


Signature


Date

Je refuse le délai de prolongation :

Signature

Date



Daniel Léger
Agent d'approvisionnement II
Tél. : 514 872-1059
Télec. : 514 872-9693

DL/cd

Dossier # : 1166710001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1er avril 2017 au 31 mars 2018), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La Direction de l'approvisionnement émet un avis favorable pour la prolongation du contrat actuel de Opsis Gestion Infrastructures inc, pour une période additionnelle de douze mois (1er avril 2017 au 31 mars 2018), au prix de sa soumission déposée, conformément aux dispositions prévues au cahier des charges de l'appel d'offres 12-12218, pour la fourniture, des services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale.

L'adjudicataire a confirmé son intérêt pour le prolongement du contrat, et le service requérant est entièrement satisfait du service fourni par celui-ci.

Le prix soumissionné lors de l'appel d'offres 12-12218 demeure compétitif et assure le service requérant de la stabilité financière requise afin de maintenir la qualité du service offert par l'adjudicataire, pour chacun des sites visés par le contrat.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service requérant.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Daniel LÉGER
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-1059

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LAZURE
Chef de section
Tél : 514 868 4433
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

Le : 2016-06-29

Dossier # : 1166710001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division gestion de l'entretien et des opérations des grands parcs , -
Objet :	Autoriser la deuxième prolongation du contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois (1er avril 2017 au 31 mars 2018), aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public, soumission numéro 12-12218, et autoriser une dépense maximale à cette fin de 1 946 180,68 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166710001 - Certification de fonds.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposée au budget
Tél : 514 872 1155

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-22

Sandrine CLÉMENT
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-0709
**Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier**



Dossier # : 1163438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 700 221,42 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 16-15330 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'accorder à la compagnie Coforce inc, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de trois ans pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme de 700 221,42 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 16-15330 - 5 soumissionnaires;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 09:18

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 700 221,42 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 16-15330 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat actuel pour les services d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) vient à échéance le 31 août 2016. Le présent contrat permettra d'assurer la continuité de ces services pour une période de trois ans dans les quatorze bâtiments de la Station d'épuration des eaux usées. La surface totale à entretenir est évaluée à 14 600 mètres carrés.

Les travaux d'entretien ménager et de conciergerie ont toujours été effectués par l'entreprise privée et sont exécutés de jour et de soir ainsi que les fins de semaine pour assurer la salubrité des édifices.

Un appel d'offres a été lancé par le Service de l'approvisionnement le 25 mai 2016 et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juin 2016. La validité des soumissions est de 180 jours et le montant des contingences prévu au contrat est de 5%.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM13 0705 du 4 septembre 2013 - Accorder un contrat à Service d'entretien ménager Vimont inc. pour des services d'entretien et de conciergerie d'une durée de 36 mois à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 549 370.33\$ taxes incluses. - Appel d'offres public 040-27-AE - 6 soumissionnaires
CE10 0948 du 23 juin 2010 - Accorder à la firme Services d'entretien d'immeubles Inter-Québec., plus bas soumissionnaire conforme, pour une durée de 3 ans débutant le 1^{er} septembre 2010, le contrat pour les services d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 490 518,22 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 040-24-AE ;

CE07 1101 du 4 avril 2007 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, 2968-1913 Québec Inc. / Service d'Entretien Inter Québec, le contrat pour la fourniture d'un service

d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées pour une durée de 3 ans, au prix total approximatif de 486 065,44 \$.

CE04 1329 du 30 juin 2004 - Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Action hygiénique sanitaire inc., pour une période de trois ans débutant le 1^{er} septembre 2004, le contrat pour le service d'entretien et de conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 395 832 \$, plus les taxes applicables, conformément à l'appel d'offres 040-21-AE.

DESCRIPTION

Des services d'entretien ménager et de conciergerie sont requis pour l'ensemble des bâtiments de la Station et comprennent :

- la fourniture de tous les matériaux, l'approvisionnement, la main-d'oeuvre, le transport et la surveillance nécessaires pour rendre lesdits services dans les quatorze bâtiments de la Station d'épuration;
- les services de trois concierges de soir du lundi au vendredi de 15 h30 à 00h30;
- les services d'un concierge de jour la semaine ainsi que la fin de semaine,
- des travaux d'entretien ménagers mensuels, trimestriels, semestriels et annuels.

JUSTIFICATION

Huit entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq d'entre elles ont présenté une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu.
La main-d'oeuvre pour réaliser ces services n'est pas disponible à la Station.

Le contrat actuel se termine le 31 août 2016 et l'octroi de ce contrat permettra d'assurer et de maintenir des services d'entretien et de conciergerie aux installations de la Station pour les trois prochaines années.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Coforce inc.	666 877,54 \$	33 343,88 \$	700 221,42 \$
Service d'entretien Vimont inc.	669 170.37 \$	33 458.53 \$	702 628.90 \$
Service d'entretien Carlos inc.	712 499.79 \$	35 627.35 \$	748 127.14 \$
Service d'entretien Global (4182901 Canada inc.)	856 083.38 \$	42 804.17 \$	898 887.55 \$
P.R. Maintenance inc.	952 574.60 \$	47 628.73 \$	1 000 203.33 \$
Dernière estimation réalisée	668 176.71 \$	33 408.84 \$	701 585.55 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			810 013.67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			15.68 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	299 981.91 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	42.84 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	- 1 364.13 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-.19 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>	2 407.48 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	.34%

Puisque la compagnie Coforce inc. est un organisme à but non lucratif (OBNL) et qu'elle n'est pas assujettie aux taxes, contrairement aux autres soumissionnaires. Nous avons dans l'évaluation des soumissions reçues considéré le prix réel, en soustrayant la ristourne de TPS et de TVQ (50%) que la Ville recevrait dans le cadre de ce contrat. Tous les montants indiqués sur ce tableau sont donc au prix réel (dépense nette) pour la Ville, pour fin de comparaison. A cet effet, l'avis juridique émis pour le dossier 1135078019 mentionne que: "Afin de déterminer quelle soumission parmi celles reçues est la plus basse, la Ville doit se baser sur le montant total de la dépense afférente audit contrat. À cet égard, nous sommes d'avis que le prix réel d'un contrat doit tenir compte de toutes les taxes et ristournes, le cas échéant (dépense nette)."

La différence de prix entre le plus bas soumissionnaire conforme et le montant du dernier appel d'offres en 2013 (040-27-AE) s'explique par l'ajout d'environ 5 400 heures (125 000 \$) de plus sur trois ans pour améliorer la salubrité dans certains bâtiments qui ont fait l'objet de plaintes répétées de la part du personnel.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Coforce inc., pour la somme de sa soumission, soit 700 221,42 \$, toutes taxes incluses.

L'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 10 mai 2016 et bien que non requis dans le cadre de cet appel d'offres, Coforce inc. possède une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public émis par l'AMF et valide jusqu'au 2 décembre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits requis pour l'octroi de ce contrat sont de 700 221,42 \$, taxes incluses. Les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement 2016-2017-2018 et 2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette dépense représente un coût net pour l'agglomération de 639 395,49 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale (30 451,03 \$) et provinciale (30 374,90 \$).

Cette dépense sera imputée comme suit :

Division : Entretien

Objet de dépenses : Entretien et réparation - Immeubles et terrains / Entretien ménager

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le manque d'entretien ménager dans les bâtiments de la Station affecterait la salubrité des lieux et la santé des travailleurs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Emission du bon de commande 28 août 2016

Début du contrat: 1 septembre 2016

Fin du contrat: 31 août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Sébastien BIGUET)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel SHOONER

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT

Le : 2016-06-28

Responsable approvisionnement et magasins

Tél : 514-280-6559
Télécop. : 514-280-6779

Surintendant administration et soutien à l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2016-07-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-07-18

Dossier # : 1163438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 700 221,42 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 16-15330 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[16-15330 - tcp.pdf](#)[16-15330 Det cah final.pdf](#)[15330 PV.pdf](#)[16-15330 Intervention.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sébastien BIGUET
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-7446

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-05

Denis LECLERC
Chef de section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
COFORCE INC	700 221,42 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
SERVICE ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC	702 628,90 \$	<input type="checkbox"/>	
SERVIVE D'ENTRETIEN CARLOS INC	748 174,40 \$	<input type="checkbox"/>	
41829001 CANADA INC (SERVICE D'ENTRETIEN GLOBEL)	898 887,55 \$	<input type="checkbox"/>	
P.R. MAINTENANCE INC	1 000 203,33 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

Préparé par : Le - -

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Sébastien Biguet
2	Titre de l'appel d'offres	Entretien ménager et conciergerie de la Station d'épuration des eaux usées
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	16-15330
5	Préposée au secrétariat	Hafida Mouhandiz (22 juin 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	lundi 13-06-2016
8	Service requérant	18 - Service de l'eau
9	Requérant	Michel Shooner



#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	COFORCE INC.		30 jours	Fournie	10%		Conforme	18342
2	SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.		30 jours	Fournie	10%		Conforme	18343
3	SERVICE D'ENTRETIEN GLOBEL (4182901 CANADA INC.)		30 jours	Fournie	10%		Conforme	18344
4	SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC.		30 jours	Fournie	Traite bancaire de 76 947,00		Conforme	18345
5	P. R. MAINTENANCE INC.		30 jours	Fournie	10%		Conforme	18346

Agent d'approvisionnement			Numéro de l'appel d'offres:		16-15330		Titre de l'appel d'offres:		Entretien ménager et conciergerie de la Station d'épuration des eaux usées			
Sébastien Biguet			COFORCE INC.		SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.		SERVICE D'ENTRETIEN GLOBEL (4182901 CANADA INC.)		SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC.		P. R. MAINTENANCE INC.	
No	Articles	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
1	Conciergerie du 1 ^{er} septembre 2016 au 31 décembre 2016	2859	22,24 \$	63 584,16 \$	23,54	67 300,86 \$	28	80 052,00 \$	21	60 039,00 \$	30,95	88 486,05 \$
2	Conciergerie du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017	8576	22,96 \$	196 904,96 \$	23,54	201 879,04 \$	28,5	244 416,00 \$	21	180 096,00 \$	30,95	265 427,20 \$
3	Conciergerie du 1 ^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018	8576	23,64 \$	202 736,64 \$	24,72	211 998,72 \$	29	248 704,00 \$	22	188 672,00 \$	30,95	265 427,20 \$
4	Conciergerie du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 août 2019	5717	24,34 \$	139 151,78 \$	24,72	141 324,24 \$	29,5	168 651,50 \$	22	125 774,00 \$	30,95	176 941,15 \$
5	Travaux d'entretien trimestriels	12	400,00 \$	4 800,00 \$	450	5 400,00 \$	35	420,00 \$	250	3 000,00 \$	1154,01	13 848,12 \$
6	Travaux d'entretien semestriels (lavage des tapis et des vitres)	6	1 600,00 \$	9 600,00 \$	3100	18 600,00 \$	40	240,00 \$	800	4 800,00 \$	11967,97	71 807,82 \$
7	Travaux d'entretien annuels (lavage des murs, etc.)	3	500,00 \$	1 500,00 \$	2331,39	6 994,17 \$	7000	21 000,00 \$	1000	3 000,00 \$	2320,46	6 961,38 \$
8	Équipement et produits de nettoyage	36	1 350,00 \$	48 600,00 \$	700	25 200,00 \$	1442,53	51 931,08 \$	2000	72 000,00 \$	511,75	18 423,00 \$

Agent d'approvisionnement			Numéro de l'appel d'offres:		16-15330	Titre de l'appel d'offres:		Entretien ménager et conciergerie de la Station d'épuration des eaux usées				
Sébastien Biguet			COFORCE INC.		SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC.		SERVICE D'ENTRETIEN GLOBEL (4182901 CANADA INC.)		SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC.		P. R. MAINTENANCE INC.	
No	Articles	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
	Sous Total			666 877,54 \$		678 697,03 \$		815 414,58 \$		637 381,00 \$		907 321,92 \$
9	Contingences (5% du total des articles 1 à 8)	5%		33 343,88 \$		33 934,85 \$		40 770,73 \$		31 869,05 \$		45 366,10 \$
			Total	700 221,42 \$	Total	712 631,88 \$	Total	856 185,31 \$	Total	669 250,05 \$	Total	952 688,02 \$
MONTANT AJUSTÉ SUITE A LA SOUSTRACTION DE LA TPS ET 50% TVQ (VOIR COMMUNIQUÉ 625) ANSI QUE L'AVIS JURIDIQUE 1135078019			TPS (0,00%)	EXONÉRÉ	TPS		TPS		TPS		TPS	
			TVQ (9,975%/2)	EXONÉRÉ	TVQ	35 542,52 \$	TVQ	42 702,24 \$	TVQ	33 378,85 \$	TVQ	47 515,31 \$
			TOTAL	700 221,42 \$	TOTAL	748 174,40 \$	TOTAL	898 887,55 \$	TOTAL	702 628,90 \$	TOTAL	1 000 203,33 \$

Soumissionnaire le moins cher au total →

COFORCE INC.	700 221,42 \$	+ TPS		+ TVQ		=	700 221,42 \$
---------------------	---------------	-------	--	-------	--	---	----------------------

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	16-15330	Titre de l'appel d'offres	Entretien ménager et conciergerie de la Station d'épuration des eaux usées			Nom de l'agent d'approvisionnement	Sébastien Biguet
Date d'ouverture	2016-06-13	Appel d'offres	Publique	Service requérant	18 - Service de l'eau	Requérant	Michel Shooner

	Adjudicataire recommandé				
	COFORCE INC.	SERVICE D'ENTRETIEN CARLOS INC	SERVICE D'ENTRETIEN GLOBEL (4182901	SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER	P. R. MAINTENANCE INC.
Total avant taxes	700 221,42 \$	712 631,88 \$	856 185,31 \$	669 250,05 \$	952 688,02 \$
TPS (0,00%)	EXONÉRÉ				
TVQ (9,975%/2)	EXONÉRÉ	35 542,52 \$	42 702,24 \$	33 378,85 \$	47 515,31 \$
TOTAL	700 221,42 \$	748 174,40 \$	898 887,55 \$	702 628,90 \$	1 000 203,33 \$

Commentaires	
--------------	--



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**> Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15330

Numéro de référence : 982922

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Entretien ménager et conciergerie de la Station d'épuration des eaux usées


Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
4182901 CANADA INC. 56 Boul. Montchamp Saint-Constant, QC, J5A 2H3 NEQ : 1162809496	Monsieur Duarte Almeida Téléphone : 450 638-4692 Télécopieur : 450 638-9395	Commande : (1131326) 2016-05-27 8 h 32 Transmission : 2016-05-27 8 h 32	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Coforce Inc. 11301, Maribeu Montréal, QC, H1J 2S2 http://www.coforce.ca NEQ : 1142142398	Monsieur Michel Ladouceur Téléphone : 514 354-3430 Télécopieur : 514 354-5887	Commande : (1130795) 2016-05-26 10 h 45 Transmission : 2016-05-26 16 h 36	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Gestion P.R. Maintenance Inc. 1180, rue Lévis # 2 Terrebonne, QC, J6W 5S6 NEQ : 1161663340	Madame Joanne Lemelin Téléphone : 450 492-5999 Télécopieur : 450 492-6016	Commande : (1134624) 2016-06-02 11 h 33 Transmission : 2016-06-02 11 h 33	Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
groupe GE NATIONALES INC 3905 rue isabelle suite 106	Monsieur STEVE CHEN Téléphone : 514 928-8112	Commande : (1131474) 2016-05-27 10 h 06	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Brossard, QC, j4y 2r2	Télécopieur :	Transmission :	
NEQ : 1165263170		2016-05-27 15 h 47	
Les Entreprises Fervel Inc. 401, avenue Ste- Croix Montréal, QC, H4N 2L3 http://www.fervel.ca NEQ : 1142288647	Monsieur Lino Lopes Téléphone : 514 744-4627 Télécopieur : 514 744-6223	Commande : (1134902) 2016-06-02 15 h 59 Transmission : 2016-06-02 15 h 59	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
OMH de Montréal. 5800, rue St-Denis Bureau 104 Montréal, QC, H2S 3L5 NEQ :	Monsieur Dominique Carbonneau Téléphone : 514 868-5000 Télécopieur : 514 868-3205	Commande : (1136784) 2016-06-07 10 h 31 Transmission : 2016-06-07 10 h 31	Mode privilégié (devis) : Ne pas recevoir
Service D'entretien Carlos Inc. 8610, du Creusot Montréal, QC, H1P 2A7 NEQ : 1145025863	Monsieur Walther Carlos Téléphone : 514 727-3415 Télécopieur : 514 722-3038	Commande : (1131078) 2016-05-26 14 h 55 Transmission : 2016-05-26 14 h 55	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Vimont Inc. 940 rue Michelin suite 4 Laval, QC, H7L5C1 NEQ : 1160040003	Monsieur Juan Jose Romero Téléphone : 450 663-9998 Télécopieur : 450 967-7345	Commande : (1131510) 2016-05-27 10 h 30 Transmission : 2016-05-27 16 h 49	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)


Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un](#)

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des](#)

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

[acte répréhensible](#)



[entreprises non admissibles](#)



[Autorité des marchés financiers](#)



© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1163438005

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat d'une durée de trois ans à la compagnie Coforce inc. pour l'entretien ménager et la conciergerie à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant de 700 221,42 \$ taxes incluses. Appel d'offres public 16-15330 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1163438005 InterventionFinancière.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514-872-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-04

Bruno LAGACÉ
Conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-4195

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1164956012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à la firme Bau-Québec Ltée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 1 694 457,52 \$ (contrat et incidences), taxes incluses - Appel d'offres public (16-6862) - (6 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 694 457,52 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Bau-Québec Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 658 240,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6862;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 14:40

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du complexe environnemental Saint-Michel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à la firme Bau-Québec Ltée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 1 694 457,52 \$ (contrat et incidences), taxes incluses - Appel d'offres public (16-6862) - (6 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Adjacent à l'autoroute métropolitaine dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) est un immense site de 192 hectares en voie d'être transformé en parc métropolitain qui sera complété aux environs de 2023. Toutefois, le CESM ayant été identifié comme faisant partie des legs soulignant le 375e anniversaire de la fondation de Montréal, trois projets spécifiques seront complétés pour 2017, soit l'aménagement d'une portion du centre du parc, l'aménagement du secteur Papineau Sud et le réaménagement de cinq entrées de même qu'une portion du sentier multifonctionnel situé sur la couronne du parc.

Notamment, trois chantiers sont présentement en cours au CESM, tant sur la couronne qu'au centre du site. Si les chantiers en cours du côté est n'ont pas d'incidence sur le présent mandat, les travaux du côté ouest, le long de l'avenue Papineau, doivent être considérés. Ainsi, la voie polyvalente de la couronne fait l'objet d'un réaménagement entre les entrées Lecocq et Charton. Le chantier a débuté en octobre 2015 et doit se terminer en décembre 2016. En parallèle, le terrain le long de Papineau, situé entre la rue Barnabé-Larocque et l'avenue Émile-Journault, est également en travaux depuis octobre 2015, avec une fin prévue en décembre 2016.

Le présent contrat concerne le réaménagement du sentier multifonctionnel du secteur Papineau Sud, entre les entrées Lecocq et Barnabé-Larocque. Les travaux permettront de bien desservir les installations le long de l'avenue Papineau (Taz et Stade de soccer), d'harmoniser l'interface entre le parc et l'avenue Papineau, également en réfection, et

d'assurer une meilleure connexion avec la nouvelle entrée Lecocq. Avec l'aménagement de tout le secteur Papineau, le Stade de soccer, le TAZ et l'avenue Papineau, c'est tout le secteur Papineau qui sera revalorisé.

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. L'appel d'offres a débuté le 8 juin 2016 et s'est terminé 21 jours plus tard, soit le 29 juin 2016, afin de considérer la journée fériée du 24 juin. Les soumissions ont été ouvertes le 29 juin 2016, à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal La Presse, la première journée, et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Trois (3) addenda ont été produits. Ces addenda émis respectivement le 13 juin 2016, le 20 juin 2016 et le 22 juin 2016 visaient à préciser la nature des travaux électriques, l'abattage du nerprun et de frênes infestés par l'agrile, à apporter des corrections au cahier des charges et au bordereau des prix, le rappel de la fin de la période de réponses aux questions des soumissionnaires. Les trois addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 90 jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 27 septembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 16 0328 - 19 mai 2016 - Accorder un contrat à Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. pour la réalisation des interventions et aménagements en signalétique, mobilier et mise en lumière pour le Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une dépense totale de 3 512 512,29 \$ (contrat et incidences), taxes incluses. Appel d'offres public (15-6858) - (2 soumissionnaires).

CG 15 0627 - 29 octobre 2015 - Accorder un contrat à Bau-Québec Ltée pour l'aménagement des secteurs Plaine et Boisé - Phase 1 du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 910 658,30 \$ (contrat et incidences), taxes incluses. Appel d'offres public (15-6746).

CG 15 0561 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat à la firme Le Groupe Vespo pour les travaux d'aménagement des entrées Louvain Ouest, Charton, Lecocq, Émile-Journault Est et 2e Avenue (Travaux Lot 1) pour le parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 2 380 168,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-6747) - (11 soumissionnaires).

CG15 0560 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'aménagement de la portion sud du secteur Papineau du Complexe environnemental de Saint-Michel pour une dépense totale de 6 531 983,46 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (15-6778) - (3 soumissionnaires).

CE 15 0249 - 11 février 2015 - Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 42,3 M\$ pour le financement des travaux d'aménagement au CESM dans le cadre des legs du 375e anniversaire de Montréal".

DESCRIPTION

Les travaux de réaménagement de la voie polyvalente du Secteur Papineau Sud comprennent la préparation du site, l'abattage d'arbres morts, malades et dangereux, les travaux d'arboriculture et d'élagage de sécurité, l'enlèvement du nerprun et de la friche, la

réfection du sentier en poussière de pierre, l'installation d'une nouvelle clôture, le déplacement du mobilier, l'installation des bases et des conduites d'éclairage, l'exécution des travaux électriques, l'installation d'appareils d'éclairage pour le projet actuel ainsi que sur les bases existantes du chantier d'aménagement des entrées Lot-1. Le tout sera complété par de la plantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces.

Le présent chantier débutera dès l'octroi pour 90 jours de calendrier. Les travaux seront terminés en décembre 2016.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 % en raison des facteurs de risque associés à la présence potentielle de sols contaminés et de la proximité de plusieurs chantiers desquels les travaux seront réalisés simultanément.

L'appel d'offres étant ouvert à tous les entrepreneurs généraux répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 19 entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs qui n'ont pas demandé l'anonymat. Parmi ceux-ci, 6 entrepreneurs généraux, conformes, ont déposé leur soumission.

Les preneurs du cahier des charges sont :

Entrepreneurs généraux :

- Aménagement Côté Jardin Inc.
- Aménagements Sud-Ouest
- Le Groupe Vespo
- Bau-Québec Ltée
- Construction Deric Inc.
- Construction NRC Inc.
- EBC Inc.
- Environnement Routier NRJ Inc.
- Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
- Les Entreprises de Construction Ventec Inc.
- Lanco Aménagement Inc.
- Terrassement Ahuntsic Inc.
- NMP Golf Construction Inc.
- Super Excavation Inc.
- Urbex construction Inc.
- Charex

Sous traitants et fournisseurs :

- Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
- Les entreprises Guy Beaulieu 2009 Inc.
- Neolect Inc.

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des 16 entrepreneurs généraux preneurs du cahier des charges, 6 ont déposé une soumission conforme, soit 37,5 % des preneurs.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Bau-Québec Ltée	1 507 491,26 \$	150 749,13 \$	1 658 240,39 \$
Construction et Pavage Jeskar Inc.	1 572 655,64 \$	157 265,56 \$	1 729 921,21 \$
Le Groupe Vespo	1 636 164,38 \$	163 616,44 \$	1 799 780,82 \$
Lanco Aménagement Inc.	1 675 398,45 \$	167 539,85 \$	1 842 938,30 \$
Terrassement Ahuntsic Inc.	1 737 605,68 \$	173 760,57 \$	1 911 366,25 \$
Les entreprises de Construction Ventec Inc.	2 240 862,75 \$	224 086,28 \$	2 464 949,03 \$

Dernière estimation réalisée à l'externe	1 934 466,79 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 901 199,33 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	14,65 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	806 708,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	48,65 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-276 226,40 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-14,28 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	71 680,82 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	4,32 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont inférieurs de 14,28 % à l'estimation réalisée à l'externe. L'estimation a été effectuée par une firme spécialisée en estimation de coûts de travaux à la demande du SGPVMR.

Les incidences représentent 2,0 % du contrat total, soit 36 217,13 \$, taxes incluses. Ce montant couvrira les frais de gestion, de laboratoire et de contrôle de qualité, voir le tableau en pièces jointes pour la répartition des incidences.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le numéro d'identifiant à l'AMF du plus bas soumissionnaire conforme est le suivant : 3000264785.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 1 694 457,52 \$ taxes, contingences et incidences incluses sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 547 265,57 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 5015020 RCG 15-020 Parc Complexe Environnemental St-Michel CG15 193.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

La dépense sera répartie approximativement comme suit:

2016 : 1 237 812,46 \$ (80%)

2017 : 309 453,11 \$ (20%)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015. Les aménagements prévus contribueront aux objectifs de développement durable notamment en matière de gestion des eaux de surface, de revêtement, de recyclage, de conservation et de protection de l'environnement.

Le projet prévoit la plantation de plus de 50 arbres feuillus, de 3 500 arbustes et graminées,

et de l'ensemencement de mélanges de fleurs vivaces et de gazon. Ceci augmentera la canopée végétale qui recouvre le site. Une diversification des essences a été prévue afin de réduire les impacts lors d'infestation et de maladie. L'ensemble de ces interventions vise à améliorer la qualité de vie des utilisateurs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La période des travaux entraînera des inconvénients d'accessibilité à la voie polyvalente du CESH, mais la mise en place d'une signalisation de contournement est prévue pour la durée du chantier de façon à minimiser les impacts sur les usagers.

Le processus d'octroi du contrat pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud devra être complété dans les meilleurs délais afin de bien mettre en place les conditions de réalisation du projet et ainsi pouvoir l'inscrire parmi les legs aux Montréalais pour le 375^e anniversaire de Montréal, qui aura lieu en 2017. Tout retard dans le processus d'octroi pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communications sera réalisée avant le début du chantier, comme convenu avec le Service des communications et en collaboration avec l'arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et le Service de l'environnement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Travaux d'aménagement de la voie polyvalente Secteur Papineau Sud:

Comité exécutif : 3 août 2016

Conseil municipal : 22 août 2016

Conseil d'agglomération : 25 août 2016

Octroi du contrat : 26 août 2016

Début des travaux: 29 août 2016

Fin des travaux : 16 décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux documents d'appel d'offres. De plus, une clause a été insérée dans le cahier des charges en ce qui concerne les dispositions visant à favoriser l'intégrité en matière de contrats.

Le présent dossier respecte les encadrements et les politiques suivantes :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Robert GERVAIS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Éric BLAIN, Service de l'environnement

Lecture :

Éric BLAIN, 13 juillet 2016
Robert GERVAIS, 13 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josianne L'HEREAULT
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-0720
Télécop. : 514-872-1458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-13

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

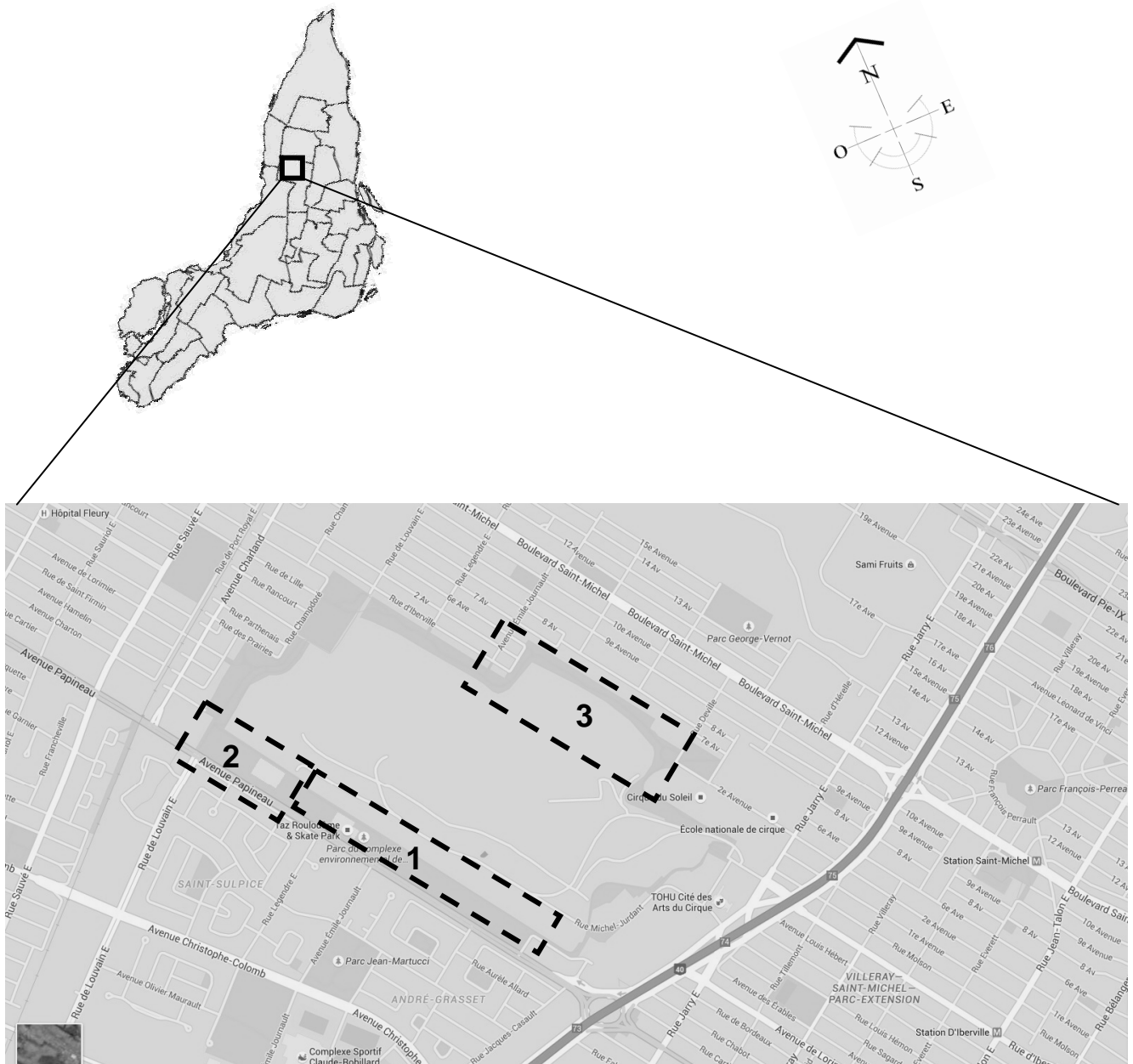
Tél : 514 872-4046
Télécop. : 514-872-9818

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-07-15

LOCALISATION DU PROJET



* Image Google maps 2015

- 1 Aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud – Zones 4,11,12,13,14,15 et 16
- 2 Travaux d'électricité - Secteur Papineau Nord – Zones 1,2 et 3
- 3 Travaux d'électricité - Secteur Iberville Sud – Zones 5,6,7,8,9 et 10

**Complexe environnemental de Saint-Michel
Aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau sud
Soumission:16-6862**

Tableau des incidences:

Le montant des incidences représente 2,0 % du contrat et est une dépense assumée à 100 % par l'Agglomération et réparti comme suit :

Frais de gestion :	30 000,00 \$
Imprévus (5% max.)	1 500,00 \$

Ce montant servira au Laboratoire - Contrôle de qualité

Total:	31 500,00 \$
T.P.S (5 %)	1 575,00 \$
T.V.Q (9,975 %)	3 142,13 \$

Grand total des dépenses incidentes: 36 217,13 \$

Dossier # : 1164956012

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Objet :	Accorder un contrat à la firme Bau-Québec Ltée pour les travaux d'aménagement de la voie polyvalente - Secteur Papineau Sud pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une dépense totale de 1 694 457,52 \$ (contrat et incidences), taxes incluses - Appel d'offres public (16-6862) - (6 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1164956012.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposée au budget
Tél : 514 872 1155

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-14

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163334011

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum Inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE - 4 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Filtrum Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentations de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 7307-AE;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 09:12

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334011

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum Inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE - 4 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) comprend la mise en place d'un procédé de désinfection à l'ozone pouvant traiter un débit nominal d'eaux usées de 40 m3 par seconde par la mise en contact d'une dose de conception de 16,5 mg-O3/L d'ozone afin d'atteindre les objectifs environnementaux de rejet du Ministère du développement durable de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Une analyse exhaustive de plusieurs solutions d'échantillonnage a permis de conclure que la réalisation d'une unité pilote, soit l'unité de suivi de l'ozonation en continu (USOC), serait la solution la plus avantageuse pour permettre un échantillonnage représentatif de l'effluent désinfecté. Ainsi l'USOC fait partie intégrante du projet global de désinfection à l'ozone et constitue un des nombreux éléments rattachés à la réalisation de ce projet et bénéficie du même programme de subvention.

Le présent contrat consiste à fournir et installer les systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'USOC.

L'USOC, localisée dans la salle du bâtiment existant de la désinfection, comprend entre autres des pompes d'échantillonnage de l'effluent, un ozoneur avec une alimentation d'oxygène liquide, un système d'injection d'ozone, douze colonnes de 12 pouces de diamètre par 16 pieds de hauteur, un destructeur d'ozone ainsi que divers instruments pour

mesurer la température, le débit, la pression, le pH, l'oxygène et l'ozone dissous.

Un appel d'offres public a été publié le 16 mars 2016 sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions s'est effectuée le 9 mai 2016. La période de validité des soumissions est de 120 jours soit jusqu'au 9 septembre 2016. Le montant des contingences prévues est de 15 %. Trois (3) addenda ont été émis. Le premier addenda (20 avril 2016) apportait des précisions techniques au devis. Le deuxième addenda (27 avril 2016) concernait le report de date de l'ouverture et apportait des précisions techniques au devis. Le troisième addenda (3 mai 2016) répondait à des questions des preneurs de cahiers de charges.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 15 1797 – 7 octobre 2015 - Accorder un contrat à Nordmec Construction Inc. pour la fourniture et l'installation de deux (2) conduites extérieures en acier inoxydable pour l'alimentation en eaux traitées de l'unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 128 668,06 \$, taxes incluses.

CE12 2074 – 19 décembre 2012 - Accorder à Imalog Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fabrication, la livraison et la mise en service d'un ozoneur pour l'Unité de suivi de l'ozonation en continu de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 255 914,23 \$.

CG11 0434 - 22 décembre 2011 - Accorder un contrat à la firme Cosoltec Inc. pour les travaux d'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix approximatif de 666 493,89 \$.

CE11 0984 - 29 juin 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'aménagement mécanique, électrique et civil de la salle de l'unité de suivi de l'ozonation en continu du bâtiment de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

CE10 1528 - 29 septembre 2010 - Accorder à Mécanicaction 2009 Inc. un contrat de 216 952,27 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison de douze colonnes de l'unité de suivi d'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise à accorder un contrat à Filtrum Inc. pour fournir et installer les systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'USOC dont :

- la conception, la fabrication, les essais en atelier, la livraison des équipements, l'installation, les essais sur le site et les vérifications préopérationnelles;
- la préparation des dessins et de la documentation ;
- l'assemblage et le montage de tous les équipements ;
- la fourniture relative aux systèmes de contrôle;
- la fourniture électrique et son installation
- la fourniture et l'installation de tous les accessoires requis pour obtenir un système complet et fonctionnel ;
- la fourniture de toutes les garanties générales et spécifiques des composants;
- la fourniture et le remplacement des pièces garanties.

JUSTIFICATION

Pour compléter la réalisation de l'USOC, il est requis d'installer les équipements mécaniques, électriques et instrumentation ainsi que de faire les raccordements électromécaniques des équipements de l'USOC.

Huit entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et quatre ont présenté une soumission. Aucun formulaire d'avis de désistement n'a été reçu pour cet appel d'offres.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Filtrum inc.	712 270,13 \$	106 840,52 \$	819 110,64 \$
2. Gastier M.P. inc.	779 876,57 \$	116 981,49 \$	896 858,06 \$
3. Groupe Mécano inc.	867 656,54 \$	130 148,48 \$	997 805,02 \$
4. Nordmec Construction inc.	896 004,77 \$	134 400,72 \$	1 030 405,49 \$
Estimation interne	976 753,68 \$	146 513,06 \$	1 123 266,74 \$
Coût moyen des soumissions reçues			936 044,80 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			14,28%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			211 294,85 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			25,80%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(304 156,10 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-27,08%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			77 747,42 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			9,49%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 27,08 %.

Les écarts principaux entre la soumission de Filtrum Inc. et l'estimation interne de la Ville se situent au niveau des articles du bordereau relatifs aux travaux mécaniques (- 41,3 %) et les travaux électriques (- 31,4 %) et représentent un montant de 238 083 \$ avant taxes.

L'estimation interne de la Ville comprenait une estimation détaillée du matériel à fournir, le coût unitaire du matériel, les heures requises pour l'installation et les taux horaires en vigueur pour la main d'œuvre de construction. Toutefois, l'escompte des fournisseurs sur les matériaux à fournir et la possibilité d'assembler la tuyauterie en usine n'ont pas été considérés.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Filtrum Inc., pour la somme de sa soumission, soit 819 110,64 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste

des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Fitrum inc. 430 rue des Entrepreneurs, Québec (Québec) - no de licence 8231-3610-35. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 2 mai 2016 avec sa soumission.

Bien que non requis dans le cadre de cet appel d'offres, Filtrum. Inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu est de 819 110,64 \$ taxes incluses ou 747 957,19 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 635 763,62 \$ au programme Chantiers Canada - Volet Grands Projets. La portion non subventionnée de 112 193,57 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas donner suite à la présente recommandation fera en sorte qu'un programme risqué (trois sorties par jour en embarcation sur le fleuve de mai à octobre) et coûteux d'échantillonnage au puits de sortie des émissaires à l'île aux Vaches dans le fleuve Saint-Laurent de l'effluent de la Station sera requis pour démontrer l'atteinte des exigences de rejet et d'exploitation de la désinfection des eaux usées au MAMOT.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: août 2016;
- Fourniture et installation: septembre à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ÉTHIER
Chef de projet - Désinfection

Tél : 514 280-4366
Télécop. : 514 280-4387

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-06

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Tél : 514 280-3706
Télécop. : 514 280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2016-06-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-07-18



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 7307-AE-16

Numéro de référence : 969353

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Fourniture et installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation pour la réalisation de l'unité de suivi de l'ozonation

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	<u>Madame Christine Gauthier</u> Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	Commande : (1102181) 2016-04-07 10 h 49 Transmission : 2016-04-07 16 h 13	2583245 - Addenda #1, 7307-AE-16 2016-04-20 12 h 40 - Courriel 2587125 - Addenda no 2 - Report de date 2016-04-27 14 h 25 - Messagerie 2587126 - Addenda no 2 2016-04-28 10 h 46 - Messagerie 2587130 - Adenda no 2 2016-04-28 11 h 35 - Messagerie 2590204 - Addenda no 3 2016-05-03 12 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Furolator)
<input type="checkbox"/> Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com NEQ : 1168999176	<u>Madame Johanne Doré</u> Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	Commande : (1102084) 2016-04-07 10 h 01 Transmission : 2016-04-07 14 h 13	2583245 - Addenda #1, 7307-AE-16 2016-04-20 12 h 40 - Courriel 2587125 - Addenda no 2 - Report de date 2016-04-27 14 h 26 - Messagerie 2587126 - Addenda no 2 2016-04-28 9 h 08 - Courriel 2587130 - Adenda no 2 2016-04-28 11 h 37 - Messagerie 2590204 - Addenda no 3 2016-05-03 12 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Groupe Mécano inc. 894 rue Berger	<u>Monsieur Louis-Paul Parent</u> Téléphone : 450	Commande : (1105287) 2016-04-12 15 h 32	2583245 - Addenda #1, 7307-AE-16 2016-04-20 12 h 40 - Courriel

Laval, QC, H7L 5A1
NEQ : 1168580356

736-2006
Télécopieur :

Transmission :
2016-04-12 15 h 32

2587125 - Addenda no 2 -
Report de date
2016-04-27 14 h 24 -
Messagerie
2587126 - Addenda no 2
2016-04-28 9 h 08 - Courriel
2587130 - Adenda no 2
2016-04-28 11 h 33 -
Messagerie
2590204 - Addenda no 3
2016-05-03 12 h 20 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

JNA Leblanc électrique Inc
113A, rue de la Couronne
Repentigny, QC, J5Z 0B3
<http://www.jnaleblanc.com> NEQ :
1142744698

Monsieur Normand
Leblanc
Téléphone : 450
588-3712
Télécopieur : 450
654-9107

Commande : (1106064)
2016-04-13 12 h 49
Transmission :
2016-04-13 12 h 49

2583245 - Addenda #1, 7307-
AE-16
2016-04-20 12 h 40 - Télécopie
2587125 - Addenda no 2 -
Report de date
2016-04-27 14 h 24 -
Messagerie
2587126 - Addenda no 2
2016-04-28 10 h 47 -
Messagerie
2587130 - Adenda no 2
2016-04-28 11 h 34 -
Messagerie
2590204 - Addenda no 3
2016-05-03 14 h 46 - Télécopie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

La Cie électrique Britton Ltée.
8555 chemin Devonshire
Montréal, QC, H4P 2L3
<http://www.britton.ca> NEQ :
1118615243

Monsieur André
Gagnon
Téléphone : 514
342-5520
Télécopieur : 514
342-5108

Commande : (1110309)
2016-04-20 11 h 11
Transmission :
2016-04-20 11 h 11

2583245 - Addenda #1, 7307-
AE-16
2016-04-20 12 h 40 - Courriel
2587125 - Addenda no 2 -
Report de date
2016-04-27 14 h 25 -
Messagerie
2587126 - Addenda no 2
2016-04-28 9 h 08 - Courriel
2587130 - Adenda no 2
2016-04-28 11 h 36 -
Messagerie
2590204 - Addenda no 3
2016-05-03 12 h 20 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Le Groupe LML Ltée
360 boul du Séminaire Nord Bureau
22
Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B
5L1

Madame Nancy Ross
Téléphone : 450
347-1996
Télécopieur : 450
347-8509

Commande : (1106585)
2016-04-14 8 h 27
Transmission :
2016-04-14 8 h 27

2583245 - Addenda #1, 7307-
AE-16
2016-04-20 12 h 40 - Courriel
2587125 - Addenda no 2 -
Report de date

<http://www.groupeiml.ca> NEQ :
1169018786

2016-04-27 14 h 26 -
Messagerie
2587126 - Addenda no 2
2016-04-28 9 h 08 - Courriel
2587130 - Adenda no 2
2016-04-28 11 h 37 -
Messagerie
2590204 - Addenda no 3
2016-05-03 12 h 20 - Courriel
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

<input type="checkbox"/> Les Services Électriques Blanchette Inc. 2451 boul Fernand-Lafontaine Longueuil, QC, J4N 1N7 NEQ : 1142064576	<u>Madame Diane Turenne</u> Téléphone : 450 442-1166 Télécopieur : 450 442-4206	Commande : (1102284) 2016-04-07 11 h 33 Transmission : 2016-04-07 17 h 53	2583245 - Addenda #1, 7307-AE-16 2016-04-20 12 h 40 - Courriel 2587125 - Addenda no 2 - Report de date 2016-04-27 14 h 25 - Messagerie 2587126 - Addenda no 2 2016-04-28 10 h 46 - Messagerie 2587130 - Adenda no 2 2016-04-28 11 h 35 - Messagerie 2590204 - Addenda no 3 2016-05-03 12 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	<u>Monsieur Yanick Gougeon</u> Téléphone : 819 429-5555 Télécopieur : 819 429-6555	Commande : (1102185) 2016-04-07 10 h 51 Transmission : 2016-04-07 16 h 25	2583245 - Addenda #1, 7307-AE-16 2016-04-20 12 h 40 - Courriel 2587125 - Addenda no 2 - Report de date 2016-04-27 14 h 26 - Messagerie 2587126 - Addenda no 2 2016-04-28 10 h 47 - Messagerie 2587130 - Adenda no 2 2016-04-28 11 h 36 - Messagerie 2590204 - Addenda no 3 2016-05-03 12 h 20 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Dossier # : 1163334011

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Filtrum Inc. pour la fourniture et l'installation des systèmes mécaniques, civils, électriques et instrumentation de l'unité de suivi de l'ozonation en continu à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 819 110,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 7307-AE - 4 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1163334011_InfoComptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514-280-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-08

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-6614

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163334013

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$ taxes incluses - appel d'offres 3290-AE-15 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Lambert Somec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 3290-AE-15;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:55

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334013

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$ taxes incluses - appel d'offres 3290-AE-15 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville a octroyé un contrat de services professionnels à Axor Experts-Conseils inc. (ci-après « Axor ») pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un système d'extraction et de traitement des odeurs sur la 75e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle (ci-après « UTO ») en mai 2009, ainsi qu'un contrat de construction à Sept Frères Construction inc. (ci-après « Sept Frères ») en février 2011.

Le 25 juillet 2012, alors que l'exécution des travaux était très avancée, le système de ventilation de procédé a subi une défaillance majeure qui a notamment causé l'implosion des conduits et caissons des unités UV. L'ensemble de l'ouvrage est alors devenu inexploitable et l'est demeuré depuis.

Une expertise a été réalisée par la firme d'experts Beaulier inc. à la demande de la Ville, laquelle a permis de conclure que l'implosion résultait d'une mauvaise conception, d'une fabrication déficiente et d'une installation inadéquate.

Compte tenu que Axor Experts-Conseils inc., Sept Frères Construction inc. et sa caution La Garantie, compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord refusent d'exécuter les travaux correctifs requis et d'indemniser la Ville, celle-ci n'a d'autre choix que de demander réparation devant les tribunaux. Une poursuite a donc été intentée par le service du Contentieux de la Ville de Montréal (1156976001).

Une nouvelle conception et de nouveaux plans et devis des équipements de traitement ont dû être réalisés pour assurer l'efficacité opérationnelle de l'UTO et réparer tous les vices constatés, dont notamment les déficiences non corrigées par l'entrepreneur général et les équipements de capacité insuffisante.

Un appel d'offres a été lancé à cet effet le 24 mars 2016 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 8 juin 2016. La période de validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences est de 20 % dû à la nature des travaux. Cinq addenda ont été émis:

- addenda no 1 - 29 avril 2016: Questions/Réponses et modifications aux documents d'appel d'offres;
- addenda no 2 - 3 mai 2016: Modifications aux documents d'appel d'offres;
- addenda no 3 - 4 mai 2016: Questions/Réponses;
- addenda no 4 - 6 mai 2016: Report de date d'ouverture;
- addenda no 5- 17 mai 2016: Questions/Réponses et modifications aux documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **Bon de commande DEU 21306 - 22 avril 2016** - Octroyer à Macogep un mandat d'estimation pour l'appel d'offres 3290-AE-15 au montant de 20 833,47 \$, taxes incluses;

- **Bon de commande DEU 19146-0 - 30 novembre 2015** - Octroyer un contrat à CGA Architectes inc. au montant de 21 937,23 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'architecture pour l'UTO 75^e avenue;

- **Bon de commande 1039459 - 1er mai 2015** - Embauche de Beaulier inc. comme expert au dossier pour la somme de 64 650 \$, taxes incluses;

- **CE15 1335 - 29 juillet 2015** - Autoriser la Direction des affaires civiles du Service des affaires juridiques à intenter des procédures judiciaires afin d'obtenir le remboursement des coûts reliés aux travaux requis pour corriger les dommages causés lors d'une défaillance survenue en cours d'exécution des travaux de construction ainsi que l'ensemble des vices constatés dans le cadre du projet de construction d'un système de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e Avenue, dans l'arrondissement de LaSalle;

- **CG11 0158 - 19 mai 2011** - Autoriser une dépense additionnelle de 92 587,79 \$ taxes incluses, pour les services professionnels relatifs aux travaux de construction d'un système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO 75^e Avenue) situé sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle dans le cadre du contrat octroyé à la firme Axor Experts-Conseils inc. (CE09 0811) majorant ainsi le montant total du contrat de 465 889,36 \$ à 558 477,15 \$, taxes incluses;

- **CG11 0048 - 24 février 2011** - Octroyer un contrat de 5 057 091,22 \$ à Sept Frères Construction inc. et autoriser une dépense totale de 5 257 091,22\$ pour la construction d'un système de traitement des odeurs (UTO) sur la 75^e avenue dans l'arrondissement de LaSalle (9 soumissions - appel d'offres public 3271-AE);

- **DG103334011 22 octobre 2010** - Autoriser une dérogation au gel général des honoraires professionnels CE09 0582, (modifiée) afin de permettre la rétention de services professionnels de la firme Macogep pour une estimation des coûts du contrat 3271-AE suite à l'ouverture des soumissions pour la somme de 17 540,77 \$, taxes incluses;

- **CE10 0736 - 19 mai 2010** - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs dans l'arrondissement de LaSalle;

- **CE09 0811 - 20 mai 2009** - Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Axor Experts-conseils inc. d'une somme de 465 889,36 \$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une unité d'extraction et de traitement des odeurs de la 75^e Avenue de l'arrondissement de LaSalle (2 soumissions reçues).

DESCRIPTION

Les travaux de mécanique de procédé comprennent :

- démolition et démantèlement de tous les conduits de procédé, des 3 ventilateurs de procédés, des 3 épurateurs (incluant les média de traitement), des 3 stations de mesure de débits et des 6 volets;
- démolition du revêtement de la cheminée d'évacuation de l'air traité;
- fourniture et installation de 3 épurateurs et leur média de traitement;
- fourniture et installation de 3 ventilateurs de procédé;
- fourniture et installation de 3 stations de mesure;
- fourniture et installation de 3 volets modulants;
- fourniture et installation de 3 silencieux;
- fourniture et installation de 3 clapets anti-retour;
- fourniture et installation de 2 caissons de lampes UVV et UVC en acier inoxydable;
- fourniture et installation de conduits en PEHD pour transport de l'air vicié;
- essais, balancement et mise en service des équipements.

Les travaux d'architecture comprennent :

- reconstruction du parement et du couronnement de la cheminée;
- réfection d'une partie du toit vert;
- réfection d'une partie d'un muret (solin de cuivre).

Les travaux en instrumentation et contrôle comprennent :

- le débranchement, le démontage et l'entreposage des divers instruments en marge de la démolition et du démantèlement en mécanique de procédés;
- la réinstallation de divers instruments et leur mise en service;
- la fourniture et l'installation des divers instruments en contrôle de procédés pour satisfaire aux lois et règlements;
- la révision du programme informatique d'exploitation et démarrage.

Les travaux en électricité dans ce contrat sont principalement :

- démantèlement et réinstallation du système d'alimentation électrique et des relais de surcharges et reprogrammation de démarreurs en lien avec le remplacement des 3 ventilateurs de procédé;
- démantèlement et réinstallation des lampes UVV et nouvelles lampes UVC en lien avec la démolition et démantèlement en mécanique de procédés;
- déplacement de luminaires, remplacement de quincaillerie et relocalisation de chemins de câbles;
- remplacement de divers câbles d'instrumentation;

- remplacement d'un variateur de vitesse de capacité insuffisante;
- essais, mise en service et formation.

Les travaux en mécanique du bâtiment dans ce contrat sont principalement :

- modifications diverses au système de chauffage (plomberie) par géothermie;
- mise en service, essais, réglage et équilibrage de réseau;
- divers travaux en plomberie;
- travaux divers de ventilation;
- fourniture et installation des caissons de lampes UVV dans la chambre d'air irradié;
- essais et mise en service des équipements;
- identification, mise à jour des manuels d'entretien et fourniture des dessins tel que construits.

JUSTIFICATION

Des dizaines de milliers de personnes fréquentent annuellement le parc linéaire alors que le collecteur LaSalle longeant celui-ci laisse échapper des émanations de gaz malodorants affectant les utilisateurs depuis plus de 15 ans. De plus, les vents dominants transportent les gaz malodorants vers les secteurs avoisinants habités. Ainsi certains résidents affirment ne plus être en mesure de profiter de leur cour arrière à cause des odeurs qui sont plus intenses en été.

La construction de l'UTO 75^e avenue a été annoncée aux citoyens dès 2008. La perte de l'ouvrage en juillet 2012 a eu comme conséquence le prolongement des nuisances olfactives.

Des éléments essentiels du procédé de traitement ont implosé le 25 juillet 2012, les rendant inopérables. Tous les conduits devront être reconstruits, les ventilateurs de procédé devront être remplacés, de même que les trois épurateurs au charbon (le cœur du procédé de traitement). En résumé, la salle de procédés au complet doit être démantelée. Les services d'alimentation électrique et le système d'instrumentation et de contrôle permettant l'opération automatisée du procédé doivent aussi être remplacés. Plusieurs systèmes auxiliaires seront remplacés pour permettre l'intégration des nouveaux équipements.

Divers autres équipements étaient inopérants ou défectueux notamment en mécanique de bâtiment et en électricité. Des modifications allant jusqu'au remplacement de ceux-ci sont incluses dans le projet actuel.

Treize entreprises se sont procuré les documents d'appels d'offres et trois ont déposé une soumission. Aucun avis de désistement n'a été reçu. Sur les treize preneurs de documents, cinq étaient des sous-traitants.

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Lambert Somec inc.	2 063 801.25 \$	412 760.25 \$	2 476 561.50 \$
2. Filtrum inc.	2 268 226.80 \$	453 645.36 \$	2 721 872.16 \$
3. Socomec Industriel inc.	2 490 035.42 \$	498 007.08 \$	2 988 042.50 \$
Estimation externe des professionnels	2 175 687.64 \$	435 137.53 \$	2 610 825.17 \$
Coût moyen des soumissions reçues			2 728 825.39 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		10.19%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		511 481.00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		20.65%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (\$)		(134 263.67 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation externe (%)		-5.14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		245 310.66 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		9.91%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation externe de la firme Macogep est favorable de 5,14 %.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Lambert Somec inc., pour la somme de sa soumission, soit 2 476 561,50 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Lambert Somec inc. 1505 rue des Tanneurs, Québec (Québec) - no de licence 8005-4547-07 . De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 22 mars 2016 avec sa soumission.

Bien que non requis dans le cadre de cet appel d'offres, Lambert Somec Inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle est de 2 476 561,50 \$ taxes incluses ou 2 261 430,75 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources. Améliorer la qualité de vie des résidents et des personnes fréquentant le parc et la piste cyclable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En juin 2016, débutait la construction de la Place du 375^e dans le parc adjacent au bâtiment abritant les équipements de traitement des odeurs. Ce parc est traversé par le collecteur Lasalle, source des émanations problématiques. Ce parc réaménagé attirera plus de citoyens dès le printemps 2017. Ceux-ci seront en contact avec les émanations d'air vicié et malodorantes si le présent contrat n'est pas accordé.

Puisque les parties impliquées dans les manquements à l'origine de l'implosion survenue le 25 juillet 2012 ont refusé de prendre en charge la réalisation des travaux correctifs requis, il a été décidé de procéder à la remise en état de l'ouvrage dont la mise en service est prévue pour l'été 2017, et ce, sans attendre l'issue des procédures judiciaires qui pourraient durer encore plusieurs années.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera préparé par l'arrondissement LaSalle en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Début des travaux: septembre 2016
- fin des travaux: juin 2017
- mise en service: juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc MORIN, LaSalle

Lecture :

Marc MORIN, 20 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAULT

Le : 2016-06-20

Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop. : 280-4387

Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2016-07-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-07-21

Dossier # : 1163334013

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Accorder un contrat à Lambert Somec inc. pour les travaux de mécanique industrielle, d'électricité et d'instrumentation pour la mise à niveau du système d'extraction et de traitement des odeurs (UTO) sur la 75e avenue dans l'arrondissement LaSalle pour une somme maximale de 2 476 561,50 \$ taxes incluses - appel d'offres 3290-AE-15 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1163334013InfoCompt_DEEU.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514-872-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-21

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-6614

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1165015004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de la police, situé au 827-855, Crémazie Est (3685) - Dépense totale de 674 301,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5828 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 674 301,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel nord de la police, situé au 827-855, Crémazie Est (3685), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 583 042,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5828;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 14:01

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165015004

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de la police, situé au 827-855, Crémazie Est (3685) - Dépense totale de 674 301,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5828 (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le bâtiment situé au 827-855, Crémazie Est a été construit en 1991 puis agrandi en 1993. Il comprend deux ailes : l'aile ouest (au numéro 827 de l'adresse civique), qui est occupée essentiellement par le laboratoire de l'environnement et l'aile est (au numéro 855 de l'adresse civique), qui a été réaménagée en 1998 pour y loger le Centre opérationnel Nord du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). C'est cette dernière qui fait l'objet du présent dossier.

Au cours des années, divers travaux de réparation, de réfection et de réaménagement ont été réalisés dans le Centre opérationnel Nord, mais de manière très localisée et très partielle. Aussi, la réfection et la mise à niveau du Centre opérationnel Nord a été inscrite dans un programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le SPVM. Dans ce cadre, un contrat de services professionnels a été accordé à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour la mise en oeuvre des différents projets inscrits dans ce programme.

Les professionnels ont procédé au début de leur mandat à une évaluation approfondie de l'état existant de différentes composantes du bâtiment (aile est). Suite à cette étude, les travaux relatifs à la réfection des vestiaires et des douches ont été considérés comme un sous-projet prioritaire à l'intérieur du projet de réfection du Centre opérationnel Nord. Les professionnels ont donc préparé les plans et devis pour ce sous-projet.

L'appel d'offres a été publié le 7 avril 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), sur le site internet de la Ville, ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes au greffe de la Ville le 4 mai 2016. Les soumissionnaires ont disposé de 28 jours calendrier pour préparer leur soumission.

Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres :

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	26 avril 2106	Précisions et informations complémentaires en architecture et en électromécanique, en réponse aux questions des preneurs des documents.

Les visites ont été organisées en respectant la nouvelle politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 12, 13 et 14 avril 2016.

La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent cinquante (150) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions, afin de tenir compte des délais d'enquête.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0248 - 30 avril 2015 : Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à l'entreprise Procova inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du SPVM.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement en :

- § démolition;
- § installation d'un nouveau système de ventilation;
- § remplacement des douches et des salles de toilettes et réfection de tous les autres espaces avec réaménagement localisé;
- § réalisation des travaux rattachés aux précédents en architecture, électricité et plomberie.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier (voir le tableau des coûts du projet, placé en pièce jointe).

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 16 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO (voir liste en pièce jointe) et 8 d'entre eux ont déposé une soumission. Concernant les 8 preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, un est une association professionnelle qui n'a pas les licences adéquates pour soumissionner; deux sont des sous-traitants en électricité, qui ne sont pas habilités à déposer de soumission comme entrepreneur général; cinq ont privilégié d'autres projets pour lesquels l'appel d'offres a été publié dans la même période.

Les 8 soumissions reçues sont conformes. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité placé en pièce jointe, ainsi qu'au tableau ci-dessous.

Le tableau de l'analyse financière des 8 soumissions se présente comme suit :

Firmes soumissionnaires	Prix de base avec taxes (Prix vérifié)	Contingences avec taxes (Prix vérifié)	Total avec taxes (Prix vérifié)
Procova inc.	506 993,76 \$	76 049,06 \$	583 042,82 \$
Construction CPB inc.	573 495,30 \$	86 024,30 \$	659 519,60 \$
Ardec Construction inc.	594 420,75 \$	89 163,11 \$	683 583,86 \$
Rénovacoœur Rénovation inc.	599 813,00 \$	89 971,95 \$	689 784,95 \$
Construction Sojo inc.	682 852,86 \$	102 427,93 \$	785 280,79 \$
Merlain Canada inc.	689 279,84 \$	103 391,98 \$	792 671,81 \$
Corporation de construction Germano	697 852,26 \$	104 677,84 \$	802 530,10 \$
SGB BPF inc.	711 695,25 \$	106 754,29 \$	818 449,54 \$
Dernière estimation réalisée	599 646,32 \$	89 946,95 \$	689 593,27 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			726 857,93 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			24,67 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			235 406,71 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			40,38 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			-106 550,44 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-15,45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			76 476,77 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			13,12 %

La dernière estimation des professionnels externes, établie lors de l'appel d'offres, était de 689 593,27 \$ (taxes et contingences incluses). Cette estimation était basée sur des travaux similaires réalisés au cours des dernières années, en incluant une indexation pour l'inflation. Elle est supérieure au montant du plus bas soumissionnaire conforme avec un écart de - 106 550,44 \$ (-15,45 %). Toutefois, l'estimation des professionnels est proche de la moyenne des soumissions avec un écart de 5,40 %.

Comme le notent les professionnels dans leur lettre de recommandation (voir document en pièce jointe), on remarque que la répartition des montants par chapitre entre l'estimation des professionnels et la soumission la plus basse présente certaines différences. Les écarts les plus importants se situent dans les montants de trois chapitres que les professionnels ont quelque peu surévalués eu égard à la compétitivité du marché actuel. Il s'agit de : chapitre 01, « Conditions générales » avec un écart de -82,46 %; chapitres 02, « Aménagement du terrain - Démolition » avec un écart de -51,56 %; chapitre 06 « Ouvrage en bois et plastique » avec un écart de -44,18 %.

À l'inverse, les professionnels ont estimé à un coût inférieur les montants des chapitres 09, « Produits de finition » (écart de 31,16 %), 15, « Volet plomberie » (écart de 59,29 %) et 16, « Électricité » (écart de 26,60 %).

Nous pouvons voir que l'écart entre la moyenne des soumissions et le plus bas soumissionnaire est de 24,67 %. Toutefois, on remarque que les quatre derniers soumissionnaires proposent un montant qui dépasse de manière significative les coûts moyens du marché. Aussi, si l'on se base sur la moyenne des quatre plus basses soumissions, l'écart avec la plus basse est seulement de 12,17 %. Par ailleurs, l'écart entre le montant du deuxième soumissionnaire et celui du plus bas est de 13,12 %. Tout cela nous confirme que la soumission du plus bas, Procova inc., est dans les prix du marché.

L'analyse des soumissions démontre que Procova inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. De plus, il possède l'expérience nécessaire pour réaliser le projet. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire, soit Procova inc.

Procova inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Procova inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cependant, cet entrepreneur détient l'autorisation de l'AMF.

Par ailleurs, Procova inc. a été approuvé par le SPVM, suite à l'enquête de réputation à laquelle l'entreprise a été soumise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 583 042,82 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 91 258,88 \$ (18 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les coûts de relocalisation temporaire des vestiaires durant les travaux, de déménagement de mobilier et d'installation de systèmes de sécurité découlant des travaux.

Le montant à autoriser totalise 674 301,70 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Le coût total maximal de ce contrat sera financé par le règlement d'emprunt de compétence agglomération RCG-15-070 – Travaux de rénovation et de protection des immeubles.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et déboursée à 85 % en 2016 et 15 % en 2017. Pour plus de détails, voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels ont respecté les principes du développement durable, avec les matériaux les moins dommageables et les équipements les plus écoénergétiques.

Par ailleurs, les travaux eux-mêmes respecteront les critères de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal pour ses édifices et les directives applicables qui s'y rattachent, particulièrement pour la gestion des déchets de construction.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il importe que le contrat soit octroyé dans les meilleurs délais, afin de procéder aux travaux de réfection des vestiaires et des douches.

Tout retard dans ce processus aurait pour conséquence d'amplifier et de prolonger les problèmes d'inconfort reliés à la vétusté des installations.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Depuis le début du processus, les occupants et les principaux intervenants dans ce projet ont été informés et consultés au sujet de la réalisation des travaux.
Par ailleurs, le SPVM communique régulièrement avec les occupants du bâtiment pour leur faire part de l'évolution du dossier. Avant le début du chantier, il les informera des dispositions qui seront prises pour faciliter les travaux sans nuire au fonctionnement du centre opérationnel ni à la sécurité de ses occupants.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14812 Mandat : 17602-2-001

Octroi du contrat au CG :	Août 2016
Réalisation des travaux :	Septembre 2016 à février 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal
Claude MILLETTE, Service de police de Montréal

Lecture :

Claude MILLETTE, 12 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Assya BENDEDOUCH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Danielle LAVIGNE
Chef de division

Le : 2016-07-12

Tél : 514-872-3959
Télécop. : 514-280-3597

Tél : 514 872-7977
Télécop. : 514-280-3597

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2016-07-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2016-07-18

Contrat : 14812 Mandat : 17602-2-001 Bâtiment : 3685

Titre
Centre Opérationnel Nord-855, Crémazie Est, Réfection des vestiaires et douches

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

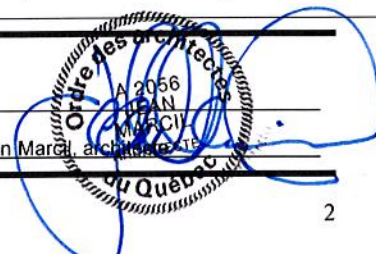
Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Procova inc.	583 042,82 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
2	Construction CPB inc.	659 519,60 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : p			
3	Ardec Construction inc.	683 583,86 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	Renovacoer Renovation inc.	689 784,95 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
5	Construction SOJO inc.	785 280,79 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
6	Merlain Canada inc.	792 671,81 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
+	2 autres soumissions, au-delà des 6 premières	818 449,54 \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : non conformes : en dérogation majeure : en dérogation mineure :			

Signature

Firme : LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL

Fonction : architecte associé nom : Jean Marcil, architecte





Montréal, le 04 juillet 2016
Révision 1

Ville de Montréal
Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
Mme Assya Bendeddouch, gestionnaire immobilier
303, rue Notre-Dame est, 3e étage
Montréal, Québec

Projet: SPVM – Centre opérationnel Nord (3685)
Réfection des vestiaires et douches
Mandat : 17602-2-001
Contrat travaux : 14812
N/dossier : 2015-2254
Objet : Analyse des soumissions reçues (04-05-2016) – Appel d’offres public 5828
Recommandation d’octroi du contrat.

Madame,

Nous avons procédé à l’analyse des soumissions reçues le 4 mai 2016, pour le projet «SPVM - Centre opérationnel Nord – Réfection des vestiaires et douches», suite à l’appel d’offres public no 5828.

Les soumissions reçues sont les suivantes :

		Total (avant taxes et contingences)	Total (t.t.i.)	Total (t.t.i. +contingences)
1	Procova inc.	440 960.00 \$	506 993.76 \$	583 042.82 \$
2	Construction CPB inc.	498 800.00 \$	573 495.30 \$	659 519.60 \$
3	Ardec Construction inc.	517 000.00 \$	594 420.75 \$	683 583.86 \$
4	Rénovacoœur Rénovation inc.	521 689.93 \$	599 813.00 \$	689 784.95 \$
5	Construction SOJO inc.	593 914.21 \$	682 852.86 \$	785 280.79 \$
6	Merlain Canada inc.	599 504.10 \$	689 279.84 \$	792 671.81 \$
7	Corporation de construction Germano	606 960.00 \$	697 852.26 \$	802 530.10 \$
8	SGC BPF inc.	619 000.00 \$	711 695.25 \$	818 449.54 \$

CREATIF x RÉALISTE x RATIONNEL = PROFONDEUR³

2100, rue Fleury Est, bureau 202, Montréal (Qc) H2B 1J5 ☎ Tél : (514) 374-9659 ☎ Téléc. : (514) 722-1093
jmarcil@architecteslm.com ☎ www.architecteslm.com

Notre estimé budgétaire était de 599 646.32 \$ (t.t.i.), soit 689 593.27 \$ avec contingences (15%) de construction).

Les éléments de notre analyse de conformité sont les suivants :

1. Le résultat de l'appel d'offres public indique que la compagnie **Procova inc.** est le plus bas soumissionnaire.
2. Après analyse de conformité des soumissions, selon les critères de conformité des *Documents de soumission*, nous confirmons que la soumission de **Procova inc.** est conforme.
Les sept autres soumissions sont également conformes.
3. Le montant avant taxes et contingences de la soumission de **Procova inc.** (440 960.00\$) est inférieur de 80 584.96 \$ au montant estimé par les professionnels (521 544.96\$), avant taxes et contingences. Notre estimation est de 15.45% supérieure au montant de la plus basse soumission.
4. La moyenne des soumissions reçues (549 728.53\$) est supérieure aux estimés des professionnels d'un montant de 28 183.57 \$, avant taxes et contingences. Ce différentiel avec la moyenne des soumissionnaires est donc de -5.40%.
5. L'écart entre le plus bas et le 4^e soumissionnaire est de moins de 20% ; l'écart entre le second soumissionnaire et le quatrième est de moins de 5%. Ceci nous indique un marché fortement compétitif, caractéristique d'une période d'activités économiques au ralenti.

Le plus bas soumissionnaire conforme, **Procova inc.**, a démontré une agressivité importante pour obtenir ce contrat, d'où l'écart de 57 840\$ avec le second soumissionnaire. Ceci explique également le différentiel des prix par rapport à l'estimation des professionnels.

6. Les écarts par chapitre entre l'estimé des professionnels et la soumission du plus bas soumissionnaire **Procova inc.** se justifient principalement comme suit :
 - i) Chapitre 01 «Conditions générales» : Procova inc. indique un montant minime de ce chapitre. C'est un exemple éloquent de sa compétitivité extrême. Notre estimé de ce chapitre est plus de cinq fois plus élevé !
 - ii) Chapitre 02 «Aménagement du terrain – démolition» : L'écart entre l'estimé des professionnels et la soumission de Procova inc. est de 51.5% Cependant, les prix des autres soumissionnaires sont de même envergure que celui de

Procova inc., indiquant que notre estimé était élevé, ne tenant pas compte des conditions serrées du marché.

- iii) Chapitre 09 «Produits de finition» : la soumission de Procova inc. est supérieure aux estimés des professionnels. Nous avons légèrement sous-estimé le marché, à ce chapitre.
- iv) Chapitres 15 et 16 «Mécanique et Électricité» : Les estimés des professionnels sont un peu plus bas que le coût des travaux dans la soumission de *Procova inc.*

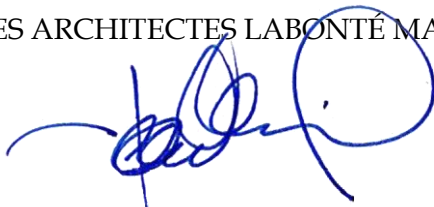
En conclusion,

Suite à l'examen des soumissions reçues pour le projet «SPVM - Centre opérationnel Nord - Réfection des vestiaires et douches», nous recommandons d'octroyer le contrat à la compagnie *Procova inc.*, au montant de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offre public no 5828.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL



Jean Marcil, MOAQ, MIRAC

Pièces jointes: Formulaire de la Ville de Montréal « Analyse des soumissions », dûment signé et scellé
Tableau comparatif des bordereaux de soumission.

Tableau des coûts du projet
Appel d'offres 5828

Projet :	Centre opérationnel Nord				Contrat :	14812
	Réfection des vestiaires et des douches				Mandat :	17602-2-001
Adresse	855, boul. Crémazie Est					
Date :	21 juin 2016					
Étape :	Autorisation d'octroi par le CG					
		Montant	Tps	Tvq	Total	
			5,0%	9,975%		
		\$				
Contrat	Travaux forfaitaires*	440 960,00				
	Sous-total :	100,0%	440 960,00	22 048,00	43 985,76	506 993,76
	Contingences de construction	15,0%	66 144,00	3 307,20	6 597,86	76 049,06
	Total contrat		507 104,00	25 355,20	50 583,62	583 042,82
Incidences :						
	Incidences générales incluant la relocalisation temporaire des vestiaires.	8%	35 276,80			
	Expertises et services particuliers (notamment, surveillance et tests pour les moisissures).	10%	44 096,00			
	Total incidences :	18,0%	79 372,80	3 968,64	7 917,44	91 258,88
	Coût des travaux (Montant à autoriser)		586 476,80	29 323,84	58 501,06	674 301,70
Ristournes :	TPS	100,00%		29 323,84		
	TVQ	50,0%			29 250,53	
	Coût après rist. (Montant à emprunter)		586 476,80		29 250,53	615 727,33

Notes :

* Prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires, notamment le fait que les travaux sont réalisés dans un bâtiment existant et occupé.

Rythme des déboursés : les travaux seront réalisés à 85% en 2016 et 15% en 2017.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 5828

Numéro de référence : 969061

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Centre opérationnel Nord-Réfection des vestiaires et des douches

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Ardec Construction inc. 579 rue Principale Laval, QC, H7X 1C7 NEQ : 1147794813	Monsieur Gilles W Claude Téléphone : 450 627- 6262 Télécopieur : 450 627-5021	Commande : (1102822) 2016-04-08 8 h 10 Transmission : 2016-04-08 9 h 13	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) 6550, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal, QC, H4T 1E3 http://www.apecq.org NEQ :	Monsieur Andy Cimelli Téléphone : 514 739- 2381 Télécopieur : 514 341-9514	Commande : (1109477) 2016-04-19 11 h 16 Transmission : 2016-04-19 11 h 16	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Boytech Démo. inc. 1603, boulevard de Léry Léry, QC, J6N 1C3 NEQ : 1160695293	Monsieur Louis Tétrault Téléphone : 450 691- 2082 Télécopieur : 450 691-0060	Commande : (1100656) 2016-04-05 12 h 54 Transmission : 2016-04-05 12 h 54	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction CPB Inc.. 1440 Hocquart bureau 214 Saint-Bruno, QC, J3V 6E1 NEQ : 1163035877	Monsieur Benoit Chabot Téléphone : 450 653- 9033 Télécopieur : 450 653-5802	Commande : (1102506) 2016-04-07 14 h 39 Transmission : 2016-04-07 22 h 41	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, QC, H7E 5A1 http://www.genfor.qc.ca NEQ : 1144135697	Monsieur Emmanuel Haché Téléphone : 450 661- 2040 Télécopieur : 450 661-2092	Commande : (1100891) 2016-04-05 15 h 55 Transmission : 2016-04-05 22 h 01	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Gilles Nault inc. 1240, rue Gay-Lussac, suite E Boucherville, QC, J4B7G4 NEQ : 1162019005	Monsieur Gilles Nault Téléphone : 450 645- 0911	Commande : (1101064) 2016-04-06 7 h 54 Transmission : 2016-04-06 9 h 47	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel

		Télécopieur : 450 645-1840		Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Léandre 437 rue Jarry Ouest suite 210 Montréal, QC, H3N 1E7 NEQ : 1140473472	Monsieur Nicholas Dimacopoulos Téléphone : 514 273-1818 Télécopieur :	Commande : (1101970) 2016-04-07 9 h 06 Transmission : 2016-04-07 9 h 06	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Sojo Inc. 5181 Rue Amiens, Bureau#402 Montréal, QC, H1G 6N9 NEQ : 1167437079	Monsieur Rodolphe ocsav Téléphone : 514 327-3392 Télécopieur :	Commande : (1102604) 2016-04-07 15 h 28 Transmission : 2016-04-07 20 h 48	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Corporation de Construction Germano 2160 boul des Laurentides LAVAL, QC, H7M 2Y6 NEQ : 1146850632	Monsieur Richard Germano Téléphone : 450 668-7807 Télécopieur : 450 668-5002	Commande : (1101784) 2016-04-06 16 h 39 Transmission : 2016-04-07 7 h 38	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Groupe DCR 1636 rue Gladstone Montréal-Ouest, QC, H4E1C7 NEQ : 1169139962	Monsieur François Sansfaçon Hamel Téléphone : 514 525-8109 Télécopieur :	Commande : (1101317) 2016-04-06 10 h 40 Transmission : 2016-04-06 14 h 50	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Merlain Canada inc. 1985, rue Ste-Hélène Longueuil, QC, J4K 3T4 http://www.merlaincanada.com NEQ : 1165903700	Madame Xiaoyan Zhang Téléphone : 514 657-2166 Télécopieur : 579 721-1801	Commande : (1101640) 2016-04-06 14 h 48 Transmission : 2016-04-06 20 h 59	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	PROCONSTRUCTION PARFAIT ELECTRIQUE 1845 rue Bossuet Montréal, QC, H1N 2R6 http://www.proconstruction.ca NEQ : 1163873715	Monsieur Marius Tiron Téléphone : 514 253-3999 Télécopieur : 514 253-9990	Commande : (1104310) 2016-04-11 15 h 02 Transmission : 2016-04-12 1 h 04	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Procova Inc. 1924, rue Vallieres Laval, QC, H7M 3B3 http://www.procova.ca NEQ : 1143985894	Monsieur Étienne Archambault Téléphone : 450 668-3393 Télécopieur :	Commande : (1101388) 2016-04-06 11 h 24 Transmission : 2016-04-06 17 h 56	2586605 - Addenda 1 2016-04-26 15 h 09 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>				

QUALITECK Électrique
409 rang petit capsa
Saint-Augustin-de-Desmaures, QC, G3A
1W8
NEQ : 1166767062

[Monsieur bernard
Landry](#)
Téléphone : 418 878-
0048
Télécopieur :

Commande : (1112245)
2016-04-22 14 h 22
Transmission :
2016-04-22 14 h 22

2586605 - Addenda 1
2016-04-26 15 h 09 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Rénovacoeur
179, rue Labrie
Saint-Eustache, QC, J7R 2R7
NEQ : 1165065229

[Monsieur Gilles
Charbonneau](#)
Téléphone : 514 755-
9465
Télécopieur : 450
623-8369

Commande : (1103552)
2016-04-09 10 h 13
Transmission :
2016-04-11 7 h 57

2586605 - Addenda 1
2016-04-26 15 h 09 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Société générale de construction BPF inc.
2075 Industriel
Chambly, QC, J3L 4C5
NEQ : 1164726003

[Monsieur Éric
Beaumier](#)
Téléphone : 450 435-
8383
Télécopieur : 450
437-3232

Commande : (1115531)
2016-04-28 13 h 58
Transmission :
2016-04-28 16 h 41

2586605 - Addenda 1
2016-04-28 13 h 58 -
Téléchargement
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1165015004

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération

Objet :

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de réfection des vestiaires et douches du Centre opérationnel Nord du Service de la police, situé au 827-855, Crémazie Est (3685) - Dépense totale de 674 301,70 \$ taxes incluses - Appel d'offres 5828 (8 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165015004 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteur
Abdelkodous YAHYAQUI
Agent comptable analyste
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point
De Service HDV
Tél 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-13

Françoise TURGEON
Conseillère analyse - contrôle de gestion
Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1165350006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 (3217) située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5841 (12 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 260 312,72 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Le Groupe Saint-Lambert, le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 177 530,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5841);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-11 11:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165350006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 (3217) située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5841 (12 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

La caserne de pompiers n° 17 est située au 4240, rue Charleroi, dans l'arrondissement de Montréal-Nord (voir photo en pièce jointe). Le bâtiment de deux étages a été construit en 1990. Ce dernier est occupé par la caserne et des locaux administratifs du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), ainsi que par une station d'échantillonnage d'air du Service de l'environnement de la Ville de Montréal.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. afin qu'elles réalisent des projets de rénovation et de mise à niveau de bâtiments occupés par le SIM. La gestion de ces projets est assurée par la firme de gestion Macogep inc.

Une évaluation de l'état actuel des systèmes électromécaniques et des besoins du SIM ont permis aux professionnels d'émettre les recommandations pour les travaux à exécuter dans cette caserne.

Les interventions vont toucher principalement la partie habitable de la caserne. Le présent mandat consiste au réaménagement des espaces de vie des pompiers, au remplacement du système de chauffage, ventilation et climatisation (CVAC) rendu à la fin de sa vie utile ainsi qu'à la réfection d'un des deux bassins de toiture.

Afin que la caserne demeure opérationnelle pendant les travaux, les employés administratifs seront relocalisés temporairement dans un autre bâtiment.

Un appel d'offres a été lancé afin de réaliser les travaux de réaménagement partiel du bâtiment.

L'appel d'offres public a été publié le 16 avril 2016 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), ainsi que dans le journal Le Devoir. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 11 mai 2016. Six addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2016-04-21	Prolongation de la période des visites de soumissionnaires
2	2016-04-26	Clarifications aux documents d'électricité
3	2016-05-02	Clarification aux documents d'architecture et de structure
4	2016-05-04	Clarification aux documents d'architecture, de structure et d'électricité
5	2016-05-05	Report de la date d'ouverture
6	2016-05-05	Ajout d'une allocation pour le réaménagement temporaire des locaux pour les employés administratifs relocalisés pendant les travaux.

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées du 19 au 22 avril 2016.

La durée de validité des soumissions est de 150 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0286 – 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels en gestion de projets à Macogep inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers, pour une somme maximale de 1 525 511,66 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14002 (5 soum.).

CG15 0031 - 29 janvier 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Tremblay L'Écuyer Architectes et WSP Canada inc. pour la rénovation et la mise à niveau de plusieurs casernes de pompiers pour une dépense totale de 667 004,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13920 (7 soum.)

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu vingt (20) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et douze (12) ont déposé leur soumission. Parmi les huit (8) preneurs de cahier de charge qui n'ont pas déposé de soumission, un (1) est une association patronale représentant des entrepreneurs, un (1) est un fournisseur d'équipements et une firme n'a pas les licences adéquates pour réaliser ce contrat. Les cinq (5) entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder à l'entreprise Le Groupe Saint-Lambert, soit le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement partiel à la caserne no 17.

Au présent contrat, les travaux seront réalisés par phases afin de conserver la caserne opérationnelle durant le chantier.

La première phase consiste principalement à :

- l'aménagement temporaire des espaces de vie des pompiers à l'étage;
- l'installation des douches temporaires au garage.

La deuxième phase consiste principalement à :

- la démolition intérieure au rez-de-chaussée;
- la réfection de la cuisine et des sanitaires des pompiers;
- l'aménagement des nouveaux locaux au rez-de-chaussée;
- remplacement du système CVAC pour l'ensemble des locaux, excluant le garage et ses fonctions annexes;
- la réfection de la toiture;
- la finition intérieure;
- l'aménagement de l'aire de détente extérieure.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Les douze soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Le Groupe Saint-Lambert	1 023 939,76 \$	153 590,96 \$	1 177 530,72 \$
Gaston Champoux inc	1 033 739,13 \$	155 060,87 \$	1 188 800,00 \$
Construction Genfor Ltée	1 064 668,50 \$	159 700,28 \$	1 224 368,78 \$
Axe construction inc.	1 065 391,69 \$	159 808,75 \$	1 225 200,44 \$
Construction Sojo inc.	1 075 538,56 \$	161 330,78 \$	1 236 869,34 \$
Procova inc.	1 076 395,95 \$	161 459,39 \$	1 237 855,34 \$
Devcor (1994)	1 078 370,07 \$	161 755,51 \$	1 240 125,58 \$
Norgérec Itée	1 082 048,04 \$	162 307,21 \$	1 244 355,25 \$
Céleb construction Itée	1 102 608,70 \$	165 391,31 \$	1 268 000,01 \$
Parfait électrique inc Fars Proconstruction	1 107 553,03 \$	166 132,95 \$	1 273 685,98 \$
Corporation de construction Germano	1 141 952,40 \$	171 292,86 \$	1 313 245,26 \$

Quadrax et associés E.G.	1 200 000,00 \$	180 000,00 \$	1 380 000,00 \$
Estimation des professionnels (\$)	1 126 955,06 \$	169 043,26 \$	1 295 998,32 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			1 250 836,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			6,23 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			202 469,28 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			17,19 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-118 467,60 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-9,14 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			11 269,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			0,96 %

Note : tous les prix incluent les taxes

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 1 295 998,32 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 118 467,60 \$ (-9,14 %). Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission provient notamment des chapitres 00 - Charges générales et 01 - Charges particulières. Ceci peut s'expliquer par la stratégie d'entreprise du soumissionnaire quant à sa propre compréhension des interventions à réaliser pour des travaux qui seront effectués par phase. Les autres écarts sont enregistrés au niveau des chapitres 06 - Bois, plastique et composites, 10 - Ouvrages spéciaux et 12 - Ameublement et décoration. Ceci pourrait être expliqué par la répartition différente par le soumissionnaire de certains coûts qui se retrouvent inclus dans d'autres chapitres que ceux prévus par les professionnels.

Le coût moyen des soumissions est de 1 250 836,39 \$ ce qui représente un écart de 6,23 % avec la plus basse soumission conforme. Le différentiel entre la plus basse et la deuxième plus basse soumission s'élève à 11 269,28 \$, soit 0,96 %. Les prix déposés par les sept (7) premiers soumissionnaires sont similaires, présentant des écarts en bas de 4 %. Considérant que tous les écarts mentionnés sont en bas de 10 %, ceci nous confirme la cohérence des prix entre les différentes soumissions et que les coûts déposés par les soumissionnaires correspondent à la portée des travaux et la valeur actuelle du marché.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Le Groupe Saint-Lambert est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse de conformité des soumissions et la recommandation des professionnels en pièce jointe).

Le Groupe Saint-Lambert, adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de celle du

registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor (RENA).

Le Groupe Saint-Lambert ne doit pas obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 1 177 530,72 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 82 782,00 \$ (7 %) taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, de télécommunication, de déménagement des employés administratifs, de climatiseurs temporaires, de nouveau mobilier pour le SIM, de déplacement des luminaires de pôle, etc.

Le montant à autoriser totalise 1 260 312,72 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes.

Un montant maximal de 1 260 312,72 \$ taxes incluses sera financé par les règlements d'emprunts d'agglomération RCG 16-019 – Réfection des casernes de pompiers et RCG 15-005 - Travaux de rénovation et de protection d'immeubles.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 50 % en 2016 et à 50 % en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle y indiquées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder aux travaux de réaménagement de la caserne de pompiers n° 17, car le système CVAC est rendu à la fin de sa vie utile. De plus, tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en oeuvre des travaux de remplacement de la toiture avant l'arrivée de la saison froide. Cette situation occasionnerait assurément des problèmes d'opération de la caserne et pourrait affecter l'intégrité du bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14646 Mandat : 17801-2-001

Octroi du contrat au CG :	août 2016
Réalisation des travaux :	septembre 2016 à mars 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal
Julie CASTONGUAY, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Julie CASTONGUAY, 4 juillet 2016
Carole GUÉRIN, 4 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina Ruxandra DOGIOIU
gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5399
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-29

Danielle LAVIGNE
Chef de division

Tél : 514 872-7977
Télécop. : 514 280-3597

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2016-07-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2016-07-08

Bâtiment : 3217

Année originale de construction : 1990

Description : Caserne 17

Adresse : 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord



Tableau des coûts du projet

Projet :	Réaménagement partiel de la caserne 17 Caserne 17 - 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord		Mandat :	17801-2-001	
Date :	10-juin-16		Contrat :	14646	
Étape :	Octroi de contrat				
		Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	Réaménagement partiel de la caserne 17		890 576,00		
	Sous-total :	100,0%	890 576,00	44 528,80	88 834,96
	Contingences de construction	15,0%	133 586,40		
	Total - Contrat :		1 024 162,40	51 208,12	102 160,20
Incidences :					
	Total - Incidences :	7,0%	72 000,00	3 600,00	7 182,00
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		1 096 162,40	54 808,12	109 342,20
	Tps	100,00%		54 808,12	54 808,12
	Tvq	50,0%		54 671,10	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		1 096 162,40	54 671,10	1 150 833,50

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires ainsi qu'en considérant que les travaux sont effectués dans un bâtiment existant.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 50 % en 2016 et 50 % en 2017.



TLA - SIÈGE SOCIAL

2372, Boul. St-Martin Est, 2^{ème} étage, Laval (Québec) Canada H7E 5A4
T. : 450 629-9992 | 877 629-9996

WWW.TLA-ARCHITECTES.COM

F. : 450 629-9994

Le 16 mai 2016

DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

DIVISION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE

303 rue Notre-Dame Est, 3^e étage

Montréal (Québec) CANADA H2Y 3Y8

À l'attention de : M. Hugo Rivero, gestionnaire de projet

C.C. : Mme Despina Dogioiu, gestionnaire de projet

Sujet: **Recommandation sur les soumissions déposées**

Projet: **Réaménagement partiel caserne 17 (3217)
Montréal (Québec)**

Dossier TLA : **15-326B**

Mandat : **17801-2-001**

Contrat : **14646**

Monsieur, dans le cadre des travaux de réaménagement précités, nous vous transmettons par la présente notre analyse et notre recommandation suite à l'ouverture des soumissions.

Nous avons reçu douze (12) soumissions qui ont été retenues pour fins d'analyse. Vous trouverez en pièce jointe le tableau des prix, les statistiques et l'analyse comparative.

Recommandation :

TLA a pris connaissance des soumissions présentées par les entrepreneurs pour le projet cité en rubrique.

La plus basse soumission est celle de « Groupe Saint-Lambert » et est inférieure à l'estimé budgétaire de 118 467.60\$. Nous vous recommandons donc la soumission de Groupe Saint-Lambert au montant de 1,177,530.72 \$.

Les autres soumissionnaires sont tous conformes. Certains n'ont pas remis l'attestation de l'AMF, mais celle-ci n'était pas demandée (Axe Construction et Construction Sojo Inc.). De plus, 2 soumissionnaires avaient des erreurs mineures de transcriptions entre les montants ventilés et le sommaire de la page 3 (Construction Sojo Inc. et Corporation Construction Germano).

Comparaison des prix :

L'écart entre l'estimé des professionnels et le plus bas soumissionnaire est de 9.14%.

Voir notre analyse des prix pour les chapitres ayant un écart important :

Chapitre 00 – Charges générales – Nous avons prévu 114 000\$ et le prix du soumissionnaire est de 120 004\$. Cela semble normal.

Chapitre 01 – Nous avons prévu 36 000\$ en estimation, mais nous avons ajouté une allocation de 50 000\$ en addenda, alors nous avons réajusté notre montant à 86 000\$. Le prix du plus bas soumissionnaire est de 51 444\$, ce qui est moins élevé que notre estimé, toutefois le prix moyen pour ce chapitre est de 81 514 alors nous ne voyons rien d'anormal car ce sont principalement des mesures temporaires.

Chapitre 04 – Nous avons prévu 4000\$ en maçonnerie et le plus bas à prévu 1 880\$. Nous ne voyons rien d'anormal car notre prix se situe dans la moyenne.

Chapitre 06 – Nous avons prévu 43 500\$. Le plus bas est à 65 403\$. Nous ne voyons rien d'anormal car notre prix se situe dans la moyenne.

Chapitre 10 – Nous avons prévu 18 000\$ et le plus bas est à 43 921\$. Notre estimé est largement sous la moyenne et le prix du soumissionnaire et dans la moyenne, ce qui nous laisse croire que le prix du soumissionnaire est dans le prix du marché.

Chapitre 12 – Nous avons prévu 24 400\$ et le plus bas est à 3 113\$. Notre estimé incluait le mobilier non fixe tel que les équipements. Nous pensons que les soumissionnaires ont placé ce montant dans le chapitre 10. Cela expliquerait l'écart entre notre estimé et les prix du chapitre 10. Également, notre estimé pour les stores seulement était de 3000\$ et les prix des soumissionnaires sont représentatifs de cet item.

Chapitre 26 – Nous avons prévu 4500\$ et le plus bas est 750\$. La moyenne des prix est de 1095.83\$. Le plus bas soumissionnaire a probablement inclus les coûts de cet item dans le chapitre 16.

Espérant le tout selon vos attentes, veuillez accepter nos salutations distinguées.

Préparé par : TLA ARCHITECTES INC.



Benoît Lalonde, architecte associé

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO :5841

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUSSIONS

Date (a-m-j) : 2016 - 05 - 12


Contrat : 14646 Mandat : 17801-2-001 Bâtiment : 3217

Titre
Réaménagement partiel caserne 17

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Le Groupe Saint-Lambert	1,177,530.72 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Le prix a été ajusté à la hausse de 0.01\$ (taxe tvq arrondie)			
2	Gaston Champoux (1973) Inc.	1,188,800.00 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Aucun			
3	Construction Genfor Ltée	1,224,368.78 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Aucun			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	Axe Construction Inc.	1,225,200.45 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Le soumissionnaire n'a pas inclus l'attestation de l'AMF, mais celui-ci n'était pas explicitement demandé dans les documents à soumettre.			
5	Construction Sojo Inc	1,236,869.34 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Le soumissionnaire n'a pas inclus l'attestation de l'AMF, mais celui-ci n'était pas explicitement demandé dans les documents à soumettre. La ventilation des montants prime sur le sommaire de la page 3.			
6	Procova Inc.	1,237,855.34 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire			
<input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
+ 6	autres soumissions, au-delà des 6 premières	1,380,000.00 \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 6 non conformes : en dérogation majeure : en dérogation mineure : 1			

Signature 
 Firma : TLA architectes Inc.
 Fonction : Architecte nom : Benoît Lalonde



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 5841

Numéro de référence : 972498

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Réaménagement partiel de la caserne 17

<input type="checkbox"/> <u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/> Ardec Construction inc. 579 rue Principale Laval, QC, H7X 1C7 NEQ : 1147794813	Monsieur Gilles W Claude Téléphone : 450 627-6262 Télécopieur : 450 627-5021	Commande : (1108109) 2016-04-15 18 h 18 Transmission : 2016-04-18 8 h 30	2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel 2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 23 - Messagerie 2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 15 - Courriel 2591396 - Addenda 5 - Report de date 2016-05-05 9 h 05 - Courriel 2591740 - Addenda 6 - Devis 2016-05-05 10 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) 6550, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal, QC, H4T 1E3 http://www.apecq.org NEQ :	Monsieur Andy Cimelli Téléphone : 514 739-2381 Télécopieur : 514 341-9514	Commande : (1112984) 2016-04-25 11 h 51 Transmission : 2016-04-25 11 h 51	2583723 - Add1-devis 2016-04-25 11 h 51 - Téléchargement 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel

2589067 - Addenda 3
 -devis&plan (plan)
 2016-05-03 8 h 21 -
 Messagerie
 2590956 - Addenda 4 -
 Devis
 2016-05-04 12 h 15 -
 Courriel
 2591396 - Addenda 5 -
 Report de date
 2016-05-05 9 h 05 -
 Courriel
 2591740 - Addenda 6 -
 Devis
 2016-05-05 10 h 40 -
 Courriel
 Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Axe Construction 2091-B, Léonard De Vinci Sainte-Julie, QC, J3E 1Z2 NEQ : 1164410525	Monsieur Soumission Soumission Téléphone : 450 733-0631 Télécopieur :	Commande : (1109932) 2016-04-19 16 h 33 Transmission : 2016-04-19 20 h 58	2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel 2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 17 - Messagerie 2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 15 - Courriel 2591396 - Addenda 5 - Report de date 2016-05-05 9 h 05 - Courriel 2591740 - Addenda 6 - Devis 2016-05-05 10 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Beacon Roofing Supplies 13145, Prince-Arthur Montréal, QC, H1A1A9 NEQ : 1148679104	Madame Chantal Globensky Téléphone : 514 498-3967 Télécopieur : 514 498-7045	Commande : (1116264) 2016-04-29 12 h 01 Transmission : 2016-04-29 12 h 01	2583723 - Add1-devis 2016-04-29 12 h 01 - Téléchargement 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-29 12 h 01 - Téléchargement

2589066 - Addenda 3
-devis&plan (devis)
2016-05-02 12 h 27 -
Courriel

2589067 - Addenda 3
-devis&plan (plan)
2016-05-03 8 h 22 -
Messagerie

2590956 - Addenda 4 -
Devis
2016-05-04 12 h 15 -
Courriel

2591396 - Addenda 5 -
Report de date
2016-05-05 9 h 05 -
Courriel

2591740 - Addenda 6 -
Devis
2016-05-05 10 h 40 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Celeb Construction Ltée 100-3850, Place De Java Brossard, QC, J4Y 0C4 NEQ : 1142063123	Monsieur Stéfann Belec Téléphone : 450 659-9608 Télécopieur : 450 659-4296	Commande : (1109388) 2016-04-19 10 h 32 Transmission : 2016-04-19 10 h 32	<p>2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel</p> <p>2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel</p> <p>2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel</p> <p>2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 21 - Messagerie</p> <p>2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 15 - Courriel</p> <p>2591396 - Addenda 5 - Report de date 2016-05-05 9 h 05 - Courriel</p> <p>2591740 - Addenda 6 - Devis 2016-05-05 10 h 40 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/> Construction CPB Inc.. 1440 Hocquart bureau 214 Saint-Bruno, QC, J3V 6E1 NEQ : 1163035877	Monsieur Benoit Chabot Téléphone : 450 653-9033	Commande : (1109146) 2016-04-19 7 h 49 Transmission : 2016-04-19 7 h 49	<p>2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel</p>

Télécopieur : 450
653-5802

2586305 - Addenda 2 -
devis
2016-04-26 10 h 33 -
Courriel
2589066 - Addenda 3
-devis&plan (devis)
2016-05-02 12 h 27 -
Courriel
2589067 - Addenda 3
-devis&plan (plan)
2016-05-03 8 h 23 -
Messagerie
2590956 - Addenda 4 -
Devis
2016-05-04 12 h 15 -
Courriel
2591396 - Addenda 5 -
Report de date
2016-05-05 9 h 05 -
Courriel
2591740 - Addenda 6 -
Devis
2016-05-05 10 h 40 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Construction Encore Ltée
3333, boul du Souvenir, suite 304
Laval, QC, H7V1X1
<http://www.constructionencore.net> NEQ :
1141864257

[Madame Margaux
SELAM](#)
Téléphone : 450
781-3976
Télécopieur : 450
781-3974

Commande : (1108959)
2016-04-18 15 h 29
Transmission :
2016-04-18 21 h 17

2583723 - Add1-devis
2016-04-21 8 h 31 -
Courriel
2586305 - Addenda 2 -
devis
2016-04-26 10 h 33 -
Courriel
2589066 - Addenda 3
-devis&plan (devis)
2016-05-02 12 h 27 -
Courriel
2589067 - Addenda 3
-devis&plan (plan)
2016-05-03 8 h 19 -
Messagerie
2590956 - Addenda 4 -
Devis
2016-05-04 12 h 15 -
Courriel
2591396 - Addenda 5 -
Report de date
2016-05-05 9 h 05 -
Courriel
2591740 - Addenda 6 -
Devis
2016-05-05 10 h 40 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Construction Genfor Ltée. 2850 boul Saint-Martin Est Bureau 203 Laval, QC, H7E 5A1 http://www.genfor.qc.ca NEQ : 1144135697	Monsieur Emmanuel Haché Téléphone : 450 661-2040 Télécopieur : 450 661-2092	Commande : (1107836) 2016-04-15 13 h 11 Transmission : 2016-04-15 20 h 14	2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 32 - Télécopie 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Télécopie 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 28 - Télécopie 2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 18 - Messagerie 2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 16 - Télécopie 2591396 - Addenda 5 - Report de date 2016-05-05 9 h 05 - Télécopie 2591740 - Addenda 6 - Devis 2016-05-05 10 h 40 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Construction Michel Dubé inc (CMD) 211 Industrielle Delson, QC, J5B 1W3 NEQ : 1164382823	Monsieur Michel Dubé Téléphone : 450 638-8444 Télécopieur : 450 638-6661	Commande : (1109313) 2016-04-19 9 h 41 Transmission : 2016-04-19 9 h 41	2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel 2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 16 - Messagerie 2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 15 - Courriel 2591396 - Addenda 5 - Report de date 2016-05-05 9 h 05 - Courriel 2591740 - Addenda 6 - Devis 2016-05-05 10 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique

			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Sojo Inc. 5181 Rue Amiens, Bureau#402 Montréal, QC, H1G 6N9 NEQ : 1167437079	Monsieur Danny Gouin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1109027) 2016-04-18 16 h 36 Transmission : 2016-04-18 17 h 45 2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel 2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 22 - Messagerie 2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 15 - Courriel 2591396 - Addenda 5 - Report de date 2016-05-05 9 h 05 - Courriel 2591740 - Addenda 6 - Devis 2016-05-05 10 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Corporation de Construction Germano 2160 boul des Laurentides LAVAL, QC, H7M 2Y6 NEQ : 1146850632	Monsieur Richard Germano Téléphone : 450 668-7807 Télécopieur : 450 668-5002	Commande : (1110264) 2016-04-20 10 h 49 Transmission : 2016-04-20 17 h 45 2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel 2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 20 - Messagerie 2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 15 - Courriel 2591396 - Addenda 5 - Report de date 2016-05-05 9 h 05 - Courriel 2591740 - Addenda 6 - Devis

			2016-05-05 10 h 40 - Courriel
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	DEVCOR (1994) 229, boul. Maisonneuve Saint-Jérôme, QC, J5L 0A1 NEQ : 1140703001	Monsieur Guillaume Nadon Téléphone : 450 431-8080 Télécopieur : 450 431-6464	Commande : (1108238) 2016-04-18 8 h 20 Transmission : 2016-04-18 9 h 52
			2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel 2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 18 - Messagerie 2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 15 - Courriel 2591396 - Addenda 5 - Report de date 2016-05-05 9 h 05 - Courriel 2591740 - Addenda 6 - Devis 2016-05-05 10 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Gaston Champoux (1973) Inc. 1964 rue Saint-Zotique Est Montréal, QC, H2G 1J1 NEQ : 1142837930	Monsieur Vincent Roy Téléphone : 514 728-3615 Télécopieur : 514 728-3660	Commande : (1109222) 2016-04-19 8 h 45 Transmission : 2016-04-19 8 h 45
			2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel 2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 15 - Messagerie 2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 15 - Courriel 2591396 - Addenda 5 - Report de date

2016-05-05 9 h 05 -
Courriel

2591740 - Addenda 6 -
Devis

2016-05-05 10 h 40 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Le Groupe St-Lambert
6750, ave du Parc, Bureau 360
Montréal, QC, H3N 1W7
NEQ : 1143585801

[Monsieur Richard
Poirier](#)

Téléphone : 514
271-6363
Télécopieur : 514
271-0346

Commande : (1107482)

2016-04-15 8 h 58

Transmission :

2016-04-15 9 h 27

2583723 - Add1-devis

2016-04-21 8 h 32 -

Télécopie

2586305 - Addenda 2 -
devis

2016-04-26 10 h 33 -

Télécopie

2589066 - Addenda 3
-devis&plan (devis)

2016-05-02 12 h 28 -

Télécopie

2589067 - Addenda 3
-devis&plan (plan)

2016-05-03 8 h 16 -

Messagerie

2590956 - Addenda 4 -
Devis

2016-05-04 12 h 16 -

Télécopie

2591396 - Addenda 5 -
Report de date

2016-05-05 9 h 05 -

Télécopie

2591740 - Addenda 6 -
Devis

2016-05-05 10 h 40 -

Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur

Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Norgereq Ltée.
4073 rue Saint-Hubert
Montréal, QC, H2L 4A7
<http://www.norgereq.com> NEQ : 1142550913

[Monsieur Mustapha
Bakali](#)

Téléphone : 514
596-0476
Télécopieur : 514
596-1045

Commande : (1109078)

2016-04-18 17 h 41

Transmission :

2016-04-19 8 h 38

2583723 - Add1-devis

2016-04-21 8 h 31 -

Courriel

2586305 - Addenda 2 -
devis

2016-04-26 10 h 33 -

Courriel

2589066 - Addenda 3
-devis&plan (devis)

2016-05-02 12 h 27 -

Courriel

2589067 - Addenda 3
-devis&plan (plan)

2016-05-03 8 h 21 -

Messagerie

2590956 - Addenda 4 -
Devis

2016-05-04 12 h 15 -
Courriel

2591396 - Addenda 5 -
Report de date

2016-05-05 9 h 05 -
Courriel

2591740 - Addenda 6 -
Devis

2016-05-05 10 h 40 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

PROCONSTRUCTION PARFAIT
ELECTRIQUE
1845 rue Bossuet
Montréal, QC, H1N 2R6
<http://www.proconstruction.ca> NEQ :
1163873715

[Monsieur Marius
Tiron](#)
Téléphone : 514
253-3999
Télécopieur : 514
253-9990

Commande : (1109070)
2016-04-18 17 h 19
Transmission :
2016-04-19 8 h 33

2583723 - Add1-devis
2016-04-21 8 h 31 -
Courriel

2586305 - Addenda 2 -
devis
2016-04-26 10 h 33 -
Courriel

2589066 - Addenda 3
-devis&plan (devis)
2016-05-02 12 h 27 -
Courriel

2589067 - Addenda 3
-devis&plan (plan)
2016-05-03 8 h 15 -
Messagerie

2590956 - Addenda 4 -
Devis
2016-05-04 12 h 15 -
Courriel

2591396 - Addenda 5 -
Report de date
2016-05-05 9 h 05 -
Courriel

2591740 - Addenda 6 -
Devis
2016-05-05 10 h 40 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Procova Inc.
1924, rue Vallieres
Laval, QC, H7M 3B3
<http://www.procova.ca> NEQ : 1143985894

[Monsieur Étienne
Archambault](#)
Téléphone : 450
668-3393
Télécopieur :

Commande : (1107629)
2016-04-15 10 h 09
Transmission :
2016-04-15 15 h 21

2583723 - Add1-devis
2016-04-21 8 h 31 -
Courriel

2586305 - Addenda 2 -
devis
2016-04-26 10 h 33 -
Courriel

2589066 - Addenda 3
-devis&plan (devis)
2016-05-02 12 h 27 -
Courriel

2589067 - Addenda 3
-devis&plan (plan)

2016-05-03 8 h 20 -
Messagerie
2590956 - Addenda 4 -
Devis
2016-05-04 12 h 15 -
Courriel
2591396 - Addenda 5 -
Report de date
2016-05-05 9 h 05 -
Courriel
2591740 - Addenda 6 -
Devis
2016-05-05 10 h 40 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Quadrax et associés E.G. 1875 rue gutenber Laval, QC, H7S 1A1 http://www.quadrax.com NEQ : 1165339939	Monsieur Mario Valiquette Téléphone : 514 714-2396 Télécopieur :	Commande : (1110169) 2016-04-20 9 h 55 Transmission : 2016-04-20 9 h 55	2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis) 2016-05-02 12 h 27 - Courriel 2589067 - Addenda 3 -devis&plan (plan) 2016-05-03 8 h 17 - Messagerie 2590956 - Addenda 4 - Devis 2016-05-04 12 h 15 - Courriel 2591396 - Addenda 5 - Report de date 2016-05-05 9 h 05 - Courriel 2591740 - Addenda 6 - Devis 2016-05-05 10 h 40 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Rénovacoeur 179, rue Labrie Saint-Eustache, QC, J7R 2R7 NEQ : 1165065229	Monsieur Gilles Charbonneau Téléphone : 514 755-9465 Télécopieur : 450 623-8369	Commande : (1109096) 2016-04-18 21 h 05 Transmission : 2016-04-19 9 h 06	2583723 - Add1-devis 2016-04-21 8 h 31 - Courriel 2586305 - Addenda 2 - devis 2016-04-26 10 h 33 - Courriel 2589066 - Addenda 3 -devis&plan (devis)

2016-05-02 12 h 27 -
Courriel

2589067 - Addenda 3
-devis&plan (plan)

2016-05-03 8 h 15 -
Messagerie

2590956 - Addenda 4 -
Devis

2016-05-04 12 h 15 -
Courriel

2591396 - Addenda 5 -
Report de date

2016-05-05 9 h 05 -
Courriel

2591740 - Addenda 6 -
Devis

2016-05-05 10 h 40 -
Courriel

Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Société générale de construction BPF inc.
2075 Industriel
Chambly, QC, J3L 4C5
NEQ : 1164726003

[Monsieur Éric
Beaumier](#)

Téléphone : 450
435-8383

Télécopieur : 450
437-3232

Commande : (1118874)

2016-05-04 14 h 30

Transmission :

2016-05-04 17 h 54

2583723 - Add1-devis
2016-05-04 14 h 30 -
Téléchargement

2586305 - Addenda 2 -
devis
2016-05-04 14 h 30 -
Téléchargement

2589066 - Addenda 3
-devis&plan (devis)
2016-05-04 14 h 30 -
Téléchargement

2589067 - Addenda 3
-devis&plan (plan)
2016-05-04 14 h 30 -
Autocueillette

2590956 - Addenda 4 -
Devis
2016-05-04 14 h 30 -
Téléchargement

2591396 - Addenda 5 -
Report de date
2016-05-05 9 h 05 -
Télécopie

2591740 - Addenda 6 -
Devis
2016-05-05 10 h 41 -
Télécopie

Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Dossier # : 1165350006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Agglomération
Objet :	Accorder un contrat à la firme Le Groupe Saint-Lambert pour les travaux de réaménagement partiel de la caserne de pompiers n° 17 (3217) située au 4240, rue Charleroi, arrondissement de Montréal-Nord. Dépense totale de 1 260 312,72 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5841 (12 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1165350006 - information comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021
Co-auteur
Abdelkodous YAHYAOU
Agent comptable analyste
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point
De Service HDV
Tél 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-05

Françoise TURGEON
conseillère analyse - contrôle de gestion
Tél : 514 872-4674

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1163687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de services entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, relativement à la rétention de services pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal. (montant maximal annuel estimé à 467 840.70\$, taxes incluses).

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'entente de services par lequel la Corporation d'urgences-santé s'engage à fournir à la Ville les services requis pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une somme maximale annuelle de 427 200 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'entente;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-09 11:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente de services entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, relativement à la rétention de services pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal. (montant maximal annuel estimé à 467 840.70\$, taxes incluses).

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'implantation du service des premiers répondants (PR) pour l'ensemble de l'agglomération de Montréal, une entente a été conclue en mars 2007 avec la Corporation d'urgences-santé. Cette entente avait pour but d'assurer l'approvisionnement en biens, en services et en formations nécessaires à la mise en place des PR au sein du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

En 2011, un addenda a été effectué au GDD 112645001, afin de permettre une facturation des frais d'administration, de livraison et autres frais encourus par la Corporation pour des acquisitions de biens et services par le SIM. Au cours des années, cette entente qui stipulait également les paramètres de la formation des pompiers PR lors de l'implantation n'a fait l'objet d'aucune demande de prolongement ou encore de renouvellement de la part des parties concernées, afin d'encadrer la période au-delà de l'implantation.

La présente demande vise ainsi à préciser les obligations respectives et réciproques des parties relativement à la formation initiale, la certification et le maintien des compétences s'appliquant au programme provincial de PR, ainsi que pour la formation de premiers intervenants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM04-0941 - 17 décembre 2004 - modifier la résolution CM03 0831 du 28 octobre 2003 concernant l'implantation du service de premiers répondants dans tous les arrondissements pour les appels de catégorie 1 selon le système de classification CLAWSON.

CG07-0053 - 22 mars 2007 - approuver le projet de protocole d'entente entre l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal, la Corporation d'urgences-santé et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement à la mise en place

du service des premiers répondants et au versement d'un support financier à la Ville par l'Agence de la Santé et des Services sociaux de Montréal.

CG07-0055 - 22 mars 2007 - approuver un projet de protocole d'entente-cadre avec la Corporation d'urgences-santé, pour la fourniture de biens et services pour la mise en place du service de premiers répondants au Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Les parties désirent préciser leurs obligations respectives et réciproques relativement aux modalités concernant la formation de PR et de premiers intervenants du SIM.

Ce partenariat permet au SIM de diffuser aux employés pompiers dédiés à la fonction de PR un programme de formation initiale et de maintien des compétences conforme aux exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) spécifiées dans la loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, c. S 6.2). Une formation initiale d'une durée de 62 heures sera dispensée aux employés pompiers concernés, ainsi qu'un programme de formation continue d'une durée moyenne de 12 heures par année.

JUSTIFICATION

Depuis mars 2007, la Corporation d'urgences-santé assure la formation, la certification et le maintien des compétences du personnel désigné du SIM au programme de PR du MSSS, et ce, malgré l'absence d'une entente de services subséquente à l'implantation.

Considérant que les dispositions de l'entente-cadre à l'égard de la formation relative à l'implantation du service de PR sur l'ensemble de l'agglomération de Montréal étaient terminées depuis plusieurs années, les deux parties veulent consolider leur partenariat déjà établi.

De plus, selon la loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, c. S 6.2), l'organisme qui diffuse la formation du programme de formation des PR du MSSS doit être un organisme reconnu par l'Agence de la Santé et des Services sociaux ou par la Corporation d'urgences-santé. Ainsi, pour la région de Montréal et Laval, l'organisme reconnu pour dispenser cette formation est la Corporation d'urgences-santé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme maximale annuelle estimée à 427 200.00 \$ (net de ristourne) est prévue au budget de fonctionnement du SIM.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis son implantation, le service de PR offert par le SIM a contribué à l'amélioration du taux de survie de $\pm 12\%$ à $\pm 40\%$ pour les régions de Montréal et Laval. Cette progression combinée à de multiples interventions critiques pour lesquelles les PR du SIM font la différence entre la vie et la mort des patients, nous permettent d'estimer qu'ils contribuent à la sauvegarde de plusieurs vies annuellement.

Ainsi, en offrant des soins efficaces aux citoyens, nous participons au retour rapide vers leur autonomie et nous contribuons aussi au taux de survie. C'est donc dans ce contexte que ce

dossier, en terme de développement durable, permet de préserver les conditions de vie des membres d'une famille, par la conservation de leur tissu social et économique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La conclusion de l'entente de services permettra d'assurer et de consolider l'offre pour une durée de trois (3) ans avec la Corporation d'urgences-santé.

Cette entente est nécessaire afin de se soumettre à l'encadrement médical régional établi par la loi.

Cette entente permettra au SIM de s'assurer de s'acquitter de ses obligations à l'égard du programme de formation initiale et de maintien des compétences exigé par le MSSS, et ce, à l'égard du personnel pompier effectuant la fonction de PR. À défaut de se conformer à l'encadrement médical, le directeur médical régional peut ordonner à un PR ou à l'organisme accrédité de cesser d'agir, de façon temporaire ou permanente.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'entente entrera en vigueur à la date la plus tardive de sa signature, et ce, pour une durée de trois (3) ans, ou jusqu'à sa résiliation selon la clause 9.3.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En vertu des dispositions du paragraphe 8 de l'article 19 de la loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, c. E-20.001), les éléments de la sécurité publique que sont les services de sécurité incendie et de premiers répondants, intéressent l'ensemble formé par les municipalités liées donc relèvent du conseil d'agglomération.

L'entente a été possible selon l'application de la loi sur les cités et villes à l'article 573.3 et aussi selon le RLRQ, c.-19 qui permet à un organisme public de se greffer à une entente négociée par la Corporation d'urgences-santé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne DAGHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nadia ST-PIERRE, Service des ressources humaines

Lecture :

Nadia ST-PIERRE, 31 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvain L'HOSTIE
Chef de division

Tél : 514-280-6950
Télécop. : 514-872-4132

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Denis DOUCET
Assistant-directeur

Tél : 514 872-4304
Télécop. : 514-872-1907

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Patrick TAILLEFER
Patrick Taillefer

Tél :
Approuvé le : 2016-06-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

François SIM MASSÉ
Directeur

Tél : 514 872-3761
Approuvé le : 2016-06-09

Dossier # : 1163687001

Unité administrative responsable :	Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées
Objet :	Conclure une entente de services entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, relativement à la rétention de services pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal. (montant maximal annuel estimé à 467 840.70\$, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[2016 05 06 Entente visée.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christine L LEEMING
Avocate
Tél : 514-872-6875

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-30

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division - Droit contractuel
Tél : (514) 872-8323
Division :

ENTENTE DE SERVICE



ENTRE

LA CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ

ET

VILLE DE MONTRÉAL

(Service de sécurité incendie de Montréal)

RELATIVEMENT À LA FORMATION DES PREMIERS
RÉPONDANTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA
VILLE DE MONTRÉAL



LA CORPORATION D'URGENCES-SANTÉ, personne morale légalement constituée en vertu de l'article 149.1 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, c. S 5)*, et actuellement régit par la *Loi sur les services préhospitaliers d'urgence (RLRQ, c. S 6.2)*, ayant sa principale place d'affaires au 6700, rue Jarry Est, à Montréal, Québec H1P 0A4, agissant et représentée par son président, directeur général, Nicola D'Ulisse, légalement autorisé aux fins des présentes;

Ci-après appelée « **Corporation** »

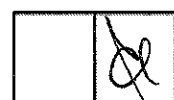
ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

No d'inscription TPS : 121364749

No d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée « **Ville** »



PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les parties ont signé en 2007 une entente tripartite relative à la mise en place et l'implantation graduelle par la Ville d'un service de premiers répondants sur le territoire de l'Île de Montréal (le « Protocole d'entente cadre»);

ATTENDU QUE les parties ont signé en 2007 une entente bipartite relative à l'acquisition de biens et services pour la mise en place du service de premiers répondants au service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (le « Protocole d'entente d'acquisition de biens et services»);

ATTENDU QU'en vertu du Protocole d'entente cadre et du Protocole d'entente d'acquisition de biens et services les parties ont convenu de la possibilité pour la Ville d'acquiescer de la Corporation des services pour la formation de premiers répondants;

ATTENDU la volonté des parties d'offrir à la collectivité montréalaise un service de premiers répondants intégré aux services préhospitaliers d'urgence et assurer de meilleurs services aux citoyens de l'île de Montréal au meilleur coût possible;

ATTENDU QUE les parties désirent préciser leurs obligations respectives et réciproques relativement aux modalités concernant la formation de premiers répondants et de premiers intervenants du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM);

ATTENDU QUE l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) permet à la Ville de conclure de gré à gré avec la Corporation un contrat dont l'objet est la fourniture de biens ou de services;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (la « Politique ») et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à la Corporation;

Le préambule fait partie intégrante de la présente entente.

1. BUT DE L'ENTENTE

La présente entente vise à préciser, dans le cadre d'une demande de service, les obligations respectives et réciproques des parties relativement à la formation, la certification et le maintien des compétences concernant le programme provincial de premiers répondants, ainsi qu'à la formation de premiers intervenants.

2. OBJET

Description de l'offre de service

Dispenser la formation initiale et de maintien des compétences de premiers répondants prévus au programme provincial au personnel désigné par le SIM.



Objectifs

- Assurer la formation, la certification et le maintien des compétences du personnel désigné du SIM au programme de premiers répondants du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
- Assurer l'encadrement contractuel de cette activité de formation entre les deux parties.

Clientèle cible

Employés du SIM désignés par ce dernier.

3. DURÉE DE L'ENTENTE

Sous réserve de l'article 9.3. (Résiliation) des présentes, cette entente est d'une durée de trois (3) ans.

4. DÉFINITION

Étudiant

Employé du service de sécurité incendie de Montréal inscrit à un des programmes de formation mentionné ci-dessous;

Formateur

Instructeur de la Corporation, dûment certifié comme instructeur de la formation de premiers répondants et premiers intervenants;

Programme de formation

Selon les orientations du MSSS et de sa direction adjointe des services préhospitaliers d'urgences, formation équivalente à un des quatre niveaux d'accréditations de premiers répondants ainsi que pour la formation de premiers intervenants.

5. PROGRAMMES DE FORMATION

Les programmes, leur contenu et le maintien des compétences sont toujours conformes et à jour en fonction des orientations du MSSS. Un ratio d'un formateur pour un maximum de huit personnes doit être respecté;

5.1. Premier répondant-DEA (PR-DEA)

Le premier répondant-DEA (défibrillateur externe automatisé) a reçu une formation de base qui est commune à tous les niveaux. Il est qualifié seulement sur les situations cliniques suspectes d'arrêt cardiorespiratoire.

5.2. Premier répondant de niveau 1 (PR-1)

Comme le PR-DEA, le PR-1 répond aux urgences vitales. En plus de ce qui précède, il est qualifié pour intervenir en situation d'anaphylaxie.



5.3. Premier répondant de niveau 2 (PR-2)

Comme le PR-1, le PR-2 répond aux urgences vitales et aux situations suspectées de présenter une anaphylaxie. De plus, il est qualifié pour intervenir en situation de traumatologie.

5.4. Premier répondant de niveau 3 (PR-3)

Le PR-3 est le premier répondant tel qu'il est connu actuellement. En plus de ce qui précède, il est qualifié pour intervenir en situation d'urgences médicales.

5.5. Certification et maintien des compétences

La certification des intervenants permet à ceux-ci d'acquérir les compétences leur permettant d'intervenir dans les situations cliniques ciblées. La mission de ces intervenants est d'apporter les soins d'urgence en attendant l'arrivée des techniciens ambulanciers paramédics (TAP). L'acquisition de la certification de base s'effectue conformément aux normes du MSSS. À titre indicatif, dans le tableau qui suit, on peut objectiver le programme de formation initiale et de maintien des compétences requis pour chaque niveau.

	PR-DEA	PR-1	PR-2	PR-3
Formation initiale	12 heures	16 heures	32 heures	60 heures
Durée de la certification	3 ans	3 ans	3 ans	3 ans
Maintien des compétences	8 heures /3 ans	12 heures /3 ans	24 heures /3 ans	36 heures /3 ans
Nombre de sessions – Maintien des compétences	2 sessions / 3 ans	3 sessions / 3 ans	6 sessions / 3 ans	9 sessions / 3 ans
Intervalle des sessions – Maintien des compétences	16 mois	12 mois	6 mois	4 mois

6. ENGAGEMENTS DES PARTIES

Sous réserve de l'article 9.4 (Suspension) des présentes, si l'une ou l'autre des parties désire annuler ou modifier une formation, elle s'engage à le faire par écrit, dans un délai de dix (10) jours ouvrables avant la date de début de la dite formation. Dans le cas où ce délai ne serait pas respecté, la partie en défaut s'engage à payer à l'autre partie un montant forfaitaire équivalent aux frais déboursés par cette dernière pour la formation ainsi annulée ou modifiée.

6.1. Obligations de la Ville

En conformité avec la présente entente, la Ville s'engage à, par le biais du SIM:

- 6.1.1. Faire une demande annuelle écrite, adressée à la Corporation, pour les formations initiales, la certification et de maintien des compétences de ses premiers répondants, et déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial afin de s'entendre avec la Corporation sur la réalisation;



- 6.1.2. Procéder par écrit, au moins trente (30) jours à l'avance pour toute autre demande de service concernant la formation;
- 6.1.3. Pour la formation initiale et le maintien des compétences du programme de premiers répondants, le SIM doit déposer la projection annuelle de ses besoins de formation et s'entendre avec la Corporation sur sa réalisation, un suivi mensuel s'effectue sur ladite planification;
- 6.1.4. Effectuer le suivi de la planification sur une base mensuelle;
- 6.1.5. Collaborer avec la Corporation à la planification des formations, au déroulement, à l'amélioration et à l'issue de celles-ci;
- 6.1.6. Fournir à ses frais les équipements et fournitures préhospitaliers ainsi que les locaux requis pour chaque formation;
- 6.1.7. Convenir avec la Corporation des locaux utilisés pour la formation;
- 6.1.8. Assurer la gestion et l'encadrement de son personnel affecté aux formations;
- 6.1.9. Acquitter, en fonction de l'article 7 (Modalités de paiements), les factures reliées à la formation.

6.2. Obligations de la Corporation

- 6.2.1. Répondre par écrit à toute demande de formation ou de modification qui lui sera acheminée par le SIM, au plus tard sept (7) jours après la réception de la demande;
- 6.2.2. Offrir, en fonction de la disponibilité de ses ressources, la formation de premiers répondants et/ou de premiers intervenants;
- 6.2.3. Planifier et coordonner, avec le support du SIM, chacune des formations convenues;
- 6.2.4. Dispenser les formations initiales, de maintien des compétences et procéder à la certification des étudiants comme convenu et en fonction des orientations du MSSS;
- 6.2.5. Fournir aux étudiants les protocoles d'interventions cliniques des premiers répondants ainsi que le guide de l'étudiant;
- 6.2.6. Assurer le bon déroulement des formations;
- 6.2.7. Facturer la Ville conformément à l'article 7 (Modalités de paiements).

7. MODALITÉS DE PAIEMENT

7.1. Détails de la facturation

- 7.1.1. En fonction des formations décrites à l'article 5 et/ou de la demande de service;
- 7.1.2. Un prix fixe de 303.13\$ avant taxes est établi par bloc de quatre (4) heures de formation pour huit (8) étudiants, et ce pour



l'exercice financier 2016-2017. Ce montant est sujet à une majoration annuelle tel que prévu aux conventions collectives applicables;

- 7.1.3. Les locaux de formation, les équipements et fournitures préhospitaliers ainsi que les taxes applicables sont en sus du prix indiqué à l'article 7.1.2.

7.2. Facturation et conditions de versement

La facturation sera transmise par la Corporation à la Ville par le biais du SIM sur une base mensuelle payable en totalité dans les 30 jours de la réception de facture.

8. MÉCANISMES DE SUIVI ET RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- 8.1.1. Le comité de coordination mis en place entre le SIM et la Corporation aura pour mandat d'assurer le suivi de cette entente de service, et de produire un compte-rendu deux (2) fois par année;
- 8.1.2. Tout différend en lien avec cette entente devra être soumis au comité de coordination pour résolution. Advenant un échec, la clause 9.3 (Résiliation) s'appliquera;
- 8.1.3. La présente entente est régie par les lois en vigueur du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

9. MODIFICATIONS, ENTRÉE EN VIGUEUR, RÉSILIATION ET SUSPENSION DE L'ENTENTE DE SERVICE

9.1. Modifications

Toute modification à la présente Entente doit avoir fait l'objet de discussions entre les parties, et par la suite la signature conjointe d'un avenant modifiant ladite Entente.

9.2. Entrée en vigueur

- 9.2.1. L'Entente entre en vigueur à la date la plus tardive de sa signature;
- 9.2.2. Les parties pourront se rencontrer quatre-vingt-dix (90) jours avant la fin prévue de la présente entente afin de statuer sur le renouvellement ou non de celle-ci.

9.3. Résiliation

- 9.3.1. Les parties pourront mettre fin à l'Entente moyennant un avis écrit transmis par courrier recommandé à l'autre partie. La cessation des activités et donc la fin de l'Entente deviendra effective quatre-vingt-dix (90) jours après la réception de cet avis écrit. Elle pourra également être sujette à des amendements, sur accord des parties;



9.3.2. Malgré les droits de résiliation prévus à la clause 9.3.1. et/ou de suspension prévus à la clause 9.4 de l'Entente, la Ville par le biais du SIM doit payer toute somme due à la Corporation, à la date d'entrée en vigueur de la résiliation, pour services rendus avant la date de prise d'effet de la résiliation.

9.4. Suspension

Les parties verront leurs obligations respectives suspendues si la Corporation ou la Ville par le biais du SIM est empêchée de remplir sa prestation en raison de circonstances survenues sans l'existence d'une faute de la Ville par le biais du SIM ou de la Corporation. Notamment, une grève, des moyens de pression, un arrêt de travail illégal ou une situation de bouleversement social, ne constituent pas une faute de la partie visée par cette situation. Malgré ce qui précède, une partie n'est pas libérée de son obligation si ce manquement est dû à sa faute.

10. REPRÉSENTANTS DES PARTIES

Les personnes suivantes ou leurs représentants dûment autorisés, sont désignés par les parties aux fins de l'administration de l'entente et ce, jusqu'à avis écrit contraire :

Pour la Ville de Montréal

Fonction: François Massé, Directeur
Service de Sécurité Incendies de Montréal
Adresse : 4040 avenue Du Parc
Montréal (Québec) H2W 1S8

Pour la Corporation d'urgences-santé

Fonction : Nicola D'Ulisse, Président et directeur général
Corporation d'urgences-santé
Adresse : 6700, rue Jarry Est,
Montréal (Québec) H1P 0A4



SIGNATURES

Les parties confirment que la présente entente reflète fidèlement les conclusions de leur négociation et le caractère libre et éclairé de leur consentement.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

La Ville de Montréal

.....

Me Yves Saindon, greffier

Signé à Montréal, ce jour de 2016

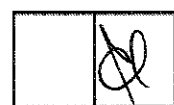
La Corporation d'urgences-santé

.....

Nicola D'Ulisse, Président et directeur général

Signé à Montréal, ce jour de 2016

Cette entente de service a été approuvée par le Conseil d'agglomération du _____ (résolution CG16_____)



Dossier # : 1163687001

Unité administrative responsable :

Service de sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations , Centre de services - Soutien opérationnel , Division des premiers répondants et des opérations spécialisées

Objet :

Conclure une entente de services entre la Ville de Montréal et la Corporation d'urgences-santé pour une période de trois ans, relativement à la rétention de services pour la formation initiale et continue des pompiers premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal. (montant maximal annuel estimé à 467 840.70\$, taxes incluses).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[BF - Imputation.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne DAGHER
Conseillère en gestion des ressources
financières
Tél : 514-872-4346

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Hélène DÉRY
Conseillère en gestion des ressources
financières - C/E
Tél : 514-872-9782
Division : Direction Opérations budgétaires
et comptables / PS - sécurité publique



(1)

Dossier # : 1167386001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et un (1) organisme de développement économique local.

Il est recommandé:

- d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et l'organisme ci-après désigné
- Centre local de développement de Lachine.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167386001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et un (1) organisme de développement économique local.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire. À cette fin, elle a constitué le réseau PME MTL, composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

L'agglomération a conclu, pour l'année 2015-2016, des ententes transitoires avec six (6) organismes de développement économique local. Ces ententes transitoires définissent les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Est de l'Île;
- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest de l'Île.

Cette réorganisation vient remplacer le réseau des dix-huit (18) centres locaux de développement (CLD) montréalais, incluant les corporations de développement économique et communautaire (CDEC) qui ont eu un mandat de CLD. L'article 284 de la Loi prévoit que les droits, obligations, actifs et passifs qui, le 20 avril 2015, étaient ceux d'un CLD en vertu d'un contrat de prêt conclu pour l'établissement d'un fonds local d'investissement (FLI) et d'un contrat de crédit variable à l'investissement conclu pour l'établissement d'un fonds local de solidarité avec Fonds locaux de solidarité FTQ (FLS) deviennent ceux de l'agglomération de Montréal.

Il en est de même des droits, obligations, actifs et passifs qui, à cette même date, sont ceux du CLD en vertu d'une aide financière (i.e. contrat de prêt avec les entreprises) qu'il a accordée à même les sommes obtenues en vertu d'un contrat visé par un FLI ou un FLS.

De plus, l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net (surplus du budget de fonctionnement) des CLD et des CDEC liée aux activités CLD doit être transférée à l'agglomération de Montréal. La part qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées aux CLD ou aux CDEC pour l'exécution de tout contrat FLI et FLS et pour l'application des dispositions de la section I du chapitre VI de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'innovation et de l'Exportation*, c'est-à-dire les sommes versées dans le cadre des ententes liées au mandat CLD.

À ce jour, des dix-huit (18) conventions de partage des actifs à être conclues, quatorze (14) ont été approuvées par le conseil d'agglomération avec les organismes suivants :

- CDEC Centre-Nord;
- CLD Les Trois Monts;
- CDEC Saint-Léonard;
- CDEC Centre-Sud / Plateau Mont-Royal;
- CDEC Ahuntsic-Cartierville;
- CDEC Rosemont-Petite-Patrie;
- CLD Anjou
- SODEC
- CDEC Côte-des-Neiges / Notre-Dame de Grâce
- SDEVM
- CDEC Ahuntsic-Cartierville
- CLD Centre-Ouest
- Développement Économique de LaSalle
- CLD de l'Ouest de l'Île

L'article 289 de la Loi prévoit que l'agglomération de Montréal et le CLD ou la CDEC doivent convenir d'une convention de partage des actifs qui doit être transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local.

CG16 0187 – 24 mars 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et deux (2) organismes de développement économique local.

CG16 0210 – 10 février 2016 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la CDEC Ahuntsic-Cartierville ainsi que la CDEC Rosemont-Petite-Patrie.

CG15 0768 – 17 décembre 2015 – Approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville et trois (3) organismes de développement économique local.

CG15 0702 – 26 novembre 2015 – Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville de Montréal et la Corporation de développement économique et communautaire Centre-Nord.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de

développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

CG15 0015 – 29 janvier 2015 – Mettre fin, à compter du 31 mars 2015, aux ententes liant la Ville aux 18 organismes CLD du territoire de l'agglomération, suivant l'avis envoyé par le directeur du Service du développement économique mandaté par le comité exécutif pour ce faire.

CG14 0415 – 18 septembre 2014 – Approuver un avenant à l'entente de gestion entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la nouvelle répartition de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville pour l'année financière 2014-2015 / Approuver l'avenant type à l'entente de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal.

CG13 0045 – 28 février 2013 – Approuver un nouveau protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Gouvernement du Québec, pour les années 2012-2015, définissant les rôles et les responsabilités de la Ville en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat / Approuver la répartition et la distribution de l'enveloppe dédiée aux centres locaux de développement (CLD) provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Approuver la nouvelle entente type de gestion entre les CLD et la Ville de Montréal pour la même période.

DESCRIPTION

Selon les termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI et du FLS doit être transférée à l'agglomération de Montréal. L'article 288 prévoit que la part de l'actif net qui doit être transférée est celle attribuable aux sommes versées au CLD en tenant compte que ce dernier puisse s'acquitter des obligations auxquelles il pourrait encore être tenu. Pour les organismes CLD, la part de l'actif net qui doit être transférée à l'agglomération de Montréal est de 100% en tenant compte des obligations et dépenses.

La convention de partage de l'actif pour le CLD prévoient le transfert des sommes suivantes :

CLD de Lachine :

- Actif net CLD : 403 405 \$;
- FLI : 412 344,23 \$;
- FLS: 127 481,01 \$.

Transfert vers les pôles PME MTL

Puisque ces sommes sont dédiées au développement économique local, la réorganisation du service de développement économique local prévoit le transfert de l'actif net CLD et des sommes FLI et FLS vers :

- PME MTL Ouest de l'Île pour la part du CLD de Lachine;
-

Le transfert de ces sommes fera l'objet d'un sommaire décisionnel ultérieur.

JUSTIFICATION

La Loi prévoit le transfert des sommes FLI et FLS ainsi que de l'actif net CLD vers l'agglomération de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dans l'attente du transfert des sommes à l'organisme PME MTL, les actifs nets CLD de Lachine (au montant de 403 405 \$) seront inscrits à titre de revenu dans les livres comptables de la Ville.

Pour les sommes FLI (412 344.23 \$) et FLS (127 481.01 \$) seront inscrit à titre de "Autres Créditeurs" dans les livres comptables de la Ville.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Récupérer des actifs appartenant depuis le 20 avril 2015 à la Ville de Montréal;
- Préserver les enveloppes des fonds FLI et FLS pour les fins d'investissement auprès des entreprises.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Addendum aux ententes de délégation avec PME MTL Ouest-de-l'Île pour transférer l'actif net CLD ainsi que les sommes FLI/FLS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sylvain BOISSONNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MAINGUY
agent de recherches

Tél : (514) 872-8340
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-08

Géraldine MARTIN
Directrice

Tél : (514) 872-2248
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain HOUDE
Directeur

Tél : 514 872-1908
Approuvé le : 2016-07-21

Dossier # : 1167386001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Approuver la convention de partage des actifs entre la Ville et un (1) organisme de développement économique local.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous validons quant à sa forme et à son contenu la Convention de partage des actifs CLD/FLI/FLS entre la Ville de Montréal et le Centre local de développement Lachine.

Il est à noter que notre direction n'a validé que les clauses contractuelles de cette convention, les annexes et les montants d'argent transférables et payables à la Ville n'ont pas été vérifiés.

FICHIERS JOINTS



[VF-Convention partage d'actifs CLD Lachine.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sylvain BOISSONNEAULT
Avocat
Tél : 514 872-6873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division
Tél : 514 872-8323
Division : Droit contractuel

CONVENTION DE PARTAGE DES ACTIFS CLD / FLI / FLS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public, dont la principale adresse est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, ici représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes par la résolution CG06 0006;

(ci-après appelée la « **VILLE** »)

ET : **CENTRE LOCAL DE DÉVELOPPEMENT LACHINE**, personne morale légalement constituée en vertu de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont la principale place d'affaires est 735, rue Notre-Dame, bureau 103, Montréal, Québec, H8S 2B5 et représentée par Gilles Sanssouci, président du conseil d'administration, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du _____, dont copie est annexée à la présente;

(ci-après appelé l'« **ORGANISME** »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE depuis 1998 la VILLE a conclu avec l'ORGANISME une entente pour offrir les services de soutien à l'entrepreneuriat assumés par les centres locaux de développement (ci-après le « CLD »);

ATTENDU QU'une entente est intervenue, le 28 février 2013, entre le ministre responsable de la région métropolitaine et la VILLE concernant le rôle et les responsabilités de celle-ci en matière de développement local dans le cadre de la *Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* (RLRQ, chapitre M-30.01);

ATTENDU QUE la VILLE et le Gouvernement du Québec ont versé annuellement des contributions financières pour offrir ces services;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté la *Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après citée la « Loi ») et que cette loi vise, entre autres, à revoir le modèle de développement économique local;

ATTENDU QUE la VILLE est à prendre des mesures en regard de la réorganisation du développement économique local sur le territoire de l'agglomération, tout en maintenant les services actuellement offerts, conformément à la Loi;

ATTENDU QUE l'article 288 de la Loi prévoit que la part de l'actif net attribuable aux sommes versées pour les activités CLD à l'ORGANISME doit être transférée à la VILLE;

ATTENDU QUE l'article 288 de la Loi prévoit également que la part de l'actif net transféré doit être établie de telle sorte que l'ORGANISME demeure en mesure de s'acquitter des obligations reliées aux activités CLD auxquelles il pourrait être tenu responsable lorsqu'il cesse de desservir le territoire;

ATTENDU QUE l'article 289 de la Loi prévoit qu'une convention de partage des actifs doit être conclue entre la VILLE et l'ORGANISME;

ATTENDU QUE l'ORGANISME a tenu une comptabilité distincte des sommes inscrites au crédit du Fonds local d'investissement (ci-après le « FLI ») et du Fonds local de solidarité (ci-après le « FLS ») et que l'article 284 de la Loi prévoit le transfert de 100 % des actifs, du passif et de l'avoir net de ces fonds à la VILLE;

ATTENDU QU'une copie de la présente convention doit être transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'ORGANISME;

EN CONSÉQUENCE, les parties aux présentes conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente entente, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- | | |
|--------------------------|---|
| « Actif net CLD » | La portion nette des surplus CLD accumulés et des apports reportés CLD au 31 mars 2015 réduite des dépenses et engagements pour la période comprise entre le 1 ^{er} avril 2015 et la date de cessation des activités CLD, tel que présenté à l'Annexe 1; |
| « Directeur » : | le directeur du Service de développement économique de la Ville de Montréal ou son représentant autorisé. |

ARTICLE 3 **ANNEXES**

Les annexes suivantes font partie intégrante de la présente convention :

- Annexe I – Tableau des sommes à verser à la VILLE.

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'une ou l'autre des annexes qui pourrait être inconciliable avec celles-ci.

ARTICLE 4 **OBJET**

La présente convention a pour objet de déterminer la part de l'actif net CLD de l'ORGANISME qui doit être transférée à la VILLE ainsi que les sommes du FLI et du FLS qui doivent être remises à la VILLE.

ARTICLE 5 **PARTAGE DE L'ACTIF**

- 5.1 Aux termes de l'article 288 de la Loi, l'actif net de l'ORGANISME qui doit être transféré à la VILLE est celui attribuable aux sommes versées pour les activités CLD.
- 5.2 Le montant de l'Actif net CLD à être versé par l'ORGANISME à la VILLE est de 403 405,00 \$.
- 5.3 Aux termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLI est transférée à la VILLE. Le total de l'actif moins le passif à court terme du FLI s'élève à 825 380 \$; le total de la dette à long terme envers le Gouvernement du Québec s'élève à 863 470 \$

et le total du déficit FLI s'élève à 38 090 \$. Dans le cadre des activités du FLI, le montant total payable à la VILLE est de 412 344,23 \$.

- 5.4 Aux termes de l'article 284 de la Loi, la totalité des sommes du FLS est transférée à la VILLE. Le total de l'actif moins le passif à court terme du FLS s'élève à 319 541 \$, le total de la dette à long terme envers les Fonds locaux de solidarité FTQ s'élève à 10 000 \$. et le total des surplus FLS s'élève à 309 541 \$. Dans le cadre des activités du FLS, le montant total payable à la VILLE est de 127 481,01 \$.
- 5.5 Les sommes calculées et dues à la VILLE en vertu des paragraphes 5.2, 5.3 et 5.4 du présent article, sont payables par l'ORGANISME à la VILLE à la date de signature de l'ORGANISME de la présente convention.
- 5.6 L'ORGANISME fournit, sans frais, selon la forme et les modalités exigées, tout document et renseignement que la VILLE juge utile d'obtenir dans le cadre de l'application de la présente convention.

ARTICLE 6 **QUITTANCE MUTUELLE ET FINALE**

Les parties se donnent mutuellement quittance complète, totale, finale et définitive pour toute action, réclamation, demande, dommage, droit ou droit d'action de quelque nature que ce soit qu'elles ont, ont pu avoir, auraient pu avoir ou pourraient avoir l'une contre l'autre ou contre leurs administrateurs, dirigeants, employés, ayants droit, découlant directement ou indirectement du transfert à la VILLE de l'Actif net CLD et des sommes du FLI et du FLS.

ARTICLE 7 **REPRÉSENTANTS DES PARTIES**

- 7.1 La VILLE, aux fins de l'application de la convention, désigne le Directeur comme représentant autorisé.
- 7.2 L'ORGANISME désigne comme représentant autorisé le président du conseil d'administration.
- 7.3 Une partie peut en tout temps désigner par écrit un autre représentant aux fins de l'application de la présente convention.

ARTICLE 8 **AVIS**

- 8.1 Les parties élisent domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dans le district judiciaire de la VILLE.
- 8.2 Tout avis requis en vertu de la présente convention doit, pour être valide et lier les parties, être donné par écrit et être remis en mains propres ou transmis par télécopieur, messenger, courrier recommandé ou huissier à l'adresse de la partie concernée, tel qu'indiqué ci-après :

POUR L'ORGANISME

Centre local de développement Lachine
M. Gilles Sanssouci, président du conseil d'administration
735, rue Notre-Dame, bureau 103
Montréal (Québec) H8S 2B5
Tél. : 514-977-6099
gsanssouci@apainc.ca

ANNEXE I
Tableau des sommes à verser à la VILLE

ACTIF NET CLD		
Apports reportés - activités FES & JP		5 000,00 \$
Réserve - pour engagements		
Actif	278 500,00 \$	
Passif	242 844,00 \$	
Surplus reliés aux activités CLD *		35 656,00 \$
 <u>Activités CLD de l'exercice 2015-2016</u>		
Dépenses encourues et / ou engagées	-	\$
Provision pour dépenses CLD à venir	9 250,00 \$	
Surplus / déficit		(9 250,00) \$
 <u>Autres facteurs</u>		
traitement lié au condo commercial		156 401,00 \$
créances inter fonds		220 598,00 \$
 Montant à remettre à l'agglomération		 403 405,00 \$
 * En vertu des états financiers au 31 décembre 2015		

TRANSFERT DES ACTIFS NETS DES FONDS D'INVESTISSEMENTS

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)		
Actif *	825 380,00 \$	
Passif à court terme	-	\$
Total de l'actif		825 380,00 \$
 Dette à long terme		 863 470,00 \$
Avoir net		(38 090,00) \$
 Montant à remettre à l'agglomération **		 412 344,23 \$
 * Tient compte des contrats de prêts avec les entreprises ** Ce montant représente le chèque reçu et transmis au service des finances.		

FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ (FLS)		
Actif *	319 541,35 \$	
Passif à court terme	-	\$
Total de l'actif		319 541,35 \$
 Dette à long terme **		 10 000,00 \$
Avoir net		309 541,35 \$
 Montant à remettre à l'agglomération **		 127 481,01 \$
 * Tient compte des contrats de prêts avec les entreprises ** Ce montant représente le chèque reçu et transmis au service des finances.		

**Dossier # : 1164069003**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m ² , à compter du 1 ^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m ² , à compter du 1 ^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes. La dépense totale pour le loyer et les travaux est de 2 666 263 \$, taxes incluses. (Bâtiment 8172)

Il est recommandé :

- 1- Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m² à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m², à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins d'espace à bureaux, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'ajuster la base budgétaire de location du Service des ressources humaines conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel ;
- 4- d'autoriser la dépense de 619 715,25 \$ taxes incluses pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 9234-0330 Québec inc.;
- 5- d'autoriser la dépense de 183 960,00 \$ taxes incluses en incidences;
- 6- d'imputer la dépense pour les travaux d'aménagement, qui sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 411 481,73 \$ taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-07-07 11:11

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164069003

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m ² , à compter du 1er décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m ² , à compter du 1er octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes. La dépense totale pour le loyer et les travaux est de 2 666 263 \$, taxes incluses. (Bâtiment 8172)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville loue de 9234-0330 Québec inc. depuis le 1^{er} septembre 2012, des locaux d'une superficie de 585,29 m² situés au 3^e étage de l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest à Montréal à des fins de bureau de santé. Ce local est utilisé par le Service des ressources humaines (le « SRH »).

Dans le but de rassembler l'équipe des procureurs qui représentent la Ville devant les tribunaux administratifs (CSST et Commission des lésions professionnelles) avec celle du bureau de santé, le SRH a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin de louer un espace adjacent au bureau de santé ainsi que de prolonger l'entente actuelle.

Conséquemment, le présent sommaire vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m², à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m² à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0012 - le 26 janvier 2012 - Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour une période de 9 ans et six mois, un espace d'une superficie de 585,29 m², à compter du 1^{er} avril 2012, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 582 691,04 \$ incluant les taxes.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace additionnel d'une superficie de 406,17 m², à compter du 1^{er} décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m², à compter du 1^{er} octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins d'espace à bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.

Comme le bail du bureau de santé (CG12 0012), d'une superficie de 585,29 m², vient à échéance le 30 septembre 2021, il a été convenu entre les parties d'intégrer au bail visé par ce sommaire sa prolongation jusqu'au 30 novembre 2025. De cette façon, la Ville peut arrimer les dates de terminaison des baux tout en protégeant ses investissements.

Le locateur devra maintenir, en tout temps au cours du bail, les lieux loués, leurs améliorations et transformations ainsi que l'édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations.

En plus d'avoir l'obligation de remplacer tous les ballasts, ampoules, fusibles ou tout tube fluorescent défectueux ou grillés, le locateur devra fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des lieux loués selon les besoins de la Ville, et payer le coût de cette consommation électrique.

JUSTIFICATION

Selon le SRH le projet vise à mieux soutenir les services centraux dans l'atteinte de leurs objectifs en gestion des absences en maladie professionnelle. Aussi, le projet a pour but de diminuer les délais des absences, axer les interventions sur le travail d'équipe dès l'ouverture du dossier afin d'analyser tous les aspects juridiques et médicaux, le tout en vue d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la présence au travail.

Actuellement les procureurs de la Direction santé et mieux-être sont logés au 3711, rue Saint-Antoine. La complémentarité du travail de ces deux équipes dès l'ouverture des dossiers, la possibilité d'obtenir rapidement des avis médicaux pour les procureurs et de consulter sur place les dossiers physiques des employés en absence sont autant d'éléments qui concourent à regrouper tous les effectifs.

Les locaux du bureau de santé sont complètement occupés et ne répondent plus aux nouveaux besoins. Il est requis d'emménager l'équipe des procureurs dans un nouveau bureau de médecin afin d'accueillir des spécialistes (psychiatres et orthopédistes), une salle de réunion et prévoir l'arrivée de quelques autres employés d'ici quelques mois. De plus, la réalisation de ce projet permettrait au SRH d'offrir les services du bureau de santé à l'ensemble des arrondissements.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSE LOCATION

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour la location d'une période de 9 ans compter du 1^{er} décembre 2016 jusqu'au 30 novembre 2025.

Loyer nouvel espace et prolongation	Total
Loyer de base	831 643,03 \$
Loyer F.E.	461 760,44 \$

Loyer taxes foncières	326 590,23 \$
Loyer annuel total avant taxes	1 619 993,70 \$
TPS (5%)	80 999,68 \$
TVQ (9,975 %)	161 594,37 \$
Loyer taxes incluses	1 862 587,75 \$
Ristourne TPS	(80 999,68) \$
Ristourne TVQ	(80 797,19) \$
Loyer net	1 700 790,88 \$

Pour le détail complet des loyers annuels, voir le document « Détail annuel du loyer » en pièce jointe.

Le taux unitaire annuel moyen pour cette location est de 265,85 \$/m².

Le loyer actuel pour l'espace de 585,29 m² est de 150 283,51 \$ avant les taxes, soit 256,77 \$ le m²

Le taux de location annuel marchand pour ce local oscille entre 258,33 et 290,62 \$/m².

La dépense totale de loyer pour le terme de 9 ans représente un montant de 1 700 790,88 \$, net des ristournes de taxes et sera financée par le budget de fonctionnement du SRH.

Le coût du loyer pour l'espace additionnel destiné aux procureurs (406,17 m²) représente un montant de 1 011 317,22 \$, net de ristournes de taxes pour la période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2025.

Le coût du loyer pour l'espace déjà occupé et visé par la prolongation du bail (585,29 m²) représente un montant de 689 473,66 \$ pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 novembre 2025.

Bien que pour l'année 2016, le SRH assumera la dépense de 9 187,03 \$ à même son budget, ce dossier présente un impact récurrent sur le cadre financier des 9 années subséquentes, de 2017 jusqu'au 30 novembre 2025, et nécessite un ajustement de la base budgétaire de location du Service des ressources humaines. Le détail des montants d'ajustement par année est présenté dans l'intervention du Service des finances.

DÉPENSE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location.

	Coûts estimés
Travaux d'aménagement	490 000,00 \$
Contingences 10 %	49 000,00 \$
Incidences	160 000 ,00 \$
Total avant taxes	699 000,00\$
TPS (5 %)	34 950,00 \$
TVQ (9.975 %)	69 725,25 \$
Total taxes incluses	803 675,25 \$
Ristourne de TPS	(34 950,00 \$)
Ristourne de TVQ	(34 862,62 \$)

Coût total net	733 862,63 \$
----------------	---------------

Le coût des incidences inclut l'achat du mobilier, la télécommunication ainsi que le déménagement.

Le coût des travaux d'aménagement incluant les contingences, les incidences, la TPS et la TVQ est de 803 675,25 \$ et la totalité de cette dépense sera effectuée au cours de l'année 2016.

Un montant maximal de 411 481,73 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-005 – « Travaux de rénovation et de protection d'immeubles ».

Un montant maximal de 392 193,52 \$ taxes incluses sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-006 – « Travaux de rénovation et de protection d'immeubles ».

Cette dépense sera assumée à 51,2 % par l'agglomération, pour un montant de 411 481,73 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'approbation du bail soit refusée, la SRH devra revoir sa stratégie de centralisation de ses opérations puisque les espaces existants ne sont pas suffisants pour les besoins opérationnels du SRH.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: 25 août.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEBLANC LANDRY, Service de la gestion et de la planification immobilière
Suzanne DESJARDINS, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Joel GAUDET
Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-0324
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de section

Tél : 514 872-8726
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-06-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-06-27

Détail annuel des loyers

Nouvel espace de 406,17 m ²	2016 (1 mois)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (11 mois)	Total
Loyer de base	4 372,08 \$	52 464,93 \$	52 464,93 \$	52 464,93 \$	52 525,63 \$	53 496,88 \$	56 835,37 \$	56 835,37 \$	56 835,37 \$	52 099,09 \$	490 394,57 \$
Loyer F.E.	2 564,63 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	28 210,88 \$	276 979,51 \$
Loyer taxes foncières	1 813,89 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	19 952,76 \$	195 899,85 \$
Loyer annuel total avant taxes	8 750,59 \$	105 007,08 \$	105 007,08 \$	105 007,08 \$	105 067,79 \$	106 039,03 \$	109 377,52 \$	109 377,52 \$	109 377,52 \$	100 262,73 \$	963 273,93 \$
TPS (5%)	437,53 \$	5 250,35 \$	5 250,35 \$	5 250,35 \$	5 253,39 \$	5 301,95 \$	5 468,88 \$	5 468,88 \$	5 468,88 \$	5 013,14 \$	48 163,70 \$
TVQ (9,975 %)	872,87 \$	10 474,46 \$	10 474,46 \$	10 474,46 \$	10 480,51 \$	10 577,39 \$	10 910,41 \$	10 910,41 \$	10 910,41 \$	10 001,21 \$	96 086,57 \$
Loyer taxes incluses	10 060,99 \$	120 731,89 \$	120 731,89 \$	120 731,89 \$	120 801,69 \$	121 918,37 \$	125 756,80 \$	125 756,80 \$	125 756,80 \$	115 277,07 \$	1 107 524,20 \$
Ristourne TPS	(437,53) \$	(5 250,35) \$	(5 250,35) \$	(5 250,35) \$	(5 253,39) \$	(5 301,95) \$	(5 468,88) \$	(5 468,88) \$	(5 468,88) \$	(5 013,14) \$	(48 163,70) \$
Ristourne TVQ (50%)	(436,44) \$	(5 237,23) \$	(5 237,23) \$	(5 237,23) \$	(5 240,26) \$	(5 288,70) \$	(5 455,20) \$	(5 455,20) \$	(5 455,20) \$	(5 000,60) \$	(48 043,29) \$
Loyer net	9 187,03 \$	110 244,31 \$	110 244,31 \$	110 244,31 \$	110 308,04 \$	111 327,72 \$	114 832,72 \$	114 832,72 \$	114 832,72 \$	105 263,33 \$	1 011 317,22 \$

Prolongation à compter du 1er octobre 2021 (sup. 585,29 m ²)	2021 (3 mois)	2022	2023	2024	2025 (11 mois)	Total
Loyer de base	20 474,91 \$	81 899,63 \$	81 899,63 \$	81 899,63 \$	75 074,66 \$	341 248,46 \$
Loyer F.E.	11 086,86 \$	44 347,42 \$	44 347,42 \$	44 347,42 \$	40 651,80 \$	184 780,93 \$
Loyer taxes foncières	7 841,42 \$	31 365,69 \$	31 365,69 \$	31 365,69 \$	28 751,88 \$	130 690,38 \$
Loyer annuel total avant taxes	39 403,19 \$	157 612,74 \$	157 612,74 \$	157 612,74 \$	144 478,35 \$	656 719,77 \$
TPS (5%)	1 970,16 \$	7 880,64 \$	7 880,64 \$	7 880,64 \$	7 223,92 \$	32 835,99 \$
TVQ (9,975 %)	3 930,47 \$	15 721,87 \$	15 721,87 \$	15 721,87 \$	14 411,72 \$	65 507,80 \$
Loyer taxes incluses	45 303,81 \$	181 215,25 \$	181 215,25 \$	181 215,25 \$	166 113,98 \$	755 063,55 \$
Ristourne TPS	(1 970,16) \$	(7 880,64) \$	(7 880,64) \$	(7 880,64) \$	(7 223,92) \$	(32 835,99) \$
Ristourne TVQ (50%)	(1 965,23) \$	(7 860,94) \$	(7 860,94) \$	(7 860,94) \$	(7 205,86) \$	(32 753,90) \$
Loyer net	41 368,42 \$	165 473,68 \$	165 473,68 \$	165 473,68 \$	151 684,21 \$	689 473,67 \$

Loyer nouvel espace et prolongation	2016 (1 mois)	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (11 mois)	Total
Loyer de base	4 372,08 \$	52 464,93 \$	52 464,93 \$	52 464,93 \$	52 525,63 \$	73 971,78 \$	138 735,00 \$	138 735,00 \$	138 735,00 \$	127 173,75 \$	831 643,03 \$
Loyer F.E.	2 564,63 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	30 775,50 \$	41 862,36 \$	75 122,92 \$	75 122,92 \$	75 122,92 \$	68 862,68 \$	461 760,44 \$
Loyer taxes foncières	1 813,89 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	21 766,65 \$	29 608,07 \$	53 132,34 \$	53 132,34 \$	53 132,34 \$	48 704,65 \$	326 590,23 \$
Loyer annuel total avant taxes	8 750,59 \$	105 007,08 \$	105 007,08 \$	105 007,08 \$	105 067,79 \$	145 442,21 \$	266 990,26 \$	266 990,26 \$	266 990,26 \$	244 741,07 \$	1 619 993,70 \$
TPS (5%)	437,53 \$	5 250,35 \$	5 250,35 \$	5 250,35 \$	5 253,39 \$	7 272,11 \$	13 349,51 \$	13 349,51 \$	13 349,51 \$	12 237,05 \$	80 999,68 \$
TVQ (9,975 %)	872,87 \$	10 474,46 \$	10 474,46 \$	10 474,46 \$	10 480,51 \$	14 507,86 \$	26 632,28 \$	26 632,28 \$	26 632,28 \$	24 412,92 \$	161 594,37 \$
Loyer taxes incluses	10 060,99 \$	120 731,89 \$	120 731,89 \$	120 731,89 \$	120 801,69 \$	167 222,19 \$	306 972,06 \$	306 972,06 \$	306 972,06 \$	281 391,05 \$	1 862 587,75 \$
Ristourne TPS	(437,53) \$	(5 250,35) \$	(5 250,35) \$	(5 250,35) \$	(5 253,39) \$	(7 272,11) \$	(13 349,51) \$	(13 349,51) \$	(13 349,51) \$	(12 237,05) \$	(80 999,68) \$
Ristourne TVQ (50%)	(436,44) \$	(5 237,23) \$	(5 237,23) \$	(5 237,23) \$	(5 240,26) \$	(7 253,93) \$	(13 316,14) \$	(13 316,14) \$	(13 316,14) \$	(12 206,46) \$	(80 797,19) \$
Loyer net	9 187,03 \$	110 244,31 \$	110 244,31 \$	110 244,31 \$	110 308,04 \$	152 696,14 \$	280 306,40 \$	280 306,40 \$	280 306,40 \$	256 947,54 \$	1 700 790,88 \$

Dossier # : 1164069003

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section location

Objet :

Approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de la compagnie 9234-0330 Québec inc., pour un terme de 9 ans, un espace d'une superficie de 406,17 m², à compter du 1er décembre 2016 et d'une superficie totale de 991,46 m², à compter du 1er octobre 2021, dans l'immeuble sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à des fins de bureau, pour un loyer total de 1 862 587,75 \$ incluant les taxes. La dépense totale pour le loyer et les travaux est de 2 666 263 \$, taxes incluses.
(Bâtiment 8172)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164069003 - PTI - Rénovations.xlsx](#)[GDD1164069003-Loyer bureau santé SCH.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lan-Huong DOAN
Conseillère - Analyse et contrôle de gestion -
Service des finances - Pôle Hôtel de Ville
Tél : 514-872-4674

Co-auteur:
Cathy GADBOIS,
Conseillère budgétaire
Service des finances - Pôle Hôtel de Ville
514-872-1443

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources
financières, chef d'équipe
Tél : 514 872-0470

Division : Service des finances - Pôle Hôtel
de Ville

BAIL

ENTRE : **9234-0330 Québec Inc.**, personne morale constituée en vertu de la partie 1A de la Loi, ayant son siège au 295, rue Argyle, à Montréal, province de Québec, H4H 1T9, agissant et représentée par Jason Angell, vice-président, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution du conseil d'administration.

(ci-après appelée le « **Locateur** »)

ET : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public constituée en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* et des résolutions suivantes :

a) la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) octobre deux mille six (2006); et

b) la résolution numéro CG16_____, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du _____ 2016;

(ci-après appelée le « **Locataire** »)

LESQUELLES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Le Locateur loue, par les présentes, au Locataire, qui accepte, les Lieux loués décrits à l'article 2, le tout sujet aux clauses et conditions suivantes, savoir :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans ce Bail et ses annexes, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes et expressions qui suivent prennent la signification suivante :

- 1.1 Aires et installations communes** : aires, installations, aménagements et équipements de l'Immeuble, excluant les stationnements intérieur et extérieur, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de l'Immeuble, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés.
- 1.2 Bail** : le présent Bail, incluant le préambule et les annexes.
- 1.3 Dépenses de nature capitalisable** : dépenses reliées à l'Immeuble qui concernent les travaux de remise à neuf (rénovation) ou de remplacement de tout système, structure, ouvrage ou construction, notamment de système architectural, structural, de fenêtres, du toit, de système mécanique ou électrique et la réfection du stationnement, dont la dépense est habituellement capitalisable selon les pratiques comptables reconnues.
- 1.4 Édifice** : le bâtiment dans lequel sont situés les Lieux loués décrit à l'article 2.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 1.5 Expert** : tout architecte, ingénieur, comptable agréé, arpenteur-géomètre ou autre professionnel qui, dans chaque cas, sera désigné par le Locateur avec l'approbation préalable du Locataire, sauf mention contraire au Bail, comme étant qualifié pour exécuter les fonctions pour lesquelles ses services seront retenus.
- 1.6 Frais d'administration et de gestion** : dépenses du Locateur pour gérer l'Immeuble et administrer le Bail qui ne peuvent représenter plus de dix pour cent (10%) des Frais d'exploitation.
- 1.7 Frais d'exploitation** : toutes les dépenses habituellement encourues par le Locateur pour l'énergie, incluant la consommation électrique, les contrats de service généralement reconnus pour les immeubles locatifs de cette catégorie, l'entretien ménager, les primes d'assurance, la surveillance, l'entretien et les réparations mineures de l'Immeuble et des Lieux loués. Toutes les Dépenses de nature capitalisable sont exclues des Frais d'exploitation de l'Immeuble. Sont également exclues des Frais d'exploitation les Taxes foncières ainsi que toutes dépenses encourues par le Locateur pour le compte des autres locataires de l'Immeuble, incluant, sans limitation, les frais engagés pour faire respecter les baux des autres locataires et les pertes résultant des loyers impayés.
- 1.8 Immeuble** : l'Édifice, le terrain sur lequel est érigé l'Édifice ainsi que les espaces de stationnement décrits à l'article 2.5.
- 1.9 Lieux loués** : les espaces loués au Locataire décrits à l'article 2.
- 1.10 Taxes foncières** : les taxes municipales et scolaires, incluant la taxe générale ainsi que toutes taxes spéciales imposées sur la valeur ou une autre caractéristique de l'Immeuble ou partie de celui-ci (frontage, superficie, stationnements, etc.) et, s'il y a lieu, le montant tenant lieu de telles taxes que doit assumer le Locateur, selon les lois en vigueur, à l'exclusion de toute autre taxe ou impôt, notamment toute taxe sur le capital et toute taxe ou impôt sur les grandes corporations.
- 1.11 Taxes de vente** : la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente provinciale (TVQ), toutes taxes les remplaçant ou toutes nouvelles taxes payables par le Locateur ou le Locataire, selon le cas, suivant les modalités des lois applicables.
- 1.12 Transformations** : toutes modifications apportées par le Locateur à ses frais à l'Immeuble, y compris aux Lieux loués.
- 1.13 Travaux d'aménagement** : les travaux requis par le Locataire pour adapter les Lieux loués aux besoins spécifiques de l'occupant, selon les exigences décrites au document intitulé « Programme fonctionnel et technique » lequel est joint au Bail comme Annexe A, et réalisés par le Locateur ou le Locataire, ou tous autres travaux d'aménagement à être réalisés par le Locateur ou le Locataire pendant la durée du Bail.
- 1.14 Travaux de base** : les travaux requis et réalisés par le Locateur, à ses frais, excluant les Travaux d'aménagement, pour rencontrer les exigences du Programme fonctionnel et technique ou pour rendre et maintenir l'Immeuble conforme aux lois et règlements applicables, incluant, sans limitation, l'enveloppe de l'Édifice, les murs périphériques et la dalle des Lieux loués ainsi que tous les systèmes mécaniques et électriques de l'Édifice, à l'exclusion de la distribution dans les Lieux loués.

ARTICLE 2 **LIEUX LOUÉS**

- 2.1 Désignation** : Un local situé au 3^e étage du bâtiment sis au 3171, rue Saint-Jacques Ouest, à Montréal, province de Québec, tel que montré sur le plan joint au

Paraphes	
Locateur	Locataire

Bail comme Annexe B. Cet emplacement est connu et désigné comme étant le lot 1 141 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

- 2.2 Superficie locative des Lieux loués** : Pour la période du premier (1^{er}) décembre deux mille seize (2016) au trente (30) septembre deux mille vingt et un (2021), la Superficie locative des Lieux loués est fixée à quatre cent six virgule dix-sept mètres carrés (406,17 m²).

Pour la période du premier (1^{er}) octobre deux mille vingt et un (2021) au trente (30) novembre deux mille vingt-cinq (2025), la Superficie locative des Lieux loués est fixée à neuf cent quatre-vingt-onze virgule quarante-six mètres carrés (991,46 m²).

- 2.3 Quote-part d'occupation** : Pour la période du premier (1^{er}) décembre deux mille seize (2016) au trente (30) septembre deux mille vingt et un (2021), la Superficie locative des Lieux loués équivaut à dix-neuf virgule quarante-trois pour cent (19,43%) de la Superficie locative de l'Édifice.
- 2.4** Pour la période du premier (1^{er}) octobre deux mille vingt et un (2021) au trente (30) novembre deux mille vingt-cinq (2025), la Superficie locative des Lieux loués équivaut à quarante-sept virgule quarante-trois pour cent (47,43 %) de la Superficie locative de l'Édifice.
- 2.5 Stationnement** : Le Locateur doit permettre au Locataire d'utiliser les espaces de stationnement rattachés à l'Immeuble à l'usage des employés du Locataire, des personnes à mobilité restreinte et des visiteurs, sans attribution spécifique et sans frais additionnels, pour un minimum de neuf (9) places.

ARTICLE 3 **DURÉE**

- 3.1 Durée** : Le Bail est consenti pour un terme de neuf (9) ans, commençant après la période d'emménagement prévue à l'article 5.5, soit le premier (1^{er}) décembre deux mille seize (2016) et se terminant le trente (30) novembre deux mille vingt-cinq (2025). Si le Bail débute à une date différente de celle indiquée ci-dessus, le Locateur confirmera par écrit au Locataire les nouvelles dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail, tel que prévu à l'article 5.5.
- 3.2 Renouvellement** : Le Locateur accorde au Locataire l'option de renouveler le Bail à son échéance pour deux (2) termes additionnels et consécutifs de cinq (5) ans chacun, aux mêmes termes et conditions, sauf quant au loyer qui sera alors à négocier selon le taux du marché, le tout sous réserve de l'approbation des autorités compétentes du Locataire au moment de ce renouvellement.

Pour exercer une option, le Locataire devra en aviser le Locateur par écrit, à ses bureaux, au moins six (6) mois avant l'échéance du Bail ou de l'option en cours. Si le Locataire ne donne pas un tel avis écrit dans le délai prescrit, le Locateur devra alors demander par écrit au Locataire son intention quant à l'option de renouvellement. Le Locataire devra, dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la demande du Locateur, donner un avis écrit de son intention de se prévaloir de l'option, à défaut de quoi cette option et toutes celles restantes, le cas échéant, deviendront nulles et non avenues.

- 3.3 Reconduction tacite** : Nonobstant les dispositions de l'article 1878 du *Code civil du Québec*, le Bail ne pourra être reconduit tacitement. Ainsi, si le Locataire ne donne pas avis de son intention de se prévaloir d'une option de renouvellement dans le délai prescrit, il sera réputé ne pas vouloir exercer toute telle option de renouvellement et, dans ce cas, le Bail se terminera de plein droit à son échéance.

Si le Locataire continue néanmoins à occuper les Lieux loués après l'échéance du

Paraphes	
Locateur	Locataire

Bail ou de l'option de renouvellement en cours, selon le cas, tous les termes et conditions du Bail continueront de s'appliquer et auront plein effet durant cette période d'occupation prolongée par le Locataire. Sous réserve des dispositions de l'article 3.2, le Locateur pourra mettre fin à cette occupation prolongée par le Locataire sur préavis écrit de soixante (60) jours.

ARTICLE 4 **LOYER**

- 4.1 Loyer** : Le Bail est consenti en considération d'un loyer annuel de cent cinq mille sept dollars et huit cents (**105 007,08 \$**), payable en douze (12) versements mensuels, égaux et consécutifs de huit mille sept cent cinquante dollars et cinquante-neuf cents (8 750,59 \$) chacun, auxquels s'ajoutent les Taxes de vente, d'avance au début de chaque mois à compter de la première journée du Bail. Si cette date ne coïncide pas avec le premier (1^{er}) jour du mois, un ajustement du loyer devra être fait pour ce mois au prorata du nombre de jours restant dans ce mois. Il en sera de même pour le dernier mois du Bail, le cas échéant. Le loyer sera ajusté selon les modalités contenues au Bail et au prorata d'occupation tel qu'établi à l'article 2.3 et 2.4.
- 4.2 Loyer unitaire et Taxes foncières** : Le loyer se compose des coûts unitaires suivants :

▶ Loyer de base	129,17 \$/m ²
▶ Taxes foncières	53,59 \$/m ²
▶ Frais d'exploitation	75,77 \$/m ²
	Total : 258,53 \$/m ²

Les Taxes foncières seront ajustées annuellement à la date d'anniversaire du Bail selon le coût réel défrayé par le Locateur, le tout calculé au prorata d'occupation établi conformément aux dispositions de l'article 2.3. À cette fin, le Locateur devra produire annuellement au Locataire, une copie des comptes de Taxes foncières acquittés; à défaut, le Locataire pourra retenir tout versement de loyer jusqu'à production des documents requis.

Si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est supérieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire, après avoir effectué les vérifications appropriées, remboursera la différence au Locateur dans un délai raisonnable suivant la réception d'une copie des comptes de Taxes foncières acquittés.

Par contre, si le coût réel défrayé par le Locateur au cours d'une année est inférieur au montant des Taxes foncières versé par le Locataire au Locateur, le Locataire compensera ce surplus versé au Locateur à même ses versements de loyer jusqu'à pleine compensation.

Pour ces ajustements, les parties devront tenir compte, le cas échéant, de toute variation du montant des Taxes foncières payables pendant la durée du Bail suite à une révision de l'évaluation municipale due à une contestation devant l'organisme compétent. Le Locateur s'engage à aviser le Locataire, sans délai, de toute telle révision, et ce, même après l'expiration du Bail.

- 4.3 Ajustement des Frais d'exploitation** : Chaque année, le premier (1^{er}) septembre, un ajustement automatique des Frais d'exploitation sera fait selon la variation entre l'indice général des prix à la consommation (tous les éléments), publié par Statistique Canada (Montréal), pour le troisième mois précédant la première journée du Bail et le troisième mois précédant la date d'anniversaire du Bail. Advenant le cas où l'indice des prix à la consommation est ramené à une nouvelle

Paraphes	
Locateur	Locataire

base, la formule s'appliquera en fonction de l'équivalence établie par Statistique Canada (Montréal).

- 4.4 Ajustement du loyer de base** : Le loyer de base sera majoré de 10,7639 dollars le mètre carré, et ce, à compter du 1^{er} octobre 2021.

ARTICLE 5

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

- 5.1 Modalités** : Le Locateur devra effectuer, à ses frais, selon un projet clé en main et conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique, les Travaux d'aménagement requis par le Locataire et livrer les Lieux loués dans un bon état de propreté générale dans les délais et selon les modalités suivantes :
- 5.1.1.** Les plans préliminaires approuvés par le Locataire serviront de base aux plans d'exécution qui devront être préparés par un Expert.
- 5.1.2.** Les plans d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation préalable. Ces plans, une fois approuvés par le Locataire, seront considérés comme finaux et les travaux du Locateur devront être conformes à ceux-ci. L'approbation du Locataire se limite toutefois à l'aspect architectural des Lieux loués et n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au Programme fonctionnel et technique.
- 5.1.3.** Une fois l'acceptation des plans d'exécution par le Locataire, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des prix de trois (3) entrepreneurs désignés par le Locateur. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenu par le Locateur.
- 5.1.4.** Le Locateur et le Locataire conviennent qu'aucun coût supplémentaire (extra), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.
- 5.1.5.** Si le Locateur effectue des travaux non conformes au Programme fonctionnel et technique ou aux plans d'exécution, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tous tels travaux.
- 5.1.6.** Dans tous les cas, le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les architectes, ingénieurs, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra indemne le Locataire de toute poursuite, action ou réclamation, de quelque nature que ce soit, qui pourrait lui être adressée relativement aux Travaux d'aménagement.
- 5.1.7.** L'entrepreneur et les principaux sous-traitants devront être des entreprises connues, faisant affaires au Québec et ayant une réputation établie dans le domaine. Le Locataire pourra soumettre une liste d'entrepreneurs que le Locateur s'engage à inviter à soumissionner s'ils lui sont acceptables. Le Locateur s'engage à communiquer au Locataire, par écrit, le nom de l'entrepreneur choisi.
- 5.1.8.** Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire dont il assumera les frais.
- 5.1.9.** Le Locataire pourra suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer, notamment, que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes. La présence du représentant du Locataire, le cas échéant, n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux Travaux d'aménagement.

Paraphes	
Locateur	Locataire

5.1.10. Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de suivre l'évolution des Travaux d'aménagement afin de s'assurer que ceux-ci sont réalisés conformément aux dispositions des présentes.

5.1.11. Le Locataire pourra désigner toute autre personne que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant les travaux, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu au Bail.

5.2 **Fin des travaux** : Les Travaux d'aménagement devront être terminés et avoir fait l'objet d'une acceptation provisoire selon les modalités prévues à l'article 5.3 au plus tard le quinze (15) novembre deux mille seize (2016).

5.3 **Acceptation provisoire** : Dès que les Travaux d'aménagement seront terminés et que les Lieux loués seront prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, un Expert accompagné du représentant du Locataire en fera l'examen en vue de leur acceptation provisoire. L'Expert attestera par écrit la conformité des Travaux d'aménagement, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Le certificat de parachèvement des Travaux, lequel indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées par le Locateur, devra être approuvé par le Locataire. Le délai maximum sera de quinze (15) jours, à moins qu'il s'agisse de travaux d'une complexité nécessitant un délai plus long.

5.4 **Acceptation définitive** : Lorsque tous les Travaux d'aménagement à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'acceptation provisoire auront été complétés, l'Expert attestera par écrit l'acceptation définitive des Travaux d'aménagement.

Cette acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait pendant l'été ou la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

5.5 **Période d'emménagement** : Après l'acceptation provisoire, le Locataire bénéficiera d'une période d'emménagement de quinze (15) jours pendant laquelle il ne paiera aucun loyer ni compensation de quelque nature que ce soit.

Le Bail débutera à la fin de la période d'emménagement. À cet effet, le Locateur devra confirmer par écrit au Locataire les dates qui constitueront la première et la dernière journée du Bail si celles-ci ne coïncident pas avec les dates stipulées à l'article 3.1.

5.6 **Retard** : Si les Travaux d'aménagement ne sont pas terminés à la date prévue à l'article 5.2, à moins que le retard soit dû à un acte ou à une faute du Locataire, auquel cas cette date sera reportée d'un nombre de jours équivalant à la période d'un tel retard, le Locataire pourra, à sa seule et entière discrétion, exercer l'une ou l'autre des options suivantes:

- a) consentir au Locateur un délai supplémentaire pour lui permettre de terminer les Travaux d'aménagement, auquel cas les dates prévues au Bail seront reportées en conséquence; ou
- b) terminer lui-même les Travaux d'aménagement, aux entiers frais du Locateur. Le Locataire devra être remboursé pour les coûts de construction encourus (qui comprennent, entre autres, les coûts de base et les coûts accessoires),

Paraphes	
Locateur	Locataire

plus des frais d'administration et de gestion de cinq pour cent (5%) sur les coûts encourus. Le Locataire sera autorisé à opérer compensation, contre toute somme payable au Locateur en vertu du Bail.

- 5.7 Pénalité** : Le Locataire aura droit au remboursement de tous les dommages, coûts, frais, dépenses, débours et pénalités qu'il aura subis ou encourus compte tenu de l'exercice de l'une ou l'autre des options prévues à l'article 5.6.
- 5.8 Paiement des Travaux d'aménagement** : Le coût des Travaux d'aménagement, incluant les honoraires professionnels, représente un montant forfaitaire maximum de quatre-cent quatre-vingt-dix dollars (490 000,00 \$), excluant les Taxes de vente ainsi que tout coût supplémentaire (extra) ayant fait l'objet d'une approbation écrite du Locataire au préalable conformément aux dispositions de l'article 5.1.3, le cas échéant, et est payable au Locateur sur présentation d'une facture comme suit : quatre-vingt-cinq pour cent (85%) lors de l'acceptation provisoire et le solde, soit quinze pour cent (15%), lors de l'acceptation définitive.
- 5.9 Remise en état** : À l'échéance du Bail, le Locataire pourra, à son choix, abandonner les aménagements ou les enlever, en tout ou en partie, incluant le mobilier intégré, auquel cas il devra remettre les Lieux loués dans l'état de leur réception, compte tenu de leur vieillissement ou de l'usure normale. De plus, le Locateur devra, sans frais, remettre au Locataire dans les dix (10) jours suivants la fin du Bail, toute la signalisation du Locataire et, dans la mesure où ceux-ci appartiennent au Locataire, les serrures numériques, les chemins de clés, ainsi que toutes les composantes du système d'alarme.

Tout bien appartenant au Locataire ou à toute autre personne laissé dans ou sur les Lieux loués après la résiliation ou à l'échéance du Bail est réputé avoir été abandonné au profit du Locateur et ce dernier pourra en disposer à sa guise, sans qu'il ne doive quelque compensation ni indemnité que ce soit au Locataire ou à des tiers.

ARTICLE 6

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ADDITIONNELS

- 6.1 Travaux sous la responsabilité du Locataire** : Le Locataire pourra, à ses frais, après en avoir avisé le Locateur par écrit, effectuer des Travaux d'aménagement additionnels à ceux réalisés au début du Bail dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire devra décrire la nature et l'étendue des travaux visés.

Toutefois, si ces travaux influent sur la structure ou les systèmes électromécaniques des Lieux loués, le Locataire devra obtenir, préalablement à l'exécution des travaux, la permission du Locateur, laquelle ne pourra être refusée ni retardée sans motifs raisonnables.

Le Locataire retiendra les services de l'Expert de son choix.

- 6.2 Travaux sous la responsabilité du Locateur** : Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer ces Travaux d'aménagement additionnels, un prix pour ces travaux devra être négocié avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir au Locataire les informations requises à l'établissement d'un juste prix.

À défaut d'entente sur le prix, le Locateur s'engage à remettre au Locataire, dans les meilleurs délais, des directives concernant les travaux à être réalisés et à demander pour ces travaux des prix à trois (3) entrepreneurs désignés par le Locataire. L'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme devra être retenu par le Locateur.

Dans tous ces cas, le Locateur devra, sous sa seule et entière responsabilité, faire réaliser tous les travaux, soit au prix convenu et par l'entrepreneur de son choix, soit par l'entrepreneur ayant soumis la plus basse soumission conforme au prix

Paraphes	
Locateur	Locataire

soumis. Dans ce dernier cas, le Locateur pourra majorer d'au plus cinq pour cent (5%) ce prix, incluant les Frais d'administration et de gestion ainsi que les profits.

Le Locateur devra réaliser les travaux dans le délai convenu avec le Locataire.

- 6.3 Paiement** : Il est convenu entre les parties que le coût total des Travaux d'aménagement additionnels payé par le Locateur, incluant tous les coûts chargés par l'entrepreneur et le coût de financement, seront amortis sur la période comprise entre la fin des travaux et la fin du Bail ou payés comptant, au choix du Locataire.

ARTICLE 7 **OBLIGATIONS DU LOCATEUR**

Le Locateur s'engage à :

- 7.1 Accès** : donner libre accès aux Lieux loués aux employés du Locataire ainsi qu'au public, en tout temps pendant la durée du Bail.
- 7.2 Heures normales d'occupation** : fournir à l'occasion dans les Lieux loués, sur demande du Locataire, en dehors des heures normales d'occupation, sans frais additionnels, les mêmes conditions que durant les heures normales d'occupation. Les heures normales d'occupation sont : du lundi au vendredi, entre 6h 30 heures et 19h 00 heures.
- 7.3 Respect des exigences** : fournir et maintenir les Lieux loués ainsi que l'Immeuble conformes aux exigences des lois, codes, règlements, ordonnances et décrets applicables ainsi qu'à celles décrites au Programme fonctionnel et technique, le cas échéant. Il produira à ses frais, sur demande du Locataire, les certificats requis (systèmes électromécaniques, protection des incendies, plans d'évacuation, etc.).
- 7.4 Entretien ménager** : faire l'entretien ménager des Lieux loués et de l'Immeuble tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe C. De plus, le Locateur devra, sur demande, fournir avec diligence un registre des travaux d'entretien, à l'exception des travaux quotidiens.
- 7.5 Entretien intérieur** : maintenir, en tout temps au cours du Bail, les Lieux loués, leurs améliorations et Transformations ainsi que l'Édifice en bon état et propres à l'occupation et il devra, dès qu'il en sera requis, remédier à tout défaut et procéder aux réparations. De plus, le Locateur devra effectuer l'entretien et le remplacement, au besoin, des équipements électromécaniques et de protection tel que prévu au devis joint au Bail comme Annexe D.
- 7.6 Entretien extérieur** : maintenir l'extérieur de l'Immeuble propre et en bon état, et notamment :
- a) tondre la pelouse et entretenir les plates-bandes, les trottoirs, les haies, les clôtures, les espaces de stationnement et tous autres éléments paysagers extérieurs, le tout sans faire l'utilisation de pesticides et d'herbicides ; et
 - b) enlever la neige et la glace sur toutes les voies d'accès, dégager les marches, les entrées, les sorties d'urgence, les trottoirs, les espaces de stationnement et répandre les abrasifs et du fondant lorsque requis.
- 7.7 Bris de vitres** : remplacer, en cas de bris, les vitres intérieures et extérieures nonobstant la cause (feu, vol, vandalisme ou autre).
- 7.8 Température** : chauffer, ventiler, climatiser et maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, les conditions suivantes :
- Été : température minimale de 23°C et maximale de 24°C;
Taux d'humidité relative maximum de 55%.

Paraphes	
Locateur	Locataire

Hiver : température minimale de 21°C et maximale de 23°C;
Taux d'humidité relative minimum de 30%.

- 7.9 Air frais** : maintenir dans les Lieux loués, durant les heures normales d'occupation, une gestion d'air frais respectant les normes généralement applicables pour les immeubles locatifs de cette catégorie.
- 7.10 Eau** : fournir le service d'eau domestique (froide et chaude) selon les besoins du Locataire.
- 7.11 Éclairage** : remplacer tout ballast, ampoule, fusible ou tout tube fluorescent défectueux ou grillé.
- 7.12 Électricité** : fournir l'électricité nécessaire à l'utilisation des Lieux loués selon les besoins du Locataire, et payer le coût de cette consommation électrique.
- 7.13 Assurance** : souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée du Bail, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, incluant la responsabilité contractuelle découlant du Bail, que le Locateur peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la propriété, de la location, de l'opération, de l'occupation ou de l'usage de l'Immeuble, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locataire. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locataire et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locataire.
- 7.14 Sécurité incendie** : assurer la protection des occupants des Lieux loués et fournir, à ses frais, un plan d'évacuation des Lieux loués, le tout conformément aux règles en vigueur.
- 7.15 Développement durable** : respecter les directives 01, 04 et 05 du Plan stratégique de développement durable du Locataire qui est joint au Bail comme Annexe E.
- 7.16 Voies d'accès** : voir à ce que l'accès de la voie publique à l'Édifice soit pavé et que l'accès des piétons soit séparé de celui des véhicules motorisés.
- 7.17 Drapeau et signalisation** : installer, à ses frais, l'équipement requis pour la signalisation extérieure du Locataire aux endroits qui lui seront désignés par le Locataire. De plus, le Locateur doit installer et fournir, à ses frais, à l'extérieur, dans le hall d'entrée et aux étages, une signalisation conforme aux normes du Locataire.
- 7.18 Affichage** : voir à ce que tout affichage placé à l'intérieur des Lieux loués et des Aires et installations communes soit conforme à la *Charte de la langue française* et ses règlements.
- 7.19 Désignation de responsables et remise des clés** : fournir au Locataire une liste complète des noms, adresses et numéros de téléphone des employés, préposés et mandataires du Locateur qui recevront les plaintes du Locataire, le cas échéant, et qui peuvent être rejoints en tout temps en cas d'urgence ou de panne de tout service qui doit être assuré par le Locateur en vertu du Bail, et ce, en vue d'effectuer les réparations qui pourraient être nécessaires au rétablissement de ces mêmes services dans les meilleurs délais. De plus, le Locateur devra remettre les clés uniquement au représentant désigné par le Locataire.
- 7.20 Transformations** : prendre toutes les mesures requises pour minimiser les inconvénients et assurer la jouissance paisible des Lieux loués par le Locataire s'il désire effectuer, à ses frais, des Transformations ou des Travaux de base. Le Locateur devra, au préalable, avoir obtenu l'autorisation écrite du Locataire avant

Paraphes	
Locateur	Locataire

d'entreprendre des travaux dans les Lieux loués.

7.21 Stationnement et remisage : assurer au Locataire la pleine jouissance des espaces de stationnement et de remisage, le cas échéant.

7.22 Peinture : repeindre les Lieux loués au début de la cinquième (5^e) année du Bail, avec une peinture sans composés organiques volatiles (COV) et revernir avec des enduits les surfaces, y compris celles ayant subies des Transformations après l'entrée en vigueur du Bail, le tout selon un calendrier et un horaire acceptés par les parties. Pour la partie des Lieux loués dont l'occupation n'est pas permanente, les travaux devront être réalisés en dehors des heures normales d'occupation.

7.23 Sous-location et cession : permettre et par les présentes, permet au Locataire de sous-louer les Lieux loués, en tout ou en partie, le tout étant sujet aux conditions suivantes :

- a) le sous-locataire devra s'engager à respecter toutes les obligations du Locataire en vertu du Bail ;
- b) le sous-locataire devra souscrire et maintenir en vigueur, pendant la durée de la sous-location, à ses frais, une assurance de responsabilité civile formule générale contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile, que le sous-locataire peut encourir pour quelque raison que ce soit du fait de la sous-location, de l'occupation ou de l'usage des Lieux loués, accordant une protection pour une somme minimum de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$), limite globale, par personne et par événement, pour blessures corporelles ou dommages matériels subis par qui que ce soit, y compris le Locateur. Cette police d'assurance doit contenir un avenant à l'effet qu'elle n'est ni annulable ni modifiable sans un avis préalable de trente (30) jours adressé au Locateur et une copie de cette police et de cet avenant devra être fournie au Locateur ; et
- c) le Locataire et le sous-locataire demeureront solidairement responsables de l'accomplissement de toutes les obligations du Locataire prévues au Bail.

Par ailleurs, le Locataire ne pourra céder ses droits dans le Bail à moins d'avoir obtenu au préalable le consentement écrit du Locateur, lequel ne pourra refuser ce consentement sans motif raisonnable.

ARTICLE 8 **OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

Le Locataire s'engage à :

8.1 Publication : prendre à sa charge le coût de la publication du Bail, le cas échéant, sous la forme d'un avis de bail seulement.

8.2 Usage : n'utiliser les Lieux loués qu'à des fins de bureau.

8.3 Responsabilité et assurance : tenir le Locateur indemne de tous dommages, de quelque nature que ce soit, de toutes réclamations, de tous jugements y compris les frais, et prendre le fait et cause du Locateur et intervenir dans toutes actions intentées contre ce dernier résultant directement ou indirectement de cette location, sauf en cas de négligence du Locateur, de ses employés, préposés, mandataires ou représentants. De plus, le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il pourra causer aux Lieux loués résultant de ses activités ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux. Le Locataire déclare qu'il s'auto-assure et en conséquence, il ne sera tenu de souscrire à aucune assurance de quelque nature que ce soit.

Paraphes	
Locateur	Locataire

- 8.4 Avis** : aviser immédiatement le Locateur, par écrit, de toute défektivité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon que ce soit aux Lieux loués ou à ses accessoires.
- 8.5 Réparations** : permettre au Locateur de faire toutes réparations urgentes et nécessaires, d'exécuter tout acte d'entretien dans l'Immeuble ou dans les Lieux loués, d'examiner ces derniers et d'y entrer à ces fins ou pour toute autre fin qu'il pourrait juger nécessaire à l'exploitation ou à l'entretien de l'Immeuble ou ses équipements, sans aucune réduction de loyer ni indemnité, pourvu que les travaux soient complétés avec une diligence raisonnable.
- 8.6 Visites** : permettre, pendant les trois (3) derniers mois du Bail, à toute personne intéressée à louer les Lieux loués de les visiter, les jours ouvrables entre neuf heures (9h00) et dix-sept heures (17h00).

ARTICLE 9

DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS

Si, pendant la durée du Bail, l'Édifice ou les Lieux loués sont, en tout ou en partie, endommagés ou détruits par incendie ou par toute autre cause, et que, de l'avis du Locataire, les Lieux loués sont devenus, en tout ou en partie, impropres à l'occupation, on appliquera alors les règles suivantes :

- 9.1 Destruction partielle** : Dans le cas d'une destruction partielle des Lieux loués, le Locateur s'engage à aviser par écrit le Locataire, dans un délai de trente (30) jours, de la durée des travaux de réparation et si applicables, les modalités de relocalisation du Locataire.

Le Locateur devra procéder à la réparation des Lieux loués avec toute la diligence nécessaire. Le loyer sera alors réduit et réparti selon la partie encore utilisable des Lieux loués jusqu'à la réintégration complète du Locataire dans les Lieux loués.

Pour la partie non utilisable des Lieux loués, le Locateur devra, si des locaux dans l'Édifice sont disponibles, relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu au Bail. Si aucun local n'est disponible dans l'Édifice, alors le Locateur ne sera pas tenu de relocaliser le Locataire.

- 9.2 Destruction totale** : Si les Lieux loués sont devenus totalement impropres à l'occupation, le Locateur pourra, à son choix, décider de réparer ou non les Lieux loués.

S'il décide de ne pas procéder aux réparations, le Locateur en avisera le Locataire par écrit le plus tôt possible et, sans encourir aucune responsabilité envers le Locataire pour les dommages subis lors d'un tel événement, sauf faute de sa part, le Bail prendra alors fin et le Locataire devra évacuer les Lieux loués et ne sera tenu de payer son loyer que jusqu'à la date de tels dommages ou destruction.

S'il décide de procéder aux réparations, le Locateur devra le faire avec toute la diligence nécessaire, et le Locataire sera exempté du paiement du loyer pour toute la période allant de la date de tels dommages ou destruction jusqu'à la date de relocalisation prévue ci-après.

Le Locateur devra entre-temps relocaliser, à ses frais, le Locataire dans des locaux comparables aux Lieux loués et le loyer sera ajusté en conséquence, étant entendu que le Locataire ne sera jamais appelé à payer un loyer supérieur à celui prévu aux présentes.

- 9.3 Résiliation** : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, tant

Paraphes	
Locateur	Locataire

dans les cas de destruction partielle que dans ceux de destruction totale, et ce, même si le Locateur décide de procéder aux réparations, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de tels dommages ou destruction, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 10 **DÉFAUT DU LOCATEUR**

10.1 Modalités : Dans le cas où le Locataire signifierait au Locateur un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locateur ne remédie pas à ce défaut :

- a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué par le Locataire dans cet avis, si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locataire est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locataire pourra, sans autre avis au Locateur, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locataire, le Locateur devra assumer tous les frais engagés par le Locataire pour remédier à ce défaut et, s'il n'acquiesce pas ces frais lorsqu'il en sera requis, le Locataire est autorisé à déduire ces frais du loyer ou de tout autre montant payable par le Locataire au Locateur en vertu du Bail.

Pour les réparations jugées urgentes et nécessaires par le Locataire, pour la conservation ou l'usage des Lieux loués, le Locataire pourra y procéder, sous réserve de tous ses autres droits et recours, après en avoir informé ou tenté d'en informer le Locateur. Le Locateur devra rembourser au Locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues. À défaut par le Locateur d'en effectuer le remboursement lorsqu'il en sera requis, le Locataire pourra déduire ces dépenses du loyer ou de tout autre montant payable par lui au Locateur en vertu du Bail.

Toute réparation effectuée par le Locataire pour le compte du Locateur demeurera néanmoins la responsabilité de ce dernier.

Par ailleurs, l'encaissement par le Locateur d'un chèque après toutes telles déductions ne constituera pas en soi une acceptation par le Locateur d'une telle déduction.

Le droit du Locataire prévu ci-dessus de procéder aux réparations jugées par lui urgentes et nécessaires ne s'appliquera pas dans les cas de « DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS » prévus à l'article 9.

10.3 Résiliation : Nonobstant ce qui précède, le Locataire aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locateur ou de retenir une partie du loyer, de mettre fin au Bail et il sera alors tenu de ne payer que le loyer jusqu'à la date de l'inexécution de l'une des obligations qui doivent être assumées par le Locateur en vertu du Bail, à l'exclusion de toute autre somme.

ARTICLE 11 **DÉFAUT DU LOCATAIRE**

11.1 Modalités : Dans le cas où le Locateur signifierait au Locataire un avis écrit de l'inexécution de l'une des obligations qui doit être assumée par ce dernier en vertu du Bail, et si le Locataire ne remédie pas à ce défaut :

Paraphes	
Locateur	Locataire

- a) dans les trente (30) jours à compter de la réception de cet avis écrit ; ou
- b) dans le délai moindre indiqué dans cet avis s'il y a urgence ou si, en raison de la nature de cette inexécution, le Locateur est susceptible de subir une perte ou un dommage;

alors, le Locateur pourra, sans autre avis au Locataire, prendre les mesures qui peuvent selon lui s'avérer nécessaires pour remédier à ce défaut et, sous réserve de tous les autres droits et recours du Locateur, le Locataire doit assumer tous les frais raisonnables engagés par le Locateur pour remédier à ce défaut, à moins que le Locataire ait commencé à remédier avec diligence à ce défaut auquel il ne peut être remédié raisonnablement dans les délais exigés. Dans ce cas, le Locataire pourra présenter au Locateur un plan de correction accompagné d'un échéancier.

11.2 Résiliation : Nonobstant ce qui précède, le Locateur aura toujours le droit, au lieu de remédier au défaut du Locataire, de mettre fin au Bail.

ARTICLE 12 **AMIANTE**

12.1 Déclaration : Le Locateur déclare qu'il n'y a pas actuellement d'amiante friable dans l'Édifice.

12.2 Test d'air : Le Locateur s'engage, dès la découverte d'amiante friable dans l'Édifice, à en informer le Locataire. Le Locateur devra alors, à ses entiers frais, réaliser un test d'air par année, le tout selon les normes et règlements du milieu de travail (CSST). Le Locateur fournira au Locataire, sans frais, une copie des résultats de ces tests d'air.

12.3 Correctifs : Le Locateur s'engage de plus, si les résultats des tests d'air ne respectent pas les normes prescrites, à apporter les correctifs nécessaires à ses frais et à soumettre son plan d'action au Locataire dans les meilleurs délais.

12.4 Défaut : Advenant le défaut du Locateur de respecter ses engagements, le Locataire pourra, à son choix, mettre fin au Bail, sans aucun recours en dommage de quelque nature que ce soit de la part du Locateur. De plus, le Locataire pourra réclamer du Locateur tous les coûts inhérents à la relocalisation des occupants.

ARTICLE 13 **DIVERS**

13.1 Rubriques : Les rubriques précédant les clauses du Bail n'y figurent que pour la commodité de sa consultation à titre de référence seulement et ne peuvent servir à l'interpréter.

13.2 Renonciation : Le fait que le Locataire ou le Locateur n'ait pas exigé de l'autre l'exécution d'une quelconque obligation contenue au Bail ou qu'il n'ait pas exercé un droit prévu au Bail, ne peut en aucun cas être considéré comme une renonciation à l'exécution d'une obligation du Locataire ou du Locateur ou à l'exercice d'un droit d'une partie, qui garde son plein effet.

13.3 Accord complet : Les parties conviennent que le Bail constitue une entente complète et rescinde toute entente antérieure, convention, pourparler, offre de location, garantie ou autre accord intervenu entre elles antérieurement à la signature du Bail et que ce dernier ne peut être modifié que par une nouvelle convention écrite toute aussi formelle que la présente.

13.4 Force majeure : Aucune des parties ne peut être considérée en défaut dans

Paraphes	
Locateur	Locataire

l'exécution de ses obligations en vertu du Bail si telle exécution est retardée, retenue ou empêchée par suite de force majeure. La force majeure est toute cause ne dépendant pas de la volonté des parties, qu'elles n'ont pu raisonnablement avoir prévue et contre laquelle elles n'ont pu se protéger. La force majeure comprend, mais sans limitation, toute grève, tout arrêt partiel ou complet de travail, tout lock-out, tout incendie, toute émeute, toute intervention par les autorités civiles ou militaires, tout acquiescement aux règlements ou aux ordonnances de toutes autorités gouvernementales et tout fait de guerre, qu'elle soit déclarée ou non.

13.5 Lois applicables : Le Bail est régi par les lois du Québec.

ARTICLE 14 **POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

14.1 Remise : Le Locataire a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) et il a remis une copie de cette politique au Locateur.

ARTICLE 15 **ANNEXES**

15.1 Énumération : Les documents suivants sont annexés au Bail et en font partie intégrante :

- ▶ Annexe A : Plan des Lieux loués.
- ▶ Annexe B : Devis d'entretien ménager.
- ▶ Annexe C : Programme fonctionnel et technique.
- ▶ Annexe D : Devis d'entretien électromécanique.
- ▶ Annexe E : Plan stratégique de développement durable.

15.2 Interprétation : En cas de contradiction entre le texte du Bail et celui des annexes, les termes, clauses et conditions du Bail auront préséance sur ceux des annexes.

ARTICLE 16 **ÉLECTION DE DOMICILE**

16.1 Adresses : Chacune des parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu du Bail devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de la main à la main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur ou courrier électronique :

- ▶ Pour le Locateur :

9234-0330 Québec inc.
295, rue Argyle
Montréal, Québec, H4H 1T9

- ▶ Pour le Locataire :

VILLE DE MONTRÉAL
Service de la gestion et de la planification immobilière
Section location
303, rue Notre Dame Est, 2^{ème} étage
Montréal, Québec, H2Y 3Y8
Télécopieur : (514) 872-8350

16.2 Modification : Les adresses ci-dessus peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des parties

Paraphes	
Locateur	Locataire

négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

16.3 Avis : Tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement. Dans le cas contraire, l'avis devra être soit remis de la main à la main soit signifié par huissier ou transmis par télécopieur ou par courrier électronique. Dans le cas de remise de la main à la main de cet avis, de sa signification par huissier ou de transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission.

Toute transmission d'avis par télécopieur ou courrier électronique doit être accompagnée d'un envoi par la poste, sous pli recommandé, du texte original de cet avis portant la signature manuscrite du représentant autorisé pour valoir comme avis valide aux termes du Bail.

ARTICLE 17 **COURTIER**

17.1 Commission : Toute commission ou autre rémunération de quelque nature que ce soit payable à un courtier ou agent relativement à la présente location sera assumée exclusivement par le Locateur, le tout à la complète exonération du Locataire.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé, en double exemplaire, à Montréal, à la date indiquée en regard de leur signature respective.

Le _____ 20

LOCATEUR

par : Yves Saindon

Le _____ 20

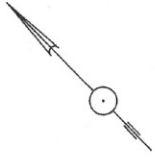
VILLE DE MONTRÉAL

par : Jason Angell

Paraphes	
Locateur	Locataire

Annexe A

Plan des Lieux loués



labre & associés
 ARPENTEURS • GÉOMÈTRES S.E.N.C.
 MONTRÉAL • BROSSARD • REPENTIGNY • ST-EUSTACHE
 • LAVAL •
 UN SEUL NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : (514) 642-2000

CERTIFICAT DE MESURAGE

3171, 3173 et 3177
 Rue Saint-Jacques
 Montréal

À LA DEMANDE DE: 9234-0330
 Québec Inc.

NOTES:

- Les mesures sont en mètres (S.I.) sauf indication contraire.
- Ce plan ainsi que le tableau l'accompagnant font parties intégrantes du présent certificat de mesurage, préparés pour des fins de location.
- Ces documents ne doivent pas être utilisés au invoqués pour d'autres fins sans l'autorisation écrite du sousigné.
- Préparé conformément à la norme ANSI/BOMA 265.1-1996.

Troisième étage

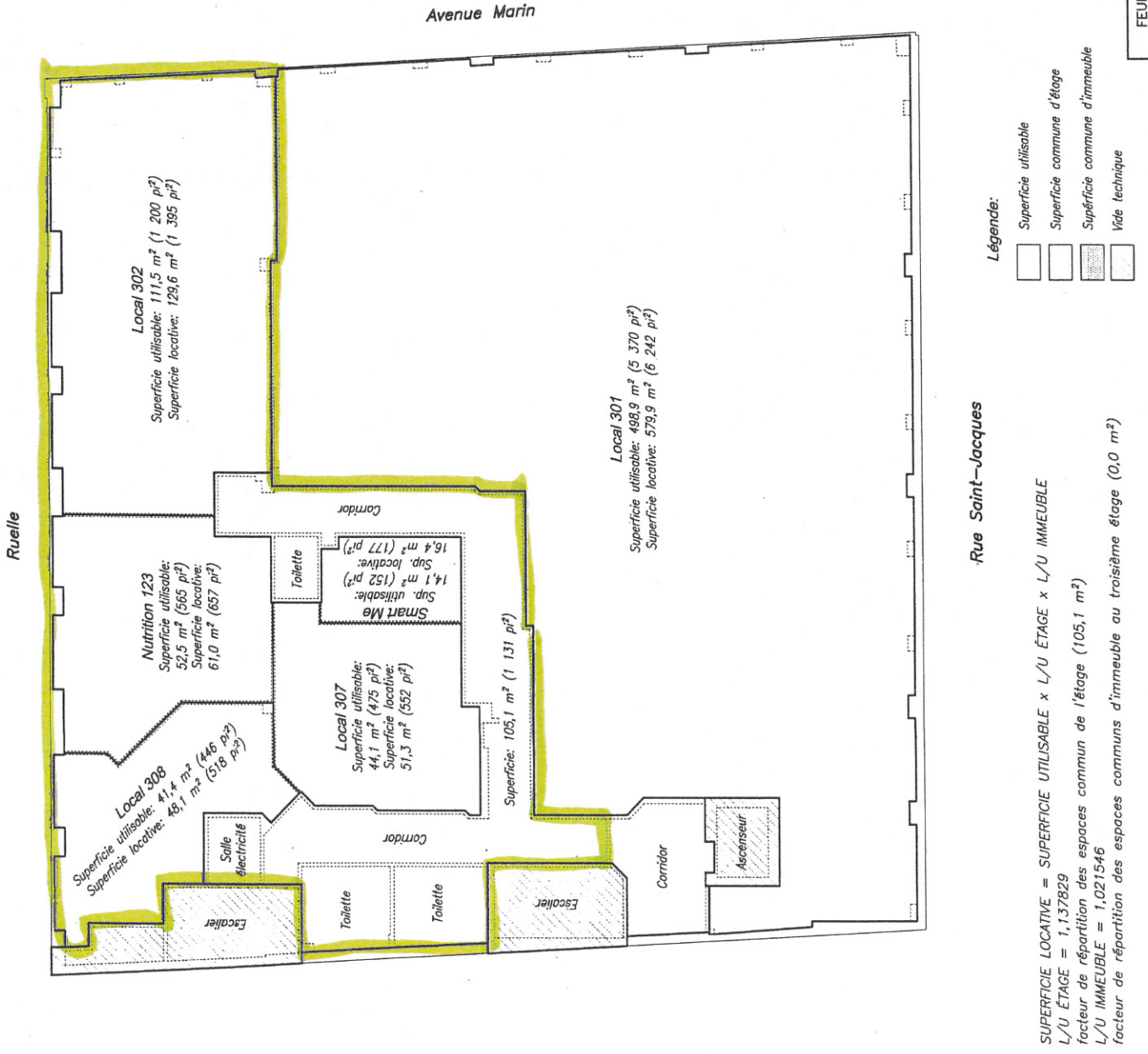
REPENTIGNY, le 1er novembre 2011

PAR: *Bernard Brisson*
 BERNARD BRISSON
 ARPENTEUR-GÉOMÈTRE

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL,
 ÉMISE LE: / /

LEVÉ: 21 et 24 octobre 2011
 ÉCHELLE: 1:125 (S.I.)
 MINUTE: 5367

DOSSIER: Ps1318



FEUILLET 4/4

Annexe B

Devis d'entretien ménager

TABLE DES MATIÈRES

6.1 GÉNÉRALITÉS

- 6.1.1 PORTÉE
- 6.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX
- 6.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ
- 6.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS
- 6.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

6.2 EXIGENCES FONCTIONNELLES

- 6.2.1 DISPOSITION DES ORDURES/GESTION DES DÉCHETS
- 6.2.2 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
- 6.2.3 LOCAL POUR ENTRETIEN MÉNAGER
- 6.2.4 ENTRÉES
- 6.2.5 STATIONNEMENT

6.3 TRAVAUX

- 6.3.1 DÉTACHAGE QUOTIDIEN
- 6.3.2 LUMINAIRES
- 6.3.3 FOURNITURES
- 6.3.4 POLITIQUE D'ENTRETIEN À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL
- 6.3.5 PLANCHERS
- 6.3.6 VITRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DES FENÊTRES
- 6.3.7 GARNITURES DE FENÊTRES
- 6.3.8 MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR
- 6.3.9 NETTOYAGE ÉCOLOGIQUE (GREEN CLEANING)

6.4 TÂCHES À ACCOMPLIR

- 6.4.1 LISTE
- 6.4.2 FRÉQUENCE

6.5 TÂCHES DU CLIENT

6.1 GÉNÉRALITÉS

6.1.1 PORTÉE

Le Locateur doit fournir toute la main-d'œuvre, les matériaux, les échafaudages, les outils et autres accessoires nécessaires pour exécuter tous les travaux décrits au présent chapitre au même niveau de qualité, quelles que soient les fluctuations d'occupation et d'achalandage et la période de l'année. Les matériaux utilisés ne doivent pas détériorer les biens du Locataire, ni être nocifs pour la santé.

6.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien ménager doivent être effectués après 17:00 heures, tous les jours indiqués au tableau intitulé "LISTE DES TRAVAUX ET FRÉQUENCES". À son départ, le responsable de l'entretien ménager doit vérifier les portes et les fenêtres afin qu'elles soient fermées et verrouillées.

Toutefois, le Locataire pourra en tout temps, par avis écrit au Locateur, changer cet horaire en tout ou en partie. Cet avis devra toutefois parvenir au Locateur sept (7) jours avant son entrée en vigueur.

6.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Les employés du Locateur ne doivent déplacer aucun papier, document ou objet laissé sur le mobilier. En aucune circonstance, il n'est permis aux employés du Locateur d'ouvrir les tiroirs du mobilier.

Il est strictement interdit de déposer les chaises, paniers à papier, etc., sur le mobilier, à moins d'avoir, au préalable, recouvert les meubles d'une toile protectrice appropriée. En aucun cas, le personnel ne doit se servir du mobilier, comme échafaudage pour exécuter ses travaux.

6.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS

Le Locateur doit fournir sur demande du Locataire les renseignements énumérés ci-dessous au Locataire, pour chaque employé, dès le début d'occupation des lieux par le locataire. Par la suite, il doit faire de même pour toute modification de personnel.

Renseignements requis:

- le nom de l'employé
- son numéro d'assurance sociale
- sa date de naissance

6.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

Le Locateur doit fournir trente (30) jours après l'occupation des lieux par le Locataire un registre des travaux d'entretien à l'exception des travaux quotidiens.

6.2 EXIGENCES FONCTIONNELLES

6.2.1 DISPOSITION DES ORDURES/GESTION DES DECHETS

Toute ordure doit être transportée quotidiennement en dehors des espaces loués au point central d'entreposage des ordures. Le Locateur doit disposer des ordures en se conformant au service de collecte des ordures et à son calendrier et défrayer le coût de tout service additionnel. De plus, le Locateur devra s'assurer que la collecte des ordures à l'intérieur des lieux loués inclut un processus de recyclage de papier.

Mettre en place et gérer un programme de recyclage et de tri des déchets. À cette fin, effectuer un audit des déchets de manière à déterminer la nature et les volumes des types de déchets générés dans le bâtiment. Caractériser au minimum le papier, le carton, le verre, le plastique le métal. Mettre en place un système permettant d'effectuer le tri de ces déchets à la source, d'identifier des filières de recyclage ainsi qu'un système de mesure de la performance atteinte sur une période de deux mois.

6.2.2 APPAREILS D'ÉCLAIRAGE

Le Locateur doit remplacer à ses frais les ampoules, les démarreurs, les régulateurs et les tubes fluorescents dès qu'ils sont défectueux ou brûlés et nettoyer en même temps les luminaires.

Mettre en place un programme pour maintenir le niveau de mercure en dessous de la limite de 100 picogrammes/lumen/heure pour toutes les ampoules contenant du mercure, par moyenne pondérée de toutes les ampoules contenant du mercure pour le bâtiment existant et son terrain.

Lors du remplacement d'un ballast de fluorescent, le nouveau ne contiendra aucun BPC.

6.2.3 LOCAL POUR ENTRETIEN MÉNAGER

Les locaux mis à la disposition des préposés à l'entretien ménager doivent être propres en tout temps; ils ne doivent pas dégager de mauvaises odeurs et doivent être désinfectés au besoin.

6.2.4 ENTRÉES

Du 15 mai au 1er novembre, les entrées extérieures doivent être balayées et lavées aussi souvent que nécessaire.

De plus, du 1er novembre au 15 mai, les entrées extérieures doivent être déneigées et maintenues libres de toute glace, boue et sable. Le Locateur doit fournir, installer et entretenir des tapis absorbants, avec bordure de caoutchouc, dans les vestibules, les halls d'entrée, etc. Dans des conditions particulières, le Locataire pourra exiger des tapis supplémentaires.

En tout temps, les entrées principales et de service seront maintenues libres de débris tels que papiers, cartons, boîtes vides, etc.

Toutes les entrées où il y a une forte circulation seront munies de systèmes d'entrée permanents (paillasons, grilles gratte-pieds, etc.) pour capter la saleté, les particules, etc.

6.2.5 STATIONNEMENT

Le stationnement sera nettoyé en tout temps et maintenu libre de glace.

6.3 TRAVAUX

6.3.1 DÉTACHAGE QUOTIDIEN

En plus des activités journalières indiquées dans ce chapitre, le Locateur doit effectuer le détachage quotidien de toute surface qui le nécessite. Tout élément chromé ou en acier inoxydable doit être tenu exempt de taches et d'empreintes digitales.

6.3.2 LUMINAIRES

Au besoin, le Locateur doit nettoyer les diffuseurs intérieurs et extérieurs de toute accumulation d'insectes.

6.3.3 FOURNITURES / ÉQUIPEMENTS

Les poubelles et récipients doivent être munis de sacs de plastique avec un contenu recyclé post-consommation d'au moins 50%.

Ces derniers devront être remplacés une fois par semaine ou plus fréquemment, à la demande du Locataire, lorsqu'il y a des risques de contamination et de dégagement de mauvaises odeurs.

Le Locateur doit installer et pourvoir en matériel tous les accessoires requis dans les salles de toilette: essuie-mains ou séchoirs, savon liquide ou autres, papier hygiénique, désinfectant, miroir, poubelle sanitaire, gobelets de papier, réceptacle et distributeur de serviettes sanitaires. De plus, le Locateur doit également installer et pourvoir en matériel tous les accessoires requis dans les salles de repos spécifiquement les essuie-mains et le savon liquide ou autre.

Tous les produits papier (papier hygiénique, des gobelets de papier, les essuie-mains)

Auront un contenu recyclé d'au moins 30% post-consommation.

Pour tout urinoir non pourvu d'une chasse d'eau automatique, un désinfectant solide doit être continuellement maintenu. Le remplacement des sacs de papier des réceptacles de serviettes sanitaires doit être effectué chaque jour.

Tous les produits d'entretien, notamment ceux utilisés pour le détachage, doivent être conformes à la norme GS-37. La norme se retrouve au :

<http://www.greenseal.org/standards/industrialcleaners.htm>.

Les produits qui ne sont pas couverts par cette norme (e.g. : les nettoyeurs de tapis, les finis et décapants à finis de plancher) doivent être conformes aux limites VOC décrites dans le document « Regulation for Reducing VOC Emissions from Consumer Products » du « California Air Resource Board ». Il est disponible sur l'Internet au :

<http://www.arb.ca.gov/consprod/regs/cp.pdf>.

6.3.4 POLITIQUE D'ENTRETIEN À FAIBLE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Les aspirateurs utilisés doivent rencontrer les normes du programme « Green label testing Program » du « Carpet and Rug Institute » et retenir 96 % des particules dont la dimension est de .3 microns. Le fonctionnement de l'appareil ne doit pas générer de bruit supérieur à 70dba.

Les processus humides de nettoyage en profondeur des tapis devront permettre le séchage complet de ceux-ci en moins de 24 heures.

Les équipements mécanisés d'entretien (polisseuses, laveuses automatiques, etc.) doivent être munis de garde, de système d'aspiration et être en mesure de retenir les particules fines. Le fonctionnement de ces appareils ne doit pas générer de bruit supérieur à 70 DBA. Les laveuses automatiques doivent être munies de dispositifs d'alimentation des liquides de nettoyage à vitesse variable.

Les équipements au propane doivent être du type à haute efficacité et à émissions faibles.

Les outils et équipements fonctionnant à pile doivent utiliser des piles à gel ou d'autres piles à faible impact environnemental.

Lorsqu'applicable, la technologie des micros fibres actives doit être mise en œuvre pour réduire la consommation de produits chimiques et prolonger la durée des brosses.

Les équipements d'entretien doivent être conçus ergonomiquement de manière à minimiser les vibrations le bruit et la fatigue des opérateurs. Ils doivent aussi être munis de pare-chocs afin de réduire les dommages potentiels à l'immeuble.

Un programme d'entretien préventif des équipements de nettoyage doit être mis en œuvre, lequel devra comprendre un registre des équipements, ou figurera la date d'achat, la fiche technique de l'équipement et le calendrier mis à jour de leur entretien.

6.3.5 PLANCHERS

Pour le décapage des planchers recouverts de linoléum, de carreaux de linoléum ou de vinyle

Etc., de même que pour le lavage des tapis à la machine, tout le mobilier y compris les écrans acoustiques, les plantes, etc. à l'exception des classeurs et des armoires, doivent être déplacés et replacés au même endroit par le Locataire sauf si autrement spécifié par le Locataire.

Toutefois, étant donné leur fragilité, les appareils informatiques et les meubles avec annexe ne seront pas déplacés.

Le Locataire doit prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les taches de rouille ou autres sur le plancher. Il sera de plus tenu responsable de tout bris et de toute détérioration causés au mobilier et au revêtement au cours de ces travaux.

6.3.6 VITRES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES DES FENÊTRES

Le lavage de vitres comprend le lavage des vitres proprement dites, des meneaux, des cadres et des châssis.

Lorsque les fenêtres sont ouvrantes et non scellées, toutes les surfaces de verre et de cadre doivent être lavées. Le démontage et la remise en place des contre-fenêtres, moustiquaires ou autres, requis pour le lavage doivent se faire en assurant une coordination du lavage des deux côtés de la surface vitrée (intérieure ou extérieure).

6.3.7 GARNITURES DE FENÊTRES

Dans le cas de garnitures de fenêtres qui appartiennent au Locataire, toute déféctuosité qui nécessite une réparation doit être rapportée par écrit à ce dernier. Si les déféctuosités ne sont pas rapportées avant d'enlever le store ou les tentures, le Locataire considérera qu'ils ont été endommagés durant le nettoyage et le Locataire devra les remettre en bon état à ses propres frais.

Le nettoyage doit être fait selon les recommandations du fabricant. De plus, le Locataire doit faire des essais de nettoyage sur les draperies afin de prévenir toute détérioration, en particulier le rétrécissement, la décoloration et la dégradation du traitement ignifuge des draperies.

Les garnitures doivent être réinstallées à leur place respective. Au besoin, les ajuster afin d'en assurer le bon fonctionnement.

6.3.8 MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTERIEUR

Développer et mettre en place un programme continu de gestion de la qualité de l'air intérieur du bâtiment basé sur le document « Building Air Quality : A Guide for Building Owners and Facility Managers, » numéro de référence de l'« Environmental Protection Agency (EPA) » 402-F-91-102, publié en décembre 1991. Cette norme est disponible au site Internet de l'EPA : www.epa.gov/iaq/largebldgs/graphics/iaq.pdf.

6.3.9 NETTOYAGE ÉCOLOGIQUE (GREEN CLEANING)

6.3.9.1 Politique de nettoyage à faible impact environnemental

Mettre en place et maintenir une Politique de nettoyage à faible impact environnemental qui vise :

- des systèmes d'entretien écologique ;
- l'utilisation de produits d'entretien écologique ;
- l'utilisation de produits concentrés chimiques et les systèmes de dilution appropriés ;
- la formation du personnel d'entretien pour les dangers, l'utilisation, l'entretien et l'évacuation des produits d'entretien chimiques, des distributrices et de leurs emballages ;
- l'utilisation de savons à mains qui ne contiennent aucun agent antimicrobes, sauf ou requis par des normes de Santé ou autre réglementation (e.g. exigences restauration et secteur de santé) ;
- l'utilisation d'équipement d'entretien qui réduit les effets sur la qualité d'air intérieur.

6.3.9.2 CONTROLE DES ORGANISMES NUISIBLES

Mettre en place et gérer une politique de lutte intégrée contre les organismes nuisibles à l'intérieur du bâtiment de manière à minimiser le recours à des produits à haute toxicité.

La politique mettra en vigueur :

- Les méthodes intégrées ;
- Les inspections de bâtiment ou d'organismes nuisibles ;
- Des contrôles de population d'organismes nuisibles ;
- Une analyse du besoin de lutte intégrée contre les organismes nuisibles ;
- Une ou plusieurs méthodes de lutte intégrée, incluant le nettoyage, des réparations structurales, des contrôles mécaniques et vivants, d'autres méthodes non-chimiques et, si des moyens non toxiques sont irréalistes, le recours au pesticide le moins toxique possible.

Ce plan doit être accompagné d'une stratégie de communication et d'un programme de formation des occupants. On doit y retrouver la liste des produits potentiellement toxiques, les coordonnées de la personne responsable à contacter en cas d'intoxication, l'information pertinente sur le produit (fiches MSDS).

Un avis doit être émis à tous les occupants 72 heures avant l'épandage d'un produit toxique. Indiquer dans le plan les circonstances où cette règle ne pourrait être respectée et avisées au moins 24 heures à l'avance avant l'application en urgence de tout produit.

6.4 TÂCHES À ACCOMPLIR

6.4.1 LISTE

Les tâches à accomplir sont énumérées à la liste des tâches et fréquences ci-jointes. Les exigences minimales établies dans cette liste ne limitent en rien la responsabilité du Locateur d'effectuer, selon les règles du métier, tous les travaux d'entretien requis pour assurer toute la qualité et la continuité de service exigées au présent chapitre, en tenant compte des fluctuations physiques périodiques et irrégulières.

6.4.2 FRÉQUENCE

Les fréquences énoncées pour chaque tâche sont un strict minimum requis que le Locateur doit ajuster selon les besoins. Quels que soient l'utilisation, le taux d'occupation, l'achalandage du public, la période de l'année, etc., il doit assurer toute la qualité et la continuité de services exigés au présent chapitre et cela à la satisfaction du Locataire.

LISTE DES TÂCHES ET FRÉQUENCES

LÉGENDE	
J	tous les jours
2J	tous les 2 jours
S	toutes les semaines
2S	toutes les 2 semaines
M	tous les mois
4A	4 fois par année (aux 3 mois)
2A	2 fois par année (aux 6 mois)
1A	4 fois par année (aux 3 mois)
B	au besoin (à la demande du Locataire)

ARTICLE, ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
1. PLANCHERS SANS TAPIS	- vadrouillage humide - lavage et rinçage - cirage - polissage - décapage, cirage et polissage	J+B J+B 2A
Entrepôt et magasin	- Nettoyer (à la machine, type «Zamboni»)	2S + B
2. ESCALIERS - rampes pour handicapés	- vadrouillage - rampes pour handicapés	
3. PLANCHERS AVEC TAPIS - aires de circulation - aires de bureaux	- nettoyage à la machine - aspiration au complet - aspiration au complet	2A J 2S

ARTICLE, ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
4. PLANCHER SURÉLEVÉ DE SALLE D'INFORMATIQUE	- aspiration - nettoyage au linge humide et vadrouille	J B
5. GRILLE ET BASSIN GRATTE-PIEDS, PERRON, GALERIE, ESCALIERS, ETC	- nettoyage	S+B
6. PLAFOND	- nettoyage ou détachage (si requis)	B
7. MURS ET CLOISONS - fini tapis - fini plâtre, bois, placoplâtre - fini brique	- époussetage et lavage - détachage - aspiration	1A B M
8. ÉCRANS ACOUSTIQUES	- détachage - aspiration - époussetage	B 1A M
9. VITRES - portes et cloisons d'entrée vitrées - portes et cloisons intérieures vitrées - fenêtres: - vitres intérieures - vitres extérieures - cloisons vitrées de sécurité - rez-de-chaussée extérieures	- lavage - lavage - lavage (mai et octobre) - lavage (mai, août, octobre) - nettoyage - lavage	S 2S+B 2A 3A S+B M
10. FENÊTRES - appui et rebord	- nettoyage - époussetage	M M
11. STORES - verticaux - horizontaux	- nettoyage - nettoyage	1A 2A
12. PORTES et cadres de portes	- nettoyage	M+B
13. SALLES - polyvalente, rencontre de groupes et entrevue (multiservice)	-entretien et nettoyage régulier	J
14. CUISINES - AIRES DE REPOS - planchers - murs - mobilier (comptoir) - céramique - papier, serviettes - savon - compost	- lavage - époussetage et détachage - lavage - lavage - lavage - approvisionnement - approvisionnement - vider les contenants dans le bac à compost central	J+B B J J S+B J J J

ARTICLE, ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
15. SALLES DE TOILETTES - planchers - murs (céramique) - cloisons (intér.) - cloisons (ext.) - murs - urinoirs - cuvettes et sièges - éviers et douches - miroirs - réceptacle à savon - séchoirs à main - poubelles + accès. - sacs de plastique - papier et serviettes - savon - désinfectant	- lavage et balayage - décapage - lavage - détachage - lavage complet - lavage - lavage - lavage et désinfection - lavage et désinfection - lavage et désinfection - lavage - lavage - lavage - désinfection - remplacement - approvisionnement - approvisionnement - approvisionnement	J+B M J B s s s J J J J J J J J J J J
16. ASCENSEURS - planchers, mains courantes - intérieur - rainures de portes - portes et encadrement - plafond	- nettoyage - nettoyage complet - nettoyage complet - nettoyage où requis - nettoyage complet	J S S J 1A
17. ESCALIERS MÉCANIQUES - rainures, mains courantes - panneaux métalliques	- nettoyage et aspiration - nettoyage	J S
18. MONTE-CHARGE - planchers - cabine	- nettoyage - nettoyage	J S
19. MOBILIER - chaises et fauteuils bois, cuirette, plastique, fibre de verre - tissus - bureaux, tables, classeurs et étagères - bureaux, tables,	- lavage - aspiration - détachage - époussetage - détachage - lavage	4A 1A B S B 1A
20. FONTAINES À BOIRE	- nettoyage - désinfection	J 2S
21. CENDRIERS - corbeilles à rebuts - poubelles à déchets alimentaires	- vider et nettoyer - changer le sable - vider et nettoyer - vider et nettoyer - désinfecter	J M J J J

ARTICLE, ENDROIT OU APPAREIL	TÂCHES	FRÉQ./MIN.
22. BACS DE RÉCUPÉRATION - aux postes (papier) - du département ou de l'étage (papier, carton, verre, plastique et métal)	- vider dans bac de récupération de papier principal du bâtiment - vider dans bacs de récupération principaux du bâtiment	J J
23. TELEPHONES - appareils de bureau - appareils dans les salles de réunion	- nettoyage - nettoyage en profondeur	M s
24. TABLEAUX POUR ÉCRIRE	- nettoyage - lavage	J J
25. BABILLARDS D'AFFICHAGE	- époussetage	M
26. EXTINCTEURS	- époussetage - lavage	M 1A
27. ARMOIRES BOYAUX INCENDIE	- époussetage - lavage	1A 1A
28. PANNEAUX SIGNALISATION - (interne) - (externe)	- époussetage - lavage	2A 2A
29. RADIATEURS, CALORIFÈRES, CONVECTEURS	- époussetage - nettoyage	s 2A
30. GRILLES, DIFFUSEURS D'AIR	- nettoyage	1A
31. GARAGE ET ENTREPOT	- lavage du plancher - nettoyage des murs	B+2A 1A
32. ÉCLAIRAGE INCANDESCENT ET FLUORESCENT (luminaires, diffuseurs, réflecteurs, lampes)	- nettoyage à l'aide d'une solution antistatique	1A+B
33. AIRES PAVÉES, COURS IN- TÉRIEURES, STATIONNEMENT	- nettoyage	B

6.5 TÂCHES DU PROPRIÉTAIRE

6.5.1 AJUSTER LES POLITIQUES D'APPROVISIONNEMENT

Une fois l'audit des déchets est complétée, ajuster les politiques d'approvisionnement pour répondre aux résultats en réduisant la quantité de déchets de l'édifice le plus possible à la source (ex. choisir des produits avec un emballage recyclable, ou sans emballage).

6.5.2 FORMATION DES USAGERS DU BÂTIMENT

Mettre en place et gérer un programme d'éducation et de sensibilisation des usagers au programme de recyclage et tri des déchets du bâtiment. S'assurer que les bacs locaux de recyclage (par étage ou département) sont clairement identifiés et accessibles aux usagers.

Annexe D

Devis d'entretien électromécanique

TABLE DES MATIÈRES

1.1 GÉNÉRALITÉS

- 1.1.1 PORTÉE
- 1.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX
- 1.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ
- 1.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS
- 1.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

2.1 TRAVAUX

- 2.1.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL
- 2.1.2 RELAMPAGE PONCTUEL
- 2.1.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

1.1 GÉNÉRALITÉS

1.1.1 PORTÉE

Le Locateur doit fournir toute la main-d'oeuvre, les matériaux, les pièces de remplacement, les échafaudages, les outils spécialisés et autres accessoires nécessaires pour exécuter tous les travaux décrits au présent chapitre quelle que soit la période de l'année. Les matériaux ou les méthodes utilisés ne doivent pas détériorer la qualité de vie des usagers des locaux loués ni être nocifs pour la santé.

1.1.2 HORAIRES DES TRAVAUX

Les travaux d'entretien d'équipement et de protection qui risquent d'affecter significativement la bonne opération des systèmes devront être effectués après les heures normales de travail, sauf en cas d'impondérable majeur. Dans ce cas, le Locateur devra prendre les mesures nécessaires afin de limiter les inconvénients au Locataire. À son départ, le responsable de l'entretien doit s'assurer que tous les systèmes soient opérationnels.

Toutefois, le Locateur pourra, après entente avec le Locataire et confirmé par avis écrit, modifier raisonnablement cet horaire. Cet avis devra toutefois parvenir au Locataire dix (10) jours avant son application.

1.1.3 PROTECTION DE LA PROPRIÉTÉ

Le Locateur et/ou ses représentants doivent assurer la protection des biens du Locataire et de ses occupants.

1.1.4 IDENTIFICATION DES EMPLOYÉS

Dès le début de l'occupation des locaux loués par le Locataire et à sa demande, le Locateur doit lui fournir la liste du personnel ou des entrepreneurs qui assureront l'entretien des équipements électromécaniques. Par la suite, il doit faire de même pour toute modification de cette liste.

Renseignements requis pour les responsables: noms, numéros de téléphone, date de naissance, adresses postales, adresses courriels (si disponible).

1.1.5 REGISTRE DES TRAVAUX

Trente (30) jours après l'occupation des lieux par le Locataire, le Locateur doit lui remettre un registre des travaux d'entretien électromécanique ainsi que la fréquence de ces travaux.

2.1 TRAVAUX

2.1.1 COMPÉTENCE DU PERSONNEL

Le Locateur devra à ses frais assurer l'entretien de tous les équipements électromécaniques du bâtiment. Les travaux devront être exécutés par du personnel qualifié ou par des entrepreneurs externes qualifiés.

2.1.2 RELAMPAGE PONCTUEL

Le Locateur procédera, suite à sa vérification, dans un délai de 24 heures au remplacement de fluoescents et transformateur d'allumage (ballast) défectueux.

2.1.3 CERTIFICATION DES TRAVAUX

Un certificat écrit et signé par le Locateur ou par l'entrepreneur externe devra être envoyé par courrier certifié une fois l'an, confirmant que les travaux d'entretien des disciplines ci-dessous mentionnées ont été effectués ainsi que la fréquence de cet entretien respectée ;

- transport vertical;
- alarme-intrusion;
- protection-incendie;
- alarme-incendie;
- éclairage d'urgence;
- tous les équipements électriques (entrée principale, distribution, etc.) ;
- tous les équipements mécaniques (ventilation, chauffage, climatisation, plomberie, circuit d'eau chaude et réfrigérée, pompes, filtres, humidificateur, volets, persiennes, et tous les autres équipements nécessitant de l'entretien);
- toute la régulation automatique (micro-climat etc.).

Annexe E

Plan stratégique de développement durable

Directive # 01 Peinture sans composés organiques volatiles

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains (*ou écologiques*) pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de réaménagement, de rénovation, d'agrandissement ou de construction des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

C.O.V. : composés organiques volatiles qui sont considérés comme un danger pour l'environnement car ils contribuent à réduire la qualité de l'air intérieur. Les C.O.V. peuvent s'avérer un irritant avec des effets variables sur la santé d'une personne à l'autre. Les effets comprennent la toux, les maux de tête, les étourdissements ou des malaises plus graves. (sources : Environnement Canada et SCHL)

Peinture sans C.O.V. : peinture ne dégageant pas de composés organiques volatiles.

3. OBJET

Lorsque l'usage permet l'utilisation de peinture à base d'eau, utiliser des peintures sans C.O.V. Les peintures sélectionnées devront avoir obtenu le certificat environnemental « Green seal » émis par le « Master Painters Institute » (MPI).

Lorsque l'usage requiert des peintures à base de solvant chimique, favoriser les produits avec la plus faible teneur de C.O.V. disponible sur le marché et figurant sur la liste des produits approuvés du MPI Green Performance Standard. Pour information consultez le site internet : <http://www.specifygreen.com/APL/ProductIdxByMPInum.asp>

4. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazélais (acazelais@ville.montreal.qc.ca) qui les acheminera au comité.

5. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de peintures sans C.O.V. pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007

Date de révision : Juin 2007

Directive # 04

Utilisation de produits d'entretien sains et produits de papiers

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal et vise à promouvoir l'utilisation de produits sains (*ou écologiques*) pour une meilleure qualité de l'environnement intérieur dans les projets d'entretien/rénovation/agrandissement/construction de bâtiments de la Ville de Montréal.

1. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

2. DÉFINITIONS

(Produits sains ou écologique). Produits identifiés avec le sceaux (Green Seal) ou avec le logo programme choix environnemental du (P.C.E.)

3. OBJET

Obliger les entrepreneurs/locateurs à utiliser les produits écologiques disponibles afin de minimiser l'impact environnemental aussi bien à partir de la production que leur utilisation et finalement leur disposition.

Les entrepreneurs/locateurs doivent fournir la liste des produits avec leur soumission au représentant du directeur.

Les produits d'entretien sains et les produits de papiers homologués possibles sont:

- (Green Seal) veuillez consulter la liste à l'adresse suivante <http://www.green seal.org/findaproduct/index.cfm>
- (P.C.E.) choix environnemental veuillez consulter l'adresse suivante <http://www.environmentalchoice.com>

Dans le cas des produits non listés, tels que les nettoyeurs à tapis et des décapants à planchers, le soumissionnaire doit favoriser les produits répondant aux normes les plus strictes. De plus l'utilisation de produit sans composé organique volatil (COV) et sans chlore doit être préférée. L'acceptation de produits ne répondant pas à une des normes citées précédemment est à la discrétion du directeur.

RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. Pour tout commentaire relatif à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazalais qui les acheminera au comité.

4. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types ou par l'approvisionnement de produits sains pour les projets en régie.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction de immeubles. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

Date d'émission : Juin 2007
Date de révision : Juin 2007

Directive # 05
Gestion des déchets de construction

Date d'entrée en vigueur : immédiat

Émetteur : Direction des immeubles

1. OBJECTIF

La présente directive s'inscrit dans le cadre du plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal. Elle vise à détourner de l'élimination dans un site d'enfouissement les déchets de CRD (déchets issus de la construction, de la rénovation ou de la démolition) dans les projets d'entretien / construction / rénovation / agrandissement / démolition de bâtiments de la Ville de Montréal.

L'importance de cette directive découle du fait que les déchets de CRD représentent environ 30% des matières résiduelles générées au Québec, soit 3,5 millions de tonnes produites chaque année. Or, on estime que 90% de ces résidus de CRD peuvent être mis en valeur et, ainsi, détournés de l'enfouissement (source : Recyc-Québec).

Le recyclage des résidus de CRD permet de réduire l'impact sur l'environnement créé lorsqu'ils sont enfouis (par exemple, contamination de la nappe phréatique par les liquides qui se dégagent de la décomposition du gypse ou du bois, biogaz dégagés dans l'atmosphère par la décomposition du bois)

De plus, dans certains cas, la récupération des matériaux permet de réduire les coûts de démolition, notamment lorsque la quantité de métaux non ferreux à récupérer est importante. Cette affirmation sera d'autant plus vraie que les coûts de disposition des déchets dans les sites d'enfouissement augmenteront bientôt de façon significative en raison de la fermeture du site d'enfouissement au Complexe environnemental Saint-Michel.

2. CHAMP D'APPLICATION

Cette directive s'applique aux projets d'entretien, de construction, de rénovation, d'agrandissement ou de démolition des bâtiments municipaux, qu'ils soient des propriétés de la Ville ou des espaces en location.

3. DÉFINITIONS

Déchets de CRD : déchets de construction, rénovation, démolition. Ce terme désigne toutes les matières résiduelles amenées et produites sur un chantier ainsi que les éléments non-utilisés laissés sur place. Les déchets de CRD incluent également les déchets générés par les travailleurs (cigarettes, papiers, etc.) et les emballages.

Valorisation des déchets de CRD : la collecte, la transformation, la commercialisation et l'utilisation de matériaux qui ont été détournés ou récupérés du volume des déchets

Plan stratégique de développement durable

Direction des Immeubles

solides qui autrement auraient été éliminés dans les sites d'enfouissement. Y est incluse la valorisation énergétique autant que le recyclage et la réutilisation.

Réutilisation : la stratégie de remettre les matériaux ou équipements en utilisation active dans la même capacité ou dans une capacité similaire avec ou sans restauration / réusinage.

Déconstruction sélective : Façon d'effectuer la démolition en tout ou en partie d'un bâtiment en démantelant et en triant les composantes et les matériaux résiduels sur place lors des travaux. Le but est d'améliorer la valeur des matières en augmentant leur possibilité de réemploi et de favoriser les conditions de mise en marché. L'entrepreneur s'occupe alors lui-même de trouver des débouchés pour ces différents matériaux. Il en va de son propre profit. Le processus peut être un peu plus long qu'une démolition conventionnelle mais il est généralement moins dispendieux.

Filière d'élimination : Lieux d'élimination des déchets (récupération, recyclage, enfouissement, etc.).

Séparation à la source : le tri des déchets de CRD directement au chantier en fonction du type de matière (ex. : bois, métal, granulats, etc.) en vue d'une réutilisation immédiate, de leur revente à des récupérateurs / recycleurs pour fin de valorisation.

Métaux non-ferreux : aluminium, cuivre, plomb, zinc. Ces métaux ont une grande valeur de revente. La valeur de revente des métaux non-ferreux diminue beaucoup s'ils sont mélangés dans un même conteneur avec des métaux ferreux. Les métaux ferreux transformés tels que l'acier inoxydable et le laiton ont une valeur moindre sur le marché.

4. OBJET

- **Pour les travaux d'entretien** effectués par le personnel de la Ville, les déchets de CRD doivent être envoyés dans l'un des six (6) écocentres. Les résidus de CRD y sont acceptés gratuitement dans la mesure où ils sont livrés par un véhicule municipal de taille moyenne (les véhicules à benne versante sont refusés). Les catégories de déchets triés récupérés dans les écocentres pour valorisation sont :

Le bois	La terre
Le métal	Les résidus verts
Le roc et le béton	Les matières recyclables (carton, papier, verre, plastique)

Les matériaux ou objets réutilisables tels que lavabos ou autres peuvent également être déposés dans les entrepôts du réemploi des écocentres qui favoriseront par la suite leur réutilisation. Ils peuvent également être envoyés dans un centre de réemploi tels que ceux cités plus loin (Boytech, Habitat pour l'Humanité).

Les déchets dangereux tels que peintures, tubes fluorescents, détecteurs de fumée et batteries ne sont acceptés par les écocentres qu'en petite quantité. Les quantités plus importantes doivent être envoyées chez des récupérateurs spécialisés tels que :

Plan stratégique de développement durable

Direction des Immeubles

- AMB inc.
4450, rue Garand, St-Laurent Qc (514) 332-7577
- Consortium Écho-Logique
9705, rue Clément, LaSalle Qc (514) 323-2999
- Recycleur de lampes fluorescentes Contech inc.
725, av. Meloche, Dorval Qc (514) 637-3111

Pour plus d'informations et pour les adresses, consulter le guide de gestion des Écocentres (voir les références Internet).

- **Pour les chantiers de construction neuve et de rénovation**, il faut planifier les travaux et rédiger les documents d'appels d'offres de façon à :
 - Spécifier le maximum de matériaux fabriqués à partir de produits recyclés et le maximum de matériaux / équipements réutilisés tels quels ou restaurés / ré usinés;
 - Penser dès le départ à faciliter la déconstruction sélective à la fin de la vie utile du projet de façon faciliter la récupération des résidus de CRD (par exemple en favorisant des assemblages mécaniques au lieu d'utiliser de la colle, en ne favorisant pas l'utilisation de matériaux composites qui ne peuvent être séparés lors de leur disposition);
 - Récupérer le maximum de déchets de CRD produits par le chantier pour fin de valorisation (au minimum viser un taux de 50%). Dans la plupart des cas, la façon la plus simple est d'exiger que l'entrepreneur retienne les services d'une compagnie spécialisée qui fournit les conteneurs, les récupèrent et, dans leurs ateliers, font le tri des résidus de CRD en vrac. Il faut alors exiger un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité. Il est cependant profitable que les métaux (notamment les non ferreux) soient triés immédiatement au chantier dans un conteneur distinct car il est très payant de les revendre directement.

Actuellement, les deux principales entreprises à offrir ce genre de service intégré sont :

- Centre de tri Mélimax inc.
210-b, boul. Industriel, Châteauguay Qc (450) 699-6862
- Multi-recyclage S.D. inc.
3630, Montée St-François, Laval Qc (450) 625-9191

Pour les matériaux et équipements en bon état et réutilisables (lavabos, armoires de cuisine, portes, moulures, etc.), le chargé de projet est invité à :

- Trouver une nouvelle utilisation dans le même ou un autre bâtiment;
- À vérifier avec les équipes d'entretien s'ils veulent en garder comme pièces de remplacement;
- À vérifier s'ils peuvent être envoyés dans un centre de réemploi tel que :
 - Éco-Réno
6631, ave. Papineau, Montréal Qc (514) 725-9990
 - Boytech Démolition
5, rue des noyers, Mercier Qc (514) 918-0248
 - Habitat pour l'humanité / ReStore
7177, boul. Newman, LaSalle Qc (514) 907-8991

Plan stratégique de développement durable

Direction des immeubles

- Pour la démolition en tout ou en partie de bâtiments, il faut spécifier la déconstruction sélective et exiger de l'entrepreneur un rapport indiquant quels sont les matériaux qui ont pu être recyclés et dans quelle quantité.

5. RESPONSABLE DE L'IMPLANTATION, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DE LA DIRECTIVE

Le comité Bâtivert est responsable de collecter les données relatives à l'impact de cette directive. À la fin de chaque projet, il faut fournir le bilan par écrit des matériaux recyclés. Pour tout commentaire relativement à l'application de la directive, veuillez les transmettre par courriel à M. André Cazalais qui les acheminera au comité.

6. RESPONSABLE DE L'APPLICATION

L'ensemble du personnel de la Direction des immeubles est responsable de l'application de cette directive par la modification des documents contractuels types, l'ajout d'exigences spécifiques additionnelles dans les documents contractuels d'un projet ou par la planification de travaux d'entretien exécutés en régie ou à contrats.

Pour fins de statistiques, les chargés de projet doivent transmettre le bilan de la récupération des déchets de CRD pour chacun de leurs projets à André Cazalais.

Cette directive s'applique à tous les projets pilotés par la Direction des immeubles comme requérant. Elle s'applique aussi aux projets gérés par les arrondissements qui l'ont adopté ou qui y sont favorables.

7. RÉFÉRENCES INTERNET

SITE D'INFORMATION GÉNÉRALE

Écocentres, guide de gestion :

http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ENVIRONNEMENT_FR/MEDIA/DOCUMENTS/GUIDE%20%C9COCENTRES%20VERSUIB%208.PDF

SITES OFFRANT LISTE DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS

Recyc-Québec : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/clent/fr/repertoires/rep-recuperateurs.asp

Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3R MCDQ) : www.3rmcdq.qc.ca/membres.html

SITES DE RÉCUPÉRATEURS / RECYCLEURS

Mélimax : www.melimax.com

Multi Recyclage S.D. : www.multirecyclage.com

Éco-réno : www.ecoreno.com

Boytech Démolition : www.boytechdemolition.com

Habitat pour l'Humanité / Re Store : www.habitatmontreal.qc.ca

Date d'émission : Juin 2007

Date de révision : Juin 2007



(1)

Dossier # : 1165840008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017. La dépense totale, incluant les taxes, est de 307 501,85 \$. Bâtiment 3670.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017, pour une dépense totale de 307 501,85 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service de gestion et de planification immobilière.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-15 13:35

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165840008

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1er octobre au 31 décembre 2017. La dépense totale, incluant les taxes, est de 307 501,85 \$. Bâtiment 3670.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des enquêtes spécialisées du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe, à la Place Versailles située au 7275, rue Sherbrooke Est, des locaux constitués d'espaces à bureaux totalisant une superficie de 54 991 pi². Le bail est entré en vigueur en 1993 et a depuis été renouvelé et/ou modifié à sept reprises. L'entente actuelle arrivera à échéance le 30 septembre 2017.

En juin 2014, le conseil d'agglomération approuvait le sommaire relatif à l'acquisition de l'immeuble situé au 10351 Sherbrooke Est dans le but de relocaliser des services du SPVM, dont le Service des enquêtes spécialisées. Un projet de rénovation et d'agrandissement du bâtiment est actuellement en cours afin de loger ces services. Des imprévus dans le processus de planification ont fait en sorte qu'il ne sera pas possible de terminer les travaux avant la fin du bail en septembre 2017. Il apparaît donc nécessaire de prolonger le bail à la Place Versailles pour une durée de trois mois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, afin de terminer les travaux et le déménagement.

Les enjeux particuliers à ce projet incluent :

- des modifications importantes au programme pendant la conception;
- la nécessité de faire des études de site additionnelles;
- le processus d'obtention du permis de la ville de Montréal-Est;
- le processus d'enquête de l'entrepreneur adjudicataire;
- la particularité de déménager des services SPVM, entre autres, la préparation des locaux, les technologies particulières et les préparatifs pour la transition.

Une relocalisation temporaire des services SPVM n'est pas envisageable étant donné les besoins spécifiques et les exigences de sécurité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approbation du projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la ville de Montréal-Est, pour le prix de 8 278 200 \$, taxes incluses.

CG12 0295 - 23 août 2012 - Approbation du projet de septième convention de modification du bail, pour une durée de 5 ans, pour un montant de 6 058 359,44 \$ incluant les taxes.

CG07 0314 - 30 août 2007 - Approbation du renouvellement du bail et de l'ajout de superficie, pour une durée de 5 ans, pour un montant total de 5 318 119,83 \$ incluant les taxes.

CM04 0537 - 23 août 2004 - Approbation du renouvellement du bail pour une durée de 3 ans, moyennant un loyer annuel de 880 239,06 \$ taxes incluses.

SMCE040290001 - 19 mai 2004 - Comité exécutif Ville

Résolution 5862 - 20 juin 2001 - Approbation du renouvellement de bail (Ex-Cum)

Résolution 5169 - 13 décembre 1995 - Approbation de la modification du bail pour agrandissement (Ex-Cum).

Résolution 4932 - 16 février 1994 - Approbation de la modification du bail pour agrandissement (Ex-Cum).

Résolution 4730 - 9 décembre 1992 - Approbation du bail avec Place Versailles inc., pour une durée de 10 ans, moyennant un loyer mensuel de 33 375 \$ avant taxes.

DESCRIPTION

Le présent dossier recommande d'approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue, du locateur Place Versailles inc., des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, utilisés par le Service des enquêtes spécialisées du SPVM, d'une superficie d'environ 54 991 pi². Le terme du renouvellement est de trois mois, soit du 1^{er} octobre au 31 décembre 2017.

Le bail inclut un espace de stationnement intérieur sécurisé pour les voitures du Service.

JUSTIFICATION

Le loyer de base augmente de 9,50 \$/pi² à 10 \$/pi². Le loyer de base demandé de 10 \$/pi² est avantageux considérant que le taux de base de location pour un espace à bureaux dans ce secteur se situe entre 10 \$/pi² et 14,50 \$/pi². Toutes les autres conditions monétaires, soit les frais d'exploitation, les taxes foncières et les frais de stationnement demeurent les mêmes. Les frais d'exploitation sont augmentés annuellement selon l'IPC et les taxes foncières sont payées au réel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

	Loyer projeté du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2017 (3 mois)
Superficie locative 54 991 pi ²	
Loyer de base (pi ²)	10,00 \$
Frais exploitation (pi ²)	5,83 \$
Taxes foncières (pi ²)	3,15 \$

Loyer unitaire brut (pi ²)	18,98 \$
Loyer terme	260 932,30 \$
Loyer terme stat. sécurisé	6 518,76 \$
Loyer terme total	267 451,06 \$
TPS	13 372,55 \$
TVQ	26 678,24 \$
Loyer terme incluant les taxes	307 501,85 \$
Ristourne TPS	13 372,55 \$
Ristourne TVQ	13 339,12 \$
Loyer net terme	280 790,18 \$

La dépense totale de loyer pour le terme, incluant les taxes, est de 307 501,85 \$. Le coût du loyer ainsi que les fluctuations seront assumés à 100 % par le Service de la gestion et de la planification immobilière à même son budget.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention de la certification BOMA BEST a été suggérée au locateur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où ce dossier n'était pas approuvé et comme une relocalisation temporaire ne peut être envisagée, la construction de l'agrandissement au 10351 Sherbrooke Est devra être accélérée, ce qui occasionnera des coûts additionnels nettement supérieurs au coût de la prolongation du bail. De plus, l'approbation de la prolongation par le locateur est conditionnelle à l'approbation du dossier par les autorités municipales avant le 31 août 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue, en accord avec le Service des communications

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 25 août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal
Danielle LAVIGNE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Julie Ann SMITH, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Danielle LAVIGNE, 8 juillet 2016
Julie Ann SMITH, 8 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Melanie DI PALMA
Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-0685
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-06

Melanie DI PALMA
En remplacement de Suzie Desmarais, chef de division par intérim jusqu'au 8 juillet 2016 inclusivement

Tél : 514 872-0685
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-07-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services administratifs en remplacement de Marie-Claude Lavoie, directrice du Service jusqu'au 24 juillet 2016 inclusivement

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2016-07-14

Dossier # : 1165840008

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section location

Objet :

Approuver le projet de huitième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc., des espaces situés à la Place Versailles, au 7275, Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de trois mois, soit du 1er octobre au 31 décembre 2017. La dépense totale, incluant les taxes, est de 307 501,85 \$. Bâtiment 3670.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165840008 - information comptable.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-08

Lan-Huong DOAN
conseillère analyse - contrôle de gestion

Tél : 514 872-4674

Division : Service des finances - Point de service HDV

HUITIÈME CONVENTION DE MODIFICATION DU BAIL

ENTRE **PLACE VERSAILLES INC.**, corporation dûment constituée, ayant son siège au 5125, rue du Trianon, suite 300, Montréal, Québec, H1M 2S5, agissant et représentée par Monsieur William Gregory, dûment autorisé aux fins des présentes, tel qu'il le déclare

(ci-après appelée le «**Locateur**»)

ET

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes*

(ci-après appelée le «**Locataire**»)

ATTENDU QUE les parties ont conclu une convention de bail (le «Bail») le 16 décembre 1992 pour la location de locaux comprenant la totalité des 5e et 6e étages de l'immeuble mentionné («Immeuble») étant l'édifice à bureaux portant le numéro civique 7275, rue Sherbrooke Est, Montréal, et faisant partie du Centre commercial Place Versailles;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une première convention de modification de Bail le 14 janvier 1994 pour l'ajout de locaux comprenant la totalité du 4e étage et une partie du 3e étage de l'Immeuble, soit une superficie locative de 20 496 pi²;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une deuxième convention de modification de Bail le 20 décembre 1995 pour l'ajout de locaux d'une superficie locative de 1046 pi² au 3e étage de l'Immeuble;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une troisième convention de modification de Bail le 9 juin 1997 pour l'ajout de locaux d'une superficie de 5 215 pi² complétant l'entière occupation du 3e étage de l'Immeuble;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une quatrième convention de modification de Bail le 23 juillet 2001 afin de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2004;

ATTENDU QUE le 1^{er} janvier 2002, la Communauté urbaine de Montréal est devenue la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une cinquième convention de modification de Bail le 8 juillet 2004 afin de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2007;

ATTENDU QUE les parties ont conclu une sixième convention de modification de Bail le 30 août 2007 afin, entre autres, d'augmenter la superficie, d'y ajouter une option de renouvellement, et de prolonger le terme du Bail au 30 septembre 2012;

ATTENDU QUE le 16 décembre 2010, la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes et qu'elle a remis une copie de ladite politique au Locateur;

ATTENDU QUE le Locataire a exercé son option de renouvellement pour un terme de cinq ans, du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2017;

ATTENDU QUE les parties désirent apporter des modifications au Bail afin, entre autres choses, de modifier le terme du Bail selon les mêmes termes et conditions que le Bail sous réserve des dispositions ci-après stipulées;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1) PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du Bail.

2) TERME

Le terme de la convention de modification est de trois (3) mois, soit du 1^{er} octobre 2017 au 31 décembre 2017.

3) LOYER

Le loyer de base pour le terme sera de dix dollars le pied carré (10,00 \$/pi²). Toutes les autres obligations monétaires prévues par le Bail, tel que modifié, demeurent inchangées.

Sous réserve des dispositions et engagements de cette huitième convention de modification du Bail faisant partie intégrante du Bail, tous les autres engagements, conditions et stipulations prévus par le Bail, tel que modifié, demeurent inchangés et continueront de s'appliquer entre les parties.

LE LOCATEUR:

PLACE VERSAILLES INC

Le _____ e jour du mois de _____ 2016

Par : _____
Signature

Nom : William Gregory

LE LOCATAIRE:

VILLE DE MONTRÉAL

Le _____ e jour du mois de _____ 2016

Par : _____
Signature

Nom : Yves Saindon



Dossier # : 1165066006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 665 000 \$ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal	CP_C+ En route vers une plus grande autonomie	40 000 \$
Dispensaire diététique de Montréal	Bien se nourrir à bon compte	25 000 \$
Regroupement des cuisines collectives du Québec	Montréal en cuisine	22 000 \$
L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain	Priorité alimentation	25 000 \$
Resto plateau	Hausse de l'offre alimentaire	20 000 \$
Mission Bon Accueil	Fonds d'urgence - Banque alimentaire	25 000 \$

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 508 000 \$, aux cinq organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2017);

Organisme	Projet	Montant
Jeunesse au soleil	Nourrir l'espoir	90 000 \$
Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal	Solidarité	75 000 \$
Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal	Soulager la faim et nourrir l'espoir	100 000 \$
Moisson Montréal Inc.	Optimisation de la distribution	178 000 \$
Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	Action pour la nutrition des jeunes et leurs parents	65 000 \$

2. d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-07-08 08:09

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1165066006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 665 000 \$ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) signaient la 6e entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, dans le cadre des Alliances pour la solidarité. Le ministère avait alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année. En 2015, la Ville prolongeait l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MESS 2013-2015) auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) de 9 M\$ pour une année.

En mars 2016, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient d'un projet de modification à l'Entente afin de la prolonger d'un an et par laquelle le ministère confiait à la Ville un budget de 9 M\$. Cette entente prendra fin le 31 mars 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu.
- Répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'intervention en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du

travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0551 du 24 septembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant 488 000 \$ pour l'année 2015, à quatre organismes pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire soit 90 000 \$ à Jeunesse au soleil, 178 000 \$ à Moisson Montréal inc., 155 000 \$ à Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal et 65 000 \$ à Répît Providence, Maison Hochelaga-Maisonnette, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016)

CE15 1663 du 9 septembre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 000 \$, aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015 soit, 25 000 \$ à l'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain, 25 000 \$ à Dispensaire diététique de Montréal, 25 000 \$ à Mission Bon Accueil, 22 000 \$ à Regroupement des cuisines collectives du Québec, 20 000 \$ à Resto Plateau et 40 000 \$ à La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal, pour la réalisation de projets en sécurité alimentaire, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2016)

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG14 0203 du 1^{er} mai 2014

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 408 000 \$, aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, soit 178 000 \$ à Moisson Montréal inc., 90 000 \$ à Jeunesse au Soleil; 75 000 \$ à Regroupement des Magasins-partage de l'Île de Montréal et 65 000 \$ à Répît Providence, Maison Hochelaga-Maisonnette, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MESS (2013 - 2015)

CE14 0565 du 16 avril 2014

Accorder un soutien financier non récurrent de 157 000 \$, aux organismes ci-après désignés, pour l'année 2014, dont 25 000 \$, 25 000 \$ au Dispensaire diététique de Montréal, 25 000 \$ à Mission Bon Accueil, 22 000 \$ à Regroupement des cuisines collectives du Québec, 20 000 \$ à Resto Plateau et 40 000 \$ à La société de Saint-Vincent de Paul de

Montréal, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MESS (2013 - 2015)
CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

La Société de Saint-Vincent de Paul de Montréal

Projet : CP_C+ en route vers une plus grande autonomie

Ce projet consiste à poursuivre la Politique de sécurité alimentaire, à développer des outils favorisant l'autonomie, à accompagner des bénévoles dans le développement des partenariats avec les acteurs locaux, à suivre les personnes référées dans cinq points de service et, finalement, à répertorier leurs commentaires.

Montant recommandé : **40 000 \$**

Dispensaire diététique de Montréal

Projet : Bien se nourrir à bon compte

Ce projet couvre des activités d'apprentissage offertes aux femmes et à leur conjoint, particulièrement aux nouveaux arrivants qui sont au pays depuis moins de cinq ans. Les différents ateliers et activités proposés permettront à la population ciblée de mieux se nourrir et d'améliorer leur santé et celle de leur bébé.

Montant recommandé : **25 000 \$**

Regroupement des cuisines collectives du Québec

Projet : Montréal en cuisine 2015!

Ce projet consiste en des sessions de formation et d'accompagnement aux groupes communautaires qui désirent monter une cuisine collective et favoriser l'échange ainsi que la recherche d'outils pour soutenir les personnes maîtrisant peu le français. Cinq formations seront offertes et deux rencontres se tiendront avec des membres des Premières Nations.

Montant recommandé : **22 000 \$**

Jeunesse au soleil

Projet : Nourrir l'espoir

Ce soutien financier permettra de maintenir les activités de la banque alimentaire afin de continuer à offrir 2 300 dépannages par mois et poursuivre le développement de son potager urbain. Plus de 18 500 personnes seront touchées par ce projet.

Montant recommandé : **90 000 \$**

L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain

Projet : Priorité alimentation

Ce projet consiste en la préparation et la livraison de repas à des personnes vulnérables telles que les aînés ou les personnes faisant face à des problèmes de santé mentale ou en perte d'autonomie. L'ensemble du projet vise 1 600 personnes, dont 1 000 femmes.

Montant recommandé : **25 000 \$**

Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal

Projet : Solidarité

Ce soutien financier permettra de distribuer 26 tonnes de légumes aux organismes qui supportent les plus démunis et dix jeunes intégreront une démarche de réinsertion sociale. L'ensemble du projet viendra en aide à 132 500 personnes.

Montant recommandé : **75 000 \$**

Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal

Projet : Soulager la faim et nourrir l'espoir

Ce projet permettra de soutenir professionnellement les membres et de répondre à leurs besoins de plus en plus nombreux, d'augmenter le volume d'achat de sacs à dos et de fournitures scolaires afin de répondre au nombre grandissant d'enfants, d'explorer et d'approcher de nouveaux secteurs d'activités dans le but de diversifier les sources de contribution. Avec ce projet, le Regroupement des Magasins-partage de l'île de Montréal veut atteindre 25 000 personnes, dont 3 000 enfants de 0 à 6 ans et 8 000 adolescents de 12 à 17 ans.

Montant recommandé : **100 000 \$**

Moisson Montréal Inc.

Projet : Optimisation de la distribution

Ce soutien financier permettra de prolonger de deux mois la durée de vie des fruits et légumes frais en améliorant les techniques de conservation, de réemballer un minimum de 200 000 kilogrammes de viande et de poursuivre le programme de récupération en approchant de nouveaux supermarchés. Ce sont, au total, 140 000 personnes qui en bénéficieront. De plus, ce projet permettra de consolider les équipes de bénévoles, notamment par la participation accrue de membres issus de la nouvelle immigration et de personnes vivant avec une limitation fonctionnelle.

Montant recommandé : **178 000 \$**

Resto Plateau

Projet : Hausse de l'offre alimentaire

Ce projet permet à dix groupes communautaires de développer l'accueil de nouvelles personnes et d'accroître le nombre de repas vendus, offerts à prix réduit ou cédés, de diversifier la clientèle, de s'ouvrir aux jeunes mamans ainsi qu'aux jeunes en plus d'investir du temps au Comité itinérance du Plateau afin de pouvoir procéder aux références pertinentes.

Montant recommandé : **20 000 \$**

Répit Providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve

Projet : Action pour la nutrition des jeunes et de leurs parents

Ce soutien financier permettra de consolider les actions entreprises, soit offrir une aide alimentaire directe aux enfants de 0 à 11 ans et aux familles vivant des problèmes d'approvisionnement ainsi que de programmer différentes activités favorisant le savoir-faire et l'éducation nutritionnelle afin d'assurer un support aux enfants et à leurs familles. Le projet touchera 288 personnes.

Montant recommandé : **65 000 \$**

Mission Bon Accueil

Projet : Fonds d'urgence - Banque alimentaire

Ce projet permet à la banque alimentaire de Mission Bon Accueil, située dans un secteur qualifié de « désert alimentaire », de tenter de pallier à cette situation en offrant des services et des références aux plus démunis. Les familles monoparentales sont particulièrement ciblées.

Montant recommandé : **25 000 \$**

JUSTIFICATION

Les dix organismes ont déposé des demandes de soutien financier auprès du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) dans le cadre du fonds de solidarité en sécurité alimentaire prévu à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité Ville - MTESS (2013 - 2017). En vertu de ce qui est prévu aux balises de l'Entente, ces derniers ont élaboré des projets selon deux

orientations, soit aide aux banques alimentaires ou support aux interventions favorisant la prise en charge des populations ciblées. Après avoir analysé les résultats obtenus l'an passé, le SDSS recommande leur reconduction.

Afin d'éviter l'interruption des interventions auprès des plus démunis, certains projets ont débuté le 1er janvier 2016, et ce, parce qu'ils étaient financés à même le budget des organismes concernés. Tous doivent prendre fin au plus tard le 31 mars 2017.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec.

Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 665 000 \$, est prévu au SDSS.

Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Organisme	Projet	Soutien accordé		Soutien recommandé 2016	Soutien MTESS / projet global
		2014	2015		
La Société Saint-Vincent de Paul de Montréal	« CP_C+ En route vers une plus grande autonomie »	40 000 \$	40 000 \$	40 000 \$	69 %
Dispensaire diététique de Montréal	« Bien se nourrir à bon compte »	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	72 %
Regroupement des cuisines collectives du Québec	« Montréal en cuisine »	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	45 %
Jeunesse au soleil	« Nourrir l'espoir »	90 000 \$	90 000 \$	90 000 \$	100 %
L'Association des popotes roulantes du Montréal métropolitain	« Priorité alimentaire »	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	7 %
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	« Solidarité »	75 000 \$	75 000 \$	75 000 \$	100%
Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal	« Soulager la faim »	-	80 000 \$	100 000 \$	79 %
Moisson Montréal inc.	« Optimisation de la distribution »	(178 000 \$ projet : Transformation alimentaire)	178 000 \$	178 000 \$	69 %
Resto plateau	« Hausse de l'offre alimentaire »	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	19 %
Répit-providence, Maison Hochelaga-Maisonneuve	« Action pour la nutrition des	65 000 \$	65 000 \$	65 000 \$	43 %

Mission Bon Accueil	jeunes et leurs parents »	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	5 %
	« Fonds d'urgence - Banque alimentaire »				

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans l'action 36 prévue au Plan de développement durable de la collectivité montréalaise qui se lit comme suit : « Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets contribuent à assurer de saines habitudes alimentaires et des dépannages d'urgence aux populations démunies. Un refus ou un report priverait les organismes promoteurs de moyens d'intervention très importants et pénaliserait encore plus des populations déjà fragilisées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe B du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2016 Présentation au comité exécutif pour approbation de cinq soutiens financiers

Août 2016 Présentation au conseil d'agglomération pour approbation de cinq soutiens financiers

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mustapha TRARI
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514 872-8052
Télécop. : 514 872-1527

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514 872-1274
Télécop. : 514 872-9848

Le : 2016-05-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-07-07

Suivi Budgétaire 2016

Répartition budgétaire de l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité entre le MTESS et la Ville

Données au 30 Avril 2016

Description des Budgets	Budget modifié	Dépenses réelles	Engagements	Total engagements + Dépenses réelles	Disponibilité budgétaire sur budget modifié
Corpo - Diversité sociale (contributions financières)	46 800,04	0,00	0,00	0,00	46 800,04
Ressources humaines et administration	421 921,56	87 952,47	72 000,00	159 952,47	261 969,09
Développement des connaissances et évaluation	216 234,98	1 346,23	21 226,08	22 572,31	193 662,67
Villes Liées	151 939,50	-17 966,00	52 662,00	34 696,00	117 243,50
Arrondissements	5 064 772,27	1 631 449,19	3 035 596,63	4 667 045,82	397 726,45
Clientèles vulnérables (1)	1 018 122,73	6 599,10	549 857,63	466 456,73	461 666,00
101331 - Projets d'insertion soc. et éc. pour les immigrants et les jeunes	576 281,00	-26 000,00	601 000,00	575 000,00	1 281,00
111205 - Table des quartiers	497 932,00	6 552,00	32 760,00	39 312,00	458 620,00
111217 - Fonds de solidarité - FESS Itinérance	602 430,00	0,00	602 430,00	602 430,00	0,00
111218 - Fonds de solidarité - FESS Sécurité alimentaire	645 000,00	-160 600,00	160 600,00	0,00	645 000,00
111219 - Accompagnement en loisir	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
111220 - Itinérance	330 000,00	-40 866,52	370 866,52	330 000,00	0,00
T O T A L G É N É R A L	9 621 434,08	1 488 466,47	5 498 998,86	6 897 465,33	2 633 968,75

(1) Clientèles vulnérables : Projets jeunesse, Égalité Homme-femme, Famille et petite enfance, Anés, Sécurité urbaine et Autochtones

Dossier # : 1165066006

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet :

Accorder un soutien financier de 665 000 \$ aux dix organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville (2013 - 2017) / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165066006 - Certification de fonds.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget - PS Brennan 2

Tél : 514 872-1094

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Habib NOUARI
Agent(e) de gestion des ressources matérielles financières

Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances

Convention de contribution financière Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité

Numéro du sommaire décisionnel : GDD 116 5066 006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **JEUNESSE AU SOLEIL**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa place d'affaires au 4251, rue Saint-Urbain, Montréal, Québec, H2W 1V6 agissant et représentée par M. Tommy Kulczyk ou M. Helio Galego ou Mme Johanne (Giovanna) Saltarelli dûment autorisée à cette fin par une résolution de son conseil d'administration en date du 6 avril 2016;

N° d'inscription TPS : N/A
N° d'inscription TVQ : N/A
N° d'inscription d'organisme de charité : 11920 6290 RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également ou collectivement désignés aux présentes comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 (ci-après : « l'**Entente** »), laquelle a été amendée le 4 août 2015, notamment pour en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après : le « **Ministre** ») et la Ville ont convenu de prolonger l'Entente, jusqu'au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre d'un projet d'intervention à cet égard;

ATTENDU QUE la Ville désire favoriser la réalisation de ce projet d'intervention;

ATTENDU QUE la présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter le projet d'intervention conformément à la présente convention, aux Annexes A et B et au Projet d'intervention qui en font partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Directeur » :** la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé.
- 2.2 « Annexe A » :** le formulaire de demande de soutien financier déposé par l'Organisme.
- 2.3 « Annexe B » :** le protocole de communication publique joint à la présente convention.
- 2.4 « Projet d'intervention » :** l'Annexe A approuvée par le Directeur, conformément à l'article 4.1 des présentes.
- 2.5 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention.
- 2.6 « Rapports d'étape » :** les rapports prévus au Projet d'intervention, le cas échéant, lesquels doivent être remis au Directeur aux dates qui y sont déterminées.

- 2.7 « Rapport final » :** le rapport prévu au Projet d'intervention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes A et B et du Projet d'intervention qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte du Projet d'intervention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

4.1 Projet d'intervention

Soumet l'Annexe A pour approbation par le Directeur au plus tard, dix (10) jours après la signature de la présente convention par les Parties, cette annexe décrivant les activités, actions et interventions proposées, les résultats escomptés, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités.

4.2 Réalisation du projet

Réalise son Projet d'intervention en conformité avec les dispositions de la présente convention.

4.3 Rapports d'étape et final

Dépose, auprès du Directeur, les Rapports d'étape, le cas échéant, ainsi que le Rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels, non limitativement, la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet d'intervention sur le milieu ou auprès des clientèles concernées.

4.4 Autorisations et permis

Obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

4.5 Respect des lois

Se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs.

4.6 Promotion et publicité

- 4.6.1** Met en évidence la contribution de la Ville et du Ministre dans tous les documents, communications, rapports et activités entourant la promotion et la diffusion publique du Projet d'intervention.
- 4.6.2** Respecte les termes et conditions de l'Annexe B, plus particulièrement en ce qui a trait à l'annonce publique du Projet d'intervention.

4.7 Aspects financiers

- 4.7.1** Dépose les Rapports d'étape, le cas échéant, auprès du Directeur, ainsi que le Rapport final. En cas de résiliation de la présente convention, le Rapport final doit être transmis au Directeur dans les trente (30) jours de la date de résiliation.
- 4.7.2** Tient une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.
- 4.7.3** Autorise le Directeur du Service des finances de la Ville et le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie.
- 4.7.4** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Directeur, copie desdits états financiers vérifiés ainsi que le Rapport annuel, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.
- 4.7.5** Remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités du Projet d'intervention dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet.
- 4.7.6** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.8 Responsabilité

Prend fait et cause pour la Ville et le Ministre dans toute poursuite dirigée contre ces derniers par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et les tient indemnes de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

4.9 Lettres patentes

Fournit, à la signature de la convention, une copie de ses Lettres Patentes.

4.10 Communications

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au Ministre, toute information ou tout document concernant la présente convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Renouvellement

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, à l'Annexe B et au Projet d'intervention, la Ville pourrait renouveler la présente convention pour une durée additionnelle maximale de deux (2) ans, suite à l'approbation, par le Directeur, des Rapports d'étape déposés par l'Organisme, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations requises par les instances municipales compétentes en temps utile et du versement des crédits nécessaires par le Ministre.

5.2 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **QUATRE-VINGT-DIX MILLE DOLLARS (90 000 \$)**.

5.3 Versements

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.3.1 Quatre-vingts pourcent (80 %), soit un montant de **SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS (72 000 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;

5.3.2 le solde de vingt pourcent (20 %), soit un montant de **DIX-HUIT MILLE DOLLARS (18 000 \$)**, dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le **31 janvier 2017**.

5.4 Annulation

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités du Projet d'intervention ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de son Projet d'intervention.

5.5 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 DÉONTOLOGIE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à la présente convention et au Projet d'intervention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Directeur, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins du Projet d'intervention, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à appuyer la mission globale de l'Organisme ou à payer des frais concernant l'embauche d'une firme qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

- I) Si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- II) Si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- III) si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- IV)** s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe II), III) et IV) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7.1, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet d'intervention reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **ASSURANCES**

- 9.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par accident ou événement, une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 9.2** De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 9.3** Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 10

DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7.2, 7.3 et 8 de la présente convention, le 31 décembre 2016.

ARTICLE 11

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

11.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

11.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des Parties.

11.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

11.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 4251, rue Saint-Urbain, Montréal, Québec, H2W 1V6 et tout avis doit être adressé à l'attention de M. Tommy Kulczyk ou M. Helio Galego ou Mme Johanne (Giovanna) Saltarelli. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

JOINDRE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE À JOUR

Ainsi que les Annexes A et B

Convention de contribution financière Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité

Numéro du sommaire décisionnel : GDD 116 5066 006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **REGROUPEMENT DES MAGASINS-PARTAGE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa place d'affaires au 3000, rue Beaubien Est, bureau 207, Montréal, Québec, H1Y 2H2, agissant et représentée par Mme Sylvie Rochette, directrice générale dûment autorisée à cette fin par une résolution de son conseil d'administration en date du 1^{er} février 2016 :

N° d'inscription TPS : N/A
N° d'inscription TVQ : N/A
N° d'inscription d'organisme de charité : 876 578 022

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également ou collectivement désignés aux présentes comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 (ci-après : « l'**Entente** »), laquelle a été amendée le 4 août 2015, notamment pour en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après : le « **Ministre** ») et la Ville ont convenu de prolonger l'Entente, jusqu'au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre d'un projet d'intervention à cet égard;

ATTENDU QUE la Ville désire favoriser la réalisation de ce projet d'intervention;

ATTENDU QUE la présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter le projet d'intervention conformément à la présente convention, aux Annexes A et B et au Projet d'intervention qui en font partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Directeur » :** la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé.
- 2.2 « Annexe A » :** le formulaire de demande de soutien financier déposé par l'Organisme.
- 2.3 « Annexe B » :** le protocole de communication publique joint à la présente convention.
- 2.4 « Projet d'intervention » :** l'Annexe A approuvée par le Directeur, conformément à l'article 4.1 des présentes.
- 2.5 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention.
- 2.6 « Rapports d'étape » :** les rapports prévus au Projet d'intervention, le cas échéant, lesquels doivent être remis au Directeur aux dates qui y sont déterminées.

- 2.7 « Rapport final » :** le rapport prévu au Projet d'intervention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes A et B et du Projet d'intervention qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte du Projet d'intervention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

4.1 Projet d'intervention

Soumet l'Annexe A pour approbation par le Directeur au plus tard, dix (10) jours après la signature de la présente convention par les Parties, cette annexe décrivant les activités, actions et interventions proposées, les résultats escomptés, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités.

4.2 Réalisation du projet

Réalise son Projet d'intervention en conformité avec les dispositions de la présente convention.

4.3 Rapports d'étape et final

Dépose, auprès du Directeur, les Rapports d'étape, le cas échéant, ainsi que le Rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels, non limitativement, la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet d'intervention sur le milieu ou auprès des clientèles concernées.

4.4 Autorisations et permis

Obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

4.5 Respect des lois

Se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs.

4.6 Promotion et publicité

- 4.6.1** Met en évidence la contribution de la Ville et du Ministre dans tous les documents, communications, rapports et activités entourant la promotion et la diffusion publique du Projet d'intervention.
- 4.6.2** Respecte les termes et conditions de l'Annexe B, plus particulièrement en ce qui a trait à l'annonce publique du Projet d'intervention.

4.7 Aspects financiers

- 4.7.1** Dépose les Rapports d'étape, le cas échéant, auprès du Directeur, ainsi que le Rapport final. En cas de résiliation de la présente convention, le Rapport final doit être transmis au Directeur dans les trente (30) jours de la date de résiliation.
- 4.7.2** Tient une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.
- 4.7.3** Autorise le Directeur du Service des finances de la Ville et le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie.
- 4.7.4** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Directeur, copie desdits états financiers vérifiés ainsi que le Rapport annuel, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.
- 4.7.5** Remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités du Projet d'intervention dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet.
- 4.7.6** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.8 Responsabilité

Prend fait et cause pour la Ville et le Ministre dans toute poursuite dirigée contre ces derniers par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et les tient indemnes de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

4.9 Lettres patentes

Fournit, à la signature de la convention, une copie de ses Lettres Patentes.

4.10 Communications

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au Ministre, toute information ou tout document concernant la présente convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Renouvellement

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, à l'Annexe B et au Projet d'intervention, la Ville pourrait renouveler la présente convention pour une durée additionnelle maximale de deux (2) ans, suite à l'approbation, par le Directeur, des Rapports d'étape déposés par l'Organisme, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations requises par les instances municipales compétentes en temps utile et du versement des crédits nécessaires par le Ministre.

5.2 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **SOIXANTE-QUINZE MILLE DOLLARS (75 000 \$)**.

5.3 Versements

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.3.1 Quatre-vingts pourcent (80 %), soit un montant de **SOIXANTE MILLE DOLLARS (60 000 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;

5.3.2 le solde de vingt pourcent (20 %), soit un montant de **QUINZE MILLE DOLLARS (15 000 \$)**, dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le **30 avril 2017**.

5.4 Annulation

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités du Projet d'intervention ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de son Projet d'intervention.

5.5 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 DÉONTOLOGIE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à la présente convention et au Projet d'intervention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Directeur, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins du Projet d'intervention, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à appuyer la mission globale de l'Organisme ou à payer des frais concernant l'embauche d'une firme qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

- I)** Si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- II)** Si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- III)** si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

IV) s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe II), III) et IV) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7.1, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet d'intervention reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **ASSURANCES**

- 9.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par accident ou événement, une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 9.2** De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 9.3** Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 10

DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7.2, 7.3 et 8 de la présente convention, le 31 mars 2017.

ARTICLE 11

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

11.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

11.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des Parties.

11.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

11.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3000, rue Beaubien Est, bureau 207, Montréal, Québec, H1Y 2H2 et tout avis doit être adressé à l'attention de Mme Sylvie Rochette, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, L'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

JOINDRE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE À JOUR

Ainsi que les Annexes A et B

Convention de contribution financière Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité

Numéro du sommaire décisionnel : GDD 116 5066 006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **REGROUPEMENT DES MAGASINS-PARTAGE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa place d'affaires au 3000, rue Beaubien Est, bureau 207, Montréal, Québec, H1Y 2H2, agissant et représentée par Mme Sylvie Rochette, directrice générale dûment autorisée à cette fin par une résolution de son conseil d'administration en date du 1^{er} février 2016 :

N° d'inscription TPS : N/A
N° d'inscription TVQ : N/A
N° d'inscription d'organisme de charité : 876 578 022

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également ou collectivement désignés aux présentes comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 (ci-après : « l'**Entente** »), laquelle a été amendée le 4 août 2015, notamment pour en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après : le « **Ministre** ») et la Ville ont convenu de prolonger l'Entente, jusqu'au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre d'un projet d'intervention à cet égard;

ATTENDU QUE la Ville désire favoriser la réalisation de ce projet d'intervention;

ATTENDU QUE la présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter le projet d'intervention conformément à la présente convention, aux Annexes A et B et au Projet d'intervention qui en font partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Directeur » :** la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé.
- 2.2 « Annexe A » :** le formulaire de demande de soutien financier déposé par l'Organisme.
- 2.3 « Annexe B » :** le protocole de communication publique joint à la présente convention.
- 2.4 « Projet d'intervention » :** l'Annexe A approuvée par le Directeur, conformément à l'article 4.1 des présentes.
- 2.5 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention.
- 2.6 « Rapports d'étape » :** les rapports prévus au Projet d'intervention, le cas échéant, lesquels doivent être remis au Directeur aux dates qui y sont déterminées.

- 2.7 « Rapport final » :** le rapport prévu au Projet d'intervention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes A et B et du Projet d'intervention qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte du Projet d'intervention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

4.1 Projet d'intervention

Soumet l'Annexe A pour approbation par le Directeur au plus tard, dix (10) jours après la signature de la présente convention par les Parties, cette annexe décrivant les activités, actions et interventions proposées, les résultats escomptés, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités.

4.2 Réalisation du projet

Réalise son Projet d'intervention en conformité avec les dispositions de la présente convention.

4.3 Rapports d'étape et final

Dépose, auprès du Directeur, les Rapports d'étape, le cas échéant, ainsi que le Rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels, non limitativement, la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet d'intervention sur le milieu ou auprès des clientèles concernées.

4.4 Autorisations et permis

Obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

4.5 Respect des lois

Se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs.

4.6 Promotion et publicité

- 4.6.1** Met en évidence la contribution de la Ville et du Ministre dans tous les documents, communications, rapports et activités entourant la promotion et la diffusion publique du Projet d'intervention.
- 4.6.2** Respecte les termes et conditions de l'Annexe B, plus particulièrement en ce qui a trait à l'annonce publique du Projet d'intervention.

4.7 Aspects financiers

- 4.7.1** Dépose les Rapports d'étape, le cas échéant, auprès du Directeur, ainsi que le Rapport final. En cas de résiliation de la présente convention, le Rapport final doit être transmis au Directeur dans les trente (30) jours de la date de résiliation.
- 4.7.2** Tient une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.
- 4.7.3** Autorise le Directeur du Service des finances de la Ville et le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie.
- 4.7.4** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Directeur, copie desdits états financiers vérifiés ainsi que le Rapport annuel, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.
- 4.7.5** Remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités du Projet d'intervention dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet.
- 4.7.6** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.8 Responsabilité

Prend fait et cause pour la Ville et le Ministre dans toute poursuite dirigée contre ces derniers par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et les tient indemnes de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

4.9 Lettres patentes

Fournit, à la signature de la convention, une copie de ses Lettres Patentes.

4.10 Communications

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au Ministre, toute information ou tout document concernant la présente convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Renouvellement

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, à l'Annexe B et au Projet d'intervention, la Ville pourrait renouveler la présente convention pour une durée additionnelle maximale de deux (2) ans, suite à l'approbation, par le Directeur, des Rapports d'étape déposés par l'Organisme, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations requises par les instances municipales compétentes en temps utile et du versement des crédits nécessaires par le Ministre.

5.2 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$)**.

5.3 Versements

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.3.1 Quatre-vingts pourcent (80 %), soit un montant de **QUATRE-VINGTS MILLE DOLLARS (80 000 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;

5.3.2 le solde de vingt pourcent (20 %), soit un montant de **VINGT MILLE DOLLARS (20 000 \$)**, dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le **30 avril 2017**.

5.4 Annulation

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités du Projet d'intervention ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de son Projet d'intervention.

5.5 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 DÉONTOLOGIE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à la présente convention et au Projet d'intervention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Directeur, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins du Projet d'intervention, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à appuyer la mission globale de l'Organisme ou à payer des frais concernant l'embauche d'une firme qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

- I)** Si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- II)** Si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- III)** si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

IV) s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif.

- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe II), III) et IV) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7.1, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet d'intervention reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **ASSURANCES**

- 9.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par accident ou événement, une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 9.2** De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 9.3** Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 10

DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7.2, 7.3 et 8 de la présente convention, le 31 mars 2017.

ARTICLE 11

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

11.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

11.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des Parties.

11.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

11.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 3000, rue Beaubien Est, bureau 207, Montréal, Québec, H1Y 2H2 et tout avis doit être adressé à l'attention de Mme Sylvie Rochette, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, à Montréal, province de Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

**REGROUPEMENT DES MAGASINS-PARTAGE
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

Par : _____
Mme Sylvie Rochette, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2016 (Résolution)

JOINDRE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE À JOUR

Ainsi que les Annexes A et B

Convention de contribution financière Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité

Numéro du sommaire décisionnel : GDD 116 5066 006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006:

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MOISSON MONTRÉAL INC.**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa place d'affaires au 6880, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H4T 2A1, agissant et représentée par M. Richard D.Daneau, directeur général, dûment autorisé à cette fin par une résolution de son conseil d'administration en date du 22 mars 2016 :

N° d'inscription TPS : 103741757RT0001
N° d'inscription TVQ : 1006410398
N° d'inscription d'organisme de charité : 103741757RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également ou collectivement désignés aux présentes comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 (ci-après : « l'**Entente** »), laquelle a été amendée le 4 août 2015, notamment pour en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après : le « **Ministre** ») et la Ville ont convenu de prolonger l'Entente, jusqu'au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre d'un projet d'intervention à cet égard;

ATTENDU QUE la Ville désire favoriser la réalisation de ce projet d'intervention;

ATTENDU QUE la présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter le projet d'intervention conformément à la présente convention, aux Annexes A et B et au Projet d'intervention qui en font partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Directeur » :** la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé.
- 2.2 « Annexe A » :** le formulaire de demande de soutien financier déposé par l'Organisme.
- 2.3 « Annexe B » :** le protocole de communication publique joint à la présente convention.
- 2.4 « Projet d'intervention » :** l'Annexe A approuvée par le Directeur, conformément à l'article 4.1 des présentes.
- 2.5 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention.
- 2.6 « Rapports d'étape » :** les rapports prévus au Projet d'intervention, le cas échéant, lesquels doivent être remis au Directeur aux dates qui y sont déterminées.

- 2.7 « Rapport final » :** le rapport prévu au Projet d'intervention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes A et B et du Projet d'intervention qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte du Projet d'intervention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

4.1 Projet d'intervention

Soumet l'Annexe A pour approbation par le Directeur au plus tard, dix (10) jours après la signature de la présente convention par les Parties, cette annexe décrivant les activités, actions et interventions proposées, les résultats escomptés, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités.

4.2 Réalisation du projet

Réalise son Projet d'intervention en conformité avec les dispositions de la présente convention.

4.3 Rapports d'étape et final

Dépose, auprès du Directeur, les Rapports d'étape, le cas échéant, ainsi que le Rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels, non limitativement, la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet d'intervention sur le milieu ou auprès des clientèles concernées.

4.4 Autorisations et permis

Obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

4.5 Respect des lois

Se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs.

4.6 Promotion et publicité

- 4.6.1** Met en évidence la contribution de la Ville et du Ministre dans tous les documents, communications, rapports et activités entourant la promotion et la diffusion publique du Projet d'intervention.
- 4.6.2** Respecte les termes et conditions de l'Annexe B, plus particulièrement en ce qui a trait à l'annonce publique du Projet d'intervention.

4.7 Aspects financiers

- 4.7.1** Dépose les Rapports d'étape, le cas échéant, auprès du Directeur, ainsi que le Rapport final. En cas de résiliation de la présente convention, le Rapport final doit être transmis au Directeur dans les trente (30) jours de la date de résiliation.
- 4.7.2** Tient une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.
- 4.7.3** Autorise le Directeur du Service des finances de la Ville et le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie.
- 4.7.4** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Directeur, copie desdits états financiers vérifiés ainsi que le Rapport annuel, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.
- 4.7.5** Remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités du Projet d'intervention dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet.
- 4.7.6** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.8 Responsabilité

Prend fait et cause pour la Ville et le Ministre dans toute poursuite dirigée contre ces derniers par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et les tient indemnes de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

4.9 Lettres patentes

Fournit, à la signature de la convention, une copie de ses Lettres Patentes.

4.10 Communications

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au Ministre, toute information ou tout document concernant la présente convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Renouvellement

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, à l'Annexe B et au Projet d'intervention, la Ville pourrait renouveler la présente convention pour une durée additionnelle maximale de deux (2) ans, suite à l'approbation, par le Directeur, des Rapports d'étape déposés par l'Organisme, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations requises par les instances municipales compétentes en temps utile et du versement des crédits nécessaires par le Ministre.

5.2 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE DOLLARS (178 000 \$)**.

5.3 Versements

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.3.1 Quatre-vingts pourcent (80 %), soit un montant de **CENT QUARANTE-DEUX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS (142 400 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;

5.3.2 le solde de vingt pourcent (20 %), soit un montant de **TRENTE-CINQ MILLE SIX CENTS DOLLARS (35 600 \$)**, dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le **31 janvier 2017**.

5.4 Annulation

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités du Projet d'intervention ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de son Projet d'intervention.

5.5 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 **DÉONTOLOGIE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à la présente convention et au Projet d'intervention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Directeur, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins du Projet d'intervention, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à appuyer la mission globale de l'Organisme ou à payer des frais concernant l'embauche d'une firme qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

- I)** Si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- II)** Si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- III)** si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- IV)** s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe II), III) et IV) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7.1, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet d'intervention reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **ASSURANCES**

- 9.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par accident ou événement, une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 9.2** De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 9.3** Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 10
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7.2, 7.3 et 8 de la présente convention, le 31 décembre 2016.

ARTICLE 11
DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

11.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

11.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des Parties.

11.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

11.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 6880, chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal, Québec, H4T 2A1 et tout avis doit être adressé à l'attention de M. Richard D.Daneau, directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, L'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, à Montréal, province de Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

MOISSON MONTRÉAL

Par : _____
M. Richard D.Daneau, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2016 (Résolution)

JOINDRE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE À JOUR

Ainsi que les Annexes A et B

Convention de contribution financière Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité

Numéro du sommaire décisionnel : GDD 116 5066 006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL, VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **RÉPIT-PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE**, personne morale constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa place d'affaires au 1855, rue Dézéry, Montréal, Québec, H1W 2S1 agissant et représentée par Mme Isabelle Perreault, directrice générale, dûment autorisée à cette fin par une résolution de son conseil d'administration en date du 25 janvier 2016;

N° d'inscription TPS : N/A
N° d'inscription TVQ : N/A
N° d'inscription d'organisme de charité : 8962965969RR0001

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également ou collectivement désignés aux présentes comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la Ville et la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ont conclu une entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2015 (ci-après : « l'**Entente** »), laquelle a été amendée le 4 août 2015, notamment pour en prolonger la durée jusqu'au 31 mars 2016;

ATTENDU QUE le Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (ci-après : le « **Ministre** ») et la Ville ont convenu de prolonger l'Entente, jusqu'au 31 mars 2017;

ATTENDU QUE l'Organisme entend s'attaquer aux problématiques en lien avec les situations de pauvreté, d'exclusion sociale et à risque vécues par des individus et des familles et entend aussi promouvoir la qualité de vie et la protection de l'environnement urbain;

ATTENDU QUE l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la mise en œuvre d'un projet d'intervention à cet égard;

ATTENDU QUE la Ville désire favoriser la réalisation de ce projet d'intervention;

ATTENDU QUE la présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Entente;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'Organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 OBJET

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter le projet d'intervention conformément à la présente convention, aux Annexes A et B et au Projet d'intervention qui en font partie intégrante.

ARTICLE 2 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Directeur » :** la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé.
- 2.2 « Annexe A » :** le formulaire de demande de soutien financier déposé par l'Organisme.
- 2.3 « Annexe B » :** le protocole de communication publique joint à la présente convention.
- 2.4 « Projet d'intervention » :** l'Annexe A approuvée par le Directeur, conformément à l'article 4.1 des présentes.
- 2.5 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention.
- 2.6 « Rapports d'étape » :** les rapports prévus au Projet d'intervention, le cas échéant, lesquels doivent être remis au Directeur aux dates qui y sont déterminées.

- 2.7 « Rapport final » :** le rapport prévu au Projet d'intervention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 INTERPRÉTATION

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition des Annexes A et B et du Projet d'intervention qui serait inconciliable avec celui-ci. Le texte du Projet d'intervention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

4.1 Projet d'intervention

Soumet l'Annexe A pour approbation par le Directeur au plus tard, dix (10) jours après la signature de la présente convention par les Parties, cette annexe décrivant les activités, actions et interventions proposées, les résultats escomptés, les prévisions budgétaires ainsi que le calendrier du déroulement des activités.

4.2 Réalisation du projet

Réalise son Projet d'intervention en conformité avec les dispositions de la présente convention.

4.3 Rapports d'étape et final

Dépose, auprès du Directeur, les Rapports d'étape, le cas échéant, ainsi que le Rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels, non limitativement, la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du Projet d'intervention sur le milieu ou auprès des clientèles concernées.

4.4 Autorisations et permis

Obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention.

4.5 Respect des lois

Se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs.

4.6 Promotion et publicité

- 4.6.1** Met en évidence la contribution de la Ville et du Ministre dans tous les documents, communications, rapports et activités entourant la promotion et la diffusion publique du Projet d'intervention.
- 4.6.2** Respecte les termes et conditions de l'Annexe B, plus particulièrement en ce qui a trait à l'annonce publique du Projet d'intervention.

4.7 Aspects financiers

- 4.7.1** Dépose les Rapports d'étape, le cas échéant, auprès du Directeur, ainsi que le Rapport final. En cas de résiliation de la présente convention, le Rapport final doit être transmis au Directeur dans les trente (30) jours de la date de résiliation.
- 4.7.2** Tient une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées.
- 4.7.3** Autorise le Directeur du Service des finances de la Ville et le Vérificateur général du Québec ou leurs représentants, à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie.
- 4.7.4** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, au Directeur, copie desdits états financiers vérifiés ainsi que le Rapport annuel, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier.
- 4.7.5** Remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités du Projet d'intervention dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet.
- 4.7.6** Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Directeur en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.8 Responsabilité

Prend fait et cause pour la Ville et le Ministre dans toute poursuite dirigée contre ces derniers par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et les tient indemnes de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

4.9 Lettres patentes

Fournit, à la signature de la convention, une copie de ses Lettres Patentes.

4.10 Communications

L'Organisme autorise la Ville à transmettre au Ministre, toute information ou tout document concernant la présente convention.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Renouvellement

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, à l'Annexe B et au Projet d'intervention, la Ville pourrait renouveler la présente convention pour une durée additionnelle maximale de deux (2) ans, suite à l'approbation, par le Directeur, des Rapports d'étape déposés par l'Organisme, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations requises par les instances municipales compétentes en temps utile et du versement des crédits nécessaires par le Ministre.

5.2 Contribution financière

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **SOIXANTE-CINQ MILLE DOLLARS (65 000 \$)**.

5.3 Versements

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.3.1 Quatre-vingts pourcent (80 %), soit un montant de **CINQUANTE-DEUX MILLE DOLLARS (52 000 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;

5.3.2 le solde de vingt pourcent (20 %), soit un montant de **TREIZE MILLE DOLLARS (13 000 \$)**, dans les trente (30) jours de l'approbation par le Directeur du rapport final comportant les informations demandées par ce dernier et qui doit être remis avant le **31 janvier 2017**.

5.4 Annulation

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités du Projet d'intervention ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de son Projet d'intervention.

5.5 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 DÉONTOLOGIE

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à la présente convention et au Projet d'intervention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Directeur, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux fins du Projet d'intervention, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à appuyer la mission globale de l'Organisme ou à payer des frais concernant l'embauche d'une firme qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 DÉFAUT

7.1 Il y a défaut :

- I) Si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- II) Si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- III) si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;

- IV)** s'il perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 7.2** Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe II), III) et IV) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7.1, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet d'intervention reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **ASSURANCES**

- 9.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par accident ou événement, une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 9.2** De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 9.3** Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 10

DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7.2, 7.3 et 8 de la présente convention, le 31 décembre 2016.

ARTICLE 11

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

11.1 Entente complète

La convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

11.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

11.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

11.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

11.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable de chacune des Parties.

11.6 Lois applicables et juridiction

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

11.7 Ayants droit liés

La présente convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

11.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

11.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 1855, rue Dézéry, Montréal, Québec, H1W 2S1 et tout avis doit être adressé à l'attention de Mme Isabelle Perreault, directrice générale. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, L'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, 4^e étage, à Montréal, province de Québec, H3C 0G4 et tout avis doit être adressé à l'attention du Directeur.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

RÉPÎT-PROVIDENCE MAISON HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Par : _____
Mme Isabelle Perreault, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le ^e jour de 2016 (Résolution)

JOINDRE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE À JOUR

Ainsi que les Annexes A et B



(1)

Dossier # : 1166794006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 686 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour les activités et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports conformément aux indications budgétaires / Approuver les projets de convention à cet effet

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 98 408 \$ à deux organismes soit, un montant de 50 000 \$ à Mission Old Brewery pour la réalisation du projet « Santé urbaine » et un montant de 48 408 \$ à Projets autochtones du Québec pour la réalisation du projet « Maison autochtone de Montréal », dans le cadre du budget du Service de la diversité social et des sports;
2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

de recommander au conseil d'agglomération :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 157 278 \$ à deux organismes, soit un montant de 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal pour la réalisation du projet « Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités » et un montant de 54 318 \$ à L'Association d'entraide Le Chaînon inc. pour la réalisation du projet « Accueil de nuit », dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports;

2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-07-06 17:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166794006

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 686 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour les activités et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports conformément aux indications budgétaires / Approuver les projets de convention à cet effet

CONTENU

CONTEXTE

Comme tout grand centre urbain, Montréal connaît la réalité de l'itinérance et la précarité vécue par certains citoyens. L'objectif principal qui guide les actions et décisions de la Ville de Montréal en matière d'errance urbaine est d'aider les personnes sans-abri à briser le cycle de l'itinérance et à sortir de la rue. Les interventions du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) prennent plusieurs formes, dont :

- l'aide aux organismes œuvrant directement auprès des personnes itinérantes;
- le soutien à la recherche et au développement d'approches concertées; et,
- la contribution à l'émergence de projets novateurs.

Dans le cadre de son soutien aux initiatives communautaires en matière d'itinérance, la Ville de Montréal participe à la réalisation de nombreux projets chaque année. Les soutiens financiers recommandés dans ce dossier visent à offrir des services adaptés aux réalités spécifiques de groupes de personnes itinérantes qui font l'objet d'une attention particulière, à savoir les femmes, les Autochtones et les personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale importants.

De plus, les activités proposées dans le cadre de ces soutiens sont cohérentes avec les orientations du Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, qui vise à réaliser des

interventions névralgiques afin de répondre de manière accrue à la réalité complexe et en constante évolution de l'itinérance.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0609 du 29 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 300 689 \$ à quatre organismes, pour l'année 2015, dont 54 318 \$ à L'Association d'entraide Le Chaînon et 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

CE15 1857 du 14 octobre 2015

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 170 088 \$ à cinq organismes, pour l'année 2015, dont 48 408 \$ à Projet autochtone du Québec, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016) - Fonds de solidarité sociale en itinérance et de la Mesure d'aide à la lutte à l'itinérance

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » / Autoriser un virement budgétaire de 1 M\$ en provenance du budget des priorités de l'administration - agglomération dédié à l'itinérance vers le budget du Service de la diversité sociale et des sports

CG14 0418 du 18 septembre 2014

Accorder un soutien financier de 228 831 \$ à trois organismes, pour l'année 2014, dont 102 960 \$ à La Rue des Femmes de Montréal et 50 271 \$ à L'Association d'entraide le Chaînon inc. conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

CE14 1370 du 3 septembre 2014

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 121 169 \$ à cinq organismes, dont 42 338 \$ à Projets autochtones du Québec, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2015) - Fonds de solidarité sociale en itinérance

DESCRIPTION

La Rue des Femmes de Montréal

Projet : « Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités » – **102 960 \$**

En contribuant au maintien de trois postes d'intervention, le soutien financier recommandé permettra d'offrir des activités aux femmes en situation d'itinérance afin qu'elles puissent retrouver leur santé relationnelle. Plus spécifiquement, l'organisme pourra offrir 33 lits d'hébergement, dont 13 d'urgence, des services d'écoute et d'accompagnement ainsi que de référence et de suivi dans la communauté. Le centre de jour permettra, quant à lui, d'offrir aux femmes une intervention psycho-socio-relationnelle et des activités de réadaptation axées sur les arts.

L'Association d'entraide Le Chaînon Inc.

Projet : « Accueil de nuit » – **54 318 \$**

En contribuant au maintien de deux postes d'intervention, le soutien financier recommandé permettra d'accueillir et d'héberger quotidiennement 12 à 15 femmes isolées, marginalisées et en situation d'itinérance, de leur offrir des services répondant à leurs besoins de première nécessité ainsi que des services de référence et de suivi dans la communauté.

Mission Old Brewery

Projet : « Santé urbaine » – 50 000 \$

Au cours des dernières années, le Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM) a développé d'intéressantes initiatives de rapprochement entre les services de santé mentale, dont la psychiatrie, et les usagers les plus vulnérables, dont la clinique PRISM qui dispense depuis 2013 des soins directement à la Mission Old Brewery. En contribuant au maintien d'un poste de conseiller, l'aide financière recommandée permettra d'appuyer les activités de cette clinique. Plus spécifiquement, elle permettra de faciliter l'identification et l'accompagnement des personnes itinérantes aux prises avec des problèmes de santé mentale, de même que d'assurer un suivi auprès d'elles tout au long de leurs démarches de réinsertion.

Projets Autochtones du Québec

Projet : « Maison autochtone de Montréal » – 48 408 \$

Projets autochtones du Québec a récemment inauguré la Maison Autochtone de Montréal, permettant ainsi, dans un environnement adapté, une offre de services bonifiée, dont plusieurs places d'hébergement supplémentaires et des chambres de transition. En contribuant à la création d'un poste d'agent de développement communautaire, le soutien financier recommandé permettra de réaliser des activités de référence, d'accompagnement et de suivi des personnes autochtones en situation d'itinérance accueillies par l'organisme. L'agent assurera aussi les liens entre les différents partenaires pour le suivi des locataires des chambres, produira divers outils destinés à la clientèle et organisera des rencontres avec les usagers du refuge d'urgence afin de les informer des services offerts.

JUSTIFICATION

Les soutiens financiers recommandés dans ce dossier s'inscrivent dans le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse », adopté par le comité exécutif en octobre 2014, et permettront d'offrir des alternatives à l'itinérance à une centaine de personnes issues de groupes qui présentent des besoins spécifiques.

Personnes autochtones en situation d'itinérance

La situation des personnes autochtones en milieu urbain est préoccupante. À Montréal, comme dans les autres grandes villes canadiennes, les Premières Nations et les Inuits sont surreprésentés au sein de la population itinérante. Les enjeux liés à cette clientèle sont complexes et ne peuvent être compris hors d'une analyse sociohistorique tenant compte de leurs particularités culturelles.

Femmes en situation d'itinérance

La dynamique d'itinérance des femmes diffère de celle des hommes : elles réussissent pour la plupart à éviter la rue et à dénicher elles-mêmes des ressources d'hébergement à l'intérieur de leur réseau personnel, souvent moins étriqué que celui des hommes. Cela explique le nombre relativement faible de femmes dénombrées dans un lieu extérieur (7 %) et le nombre relativement modeste de places d'hébergement d'urgence qui leur sont destinées. Néanmoins, leur parcours est souvent marqué par la violence, les abus de toutes sortes, les problèmes de toxicomanie et de santé mentale. C'est pourquoi une approche complexe de reconstruction psychologique, physique et sociale doit guider les interventions qui sont menées auprès d'elles, le tout dans un climat qui favorise le sentiment de sécurité.

Personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale importants

On constate à Montréal un nombre important de personnes désinstitutionnalisées ou non-hospitalisées, souffrant de problèmes de santé mentale importants, reléguées à l'espace public et exerçant une forte pression sur les organismes communautaires et les services municipaux. Ces dernières, souvent en grande détresse, demandent à être rejointes là où elles se trouvent et être accompagnées et suivies de manière soutenue. Les données de

l'enquête complémentaire du dénombrement 2015 confirment l'urgence et l'importance d'investir en santé urbaine. Un soutien de la Ville aux interventions de la clinique PRISM à la Mission Old Brewery est un premier pas dans cette direction et converge vers les objectifs poursuivis par le plan d'action récemment lancé par le Mouvement pour mettre fin à l'itinérance de Montréal (MMFIM), appuyé par la Ville, ainsi qu'avec les récentes recommandations du coroner en lien avec le décès d'Alain Magloire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce soutien financier de 255 686 \$ (taxes incluses) sera comptabilisé au budget de fonctionnement du SDSS. Ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier 2016 de la Ville.

Ces dépenses seront assumées entièrement par l'agglomération parce qu'elles concernent le logement social et l'aide aux sans-abri, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Les soutiens financiers recommandés pour trois des quatre organismes sont en continuité avec les engagements antérieurs de la Ville de Montréal et visent la consolidation et la poursuite de leurs actions. De plus, dans tous les cas, ces contributions s'inscrivent dans le cadre financier global des organismes impliquant des sources de financement autres que la Ville, ce qui leur a permis de débiter les activités décrites avant de recevoir leur octrois.

Le tableau suivant illustre les soutiens financiers accordés ces dernières années aux organismes pour les mêmes projets.

Organisme	Projet	Soutien financier accordé		Soutien financier recommandé	Soutien Ville par rapport au budget global de l'organisme
		2014	2015	2016	
La Rue des Femmes	« Femmes itinérantes : Hébergement, hébergement d'urgence, studios, accompagnement, activités »	102 960 \$	102 960 \$	102 960 \$	3,4 %
Association d'entraide Le Chaînon inc.	« Accueil de nuit »	50 271 \$	54 318 \$	54 318 \$	0,8 %
Mission Old Brewery	« Santé urbaine »	-	-	50 000 \$	1,7 %
Projets Autochtones du Québec	« Maison autochtone de Montréal »	42 338 \$	48 408 \$	48 408 \$	7,5 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les services offerts par ces ressources de première ligne appuient les actions du volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, notamment l'Action 35 – Être solidaire et l'Action 36 – Être équitable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les activités visent des groupes qui présentent des besoins spécifiques et qui nécessitent des interventions adaptées. Ensemble, ces projets contribueront à améliorer les conditions

de vie d'une centaine de femmes, d'Autochtones et de personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale importants, à développer leur pouvoir d'agir et faciliter leur parcours de réinsertion.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2016 Présentation pour approbation au comité exécutif - deux soutiens

Août 2016 Présentation pour approbation au conseil d'agglomération - deux soutiens

Le projet fera l'objet d'un suivi de la part de la Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance. Un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pierre-Luc LORTIE
Conseiller en développement communautaire

Tél : 514 872-3553
Télécop. : 514 872-9848

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Tél : 514-872-1274
Télécop. : 514 872-9848

Le : 2016-06-06

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-07-06

Dossier # : 1166794006

Unité administrative responsable :

Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division de la lutte à la pauvreté et à l'itinérance

Objet :

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 255 686 \$ aux quatre organismes ci-après désignés, pour l'année 2016, pour les activités et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité sociale et des sports conformément aux indications budgétaires / Approuver les projets de convention à cet effet

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1166794006 - Certification de fonds - Itinérance.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Suzanne RODIER
Préposée au budget - PS Brennan 2

Tél : 514 872-1094

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-08

Habib NOUARI
Agent(e) de gestion de ressources financières matérielles

Tél : 514 872-1444

Division : Service des finances

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX
PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE
CONVENTION**

116 6794 006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 1050, rue de Jeanne-Mance, Montréal, Québec, H2Z 1L7, agissant et représentée par Mme Léonie Couture, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes par une résolution adoptée à son conseil d'administration tenue le 7 mars 2016;

N° d'inscription TPS : 14242180RT0001
N° d'inscription TVQ : 1018835998
N° d'inscription d'organisme de charité : 141242180RR0001

Ci-après appelé l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE la Ville désire soutenir sur son territoire les services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi offerts par certains organismes communautaires aux personnes itinérantes;

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais de lutte à l'itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » a pour objectif de consolider les actions déjà entreprises, d'établir un échéancier de réalisation et de mettre en place certaines interventions névralgiques dans le but de répondre de manière accrue à la réalité complexe et en constante évolution de l'itinérance;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessite des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès desdits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter des activités approuvées par le Directeur conformément à la présente convention et à son Annexe A qui en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « **Directeur** » : la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé;
- 2.2 « **Annexe A** » : la demande de contribution financière et approuvée par le Directeur décrivant les activités proposées et les résultats escomptés;
- 2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
- 2.5 « **Rapport final** » : le rapport des activités conformément aux dispositions de la présente convention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

- 4.1 **Activités**
réalise les activités en conformité des dispositions de la présente convention, de l'Annexe A et des directives du Directeur;
- 4.2 **Rapports**
dépose, auprès du Directeur, le rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels non limitativement la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès des clientèles concernées;
- 4.3 **Autorisations et permis**
obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;
- 4.4 **Respect des lois**
se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs;
- 4.5 **Promotion et publicité**
met en évidence la participation de la Ville dans toute publicité relative aux activités visées par la présente convention, cette publicité devant, avant diffusion, être approuvée par le Directeur;
- 4.6 **Aspects financiers**
- 4.6.1 tient une comptabilité distincte faisant état de l'utilisation des sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention;
- 4.6.2 autorise le Directeur des Services des finances de la Ville à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie, sans frais;
- 4.6.3 remet au Directeur, dans les trente (30) jours de leur adoption, une copie de ses états financiers annuels. Ces états financiers doivent présenter les informations financières relatives aux activités faisant l'objet de la présente convention, séparément de celles des autres secteurs d'activités de l'Organisme, si les revenus et dépenses des activités ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers, transmettre, un état des revenus et dépenses de ses activités;
- 4.6.4 transmet au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), avec copie au Directeur, ses états financiers vérifiés si l'Organisme reçoit de la Ville une contribution financière annuelle de 100 000 \$ et plus (conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.6.5 est présent, si le Directeur en fait la demande, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention;

4.6.6 remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet;

4.7 **Responsabilité**

prend fait et cause pour la Ville dans toute poursuite dirigée contre elle par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et la tient indemne de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et à son Annexe A, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **CENT DEUX MILLE NEUF CENT SOIXANTE DOLLARS (102 960 \$)**;

5.2 **Versements**

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.2.1 un premier versement de quatre-vingt-dix pourcent (90 %) au montant de **QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS (92 664 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties ;

5.2.2 un deuxième versements de dix pourcent (10 %) au montant de **DIX MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DOLLARS (10 296 \$)**, dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux des deux projets et devant être remis avant le **31 janvier 2017**.

5.3 **Annulation**

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités de l'Annexe A ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de cette convention.

ARTICLE 6 **DÉONTOLOGIE**

- 6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à l'Annexe A, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.
- 6.4 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux seules fins qui y sont prévues.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1 Il y a défaut :
- I) si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention ;
- ou
- II) si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe II) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore utilisée reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.

- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 INCESSIBILITÉ

L'Organisme ne peut céder, ni transférer, en tout ou en partie, les droits et obligations découlant de la présente convention sans l'autorisation préalable de la Ville.

ARTICLE 10 ASSURANCES

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée;
- 10.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville;
- 10.3 Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

ARTICLE 12 RELATION CONTRACTUELLE

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de quelque autre façon.

ARTICLE 13 ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

Aux fins de la présente convention, les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la convention ou à toute autre adresse dont une partie avisera l'autre conformément au présent article.

Tout avis qui doit être donné à une partie en vertu de la présente convention doit être écrit et lui être transmis par courrier recommandé ou poste certifiée, auquel cas il est réputé reçu dans les trois (3) jours de sa mise à la poste, ou lui être remis par huissier ou par messenger.

ARTICLE 14
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, le 31 décembre 2016.

ARTICLE 15
LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois en vigueur du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL

Par : _____
Mme Léonie Couture, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de Montréal, le ^e jour de 2016 (résolution no.).

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX
PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE
CONVENTION**

1163220006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749
N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **ASSOCIATION D'ENTRAIDE LE CHÂINON**, personne morale constituée sous l'autorité de la troisième partie de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est le 4373, avenue de l'Esplanade, Montréal, Québec, H2W 1T2, agissant et représentée par Mme Marcèle Lamarche, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes par une résolution adoptée à son conseil d'administration tenue le 22 mars 2016;

N° d'inscription TPS : 102987625RP0001
N° d'inscription TVQ : 10081139692R0002
N° d'inscription d'organisme de charité : 102987625R0001

Ci-après appelé l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE la Ville désire soutenir sur son territoire les services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi offerts par certains organismes communautaires aux personnes itinérantes;

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais de lutte à l'itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » a pour objectif de consolider les actions déjà entreprises, d'établir un échéancier de réalisation et de mettre en place certaines interventions névralgiques dans le but de répondre de manière accrue à la réalité complexe et en constante évolution de l'itinérance;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessite des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès desdits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'organisme.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter des activités approuvées par le Directeur conformément à la présente convention et à son Annexe A qui en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « **Directeur** » : la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé;
- 2.2 « **Annexe A** » : la demande de contribution financière et approuvée par le Directeur décrivant les activités proposées et les résultats escomptés;
- 2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
- 2.5 « **Rapport final** » : le rapport des activités conformément aux dispositions de la présente convention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

- 4.1 **Activités**
réalise les activités en conformité des dispositions de la présente convention, de l'Annexe A et des directives du Directeur;
- 4.2 **Rapports**
dépose, auprès du Directeur, le rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels non limitativement la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès des clientèles concernées;
- 4.3 **Autorisations et permis**
obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;
- 4.4 **Respect des lois**
se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs;
- 4.5 **Promotion et publicité**
met en évidence la participation de la Ville dans toute publicité relative aux activités visées par la présente convention, cette publicité devant, avant diffusion, être approuvée par le Directeur;
- 4.6 **Aspects financiers**
- 4.6.1 tient une comptabilité distincte faisant état de l'utilisation des sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention;
- 4.6.2 autorise le Directeur du Services des finances de la Ville à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie, sans frais;
- 4.6.3 remet au Directeur, dans les trente (30) jours de leur adoption, une copie de ses états financiers annuels. Ces états financiers doivent présenter les informations financières relatives aux activités faisant l'objet de la présente convention, séparément de celles des autres secteurs d'activités de l'Organisme, si les revenus et dépenses des activités ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers, transmettre, un état des revenus et dépenses de ses activités;
- 4.6.4 transmet au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), avec copie au Directeur, ses états financiers vérifiés si l'Organisme reçoit de la Ville une contribution financière annuelle de 100 000 \$ et plus (conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.6.5 est présent, si le Directeur en fait la demande, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention;

4.6.6 remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet;

4.7 **Responsabilité**

prend fait et cause pour la Ville dans toute poursuite dirigée contre elle par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et la tient indemne de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et à son Annexe A, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **CINQUANTE-QUATRE MILLE TROIS CENT DIX-HUIT DOLLARS (54 318 \$)**;

5.2 **Versements**

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.2.1 un premier versement de quatre-vingt-dix pourcent (90 %) au montant de **QUARANTE-HUIT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS (48 886 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties ;

5.2.2 un deuxième versements de dix pourcent (10 %) au montant de **CINQ MILLE QUATRE CENT TRENTE-DEUX DOLLARS (5 432 \$)**, dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux des deux projets et devant être remis avant le **28 février 2017**.

5.3 **Annulation**

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités de l'Annexe A ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de cette convention.

ARTICLE 6 **DÉONTOLOGIE**

- 6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à l'Annexe A, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.
- 6.4 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux seules fins qui y sont prévues.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1 Il y a défaut :
 - I) si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;

ou

 - II) si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe II) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore utilisée reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés;

- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **INCESSIBILITÉ**

L'Organisme ne peut céder, ni transférer, en tout ou en partie, les droits et obligations découlant de la présente convention sans l'autorisation préalable de la Ville.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée;
- 10.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville;
- 10.3 Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

ARTICLE 12 **RELATION CONTRACTUELLE**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de quelque autre façon.

ARTICLE 13 **ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS**

Aux fins de la présente convention, les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la convention ou à toute autre adresse dont une partie avisera l'autre conformément au présent article.

Tout avis qui doit être donné à une partie en vertu de la présente convention doit être écrit et lui être transmis par courrier recommandé ou poste certifiée, auquel cas il est réputé reçu dans les trois (3) jours de sa mise à la poste, ou lui être remis par huissier ou par messenger.

ARTICLE 14
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, le 31 janvier 2017.

ARTICLE 15
LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois en vigueur du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

LA RUE DES FEMMES DE MONTRÉAL

Par : _____
Mme Marcèle Lamarche, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de Montréal, le ^e jour de 2016 (résolution no.).

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX
PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE
CONVENTION**

116 6794 006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749

N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **MISSION OLD BREWERY**, personne morale constituée sous l'autorité de la partie III de la Loi sur les compagnies, ayant une place d'affaires au 915, rue Clark, Montréal, Québec, H2Z 1J8, agissant et représentée aux présentes par M. Matthew Pearce, directeur général, dûment autorisé à cette fin par une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée du 11 avril 2016 ;

N° d'inscription TPS : 123920324 RP

N° d'inscription TVQ : 1006021197

N° de charité : 12392 0324 RR001

Ci-après appelé l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE la Ville désire soutenir sur son territoire les services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi offerts par certains organismes communautaires aux personnes itinérantes;

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais de lutte à l'itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » a pour objectif de consolider les actions déjà entreprises, d'établir un échéancier de réalisation et de mettre en place certaines interventions névralgiques dans le but de répondre de manière accrue à la réalité complexe et en constante évolution de l'itinérance;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessite des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès des dits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter des activités approuvées par le Directeur conformément à la présente convention et à son Annexe A qui en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « **Directeur** » : la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé;
- 2.2 « **Annexe A** » : la demande de contribution financière et approuvée par le Directeur décrivant les activités proposées et les résultats escomptés;
- 2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
- 2.5 « **Rapport final** » : le rapport des activités conformément aux dispositions de la présente convention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

- 4.1 **Activités**
réalise les activités en conformité des dispositions de la présente convention, de l'Annexe A et des directives du Directeur;
- 4.2 **Rapports**
dépose, auprès du Directeur, le rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels non limitativement la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès des clientèles concernées;
- 4.3 **Autorisations et permis**
obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;
- 4.4 **Respect des lois**
se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs;
- 4.5 **Promotion et publicité**
met en évidence la participation de la Ville dans toute publicité relative aux activités visées par la présente convention, cette publicité devant, avant diffusion, être approuvée par le Directeur;
- 4.6 **Aspects financiers**
- 4.6.1 tient une comptabilité distincte faisant état de l'utilisation des sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention;
- 4.6.2 autorise le Directeur du Services des finances de la Ville à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie, sans frais;
- 4.6.3 remet au Directeur, dans les trente (30) jours de leur adoption, une copie de ses états financiers annuels. Ces états financiers doivent présenter les informations financières relatives aux activités faisant l'objet de la présente convention, séparément de celles des autres secteurs d'activités de l'Organisme, si les revenus et dépenses des activités ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers, transmettre, un état des revenus et dépenses de ses activités;
- 4.6.4 transmet au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), avec copie au Directeur, ses états financiers vérifiés si l'Organisme reçoit de la Ville une contribution financière annuelle de 100 000 \$ et plus (conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.6.5 est présent, si le Directeur en fait la demande, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.6.6 remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet;

4.7 **Responsabilité**

prend fait et cause pour la Ville dans toute poursuite dirigée contre elle par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et la tient indemne de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et à son Annexe A, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$)**;

5.2 **Versements**

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.2.1 un premier versement de quatre-vingt-dix pourcent (90 %) au montant de **QUARANTE-CINQ MILLE DOLLARS (45 000 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties ;

5.2.2 un deuxième versements de dix pourcent (10 %) au montant de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$)**, dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux des deux projets et devant être remis avant le **30 avril 2017**.

5.3 **Annulation**

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités de l'Annexe A ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de cette convention.

ARTICLE 6 **DÉONTOLOGIE**

- 6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à l'Annexe A, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.
- 6.4 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux seules fins qui y sont prévues.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1 Il y a défaut :
- I) si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention ;
- ou
- II) si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe II) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore utilisée reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.

- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 INCESSIBILITÉ

L'Organisme ne peut céder, ni transférer, en tout ou en partie, les droits et obligations découlant de la présente convention sans l'autorisation préalable de la Ville.

ARTICLE 10 ASSURANCES

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée;
- 10.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville;
- 10.3 Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

ARTICLE 12 RELATION CONTRACTUELLE

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de quelque autre façon.

ARTICLE 13 ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS

Aux fins de la présente convention, les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la convention ou à toute autre adresse dont une partie avisera l'autre conformément au présent article.

Tout avis qui doit être donné à une partie en vertu de la présente convention doit être écrit et lui être transmis par courrier recommandé ou poste certifiée, auquel cas il est réputé reçu dans les trois (3) jours de sa mise à la poste, ou lui être remis par huissier ou par messenger.

ARTICLE 14
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, le 31 mars 2017.

ARTICLE 15
LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois en vigueur du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

MISSION OLD BREWERY

Par : _____
M. Matthew Pearce, directeur général

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de Montréal, le ^e jour de 2016 (résolution no.).

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR DES SERVICES D'AIDE DESTINÉS AUX
PERSONNES EN SITUATION D'ITINÉRANCE
CONVENTION**

116 6794 006

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier de la Ville, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu du Règlement RCE 02-004, article 6;

N° d'inscription TPS : 121364749

N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC**, personne morale, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies*, ayant sa place d'affaires au 90, rue de la Gauchetière Est, Montréal, Québec, H2X 1P5, agissant et représentée par Mme Adrienne Campbell, directrice générale, dûment autorisée aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2015;

N° d'inscription TPS : 858121809RT0001

N° d'inscription TVQ : 1205789410DQ001

N° d'inscription d'organisme de charité : 858121809RR0001

Ci-après appelé l'« **Organisme** »

ATTENDU QUE la Ville désire soutenir sur son territoire les services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi offerts par certains organismes communautaires aux personnes itinérantes;

ATTENDU QUE le Plan d'action montréalais de lutte à l'itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse » a pour objectif de consolider les actions déjà entreprises, d'établir un échéancier de réalisation et de mettre en place certaines interventions névralgiques dans le but de répondre de manière accrue à la réalité complexe et en constante évolution de l'itinérance;

ATTENDU QUE certains groupes qui vivent des réalités spécifiques font l'objet d'une attention particulière et nécessite des interventions adaptées;

ATTENDU QUE l'Organisme a développé une expertise en matière de services d'accueil, de référence, d'accompagnement et de suivi auprès des dits groupes et qu'il œuvre dans le domaine;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique à l'organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **OBJET**

La présente convention établit les modalités selon lesquelles la Ville apporte son soutien à l'Organisme qui s'engage à exécuter des activités approuvées par le Directeur conformément à la présente convention et à son Annexe A qui en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « **Directeur** » : la Directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant dûment autorisé;
- 2.2 « **Annexe A** » : la demande de contribution financière et approuvée par le Directeur décrivant les activités proposées et les résultats escomptés;
- 2.4 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
- 2.5 « **Rapport final** » : le rapport des activités conformément aux dispositions de la présente convention, lequel doit être remis au Directeur à la date qui y est déterminée.

ARTICLE 3 **INTERPRÉTATION**

Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition de l'Annexe A qui serait inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme :

- 4.1 **Activités**
réalise les activités en conformité des dispositions de la présente convention, de l'Annexe A et des directives du Directeur;
- 4.2 **Rapports**
dépose, auprès du Directeur, le rapport final requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, tels non limitativement la ventilation des activités, l'utilisation des sommes allouées, les objectifs visés et l'impact du projet sur le milieu ou auprès des clientèles concernées;
- 4.3 **Autorisations et permis**
obtient toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente convention;
- 4.4 **Respect des lois**
se conforme en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs;
- 4.5 **Promotion et publicité**
met en évidence la participation de la Ville dans toute publicité relative aux activités visées par la présente convention, cette publicité devant, avant diffusion, être approuvée par le Directeur;
- 4.6 **Aspects financiers**
- 4.6.1 tient une comptabilité distincte faisant état de l'utilisation des sommes versées par la Ville aux fins de la présente convention;
- 4.6.2 autorise le Directeur du Services des finances de la Ville à examiner les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville ainsi que les pièces justificatives et à en prendre copie, sans frais;
- 4.6.3 remet au Directeur, dans les trente (30) jours de leur adoption, une copie de ses états financiers annuels. Ces états financiers doivent présenter les informations financières relatives aux activités faisant l'objet de la présente convention, séparément de celles des autres secteurs d'activités de l'Organisme, si les revenus et dépenses des activités ne sont pas présentés distinctement des autres activités de l'Organisme dans ses états financiers, transmettre, un état des revenus et dépenses de ses activités;
- 4.6.4 transmet au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), avec copie au Directeur, ses états financiers vérifiés si l'Organisme reçoit de la Ville une contribution financière annuelle de 100 000 \$ et plus (conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*), au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

4.6.5 est présent, si le Directeur en fait la demande, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention.

4.6.6 remet à la Ville, à l'échéance de la présente convention, toute somme non engagée dans la réalisation des activités, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Directeur à cet effet;

4.7 **Responsabilité**

prend fait et cause pour la Ville dans toute poursuite dirigée contre elle par des tiers en raison de la présente convention et de l'exercice des droits en découlant et la tient indemne de tout jugement ou de toute décision, de quelque nature que ce soit, en capital, intérêts et frais;

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 **Contribution financière**

En considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente convention et à son Annexe A, la Ville convient de lui verser une somme maximale de **QUARANTE-HUIT MILLE QUATRE CENT HUIT DOLLARS (48 408 \$)**;

5.2 **Versements**

La somme maximale payable à l'Organisme comprend le coût de toutes les activités, les dépenses et toutes les taxes applicables (TPS et TVQ), le cas échéant. Cette somme sera versée comme suit :

5.2.1 un premier versement de quatre-vingt-dix pourcent (90 %) au montant de **QUATRE-TROIS MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEPT DOLLARS (43 567 \$)**, dans les trente (30) jours de la signature de la convention par les deux parties;

5.2.2 un deuxième versements de dix pourcent (10 %) au montant de **QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE-ET-UN DOLLARS (4 841 \$)**, dans les trente (30) jours suivant l'approbation par le Directeur d'un rapport final portant sur l'état d'avancement des travaux des deux projets et devant être remis avant le **31 janvier 2017**.

5.3 **Annulation**

Le Directeur peut suspendre, réduire ou annuler un versement si la réalisation des activités de l'Annexe A ne requiert plus, à son avis, cette somme maximale. Il peut également exiger la remise de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation des activités de l'Organisme dans le cadre de cette convention.

ARTICLE 6 **DÉONTOLOGIE**

- 6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités visées à l'Annexe A, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.
- 6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Directeur à cet égard.
- 6.4 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente convention aux seules fins qui y sont prévues.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1 Il y a défaut :
- I) si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- ou
- II) si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre.
- 7.2 Dans les cas prévus au sous-paragraphe I) de l'article 7.1, le Directeur avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Directeur peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe II) de l'article 7.1, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application de l'article 7, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore utilisée reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente convention, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.

- 8.2 L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente convention.

ARTICLE 9 **INCESSIBILITÉ**

L'Organisme ne peut céder, ni transférer, en tout ou en partie, les droits et obligations découlant de la présente convention sans l'autorisation préalable de la Ville.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1 L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions de dollars (2 000 000 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels et dans laquelle la Ville est désignée comme co-assurée;
- 10.2 De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville;
- 10.3 Copie de la police ou du certificat de la police doit être remise au Directeur dans les dix (10) jours de la signature de la présente convention. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **VALIDITÉ**

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

ARTICLE 12 **RELATION CONTRACTUELLE**

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de quelque autre façon.

ARTICLE 13 **ÉLECTION DE DOMICILE ET AVIS**

Aux fins de la présente convention, les parties élisent domicile à l'adresse mentionnée à la première page de la convention ou à toute autre adresse dont une partie avisera l'autre conformément au présent article.

Tout avis qui doit être donné à une partie en vertu de la présente convention doit être écrit et lui être transmis par courrier recommandé ou poste certifiée, auquel cas il est réputé reçu dans les trois (3) jours de sa mise à la poste, ou lui être remis par huissier ou par messenger.

ARTICLE 14
DURÉE

La présente convention prend effet à sa signature par les deux parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, 31 décembre 2016.

ARTICLE 15
LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois en vigueur du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

Par : _____
Mme Adrienne Campbell, directrice générale

Cette convention a été approuvée par le conseil municipal de Montréal, le ^e jour de 2016 (résolution no.).



Dossier # : 1167315002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze (12) mois avec les firmes Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. (entente 891421) et Sanexen Services Environnementaux Inc. (entente 891442) pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires. Appel d'offres public numéro 13-12958 – (Montant estimé excluant la livraison avec taxes: 659 520,32 \$).

Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze (12) mois avec les firmes Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. (entente 891421) et Sanexen Services Environnementaux Inc. (entente 891442) pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires. Appel d'offres public numéro 13-12958 – (Montant estimé excluant la livraison avec taxes: 659 520,32 \$).
2. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-01 11:09

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167315002

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation des ententes-cadres collectives pour une période de douze (12) mois avec les firmes Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. (entente 891421) et Sanexen Services Environnementaux Inc. (entente 891442) pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires. Appel d'offres public numéro 13-12958 – (Montant estimé excluant la livraison avec taxes: 659 520,32 \$).

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des travaux publics dans le cadre de ses activités de réparation et d'entretien des infrastructures municipales, doit disposer des sols excavés conformément à la réglementation en vigueur. En septembre 2013, la Division de la planification et du suivi environnemental en collaboration avec le Service de l'approvisionnement ont coordonné deux appels d'offres pour la disposition des sols découlant des travaux d'entretien des infrastructures pour l'ensemble des arrondissements. Le premier est prévu pour les sols qui auront été caractérisés avant l'excavation et le deuxième pour les sols qui auront été excavés sans que ceux-ci soient caractérisés.

Ce dossier a pour objet la prolongation de douze (12) mois des ententes-cadres qui sont en vigueur depuis le 5 septembre 2013 et qui seront échues le 4 septembre 2016, pour la fourniture du service de la valorisation du traitement ou l'élimination de sols contaminés qui ne sont pas caractérisés provenant des arrondissements et des unités d'affaires. Ces ententes-cadres sont conclues avec les firmes Sanexen Services Environnementaux Inc. pour un montant de 1 716 243,32 \$ et Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. pour un montant de 9 467 817,58\$. La prolongation est prévue à la clause 6 des clauses particulières de l'appel d'offres 13-12958, elle est utilisée dans ce dossier pour la première fois.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0331 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Services Environnementaux Inc. et Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. des ententes-cadres collectives d'une période de 36 mois, pour la fourniture de services de sites pour la valorisation, le traitement et l'élimination de sols contaminés non caractérisés provenant des arrondissements à la suite de l'appel d'offres public 13-12958 (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison).

CE13 1127 - 7 août 2013 - Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de 36 mois avec les firmes Services Environnementaux Inc. et Solution Eau, Air, Sol une division d'Englobe Corp. pour la fourniture sur demande, de sites pour la valorisation, le traitement ou l'élimination de lots de sols contaminés non caractérisés, à la suite de l'appel d'offres public 13-12958 - (2 soum.) - (Montant total estimé : 11 184 060,90 \$ excluant la livraison).

DESCRIPTION

Les ententes-cadres portent sur le traitement ou l'élimination de sols contaminés qui ne sont pas caractérisés.

Les 3 catégories de sols contaminés visés par ces ententes se résument comme suit:

Sols de catégorie < C

Sols dont le niveau de contamination est inférieur ou égal aux valeurs maximales acceptables de l'annexe II du *Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains* (RPRT).

Sols C-RESC – contamination organique biodégradable

Sols contenant des COV ou des composés organiques peu volatils (HP C10–C50, HAP biodégradables) en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe II RPRT.

Sols C-RESC – contamination inorganique ou mixte

Sols contenant des composés inorganiques ou organiques non biodégradables en concentrations supérieures aux valeurs limites de l'annexe II du RPRT, mais inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC. Ces sols peuvent contenir d'autres types de contaminants, mais en concentrations inférieures aux valeurs limites de l'annexe I du RESC.

Selon les lois en vigueur dans le domaine des sols contaminés, les sols en piles, doivent être acheminés vers des sites de traitement ou d'enfouissement autorisés par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), en fonction de leur niveau de contamination.

Il a été observé durant les trois dernières années que la majorité des sols excavés par les arrondissements lors de travaux d'urgence, de travaux planifiés ou dans des lieux à accès restreint ne sont pas contaminés ou le sont faiblement. Dans ces conditions les quantités de sols excavés par les arrondissements sont trop grandes pour pouvoir être acheminées dans les cours de voiries pour fins de caractérisation avant leur transport vers des lieux autorisés par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Les présentes ententes-cadres visent les sols excavés par les arrondissements qui ne présentent pas d'indice visuel ou olfactif de contamination et qui ne sont pas caractérisés. Ces sols doivent être acheminés dans des lieux autorisés pour être caractérisés, puis

valorisés, traités ou éliminés conformément aux lois et règlements en vigueur en fonction de leur niveau de contamination.

JUSTIFICATION

La prolongation de ces ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement pour ces services tout en constituant des volumes économiques profitables.

Cette prolongation va également donner le temps nécessaire au Service de l'approvisionnement pour finaliser la préparation d'un nouveau regroupement d'appel d'offres pour le traitement et l'élimination des sols caractérisés et celui des sols non caractérisés afin de simplifier la gestion dans ce dossier.

Compte tenu des particularités inhérentes au présent dossier, il est à noter que l'estimation de la valeur du contrat effectuée par les professionnels de la Ville pour la période de prolongation ne tient pas compte du coût de transport assumé par les arrondissements. Dans ce domaine d'activité, aucun site n'offre le service de cueillette et de livraison.

Afin de s'assurer que le prix unitaire soumis et le coût du transport assumé par la Ville entre le site d'excavation de l'arrondissement et le site autorisé à recevoir les sols excavés représente le choix le plus avantageux pour la Ville, la formule habituellement utilisée pour l'évaluation du coût du transport en fonction de la distance entre deux points a été utilisée dans le cadre du présent appel d'offres. Cette façon de faire permet à la Ville d'établir un scénario afin d'identifier le plus bas soumissionnaire conforme, compte tenu des distances à parcourir et éviter d'octroyer des contrats aux soumissionnaires ayant spécifié un site autorisé qui se situe à des centaines de kilomètres de la région de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 659 520,32 \$ taxes comprises, pour les douze (12) mois de la prolongation. Cette estimation est basée sur les historiques de consommation selon les données cumulatives de 2013 à 2016 des 19 arrondissements.

Les montants prévisionnels pour la prolongation de douze (12) mois sont de 651 520,32 \$ pour la compagnie Solution Eau, Air, Sol et de 8 000,00 \$ pour la compagnie Sanexen. Ces montants fournis sont à titre indicatif seulement.

Cette entente-cadre concerne les sols excavés dans le cadre de travaux municipaux effectués par les arrondissements. Les sites seront utilisés sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs et chaque bon de commande fera l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent dossier est en accord avec les orientations et objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise, étant donné que la saine gestion de la disposition des sols excavés, contribue à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence des ententes-cadres alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces services en obligeant la négociation à la pièce. De plus, la ville risque de perdre la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission des ententes-cadres avec les firmes adjudicataires, à la suite de l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien BIGUET
agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-7446
Télécop. : 514-872-0863

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LAZURE
Chef de section

Tél : 000-0000
Télécop. : 000-0000

Le : 2016-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise CHARTRAND
Chef de division

Tél : 514-872-1082
Approuvé le : 2016-07-29

ARTICLE 20.19

Veillez noter que le dossier inhérent à cet article a été retiré de l'ordre du jour puisqu'il appert que ce dossier vise l'octroi d'un contrat qui relève de la compétence du comité exécutif et non du conseil d'agglomération. En effet ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont la valeur est inférieure à 500 000 \$ et pour lequel il y a plus d'un soumissionnaire conforme



(1)

Dossier # : 1167246001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP, pour la somme maximale de 385 356,91 \$ USD sans taxes. (Dépense totale de 623 834,26 \$ CAD taxes et réserve incluses. / Approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 623 834,26 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré entre la Ville et Gray Matter Systems, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP utilisées pour faire un le contrôle et le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.-Des Bailleurs et Pierrefonds, pour une somme maximale de 385 356,91 \$ USD sans taxes, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-02 09:17

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167246001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP, pour la somme maximale de 385 356,91 \$ USD sans taxes. (Dépense totale de 623 834,26 \$ CAD taxes et réserve incluses. / Approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J-Des Bailleurs et Pierrefonds utilisent les suites logicielles de GE/IP distribuées par Graymatter Systems LLC. Ces suites logicielles permettent le contrôle des procédés des usines ainsi que la collecte et le maintien de l'historique des données provenant de ces usines. Des mises à jour du système sont nécessaires pour assurer la continuité et la fiabilité du système de contrôle des usines. Aussi, des acquisitions de nouvelles licences de logiciels sont incluses pour répondre aux projets de construction inscrits au PTI 2016-2018.

Cette convention s'intègre aux objectifs du Service de l'eau visant notamment à assurer la continuité des opérations, dans un contexte de modernisation des équipements et de poursuite des efforts dans le cadre du programme d'excellence en eau potable, au meilleur coût d'acquisition possible et en conformité avec les normes et règlements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0346 - 21 août 2014 - Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems inc., fournisseur exclusif, pour le renouvellement des licences PROFICY pour le système SCADA, de formation et de support pour l'ensemble des installations de la Direction de l'eau potable, pour une période de 2 ans, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 354 581,37 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur exclusif, pour la période du 31 août 2016 au 31 août 2019, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP, utilisées pour le suivi des opérations en temps réel aux usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J-Des Bailleurs et Pierrefonds.

L'entente proposée par Gray Matter Systems comprend principalement :

- les dernières mises à jour et améliorations apportées au logiciel;
- le support technique par téléphone 24/7 - 365 jours par an;
- le support en urgence sur site;
- des licences prévisionnelles afin de répondre aux nouveaux projets de construction;

- le service de formation pour le personnel de soutien.

JUSTIFICATION

La compagnie Gray Matter Systems est la distributrice exclusive des suites logicielles GE/IP au Canada. Elle est la seule compagnie autorisée à faire les mises à jour et à modifier les codes sources du logiciel pour en améliorer la performance. Le logiciel est utilisé à tous les niveaux autant par les ingénieurs que par les opérateurs.

Considérant que:

- le maintien de ce service est nécessaire pour l'obtention des mises à jour et du support en cas de panne;
- la compagnie GE/IP possède les droits exclusifs sur ce logiciel;
- il est un outil essentiel pour le contrôle des équipements de procédés;

Il est recommandé d'accorder, à la firme Gray Matter Systems, un contrat d'une durée de trois ans, du 31 août 2016 au 31 août 2019, pour la fourniture d'un service d'entretien du logiciel GE/IP pour un montant de 385 356,91 \$ USD sans taxes, conformément à la convention de service datée du 22 juillet 2016. Le budget demandé correspond au montant du contrat auquel nous avons additionné une réserve en prévision d'une fluctuation du dollar. La réserve correspond à 10% du prix soit 56 712,21 \$ taxes incluses, pour un budget total de 623 834,26 \$CAN taxes et réserve incluses.

Le prix soumis de la nouvelle convention de 2016 a augmenté de 17% par rapport à l'ancienne convention de 2014 si on compare les prix sur une base annuelle. La forte fluctuation défavorable du dollar canadien depuis 2014 explique l'augmentation du budget nécessaire pour le renouvellement des licences et support. En effet, le taux de change de 2014 était autour de 0,92 et celui de 2016 est autour de 1,3. C'est une variation du taux de change de près de 20% sur une base annuelle. En conclusion, cette nouvelle entente nous est favorable de l'ordre de 3%.

Parallèlement à ce renouvellement, le Service des technologies de l'information est à définir le positionnement des solutions numériques afin d'assurer que les solutions soient dans un cadre cohérent et moderne pour le Service de l'eau et ses différentes clientèles et que le choix d'aujourd'hui, d'octroyer un nouveau contrat à la firme Gray Matter Systems, n'est en aucun cas le garant d'une pérennité contractuelle et informationnelle avec cette dernière. Le positionnement devra inclure une étude comparative des forces, faiblesses, menaces, risques, opportunités des solutions logicielles et une analyse du coût total de possession (TCO).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total relatif au contrat à octroyer est de 623 834,26 \$ taxes incluses. Le service de mise à jour des logiciels, le service de soutien technique et le service de formation pour le personnel seront imputés au budget de fonctionnement. L'acquisition des nouvelles licences sera imputée au PTI.

Volet Budget de fonctionnement:

Cette dépense est de 445 505,98 \$ avec taxes. La portion pour 2016 est au montant de 185 329,82 \$ taxes incluses et la balance sera priorisée à même le budget de fonctionnement des années 2017 à 2019 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Volet PTI

La dépense de 178 328,28 \$ taxes incluses, représente un coût net de 162 837,49 \$, lorsque diminuée des ristournes de taxes fédérale et provinciale, et est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le refus ou le retard dans l'octroi du présent dossier :

- la DEP sera en situation de violation de propriété intellectuelle;
- la DEP ne sera pas en mesure de faire les mises à jour logicielles nécessaires au maintien des systèmes en place (maintien de performance et de sécurité);
- la DEP s'expose à des risques de ne pas être en mesure d'assurer le soutien technique des systèmes de contrôle de procédé utilisant les suites logicielles;
- la DEP n'aura pas les ressources nécessaires pour réagir rapidement en cas d'anomalies de fonctionnement des logiciels;
- les contrats de construction en cours impliquant ces solutions SCADAs ne pourront pas être mis en service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Août 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc CAMPEAU, Service des technologies de l'information

Sylvain PERRAS, Service des technologies de l'information

Sylvie CLOUTIER, Service des technologies de l'information

Lecture :

Sylvie CLOUTIER, 29 juillet 2016

Guy ARNOULD, 6 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Théodora NERODEA
Analyste en informatique

Tél : 514 872-9475

Caroline TURCOTTE
Chef de section - Automatisation

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Christian MARCOUX
Chef de division Ingénierie

Tél : 514 872-3483

Télécop. : 514 872-8146

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable
Tél : 514 872-3411
Approuvé le : 2016-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-08-01



GE
Digital

M 513 310 6492
eulanda.contois@ge.com

June 22, 2016

Caroline Turcotte
City of Montreal
999 Dupus, Verdun
Montreal, Quebec

Dear Ms. Turcotte,

Please accept this letter as a formal certification that GE Digital is the sole Developer, Licensor, and Support Service Provider in the United States for the complete suite of Proficy Software Products.

Specifically, Gray Matter Systems is an Authorized GE Digital Representative company and authorized in Canada for the sales, service & support of the following products:

- Proficy HMI/SCADA iFIX
- Proficy HMI/SCADA Historian
- Proficy Maintenance Gateway
- Proficy Plant Applications
- Proficy Workflow
- Proficy Process Systems
- Proficy Real Time Information Portal
- Proficy Change Management
- GlobalCare Support Agreements for Software Listed above

In addition, Gray Matter Systems is the only authorized GE Digital Representative Company in Quebec that is authorized to sell both the QuickPanel and Proficy HMI/SCADA iFIX bundled products.

If you require further information, please do not hesitate to contact me at 513-310-6492.

Sincerely,

A handwritten signature in cursive script that reads 'Eulanda Contois'.

Eulanda Contois
Sales Operations Analyst
GE Digital

Dossier # : 1167246001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP, pour la somme maximale de 385 356,91 \$ USD sans taxes. (Dépense totale de 623 834,26 \$ CAD taxes et réserve incluses. / Approuver le projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

En vertu des exceptions prévues aux articles 573.3(6)(a) et 573(6)(b) de la Loi sur les cités et villes, il s'agit d'un contrat qui peut être octroyé de gré à gré puisque son objet découle de l'utilisation d'un logiciel et vise la protection des droits exclusifs (licences) et à assurer la compatibilité avec des systèmes existants.

FICHIERS JOINTS



[2016 07 22 Convention de services professionnels visée.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel

Tél : 514-872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-29

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, droit contractuel , Service des affaires juridiques

Tél : 514-872-8323

Division :



CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec H2Y 1C6, agissant et représentée par Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06-0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET : **GRAY MATTER SYSTEMS INC.**, personne morale ayant sa principale place d'affaires au 416 Thorn Street, Sewickley, PA , USA, 15143, agissant et représentée par Mandy Lyn Urey, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. :860557479RT0001
N° d'inscription T.V.Q. :1213711713TQ0001

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite Politique au cocontractant.

ARTICLE 1 DÉFINITIONS

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient:

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du service de la direction de l'eau potable ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les termes de référence pour services professionnels, en date du 15 juillet 2016 relatifs au renouvellement des licences, du support et formation des suites logicielles Proficy (Devis Technique) ;

ARTICLE 2 OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et de l'Annexe 1 jointe aux présentes, à fournir des services d'entretien, de support et de formation des suites logicielles Proficy, ce qui inclut le renouvellement de licences existantes.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 1 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à partir de la date d'autorisation de l'octroi et prend fin 36 mois suivant cette date, le Contractant demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé par écrit par le Contractant dans un délai de cinq (5) jours suivant leur réception de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et à l'Annexe 1;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;

- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada aux fins de la TPS et par Revenu Québec aux fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard, notamment, de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités.

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge non conformes aux dispositions de la convention ou de l'Annexe 1 après avoir transmis un avis de défaut dans les dix (10) jours de la fin des travaux, recherches ou rapports;
- 7.3 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de trois cent quatre-vingt-cinq mille trois cent cinquante-six U.S. dollars et quatre-vingt-onze cents (**385,356.91 US**) **avant taxes** couvrant le prix des licences et de tous les honoraires applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : La Ville paiera le Contractant pour le renouvellement des licences, pour les services de support technique et de formation dans les quarante-cinq (45) jours de la réception de la facture .

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier sont incomplètes ou ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

Sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle, le Contractant n'est tenu de réparer que le préjudice qui est une suite immédiate et directe de l'inexécution de ses obligations prévues à la convention ou à l'Annexe 1,

ARTICLE 10
DROITS D'AUTEUR

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

- 10.1 Le Contractant accorde à la Ville, une licence non exclusive, transférable et irrévocable permettant d'installer et d'utiliser les suites logicielles Proficy, et ce, conformément à l'Annexe 1;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux suites logicielles Proficy, aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11
RÉSILIATION

- 11.1 À l'exception des services techniques d'urgence prévus à l'article 7 de l'annexe 1, la Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12
CONDITIONS GÉNÉRALES

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.



12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016
VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Yves Saindon, greffier

Le ^e jour de 2016
GRAY MATTER SYSTEMS INC

Par : _____
Mandy Lyn Urey

Cette convention a été approuvée par la résolution du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal (CG).

Devis technique

**Renouvellement des licences et du support des suites
logicielles Proficy de la firme GE/IP**

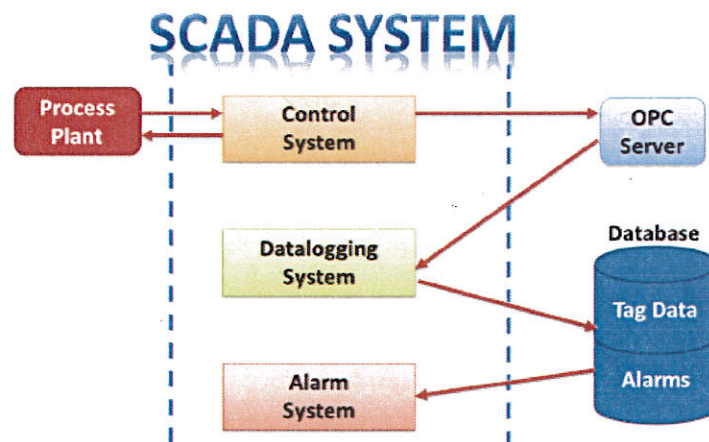
PROFICY HMI/SCADA – iFIX

1- Introduction

La Direction de la production de l'eau potable (DEP) opère des usines de filtration ainsi que les réservoirs et le réseau des conduites principales pour la distribution d'eau potable à travers l'île de Montréal. Au fil des ans, plusieurs systèmes d'acquisition de données et de contrôle de supervision (SCADA) ont été implantés dans les usines pour permettre de visualiser en temps réel les données provenant des milliers de capteurs automatiques du procédé, de gérer les conditions d'alarme et d'ajuster les conditions d'opération afin de satisfaire les besoins de production et de distribution.

Grâce à son expertise et son expérience dans le domaine de l'automatisation et de l'informatique embarquée, GE Intelligent Platforms (GE/IP) fournit à ses clients des équipements, des logiciels et des services, utilisés dans la plupart des secteurs industriels, de l'industrie manufacturière à l'industrie aéronautique, en passant par la Défense, la construction automobile, les télécommunications, la santé, et les stations de traitement de l'eau et des eaux usées.

Plusieurs usines d'eau potable de Montréal utilisent présentement la suite logicielle proposée par GE/IP. De plus, la Direction de l'eau potable a développé des standards opérationnels basés sur l'utilisation de Proficy HMI/SCADA – iFIX.



L'utilisation de solutions d'automatisation, telles que Proficy HMI / SCADA iFIX, donne aux opérateurs les outils pour bien suivre les processus et les opérations pour éviter les inefficacités coûteuses, permet de réagir plus rapidement aux événements d'alarme, et de fournir une analyse instantanée post-alarme pour une résolution plus rapide. Afin d'assurer la continuité de service, il est nécessaire de renouveler les ententes de licences, de conclure une entente de support spécialisé et de former davantage le personnel de soutien opérationnel.

Aussi, afin d'assurer la compatibilité des systèmes, dans les projets de modernisation de plateformes SCADA, il est nécessaire de se procurer de nouvelles licences du même logiciel Proficy HMI/SCADA – iFIX.

2- Renouvellement de licences existantes – Entente de support « GlobalCare Complete »

Le renouvellement des ententes « GlobalCare Complete » doit couvrir l'ensemble des usines et des sites pour les années 2016 et 2019.

Les environnements complexes d'entreprises ont des besoins de soutien complexes, et l'offre de soutien « GlobalCare » de GE/IP est la meilleure et la plus complète pour optimiser l'investissement. Le soutien « GlobalCare » fonctionne au-delà de la portée d'un modèle de support réactif traditionnel et fournit des solutions rapides et efficaces tout au long du cycle de vie du produit.

« GlobalCare » de GE/IP offre l'aide d'urgence 24 x 7, la version de mises à jour logicielles et des outils avancés pour tenir les systèmes opérationnels et productifs. L'assistance « GlobalCare » est disponible en trois niveaux, en permettant d'adopter la solution de support qui répond mieux aux besoins.

Le programme choisi par la Ville de Montréal est le « Global Care Complete ».

Guide des programmes		Complète
Modernisation logiciel	Aucune charge pour la mise à jour de version de logiciel	*
Assistance technique	Réseau mondial des professionnels de soutien	*
	Téléphone et consultation Web pendant les heures normales d'affaires	*
	24 x 7 Soutien d'urgence	*
Soutien libre-service, outils et ressources	Gestion de cas Web	*
	Base de connaissances en ligne, Centre de téléchargement, et les forums d'utilisateurs	*
	À votre service – bulletin électronique	*
Maintenance du logiciel	Service Packs	*
	Téléchargements développeur et productivité	*
GlobalCare	Clés libres pour banc d'essai	*
Exclusivités	Pas de frais d'administration clé	*

Section A :GE Global Care

Numéro d'article	Code d'article	Description	Quantité prévisionnelle	1 ^{er} année	2eme année	3eme année	Montant Total
	CSN: 401570						
1	100271759	Security Key - M4 USB iFIX Plus S A Unlimited Runtime (M4 Part) GlobalCare Complete	1	1253,69	1253,69	1253,69	3761,07
2	200208069	Security Key - M4 USB iFIX Plus S A Unlimited Development (M4 Part) GlobalCare Complete	1	1733,88	1733,88	1733,88	5201,64
		IGS - IGS Basic Drivers for M4 keys	-				
		iFIX Optn: S A Synchronization (M4 Part)	-				
3		GlobalCare Complete	1	656,7	656,7	656,7	1970,1
	200155391	Security Key - M4 USB iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
4		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	100271757	Security Key - M4 USB iFIX Plus S A Unlimited Development (M4 Part)	-				
5		GlobalCare Complete	1	1733,88	1733,88	1733,88	5201,64
	200030428	Security Key - M4 USB MBE:Modicon Modbus Ethernet 7X	-				
	100271758	Security Key - M4 USB iFIX Plus S A Pak Unlimited Developer Ver 4.5	-				
6		GlobalCare Complete	1	1733,88	1733,88	1733,88	5201,64
	200251992	Security Key - M4 USB iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
7		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	100271754	Security Key - M4 USB iFIX iClient Runtime Ver 4.5	-				
8		GlobalCare Complete	1	439,04	439,04	439,04	1317,12


Section A :GE Global Care

Numéro d'article	Code d'article	Description	Quantité prévisionnelle	1 ^{er} année	2eme année	3eme année	Montant Total
	100166624	Security Key - Parallel	-				
		iFIX iClient Runtime Ver 4.5	-				
9		GlobalCare Complete	1	439,04	439,04	439,04	1317,12
	100271749	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClient Runtime Ver 4.5	-				
10		GlobalCare Complete	1	439,04	439,04	439,04	1317,12
	200251990	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Plus S A Unlimited Development (M4 Part)	-				
11		GlobalCare Complete	1	1733,88	1733,88	1733,88	5201,64
		iFIX Optn: S A	-				
		Synchronization (M4 Part)	-				
12		GlobalCare Complete	1	656,7	656,7	656,7	1970,1
	100271755	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Plus S A Unlimited Development (M4 Part)	-				
13		GlobalCare Complete	1	1733,88	1733,88	1733,88	5201,64
	2042622	Software License Kit	-				
		Proficy Machine Edition View Standard	-				
14		GlobalCare Complete	1	115,62	115,62	115,62	346,86
	100271746	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
15		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	100271751	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
16		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	200251993	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
17		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	100211246	Security Key - Parallel	-				
		iClientTS User Base Support Ver 4.5	-				
18		GlobalCare Complete	1	1044,84	1044,84	1044,84	3134,52
Numéro d'article	Code d'article	Description	Quantité prévisionnelle	1 ^{er} année	2eme année	3eme année	Montant Total

Section A :GE Global Care

		iClientTS 5 Additional Users Ver 4.5	-				
19		GlobalCare Complete	1	1253,69	1253,69	1253,69	3761,07
		iClientTS 5 Additional Users Ver 4.5	-				
20		GlobalCare Complete	1	1253,69	1253,69	1253,69	3761,07
	200208068	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Plus S A Unlimited Development (M4 Part)	-				
21		GlobalCare Complete	1	866,94	866,94	866,94	2600,82
		IGS - IGS Basic Drivers for M4 keys	-				
		iFIX Optn: S A Synchronization (M4 Part)	-				
22		GlobalCare Complete	1	328,36	328,36	328,36	985,08
	100271756	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Plus S A Pak Unlimited Developer Ver 4.5	-				
23		GlobalCare Complete	1	1734,34	1734,34	1734,34	5203,02
	200251991	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Plus S A Unlimited Runtime (M4 Part)	-				
24		GlobalCare Complete	1	626,84	626,84	626,84	1880,52
		iFIX Optn: S A Synchronization (M4 Part)	-				
25		GlobalCare Complete	1	328,36	328,36	328,36	985,08
			-				
	3-06375001-003-001	WebSpace v4.8 iFIX 18 Clients English					
26		GlobalCare Complete	18	2113,38	2113,38	2113,38	6340,14
	CSN: 535743		-				
	100271724	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClient Run v5.8	-				
27		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	100271725	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClient Run v5.8	-				
28		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19

Numéro d'article	Code d'article	Description	Quantité prévisionnelle	1 ^{er} année	2eme année	3eme année	Montant Total
	100271727	Security Key - M4 USB	-				


5 de 5

Section A :GE Global Care


		iFIX iClient Run v5.8	-				
29		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	100271723	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Plus S A Unlmt Run v5.8	-				
30		GlobalCare Complete	1	626,84	626,84	626,84	1880,52
	100271722	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Plus S A Unlmt Dev v5.8	-				
		iFIX Optn: Ack Failover v5.8	-				
31		GlobalCare Complete	1	656,7	656,7	656,7	1970,1
32		GlobalCare Complete	1	1733,88	1733,88	1733,88	5201,64
	100271732	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClientTS On Server v5.8	-				
33		GlobalCare Complete	1	289,29	289,29	289,29	867,87
		iFIX iClientTS On Server v5.8	-				
34		GlobalCare Complete	1	289,29	289,29	289,29	867,87
		iFIX iClientTS On Server v5.8	-				
35		GlobalCare Complete	1	289,29	289,29	289,29	867,87
		iFIX iClientTS On Server v5.8	-				
36		GlobalCare Complete	1	289,29	289,29	289,29	867,87
		iFIX iClientTS On Server v5.8	-				
37		GlobalCare Complete	1	289,29	289,29	289,29	867,87
		iFIX iClientTS On Server v5.8	-				
38		GlobalCare Complete	1	289,29	289,29	289,29	867,87
		iFIX iClientTS On Server v5.8	-				
39		GlobalCare Complete	1	289,29	289,29	289,29	867,87

Numéro d'article	Code d'article	Description	Quantité prévisionnelle	1 ^{er} année	2eme année	3eme année	Montant Total
	100271721	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Plus S A Unlmt Dev v5.8	-				


 6 de 6

Section A :GE Global Care

Numéro d'article	Code d'article	Description	Quantité prévisionnelle	1re année	2e année	3e année	Montant Total
40		GlobalCare Complete	1	1733,88	1733,88	1733,88	5201,64
		iFIX Optn: Ack Failover v5.8	-				
41		GlobalCare Complete	1	656,7	656,7	656,7	1970,1
	100271726	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClient Run v5.8	-				
42		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	3-036387-003-001	iClient v5.5 Thin-Terminal Services Development English 12 Client					
43		GlobalCare Complete	12	3684,64	3684,64	3684,64	11053,92
	CSN: 562881		-				
	200068480	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
44		GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	200068478	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Profsnl S A Unlimited Server (M4 Part)	-				
45		GlobalCare Complete	1	860,6	860,6	860,6	2581,8
		MBE:Modicon Modbus Ethernet 7X	-				
	200068477	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX Profsnl S A Unlimited Development (M4 Part)	-				
46		GlobalCare Complete	1	2403,73	2403,73	2403,73	7211,19
		MBE:Modicon Modbus Ethernet 7X	-				
	200068481	Security Key - M4 USB	-				
		iFIX iClientTS User Base Support (M4 Part)	-				
47		GlobalCare Complete	1	1044,69	1044,69	1044,69	3134,07
		iFIX iClientTS 5 Additional Users (M4 Part)	-				
48		GlobalCare Complete	1	1253,69	1253,69	1253,69	3761,07
		Historian Enterprise Server 5000 Points (M4 Key)	-				
49		GlobalCare Complete	1	5897,53	5897,53	5897,53	17692,59
	200068479	Security Key - M4 USB	-				


 7 de 7

Section A :GE Global Care

	iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
50	GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	CSN: 557855	-				
	200030425 Security Key - M4 USB	-				
	iFIX iClient Development (M4 Part)	-				
51	GlobalCare Complete	1	731,27	731,27	731,27	2193,81
	200030426 Security Key - M4 USB	-				
	iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
52	GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	200030424 Security Key - M4 USB	-				
	iFIX Profsnl S A Unlimited Server (M4 Part)	-				
53	GlobalCare Complete	1	860,6	860,6	860,6	2581,8
	200241374 Security Key - M4 USB	-				
	iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
54	GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19
	200030423 Security Key - M4 USB	-				
	iFIX Profsnl S A Unlimited Development (M4 Part)	-				
55	GlobalCare Complete	1	2403,73	2403,73	2403,73	7211,19
	200241373 Security Key - M4 USB	-				
	iFIX Profsnl S A Unlimited Development (M4 Part)	-				
56	GlobalCare Complete	1	2403,73	2403,73	2403,73	7211,19
	200030427 Security Key - M4 USB	-				
	iFIX iClient Runtime (M4 Part)	-				
57	GlobalCare Complete	1	438,73	438,73	438,73	1316,19

Section A : GE Global care 2016-2017		57339,13
Section A : GE Global care 2017-2018		57339,13
Section A : GE Global care 2018-2019		57339,13
Montant à reporter au Bordereau de prix – Sommaire – page 14	Section A : Sous-total GE Global Care	172 017,39

3- Achat de licences prévisionnelles pour les projets de construction de 2016 à 2019

Dans le cadre des projets de construction d'infrastructures (nouvelles stations de pompage, divers travaux usines, environnement de tests, salle de relève), la Direction de l'eau potable a besoin de se procurer de nouvelles licences logicielles compatibles avec le parc de licences actuel.

Section B : Licences prévisionnelles pour de projets futurs de 2016 à 2019

Numéro d'article	Code d'article	Description	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
58		iFix v5.8 Plus Development Unlimited Points English SCADA Synchronization	2	14048,00	28096
59		GlobalCare – iFix Complète; Mar 10, 2016 - Mar 9, 2019	2	7164,48	14328,96
60		iFix v5.8 Plus Runtime Unlimited Points English SCADA Synchronization Backup License	2	11226,00	22452
61		GlobalCare - iFix Complète; Mar 10, 2016 - Mar 9, 2019	2	5725,26	11450,52
62		Drivers IGS- Industrial Gateway Server for Basic Points	2	721,00	1442
63		GlobalCare – Drivers Complète; Mar 10, 2016 - Mar 9, 2019	2	367,71	735,42
64		Drivers IGS- Industrial Gateway Server for Basic Points Backup License	2	361,00	722
65		GlobalCare – Drivers Complète; Mar 10, 2016 - Mar 9, 2019	2	184,11	368,22
Numéro d'article	Code d'article	Description	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
66		WebSpace v4.8 iFIX 1 Clients Stand Alone Server English	2	1545,00	3090
67		GlobalCare - WebSpace Complète; Mar 10, 2016 - Mar 9, 2019	2	787,95	1575,9
68		iClient v5.8 Thick Development English	2	4297,00	8594
69		GlobalCare – ICLIENT Complète; Mar 10, 2016 - Mar 9, 2019	2	2191,47	4382,94
70		iClient v5.8 Thick Runtime English	2	2578,00	5156

Section B : Licences prévisionnelles pour de projets futurs de 2016 à 2019

71	GlobalCare – ICLIENT Complète; Mar 10, 2016 - Mar 9, 2019	2	1314,78	2629,56
72	iClient v5.8 Thin-Terminal Services Development English 1 Client GlobalCare – ICLIENT	2	1700,00	3400
73	Complète; Mar 10, 2016 - Mar 9, 2017	2	867,00	1734
TOTAL			55078,76	110157,52
Montant à reporter au Bordereau de prix – Sommaire – page 14			Section B : Sous-total Licences prévisionnelles 2016-2019	110 157,52

4- Licences support Kepware Driver Support

Section C : Licences Kepware Driver Support

Numéro d'article	Description	Quantité prévisionnelle	1re année	2e année	3e année	Montant total
74	EXT-BCNET-SA20, Support and Maintenance Extension - BACnet OPC Server (f76289db-d6a2-4b0f-944c-9f8c61838076) 12-16-2015 to 05-31-2019	1	330,23	233,1	233,1	796,43
75	EXT-MDBUS-SA20, Support and Maintenance Extension - Modbus Suite (2c93b6f0-76af-4998-ad38-9d36c4e61c6f) 03-11-2016 to 05-31-2019	1	187,94	161,1	161,1	510,14

Numéro d'article	Description	Quantité prévisionnelle	1re année	2e année	3e année	Montant total
76	EXT-ISNMP-SA25, Support and Maintenance Extension - iSNMP Suite (16-50 devices) (779a3335-28ef-402f-81ee-a17f825e2f80) 12-16-2015 to 05-31-2019	1	483,23	341,1	341,1	1165,43
TOTAL			1001,4	735,3	735,3	2472
Montant à reporter au Bordereau de prix – Sommaire – page 14			Section C : Sous-total Kepware Driver Support	2 472,00		



5- Formation GE Certifiée

- La formation GE/IP représente des formations GE qui sont programmées régulièrement à Montréal. Le contenu normalisé est défini sur le site internet de GE/IP. Suite à la formation, chaque étudiant reçoit un certificat de qualification.

Section D : Formation GE Certifié

Numéro d'article	Code d'article	Description	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
77		GE Certified Proficy iFix Fundamentals course – une formation par année pour un étudiant – bon pour les prochaines 3 ans.	9	2695	24255
78		GE Certified Proficy iFix Advanced course – une formation par année pour un étudiant – bon pour les prochaines 3 ans.	9	2695	24255
Montant à reporter au Bordereau de prix – Sommaire – page 14		Section D : Sous-total Formation GE			48 510,00

6- Formation GE sur mesure et sur site

- Six (6) sessions de formation sont prévues et chaque session doit avoir une durée de huit (8) heures. Le nombre de participants est illimité. Les sujets sont à la demande de la Ville. Le but de ces formations est de permettre aux ingénieurs, ainsi qu'aux personnes qui travaillent avec les plateformes SCADA installées, de se perfectionner sur des aspects approfondis de fonctionnement des logiciels GE/IP. Ces aspects ne sont pas couverts par la formation ordinaire GE.
- La formation doit se faire sur des éléments propres au logiciel GE, par exemple, comment établir le diagnostic avancé d'une panne, comment configurer des fonctions avancées, comment installer des pilotes de communication, etc.
- Les contenus des formations sont, en partie, basés sur le cours formel de GE « iFix Advanced » avec des modules adaptés au contexte de la DEP.
- La formation est donnée dans des emplacements déterminés par la Ville.

Section E : Formation GE sur mesure et sur site

Numéro d'article	Code d'article	Description	Unité	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
79		Formation sur mesure sur site	Heure	48	150	7200

7- Assistance technique URGENCE

Le support concerne la suite de logiciels GE/IP et les applications développées avec les logiciels de GE/IP.

Il peut s'agir d'établir un diagnostic, ou encore de faire ou de modifier des installations de logiciels suite à des mises à jour (mise à jour d'antivirus, mise à jour de système d'exploitation, mise à jour de logiciels GE/IP, mise à jour de pilotes de communication, etc.).

Le support est effectué à la demande des ingénieurs ou des analystes en informatique de la DEP.

Le service au téléphone est défini comme suit :

- Support par téléphone avec un temps de réponse de **deux (2)** heures.
- La compagnie qui assure le support est payée un minimum d'**une (1)** heure.

Le service web est défini comme suit :

- Support Web avec un temps de réponse de **quatre (4)** heures.
- La compagnie qui assure le support est payée un minimum de **deux (2)** heures.

Le support urgence sur site est défini comme suit :

- Le support peut être demandé par les ingénieurs responsables des plateformes SCADA, par les analystes informatiques ou par des cadres de la Ville de Montréal.
- La personne assignée au support doit se déplacer dans un délai de **quatre (4)** heures sur un des sites de la Direction de l'eau potable qui se trouve sur l'île de Montréal et dont l'adresse est communiquée, en avance, au moment d'acceptation de contrat.
- La compagnie qui assure le support est payée un minimum de **huit (8)** heures pour chaque déplacement.
- La Ville de Montréal se réserve le droit d'appliquer une pénalité de retard représentant **une (1)** heure par **une (1)** heure de retard. Cette heure sera remise dans le forfait.
- L'assistance technique d'urgence doit être joignable en tout temps, à plusieurs numéros de téléphone (au moins 2 numéros).

Le support est payable à l'avance sous forme de forfait pour garantir la disponibilité des ressources pour 3 ans. Ce forfait inclut 150 heures de travail sur site. Ce forfait inclut les frais de déplacement dans la région de Montréal. Si, pour des raisons d'expertises et à la demande d'un

chef de section, du personnel spécialisé de l'extérieur de Montréal est demandé sur site, alors les frais de subsistance et de déplacements peuvent être facturés. Les frais de subsistance et de déplacements sont facturés selon la méthode (« cout » + 10%). Les frais de subsistance et de déplacements sont pris à même l'enveloppe du forfait.

Section F : Service support urgence

Numéro d'article	Code d'article	Description	Unité	Quantité prévisionnelle	Prix unitaire	Montant total
80		Forfait d'assistance technique en urgence – premières 150 heures	Forfait	Forfait de 150 heures pour 3 ans payable à l'avance	300	45000

Montant à reporter au Bordereau de prix – Sommaire – page 14

Section F : Sous-total Support urgence

45 000,00

Bordereau de prix – Sommaire

Section A : Sous-total GE Global Care	172 017,39
Section B : Sous-total Licences prévisionnelles 2016-2019	110 157,52
Section C : Sous-total Kepware Driver Support	2 472,00
Section D : Sous-total Formation certifié GE/IP	48 510,00
Section E : Sous-total Formation GE sur mesure et sur site	7 200,00
Section F : Sous-total Service support urgence	45 000,00
Sous-total Section A + Sous-total Section B + Sous-total Section C + Sous-total Section D + Sous-total E + Sous-total F :	
MONTANT TOTAL AVANT TAXES en \$ US:	385 356,91

Dossier # : 1167246001

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Automatisation

Objet :

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Gray Matter Systems, fournisseur unique, pour la fourniture de services d'entretien annuel et de mise à jour des suites logicielles de GE/IP, pour la somme maximale de 385 356,91 \$ USD sans taxes. (Dépense totale de 623 834,26 \$ CAD taxes et réserve incluses. / Approuver le projet de convention à cette fin.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[InfoCompt DEP 1167246001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU-
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-29

Francis REID
Chef de section - conseil et soutien financiers

Tél : (514) 872-5391

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1166682002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

Prendre acte des modifications à l'imputation de la dépense découlant de l'octroi des contrats visés à la résolution CG16 0177 du 24 mars 2016, conformément aux informations financières inscrites au dossier Addenda.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-01 10:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 21 mars 2016
Séance tenue le 21 mars 2016

Résolution: CM16 0285

Accorder trois contrats à Teltech Télécommunication inc. et Telecon inc. pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 24 mars 2016 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser des dépenses de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses, pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-64002 ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 4 - Vieux Montréal	468 106,92 \$
Teltech Télécommunication Inc.	Lot 5 - Quartier des spectacles et centre-ville	602 635,71 \$
Telecon Inc.	Lot 6 - Quartier de l'innovation	447 190,66 \$

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1166682002 (20.04)

/pl

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 29 mars 2016

IDENTIFICATION **Dossier # :1166682002**

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le dossier a déjà reçu, le 9 mars 2016, l'aval du comité exécutif (CE16 0351) et le 24 mars 2016, celui du conseil d'agglomération (CG16 0177).

La dépense qui avait été imputée au PTI 2016-2018 du Service des TI au projet 60006.01 - Couverture sans-fil étendue qui était entièrement assumée par l'agglomération sera plutôt imputée au projet 68111 - Modernisation des télécommunications, ce qui implique que le coût total maximal de ce contrat de 2 049 209,95 \$ taxes incluses (1 871 202\$ net de ristourne) sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 1 871 202\$ net de ristourne sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 15-044 Équipement/Services Pro. Informatique CM15 0567 et par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 Équipement/Services Pro. Informatique CG15 0304.

Cette dépense sera assumée à 48.8 % par la ville centre et 51.2% par l'agglomération. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mihai-Lucian SERBANESCU
Conseiller(ere) analyse - controle de gestion

514 868-5286

Tél :

Télécop. : 000-0000

Dossier # : 1166682002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction

Objet :

Accorder trois contrats aux firmes Teltech Télécommunication Inc. et Telecon Inc., pour des travaux de déploiement de fibres optiques inter-bâtiments et aux bornes Wi-Fi - Dépenses totales de 631 944,34 \$, 813 558,22 \$ et 603 707,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-64002 - (huit soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD_1166682002.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposée au budget

Tél : 514 872 1155

Francois Fabien
Conseiller budgétaire
Tél: 514-872-7174

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Gilles BOUCHARD
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-0962

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163334016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 565 626,54 \$ taxes incluses - appel d'offres 794-AE-16 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé:

1. d'accorder à la firme Socomec Industriel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux mécaniques et civils de la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la la Station d'épuration des eaux usées Jean -R-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 565 626,54 \$, taxes incluses, conformément au document de l'appel d'offres public 794-AE-16;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 13:46

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334016

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 565 626,54 \$ taxes incluses - appel d'offres 794-AE-16 - 5 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal exploite un lieu d'enfouissement technique (LET) à l'usage exclusif de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la disposition des résidus de cendres et de sables.

Ce site d'enfouissement est localisé dans l'ancienne carrière Demix, au 11175, boulevard Métropolitain Est dans la Ville de Montréal-Est. Dans le cadre de l'exploitation de ce site, les eaux pluviales et le lixiviat sont captés par un réseau de drainage distinct et acheminés à la station de pompage pour être rehaussés vers les égouts en surface. Quotidiennement, sept à huit camions de 32 tonnes se rendent sur le site pour y déposer leur contenu.

Les cellules no 2 et no 3 sont présentement en opération. Toutefois, la disposition des cendres dans la cellule no 2 est présentement arrêtée puisque le niveau de la station de pompage actuelle se trouve à un niveau plus bas (voir photo). Un affaissement des sols pourrait ensevelir et endommager la station de pompage. Il est donc nécessaire de relever le niveau des puits de pompage pour assurer la pérennité des opérations actuelles au LET.

Un appel d'offres public a été lancé le 6 juin et publié sur le site SEAO et dans le journal Le Devoir. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 juillet 2016. La validité des soumissions est de 120 jours. Le montant des contingences a été fixé à 15% du montant total. Trois addenda ont été émis:

- Addenda no 1 - 20 juin 2016 - Questions/Réponses
- Addenda no 2 - 22 juin 2016 - Report de date d'ouverture
- Addenda no 3 - 23 juin 2016 - Ajout de dates de visite additionnelles

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux incluent:

- le rehaussement des puits avec 14 nouvelles sections de tuyaux de béton jusqu'à la passerelle existante;
- l'installation d'une deuxième pompe;
- l'ajout de rail guide pour les deux pompes;
- le remplacement de la tuyauterie;
- l'ajout d'un abri pour les prises d'échantillon.

JUSTIFICATION

En plus de devoir rehausser le niveau des puits de pompage, comme il n'y a qu'une seule pompe pour le pompage des deux puits (pluvial et lixivié), les employés doivent transférer la pompe d'un puits à l'autre avec l'aide d'un palan électrique nécessitant le travail de 4 travailleurs pendant 4 heures pour le démantèlement de plusieurs sections de tuyauterie verticale et le transfert de la pompe. Cette opération s'effectue sur une passerelle située à 23 mètres au dessus du sol et nécessite le déplacement de lourdes charges.

Les tuyaux existants sont sévèrement corrodés à plusieurs endroits et leur remplacement est devenu nécessaire.

La réalisation de ce projet est nécessaire pour protéger la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que de permettre la poursuite des opérations dans la cellule no 2.

Treize entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et cinq ont présenté une soumission. Un seul avis de désistement à soumissionner a été reçu dans le cadre de ce projet (carnet de commande de la firme est complet).

Tableau d'analyse des soumissions			
Firmes soumissionnaires	Prix (avec taxes)	Contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
1. Socomec Industriel inc.	491 849.25 \$	73 777.29 \$	565 626.54 \$
2. Nordmec Construction inc.	518 444.12 \$	77 766.62 \$	596 210.74 \$
3. Norclair inc.	651 951.95 \$	97 792.79 \$	749 744.74 \$
4. Gastier M.P. inc.	1 241 501.20 \$	186 225.18 \$	1 427 726.38 \$
5. Groupe Mécano inc.	1 894 193.58 \$	284 129.04 \$	2 178 322.62 \$

Estimation interne des professionnels	629 214.48 \$	94 381.82 \$	723 596.30 \$
Coût moyen des soumissions reçues			1 103 526.20 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			95.10%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			1 612 696.08 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			285.12%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$)			(157 969.76 \$)
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%)			-21.83%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			30 584.20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			5.41%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation réalisée est favorable de 21,83 %. Les principaux écarts se trouvent à deux articles principalement, soit l'installation des pompes et l'installation des sections préfabriquées en béton.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Socomec Industriel Inc., pour la somme de sa soumission, soit 565 626,54 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été faites: Socomec Industriel inc., 3200 rue des Chantiers Sorel-Tracy, (Québec) - no de licence 8104-3846-33. De plus, l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec datée du 4 juillet 2016 avec sa soumission.

Les entreprises ne devaient pas détenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) pour soumissionner dans le cadre de cet appel d'offres en vertu du décret 795-2014 du 10 septembre 2014. Par ailleurs Socomec Industriel inc. possède une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts pour les travaux mécaniques et civils de la station de pompage de la cellule 2 au LET de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte sont de 565 626,54 \$ taxes incluses ou 516 492,42 \$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un affaissement de terrain pourrait provoquer l'ensevelissement de la station de pompage et la rendre non opérationnelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: septembre 2016

Fin des travaux: décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop. : 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-08

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees
Tél : 514 280-3706
Approuvé le : 2016-07-18

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-07-26





LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec Constructo pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 794-AE-16

Numéro de référence : 988121

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux mécaniques et civils de la station de pompage de la cellule 2 étape 4 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Allen Entrepreneur Général Inc. 118 de la Gare Saint-Henri, QC, G0R 3E0 http://www.allen-entrepreneurgeneral.com NEQ : 1142398784	<u>Madame Adjointe aux soumissions</u> Téléphone : 418 882-2277 Télécopieur : 418 882-2721	Commande : (1136778) 2016-06-07 10 h 27 Transmission : 2016-06-07 10 h 27	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Télécopie 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 14 h 22 - Courriel 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 54 - Télécopie 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Construction Simdev Inc 2455 rue Jetté Montréal, QC, H1N 3C1 NEQ : 1166177114	<u>Monsieur Mathieu Beaudoin</u> Téléphone : 514 316-8685 Télécopieur :	Commande : (1141608) 2016-06-15 16 h 27 Transmission : 2016-06-15 16 h 27	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 14 h 22 - Courriel 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> EBC Inc. 3900 rue Isabelle Brossard, QC, J4Y 2R3 NEQ : 1140169609	<u>Monsieur Mathieu Chamberland</u> Téléphone : 450 444-9333	Commande : (1137743) 2016-06-08 11 h 47 Transmission : 2016-06-08 16 h 42	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel

Télécopieur : 450
444-9330

2615071 - Addenda no 1 -
Plans
2016-06-20 14 h 22 -
Courriel
2616224 - Addenda no 2 -
Report de date
2016-06-22 9 h 53 -
Courriel
2617253 - Addenda no 3
2016-06-23 14 h 06 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Filtrum Inc. 430 rue des Entrepreneurs Québec, QC, G1M 1B3 http://www.filtrum.qc.ca NEQ : 1166806464	<u>Madame Christine Gauthier</u> Téléphone : 418 687-0628 Télécopieur : 418 687-3687	Commande : (1138665) 2016-06-09 14 h 32 Transmission : 2016-06-09 15 h 15	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 15 h 26 - Messagerie 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Gastier M.P. Inc. 10400 boul du Golf Montréal, QC, H1J 2Y7 http://www.gastier.com NEQ : 1168999176	<u>Madame Nathalie Inkel</u> Téléphone : 514 325-4220 Télécopieur : 514 325-3822	Commande : (1140312) 2016-06-14 8 h 17 Transmission : 2016-06-14 8 h 17	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 14 h 22 - Courriel 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Groupe Mécano inc. 894 rue Bergar Laval, QC, H7L 5A1 NEQ : 1168580356	<u>Monsieur Louis-Paul Parent</u> Téléphone : 450 736-2006 Télécopieur :	Commande : (1141274) 2016-06-15 11 h 28 Transmission : 2016-06-15 11 h 28	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 14 h 22 - Courriel

2616224 - Addenda no 2 -
Report de date
2016-06-22 9 h 53 -
Courriel
2617253 - Addenda no 3
2016-06-23 14 h 06 -
Courriel
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com NEQ : 1142707943	<u>Monsieur Sylvain</u> <u>Phaneuf</u> Téléphone : 450 446- 9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1138047) 2016-06-08 16 h 29 Transmission : 2016-06-08 16 h 29	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 14 h 22 - Courriel 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Les Industries Fournier Inc. division construction 8605 Boul. Parent Trois-Rivières, QC, G9A 5E1 NEQ : 1169496628	<u>Monsieur Marien</u> <u>Bélanger</u> Téléphone : 819 375- 2888 Télécopieur :	Commande : (1137154) 2016-06-07 15 h 22 Transmission : 2016-06-07 15 h 22	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 14 h 22 - Courriel 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Mécanique CNC (2002) Inc. 1470 rue Graham-Bell Boucherville, QC, J4B 6H5 http://www.cnc2002.ca NEQ : 1161024147	<u>Madame Caroline</u> <u>Portelance</u> Téléphone : 450 652- 6319 Télécopieur : 450 652-1935	Commande : (1141780) 2016-06-16 9 h 10 Transmission : 2016-06-16 9 h 10	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 14 h 22 - Courriel 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel

			2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Norclair inc. 1900, rue Cunard, Bureau 200 Laval, QC, H7S2B2 NEQ : 1149059355	<u>Monsieur Jean- François Lessard</u> Téléphone : 450 688- 4012 Télécopieur : 450 688-9123	Commande : (1141689) 2016-06-16 7 h 55 Transmission : 2016-06-16 8 h 04 2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 15 h 26 - Messagerie 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Nordmec Construction inc. 390, rue Siméon, local 3 Mont-Tremblant, QC, J8E 2R2 NEQ : 1164575657	<u>Monsieur Yanick Gougeon</u> Téléphone : 819 429- 5555 Télécopieur : 819 429-6555	Commande : (1137929) 2016-06-08 14 h 52 Transmission : 2016-06-08 18 h 14 2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 15 h 27 - Messagerie 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Pomerleau Inc... 500, rue St-Jacques, 11e étage Montréal, QC, H2Y 0A2 NEQ : 1142005934	<u>Madame Nancy Lazure</u> Téléphone : 514 789- 2728 Télécopieur : 514 789-2288	Commande : (1136914) 2016-06-07 11 h 59 Transmission : 2016-06-07 11 h 59 2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 14 h 22 - Courriel 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel

Mode privilégié (devis) :
 Courrier électronique
 Mode privilégié (plan) :
 Courrier électronique

<input type="checkbox"/> Socomec Industriel Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3 NEQ : 1160102480	<u>Madame Josée</u> <u>Arseneault</u> Téléphone : 450 743- 0017 Télécopieur : 450 743-2654	Commande : (1137167) 2016-06-07 15 h 27 Transmission : 2016-06-07 15 h 27	2615067 - Addenda no 1 2016-06-20 14 h 21 - Courriel 2615071 - Addenda no 1 - Plans 2016-06-20 14 h 22 - Courriel 2616224 - Addenda no 2 - Report de date 2016-06-22 9 h 53 - Courriel 2617253 - Addenda no 3 2016-06-23 14 h 06 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
---	---	--	---

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1163334016

Unité administrative responsable :

Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation

Objet :

Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour des travaux mécaniques et civils à la station de pompage de la cellule 2 au lieu d'enfouissement technique de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour une somme maximale de 565 626,54 \$ taxes incluses - appel d'offres 794-AE-16 - 5 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[InfoCompt_DEEU_GDD1163334016.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514-872-4020

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-13

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-6614

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1165249001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$ taxes incluses, pour les travaux restants du contrat, principalement situés sur la propriété de l'Université de Montréal entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$ taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$, taxes incluses, pour les travaux restants du contrat, principalement situés sur la propriété de l'Université de Montréal entre les façades des pavillons universitaires et le limite du cimetière NDDN, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908,57 \$ à 3 967 543,63 \$, taxes incluses ;
2. imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 10:54

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165249001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$ taxes incluses, pour les travaux restants du contrat, principalement situés sur la propriété de l'Université de Montréal entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908.57 \$ à 3 967 543,63 \$ taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet du chemin de ceinture, projet majeur de développement, est situé dans le site patrimonial du Mont-Royal. Il s'inscrit dans les grands objectifs du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal (PPMVMR), soit assurer la protection et la mise en valeur du Mont-Royal et rendre la montagne accessible et accueillante. Le chemin de ceinture, composé de six tronçons, vise à créer un circuit sécuritaire et continu pour les cyclistes et les piétons. La boucle projetée d'une dizaine de kilomètres, dont la majorité est déjà accessible, traverse les territoires du parc du Mont-Royal, du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (cimetière NDDN) et de l'Université de Montréal (UdeM).

Un contrat a été accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. au montant de 3 637 908,57\$ taxes incluses, incluant des contingences de 330 718,98 \$, pour l'exécution de travaux par le conseil d'agglomération (CG) le 29 mai 2014. De plus, le CG a autorisé une dépense de 4 065 908,57 \$ taxes incluses, incluant le montant du contrat et des incidences de 428 000,00 \$ (CG14 0258).

Le contrat visait l'aménagement d'un sentier piétonnier sur une partie du chemin de ceinture, par la construction et reconstruction d'une chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de clôtures, de conduites d'égouts, de feux de circulation, d'un système d'éclairage et d'aménagement paysager. Principalement localisé sur la propriété de l'UdeM, le sentier devait être implanté entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, de l'intersection Decelles / Queen-Mary au Parc du Troisième Sommet. La

majeure partie des travaux a déjà été réalisée entre les 27 avril et 11 décembre 2015. À ce jour, le degré d'avancement des travaux est d'environ 90%. Les travaux à compléter sont principalement des travaux d'aménagement paysager.

L'ensemble des travaux du contrat devait normalement se terminer en 2015. Toutefois, des imprévus pendant l'exécution ont entraîné des délais et des dépenses supplémentaires, de sorte que les travaux n'ont pu se terminer en 2015 et que les fonds disponibles pour les travaux restants de 2016 sont insuffisants.

Il est donc requis de majorer le contrat d'un montant supplémentaire de 329 635,06 \$ en contingences afin de compléter les travaux relatifs à ce projet.

À ce jour, aucune autre majoration subséquente n'est prévue à ce contrat. De plus, la Direction des infrastructures estime que l'augmentation recommandée de la valeur du contrat n'aura pas d'impact sur les honoraires des professionnels externes puisque ce contrat est géré à l'interne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0258 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc., pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal. Arrondissement: Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Dépense totale de 4 065 908,57 \$ (contrat: 3 637 908,57 \$ + incidences: 428 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 226203 - 7 soumissionnaires (1144822023).

DESCRIPTION

La majoration du contrat actuel permettra de terminer les travaux prévus au contrat. Plus spécifiquement, cette majoration permettra, entre autre, de compléter les travaux d'aménagement du sentier piétonnier près du centre funéraire du cimetière NDDN, ainsi que le gazonnement, les plantations, l'ensemencement et la fabrication et installation de clôtures délimitant le territoire de l'Université de Montréal du cimetière NDDN. La durée approximative des travaux à compléter est d'environ huit (8) semaines.

JUSTIFICATION

Les travaux suivants du contrat sont terminés: travaux de voirie et de feux de circulation à l'intersection Queen-Mary et Decelles, de chaussée, de bordure/trottoirs/pavé et d'égout, sur le chemin de la Tour. La majorité des travaux d'éclairage sur chemin de la Tour sont terminés. Or, lors de la réception provisoire partielle des travaux, il a été constaté que certains lampadaires ne fonctionnaient pas, en raison d'un conduit brisé. Une réparation est donc à prévoir dans les travaux à venir. Enfin, en ce qui a trait aux travaux d'aménagement, il reste à compléter le sentier piétonnier au centre funéraire, de même que le gazonnement, les plantations, l'ensemencement et la fabrication et l'installation de clôtures.

Plusieurs imprévus sont survenus lors des travaux en 2015. Ces imprévus étaient principalement liés au manque d'information relativement aux utilités souterraines (massifs électriques et conduite de gaz) ainsi qu'à la dureté du roc. Voici les principaux:

- Sur le chemin de Polytechnique, près du chemin de la Rampe, des modifications à la conception ont une fois de plus été requises, en raison de la présence de massifs et d'une conduite de gaz rendant impossible l'installation des conduites et des 2 derniers regards aux

endroits prévus initialement aux plans. Sur ce nouveau trajet du réseau d'égout, du roc très dur a été retrouvé. Du préclivage (action de forer le roc afin de l'affaiblir) a été requis. (136 000,00 \$)

- Un peu plus éloigné de l'intersection Queen-Mary et Decelles, une conduite de gaz a été retrouvée sous la chaussée projetée du chemin de la Tour, plutôt que sous le terrain gazonné tel qu'indiqué sur les plans, faisant en sorte que la conduite de gaz aurait eu un recouvrement insuffisant sous le pavage projeté. Un déplacement de cette conduite était donc requis. (91 000,00 \$)

- L'emplacement des massifs retrouvés en chantier près de l'intersection Queen-Mary et Decelles (point de départ de l'égout) rendait impossible l'installation des 4 premiers regards aux emplacements prévus, entraînant des modifications importantes à la conception. (80 000,00 \$)

- Du roc très dur a été retrouvé pendant la dernière portion des travaux d'égout sur le chemin de la Tour, bien que le devis prévoyait du roc de mauvaise qualité. Cet imprévu a causé des pertes de temps. (76 000,00\$)

- La partie inférieure du massif de l'Université de Montréal, croisant le chemin de la Tour, a été retrouvée dans un état abîmé. De plus, il reposait directement sur le roc, lequel devait être cassé pour faire traverser la conduite d'égout. Afin d'éviter un bris des câbles d'Hydro-Québec (les câbles appartenant à Hydro, mais le massif, à l'Université) alimentant les divers pavillons de l'Université, le massif a dû être brisé et les conduits soutenus, pendant que l'entrepreneur cassait le roc pour ensuite faire traverser la conduite d'égout. L'intervention a duré presque un mois. (70 000,00\$)

Les autres travaux supplémentaires ont été causés par des changements liés à la conception des travaux d'aménagement et à des imprévus de nature différente lors de la réalisation de ces travaux (93 000,00\$), ainsi qu'à des erreurs de conception, d'arpentage et des imprévus au niveau de la nature des sols lors des travaux d'égout (62 000,00\$), de voirie dans l'intersection Queen-Mary et Decelles (49 000,00 \$), de voirie (22 000,00\$) et d'éclairage (19 000,00 \$) dans le chemin de la Tour.

Il a été convenu d'effectuer une analyse approfondie de la disponibilité des enveloppes autorisées, dont le détail se trouve en pièce jointe du présent dossier.

Le solde résiduel de l'enveloppe des travaux est de 407 670,84 \$ taxes incluses et les travaux à venir sont estimés à 336 183,75 \$ laissant une disponibilité de fonds de 71 487,09 \$.

Par contre, le montant des travaux contingents réalisé jusqu'à date s'élève à 698 222,74 \$, alors que le budget de contingences prévu au contrat était de 330 718,97 \$, ce qui représente un taux d'utilisation de 211,1 %. Les contingences pour les travaux à venir sont estimées à 33 618,38 \$, créant ainsi une insuffisance de fonds de 401 122,15 \$ dans cette enveloppe.

L'enveloppe des incidences prévue au contrat était de 428 000.00\$. À ce jour, l'engagement des dépenses réelles est de 263 964,84\$, soit 61,6% de l'enveloppe. Le solde disponible de cette enveloppe devra toutefois être conservé, car des dépenses en mobilier urbain sont à venir.

La dépense additionnelle en raison des imprévus est de 401 122,15 \$ taxes incluses. Cependant, l'économie générée une fois les travaux en 2016 complétés permet une disponibilité budgétaire de 71 487,09 \$ taxes incluses dans l'enveloppe des travaux qui sera

utilisée pour financer les travaux restants, réduisant ainsi la demande de budget additionnel à 329 635,06 \$ taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat initial de 3 637 908,57 \$ taxes incluses, est donc augmenté de 9,06 %, le portant ainsi à 3 967 543,63 \$ taxes incluses. À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévu à 330 718,97 \$ taxes incluses, (10 % du coût des travaux) passe à 731 841,12 \$, soit 22,1 % du coût des travaux initiaux.

La dépense additionnelle maximale de 329 635,06 \$ taxes incluses est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 301 000,75 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-037 «Réaménagement Parc Mont-Royal».

Ce coût, étant entièrement admissible à une subvention du ministère de la Culture et des Communications, ne laissera aucun impact sur l'emprunt à la charge des citoyens de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sur quelques centaines de mètres, sur le territoire de l'UdeM, le gazonnement et les plantations ne sont toujours pas complétés. L'UdeM a exprimé son inconfort par rapport à cette situation, indiquant qu'elle souhaitait que les travaux se terminent rapidement. Le cimetière NDDN est toutefois l'intervenant le plus importuné par l'arrêt des travaux. Dans les derniers mois, les représentants de ce dernier ont sommé la Ville de Montréal de terminer les travaux, plus particulièrement ceux de fabrication et d'installation des clôtures délimitant le cimetière du territoire de l'UdeM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a déjà été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux du contrat initial: 27 avril 2015
Autorisation de la dépense additionnelle: 25 août 2016
Début des travaux additionnels: Fin août 2016
Fin des travaux : Fin octobre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie M MARTIN, Service de la mise en valeur du territoire
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal

Lecture :

Nathalie M MARTIN, 13 juillet 2016
Pierre-Paul SAVIGNAC, 13 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renaud ROY
Ingenieur

Tél : 514 872-0573
Télécop. : 514 872-1873

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-12

Martin BOULIANNE
Chef de division

Tél : 514 872-9552
Télécop. : 514 872-6123

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2016-07-22

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-07-25

Augmentation de la valeur du contrat # 226203 - Chemin de ceinture du Mont-Royal

GDD # 1165249001

	CONTRAT		Incidences	TOTAL
	Travaux	Contingences		
		3 637 908,57 \$		
Enveloppes budgétaires autorisées (GDD 1144822023)	3 307 189,60 \$	330 718,97 \$	428 000,00 \$	4 065 908,57 \$
Travaux réalisés en 2015	2 899 518,76 \$	698 222,74 \$	263 964,84 \$	3 861 706,34 \$ - \$
Montant disponible pour les travaux à venir:	407 670,84 \$	(367 503,77) \$	164 035,16 \$	204 202,23 \$
Travaux à venir:				
Trottoirs et pavage dans l'intersection Queen-Mary et Decelles (sous-projet #1345000005).	- \$	- \$		- \$
Feux de circulation dans l'intersection Queen-Mary et Decelles (sous-projet #1345000006).	- \$	- \$		- \$
Pavage chemin de la Tour/Polytechnique (sous-projet #1336000005).	- \$	- \$		- \$
Trottoirs, pavés et signalisation chemin de la Tour/Polytechnique (sous-projet #1336000006).	4 708,23 \$	- \$		4 708,23 \$
Drainage chemin de de la Tour/Polytechnique (sous-projet #1336000007).	36 384,87 \$	- \$		36 384,87 \$
Éclairage chemin de la Tour/Polytechnique (sous-projet #1336000008).	16 441,43 \$	- \$		16 441,43 \$
Aménagement paysager chemin de la Tour/Polytechnique (sous-projet #1336000009).	278 649,23 \$	- \$		278 649,23 \$
	336 183,75 \$	- \$	- \$	336 183,75 \$
Enveloppe de contingences: 10% pour l'ensemble des travaux à venir		33 618,38 \$		33 618,38 \$
Enveloppe des incidences pour les travaux à venir			164 035,16 \$	164 035,16 \$
Surplus (insuffisance) budgétaire pour compléter le contrat	71 487,09 \$	(401 122,15) \$	- \$	(329 635,06) \$
		<i>tous montants Taxes incluses</i>		
Augmentation du contrat à faire autoriser (travaux+contingences)				329 635,06 \$

	Avant majoration	Majoration	Après majoration	
Travaux	3 307 189,60 \$	(71 487,09) \$	3 235 702,51 \$	
Contingences	330 718,97 \$	401 122,15 \$	731 841,12 \$	
Total	3 637 908,57 \$	329 635,06 \$	3 967 543,63 \$	9,06%
Pourcentage des contingences sur le coût des travaux initiaux	10,0%		22,1%	

Analyse du SAJ: Montant de la modification demandée additionnée du montant des contingences attribués à l'octroi sur le coût initial des travaux du contrat 19,97%

Dossier # : 1165249001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$ taxes incluses, pour les travaux restants du contrat, principalement situés sur la propriété de l'Université de Montréal entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908.57 \$ à 3 967 543,63 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Pour les fins de notre analyse, la modification demandée par le service responsable de la gestion de ce contrat, additionnée au montant des contingences attribuées lors de l'octroi du contrat représente 19.97 %. Sur la base des représentations faites par le service à l'effet que les modifications apportées au contrat constituent une dépense qui n'était pas prévue, nous sommes d'avis que les modifications demandées peuvent être qualifiées d'accessoires au contrat au sens de la Loi quant à la valeur, étant entendu par ailleurs que ces modifications ne changent pas la nature du contrat.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline DUHAIME
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-13

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division - droit contractuel
Tél : 514-872-8323
Division : Affaires civiles

Dossier # : 1165249001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la réalisation des travaux

Objet :

Autoriser une dépense additionnelle de 329 635,06 \$ taxes incluses, pour les travaux restants du contrat, principalement situés sur la propriété de l'Université de Montréal entre les façades des pavillons universitaires et la limite du cimetière NDDN, dans le cadre du contrat accordé aux Entreprises de construction Ventec inc. (CG14 0258), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 637 908.57 \$ à 3 967 543,63 \$ taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1165249001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle BESSETTE
Préposée au budget

Tél : 514-872-8914

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-19

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources financières

Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1167231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc., pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (PMIR - réseau artériel et centre-ville). Dépense totale de 674 270,74 \$ (contrat: 617 770,74 \$ + incidences: 56 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287402 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 674 270,74 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises de construction Ventec Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 617 770,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 287402 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 18,96% par l'agglomération pour un montant de 127 867,21 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 08:59

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc., pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (PMIR - réseau artériel et centre-ville). Dépense totale de 674 270,74 \$ (contrat: 617 770,74 \$ + incidences: 56 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287402 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Tous les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

En plus de son programme de réfection routière (PRR) et de son programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), la Direction des transports – via son *Programme de maintien des infrastructures routières (PMIR)* – vise à assurer la pérennité des investissements consacrés à la remise à niveau de la condition du réseau routier et à prolonger la durée de vie des chaussées par l'application de meilleures techniques d'interventions. Le PMIR comporte des interventions pour l'entretien préventif, le maintien de la condition et des mesures palliatives. Il constitue un effort additionnel à ceux déployés par les arrondissements. Ce programme implique des dépenses autant capitalisables que payées au budget de fonctionnement du Service.

Tous ces programmes viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, en atténuant le problème de dégradation des infrastructures routières et en améliorant l'état global des chaussées.

Le présent dossier vise une des activités du PMIR, soit la reconstruction de la chaussée aux arrêts d'autobus. La Société de transport de Montréal a identifié une liste d'arrêts d'autobus causant certains problèmes pour la sécurité des chauffeurs et des passagers. À certains arrêts, la chaussée étant affaissée par les arrêts fréquents et le poids des autobus, la circulation des autobus ne peut se faire sans entrave. Il faut donc revoir la composition de la chaussée et reconstruire une chaussée en béton plus solide.

La Direction des transports du SIVT a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Il y a lieu de préciser qu'un appel d'offres initial portant le numéro 287401 pour les mêmes travaux, publié du 25 avril au 11 mai 2016, a été annulé étant donné qu'aucune soumission n'a été reçue. Seulement trois (3) entrepreneurs avaient demandé le cahier des charges. À noter que pendant la même période, entre le 11 avril et le 25 avril 2016, la DI a procédé à quatorze (14) publications d'appels d'offres pour des travaux sur les infrastructures de la ville dont certains de très grande envergure, ce qui pourrait expliquer le non intérêt ou la non disponibilité des entrepreneurs pour l'appel d'offres #287401 au printemps.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent principalement en des travaux de reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal. Les travaux, là où requis, seront exécutés sur une distance totalisant environ 225 m de chaussée. En effet, la chaussée de certains arrêts d'autobus étant affaissée à cause du poids et de la chaleur dégagés par les autobus, il faut reconstruire la chaussée endommagée d'enrobé bitumineux par une chaussée en béton afin d'augmenter la durée de vie utile de cet actif. La reconstruction de trottoirs est prévue à certains endroits où la chaussée est davantage affaissée afin de refaire la bordure du trottoir et de maintenir cet actif en état. Cette reconstruction est accessoire et nécessaire sur une distance totalisant 60 m de trottoirs.

Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'une liste des intersections visées.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 80 578,79 \$ taxes incluses, soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. Ce pourcentage tient compte des incertitudes dues à la coordination difficile des travaux sur dix (10) intersections ainsi qu'aux conditions incertaines des infrastructures existantes sur ces mêmes intersections.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux (2) plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'équipe de l'économie de la construction de la Division gestion de projets et économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des trois (3) soumissions reçues. Il est normal de recevoir des prix plus élevés et peu de soumissionnaires pour des travaux de faible envergure, répartis sur plusieurs sites et peu communs. Dans ce contexte, l'écart défavorable de 10,7 % demeure dans les limites acceptables pour la Ville et la DGPEC appuie la recommandation de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 674 270,74 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 56 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 81,04 % par la ville centrale pour un montant de 546 403,53 \$ et à 18,96 % par l'agglomération pour un montant de 127 867,21 \$, cette partie de la dépense concerne l'aménagement du domaine public dans le territoire du centre-ville, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Cette dépense de 674 270,74 \$ représente un coût net de 615 699,06 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants:

- Règlement d'emprunt de compétence locale 16-010 « Réfection du réseau routier » pour un montant net de 498 939,25 \$.
- Règlement d'emprunt RCG 16-006 « Travaux réfection routier » pour un montant net de 116 759,81 \$.

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 8 novembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit dans le document "Maintien de la circulation et gestion des impacts", en pièce jointe.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2016

Fin des travaux : juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 20 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert CARDIN

.

Tél : 514 872-0451

Télécop. : 514 872-9973

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

Tél :

514 872-7816

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc LÉVESQUE

Chef de division Géomatique, en remplacement de la Directrice de direction

Tél : 514 872-4659

Approuvé le : 2016-07-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE

Directeur

Tél :

514 872-6855

Approuvé le :

2016-07-27

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	287402
No du GDD :	1167231032
Titre de l'appel d'offres :	Reconstruction de chaussée et de trottoirs, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal (réseau artériel et centre-ville).
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres	
Lancement effectué le :	22 - 6 - 2016
Ouverture faite le :	11 - 7 - 2016
Ouverture originalement prévue le :	11 - 7 - 2016
Délai total accordé aux soumissionnaires :	18 jrs

Addenda émis	
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1
<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda
4 - 7 - 2016	Ajout d'un arrêt d'autobus intersection Van-Horne / Victoria
JJ - MM - AAAA	
JJ - MM - AAAA	
JJ - MM - AAAA	
	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
	35 000,00

Analyse des soumissions	
Nbre de preneurs	9
Nbre de soumissions reçues	3
% de réponses	33
Nbre de soumissions rejetées	
% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique	
Durée de la validité initiale de la soumission : 120 jrs	
Date d'échéance initiale : 8 - 11 - 2016	
Prolongation de la validité de la soumission de : jrs	
Date d'échéance révisée : JJ - MM - AAAA	

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
Les Entreprises de construction Ventec inc.	537 191,95	80 578,79	617 770,74
Socomec Industriel inc.	579 440,08	86 916,02	666 356,10
Les Entrepreneurs Bucaro inc.	1 204 529,83	180 679,48	1 385 209,31
Estimation interne ou externe	interne	485 486,04	72 822,90
			558 308,94
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			10,7%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			7,9%
Dossier à être étudié par la CEC : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> NON <input checked="" type="checkbox"/> X			

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)			
	N.A.	OK	
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	Les Entreprises de construction Ventec inc.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$):	617 770,74
Montant des incidences (\$):	56 500,00
Date prévue de début des travaux :	26 - 9 - 2016
Date prévue de fin des travaux :	29 - 7 - 2017

Soumission 287402

LISTE DES INTERSECTIONS ET LOCALISATION DES ARRÊTS D'AUTOBUS

ARRONDISSEMENT	INTERSECTION		ORIENTATION
Ahuntsic-Cartierville	Berri	Sauvé Est	sud/ouest
Ahuntsic-Cartierville	Gouin Ouest	St-Évariste	sud/ouest
Ahuntsic-Cartierville	Papineau	Henri-Bourassa Est	sud/est
CDN-NDG	Côte-des-Neiges	Bedford	nord/est
CDN-NDG	Côte-des-Neiges	Bedford	nord/ouest
CDN-NDG	Van-Horne	Légaré	nord/est
CDN-NDG	Van-Horne	Victoria	sud/ouest
LaSalle	Newman	Lapierre	nord/est
Plateau-Mont-Royal	du Parc	des Pins	sud/est
Plateau-Mont-Royal	du Parc	Milton	sud/est

Actifs visés par le projet

Soumission: 287402

Titre: Reconstruction de chaussée et de trottoirs, là où requis, aux arrêts d'autobus, dans différentes rues de la Ville de Montréal

Arrondissement: Plusieurs

Voirie				
Nature des travaux		Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction chaussée rigide	785	m ²	Longueur des tronçons: ± 225 mètre lineaire
Trottoir, Bordure et Mail	Trottoirs	100	m ²	Longueur, ± 60 mètres linéaires
			m ²	
			m ²	

Égout / Aqueduc			
Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	
		m	

Éclairage / Feux			
Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
		unité	
		unité	
		m lin.	
		m	
		intersection	

Préparé par: Robert Cardin, ing.

Date: 15/07/2016

AO 287402**Résumé - Travaux de voirie, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal- (réseau artériel et centre-ville)**

Localisation	Conditions minimales à respecter concernant l'occupation du domaine public
<ul style="list-style-type: none"> • Arrondissement Ahuntsic Cartierville : <ul style="list-style-type: none"> - rue Papineau - boulevard Gouin - rue Berri • Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce : <ul style="list-style-type: none"> - Chemin de la Côte-des-Neiges - avenue Van Horne • Plateau-Mont-Royal : <ul style="list-style-type: none"> - avenue du Parc • Arrondissement LaSalle : <ul style="list-style-type: none"> - boulevard Newman 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Occupation du domaine public Soumettre des planches de signalisation pour chaque occupation du domaine public; ❖ Horaires de travail : Les travaux sont planifiés du lundi à dimanche, de jour uniquement ou de jour et de nuit, selon le phasage et de la rue en travaux <ul style="list-style-type: none"> • Phase 1 : travaux de trottoirs; • Phase 2 : travaux de planage; • Phase 3 : travaux de construction de dalles en béton; • Phase 4 : travaux de pavage. <p>Les horaires de travail sont du lundi au vendredi : de 7h à 18 ou de 9h à 15 selon les rues et le phasage des travaux; Vendredi à lundi de 9h à 5h am, pour certaines rues et certaines phases tel que indiqué au devis technique circulation.</p> ❖ Maintien de la circulation L'entrepreneur doit maintenir en tout temps, pendant les heures de travail, la circulation des véhicules dans la direction autorisée. Le stationnement doit être interdit sur le côté en travaux. ❖ Maintien de la circulation piétonnière Maintenir, en tout temps les trottoirs et les passages piétonniers libres de tout obstacle. Si un trottoir ou passage piéton est entravé, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin que les piétons et les personnes à mobilité réduite puissent contourner l'obstacle, la présence de signaleurs est requise; ❖ Maintien de la circulation pour les cyclistes Lorsque des travaux nécessitent l'entrave d'une piste cyclable ou une bande cyclable, l'entrepreneur doit prévoir un dispositif de maintien de la circulation cycliste. Le concept retenu doit être basé sur l'aspect sécuritaire. Les détails du maintien de la circulation des cyclistes doivent apparaître sur les planches de signalisation. ❖ Maintien des zones de livraison et de débarcadère Si au cours des travaux des zones de livraison ou de débarcadère sont entravées, l'entrepreneur doit, avec l'aide du Directeur et en accord avec l'arrondissement concerné, aménager des zones temporaires à proximité. Ces zones doivent être signalées par des panneaux. ❖ Accès aux chantiers. Les accès aux chantiers doivent être signalés, la présence de signaleurs est requise.
	Gestion des impacts
	<ul style="list-style-type: none"> • L'entrepreneur doit permettre l'accès en tout temps aux véhicules de service d'urgence et de service de sécurité incendie de Montréal; • Les travaux seront coordonnés avec les partenaires impliqués (Arrondissement concerné, STM, Services d'urgence, Service de sécurité incendie de Montréal...).



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 287402

Numéro de référence : 992366

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Reconstruction de chaussée et de trottoirs, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la Ville de Montréal (P.R.R. 2016 réseau artériel et centre-ville).

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
cojalac inc. 325 notre-dame des champs Repentigny, QC, j6a3b4	Monsieur jacques lachapelle Téléphone : 450 932-4605 Télécopieur :	Commande : (1145357) 2016-06-23 13 h 30 Transmission : 2016-06-23 13 h 52	2620540 - Addenda 1 2016-07-04 7 h 09 - Courriel 2620542 - 287402_Formulaire de soumission (devis) 2016-07-04 7 h 10 - Courriel 2620543 - 287402_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-07-04 7 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Demix Construction, une division de CRH Canada inc. 26 rue Saulnier Laval, QC, H7M 1S8 http://www.crhcanada.com	Madame Julie Boudreault Téléphone : 450 629-3533 Télécopieur : 450 629-3549	Commande : (1145456) 2016-06-23 14 h 57 Transmission : 2016-06-23 14 h 57	2620540 - Addenda 1 2016-07-04 7 h 09 - Courriel 2620542 - 287402_Formulaire de soumission (devis) 2016-07-04 7 h 10 - Courriel 2620543 - 287402_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-07-04 7 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe TNT Inc. 20845 Chemin de la Côte Nord, bureau 200 Boisbriand, QC, J7e4H5 http://www.groupetnt.com	Madame Line Proulx Téléphone : 450 431-7887 Télécopieur : 450 420-0414	Commande : (1145213) 2016-06-23 11 h 06 Transmission : 2016-06-23 11 h 14	2620540 - Addenda 1 2016-07-04 7 h 09 - Courriel 2620542 - 287402_Formulaire de soumission (devis) 2016-07-04 7 h 10 - Courriel 2620543 - 287402_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-07-04 7 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	<u>Monsieur Richard Morin</u> Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1145144) 2016-06-23 10 h 16 Transmission : 2016-06-23 10 h 20	2620540 - Addenda 1 2016-07-04 7 h 09 - Courriel 2620542 - 287402_Formulaire de soumission (devis) 2016-07-04 7 h 10 - Courriel 2620543 - 287402_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-07-04 7 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	<u>Monsieur Andrea BUcaro</u> Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1146834) 2016-06-28 15 h 47 Transmission : 2016-06-28 15 h 47	2620540 - Addenda 1 2016-07-04 7 h 10 - Télécopie 2620542 - 287402_Formulaire de soumission (devis) 2016-07-04 7 h 45 - Télécopie 2620543 - 287402_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-07-04 7 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Ventec Inc 5600 rue Notre-Dame O Bureau 104 Montréal, QC, H4C 1V1	<u>Monsieur Gino Ventura</u> Téléphone : 514 932-5600 Télécopieur : 514 932-8972	Commande : (1145484) 2016-06-23 15 h 18 Transmission : 2016-06-23 15 h 55	2620540 - Addenda 1 2016-07-04 7 h 10 - Télécopie 2620542 - 287402_Formulaire de soumission (devis) 2016-07-04 7 h 45 - Télécopie 2620543 - 287402_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-07-04 7 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Excavations Gilbert Théorêt Inc. 124 rue Huot Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, QC, J7V 7Z8	<u>Monsieur David Hodgson</u> Téléphone : 514 425-2600 Télécopieur : 514 425-4784	Commande : (1144581) 2016-06-22 12 h 01 Transmission : 2016-06-22 12 h 01	2620540 - Addenda 1 2016-07-04 7 h 10 - Télécopie 2620542 - 287402_Formulaire de soumission (devis) 2016-07-04 7 h 45 - Télécopie 2620543 - 287402_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-07-04 7 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Pavages Métropolitain Inc. 3500, boul. Sir-Wilfrid-Laurier Saint-Hubert, QC, J3Y6T1	<u>Madame Julie Milon</u> Téléphone : 450 321-2442 Télécopieur : 1877 292-2237	Commande : (1144779) 2016-06-22 15 h 31 Transmission : 2016-06-22 15 h 31	2620540 - Addenda 1 2016-07-04 7 h 10 - Télécopie 2620542 - 287402_Formulaire de soumission (devis) 2016-07-04 7 h 11 - Télécopie 2620543 - 287402_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-07-04 7 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Socomec Industriel Inc. 3200, rue des Chantiers Sorel-Tracy, QC, J3P 5N3	Madame Josée Arseneault Téléphone : 450 743-0017 Télécopieur : 450 743-2654	Commande : (1147098) 2016-06-29 9 h 18 Transmission : 2016-06-29 9 h 18	2620540 - Addenda 1 2016-07-04 7 h 09 - Courriel 2620542 - 287402_Formulaire de soumission (devis) 2016-07-04 7 h 10 - Courriel 2620543 - 287402_Formulaire de soumission (bordereau) 2016-07-04 7 h 10 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
--	---	--	--

© 2003-2016 Tous droits réservés

Québec, le 22 août 2013

Les entreprises de construction Ventec inc.
À l'attention de : Monsieur Gino Ventura
5600, rue Notre-Dame Ouest, bureau 104
Montréal (Québec) H4C 1V1

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Les entreprises de construction Ventec inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0179 n° d'identification de l'Autorité : 2700023710**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). Les entreprises de construction Ventec inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **21 août 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

La Directrice principale des opérations
d'encadrement de la distribution

Maryse Pineault

Québec
Boulevard 2000, 1000, 1000
1040, rue Saint-Jacques, 1000, 1000
Québec (Québec)
G1R 1K1
tél. : 418 399-3333
télé. sans frais : 1 877 399-3333
télé. : 418 399-3333

Montréal
550, rue Saint-Jacques, 1000, 1000
1000, rue Saint-Jacques, 1000, 1000
Montréal (Québec)
H2Y 1K1
tél. : 418 399-3333
télé. sans frais : 1 877 399-3333
télé. : 418 399-3333

Le 5 mai 2016

LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC.
5600, RUE NOTRE-DAME O
104
MONTRÉAL QC H4C 1V1

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700023710
N° de demande : 1631032867
N° de confirmation de paiement : 000186313698

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1167231032

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat aux Entreprises de construction Ventec inc., pour la reconstruction de chaussée, là où requis, aux arrêts d'autobus dans différentes rues de la ville de Montréal (PMIR - réseau artériel et centre-ville). Dépense totale de 674 270,74 \$ (contrat: 617 770,74 \$ + incidences: 56 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 287402 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1167231032.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Julie GODBOUT
Preposée au budget
Tél : (514) 872-0721

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-26

Paul KANAAN
Conseiller(ere) budgétaire
Tél : 514 872-2857

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1160504006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-6868 - Quatre (4) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 315 457,40 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 167 823,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6868;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 pour cent par l'agglomération, pour un montant de 1 315 457,40 \$.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 13:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160504006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-6868 - Quatre (4) soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du chalet du Mont-Royal fait partie du parc du même nom situé sur le territoire du site patrimonial déclaré du Mont-Royal, site de juridiction provinciale. Le projet de réaménagement de ce secteur est chapeauté par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et il s'inscrit dans la réalisation des objectifs du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* (PPMVMR) adopté en 2009 par la Ville de Montréal. Le PPMVMR vise notamment à protéger et à mettre en valeur le mont Royal et ses attributs et à rendre la montagne accessible et accueillante.

Le secteur à l'étude concerne la périphérie immédiate du chalet du Mont-Royal et du belvédère Kondiaronk, c'est-à-dire une section du chemin Olmsted à l'ouest, les espaces ouest, est et nord ceinturant le bâtiment et le plateau et l'aire de circulation situés entre le chalet et l'escalier de l'escarpement existant.

Ce plateau et cette aire de circulation, étant en continuité de l'escalier de l'escarpement, participent à l'important lien entre l'entrée rue Peel et le chalet. En constituant ce lien, le site des travaux est une des zones les plus fréquentées de la montagne, car le chalet du Mont-Royal et le belvédère Kondiaronk sont des attraits touristiques majeurs pour l'ensemble de la région métropolitaine et une des destinations favorites des citoyens montréalais. Le site est donc l'hôte de plusieurs millions d'utilisateurs annuellement.

Les aménagements, visés par le présent dossier, sont ceux du plateau et de l'aire de circulation qui sont dépourvus d'aménagement présentement et dont leur état de dégradation s'accroît de jour en jour. Ceci rend leur utilisation difficile lors de toutes les saisons, notamment dans le contexte d'achalandage mentionné plus haut, et exige des opérations lourdes d'entretien et de fréquence excessive. L'absence d'aménagement crée aussi une discontinuité dans le réseau piétonnier de la montagne et offre au promeneur une expérience discordante par rapport à ce lieu emblématique caractérisé par ses valeurs sociale, écologique, paysagère, architecturale et historique. De plus, ce secteur fait l'objet de plaintes.

Enfin, le réaménagement visant une accessibilité optimale et de qualité s'inscrit dans la continuité du trajet fleuve-montagne.

Le projet a été développé en concertation avec le Service de la mise en valeur du territoire de la Ville de Montréal et la Table de concertation du Mont-Royal et il a obtenu des avis favorables de la part du Conseil du patrimoine de Montréal. En regard de la Loi sur le patrimoine culturel, le projet est présentement en traitement pour l'obtention d'une autorisation provenant du ministère de la Culture et des Communications (MCC) ainsi que d'un permis de construction provenant de l'arrondissement de Ville-Marie.

Le processus de sollicitation du marché suivi pour le présent dossier est un appel d'offres public ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. La période d'appel d'offres a débuté le 19 mai 2016 et elle s'est terminée dix-huit (18) jours plus tard, soit le 6 juin 2016 à 14 h, et ce, en considération du jour férié du 23 mai 2016.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir, la première journée, et sur le site Internet de la Ville et du SÉAO durant toute la période d'appel d'offres.

Deux addenda ont été produits. Ces addenda, émis respectivement le 1er juin 2016 et le 2 juin 2016, visaient à préciser davantage certaines conditions administratives et la nature des travaux et à apporter des corrections au bordereau des prix. Les deux addenda émis ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour une durée de cent-cinquante (150) jours suivant la date d'ouverture. Les soumissions reçues sont donc valides jusqu'au 3 novembre 2016.

Le tableau ci-après résume les étapes importantes passées, présentes et à venir dans le cadre du projet (les montants incluent les taxes) :

Étapes passées :

	Coût	Date de début	Date de fin
Contrat de services professionnels à Rousseau Lefebvre inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance de chantier relatifs au réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal	379 446,24 \$	Avril 2015	Printemps 2017
Majoration du contrat de services professionnels à Rousseau Lefebvre inc. pour l'adaptation des plans et devis et la procédure d'appel d'offres et la surveillance de chantier en deux phases / Modification de la convention de services professionnels en ce sens	73 872,01 \$	Avril 2016	Juin 2019
	453 318,25 \$	Avril 2015	Juin 2019

Étape à autoriser (présent dossier) :

	Date de début prévue	Date de fin prévue

Contrat d'exécution de travaux pour la première phase (plateau et aire de circulation)	Septembre 2016	Juin 2017
--	----------------	-----------

Étapes à venir ultérieurement :

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Appel d'offres public pour l'exécution des travaux de la deuxième phase	Février 2018	Mars 2018
Contrat d'exécution de travaux pour la deuxième phase	Septembre 2018	Juin 2019

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0660 - 27 avril 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 73 872,01 \$, taxes incluses, pour des honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal; d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue avec Rousseau Lefebvre inc., Tetra Tech et Pierre-Émile Rocray (CE15 0389), majorant ainsi le montant total du contrat de 379 446,24 \$ à 453 318,25 \$, taxes incluses

CE15 0389 - 11 mars 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., Tetra Tech et Pierre-Émile Rocray, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs au réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 379 446,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CG09 0130 - 30 avril 2009 - Adopter le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal

DESCRIPTION

Le projet prévoit les travaux suivants :

- la démolition et l'enlèvement d'équipements désuets et inappropriés;
- le nivellement du site;
- la construction d'escaliers et de paliers en bois et en ouvrages d'acier en continuité avec l'escalier de l'escarpement existant;
- la construction d'un sentier en poussière de pierre et des enrochements temporaires (qui devront être revus lors de la réalisation de la deuxième phase des travaux);
- la restauration d'une portion de la passerelle de l'escarpement (à la croisée de l'escalier existant et du pont de l'escarpement existant);
- la coupe sélective d'espèces envahissantes (érables de Norvège et nerprun);
- la plantation d'arbres et d'arbustes;
- l'apport de terre de culture et du gazonnement.

Pour palier des imprévus, un pourcentage de contingences de 10 pour cent est inscrit au bordereau de soumission, soit un pourcentage de valeur usuelle pour ce type de projet.

Des travaux incidents au montant de 147 633,56 \$ taxes incluses sont aussi prévus. Ce montant représente environ 11 pour cent du montant total du contrat de 1 167 823,84 \$ taxes incluses. Les travaux incidents concernent le contrôle qualitatif des matériaux et des travaux, l'achat de mobilier et d'autres équipements et mesures complémentaires

(exemple : mesures de protection des milieux naturels chevauchant le projet, éléments de communication).

L'appel d'offres étant ouvert à tous les entrepreneurs généraux répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de neuf (9) entrepreneurs, sous-traitants et fournisseurs qui n'ont pas demandé l'anonymat.

Par ordre alphabétique, les preneurs du cahier des charges sont :

1. Aménagement Côté Jardin inc.
2. Aménagement Sud-Ouest
3. Les Constructions Hydrospec inc.
4. Les Constructions P.R.V. inc.
5. Les Entreprises Ventec inc.
6. P.N.G. Projets d'aménagements inc.
7. Ramcor Construction inc.
8. Super Excavation inc.
9. Urbex construction inc.

JUSTIFICATION

Sur l'ensemble des neuf (9) preneurs des documents d'appel d'offres, quatre (4) ont déposé une soumission, soit 44 pour cent des preneurs.

Les quatre (4) soumissions sont conformes.

À noter que le soumissionnaire Urbex construction inc., troisième soumissionnaire dans l'ordre croissant, a calculé les contingences de 10 pour cent du projet sur le prix du bordereau forfaitaire exclusivement, excluant le prix du bordereau unitaire. Lorsqu'on applique les contingences sur le total des bordereaux forfaitaire et unitaire, le montant de sa soumission augmente de 1 489 568,33 \$ à 1 491 909,69\$, mais l'ordre des soumissionnaires reste le même.

Soumissions conformes	Coût de base	Autres (préciser)	Total
Aménagement Côté Jardin inc.	1 167 823,84 \$		1 167 823,84 \$
Les Excavations super inc.	1 456 644,74 \$		1 456 644,74 \$
Urbex construction inc.	1 489 568,33 \$		1 489 568,33 \$
Ramcor construction inc.	1 719 048,37 \$		1 719 048,37 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 935 232,36 \$		1 935 232,36 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)			1 458 271,32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			24,87 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			551 224,53 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			47,20 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			(767 408,52 \$) 39,65 %

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	288 820,90 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	24,73 %

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire conforme sont globalement inférieurs de près de 40 pour cent à l'estimation réalisée par la firme consultante mandatée pour la conception du projet. Les résultats des soumissions sont des montants plus bas qu'anticipés. Cet écart de prix est jugé important, mais acceptable du fait qu'il cadre dans le budget envisagé.

Diverses raisons peuvent expliquer cet écart. À cet effet, pour dresser l'estimation, la firme consultante indique avoir appliqué les prix du marché et avoir majoré ces prix pour tenir compte des facteurs énumérés ci-après, facteurs pouvant influencer les méthodes de travail, les opérations de mise en oeuvre et les mesures particulières de précautions toutes propres aux entrepreneurs, et ainsi justifier l'application de coûts unitaires majorés :

- le site d'intervention constitue un milieu sensible pour son caractère emblématique et ses valeurs sociale, écologique, paysagère, architecturale et historique;
- le site d'intervention comporte un accès unique;
- cet accès unique est majoritairement piétonnier, il est étroit et il est muni d'un revêtement de surface requérant un usage avec précaution;
- cet accès unique est fréquenté par des millions d'utilisateurs annuellement ainsi que par les services d'entretien et d'urgence;
- le site des travaux est en pente abrupte, à flanc d'escarpement, ceinturé d'un milieu naturel formant ainsi un corridor;
- le site est limitrophe aux travaux, le chalet et le belvédère doivent demeurer accessibles au public durant la période de chantier;
- la réalisation des travaux doit se faire du début septembre à la fin décembre (en respect des lois visant la protection de la faune), c'est-à-dire durant une saison comportant des risques ajoutés de pluie et de neige;
- la période pour exécuter tous les ouvrages (période mentionnée plus haut) est immuable.

De plus, la période durant laquelle a eu lieu l'appel d'offres (en mai et juin) est avancée dans l'année, c'est-à-dire qu'à cette période, le carnet de commandes des entreprises peut être rempli et normalement se traduire par des soumissions plus élevées, d'où l'application dans l'estimation de coûts unitaires majorés.

Les validations requises ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste restreinte des entrepreneurs de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni de la liste restreinte du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

L'adjudicataire recommandé détient une autorisation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et son numéro d'identification est le 2700029858.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense maximale du présent dossier est de 1 315 457,40 \$, incluant les taxes, les contingences et les incidences au montant de 147 633,56 \$. Cette dépense sera assumée comme suit :

- un montant net maximal de 1 201 187,94 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-037 - «Réaménagement du parc du Mont-Royal»;

- 100 pour cent par l'agglomération.

La dépense est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015. La dépense nette de 1 201 187,94 \$ est subventionnée à 50 pour cent au montant de 600 593,97 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 600 593,97 \$ et a fait l'objet des recommandations de crédits 12-01.02.05.03-125, 13-01.02.05.03-126 et 14-01.02.05.03-127.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par sa réalisation, le projet améliorera la protection de la biodiversité des milieux naturels et des espaces verts en renforçant la gestion écologique pratiquée dans ce parc. D'autre part, la réalisation du projet augmentera la qualité des milieux de vie résidentiels par ses aménagements durables et ses apports en verdissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la résolution d'octroyer ce contrat n'a pas lieu au conseil d'agglomération du 25 août 2016, le projet devra être reporté en septembre 2018, car la tenue d'un chantier durant 2017, année d'achalandage accrue, n'est pas recommandée. Le report du projet pourrait avoir un impact sur la sécurité, car le site est dégradé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

Un Forum d'information public piloté par Les amis de la montagne a été tenu le 8 juin 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les étapes en cours et subséquentes sont les suivantes :

- demande d'autorisation au MCC : en cours depuis mai 2016, obtention prévue d'ici septembre 2016;
- demande de permis de construction : en cours depuis mai 2016, obtention prévue d'ici septembre 2016;
- octroi du contrat, par résolution du conseil d'agglomération : 25 août 2016;
- début du contrat de l'adjudicataire : 31 août 2016;
- fin des travaux de construction : 21 décembre 2016;
- fin des travaux de plantation : 15 juin 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy AUDET
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-8691

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-19

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Tél : 514 872-4046

Télécop. : 872-9818

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre-Paul SAVIGNAC

Chef de division

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Pierre-Paul Savignac, chef de division, pour me remplacer pour la période du 22 au 31 juillet 2016 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé, Carole Paquette

Tél : 514 872-4046

Approuvé le : 2016-07-27



AVANT



APRÈS

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2016-04-27 13:24:25

Version de la fiche	1
Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2012 (Période du 1er Avril 2012 au 31 Mars 2013)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-03 Secteur du Chalet et de l'escalier de l'escarpement (Projet + 1%)
Nom du sous-projet	Réaménagement du Secteur du Chalet

Numéro de recommandation de crédit	12-01.02.05.03-0125
---	---------------------

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		TOTAL
0,00 \$	270 000,00 \$	0,00 \$	493 000,00 \$	763 000,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	

Description
<p><u>Contexte</u></p> <p>Le projet d'aménagement de l'escalier de l'escarpement a été complété en 2006. Cet escalier, utilisé par de nombreux usagers, permet de lier l'entrée Peel du parc du Mont-Royal (aménagée en 2010) au Chalet. Toutefois, une portion du sentier en amont de l'escalier n'a pas été aménagée et présente des inconvénients relatifs aux confort et à la sécurité des promeneurs. De plus, le secteur au périmètre du Chalet, comprenant notamment la « plaine boisée », nécessite un réaménagement pour le revitaliser et mettre en valeur ce bâtiment patrimonial tout en répondant aux besoins des différents usages.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du projet des parcours-découvertes du mont Royal en vue du leg du 375e, ce parcours a été identifié comme étant un des principaux liens à être complété pour améliorer l'accessibilité au mont Royal, d'autant plus que, pour 2017, l'offre de services du Chalet sera bonifiée et inclura notamment un pôle d'information lié aux parcours-découvertes du mont Royal.</p> <p><u>Description</u></p> <p>Le projet comporte l'aménagement du segment de sentier déficitaire entre l'escalier de l'escarpement et le Chalet. Il vise également à revoir l'ensemble du secteur au périmètre du Chalet afin d'agréer et de rendre plus fonctionnel l'accès au bâtiment. Pour ce faire, un programme fonctionnel et technique du Chalet doit être développé afin de statuer sur les éléments ayant une influence sur l'aménagement extérieur. Les travaux d'architecture et de design intérieur ne font toutefois pas partie du présent projet. Par ailleurs, des mesures de gestion écologique, dont l'éradication d'érables de Norvège, sont aussi nécessaires pour protéger le patrimoine naturel de ce secteur.</p>

Objectif(s)
<p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aménager le sentier entre l'escalier et le chalet : Un des parcours les plus achalandés du parc du Mont-Royal (de l'entrée Peel au Chalet) comporte un segment dégradé qui compromet l'expérience et la sécurité du promeneur.

- Bonifier les structures d'accueil par des aménagements invitants et de la signalisation adéquate : Le réaménagement de ce secteur a été identifié comme un des projets du legs du 375e visant l'accessibilité et la mise en valeur du mont Royal considérant que le pôle du Chalet sera mis à contribution comme point d'information et de diffusion pour le projet parcours-découvertes du mont Royal.

Protection et mise en valeur :

- Revoir les accès au Chalet : les aménagements au pourtour du Chalet ne répondent pas de façon satisfaisante aux considérations de fonctionnalité (débarcadère de livraison, accessibilité universelle, etc), ni de mise en scène de ce bâtiment remarquable.
- Prévoir les aménagements extérieurs requis en lien avec l'augmentation de l'offre de services : Le Chalet n'offre pas les services auxquels les usagers du parc sont en droit de s'attendre en arrivant à un lieu de telle envergure. L'offre de services alimentaires doit être revue en considérant celle du Pavillon du Lac aux Castors, de même que celle de la maison Smith.

Protéger le patrimoine naturel en réduisant la présence d'érables de Norvège : la « plaine boisée », au cœur du réseau écologique de ce secteur, est peuplée d'érables de Norvège qui menacent, par la propagation de leurs semences, la présence précieuse de l'érable à sucre.

Calendrier de réalisation

2014 : planification en collaboration avec le Service des immeubles

Printemps 2014 : embauche de services professionnels en architecture et design d'intérieur pour établir le programme fonctionnel et technique, en collaboration avec le Service des immeubles

Printemps 2014 : embauche de services professionnels en architecture de paysage

2014-2015 : planification – approbation des instances – CCU, CPM, etc

2015-2016 : réalisation

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
Gestion intégrée; Service des immeubles	Rencontres de coordination	
Embauche de services professionnels	Appel d'offres de services professionnels : printemps 2014 Octroi de contrat : été 2014	Plans et devis en architecture de paysage : 2015
Réalisation des travaux	Appel d'offres et octroi : 2016	Travaux : 2016
Gestion participative	Implication des parties prenantes, des citoyens, etc.	Adhésion au projet

Communications

Des activités de communication seront réalisées. Un plan de communication sera déposé par la Direction des communications en respect de l'entente.

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)	Nancy Audet <nancyaudet@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Sophie Tanguay <Sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire

Gestionnaire (Ville de Montréal)	Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>
---	---

Conseiller budgétaire**Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)**

Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>

Liste de distribution

Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation

Aucun fichier disponible.

Remarques

Numéro de recommandation de crédits : 12-1.2.5.3-125

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

La dernière mise à jour des données financières en provenance de simon s'est effectuée le 2016-07-25 04:02:49

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2016-04-27 13:25:42

Version de la fiche	1
Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2013 (Période du 1er Avril 2013 au 31 Mars 2014)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-03 Secteur du Chalet et de l'escalier de l'escarpement (P
Nom du sous-projet	Réaménagement du Secteur du Chalet

- Dernière version (1) -

Numéro de recommandation de crédit	13-01.02.05.03-0126
---	---------------------

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		TOTAL
0,00 \$	870 000,00 \$	0,00 \$	687 000,00 \$	1 557 000,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	

Description
<p><u>Contexte</u></p> <p>Le projet d'aménagement de l'escalier de l'escarpement a été complété en 2006. Cet escalier, utilisé par de nombreux usagers, permet de lier l'entrée Peel du parc du Mont-Royal (aménagée en 2010) au Chalet. Toutefois, une portion du sentier en amont de l'escalier n'a pas été aménagée et présente des inconvénients relatifs aux confort et à la sécurité des promeneurs. De plus, le secteur au périmètre du Chalet, comprenant notamment la « plaine boisée », nécessite un réaménagement pour le revitaliser et mettre en valeur ce bâtiment patrimonial tout en répondant aux besoins des différents usages.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du projet des parcours-découvertes du mont Royal en vue du legs du 375e, ce parcours a été identifié comme étant un des principaux liens à être complété pour améliorer l'accessibilité au mont Royal, d'autant plus que, pour 2017, l'offre de services du Chalet sera bonifiée et inclura notamment un pôle d'information lié aux parcours-découvertes du mont Royal.</p> <p><u>Description</u></p> <p>Le projet comporte l'aménagement du segment de sentier déficitaire entre l'escalier de l'escarpement et le Chalet. Il vise également à revoir l'ensemble du secteur au périmètre du Chalet afin d'agrémenter et de rendre plus fonctionnel l'accès au bâtiment. Pour ce faire, un programme fonctionnel et technique du Chalet doit être développé afin de statuer sur les éléments ayant une influence sur l'aménagement extérieur. Les travaux d'architecture et de design intérieur ne font toutefois pas partie du présent projet. Par ailleurs, des mesures de gestion écologique, dont l'éradication d'érables de Norvège, sont aussi nécessaires pour protéger le patrimoine naturel de ce secteur.</p>

Objectif(s)
<p><u>Accessibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Aménager le sentier entre l'escalier et le chalet : Un des parcours les plus achalandés du parc du Mont-Royal (de l'entrée Peel au Chalet) comporte un segment dégradé qui compromet l'expérience et la sécurité du promeneur. Bonifier les structures d'accueil par des aménagements invitants et de la signalisation adéquate : Le réaménagement de ce secteur a été identifié comme un des projets du legs du 375e visant l'accessibilité et la mise en valeur du mont Royal considérant que le pôle du Chalet sera mis à contribution comme point d'information et de diffusion pour le projet parcours-découvertes du mont Royal. <p><u>Protection et mise en valeur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Revoir les accès au Chalet : les aménagements au pourtour du Chalet ne répondent pas de façon satisfaisante aux considérations de fonctionnalité (débarcadère de livraison, accessibilité universelle, etc), ni de mise en scène de ce bâtiment remarquable. Prévoir les aménagements extérieurs requis en lien avec l'augmentation de l'offre de services : Le Chalet n'offre pas les services auxquels les usagers du parc sont en droit de s'attendre en arrivant à un lieu de telle envergure. L'offre de services alimentaires doit être revue en considérant celle du Pavillon du Lac aux Castors, de même que celle de la maison Smith.

Protéger le patrimoine naturel en réduisant la présence d'érables de Norvège : la « plaine boisée », au cœur du réseau écologique de ce secteur, est peuplée d'érables de Norvège qui menacent, par la propagation de leurs semences, la présence précieuse de l'érable à sucre.

Calendrier de réalisation

2014 : planification en collaboration avec le Service des immeubles

Printemps 2014 : embauche de services professionnels en architecture et design d'intérieur pour établir le programme fonctionnel et technique, en collaboration avec le Service des immeubles

Printemps 2014 : embauche de services professionnels en architecture de paysage

2014-2015 : planification – approbation des instances – CCU, CPM, etc

2015-2016 : réalisation

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
Gestion intégrée; Service des immeubles	Rencontres de coordination	
Embauche de services professionnels	Appel d'offres de services professionnels : printemps 2014 Octroi de contrat : été 2014	Plans et devis en architecture de paysage : 2015
Gestion participative	Implication des parties prenantes, des citoyens, etc.	Adhésion au projet
Réalisation des travaux	Appel d'offres et octroi : 2016	Travaux : 2016

Communications

Des activités de communication seront réalisées. Un plan de communication sera déposé par la Direction des communications en respect de l'entente.

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)	Nancy Audet <nancyaudet@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Sophie Tanguay <Sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire

Gestionnaire (Ville de Montréal)	Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>
---	---

Conseiller budgétaire

Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>
--	---

Liste de distribution

Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation

Aucun fichier disponible.

Remarques

Numéro de recommandation de crédits : 13-1.2.5.3-126

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

La dernière mise à jour des données financières en provenance de simon s'est effectuée le 2016-07-25 04:02:49

Approbation officielle de la Direction de Montréal du Ministère de la Culture et des Communications le 2016-04-27 13:26:41

Version de la fiche	1
Entente	Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015
Année	2014 (Période du 1er Avril 2014 au 31 Mars 2015)
Axe	01 MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE
Sous-axe	01-02 Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal
Programme/Mesure	01-02-05 Parcs et espaces verts
Projet	01-02-05-03 Secteur du Chalet et de l'escalier de l'escarpement (Projet + 1%)
Nom du sous-projet	Réaménagement du Secteur du Chalet

Numéro de recommandation de crédit	14-01.02.05.03-0127
---	---------------------

Budget alloué				
Ministère de la culture et des communications		Ville de Montréal		TOTAL
0,00 \$	40 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	40 000,00 \$
Transfert/BF	Dettes/PTI	Transfert/BF	Dettes/PTI	

Description
<p><u>Contexte</u></p> <p>Le projet d'aménagement de l'escalier de l'escarpement a été complété en 2006. Cet escalier, utilisé par de nombreux usagers, permet de lier l'entrée Peel du parc du Mont-Royal (aménagée en 2010) au Chalet. Toutefois, une portion du sentier en amont de l'escalier n'a pas été aménagée et présente des inconvénients relatifs aux confort et à la sécurité des promeneurs. De plus, le secteur au périmètre du Chalet, comprenant notamment la « plaine boisée », nécessite un réaménagement pour le revitaliser et mettre en valeur ce bâtiment patrimonial tout en répondant aux besoins des différents usages.</p> <p>Par ailleurs, dans le cadre du projet des parcours-découvertes du mont Royal en vue du leg du 375e, ce parcours a été identifié comme étant un des principaux liens à être complétés pour améliorer l'accessibilité au mont Royal, d'autant plus que, pour 2017, l'offre de services du Chalet sera bonifiée et inclura notamment un pôle d'information lié aux parcours-découvertes du mont Royal.</p> <p><u>Description</u></p> <p>Le projet comporte l'aménagement du segment de sentier déficitaire entre l'escalier de l'escarpement et le Chalet. Il vise également à revoir l'ensemble du secteur au périmètre du Chalet afin d'agréments et de rendre plus fonctionnel l'accès au bâtiment. Pour ce faire, un programme fonctionnel et technique du Chalet doit être développé afin de statuer sur les éléments ayant une influence sur l'aménagement extérieur. Les travaux d'architecture et de design intérieur ne font toutefois pas partie du présent projet. Par ailleurs, des mesures de gestion écologique, dont l'éradication d'érables de Norvège, sont aussi nécessaires pour protéger le patrimoine naturel de ce secteur.</p>

Objectif(s)
<p><u>Accessibilité :</u></p>

- Aménager le sentier entre l'escalier et le chalet : Un des parcours les plus achalandés du parc du Mont-Royal (de l'entrée Peel au Chalet) comporte un segment dégradé qui compromet l'expérience et la sécurité du promeneur.
- Bonifier les structures d'accueil par des aménagements invitants et de la signalisation adéquate : Le réaménagement de ce secteur a été identifié comme un des projets du legs du 375^e visant l'accessibilité et la mise en valeur du mont Royal considérant que le pôle du Chalet sera mis à contribution comme point d'information et de diffusion pour le projet parcours-découvertes du mont Royal.

Protection et mise en valeur :

- Revoir les accès au Chalet : les aménagements au pourtour du Chalet ne répondent pas de façon satisfaisante aux considérations de fonctionnalité (débarcadère de livraison, accessibilité universelle, etc), ni de mise en scène de ce bâtiment remarquable.
- Prévoir les aménagements extérieurs requis en lien avec l'augmentation de l'offre de services : Le Chalet n'offre pas les services auxquels les usagers du parc sont en droit de s'attendre en arrivant à un lieu de telle envergure. L'offre de services alimentaires doit être revue en considérant celle du Pavillon du Lac aux Castors, de même que celle de la maison Smith.

Protéger le patrimoine naturel en réduisant la présence d'érables de Norvège : la « plaine boisée », au cœur du réseau écologique de ce secteur, est peuplée d'érables de Norvège qui menacent, par la propagation de leurs semences, la présence précieuse de l'érable à sucre.

Calendrier de réalisation

2014 : planification en collaboration avec le Service des immeubles

Printemps 2014 : embauche de services professionnels en architecture et design d'intérieur pour établir le programme fonctionnel et technique, en collaboration avec le Service des immeubles

Printemps 2014 : embauche de services professionnels en architecture de paysage

2014-2015 : planification – approbation des instances – CCU, CPM, etc

2015-2016 : réalisation

Indicateurs

Moyens d'actions	Indicateurs de résultats	Résultats attendus
Gestion intégrée; Service des immeubles	Rencontres de coordination	
Embauche de services professionnels	Appel d'offres de services professionnels : printemps 2014 Octroi de contrat : été 2014	Plans et devis architecture de paysage : 2015
Réalisation des travaux	Appel d'offres et octroi : 2016	Travaux : 2016
Gestion participative	Implication des parties prenantes, des citoyens, etc.	Adhésion au projet

Communications

Des activités de communication seront réalisées. Un plan de communication sera déposé par la Direction des communications en respect de l'entente.

Professionnels

Professionnel (Ville de Montréal)	Nancy Audet <nancyaudet@ville.montreal.qc.ca>
Professionnel (Ministère de la culture et des communications)	Sophie Tanguay <Sophie.tanguay@mcc.gouv.qc.ca>

Gestionnaire

Gestionnaire (Ville de Montréal)	Pierre-Paul Savignac <psavignac@ville.montreal.qc.ca>
---	---

Conseiller budgétaire

Conseiller budgétaire (Ville de Montréal)	Finances - Pôle de service Brennan <bf_administration_brennan_sqv_sti@ville.montreal.qc.ca>
--	---

Liste de distribution

Aucun acteur disponible

Fichiers nécessaires à l'approbation

Aucun fichier disponible.

Remarques

Numéro de recommandation de crédits : 14-1.2.5.3-127

Avis du ministère

Aucun avis disponible

Commentaire

Il est à noter que les chiffres présentés n'ont pas fait l'objet d'une vérification complète. Les chiffres officiels sont ceux présentés dans les états financiers déposés par la Ville de Montréal.

La dernière mise à jour des données financières en provenance de simon s'est effectuée le 2016-07-25 04:02:49

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 30 OCTOBRE 2015.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Réaménagement du secteur du chalet du Mont-Royal

A15-SC-10

Localisation :	1196, voie Camillien-Houde (Parc du Mont-Royal, arrondissement de Ville-Marie)
Reconnaissance municipale :	Situé à l'intérieur des limites du Site patrimonial du Mont-Royal (cité) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Parc du Mont-Royal) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal
Reconnaissance provinciale :	Situé à l'intérieur des limites du Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville de Montréal, le chalet du Mont-Royal se trouvant dans le site patrimonial du Mont-Royal et dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à réaliser plusieurs interventions de réaménagement dans le secteur du chalet du Mont-Royal.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec doit émettre une autorisation.

HISTORIQUE DES LIEUX

Le site actuel du chalet du Mont-Royal est utilisé comme belvédère depuis au moins 1879, plusieurs belvédères et bâtiments s'y sont succédé, jusqu'à la construction de l'actuel chalet¹ :

« Avant 1885 – Construction au sommet du mont Royal d'un observatoire (à l'endroit de l'actuel belvédère Kondiaronk) et de bâtiments en bois ;

¹ ST-ONGE, Julie, Recherche préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial _ Chalet du Mont-Royal 1196, voie Camillien-Houde (Parc du Mont-Royal, arrondissement de Ville-Marie). Montréal, octobre 2014.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

1903-1904 – Élaboration des plans d'aménagement du site du belvédère par Frederick G. Todd ;

1906 – Construction, selon les plans des architectes Maxwell, Marchand et Haskell, de deux bâtiments formant un pavillon d'observation et d'un belvédère en hémicycle, à l'époque fréquemment nommé le « lookout ». En 1908-1909 un troisième bâtiment est ajouté au pavillon ;

1929-1939 – Pendant la crise économique, la Ville amorce des travaux d'aide aux chômeurs qui incluent la construction du chalet du Mont-Royal ;

1931-1932 – Construction du chalet du Mont-Royal selon les plans d'Aristide Beaugrand-Champagne ;

1934 – Démolition du pavillon des architectes Maxwell, Marchand et Haskell ;

1992-1998 – Réaménagement du belvédère (revêtement en granit et accessibilité universelle), de sentiers, escaliers et passerelles, remplacement du pont derrière le chalet par un autre plus large, restauration du chemin Olmsted.² »

ANALYSE DU PROJET

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a reçu les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et le représentant de la firme de consultants lors de sa réunion du 30 octobre 2015. La présentation comportait plusieurs parties :

- zone d'intervention, mise en contexte et objectifs généraux ;
- esquisse d'aménagement ;
- travaux phytosanitaires ;
- caractéristiques du site ;
- orientations spécifiques et principes d'aménagement ;
- ainsi que les prochaines étapes.

De manière générale, le CPM est d'avis que les interventions proposées sont intéressantes et adéquates. Il souhaite néanmoins résumer dans les paragraphes qui suivent les questionnements et les principaux éléments de discussion abordés lors de la rencontre, ainsi que formuler des recommandations quant à certains aspects qui lui apparaissent moins précis ou moins pris en compte dans le projet.

Plaine engazonnée et lien avec le chalet

Dans son précédent avis, le CPM questionnait les principes qui guidaient les interventions sur la plaine, comprenant à la fois l'intention de préserver son caractère intime et de l'ouvrir davantage. Le CPM est à l'aise avec la nouvelle proposition qui maintient le caractère fermé de la plaine tout en augmentant la perception visuelle de son accès depuis le Belvédère. Le CPM est en accord avec la volonté de créer un lien direct vers la plaine depuis l'arrière du chalet, où un café sera implanté prochainement. Il trouve intéressant d'envisager de créer cet escalier à même le roc mais recommande de le concevoir selon une approche intégrée, au regard des autres escaliers implantés au pourtour

2 Énoncé de l'intérêt patrimonial du site du chalet du Mont-Royal et du belvédère Kondiaronk, 1196, voie Camillien-Houde, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie), Ville de Montréal, Direction de l'urbanisme, Division du patrimoine, 8 décembre 2014.

du chalet. Il reconnaît la nécessité de disposer de deux escaliers afin de donner accès à la plaine. En effet, si ceux-ci sont situés à proximité l'un de l'autre, ils ne remplissent pas la même fonction - l'autre escalier constituant l'accès à la plaine depuis le Belvédère et l'escalier de l'escarpement. Aussi, le CPM recommande d'étudier la possibilité de supprimer le muret si cela s'avère envisageable pour ce qui est de la stabilité des terres.

Petit plateau

Dans son précédent avis, le CPM considérait qu'il paraissait ambigu de vouloir recréer la forêt en remplaçant les érables de Norvège par des espèces indigènes et de vouloir en même temps créer un espace dégagé afin de donner une vue vers le centre-ville. Il est satisfait de constater que la notion de clairière a été écartée au profit d'un aménagement pourvu de grands arbres et de sous-bois très bas permettant des vues filtrées.

Escalier de l'escarpement

Dans son précédent avis, le CPM avait questionné le choix de l'infrastructure, considérant son impact important. Il avait recommandé de regrouper les emmarchements et d'éviter les balustrades, là où cela est possible. Le CPM prend acte du fait que plusieurs solutions ont été explorées et que l'escalier proposé constitue la solution la plus sécuritaire. Le CPM apprécie le fait que la portion haute du sentier sera réalisée en poussière de pierre et comprend que ce dispositif ne peut être utilisé pour le reste du sentier. Compte tenu de la trop forte pente, ce matériau serait sujet à l'érosion et requerrait l'implantation de murs. Le CPM est satisfait du fait que des plates-formes avec des volées de marches aient été intégrées et que les balustrades aient été enlevées du côté haut de la falaise, aux endroits où c'était possible.

Bien qu'il convienne que la présence d'une balustrade soit obligatoire tout au long de l'escalier, du côté bas de la falaise, le CPM en questionne le design, qu'il juge trop lourd et mal adapté. Le CPM est sensible au principe de reconduire et d'unifier les éléments de mobilier sur l'ensemble du Mont-Royal. Mais considérant que le choix de cette balustrade ne fait pas l'unanimité, il ne souhaite pas la reconduire automatiquement. Il soulève par ailleurs que d'autres modèles de balustrades ont été récemment implantés ailleurs sur le Mont-Royal. Dans ce cadre, le CPM recommande d'étudier la possibilité d'alléger le design de la balustrade, tout en s'inspirant de l'existant afin d'assurer une certaine continuité.

Traitement des façades

Dans son précédent avis, le CPM encourageait à la plus grande prudence en ce qui concerne les coupes d'arbres visant à mettre en valeur les façades du chalet. Il est satisfait de la proposition d'élagage, qu'il juge raisonnable. Le CPM prend acte du fait que la mise en valeur des terrasses en façade latérale sera développée dans le cadre du projet d'implantation du café dans le chalet.

Gestion de l'eau

Le projet prévoit l'implantation de bassins de sédimentation en vue de bonifier le système de captage des eaux, actuellement insuffisant. Le CPM suppose que la quantité de bassins proposée émane des relevés et des estimations qui ont été réalisées. Il recommande que ces aménagements soient le plus possible intégrés au paysage, au regard des dispositifs de gestion de l'eau existants.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) accueille favorablement le projet de réaménagement du secteur du chalet du Mont-Royal et formule certaines recommandations ayant trait au lien depuis l'arrière du chalet vers la plaine, au design de la balustrade de l'escalier de l'escarpement et à l'intégration des dispositifs de captage des eaux.

Le vice-président,

Original signé

Pierre Gauthier

Le 18 novembre 2015

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 12 JUIN 2015.
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Réaménagement du secteur du chalet du Mont-Royal

A15-SC-06

Localisation :	1196, voie Camillien-Houde (Parc du Mont-Royal, arrondissement de Ville-Marie)
Reconnaissance municipale :	Situé à l'intérieur des limites du Site patrimonial du Mont-Royal (cité) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Parc du Mont-Royal) Situé dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal
Reconnaissance provinciale :	Situé à l'intérieur des limites du Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal de la Ville de Montréal, le chalet du Mont-Royal de se trouvant dans le site patrimonial du Mont-Royal et dans l'écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à réaliser plusieurs interventions de réaménagement dans le secteur du chalet du Mont-Royal.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le ministère de la Culture et des Communications du gouvernement du Québec doit émettre une autorisation.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

HISTORIQUE DES LIEUX

Le site actuel du chalet du Mont-Royal est utilisé comme belvédère depuis au moins 1879, plusieurs belvédères et bâtiments s'y sont succédés, jusqu'à la construction de l'actuel chalet¹ :

« Avant 1885 – Construction au sommet du mont Royal d'un observatoire (à l'endroit de l'actuel belvédère Kondiaronk) et de bâtiments en bois ;

1903-1904 – Élaboration des plans d'aménagement du site du belvédère par Frederick G. Todd ;

1906 – Construction, selon les plans des architectes Maxwell, Marchand et Haskell, de deux bâtiments formant un pavillon d'observation et d'un belvédère en hémicycle, à l'époque fréquemment nommé le « lookout ». En 1908-1909 un troisième bâtiment est ajouté au pavillon ;

1929-1939 – Pendant la crise économique la Ville amorce des travaux d'aide aux chômeurs qui incluent la construction du chalet du Mont-Royal ;

1931-1932 – Construction du chalet du Mont-Royal selon les plans d'Aristide Beaugrand-Champagne ;

1934 – Démolition du pavillon des architectes Maxwell, Marchand et Haskell ;

1992-1998 – Réaménagement du belvédère (revêtement en granit et accessibilité universelle), de sentiers, escaliers et passerelles, remplacement du pont derrière le chalet par un autre plus large, restauration du chemin Olmsted.² »

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et les représentants de la firme de consultants lors de sa réunion du 12 juin 2015. La présentation comportait plusieurs parties :

- zone d'intervention, mise en contexte et objectifs généraux ;
- approche, orientations générales ;
- analyses et constats ;
- orientations spécifiques ;

ainsi que les prochaines étapes.

1 ST-ONGE, Julie, Recherche préalable à l'évaluation de l'intérêt patrimonial _ Chalet du Mont-Royal 1196, voie Camillien-Houde (Parc du Mont-Royal, arrondissement de Ville-Marie). Montréal, octobre 2014.

2 Énoncé de l'intérêt patrimonial du site du chalet du Mont-Royal et du belvédère Kondiaronk, 1196, voie Camillien-Houde, parc du Mont-Royal (arrondissement de Ville-Marie), Ville de Montréal, Direction de l'urbanisme, Division du patrimoine, 8 décembre 2014.

Le CPM souhaite résumer dans les paragraphes qui suivent les questionnements et les principaux éléments de discussion abordés lors de la rencontre, ainsi que formuler des recommandations quant à certains aspects qui leur apparaissent moins précis ou moins pris en compte dans le projet.

Lecture du lieu

Le CPM considère que ce projet est bien documenté et apprécie particulièrement la qualité du document de recherche préalable qui lui a été remis. Les interventions proposées lui apparaissent raisonnables dans l'ensemble et il a une appréciation générale très positive du projet, qui présente plusieurs aspects intéressants.

Néanmoins, le CPM est d'avis qu'il manque une étape de lecture du lieu en vue de son interprétation, en amont de la détermination des objectifs du projet. Une couche de caractérisation écolo-fonctionnelle des différentes zones d'intervention permettrait d'y arrimer les considérations paysagères. Quelles sont les qualités des zones existantes, à reconnaître et à pérenniser? Quel est le statut de ces zones par rapport au parc du Mont-Royal? Quel est leur rapport, entre elles et entre leurs composantes? Cette constatation s'applique particulièrement dans le cadre de la gestion des vues. Sur la base de quels critères définit-on les vues à privilégier? À quelle fin? Suivant quelle logique?

Plaine engazonnée

Dans un même ordre d'idée, le CPM se questionne quant à la définition du caractère de la plaine engazonnée. Quel est le statut de la plaine par rapport au reste du parc? Sur quels principes s'appuie-t-on pour la pérenniser, l'ouvrir davantage? Est-ce que la volonté d'y attirer plus de gens ne va pas à l'encontre de l'objectif de préserver son caractère intime? Dans ce cadre, est-ce si gênant que sa perception soit limitée? Compte tenu de sa fonction, quelle serait sa taille idéale et l'ampleur appropriée du couvert forestier? Le CPM est d'avis qu'il manque une réelle vision afin de guider adéquatement les interventions sur la plaine.

En ce qui concerne l'ancien sentier préexistant aux aménagements d'Olmsted, le CPM considère qu'il ne serait pas opportun de retracer ce sentier formellement mais serait en faveur d'une évocation ou d'un marquage discret.

Petit plateau

En ce qui concerne le secteur du petit plateau attenant au belvédère, le CPM est très satisfait de la proposition d'y couper les érables de Norvège et de le reboiser avec des espèces indigènes. Il éprouve par contre une certaine réticence par rapport à la volonté de donner une vue vers le centre-ville, en guise de clin d'œil au point d'observation préexistant, ces deux volontés lui paraissant contradictoires. Il est par ailleurs d'avis que la restauration de l'écosystème forestier constitue un défi, le sol forestier n'existant plus et l'épaisseur de terre étant limitée par la présence du roc. Aussi, la création d'un sous-bois, par le développement d'espèces herbacées et arbustives présente un enjeu dans l'attente de la croissance des érables à sucre qui seront plantés.

Poursuite du sentier de l'escalier de l'escarpement

Le CPM est favorable à la poursuite du sentier de l'escalier de l'escarpement. Par contre, il questionne le choix de prolonger le dispositif existant d'escaliers et de passerelles. En effet, il lui semble que la longueur de l'escalier existant est déjà importante et considère que ce nouveau tronçon constitue une opportunité de développer un autre type d'aménagement. Sans remettre en question les impératifs liés à la sécurité du public, il recommande de regrouper les emmarchements et d'éviter les balustrades, là où cela est possible. Somme toute, il se demande si la stratégie

d'aménagement choisie constitue vraiment la meilleure solution, notamment dans une optique de réduction maximale de l'impact de l'infrastructure.

Traitement des façades

Bien qu'il soit favorable à la mise en valeur des façades qui est proposée, le CPM recommande de considérer avec prudence les interventions d'aménagement découlant de la volonté de mettre en évidence le caractère pavillonnaire du chalet. Cela pourrait notamment sous entendre de dégager les abords du bâtiment et donc de réaliser des coupes importantes de végétation; des interventions à l'égard desquelles le CPM invite à la plus grande prudence. Le CPM insiste également sur le fait que, selon sa lecture, la façade principale du bâtiment est la façade sud, côté belvédère et que celle-ci doit être célébrée comme telle.

Le CPM est favorable au réaménagement de la voie longeant le chalet au nord, qui a besoin d'être améliorée, notamment en ce qui a trait à la présence de poubelles.

Chemin Olmsted

Le CPM s'inquiète des interventions de réaménagement prévues le long du chemin Olmsted, ayant pour but de clarifier la répartition des circulations véhiculaire et piétonne. En effet, la situation de cohabitation existante ne lui semble pas problématique et il tient au caractère actuel de chemin de gravier. Il rappelle le principe de précaution de n'intervenir que lorsque cela s'avère strictement nécessaire.

Pérennité des aménagements et entretien

Le CPM accorde une importance particulière à assurer la pérennité des aménagements en fonction de l'évolution du paysage et est satisfait d'apprendre qu'un plan de gestion arboricole et d'entretien est prévu dans le cadre du projet.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) accueille favorablement le projet de réaménagement du secteur du chalet du Mont-Royal et formule certaines recommandations dans le présent avis.

Le Vice-président,

Original signé

Jacques Brisson

Le 29 juin 2015.

Dossier # : 1160504006

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 315 457,40 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 16-6868 - Quatre (4) soumissionnaires

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1160504006.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle BESSETTE
Préposée au budget
Tél : 514-872-8914

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-26

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1166316017

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Majorer de 114 975 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (10-6230) (CG10 0185) pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet d'aménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, portant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. de majorer de 114 975 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (10-6230) (CG10 0185) pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet, portant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-22 10:02

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316017

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Majorer de 114 975 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (10-6230) (CG10 0185) pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet daménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, portant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 20 mai 2010, le Conseil d'agglomération (CG) a octroyé un contrat à Les Entreprises Daniel Robert Inc. d'une somme maximale de 2 002 683,59 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'aménagements fauniques au Faubourg Pointe-aux-Prairies (CG10 0185). Ce contrat comprenait un montant de 1 788 116,09 \$, taxes et contingences incluses, pour l'exécution des travaux et 214 567,50 \$ taxes incluses, pour les frais incidents.

Durant la planification des travaux en 2009, la Division des parcs de l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles s'est engagée auprès du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) à acheter et à planter les végétaux des phases I et II du Projet. Un montant de 82 000 \$ a été inscrit en incidence du contrat pour l'achat des végétaux. Ce montant représente plus de 38 % des incidences du projet.

Les travaux ont débuté le 7 juin 2010. Un mois après le début des travaux, l'arrondissement a informé le SGPVMR qu'il ne pouvait donner suite à l'achat et à la plantation des végétaux, faute de temps et de personnel. De manière à compléter la phase I du projet, le SGPVMR a fait une demande de travaux supplémentaires à l'Entrepreneur pour acheter et pour planter les végétaux. Cette demande, d'une valeur de 49 137,98 \$, taxes incluses, a été soustraite du poste budgétaire des travaux contingents, soit plus de 30 % du total pour l'ensemble du contrat.

La Ville a arrêté les travaux pour la période hivernale le 9 décembre 2011. La phase II, planifiée pour 2012, prévoyait la construction d'un exutoire des marais à la rivière des Prairies et l'aménagement d'un lien cyclable et piétons. Pour permettre de réaliser ces ouvrages, l'Arrondissement devait d'abord compléter la construction d'un nouveau tronçon du boulevard Gouin, qui remplacerait le tronçon actuel. Les négociations avec Hydro-Québec ont duré trois ans pour obtenir l'autorisation de construire ce nouveau tronçon de rue sous l'emprise de la ligne électrique de 735 Kilovolts. Cette situation a obligé la Ville à arrêter les travaux, et ce, depuis le 9 décembre 2011. Les travaux de réalisation du nouveau tronçon de rue ont finalement été exécutés à l'automne 2015. Ainsi, il s'est passé plus de cinq ans d'interruption des activités de l'Entrepreneur, entre la phase I et la phase II du projet. La phase II des travaux d'aménagements fauniques au Faubourg Pointe-aux-Prairies doit débuter le 6 septembre 2016 afin de respecter les exigences de la Loi sur la protection des oiseaux migrateurs. Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux devraient être complétés en décembre 2016 ou au printemps 2017.

Tenant compte des montants déjà dépensés lors de la réalisation de la phase I et sachant que les travaux de la phase II doivent se poursuivre au plus tard jusqu'au printemps 2017, le montant des contingences alloué au contrat est insuffisant. De ce fait, il est requis d'autoriser le transfert d'une somme du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, permettant de finaliser le projet. Ainsi, ce dossier ne change pas la dépense totale du projet, autorisée par le CG du 20 mai 2010.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0185 - 20 mai 2010 - Octroyer un contrat à Les Entreprises Daniel Robert Inc. pour l'exécution de travaux d'aménagements fauniques au Faubourg Pointe aux Prairies - Dépenses totale de 2 002 683,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-6230 (3 soum.).

CE09 1759 - 23 septembre 2009 - Autoriser, dans le cadre de la mise en oeuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, le lancement d'un appel d'offres public pour l'exécution des travaux d'aménagements fauniques dans le Faubourg Pointe-aux-Prairies.

CE08 1595 - 3 septembre 2008 - Approuver un projet de convention par lequel Plani-Cité inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères préétablis, en collaboration avec Dessau et Prodhyc, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagements fauniques du ruisseau du Faubourg et des aménagements complémentaires au parc des Cageux.

DG081246001 -17 juin 2008 - Autoriser la Direction de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres de services professionnels d'une firme pour les aménagements fauniques du ruisseau du Faubourg Pointe-aux-Prairies.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à autoriser le transfert d'une somme de 114 975 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents, afin de réaliser les travaux supplémentaires imprévus de la phase II, dans le cadre du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert Inc. (CG10 0185).

La demande de transfert servira à exécuter les travaux imprévus suivants :

- Transport des ouvrages de béton pour la mise en place d'un ponceau;
- Achat et plantation des végétaux;
- Frais imprévus pour la réalisation des travaux de la phase II;
- Augmentation des prix des matériaux demandée par l'entrepreneur.

Afin de déterminer l'augmentation des prix des matériaux demandée par l'Entrepreneur, le SGPVMR a fait une demande d'accompagnement au Service des affaires juridiques quant à l'application de l'article 5.1.8.5 des clauses administratives générales et l'ajustement demandé par l'entrepreneur pour les coûts des matériaux, suite à la suspension des travaux par la ville.

JUSTIFICATION

Les contingences du contrat ont été initialement établies à 10 %, soit 160 965 \$, taxes incluses. De plus, un montant de 214 567,50 \$, taxes incluses, est prévu au poste des dépenses incidentes.

À ce jour, les avis de changement (ATC) totalisent 123 022,01 \$, taxes incluses, soit 88 % du montant des contingences pour un projet réalisé à près de 85 %. La nature des travaux contingents, déjà réalisés, est principalement reliée aux contraintes et à la nature du terrain pour mettre en place des voies d'eau et la création de deux marais. En voici quelques exemples :

- Travaux d'empierrement;
- Installation de membrane imperméable;
- Imperméabilisation de ponceau;
- Travaux de terrassement;
- Installation de gabions;
- Installation de pieux.

Puisque le solde des contingences est actuellement de 16 997,99 \$, soit moins de 1 % de la valeur du contrat, le SGPVMR estime qu'il est préférable de bonifier le poste des contingences pour compléter le contrat.

Considérant les travaux à être réalisés, la Ville estime la somme à transférer du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents à 114 975 \$, taxes incluses. Ainsi, l'Entrepreneur disposera de 131 972,99 \$, taxes incluses, pour finaliser le projet. Il est utile de rappeler que si les contingences ne sont pas utilisées, celles-ci retourneront à la Ville à la fin du projet.

Le présent dossier vise à autoriser un transfert de 114 975 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents pour l'exécution des travaux de la phase II.

Le transfert de ce montant du poste des dépenses incidentes aura pour effet, si l'ensemble des contingences sont utilisées, de faire passer la valeur du contrat de l'entrepreneur de 1 788 116,09 \$, taxes incluses, à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.

Dans le cadre du contrat, le montant des contingences a été établi à 160 965 \$, taxes incluses. Un montant de 214 567,50 \$, taxes incluses, était prévu pour les incidences reliées aux frais de contrôle de qualité des matériaux et des travaux, achat de mobilier urbain, achat de végétaux, travaux horticoles, panneaux de chantier et interventions de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM). À ce jour, la balance du montant des incidences du contrat est de 145 027,47 \$, taxes incluses.

Ainsi, la demande de transfert se détaille comme suit :

	Prix de bases (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Incidences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Montants initiaux du contrat	1 627 151,09 \$	160 965 \$	214 567,50 \$	2 002 683,59 \$

Balance des postes budgétaires		16 997,99 \$	145 027,47 \$	- \$
Transfert demandé	- \$	- \$	114 975 \$	- \$
Montant total du contrat de l'Entrepreneur	1 627 151,09 \$	275 940 \$	- \$	1 903 091,09 \$
Montant total du projet, suite à l'approbation de la demande de transfert	1 627 151,09 \$	275 940 \$	99 592,50 \$	2 002 683,59 \$

Le montant ainsi majoré des dépenses contingentes, soit 114 975 \$, taxes incluses, correspond à 6 % de la valeur du contrat de l'Entrepreneur (1 788 116,09 \$, taxes incluses). Ce pourcentage, ajusté, est inférieur aux contingences de 10 % actuellement réservées par le SGPVMR pour des projets de nature comparable.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat initial de 1 788 116,09 \$, taxes incluses, est donc augmenté de 6.4 %, le portant ainsi à 1 903 091,06 \$, taxes incluses. À noter cependant que l'enveloppe des contingences du contrat prévu à 160 965 \$, taxes incluses (10 % du coût des travaux) passe à 275 940 \$, soit 15 % du coût des travaux initiaux.

La dépense additionnelle maximale de 114 975 \$, taxes incluses, est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 104 987,50 \$.

La dépense additionnelle sera financée en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus, les travaux contingents identifiés devront être effectués dans le cadre d'un nouvel appel d'offres, ce qui engendra des délais d'au moins 12 mois pour compléter les travaux. Aussi, des coûts additionnels liés à la mobilisation d'un nouvel entrepreneur sont à prévoir.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opérations de communication, en accord avec les Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 10 août 2016
 Conseil municipal : 22 août 2016
 Octroi du contrat au Conseil d'agglomération : 25 août 2016
 Début des travaux : 6 septembre 2016
 Arrêt des travaux pour la période hivernale, si requis : décembre 2016 à avril 2017
 Reprise des travaux, si requis : avril 2017
 Date visée pour la fin des travaux : 15 décembre 2016 ou mai 2017
 Publication SEAO : 31 décembre 2017- libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sandra PALAVICINI)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Donald RAKE
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-19

Mathieu DRAPEAU
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Mathieu Drapeau, chef de section Gestion de projets, pour me remplacer jusqu'au 1er août 2016 dans l'exercice de mes fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement.

Tél : 514 872-1299
Télécop. : 514 872-1458

Tél : 514 872-1461
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-07-21

Dossier # : 1166316017

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Objet :	Majorer de 114 975 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (10-6230) (CG10 0185) pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet daménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, portant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

Nous sommes d'avis que l'achat de plantation de végétaux, le transport des ouvrages de béton pour la mise en place d'un ponceau et l'augmentation des coûts pour les matériaux constituent une modification accessoire à la convention. Cette modification ne change pas la nature de la convention quant à son objet et est accessoire en valeur, et ce, tel que permis en vertu de l'article 573.3.04 de la Loi sur les cités et villes.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Sandra PALAVICINI
Avocate, droit contractuel

Tél : 514-872-1200

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-19

Marie-Andrée SIMARD
Chef de division, droit contractuel , Service des affaires juridiques

Tél : 514-872-8323

Division :

Dossier # : 1166316017

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Objet :	Majorer de 114 975 \$, taxes incluses, en utilisant les dépenses incidentes déjà autorisées, le montant du contrat accordé à Les Entreprises Daniel Robert inc. (10-6230) (CG10 0185) pour réaliser des travaux imprévus de la phase II du projet daménagements fauniques du Faubourg Pointe-aux-Prairies, portant ainsi le montant total du contrat de 1 788 116,09 \$ à 1 903 091,09 \$, taxes incluses.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1166316017.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposée au budget
Tél : 514 872 1155

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1165895001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2 ^e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord (3685) situé au 827, rue Crémazie Est, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville . Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5845 (8 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 536 816,95 \$, taxes incluses, pour le projet de construction d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B du Centre Opérationnel Nord, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 477 170,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5845;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 13:47

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165895001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord (3685) situé au 827, rue Crémazie Est, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville . Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5845 (8 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, des occupants du Service de l'environnement ont soulevé des inquiétudes concernant leur sécurité en lien avec le nombre d'issues de secours au 2^e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord (3685) situé au 827, rue Crémazie Est, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

À la suite d'une plainte déposée par le syndicat des cols blancs (SCFP429) en mars 2015 pour la non-conformité au *Code national du bâtiment* , relativement au nombre d'issues sur une aire de plancher, un mandat a été confié à la firme Architectes Labonté Marcil pour réaliser une étude de conformité des issues.

Les résultats de l'étude réalisée ont démontré le manque d'une issue de secours.

En attente de la réalisation des travaux, une entente temporaire a été établie entre le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et le Service de l'environnement pour permettre aux occupants du 2^e étage du secteur B d'accéder à un second escalier en cas d'urgence.

Afin de résoudre la problématique, un nouvel escalier extérieur sera ajouté. Cette solution est approuvée par le CCU de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et les travaux se réaliseront sans nuisance pour les occupants.

Un second mandat a été confié à la firme Architectes Labonté Marcil pour créer une équipe multidisciplinaire formée de professionnels en architecture et en ingénierie en vue de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réalisation de l'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord.

Un appel d'offres public, pour la réalisation des travaux, a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO)

pendant 20 jours du 22 juin au 13 juillet 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. Un (1) addenda a été émis les 8 juillet 2016, il concernait des précisions aux documents d'architecture. L'émission de cet addenda n'a pas eu d'incidence monétaire sur l'estimation du projet.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
1	2016-07-08	Précisions plans et devis	Aucune

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées les 27, 28, 29 et 30 juin 2016.

La soumission est valide pendant les cent cinquante jours (150) calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0248 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la construction d'un nouvel escalier d'issue extérieur au 2^e étage du secteur B du Centre Opérationnel Nord.

Les travaux de construction comprendront notamment :

- La construction d'un nouvel escalier d'issue extérieur.
- L'aménagement paysager en lien avec le nouvel escalier.

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe. Un total de huit (8) entrepreneurs ont déposé leur soumission, ce qui représente 66 % des soumissionnaires. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, une (1) firme était des entrepreneurs spécialisés (sous-traitants). En ce qui concerne les trois (3) entrepreneurs qui n'ont pas déposé, certains d'entre eux n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes et d'autres n'avaient pas les ressources nécessaires pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le pourcentage de contingence inscrit au bordereau de soumission est de 15 % et le montant des déboursés autorisés est de 0 %.

JUSTIFICATION

En vertu des exigences formulées dans les documents d'appel d'offres 5845, les huit (8) soumissions reçues sont conformes dont une (1) avec dérogation mineure. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe n° 1.

Firmes soumissionnaires	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Axe Construction inc.	414 930,98 \$	62 239,65 \$	477 170,62 \$
Trempo Construction inc.	417 021,63 \$	62 553,24 \$	479 574,87 \$
Développement Atrium inc.	470 000,00 \$	70 500,00 \$	540 500,00 \$
Ardec Construction inc.	492 093,00 \$	73 813,95 \$	565 906,95 \$
Procova inc.	501 291,00 \$	75 193,65 \$	576 484,65 \$
Groupe Impero inc.	518 379,73 \$	77 756,96 \$	596 136,69 \$
Céleb Construction ltée	586 000,00 \$	87 900,00 \$	673 900,00 \$
SGC BRF inc.	711 695,25 \$	106 754,29 \$	818 449,54 \$
Estimation des professionnels (\$)	517 800,70 \$	77 670,11 \$	595 470,81 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			591 015,41
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100)			23,86%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse)			341 278,92
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100)			71,52%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels)			-118 300,19
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100)			-19,87%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			2 404,25
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100			0,50%

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 595 470,81 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -118 300,19 \$ (-19,87 %). Le coût moyen des soumissions conformes reçues est de 591 015,41 \$, ce qui représente un écart de 23,86 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 341 278,92 \$, soit de 71,52 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur une base de données reliée à des projets similaires réalisés au cours de l'année 2015.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe n° 2, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission conforme est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur aux chapitres des charges générales, des conditions générales et de l'aménagement du terrain. Étant donné le pourcentage d'écart plus significatif de ces chapitres, les professionnels porteront une attention particulière afin de faire respecter les plans et devis lors de la réalisation des travaux.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre qu' Axe Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de construction du nouvel escalier d'issue extérieur au secteur B du Centre Opérationnel Nord à cette firme. (Voir le tableau d'analyse et la lettre de recommandation des professionnels en pièces jointes n° 1 et 2).

La compagnie Axe Construction inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre des entreprises à licence restreinte RBQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 536 816,95 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 62 239,65 \$, taxes incluses. De plus, un montant de 59 646,33 \$ (12,5 %), taxes incluses, est prévu pour les incidences. (référence au tableau des coûts en pièce jointe n° 3).

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et l'élimination des déchets de construction/démolition ainsi qu'à la réutilisation ou recyclage des matériaux indiqués dans le devis, notamment par la mise en place de mesures de contrôle y indiquées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à Axe Construction inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin de débiter la réalisation des travaux dès que possible puisque l'ensemble des travaux doivent être terminés avant l'hiver 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat 14857
Mandat : 17602-2-001

Octroi du contrat au CG : Août 2016
Réalisation des travaux : Octobre 2016 à décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paula URRRA, Service de l'environnement
Steve-Eric PICARD, Service de police de Montréal

Lecture :

Steve-Eric PICARD, 21 juillet 2016
Paula URRRA, 20 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurie DESNOYERS
Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-6997
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-19

Marie-Hélène LESSARD
Chef de division

Tél : 514 872-7826
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2016-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-07-26

Contrat : 14857 Mandat : 17602-2-001 Bâtiment : 3685

Titre
Laboratoire de l'environnement-827, Crémazie Est, Ajoût d'un escalier d'issue

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

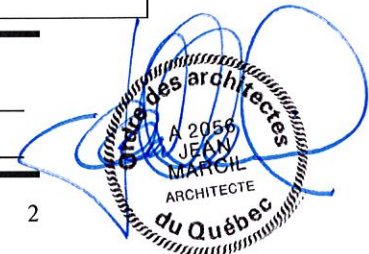
Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Axe Construction inc.	477 170.62 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture 			
Commentaire :			
2	Trempro Construction inc.	479 574.87 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture 			
Commentaire : p			
3	Développement Atrium inc.	540 500.00 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture 			
Commentaire :			

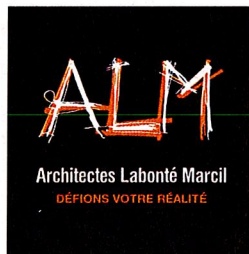
Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	Ardec Construction inc.	565 906.95 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
5	Procova inc.	576 484.65 \$	CONFORME
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
6	Groupe Impero inc.	596 136.69 \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeure <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Erreur de calcul du soumissionnaire dans la ventilation des coûts; montant corrigé par l'Architecte.			
+	autres soumissions, au-delà des 6 premières	818 449,54 \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 7 non conformes : 0 en dérogation majeure : 0 en dérogation mineure : 1			

Signature

Firme : LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL

Fonction : architecte associé nom : Jean Marcil, architecte





Montréal, le 18 juillet 2016

Ville de Montréal
 Services institutionnels
 Gestion et planification immobilière
 Mme Laurie Desnoyers, gestionnaire immobilier
 303, rue Notre-Dame est, 3e étage
 Montréal, Québec

Projet: Laboratoire de l'environnement (3685)
 Ajout d'un escalier d'issue extérieur
 Mandat : 17602-2-001
 Contrat travaux : 14857
 N/dossier : 2015-2241
 Objet : Analyse des soumissions reçues (13-07-2016)
 Appel d'offres public 5845
 Recommandation d'octroi du contrat.

Madame,

Nous avons procédé à l'analyse des soumissions reçues le 13 juillet 2016, pour le projet «Laboratoire de l'Environnement - Ajout d'un escalier d'issue extérieur», suite à l'appel d'offres public no 5845, pour l'immeuble situé au 827, Crémazie est, à Montréal.

Les soumissions reçues sont les suivantes :

		Total (avant taxes et contingences)	Total (t.t.i.)	Total (t.t.i. +contingences)
1	Axe Construction inc.	360 888.00 \$	414 930.98 \$	477 170.62 \$
2	Trempro Construction inc.	362 706.35 \$	417 021.63 \$	479 574.87 \$
3	Développement Atrium inc.	408 784.51 \$	470 000.00 \$	540 500.00 \$
4	Ardec Construction inc.	428 000.00 \$	492 093.00 \$	565 906.95 \$
5	Procova inc.	436 000.00 \$	501 291.00 \$	576 484.65 \$
6	Groupe Impero inc.	450 863.00 \$	518 379.73 \$	596 136.69 \$
7	Céleb Construction ltée	509 676.02 \$	586 000.00 \$	673 900.00 \$
8	SGC BRF inc.	619 000.00 \$	711 695.25 \$	818 449.54 \$

CREATIF x REALISTE x RATIONNEL = PROFONDEUR³

2100, rue Fleury Est, bureau 202, Montréal (Qc) H2B 1J5 ☎ Tél. : (514) 374-9659 ☎ Téléc. : (514) 722-1093
jmarcil@architecteslm.com ☎ www.architecteslm.com

Notre estimé budgétaire était de 538 041.30 \$ (t.t.i.), soit 618 747.49 \$ avec contingences (15% de construction).

Les éléments de notre analyse de conformité sont les suivants :

1. Le résultat de l'appel d'offres public indique que la compagnie **Axe Construction inc.** est le plus bas soumissionnaire.
2. Après analyse de conformité des soumissions, selon les critères de conformité des *Documents de soumission*, nous confirmons que la soumission de **Axe Construction inc.** est conforme.

Les sept autres soumissions sont également conformes, dont une avec une dérogation mineure (*Groupe Impero inc.*: erreur de calcul corrigée par l'Architecte).

Une erreur de frappe a été également corrigée dans le montant des contingences de *Ardec Construction inc.*, mais qui n'affectait pas les totaux indiqués.

3. Le montant avec taxes et contingences de la soumission de **Axe Construction inc.** (477 170.62 \$) est inférieur de 118 300.19 \$ au montant estimé par les professionnels (595 470.81 \$), avec taxes et contingences. Notre estimation est de 19.87% supérieure au montant de la plus basse soumission.
4. La moyenne des soumissions reçues (591 015.41 \$) est supérieure à la plus basse soumission d'un montant de 113 844.80 \$, avec taxes et contingences. Ce différentiel avec la moyenne des soumissionnaires est donc de 23.86%.
5. L'écart entre le plus bas et le 2^e soumissionnaire est de moins de 0.5%. Ceci nous indique un marché fortement compétitif, caractéristique d'une période d'activités économiques au ralenti.

Le plus bas soumissionnaire conforme, **Axe Construction inc.** a démontré une agressivité importante pour obtenir ce contrat, d'où le différentiel des prix par rapport à l'estimation des professionnels.

6. Les écarts entre l'estimé des professionnels et la soumission du plus bas soumissionnaire **Axe Construction inc.** se retrouvent principalement aux chapitres des charges générales, des conditions générales et de l'aménagement du terrain. Les deux premiers chapitres sont souvent sous-évalués par des entrepreneurs agressifs, désireux d'avoir le meilleur prix.

En conclusion,

Projet : Laboratoire de l'Environnement (3685)
Ajout d'un escalier d'issue extérieur
Contrat travaux : 14 857
Soumission : 5845
N/dossier : 15-2241A

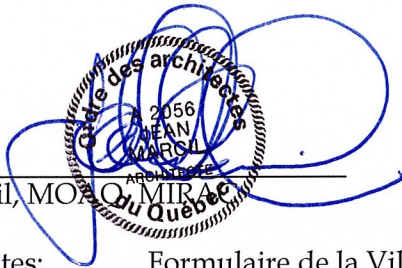
ANALYSE DES SOUMISSIONS

Suite à l'examen des soumissions reçues pour le projet «Laboratoire de l'Environnement - Ajout d'un escalier d'issue extérieur», suite à l'appel d'offres public no 5845, pour l'immeuble situé au 827, Crémazie est, à Montréal, nous recommandons d'octroyer le contrat à la compagnie *Axe Construction inc.* au montant de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offre public no 5845.

En espérant le tout conforme à vos attentes.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

LES ARCHITECTES LABONTÉ MARCIL



Jean Marcil, M.O.A. Q. MIRAC

Pièces jointes: Formulaire de la Ville de Montréal « Analyse des soumissions », dûment signé et scellé
Tableau comparatif des bordereaux de soumission.

Tableau des coûts du projet

Projet :	Ajout d'un escalier d'issue extérieur Centre Opérationnel Nord, 827 Crémazie est	Mandat :	17602-2-001		
Date :	15-juil-16	Contrat :	14857		
Étape :	Octroi de contrat				
		Budget	Tps 5,0%	Tvq 9,975%	Total
Contrat :	Travaux forfaitaires*	%	\$		
	Ajout d'un escalier d'issue extérieur		360 888,00		
	Sous-total :	100,0%	360 888,00	18 044,40	35 998,58
	Contingences de construction	15,0%	54 133,20	2 706,66	5 399,79
	Total - Contrat :		415 021,20	20 751,06	41 398,36
Incidences :					
	Total - Incidences :	12,5%	51 877,65	2 593,88	5 174,80
Ristournes :	Coût des travaux (Montant à autoriser)		466 898,85	23 344,94	46 573,16
	Tps	100,00%		23 344,94	23 344,94
	Tvq	50,0%		23 286,58	
	Coût après ristourne (Montant à emprunter)		466 898,85	23 286,58	490 185,44

* prix déposé par le plus bas soumissionnaire

Méthode d'estimation des contingences : Les contingences ont été évaluées en se basant sur des projets similaires ainsi qu'en considérant que les travaux sont effectués dans un bâtiment existant.

Rythme des déboursés : Les travaux seront réalisés à 100 % en 2016.

Dossier # : 1165895001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers

Objet :

Accorder un contrat à Axe Construction inc. pour les travaux d'ajout d'un escalier d'issue extérieur au 2e étage du secteur B au Centre Opérationnel Nord (3685) situé au 827, rue Crémazie Est, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville . Dépense totale de 536 816,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5845 (8 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Informations financières -1165895001.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Françoise TURGEON
Conseillère analyse et contrôle de gestion

Tél : 514-872-0946

Co-auteur
Abdelkodous YAHYAQUI
Agent comptable analyste
Div. Du Conseil Et Du Soutien Financier-Point
De Service HDV
Tél 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-22

Michelle DE GRAND-MAISON
Conseillère en gestion des ressources
financières - C/E

Tél : 514 872-7512

Division : Service des finances - Point de service HDV



(1)

Dossier # : 1164139005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 487 962,16 \$ (contrat: 1 338 653,24\$ + incidences: 149 308,92 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331401 - trois (3) soumissionnaires dont deux (2) conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 1 487 962,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Les Paysagistes Damiano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale 1 338 653,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331401;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 92% par l'agglomération et à 8% par la ville centrale (CSEM).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-28 14:32

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164139005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	CHUM
Objet :	Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 487 962,16 \$ (contrat: 1 338 653,24\$ + incidences: 149 308,92 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331401 - trois (3) soumissionnaires dont deux (2) conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet immobilier du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), dit Nouveau CHUM, comprend la construction d'un nouveau centre hospitalier universitaire de 268 000 m² ainsi que son centre de recherche (CRCHUM) de près de 68 000 m². Les travaux de construction du CRCHUM ont été complétés en septembre 2013. Quant au CHUM, les travaux de construction ont commencé au printemps 2011 et ses différentes phases s'échelonnent jusqu'en 2020. La Phase 1 du CHUM est prévue être livrée à l'automne 2016.

La construction du Nouveau CHUM crée une occasion unique de développement scientifique, économique et urbain en plein cœur du centre-ville de Montréal. Reconnaisant ce potentiel, la Ville voit, dans les travaux d'infrastructures exigés pour l'arrivée du CHUM, l'occasion d'améliorer la qualité des aménagements urbains à leurs abords pour en rehausser la qualité et la sécurité. Ces travaux municipaux donneront une image de marque au Quartier de la santé et encourageront des investissements privés dans le secteur.

L'entente de 2008 entre la Ville et le CHUM sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM prévoit la reconstruction des infrastructures au pourtour de ce projet, dont certaines ont plus de 100 ans. Des activités de coordination avec les divers intervenants externes du secteur et, notamment, les consortiums responsables de la construction du CHUM et du CRCHUM, la Société de transport de Montréal (STM), le ministère des Transports du Québec (MTQ), aujourd'hui ministère des transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports (MTMDET), et la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM), ont été organisées afin d'élaborer un calendrier de réalisation des travaux qui limite les impacts sur les opérations de l'hôpital et le secteur environnant. Il a été convenu de séparer les travaux municipaux en huit (8) lots de travail distincts (voir pièce jointe), qui intègrent ces

contraintes logistiques et de chantier, tout en s'arrimant à l'ouverture des différentes phases du CHUM et du CRCHUM dès 2013 et jusqu'en 2021.

Ce dossier vise précisément l'octroi du contrat de réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque (lot E) (voir le plan de localisation en pièce jointe du présent sommaire décisionnel).

Le Service de la mise en valeur du territoire a mandaté la Division des grands projets #2 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour assurer la réalisation des plans et devis, les travaux ainsi que la gestion des chantiers.

Les phases de réalisation sont les suivantes :

Étapes déjà réalisées ou en cours

	Coût	Date de début	Date de fin
· Construction d'une conduite d'aqueduc sous l'avenue Viger Est, entre les rues Sanguinet et Saint-Denis	77 277 \$	Mars 2012	Mai 2012
· Lot A : Aménagement du domaine public au pourtour du CRCHUM	2 258 043 \$	Mai 2014	Mai 2015
· Lot B – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque	1 125 000 \$	Juin 2015	Septembre 2015
· Lot C – travaux d'infrastructures souterraines dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger	1 984 000 \$	Mai 2016	Août 2016
· Lot D – Travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque et aménagement du trottoir nord de l'avenue Viger entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet	2 929 518 \$	Juillet 2016	Mai 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début	Date de fin
· Lot E – Travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Élisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque	Septembre 2016	Juin 2017

Étapes à venir

	Date de début	Date de fin
§ LOT F – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, entre un point situé à 40 mètres au sud du boulevard René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque	Septembre 2017	Novembre 2017
§ LOT G – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue	Printemps	Automne

Saint-Denis et reconstruction du trottoir sud du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet	2020	2020
§ LOT H – Travaux d’aménagement de la rue Saint-Denis, entre l’avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, du boulevard René-Lévesque entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis et de la rue Sanguinet entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque	Printemps 2021	Automne 2021

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0421- 22 juin 2016 (dossier 1164139004) - Accorder un contrat à Socomec Industriel inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, ainsi que du trottoir nord de l'avenue Viger, entre la rue Saint-Denis et la rue Sanguinet (lot D), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie
 CG16 0179 - 24 mars 2016 (dossier 1164139001) - Accorder un contrat à Les Entreprises Claude Chagnon inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque ainsi que dans l'intersection Sanguinet / Viger (Lot C) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG15 0340 - 25 mars 2015 (dossier 1154139003) - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la réalisation des travaux d'infrastructures dans la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque (Lot B) dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG14 0153 - 27 mars 2014 (dossier 1134002009) - Accorder un contrat à Ceveco Inc., pour la réalisation des travaux d’aménagement du domaine public au pourtour du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de Montréal (Lot A), dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du Nouveau CHUM - Arrondissement: Ville-Marie

CG08 0336 - 19 juin 2008 (dossier 1080904002) – Approuver le projet d'entente de principe entre la Ville de Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) portant sur la réalisation et le financement des aménagements et des travaux d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM au 1000, rue Saint-Denis.

CM08 0407 - 26 mai 2008 (dossier 1062840024) – Adopter le Règlement autorisant l'implantation du CHUM dans un quadrilatère délimité par le boulevard René-Lévesque Est et les rues Sainte-Élisabeth, De La Gauchetière Est, Sanguinet, Saint-Antoine Est et Saint-Denis et le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

CM08 0068 - 28 janvier 2008 (dossier 1071146002) – Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ pour le financement des travaux d'infrastructures, d'aménagement et de réaménagement du domaine public aux abords du CHUM et la mise en place des activités du Bureau de projets qui aura pour mandat de gérer la réalisation de ces travaux.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi du contrat de réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Élisabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque. Il constitue le Lot E du projet de reconstruction des infrastructures municipales des rues autour du Nouveau CHUM.

De façon générale, les travaux comprennent :

Travaux d’aqueduc et d’égout

- la pose d'une conduite d'eau secondaire de 100, 150, 200 et 300 mm de diamètre, là où requis;
- la pose de nouvelles chambres de vannes et d'une borne-fontaine;
- le remplacement des services d'eau existants;
- le remplacement des drains des entrées de service si nécessaire;
- la réparation et la pose de puisards de rue;

Travaux de trottoir et de chaussée

- la démolition de la chaussée et des trottoirs existants;
- la reconstruction de trottoirs en béton
- la reconstruction complète de la chaussée selon les recommandations du laboratoire de la Ville de Montréal;
- la mise en place de plaques podotactiles dans les rampes pour handicapés;
- la construction de nouvelles bases de lampadaires et de conduits pour l'éclairage;
- le remplacement des lampadaires;
- les travaux de maintien de la circulation;
- et autres travaux connexes.

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux ne doit pas dépasser quatre-vingt (80) jours consécutifs de calendrier. Le simple retard dans l'exécution des obligations de l'entrepreneur peut entraîner l'imposition d'une pénalité équivalente à 0,1% du prix du contrat accordé pour chaque jour de retard enregistré.

L'appel d'offres a été publié du 27 juin au 13 juillet 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 10 novembre 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 17 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges de modifications faites aux documents d'appel d'offres le 7 juillet 2016, avec les ajustements suivants:

- modification au cahier des charges (formule de soumission)
- modification au Cahier C - Maintien de circulation (ajout du « Cahier des charges normalisées - Maintien de la circulation, de la signalisation temporaire et de la gestion des impacts »)
- modification au Cahier O - Devis Égout et aqueduc (précisions apportées sur la liste de points de construction, sur la conduite d'alimentation temporaire et sur le revêtement bitumineux de la couche de surface indiqué au plan no 3314-EGA-01.

JUSTIFICATION

Les travaux reliés à la réalisation du CHUM, dont les travaux d'infrastructures et d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, sont parties intégrantes du projet "CHUM - infrastructures", répertorié dans le Programme triennal d'investissement (PTI) comme un projet de développement.

Sur quatorze (14) preneurs de cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et onze (11) n'en ont pas déposé; soit des proportions respectives de 21% et 79%. Cinq (5) preneurs de cahier des charges qui n'ont pas déposés de soumission ont évoqués le fait qu'ils fournissaient un prix en tant que sous-traitant. Les autres n'ont pas fourni de raison. Un soumissionnaire a été déclaré non conforme (voir en pièce jointe).

Le tableau des résultats de soumission suivant (voir également en pièce jointe) résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre la dernière estimation de la Ville et le montant de l'octroi pour l'appel

d'offres public #331401:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Groupe Damiano Inc. (Licence RBQ # 8102-6254-24) (Attestation Revenu Québec délivrée le 13 juillet 2016, expire le 31 octobre 2016)	1 216 957,49 \$	121 695,75 \$	1 338 653,24 \$
2	Socomec Industriel Inc.	1 343 036,55 \$	134 303,65 \$	1 477 340,20 \$
Estimation des professionnels préparé par la firme Macogep Inc.		1 192 076,62 \$	119 207,66 \$	1 311 284,28 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)				1 407 996,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)				5,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme				138 (\$) 10,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation				27 (\$) 2,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse				138 (\$) 10,4%

La firme externe Macogep Inc. a été mandatée pour produire une estimation des coûts de travaux à partir des documents d'appel d'offres et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation de la firme Macogep est de 27 368,96 \$ (2.1%).

L'entreprise Les Paysagiste Damiano inc. possède l'autorisation valide de l'AMF en date du 22 août 2013 de conclure un contrat public (voir en pièce jointe), conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics. Elle est inscrite au registre des entreprises autorisées que tient l'AMF. Un accusé de réception de demande de renouvellement de l'autorisation de contracter avec un organisme public daté du 5 avril 2016 a été transmis et inclus en pièce jointe.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est de 121 695,75\$ (taxes incluses), soit 10,0 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Répartition des coûts de travaux entre services requérants:

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 338 653,24 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 1 216 957,50 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 121 695,74 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est de 1 487 962,16 \$ (taxes incluses), ce qui comprend le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes de 149 308,92 \$ (taxes incluses). Les dépenses

incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et le contrôle environnemental. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Cette dépense sera assumée comme suit entre le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) et la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) :

- SMVT : le coût total des travaux à la charge du SMVT est de 1 368 318, 86 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 113 485,38 \$ (taxes incluses) pour les contingences et un montant de 122 008,78 \$ (taxes incluses) pour couvrir les dépenses incidentes. Un montant maximal de 1 249 457,50 \$ net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 08-005 – «Aménagement du pourtour du CHUM». Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération et est prévue pour 2016 au Service de la mise en valeur du territoire.

- CSEM: le coût total des travaux à la charge de la CSEM est de 119 643,30 \$ (taxes incluses), incluant un montant de 8 210,36 \$ (taxes incluses) pour les contingences. Un montant de 27 300,14 \$ (taxes incluses) est prévu pour couvrir les dépenses incidentes de la CSEM.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des Finances et de la CSEM.

Le Service de l'eau n'assume aucun coût. Il a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au conseil d'agglomération la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel.

Contribution du CHUM :

Ces travaux font partie de la convention signée par la Ville de Montréal et le CHUM en 2008 (CG08 0336), portant sur la réalisation et le partage des coûts des travaux d'aménagement et d'infrastructures municipaux liés à la construction du CHUM. Cette entente prévoit que le coût des travaux d'égout, d'aqueduc et de chaussée de la rue Sainte-Elisabeth, en façade du nouveau bâtiment de soutien clinique et logistique du CHUM construit au coin nord-est de l'intersection Sainte-Elisabeth / de La Gauchetière, soit partagé à 50-50 entre la Ville et le CHUM.

Une demande de remboursement sera adressée au CHUM suite à la réalisation des travaux, tel que le prévoit l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le concept de développement durable est inhérent à la réalisation des travaux d'aménagement du domaine public aux abords du CHUM, dans la mesure où celui-ci améliore la qualité physique, et donc la performance des infrastructures municipales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux du CHUM sont en cours et la livraison de la première phase du nouveau CHUM est prévue avant la fin 2016. L'arrondissement Ville-Marie procède également de juin à novembre 2016 à des travaux d'aménagement du domaine public sur la rue de La Gauchetière, entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Dominique.

Les travaux municipaux prévus sur la rue Sainte-Elisabeth ont fait l'objet d'une coordination étroite avec le Consortium Santé Montréal (CSM) en charge de la construction du Nouveau CHUM et l'arrondissement Ville-Marie, en charge des travaux de réaménagement de la rue

de La Gauchetière. Il est ainsi prévu que les travaux sur la rue Sainte-Elisabeth se réalisent au moment où CSM aura terminé la construction du bâtiment de soutien clinique et logistique dans le quadrant nord-est de l'intersection Sainte-Elisabeth / Gauchetière et avant que l'arrondissement termine l'aménagement de surface de l'intersection Sainte-Elisabeth / Gauchetière.

Le report de l'octroi du contrat amènerait à réaliser les travaux en 2017. Ce report nécessiterait alors de démanteler l'aménagement de surface en pavés de béton de l'intersection Sainte-Elisabeth / Gauchetière réalisés par l'arrondissement en 2016 puis de reconstruire l'intersection.

Les travaux nécessiteront la fermeture de la rue Sainte-Elisabeth à la circulation, à l'exception de la circulation locale. L'accès aux propriétés riveraines sera par contre maintenu en tout temps.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'année 2016 est marquée par une concentration de chantiers dans le secteur de construction du Nouveau CHUM, occasionnant plusieurs entraves à la circulation importantes. Des efforts de planification ont été faits pour concilier ces travaux dans le temps et une ressource a été spécifiquement dédiée pour déterminer et coordonner les mesures de mitigation requises. Une rencontre d'information pour les riverains a également été organisée en juillet 2016.

Par ailleurs, le CHUM a mis sur pied des moyens de communication comprenant des bulletins d'information, des rencontres avec un forum de citoyens, comprenant les organismes du milieu et des rencontres d'information publiques tous les trois mois. Les communications de la Ville s'arrimeront également à ces outils.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La réalisation du projet se décline selon les étapes suivantes pour les travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs et de la chaussée de la rue Sainte-Elisabeth :

- Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération: 25 août 2016
- Travaux: de la mi-septembre à fin novembre 2016, et de mai à juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Ce contrat étant d'une valeur supérieure à 100 000\$, il fera l'objet d'une évaluation de rendement, afin de s'assurer de la qualité des travaux, du respect des exigences contractuelles et de la performance du fournisseur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A BOILEAU)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire
Kathy DAVID, Service de l'eau
Claude DUBOIS, Ville-Marie

Lecture :

Claude LAURIN, 25 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent GUIGNARD
Chargé de projet - Grand projet

Tél : 514 872 3365
Télécop. : 514 868 3232

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU
Chef de division

Tél : 514-872-3683
Télécop. : 514 868 3232

Le : 2016-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-07-28

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET D'AMÉNAGEMENT DE SURFACE AUTOUR DU CHUM

DÉCOUPAGE DES TRAVAUX EN LOTS DE CONSTRUCTION

Service des infrastructures, de la voirie et des transports, Ville de Montréal, 19 octobre 2015

- LOT A – Travaux d'aménagement de surface au pourtour du CRCHUM, soit le trottoir nord de la rue Saint-Antoine, le trottoir sud de l'avenue Viger, le trottoir est de la bretelle Sanguinet et la rue Guy-Frégault
- LOT B – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque
- LOT C – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque et reconstruction de l'égout de l'aqueduc dans l'intersection Sanguinet / Viger
- LOT D – Travaux d'aménagement de surface de la rue Sanguinet, entre l'avenue Viger et un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et aménagement du trottoir nord de Viger
- LOT E – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc et aménagement de surface de la rue Sainte-Elizabeth, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque
- LOT F – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque
- LOT G – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Saint-Denis et reconstruction du trottoir sud du boulevard René-Lévesque entre la rue Hôtel-de-Ville et la rue Sanguinet
- LOT H – Travaux d'aménagement de surface de la rue Saint-Denis, entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque, du boulevard René-Lévesque entre la rue Sanguinet et la rue Saint-Denis et de la rue Sanguinet entre un point situé à 40 mètres au sud de René-Lévesque et le boulevard René-Lévesque

RÉSULTATS DE SOUMISSION

SOUMISSION NO 331401
 ANNONCE NO 21 DATE DE L'ANNONCE: 27-06-2016
 DATE D'OUVERTURE 13-07-2016
 DÉCRET 1049-2013
 CHARGÉ DE PROJET: Sylvain Desmarais

TITRE: Travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée
 et d'éclairage de rue de la rue Sainte-Élisabeth de l'avenue Viger au
 boulevard René-Lévesque (Projet CHUM-Lot E)- Arrondissement
 Ville-Marie.

PRÉPARÉ PAR: DATE DE TRAITEMENT: 18-Jul-16

RÉSULTATS DE SOUMISSION

(taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
Groupe Damiano Inc. (Licence RBQ # 8102-6254-24) (Attestation Revenu Québec délivrée le 13 juillet 2016, expire le 31 octobre 2016)	1 216 957,49 \$	121 695,75 \$	1 338 653,24 \$
2 Socomec Industriel Inc.	1 343 036,55 \$	134 303,65 \$	1 477 340,20 \$
Estimation des professionnels préparé par la firme Macogep Inc.	1 192 076,62 \$	119 207,66 \$	1 311 284,28 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			1 407 996,72 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			5,2%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	138 686,96 \$
		(%)	10,4%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	27 368,96 \$
		(%)	2,1%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	138 686,96 \$
		(%)	10,4%

En ce qui concerne les informations relatives à l'analyse des résultats de soumission, veuillez vous référer aux rubriques
 "Description" et "Justification" du document "Complément au guide de rédaction des dossiers décisionnels".

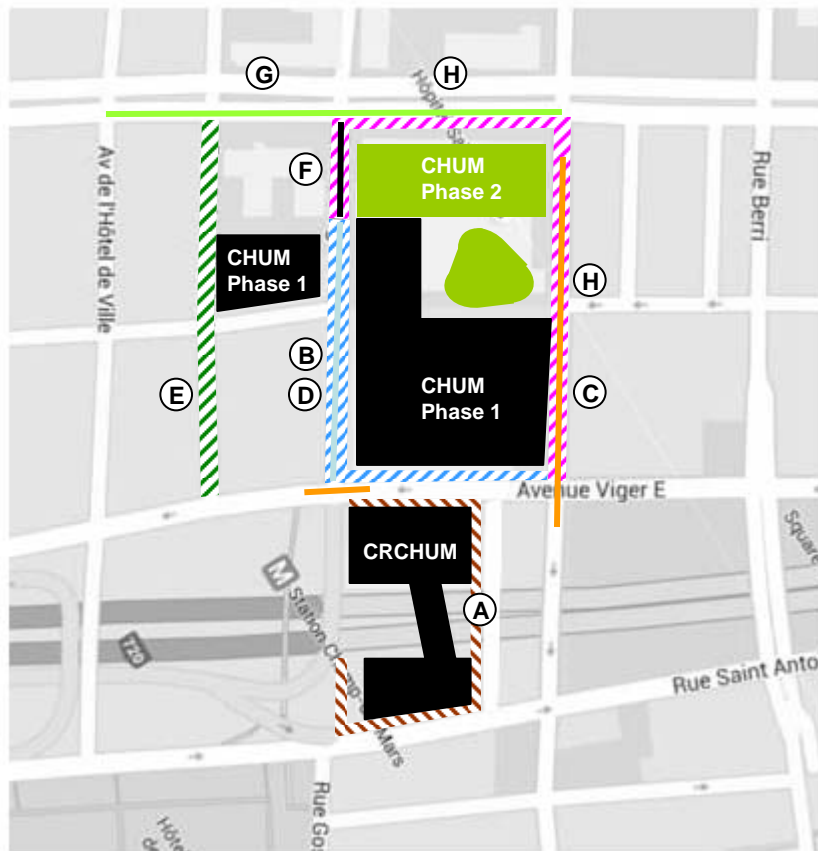
Notes d'explication



La soumission Des Entreprises Claude Chagnon Inc. a été rejetée parce que l'entrepreneur n'a pas fourni le prix unitaire des
 articles du sous-projet 1639753010.

FIRMES SOUMISSIONNAIRES NON CONFORMES	TOTAL
1 Les Entreprises Claude Chagnon Inc.	1 930 306,93 \$

Caution

Travaux municipaux – projet CHUM



-  LOT A – Travaux d'aménagement de surface au pourtour du CRCHUM - Réalisé
-  LOT B – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet - Réalisé
-  LOT C – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Saint-Denis et reconstruction de l'égout de l'aqueduc dans l'intersection Sanguinet / Viger 2016
-  LOT D – Travaux d'aménagement de surface de la rue Sanguinet et aménagement du trottoir nord de Viger 2016
-  LOT E – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc et aménagement de surface de la rue Sainte-Elizabeth 2016
-  LOT F – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc de la rue Sanguinet, sur 40 mètres au sud de René-Lévesque 2017
-  LOT G – Travaux de reconstruction de l'égout et de l'aqueduc du boulevard René-Lévesque 2020
-  LOT H – Travaux d'aménagement de surface de la rue Saint-Denis, du boulevard René-Lévesque et de la rue Sanguinet sur 40 mètres au sud de René-Lévesque 2021

Contrat CSEM no 1403

Dans le cadre de ce projet, des travaux de conduits souterrains sont intégrés à l'ensemble des travaux et seront réalisés par les Paysagistes Damiano sous la surveillance de la CSEM.

La quote part de la CSEM, nette de toute ristourne de taxes, est estimée à **108 083,72 \$** et sera facturée selon les quantités réelles réalisées.

Le budget est prévu au PTI 2016-2018 et se détaille comme suit:

<u>Imputation:</u>		
Construction:	6105.7715045.802400.06819.57201.000000.0000.163948.000000.19520.00000	80 996,84 \$
Incidences externes:	6105.7715045.802400.06819.54507.000000.0000.163948.070005.19520.00000	1 522,41 \$
Conception & surveillance:	6105.7715045.802400.06819.51120.000000.0000.163948.070004.19520.00000	11 466,59 \$
	6105.7715045.802400.06819.51120.000000.0000.163948.070007.19520.00000	14 097,88 \$
Provenance:	6105.7715045.802400.01909.57201.000000.0000.112522.000000.98001.00000	<u>108 083,72 \$</u>

La CSEM demande un engagement de gestion de la VM pour un montant de **29 868,22 \$** (no d'engagement : CSEINT1403) pour réserver les fonds nécessaires pour les dépenses incidentes et la conception ,surveillance et frais généraux qui sont payés par la CSEM et imputés aux comptes de la VM (voir fichier ci-attaché).

Veillez consulter le fichier ci-attaché pour les montants avec taxes.

Québec, le 22 août 2013

9045-6823 Québec inc. ✓
À l'attention de : Monsieur Tonino Damiano
11560 boul. de la Rivière-des-Prairies
Montréal (Québec) H1C 1P9

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à 9045-6823 Québec inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0182 n° d'identification de l'Autorité : 2700027379 ✓**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous LES PAYSAGISTES DAMIANO, une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). 9045-6823 Québec inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 21 août 2016 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP. ✓

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec :
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 418.525.9512

Montréal :
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télééc. : 514.873.3090

4.2

Nouvelle recherche

Dernière mise à jour : dimanche, 17 juillet 2016 à 19:30

Fiche de l'entreprise

Nom : 9045-6823 QUÉBEC INC.

Adresse du siège social : 11560 BOUL DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, MONTRÉAL, QC,
H1C 1P9, CANADA

Numéro de client à l'Autorité : 2700027379

Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1146447595

Autres noms d'affaires

- LES PAYSAGISTES DAMIANO
- GROUPE DAMIANO

Nouvelle recherche

Si vous avez des commentaires ou des questions concernant ce registre, nous vous invitons à le faire par le biais de la [demande d'information](#).

Le 5 avril 2016

9045-6823 QUÉBEC INC.
11560, BOUL DE LA RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
MONTRÉAL QC H1C 1P9

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700027379
N° de demande : 1631032869
N° de confirmation de paiement : 000184629965

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

Dossier # : 1164139005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Objet :	Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 487 962,16 \$ (contrat: 1 338 653,24\$ + incidences: 149 308,92 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331401 - trois (3) soumissionnaires dont deux (2) conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Intervention 1403 - GDD 1164139005.xls](#)[Répartition des coûts VM-CSEM 1403.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-22

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1164139005

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voirie et transports , Direction ,
Division des grands projets 2

Objet :

Accorder un contrat à Les Paysagistes Damiano inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction de l'aqueduc, des trottoirs, de la chaussée et d'éclairage de la rue Sainte-Elisabeth entre l'avenue Viger et le boulevard René-Lévesque dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du nouveau CHUM - Arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 1 487 962,16 \$ (contrat: 1 338 653,24\$ + incidences: 149 308,92 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331401 - trois (3) soumissionnaires dont deux (2) conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1164139005 informations comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Preposée au budget
Tél : (514) 872-5911

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-27

Camille TROUDE
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5676

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163493001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 5 510 677,25 \$ (contrat: 5 125 677,24 \$ et incidences : 385 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331701 - 9 soumissionnaires conformes.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 5 510 677,25 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot - 1 dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Groupe T.N.T. inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 125 677,24 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 331701;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-01 11:16

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163493001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 5 510 677,25 \$ (contrat: 5 125 677,24 \$ et incidences : 385 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331701 - 9 soumissionnaires conformes.

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal a adopté le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown afin d'améliorer la qualité de l'espace public dans ce secteur en requalification. Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) est mandaté afin de coordonner la mise en œuvre de certaines des interventions identifiées pour concrétiser la vision de développement du secteur. Plus particulièrement, la Direction de l'habitation (DH) est mandatée pour coordonner la réalisation du projet des Bassins du Nouveau Havre tandis que la Direction de l'urbanisme (DU) est mandatée pour coordonner les interventions municipales identifiées au Dossier d'approbation de projet (DAP) approuvé en juin 2016. À cet effet, les rues Olier, du Séminaire et Young ont été identifiées pour être réaménagées dès 2016.

De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1885) et la conduite d'eau secondaire (installée en 1892) dans la rue Olier ainsi que la conduite d'égout unitaire (installée en 1894 et 1913), la

conduite d'eau secondaire (installée en 1890) et la conduite d'eau principale (installée en 1913) dans la rue du Séminaire ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) et par la Direction de l'eau potable (DEP), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Dans le cadre de la requalification du secteur Griffintown, la Ville a opté pour l'installation d'un réseau séparatif. En ce qui a trait à la rue du Séminaire, du parc du Canal de Lachine à la rue Ottawa ainsi que les rues Olier et Young, le présent contrat comprend des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs et de bordures, ainsi que des travaux d'aménagement paysager et d'éclairage (pour la rue du Séminaire uniquement).

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la direction de l'eau potable (DEP), ainsi que la direction de l'urbanisme (DU) et la direction de l'habitation (DH) du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) ont mandaté la Division des grands projets - portefeuille # 2 du SIVT afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 6 juin au 6 juillet 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 3 novembre 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 31 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 17 juin 2016 : Clarifications diverses dans les devis techniques d'égout et aqueduc, d'éclairage et à la section V (clauses administratives particulières) du cahier des charges sans impact significatif sur le coût des travaux ;
- Addenda n° 2 publié le 22 juin 2016 : Précisions au devis technique d'égout et aqueduc. Ajout de prescriptions normalisées de la division de l'horticulture et des parcs sans impact significatif sur le coût des travaux ;
- Addenda n° 3 publié le 29 juin 2016 : Précisions au devis technique d'égout et aqueduc et retrait de travaux d'aménagement paysager à l'extrémité de la rue du Séminaire sans impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - Le 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1153843005);

CG15 0468 - Le 20 août 2015 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 \$ (contrat: 1 374 380,39 \$ + incidences: 177 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227703 - 4 soumissionnaires

CM14 0931 - 16 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158

000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire (1144822043);

CE14 1317 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la phase 2 des travaux de déplacement d'une conduite d'eau potable principale de 600mm, incluant l'abandon de la conduite existante, dans l'axe de la rue Guy, entre le canal Lachine et la rue William, dans le cadre du projet «Les Bassins du Nouveau Havre» (1143227001);

CM13 0478 - 27 mai 2013 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM (1134543001);

CG12 0150 - 17 mai 2012 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg pour la construction d'une conduite d'eau principale, d'une chambre de vannes et d'une chambre de mesure de débit dans la rue Basin dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre (Phase 1). - Arrondissement: Le Sud-Ouest. - Dépense totale de 624 435,84 \$, taxes incluses (contrat: 566 435,84 \$ + incidences: 58 000,00 \$) - Appel d'offres public 227701 - 5 soumissionnaires. (1120266017);

CE11 2136 - 21 décembre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin, d'une chambre de mesure de débit dans le parc 4 Sud, à la limite de la rue Basin, et d'une portion de la conduite d'aqueduc de 600 mm reliant les deux chambres, dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre. (1114175002);

CE11 1644 - 19 octobre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1115333001);

D2104243071 - 17 décembre 2010 - Approbation du projet de remplacement du lot 4 527 069 par 31 lots portant les numéros 4 498 991 à 4 499 021 (2104243071);

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Approbation d'un projet d'entente sur les travaux municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1104175002);

CM09 0702 - 25 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (1083468009);

CM09 0674 - 25 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1094175003);

CM09 0154 - 30 mars 2009 - Acceptation par le conseil municipal de procéder à la conclusion des protocoles de l'entente sur les travaux municipaux du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1081587001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de 226 mètres d'égout sanitaire de diamètres variant de 200 mm à 375 mm, de 201 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 250 mm à 600 mm, en la reconstruction de 193 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 200 mm et au remplacement de 210 mètres de conduite d'eau principale de 900 mm dans la rue du Séminaire, du parc du Canal de Lachine à la rue Ottawa. De plus, les travaux comprennent la construction de 192 mètres

d'égout sanitaire de 300 mm de diamètre, de 212 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de 250 mm à 525 mm, et en la reconstruction de 221 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètres variant de 150 mm à 200 mm, dans la rue Olier, entre les rues du Séminaire et Square Gallery.

Les travaux du présent contrat consistent également en la réalisation d'un réaménagement géométrique de la rue du Séminaire, entre le parc du Canal de Lachine et la rue Ottawa, incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs et de bordures, ainsi que des travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage et d'aménagement paysager. La rue Olier va faire également l'objet de travaux d'aménagement géométrique entre les rues du Séminaire et Square Gallery, incluant la reconstruction de chaussée, de trottoir du côté nord et d'une bordure du côté sud avec trottoir de pavage asphaltique en attendant l'enfouissement des réseaux techniques urbains (RTU). De plus, la construction de caniveaux, incluant la reconstruction de chaussée, et de trottoirs est prévu au contrat pour la rue Young entre les rues Wellington et Smith. Finalement, des travaux de construction de bases de lampadaire par la Commission de services électriques de Montréal (CSEM) sont prévus dans une partie de la rue du Séminaire. La localisation de l'ensemble des travaux du présent contrat apparaît en pièce jointe au document «Plan clé Griffintown Lot 1».

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 465 970,67 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de travaux et surveillance par la CSEM ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 331701 s'est déroulé du 6 juin au 6 juillet 2016. Sur vingt cinq (25) preneurs de cahier des charges, neuf (9) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 36 % et 64 %. Voici les différents motifs de désistement:

- quatre (4) firmes sont connues comme sous-traitants ou fournisseurs,
- et douze (12) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

La liste des preneurs des cahiers de charges et des motifs de désistement se trouve en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat :

RÉSULTATS DE SOUMISSION
(taxes incluses)

FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES	PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1 Groupe TNT (Licence RBQ # 8276-8086-40) (Attestation Revenu Québec délivrée le 30 mai 2016, expire le 31 août 2016)	4 659 706,57 \$	465 970,67 \$	5 125 677,24 \$
2 Roxboro Excavation Inc.	4 819 858,41 \$	481 985,83 \$	5 301 844,24 \$
3 Les Entreprises Michaudville Inc.	4 974 545,46 \$	497 454,54 \$	5 472 000,00 \$
4 Pronex Excavation Inc.	5 153 308,19 \$	515 330,82 \$	5 668 639,01 \$
5 9200-2088 Québec Inc. Duroking Construction	5 351 988,78 \$	535 198,87 \$	5 887 187,65 \$
6 Excavation Loiselle Inc.	5 400 963,22 \$	540 096,32 \$	5 941 059,54 \$
7 Construction Bau-Val Inc.	6 332 441,34 \$	633 244,13 \$	6 965 685,47 \$
8 Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	6 381 376,95 \$	638 137,69 \$	7 019 514,64 \$
9 Sade Canada Inc.	7 714 609,56 \$	771 460,96 \$	8 486 070,52 \$
Estimation des professionnels internes	4 600 298,57 \$	460 029,85 \$	5 060 328,42 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)			6 207 519,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			21,1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme		(\$)	3 360 393,28 \$
		(%)	65,6%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$)	65 348,82 \$
		(%)	1,3%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse		(\$)	176 167,00 \$
		(%)	3,4%

** Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts, etc.).*

Les prix de soumission et les expériences du maître d'oeuvre furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de 65 348,82 \$, soit 1,29 %.

Compte tenu que cet écart est minime, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Groupe TNT Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 juin 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier ainsi que la demande de renouvellement auprès de l'AMF.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 22 février 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 125 677,24 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 659 706,57 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 465 970,67 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 5 510 677,25 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 385 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 5 031 982,85 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Elle est répartie de la façon suivante entre le PTI 2016-2018 du Service de la mise en valeur du territoire et celui du Service de l'eau:

- 43,82 % est prévu au budget triennal de la DU du Service de la mise en valeur du territoire;
- 7,86 % est prévu au budget triennal de la DH du Service de la mise en valeur du territoire;
- 31,58 % est prévu au budget triennal de la DGSRE du Service de l'eau ; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %.
- 16,74 % est prévu au budget triennal de la DEP du Service de l'eau;

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le projet inclut également des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec l'action 15 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des infrastructures existantes d'égout et d'aqueduc, de la chaussée ainsi que des trottoirs existants, principalement pour la conduite d'égout existante qui est

en très mauvaise condition structurale avec un risque important d'effondrement. Afin de réaliser un maximum de travaux reliés au remplacement de conduite cette année, le début du contrat est prévu à la première semaine du mois de septembre. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui d'août aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 3 novembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est mineur puisqu'il s'agit de rue local. La section intitulée « Maintien de la circulation, de la signalisation temporaire et de la gestion des impacts » est présente au devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2016

Fin des travaux : Juillet 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DUBUC, Service de l'eau

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Josée ASSELIN, Service de la mise en valeur du territoire

Sarah ELARABY, Service de l'eau

Lucie BÉDARD_URB, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Sarah ELARABY, 28 juillet 2016
Jean-François DUBUC, 26 juillet 2016
Lucie BÉDARD_URB, 25 juillet 2016
Josée ASSELIN, 25 juillet 2016
François CADOTTE, 25 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre BOSSÉ
ingénieur(e) chargé(e) de planification

Tél : 514 280-2342
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-25

Christianne RAIL
Chef de section

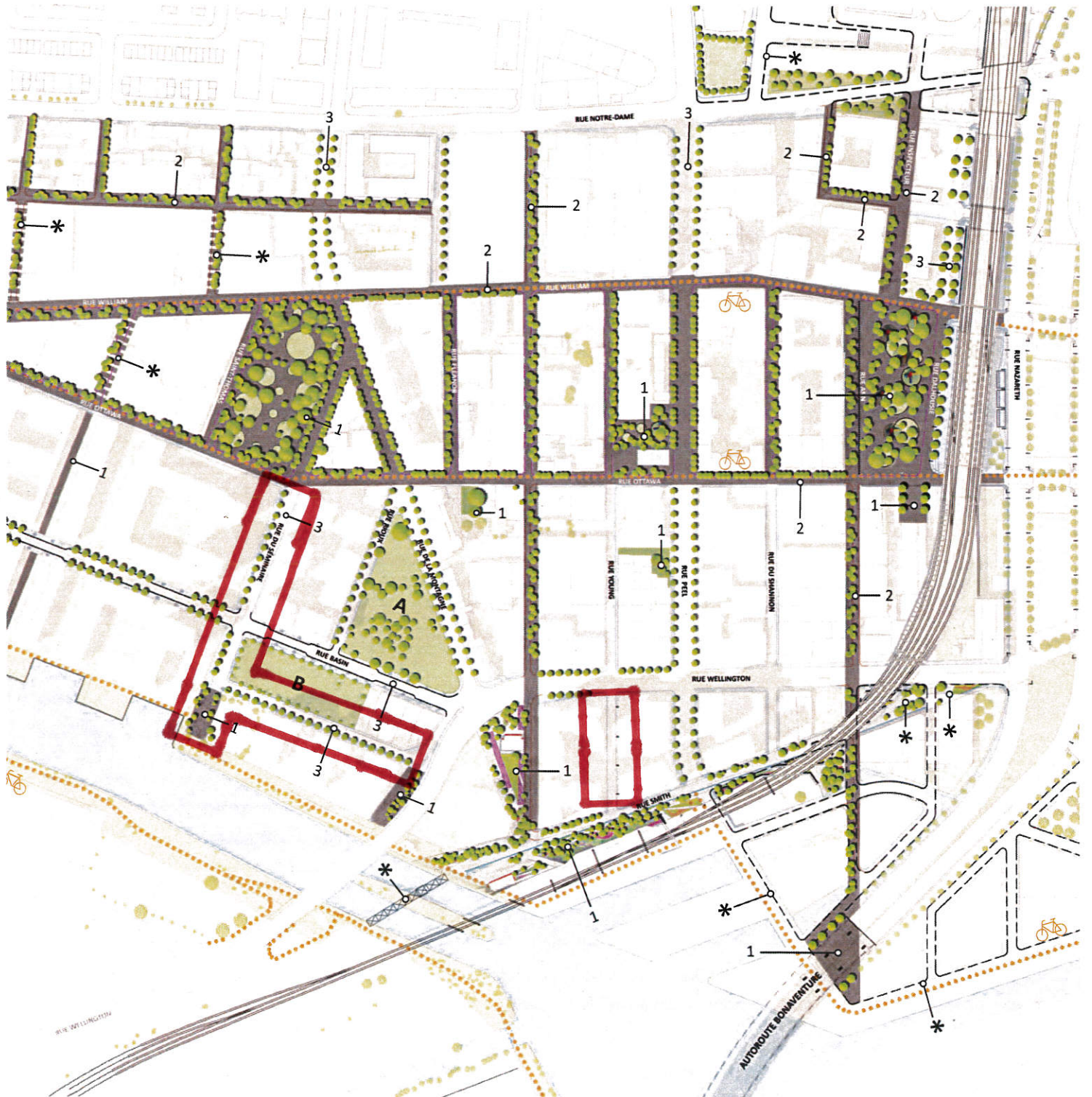
Tél : 514 872-4854
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-08-01

□ : TRAVAUX



GDD:xxxxxxxxxxxx

	Soumissionnaire	Désistement
PRENEURS DU CAHIER DES CHARGES		
1	Ali Excavation Inc.	X
2	Bau-Québec Ltée	X
3	Bordures Polycor Inc	X
4	Construction Bau-Val Inc.	X
5	Construction Deric Inc	X
6	Construction G-nesis Inc.	X
7	Construction NRC Inc.	X
8	DUROKING Construction / 9200 2088 Québec Inc	X
9	EBC Inc.	X
10	Excavation C.G. 2 Inc.	X
11	Excavation Loiselle inc.	X
12	Forterra - St-Eustache, Québec	X
13	Groupe TNT Inc.	X
14	L'écuyer & Fils Ltée	X
15	Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.	X
16	Les Entreprises Cogenex Inc.	X
17	Les Entreprises Michaudville Inc.	X
18	Les Entreprises Ventec Inc	X
19	Les Excavations Gilbert Théorêt Inc.	X
20	Les Pavages D'Amour Inc.	X
21	Neolect Inc.	X
22	Pronex Excavation Inc	X
23	Roxboro Excavation inc.	X
24	Sade Canada Inc.	X
25	Super Excavation Inc.	X

9	16	25
36%	64%	100%

MOTIFS DE DÉSISTEMENT																
Fournisseur est sous-traitant ou fournit des prix en sous-traitance	Devis technique trop spécialisé	Délais de la soumission insuffisants	Période de soumission ne convient pas au fournisseur	Longs délais d'octroi de la Ville	Spécialisations demandées non rencontrées	Délais de livraison hors d'attente	Manufactures ne peuvent garantir la livraison au moment voulu	Carnet des commandes du fournisseur est complet	Garantie de soumission ou d'exécution trop élevée	Difficulté à obtenir la garantie requise	Autre réponse fournie par le fournisseur (à inscrire)	AUCUNE RÉPONSE				
												X				
												X				
X																
												X				
												X				
X																
												X				
												X				
												X				
X																
												X				
												X				
												X				
												X				
X																
												X				
												X				
												X				
												X				

16	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12
100%	25%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	75%

**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0102

Québec, le 20 juin 2013

TNT2 inc.
À l'attention de : Monsieur Alain Robert
600, boulevard Roland-Godard
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C5

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à TNT2 inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0102 n° d'identification de l'Autorité : 2700000263**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- GROUPE TNT MERCERON
- PIEUX BCA

une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65-1 (la « LCOP »). TNT2 inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **19 juin 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec
Place de la Cité pour l'Europe
2540, boulevard Laurier 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 9E1
tél. : 418 325 0212
ligne sans frais : 877 325 0212
téléco. : 418 325 9512

Montréal
390, square Armand, 12^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514 395 0337
ligne sans frais : 877 325 0212
téléc. : 514 379 0090

A.I.C



Le 13 mars 2015

GROUPE TNT INC.
À l'attention de : Monsieur Alain Robert
600, boulevard Roland-Godard
Saint-Jérôme (Québec) J7Y 4C5

N° de décision : 2013-CPSM-0102

N° de client : 2700000263

Objet : Changement de nom de TNT2 inc. à Groupe TNT inc.

Monsieur,

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a été informée du changement de nom de l'entreprise TNT2 inc. au Registraire des entreprises du Québec.

Ainsi, le nouveau nom de l'entreprise est dorénavant Groupe TNT inc. Nous comprenons que le numéro de NEQ « 1160480704 » demeure inchangé et qu'aucun autre changement, hormis le nom de l'entreprise, n'a été apporté à l'entreprise TNT2 inc. autorisée le 20 juin 2013.

Ce faisant, nous vous confirmons par la présente que le nom de l'entreprise a été modifié au Registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Pour toute question, vous pouvez communiquer avec Benoît au 1 877 525-0337, poste 4866.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Direction des contrats publics
et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square Victoria, 22e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Le 4 mars 2016

GROUPE TNT INC.
20845, CH DE LA CÔTE N
200
BOISBRIAND QC J7E 4H5

Objet : Accusé de réception - Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Nous avons bien reçu votre formulaire de « Demande de renouvellement de l'autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public ». Vous trouverez ci-dessous les renseignements importants concernant cette demande :

N° de client : 2700000263 ✓
N° de demande : 1630965614

L'analyse de votre demande débutera lorsque tous les documents, paiements ou confirmation d'un tiers requis seront reçus à l'Autorité.

Faites-nous parvenir votre paiement pour le solde à payer dans les plus brefs délais.

Montant de la facture :	416,00 \$
Paiement reçu :	0,00 \$
Solde à payer :	416,00 \$

Si vous avez accès aux services en ligne de l'Autorité et que vous êtes l'initiateur de cette demande, vous pouvez en consulter l'état à la section « Suivi des demandes » dans le menu « Dossier client ».

Pour toute question relative à votre demande, vous pouvez communiquer avec un agent de notre Centre d'information au 1 877 525-0337.

Nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'Autorité des marchés financiers

chapitre C-65.1

LOI SUR LES CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS

21.18. L'entreprise qui conclut un contrat avec un organisme public ou qui conclut un sous-contrat public doit être autorisée à la date de la conclusion de ce contrat ou de ce sous-contrat. Dans le cas d'un consortium, chaque entreprise le composant doit, à cette date, être individuellement autorisée.

En outre, l'entreprise qui répond à un appel d'offres en vue de la réalisation d'un contrat public ou d'un sous-contrat public doit être autorisée à la date du dépôt de sa soumission sauf si l'appel d'offres prévoit une date différente mais antérieure à la date de la conclusion du contrat.

Une autorisation doit être maintenue pendant toute l'exécution du contrat ou du sous-contrat.

2012, c. 25, a. 10.

21.41. Une autorisation est valide pour une durée de trois ans.

Une entreprise doit faire une demande de renouvellement afin de demeurer autorisée. La demande de renouvellement doit être présentée à l'Autorité au moins 90 jours avant le terme de la durée de cette autorisation.

Une autorisation demeure valide, sous réserve d'une révocation durant ce délai, si la demande de renouvellement est présentée dans ce délai, et ce, jusqu'à ce que l'Autorité statue sur cette demande. Les conditions et les modalités applicables pour une demande d'autorisation s'appliquent au renouvellement de celle-ci.

Malgré l'article 21.18, l'entreprise qui n'est plus autorisée en raison du seul fait qu'elle n'a pas fait sa demande de renouvellement dans le délai requis en application du deuxième alinéa peut, malgré la date d'expiration de l'autorisation, continuer les contrats publics ou les sous-contrats publics en cours d'exécution jusqu'à la décision de l'Autorité relative au renouvellement de l'autorisation.

2012, c. 25, a. 10.

Extrait du site internet : Publications du Québec - Recueil des lois et des règlements du Québec - Lois à jour au 1^{er} avril 2016

Dossier # : 1163493001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction ,
Division des grands projets 2

Objet :

Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 5 510 677,25 \$ (contrat: 5 125 677,24 \$ et incidences : 385 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 331701 - 9 soumissionnaires conformes.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SMVT - 1163493001.xls](#)[DGSRE - 1163493001.xlsx](#)[DEP - 1163493001.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Preposée au budget
Tél : (514) 872-5911

Co- auteure :
Ghizlane Koullila
Préposée au budget
(514) 872-8464

Co-auteur :
Samba Ali
Préposé au budget
514 872-7232

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-29

Camille TROUDE
conseillère budgétaire
Tél : 514-872-5676

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(1)

Dossier # : 1167231037

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval. Dépense totale de 3 503 533,00 \$ (contrat: 3 269 150,00 \$ + incidences: 234 383,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 258301 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 503 533,00 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Ali Excavation inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 269 150,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 258301 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-08-02 09:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231037

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Ali Excavation inc, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval. Dépense totale de 3 503 533,00 \$ (contrat: 3 269 150,00 \$ + incidences: 234 383,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 258301 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de transport adopté en juin 2008 prévoit un ensemble de mesures visant à accroître les déplacements actifs sur l'ensemble du territoire de l'agglomération de Montréal. L'objectif étant de favoriser l'émergence de nouveaux liens cyclables sur le territoire des arrondissements et des villes liées dans la perspective d'accroître les déplacements actifs et d'encourager l'utilisation du vélo à des fins utilitaires et non seulement de loisirs. Une modification apportée à ce Plan de transport, plus particulièrement quant à la mise à jour du réseau cyclable projeté de l'Île de Montréal, a été approuvée par le Conseil d'agglomération le 26 février 2015. À terme, le potentiel cumulatif de voies cyclables sera de 1280 kilomètres. À ce jour, environ 330 kilomètres de nouvelles voies cyclables se sont ajoutés au réseau initial à la grandeur de l'agglomération, portant le réseau cyclable actuel à quelques 730 kilomètres.

Dans ce contexte, l'agglomération se doit de poursuivre le développement du réseau cyclable et de continuer à offrir aux cyclistes des conditions de déplacement qui soient optimales, sécuritaires, attirantes et compétitives par rapport aux autres modes de transport. Les nouvelles infrastructures à mettre en place doivent donner un accès le plus direct possible aux pôles d'emplois, de services ainsi qu'aux zones commerciales, touristiques, institutionnelles et autres de telle sorte qu'un transfert modal soit possible et encouragé.

La construction de la piste cyclable du présent dossier d'environ 2,5 kilomètres, constituera

une continuité vers l'ouest de la piste Cardinal de Albert-de-Niverville jusqu'au boulevard des Sources. À terme, cette piste se connectera à celle sur l'avenue Donegani.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIIVT) a mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0118 - Le 26 février 2015 - Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) - Modification au Plan de transport 2008 (1144368010).

DESCRIPTION

Le contrat consiste en des travaux de piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville, dans la Cité de Dorval. Il s'agit principalement des travaux suivants:

- Construction d'une piste cyclable, de mail en béton et de bordures en béton, entre le boulevard Des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville côté sud;
- Reconstruction de système d'éclairage entre le boulevard Des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville côté sud et construction d'un nouveau système d'éclairage entre Thancrest et Albert-de-Niverville (côté nord);
- Reconstruction de la chaussée là où requis;
- Travaux de mise aux normes des feux de circulation aux intersections Cardinal/Des Sources, Cardinal/Pine Beach, Cardinal/Pine Graham;
- Marquage et signalisation écrite.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan clé.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à la Cité de Dorval et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquelles ont été prises en compte. De plus, le Conseil municipal de la Cité de Dorval a approuvé les plans concepts du projet ainsi que la réalisation des travaux par la Ville de Montréal (voir résolution no. CM1603 113 en pièce jointe).

La Cité de Dorval s'est engagée à payer le coût réel d'une partie des travaux à sa demande. Il s'agit de la construction de système d'éclairage sur le côté nord de l'avenue Cardinal, travaux inscrits spécifiquement aux sous-projets 1645000034 et 1645000035, lesquels ont été soumissionnés à 434 880,76 \$ taxes incluses par Ali Excavation inc.. Lorsque terminés, le coût réel de ces travaux sera facturé par la Ville de Montréal à la Cité de Dorval selon l'entente. La Cité de Dorval avait estimé ce coût au montant de 402 412,50 \$ taxes incluses.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 426 410,87 \$ (taxes incluses), soit 15 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres, en raison des risques inhérents reliés aux travaux à proximité de fossés de drainage des eaux pluviales et des travaux relatifs à l'installation de câblage dans les réseaux de conduits souterrains.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart entre les deux (2) plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder. Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les trois (3) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 3 503 533,00 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 234 383,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération et représente un coût net de 3 199 192,61 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # RCG 16-028 « Développement du réseau cyclable ».

La Cité de Dorval, avec sa contribution estimée à 402 412,50 \$ taxes incluses, financera une partie du coût laissant ainsi un emprunt net de 2 849 192,61 \$ à la charge des contribuables des villes liées.

Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des transports.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux d'amélioration du réseau cyclable ce qui permet de réduire la dépendance à l'automobile par une offre de solutions de remplacement en transport durable avec la réalisation de projets structurants du Plan de transport le tout en conformité avec l'action 1 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 15 novembre 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Septembre 2016

Fin des travaux : Juillet 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

u

Parties prenantes

Katie TREMBLAY, Service des infrastructures_voirie et transports
Serge LEFEBVRE, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Serge LEFEBVRE, 29 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lakhdar KHADIR
Ingenieur(e)

Tél : 514 872-4924

Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique, en remplacement de la Directrice de direction

Tél : 514 872-4659

Approuvé le : 2016-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2016-08-01

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	258301
No du GDD :	1167231037
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard Des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville, Ville de Dorval.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	20 - 6 - 2016	Ouverture originalement prévue le :	13 - 7 - 2016
Ouverture faite le :	18 - 7 - 2016	Délai total accordé aux soumissionnaires :	27 jrs

Addenda émis		
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	2	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
11 - 7 - 2016	Report de la date d'ouverture et précisions mineures apportées aux plan et devis de voirie.	aucun
12 - 7 - 2016	Correction d'unités de mesure dans le bordereau	aucun

Analyse des soumissions			
Nbre de preneurs	18	Nbre de soumissions reçues	6
		Nbre de soumissions rejetées	0
		% de réponses	33
		% de rejets	0,0
<u>Soumissions rejetées (nom)</u>		<u>Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique</u>	
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	15 - 11 - 2016
Prolongation de la validité de la soumission de :	0 jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA

Résultats de l'appel d'offres			
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin		
	Avant contingences	Contingences	Total
ALI EXCAVATION INC.	2 842 739,12	426 410,88	3 269 150,00
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	2 956 595,74	443 489,37	3 400 085,11
CONSTRUCTION SOTER INC.	3 031 853,95	454 778,11	3 486 632,06
LES CONSTRUCTIONS ET PAVAGE JESKAR INC.	3 257 611,09	488 641,67	3 746 252,76
ROXBORO EXCAVATION INC.	3 390 337,56	508 550,64	3 898 888,20
LES ENTREPRENEURS BUCARO INC.	3 902 436,84	585 365,54	4 487 802,38
Estimation interne ou externe	externe	3 110 641,96	466 596,29
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			-8,6%
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			4,0%
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui	NON X

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)				
	N.A.	OK	N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

Recommandation	
Nom du soumissionnaire :	ALI EXCAVATION INC.
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	3 269 150,00
Montant des incidences (\$) :	234 283,00
Date prévue de début des travaux :	26 - 9 - 2016
Date prévue de fin des travaux :	28 - 7 - 2017

Division de la conception des travaux
ACTIFS VISÉS PAR LE PROJET

Soumission: 258301

Titre: Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinale, entre le boulevard Des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville. Ville de Dorval

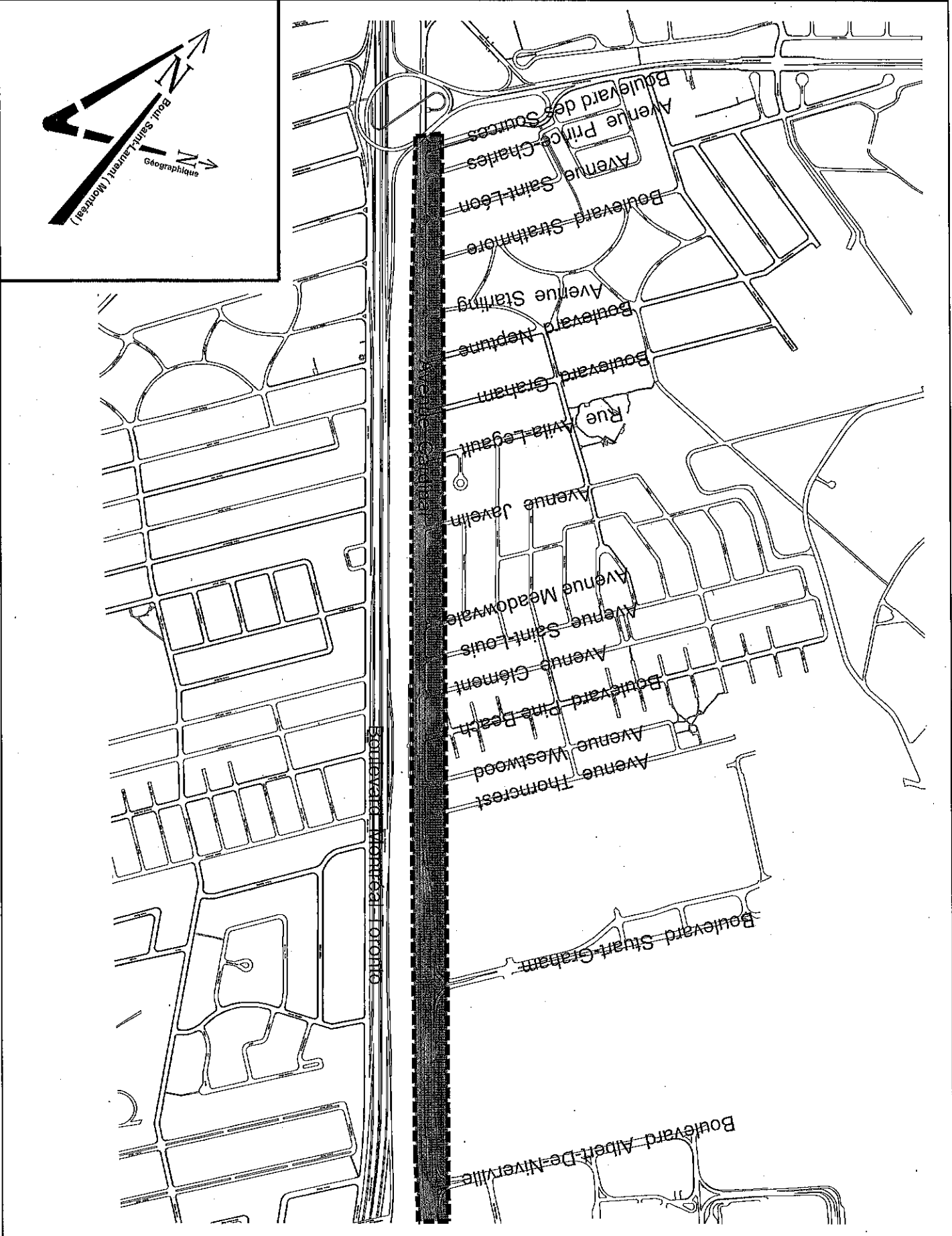
Arrondissement: Agglomération Dorval

Voirie					
	Type d'Item	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Chaussée Flexible	Reconstruction	4 800	m2	Longueur du tronçon: 2500 m
	piste cyclable	Construction	4 390	m2	
					-
Sous total Chaussée					
Trottoir, Bordure et Mail	Trottoir monolithe en béton	Reconstruction	170	m ²	
	Bordure de béton	Construction	610	m	
	Mail central variable	Construction	1850	m ²	
	Îlots	Construction	140	m ²	
					-
Éclairage / Feux					
	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires	
	Lampadaire fonctionnel	54	unité	Longueur du tronçon: 2500 m	
	Base de béton	73	unité		
	Conduits	2 640	m		
	Mise aux normes des feux de circulation	3	intersection		

Préparé par:	Lakhdar Khadir
--------------	----------------

Plan de localisation

C-5005-100.dgn 2016-07-27 12:08:12



Soumission 258301 – Construction de mails, de trottoirs, de bordures et d’une piste cyclable sur l’avenue Cardinal entre les boulevards des Sources et Albert-de-Niverville

Résumé des mesures de maintien de la circulation et de gestion des impacts

Secteur	Mesures de mitigation
Avenue Cardinal	<p>Les travaux sont répartis en 3 phases distinctes décrites au cahier C.</p> <ul style="list-style-type: none"> - PHASE 1 : Travaux d’élargissement de la chaussée sur l’avenue Cardinal en direction est entre la rue Jean-Marie-Landry et le boulevard Albert-de-Niverville et travaux de réaménagement du terre-plein central à l’intersection avec la rue Jean-Marie-Landry; - PHASE 2A : Travaux d’éclairage sur l’avenue Cardinal entre le boulevard des Sources et l’avenue Thorncrest et de feux de circulation aux intersections avec les boulevards des Sources et Pine Beach; - PHASE 2B : Travaux d’éclairage sur la portion Nord de l’avenue Cardinal à l’Est de l’avenue Thorncrest et réaménagement des intersections des boulevards Stuart-Graham et Albert-de-Niverville; - PHASE 3A : Travaux de voirie, d’éclairage et d’aménagement de la piste cyclable sur la portion Sud de l’avenue Cardinal entre la rue Jean-Marie-Landry et le chaînage 25+02; - PHASE 3B : Travaux de voirie et d’aménagement de la piste cyclable sur l’avenue Cardinal entre le boulevard des Sources et la rue Jean-Marie-Landry; - PHASE 3C : Travaux de pavage final sur l’avenue Cardinal entre le boulevard des Sources et la limite Est des travaux de l’entrepreneur. <ul style="list-style-type: none"> - Lors des travaux de la phase 1, aménager et maintenir une voie d’une largeur minimale de 4,5 mètres et maintenir toutes les voies ouvertes aux approches des intersections des boulevards Stuart-Graham et Albert-de-Niverville sur l’avenue Cardinal en direction est. En direction ouest sur l’avenue Cardinal, aménager et maintenir une voie d’une largeur minimale de 4,5 mètres à la hauteur de la rue Jean-Marie-Landry et maintenir une voie de 4 mètres de largeur au niveau du terre-plein central de la rue Jean-Marie Landry durant les heures de travail de l’entrepreneur seulement. En dehors des heures de travail, une entrave de 0,5 mètre est autorisée; - Lors des travaux de la phase 2A, l’Entrepreneur doit maintenir une voie dans chaque direction d’une largeur de 3,3 mètres. Pour les travaux de feux sur l’avenue Cardinal aux intersections des boulevards des Sources et Pine Beach, l’Entrepreneur doit maintenir une voie unique d’une largeur minimale de 4,5 mètres avec circulation en alternance gérée par des signaleurs durant ses heures de travail et redonner toutes les voies à la fin de son quart de travail. De plus, à l’intersection du boulevard Pine Beach, l’Entrepreneur doit fermer la direction nord sur Pine Beach entre Cardinal et Anchorage et maintenir une voie d’au minimum 4 mètres en direction sud; - Lors des travaux de la phase 2B, l’Entrepreneur doit maintenir une voie d’une largeur minimale de 3,5 mètres sur l’avenue Cardinal en direction ouest. Les travaux aux intersections des boulevards Stuart-Graham et Albert-de-Niverville ne peuvent être effectués simultanément et des fermetures partielles et/ou complètes de voies et possiblement des travaux de nuit selon la zone des travaux; - Lors des travaux de la phase 3A, l’Entrepreneur doit maintenir une voie de largeur minimale de 4,5 mètres sur l’avenue Cardinal direction est entre la rue Jean-Marie-Landry et la limite est des travaux; - Lors des travaux de la phase 3B, l’Entrepreneur doit maintenir une voie d’une largeur minimale de 4,5 mètres avec une circulation en alternance gérée par des signaleurs entre 7h et 19h et par des feux de signalisation entre 19h et 7h. L’Entrepreneur ne peut entraver l’avenue Cardinal sur plus de 200 mètres à la fois et doit fermer l’accès aux rues transversales. Lors des travaux de pavage, une voie de 3,2 mètres au minimum est tolérée; - Lors des travaux de la phase 3C, l’Entrepreneur doit maintenir une voie de 3,2 mètres sur l’avenue Cardinal en direction ouest entre l’avenue Thorncrest et le boulevard des Sources. Entre l’avenue

	<p>Thorncrest et la rue Jean-Marie-Landry doit maintenir une voie d'au minimum 3,2 mètres avec circulation en alternance gérée par des signaleurs, et maintenir une voie de 3,5 mètres en direction est pour le reste de l'avenue Cardinal entre la rue Jean-Marie-Landry et la limite est des travaux. Pour le pavage de la piste cyclable, aucune entrave n'est permise.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenir, en tout temps, les trottoirs et les passages piétonniers libres d'obstacles. Si un trottoir ou un passage piétonnier est entravé dans une direction, l'Entrepreneur doit fournir la signalisation complète afin de détourner les piétons et/ou cyclistes sur le trottoir opposé ou dans un corridor balisé et accessible aux personnes à mobilité réduite; - Ajuster la signalisation existante à la configuration temporaire des travaux; - Protéger les aires de travail et les excavations dans la zone de travaux à l'aide de clôtures autoportantes temporaires au pourtour de l'aire de travail afin d'éviter l'intrusion des piétons ou des cyclistes; - En l'absence de travaux, l'entreposage des dispositifs de signalisation doit se faire de façon à maintenir les voies de circulation et les trottoirs libres de tout obstacle; - Maintenir en tout temps les nombres de voies de circulation, par phase, décrite au cahier C; - Maintenir en tout temps, d'une façon sécuritaire, tous les mouvements permis aux intersections à moins d'indication contraire; - Enlever les entraves et redonner les voies à la circulation aussitôt que les travaux sont complétés à moins d'indication contraire; - Présence d'un minimum de deux (2) signaleurs qualifiés, en tout temps, pour assurer une saine gestion des mouvements sur le réseau routier adjacent de la zone des travaux incluant les piétons et cyclistes. - L'entrepreneur doit en tout temps laisser une voie carrossable de 3,5 m pour les services d'urgence, si possible. - Mettre les feux de circulation au mode rouge clignotant, lorsque requis.
<p>Mesures de gestion des impacts applicables à tous les projets</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Durant les travaux, s'il n'y a que deux (2) entrées menant à un même stationnement, au moins une entrée doit demeurer accessible; - La STM doit être avisée de la date et de la nature des entraves au moins 30 jours à l'avance à l'adresse courriel : gestiondesreseaux@stm.info; - Des plaques d'acier pour circulation doivent être prévues pour redonner accès aux riverains en dehors des heures de travail, si requis; - Installation, à l'approche du chantier de construction, d'un panneau d'information générale et d'un PMVM pour informer les usagers, à l'avance, que des travaux auront lieu; - L'Entrepreneur doit faciliter, durant les travaux, la circulation des personnes à mobilité réduite. - Les travaux doivent être réalisés en coordination avec l'Aéroport de Montréal (ADM). Personne ressource : M. Éric Martel (courriel : eric.martel@admtl.com, téléphone 514 394-7216, cellulaire : 514 206-7960). Les chemins de détour empruntant les rues sous la responsabilité d'ADM doivent également être approuvés par l'ADM au moins 10 jours avant d'être mis en place. - L'Entrepreneur doit noter que le boulevard Albert-de-Niverville est actuellement le chemin d'accès prioritaire pour les services d'urgences vers l'aéroport. Les travaux devront être réalisés de nuit s'ils sont réalisés avant le 1^{er} avril 2017. Après cette date, il est prévu que l'accès des services d'urgence sera déplacé vers le boulevard Stuart-Graham. L'Entrepreneur devra valider la date auprès de l'Aéroport de Montréal avant de débiter ses travaux.



DORVAL

**TRAVAUX PUBLICS
PUBLIC WORKS
Ingénierie municipale
Municipal Engineering**

60, avenue Martin
Dorval (Québec) H9S 3R4
Tél.: (514) 633-4080
Télécopieur: (514) 633-4078

Le 1^{er} avril 2016

Madame Clara Nguyen, ing.
Ingénieure
Ville de Montréal
Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Direction des transports
Division des transports actifs et collectifs
Bureau de projets MPB-MPV
801, rue Brennan, 6^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

**OBJET : Piste cyclable Cardinal
Autorisation de la Cité de Dorval**

Madame,

Lors de la séance du conseil municipal du 21 avril dernier, le conseil municipal de la Cité de Dorval a adopté la résolution CM1603 113 autorisant les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Cardinal et s'engageant à défrayer le coût des travaux de conversion du voltage de l'éclairage de rue. Copie de ladite résolution est jointe à la présente.

Nous désirons également vous confirmer que la Cité n'a pas de travaux prévus sur ses réseaux d'eau potable et d'égouts qui pourraient affecter la future piste. Selon les informations dont nous disposons, l'AMT n'a également pas de projets prévus à court ou moyen terme dans ce secteur.

Enfin, il est vrai que les bassins de rétention existants en bordure de l'avenue Cardinal ont été construits par Transports Canada (dont Aéroports-de-Montréal est mandataire) en même temps que l'avenue et pour leurs propres besoins. Il est important de souligner qu'au niveau des bassins, la rue se draine à travers ceux-ci.

.../2

Nous espérons avoir répondu à l'ensemble de vos questions. S'il devait en subsister, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Recevez, Madame, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Coordonnateur ingénierie municipale



Jean-Paul Landry, ing.

JPL/

p.j.

c.c. : Robert Bourbeau, Directeur général
Carl Minville, ing., Directeur des Travaux publics
M^{re} Chantale Bilodeau, Greffière
Annie Fortier, ing., Ingénieure de projets



DORVAL

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil du lundi 21 mars 2016

CM1603 113

**7c Travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue Cardinal -
Autorisation**

Attendu que la piste cyclable de l'avenue Cardinal apparaît au plan directeur du réseau cyclable de l'Agglomération de Montréal;

Attendu que la Cité de Dorval demande depuis plusieurs années que la mise en place de ce lien cyclable soit priorisée;

Attendu que l'agglomération compte effectuer les travaux de construction en 2016;

Attendu que des travaux sont prévus en regard de l'éclairage de rue à même le projet;

Attendu que la Cité de Dorval a demandé à l'agglomération d'inclure la conversion du voltage de l'éclairage de rue de l'avenue Cardinal à même ces travaux;

SUR PROPOSITION DE LA CONSEILLÈRE MARGO HERON
APPUYÉE PAR LE CONSEILLER CHRISTOPHER VON RORETZ

IL EST RÉSOLU:

D'autoriser l'agglomération de Montréal à effectuer les travaux d'aménagement de la piste cyclable sur l'avenue Cardinal entre le boulevard Des Sources et la piste existante près d'Albert-de-Niverville;

De s'engager à défrayer le coût des travaux de conversion du voltage de l'éclairage de rue estimés à 350 000\$ avant taxes.

Imputation: Poste budgétaire 23 040 90 000, projet 2016-16, suite au virement d'un montant de 75 000\$ du projet 2016-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Le 30 mars 2016

ALI EXCAVATION INC.
A/S MONSIEUR MARC-ANDRÉ LOISELLE
760, BOUL DES ÉRABLES
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6T 6G4

N° de décision : 2016-CPSM-1020117
N° de client : 2700025521

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

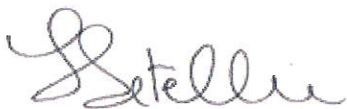
Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. C-65.1 (la « LCOP »). ALI EXCAVATION INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées à contracter ou à sous-contracter tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 29 mars 2019 et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation/de renouvellement de l'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Coninar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

Montréal
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3090



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 258301

Numéro de référence : 990784

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'av. Cardinal, entre le boul. Des Sources et le boul. Albert-de-Niverville, V. de Dorval

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	Madame Ana Fernandes Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1144653) 2016-06-22 13 h 43 Transmission : 2016-06-22 14 h 57	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 55 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Bau-Val Inc. 87 Emilien Marcoux, Suite#101 Blainville, QC, J7C 0B4 http://www.bauval.com	Madame France Laverdure Téléphone : 514 636-4400 Télécopieur : 514 636-9937	Commande : (1146089) 2016-06-27 14 h 11 Transmission : 2016-06-27 17 h 27	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 51 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel

			2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	<u>Madame Nathalie Côté</u> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	Commande : (1145750) 2016-06-27 9 h 07 Transmission : 2016-06-27 10 h 57	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 53 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction Soter Inc. 4915, rue Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5 http://www.soter.com	<u>Madame Mylène Poulin</u> Téléphone : 450 664-2818 Télécopieur :	Commande : (1147186) 2016-06-29 10 h 19 Transmission : 2016-06-29 14 h 46	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 56 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Électricité Grimard Inc. 1855, Bernard-Lefebvre Laval, QC, H7C 0A5 http://www.grimard.ca	<u>Monsieur Jacques Grimard</u> Téléphone : 418 549-0745	Commande : (1145836) 2016-06-27 10 h 07 Transmission : 2016-06-27 10 h 07	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel

Télécopieur : 418
545-7942

2623846 - 258301_Formulaires de
soumission (devis)
2016-07-11 8 h 27 - Courriel
2623847 - 258301_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement
2623850 - C-5005_3 R1
2016-07-11 18 h 47 - Messagerie
2625265 - 258301_Addenda 2
2016-07-12 16 h 52 - Courriel
2625267 - 258301_Formulaires de
soumission (devis)
2016-07-12 16 h 57 - Courriel
2625268 - 258301_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Eurovia Québec Construction Inc.
(Montréal)
6200 St-Patrick
Montréal, QC, H4E1b3

[Madame Ghislaine
Dujmovic](#)
Téléphone : 514
766-2550
Télécopieur :

Commande : (1146035)
2016-06-27 13 h 29
Transmission :
2016-06-27 13 h 29

2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant
report de date
2016-07-11 8 h 27 - Courriel
2623846 - 258301_Formulaires de
soumission (devis)
2016-07-11 8 h 27 - Courriel
2623847 - 258301_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement
2623850 - C-5005_3 R1
2016-07-11 18 h 52 - Messagerie
2625265 - 258301_Addenda 2
2016-07-12 16 h 52 - Courriel
2625267 - 258301_Formulaires de
soumission (devis)
2016-07-12 16 h 57 - Courriel
2625268 - 258301_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

Groupe TNT Inc.
20845 Chemin de la Côte Nord,
bureau 200
Boisbriand, QC, J7e4H5
<http://www.groupernt.com>

[Madame Line Proulx](#)
Téléphone : 450
431-7887
Télécopieur : 450
420-0414

Commande : (1144089)
2016-06-21 14 h 52
Transmission :
2016-06-21 16 h

2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant
report de date
2016-07-11 8 h 27 - Courriel
2623846 - 258301_Formulaires de
soumission (devis)
2016-07-11 8 h 27 - Courriel
2623847 - 258301_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement
2623850 - C-5005_3 R1
2016-07-11 18 h 49 - Messagerie
2625265 - 258301_Addenda 2
2016-07-12 16 h 52 - Courriel

			2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel
			2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Laurin et Laurin (1991) Inc.. 12000 Arthur Sicard Mirabel, QC, J7J 0E9 http://www.laurinlaurin.ca	Monsieur François Tobin Téléphone : 450 435-9551 Télécopieur : 450 435-2662	Commande : (1143422) 2016-06-20 14 h 28 Transmission : 2016-06-20 14 h 28	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 47 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	Monsieur David Guay Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1144697) 2016-06-22 14 h 22 Transmission : 2016-06-22 14 h 22	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 50 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Legico CHP Consultants 4080 boul. Le Corbusier bur. 203 Laval, QC, H7L5R2	Madame Vanessa Mosselli Téléphone : 514 842-1355 Télécopieur :	Commande : (1142960) 2016-06-20 8 h 39 Transmission : 2016-06-20 9 h 17	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 19 h 03 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	Monsieur Richard Morin Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1143781) 2016-06-21 9 h 52 Transmission : 2016-06-21 10 h 13	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 57 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entrepreneurs Bucaro Inc. 10,441 rue Balzac Montréal-Nord Montréal, QC, H1H 3L6	Monsieur Andrea BUcaro Téléphone : 514 325-7729 Télécopieur : 514 325-7183	Commande : (1146834) 2016-06-28 15 h 47 Transmission : 2016-06-28 15 h 47	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 28 - Télécopie 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 9 h 02 - Télécopie 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 58 - Messagerie

			2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 53 - Télécopie
			2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 58 - Télécopie
			2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement
			Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Pavages D'Amour Inc. 1635 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R6 http://pavagesdamour.com	<u>Madame Viviana Meija</u> Téléphone : 514 631-4570 Télécopieur : 514 631-6002	Commande : (1144245) 2016-06-22 6 h 47 Transmission : 2016-06-22 7 h 39	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 28 - Télécopie 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 59 - Télécopie 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 59 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 53 - Télécopie 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 58 - Télécopie 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Nelect Inc. 104 boul Montcalm Nord Candiac, QC, J5R 3L8	<u>Madame Marijolaine Émond</u> Téléphone : 450 659-5457 Télécopieur : 450 659-9265	Commande : (1143161) 2016-06-20 10 h 43 Transmission : 2016-06-20 12 h 29	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 48 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Pavages Multipro Inc. 3030 Anderson Terrebonne, QC, J6Y1W1	<u>Monsieur Dany Gagné</u> Téléphone : 450 430-8893 Télécopieur : 450 430-5977	Commande : (1144296) 2016-06-22 8 h 22 Transmission : 2016-06-22 8 h 22	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 52 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Pierre Brossard 1981 Ltée 9595 Rue Ignace Brossard, QC, J4Y 2P3	<u>Monsieur Marc Desautels</u> Téléphone : 450 659-9641 Télécopieur : 450 659-4068	Commande : (1148958) 2016-07-04 13 h 47 Transmission : 2016-07-04 13 h 47	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 58 - Messagerie 2625265 - 258301_Addenda 2 2016-07-12 16 h 52 - Courriel 2625267 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-12 16 h 57 - Courriel 2625268 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	<u>Monsieur Yvon Théoret</u> Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1143265) 2016-06-20 11 h 50 Transmission : 2016-06-20 11 h 50	2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant report de date 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623846 - 258301_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-11 8 h 27 - Courriel 2623847 - 258301_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement 2623850 - C-5005_3 R1 2016-07-11 18 h 46 - Messagerie

2625265 - 258301_Addenda 2
 2016-07-12 16 h 52 - Courriel
 2625267 - 258301_Formulaires de
 soumission (devis)
 2016-07-12 16 h 57 - Courriel
 2625268 - 258301_Formulaires de
 soumission (bordereau)
 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Courrier
 électronique
 Mode privilégié (plan) : Courrier
 électronique

Super Excavation Inc.
 5900 Saint-Jacques Ouest
 Montréal, QC, H4A 2E9

Monsieur Natalino
Cappello
 Téléphone : 514
 488-6883
 Télécopieur : 514
 488-1791

Commande : (1144352)
 2016-06-22 9 h 03
Transmission :
 2016-06-22 11 h 39

2623842 - 258301_Addenda 1 - incluant
 report de date
 2016-07-11 8 h 28 - Télécopie
 2623846 - 258301_Formulaires de
 soumission (devis)
 2016-07-11 8 h 58 - Télécopie
 2623847 - 258301_Formulaires de
 soumission (bordereau)
 2016-07-11 8 h 27 - Téléchargement
 2623850 - C-5005_3 R1
 2016-07-11 18 h 54 - Messagerie
 2625265 - 258301_Addenda 2
 2016-07-12 16 h 53 - Télécopie
 2625267 - 258301_Formulaires de
 soumission (devis)
 2016-07-12 16 h 58 - Télécopie
 2625268 - 258301_Formulaires de
 soumission (bordereau)
 2016-07-12 16 h 57 - Téléchargement
 Mode privilégié (devis) : Télécopieur
 Mode privilégié (plan) : Messagerie
 (Purolator)

Dossier # : 1167231037

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Ali Excavation inc, pour des travaux de construction d'une piste cyclable, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation sur l'avenue Cardinal, entre le boulevard des Sources et le boulevard Albert-de-Niverville dans la Cité de Dorval. Dépense totale de 3 503 533,00 \$ (contrat: 3 269 150,00 \$ + incidences: 234 383,00\$), taxes incluses. Appel d'offres public 258301 - 6 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1167231037.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Preposé au budget
Tél : (514) 872-4254

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-29

Paul KANAAN
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-2857

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163613002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 - (1 soumissionnaire) / Approuver les projets de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver deux projets de convention par lesquelles la seule firme soumissionnaire STI-Maintenance Inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15138 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de convention ;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-19 14:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163613002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 - (1 soumissionnaire) / Approuver les projets de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Depuis mai 2000, le progiciel Maximo est l'outil utilisé pour gérer l'ensemble des activités de maintenance et d'inventaire à la station d'épuration de la Direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU).

En 2007, la Direction de l'eau potable (DEP) intégrait à son tour le progiciel Maximo dans la gestion des activités de maintenance reliées à la totalité des actifs de production de ses usines et du réseau de distribution primaire. Les fonctions de base du progiciel ont été implantées avec succès et Maximo est maintenant fonctionnel aux usines Atwater, Charles-J.-DesBaillets, Pierrefonds, Lachine, Pointe-Claire et sur le réseau primaire.

La gestion proactive des équipements utilisés par le Service de l'eau avec Maximo permet d'assurer la continuité opérationnelle des procédés reliés à la production de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées. Par conséquent, plusieurs évolutions et mises à niveau doivent être apportées à Maximo afin de répondre aux besoins des usines du Service de l'eau.

Les principaux modules pour lesquels le Service de l'eau effectuera un banc d'essai au cours des prochains mois sont: Maximo mobile, les actifs linéaires, la santé-sécurité, le planificateur de travaux et la calibration des équipements. Cette démarche permettra de déterminer quels modules sont requis pour répondre aux besoins de la Ville.

Dans ce contexte, le mandat relié à cet appel d'offres consiste à supporter les ressources internes pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau. Le mandat est d'une durée de trente-six (36) mois.

L'appel d'offres public 16-15138, publié sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a

débuté le 23 mars 2016 et a été ouvert le 20 avril 2016. La durée de la publication a été de 29 jours. Le délai de validité des soumissions est de 180 jours de la date du dépôt des soumissions. Dans le cadre de cet appel d'offres, un addenda a été publié le 6 avril 2016 afin de répondre aux questions des soumissionnaires et de reporter la date d'ouverture.

Le présent dossier vise à accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la configuration et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses, et d'approuver les projets de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC DEU20484-0 - 16 février 2016 - D'accorder à STI Maintenance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 74 803,59 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation P16-008-AE

CE07 1312 - 15 août 2007 - D'accorder à STI Maintenance inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat pour la réalisation de la migration du logiciel Maximo vers la version MXES à la Station d'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 804 942,80 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conformément aux documents de l'appel d'offres public 4003-AE

DESCRIPTION

L'attribution des contrats de services professionnels spécialisés pour le progiciel Maximo pour la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2018 permettra d'obtenir l'accompagnement de spécialistes pour les besoins d'évolution des usines d'eau potable et de la station d'épuration des eaux usées afin :

- D'analyser les besoins d'affaires et de modéliser les processus;
- D'analyser les spécifications requises liées à l'évolution des technologies Maximo;
- D'effectuer la calibration des équipements et des actifs nécessaires à la gestion des actifs;
- De suivre le réseau de distribution d'eau potable et le réseau de captation des eaux usées (actifs linéaires);
- D'intégrer des processus liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement avec gestion des travaux;
- D'installer les autres modules Web Maximo requis afin d'interfacer avec les autres systèmes de la Ville;
- D'effectuer la paramétrisation et la configuration des processus et rapports dans le progiciel Maximo.

Détail du découpage des lots de l'appel d'offres no. 16-15138	
LOT 1	LOT 2
Architecte de solution Maximo Spécialiste en processus Maximo	Analyste-programmeur Maximo Formateur Maximo

JUSTIFICATION

L'appel d'offres no. 16-15138, à deux enveloppes, a été lancé le 23 mars 2016 et l'ouverture des soumissions a été faite le 20 avril 2016.

Il y a eu douze (12) preneurs du cahier des charges et une firme a déposé une soumission, ce qui représente 8,33% des preneurs.

Les raisons du désistement des firmes n'ayant pas déposé d'offres sont:

- une (1) firme n'offre pas ce service;
- quatre (4) firmes n'ont pas de ressources ayant les profils recherchés;
- les ressources de deux (2) autres firmes n'étaient pas disponibles;
- une (1) des firmes a évoqué la clause de responsabilité illimitée et celle de propriété intellectuelle;
- une (1) autre n'a pas précisé de motif;
- les deux (2) autres n'ont pas envoyé d'avis de désistement malgré une relance.

Le comité de sélection a évalué la soumission qui a été jugée conforme, selon les critères de sélection préétablis.

Voici les tableaux d'analyse des résultats de l'appel d'offres 16-15138:

Lot	Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total \$
1	STI-Maintenance inc.	79,83	4,71	275 940,00 \$
	Dernière estimation réalisée			270 191,25 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) : <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				(5 748,75 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%): <i>(la plus basse conforme - estimation / estimation) X100</i>				(2,13%)

Lot	Soumissions conformes	Note intérim	Note finale	Total \$
2	STI-Maintenance inc.	79,00	2,27	569 126,25 \$
	Dernière estimation réalisée			553 604,63 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) : <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>				(15 521,63 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%): <i>(la plus basse conforme - estimation / estimation) X100</i>				(2.80%)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici la répartition des contrats:

Montant	2016	2017	2018	Total
---------	------	------	------	-------

Contrat 1 - Lot 1 (avant taxes)	24 000,00 \$	144 000,00 \$	72 000,00 \$	240 000,00 \$
Total Net - coût net pour l'agglomération	25 197,00 \$	151 182,00 \$	75 591,00 \$	251 970,00 \$
Total Taxes incluses	27 594,00 \$	165 564,00 \$	82 782,00 \$	275 940,00 \$
<hr/>				
Contrat 2 - Lot 2 (avant taxes)	49 500,00 \$	297 000,00 \$	148 500,00 \$	495 000,00 \$
Total Net - coût net pour l'agglomération	51 968,81 \$	311 812,88 \$	155 906,44 \$	519 688,13 \$
Total Taxes incluses	56 912,63 \$	341 475,75 \$	170 737,87 \$	569 126,25 \$
<hr/>				
Total des deux (2) contrats (avant taxes)	73 500,00 \$	441 000,00 \$	220 500,00 \$	735 000,00 \$
Total Net des deux (2) contrats coût net pour l'agglomération	77 165,81 \$	462 994,88 \$	231 497,44 \$	771 658,13 \$
Total des deux (2) contrats taxes incluses	84 506,63 \$	507 039,75 \$	253 519,88 \$	845 066,25 \$

La dépense de la Direction de l'épuration des eaux usées au montant de 845 066,25 \$, taxes incluses (représentant un coût net de ristournes de taxes de 771 658,13 \$) sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'évolution du progiciel Maximo est requise pour assurer la continuité des services d'entretien des actifs du Service de l'eau.
La mise à niveau de Maximo permettra d'éviter des interruptions aux activités d'entretien et d'optimiser la performance des employés responsables de l'entretien des actifs du Service de l'eau en utilisant les nouveaux modules.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 10 août 2016
Approbation du dossier au CM – 22 août 2016
Approbation du dossier au CG – 25 août 2016

Octroi du contrat – 15 septembre 2016
Début des travaux – 1er octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie SIMONEAU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy ARNOULD
C/D solutions gestion de l'eau

Tél : 514 280-4414

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-10

Marc CAMPEAU
Directeur Solutions d'affaires-Gestion du territoire

Tél : 514-872-8887

Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

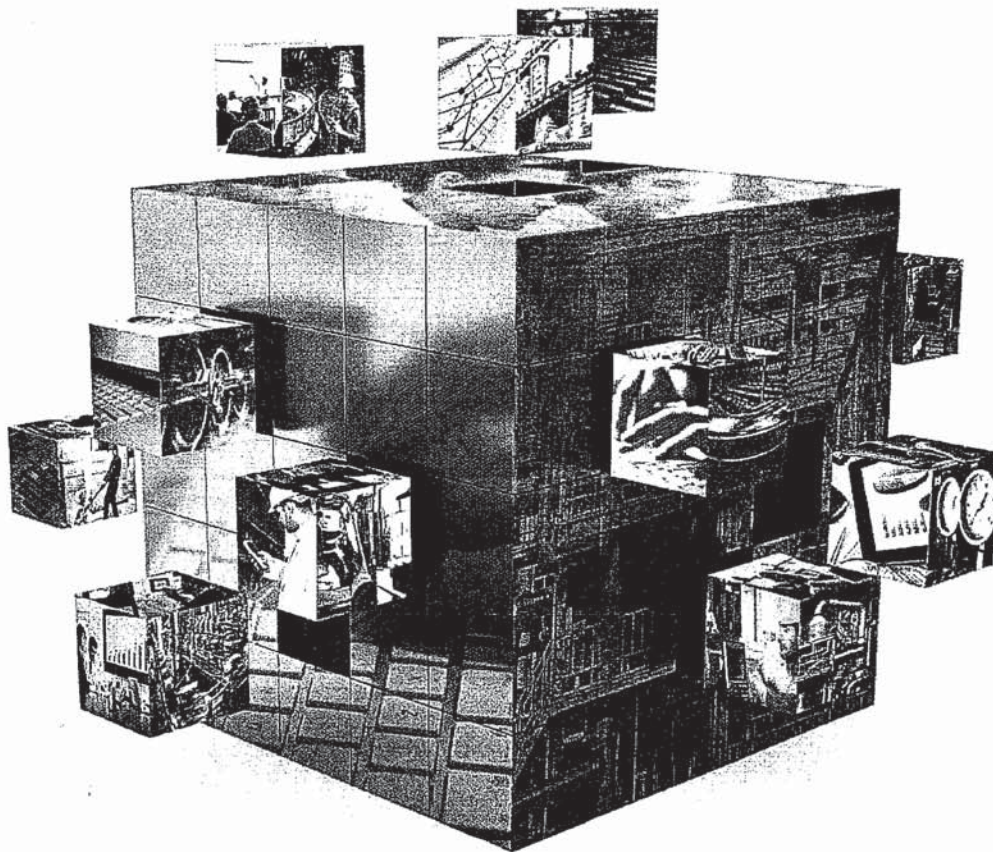
Approuvé le : 2016-07-15

Montréal 

Appel d'offre public

No 16-15138

*Services professionnels pour
experts-conseillers spécialisés en
logiciel Maximo --- Contrat 1*



Offre économique
Copie certifiée

 **sti** maintenance

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 16-15138 services professionnels APP_147_SP_R2_201107_ct_multiples_R120160111
--	--	---

S.P - SERVICES PROFESSIONNELS POUR EXPERTS-CONSEILLERS SPÉCIALISÉS EN LOGICIEL MAXIMO

Description	
Montant de la proposition-Contrat 1	<u>240 000,00 \$</u>
Taxe sur les produits et services (5 %) :	<u>12 000,00 \$</u>
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	<u>23 940,00 \$</u>
TOTAL :	<u><u>275 940,00 \$</u></u>

Informations complémentaires

Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission	Identification du soumissionnaire Nom de la compagnie STI Maintenance Inc				
	Adresse 1946 rue Davis, C.P 1206				
	Ville Jonquière, Qc	Code postal G7S 4K8	Téléphone 418-699-5101	Télécopieur 418-699-0909	
	Nom de la personne responsable (en majuscules) CLAIRCY BROULX, PRÉSIDENTE DIRECTRICE-GÉNÉRALE				
	Signature du responsable 	Date Jour 19	Mois 04	Année 2016	

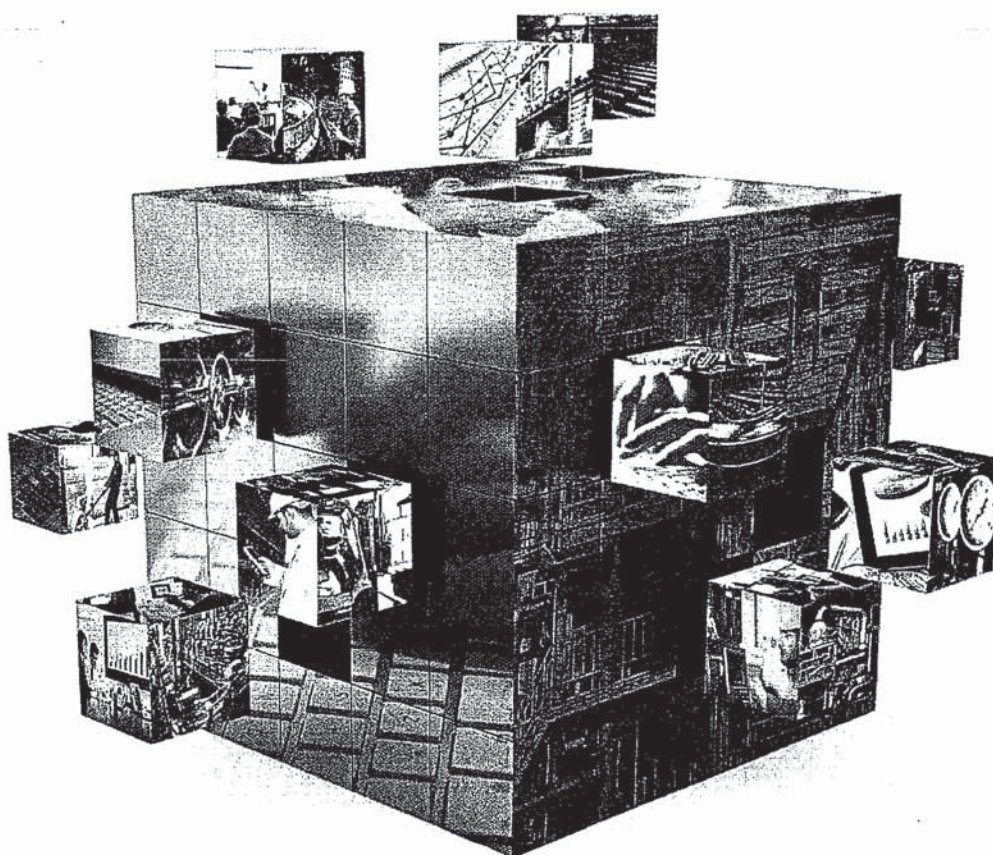
Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

Montréal 

Appel d'offre public

No 16-15138

*Services professionnels pour
experts-conseillers spécialisés en
logiciel Maximo --- Contrat 2*



Offre économique
Copie certifiée

 **sti** maintenance

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 16-15138 services professionnels APP_147_SP_R2_201107_ct_multiples_R120160111
--	--	---

S.P - pour experts-conseillers spécialisés en logiciel Maximo SERVICES PROFESSIONNELS POUR EXPERTS-CONSEILLERS SPÉCIALISÉS EN LOGICIEL MAXIMO

Description	
Montant de la proposition- Contrat 2	<u>495 000,00 \$</u>
Taxe sur les produits et services (5 %) :	<u>24 750,00 \$</u>
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	<u>49 376,25 \$</u>
TOTAL :	<u><u>569 126,25 \$</u></u>

Informations complémentaires

Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission	Identification du soumissionnaire Nom de la compagnie STI Maintenance Inc			
	Adresse 1946, rue Davis, C.P 1203			
	Ville Jonquière, Qc	Code postal G7S 4K8	Téléphone 418-699-5101	Télécopieur 418-699-0909
	Nom de la personne responsable (en majuscules) CLAIRCY PROULX, PRÉSIDENTE DIRECTRICE-GÉNÉRALE			
	Signature du responsable 	Date Jour 19	Mois 04	Année 2016

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

Dossier # : 1163613002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau
Objet :	Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 - (1 soumissionnaire) / Approuver les projets de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



16-15138 Intervention lot 1.pdf16-15138 Tableau de résultat lot 1.pdf



16-15138 Intervention lot 2.pdf16-15138 Tableau de résultat lot 2.pdf



16-15138 Det Cah Final.pdf

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Matthieu CROTEAU
Agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-23

Claude HOULE
Chef de section
Tél : 514 872-5282
Division : Acquisition de biens et services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
STI Maintenance inc.	275 940,00 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	1

Information additionnelle

Des onze firmes ayant pris possession des documents d'appel d'offres et n'ayant pas déposés de proposition, les raisons évoquées sont les suivantes: 1 firme n'offre pas ce service; 4 n'ont pas de ressources ayant les profils recherchés; les ressources de 2 autres firmes n'étaient pas disponibles; 1 des firmes a évoqué la clause de responsabilité illimitée et celle de propriété intellectuelle. 1 autre n'a pas précisé de motif et les 2 autres n'ont pas envoyés d'avis de désistement malgré la relance.

Préparé par : Le - -

16-15138 - Services professionnels pour experts-conseillers spécialisés en logiciel Maximo

	<i>Présentation de l'offre</i>	<i>Compréhension du mandat et de la problématique</i>	<i>Capacité de production et échéancier</i>	<i>Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</i>	<i>Expérience et expertise de l'équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	<i>LOT #1</i>
FIRME	5%	15%	25%	25%	30%	100%	\$		Rang	Date	lundi 16-05-2016
STI Maintenance inc. lot 1	4,00	12,00	19,50	20,67	23,67	79,83	275 940,00 \$	4,71	1	Heure	9 h 00
0						-		-			
0						-		-			10000
Agent d'approvisionnement	Matthieu Crêteau										

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
STI Maintenance inc.	569 126,25 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	2

Information additionnelle

Des onze firmes ayant pris possession des documents d'appel d'offres et n'ayant pas déposés de proposition, les raisons évoquées sont les suivantes: 1 firme n'offre pas ce service; 4 n'ont pas de ressources ayant les profils recherchés; les ressources de 2 autres firmes n'étaient pas disponibles; 1 des firmes a évoqué la clause de responsabilité illimitée et celle de propriété intellectuelle. 1 autre n'a pas précisé de motif et les 2 autres n'ont pas envoyés d'avis de désistement malgré la relance.

Préparé par : Le - -

#N/A	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Présentation de l'offre</div> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Compréhension du mandat et de la problématique</div> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Capacité de production et échéancier</div> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Expérience et expertise de la firme dans des travaux semblables</div> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Expérience et expertise de l'équipe</div> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Pointage intermédiaire</div> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Prix</div> <div style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Pointage final</div> </div>							Comité		LOT #2	
FIRME	5%	15%	25%	25%	30%	100%	\$	Rang	Date		
STI Maintenance inc. lot 2	4,00	12,00	20,00	20,67	22,33	79,00	569 126,25 \$	2,27	1	Lieu	lundi 16-05-2016 9515 St-Hubert, salle projet déploiement
0						-		-			Multiplicateur d'ajustement
0						-		-			10000
Agent d'approvisionnement	Matthieu Crêteau										



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**➤ Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15138

Numéro de référence : 965102

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels pour experts-conseillers spécialisés en logiciel Maximo

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
ACCEO Solutions inc 75, rue Queen Bureau 6100 Montréal, QC, H3C 2N6 NEQ : 1167962977	Madame Caroline Taillon Téléphone : 514 288- 7161 Télécopieur : 514 843- 4095	Commande : (1094436) 2016-03-24 8 h 39 Transmission : 2016-03-24 8 h 39	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
CIM - Conseil en Immobilisation & Management Inc. 440 boul René-Lévesque O Bureau 1700 Montréal, QC, H2Z 1V7 http://www.cim-conseil.qc.ca NEQ : 1147304134	Madame Tyna Phaneuf Téléphone : 514 393- 4563 Télécopieur :	Commande : (1094669) 2016-03-24 10 h 50 Transmission : 2016-03-24 10 h 50	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Conseillers en Gestion et Informatique CGI inc. 1350, boul. René-Lévesque Ouest 24e étage	Monsieur Michel Blain Téléphone : 514 415- 3000	Commande : (1098241) 2016-03-31 14 h 50 Transmission :	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel

Montréal, QC, H3G 1T4 http://www.cgi.com NEQ : 1160358728	Télécopieur : 514 415- 3999	: 2016-03-31 14 h 50	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Fujitsu Canada (Réception des appels d'offres) 2000, boul. Lebourgneuf Bureau 300 Québec, QC, G2K 0B8 http://fujitsu.com/ca NEQ : 1143039486	Madame Marjolaine Giguère Téléphone : 418 840- 5100 Télécopieur : 418 840- 5105	Commande : (1094049) 2016-03-23 14 h 09 Transmission : 2016-03-23 14 h 09	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Groupe Conseil FX innovation Inc. 400 Maisonneuve Ouest Bureau 1100 Montréal, QC, H3A 1L4 http://www.fxinnovation.com NEQ : 1160675634	Monsieur Claude Rivard Téléphone : 514 525- 5777 Télécopieur : 514 525- 2075	Commande : (1093988) 2016-03-23 13 h 35 Transmission : 2016-03-23 13 h 35	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 17 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
IT Chapter 300 Rue du Saint-Sacrement Suite 407 Montréal, QC, H2Y1X4 NEQ : 1161882072	Monsieur Olivier Abecassis Téléphone : 514 868- 2116 Télécopieur :	Commande : (1094355) 2016-03-24 6 h 05 Transmission : 2016-03-24 6 h 05	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Jean Charbonneau 6300 boulevard Auteuil, suite 201 Brossard, QC, J4Z 3P2 NEQ : 1146828703	Madame Josée Gagnier Téléphone : 450 678- 8337 Télécopieur : 450 678- 8558	Commande : (1099762) 2016-04-04 12 h 40 Transmission : 2016-04-04 12 h 40	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Nurun Services conseils 330, rue St-Vallier est Bureau 120 Québec, QC, G1K 9C5 NEQ : 1147603881	Madame Sylvie Beaulieu Téléphone : 418 627-	Commande : (1094558) 2016-03-24 9 h 46 Transmission - Courriel	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel

	2001 Télécopieur : 418 627- 2023	:	2016-03-24 9 h 46	Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
R3D Conseil Inc. 801, Grande Allée Ouest bureau 160 Québec, QC, G1S 1C1 http://www.r3d.com NEQ : 1145625696	Madame Marie-Eve Bergeron Téléphone : 418 682- 3133 Télécopieur :	Commande : (1094661) 2016-03-24 10 h 46 Transmission : 2016-03-24 10 h 46	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)	
Société Conseil Groupe LGS (Montréal) 1360, boulevard René- Lévesque Ouest Suite 400 Montréal, QC, H3G 2W6 http://www.lgs.com NEQ : 1142691709	Monsieur François Laurin Téléphone : 514 964- 0887 Télécopieur :	Commande : (1096368) 2016-03-29 13 h 34 Transmission : 2016-03-29 13 h 34	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)	
STI Maintenance inc. 1946 Davis CP 12503 Jonquière, QC, G7S 4K8 http://www.stimaintenance.com NEQ : 1140181042	Monsieur Dominique Privé Téléphone : 418 699- 5101 Télécopieur : 418 699- 0909	Commande : (1093922) 2016-03-23 12 h 44 Transmission : 2016-03-23 12 h 44	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	
TriNmax inc 35 ave Ernest-Rochette, suite 610 5143491040 La Prairie, QC, J5R0M4 http://www.TriNmax.com/fr/ NEQ : 1170644919	Monsieur Jean- Francois Désilets Téléphone : 438 874- 6629 Télécopieur :	Commande : (1094340) 2016-03-23 21 h 38 Transmission : 2016-03-23 21 h 38	2575351 - 16-15138 Addenda No 1 - Report de date 2016-04-06 12 h 16 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique	

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?


[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)


[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 


Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1163613002

Unité administrative responsable :

Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Gestion du territoire , Division Solutions gestion de l'eau

Objet :

Accorder deux contrats de services professionnels à STI-Maintenance Inc. pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 275 940,00 \$ et 569 126,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15138 - (1 soumissionnaire) / Approuver les projets de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[InfoCompt_DEEU_1163613002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Stéphanie SIMONEAU
Préposée au budget

Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Sophie GASCON
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 280-4195

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

STI MAINTENANCE INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1946, rue Davis, C.P. 1203, Jonquière, Québec, G7S 4K8, agissant et représentée par Claircy Proulx, Présidente Directrice-générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 134060433
N° d'inscription T.V.Q. : 1014419205

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public no. 16-15138, pour l'acquisition de services professionnels, en date du 23 mars 2016 relatifs à la rétention de services professionnels pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 20 avril 2016 pour le lot 1

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à : fournir des services professionnels spécialisés en technologies de l'information, pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;
- 6.11 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les rapports de surveillance de chantier;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de deux cent soixante-quinze mille neuf-cent quarante dollars (275 940,00 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Par conséquent, le paiement sera effectué proportionnellement à la quantité des heures travaillées à l'intérieur du mandat au taux horaire soumissionné et sur la base de factures détaillées et accompagnées des pièces justificatives.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3

MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le ^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
Me Yves Saindon, greffier de la Ville

Le ^e jour de 2016

STI MAINTENANCE INC.

Par : _____
Claircy Proulx, Présidente Directrice-générale

Cette convention a été approuvée par la résolution _____.

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

STI MAINTENANCE INC., personne morale ayant sa principale place d'affaires au 1946, rue Davis, C.P. 1203, Jonquière, Québec, G7S 4K8, agissant et représentée par Claircy Proulx, Présidente Directrice-générale, dûment autorisée aux fins des présentes, tel qu'elle le déclare;

Ci-après appelée le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 134060433
N° d'inscription T.V.Q. : 1014419205

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : le directeur du Service des technologies de l'information ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : les documents d'appel d'offres public no. 16-15138, pour l'acquisition de services professionnels, en date du 23 mars 2016 relatifs à la rétention de services professionnels pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 20 avril 2016 pour le lot 2

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à : fournir des services professionnels spécialisés en technologies de l'information, pour la paramétrisation et l'implantation de modules Maximo au Service de l'eau pour la production d'eau potable et l'épuration des eaux usées.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourraient être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et prend fin lorsque le Contractant a complètement exécuté ses services, celui-ci demeurant tenu au respect de ses autres obligations envers la Ville.

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;
- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;
- 6.10 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les comptes-rendus des réunions de coordination ou de chantier;
- 6.11 transmettre au Directeur, selon les modalités que lui indique le Directeur, les rapports de surveillance de chantier;

ARTICLE 7
PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8
HONORAIRES

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de cinq cent soixante-cinq mille cent vingt-six dollars et 25 cents (565 126,25 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : les services professionnels seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Par conséquent, le paiement sera effectué proportionnellement à la quantité des heures travaillées à l'intérieur du mandat au taux horaire soumissionné et sur la base de factures détaillées et accompagnées des pièces justificatives.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9
LIMITE DE RESPONSABILITÉ

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant:

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.
- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3



Dossier # : 1163334014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le contenu de la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

Il est recommandé:

d'approuver le contenu de la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-21 09:37

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163334014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Approuver le contenu de la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

CONTENU

CONTEXTE

Le lac des Régates et la plage des îles du Parc Jean-Drapeau situées sur l'île Notre-Dame servent à des fins récréatives et sont munies d'une station de pompage et d'une station de filtration (ces deux stations nommément désignées «station de vidange») installées dans deux bâtiments contigus. Les responsables de la Société du Parc Jean-Drapeau (SPJD) et de la Ville de Montréal se sont entendus à l'effet de démolir les deux bâtiments contigus existants abritant les équipements des stations de pompage et de filtration et de les regrouper dans un seul et nouveau bâtiment. De plus, la capacité de filtration sera augmentée pour remédier aux problèmes de pollution survenant en périodes estivales.

Le système de pompage de la station de vidange relève de la Ville en vertu d'une entente intervenue en novembre 1996 concernant les rôles et responsabilités des parties quant à l'exploitation, le développement et l'administration du Parc Jean-Drapeau. La SPJD est responsable de la station de filtration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

L'entente entre la Ville et la SPJD fixe l'envergure des travaux et le partage des coûts de ce projet.
Le projet prévoit les travaux suivants ::

- démolir les deux bâtiments existants;
- construire le nouveau bâtiment;
- effectuer les travaux de plomberie, de mécanique, de ventilation et d'électricité;
- augmenter la capacité de filtration;
- mettre à neuf le système de pompage.

Il a été convenu que la participation financière de la Ville sera basée sur 20 % des coûts de l'ensemble des travaux de la station de vidange (donc les travaux relatifs au pompage et à la filtration) ou 100 % des coûts pour le système de pompage uniquement incluant les coûts des honoraires professionnels, contingences, incidences et autres déboursés, suivant le plus petit de ces montants.

JUSTIFICATION

La station de vidange date des années soixante, est désuète et doit être modernisée. Celle-ci sera démolie et un nouveau bâtiment sera construit. L'infrastructure sera remise à neuf et modernisée.

La SPJD et la Ville ont convenu que la SPJD effectuera l'appel d'offres et confiera les travaux à un seul entrepreneur afin de réduire les coûts au minimum

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'entente négociée entre la Ville et la SPJD, la Ville assumera une facture qui sera de 20% des coûts de l'ensemble du projet ou de 100% des coûts relatifs aux équipements de pompage selon le plus petit de ces montants, la SPJD assumant le reste de la facture. C'est cette dernière qui a la responsabilité de mener à bien ce projet..

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux ne sont pas réalisés, la capacité de filtration actuelle ne permet pas d'améliorer la qualité de l'eau de baignade. Le système de pompage doit assurer l'approvisionnement en eau du lac et les pompes ont atteint leur durée de vie utile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux devront être complétés au plus tard le 31 décembre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ronald CYR, Société du Parc Jean-Drapeau

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude S MEUNIER
Ingénieur

Tél : 280-4418
Télécop. : 280-4387

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-10

Michel VERREAULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Tél : 514-280-4364
Télécop. : 514-280-4387

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Bruno HALLÉ
Surintendant de la Division Entretien
Tél : 514 280-4098
Approuvé le : 2016-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice
Tél : 514 280-4260
Approuvé le : 2016-07-18

Dossier # : 1163334014

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation
Objet :	Approuver le contenu de la convention entre la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau visant la reconstruction et le partage des coûts de la station de vidange de l'île Notre-Dame.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous approuvons quant à sa validité et à sa forme la convention ci-jointe.

FICHIERS JOINTS



[D160610 - SPJD Convention reconstruction station de vidange vEO.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Michel S SIMARD
Avocat - Droit contractuel
Tél : 872-4582

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-10

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division
Tél : 872-8323
Division :



**CONVENTION VISANT LA RECONSTRUCTION DE LA STATION
DE VIDANGE DE L'ÎLE NOTRE-DAME**

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 ;

(ci-après appelée la « **Ville** »)

ET : **SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU**, personne morale de droit public constituée par *lettres patentes* ayant son siège social au Pavillon du Canada, 1, circuit Gilles-Villeneuve, Montréal, Québec, H3C 1A9, agissant et représentée par M. Ronald Cyr, directeur général, lequel est dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée le

(ci-après appelée la « **SPJD** »)

ATTENDU QUE la SPJD a été constituée le 9 août 1983 par des lettres patentes délivrées en vertu de l'article 528.4 de l'ancienne Charte de la ville de Montréal (1959-1960, c. 102), lesquelles ont été par la suite modifiées par la délivrance de lettres patentes supplémentaires le 24 mai 1995, le 1^{er} novembre 2000 et le 7 décembre 2005 (ci-après les « Lettres patentes ») ;

ATTENDU QU'une entente est intervenue le 6 novembre 1996 entre la SPJD et la Ville concernant le partage des rôles et responsabilités des parties quant à l'exploitation, le développement et l'administration du Parc Jean-Drapeau (ci-après l' « Entente ») ;

ATTENDU QUE le Lac des Régates située à l'Île Notre-Dame sert à des fins récréatives et qu'il requiert pour son fonctionnement un système de pompage et de filtration permettant d'assurer l'approvisionnement en eau du lac et de satisfaire aux exigences pour la baignade en fournissant une eau de qualité ;

ATTENDU QUE le système de pompage et de filtration sont situés dans un bâtiment occupant pour chacun une partie divise de celui-ci (ci-après la « Station de vidange ») ;

Ville	SPJD
-------	------

CONVENTION VISANT LA RECONSTRUCTION DE LA STATION DE VIDANGE DE L'ÎLE NOTRE-DAME

ATTENDU QUE la Station de vidange doit être reconstruite ;

ATTENDU QUE la SPJD a le pouvoir d'accorder des contrats pour la construction de tout bâtiment, installation ou équipement dont elle a la charge (article 3.2 de l'Entente) ;

ATTENDU QUE la Ville conserve certaines activités au Parc des îles dont notamment d'effectuer les travaux de reconstruction touchant les stations de pompages (article 6.1.1. de l'Entente) ;

ATTENDU QUE la Ville et la SPJD sont toutes deux responsables des coûts de la nouvelle Station de vidange dans des proportions distinctes : la SPJD l'étant pour le système de filtration et la Ville pour le système de pompage.

ATTENDU QUE, conformément à l'article 10 de l'Entente, les parties peuvent conclure des ententes spécifiques et en l'espèce, celles-ci conviennent qu'il est dans l'intérêt du public de mettre en commun l'ensemble des travaux de reconstruction de la nouvelle Station de vidange et d'en confier la gestion à un seul d'entre eux pour réduire les coûts et s'assurer de bénéficier de toutes les garanties auprès d'un seul entrepreneur ;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle dont copie a été remise à la SPJD ;

ATTENDU QUE la SPJD a adopté une Politique de gestion contractuelle dont copie a été remise à la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. INTERPRÉTATION

- 1.1 Le préambule fait partie intégrante de la présente Convention.
- 1.2 Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :
 - 1.2.1 « **Contribution financière de la Ville** » : a le sens prévu à l'article 3.2 de la présente Convention ;
 - 1.2.2 « **Responsable de la SPJD** » : le Directeur général ou son représentant autorisé ;
 - 1.2.3 « **Responsable de la Ville** » : le Directeur de la direction de l'épuration des eaux usées ou son représentant autorisé ;
 - 1.2.4 « **Travaux** » : Reconstruction de la station de vidange pour le Lac des Régates située à l'île Notre-Dame au 111 Circuit Gilles-Villeneuve (Immeuble #1404) comprenant de manière non limitative : (1) la reconstruction complète du bâtiment et (2) le remplacement des équipements servant au bon fonctionnement du système de pompage et de filtration.

Ville	SPJD
-------	------

CONVENTION VISANT LA RECONSTRUCTION DE LA STATION DE VIDANGE DE L'ÎLE NOTRE-DAME

2. OBJET

La Ville confie à la SPJD la réalisation des Travaux conformément à la présente Convention.

3. COÛT DES TRAVAUX

- 3.1 Le coût de la reconstruction de la Station de vidange inclut les coûts des honoraires professionnels (conception, surveillance, gestion de projets), des travaux de construction, des contingences, des incidences, des déboursés et, sans s'y limiter, les taxes.
- 3.2 Basé sur ce qui précède, les parties ont convenu que la Ville paie le moindre des deux montants suivants : 20% des coûts réellement engagés pour les Travaux ou 100% des coûts réellement engagés pour le système de pompage (ci-après la « Contribution financière de la Ville »).

4. OBLIGATIONS DE LA SPJD

- 4.1 La SPJD doit exécuter ou faire exécuter tous les Travaux conformément aux exigences de la Ville.
- 4.2 Avant de lancer tout appel d'offres ou d'octroyer tout contrat afférent aux Travaux, la SPJD doit obtenir la confirmation écrite du Responsable de la Ville à l'effet que les plans et devis sont conformes aux exigences de la Ville.
- 4.3 La SPJD procède aux lancements des appels d'offres afférents aux Travaux et administre tous les contrats qui en découlent.
- 4.4 La SPJD veillera à s'assurer que l'entrepreneur du projet agisse à titre de maître d'œuvre au sens de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (RLRQ, c. S-2.1) et de son règlement d'application en ce qui a trait aux Travaux.
- 4.5 La SPJD est responsable d'obtenir et de gérer les cautionnements et assurances requises aux fins des Travaux.
- 4.4 La SPJD doit collaborer avec la Ville notamment en lui fournissant l'information au fur et à mesure de l'avancement des Travaux et en suivant toute directive que le Responsable de la Ville pourrait lui adresser relativement à l'exécution des Travaux.
- 4.5 Avant que ne soient émises par la SPJD la réception provisoire et la réception définitive de tous les travaux afférents à la présente, la SPJD doit produire au Responsable de la Ville un avis à l'effet que les travaux sont conformes aux plans et devis et donner à la Ville un délai de dix (10) jours ouvrables pour que celle-ci effectue les essais et vérifications qu'elle juge nécessaires.
- 4.6 La SPJD doit avoir complété les Travaux au plus tard le 31 décembre 2018.

Ville	SPJD
-------	------

CONVENTION VISANT LA RECONSTRUCTION DE LA STATION DE VIDANGE DE L'ÎLE NOTRE-DAME

- 4.7 La SPJD doit affecter la Contribution financière de la Ville exclusivement aux fins mentionnées à l'article 2 et émettre une facturation à la Ville pour les Travaux effectués dans le cadre de la présente convention.
- 4.8 La SPJD doit donner accès à la Ville à toute information se rapportant à la Station de vidange sans restriction de quelque nature et lui fournir tous les documents y afférents incluant plans, rapports, factures et autres éléments se rapportant à celle-ci.
- 4.9 La SPJD ne doit pas engager des dépenses qui pourraient faire l'objet d'une contribution par la Ville sans que cette dernière ait eu l'opportunité de soumettre la décision à ses instances pour obtenir les crédits requis.
- 4.10 La SPJD doit faire bénéficier la Ville de tout avantage ou escompte qu'elle pourrait obtenir dans le cadre des Travaux et qui pourrait en réduire le coût.
- 4.11 La SPJD doit respecter les politiques et procédures établies par la Ville.
- 4.12 Dans les soixante (60) jours de la fin des Travaux, la SPJD doit remettre à la Ville un bilan financier des Travaux et un rapport relatif à l'utilisation de la contribution de la Ville.

5. OBLIGATION DE LA VILLE

- 5.1 La Ville s'engage à participer activement au processus de conception et à donner ses commentaires par écrit à chaque étape du projet dans un délai de dix (10) jours ouvrables.
- 5.2 En considération des obligations assumées par la SPJD en vertu de la présente, la Ville s'engage à lui rembourser, sur présentation des pièces justificatives, le coût des Travaux qui est propre au système de pompage sans excéder la somme maximale prévue à la Contribution financière de la Ville.
- 5.3 Toute demande de remboursement doit être accompagnée de toutes les pièces justificatives afférentes et doit être transmise par la SPJD au Responsable de la Ville.

6. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

6.1 Modification

La présente Convention ne peut être modifiée qu'avec l'accord écrit des deux parties.

Ville	SPJD
-------	------

CONVENTION VISANT LA RECONSTRUCTION DE LA STATION DE VIDANGE DE L'ÎLE NOTRE-DAME

6.2 Avis

Tout avis qu'une partie doit donner à l'autre en vertu de la présente Convention et de ses annexes doit être expédié sous pli recommandé comme suit :

POUR LA VILLE :

Monsieur Richard Fontaine

Directeur

Ville de Montréal

Service de l'eau – Direction de l'épuration des eaux usées

12001, boul. Maurice-Duplessis

Montréal (Québec) H1C 1V3

Téléphone : 514 280-3706

Courriel : rfontaine@ville.montreal.qc.ca

POUR LA SPJD :

Monsieur Ronald Cyr

Directeur général

Société du parc Jean-Drapeau

1, circuit Gilles-Villeneuve

Montréal (Québec) H3C 1A9

Téléphone : 514 872-5574

Télécopieur : 514 872-7359

Courriel : rcyr@parcjeandrapeau.com

Tout avis ou mise en demeure envoyé conformément au présent paragraphe sera réputé avoir été validement reçu le jour de sa réception lorsque remis en mains propres ou signifié par huissier, le troisième (3^e) jour ouvrable suivant sa mise à la poste, ou le jour ouvrable suivant celui apparaissant sur le bordereau de transmission, lorsque transmis par télécopieur.

Si une des parties change de représentant ou de coordonnées, elle doit en aviser l'autre partie par écrit dans les meilleurs délais.

6.3 Force majeure

Les parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution si celle-ci est due à un cas de force majeure. Aux fins de la présente Convention, sont assimilés à un cas de force majeure une grève ou toute autre cause hors du contrôle de chacune des parties.

6.4 Invalidité d'une clause

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

Ville	SPJD
-------	------



**CONVENTION VISANT LA RECONSTRUCTION DE LA STATION
DE VIDANGE DE L'ÎLE NOTRE-DAME**

6.5 Lois applicables

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX (2) EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

À Montréal, le^e jour de2016

VILLE DE MONTRÉAL

Yves Saindon, greffier

À Montréal, le^e jour de2016

SOCIÉTÉ DU PARC JEAN-DRAPEAU

Ronald Cyr, directeur général

Cette Convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2016 (CG16).

Ville	SPJD
-------	------



Dossier # : 1164956013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes.

Il est recommandé:

- d'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques que la première installera et en réalisera les aménagements requis dans les limites territoriales de la Ville de Westmount, et ce, dans le cadre du Projet Escales découvertes, le tout aux entiers frais de la Ville de Montréal et aux conditions et stipulations mentionnées à ce document ;
- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, le projet d'acte.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:00

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes.

CONTENU

CONTEXTE

Le Projet Escales découvertes, désigné comme un legs du 375^e anniversaire de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal, ce projet offrira aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts.

Les interventions prévues pour l'anniversaire de 2017 se divisent en trois volets complémentaires, eux-mêmes découpés en différents lots de travaux :

- Volet 1 : Découvertes sur la montagne (trois lots prévus : 1A, 1B et 1C).
- Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur (deux lots prévus : 2A et 2B, en plus de l'oeuvre d'art mural).
- Volet 3 : Aménagement d'aires spécifiques (un lot prévu : 3A).

Les volets 1 et 3 du projet prévoient des interventions à la fois sur des propriétés appartenant à la Ville de Montréal, sur des grandes propriétés institutionnelles comme le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges, L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et l'Université de Montréal, ainsi que sur le domaine public de la Ville de Westmount.

Dans le cadre du volet 1, une famille d'objets conçue au croisement du mobilier urbain, de la signalétique et de l'aménagement, sera déployée sur ces différentes propriétés publiques et privées, afin d'inciter la découverte des trois sommets du mont Royal, de mettre en valeur des vues vers son paysage intérieur, ainsi que de révéler des éléments significatifs du paysage et du patrimoine des lieux.

Dans le cadre du volet 3, des aménagements plus conventionnels seront réalisés dans certains secteurs du Site patrimonial du Mont-Royal, de façon à consolider le lien piétonnier entre les trois collines et à faire découvrir aux promeneurs des lieux moins connus de ce site exceptionnel. Les trois secteurs concernés par ce troisième volet sont les suivants : la rue Summit Crescent à Westmount, le secteur des "hauteurs" de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et les abords du chemin de ceinture du Mont-Royal, le long du chemin de la Côte-des-Neiges.

Le volet 2, quant à lui, comporte des interventions situées exclusivement sur le domaine public de la Ville de Montréal.

Ainsi, afin de pouvoir réaliser les travaux des différents lots associés aux volets 1 et 3 du projet, des ententes ont dû être négociées avec les quatre partenaires concernés. Le présent sommaire vise l'approbation de l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal, laquelle prend la forme d'un acte de donation. Cette entente est la deuxième à faire l'objet d'une approbation par les instances municipales.

Étapes déjà autorisées

	Date
Approbation de l'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal	CG du 22 juin 2016

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date prévue
Approbation de l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal (acte de donation)	CG du 25 août 2016

Étapes à venir ultérieurement

	Date prévue
Approbation de l'entente entre la Fabrique de la Paroisse Notre-Dame de Montréal et la Ville de Montréal (convention de subvention)	CG du 27 octobre 2016
Approbation de l'entente entre l'Université de Montréal et la Ville de Montréal	CG du 27 octobre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0414 - 22 juin 2016 - Approuver le projet d'entente entre L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal et la Ville de Montréal relatif à la réalisation, sur la propriété de L'Oratoire, d'aménagements et à l'installation d'objets signalétiques par la Ville pour le projet des Escales découvertes, dans le cadre du 375^e anniversaire de Montréal, et ce, aux entiers frais de cette dernière et aux termes et conditions stipulés au projet d'entente; autoriser la

directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal à signer, pour et au nom de la Ville de Montréal, ladite entente.

CG16 0400 - 22 juin 2016 - Autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du Projet Escaliers découvertes du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6865.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375^e); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Le sommet de Westmount constitue une des trois collines du Mont-Royal. Cette colline est, d'une certaine façon, isolée des deux autres par le chemin de la Côte-des-Neiges. Dans le cadre du volet 1 du Projet Escaliers découvertes, fondé sur la compréhension et l'appréciation des trois sommets de la montagne, il est apparu pertinent d'inciter les promeneurs à découvrir la colline de Westmount et de faciliter leur cheminement vers celle-ci, puis vice versa, c'est-à-dire à partir de celle-ci vers les deux autres sommets. Un système de repères a ainsi été conçu, prenant la forme de pastilles de bronze au sol, de façon à permettre aux piétons de s'orienter à l'extérieur du parc du Mont-Royal et de rejoindre les deux autres collines. Sur le territoire de Westmount, ces repères seront installés dans les trottoirs existants, suivant un parcours privilégié reliant le lac aux Castors, le bois Summit et L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal.

Le système de repères est composé de quelques grandes pastilles permettant aux promeneurs de mieux saisir leur position dans le site, un peu comme le ferait un plan du secteur, ainsi que de plus petites pastilles servant à les guider concrètement situées à des endroits stratégiques du cheminement suggéré. Ces repères en bronze, qui feront l'objet d'un prochain lot de travaux (lot 1B), complètent la famille d'objets (cartes tridimensionnelles, indices et haltes) qui sera déployée dans le cadre du lot 1A du projet. Plus précisément, dans les trottoirs de Westmount, seront incrustés deux grands repères et trois petits, chacun de ces derniers étant composé de trois petites pastilles regroupées. Des portions de trottoirs seront donc reconstruites pour permettre ces installations.

La seconde intervention prévue à Westmount, qui est incluse dans le lot 3A du projet, pour lequel le contrat d'exécution a déjà été octroyé en juin dernier, concerne un court tronçon de la rue Summit Crescent menant à L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. En lien direct avec les interventions prévues dans le secteur des "hauteurs" de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, le réaménagement de ce tronçon de rue, qui traverse la réserve naturelle du Père-Louis-Trempe, vise à bonifier le lien piétonnier entre le sommet de Westmount et cette grande propriété institutionnelle, tout en mettant en valeur cette partie méconnue du Site patrimonial du Mont-Royal. Les travaux consistent à transformer cette portion de rue asphaltée en un sentier de largeur réduite, en criblure de pierre. Permettant, malgré tout, la circulation occasionnelle de véhicules routiers de service, d'urgence ou autres. Cette voie sera dorénavant destinée aux piétons. De part et d'autre de ce sentier, les espaces dégagés seront renaturalisés, en continuité avec le boisé existant.

Ces interventions, soit l'implantation des repères et le réaménagement de la rue Summit Crescent, ont été développées en concertation avec les représentants concernés de la Ville de Westmount.

Les grandes lignes de l'entente convenue entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal sont les suivantes :

- La Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount, en pleine et absolue propriété, tous les biens qu'elle installera dans le cadre de ce projet. La Ville de Montréal assume donc tous les coûts de ces travaux.
- La Ville de Montréal est responsable de la réalisation des travaux, conformément aux plans et devis acceptés par la Ville de Westmount et aux règles de l'art.
- Pendant toute la durée de l'entente, la Ville de Westmount doit maintenir et entretenir, à ses frais, les aménagements et les objets signalétiques (repères) installés par la Ville de Montréal.
- Dans le cas où les objets signalétiques (repères) seraient brisés, retirés ou volés par un tiers, la Ville de Montréal verra à leur réparation ou à leur remplacement.
- La Ville de Westmount doit faire en sorte que le sentier Summit Crescent soit carrossable en tout temps, été comme hiver.
- La durée de l'entente est de 25 ans.

JUSTIFICATION

La naissance du Projet Escales découvertes est fondée sur l'accessibilité et la découverte du grand territoire du Site patrimonial du Mont-Royal et de tous ses joyaux. Afin de mettre en oeuvre ce projet, qui contribue au décloisonnement de la montagne, des démarches de planification participative et de concertation auprès des grands propriétaires du mont Royal ont été nécessaires. Ces démarches constituent l'une des clés du succès de ce projet. Fruit de ce travail de concertation, l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal est requise pour effectuer les travaux d'aménagement et d'installation des objets signalétiques (repères) à l'intérieur du domaine public de Westmount, pour définir les modalités d'entretien et pour assurer la pérennité de ces aménagements et de ces objets.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent sommaire décisionnel n'a pas d'implication financière directe.

À titre indicatif, la valeur totale des travaux sur le territoire de Westmount (une partie des lots 1B et 3A) est d'environ 200 000 \$, contingences et taxes incluses.

À titre de rappel, l'enveloppe budgétaire globale pour le Projet Escales découvertes est de 8,26 millions de dollars. Ce projet sera subventionné à 50 % par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant l'accessibilité et la découverte du mont Royal, en sensibilisant les citoyens et les touristes à ses richesses naturelles et culturelles, le Projet Escales découvertes contribue globalement à la protection et à la mise en valeur de ce site patrimonial exceptionnel. Toutes les interventions prévues dans le cadre de ce projet ont été planifiées et seront réalisées dans le respect du milieu environnant.

De plus, en impliquant activement les grands propriétaires du site, dont la Ville de Westmount, la Ville de Montréal démontre sa préoccupation envers l'acceptabilité sociale du projet et s'assure de sa pérennité à long terme.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les interventions prévues sur la colline de Westmount sont importantes pour le Projet Escales découvertes, car elles contribuent à lier ce sommet plus isolé aux deux autres

collines du mont Royal. Bien qu'il existe d'autres possibilités pour améliorer significativement ce lien, les interventions du projet actuel, en favorisant l'orientation spatiale et en améliorant l'expérience des promeneurs sur une partie du parcours, participent concrètement à l'accessibilité et la découverte du Site patrimonial du Mont-Royal. La Ville de Westmount est un partenaire important dans tous les projets de mise en valeur de la montagne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

De façon générale, pour chaque lot de travaux du projet, une opération de communication a été ou sera élaborée avec le Service des communications, suivant le déroulement des chantiers.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entente

- Approbation de l'entente entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal : CG du 25 août 2016
- Signature de l'entente par les deux parties : septembre 2016
- Fin de l'entente : septembre 2041 (soit 25 ans après la date de signature de l'entente)

Lot 3A (qui inclut les travaux de réaménagement de la rue Summit Crescent à Westmount) :

- Début du contrat du lot 3A : août 2016
- Fin des travaux du lot 3A : mai 2017

Lot 1B (qui inclut les travaux de fabrication et d'installation des repères à Westmount) :

- Appel d'offres public pour l'exécution des travaux du lot 1B : octobre 2016
- Octroi de contrat pour l'exécution des travaux du lot 1B : CE en décembre 2016
- Début du contrat du lot 1B : janvier 2017
- Fin des travaux du lot 1B : juin 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-0870
Télécop. : 514-872-1458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Tél : 514 872-4046
Télécop. : 514-872-9818

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Pierre-Paul Savignac, chef de division, pour me remplacer pour la période du 22 au 31 juillet 2016 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé, Carole Paquette.

Tél : 514 872-4046
Approuvé le : 2016-07-27

Dossier # : 1164956013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Objet :	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal donne à la Ville de Westmount différents objets signalétiques qui seront installés dans les limites territoriales de cette dernière, dans le cadre du Projet Escales découvertes.

SENS DE L'INTERVENTIONDocument(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Nous joignons le projet d'entente que nous avons préparé selon les directives du Service demandeur. Ce document a été vu et approuvé par le conseil municipal de la Ville de Westmount tel qu' il appert de sa résolution numéro 2016-06-131 adoptée le 6 juin 2016; le greffier a été autorisé à le signer à cette même occasion.

Une fois que ce document aura été approuvé par les autorités compétentes de la Ville nous verrons à recueillir la signature des représentants désignés.

FICHIERS JOINTS

[Donation 4 - Westmount \(version propre AB et Service\) \(2016-04-27\).doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Andrée BLAIS
notaire
Tél : 2-7361

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-27

Marie-Andrée SIMARD
Notaire et chef de division
Tél : 2-2363
Division : Droit contractuel

CODE : NB 4587

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le

N°

D E V A N T M^e **Andrée Blais**, notaire à Montréal,

Le

province de Québec, Canada.

DONATION

COMPARAISSENT :

VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le premier (1er) janvier deux mille deux (2002) en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, c. C-11.4) (ci-après la « Charte »), ayant son siège au numéro 275, rue Notre-Dame Est, à Montréal, province de Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par

dûment autorisé aux fins des présentes en vertu

a) de la résolution numéro CG06 0006, adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du vingt-trois (23) janvier deux mille six (2006); et

b) de la résolution numéro CG16 , adoptée par le conseil d'agglomération à sa séance du

copie certifiée de ces résolutions demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée « **Montréal** »

ET :

VILLE DE WESTMOUNT, personne morale de droit public dûment constituée, ayant son siège au numéro 4333, rue Sherbrooke Ouest,

à Westmount, province de Québec, H3Z 1E2, agissant et représentée par _____, son greffier autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution N° _____, adoptée par le conseil lors de la séance du _____ 2016; copie certifiée de cette résolution demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par le représentant avec et en présence du notaire soussigné.

Ci-après nommée « **Westmount** »

Montréal et Westmount sont collectivement ci-après désignées comme les « **Parties** ».

LESQUELLES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

ATTENDU qu'en l'an 2017, ce sera le 375^e anniversaire de la Ville de Montréal et que, pour célébrer cet évènement, plusieurs projets ont été élaborés pour mettre en valeur le mont Royal, notamment le « Projet Escales découvertes »;

ATTENDU que le Projet Escales découvertes a comme objectif de sensibiliser les visiteurs aux trois sommets et aux différentes facettes du mont Royal, à la diversité de ses paysages, à certains de ses points de vue particuliers et d'améliorer son accessibilité en adaptant et mettant en valeur un réseau de circulation efficace permettant la connaissance de tous les secteurs de la montagne;

ATTENDU que le Projet Escales découvertes sera destiné aux piétons et s'exercera sur des sentiers qui existent déjà, non seulement dans le parc du Mont-Royal, mais sur l'ensemble du site patrimonial du Mont-Royal;

ATTENDU que, Montréal n'étant pas propriétaire de tout le site patrimonial du Mont-Royal, elle a sollicité la participation des autres propriétaires, aux fins de la mise en œuvre du Projet Escales découvertes;

ATTENDU que Montréal a requis la collaboration de Westmount, afin que, de concert, elles puissent convenir d'un trajet piétonnier dans Westmount, liant la colline Mont-Royal, la colline Westmount et la

propriété de L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal (ci-après nommée « L'Oratoire »);

ATTENDU que Montréal souhaite installer des objets signalétiques, soit des repères (pastilles de bronze) qui seront incrustés dans des trottoirs de Westmount, là où il aura été convenu entre les Parties conformément au plan ci-joint formant l'annexe « A » des présentes;

ATTENDU que Montréal souhaite bonifier l'accès à la propriété de L'Oratoire, en transformant une portion de Summit Crescent en un sentier piétonnier, dans un environnement naturel. Ce sentier sera toutefois conçu pour permettre la circulation occasionnelle de véhicules routiers de service, d'urgence ou autres;

ATTENDU que Montréal désire donner à Westmount les objets signalétiques déjà mentionnés, ainsi que les arbrisseaux et autres végétaux nécessaires pour renaturaliser les abords de Summit Crescent.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIIT :

DONATION

Montréal donne, en pleine et absolue propriété, à Westmount tous les biens qu'elle installera dans le cadre du Projet Escapes découvertes, dans les limites territoriales de cette dernière, et ce, à toutes fins que de droit.

Toutefois, cette donation prendra effet dès que Montréal aura terminé :

1. Les travaux d'installation des biens donnés, aux endroits convenus soit :
 - a) Le grand repère numéro REP-1.01 sera situé sur le trottoir à l'intersection de Summit Crescent et de l'avenue Devon, à Westmount ;

- b) Le grand repère numéro REP-1.02 sera situé sur le trottoir longeant Summit Circle, près de l'intersection de Summit Road, à Westmount ;
 - c) Le repère numéro PTS-1.01, composé de trois (3) petites pastilles de bronze, sera situé sur le trottoir longeant l'avenue Devon, près de l'intersection de Surrey Gardens, à Westmount ;
 - d) Le repère numéro PTS-1.03, composé de trois (3) petites pastilles de bronze, sera situé sur le trottoir longeant Summit Circle, près de l'intersection de l'avenue Oakland, à Westmount ;
 - e) Le repère numéro PTS-1.04, composé de trois (3) petites pastilles de bronze, sera situé sur le trottoir longeant Cercle Belvédère, près de l'intersection du chemin Belvédère, à Westmount.
2. Les travaux de réaménagement du tronçon Summit Crescent qui traverse la réserve naturelle du Père-Louis-Trempe situé entre l'avenue Devon et la propriété de L'Oratoire, afin de le transformer en sentier piétonnier ayant une surface en criblure de pierre.

OBLIGATIONS DE WESTMOUNT

La présente donation est faite aux conditions et obligations suivantes, lesquelles Westmount s'engage à respecter :

- 1. Permettre que Montréal, ses employés, agents, préposés ou entrepreneurs accèdent à sa propriété avec le droit d'y aller et venir, soit à pied ou en véhicule, avec tous les droits inhérents pour l'exécution des travaux visés par les plans et devis déjà convenus entre les Parties (ci-après les « plans et devis »).
- 2. Prendre les biens donnés par Montréal (objets signalétiques, végétaux et les matériaux nécessaires à leur installation) dans l'état où ils se trouveront une fois les travaux exécutés et

réalisés à la satisfaction de Westmount.

3. Entretien, à ses frais, les aménagements et les objets signalétiques que Montréal aura installés. Ainsi, si ces aménagements ont besoin d'être remplacés ou certains matériaux de comblement ajoutés (tels que criblure de pierre, terre de culture, etc.), il appartiendra à Westmount de voir à ces travaux. Par ailleurs, si les objets signalétiques sont brisés, retirés ou volés par un tiers, Montréal verra à leur réparation ou remplacement, le cas échéant.
4. Faire en sorte que le sentier piétonnier aménagé par Montréal sur Summit Crescent, de l'avenue Devon à la propriété de L'Oratoire, et occasionnellement utilisé par des véhicules, soit carrossable en tout temps, été comme hiver, afin que les véhicules autorisés puissent l'emprunter en toute sécurité.
5. Maintenir les objets signalétiques installés par Montréal, ainsi que les plantations et les aménagements faits et réalisés par cette dernière dans l'emprise de Summit Crescent dans leur lieu et place, pour une période de vingt-cinq (25) ans, commençant à la date des présentes.

OBLIGATIONS DE MONTRÉAL

La présente donation est faite aux conditions et obligations suivantes, lesquelles Montréal s'engage à respecter :

1. Aviser Westmount par courriel à l'adresse ci-après mentionnée, au moins soixante-douze (72) heures avant le début de quelques travaux que ce soient sur la propriété de celle-ci. Il est entendu que les travaux seront exécutés selon l'ordre qui est prévu aux plans et devis, sauf si Westmount reçoit un préavis écrit de soixante-douze (72) heures à cet effet par Montréal et qu'elle y consent.
2. Exécuter, par l'intermédiaire de ses employés, agents, entrepreneurs ou mandataires, tous les travaux requis, aux fins de la réalisation du Projet Escaliers découvertes, que ce soit les travaux de préparation des lieux (démolition, excavation, etc.), la construction des infrastructures (fondations, drainage, etc.) ou les aménagements paysagers. Toute action de Montréal, dans le cadre de ces travaux, devra être faite suivant les plans

et devis déjà approuvés et avec diligence et à la satisfaction de Westmount.

3. Fournir les objets signalétiques déjà convenus et préalablement mentionnés et s'assurer que des pièces de rechange puissent être produites, au besoin, pour une période de vingt-cinq (25) ans.
4. Installer, à ses frais, selon les plans et devis, chacun des objets signalétiques prévus. À cette fin, Montréal démolira et reconstruira les portions de trottoirs visées par l'implantation des repères. De plus, une fois que ces objets signalétiques auront été intégrés solidement et de façon sécuritaire dans les trottoirs, de façon à prévenir tout accident, enlèvement et vol, Montréal remettra en état les lieux et procédera à leur arrangement matériel en fonction de ce qu'elle a installé. Tous les travaux exécutés par Montréal devront être approuvés par Westmount pour être maintenus dans leur état final. Dans le cas d'un désaccord, quant à cet état, les Parties conviennent de trouver une solution qui les satisfera toutes les deux.
5. Remplacer, pendant la durée des présentes, toute composante des objets signalétiques, si un bris survenait, si un tel objet était retiré ou volé par une tierce partie. Tout bris ou perte devra être signalé à Montréal par avis écrit accompagné d'une photographie montrant le bien endommagé ou la perte et être transmis par courriel à l'adresse mentionnée à l'article 4 du titre « DISPOSITIONS GÉNÉRALES ». Montréal devra faire diligence pour réparer le bris ou remplacer l'objet. Si un délai est à prévoir pour ce faire Montréal avisera par écrit Westmount, dans les dix (10) jours de la réception de l'avis de cette dernière signalant le bris ou la perte, le délai prévu pour effectuer, approximativement, la réparation. Cet avis sera transmis à Westmount par courriel.
6. Remettre les lieux qu'elle aura occupés en bon état, et ce, à la satisfaction de Westmount, dès la fin des travaux d'installation et d'aménagement.

7. Respecter toute disposition législative et réglementaire édictée par les autorités fédérales, provinciales, municipales ou autres applicables à la présente donation.
8. Prendre toutes les précautions nécessaires, afin de ne pas entraver les activités de Westmount. Pendant les travaux, il devra être fait en sorte que la circulation dans Westmount soit maintenue et que la signalisation routière temporaire de chantier soit installée de façon appropriée, le tout selon les normes en vigueur à Westmount. Les matériaux utilisés devront être conservés dans les limites du chantier qui sera mis en place par Montréal et rendu non accessible pour les tiers.
9. Remettre à Westmount une copie des plans préalablement convenus entre les Parties et relatifs aux travaux découlant des présentes.
10. Planter des arbrisseaux et d'autres végétaux qui seront choisis conjointement par Montréal et Westmount, de part et d'autre de Summit Crescent, à partir de l'avenue Devon jusqu'à la propriété de L'Oratoire. Toute telle plantation commencera une fois que l'asphalte de Summit Crescent aura été enlevé, le terrain préparé selon sa destination, en partie pour un sentier piétonnier en criblure de pierre et en partie pour la plantation d'arbrisseaux et autres végétaux.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. **FORCE MAJEURE**

Les Parties ne seront pas responsables de l'inexécution de leurs obligations ou des pertes ou dommages qu'elles pourraient subir à la suite de telle inexécution, si celle-ci est due à un cas de force majeure.

2. **FRAIS**

Montréal prend à sa charge le coût des présentes et des

copies requises, dont deux (2) pour Westmount. Tous les autres honoraires professionnels ou toutes les commissions, de quelque nature que ce soit, seront à la charge de la partie les ayant initiés, incluant les honoraires de ses conseillers juridiques, le cas échéant.

3. CLAUSES INTERPRÉTATIVES

Lorsque le contexte l'exige, tout mot écrit au singulier comprend aussi le pluriel et vice versa, tout mot écrit au masculin comprend aussi le féminin et vice versa, et tout mot désignant des personnes désigne les sociétés et personnes morales.

L'insertion de titres aux présentes est aux fins de référence seulement et n'affecte aucunement leur interprétation.

Chaque disposition des présentes est indépendante et distincte de sorte que, si l'une quelconque de ces dispositions est déclarée nulle ou non exécutoire, ceci n'affectera aucunement la validité des autres dispositions des présentes qui conserveront tout leur effet.

Le silence d'une Partie ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation à tel droit ou recours.

4. AVIS ET ÉLECTION DE DOMICILE

Chacune des Parties élit domicile à son adresse ci-après mentionnée et convient que tout avis à être donné en vertu de la présente entente devra être soit posté par courrier recommandé, soit remis de main à main ou soit encore signifié par huissier aux adresses suivantes ou encore transmis par télécopieur ou courrier électronique :

- Pour Westmount :

Ville de Westmount

Westmount (Québec)
 Télécopieur : (514)
 Adresse électronique : XXXX

- Pour Montréal :

Mme Carole Paquette, directrice
 Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal
 Ville de Montréal
 801, rue Brennan, pavillon Duke, 4^e étage
 Montréal (Québec) H3C 0G4
 Télécopieur : (514) 872-9818
 Adresse électronique : cpaquette@ville.montreal.qc.ca

Les adresses ci-dessus indiquées peuvent être modifiées sur avis écrit, mais ce, uniquement à l'intérieur du district judiciaire de Montréal. Si l'une des Parties négligeait d'aviser l'autre d'un changement d'adresse, cette partie sera réputée avoir élu domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal.

Dans le cas de remise de main à main de cet avis, de sa signification par huissier ou de sa transmission par télécopieur ou courrier électronique, l'avis sera réputé avoir été reçu le jour même de sa remise, de sa signification ou de sa transmission, alors que tout avis transmis par courrier recommandé sera réputé avoir été reçu dans les cinq (5) jours suivant sa mise à la poste, si le service postal fonctionne normalement.

5. DÉCLARATION RELATIVE À L'AVANT-CONTRAT

Les Parties conviennent que les seules relations juridiques les liant sont constatées par le présent contrat qui annule toute entente précédente.

6. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE
 DE MONTRÉAL

Montréal a adopté une Politique de gestion contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et elle a remis une copie de cette politique à Westmount.

7. POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE
DE WESTMOUNT

Westmount a adopté une Politique de gestion contractuelle, conformément aux dispositions de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), et elle a remis une copie de cette politique à Montréal.

DONT ACTE, à Montréal, sous le numéro

des minutes du notaire soussigné.

Les Parties déclarent au notaire avoir pris connaissance du présent acte et avoir exempté ce dernier d'en donner lecture, puis les Parties signent en présence du notaire soussigné.

VILLE DE MONTRÉAL

par :

VILLE DE WESTMOUNT

par :

Andrée Blais, notaire

VRAIE COPIE de la minute des présentes demeurée en mon étude.



Dossier # : 1164565005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal. La dépense totale est de 1 271 970 \$ (non taxable). Bâtiment 3165

Il est recommandé :

1. d'approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, pour une période de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, un local d'une superficie de 437,67 m² (4 711 pi²) de l'immeuble situé au 4139, boulevard des Sources et utilisé pour les besoins du poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un remboursement des frais d'exploitation réels annuel d'environ 127 197 \$. La dépense totale des frais d'exploitation pour le terme représente approximativement 1 271 970 \$.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-02 10:41

Signataire : Benoit DAGENAI

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164565005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal. La dépense totale est de 1 271 970 \$ (non taxable). Bâtiment 3165

CONTENU

CONTEXTE

Le poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal (le « SPVM ») occupe, depuis le 1^{er} février 1997, un bâtiment appartenant à la Ville de Dollard-des-Ormeaux, situé au 4139, boulevard des Sources. Le 1^{er} janvier 2002, suite à la fusion des municipalités de l'Île de Montréal, le bâtiment est devenu la propriété de la Ville de Montréal, puis, le 1^{er} janvier 2006, pour faire suite à la reconstitution de douze municipalités de l'Île de Montréal, le bâtiment a été transféré à la Ville de Dollard-des-Ormeaux. Ce transfert de titres de propriété découle d'une résolution du comité de transition en 2005 et de l'effet du Décret concernant l'agglomération de Montréal.

Étant donné que les services d'agglomération utilisent des bâtiments appartenant aux villes liées, le gouvernement du Québec a déposé un décret pour encadrer le remboursement des coûts réels attribuables à l'occupation de ces immeubles. En effet, l'article 42 du Décret concernant l'agglomération de Montréal prévoit notamment que la Ville de Montréal peut continuer d'occuper un immeuble appartenant à une municipalité reconstituée pour l'exercice d'une compétence d'agglomération; la municipalité reconstituée a alors droit au remboursement de toutes dépenses réelles attribuables à l'occupation de la Ville de Montréal.

Ainsi, afin d'assurer une bonne gestion de ces immeubles et d'assurer la pérennité de ceux-ci, le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a reçu le mandat de conclure des ententes avec toutes les villes reconstituées qui logent les occupants relevant des services d'agglomération. À ce jour, le SGPI a conclu trois ententes d'occupation, soit la caserne de pompiers 74 avec la Ville de Mont-Royal, la caserne de pompiers 63 avec la Cité de Dorval et la caserne de pompiers 61 avec la Ville de Dollard-des-Ormeaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CG14 0144 - 27 mars 2014 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de Ville de Dollard-des-Ormeaux un espace au 10, rue Sunnydale, pour loger la caserne de pompiers n° 61 du Service de sécurité incendie de Montréal pour un montant total de 1 150 200 \$, sans taxe.

Résolution CG12 0011 - 26 janvier 2012 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de la Cité de Dorval un espace au 530, boulevard Bouchard pour loger la caserne de pompiers n° 63, la prévention et les premiers répondants du Service de sécurité incendie de Montréal pour un montant total de 1 737 870 \$ sans taxe.

Résolution CG11 0447 - 22 décembre 2011 - Approuver un projet d'entente d'occupation par laquelle la Ville loue de Ville de Mont-Royal un espace au 10, avenue Roosevelt pour loger la caserne de pompiers n° 74 du Service de sécurité incendie de Montréal pour un montant total de 589 645 \$, sans taxe.

Résolution 05-12-328 - Comité de transition de l'agglomération de Montréal - 21 décembre 2005 - Liste des immeubles transférés.

DESCRIPTION

Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue, du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, d'une superficie de 437,67 m² (4 711 pi²) pour les besoins du poste de quartier 4 du SPVM. Le terme de l'entente est de 10 ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2025. L'entente d'occupation peut être résiliée par la Ville de Montréal en tout temps sur avis de 12 mois. Les frais d'exploitation sont remboursés aux coûts réels et ils sont estimés à 27,00 \$/pi² pour l'année 2016. À titre d'exemple, les frais d'exploitation incluent l'entretien et la réparation des lieux loués dont les systèmes mécaniques, l'entretien paysager, le déneigement, les frais d'administration et de gestion, etc. En ce qui concerne les frais d'administration et de gestion, ils ont été établis à un pourcentage fixe des frais d'exploitation, soit 12,5 %. Ce pourcentage représente, selon estimation, les coûts réels attribuables à la gestion et à l'administration de l'immeuble. La dépense totale de remboursement des frais d'exploitation pour le terme est estimée à environ 1 271 970 \$ (soit +/- 127 197 \$ annuellement).

Par ailleurs, l'entente d'occupation prévoit que la Ville de Montréal doit contribuer au remboursement de certaines dépenses capitalisables, telles que définies à l'article 8. Cependant, cette contribution doit faire l'objet d'une approbation de la Ville de Montréal au préalable.

JUSTIFICATION

Cette entente d'occupation permettra aux deux parties de définir leurs rôles respectifs et d'assurer une uniformité dans le fonctionnement de la gestion de l'immeuble et du remboursement des dépenses d'exploitation. La résolution du conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux qui entérine l'entente est en pièce jointe.

Conformité aux lois et règlements:

- L'entente a été préparée par la Ville de Montréal en conformité avec le décret concernant l'agglomération de Montréal.
- L'entente utilisée est la même pour toutes les villes liées et a été validée par le Service des affaires juridiques.

- Comme il s'agit ici d'une entente intermunicipale au sens de la Loi sur les cités et villes, elle n'est pas soumise à l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en vertu de l'article 29.3 de cette Loi.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie 4 711 pi ²	Historique des frais d'exploitation pour les trois dernières années			Frais d'exploitation estimés pour 2016	Frais d'exploitation pour le terme
	Frais d'exploitation 2013	Frais d'exploitation 2014	Frais d'exploitation 2015		
Loyer de base				n/a	
Frais d'exploitation				22,00 \$/pi ²	
Électricité - énergie				5,00 \$/pi ²	
Taxes foncières et scolaires				n/a	
Sous-total	18,00 \$/pi²	16,00 \$/pi²	22,00 \$/pi²	27,00 \$/pi²	
TPS				n/a	
TVQ				n/a	
Total				27,00 \$/pi²	
Total des frais d'exploitation				127 197,00 \$	1 271 970 \$

Les frais d'exploitation sont estimés à 27,00 \$/pi² pour l'année 2016, mais seront remboursés selon les coûts réels sur présentation de facture. En juillet 2015, la Ville de Dollard-des-Ormeaux a repris en main l'entretien de l'immeuble et de ses composantes, ce qui explique l'augmentation des frais d'exploitation. Auparavant, l'entretien minimal était confié à la Direction des immeubles de la Ville.

Les sommes proviennent du budget de fonctionnement.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 1 271 970 \$ (non taxable).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette entente n'est pas en lien avec la Politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'approbation de ce dossier est prévue pour le conseil d'agglomération du 25 août 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Marie-France LESAGE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Érik VINCENT, Service de police de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BERTRAND
Conseillère en immobilier

Tél : 514 280-4275
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-25

Suzie DESMARAIS
Chef de division par intérim

Tél : 514 872-6292
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Tél : 514-872-0153
Approuvé le : 2016-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-07-29

Entente d'occupation

ENTRE

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX, personne morale de droit public, incorporée en vertu du décret numéro 1075-2005 du Gouvernement du Québec en date du 9 novembre 2005 « Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations » (R.L.R.Q., c. E-20.001), concernant la reconstitution de la Ville de Dollard-des-Ormeaux et régie par la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c. C-19) ayant son siège en son hôtel de ville situé au 12 001, boul. de Salaberry à Dollard-des-Ormeaux, province de Québec, H9B 2A7, ici représentée par Jack Benzaquen, son directeur général et Sophie Valois sa greffière, dûment autorisés à agir aux termes de la résolution numéro 15 1203 du conseil municipal adoptée lors d'une séance tenue le 8 décembre 2015 dont copie certifiée est annexée aux présentes ;

Ci-après appelée : «LE LOCATEUR»

ET

LA VILLE DE MONTRÉAL, personne morale de droit public constituée le 1^{er} janvier 2002 en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal* (R.L.R.Q., c. C-11.4), dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006 adoptée par le Conseil d'agglomération à sa séance du 23 janvier 2006 et de l'article 96 de la *Loi sur les cités et villes* ;

Ci-après appelée : «LE LOCATAIRE»

ATTENDU QU'en vertu de l'article 42 du décret numéro 1229-2005 du Gouvernement du Québec, daté du 8 décembre 2005, tel que modifié, notamment, par le décret numéro 1003-2006 daté du 2 novembre 2006, le Locataire peut, aux fins de l'exercice de ses compétences d'agglomération, continuer d'utiliser ou d'occuper tout immeuble ou partie d'immeuble devenu la propriété du Locateur en vertu dudit décret numéro 1229-2005;

ATTENDU QUE le Locataire occupe depuis le 1^{er} février 1997 un immeuble, en l'occurrence l'Édifice décrit ci-après à l'article 2.7, et l'utilise comme poste de quartier 4 du Service de police de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE le Locataire souhaite continuer d'occuper et d'utiliser cette partie de l'Édifice, en l'occurrence les Lieux loués décrits ci-après à l'article 2.9, aux fins de l'exercice de ses compétences d'agglomération;

ATTENDU QUE les parties ont convenu de conclure une entente relativement aux Lieux loués, selon les termes et conditions énoncés ci-après;

PAR CONSÉQUENT, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE

1.1 Le préambule fait partie intégrante des présentes.

2. DÉFINITIONS

2.1 **Acceptation définitive** signifie la date à laquelle, selon l'attestation écrite d'un professionnel, les travaux à corriger et à parachever sont complétés.

2.2 **Acceptation provisoire** signifie la date à laquelle, selon l'attestation écrite d'un professionnel, les travaux sont substantiellement terminés et prêts pour l'usage auquel ils sont destinés, sous réserve de certains travaux à corriger et à parachever (liste de déficiences).

2.3 **Aires et installations communes** signifie les aires, installations, aménagements et équipements dans la Propriété, qui ne sont pas loués ou désignés pour l'être et qui sont disponibles ou désignés, de temps à autre, par le Locateur pour l'usage ou le bénéfice de tous les locataires de la Propriété, y compris le Locataire, ainsi que leurs invités et employés tels que la toiture, les fenêtres, les murs porteurs et les éléments de structure intérieurs et extérieurs, les aménagements paysagers extérieurs, les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation, le groupe électrogène, les systèmes

mécaniques, électriques et autres systèmes d'éclairage et de sécurité, d'entretien, ainsi que les espaces de stationnement les desservant, les allées, les passages et les rampes.

- 2.4 **Date de fin d'occupation** signifie la date de la cessation de l'occupation des Lieux loués par le Locataire.
- 2.5 **Dépenses en immobilisation** signifie toutes dépenses amorties selon les règles comptables, représentant les coûts: **(i)** de toutes réparations ou tous remplacements se rapportant aux Aires et installations communes (ou aux Lieux loués, tel que prévu à l'article 8.2.3), qu'elles soient de nature structurale ou autre, telles que, sans limiter la généralité de ce qui précède, les fondations, les dalles de plancher, les murs extérieurs, les fenêtres, la toiture, les divers systèmes et équipements qui s'y trouvent, tels que les systèmes mécaniques (chauffage, ventilation, climatisation), le groupe électrogène, le système de plomberie, le système électrique, le système de gicleurs, les drains; et **(ii)** de toutes réparations ou réfections majeures, ou de tous remplacements relatif au Terrain tels la réfection du stationnement et l'infrastructure civile.
- 2.6 **Durée** signifie la période décrite à l'article 6.1.
- 2.7 **Édifice** signifie l'édifice dans lequel se trouvent les Lieux loués et portant l'adresse civique 4139, boulevard des Sources en la Ville de Dollard-des-Ormeaux.
- 2.8 **Frais d'administration** signifie les frais d'administration et de gestion de la Propriété, lesquels sont établis à douze virgule cinq pour cent (12,5 %) du montant des dépenses avant taxes à la charge du Locataire, plus les taxes applicables.
- 2.9 **Frais d'exploitation** signifie tous les frais, coûts, honoraires et dépenses réels engagés relativement à l'entretien, la réparation, l'exploitation, et l'administration de la Propriété, tel qu'indiqué à l'article 7.1.
- 2.10 **Lieux loués** signifie les lieux loués au Locataire dans l'Édifice tel que plus amplement décrit à l'article 3.1.
- 2.11 **Locataire** signifie La Ville de Montréal et ses successeurs et ayants droit autorisés.
- 2.12 **Locateur** signifie la Ville de Dollard-des-Ormeaux et ses successeurs et ayants droit.
- 2.13 **Part proportionnelle des Lieux loués** signifie la proportion de la Superficie locative des Lieux loués par rapport à la Superficie locative de l'Édifice.
- 2.14 **Part proportionnelle du stationnement** signifie la proportion de la Superficie du stationnement occupée par le Locataire par rapport à la Superficie du stationnement de la Propriété.
- 2.15 **Propriété** signifie le Terrain et l'Édifice.
- 2.16 **Sinistre** a le sens conféré à ce terme à l'article 11.1.
- 2.17 **Superficie du stationnement de la Propriété** signifie la superficie totale du stationnement de la Propriété exprimée en mètres carrés, telle qu'énoncée à l'article 3.5.
- 2.18 **Superficie du stationnement occupée par le Locataire** signifie la superficie du stationnement occupée par le Locataire exprimée en mètres carrés telle qu'énoncée à l'article 3.4.
- 2.19 **Superficie locative de l'Édifice** signifie la superficie totale de tous les espaces de l'Édifice qui sont loués ou destinés à la location, qu'ils soient loués ou non, exprimée en mètres carrés, telle qu'énoncée à l'article 3.3.
- 2.20 **Superficie locative des Lieux loués** signifie la superficie des Lieux loués exprimée en mètres carrés telle qu'énoncée à l'article 3.2.
- 2.21 **Terrain** signifie le terrain sur lequel sont situés le stationnement et l'aménagement paysager tel qu'il appert au plan de l'annexe B.

3. DÉSIGNATION DES LIEUX LOUÉS

- 3.1 **Lieux loués** - Le Locataire loue au Locataire, par la présente, un espace faisant partie de l'Édifice tel qu'il appert aux plans de l'annexe A sur lesquels les Lieux loués apparaissent en bleu. Le Locataire déclare qu'il occupe déjà les Lieux loués, s'en déclare satisfait et les accepte « tels quels ».
- 3.2 **Superficie locative des Lieux loués** - La Superficie locative des Lieux loués est établie à quatre cent trente-sept virgule soixante-sept mètres carrés (437,67 m²). Elle pourra être ajustée en tout temps pendant la Durée et ses renouvellements afin de refléter toutes modifications apportées aux Lieux loués. La Superficie locative des Lieux loués est mesurée selon la norme BOMA (ANSI -Z65.1-96).
- 3.3 **Superficie locative de l'Édifice** - La Superficie locative de l'Édifice est établie à quatre cent trente-sept virgule soixante-sept mètres carrés (437,67 m²). Elle pourra être ajustée en tout temps pendant la Durée et ses renouvellements afin de refléter toutes modifications apportées à l'Édifice. La Superficie locative de l'Édifice est mesurée selon la norme BOMA (ANSI -Z65.1-96).
- 3.4 **Superficie du stationnement occupée par le Locataire** - La Superficie du stationnement occupée par le Locataire est établie à cinq cent quarante mètres carrés (540 m²). Elle pourra être ajustée en tout temps pendant la Durée et ses renouvellements afin de refléter toutes modifications apportées au stationnement.
- 3.5 **Superficie du stationnement de la Propriété** - La Superficie du stationnement de la Propriété est établie à cinq cent quarante mètres carrés (540 m²). Elle pourra être ajustée en tout temps pendant la Durée et ses renouvellements afin de refléter toutes modifications apportées au stationnement.

4. PART PROPORTIONNELLE

- 4.1 **Lieux loués** - La Part proportionnelle des Lieux loués du Locataire est établie à 100 %. Advenant une diminution ou une augmentation de la Superficie locative des Lieux loués ou de l'Édifice, la Part proportionnelle des Lieux loués sera ajustée automatiquement en conséquence.
- 4.2 **Stationnement** - La Part proportionnelle du stationnement du Locataire est établie à 100 %. Advenant une diminution ou une augmentation de la Superficie du stationnement occupée par le Locataire ou de la Superficie du stationnement de la Propriété, la Part proportionnelle du stationnement sera ajustée automatiquement en conséquence.

5. USAGE DES LIEUX LOUÉS

- 5.1 **Usage permis** - Les Lieux loués seront utilisés comme poste de quartier. Toutefois, pourvu que ce soit aux fins de l'exercice de ses compétences d'agglomération, le Locataire pourra utiliser les Lieux loués à une autre fin, après avoir donné au Locataire un préavis écrit d'au moins six (6) mois et après avoir obtenu le consentement exprès et écrit de ce dernier qui ne pourra refuser ce consentement sans motifs sérieux.
- 5.2 **Aucune cession ou sous-location** - Compte tenu de l'usage spécifique des Lieux loués, tel que stipulé ci-haut, qui découle du fait que cette entente intervient entre deux villes en relation avec le Service de police de la Ville de Montréal, les parties conviennent que, nonobstant toute disposition de la présente entente ou du droit à l'effet contraire, le Locataire ne pourra pas céder cette entente ou sous-louer les Lieux loués, que ce soit en tout ou en partie. Ainsi, si le Locataire ne souhaite plus louer les Lieux loués, il exercera son droit de résiliation en vertu de l'article 18.1.
- 5.3 **Usage raisonnable** - Pendant la Durée de la présente entente ou de ses renouvellements, le Locataire ne doit ni faire, ni tolérer, ni permettre aucun acte, ni aucune chose susceptible d'endommager ou de détériorer les Lieux loués ou une de ses parties au-delà des dommages occasionnés par un usage raisonnable des Lieux loués. Le Locataire doit à ses frais et dépens, réparer et remettre de façon adéquate, satisfaisante et conforme aux règles de l'art toute partie des Lieux loués qui pourrait être endommagée à tout moment par le Locataire à l'exception des dommages causés par l'usure normale.

- 5.4 **Intention des parties** - Les parties reconnaissent que la présente entente constitue un bail, en vertu duquel les Lieux loués sont loués de manière exclusive au Locataire. De plus, il est entendu que le Locataire sera seul responsable de tous les coûts et dépenses réels attribuables à son occupation et à son utilisation des Lieux loués et du stationnement.

6. DURÉE DE L'ENTENTE

- 6.1 **Durée** - La présente entente est d'une durée de dix (10) ans, débutant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2025.
- 6.1.1. **Modifications** - Si, pendant la Durée décrite à l'article 6.1 des présentes, l'une des parties désire apporter des modifications aux conditions de l'entente, elle devra en aviser l'autre partie, au plus tard (vingt-quatre) 24 mois suivant la signature de l'entente. Les parties devront conclure des modifications à apporter à l'entente au plus tard six (6) mois après une telle demande, sans quoi l'entente actuelle continuera de s'appliquer.
- 6.2 **Renouvellement** - À son échéance, l'entente sera automatiquement renouvelée pour des périodes additionnelles de dix (10) ans chacune, aux mêmes termes et conditions. Si l'une des parties désire apporter des modifications aux conditions de l'entente pour le renouvellement, elle devra en aviser l'autre partie, au moins douze (12) mois avant l'échéance de l'entente ou de la période de renouvellement et convenir d'une nouvelle entente avant son expiration, sans quoi l'entente actuelle sera renouvelée automatiquement pour dix (10) ans.

7. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'EXPLOITATION

- 7.1 **Frais d'exploitation** - En contrepartie du droit d'usage des Lieux loués, le Locataire remboursera au Locateur sa part proportionnelle établie à l'article 4 des Frais d'exploitation définis comme des frais, coûts et dépenses réels encourus annuellement pour :
- 7.1.1 **Entretien et réparation des Aires et installations communes** - L'entretien et la réparation intérieure et extérieure des Aires et installations communes et tous les autres services et travaux devant être fournis ou effectués par le Locateur en vertu de cette entente;
- 7.1.2 **Entretien et réparation des Lieux loués** - Les frais, coûts et dépenses réels relatifs aux Lieux loués et leurs améliorations et modifications; aux fins de précision, il est entendu que le Locataire assumera également la même part proportionnelle relativement à tous frais, coûts et dépenses relatifs à d'autres portions de la Propriété, dans l'éventualité où ces frais, coûts ou dépenses sont encourus relativement à une demande spécifique du Locataire et dont le Locataire serait le seul bénéficiaire.
- 7.1.3 **Assurance** - Le coût des assurances souscrites pour l'Édifice, selon la part proportionnelle des Lieux loués établie à l'article 4.1;
- 7.1.4 **Stationnement** - Tous les frais, coûts et dépenses réels relatifs au stationnement, incluant, sans s'y limiter, déneigement, entretien et réparation du stationnement selon la part proportionnelle des Lieux loués établie à l'article 4.2;
- 7.1.5 **Autres demandes du Locataire** - Les coûts réels encourus relativement à toute autre demande du Locataire seront remboursés au Locateur selon la part proportionnelle applicable;
- 7.1.6 **Frais d'administration** - Les frais d'administration et de gestion de la Propriété, tel que décrit à 2.8 s'appliquent aux Frais d'exploitation.
- 7.2 **Modalité de paiement des Frais d'exploitation** - Trimestriellement, lorsque les Frais d'exploitation réels seront connus, le Locateur produira les pièces justificatives appropriées et le Locataire remboursera au Locateur, dans les quarante (40) jours suivant la réception d'une facture, la somme des Frais d'exploitation réels encourus pour ladite période trimestrielle, plus les Frais d'administration sur ces sommes, plus les taxes applicables (telles que TPS et TVQ), le cas échéant.
- 7.2.1 Le cas échéant, le Locateur doit accorder au Locataire les ristournes des taxes.

8. **REMBOURSEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

- 8.1 **Dépenses en immobilisation** - Attendu que le décret auquel il est fait référence dans le préambule de cette entente ne prévoyant rien quant aux Dépenses en immobilisation, le Locataire accepte de rembourser au Locateur sa part proportionnelle des Dépenses en immobilisation, plus des Frais d'administration, tel que décrit à 2.8.
- 8.2 À titre d'exemple et sans limiter la généralité de ce qui précède, le Locataire s'engage à rembourser :
- 8.2.1 100 % des Dépenses en immobilisation effectuées dans les Aires et installations communes, excluant ce qui est prévu à l'article 8.2.2.
- 8.2.2 100 % des Dépenses en immobilisation pour la réfection du stationnement existant (voir annexe B) incluant l'infrastructure civile.
- 8.2.3 100 % des Dépenses en immobilisation effectuées à l'intérieur des Lieux loués ou en relation avec ceux-ci dans le cas où les travaux sont effectués par le Locateur, ou ailleurs sur la Propriété, pour les besoins spécifiques du Locataire.
- 8.3 **Procédures d'approbation de principe des Dépenses en immobilisation** - Au plus tard le 15 septembre de chaque année, le Locateur devra soumettre un avant projet comportant un estimé budgétaire et un échéancier de réalisation des Dépenses en immobilisation prévues pour l'année suivante pour la Propriété afin que le Locataire puisse faire une planification budgétaire appropriée et être en mesure de payer sa part proportionnelle applicable. Le Locataire devra donner son accord, au plus tard quarante (40) jours suivant une demande à cet effet, sur toutes les Dépenses en immobilisation.
- 8.4 **Réalisation des travaux d'immobilisation** – Les travaux d'immobilisation (c'est-à-dire les travaux décrits dans la définition des Dépenses en immobilisation) devront être effectués selon les conditions décrites ci-dessous :
- 8.4.1 Le Locateur devra tenir informé le Locataire de toutes les étapes du processus.
- 8.4.2 Le Locateur devra transmettre au Locataire une copie des documents d'appels d'offres des professionnels et des entrepreneurs.
- 8.4.3 Le Locateur devra transmettre un échéancier de réalisation des travaux au Locataire.
- 8.4.4 Le Locateur devra transmettre une copie de la soumission de l'adjudicataire au Locataire.
- 8.4.5 Advenant que le prix des travaux soit supérieur à ce qui avait été approuvé conformément à l'article 8.3 ou que l'échéancier soit retardé, le Locateur devra obtenir l'autorisation écrite du Locataire avant d'octroyer le contrat. Il est entendu que cette autorisation ne sera pas refusée sans motif sérieux et que le Locataire devra transmettre son autorisation dans les 10 jours ouvrables, à défaut de quoi l'autorisation sera réputée refusée.
- 8.4.6 Pour tous les travaux d'immobilisation effectués dans les Aires et installations communes, le Locateur devra transmettre au Locataire les plans et devis pour acceptation de principe.
- 8.4.7 Pour tous les travaux d'immobilisation effectués dans les Lieux loués, le Locateur devra transmettre au Locataire les plans et devis pour approbation écrite. Le Locataire devra transmettre son approbation dans les 10 jours ouvrables suivant la réception des plans et devis, à défaut de quoi les plans et devis seront réputés approuvés par le Locataire. De plus, le Locateur devra aviser le Locataire de la date de début des travaux au moins dix (10) jours avant le début des travaux.
- 8.4.8 Le Locateur devra permettre au Locataire de suivre l'évolution des travaux qui ont lieu à l'intérieur des Lieux loués.

8.5 **Modalité de paiement des Dépenses en immobilisation** - Les Dépenses en immobilisation seront remboursées par le Locataire au Locateur selon les principes suivants :

8.5.1 Les Dépenses en immobilisation visées à l'article 8.2.3 (relatives aux Lieux loués) seront remboursées comme suit :

(i) si les travaux d'immobilisation ont été réalisés à la demande du Locataire, ce dernier remboursera au Locateur les Dépenses en immobilisation y afférentes à 100%, sur présentation d'une facture selon les dispositions ci-après décrites soit : 85% du montant après l'Acceptation provisoire des travaux et 15% du montant après l'Acceptation définitive des travaux;

(ii) si les travaux d'immobilisation n'ont pas été réalisés à la demande du Locataire, ce dernier remboursera au Locateur les Dépenses en immobilisation y afférentes à 100%, selon le mécanisme prévu à l'article 8.5.2.

8.5.2 Les Dépenses en immobilisation visées aux articles 8.2.1 et 8.2.2 (relatives aux Aires et installations communes et au Terrain) et à l'article 8.5.1 (ii) seront remboursées selon les conditions décrites ci-dessous :

Montant engagé / emprunt	Terme
Jusqu'à 49 999 \$	1 an
50 000 \$ à 199 999 \$	5 ans
200 000 \$ à 499 999 \$	10 ans
500 000 \$ et plus	20 ans

8.5.2.1 Sauf en ce qui concerne les dépenses visées à l'article 8.5.1 (i), le remboursement des Dépenses en immobilisation débutera à la fin des travaux, sur présentation d'une facture accompagnée de l'attestation de fin de travaux émis par un professionnel désigné par le Locateur et approuvé par le Locataire. De plus, les parties conviennent que le coût des dépenses utilisé pour calculer les montants payables par le Locataire en vertu de cet article 8 portera intérêts au même taux que celui applicable aux emprunts en question, ou, à défaut, au taux applicable aux emprunts contractés par le Locateur au même moment.

8.5.2.2 Le remboursement prendra fin à la première des dates suivantes : (i) la Date de fin d'occupation ou (ii) la date de fin du terme pour lequel l'emprunt a été contracté.

8.5.3 En aucun cas le Locataire n'aura droit à un remboursement de Dépenses en immobilisation payées au Locateur et ce, même en cas de résiliation anticipée de cette entente ou de cessation de l'occupation des Lieux loués par le Locataire.

9. **OBLIGATIONS DU LOCATEUR**

Le Locateur s'engage comme suit envers le Locataire :

9.1 **Chauffage, ventilation et climatisation** - Le Locateur doit fournir et entretenir le système de chauffage, de ventilation et de climatisation pour les Lieux loués.

9.2 **Lieux loués** – Le Locateur devra entretenir et réparer les Lieux loués, et effectuer les remplacements nécessaires, au besoin. Il s'agit, sans s'y limiter, de l'entretien, la réparation et, au besoin, le remplacement des équipements de plomberie et des systèmes de sécurité incendie (incluant les extincteurs et les détecteurs de gaz).

9.3 **Électricité** - Le Locateur doit fournir et entretenir en tout temps l'appareillage électrique nécessaire à l'utilisation desdits Lieux loués selon les besoins du Locataire. Cependant, si de nouveaux équipements (incluant, par exemple, une nouvelle entrée électrique) sont requis en raison des travaux du Locataire ou en relation avec ses activités dans les Lieux loués ou l'aménagement de ceux-ci, ou pour répondre aux besoins spécifiques du Locataire, les travaux et coûts y afférents seront entièrement à la charge du Locataire, et non du Locateur.

9.4 **Éclairage** - Le Locateur doit fournir en tout temps l'appareillage électrique standard de l'Édifice et du stationnement.

9.5 **Eau** - Fournir en tout temps le service d'eau froide et d'eau chaude.

- 9.6 **Service d'extermination** – Fournir le service d'extermination lorsque requis.
- 9.7 **Entretien et réparations** - Le Locateur devra entretenir et réparer toutes les Aires et installations communes.
- 9.8 **Entretien extérieur** - Le Locateur devra assurer le déneigement et le déglçage, l'entretien paysager et le nettoyage des vitres pour maintenir les Lieux loués et la Propriété propre et en bon état. L'accès au poste, incluant les voies publiques et les trottoirs y donnant accès, devront être déneigés avec diligence, et ce, après chaque accumulation de neige.
- 9.9 **Libre accès** - Le Locateur doit permettre aux employés du Locataire le libre accès aux Lieux loués, aux Aires et installations communes, en tout temps pendant la Durée de la présente entente et ses renouvellements, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- 9.10 **Jouissance** – Assurer au Locataire la pleine jouissance des Lieux loués et des espaces de stationnement.
- 9.11 **Bon état et propreté** - Maintenir et tenir, en tout temps au cours de la présente entente, la Propriété en bon état et propre à l'occupation. Le Locateur devra remédier à tout défaut et procéder aux réparations dans un délai raisonnable.
- 9.12 **Travaux sous la responsabilité du Locateur** - Le Locateur devra, à sa seule et entière responsabilité, effectuer tous les travaux en immobilisation relatifs aux Aires et installations communes, sous réserve cependant des dispositions de cette entente qui imposent la responsabilité de certains travaux et d'autres obligations au Locataire.
- 9.13 **Avis en cas de travaux** - Lorsque le Locateur, de son propre gré, prévoit faire des travaux dans les Lieux loués, le Locateur doit aviser le Locataire dans un délai raisonnable avant le début des travaux pour fins de coordination. Cependant, lorsque le Locateur prévoit faire des travaux à la Propriété qui pourraient nuire aux activités du Locataire, le Locateur s'engage à aviser le Locataire soixante (60) jours avant le début des travaux, sauf en cas d'urgence.
- 9.14 **Remboursement de coûts par le Locataire** - Aux fins de précision et nonobstant toute disposition à l'effet contraire, le Locataire reconnaît et accepte que le fait que le Locateur assume la responsabilité d'effectuer des travaux et encourt d'autres obligations en vertu de cet article 9 et d'autres dispositions de la présente entente ne signifie pas pour autant que le Locateur doive en assumer seul les coût y afférents, étant entendu que lesdites obligations du Locateur demeurent sujettes, en tout temps, à l'obligation du Locataire d'assumer tout ou partie de ces coûts ou de les rembourser au Locateur selon les termes et conditions de la présente entente (incluant, sans s'y limiter, les parts proportionnelles prévues aux articles 7 et 8).
- 9.15 **Précision** - En conformité avec l'article 15, Le Locateur n'a pas l'obligation d'effectuer quelque travaux que ce soit dans les Lieux loués ou ailleurs sur la Propriété pour accommoder le Locataire, sauf si expressément stipulé dans cette entente.

10. **OBLIGATIONS DU LOCATAIRE**

Le Locataire s'engage comme suit envers le Locateur :

- 10.1 **Dommmages aux Lieux loués** - Le Locataire se tiendra responsable de tous dommages qu'il (ou ses employés, mandataires et ceux dont le Locataire est légalement responsable) pourra causer aux Lieux loués ou à d'autres parties de la Propriété, résultant de ses opérations ou de l'entreposage de ses produits ou matériaux, et il effectuera tous les travaux correctifs requis et assumera tous les dommages s'y rapportant, le cas échéant.
- 10.2 **Avis suite aux dommages** - Le Locataire avisera immédiatement le Locateur de toute déféctuosité, fuite, de tout incendie ou dommage causé de quelque façon aux Lieux loués ou à tout équipement y afférent, ou à d'autres parties de la Propriété.
- 10.3 **Accès aux Lieux loués** - Le Locataire permettra au Locateur d'entrer dans les Lieux loués afin d'y effectuer toutes réparations urgentes et nécessaires.
- 10.4 **État des Lieux loués à la fin de l'occupation** - À la Date de fin d'occupation, le Locataire devra remettre les Lieux loués au Locateur propres et en bon état et il pourra, s'il le désire, enlever, à la Date de fin d'occupation, tous changements, améliorations ou modifications qu'il aura effectués après la signature de la présente entente, en remettant les Lieux loués dans l'état où il les a pris à la date de signature de la présente entente, exception faite des détériorations causées par l'usure normale.

Si le Locataire enlève de tels changements, améliorations ou modifications ou fait d'autres travaux en vertu de cet article 10.4 ou des autres dispositions de cette entente, il devra réparer, à ses frais, tout dommage causé aux Lieux loués par cet enlèvement ou ces travaux, à défaut de quoi le Locateur pourra (sans y être obligé) le faire et le Locataire devra lui en rembourser le coût, plus des Frais d'administration. Toutefois, le Locataire ne peut enlever des Lieux loués aucun meuble qui est, à demeure, matériellement attaché ou réuni à l'Édifice, aucun équipement de plomberie, de chauffage ou de climatisation, aucun fil ou conduit électrique ou téléphonique qui sont devenus immeubles par leur nature et le Locataire n'a alors droit à aucune compensation en retour, ces biens devenant la propriété du Locateur. Si le Locateur désire les enlever, il le fait alors à ses propres frais, sans réclamation contre le Locataire. Les dispositions de cet article 10.4 survivront à la fin de cette entente.

- 10.5 **Entretien ménager** - Le Locataire s'engage à faire l'entretien ménager des Lieux loués et à les garder en bon état, comme le ferait un propriétaire prudent, au cours de la Durée de cette entente.
- 10.6 **Entretien et réparations** – Aux fins d'assurer la pleine jouissance des Lieux loués, le Locataire devra entretenir et réparer les systèmes de sécurité spécifiques au poste de quartier tel que le contrôle d'accès et le système de surveillance par caméra.
- 10.7 **Énergie**– L'énergie de l'Édifice incluant la consommation électrique pour l'éclairage et le chauffage, la ventilation, la climatisation et autres est payable par le Locataire directement à Hydro-Québec.
- 10.8 **Eau**– Le Locataire s'engage à payer les frais encourus de la consommation d'eau.

11. **DOMMAGES ET DESTRUCTION DES LIEUX LOUÉS**

11.1 Lorsque, pendant la Durée de la présente entente et ses renouvellements, l'Édifice ou les Lieux loués ou une partie de ceux-ci sont endommagés ou détruits par un incendie ou par toute autre cause et lorsque, de l'avis du Locataire, les Lieux loués deviennent, en tout ou en partie, impropres à l'occupation (ci-après, un « **Sinistre** »), les règles suivantes seront appliquées :

11.1.1 **Relocalisation** - Le Locataire et le Locateur auront l'obligation mutuelle et en fonction de leurs responsabilités, de rendre le poste de quartier opérationnel entièrement ou partiellement le plus rapidement possible, le cas échéant, et ce pendant toute la durée de la reconstruction ou des réparations. À cet effet, dans le cadre de cette démarche, le Locateur devra fournir une liste de terrains vacants susceptibles de rencontrer les besoins temporaires de relogement du poste de quartier, aux frais du Locataire.

11.1.2 **Remboursement des Frais d'exploitation** - Le Locataire n'est plus tenu de payer les Frais d'exploitation à partir de la date du Sinistre, et ce, jusqu'à la date d'emménagement dans les Lieux loués reconstruits.

Cependant, nonobstant ce qui précède et toute disposition de cette entente ou du droit à l'effet contraire, le Locateur ne sera en aucun cas obligé de reconstruire l'Édifice, que ce soit dans son état pré-Sinistre ou de toute autre manière, et le Locateur pourra mettre fin à cette entente sur préavis écrit de trente (30) jours au Locataire, dans les cent vingt (120) jours de la survenance du Sinistre.

12. **ASSURANCE**

- 12.1 **Assurance du Locataire** - Le Locataire s'auto-assure pour ses biens.
- 12.2 **Assurance du Locateur** - Le Locateur est assuré pour l'Édifice et ses propres biens.

13. **ENSEIGNE**

13.1 Le Locateur doit permettre l'identification des Lieux loués à l'intérieur et à l'extérieur de l'Édifice, incluant le pavoisement. Cependant, toute identification à l'extérieur des Lieux loués, ou à l'intérieur des Lieux loués, mais visible de l'extérieur des Lieux loués, devra être soumise au Locateur pour approbation, laquelle ne peut être refusée sans motif sérieux, et conformément à la réglementation municipale ou gouvernementale.

14. ANTENNES

- 14.1 Sur demande du Locataire, le Locateur s'engage à mettre gratuitement à la disposition de celui-ci (sous réserve de l'article 14.2), un espace sur le toit de l'Édifice, afin de permettre au Locataire d'y installer, à n'importe quel temps au cours de la Durée et ses renouvellements, des équipements de communication requis pour ses propres opérations, comme par exemple : antenne parabolique, satellite, soucoupe, antenne mobile de réception et transmission possiblement montée sur une tour, systèmes de transmission de données utilisant la fibre optique et tout autre équipement de même nature, le tout sujet à l'approbation du Locateur, qui ne pourra refuser sans motifs sérieux, et conformément à la réglementation municipale ou gouvernementale.
- 14.2 Toutes les dépenses liées à un tel équipement (incluant les coûts d'installation, d'entretien, de réparation, les coûts d'énergie et autres) seront assumées par le Locataire. De plus, le Locataire sera responsable d'obtenir à ses frais tout permis requis pour opérer un tel équipement, et le Locataire s'engage à tenir le Locateur indemne et à couvert (incluant, sans s'y limiter, les frais et dépenses, les amendes, les condamnations, les dommages-intérêts, les frais d'expertise et les honoraires judiciaires et extra-judiciaires, le cas échéant), et à le défendre de toute réclamation quelle qu'elle soit, de quiconque, reliée aux équipements installés par ou pour le Locataire en vertu de cet article 14 ou à leur utilisation ou reliée de quelque manière que ce soit aux droits conférés au Locataire en vertu de cette disposition.

15. TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT ET RÉNOVATION

- 15.1 **Travaux réalisés par le Locataire** - À moins d'entente spéciale à ce sujet conformément à l'article 15.2, le Locataire pourra, à ses frais, à l'entière exonération du Locateur, et après avoir obtenu l'approbation du Locateur, effectuer ou faire effectuer des travaux d'aménagement dans les Lieux loués. Dans son avis, le Locataire décrira la nature et l'étendue des travaux visés et fournira un plan préliminaire. Le Locateur ne pourra refuser ou tarder à donner son approbation sans motifs sérieux, le tout selon les termes et conditions suivants :
- 15.1.1 Sur approbation des plans préliminaires par le Locateur, le Locataire fera produire les plans et devis d'exécution. Ils devront être réalisés par un architecte et un ingénieur selon leurs spécialités et devront être soumis au Locateur pour approbation. Suite à cette approbation, ils seront alors considérés comme finaux et les travaux devront être conformes à ceux-ci.
- 15.1.2 Le Locataire convient que toutes modifications aux plans et devis d'exécution déjà approuvés devront faire l'objet d'une nouvelle approbation écrite du Locateur à défaut de quoi, le Locateur pourra exiger la démolition de ces dits travaux de même que la réparation de tous dommages causés par cette démolition, le tout aux frais du Locataire.
- 15.1.3 Le Locataire sera responsable de conclure les contrats avec les ingénieurs, architectes, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte.
- 15.1.4 Le Locataire tiendra le Locateur indemne de toute poursuite, action ou réclamation, qui pourrait lui être adressée relativement à des dommages causés par la faute du Locataire, ou autrement, dans le cadre de la réalisation des travaux.
- 15.1.5 Le Locataire devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire.
- 15.1.6 Le Locataire s'engage à ce que tous les travaux soient exécutés conformément aux règles de l'art, aux lois et règlements en vigueur et aux plans et devis d'exécution approuvés par le Locateur.
- 15.1.7 Le Locateur pourra suivre l'évolution des travaux. Pour ce faire, le Locateur pourra désigner toute personne autre que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant la construction, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux afin de s'assurer, notamment, que la construction se fasse conformément aux dispositions de la présente entente. La présence du représentant du Locateur n'aura pas pour effet de dégager le Locataire de sa responsabilité quant aux travaux de réaménagement, de rénovation ou d'agrandissement.
- 15.1.8 Le Locataire s'assurera qu'aucune hypothèque légale ne soit publiée contre la Propriété au registre foncier et, s'il devait néanmoins arriver qu'une telle hypothèque soit publiée, procédera à sa radiation avec diligence.

15.1.9 Le Locataire devra remettre une copie des plans tels que construits au Locateur.

15.2 **Travaux réalisés par le Locateur, à la demande et aux frais du Locataire** - Si le Locataire demande au Locateur d'effectuer des travaux d'aménagement additionnels dans les Lieux loués et que le Locateur, à son entière discrétion, décide d'accéder à cette demande, les coûts seront aux seuls frais du Locataire sauf ceux prévus à l'article 15.2.6. L'échéancier de même que le prix pour ces travaux devront être négociés avant leur réalisation et, à cet effet, le Locateur devra fournir les informations requises à l'établissement du juste prix et du délai de livraison, le tout selon les modalités suivantes :

15.2.1 Le Locateur s'engage à ce que tous les travaux soient exécutés conformément aux règles de l'art, aux lois et règlements en vigueur, aux spécifications des programmes applicables et aux devis et plans du Locataire (sujet à leur approbation par le Locateur, lequel ne pourra refuser sans motifs sérieux).

15.2.2 Sur approbation des plans préliminaires par les parties, le Locateur fera produire les plans et devis d'exécution. Ils devront être réalisés par un architecte et un ingénieur selon leurs spécialités.

15.2.3 Les plans et devis d'exécution devront être soumis au Locataire pour approbation. Suite à cette approbation, ils seront alors considérés comme finaux et les travaux devront être conformes à ceux-ci. L'approbation des plans et devis d'exécution ne dégage pas le Locateur de sa responsabilité d'effectuer les travaux conformément aux normes et standards prévus au programme technique et devis de performance technique qui lui seront soumis lors d'une demande de travaux.

15.2.4 Aucune des composantes des plans finaux sera réputée modifier les termes de cette entente ou sera réputée constituer une autorisation pour effectuer des travaux supplémentaires.

15.2.5 Le Locateur convient qu'aucun coût supplémentaire («extra»), s'il y a lieu, ne sera payé sans avoir fait préalablement l'objet d'une approbation écrite du Locataire.

15.2.6 Si le Locateur effectue ou fait effectuer des travaux non conformes aux plans finaux, il sera responsable de tous les coûts supplémentaires résultant de tels travaux.

15.2.7 Le Locateur sera responsable de conclure les contrats avec les ingénieurs, architectes, consultants, entrepreneurs, surveillants de travaux et autres intervenants, le tout en son nom et pour son compte. Le Locateur tiendra le Locataire indemne de toute poursuite, action ou réclamation, qui pourrait lui être adressée relativement à des dommages causés par la faute du Locateur dans le cadre de la réalisation des travaux.

15.2.8 Le Locateur devra obtenir un permis de construction et tout autre permis nécessaire.

15.2.9 Le Locataire pourra suivre l'évolution des travaux afin de s'assurer, notamment, que la construction se fasse conformément aux dispositions de la présente entente. La présence du représentant du Locataire n'aura pas pour effet de dégager le Locateur de sa responsabilité quant aux travaux de réaménagement, de rénovation ou d'agrandissement.

15.2.10 Le Locateur s'engage à faire en sorte que l'architecte, l'entrepreneur, les sous-traitants, fournisseurs de matériaux et de services, ouvriers et tout autre intervenant coopèrent raisonnablement avec le représentant du Locataire pour permettre à ce dernier de remplir adéquatement son mandat.

15.2.11 Le Locataire pourra désigner toute personne autre que son représentant désigné pour visiter le chantier pendant la construction, pour prendre des mesures ou pour faire toute inspection concernant les travaux. Un tel geste ne devra pas être interprété comme étant une prise de possession de la part du Locataire, ni une renonciation à quelque droit prévu à la présente entente.

15.2.12 Les travaux devront être terminés et avoir fait l'objet d'une Acceptation provisoire selon les modalités prévues au paragraphe suivant.

15.2.13 Dès que les travaux seront terminés et prêts à l'usage auxquels ils sont destinés, sous réserve de certains travaux à corriger ou parachever, un expert (architecte, ingénieur ou autre professionnel qui sera désigné par le Locateur) en fera l'examen en vue de leur Acceptation provisoire. Il attestera par écrit la conformité des travaux, sous réserve de certains travaux à corriger ou à parachever dont il dressera une liste. Celle-ci indiquera les délais dans lesquels les déficiences devront être corrigées.

15.2.14 Lorsque tous les travaux à corriger et à parachever mentionnés à la liste dressée lors de l'Acceptation provisoire auront été complétés, l'expert désigné attestera par écrit l'Acceptation définitive des travaux. Une telle acceptation définitive des travaux ne couvre pas les vices ou malfaçons non apparents, de même que les travaux pour lesquels une inspection raisonnable ne peut être faite à cause d'une non-utilisation temporaire ou autre raison similaire, tel que le système de chauffage lorsque l'acceptation des travaux se fait à l'été, la climatisation et l'état du stationnement lorsque l'acceptation des travaux a lieu en hiver.

15.2.15 Le coût des travaux de réaménagement et de rénovation incluant les honoraires professionnels sont payables par le Locataire au Locateur sur présentation d'une facture par le Locateur selon les dispositions ci-après décrites soit : 85 % du montant après l'Acceptation provisoire des travaux, tel que décrit à l'article 15.2.13 et 15 % du montant après l'Acceptation définitive des travaux, tel que décrit à l'article 15.2.14. Les Frais d'administration sont applicables et payables par le Locataire au Locateur.

15.2.16 Le Locateur devra remettre une copie des plans tels que construits au Locataire en ce qui a trait aux travaux effectués par le Locateur en vertu du présent article 15.2.

15.3 **Rénovation majeure** - Lorsque, pendant la Durée de la présente entente et ses renouvellements, les Lieux loués ou une partie de ceux-ci font l'objet de rénovation majeure nécessitant la relocalisation des Lieux loués ou une partie de ceux-ci, le Locataire aura l'entière responsabilité de relocaliser, à ses frais, le poste de quartier, et ce, pendant toute la durée des travaux. Les Frais d'exploitation seront payés selon la disposition suivante :

15.3.1 Si les Lieux loués ne sont pas occupés, le Locataire n'est plus tenu de payer les Frais d'exploitation à partir de la date de la relocalisation, et ce, jusqu'à la date d'emménagement dans les Lieux loués rénovés.

16. ACCÈS DU LOCATEUR AUX LIEUX LOUÉS

16.1 Pour des raisons de sécurité, le Locateur n'aura pas accès aux Lieux loués à moins d'une autorisation du Locataire, sauf en cas d'urgence. Seules les personnes ayant fait l'objet d'une enquête de sécurité au préalable seront admises à pénétrer dans les Lieux loués. À cette fin, le Locateur devra faire parvenir l'identité de ses employés, mandataires et sous-traitants qui auront accès aux Lieux loués. Suite aux enquêtes de sécurité, seules les personnes acceptées par le Locataire auront accès aux Lieux loués.

16.1.1 Sans limiter la portée générale de ce qui précède, les termes *employé, mandataire et sous-traitant* du Locateur incluent toute personne par lui désignée ou dont les services ont été retenus afin d'effectuer des travaux d'entretien, des réparations, modifications, remplacements, installations, vérifications ou autres à l'intérieur des Lieux loués.

17. FORCE MAJEURE

17.1 Aucune des parties aux présentes ne sera responsable du défaut de remplir une obligation prévue à la présente entente, du retard à remplir l'une d'elles, ni de quelque dommage ou perte encouru par l'une ou l'autre des parties, si tel défaut, retard, dommage ou perte est causé par un cas de force majeure tel qu'une guerre, un désastre naturel, une émeute, un incendie ou tous les autres sinistres ou accidents ou tous autres événements hors du contrôle du Locateur ou du Locataire, selon le cas. S'il y a lieu, toute période nécessaire à l'exécution d'une telle obligation sera prolongée pour une période équivalente à la période d'empêchement. Les parties conviennent qu'une incapacité financière du Locateur ou du Locataire, de même qu'une grève ou toute autre controverse syndicale, ne constituent pas des cas de force majeure.

18. RÉSILIATION DE L'ENTENTE

- 18.1 **Droit de résiliation par le Locataire** - Le Locataire aura le droit en tout temps pendant la Durée de la présente entente et de ses renouvellements, le cas échéant, de résilier la présente entente sur avis écrit de douze (12) mois envoyé au Locateur.
- 18.2 **Fin de l'occupation des Lieux loués et droit de résiliation par le Locateur** - Si le Locataire cesse d'occuper les Lieux loués avant la fin de la Durée de cette entente ou de tout renouvellement de celle-ci, tous les droits du Locataire en vertu de cette entente, prendront fin le jour de la Date de fin d'occupation, le tout sous réserve des autres droits et recours du Locateur. De plus, sous réserve des conditions prévues à l'article 15.3 qui ne s'appliquent pas, si le Locataire cesse d'occuper les Lieux loués pour plus de soixante (60) jours consécutifs, le Locateur aura le droit de résilier cette entente en tout temps, sur préavis de trente (30) jours au Locataire.
- 18.3 **Remise ou agrandissement d'une partie des Lieux loués** – Le Locataire et le Locateur auront le droit en tout temps pendant la Durée de la présente entente et de ses renouvellements, de faire une demande d'ajout ou de remise d'espace moyennant un avis écrit envoyé à l'autre partie. Il est entendu et convenu entre les parties que l'acceptation d'une telle demande est entièrement discrétionnaire à la partie qui la reçoit.

Advenant que le Locataire ou le Locateur accepte la proposition mentionnée au paragraphe précédent, tous les frais inhérents résultant de l'ajout ou de la remise des espaces seront à l'entière responsabilité du demandeur.

19. PERSONNE – CONTACT

- 19.1 **Désignation du responsable** - Le Locateur doit fournir le nom, l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopieur et l'adresse courriel d'une personne responsable ou de son remplaçant qui recevra les plaintes du Locataire.
- 19.2 **Appels d'urgence** - Le Locateur doit fournir au Locataire un numéro de téléphone pour les appels d'urgences (24 heures par jour et 7 jours par semaine) (ex : Sécurité publique) et le Locataire doit faire de même par rapport au Locateur (i.e., fournir au Locateur un numéro de téléphone pour les appels d'urgences, 24 heures par jour et 7 jours par semaine).

20. AVIS ET DOMICILE

Avis - Lorsqu'aux termes de la présente entente il est nécessaire ou permis qu'une ou l'autre des parties donne ou signifie un avis, un préavis ou une demande, l'avis, le préavis ou la demande doit être écrit et dûment donné ou signifié par lettre recommandée, par poste prioritaire ou par télécopieur :

au Locateur, à l'adresse suivante :

Service des affaires juridiques et du greffe
Ville de Dollard-des-Ormeaux
12 001, boul. de Salaberry
Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2A7
Télécopieur : 514-684-0125

au Locataire, à l'adresse suivante :

Ville de Montréal
Service de la gestion et de la planification immobilière
Division Locations
303, Notre-Dame Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Télécopieur : 514-872-8350

Tout avis ainsi livré sera considéré avoir été valablement donné et reçu à la date de sa livraison, ou de son envoi par télécopieur, ou, si posté, le cinquième jour suivant la date de la mise à la poste, sauf s'il se produit une interruption du service postal à la date de la mise à la poste, auquel cas cet avis devra être transmis par messenger ou par télécopieur.

21. **ANNEXES**

Les annexes font partie intégrante de cette entente et sont les suivantes :

- Annexe «A» - Plan des Lieux loués
- Annexe «B» - Plan du Terrain et du stationnement

EN FOI DE QUOI, le Locateur a dûment signé le présent document, en deux exemplaires, à _____, ce ____e jour du mois de _____ 2016.

Par : _____
Jack Benzaquen

Par : _____
Sophie Valois

EN FOI DE QUOI, le Locataire a dûment signé le présent document, en deux exemplaires, à Montréal, ce ____e jour du mois de _____ 2016.

Par : _____
Yves Saindon

ANNEXE A

PLAN DES LIEUX LOUÉS

Lieux loués apparaissant en bleu

HISTORIQUE D'INTERVENTION

DATE	INTERVENANT	DESCRIPTION

LES APPARTEMENTS SONT MESURÉS
SELON LA MÉTHODE DOMA 1996

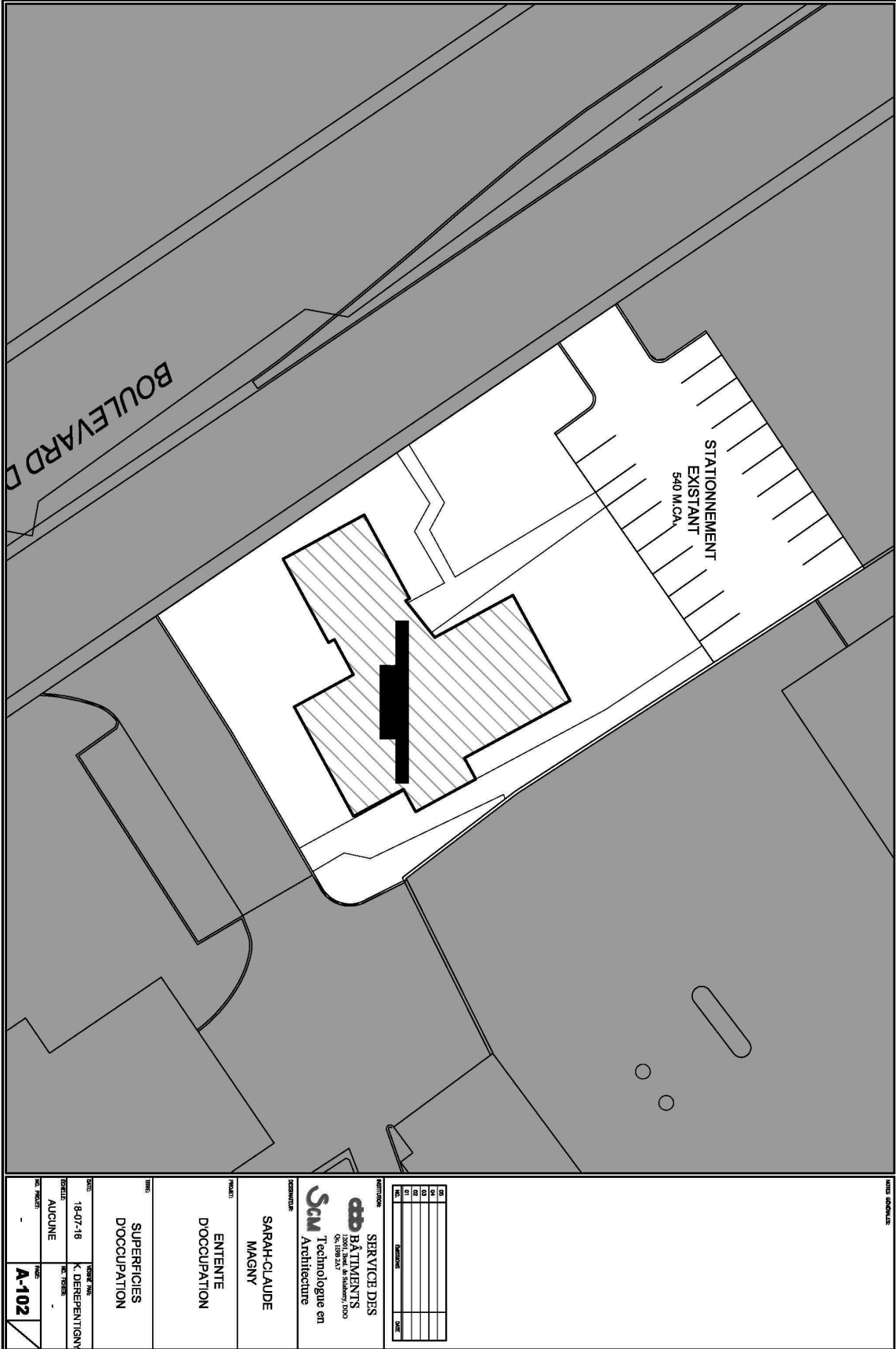
POSTE DE QUARTIER NO 4

Adresse: **4139 Boulevard des Sources**
 Numéro: **RZ-DE CHAUSSÉE**
 No bâtiment: **3165** No terrain: **3165-50**
 Dernière par: **SL** Échelle: **1/217**
 Date: **25/03/2009** Type de coupe: **à l'échelle**
 Responsable Immobilier: **Danielle Langis 672-7977**

VILLE DE MONTRÉAL
 SERVICE DES IMMOBILIERES
 DIVISION GÉSTION IMMOBILIERE

ANNEXE B

PLAN DU TERRAIN ET DU STATIONNEMENT



Dossier # : 1164565005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section location
Objet :	Approuver l'entente d'occupation par laquelle la Ville de Montréal loue du locateur Ville de Dollard-des-Ormeaux, un espace situé au 4139, boulevard des Sources, utilisé pour le poste de quartier 4 pour le Service de police de la Ville de Montréal. La dépense totale est de 1 271 970 \$ (non taxable). Bâtiment 3165

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1164565005 entente d'occupation PDQ 4.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Marie-France LESAGE
Conseillère en gestion des ressources
financières
Service des finances, Direction du conseil et du
soutien financier - P.S. Sécurité publique

Tél : 514 280-2944

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Anne POIRIER
Chef de division

Tél : 514516-5877

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1166340004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention de contribution à cette fin. Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et celle de 2018 de 60 000 \$.

Il est recommandé :

1. D'accorder une contribution maximale et non récurrente de 250 000 \$, incluant les taxes applicables, à l'organisme sans but lucratif Cyclo-Club Lachine pour la réalisation des Mardis cyclistes de Lachine de 2016 à 2018;
2. D'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville et Cyclo-Club Lachine, établissant les modalités et conditions d'octroi de la contribution financière;
3. D'autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports;
4. D'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service de la diversité sociale et des sports à hauteur de 95 000 \$ pour 2017 et 60 000 \$ pour 2018;
5. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166340004

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Compétence d'agglomération :	Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention de contribution à cette fin. Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et celle de 2018 de 60 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Cyclo-Club Lachine (CCL) est un organisme à but non lucratif constitué le 20 avril 1976 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. CCL organise les *Mardis cyclistes de Lachine* (MCL) depuis 39 ans dans l'arrondissement de Lachine. CCL a adressé une demande de soutien financier à la Ville de Montréal dans le cadre du *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale, et métropolitaine* (Programme). La demande ne peut pas être traitée à l'intérieur du Programme étant donné que l'événement ne répond pas aux critères spécifiques de celui-ci. Toutefois, considérant le caractère unique de l'événement, son historique au sein de la communauté cycliste et de la communauté montréalaise, ainsi que l'importance de l'événement sur la scène provinciale, le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a évalué la demande du promoteur en marge du Programme.

L'organisme demande à la Ville un soutien financier de 250 000 \$ pour la présentation des MCL pour les trois prochaines années. Cette contribution financière serait versée comme suit : 95 000 \$ en 2016, 95 000 \$ en 2017 et 60 000 \$ en 2018. Le soutien technique, matériel et logistique, détaillé en pièce jointe, est déjà fourni par l'arrondissement de Lachine ainsi qu'une contribution financière de 10 100 \$ (CA16 19 0111).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0111 11 avril 2016 Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-Club de Lachine pour l'année 2016 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

CA15 19 0125 13 avril 2015 Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-club de Lachine pour l'année 2015 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

CA14 19 0155 12 mai 2014 Autoriser et soutenir les activités de l'organisme Cyclo-club de Lachine pour l'année 2014 - Soutien financier de 10 100 \$ et un soutien technique, matériel et logistique.

DESCRIPTION

Les MCL constituent un événement unique en son genre dans l'est du Canada et une des très rares courses amateurs de cyclisme sur route à Montréal. Ils se tiennent dans l'arrondissement de Lachine depuis 39 ans. Cet événement à caractère métropolitain n'a pas de comparable sportif à Montréal. Il jouit d'une excellente réputation. L'événement attire les cyclistes de niveau élite de l'est du Canada ainsi que des cyclistes professionnels et internationaux. Le rayonnement de cet événement est surtout local, régional et provincial.

Durant 10 semaines, une course de type critérium est présentée tous les mardis soir de juin, juillet et août. Un circuit est fermé dans les rues de l'arrondissement et cinq différentes catégories sont au programme : minime homme et femme, cadet homme et femme, et « Pro-Élite ». Près de 200 coureurs se disputent la victoire chaque semaine.

Historique du soutien financier de la Ville à l'événement

CCL bénéficie d'un soutien financier annuel de 10 100 \$ de la part de l'arrondissement de Lachine depuis 2014. Aussi, en 2012, le SDSS a octroyé au CCL un soutien financier exceptionnel de 14 000 \$ via le *Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale, et métropolitaine* (Programme) afin d'aider l'organisme à souligner son 35^e anniversaire.

Demande de soutien financier 2016

Le présent dossier décisionnel recommande d'accorder un soutien financier total et maximal de 250 000 \$ à l'organisme pour l'événement les *Mardis cyclistes de La chin e* pour les années 2016, 2017 et 2018. Cette contribution financière serait versée comme suit : 95 000 \$ en 2016 et 2017, et 60 000 \$ en 2018. Le soutien financier devra être affecté exclusivement aux dépenses admissibles décrites au projet de convention, dont le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'événement, le coût du matériel promotionnel, des autorisations, des sanctions et des permis requis, ainsi que toutes autres dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue des MCL jugées acceptables par la Ville. Les versements annuels se feraient comme suit :

Année	1 ^{er} versement	2 ^e versement	
2016	65 000 \$ - À la signature de la convention	30 000 \$	Suite à la réception, par la Ville, du bilan final de l'événement et des états financiers vérifiés de l'organisme.
2017	65 000 \$ - 1 ^{er} mars 2017	30 000 \$	
2018	40 000 \$ - 1 ^{er} mars 2018	20 000 \$	

Biens et services

Les coûts engendrés en biens et services pour l'arrondissement de Lachine représentent une valeur de l'ordre de 60 000 \$. Il s'agit notamment de prêt et de transport d'équipements, de l'utilisation gratuite d'un local de bureau dans le chalet du parc LaSalle, de la présence de patrouilleurs, du remorquage des véhicules sur le trajet, d'un camion balai de rue et

citerne, de frais de menuiserie, d'un peintre ainsi que des frais reliés à l'électricité.

Montage financier

La contribution de la Ville, incluant le soutien financier de l'arrondissement de Lachine, représenterait 70 % du budget prévisionnel en 2016 et 2017, et 47 % en 2018. Le tableau suivant illustre le montage financier prévisionnel annuel de 2016 à 2018, sachant que CCL devra obtenir le soutien d'autres partenaires financiers en 2018 afin de compléter le financement :

Revenus	
Subventions majeures (Ville de Montréal et autres partenaires financiers)	95 000 \$
Soutien financier - Arrondissement de Lachine	10 100 \$
Soutien financier - Député	2 000 \$
Commandites corporatives	27 000 \$
Inscriptions	15 900 \$
Total	150 000 \$
Dépenses	
Frais d'opération	80 000 \$
Frais de promotion	55 000 \$
Frais d'administration	15 000 \$
Total	150 000 \$

Entente de soutien

Parmi les obligations identifiées dans la convention de contribution, CCL s'engage à :

- Assumer l'organisation et le financement du programme d'activités ainsi que l'entière responsabilité financière liée à la tenue des MCL;
- Transmettre à la Ville une reddition de compte complète, incluant notamment, une revue de presse, un rapport final de l'événement, une étude des retombées économiques, un bilan de visibilité accordée à la Ville et des factures pour des dépenses admissibles équivalant à la contribution financière de la Ville pour l'année en cours;
- Soumettre à la Ville pour approbation, au plus tard, le 1^{er} mai de chaque année de la durée de l'entente, les prévisions budgétaires des MCL de l'année en cours; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues.

Par ailleurs, via une résolution adoptée le 30 mai 2016 (p. j.), CCL s'engage à assumer tout dépassement de coûts et tout déficit en lien avec l'organisation des MCL et d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de trouver un partenaire financier majeur d'ici l'année 2018.

JUSTIFICATION

Pérennité de l'événement

L'organisateur des MCL demande l'engagement de la Ville pour la période 2016-2018 afin d'assurer la pérennité de l'événement et pour lui permettre de conclure des ententes à long terme avec d'autres partenaires. L'obtention d'autres partenaires financiers à partir de 2018 diminuera ainsi la hauteur du soutien municipal.

Rayonnement et envergure

Les MCL jouissent d'une réputation dépassant les frontières de Montréal. Leur notoriété et leur niveau de compétition toujours croissant en font un arrêt populaire auprès des cyclistes

internationaux de passage dans l'est du Canada.

Retombées sociales et sportives

La programmation des MCL permet aux jeunes cyclistes d'emprunter le même parcours que les cyclistes de niveau élite en les côtoyant chaque semaine. Cette formule encourage le développement sportif optimal des jeunes cyclistes montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 250 000 \$, serait financé par le budget de fonctionnement de la Ville. Pour ce faire, une somme totale de 250 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget du SDSS.

Pour l'année 2016, il est recommandé d'autoriser un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le SDSS. Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact sur le cadre financier des deux exercices subséquents jusqu'en 2018. Ainsi, un ajustement à la base budgétaire du SDSS à la hauteur de 95 000 \$ serait requis pour l'exercice 2017 et de 60 000 \$ pour l'exercice 2018.

Cette dépense serait assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément au plan Montréal durable 2016-2020 de la Ville de Montréal, le Service de la diversité sociale et des sports a sensibilisé le promoteur à organiser un événement écoresponsable et/ou zéro déchet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En approuvant l'octroi d'une contribution financière d'une valeur maximale de 250 000 \$ au CCL, la Ville contribue à la pérennité des MCL et permet ainsi au CCL d'effectuer les démarches de recherche nécessaires d'un partenaire financier majoritaire d'ici l'année 2018. Si la Ville reporte ou refuse d'approuver le présent dossier décisionnel, elle :

- Pourrait mettre le CCL dans une situation financière précaire;
- Risquerait de perdre la tenue des MCL, ce qui pourrait nuire à sa réputation de Ville d'événements sportifs et freiner le développement du cyclisme compétitif à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par le promoteur de l'événement sportif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Septembre 2016 : remise du rapport final à la Ville pour l'édition 2016.

- Juillet 2016 à septembre 2018 : suivi du respect des obligations assumées par chaque partie.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ted COX, Lachine

Lecture :

Ted COX, 13 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

William MOYLAN
Conseiller en planification

Tél : 514-872-0734
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Luc DENIS
Chef de division

Tél : 514-872-0035
Télécop. : 514-872-9255

Le : 2016-07-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133
Approuvé le : 2016-07-25



Montréal, le 6 mai 2016

Monsieur Dimitrions Jim Beis
Maire de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro
Membre du comité exécutif de Montréal
Responsable de l'approvisionnement des sports et loisirs
13665, boul. de Pierrefonds
Pierrefonds (Québec) H9A 2Z4

Objet : Les Mardis Cyclistes; demande d'aide financière 2016, 2017, 2018

Bonjour Monsieur Beis,

Par la présente, je vous adresse une demande d'aide financière à l'égard de l'événement : Les Mardis Cyclistes de Lachine. Cette demande s'avère pour une période triennale soit : en 2016 et 2017 pour un montant de \$ 95 000.00 par année et en 2018 pour un montant de \$ 60 000.00 pour l'année. Toute l'information nécessaire pour compléter le dossier de demande est en cours avec M. William Moylan, conseiller en planification des événements sportifs, Ville de Montréal.

M. Beis, l'aide financière par la Ville de Montréal est indispensable pour continuer à servir la ville dans son rayonnement, à travers les sports et loisirs de l'arrondissement Lachine et par conséquent, qui se déploie sur toute la communauté de Montréal. Nous nous sommes donnés une mission il y a bientôt 40 ans et nous comptons avec votre aide de la continuer dans les années futures.

Au nom de l'organisation des Mardis Cyclistes de Lachine et en mon nom personnel, Monsieur Beis, nous vous remercions, vous et vos collègues, pour l'attention que vous porterez à la présente.

Veuillez agréer, Monsieur Beis, l'expression de nos salutations distinguées.

Joseph « Tino » Rossi, d.g.
Cell. : 514 924 0224



Montréal, le 14 avril 2016

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT

Les Mardis cyclistes sont différentes activités et compétitions cyclistes sur route organisées et tenues par le Cyclo Club Lachine.

- Les Mardis Cyclistes de Lachine présentent 10 mardis en soirée de courses sur route durant la période estivale et ce, depuis maintenant 39 ans sur le circuit du Parc Lasalle; 10^{ième} Avenue, rue St-Antoine, 16^{ième} avenue et la rue Victoria; voir la page 3. Le circuit mesure 1,61 kilomètre au tour et bénéficie d'une pente de 5%; circuit unique en Amérique.
- Tout en favorisant le développement massif du sport cycliste, les Mardis Cyclistes développent les qualités physiques et intellectuelles intrinsèques de l'individu et ainsi aide à la progression du tissu social. Les Mardis Cyclistes se révèlent une école de discipline, d'efficacité, de persévérance permettant à l'individu d'atteindre ses objectifs.
- L'événement reçoit des athlètes de tous les coins du monde. Nous recevons des athlètes provenant du Montréal métropolitain, de toutes les régions de la province de Québec, du Canada et de différents pays du monde.

MARDI (10X); JOUR DE COMPÉTITION

- 1) Les préparatifs et le montage des installations débutent à 9h00
Le démontage des installations se fait entre 21h00 et 23h00
- 2) Les équipes arrivent vers 16h00 et prennent place dans leur enclos qui se trouve le long de la 10^{ième} Avenue.
 - Environ 220 athlètes participe ou 3 départs de la soirée.
- 3) Le programme de compétition débute à 17h30 et prend fin vers 20h30.
- 4) Les Dignitaires arrivent pour 18h00 et ils sont reçus dans la marquise.
 - Un repas leur est offert.
- 5) Les cérémonies après les courses se déroulent de 20h15 à 20h40.
 - Les athlètes sur le podium sont accueillis par différents dignitaires, des gerbes de fleurs, des plaques et des trophées leur sont remis.
- 6) Lors de la 3^{ième} étape le 21 juin, nous avons reçu l'équipe professionnelle de 8 athlètes, CYCLING ACADEMY provenant de la Grèce.
- 7) Lors de la 6^{ième} étape le 12 juillet, nous avons reçu la délégation des Jeux du Québec pour présenter Flamme des Jeux.
La soirée fut dédiée entièrement à l'honneur des Jeux du Québec et de la ville de Montréal.
Pour enrichir d'avantage la soirée, en plus des cérémonies protocolaires, nous avons invité l'équipe nationale de la Nouvelle-Zélande avec 6 de leurs athlètes, nous avons aussi invité un athlète des Pays-Bas.
- 8) À la fin de chaque soirée des Mardis Cyclistes, parmi les milliers de spectateurs, les plus chanceux reçoivent des prix de présence par un tirage au sort.
- 8) Jusqu'à présent nous avons une couverture médiatique de l'évènement très honorable, tout réseau confondu.
- 9) Il va de soi que lors de la présentation de la Grande Finale mardi, le 16 août 2016, la soirée sera beaucoup plus élaborée afin de l'enrichir pour qu'elle soit des plus mémorable et grandiose. Chaque année la Grande Finale fait partie des événements les plus courus dans la métropole et ses environs.

Dates des Mardis Cyclistes 2016 :

Conférence de presse, lancement de la saison 1^{er} juin

Les 10 mardis de la saison : 7-14-21-28 juin

5-12-26 juillet (19 Pause)

2-9-16 août (Grande Finale).

CIRCUIT DES MARDIS CYCLISTES



Dossier # : 1166340004

Unité administrative responsable : Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique

Objet : Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention de contribution à cette fin. Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et celle de 2018 de 60 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[Cyclo-Club Lachine convention visée.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline DUHAIME
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division - droit contractuel
Tél : 514-872-8323
Division : Affaires civiles



CONVENTION DE CONTRIBUTION

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est le 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Me Yves Saindon, greffier, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **CYCLO-CLUB LACHINE**, personne morale légalement constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies*, dont l'adresse principale est au 2100, boulevard Saint-Joseph, Montréal, Québec, H8S 2N7, agissant et représentée par monsieur Joseph Tino Rossi, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes en vertu d'une résolution de son conseil d'administration adoptée à une assemblée tenue le 30 mars 2016, dont une copie est jointe à l'Annexe 2 de la présente convention;

ci-après appelée le « **Cocontractant** »

La Ville et le Cocontractant ci-après individuellement ou collectivement appelés « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE le Cocontractant a proposé à la Ville de tenir à Montréal, à chaque année pendant trois ans (2016 à 2018) les Mardis cyclistes de Lachine tel que plus amplement décrit à l'Annexe 1 de la présente convention (ci-après collectivement appelé l'« **Événement** »);

ATTENDU QUE la Ville désire, pour les années 2016, 2017 et 2018, appuyer la tenue de l'Événement par une participation financière devant être affectée exclusivement à l'organisation et la tenue de l'Événement;

ATTENDU QUE le Cocontractant assume l'entière responsabilité du financement, de l'organisation et de la tenue de l'Événement;

ATTENDU QUE le Cocontractant a sollicité une contribution de la Ville afin de lui permettre de tenir l'Événement;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager le Cocontractant à tenir l'Événement en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente convention prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une *Politique de gestion contractuelle* en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique au Cocontractant.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule et les Annexes 1, 2, 3 et 4 font partie intégrante de la présente convention et les dispositions de cette dernière prévalent sur toute disposition et des Annexes 1, 2, 3 et 4 qui serait inconciliable avec celle-ci.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « **Annexe 1** » : le document intitulé « Description de l'événement » daté du 14 avril 2016 qui décrit notamment les différentes activités et compétitions organisées et tenues par le Cocontractant dans le cadre de l'Événement de même que le Site et le parcours;
- 2.2 « **Annexe 2** » : la résolution du conseil d'administration du Cocontractant adoptée le 30 mars 2016, autorisant monsieur Joseph Tino Rossi à signer la présente convention;
- 2.3 « **Annexe 3** » : le document intitulé « Liste des dépenses admissibles et non admissibles ». La contribution financière de la Ville doit exclusivement être affectée aux dépenses admissibles figurant sur cette liste;
- 2.4 « **Annexe 4** » : le document intitulé « Protocole de visibilité de la Ville »;
- 2.5 « **Arrondissement** » : l'arrondissement de Lachine;
- 2.6 « **Directrice** » : la directrice du Service de la diversité sociale et des sports de la Ville ou son représentant dûment autorisé;
- 2.7 « **Rapport annuel** » : document présentant le profil du Cocontractant, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente convention;
- 2.8 « **Reddition de compte** » : la liste des interventions, projets ou activités effectués, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion;
- 2.9 « **Site** » : l'ensemble des rues, des parcs ou autres endroits autorisés qui appartiennent à la Ville, qui sont indiqués à l'Annexe 1 et qui sont utilisés par le Cocontractant pour la tenue de l'Événement.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions de la contribution de la Ville pour permettre au Cocontractant d'organiser et de tenir l'Événement sur le Site.

ARTICLE 4 **DURÉE**

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par toutes les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 (Défauts) et 8 (Résiliation) lorsque toutes les obligations qui y sont prévues ont été complétées par les Parties, mais au plus tard le 31 décembre 2018.

Nonobstant la fin de la présente convention prévue ci-haut ou aux articles 7 et 8, il est entendu que les articles 6.3.2, 6.3.6, 6.3.9, 6.3.8, 6.3.11 et 10.4 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 En considération du respect par le Cocontractant de toutes et chacune des obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention, la Ville convient de verser au Cocontractant une somme maximale de deux cent cinquante mille dollars (250 000,00 \$), incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, laquelle somme doit exclusivement être affectée aux dépenses admissibles décrites à l'Annexe 3 de la présente convention. Cette contribution financière sera versée au Cocontractant comme suit :

Pour l'année 2016 :

- 5.1.1 une somme de soixante-cinq mille dollars (65 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant la date de la signature de la présente convention par toutes les Parties.
- 5.1.2 une somme de trente mille dollars (30 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la Directrice de la Reddition de compte que doit transmettre le Cocontractant à la Ville en vertu de l'article 6.3.2 de la présente convention.

Pour l'année 2017 :

- 5.1.3 une somme de soixante-cinq mille dollars (65 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable le 1^{er} mars 2017.
- 5.1.4 une somme de trente mille dollars (30 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la Directrice de la Reddition de compte que doit transmettre le Cocontractant à la Ville en vertu de l'article 6.3.2 de la présente convention.

Pour l'année 2018 :

- 5.1.5 une somme de quarante mille dollars (40 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable le 1^{er} mars 2018.
- 5.1.6 une somme de vingt mille dollars (20 000,00 \$) incluant toutes les taxes applicables le cas échéant, payable dans les trente (30) jours suivant l'approbation par la Directrice de la Reddition de compte que doit transmettre le Cocontractant à la Ville en vertu de l'article 6.3.2 de la présente convention.
- 5.2 Le Cocontractant ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.
- 5.3 Aucun versement effectué par la Ville ne peut être interprété comme constituant une quelconque reconnaissance que le Cocontractant respecte les termes, conditions et modalités prévues par la présente convention.
- 5.4 La Directrice peut suspendre, réduire ou annuler tout versement si le Cocontractant refuse ou néglige d'exécuter, en tout ou en partie, une de ses obligations à sa satisfaction et elle peut également, en telle circonstances exiger la remise de toute somme versée en vertu de la présente convention.
- 5.5 La Directrice peut exiger la remise par le Cocontractant de toute somme n'ayant pas servi à l'organisation et le tenue de l'Événement. De plus, la Directrice pourra réduire le montant de la contribution financière si l'organisation et le tenue de l'Événement ne requiert plus la somme maximale.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU COCONTRACTANT

En contrepartie des engagements pris par la Ville en vertu de la présente convention, le Cocontractant s'engage à :

6.1 Collaboration

- 6.1.1 collaborer entièrement avec la Directrice et les représentants de l'Arrondissement de même qu'avec leurs représentants à qui ils auraient confié certains éléments de la présente convention.
- 6.1.2 obtenir, à ses frais, le cas échéant, tous les permis, licences et autorisations requis en vertu des lois et règlements en vigueur lui donnant droit de tenir une quelconque activité relative à l'Événement sur le Site.
- 6.1.3 fournir à la Directrice et aux représentants de l'Arrondissement tout renseignement et document qu'ils requièrent dans le cadre de la présente convention, y compris ceux concernant l'organisation et la tenue de l'Événement.
- 6.1.4 informer régulièrement la Directrice et les représentants de l'Arrondissement de la progression de l'organisation de l'Événement.

- 6.1.5 faire approuver préalablement au moins soixante (60) jours à l'avance, par la Directrice et les représentants de l'Arrondissement tout changement significatif à l'Événement.
- 6.1.6 dénoncer sans délai par écrit à la Directrice et aux représentants de l'Arrondissement tout retard ou problème lié à l'organisation ou à la tenue de l'Événement ou encore en lien avec la présente convention et fournir les explications pour les écarts ou les modifications à sa programmation, au budget de l'Événement ou encore au retard ou problème.
- 6.1.7 soumettre à la Directrice pour approbation, au plus tard le 1^{er} mai de 2017 et le 1^{er} mai 2018, ses objectifs mesurables liés à la tenue de l'Événement de l'année en cours, dont notamment le nombre de participants (athlètes, entraîneurs, accompagnateurs, médias, etc.), le nombre de pays représentés, le nombre de spectateurs attendus, les retombées économiques, les retombées médiatiques, les heures de télédiffusion, l'auditoire télévisuel.
- 6.1.8 soumettre à la Directrice pour approbation, au plus tard le 1^{er} mai de 2017 et le 1^{er} mai 2018, une description détaillée des activités de l'Événement de l'année en cours.

6.2 Contribution de la Ville

- 6.2.1 utiliser la contribution financière de la Ville prévue à l'article 5.1 de la présente convention uniquement pour les dépenses admissibles décrites à l'Annexe 3;
- 6.2.2 rembourser à la Ville, dans les trente (30) jours d'une demande écrite à cet effet, toute portion non utilisée de la contribution financière telle qu'elle pourra être déterminée par la Directrice après examen des pièces justificatives;
- 6.2.3 assumer tous les coûts et risques associés à l'organisation et la tenue de l'Événement et incluant tous les dépassements de coûts au-delà de la contribution de la Ville prévues à l'article 5.1 de la présente convention et tout déficit y étant lié, le cas échéant, étant entendu que la Ville n'assume aucune responsabilité à cet égard et qu'elle ne peut, en aucun cas, être tenue de verser un montant supérieur au montant total de sa contribution prévue à l'article 5.1 de la présente convention;

6.3 Finances du Cocontractant

- 6.3.1 assumer toute l'organisation du programme des activités reliées à la tenue de l'Événement;
- 6.3.2 assurer une Reddition de compte constante et transparente et, sans limiter la généralité de ce qui précède, notamment :
 - 6.3.2.1 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités du Cocontractant pour les sommes versées par la Ville ainsi que les revenus reçus de toutes sources relativement à l'organisation et la tenue de l'Événement ainsi qu'aux fins de la présente convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;

- 6.3.2.2 déposer la Reddition de compte auprès de la Directrice. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que la Directrice lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis de la Directrice;

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 1^{er} novembre de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente convention et le 30 septembre 2016 pour la première année et la période du 1^{er} octobre d'une année au 30 septembre de l'année suivante pour les années subséquentes;

Au moment de la terminaison de la présente convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou lorsque les Parties auront rempli leurs obligations (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise à la Directrice dans les soixante (60) jours de la Date de terminaison;

- 6.3.2.3 soumettre à la Directrice pour approbation, au plus tard le 1^{er} mai de chaque année de la présente convention, les prévisions budgétaires de l'Événement pour l'année suivante; ces prévisions doivent faire état de toutes les subventions obtenues;
- 6.3.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, le Cocontractant accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente convention;
- 6.3.4 dans le cas où le financement recueilli par le Cocontractant ne permet pas la réalisation de l'Événement selon ce qui a été présenté à la Ville (Annexe 1), aviser promptement et présenter à la Directrice, par écrit, pour approbation, un budget révisé et réaliser l'Événement selon la version modifiée;
- 6.3.5 présenter les prévisions budgétaires actualisées de l'Événement de l'année en cours à la Directrice, et ce, dès qu'elles sont disponibles;
- 6.3.6 dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès de la Directrice, le Rapport annuel, les rapports d'activités ainsi que les rapports d'étape, le cas échéant, requis par cette dernière et comportant les informations qu'elle requiert, telles que, mais non limitativement, la ventilation des activités et l'utilisation des sommes allouées;
- 6.3.7 payer directement aux organismes qui les imposent, tous impôts, taxes, permis et droits exigés en raison de la tenue de l'Événement et des activités qui y sont reliées;
- 6.3.8 conserver les pièces justificatives originales et les registres afférents pour une période d'au moins sept (7) ans après la date de la fin de la présente convention;
- 6.3.9 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre pour chaque année de la présente convention au

Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, séparément, le cas échéant, de ceux des autres secteurs d'activités du Cocontractant conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente convention, à la Directrice, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;

- 6.3.10 payer à la Ville, dans les trente (30) jours de la réception d'une facture à cet effet, le coût des dommages causés à la propriété de celle-ci en raison de l'Événement, tel que ces dommages ont été établis par la Ville;
- 6.3.11 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où la Directrice en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente convention;
- 6.3.12 le Cocontractant accorde à la Directrice, pendant toute la durée de la présente convention, un statut d'observateur aux assemblées de son conseil d'administration traitant de sujets en lien avec la présente convention et à cet effet, il s'engage à transmettre à la Directrice, un avis de convocation d'au moins cinq (5) jours francs avant la date de telle assemblée;

6.4 Organisation et tenue de l'Événement

- 6.4.1 obtenir l'autorisation des instances décisionnelles compétentes de la Ville et de l'Arrondissement, le cas échéant, pour l'utilisation du Site pour la tenue de l'Événement;
- 6.4.2 tenir l'Événement et toutes les activités y étant reliées sur le Site, et ce, conformément aux exigences prévues par la présente convention;
- 6.4.3 tenir l'Événement dans le respect de la Description de l'événement (Annexe1) et de la présente convention;
- 6.4.4 assumer l'entière responsabilité de l'organisation de l'Événement en respect avec la présente convention;
- 6.4.5 s'assurer que l'Événement soit organisé en accord avec les plus hauts standards d'excellence et d'éthique qui prévalent dans ce genre d'activités, de façon à maintenir et rehausser l'image de marque de la Ville;
- 6.4.6 veiller à ce que l'aménagement du Site de même que sa remise en état après la tenue de l'Événement respectent toutes les modalités d'occupation et exigences qui lui sont communiquées par la Ville et l'Arrondissement, et ce, sans endommager le mobilier urbain ou porter atteinte à l'intégrité des lieux étant entendu que le Site doit être remis dans son état initial après l'Événement;
- 6.4.7 adapter le Site afin de le rendre accessible aux personnes ayant des limitations fonctionnelles (motrices, visuelles, auditives, intellectuelles ou verbales);

- 6.4.8 permettre à la Directrice et aux représentants de l'Arrondissement de visiter le Site, en tout temps. À cet effet, le Cocontractant doit s'assurer que tous les fournisseurs retenus doivent, tant pour eux-mêmes que pour leurs sous-entrepreneurs, lui en faciliter l'accès pendant les heures normales de travail;
- 6.4.9 à moins d'avis contraire, respecter la réglementation, fournir et installer, lorsque nécessaire, la signalisation appropriée prescrite par le *Code de la sécurité routière* (RLRQ c. C-24.2), par exemple en vue d'interdire le stationnement lors de la tenue de l'Événement, de rediriger la circulation dans le cas d'une fermeture de rue et transmettre pour approbation à la Directrice, les documents relatifs à cette installation (entre autres, le plan de signalisation et le personnel requis, ainsi que le formulaire intitulé « *Installation de panneaux prohibant le stationnement* »). De plus, le Cocontractant s'engage à assurer à ses frais le service de remorquage, s'il y a lieu;
- 6.4.10 à moins d'avis contraire, soumettre à la Directrice, pour approbation, un plan de communication des entraves à la circulation et en assurer la mise en application;
- 6.4.11 se conformer en tout temps aux lois, règlements et ordonnances applicables à l'Événement et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, aux ordonnances autorisant la fermeture de rues, la vente temporaire d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non alcoolisées et aux ordonnances autorisant l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores et à toute autre consigne transmise par la Directrice ou les représentants de l'Arrondissement;
- 6.4.12 respecter toutes les normes de sécurité en vigueur à la Ville, se conformer aux exigences des différents services et instances publiques concernés et aux directives qui lui sont communiquées par la Directrice et les représentants de l'Arrondissement;
- 6.4.13 exploiter ou superviser lui-même les kiosques de produits alimentaires, de rafraîchissements et de produits promotionnels reliés à l'Événement;
- 6.4.14 présenter les initiatives, les actions entreprises ou un plan de récupération des matières recyclables favorisant la gestion écoresponsable de l'Événement à la Directrice et aux représentants de l'Arrondissement;
- 6.4.15 transmettre à la Directrice et aux représentants de l'Arrondissement dès qu'elle est disponible, la programmation officielle de l'Événement, incluant notamment les horaires des activités, des festivités ou des événements tenus en lien avec ledit Événement, et, le cas échéant, l'informer par écrit, au fur et à mesure où elles surviennent, des modifications qui y sont apportées;

6.5 Reconnaissance et statut

- 6.5.1 être, en tout temps, en règle avec les autorités gouvernementales fédérales, provinciales et municipales, notamment avec l'Agence du revenu du Canada, Revenu Québec et le Registraire des entreprises au gouvernement du Québec;
- 6.5.2 conserver, pendant toute la durée de la présente convention, son statut d'organisme à but non lucratif et, le cas échéant, aviser par écrit la Directrice de tout changement audit statut au plus tard dans les trois (3) jours ouvrables dudit changement;

6.6 Affaires, relations et déontologie

- 6.6.1 agir et s'assurer que ses administrateurs, employés et bénévoles, ainsi que ceux de ses partenaires, agissent selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville et aux organismes partenaires de la Ville ou à des tiers;
- 6.6.2 ne pas agir de manière à porter atteinte aux droits et prérogatives de la Ville;
- 6.6.3 prendre toutes les mesures requises pour éviter de se placer en conflit d'intérêts, s'assurer que ses membres et ses employés évitent de se placer en conflit d'intérêts et se conformer aux directives émises par la Directrice à cet égard, le cas échéant;
- 6.6.4 informer la Directrice par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec lui ou de toute commission, salaire, honoraire, rabais ou avantage quelconque pouvant découler de la présente convention, dont il pourrait bénéficier directement ou indirectement;
- 6.6.5 s'assurer que ses employés, membres et bénévoles n'offrent que des services liés à l'organisation et à la tenue de l'Événement et aux activités qui y sont reliées;
- 6.6.6 se conformer et s'assurer que ses membres, employés et bénévoles se conforment en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville ou des assureurs et à toute autre consigne transmise par la Directrice, applicable à l'Événement et aux activités qui y sont reliées;
- 6.6.7 adopter une conduite irréprochable dans toutes les démarches et interventions ayant trait à l'organisation et à la tenue de l'Événement et aux activités qui y sont reliées;

6.7 Communications et promotion

- 6.7.1 conformément au Protocole de visibilité de la Ville (Annexe 4) et sous réserve de l'approbation préalable de la Directrice, mettre en évidence la contribution de la Ville dans l'organisation et la tenue de l'Événement dans ses écrits, programmes, communications, activités, affichages, publications et annonces, sur tout support de communication utilisé et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville par rapport aux autres personnes qui auraient contribué à l'Événement. Toute forme de communication, écrite ou verbale, relatif à l'Événement qui découle du présent article doit être approuvé par la Directrice avant diffusion;
- 6.7.2 ne pas diffuser, publier ou exposer publiquement un avis, un symbole ou un signe comportant une forme de discrimination;
- 6.7.3 assurer une visibilité à la Ville ou à ses représentants officiels lors des activités médiatiques, protocolaires et autres, organisées et en lien avec la tenue de l'Événement;

- 6.7.4 s'il y a lieu, permettre à la Ville d'installer des banderoles sur le Site de l'Événement bien en vue des spectateurs;
- 6.7.5 assurer l'invitation et l'accréditation d'un nombre raisonnable, à convenir avec la Directrice, de représentants de la Ville, lesquels auront préalablement été identifiés par la Directrice et divulgués au Cocontractant, pour la tenue de l'Événement et des activités organisées par le Cocontractant.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

- 7.1 Le Cocontractant reconnaît que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signé celle-ci, et le défaut par le Cocontractant de respecter l'une quelconque de ces conditions permettra à la Ville de résilier la présente convention sur simple avis écrit, sans que le Cocontractant ne puisse réclamer aucune indemnité ou compensation.
- 7.2 Il y a défaut :
- 7.2.1 si le Cocontractant n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente convention;
- 7.2.2 si le Cocontractant fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.2.3 si l'administration du Cocontractant passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par le Cocontractant pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.2.4 si le Cocontractant perd son statut d'organisme sans but lucratif.
- 7.3 Dans les cas prévus au sous-paragraphe 7.2.1, la Directrice avise par écrit le Cocontractant du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'elle détermine. La Directrice peut retenir tout versement tant que le Cocontractant n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, le Cocontractant refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3 Dans les cas prévus aux sous-paragrophes 7.2.2, 7.2.3 et 7.2.4, la présente convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4 S'il est mis fin à la présente convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée au Cocontractant cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans l'Événement reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées au Cocontractant.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1 Le Cocontractant peut, à son entière discrétion, par un avis écrit de trente (30) jours adressé par courrier recommandé à l'autre Partie, résilier la présente convention.
- Nonobstant le précédent paragraphe, le Cocontractant ne pourra en aucun cas résilier la présente convention entre le 15 mai d'une année jusqu'au 15 septembre de la même année.
- 8.2 La Ville peut, à son entière discrétion, par un avis écrit à l'autre Partie, résilier la présente convention.
- 8.3 En cas de résiliation de la présente convention par la Ville, le Cocontractant renonce expressément à toute réclamation, poursuite de quelque nature ou recours en dommages ou en indemnité quelconque à l'encontre de la Ville en raison de l'exercice de ce droit à la résiliation.
- 8.4 En cas de résiliation de la présente convention, toute contribution financière non versée cesse alors d'être due, le cas échéant, et le Cocontractant doit remettre à la Directrice la portion non utilisée de la contribution financière que la Ville lui a versée. De plus, la Ville se réserve le droit de réclamer, en tout ou en partie, les sommes déjà versées.

ARTICLE 9 **DÉCLARATIONS ET GARANTIES**

Le Cocontractant déclare et garantit :

- 9.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci.
- 9.2 qu'il est le propriétaire ou l'utilisateur autorisé de tous les droits de propriété intellectuelle pour toute représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle dans le cadre de la présente convention.
- 9.3 qu'il est en mesure, le cas échéant, d'assumer l'entière responsabilité liée à tout dépassement des coûts ou à tout déficit lié à la tenue de l'Événement;

ARTICLE 10 **ASSURANCES ET INDEMNISATION**

- 10.1 Le Cocontractant souscrit, à ses frais, auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège ou une place d'affaires au Québec et maintient en vigueur pendant la durée de la présente convention, ainsi que pendant la période au cours de laquelle il a accès au Site ou que la Ville y dépose du matériel relatif à la présente convention, que ce soit avant ou après la tenue de l'Événement, une police d'assurance responsabilité civile accordant, par événement ou accident, une protection minimale de cinq millions de dollars (5 000 000,00 \$) pour les blessures corporelles et pour les dommages matériels. Cette police d'assurance doit également couvrir les actes posés par ses administrateurs,

bénévoles et employés dans le cadre de l'organisation et la tenue de l'Événement. Le Cocontractant doit remettre copie du certificat de la police d'assurance et de l'avenant, lesquels doivent respecter les exigences décrites à l'article 10.3, à la Directrice lors de la signature de la présente convention par les deux Parties.

- 10.2 Le Cocontractant doit souscrire, à ses frais auprès d'une compagnie d'assurances ayant son siège social ou une place d'affaires au Québec, une assurance additionnelle pour feu, vol et vandalisme, au montant établi par la Directrice, couvrant la protection pour le feu, le vol et le vandalisme des biens ou équipement qui lui sont prêtés par la Ville. Le Cocontractant doit remettre copie de certificat de cette police d'assurance et de l'avenant respectant les exigences décrites à l'article 10.3 de la présente convention à la Directrice au moins quinze (15) jours avant l'une ou l'autre des périodes de couverture suivantes :
- i. si les biens ou l'équipement est livré par la Ville : la période de couverture de cette police doit être en vigueur au moment de la livraison de l'équipement sur le Site par la Ville jusqu'à sa récupération par la Ville.
 - ii. si le Cocontractant prend livraison des biens ou de l'équipement : la période de couverture de cette police doit être en vigueur au moment de la prise de possession des biens ou de l'équipement jusqu'à la remise des ces derniers à la Ville après la tenue de l'Événement à l'endroit indiqué par la Directrice.
- 10.3 Les polices d'assurance énoncées aux paragraphes précédents doivent comporter un avenant qui désigne la Ville comme coassurée du Cocontractant. De plus, cet avenant doit stipuler qu'aucune franchise n'est applicable à la Ville et que la police ne pourra être résiliée ou la protection d'assurance réduite sans un avis écrit, envoyé par courrier recommandé, de l'assureur à la Ville d'au moins trente (30) jours avant la modification ou la résiliation. Le Cocontractant s'engage à remettre à la Ville une copie du certificat du renouvellement de ces polices à la Directrice, au plus tard quinze (15) jours avant leur échéance.
- 10.4 Le Cocontractant garantit et tient la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention. Le Cocontractant prend fait et cause pour la Ville, ses représentants, mandataires et employés, dans toutes réclamations ou poursuites contre elle et l'indemnise en capital, intérêts et frais, de tous jugements et de toutes condamnations qui pourraient être prononcés contre elle et de toutes sommes qu'elle aura déboursées avant ou après jugement en raison de ce qui précède.
- 10.5 Le Cocontractant renonce à exercer quelque recours que ce soit en dommages, indemnité ou compensation, ou à formuler quelque réclamation que ce soit contre la Ville, ses représentants, mandataires et employés, pour des dommages résultant directement ou indirectement de ce qui fait l'objet de la présente convention et de l'organisation et de la tenue de l'Événement à moins que ceux-ci résultent directement de la négligence ou actes intentionnels de la Ville ou de l'un de ses représentants, mandataires et employés.

ARTICLE 11 **CESSION**

- 11.1 Le Cocontractant ne peut céder ou transporter en tout ou en partie, à titre onéreux ou à titre gratuit, la présente convention ou quelque droit que ce soit qui lui est consenti en vertu de la présente convention.
- 11.2 Le Cocontractant ne peut autoriser un tiers à s'occuper de l'organisation de l'Événement à sa place, de quelque manière que ce soit, sans l'approbation préalable écrite de la Directrice.

ARTICLE 12 **AVIS**

Tous documents, avis, approbation ou consentement qu'une Partie doit donner à l'autre en vertu de la présente convention doivent être donnés par écrit et expédiés sous pli recommandé ou envoyés par télécopie ou courriel à l'adresse prévue ci-après :

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Diversité sociale et des sports
801, rue Brennan, 4^e étage
Montréal (Québec) H3C 0G4

CYCLO-CLUB LACHINE

2100, boul. Saint-Joseph
Montréal (Québec) H8S 2N7

À l'attention de : Madame Johanne
Derome, directrice

À l'attention de : Monsieur Joseph Tino Rossi,
directeur général

Téléphone : 514 280-4283

Télécopieur : 514 872-2610

Courriel : jderome@ville.montreal.qc.ca

Téléphone : 514 634-3471, poste 318

Télécopieur : 514 634-3473

Courriel : lesmardiscyclistes@videotron.ca

ARTICLE 13 **DISPOSITIONS FINALES**

13.1 Entente complète

La présente convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

13.2 Divisibilité

Une disposition de la présente convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

13.3 Absence de renonciation

Le^e jour de 2016

CYCLO-CLUB LACHINE .

Par : _____
Joseph Tino Rossi, directeur général

La présente convention de contribution a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2016..... (Résolution CG16.....).

ANNEXE 1

DESCRIPTION DE L'ÉVÉNEMENT



Montréal, le 14 avril 2016

DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT

Les Mardis cyclistes sont différentes activités et compétitions cyclistes sur route organisées et tenues par le Cyclo Club Lachine.

- Les Mardis Cyclistes de Lachine présentent 10 mardis en soirée de courses sur route durant la période estivale et ce, depuis maintenant 39 ans sur le circuit du Parc Lasalle; 10^{ième} Avenue, rue St-Antoine, 16^{ième} avenue et la rue Victoria; voir la page 3. Le circuit mesure 1,61 kilomètre au tour et bénéficie d'une pente de 5%; circuit unique en Amérique.
- Tout en favorisant le développement massif du sport cycliste, les Mardis Cyclistes développent les qualités physiques et intellectuelles intrinsèques de l'individu et ainsi aide à la progression du tissu social. Les Mardis Cyclistes se révèlent une école de discipline, d'efficacité, de persévérance permettant à l'individu d'atteindre ses objectifs.
- L'événement reçoit des athlètes de tous les coins du monde. Nous recevons des athlètes provenant du Montréal métropolitain, de toutes les régions de la province de Québec, du Canada et de différents pays du monde.

MARDI (10X): JOUR DE COMPÉTITION

- 1) Les préparatifs et le montage des installations débutent à 9h00
Le démontage des installations se fait entre 21h00 et 23h00
- 2) Les équipes arrivent vers 16h00 et prennent place dans leur enclos qui se trouve le long de la 10^{ième} Avenue.
 - Environ 220 athlètes participe ou 3 départs de la soirée.
- 3) Le programme de compétition débute à 17h30 et prend fin vers 20h30.
- 4) Les Dignitaires arrivent pour 18h00 et ils sont reçus dans la marquise.
 - Un repas leur est offert.
- 5) Les cérémonies après les courses se déroulent de 20h15 à 20h40.
 - Les athlètes sur le podium sont accueillis par différents dignitaires, des gerbes de fleurs, des plaques et des trophées leur sont remis.
- 6) Lors de la 3^{ième} étape le 21 juin, nous avons reçu l'équipe professionnelle de 8 athlètes, CYCLING ACADEMY provenant de la Grèce.
- 7) Lors de la 6^{ième} étape le 12 juillet, nous avons reçu la délégation des Jeux du Québec pour présenter Flamme des Jeux.
La soirée fut dédiée entièrement à l'honneur des Jeux du Québec et de la ville de Montréal.
Pour enrichir d'avantage la soirée, en plus des cérémonies protocolaires, nous avons invité l'équipe nationale de la Nouvelle-Zélande avec 6 de leurs athlètes, nous avons aussi invité un athlète des Pays-Bas.

8) À la fin de chaque soirée des Mardis Cyclistes, parmi les milliers de spectateurs, les plus chanceux reçoivent des prix de présence par un tirage au sort.
- 8) Jusqu'à présent nous avons une couverture médiatique de l'évènement très honorable, tout réseau confondu.
- 9) Il va de soi que lors de la présentation de la Grande Finale mardi, le 16 août 2016, la soirée sera beaucoup plus élaborée afin de l'enrichir pour qu'elle soit des plus mémorable et grandiose. Chaque année la Grande Finale fait partie des événements les plus courus dans la métropole et ses environs.

Dates des Mardis Cyclistes 2016 :

Conférence de presse, lancement de la saison 1^{er} juin

Les 10 mardis de la saison : 7-14-21-28 juin

5-12-26 juillet (19 Pause)

2-9-16 août (Grande Finale).

CIRCUIT DES MARDIS CYCLISTES



ANNEXE 2

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CYCLO-CLUB LACHINE

Lachine, le 30 mars 2016

Cyclo-Club Lachine: résolution du conseil

A qui de droit,

Résolution de la compagnie « Cyclo Club Lachine » lors de la réunion tenue le 30 mars 2016.

Les membres du conseil d'administration :

Président :	Jean-François Néron 42 d' Edimbourg Candiac Qc J5R 6M8 (514) 923 8356
Vice-présidente:	Lisa Toffler 30 Dagobert Candiac Qc J5R 6C2 (514) 949 5472
Directeur des opérations :	Simon Lambert Lemay 3592 rue Saint-Germain Montréal Qc H1W 2V5 (514) 984 4033
Assistant directeur des opérations :	Edwin Shulz 232 rue Robert Saint-Bruno Qc J3V 5S5 (514) 299 8353
Conseillère et secrétaire :	Josée Désilets 3827 de Chimay Terrebonne, Qc J6X 2K9 (514) 501 3696

déclarent leur intention d'assumer tout dépassement des coûts et tout déficit de l'événement des Mardis Cyclistes.

demandent à Monsieur Joseph « Tino » Rossi, directeur général des Mardis Cyclistes de fournir et de signer l'ensemble des documents pertinents à une subvention de la part de la ville de Montréal.

déclarent leur intention d'effectuer toutes les démarches nécessaires afin de trouver un partenaire financier majoritaire d'ici l'année 2018.

En foi de quoi nous confirmons,

Josée Désilets, conseillère et secrétaire

ANNEXE 3

LISTE DES DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON ADMISSIBLES

LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DOIT EXCLUSIVEMENT ÊTRE AFFECTÉE AUX DÉPENSES ADMISSIBLES FIGURANT SUR LA LISTE QUI SUIT :

Dépenses admissibles

- Les frais se rattachant à l'utilisation de plateaux sportifs, de salles et du domaine public.
- Le coût du matériel et des équipements nécessaires à la tenue de l'Événement.
- Le coût des autorisations, des sanctions et des permis requis pour tenir l'Événement.
- Le coût du matériel promotionnel de l'Événement.
- Les dépenses liées aux bénévoles œuvrant dans la tenue l'Événement.
- Les frais d'assurances reliés à la tenue de l'Événement.
- Les frais des officiels.
- Toutes les dépenses liées à l'administration et aux opérations pour la tenue de l'Événement.

Dépenses non admissibles

- Les dépenses reliées aux services aux spectateurs, notamment les gradins, les services sanitaires, les services alimentaires, les kiosques de vente de souvenir et la signalisation.
- Les dépenses non reliées aux compétitions de l'Événement, notamment les dépenses reliées aux autres activités de l'Événement.
- Les cachets, cadeaux, honoraires, prix, récompenses, remboursements offerts ou décernés aux athlètes, aux participants, aux bénévoles, aux experts, aux délégués ou aux organismes sportifs.
- Les coûts liés aux visites des experts ou des délégués des fédérations détentrices des droits de l'Événement.
- Les frais de déplacement et les frais de représentation des intervenants payés par la Cocontractant.
- L'achat de nourriture, de boissons et de biens offerts dans le cadre de l'Événement.
- Les dépassements de coûts et tout déficit par rapport au budget prévisionnel déposé.
- Les frais et coûts déjà remboursés par un autre bailleur de fonds du Cocontractant.
- Toute dépense reliée à une commission, un salaire ou des honoraires versés par le Cocontractant à l'un de ses employés ou tout salaire ou commission versée à un membre de la famille d'un employé.
- Les dépenses reliées à l'hébergement, au transport et au repas des participants (membres des délégations des pays participants et représentants des organismes impliqués).
- Les coûts engagés après le 1^{er} septembre 2018.
- Les coûts de réparation ou de maintenance généraux ou périodiques.
- Les achats d'immeubles, de terrains et de servitudes.
- Les frais juridiques.
- Les frais de financement temporaire.

ANNEXE 4

Protocole de visibilité de la Ville

1. Normes d'utilisation du logo de la Ville

- 1.1 Placer le logo de la Ville sur tous les outils de communication produits pour le projet ou l'Événement soutenu.
- 1.2 Respecter l'application des normes du logo de la Ville.

Pour télécharger les différents formats du logo de la Ville: ville.montreal.qc.ca/logo

2. Dossiers de presse - Lancement

Inclure un communiqué de la Ville dans la pochette de presse

- 2.1 **21 jours** avant la conférence de presse, adresser les demandes de communiqués:

Il est important de préciser la date de réception souhaitée du communiqué, le nombre d'exemplaires requis et si une version anglaise est requise.

- 2.2 Mentionner le partenariat avec la Ville dans le communiqué officiel du projet ou de l'événement. Le libellé peut prendre l'une des formes suivantes :
 - *Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la Ville de Montréal.*
 - *Ce projet bénéficie du soutien financier de la Ville de Montréal.*

3. Messages officiels de la mairie

- 3.1 Réserver une page pour un message du maire dans le catalogue ou le cahier de programmation de l'Événement, s'il y a lieu.
- 3.2 La demande de message doit être adressée **30 jours** avant publication.

Il est important de transmettre les informations relatives à la programmation, préciser la date de réception souhaitée du message, ainsi que les spécifications techniques selon lesquelles ce message doit être acheminé.

4. Mention du soutien de la Ville par le promoteur de l'Événement

- 4.1 Mentionner, lors d'activités publiques, que l'Événement est rendu possible grâce à la participation de la Ville.
- 4.2 Remercier la Ville pour son soutien à la réalisation de l'Événement lors d'entrevues médiatiques et d'Événements de presse (lorsque possible).
- 4.3 Ajouter la Ville, et/ou son logo, sur le panneau de remerciements des partenaires lors des événements médiatiques et promotionnels.
- 4.4 Positionner stratégiquement le logo de la Ville lors des Événements de presse.

5 Publicité

- 5.1 Mentionner le partenariat avec la Ville dans les publicités (radio – télévision – Internet – médias écrits - etc.).
- 5.2 Placer le logo de la Ville sur toutes les publicités imprimées et visuelles (les normes d'utilisation du logo doivent être respectées, voir point 1).
- 5.3 Faire approuver les publicités avant toute impression ou diffusion.

6 Présence de la Ville à l'inauguration

- 6.1 Inviter élus et représentants de la Ville aux activités importantes de l'Événement (conférence de presse, lancement, etc.), et ce, **au minimum 15 jours ouvrables avant l'Événement.**
- 6.2 Prévoir au scénario de l'Événement une brève allocution de l'élue(e) (si pertinent) et en faire la demande lors de l'invitation.

7 Normes d'écriture de la Ville

- 7.1 Les outils de communication doivent obligatoirement être en français.
- 7.2 Désigner « Ville de Montréal » en français lorsque l'expression réfère à l'administration municipale (la personne morale), même dans des documents produits en d'autres langues
- 7.3 Employer les noms des voies de circulation en français conformément aux règles de la toponymie.

8 Photographies

- 8.1 Remettre quelques photographies de l'événement à la Ville, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de l'Événement, dans les outils imprimés de la Ville, ainsi que sur ses sites Internet tel qu'indiqué au protocole de soutien financier que vous avez signé avec la Ville.

9 Promotion

- 9.1 S'assurer que la visibilité accordée à la Ville, lors de l'organisation et la tenue de l'Événement, est proportionnelle à la valeur de sa contribution dans l'Événement, lorsque cette visibilité est comparée à la contribution des autres partenaires et commanditaires (ex. : dimension et positionnement du logo de la Ville disposé selon les mêmes règles qui régissent le positionnement et la dimension des logos des autres partenaires de l'Événement; présence de représentants municipaux aux activités protocolaires et promotionnelles);
- 9.2 Assurer une visibilité à la Ville sur le site Internet de l'Événement, notamment en y plaçant le logo de la Ville comme partenaire de réalisation de l'Événement et en s'assurant d'y créer un hyperlien avec le portail Internet de la Ville;
- 9.3 Accorder une visibilité à la Ville dans les espaces publics sur le Site lors de l'Événement, étant entendu que les termes de cette visibilité seront convenus entre le Cocontractant et la Directrice, notamment en considération, d'une part, du niveau de visibilité pouvant être offert par le Cocontractant aux partenaires publics provinciaux et fédéraux de l'Événement, et d'autre part, du souhait exprimé par la Ville d'installer des banderoles et des bannières, fournies par celle-ci, sur le Site.

Dossier # : 1166340004

Unité administrative responsable : Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des sports et de l'activité physique

Objet : Accorder un soutien financier de 250 000 \$ à l'organisme Cyclo-Club Lachine pour la tenue des Mardis cyclistes de Lachine pour les années 2016, 2017 et 2018 et approuver le projet de convention de contribution à cette fin. Autoriser pour l'année 2016, un virement budgétaire de 95 000 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le Service de la diversité sociale et des sports. Ajuster la base budgétaire de 95 000 \$ en 2017 et celle de 2018 de 60 000 \$.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Mardi cycliste.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle BESSETTE
Préposée au budget
Tél : 514-872-8914

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Yves COURCHESNE
Directeur de service - Finances et trésorier
Tél : 514 872-6630

Division : Service des finances ,



Dossier # : 1151103003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 2,8 M\$ \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

Il est recommandé :

- d'accorder un soutien financier maximal de 2,8 M \$ au Festival International de Jazz de Montréal pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest);
- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et le Festival International de Jazz de Montréal;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à parts égales entre l'agglomération et le ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-28 14:28

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1151103003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 b) maintenir accessibles, tant au plan géographique qu'économique, ses lieux de diffusion de la culture et de l'art et encourager leur fréquentation
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet de convention entre la Ville et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 2,8 M\$ \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

CONTENU

CONTEXTE

La Maison du Festival Rio Tinto Alcan (MFRTA), sise dans l'édifice Blumenthal, se situe au cœur du Quartier des spectacles. Le bâtiment s'élève sur 7 étages en bordure de la rue Sainte-Catherine Ouest et de la Place des Festivals. L'édifice Blumenthal est aussi une propriété de la SQI. Il a été cédé par bail emphytéotique, en avril 2008, au Festival International de Jazz de Montréal (FIJM) pour une période de 20 ans. Le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) assume actuellement une hypothèque sur cet immeuble pour rembourser les travaux d'aménagement effectués en 2009 par le FIJM afin d'y permettre l'installation de la MFRTA.

Construit en 1910-1911, l'édifice Blumenthal est inscrit au Patrimoine culturel du Québec et cité comme immeuble patrimonial par la Ville de Montréal depuis 1990. Il abrite depuis 2009 la MFRTA et regroupe les différentes activités de l'équipe Spectra telles que le FIJM, les Francofolies, le Festival Montréal en lumière, etc.

Des travaux importants (estimé à 2,8M \$ par la SQI en date du 12 février 2015) sont requis sur l'immeuble, principalement pour refaire la maçonnerie. Des morceaux de la façade principale ce sont détachés, menaçant la sécurité des passants sur la rue Ste-Catherine. Des mesures temporaires de protection ont été mises en place en 2013. Le FIJM n'a pas les moyens financiers pour réaliser lesdits travaux. Le soutien financier demandé à la Ville et au MCC par le FIJM, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal vise à combler cette dépense inattendue pour le FIJM.

En janvier 2016, une contribution spéciale de 112 084 \$ a été versée au FIJM pour des travaux d'urgence sur la façade nord, en lien avec les travaux de construction du Wilder Espace Danse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0005 - 28 janvier 2016 - Accorder un soutien financier spécial non récurrent d'une somme maximale de 112 084 \$ au Festival international de jazz de Montréal inc. pour la réalisation de travaux urgents de consolidation de la façade nord de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal.

CE16 1167 - Approuver la programmation de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'approuver un projet de convention entre la Ville et le Festival international de jazz de Montréal visant à autoriser le versement d'un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 2,8 M\$ \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

L'édifice Blumenthal est un témoin de l'urbanisation et du changement de vocation de la rue Sainte-Catherine au début du XXe siècle. La façade principale de l'immeuble sur la rue Ste-Catherine est composée d'un revêtement de céramique vernissée blanche. La composition de cette façade s'inspire des petits gratte-ciel érigés à Chicago à la fin du XIXe siècle.

La convention entre la Ville et le FIJM prévoit la constitution d'un comité de suivi afin de coordonner la réalisation du projet et le versement de la contribution financière.

JUSTIFICATION

Le MCC et la Ville de Montréal reconnaissent l'importance de la MFRTA dans le Quartier des spectacles et, plus largement, au niveau du rayonnement de Montréal, ville de festivals. Ces travaux urgent visent à consolider la maçonnerie du bâtiment et à assurer la sécurité des citoyens. De plus, ils ont pour but de préserver et mettre en valeur un bâtiment patrimonial, en accord avec les objectifs de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 2 800 000\$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence RCG 16-035 Entente Développement Culturel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération .

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

La dépense de 2 800 000\$ est subventionnée à 1 400 000 \$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 1 400 000 \$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante : 16-01.03.07.01-0004.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4^e pilier du développement durable.

Par ailleurs, le projet d'implantation de la MFRTA dans l'édifice Blumenthal répond directement aux critères suivants du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise* dans la section «Une meilleure qualité de vie» :

- Protection et diffusion du patrimoine et de l'histoire
- Diversité et dynamisme culturel

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux doivent être réalisés rapidement afin d'assurer la sécurité du public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en accord avec le service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Caroline DUHAIME)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane RICCI
Adjoint au directeur, coordonnateur du
Quartier des spectacles

Tél : 514 868-5929
Télécop. : 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-15

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

Tél : 514 872-5592
Télécop. : 514 872-4665

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ivan FILION

Directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608

Approuvé le : 2016-07-20

Dossier # : 1151103003

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver le projet de convention entre la Ville et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 2,8 M\$ \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES



[Le Festival international de Jazz de Montréal convention visée.pdf](#)

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Caroline DUHAIME
Avocate
Tél : 514-872-2138

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-19

Marie-Andrée SIMARD
Notaire - Chef de division - droit contractuel
Tél : 514-872-8323
Division : Affaires civiles



CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par M^e Yves Saindon, greffier dûment autorisé aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006;

N° d'inscription TPS : 121364749

N° d'inscription TVQ : 1006001374

Ci-après appelée la « **Ville** »

ET : **LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTRÉAL INC.**, personne morale, constituée sous l'autorité de la partie III de la *Loi sur les compagnies* (RLRQ, c. C-38), ayant sa place d'affaires au 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, agissant et représentée par M. Jacques-André Dupont, président-directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes par une résolution de son conseil d'administration en date du 7 décembre 2015;

N° d'inscription T.P.S. : 103032769 RT0001

N° d'inscription T.V.Q. : 1001467316 TQ0001

N° d'inscription d'organisme de charité : 0756148-22-08

Ci-après appelée l' « **Organisme** »

L'Organisme et la Ville sont également individuellement ou collectivement désignés dans la présente convention comme une « **Partie** » ou les « **Parties** ».

ATTENDU QUE la présente convention (ci-après la « **Convention** ») s'inscrit dans le cadre du programme sur le développement culturel pour 2016-2017 entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le « **MCC** ») (ci-après le « **Programme** »);

ATTENDU QUE le MCC et la Ville ont convenu que cette dernière assumerait la gestion du Programme;

ATTENDU QUE l'Organisme est l'emphytéote de l'immeuble situé au 307, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, (ci-après nommé « **l'Immeuble** »);

ATTENDU QUE l'Immeuble comporte un bâtiment, connu sous le nom d'édifice Blumenthal, et que celui-ci abrite la Maison du Festival;

ATTENDU QUE la Maison du Festival est un bâtiment à vocation culturelle utilisé, principalement, par l'Organisme;

ATTENDU QUE l'Immeuble est inscrit auprès de Patrimoine culturel du Québec et qu'il est cité comme un immeuble patrimonial par la Ville depuis 1990;

ATTENDU QUE l'Organisme est un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QUE des travaux importants doivent être réalisés sur l'Immeuble afin de restaurer les façades qui sont en très mauvais état;

ATTENDU QUE ces travaux sont urgents et qu'ils doivent être complétés pour les festivités de 2017;

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme, l'Organisme sollicite la participation financière de la Ville pour la réalisation du Projet, tel que ce terme est défini à l'article 2 de la présente Convention;

ATTENDU QUE la Ville désire encourager l'Organisme à réaliser son Projet en l'aidant financièrement;

ATTENDU QUE les Parties désirent, dans le cadre de la présente Convention de contribution financière, prévoir les conditions qui s'y rattachent;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* et qu'elle a remis une copie de ladite politique à l'Organisme;

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **INTERPRÉTATION**

Le préambule, l'annexe 1 et l'annexe 2 font partie intégrante de la présente Convention. En cas de difficulté d'interprétation, le texte de la convention a préséance sur celui des annexes et celui de l'annexe 2 a préséance sur celui de l'annexe 1.

ARTICLE 2 **DÉFINITIONS**

Dans la présente Convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots suivants signifient :

- 2.1 « Annexe 2 » :** les normes de visibilité mentionnées à l'article 4.4 de la présente Convention;
- 2.2 « Projet » :** le projet de l'Organisme visant la réalisation de travaux de réfection de l'Immeuble, lequel est plus amplement décrit à l'annexe 1 et pour lequel la Ville lui fournit la contribution prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

- 2.3 « Rapport annuel » :** document présentant le profil de l'Organisme, le nom de ses administrateurs et dirigeants, un bilan de ses activités et accomplissements pour chaque année de la présente Convention;
- 2.4 « Reddition de compte » :** la liste des interventions, projets ou activités effectués, les sommes qui ont été utilisées à même la contribution financière reçue de la Ville ainsi que les fins pour lesquelles elles ont été employées de même que les sommes consacrées aux frais de gestion;
- 2.5 « Responsable » :** la Directrice du Service de la culture de la Ville ou son représentant autorisé.

ARTICLE 3 **OBJET**

La présente Convention a pour objet de définir les modalités et conditions des versements de la contribution financière de la Ville à l'Organisme afin que ce dernier puisse réaliser le Projet (ci-après le « **Projet** »).

ARTICLE 4 **OBLIGATIONS DE L'ORGANISME**

En considération des sommes versées par la Ville, l'Organisme s'engage à :

4.1 Réalisation du Projet

- 4.1.1 utiliser la contribution financière de la Ville exclusivement aux fins de la réalisation du Projet. Les Parties conviennent que l'échéancier pour la finalisation du Projet est fixé au 31 décembre 2019. En aucun cas, l'aide financière ne pourra servir à appuyer la mission globale de l'Organisme.

Des délais sont possibles et advenant un retard significatif des travaux, par exemple à cause du gel, les Parties conviendront d'une nouvelle date de fin des travaux estimée;

- 4.1.2 assumer tous les coûts et risques associés à la réalisation du Projet et à assumer tout dépassement des coûts requis pour sa réalisation, étant entendu que la participation de la Ville ne sera en aucun cas supérieure à la somme prévue à l'article 5.1 de la présente Convention;

4.2 Autorisations et permis

- 4.2.1 obtenir toutes les autorisations et tous les permis requis avant d'entreprendre une activité dans le cadre de la présente Convention;

- 4.2.2 payer directement aux organismes qui les imposent, tous les impôts, les taxes, les permis et les droits exigés en lien avec le Projet et les activités qui y sont reliées;
- 4.2.3 dans la mesure où la contribution financière accordée à l'Organisme en vertu de la présente Convention serait appliquée sur un projet de construction couvert par le Décret concernant la politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics (M-17.1, r.1.1) (ci-après le « **Décret** »), s'assurer d'appliquer les règles et les obligations découlant du Décret à la réalisation du Projet;
- 4.2.4 dans la mesure où le Projet pourrait nécessiter des interventions archéologiques sur le site patrimoine déclaré de Montréal et sur le site patrimoine déclaré du Mont-Royal, l'Organisme s'engage, en ce qui concerne ses propriétés, à prendre les mesures nécessaires afin que soient assurées la connaissance et la mise en valeur du potentiel archéologique des sites faisant l'objet de travaux et ce, en vertu de la contribution financière prévue à la présente Convention;

4.3 Respect des lois

se conformer en tout temps aux lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux en vigueur, aux instructions, directives et autres recommandations d'usage provenant de la Ville;

4.4 Promotion et publicité

- 4.4.1 faire état de la participation financière de la Ville et de celle du MCC, conformément aux dispositions concernant les Normes de visibilité gouvernementales et d'identification permanente (ci-après les « **Normes de visibilité** ») jointes à la présente Convention à l'annexe 2, ainsi que celles prévues dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés* dont une copie est disponible à l'adresse suivante : [Signature Entente sur le développement culturel de Montréal | Culture](#), dans tout document, communication, activité, publicité, affichage, rapport de recherche ou document d'information, quel qu'en soit le support, relatif à l'objet de la présente Convention et faire en sorte que ces documents reflètent, de façon équitable, l'importance de l'aide accordée par la Ville et par le MCC par rapport aux autres personnes qui auraient contribué au Projet. Tout écrit relatif au Projet doit être approuvé par le Responsable et par le MCC avant diffusion;
- 4.4.2 associer et inviter la Ville et le MCC aux différents événements en relation avec le Projet;

4.5 Aspects financiers

- 4.5.1 déposer la Reddition de compte auprès du Responsable. Cette Reddition de compte doit être faite selon la forme et les paramètres que le Responsable lui communiquera, étant entendu que cette forme et ces paramètres pourront être modifiés en tout temps sur simple avis du Responsable.

Cette Reddition de compte doit lui être remise au plus tard le 28 février de chaque année et doit couvrir la période comprise entre la signature de la présente Convention et le 31 décembre 2016 pour la première année et la période du 1^{er} janvier d'une année au 31 décembre de l'année suivante pour les années subséquentes.

Au moment de la terminaison de la présente Convention, que celle-ci soit due à la résiliation ou lorsque les Parties auront rempli leurs obligations (ci-après la « **Date de terminaison** »), la Reddition de compte doit être transmise au Responsable dans les soixante (60) jours de la date de résiliation ou de la Date de terminaison;

- 4.5.2 tenir une comptabilité distincte de celle concernant les autres secteurs d'activités de l'Organisme pour les sommes versées par la Ville aux fins de la présente Convention et faisant état des fins pour lesquelles ces sommes ont été utilisées;
- 4.5.3 autoriser le directeur du Service des finances de la Ville ou son représentant, à examiner en tout temps durant les heures régulières d'ouverture de bureau, les livres et registres comptables réservés à l'utilisation des sommes versées par la Ville. De plus, l'Organisme accepte de collaborer et de mettre du personnel à la disposition de la Ville, durant les heures normales de bureau, pour répondre à ses questions et lui fournir une copie, sur simple demande et sans frais additionnels, de toutes pièces justificatives lui permettant de s'assurer de la bonne exécution de la présente Convention;
- 4.5.4 dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier, à déposer auprès du Responsable, le Rapport annuel, les rapports d'activités ainsi que les rapports d'étape, le cas échéant, requis par ce dernier et comportant les informations qu'il requiert, telles que, mais non limitativement, la ventilation des activités et l'utilisation des sommes allouées;
- 4.5.5 dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, transmettre pour chaque année de la présente Convention au Vérificateur général de la Ville (1550, rue Metcalfe, bureau 1201, Montréal, Québec, H3A 3P1), ses états financiers vérifiés, séparément, le cas échéant, de ceux des autres secteurs d'activités de l'Organisme conformément à l'article 107.9 de la *Loi sur les cités et villes*, et transmettre, pour chaque année de la présente Convention, au Responsable, copie desdits états financiers vérifiés, le tout au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la fin de son exercice financier;
- 4.5.6 à l'échéance de la présente Convention, remettre à la Ville, dans les cinq (5) jours d'une demande écrite du Responsable, toute somme non engagée dans la réalisation du Projet;

4.6 Conseil d'administration et comité de suivi

- 4.6.1 à la demande de la Ville, permettre à un représentant de la Ville d'assister, à titre d'observateur seulement, aux conseils d'administration de l'Organisme et à cette fin, lui faire parvenir un avis de convocation d'au moins cinq (5) jours avant l'assemblée;

4.6.2 les Parties doivent constituer, dans les deux (2) jours de la signature de la présente Convention, un comité de suivi dont le mandat est d'assurer la coordination entre l'Organisme et la Ville. La Ville se réserve le droit d'avoir au moins un de ses représentants sur le comité de suivi.

4.6.3 L'Organisme doit transmettre au Responsable le compte rendu de chacune des réunions du comité de suivi dans les sept (7) jours suivant la tenue d'une réunion ainsi que toute autre information, renseignement, document ou rapport jugé nécessaire par lui.

4.7 Responsabilité

4.7.1 garantir et tenir la Ville indemne de toutes réclamations et de tous dommages de quelque nature que ce soit en raison de la présente Convention. L'Organisme s'engage également à prendre fait et cause pour la Ville dans toute réclamation ou poursuite intentée contre cette dernière par des tiers en raison de la présente Convention et la tient indemne de tout jugement, toute condamnation ou de toute décision qui pourrait être prononcés contre elle et de toute somme qu'elle aura déboursée avant ou après jugement en raison de ce qui précède;

4.7.2 assumer seule toute la responsabilité à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de la présente Convention.

4.8 Séance du conseil municipal

Dans la mesure où la contribution financière annuelle est d'une valeur de cent mille dollars (100 000 \$) et plus, et dans la mesure où le Responsable en fait la demande, être présent, par l'intermédiaire de ses dirigeants, lors d'une séance plénière du conseil municipal selon le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal*, et répondre aux questions posées par ses membres relativement à la présente Convention.

4.9 Déclarations et garanties

L'Organisme déclare et garantit :

4.9.1 qu'il a le pouvoir de conclure la présente Convention et d'exécuter toutes et chacune des obligations qui lui sont imposées en vertu de celle-ci;

4.9.2 que les droits de propriété intellectuelle pour tout document, travail écrit, représentation ou activité ayant lieu sous son contrôle en lien avec le Projet ont été dûment acquittés et que ces représentations ou activités peuvent valablement avoir lieu;

4.9.3 qu'il détient tous les droits lui permettant de réaliser la présente Convention et notamment ceux lui permettant de consentir la licence prévue à l'article 11 de la présente Convention;

4.9.4 que toutes et chacune des obligations qu'il assume en vertu de la présente Convention constituent des considérations essentielles sans lesquelles la Ville n'aurait pas signée celle-ci.

4.10 Communications des informations

4.10.1 L'Organisme autorise la Ville à transmettre au MCC une copie de la présente Convention ainsi que, sur demande, toute information, financière ou autre, ou tout document concernant l'Organisme ou la présente Convention;

4.10.2 L'Organisme doit transmettre au Responsable, dans les quinze (15) jours d'une demande faite par ce dernier, copie de tous documents en lien avec le Projet;

4.10.3 L'Organisme doit remettre à la Ville cinq (5) copies d'un rapport final du Projet comportant la description des travaux réalisés et les coûts afférents, incluant les certificats de réception provisoire des travaux.

4.11 Occupation du bâtiment

4.11.1 L'Organisme doit favoriser une occupation maximale du bâtiment à des fins culturelles. À cet effet, il doit travailler à optimiser l'utilisation de l'espace dans le bâtiment, durant les périodes où celui-ci est sous utilisé, en offrant les locaux disponibles, à des conditions avantageuses, aux organismes culturels sans but lucratif, notamment les promoteurs d'autres festivals et événements.

ARTICLE 5 **OBLIGATIONS DE LA VILLE**

5.1 Contribution financière

Sous réserve des approbations requises et en considération de l'exécution par l'Organisme de toutes et chacune des obligations contenues à la présente Convention, la Ville convient de lui verser la somme maximale de deux million huit cent mille dollars (2 800 000\$) devant être affecté exclusivement à la réalisation du Projet tel que décrit à l'Annexe 1, le tout conformément aux dispositions de la présente Convention. Cette participation financière inclut, le cas échéant, toutes les taxes applicables à la réalisation du Projet (T.P.S. et T.V.Q).

5.2 Versements

La somme sera remise à l'Organisme en quatre versements :

- un premier versement au montant de cinq cent mille dollars (500 000 \$) dans les trente (30) jours suivant la signature de la présente Convention par chacune des Parties;
- un deuxième versement au montant d'un million dollars (1 000 000 \$), dans les trente (30) jours suivant la réception par le Responsable d'une confirmation écrite émise par l'Organisme attestant que le contrat de réalisation des travaux pour la mise en œuvre du Projet a été octroyé selon les lois et la réglementation en vigueur;

- un troisième versement au montant d'un million dollars (1 000 000 \$), dans les trente (30) jours suivant la réception par le Responsable d'une confirmation écrite émise par l'Organisme attestant qu'au moins cinquante pourcent (50%) du Projet a été complété, selon les lois et la réglementation en vigueur;
- un dernier versement au montant de trois cent mille dollars (300 000 \$), dans les trente (30) jours suivant la réception par le Responsable du rapport final du Projet conformément à l'article 4.10.3 de la présente Convention et des lois et de la réglementation en vigueur.

Chaque versement est conditionnel à ce que l'Organisme ait respecté les termes et conditions de la présente Convention.

5.3 Annulation

Le Responsable peut exiger la remise par l'Organisme de toute somme n'ayant pas servi à la réalisation du Projet. De plus, le Responsable pourra réduire le montant de la contribution financière si la réalisation du Projet ne requiert plus la somme maximale.

5.4 Aucun intérêt

L'Organisme ne pourra en aucun cas réclamer de la Ville des intérêts pour paiements effectués en retard.

ARTICLE 6 **DÉONTOLOGIE**

6.1 L'Organisme doit, dans la réalisation des activités et du Projet prévus à la présente Convention, agir selon les règles de conduite d'une personne avisée et prudente, de manière à ne porter aucun préjudice à la Ville ou à des tiers.

6.2 L'Organisme doit prendre toutes les mesures requises pour éviter des conflits d'intérêts et doit se conformer aux directives émises par le Responsable à cet égard.

L'Organisme doit notamment informer le Responsable, par écrit, de tout contrat devant être conclu par l'un des membres de son conseil d'administration avec la Ville ou avec l'Organisme.

6.3 L'Organisme doit utiliser l'aide financière octroyée dans le cadre de la présente Convention aux fins qui y sont prévues, cette aide ne pouvant en aucun cas servir à payer des frais concernant toute convention avec un tiers qui fait du démarchage pour le compte de l'Organisme.

ARTICLE 7 **DÉFAUT**

7.1 Il y a défaut :

7.1.1 si l'Organisme n'observe pas quelque engagement pris aux termes de la présente Convention;

- 7.1.2 si l'Organisme fait une cession de biens, est réputé avoir fait une cession de biens ou fait l'objet d'une ordonnance de séquestre;
- 7.1.3 si l'administration de l'Organisme passe entre les mains de tiers, qu'il s'agisse de fiduciaires ou autres, en vertu d'un acte consenti par l'Organisme pour garantir l'exécution de ses obligations ou de celles de tiers;
- 7.1.4 si l'Organisme perd son statut d'organisme sans but lucratif;
- 7.1.5 si l'Organisme a fait une fausse déclaration ou a commis une fraude en rapport avec la présente Convention.
- 7.2** Dans le cas prévu au sous-paragraphe 7.1.1, le Responsable avise par écrit l'Organisme du défaut et lui demande d'y remédier dans le délai qu'il détermine. Le Responsable peut retenir tout versement tant que l'Organisme n'a pas remédié au défaut. Si malgré cet avis, l'Organisme refuse ou néglige de remédier à tel défaut dans le délai imparti, la présente Convention sera résiliée de plein droit, sous réserve de tout recours pouvant être exercé par la Ville pour les dommages occasionnés par ce défaut.
- 7.3** Dans les cas prévus aux sous-paragraphe 7.1.2, 7.1.3, 7.1.4 et 7.1.5, la présente Convention est résiliée de plein droit sans avis ni délai, dès la survenance de l'événement.
- 7.4** S'il est mis fin à la présente Convention en application des articles 7.2 ou 7.3, toute somme non versée à l'Organisme cesse de lui être due, ce dernier devant remettre à la Ville toute somme non encore engagée dans le Projet reçue de celle-ci. La Ville peut exiger le remboursement de tout ou partie des sommes déjà versées à l'Organisme.

ARTICLE 8 **RÉSILIATION**

- 8.1** La Ville peut, à sa discrétion, mettre fin en tout temps à la présente Convention sans indemnité pour quelque dommage que ce soit subis par l'Organisme, sur préavis écrit de trente (30) jours, en acquittant le coût des activités déjà réalisées dans le cadre du Projet sans indemnité payable à l'Organisme pour perte de revenus ou profits anticipés.
- 8.2** L'Organisme convient expressément de n'exercer aucun recours contre la Ville en raison de la résiliation de la présente Convention.

ARTICLE 9 **DURÉE**

La présente Convention prend effet à sa signature par les Parties et se termine, sous réserve des articles 7 et 8, lorsque les Parties ont rempli leurs obligations, mais au plus tard le 31 décembre 2020.

Nonobstant la fin de la présente Convention prévue ci-haut, il est entendu que les articles 4.5.1, 4.5.4, 4.5.5, 4.7, 4.8 et 11 continueront à produire leurs effets entre les Parties.

ARTICLE 10 **ASSURANCES**

- 10.1** L'Organisme doit souscrire, à ses frais, et maintenir en vigueur pendant toute la durée de la présente Convention, une police d'assurance responsabilité civile accordant par accident ou événement une protection minimale de deux millions dollars (2 000 000\$) pour les blessures corporelles, pour les dommages matériels et pour les préjudices et dans laquelle la Ville est désignée comme coassurée.
- 10.2** De plus, la police doit contenir un avenant stipulant que l'assureur doit donner à la Ville, par courrier recommandé ou poste certifiée, un avis écrit de trente (30) jours en cas de modification ou de résiliation de la police. Aucune franchise stipulée dans la police ne sera applicable à la Ville.
- 10.3** L'Organisme s'engage à remettre au Responsable, dans les dix (10) jours de la signature de la présente Convention, une copie de la police ou du certificat de la police. L'Organisme doit fournir, à chaque année, le certificat de renouvellement de la police, au moins quinze (15) jours avant son échéance.

ARTICLE 11 **PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'Organisme concède à la Ville, à titre gratuit, une licence non exclusive, perpétuelle, sans limite territoriale, transférable et irrévocable lui permettant notamment de reproduire, de traduire, de publier, d'adapter et de communiquer au public, par quelque moyen que ce soit, en totalité ou en partie, les renseignements liés aux travaux ou documents en lien avec le Projet réalisés par l'Organisme, ses employés ou ses sous-traitants.

L'Organisme s'engage à obtenir de tous tiers, tous les droits de propriété intellectuelle requis pour donner plein effet à la licence concédée à la Ville en vertu du premier paragraphe de cet article.

ARTICLE 12 **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

12.1 Entente complète

La présente Convention constitue la totalité et l'intégralité de l'entente intervenue entre les Parties.

12.2 Divisibilité

Une disposition de la présente Convention jugée invalide par un tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.3 Absence de renonciation

Le silence de l'une ou l'autre des Parties ou son retard à exercer un droit ou un recours ne doit jamais être interprété comme une renonciation de sa part à tel droit ou recours.

12.4 Représentations de l'Organisme

L'Organisme n'est pas le mandataire de la Ville et ne peut, par ses actes ou omissions, engager la responsabilité de cette dernière ou la lier de toute autre façon.

12.5 Modification à la Convention

Aucune modification aux termes de la présente Convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit préalable des deux (2) Parties.

12.6 Lois applicables et juridiction

La présente Convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.7 Ayants droit liés

La présente Convention lie les Parties aux présentes de même que leurs successeurs et ayants droit respectifs.

12.8 Cession

Les droits et obligations de l'une ou l'autre des Parties ne peuvent être cédés qu'avec l'accord écrit préalable de l'autre Partie.

L'Organisme ne peut donner une hypothèque ou en garantie à un tiers, les sommes qui lui sont versées par la Ville en vertu de la présente Convention.

12.9 Avis et élection de domicile

Tout avis ou document à être donné ou transmis relativement à la présente Convention est suffisant s'il est consigné dans un écrit et expédié par un mode de communication qui permet à la Partie expéditrice de prouver sa livraison au destinataire.

Élection de domicile de l'Organisme

L'Organisme fait élection de domicile au 400, boulevard de Maisonneuve Ouest, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 1L4, et tout avis doit être adressé à l'attention de M. Jacques-André Dupont, président-directeur général. Pour le cas où il changerait d'adresse sans dénoncer par écrit à la Ville sa nouvelle adresse, l'Organisme fait élection de domicile au bureau du greffier de la Cour supérieure pour le district de Montréal, chambre civile.

Élection de domicile de la Ville

La Ville fait élection de domicile au 801, rue Brennan, Pavillon Prince, 5^e étage, Montréal, Québec, H3C 0G4, et tout avis doit être adressé à l'attention du Responsable.

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES ONT SIGNÉ EN DEUX EXEMPLAIRES, À MONTRÉAL, À LA DATE INDIQUÉE EN REGARD DE LEUR SIGNATURE RESPECTIVE.

Le^e jour de 2016

VILLE DE MONTRÉAL

Par : _____
M^e Yves Saindon, greffier

Le^e jour de 2016

**LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ
DE MONTRÉAL INC.**

Par : _____
Jacques-André Dupont, président-directeur
général

Cette convention a été approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal, le^e jour de 2016 (Résolution CG.....).

ANNEXE 1

PROJET

Le Projet vise à effectuer des travaux de réfection significatifs afin de sécuriser et de remettre en état l'édifice Blumenthal. Situé au cœur du Quartier des spectacles, l'édifice patrimonial et historique est réaménagé en 2008-2009 afin de loger la Maison du Festival (bail emphytéotique), qui est à la fois un lieu de diffusion permanent pour les artistes de jazz, de blues et de musique du monde, un petit musée et une salle d'exposition, un important centre de documentation audiovisuelle et de conservation et de protection du patrimoine musical de l'Organisme, accessibles gratuitement au grand public, ainsi qu'un lieu de promotion de niveau international pour le jazz et la pratique musicale.

En 2013, des morceaux de terracotta de l'édifice Blumenthal se détachent de la façade de la rue Balmoral, entraînant ainsi un sérieux risque de blessure pour les piétons. Des travaux de sécurisation d'urgence et de maçonnerie sont effectués sur les façades cette même année.

Le présent Projet vise spécifiquement à corriger des problématiques non résolues suite au réaménagement de 2009 et aux travaux de 2013. En priorité, des travaux portant sur les façades (l'enveloppe) et la structure du bâtiment seront réalisés¹:

- Enveloppe du bâtiment
 - remplacer les blocs de terracotta endommagés et la brique endommagée, refaire les joints, réparer les dommages causés par l'eau et refaire l'étanchéité autour des fenêtres des murs extérieurs des façades Sainte-Catherine, Balmoral, Wider et Bleury;
 - réparer la toiture qui coule et assurer l'étanchéité du toit.
- Structure du bâtiment
 - réparer la dalle inférieure;
 - réparer le mur de fondation du sous-sol;
 - réparer le plancher de béton du sous-sol;
 - suite aux réparations de l'enveloppe, ajuster le système de chauffage et climatisation.

Des travaux additionnels de priorité secondaire pourront être faits:

- Conformité aux codes
 - ignifuger les poutres et renforts d'acier non recouvert;
 - ajuster la main-courante.
- Aires publiques et locaux
 - réparer les sous-planchers des étages;
 - réparer la mosaïque de céramique;
 - remplacer le linoléum endommagé.

L'aide financière de la Ville servira donc à effectuer ces importants travaux afin de restaurer en priorité les façades de l'édifice Blumenthal dont l'état actuel est dégradé et non-sécuritaire. Le caractère patrimonial et historique de l'édifice Blumenthal sera considéré, notamment dans le choix des matériaux utilisés lors de la restauration des façades, afin de respecter l'architecture d'origine.

¹ La liste des travaux présentée à l'Annexe 1 est un résumé servant à identifier les problématiques principales qui devront être résolues au courant du Projet, et non une liste exhaustive des travaux à réaliser; des changements et/ou ajouts pourront survenir.

ANNEXE 2

NORMES DE VISIBILITÉ GOUVERNEMENTALES ET D'IDENTIFICATION PERMANENTE

Tous les projets réalisés dans le cadre du Programme doivent faire l'objet d'une communication publique. Ainsi, lorsqu'applicables, ces normes de visibilité précisent les principes et les modalités de communication qui guideront l'Organisme dans la mise en œuvre de la présente Convention.

1. OBLIGATIONS DE L'ORGANISME

L'Organisme s'engage à respecter ces normes de visibilité selon les principes suivants :

- 1.1. Développer, présenter, faire approuver et réaliser une stratégie ou des actions de communication répondant aux exigences de ces normes. L'Organisme s'engage à ce que le plan de visibilité soit complété dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date de signature de la présente Convention;
- 1.2. Soumettre au Responsable pour approbation le partage de la visibilité entre tous les partenaires du Projet;
- 1.3. S'assurer que tous les sous-traitants engagés par l'Organisme respectent les obligations en matière de communication, de normes de visibilité et respectent la Charte de la langue française comme cela est prévu en vertu des présentes normes.

2. COMMUNICATIONS

L'Organisme s'engage à réaliser et respecter les principes suivants :

- 2.1. Reconnaissance de la contribution de la Ville et du MCC :
 - Faire état de la contribution de la Ville et du MCC et les remercier dans toutes communications, verbales ou écrites, relatives au Projet ou à une activité reliée au Projet (y compris notamment les médias sociaux);
 - Apposer, sur tous les outils de communication, imprimés et électroniques, notamment sur les affiches, les dépliants, les lettres d'annonce, les bannières, les journaux, les sites internet, les bandeaux internet, les infolettres, les communiqués de presse relatifs à la présente Convention, la signature officielle ainsi que les logos de la Ville et du MCC, que vous trouverez sur le site <http://www.ville.montreal.qc.ca/culture/logos-et-signatures-graphiques>. De plus, l'Organisme doit s'assurer de mentionner dans les outils de communication cités ci-dessus que la référence au Programme doit être fait en conformité avec les normes indiquées dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés* ;

Le logo de la Ville et du MCC devront également figurer sur toutes les publicités et ce, peu importe le format, le support ou le véhicule;

Dans le cas où l'insertion de la signature graphique n'est pas possible, l'Organisme doit mentionner la participation de la Ville et du MCC en utilisant le libellé approprié indiqué dans *l'Entente sur le développement culturel de Montréal, Guide destiné aux organismes subventionnés*;

- S'il y a lieu, ajouter le logo de la Ville et du MCC en clôture de toutes publicités télé ou Web. Le logo de la Ville et du MCC peuvent faire partie d'un regroupement des participants au Projet;
- S'il y a lieu, mentionner le « Ministère de la Culture et des Communications » et « Montréal » ou la « Ville de Montréal » dans les annonces publicitaires à la radio;
- Ajouter le logo de la Ville et du MCC sur tous les panneaux remerciant les collaborateurs;
- Soumettre au Responsable pour approbation tous les textes soulignant la contribution de la Ville et du MCC et tous les documents où figurent les logos de la Ville, au moins dix (10) jours ouvrables avant leur diffusion.

2.2. Relations publiques et médias :

- Dans le cadre de relations médias, convenir au préalable, avec le Responsable, des opérations de communication, du scénario de déroulement et du contenu des communiqués concernant le Projet ou l'activité;
- Inviter un représentant de la Ville et du MCC à participer aux annonces et aux conférences de presse organisées concernant le Projet;

Aviser le Responsable par écrit un minimum de 10 jours ouvrables à l'avance;

- Lors d'une annonce importante impliquant la Ville et/ou le MCC, soumettre au Responsable le scénario du déroulement, l'avis média et le communiqué concernant le Projet;
- Offrir au cabinet du maire et du comité exécutif ainsi qu'au MCC, la possibilité d'insérer une citation dans les communiqués ;
- Assurer l'accréditation média des représentants de la Ville et du MCC (incluant les bloggeurs, les photographes et les caméramans) et prendre en charge la gestion des droits des artistes quant aux photos, vidéos et autres contenus diffusés sur les plateformes de la Ville et du MCC à des fins strictement promotionnelles et non commerciales.

2.3. Normes graphiques et linguistiques :

- Respecter la mise en application des normes et règles d'utilisation du logo de la Ville (et de l'arrondissement, s'il y a lieu) disponibles sur le portail à l'adresse ville.montreal.qc.ca/logo;
- Respecter l'ordre convenu pour le positionnement des signatures de la Ville et du MCC et des autres participants sur tous les outils de communication (communiqués, lettres, bannières, panneaux, etc.);
- Respecter les lois et la réglementation applicables au Québec, notamment les dispositions de la Charte de la langue française (RLRQ, c. C-11).

2.4. Publicité et promotion :

- Convenir et remettre des photographies et/ou des vidéos officielles au Responsable, libres de droits, qui pourront être utilisées pour la promotion de Montréal ou du gouvernement du Québec, sur leurs sites Internet respectifs ou tout autre support média;

Lesdites photos ou vidéos devront être fournies au moment de l'amorce de la campagne promotionnelle. Une série de photographies post-événement pourront être également demandées;

- Ajouter un hyperlien vers le site de la Ville et celui du MCC sur le site Internet de l'Organisme ou de l'événement;
- Faire approuver par le Responsable les outils publicitaires et promotionnels avant leur impression et leur diffusion. Le Responsable s'engage à remettre ses commentaires dans les dix (10) jours ouvrables de la réception du document à approuver;
- Fournir un espace publicitaire d'une demi-page dans le programme (format papier). La publicité sera fournie par la Ville et le MCC;
- Permettre à la Ville et au MCC d'installer des bannières promotionnelles (ou autres supports à être déterminé) sur le ou les sites de l'activité ou lors d'interventions publiques reliés au Projet;
- Permettre à la Ville et au MCC de s'annoncer gratuitement sur les différents véhicules publicitaires ou de diffusion sur le ou les sites de l'activité ou de l'événement reliés au Projet. (ex. : écrans numériques géants);

- Permettre à la Ville et au MCC de s'annoncer gratuitement à l'aide d'un message publicitaire ou d'une signature lorsque des présentations audiovisuelles accompagnent une annonce ou un événement de presse;
- Offrir à la Ville et au MCC la possibilité d'adresser un message promotionnel aux participants lorsqu'il y a présence d'un animateur sur le site d'une activité.

Un message sera préparé à cet effet.

- Lors de la tenue de l'événement (ou d'une activité) et si le contexte s'y prête, offrir à la Ville et au MCC un emplacement gratuit pouvant aller jusqu'à 10 pi x 20 pi afin d'y installer un kiosque d'exposition ou toute autre structure permettant une interaction avec le public. Cet emplacement devra être situé dans un secteur fréquenté et être alimenté en électricité;
- S'assurer de la présence du logo de la Ville et du MCC dans le champ de vision d'au moins une caméra lorsqu'il y a une captation de l'événement par une chaîne de télévision ou lors d'une webdiffusion.

2.5. Événements publics :

- Inviter, au moins dix (10) jours ouvrables avant la tenue de l'événement, la Ville et le MCC à participer aux événements publics organisés dans le cadre de la présente Convention;
- Transmettre le plus rapidement possible au Responsable le scénario de déroulement de l'événement;
- Respecter les règles protocolaires officielles en matière d'événements publics.

Offrir d'inclure un message officiel de la mairie, des élus et du MCC dans le guide de l'événement. La demande doit être transmise au Responsable au moins **trois semaines** avant la date limite de livraison du matériel;

- Offrir la possibilité aux élus municipaux de participer à des remises de médailles dans le cas d'un événement sportif;
- Pour tous événements publics, coordonner et effectuer le suivi avec le Responsable.

2.6. Remettre un bilan de la visibilité accordée à la Ville, dont un exemplaire numérique de chaque outil de communication développé pour la publicité et l'information publique relatives aux activités prévues en vertu de la présente Convention :

- S'il y a lieu, une revue de presse incluant les mentions, textes, logos à la radio, télévision, journaux imprimés et électroniques;

- Une image des mentions ou logos sur les dépliants ou affiches imprimées et électroniques. Un bref descriptif ou une présentation du programme;
- S'il y a lieu, une photo des différents montages où figure le logo de la Ville et du MCC (ex. : conférence de presse);
- Un bref descriptif ou une présentation du programme, de l'événement ou du projet (30-50 mots) incluant les dates de l'événement, les principales clientèles rejointes ainsi que le rayonnement et/ou la fréquentation globale.

2.7. Lorsqu'il s'agit d'une entente de 250 000\$ ou plus, l'Organisme s'engage également à :

- rendre publics les principaux projets réalisés dans le cadre de la présente convention. À cet effet, l'Organisme s'engage à suivre les orientations de la Ville et du MCC quant à la façon de faire l'annonce publique et le protocole à suivre;
- indiquer clairement, dans le contenu diffusé, l'apport de fonds, public consenti pour la réalisation des projets, pour les projets réalisés par la Ville et le MCC et financées en totalité par le Programme;
- faire appliquer les mêmes exigences en matière de communication et de visibilité aux projets réalisés par des organismes mandataires;
- faire connaître à la Responsable et au MCC, au moins trente (30) jours avant l'événement, la date des cérémonies officielles liées à un projet financé dans le cadre du Programme;
- respecter le protocole de communication publique;
- obtenir l'approbation préalable du MCC pour chaque utilisation du logo du MCC;
- inscrire au minimum les informations suivantes dans chacun des moyens de communication utilisés :
 - le titre du programme;
 - les partenaires;
 - la contribution financière des partenaires;
 - la nature du projet;

Dossier # : 1151103003

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver le projet de convention entre la Ville et le Festival International de Jazz de Montréal visant à accorder un soutien financier spécial, non récurrent, d'une somme maximale de 2,8 M\$ \$ pour la réalisation de travaux urgents de consolidation des façades de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan (305-307, rue Sainte-Catherine Ouest), dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017.

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable

COMMENTAIRES



Virement crédit - GDD 1151103003.xls

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposée au budget
Tél : 514 872 1155

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5559

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163542001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220.
2. D'autoriser les virements de crédits et l'imputation des dépenses pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:39

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163542001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière a pour mission, entre autres, de fournir des services de gardiennage et de patrouille afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes, des immeubles et des biens de la Ville. En 2015, l'appel d'offres public 15-14710 prévoyait 3 lots distincts pour les services d'agence de sécurité (lot 1 – Jardin Botanique, lot 2 - Centre sportif Claude Robillard, Ateliers du MRA et autres installations, lot 3 – Cour Municipale).

Le premier contrat qui inclut les lots 1 et 2 de l'appel d'offres a été octroyé suite à la séance du comité exécutif du 18 novembre 2015 (Résolution : CE15 2052), de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2015 (Résolution : CM15 1314) ainsi qu'à la séance du conseil d'agglomération du 26 novembre 2015 (Résolution : CG15 0697).

Au début 2016, le Service de la gestion et de la planification immobilière décidait de ne pas donner suite à l'octroi de contrat pour le gardiennage à la Cour Municipale, (lot 3) et de lancer un nouvel appel d'offres public (16-15220) visant l'octroi d'un contrat de gardiennage pour des installations du SPVM.

Le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "Le Devoir" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 11 mai au 30 mai 2016, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 180 jours calendrier.

Un addenda a été publié le 17 mai 2016 suite à des questions par de potentiels soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CG15 0697 - 26 novembre 2015 - 1 - d'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, pour une période maximale de 28 mois plus une année d'option, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 472 721 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 3 422 461,30 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel; 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, ainsi que les augmentations de budget de dépenses et de revenus pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution : CM15 1314 - 23 novembre 2015 - d'accorder un contrat à la firme Corps canadien des commissionnaires – Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, pour une durée maximale de 28 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage – Dépense totale de 4 895 183,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14710 (lot 1- 5 soum.) (lot 2 - 4 soum.)

Résolution : CE15 2052 - 18 novembre 2015 - Recommander au conseil d'agglomération : 1 - d'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, pour une période maximale de 28 mois plus une année d'option, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 472 721 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 3 422 461,30 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel; 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, ainsi que les augmentations de budget de dépenses et de revenus pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à octroyer un contrat d'une durée de 24 mois à Corps canadien des commissionnaires – Division du Québec, pour la fourniture des services d'agence de sécurité dans des installations du SPVM afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimé à environ 50,000 heures travaillées annuellement.

Si des besoins supplémentaires s'avéraient nécessaires, ils seront facturés selon le principe l'utilisateur payeur. Les économies générées par ce contrat après ristournes sont de l'ordre de 1,8 M \$. Le nombre de postes d'employés auxiliaires sera réduit graduellement et pourrait atteindre une vingtaine d'employés.

JUSTIFICATION

Le recours à l'entreprise privée permet de maintenir les niveaux de sécurité des installations, d'assurer l'intégralité des plans de protection en vigueur, de contribuer au plan quinquennal de la main-d'œuvre et ainsi, générer des économies.

À titre indicatif, le recours à l'entreprise privée permet de faire passer le coût moyen horaire pour la Ville d'environ 43 \$/h à 24 \$/h.

Soumissionnaires conformes	Offre (Hors taxes)	Taxes (TPS, TVQ)	Montant total (taxes incluses)
----------------------------	--------------------	------------------	--------------------------------

Corps canadien des commissionnaires (Division du Québec)	2 363 105,76 \$	353 875,09 \$	2 716 980,85 \$
Gardium sécurité inc.	2 419 110,31 \$	362 261,77 \$	2 781 372,08 \$
Solutions de sécurité G4S (Canada) Ltée	2 430 132,98 \$	363 912,41 \$	2 794 045,39 \$
Estimation interne	2 767 567,82 \$		
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)	2 764 132,77 \$		
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse X 100)	1,74%		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)	77 064,54 \$		
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse X 100)	2,84%		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation interne)	(50 586,97) \$		
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation interne / estimation X 100)	-1,83%		

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total net du contrat est de 2 480 965,60 \$, en tenant compte des ristournes de TPS et TVQ. Il sera imputé au budget de fonctionnement du SGPI, suite à un virement de crédits en provenance de la rémunération vers les autres familles de dépenses.

Les économies générées par l'octroi de ce contrat permettront de résorber les déficits récurrents des activités de gardiennage.

Le budget de la Division de la sécurité du SGPI est de nature 100 % ville centre. Cependant, la compétence finale utilisée pour la dépense est 100 % de nature d'agglomération.

Firmes soumissionnaires 24 mois – 3 soumissionnaires conformes	Prix de base	Autres	Total
Corps canadien des commissionnaires – Division du Québec	2 716 980,85 \$		2 716 980,85 \$
Gardium sécurité inc.	2 781 372,08 \$		2 781 372,08 \$
Solution de sécurité G4S (Canada) Ltée	2 794 045,39 \$		2 794 045,39 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat permettra à la Ville de réaliser d'importantes économies annuelles récurrentes de l'ordre de 1,8 M \$ sur une période de 24 mois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles DESJARDINS
Chef de section - sécurité

Tél : 514 872-9805
Télécop. : 514 872-3407

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514 872-0153
Télécop. : 514 872-8350

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la sécurité

Tél : 514 872-0153
Approuvé le : 2016-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-07-29

Numéro d'article	Description et code d'article	Quantité prévisionnelle ** 24 mois **	Neptune security services inc	Corps canadien des commissionnaires (division du Québec)	Gardium sécurité inc	Solutions de sécurité G4S (Canada) Ltée
Certaines installations du SPVM						
Art.1	Agent sécurité Salarié classe A Prime P4-A Temps régulier	80 735	21,45 \$	23,46 \$	23,66 \$	23,54 \$
Art.2	Agent sécurité Salarié classe B Primes P4a, P4b Temps régulier	17 088	22,05 \$	24,04 \$	24,61 \$	24,15 \$
Art.3	Agent sécurité Salarié classe A Prime P4-A Lors de fériés spécifiés au décret sur les agents de sécurité	2 041	52,90 \$	23,46 \$	35,49 \$	47,08 \$
Art.4	Agent sécurité Salarié classe B Primes P4a et P4b Lors de fériés spécifiés au décret sur les agents de sécurité	432	53,95 \$	24,04 \$	36,92 \$	48,30 \$
Sous total			2 239 831,45 \$	2 363 105,76 \$	2 419 110,31 \$	2 430 132,98 \$
TPS			111 991,57 \$	118 155,29 \$	120 955,52 \$	121 506,65 \$
TVQ			223 423,19 \$	235 719,80 \$	241 306,25 \$	242 405,76 \$
TTC			2 575 246,21 \$	2 716 980,85 \$	2 781 372,08 \$	2 794 045,39 \$
Estimé			2 767 567,82 \$			
			-6,95%			

Dossier # : 1163542001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité
Objet :	Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[15220 intervention.pdf](#)[16-15220 tcp.pdf](#)[16-15220 Det Cah Final.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Badre Eddine SAKHI
Agent(e) d approvisionnement niveau 2
Tél : 514-872-4542

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Denis LECLERC
C/S app.strat.en biens
Tél : (514) 872-5241
Division : Division De L Acquisition De Biens Et Services

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
Corps canadien des commissionnaires (division du Québec)	2 716 980,85 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	
Gardium sécurité inc.	2 781 372,08 \$	<input type="checkbox"/>	
Solutions de sécurité G4S (Canada) Ltée	2 794 045,39 \$	<input type="checkbox"/>	

Information additionnelle

La raison du non dépôt d'une soumission par les cinq preneurs de cahiers des charges :

- 1 Firme : Modèle d'affaire est différent
- 2 Firmes : Capacité d'exécution du contrat est limitée
- 2 firmes : Aucune réponse

Préparé par : Le - -

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15220		Titre de l'appel d'offres:		Service d'agence de sécurité					
Badre Eddine Sakhi		SOLUTIONS DE SECURITE G4S (CANADA LTEE)		CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUÉBEC)		Non conforme NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.		GARDIUM SÉCURITÉ INC.					
G	No	Articles	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	
	1	Agent de sécurité Salarié classe A Prime P4-A Temps régulier	1	80735	23,54 \$	1 900 501,90 \$	23,46 \$	1 894 043,10 \$			23,66 \$	1 910 190,10 \$	
	2	Agent de sécurité Salarié classe B Primes P4a, P4b Temps régulier	1	17088	24,15 \$	412 675,20 \$	24,04 \$	410 795,52 \$			24,61 \$	420 535,68 \$	
	3	Agent de sécurité Salarié classe A Prime P4-A Lors de fériés spécifiés au decret sur les agents de sécurité	1	2041	47,08 \$	96 090,28 \$	23,46 \$	47 881,86 \$			35,49 \$	72 435,09 \$	
	4	Agent de sécurité Salarié classe B Primes P4a, P4b Lors de fériés spécifiés au decret sur les agents de sécurité	1	432	48,30 \$	20 865,60 \$	24,04 \$	10 385,28 \$			36,92 \$	15 949,44 \$	
					Total	2 430 132,98 \$	Total	2 363 105,76 \$	Total		Total	2 419 110,31 \$	Total
					TPS	121 506,65 \$	TPS	118 155,29 \$	TPS		TPS	120 955,52 \$	TPS
					TVQ	242 405,76 \$	TVQ	235 719,80 \$	TVQ		TVQ	241 306,25 \$	TVQ
					TOTAL	<u>2 794 045,39 \$</u>	TOTAL	<u>2 716 980,85 \$</u>	TOTAL		TOTAL	<u>2 781 372,08 \$</u>	TOTAL

		Agent d'approvisionnement			Numéro de l'appel d'offres:		16-15220		Titre de l'appel d'offres:		Service d'agence de sécurité			
		Badre Eddine Sakhi			SOLUTIONS DE SECURITE G4S (CANADA LTEE)		CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUÉBEC)		Non conforme NEPTUNE SECURITY SERVICES INC.		GARDIUM SÉCURITÉ INC.			
G	No	Articles	Terme	Qté	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
<i>Soumissionnaire le moins cher au total</i> →					CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIRES (DIVISION DU QUÉBEC)		2 363 105,76 \$	+ TPS 118 155,29 \$	+ TVQ 235 719,80 \$	=	2 716 980,85 \$			

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	16-15220	Titre de l'appel d'offres	Service d'agence de sécurité			Nom de l'agent d'approvisionnement	Badre Eddine Sakhi
Date d'ouverture	Lundi 30 mai 2016	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Service de la gestion et de la planification	Requérant	Robert Hamel

	Adjudicataire recommandé		Adjudicataire recommandé
	SOLUTIONS DE SECURITE G4S (CANADA LTEE)	CORPS CANADIEN DES COMMISSIONNAIR	Non conforme NEPTUNE SECURITY
	GARDIUM SÉCURITÉ INC.		0
Total avant taxes	2 430 132,98 \$	2 363 105,76 \$	2 419 110,31 \$
TPS	121 506,65 \$	118 155,29 \$	120 955,52 \$
TVQ	242 405,76 \$	235 719,80 \$	241 306,25 \$
TOTAL	2 794 045,39 \$	2 716 980,85 \$	2 781 372,08 \$

Commentaires	
--------------	--



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**› Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15220

Numéro de référence : 979169

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Service d'agence de sécurité

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
AXIA SERVICES. 13025, Jean Grou Montréal, QC, H1A 3N6 NEQ : 1142208512	Madame Micheline Lapointe Téléphone : 514 642- 3250 Télécopieur : 514 642- 3430	Commande : (1123319) 2016-05-12 9 h 15 Transmission : 2016-05-12 9 h 15	2598477 - 16- 15220 Addenda No 1 2016-05-17 18 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purulator)
Commissionnaires du Québec 201 rue Laurier Est Bureau 400 Montréal, QC, H2T 3E6 http://www.commissionnairesquebec.ca NEQ : 1169719847	Monsieur Yvon Belisle Téléphone : 514 273- 8578 Télécopieur : 514 277- 1922	Commande : (1122609) 2016-05-11 10 h 35 Transmission : 2016-05-11 10 h 35	2598477 - 16- 15220 Addenda No 1 2016-05-17 18 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
G4S Solutions de Sécurité (Canada) Ltée	Monsieur Andrew	Commande : (1122998)	2598477 - 16- 15220 Addenda



7889 St-Laurent #202 Montréal, QC, h2r1x1 NEQ : 1145026689	Dufour Téléphone : 514 602- 4459 Télécopieur :	2016-05-11 15 h 45 Transmission : 2016-05-11 15 h 45	No 1 2016-05-17 18 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Gardium Sécurité 136C, rue St-Laurent Saint-Eustache, QC, J7P 5G1 http://www.gardium.com NEQ : 1160955648	Monsieur Denis Beaudin Téléphone : 450 974- 9989 Télécopieur :	Commande : (1123636) 2016-05-12 13 h 25 Transmission : 2016-05-12 13 h 25	2598477 - 16- 15220 Addenda No 1 2016-05-17 18 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe de sécurité Garda SENC 1390, rue Barré Montréal, QC, H3C 1N4 http://www.garda.ca NEQ : 3368599133	Monsieur Patrick Nadon Téléphone : 514 281- 2811 Télécopieur : 514 281- 2860	Commande : (1122822) 2016-05-11 13 h 35 Transmission : 2016-05-11 13 h 35	2598477 - 16- 15220 Addenda No 1 2016-05-17 18 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Le Groupe Alfid 500 Place d'Armes, Bureau 2300 Montréal, QC, H2Y 2W2 NEQ : 1141888447	Monsieur Hervé De Feydeau Téléphone : 514 282- 7654 Télécopieur : 514 282- 7495	Commande : (1124078) 2016-05-13 9 h 28 Transmission : 2016-05-13 9 h 28	2598477 - 16- 15220 Addenda No 1 2016-05-17 18 h 43 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Neptune Security Services Inc 1250 Boul. Rene-levesque Ouest, Porte 2200 Montréal, QC, H3B4W8 http://www.neptune-security.com NEQ : 1168627108	Monsieur J. Garfield Téléphone : 1855 445-8048 Télécopieur : 1866 608-0807	Commande : (1122756) 2016-05-11 12 h 28 Transmission : 2016-05-11 12 h 28	2598477 - 16- 15220 Addenda No 1 2016-05-17 18 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier

			électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
TRIMAX SÉCURITÉ INC. 1965 boul. Industriel, 200 Laval, QC, H7S 1P6 http://www.trimaxsecurite.com NEQ : 1165926511	Monsieur Frederico Ramos Téléphone : 450 934- 5200 Télécopieur :	Commande : (1126887) 2016-05-18 12 h 30 Transmission : 2016-05-18 12 h 30	2598477 - 16- 15220 Addenda No 1 2016-05-18 12 h 30 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
VCS Consultant 10 500 Côte de Liesse Bureau 200 Montréal, QC, H8T1A4 http://www.vcsinvestigation.com/ NEQ : 1144548501	Monsieur Jimmy Dessureault Téléphone : 514 737- 1911 Télécopieur :	Commande : (1123839) 2016-05-12 16 h 10 Transmission : 2016-05-12 16 h 10	2598477 - 16- 15220 Addenda No 1 2016-05-17 18 h 42 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

Dossier # : 1163542001

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction évaluation et courtage immobilier-sécurité

Objet :

Accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1163542001 Impart Gardiennage SPVM.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Lan-Huong DOAN
Conseillère en analyse et contrôle de gestion
Service des finances - Point de service Hôtel de Ville
Tél : 514-872-4674

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Michel T TREMBLAY
Conseiller en gestion des ressources financières, chef d'équipe

Tél : 514-872-0470
Division :



Dossier # : 1164956014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6874). - Deux soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 993 754,06 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 968 754,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6874 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 15:12

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164956014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESH et Legs du 375e
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Compétence d'agglomération :	Mise en valeur des biens protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6874). - Deux soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet des Escales découvertes, désigné comme un legs du 375^e anniversaire de Montréal, vise à améliorer l'accessibilité au Site patrimonial du Mont-Royal et aux différents lieux publics et institutionnels qui le composent, ainsi qu'à favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles de ce vaste territoire. Découlant du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, le but principal de ce projet est effectivement d'offrir aux promeneurs une découverte intuitive, sensorielle, singulière et renouvelée de l'ensemble du Site patrimonial du Mont-Royal et de ses multiples joyaux, à partir d'une diversité de cheminements existants parcourant les trois sommets de la montagne et son entre-monts. Les interventions prévues pour l'anniversaire de 2017 se divisent en trois volets complémentaires, eux-mêmes découpés en différents lots de travaux :

- Volet 1 : Découvertes sur la montagne (trois lots prévus : 1A, 1B et 1C).
- Volet 2 : Marquage du chemin de la Côte-des-Neiges en tant que tracé fondateur (deux lots prévus : 2A et 2B, en plus de l'oeuvre d'art mural).
- Volet 3 : Aménagement d'aires spécifiques (un lot prévu : 3A).

Le présent sommaire concerne l'octroi d'un contrat pour l'exécution des travaux du lot 2A, lequel regroupe la majorité des interventions prévues le long du chemin de la Côte-des-Neiges, dans le cadre du volet 2 du projet.

Il est à noter qu'en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, tous les travaux à l'intérieur du Site patrimonial du Mont-Royal doivent faire l'objet d'une autorisation du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), avant le début de ceux-ci. Dans le cas du présent lot de travaux, cette demande d'autorisation est en cours.

Le projet des Escales découvertes est inscrit dans l'Entente sur le développement culturel de Montréal pour 2016-2017, liant la Ville et le MCCQ. Il devrait normalement l'être également dans l'Entente à venir pour 2017-2018.

Le processus de sollicitation utilisé pour le lot 2A a été un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges. Cet appel d'offres a débuté le 25 mai 2016 et s'est terminé 28 jours plus tard. Les soumissions ont été ouvertes le 22 juin 2016 à 14h00. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir la première journée, ainsi que sur le site internet de la Ville et celui du SEAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Aucun addenda n'a été émis au cours de la période de l'appel d'offres.

Selon les termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 180 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 19 décembre 2016.

Le tableau ci-après résume les étapes importantes passées, présentes et à venir dans le cadre de ce projet :

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
Contrat de services professionnels pour la planification, la conception et la réalisation du projet des Escales découvertes	670 850 \$	Octobre 2014	Septembre 2017
Contrat d'exécution de l'oeuvre d'art mural (lié au volet 2)	315 000 \$	Avril 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1A (lié au volet 1)	3 523 368 \$	Juin 2016	Mai 2017
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 3A (lié au volet 3)	970 653 \$	Août 2016	Mai 2017

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2A (lié au volet 2)	Septembre 2016	Mai 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Contrat d'exécution de travaux pour le lot 1B (lié au volet 1)	Janvier 2017	Juin 2017

Contrat d'exécution de travaux pour le lot 2B (lié au volet 2)	Février 2017	Mai 2017
Ententes entre la Ville et les quatre partenaires	Janvier 2016	Octobre 2016

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0400 - 22 juin 2016 - Autoriser une dépense de 970 653,35 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 3A du projet des Escales découvertes du mont Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; accorder à Aménagements Sud-Ouest, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 931 653,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6865.

CG16 0333 - 19 mai 2016 - Autoriser une dépense de 3 523 368,11 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux du lot 1A du projet des Escales découvertes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant; accorder à Aménagement Côté Jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 446 368,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6864.

CG16 0190 - 24 mars 2016 - Approuver un projet de contrat d'exécution d'œuvre d'art mural par lequel M. Francis Montillaud, artiste en arts visuels sélectionné par un jury au terme d'un concours par avis public, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser et installer une œuvre dont le titre provisoire est « Tranche de vie », dans le cadre du projet des Escales découvertes du mont Royal, qui sera intégrée à un mur de soutènement existant, situé dans l'emprise du chemin de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 315 000 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG14 0462 - 30 octobre 2014 - Autoriser une dépense de 670 850,38 \$, taxes incluses, pour les services professionnels requis à la préparation des plans et devis pour l'aménagement des Parcours découverte du mont Royal (legs du 375^e); approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Soland inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13799 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CM13 0899 - 23 septembre 2013 - Déclaration pour faire du chemin de la Côte-des-Neiges un chemin patrimonial reconnu à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal en 2017.

DESCRIPTION

Le lot de travaux visé par le présent octroi de contrat, soit le lot 2A, rassemble la plupart des interventions prévues dans le cadre du volet 2 du projet. Faisant suite à une déclaration du conseil municipal, en septembre 2013, à l'effet de reconnaître le caractère patrimonial du chemin de la Côte-des-Neiges à l'occasion du 375^e anniversaire de Montréal, un volet visant la mise en valeur de ce chemin a été incorporé au projet des Escales découvertes. Le chemin de la Côte-des-Neiges est identifié comme un des tracés fondateurs de Montréal dans le Plan d'urbanisme de 2004; il constitue, de plus, la seule artère qui traverse complètement le Site patrimonial du Mont-Royal et son tracé offre de multiples découvertes potentielles aux promeneurs intéressés et aux automobilistes attentifs. Pour ces raisons, il est apparu naturel et pertinent d'inclure aux Escales découvertes une forme de célébration et de marquage du chemin de la Côte-des-Neiges, dans le respect du budget alloué à l'ensemble du projet.

Le concept ainsi développé pour ce volet 2 revêt trois grands objectifs: marquer le tracé

originel du chemin de la Côte-des-Neiges, évoquer l'évolution de ses paysages et mettre en valeur des vues significatives le long de celui-ci. Le tronçon concerné par les interventions s'étend de la rue Sherbrooke à la rue Ellendale (située au nord du chemin de la Côte-Sainte-Catherine). Les diverses interventions projetées, qui sont de petite envergure, mettent à profit le mobilier existant dans l'emprise du chemin. Bien que permanentes, elles ont été conçues afin de pouvoir s'adapter à un réaménagement éventuel de cette artère. Plus précisément, le lot 2A inclut les travaux suivants :

- Fabrication et installation de pavoisements sur les lampadaires existants (38 enseignes lumineuses et 48 enseignes non lumineuses dans la portion montagne, avec pictogrammes associés aux cinq thèmes historiques retenus).
- Fabrication et installation de panneaux d'interprétation sur les lampadaires existants (81 éléments historiques ou patrimoniaux révélés le long du parcours).
- Fabrication et installation de mobilier incitatif (5 sièges orientés vers des vues particulières sur le paysage).
- Fabrication et installation de marqueurs de niveaux discrets sur la paroi rocheuse (pour identifier les élévations successives du chemin de la Côte-des-Neiges dans le temps).
- Travaux préparatoires sur les lampadaires existants, dont des ouvrages de peinture (tous les lampadaires seront repeints en noir).
- Remplacement d'une dizaine de lampadaires existants en mauvais état.
- Ajout de prises de courant sur certains lampadaires existants.
- Travaux reliés à l'éclairage de la future oeuvre d'art mural.
- Autres travaux électriques connexes.

Tous ces travaux sont situés à l'intérieur de l'emprise publique du chemin de la Côte-des-Neiges.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 10 %, soit une valeur usuelle pour ce type de travaux.

Le montant prévu pour les incidences est de 25 000 \$, taxes incluses, ceci représentant environ 2,6 % du montant total du contrat. Ce montant sera affecté au contrôle qualitatif des matériaux et aux opérations de communication durant le chantier.

Les documents d'appel d'offres ont été pris par un total de huit entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs et autres firmes, qui n'ont pas demandé l'anonymat. De ce nombre, deux entrepreneurs généraux ont déposé leur soumission. Malgré quelques défauts mineurs, les deux soumissions sont considérées conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont les suivants :

Entrepreneurs généraux :

- Aménagement Côté Jardin inc.
- Construction NRC inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Michel Guimont Entrepreneur électricien Itée
- Neolect inc.

Sous-traitants et fournisseurs :

- Les Services d'enseignes Lumi-Vert inc.
- Signalisation SAIC inc.

Autres (firmes de services professionnels) :

- Services intégrés Lemay et associés inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des cinq entrepreneurs généraux, deux ont déposé une soumission conforme. Ainsi, 40 % des preneurs des documents d'appel d'offres ont déposé une soumission.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Aménagement Côté Jardin inc.	880 685,51 \$	88 068,55 \$	968 754,06 \$
Michel Guimont Entrepreneur Électricien Itée	1 049 795,18 \$	104 979,52 \$	1 154 774,70 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe	841 809,58 \$	84 180,96 \$	925 990,54 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			1 061 764,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			9,6 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			186 020,64 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			19,2 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			42 763,52 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			4,6 %

Le prix déposé par le plus bas soumissionnaire est supérieur de 4,6 % à la dernière estimation réalisée par la firme externe conceptrice, ce qui est très acceptable dans le cas d'un projet et d'un contexte comme ceux-ci.

Le numéro d'identification du plus bas soumissionnaire conforme, émis par l'Autorité des marchés financiers, est le suivant : 2700029858.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de base du contrat est de 880 685,51 \$, taxes incluses. Les contingences sont de 88 068,55 \$, taxes incluses, et les incidences sont de 25 000 \$, taxes incluses. Le coût total maximal de ce lot 2A, soit 993 754,06 \$, contingences, incidences et taxes incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 907 429,91 \$, net de ristournes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG15-019 - Parcours découverte Mont-Royal, soit 884 601,58 \$ pour le contrat et 22 828,33 \$ pour les incidences.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Elle devrait normalement être

subventionnée à 50 % par le MCCQ, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Le projet global des Escales découvertes est effectivement inscrit dans cette entente pour 2016-2017, mais la recommandation de crédit n'a pas encore été produite.

Il est à noter que l'enveloppe budgétaire globale pour le projet des Escales découvertes est de 8,26 millions de dollars.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En favorisant l'accessibilité et la découverte du mont Royal, en sensibilisant les citoyens et les touristes à ses richesses naturelles et culturelles, le projet global des Escales découvertes contribue à la protection et à la mise en valeur de ce site patrimonial exceptionnel.

Les pavoisements, les panneaux d'interprétation et le mobilier incitatif compris dans ce lot 2A ont été conçus avec le souci de la pérennité, mais aussi avec l'objectif de faciliter leur déplacement et leur réutilisation dans le cas d'un futur réaménagement plus substantiel de cette artère.

De plus, les pavoisements lumineux et l'oeuvre d'art mural sont dotés d'un éclairage au DEL, qui est moins énergivore et plus durable que les éclairages traditionnels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet des Escales découvertes du mont Royal, bien qu'il soit constitué d'interventions discrètes, représente néanmoins un legs significatif pour le 375^e anniversaire de la ville, car il invite les Montréalais et les touristes à parcourir les trois sommets de la montagne et son entre-monts, dont le chemin de la Côte-des-Neiges qui en fait partie. Ce volet 2 du projet, à la fois ludique et instructif, révélera beaucoup sur l'histoire et le patrimoine associés à ce tracé fondateur, tout en le célébrant d'une façon tangible.

Si la décision d'octroyer ce contrat n'avait pas lieu à la réunion du conseil d'agglomération du 25 août 2016, le calendrier du lot 2A serait reporté d'autant et les travaux ne pourraient être terminés en mai 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée, en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour le lot 2A uniquement, les prochaines étapes sont les suivantes :

- Octroi du contrat, par résolution du conseil d'agglomération : 25 août 2016
- Demande d'autorisation au MCCQ : mai à août 2016
- Début du contrat de l'entrepreneur : 6 septembre 2016
- Fin des travaux : 19 mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Isabelle BESSETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louis BRUNET, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Driss EZZAHER, Ville-Marie
Stéphanie TURCOTTE, Ville-Marie
Isabelle LESSARD, Service des infrastructures_voirie et transports
Nike LANGEVIN, Service des communications

Lecture :

Driss EZZAHER, 27 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VILLENEUVE
Architecte paysagiste

Tél : 514 872-0870
Télécop. : 514-872-1458

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-25

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

Tél : 514 872-4046
Télécop. : 514-872-9818

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division
Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Pierre-Paul Savignac, chef de division, pour me remplacer pour la période du 22 au 31 juillet 2016 dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions. Et j'ai signé, Carole Paquette.

Tél : 514 872-4046
Approuvé le : 2016-07-27

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 23 OCTOBRE 2015.

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*.

Escales découvertes

A15-SC-09

Localisation :	Mont Royal
Reconnaissance municipale :	Écoterritoire des sommets et flancs du mont Royal Site patrimonial du Mont-Royal (cité)
Reconnaissance provinciale :	Site patrimonial du Mont-Royal (déclaré)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis à la demande du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR), le projet étant situé dans un site patrimonial cité et dans un écoterritoire.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet est basé sur deux grands axes d'intervention. Il consiste à aménager, sur le mont Royal et aux abords, des lieux de découverte et de repos, dont des parcours et des haltes, afin de favoriser la découverte des richesses naturelles et culturelles du lieu. Il vise également à améliorer l'accessibilité du mont Royal en développant des ressources d'orientation spatiale intégrant un système de repérage et de reconnaissance des lieux. Le projet est composé de trois volets : découverte de lieux moins connus sur la montagne (volet 1), marquage du tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges (volet 2) et aménagement de certaines aires spécifiques sur la propriété de l'oratoire Saint-Joseph et du cimetière Notre-Dame-des-Neiges (volet 3).

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet doit recevoir l'aval du ministère de la Culture et des Communications puisqu'il est situé dans un site patrimonial déclaré.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

HISTORIQUE ET DESCRIPTION DES LIEUX

Jusque vers 1800, les flancs du mont Royal demeurent boisés ou sont exploités à des fins agricoles. À partir du début du 19^e siècle, certains Montréalais fortunés construisent leurs résidences cossues dans le cadre verdoyant de la montagne. Vers 1850, deux cimetières y sont aménagés. C'est à cette époque que la Ville de Montréal commence à acheter plusieurs terrains que détient la bourgeoisie de l'époque et, en 1874, elle confie à l'architecte paysagiste américain Frederick Law Olmsted le mandat de concevoir un grand parc sur le mont Royal. Le parc est inauguré en 1876. Sa superficie de 220 hectares en fait l'un des plus importants parcs urbains au Canada. Il est doté de plusieurs sentiers, dont le chemin Olmsted qui serpente jusqu'au sommet, et de belvédères qui offrent plusieurs points de vue sur la ville. Plusieurs autres aménagements sont réalisés subséquemment, plus ou moins en continuité avec le plan original d'Olmsted¹.

Situé sur le flanc ouest de la montagne, le chemin de la Côte-des-Neiges est la première voie carrossable la traversant d'un bout à l'autre. Il est créé en 1862 à partir des tracés du chemin principal traversant la côte des Neiges et du chemin traversant l'ancien domaine de la Montagne des Sulpiciens². Aux abords du chemin, l'oratoire Saint-Joseph ouvre ses portes en 1924.

CONTEXTE DU PROJET

Ce projet est un legs pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, en 2017. Il a fait l'objet d'une première présentation devant le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 29 mai 2015, au cours de laquelle les représentants du Service des grands parcs, du verdissage et du Mont-Royal (SGPVMR) ainsi que les représentants des firmes externes ont exposé les concepts d'aménagements des trois volets des Escales découvertes, alors nommées « Parcours découverte » du Mont-Royal. Le quorum n'ayant pas été atteint pour la tenue de cette réunion, la présentation a donné lieu à un commentaire du CPM (11 juin 2015).

ANALYSE DU PROJET

Le CPM a reçu les représentants du SGPVMR et des firmes externes chargées du mandat lors de sa réunion du 23 octobre 2015. Les représentants du SGPVMR ont d'abord énoncé le concept du projet, puis les représentants des firmes externes ont ensuite exposé les orientations et partis pris d'aménagement des Escales découvertes. D'emblée, le CPM tient à souligner son appréciation de la qualité du travail ainsi que la très grande sensibilité qui a guidé le projet. Il formule dans les paragraphes suivants quelques questionnements et recommandations pouvant servir à enrichir le projet.

¹ Ville de Montréal, *Grand répertoire du patrimoine bâti*, « Mont Royal », <http://patrimoine.ville.montreal.qc.ca>

² L'Enclume, Atelier de développement territorial, *Évolution historique et analyse des éléments d'intérêt historique, patrimonial et paysager du chemin de la Côte-des-Neiges*, Montréal, mars 2015, p. 39.

Haltes sur la montagne

La qualité du projet se reflète dans le travail de réflexion et la sobriété de l'approche et le CPM croit que le grand souci de délicatesse et cette sobriété devraient se poursuivre dans les interventions. En effet, l'ajout de plusieurs nouveaux éléments dans le parc du Mont-Royal permettra certes aux visiteurs de découvrir des endroits méconnus de la montagne, mais, tel qu'il l'avait formulé précédemment, le CPM réitère sa crainte que l'ajout d'objets supplémentaires sur la montagne ne résulte en un effet de surcharge par rapport à ce qui est déjà présent et à venir. Notamment, le CPM est quelque peu sceptique à l'égard des haltes et bancs prévus dans le volet 1. Bien qu'il soit tout à fait justifié de prévoir des lieux pour s'asseoir et contempler à certains endroits sur la montagne, les haltes sont prévues dans les endroits où aucun aménagement ne se trouve ; par conséquent, n'est-il pas souhaitable de conserver certains lieux non aménagés, où le visiteur peut découvrir les lieux à son aise ? De plus, la montagne, par sa nature et les orientations d'aménagement d'Olmsted, ne devrait-elle pas être le moins aménagée possible de manière également à éviter d'altérer son potentiel archéologique ?

Par ailleurs, il serait souhaitable d'altérer le moins possible la topographie de la montagne. Pour le CPM, le fait de la modifier, bien que de manière très subtile, pour créer des bancs apparaît problématique. L'approche topographique, c'est-à-dire en réalisant des aménagements qui épousent la topographie de la montagne et s'y assujettissent, serait plus porteuse. Le CPM croit que la sobriété qui caractérise l'ensemble de la démarche mériterait de guider aussi les interventions et que le concept des haltes fonctionnerait très bien même en étant extrêmement sobre. Il soutient que le design des bancs devrait se fondre le plus possible à la topographie du site.

Il est également prévu d'alléger les interventions matérielles en réalisant des interventions numériques dans une phase ultérieure du projet. Pour le CPM, il est regrettable que le volet d'outils de communications soit relégué à une autre étape. Il croit que le numérique devrait faire partie intégrante du projet et qu'il devrait y être intégré maintenant, en profitant par exemple de l'intention d'utiliser les abribus pour diffuser du contenu culturel.

Enfin, tel qu'il l'avait mentionné précédemment, le CPM éprouve un certain malaise par rapport aux haltes prévues dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, compte tenu de l'identité du lieu. Pour lui, un cimetière n'appelle pas à de tels aménagements paysagers à la manière de parcs. Il croit que le caractère des haltes dans le cimetière devrait être revu et adapté afin de respecter la solennité des lieux.

Signalisation et interventions sur le chemin de la Côte-des-Neiges

Le volet 2 du projet prévoit d'utiliser les 80 lampadaires existants afin de marquer le tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges, notamment par l'ajout de pictogrammes illustrant chacun un des huit thèmes retenus pour évoquer l'histoire du chemin. Le CPM salue la décision d'ajouter la présence amérindienne aux thèmes historiques. Il prend également acte du fait que le pavoiement prévu remplacera les oriflammes existantes sur les lampadaires, limitant ainsi la surcharge d'éléments. Toutefois, concernant l'ajout prévu de pictogrammes sur les lampadaires pour désigner les thématiques historiques, le CPM est d'avis qu'il y a trop de symboles différents, contribuant de ce fait à une certaine surcharge dans la signalétique. Il serait souhaitable de miser sur une approche plus sobre et minimale, qui serait bénéfique tant pour la compréhension du promeneur que pour la délicatesse des interventions. Le CPM réitère à cet égard son attente de recevoir un relevé des lampadaires existants de manière à illustrer que les ajouts prévus ne surchargeront pas les lampadaires.

Le CPM appuie par ailleurs l'intention d'afficher du contenu culturel en remplacement des publicités figurant dans les abribus de la Société de transport de Montréal sur le parcours du chemin de la Côte-des-Neiges et encourage les représentants externes dans leurs démarches à ce sujet.

Interface des propriétés institutionnelles

Le troisième volet vise l'aménagement des interfaces entre le domaine public et les propriétés institutionnelles sur la montagne, plus particulièrement le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'oratoire Saint-Joseph. Plus précisément, il vise notamment la création de trois placettes le long du chemin de la Côte-des-Neiges, comprenant des bancs et des aménagements paysagers. De manière générale, le CPM a de plus grandes réserves concernant ce volet des Escales découvertes. Bien qu'il soit favorable à la mise en valeur de vues sur des éléments significatifs du paysage ainsi qu'à l'ajout de places pour s'asseoir, le CPM se questionne sur les besoins d'usage par rapport à l'ajout de bancs à cet endroit. De plus, l'aménagement de telles placettes entraîne une minéralisation supplémentaire sur un parcours qui longe une route où il y a beaucoup de trafic et qui paraît peu agréable et invitante pour les passants. Cela risque de plus d'altérer le potentiel archéologique du site. Il convient de réfléchir sur la pertinence de leur localisation et sur la manière d'insérer ces placettes de manière harmonieuse avec l'existant, tout en prenant en compte le caractère du lieu. Le CPM croit qu'une minéralisation en bordure du chemin de la Côte-des-Neiges n'est pas souhaitable.

Entretien et pérennité

De manière générale, le CPM se préoccupe de la pérennité des interventions prévues dans les trois volets du projet. Il salue à cet effet le souci de qualité dans la conception de la signalisation sur le chemin de la Côte-des-Neiges, réalisée de manière à pouvoir s'adapter à de nouveaux ajouts sur les lampadaires. Le CPM apprécie également l'ajout de maquettes en bronze du mont Royal, sous la forme de cartes en trois dimensions, qui permettront aux visiteurs de bien se situer et comprendre la montagne. Toutefois, il considère regrettable que ces cartes, de même que les indices, qui ont été conçus avec un si grand souci de qualité, ne seront pas visibles durant toute une partie de l'année. Il aurait été souhaitable que les aménagements soient conçus de manière à pouvoir être visibles et utilisables également durant l'hiver, lorsqu'il y aura quantité de neige.

Enfin, le CPM s'inquiète tout particulièrement du déploiement de lacets de pierre sur gazon dans l'aménagement de haltes (volet 1). Bien qu'il soit tout à fait en faveur de l'insertion de citations littéraires dans ces objets, le CPM se questionne sur la pérennité de tels objets. Un bandeau de pierre gravé de bronze est susceptible de vieillir très mal et prématurément, à l'image de certains aménagements en pierre récents dans d'autres espaces publics de Montréal. Le CPM est plutôt en faveur d'interventions minimalistes sur la montagne.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) émet un avis favorable au projet d'Escales découvertes sur le mont Royal. Il formule toutefois les recommandations suivantes afin de bonifier leur aménagement :

- veiller à aménager les haltes et bancs du volet 1 avec un grand souci de sobriété, notamment en assujettissant leur aménagement à la topographie de la montagne ;
- intégrer le volet numérique dans la phase d'aménagement ;

- veiller à respecter le caractère du cimetière Notre-Dame-des-Neiges lors de l'aménagement de haltes à cet endroit ;
- diminuer le nombre de pictogrammes prévus dans le pavoiement du chemin de la Côte-des-Neiges et fournir un relevé des lampadaires existants montrant la signalisation prévue ;
- envisager une réduction de la minéralisation des placettes du volet 3 le long du chemin de la Côte-des-Neiges ;
- veiller à assurer un entretien et la pérennité des objets et aménagements, dont les maquettes en bronze, et reconsidérer la présence des lacets de pierre dans les haltes ;
- veiller à ce que les aménagements soient le plus légers possible en sous-sol dans les secteurs à potentiel archéologique.

Le vice-président,

Original signé

Pierre Gauthier

Le 12 novembre 2015

AMÉNAGEMENT DES ESCALES DÉCOUVERTES DU MONT-ROYAL

URBAN-SOLAND

JULIE MARGOT

VLAN

LUU NGUYEN

LAFONTAINE SOUCY

VOLET 2

MARQUAGE DU CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES EN TANT QUE TRACÉ FONDATEUR

1.00	INTRODUCTION AU PLAN DIRECTEUR DU VOLET 2	3
2.00	RAPPEL SYNTHÈSE DU DOCUMENT DE PLANIFICATION	5
3.00	RAPPEL SYNTHÈSE DE L'APPROCHE ET PARTI-PRIS	7
4.00	PRÉSENTATION DU PLAN DIRECTEUR	9
5.00	PLAN DE DISTRIBUTION DES INTERVENTIONS	11
6.00	PRÉSENTATION DES COMPOSANTES D'AMÉNAGEMENT ET CRITÈRES DE DESIGN	13
6.10	MARQUAGE DU TRACÉ FONDATEUR	14
6.11	COLLET JALON	15
6.20	ÉVOCATION DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES	18
6.21	COMPOSANTE DE PAVOISEMENT	19
6.22	INTERPRÉTATION	25
6.23	HABILLAGE DES ABRIBUS	29
6.24	STÉRÉOSCOPE HISTORIQUE	31
6.25	MARQUEUR DE NIVEAUX	33
6.26	ART MURAL	35
6.30	MISE EN VALEUR DES VUES SIGNIFICATIVES	36
6.31	LES PLACETTES	37
6.32	LE MOBILIER INCITATIF	39
7.00	PLAN D'ENSEMBLE	41

ANNEXES : ANNEXE 1 - FICHES DESCRIPTIVES DES SUJETS MIS EN VALEUR

(document joint)

Le plan directeur indique la localisation et identifie la nature des différentes familles d'intervention élaborées dans le but de marquer le tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges, d'évoquer l'évolution des paysages du chemin et de mettre en valeur des vues significatives.

Les intentions et les principes de conception, ainsi que la composition formelle de chacun des éléments formant les différentes familles d'intervention seront par la suite décrits plus en détail.

Le présent document vise à camper les objectifs conceptuels des ouvrages projetés, en lien avec leur matérialité et leur distribution spatiale.



Le tracé fondateur



Les potentiels de mise en valeur patrimoniale



Les vues

L'exercice principal étant de marquer le tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges, une attention particulière a été apportée à la dimension historique et patrimoniale. Le chemin traverse plus de 300 ans d'histoire. La richesse des connaissances répertoriées et de la documentation soulève un défi quant à la sélection ces éléments caractéristiques à mettre en valeur. Il faut savoir évaluer la pertinence et doser la mise en valeur. Tout (ou trop) souligner banalise le propos. En contrepartie, il faut aussi apporter au projet un corpus d'information assez important afin de communiquer les facettes multiples de l'évolution des paysages et la profondeur de l'histoire du chemin. La richesse du sujet et le potentiel de mémoire collective exigent que le sujet soit traité avec générosité, au travers d'une expérience qui se veut participative et collective.

Initié dans le cadre des célébrations entourant le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, le présent projet ne se veut pas un projet purement éducatif ou muséal. Destiné à la fois aux piétons et aux automobilistes, il a une vocation d'évocation et se positionne comme un préambule à la découverte, une invitation à poursuivre la compréhension de l'évolution historique et morphologique du secteur. Les célébrations du 375^e sont propices au partage d'une expérience nostalgique. Nous souhaitons agir à la fois sur le potentiel d'une expérience de groupe et de partage des informations historiques, sur la nostalgie et la commémoration de l'évolution des paysages, dans un esprit ludique plus qu'éducatif.

À l'issue de l'étape de planification, les analyses du paysage et des composantes patrimoniales permettent de dégager les éléments suivants:

- Le sentier d'origine s'est transformé d'abord en voie carrossable, puis en une artère viaire d'importance dans le réseau routier montréalais. On peut encore, néanmoins, déceler dans le tracé actuel du chemin les indices du tracé d'origine. La topographie particulière que le chemin traverse a pu préserver les courbes et les limites du chemin d'origine.
- L'histoire du chemin est riche, fortement marquée par les caractéristiques naturelles qu'il traverse (la topographie, l'hydrologie et la végétation) et l'appropriation de ces caractéristiques naturelles par les gens qui s'y sont installés.
- Des paysages uniques sont nés de cette juxtaposition de l'appropriation du territoire et des caractéristiques naturelles du site.

Le potentiel de mise en valeur est riche. Il est important de souligner:

- La correspondance du tracé originel sur le tracé actuel du chemin;
- La richesse historique, les traces laissées par les individus qui ont construit, habité et façonné le paysage du chemin et de ses abords;
- Les séquences paysagères formées par les méandres de ce chemin montueux où se succèdent des vues cadrées et des vues panoramiques.

D'importants projets de restructuration majeure (recalibrage des voies et restructuration des carrefours Cedar, Remembrance, Decelles et Queen-Mary) sont prévus sur le chemin de la Côte-des-Neiges, dans les prochaines années. Les interventions inscrites au mandat ne peuvent en aucun cas limiter ou nuire aux développements des projets futurs. Le présent projet vise donc des interventions mineures, nécessairement inscrites dans les conditions existantes du site et en concordance avec le budget limité.

Tenant compte des trottoirs étroits, de la présence de nombreux équipements de mobilier, l'approche de réalisation propose:




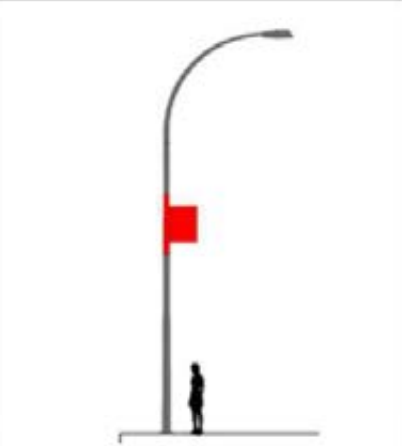



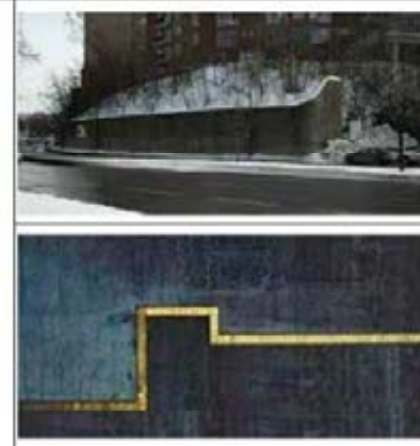
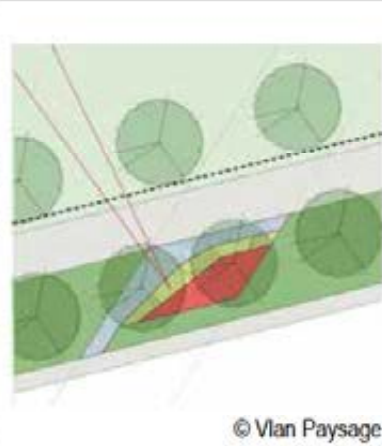

- d'éviter dans la mesure du possible de rajouter des équipements sur le domaine public;
- d'utiliser le potentiel matériel existant (lampadaires, abribus, colonne Morris, aménagements et placettes) pour mettre en valeur les paysages caractéristiques et révéler les qualités intrinsèques du chemin;
- de miser sur les bassins de fréquentation existants pour l'implantation des installations principales afin de rejoindre la clientèle et initier l'intérêt pour les parcours complémentaires.

Le parti pris élaboré propose de :

- Développer un langage simple et percutant qui permet une lecture claire et efficace du marquage du tracé fondateur;
- Révéler le grain et les composantes structurales du tracé fondateur;
- Révéler le sens du lieu, les vues remarquables, les composantes identitaires, les témoins matériels et immatériels et les traces;
- Établir des thématiques de composantes à mettre en valeur;
- Dégager le traitement par lequel se matérialise cette mise en valeur;
- Élaborer un support aux modes de mise en valeur, les clés de lecture et d'interprétation.

Le projet vise à mettre en valeur les qualités intrinsèques au paysage du chemin, que ce soit des caractéristiques patrimoniales ou paysagères. Il propose d'orchestrer une série de mécanismes qui invite les usagers à s'attarder à la lecture des lieux pour en y identifier le sens et l'essence du lieu. Le concept vise à faire vivre une expérience au public, à inciter le visiteur à interroger le paysage et à s'interroger, en donnant un sens aux différents éléments observés. La démarche ne se veut pas une démarche scientifique, d'explications exhaustives ou d'une simple transmission d'information factuelle. Elle est axée sur le partage d'information, visant à révéler des significations et des relations grâce à l'utilisation d'objets originaux et d'outils de communication graphique.

Les interventions proposées visent une clientèle en transit et s'installent sur des composantes existantes du mobilier urbain. Du fait de ces contraintes, l'exercice de mise en valeur ne se veut pas un projet purement académique ou muséal. Il propose une introduction aux sujets d'importance dans l'exploration des abords du chemin. De plus, le parti de s'installer sur du mobilier urbain existant, afin de ne pas surcharger le domaine public, entraîne une certaine difficulté dans le développement de la mise en valeur. En effet, la disponibilité des supports existants (les bancs, les lampadaires et les abribus, essentiellement) et leur localisation ne correspondent pas toujours parfaitement avec certains sujets à mettre en valeur. Par exemple, un sujet d'intérêt pourrait ne pas être traité en interprétation, car il n'est pas visible à partir d'un lampadaire existant. Si le sujet joue un rôle déterminant dans l'histoire du chemin, il sera traité autrement, par exemple, par le biais d'un habillage d'abribus ou dans le contenu des stéréoscopes historiques. Des choix doivent être réalisés dans la sélection des sujets à mettre en valeur, en fonction de la disponibilité et de la localisation du mobilier existant.

	Marquage	Évocation de l'évolution des paysages du chemin				Mise en valeur des vues	
Objectifs							
Moyens						 © Vlan Paysage	
Description	Identification du tracé originel du chemin par le biais de composantes-jalon, installées sur les 80 lampadaires existants entre les rues Ellendale et Sherbrooke.	80 sujets d'interprétation associés aux 80 lampadaires identifiant le tracé originel, répartis en 5 thèmes, chacun illustré par un pictogramme.	Trois écrans, installés dans des abribus, agissant comme stéréoscopes historiques, racontant l'histoire des chacune des trois unités de mise en valeur patrimoniales, au travers d'une juxtaposition de photographies actuelles et historiques.	Habillage de cinq abribus, reprenant les cinq thèmes d'interprétation et cinq sujets particuliers de l'évolution des paysages du chemin. L'habillage est accompagné d'une affiche d'interprétation complémentaire et d'une description du projet global de mise en valeur du chemin.	Deux interventions sur les deux parois verticales issues du passage du chemin au travers de la montagne: une oeuvre d'art mural sur le mur en béton, à l'issue d'un concours, et des insertions métalliques dans la paroi rocheuse, illustrant les multiples campagnes de nivellement du chemin.	Aménagement de trois placettes, entre le chemin de la Côte-des-Neiges et le chemin de ceinture, mettant en valeur les vues significatives de l'entre-monts. Les placettes sont développées dans le volet 3.	Cinq sièges en acier reprenant les cinq thèmes d'interprétation et incitant les usagers à la pause et à l'appréciation de vues significatives.

PRÉSENTATION DU PLAN DIRECTEUR

4.00

Le présent projet mise sur la façon dont les utilisateurs perçoivent et organisent l'information spatiale alors qu'ils se déplacent le long du chemin de la Côte-des-Neiges, à pied ou en voiture. Il s'agit par la suite, avec parcimonie et justesse, d'en faire ressortir les éléments d'intérêt paysager et patrimonial. Le projet s'articule autour de trois axes d'intervention principaux :

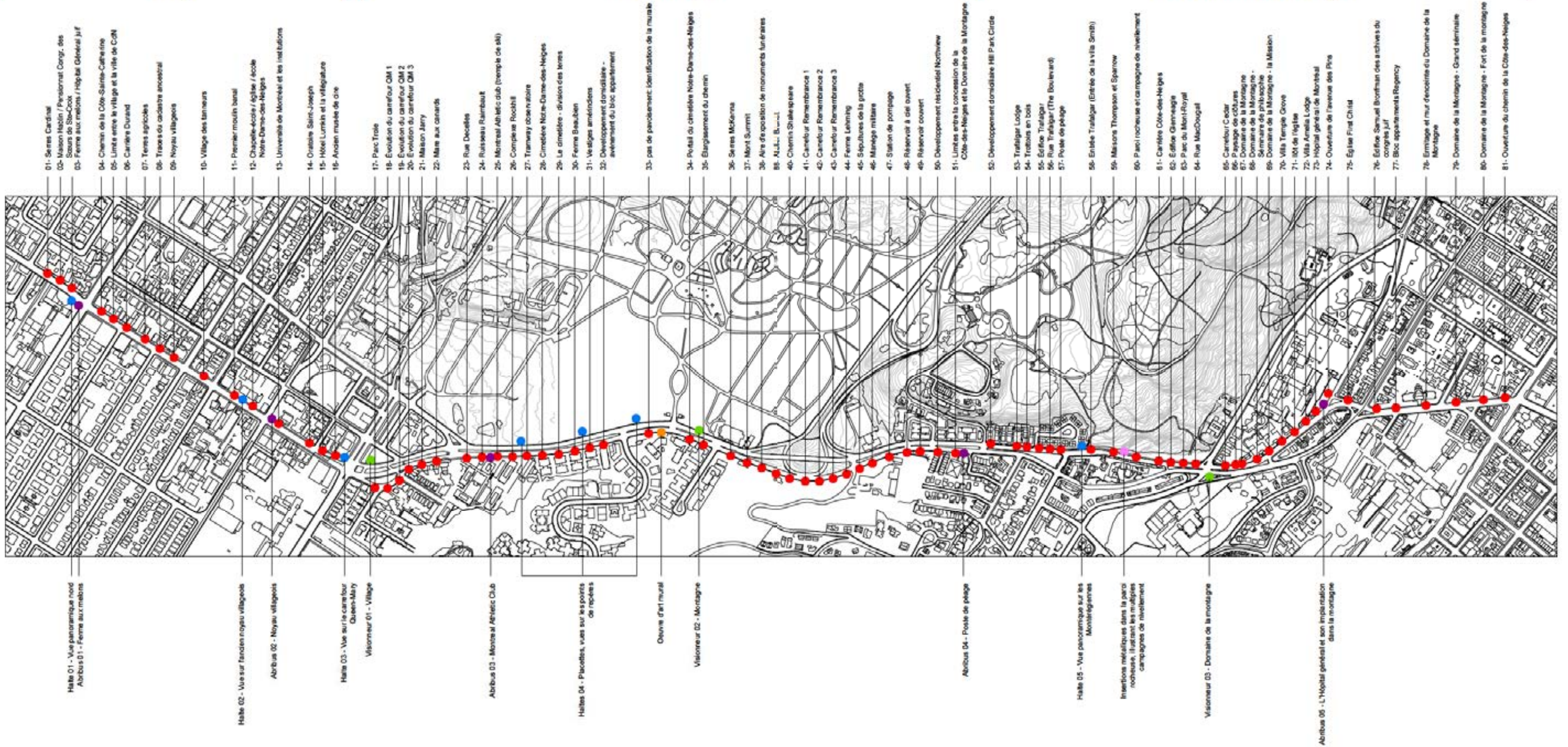
- Le marquage du tracé fondateur qui révèle aux usagers la constance du tracé du chemin dans le temps et, au détour des méandres et de la topographie, la nature du paysage montueux traversé;
- L'évocation de l'évolution historique des paysages du chemin et de ses abords;
- La mise en valeur des vues d'intérêt.

Unité de mise en valeur patrimoniale

Village

La Montagne

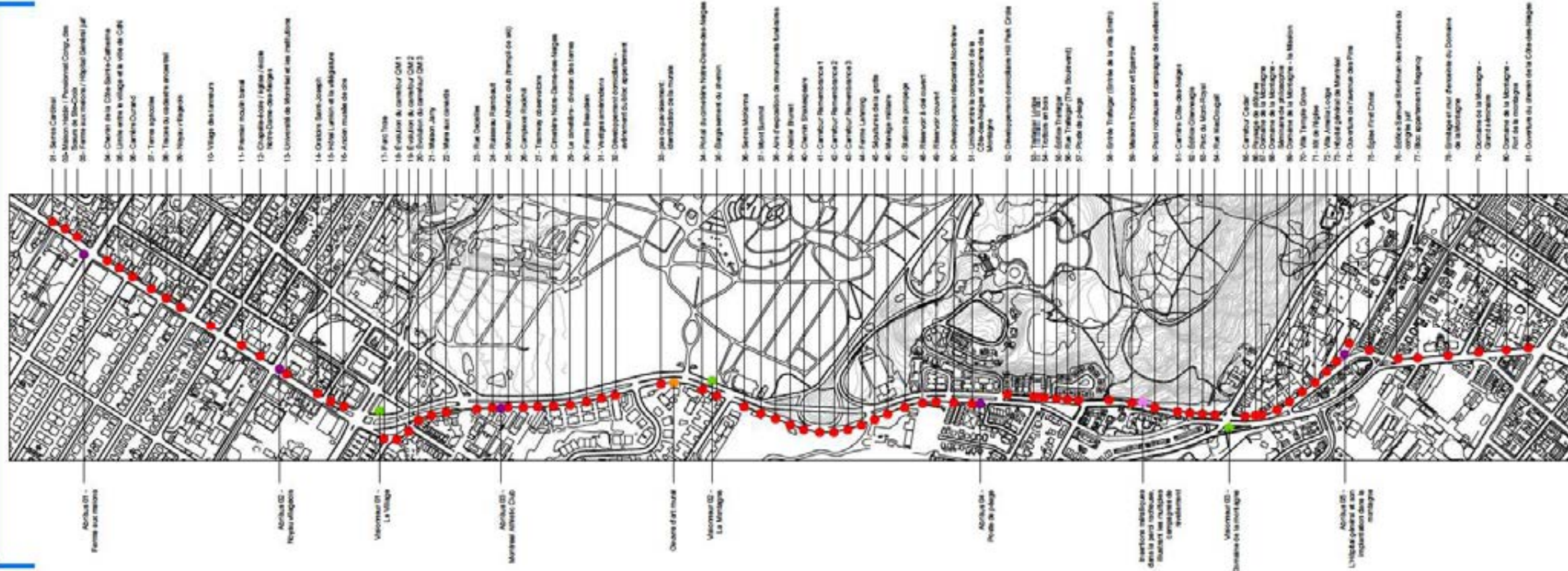
Le Domaine de la Montagne



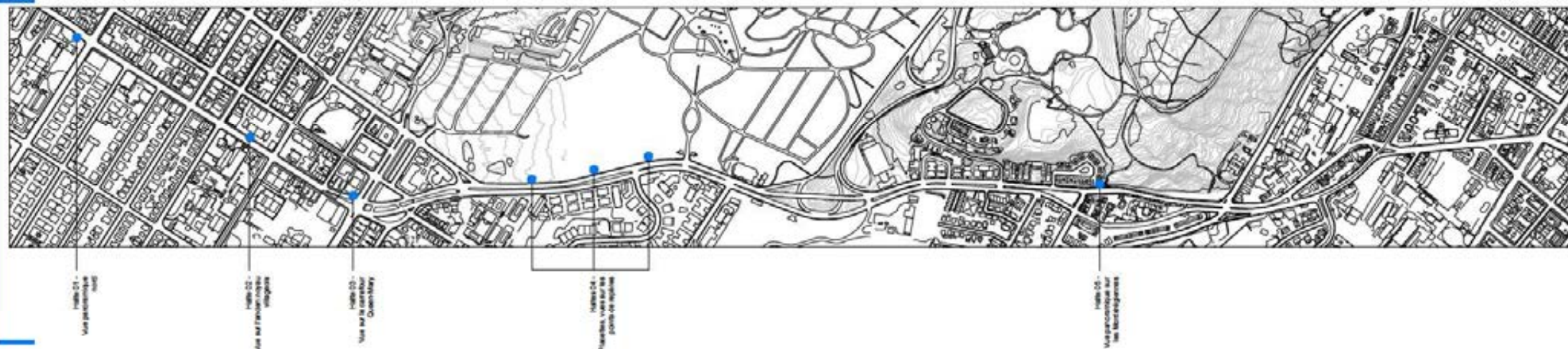
Marquage



Évocation de l'évolution des paysages du chemin



Mise en valeur des vues



- Marquage du tracé et interprétation
- Habillage des abribus
- Stéréoscope historique
- Intervention d'art mural
- Marquage des niveaux sur la paroi rocheuse
- Mise en valeur des vues

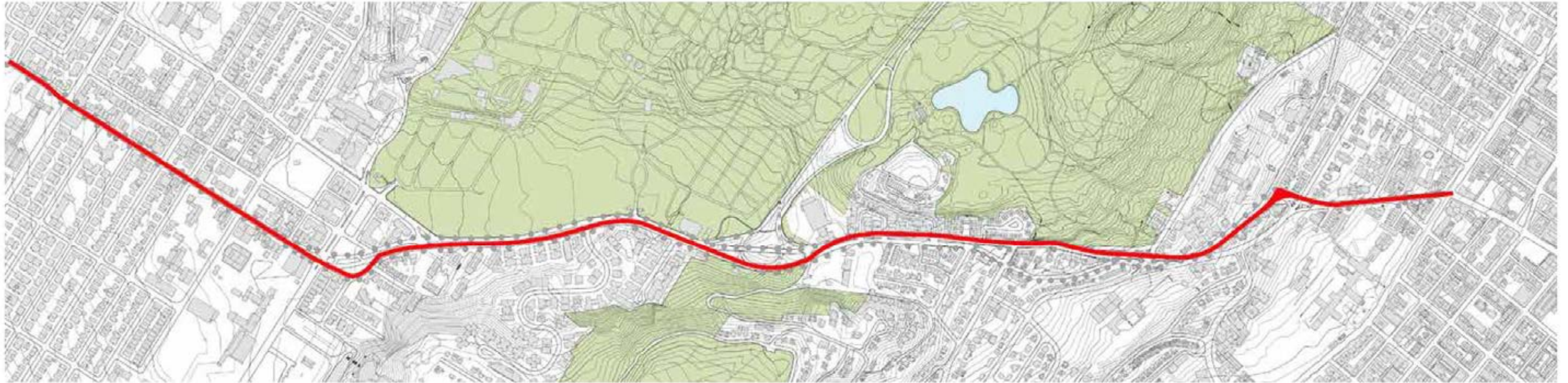
Plan de distribution des interventions par famille

PRÉSENTATION DES COMPOSANTES D'AMÉNAGEMENT ET CRITÈRES DE DESIGN

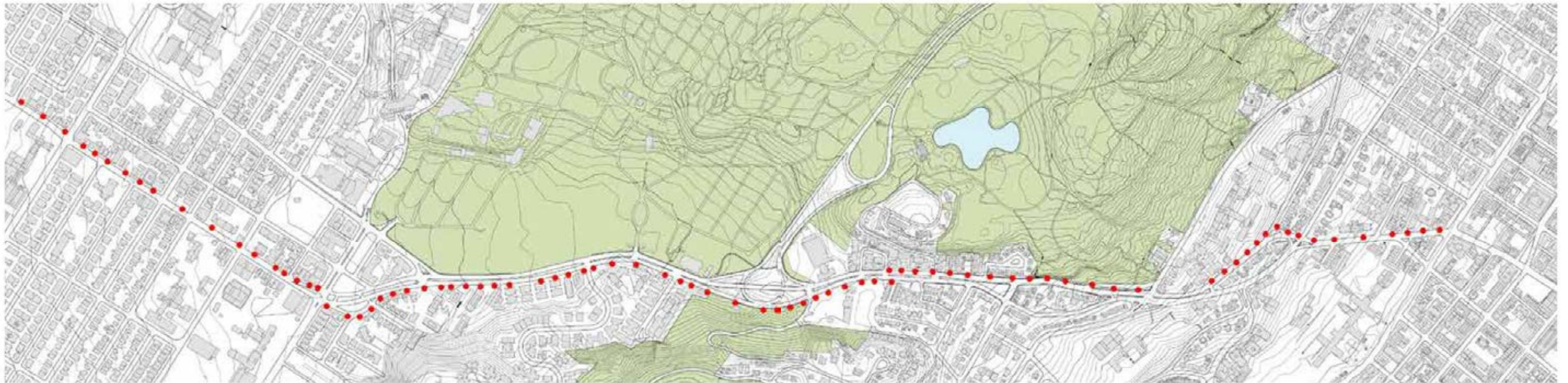
Cette portion du document agit comme cahier de critères de design préliminaire. Elle propose d'exprimer l'intention et les principes guidant la conception de chacune des interventions. Elle décrit également la composition des éléments formant le projet.

Un cahier des critères de design distinct et final sera émis à l'issu de l'étape de l'élaboration des plans et devis.

6.10 MARQUAGE DU TRACÉ FONDATEUR



Le tracé fondateur



Le marquage du tracé au moyen des lampadaires existants



Marquage par balisage et habillage des lampadaires



Précédent de mise en valeur du paysage par habillage vortical



Précédent de mise en valeur de la topographie par balisage et marquage linéaire

Intentions :

Le tracé actuel du chemin de la Côte-des-Neiges est resté relativement fidèle au tracé d'origine. Le projet propose la matérialisation concrète de ce tracé d'origine sur le site actuel, par divers mécanismes, afin de le révéler. Le fait de marquer physiquement cette ligne dans le paysage montueux du chemin permet du même geste de souligner le relief et la morphologie du chemin. Ce marquage qui serpente au travers de la montagne, qui apparaît puis disparaît dans la topographie et les méandres, aura pour effet de réveiller la lecture du paysage traversé.

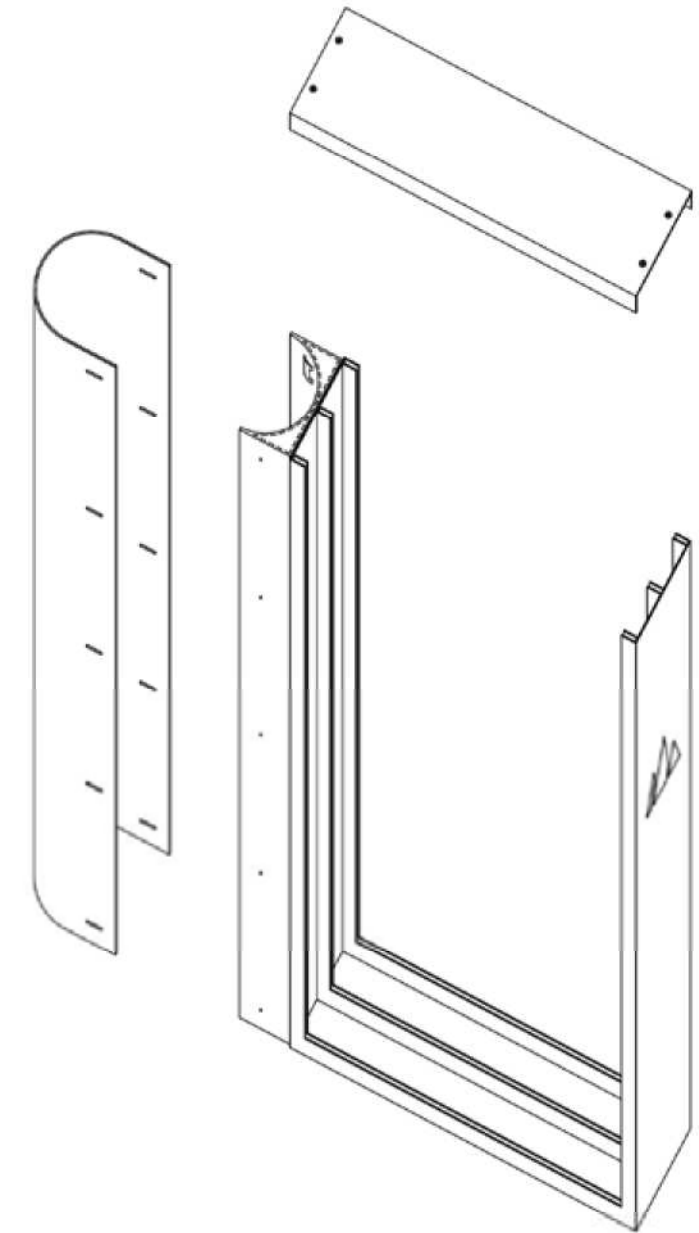
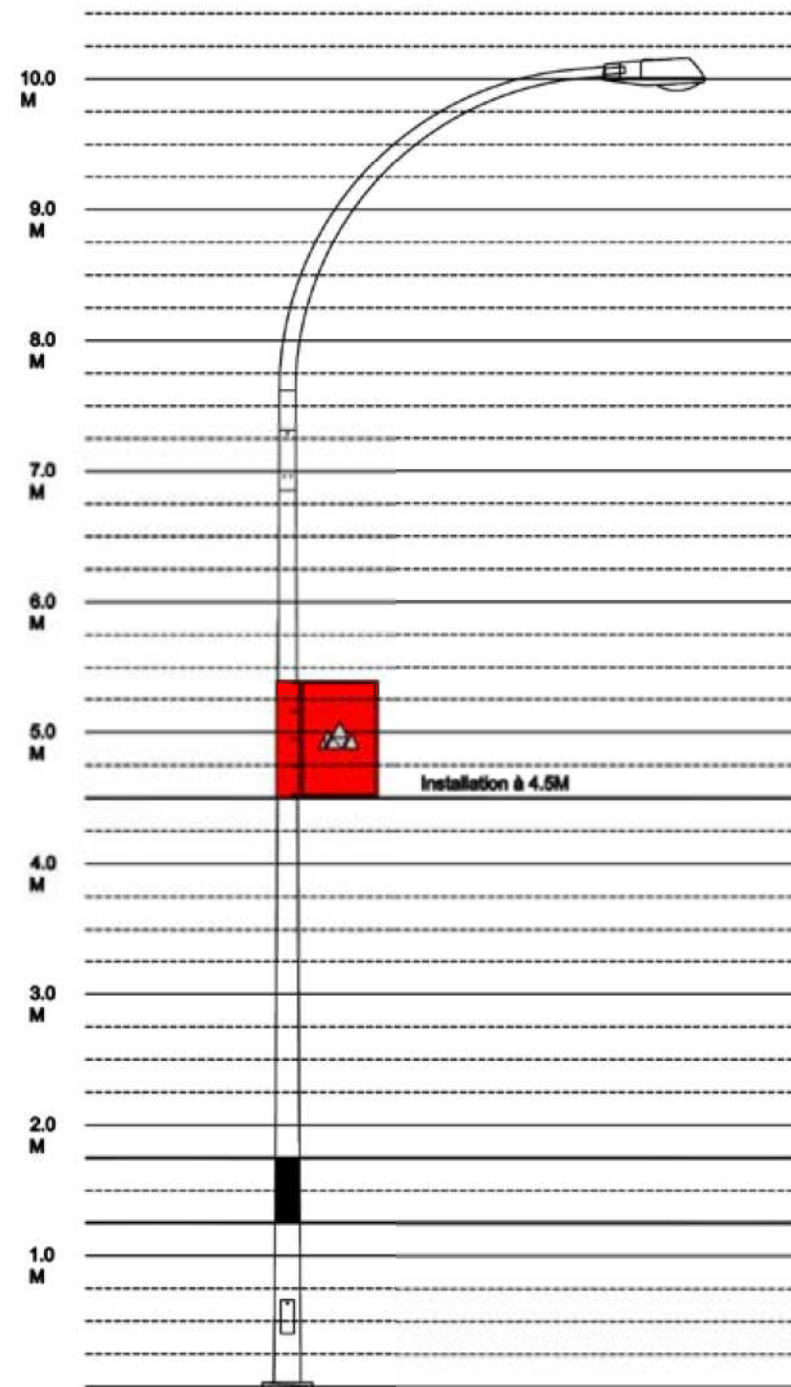
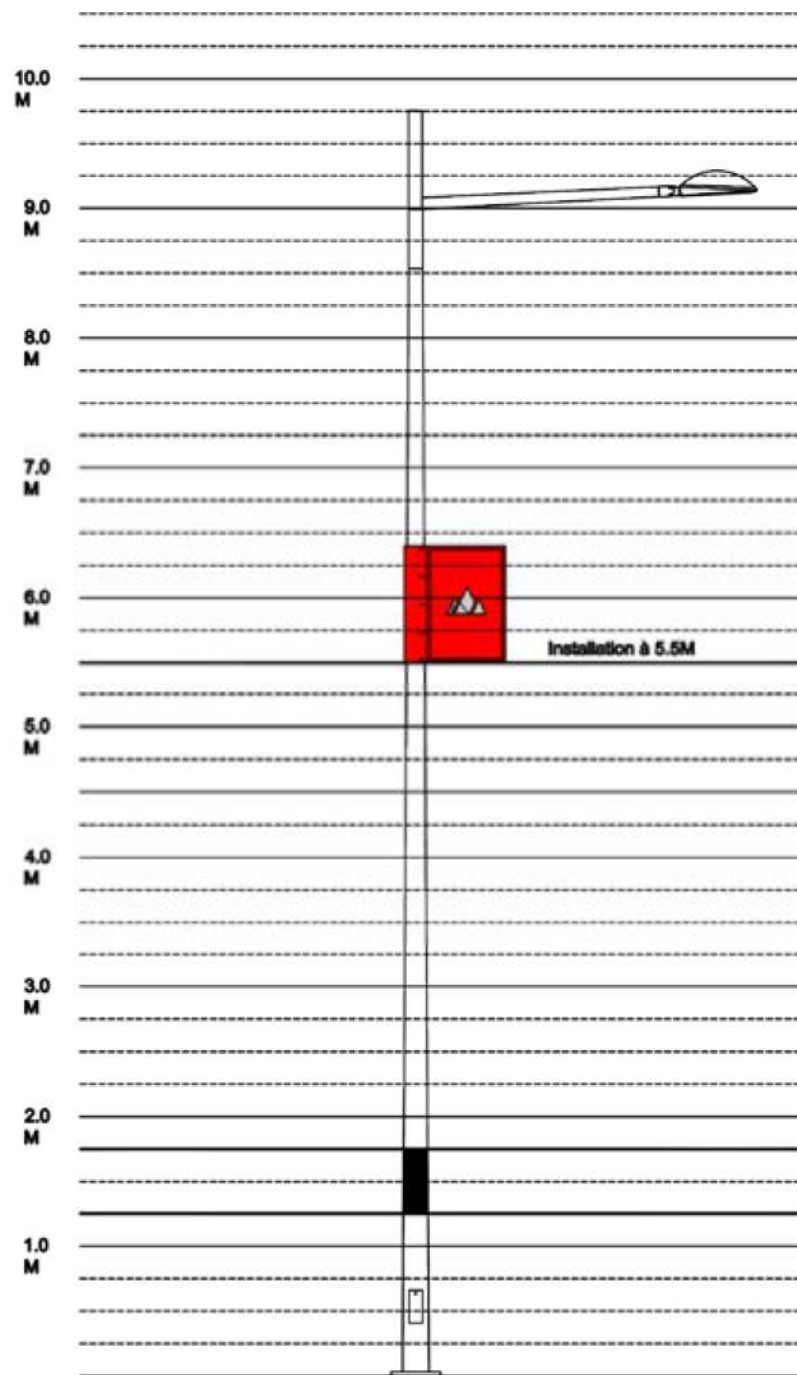
Compte tenu de l'étroitesse des trottoirs existants et la volonté de ne pas encombrer de surcroît l'espace public, les lampadaires existants sont utilisés comme un support à la lecture du tracé.

Principes :

Entre les rues Ellendale et Sherbrooke, nous proposons d'utiliser les 80 lampadaires existants afin de marquer le tracé fondateur du chemin de la Côte-des-Neiges. Dans le but de respecter le plus possible la correspondance avec le tracé originel, il est requis d'intervenir sur un trottoir dans certaines portions du chemin et sur le trottoir opposé, sur d'autres portions, créant ainsi trois tronçons distincts. Ces segments alternant d'un côté de rue à un autre évoquent à la fois l'alternance des trottoirs de bois de la période du chemin à barrière, mais aussi les trois grandes unités de mise en valeur patrimoniale traversées par le chemin. Ainsi, le tronçon situé au sud de la rue Gage (limite nord du Domaine de la Montagne, à l'ouverture de la côte) correspond au Domaine de la Montagne, le segment au nord du chemin Queen-Mary correspond au village Côte-des-Neiges et le tronçon intermédiaire correspond à l'unité de mise en valeur patrimoniale du mont Royal.

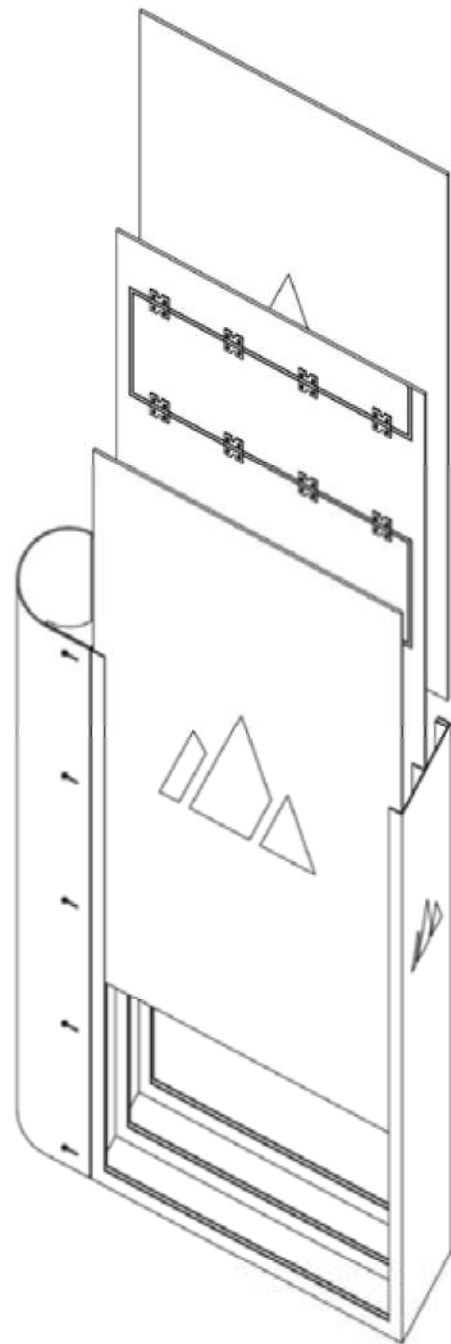
Nous nous proposons de travailler à partir d'une composante de mobilier urbain existant, le lampadaire, de le transformer par l'ajout d'un élément coloré. La répétition linéaire de cet élément sur les lampadaires, qui ponctuent le chemin, permet de marquer visuellement le tracé fondateur et accentue la lecture de la topographie traversée en dessinant la crête de la montagne. Ce geste permet simultanément de révéler le tracé originel et la condition naturelle, la topographie, qui a contribué à préserver la lecture du tracé fondateur.

6.20 ÉVOCATION DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

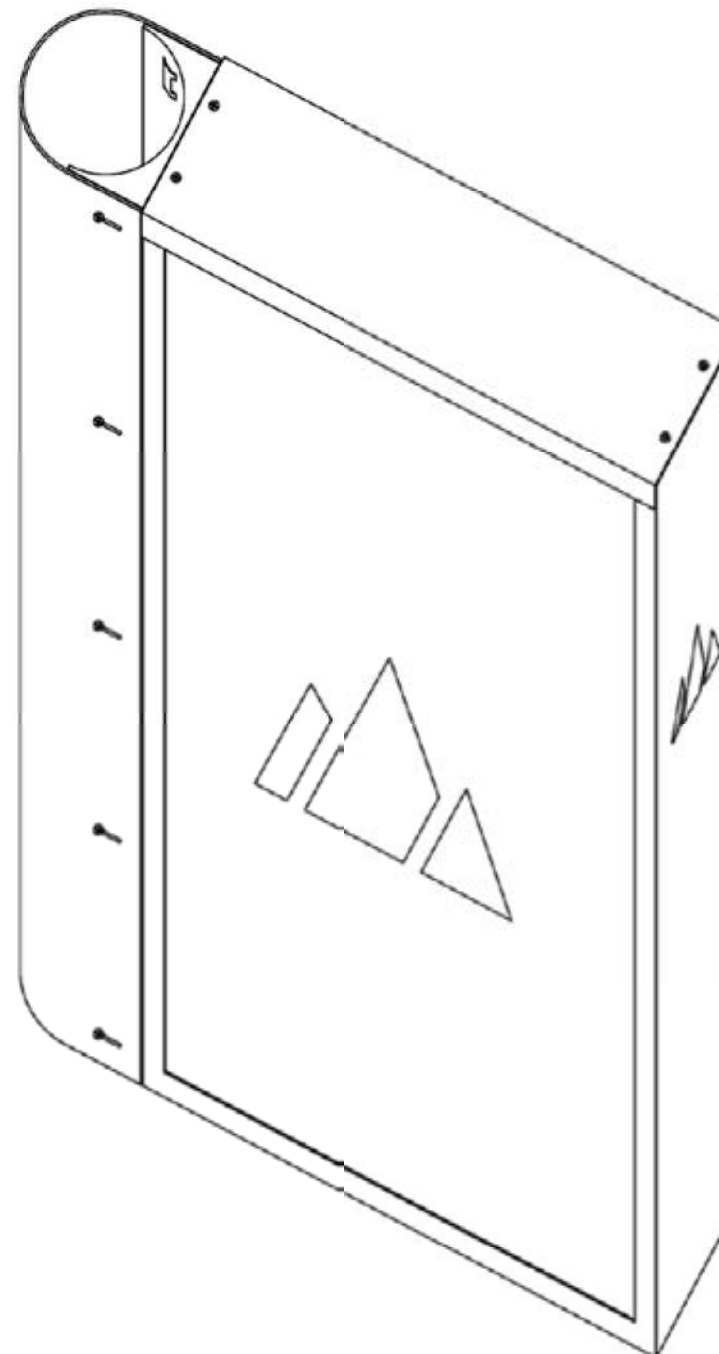


Assemblage de la boîte en acrylique rouge (structure en aluminium)

Principe d'orientation de la composante de pavé pour les lampadaires en fond et en marge de trottoir: orientation hors chaussée (au-dessus du trottoir)



Assemblage de la boîte en acrylique rouge



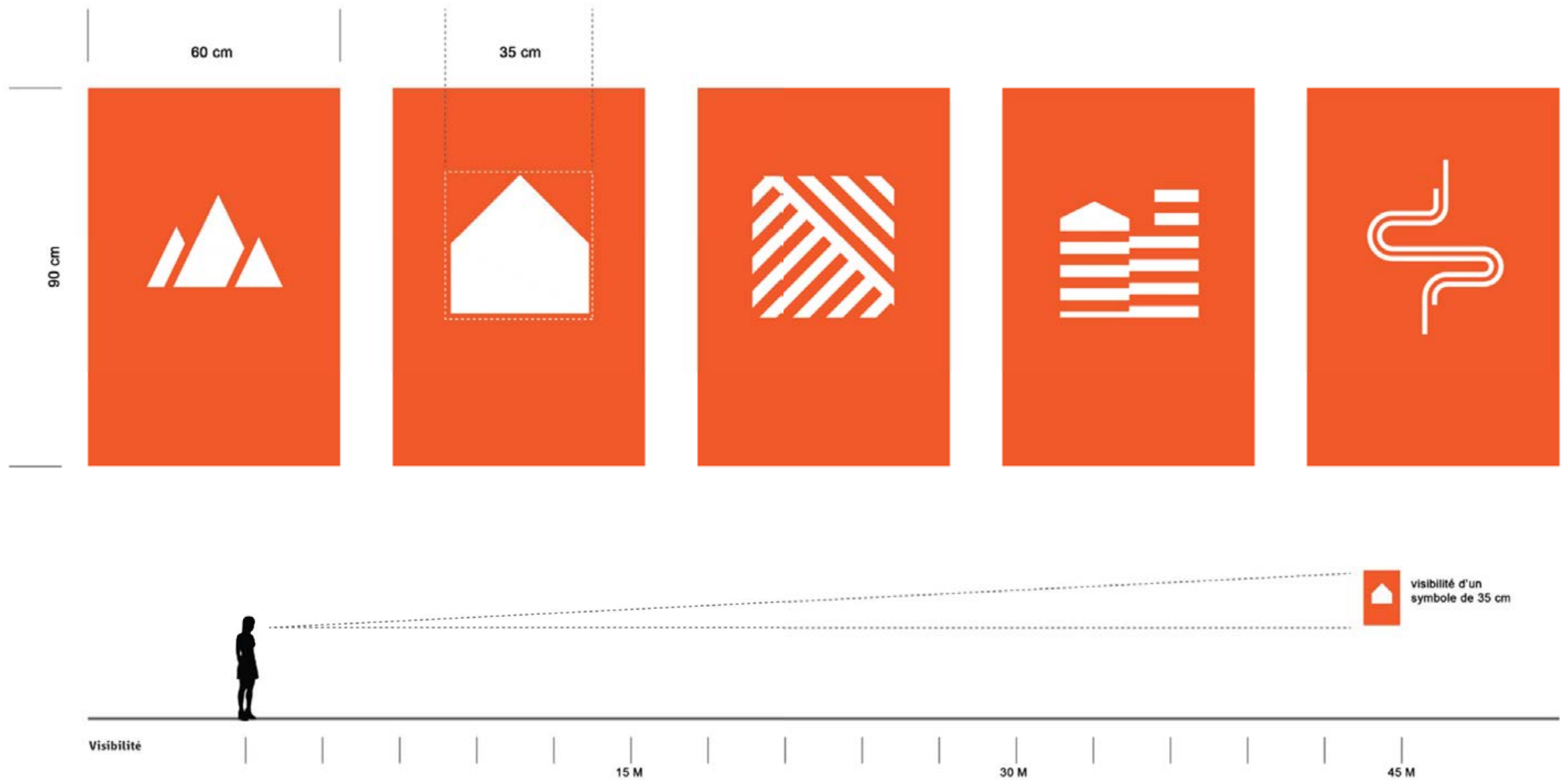
La boîte en acrylique rouge assemblée

Intentions :

Compte tenu de l'étroitesse des trottoirs existants et la volonté de ne pas encombrer de surcroît l'espace public, les lampadaires existants sont utilisés comme un support à la lecture du tracé. En complément à ce mécanisme de marquage, les lampadaires retenus sont pourvus de composantes assimilables à du pavage et intégrant une dimension lumineuse. La répétition de cet élément sert de jalons lumineux, dont la somme marque le tracé fondateur. L'objet lui-même contribue au caractère ludique, évolutif et interactif désiré pour la commémoration des paysages significatifs du chemin.

La composante de pavage, rappelant à la fois le scintillement des serres d'autrefois et la verrière de Claude Bettinger au métro Côte-des-Neiges, intègre un rôle double de marquage lumineux et de support à l'évocation des composantes patrimoniales marquantes.

Une iconographie sera développée afin d'illustrer les différents thèmes retenus pour évoquer l'histoire du chemin. Le positionnement des pictogrammes sera spatialement spécifique, soit en lien direct avec la composante patrimoniale à mettre en valeur, le long du parcours. 80 sujets, sur 80 lampadaires, ont été dégagés des diverses études historiques afin de raconter l'évolution des paysages qu'a traversés le chemin. Le plan directeur localise les lampadaires et y associe les sujets traités. Des fiches descriptives sont jointes en annexe du présent document. Elles expliquent et illustrent le trait historique évoqué.



Distance de visibilité des pictogrammes



Développement de la forme des pictogrammes (préliminaire)

Principes :

La composante de pavoiement se dessine comme un objet rectangulaire, vertical, se distinguant des affiches commerciales et s'apparente davantage au vocabulaire formel des oriflammes. Elle est toujours dirigée vers le trottoir et ne se retrouve jamais au-dessus de la chaussée. Leur couleur rouge reprend la signature graphique de la ville de Montréal, à l'occasion de la célébration du 375^e anniversaire de sa fondation.

Dans ce contexte urbain diversifié et dense, il est essentiel de rester simple et sobre dans la composition de l'objet de pavoiement, afin de le détacher de son contexte, et de concentrer l'attention sur le pictogramme pour ainsi accentuer son importance et améliorer sa lisibilité.

La composante de pavoiement s'installe à l'emplacement normalement réservé aux oriflammes. Elle n'est néanmoins pas une oriflamme, mais bien un objet d'évocation patrimoniale. Elle ne présentera donc qu'un pictogramme graphique, sans texte ni logo. Ces composantes pourront se retrouver sur le panneau d'interprétation.

Afin de marquer le passage d'une unité de mise en valeur paysagère à une autre dans le paysage nocturne, il est proposé que les pavoiements situés au nord de Queen-Mary et au sud de Cedar s'illuminent la nuit, alors que ceux vis-à-vis la montagne resteront éteints. En somme, il s'agit d'observer un silence dans le passage dans la montagne, de distinguer l'expérience de traverse, et ce dans le respect des principes du plan lumière de la montagne.

Composition :

- Boite rouge en acrylique de format 600 x 900 x 150 mm.
- La boite est sécurisée sur le lampadaire au moyen de sangles en acier inoxydable. Le collet jalon camoufle les sangles d'ancrage.
- La boite est éclairée de l'intérieur, au moyen de languettes DEL blanches, dans les segments situés au nord du chemin Queen-Mary et au sud de l'avenue Cedar.
- Un pictogramme apparaît en blanc sur le fond rouge.
- Le pictogramme mesure 350 x 350 mm. Il représente graphiquement les cinq thèmes de mise en valeur.

À cette étape, le boîtier et les pictogrammes sont au stade préliminaire de développement. Les détails seront fournis au dépôt final du cahier des critères de design.

	01- Serres Cardinal
	02- Maison Hablin / Pensionnat Congr. des Sœurs de Ste-Croix
	03- Ferme aux melons / Hôpital Général juif
	04- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
	05- Limite entre le village et la ville de CdN
	06- Carrière Durand
	07- Terres agricoles
	08- Traces du cadastre ancestral
	09- Noyau villageois
	10- Village des tanneurs
	11- Premier moulin banal
	12- Chapelle-école / église / école Notre-Dame-des-Neiges
	13- Université de Montréal et les institutions
	14- Oratoire Saint-Joseph
	15- Hôtel Lumkin et la villégiature
	16- Ancien musée de cire

LE VILLAGE

	17- Parc Troie
	18- Évolution du carrefour QM 1
	19- Évolution du carrefour QM 2
	20- Évolution du carrefour QM 3
	21- Maison Jarry
	22- Mare aux canards
	23- Rue Decelles
	24- Ruisseau Raimbault
	25- Montreal Athletic club (tremplin de ski)
	26- Complexe Rockhill
	27- Tramway observatoire
	28- Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
	29- Le cimetière - division des terres
	30- Ferme Beaubien
	31- Vestiges amérindiens
	32- Développement domiciliaire - avènement du bloc appartement
	33- pas de pavoisement - identification de la murale
	34- Portail du cimetière Notre-Dame-des-Neiges
	35- Élargissement du chemin
	36- Serres McKenna
	37- Mont Summit
	38- Aire d'exposition de monuments funéraires
	39- Atelier Brunet
	40- Chemin Shakespeare
	41- Carrefour Remembrance 1
	42- Carrefour Remembrance 2
	43- Carrefour Remembrance 3

LA MONTAGNE

	52- Développement domiciliaire Hill Park Circle
	53- Trafalgar Lodge
	54- Trottoirs en bois
	55- Édifice Trafalgar
	56- Rue Trafalgar (The Boulevard)
	57- Poste de péage
	58- Entrée Trafalgar (Entrée de la villa Smith)
	59- Maisons Thompson et Sparrow
	60- Paroi rocheuse et campagne de nivellement
	61- Carrière Côte-des-Neiges
	62- Édifice Glenneagle
	63- Parc du Mont-Royal
	64- Rue MacDougal
	65- Carrefour Cedar
	66- Paysage de clôtures
	67- Domaine de la Montagne
	68- Domaine de la Montagne - Séminaire de philosophie
	69- Domaine de la Montagne - la Mission
	70- Villa Temple Grove
	71- Îlot de l'église
	72- Villa Amelia Lodge
	73- Hôpital général de Montréal
	74- Ouverture de l'avenue des Pins
	75- Église First Christ
	76- Édifice Samuel Bronfman des archives du congrès juif
	77- Bloc appartements Regency
	78- Ermitage et mur d'enceinte du Domaine de la Montagne

LE DOMAINE DE LA MONTAGNE

Séquence de déploiement des pictogrammes le long du chemin

	44- Ferme Lehming
	45- Sépultures de la grotte
	46- Manège militaire
	47- Station de pompage
	48- Réservoir à ciel ouvert
	49- Réservoir couvert
	50- Développement résidentiel Northview
	51- Limites entre la concession de la Côte-des-Neiges et le Domaine de la Montagne
	79- Domaine de la Montagne - Grand séminaire
	80- Domaine de la Montagne - Fort de la montagne
	81- Ouverture du chemin de la Côte-des-Neiges

Unité de mise en valeur patrimoniale

Village

- 01- Sene Cardinal
- 02- Mission Huffer / Pensionnat Congr. des Sœurs de Ste-Cécile / Hôpital Général Juf
- 03- Ferme à armoiries / Hôpital Général Juf
- 04- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine
- 05- Limite entre le village et la ville de CRH
- 06- Carré Durand
- 07- Terres agricoles
- 08- Traces du cadastre ancestral
- 09- Noyau villageois
- 10- Village des lanneurs
- 11- Premier moulin banal
- 12- Chapelle-Accès / Église / école Notre-Dame-des-Neiges
- 13- Université de Montréal et les institutions
- 14- Oratoire Saint-Joseph
- 15- Hôtel Lumsden et la végétation
- 16- Ancien musée de cité

La Montagne

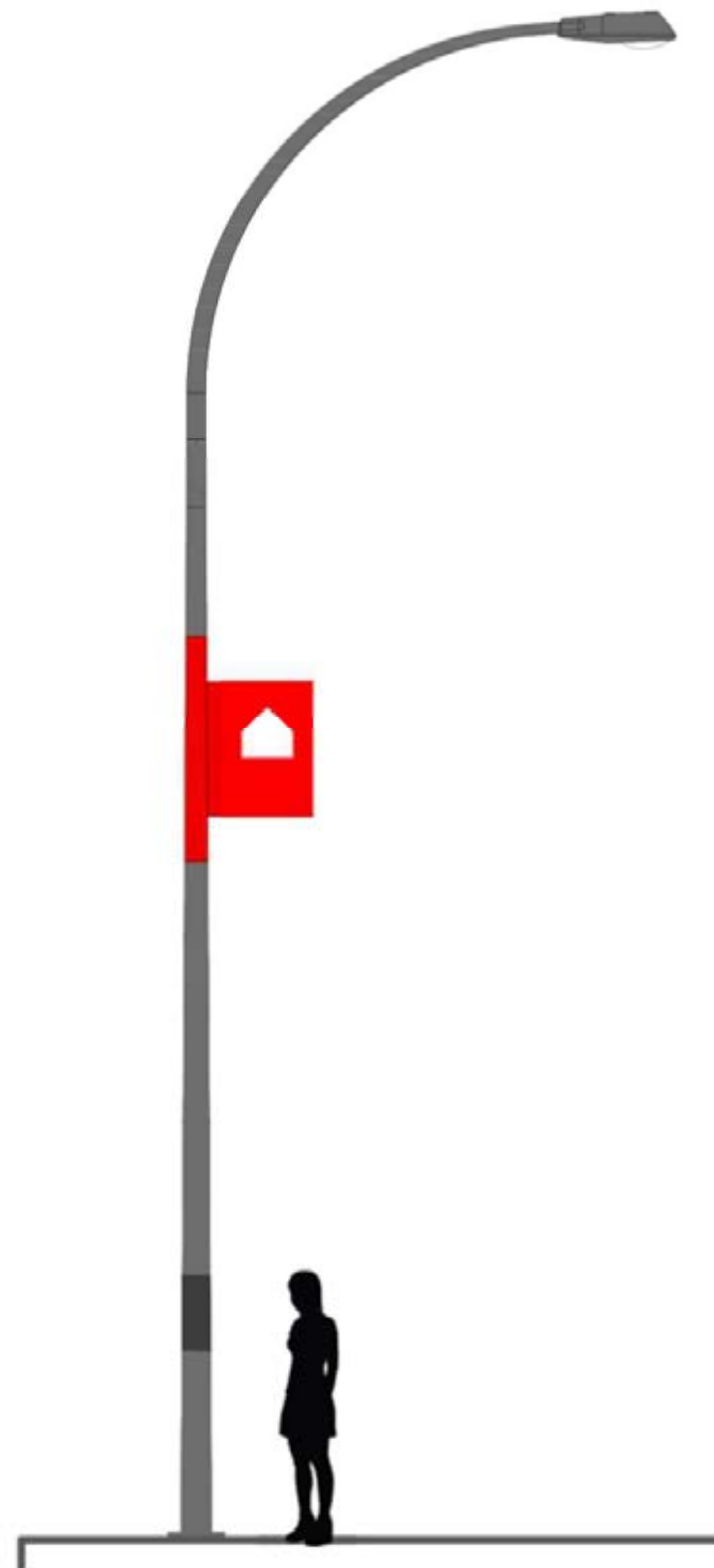
- 17- Parc Toxe
- 18- Évolution du carrefour QM 1
- 19- Évolution du carrefour QM 2
- 20- Évolution du carrefour QM 3
- 21- Maison Jarry
- 22- Mare aux canards
- 23- Rue Cecelles
- 24- Rubanseau Rambault
- 25- Montreal Athletic Club (temple de ski)
- 26- Complexe Rochhill
- 27- Tremway observatoire
- 28- Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
- 29- La cimetière - division des terres
- 30- Ferme Beaubien
- 31- Vestiges américains
- 32- Développement domiciliaire - avènement du bloc appartement
- 33- pas de pavillement. Identification de la maison
- 34- Portail du cimetière Notre-Dame-des-Neiges
- 35- Éta glissement du chemin
- 36- Sene McJanna
- 37- Mont Suroit
- 38- Aire d'exposition de monuments funéraires
- 39- Atelier Brunet
- 40- Chemin Shakespeare
- 41- Carrefour Remembrance 1
- 42- Carrefour Remembrance 2
- 43- Carrefour Remembrance 3
- 44- Ferme Lehning
- 45- Sculptures de la grotte
- 46- Manège militaire
- 47- Station de pompage
- 48- Réservoir à ciel ouvert
- 49- Réservoir couvert
- 50- Développement résidentiel Northview
- 51- Limites entre la concession de la Côte-des-Neiges et le Domaine de la Montagne

Le Domaine de la Montagne

- 52- Développement domiciliaire Hill Park Crde
- 53- Trafalgar Lodge
- 54- Trottoirs en bois
- 55- Église Trafalgar
- 56- Rue Trafalgar (The Boulevard)
- 57- Poste de péage
- 58- Entrée Trafalgar (Entrée de la ville Smith)
- 59- Maisons Thompson et Sparrow
- 60- Parc rocheux et campagne de nivellement
- 61- Carrère Côte-des-Neiges
- 62- Église Glenneagle
- 63- Parc du Mont-Royal
- 64- Rue MacDougal
- 65- Carrefour Cedar
- 66- Paysage de cités
- 67- Domaine de la Montagne
- 68- Domaine de la Montagne - domaine de préséance
- 69- Domaine de la Montagne - la Mission
- 70- Villa Temple Grove
- 71- Rue de Nojias
- 72- Villa Amelia Lodge
- 73- Hôpital général de Montréal
- 74- Ouverture de l'avenue des Prins
- 75- Église First Christ
- 76- Édifice Samuel Bronfman des archives du congrès Juf
- 77- Bloc appartements Regency
- 78- Emblage et mur d'enceinte du Domaine de la Montagne
- 79- Domaine de la Montagne - Grand séminaire
- 80- Domaine de la Montagne - Fort de la montagne
- 81- Ouverture du chemin de la Côte-des-Neiges



Localisation des lampadaires retenus et identification des sujets traités



Disposition du panneau d'interprétation et du collet inférieur sur le lampadaire



Proposition de mise en page du panneau d'interprétation

Intentions :

80 sujets ont été dégagés afin de raconter l'évolution des paysages qu'a traversés le chemin. Le plan directeur énumère et localise les lampadaires à partir desquels chacun des sujets est spécifiquement traité. Le sujet traité, ou le site sur lequel il fut, est toujours visible à partir du lampadaire choisi pour sa mise en valeur.

Principes :

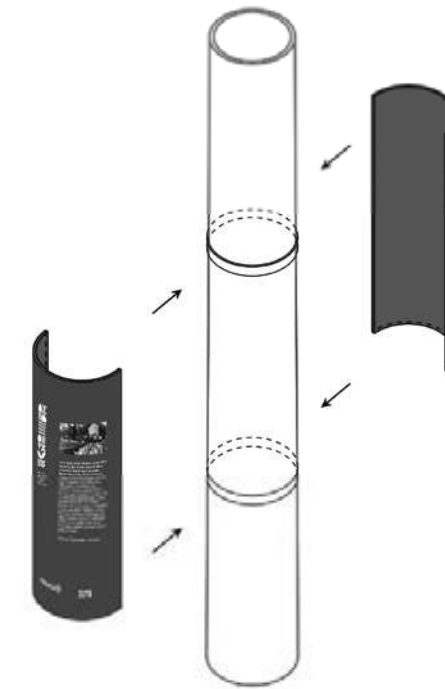
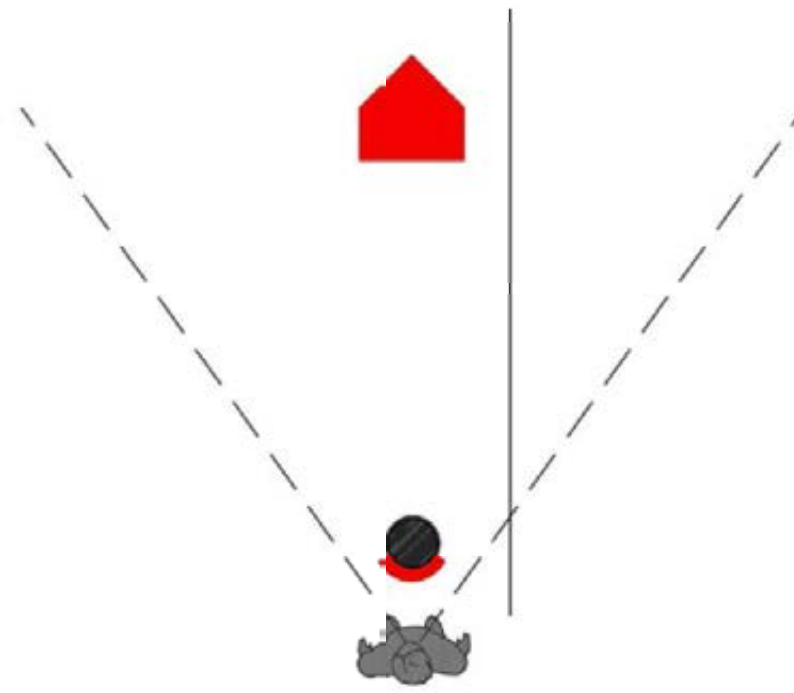
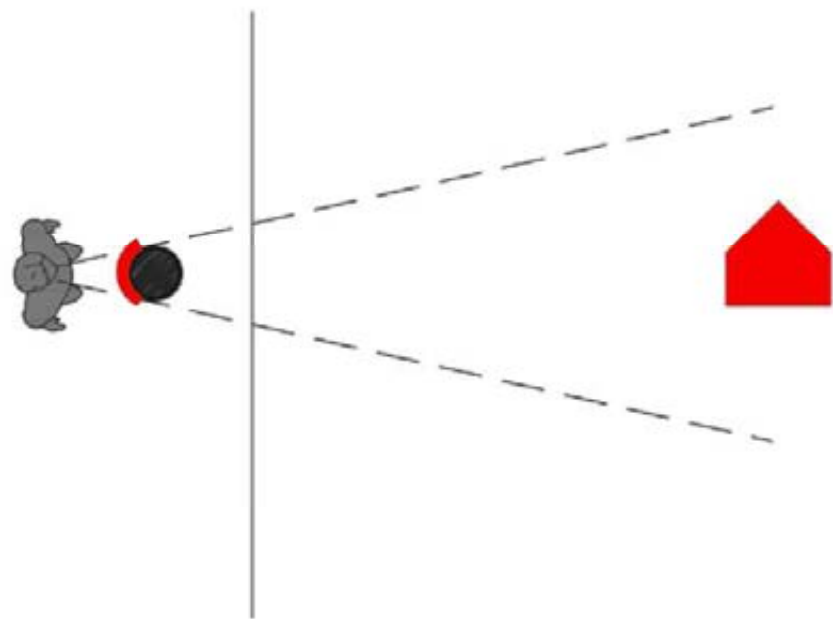
Le pavoiement offre une clé de lecture graphique (pictogramme), alors que la clé d'interprétation se retrouve sur le panneau descriptif, intégré à même un collet en aluminium, similaire au collet-jalon, mais installé à hauteur d'homme.

D'un sujet à un autre, d'un lampadaire à un autre, la localisation du panneau d'interprétation tourne autour de l'axe vertical formé par le fût. Ce principe permet d'orienter l'observateur vers la direction où se trouve la composante mise en valeur, créant ainsi un lien visuel direct entre le sujet traité et son panneau explicatif. Une attention particulière est observée dans l'orientation des panneaux afin de garder l'utilisateur sur les trottoirs.

La forme verticale et les proportions du panneau d'interprétation rappellent le vocabulaire formel de la composante de pavoiement.

Composition :

- Collet en aluminium peint formé de deux demi-cylindres;
- Peinture cuite semi-lustré gris charbon sur un des demi-cylindres;
- Doublure intérieure en caoutchouc, assurant la protection du fût de lampadaire existant, évitant les réactions entre métaux et permettant un certain ajustement dans le positionnement de l'objet;
- Le collet mesure 50 cm et est installé à 1.25 m du sol;
- Le panneau d'interprétation est imprimé sur un fond en aluminium d'une épaisseur de 0.127 mm, selon un procédé Métalphoto, fini mat;
- Le fond en aluminium est par la suite collé sur le demi-cylindre non peint;
- La couleur du panneau d'interprétation correspond à la couleur gris charbon du collet.



Assemblage du collet inférieur



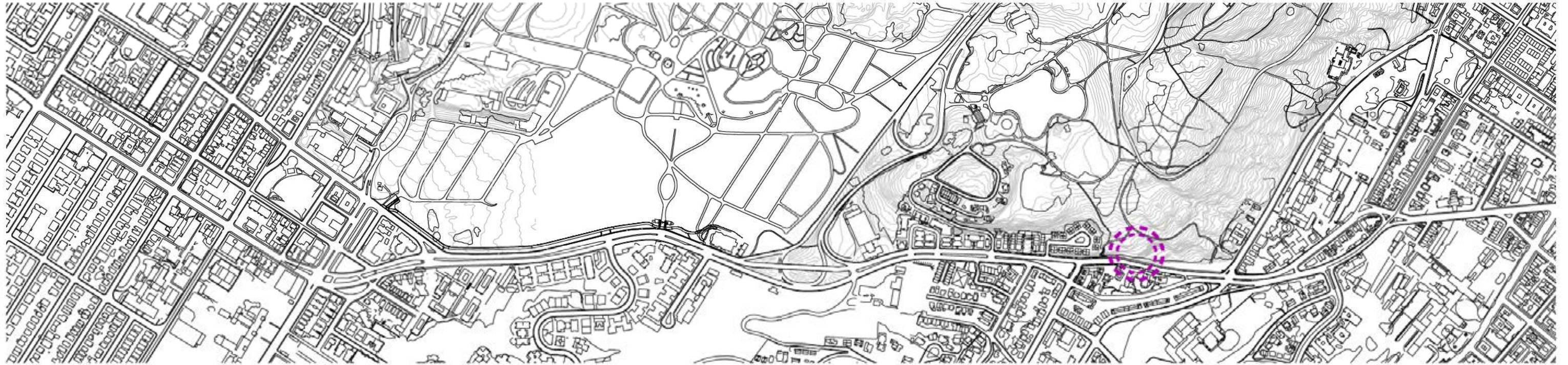
Intégration du panneau d'interprétation sur le collet inférieur

Principe de positionnement du panneau d'interprétation et orientation de l'utilisateur vers le sujet traité

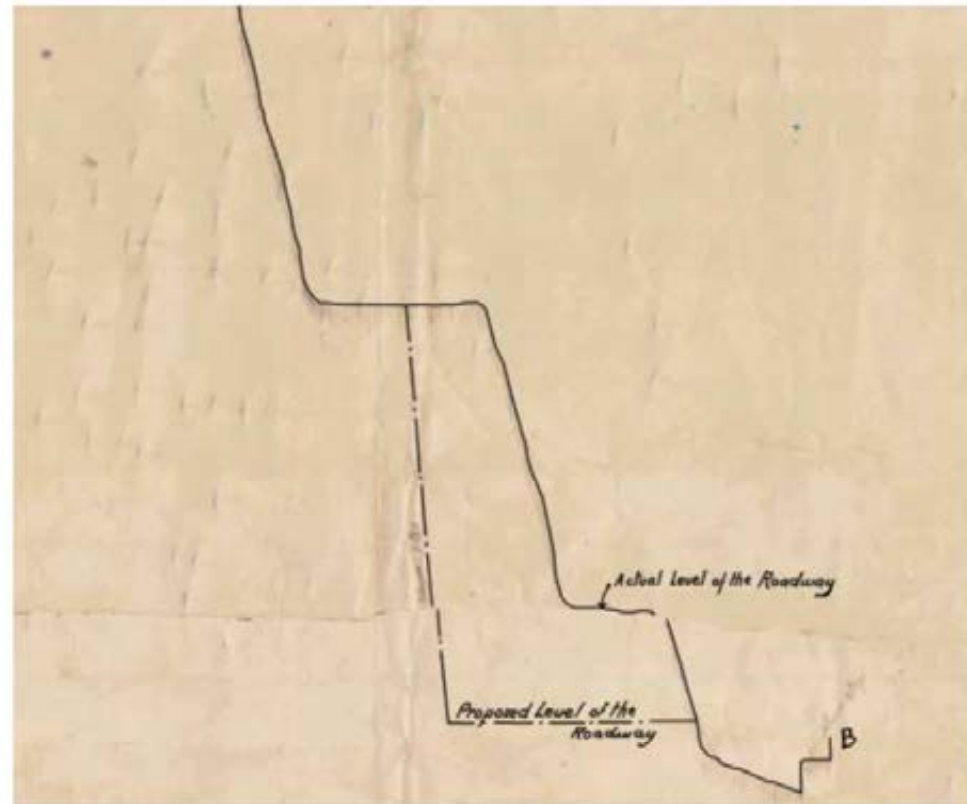
Liste des composantes historiques à mettre en valeur

Regroupement iconographique selon la nature de la composante

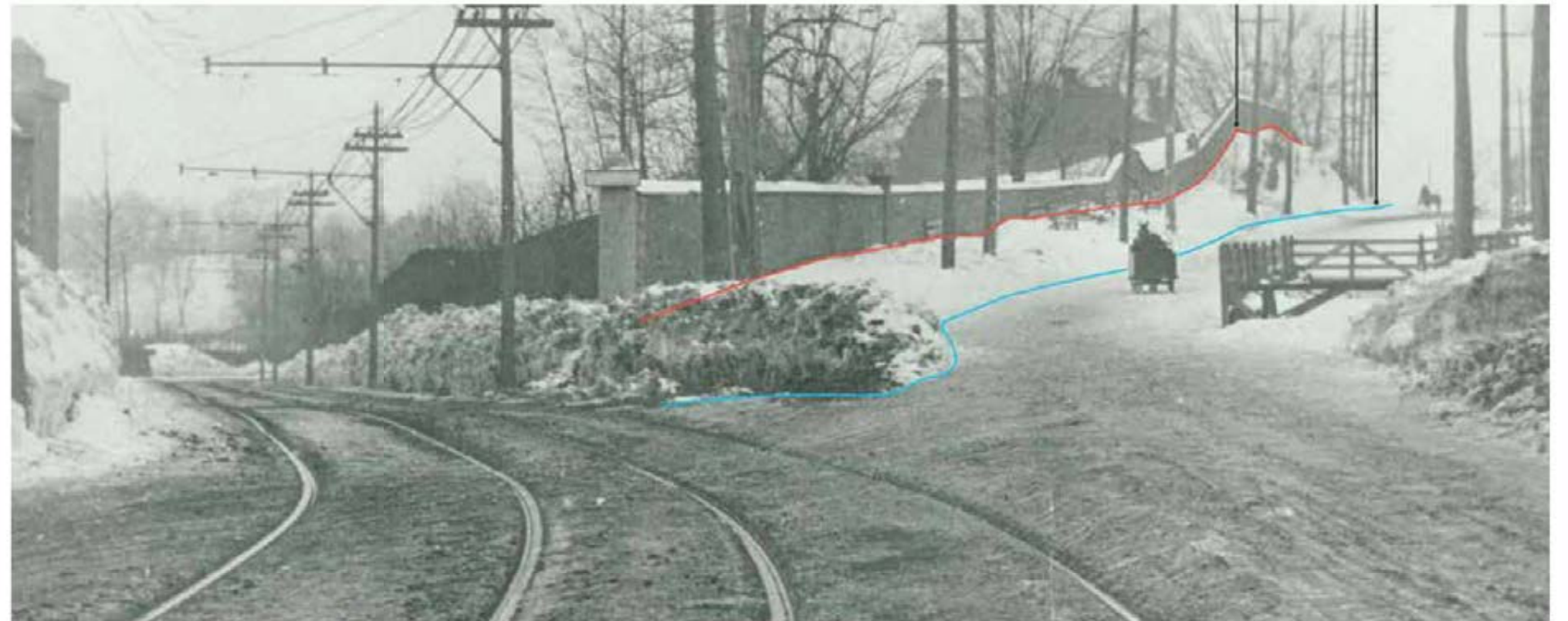
La montagne	Le village	La culture maraichère	L'architecture institutionnelle	L'architecture résidentielle	L'héritage viaire
15- Hôtel Lumkin / villégiature 16- Ancien musée de cire 17- Parc Troie 24- Ruisseau Raimbault 25- Montreal Athletic club (rampe de ski) 27- Tramway observatoire 37- Mont Summit 31- Vestiges amérindiens 45- Sépultures de la grotte 60- Paroi rocheuse et campagnes de nivellement 61- Carrière de la montagne 63- Parc du Mont-Royal 69- Domaine de la Montagne – Mission de la montagne	1- Maison Hablin / Pensionnat de la congrégation des Sœurs de Sainte-Croix 4- Chemin de la Côte-Sainte-Catherine 5- Limite entre le village et la ville de Côte-des-Neiges 6- Église Saint-Kevin 9- Noyau villageois 10- Village des tanneurs 11- Premier moulin banal 12- Chapelle-école Notre-Dame-des-Neiges / école Notre-Dames-des-Neiges 21- Maison Jarry 22- Mare aux canards 51- Limite entre la concession de la Côte-des-Neiges et le Domaine de la Montagne	2- Serres Cardinal 3- Hôpital général / Ferme de melons de Montréal 7- Terres agricoles 8- Alignement d'arbres / trace des rangs 29- Le Cimetière – Division des terres 30- Ferme Beaubien 36- Serres Mckenna 44- Ferme Lehming	13- Université de Montréal / les institutions 14- Oratoire Saint-Joseph 28- Cimetière Notre-Dame-des-Neiges 34- Portail du cimetière Notre-Dame-Neiges 38- Aire d'exposition de monuments funéraires 39- Ateliers Brunet 46- Manège militaire 47- Station de pompage 48- Réservoir à ciel ouvert 49- Réservoir couvert 67- Domaine de la Montagne (ensemble) 68- Domaine de la Montagne – Séminaire de philosophie 73- Hôpital Général de Montréal 75- Église First Christ 76- Édifice Samuel Bronfman des archives du congrès juif 78- Ermitage et mur d'enceinte du Domaine de la Montagne 79- Domaine de la Montagne – Grand séminaire 80- Domaine de la Montagne – Fort de la Montagne	26- Complexe Rockhill 32- Développement domiciliaire – Blocs appartements 50- Développement résidentiel Northview 52- Développement domiciliaire Hill Park Circle 53- Trafalgar Lodge 55- Édifice Trafalgar 59- Maisons Thompson et Sparrow 62- Édifice Glenneagle 70- Villa Temple Grove 71- Ilot de l'église 72- Villa Amelia Lodge 77- Bloc appartement Regency	18- Évolution du carrefour QM 01 19- Évolution du carrefour QM 02 20- Évolution du carrefour QM 03 23- Rue Decelles 35- Élargissement du chemin 40- Chemin Shakespeare 41- Évolution du carrefour Remembrance 01 42- Évolution du carrefour Remembrance 02 43- Évolution du carrefour Remembrance 03 54- Trottoirs en bois 56- Rue Trafalgar / The Boulevard 57- Poste de péage 58- Entrée Trafalgar / entrée de la villa Smith 64- Rue McDougall 65- Carrefour Cedar 66- Paysage de clôtures 74- Ouverture de l'avenue des pins 81- Ouverture du chemin de la Côte-des-Neiges



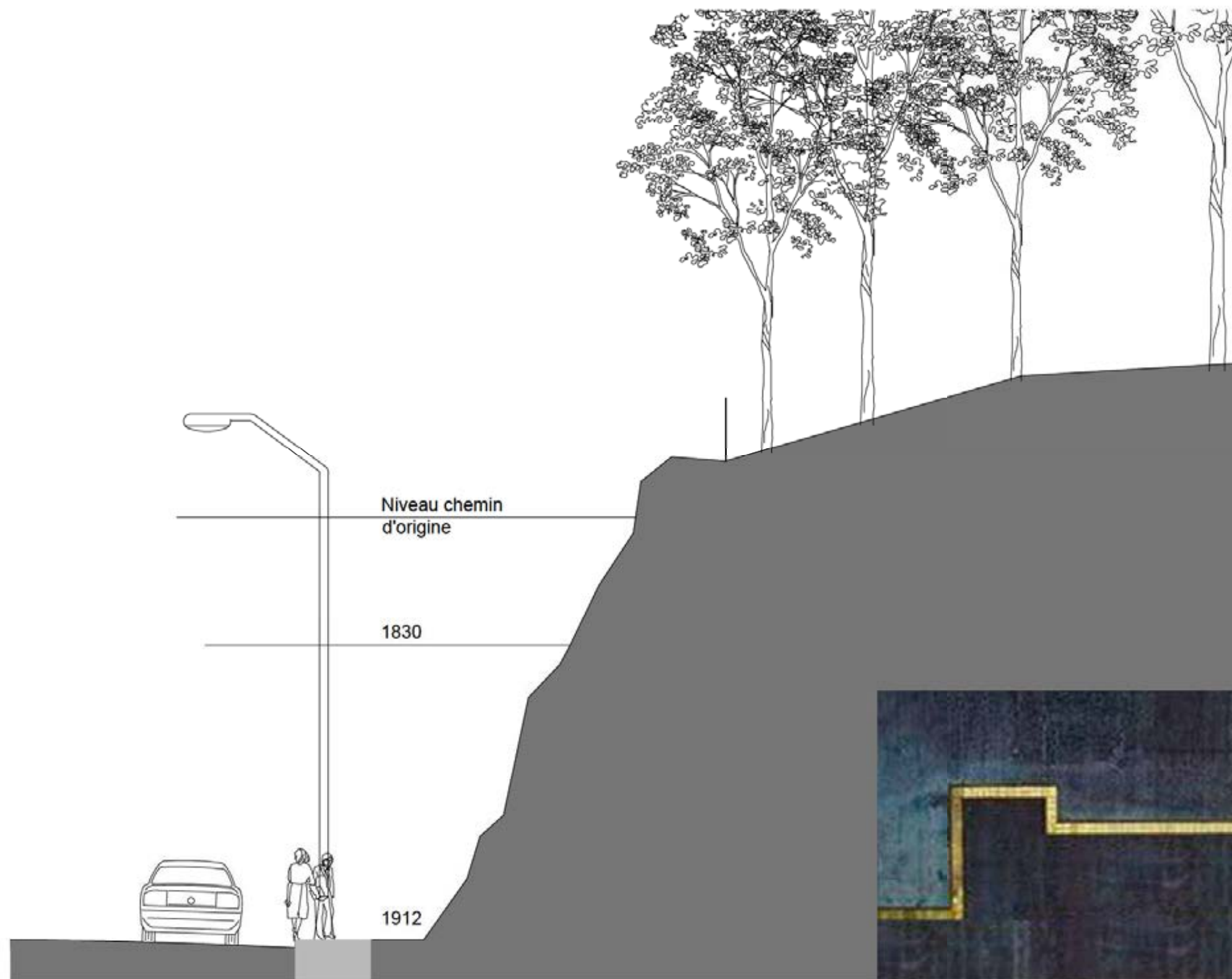
Localisation de la paroi rocheuse exposée



Ultime campagne de nivellement



La ligne rouge indique la courbe de la dénivellation ancienne probablement celle de 1830-1831. La ligne bleue indique la dénivellation telle qu'elle avant l'adoucissement de la pente en 1912. (Enclume)



Localisation des insertions de laiton sur la paroi rocheuse

Exemple d'insertion de laiton

Intentions :

Les parois verticales, que ce soit la paroi rocheuse exposée du secteur Cedar ou le mur de soutènement en béton, incarnent le passage littéral du chemin dans la montagne. Leur mise en valeur complète l'évocation de l'évolution des paysages du chemin.

Après plusieurs campagnes de nivellement de cette portion du chemin, située entre l'avenue Cedar et la rue The Boulevard, c'est seulement en 1912 que la pente a été assez adoucie pour permettre le passage aisé des tramways et des voitures. Cet exploit de génie civil a fortement contribué à l'essor démographique et immobilier du quartier Côte-des-Neiges et des secteurs limitrophes.

Il appert donc important de souligner l'importance et l'exploit technique de la conquête de la topographie dans le secteur Cedar / Côte-des-Neiges, en identifiant sur la paroi rocheuse exposée les 3 niveaux successifs de passage du chemin, tout en utilisant un vocabulaire associé à la géologie, le filon.

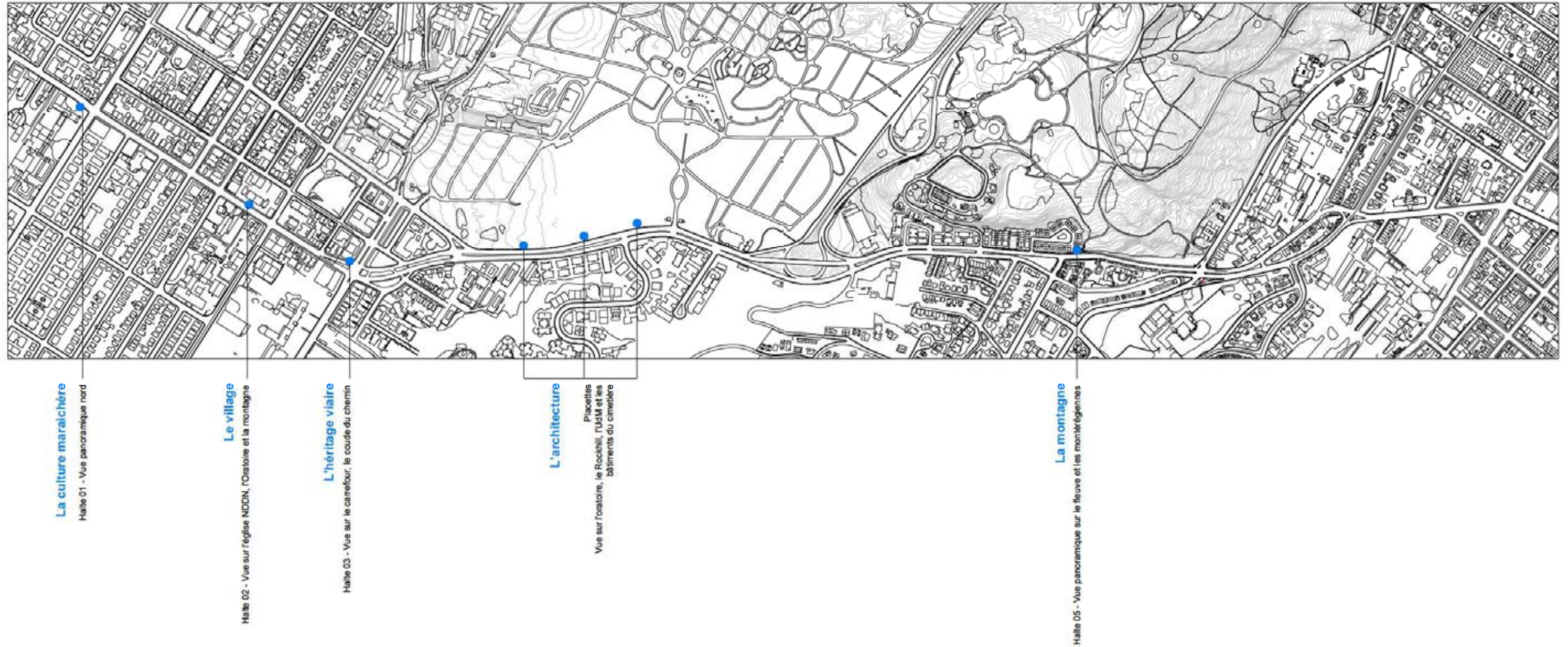
Principes :

Le projet propose de marquer le niveau d'origine, le niveau atteint après les campagnes de nivellement complétées avant 1912 et le niveau actuel.

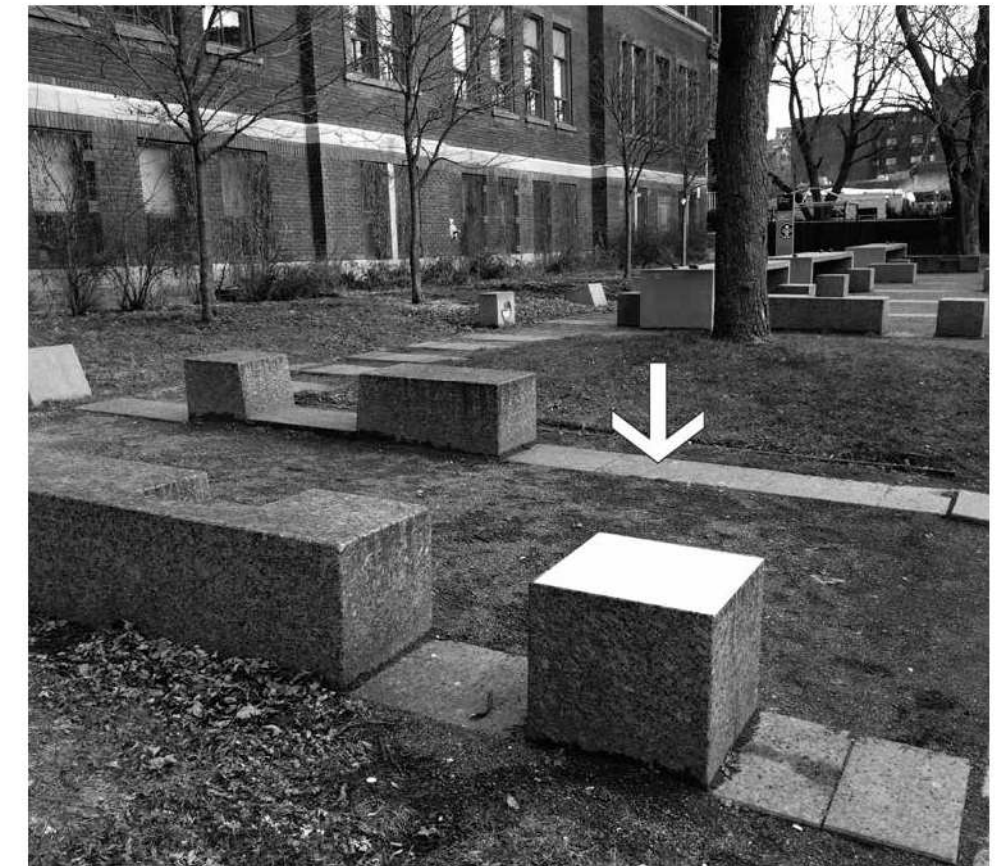
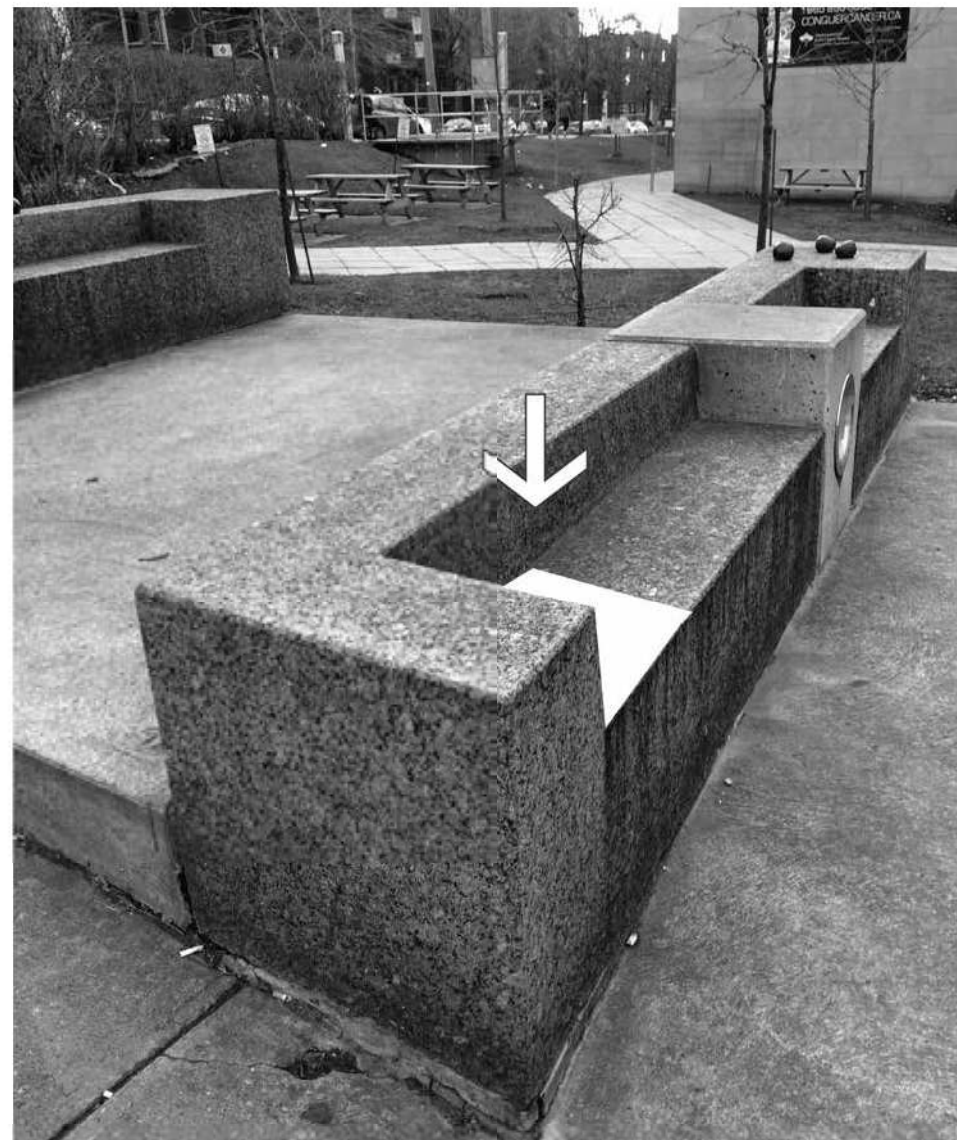
Composition :

- Des insertions de laiton identifient chacun des niveaux de passage;
- Un panneau d'interprétation installé sur un lampadaire adjacent explique les campagnes de nivellement.

6.30 MISE EN VALEUR DES VUES SIGNIFICATIVES



Localisation et identification des vues



Localisation et identification des vues



Précédent de siège



Développement de la forme des pictogrammes - Motif de découpe dans les sièges (préliminaire)



LE MOBILIER INCITATIF

6.32

Intentions :

Joignant le confort du piéton à la découverte des vues significatives, des haltes sont proposées tout au long du parcours. Le projet propose aux usagers d'observer une pause, le temps d'absorber le contexte dans lequel ils se trouvent et de découvrir des vues d'intérêt, à l'échelle du chemin et sur le plan régional.

Principes :

Les instants de halte proposés sont de deux natures :

- de petits espaces publics existants réappropriés le temps du projet;
- de nouveaux espaces aménagés (les placettes aménagées dans le cadre du volet B, le long du chemin de ceinture, devant le cimetière).

Présenté sous la forme d'une composante de mobilier, le « siège » agit aussi comme un élément d'appel signalétique qui rallie les espaces de halte à la famille des éléments qui ponctuent le chemin pour en marquer le tracé fondateur et mettre en valeur l'évolution de ses paysages. Il signale aux usagers le potentiel de découverte d'une vue, propose un moment de repos et l'occasion d'apprécier le contexte actuel, riche des informations historiques recueillies le long du parcours.

La couleur gris charbon, le pictogramme, la matérialité et la composition du siège renforcent le lien de parenté entre cette composante, les éléments de pavage, les panneaux d'interprétation, les stéréoscopes historiques et l'habillage des abribus.

Composition :

- Un siège par halte, orienté vers une vue d'intérêt;
- Siège avec dossier, formé à partir d'une feuille d'acier galvanisé pliée;
- Peinture cuite, de couleur gris charbon;
- Enveloppant un élément de mobilier existant, sans endommager ce dernier;
- Un pictogramme est découpé dans le dossier du siège, identifiant la correspondance symbolique du lieu et le thème de mise en valeur.

Dossier # : 1164956014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du CESM et Legs du 375e
Objet :	Accorder un contrat à Aménagement Côté Jardin inc. pour l'exécution des travaux du lot 2A du projet des Escales découvertes du mont Royal. - Dépense totale de 993 754,06 \$, taxes incluses. - Appel d'offres public (16-6874). - Deux soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1164956014.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Isabelle BESSETTE
Préposée au budget

Tél : 514-872-8914

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-27

Daniel D DESJARDINS
Conseiller en gestion des ressources
financières
Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du
conseil et du soutien financier



Dossier # : 1167231040

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc., pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 544 682,72 \$ (contrat: 1 358 873,13 \$ + incidences: 185 809,58 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288703 - 3 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 544 682,72 \$, taxes incluses, pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Roxboro Excavation Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 358 873,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 288703 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 15,3 % par l'agglomération, pour un montant de 236 505,12 \$.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1167231040

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc., pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 544 682,72 \$ (contrat: 1 358 873,13 \$ + incidences: 185 809,58 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288703 - 3 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son *Programme de réfection du réseau routier artériel* – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier artériel témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau intègre les travaux de la reconstruction d'une conduite d'eau existante dans la rue Sherbrooke qui est actuellement suspendue à même le toit de l'ancien tunnel à désaffecter et dont la reconstruction est requise pour permettre cette désaffectation.

De plus, des travaux de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) et de

Bell ont été intégrés dans le même contrat afin de limiter les interventions subséquentes et de permettre la désaffectation du tunnel.

La Direction des transports et la DEP ont mandaté la Direction des infrastructures (DI) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell, permettant la reconstruction d'une chaussée sécuritaire dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve sur une distance totalisant environ 16 mètres. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que le plan clé. À noter que des travaux intégrés de reconstruction de conduits de Bell Canada, identifiés distinctement dans la soumission dans le sous-projet intitulé "Reconstruction de conduits de Bell Canada", doivent être réalisés pour permettre la désaffectation du tunnel. Le coût de ces travaux est assumés entièrement par la Ville.

De plus, des travaux intégrés de reconstruction de bases et conduits de la CSEM doivent être réalisés pour permettre la désaffectation du tunnel. Le coût de ces travaux est assumés entièrement par la Ville. D'autres travaux d'amélioration sur les actifs sont également requis au réseau de la CSEM et ces travaux sont payés par celle-ci. Les travaux de construction reliés au réseau de la CSEM, sont prévus au bordereau de soumission dans le sous-projet intitulé "Reconstruction de bases, conduits et puits d'accès de la CSEM".

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et à l'arrondissement lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 185 557,40 \$, taxes incluses, soit une moyenne pondérée de 13,66 % du coût des travaux tel que décrit au bordereau d'appel d'offres. En effet, le pourcentage des contingences est de 10 % sauf pour les travaux de désaffectation du tunnel (sous-projet 1655845100), qui est de 20 % en raison des risques inhérents reliés à ces travaux.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques et CSEM, de marquage de chaussée et de signalisation, de chloration des conduites d'eau existantes, ainsi que des frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document "Incidences et ristournes" en pièce jointe.

Il y a lieu de préciser que l'appel d'offres initial portant le numéro 288702, visant des travaux de conduite d'eau principale, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier, publié du 11 avril au 4 mai 2016 a été annulé en raison d'un prix trop élevé de l'unique soumissionnaire, soit 3 963 726,06\$.

Vue l'importance d'intervenir rapidement pour désaffecter le tunnel, lequel implique un risque pour la sécurité des usagers étant donné qu'il y a déjà eu des affaissements de la

chaussée dans ce secteur, un nouvel appel d'offre a été lancé afin de réaliser uniquement les travaux reliés à cette désaffectation.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté en annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder. L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'œuvre, etc.

L'équipe de la DGPEC a procédé à l'analyse des soumissions. Un total de trois (3) entrepreneurs a déposé une soumission avec des écarts élevés entre tous les soumissionnaires.

L'équipe de la DGPEC est de l'opinion que le facteur de risque pour ce contrat est élevé compte tenu de la nature spécifique du travail et la localisation de ce contrat. Dans ce contexte, il est normal d'avoir reçu des soumissions supérieures à l'estimation de soumission. Considérant un écart défavorable de seulement 10,1%, la DGPEC appuie la recommandation d'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal pour la Ville relatif à ce contrat est de 1 544 682,72 \$, taxes incluses et comprend:

- un contrat à la compagnie Roxboro Excavation inc. pour un montant de 1 358 873,13 \$ taxes incluses;
- plus des incidences de 185 809,58 \$ taxes incluses.

La dépense à faire autoriser par les différentes instances est répartie de la façon suivante entre les différents PTI des unités d'affaires:

- 70,9 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 1 095 877,72 \$, taxes incluses;
- 15,3 % au PTI de la DEP du Service de l'eau pour un montant de 236 505,12 \$, taxes incluses;
- 13,8 % au budget triennal de la CSEM (contrat 1406) pour un montant de 212 299,88 \$, taxes incluses.

Le coût net pour la DEP de 215 960,70 \$ sera financé par la réserve de l'eau d'agglomération. La réserve de l'eau sera affectée annuellement, en fin d'exercice, en fonction des dépenses réelles constatées.

Le coût net pour la Direction des transports du SIVT de 1 000 682,43\$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, sera assumée par la Ville centrale et financé par le règlement d'emprunt # 16-006 « Trav. réfection routière réseau artériel ».

Le coût net pour la CSEM de 190 337,16 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, sera assumée par la Ville centrale et financé par le règlement d'emprunt # 15-045 « Conduits souterrains/enfouis, fils aériens ».

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la Direction des transports nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux de désaffectation du tunnel dans un délai relativement rapproché implique un risque pour la sécurité des usagers étant donné qu'il y a déjà eu des affaissements de la chaussée dans ce secteur.

De plus, les travaux de désaffectation du tunnel doivent être réalisés en 2016 étant donné qu'ils se trouvent dans l'emprise du chantier majeur "Autoroute 25 - Optimisation du corridor, des accès au port et de l'échangeur Sherbrooke" du Ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports et qu'à compter du printemps 2017, la phase de travaux de ce chantier dans cette zone débutera.

Si la réalisation des travaux est retardée, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 17 novembre 2016, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Octobre 2016

Fin des travaux : Décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission (Serge A
BOILEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Jean-François DUBUC, Service de l'eau
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports
Marc RICARD, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 29 juillet 2016
Marc RICARD, 28 juillet 2016
Jean-François DUBUC, 28 juillet 2016
Eric FAUTEUX, 28 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie DESPAROIS
Ingénieur

Tél : 514 872-9409
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-27

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514 872-7816
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique
Tél : 514 872-4659
Approuvé le : 2016-08-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur
Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-08-04

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification	
No de l'appel d'offres :	288703
No du GDD :	1167231040
Titre de l'appel d'offres :	Travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, de reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, conduits et puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke à l'est de l'accès à la Place Versailles.
Type d'adjudication :	Au plus bas soumissionnaire conforme

Déroulement de l'appel d'offres			
Lancement effectué le :	27 - 6 - 2016	Ouverture originalement prévue le :	20 - 7 - 2016
Ouverture faite le :	20 - 7 - 2016	Délai total accordé aux soumissionnaires :	22 jrs

Addenda émis			
Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres :	1	<i>Si addenda, détailler ci-après</i>	Impact sur le coût estimé du contrat (\$)
Date de l'addenda	Description sommaire de l'addenda		
13 - 7 - 2016	Correction de quantités et d'articles dans le bordereau de soumission	(21 483,88)	

Analyse des soumissions					
Nbre de preneurs	14	Nbre de soumissions reçues	3	% de réponses	21
		Nbre de soumissions rejetées	0	% de rejets	0,0
Soumissions rejetées (nom)		Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique			
n/a		n/a			
Durée de la validité initiale de la soumission :	120 jrs	Date d'échéance initiale :	17 - 11 - 2016		
Prolongation de la validité de la soumission de :	jrs	Date d'échéance révisée :	JJ - MM - AAAA		

Résultats de l'appel d'offres					
Soumissions conformes	Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin				
	Avant contingences	Contingences	Total		
ROXBORO EXCAVATION INC.	1 173 315,73	185 557,40	1 358 873,13		
9045-6823 QUEBEC INC. (GROUPE DAMIANO)	1 537 262,89	251 327,99	1 788 590,88		
EXCAVATION LOISELLE INC.	1 696 718,95	288 019,18	1 984 738,13		
Estimation interne ou externe	interne	1 062 320,70	172 164,99	1 234 485,69	
Écart entre la plus basse soumission et l'estimation			10,1%		
Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse			31,6%		
Dossier à être étudié par la CEC :		Oui <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>		

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)					
	N.A.	OK		N.A.	OK
RBQ	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	AMF	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
RENA	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Revenu Qc	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i>					

Recommandation			
Nom du soumissionnaire :	ROXBORO EXCAVATION INC.		
Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :	1 358 873,13		
Montant des incidences (\$) :	185 809,58		
Date prévue de début des travaux :	3 - 10 - 2016	Date prévue de fin des travaux :	2 - 12 - 2016

Actifs visés par le projet

Soumission: 288703

Titre: Travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, de reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, conduits et puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la Place Versailles.

Arrondissement: MHM

Voirie				
	Nature des travaux	Quantité	Unité	Commentaires
Chaussée	Reconstruction d'une chaussée mixte	550	m ca.	Sur un tronçon d'environ 16 m. lin.
Trottoir, Bordure et Mail	Reconstruction en trottoir monolithe en béton	50	m ca.	
	Reconstruction de trottoir en enrobé bitumineux	25	m ca.	
	Bordure en béton	20	m lin.	
	Mail central en béton	90	m ca.	

Égout / Aqueduc				
	Type d'Intervention et Diamètre	Quantité	Unité	Commentaires
	Reconstruction de conduite d'aqueduc de 300 mm diam.	6	m lin.	
	Reconstruction de conduite d'aqueduc de 750 mm diam.	11	m lin.	
	Fourniture et pose d'une chambre de raccord	1	unité	

Éclairage / Feux				
	Type d'Intervention	Quantité	Unité	Commentaires

Préparé par:	Annie Desparois, ing.	Date:	2016-07-27
--------------	-----------------------	-------	------------

SO288703 - PLAN CLÉ



Résumé du projet

Travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, de reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, conduits et puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke à l'est de l'accès à la place Versailles.

Maintien de la circulation et de la signalisation temporaire

Les travaux, sans être limitatifs, consistent à fournir et à mettre en place la signalisation temporaire nécessaire au maintien de la circulation, à l'accès aux institutions, aux commerces environnant et à la protection des travailleurs lors des travaux *du tunnel, de la conduite d'eau principale, de base, des conduits et puits d'accès dans la rue Sherbrooke et le boulevard Langelier* et incluent tous les travaux connexes spécifiés dans l'ensemble des documents contractuels. Des travaux de signalisation temporaire sont aussi à prévoir sur le réseau routier local (rues avoisinantes), **ces travaux doivent se dérouler selon un horaire qui tient compte des impératifs de la circulation.** La Ville de Montréal peut demander que des travaux additionnels de signalisations temporaires soient réalisés afin d'assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la route ou d'améliorer la fluidité de la circulation tout en restant conforme aux normes de bonne pratique. Dans ce cas, l'Entrepreneur doit être en mesure de fournir les services requis dans les délais prescrits.

PHASE 1 :

Travaux sur la rue Sherbrooke, du côté nord du mail central, entre l'accès de la Place Versailles et un point à l'est (bretelle de l'A-25, direction sud) (Excluant les intersections Accès Place Versailles/Sherbrooke) : Travaux de désaffectation du tunnel; travaux d'aqueduc principal (750mm, 30m de long); Travaux de reconstruction du mail central; Travaux de base, de conduits et puits d'accès de la CSEM et de Bell, horaires de travail du lundi au vendredi de (7h à 19h), samedi et dimanche de (9h à 18h)

Barrer le tronçon sur la rue Sherbrooke du côté nord entre l'accès de la Place Versailles et un point à l'est (bretelle de l'A-25) à la circulation. **Maintenir** un double sens sur la rue Sherbrooke du côté opposé des travaux, entre la bretelle de l'A25 (direction sud) et l'approche ouest de l'accès à la Place Versailles. **Rediriger** la circulation du côté naturel de la rue Sherbrooke (côté sud) à travers une ouverture du mail central.

Le pavage final (couche finale) doit être fait à la fin des travaux de la phase I.

PHASE 2 :

Travaux du côté sud du mail central sur la rue Sherbrooke entre l'accès de la Place Versailles et un point à l'est (bretelle de l'A-25, direction sud) (Excluant les intersections Accès Place Versailles/Sherbrooke) : Travaux de désaffectation du tunnel; travaux d'aqueduc principal (750mm, 30m de long); Travaux de reconstruction du mail central; Travaux de base, de conduits et puits d'accès de la CSEM et de Bell. Les travaux de construction du mail central sont inclus dans les travaux de la phase 2, horaires de travail du lundi au vendredi de (7h à 19h), samedi et dimanche de (9h à 18h). Appliquer les mêmes exigences de la circulation durant la phase 1 des travaux. Maintenir la circulation du côté opposé des travaux.

Le pavage final (couche finale) doit être fait à la fin des travaux de la phase 2.



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 288703

Numéro de référence : 992673

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, de reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, conduits et puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la Place Versailles

Important : Veuillez noter que cette liste ne comporte que les fournisseurs ayant demandé à être diffusés publiquement

<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
Ali Excavation Inc. 760 boul des Érables Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6T 6G4 http://www.aliexcavation.com	<u>Madame Ana Fernandes</u> Téléphone : 450 373-2010 Télécopieur : 450 373-0114	Commande : (1147587) 2016-06-29 16 h 21 Transmission : 2016-06-29 22 h 40	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
CMS Entrepreneurs Généraux Inc. 3828, rue Saint-Patrick Montréal, QC, H4E1A4	<u>Monsieur André Bolduc</u> Téléphone : 514 765-9393 Télécopieur : 514 765-0074	Commande : (1148081) 2016-06-30 13 h 35 Transmission : 2016-06-30 18 h 17	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Construction G-nesis Inc. 4915, Louis-B.-Mayer Laval, QC, H7P 0E5	<u>Monsieur Stephane Chaumont</u> Téléphone : 514 370-8303 Télécopieur : 450 681-7070	Commande : (1146518) 2016-06-28 10 h 31 Transmission : 2016-06-28 10 h 31	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique

Construction NRC Inc. 160 rue Deslauriers Arr. St-Laurent Montréal, QC, H4N 1V8	<u>Madame Nathalie Côté</u> Téléphone : 514 331-7944 Télécopieur : 514 331-2295	Commande : (1148248) 2016-06-30 16 h 02 Transmission : 2016-06-30 22 h 51	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Environnement Routier NRJ Inc . 23 av Milton Lachine Montréal, QC, H8R 1K6 http://www.nrj.ca	<u>Madame Louise Genest</u> Téléphone : 514 481-0451 Télécopieur : 514 481-2899	Commande : (1146549) 2016-06-28 10 h 54 Transmission : 2016-06-28 10 h 54	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Excavation Loïselle inc. 280 boul Pie XII Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S 6P7 http://www.loiselle.ca	<u>Monsieur Michel Laberge</u> Téléphone : 450 373-4274 Télécopieur : 450 373-5631	Commande : (1148073) 2016-06-30 13 h 32 Transmission : 2016-06-30 13 h 32	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Groupe Damiano Inc. 11560 boul de la Rivière-Des-Prairies Montréal, QC, H1C 1P9	<u>Monsieur Tony Damiano</u> Téléphone : 514 881-7702 Télécopieur : 514 881-7939	Commande : (1156246) 2016-07-19 15 h 51 Transmission : 2016-07-19 15 h 51	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-19 15 h 51 - Téléchargement 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-19 15 h 51 - Téléchargement 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-19 15 h 51 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
L'écuyer & Fils Ltée / 17 Du Moulin Saint-Rémi, QC, J0L 2L0	<u>Monsieur David Guay</u> Téléphone : 450 454-3928 Télécopieur : 450 454-7254	Commande : (1147965) 2016-06-30 11 h 16 Transmission : 2016-06-30 11 h 16	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Les Constructions et Pavage Jeskar Inc. 5181 Amiens, suite 202 Montréal, QC, H1G 6N9	<u>Monsieur Richard Morin</u> Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1146393) 2016-06-28 8 h 49 Transmission : 2016-06-28 8 h 54	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Cogenex Inc. 11560 Boul Rivières-des-Prairies Bur 300 Montréal, QC, H1C 1P9	<u>Monsieur Carlo Rivera</u> Téléphone : 514 327-7208 Télécopieur : 514 327-7238	Commande : (1150277) 2016-07-06 13 h 12 Transmission : 2016-07-06 17 h 47	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
Les Entreprises Michaudville Inc. 270 rue Brunet Mont-Saint-Hilaire, QC, J3G 4S6 http://www.michaudville.com	<u>Monsieur Sylvain Phaneuf</u> Téléphone : 450 446-9933 Télécopieur : 450 446-1933	Commande : (1147238) 2016-06-29 10 h 49 Transmission : 2016-06-29 10 h 49	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Roxboro Excavation INC.. 1620 Croissant Newman Dorval, QC, H9P 2R8	<u>Monsieur Yvon Théoret</u> Téléphone : 514 631-1888 Télécopieur : 514 631-1055	Commande : (1145921) 2016-06-27 11 h 07 Transmission : 2016-06-27 11 h 07	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel 2625629 - 288703_Formulaires de soumission (devis) 2016-07-13 10 h 17 - Courriel 2625630 - 288703_Formulaires de soumission (bordereau) 2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Télécon Inc 13500 Boul Métropolitain Est Montréal, QC, H1A 3W1 http://Telecon.ca	<u>Madame Dominique Audet</u> Téléphone : 514 644-	Commande : (1146431) 2016-06-28 9 h 12 Transmission : 2016-06-28 9 h 50	2625627 - 288703_Addenda 1 2016-07-13 10 h 15 - Courriel

2333
Télécopieur :

2625629 - 288703_Formulaires de
soumission (devis)
2016-07-13 10 h 17 - Courriel
2625630 - 288703_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Messagerie
(Purolator)

Transec / Common inc.
2075 boul Fortin
Laval, QC, H7S 1P4
<http://www.transec.com>

Monsieur Sylvain
Bachand
Téléphone : 514 850-
5460
Télécopieur : 514
388-9020

Commande : (1146476)
2016-06-28 9 h 56
Transmission :
2016-06-28 9 h 56

2625627 - 288703_Addenda 1
2016-07-13 10 h 15 - Courriel
2625629 - 288703_Formulaires de
soumission (devis)
2016-07-13 10 h 17 - Courriel
2625630 - 288703_Formulaires de
soumission (bordereau)
2016-07-13 10 h 17 - Téléchargement
Mode privilégié (devis) : Courrier
électronique
Mode privilégié (plan) : Courrier
électronique

© 2003-2016 Tous droits réservés

DÉCISION N° : 2013-CPSM-0214

Québec, le 31 octobre 2013 ✓

Roxboro Excavation inc.
À l'attention de : Monsieur Yvon Théorêt
1620, rue Newman Crescent
Dorval (Québec) H9P 2R8

**Objet : Autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public à Roxboro Excavation inc.
Autorisation n° 2013-CPSM-0214 n° d'identification de l'Autorité : 2700005963 ✓**

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de conclure un contrat/sous-contrat public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la « LCOP »). Roxboro Excavation inc. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **30 octobre 2016** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et la réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification pouvant survenir aux renseignements déjà transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca).

Le Surintendant de l'assistance aux clientèles et
de l'encadrement de la distribution,

Eric Stevenson

Québec ☎
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, 3^e étage
Québec (Québec)
G1V 5C1
tél. : 418.525.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télé. : 418.525.9512

Montréal ☎
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec)
H4Z 1G3
tél. : 514.395.0337
ligne sans frais : 877.525.0337
télé. : 514.873.3090

Dossier # : 1167231040

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux

Objet :

Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc., pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 544 682,72 \$ (contrat: 1 358 873,13 \$ + incidences: 185 809,58 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288703 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Répartition des coûts VM-CSEM 1406.xls](#)[Intervention 1406 - GDD 1167231040.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-03

Serge A BOILEAU
Président
Tél : 514-384-6840 poste 242
Division :

Dossier # : 1167231040

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Objet :	Accorder un contrat à Roxboro Excavation Inc., pour des travaux de désaffectation d'un ancien tunnel, la reconstruction d'une conduite d'eau principale, de bases, de conduits et de puits d'accès de la CSEM et de Bell dans la rue Sherbrooke, à l'est de l'accès à la place Versailles, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Dépense totale de 1 544 682,72 \$ (contrat: 1 358 873,13 \$ + incidences: 185 809,58 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 288703 - 3 soumissionnaires.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SIVT - 1167231040.xls](#)[DEP - 1167231040.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget
Tél : 514-872-4014

Co-auteur :
Ghizlane Koulila
Préposée au budget
514-872-8464

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-29

Paul KANAAN
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-2857

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

Dossier # : 1167248001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse - pour une dépense totale de 3 861 748,03 \$ - Appel d'offres public 5847 (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 3 861 748,03 \$, taxes incluses, pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 510 680,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public **5847**;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 42,80 % par l'agglomération.



Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-08-05 11:48

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167248001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination du 200-300, rue Bellechasse - pour une dépense totale de 3 861 748,03 \$ - Appel d'offres public 5847 (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination aux 200-300, rue Bellechasse sont prévus pour l'été 2016. Ce bâtiment, logeant le Centre de services de l'expertise et du développement de la prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SSIM) requiert des travaux majeurs et urgents de maçonnerie et le remplacement de fenêtres. Effectivement, des échafaudages et une clôture de sécurité sont en place depuis 2010 afin d'éviter que des pièces se détachant des façades du bâtiment ne causent des dommages aux passants. Ces travaux majeurs prévoient le rejointoiment et le remplacement de certains éléments de maçonnerie ainsi que le remplacement complet des parties du bâtiment construites entre 1929 et 1938.

Un énoncé d'intérêt patrimonial, commandé par la section Gestion

Immobilière/Agglomération fut déposé le 1^{er} juin 2016. L'énoncé d'intérêt patrimonial de "l'ancienne usine Coca-Cola" fait état d'une valeur historique et sociale, architecturale et urbaine significative. Parmi ces caractéristiques, le bâtiment du 200, rue Bellechasse, conçu par l'architecte de renom Kenneth Guscott Rea, témoigne d'une qualité de composition et de détails architecturaux de qualité qui s'apparente à celle des immeubles commerciaux classiques et d'inspiration art déco de l'époque, bien qu'il s'agisse d'un bâtiment industriel. L'entrepôt du 200, rue Bellechasse fut un des premiers entrepôts couverts à Montréal et éclairés naturellement à l'aide de nombreux puits de lumière et lanterneaux. Ce bâtiment fait aussi état d'une subvention du ministère de la Culture et des communications, gérée par le Service de la mise en valeur du patrimoine.

Les documents d'appel d'offres public ainsi que les plans et devis ont été préparés par les firmes Cardin, Ramirez, Julien architectes, Synthèse consultants en électromécanique, ainsi que le groupe Gesfor en décontamination. Les documents incluent les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude.

Le processus normal d'appel d'offres public a été suivi. Cet appel d'offres public, publié dans Le Devoir du 26 avril 2016, a laissé aux soumissionnaires un délai de 20 jours afin d'obtenir

les documents nécessaires sur le site de SÉAO et de déposer leurs soumissions. La validité des soumissions est pour une période de 120 jours à partir de la date de dépôt des soumissions le 16 mai 2016. Quatre addenda ont été émis :

- Addenda 1, 29 avril 2016 : Précision aux clauses techniques d'architecture.

- Addenda 2, 10 mai 2016 : Précision aux clauses techniques d'architecture, réponses aux questions des soumissionnaires.

- Addenda 3, 11 mai 2016 : Modification du cahier des charges : précisions et modification des dates de début des travaux en maçonnerie. La séquence des travaux est précisée de sorte que les travaux de maçonnerie peuvent débuter à la signature du contrat, mais que les travaux de la section bureaux (200 Bellechasse) ne doivent pas débuter avant le 1er septembre (date prévue du déménagement du SIM). Précisions aux clauses techniques en architecture, à l'aménagement du chantier, réponses aux questions des soumissionnaires.

- Addenda 4, 12 mai 2016 : Ajout d'un item dans le bordereau détaillé du formulaire de soumission. Ajout aux clauses particulières au contrat des clauses d'accès au bâtiment et d'enquête de sécurité.

Un délai entre le lancement de l'appel d'offres et son approbation a été nécessaire pour la vérification de la capacité structurale des fondations. Cette vérification fut rendue nécessaire lorsque des fissures structurales et des infiltrations d'eau dégradant ponctuellement le mur intérieur des fondations furent aperçues pendant le présent appel d'offres. Un ingénieur en structure a été mandaté par les professionnels, et des échantillonnages, tests en laboratoire et un rapport furent rendus au SGPI le 21 juillet 2016. Les conclusions du rapport mentionnent : *"En dépit des apparences, le béton des murs de fondation semble d'une qualité bien acceptable... des recommandations visant à préserver le mur d'une présence d'eau ont été formulées"*. Ces conclusions, recommandant l'étanchéisation de la face externe de tous les murs de fondation, seront à planifier lors d'un projet de protection ou de transformation ultérieur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0405 (1133482001) du 26 septembre 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à Cardin Ramirez Julien, architectes, Synthèse Consultants inc., ingénieurs électromécanique et SDK et associés, ingénieurs structure et génie civil, pour la réalisation de projets de protection de bâtiments corporatifs - Dépense totale de 1 128 312,34 \$ - Appel d'offres public 12-12558 (6 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour des travaux de sécurisation de l'enveloppe et de décontamination aux 200-300, rue Bellechasse. Les travaux comprennent les éléments suivants, sans s'y restreindre :

- Restauration complète de la maçonnerie sur la façade du 200, rue Bellechasse et sur la façade sur l'avenue de Gaspé;
- Le rejointoiement et la réparation ponctuelle de maçonnerie sur les façades du 300, rue Bellechasse - section Bellechasse et Henri-Julien de même que la façade Ouest;
- Le remplacement complet des portes et fenêtres du 200 et du 300, rue Bellechasse, incluant les portes de garage;
- La décontamination ponctuelle au pourtour des fenêtres.

Il y a eu 17 preneurs du cahier de charges qui se sont manifestés, 7 preneurs de cahier de charges ont fourni une soumission.

Les preneurs du cahier de charges ont été :

- 1 - 8919470 canada inc
- 2 - ACQ Métropolitaine
- 3 - Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
- 4 - Construction MB (2014) inc.
- 5 - Construction PDN
- 6 - Construction Sojo Inc.
- 7 - Développement Atrium inc.
- 8 - Englobe
- 9 - Groupe Axino inc.
- 10 - Le Groupe St-Lambert
- 11 - M.C. Rainville inc.
- 12 - Merlain Canada inc.
- 13 - MGB Associés
- 14 - Norgereq Ltée
- 15 - Saint-Denis Thompson Inc
- 16 - Savite Construction inc
- 17 - Société générale de construction BPF inc.

Les sept preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- 1 - Développement Atrium inc.
- 2 - Groupe Axino inc.
- 3 - Le Groupe St-Lambert
- 4 - MGB Associés
- 5 - Saint-Denis Thompson Inc
- 6 - Savite Construction inc
- 7 - Société générale de construction BPF inc.

JUSTIFICATION

Les raisons évoquées par les autres entrepreneurs pour ne pas avoir déposé de soumissions sont :

ACQ Métropolitaine est une association patronale à cotisation volontaire qui fournit les cahiers de charges à ses membres. Elle ne soumissionne pas.

APECQ est une association offrant un service de salle de plan à ses membres pour la préparation des soumissions de sous-traitant. Elle ne soumissionne pas.

Les entrepreneurs qui n'ont pas déposé de soumission ont invoqué diverses raisons liées à la surcharge de projets dans leurs entreprises respectives ou à l'échéancier limité de la réalisation des travaux ou sont des sous-traitants.

Le plus bas soumissionnaire avait une dérogation mineure concernant une erreur de calcul en faveur de la Ville d'environ 16 000 \$. Après vérification, il maintient le montant de 3 510 680,02 \$ tel qu'il est indiqué à sa soumission. De plus, les formulaires de preuves de compétences du maçon ont été remis à la suite de l'ouverture des soumissions, cet oubli fut également considéré comme une dérogation mineure.

Le Groupe St-Lambert a été déclaré non-conforme étant donné l'addenda 4 manquant.

Programme de protection du 200-300 Bellechasse
 Résultat de l'appel d'offres public 5847

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Groupe Axino inc.	2 925 566,68 \$	585 113,34 \$	3 510 680,02 \$
Savite construction inc.	3 159 513,00 \$	631 902,60 \$	3 791 415,60 \$
SGC BPF inc.	3 215 850,75 \$	643 170,15 \$	3 859 020,90 \$
St-Denis Thompson inc.	3 218 782,61 \$	643 756,52 \$	3 862 539,13 \$
Développement Atrium inc.	3 272 261,54 \$	654 452,31 \$	3 926 713,85 \$
MGB Associés inc.	3 306 184,83 \$	661 236,97 \$	3 967 421,80 \$
Dernière estimation réalisée	2 638 636,24 \$	527 727,25 \$	3 166 363,49 \$
Coût moyen des soumissions conformes			3 819 631,88 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			8,80%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)			456 741,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)			11,51%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			344 316,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			10,87%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)			280 735,58 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)			8,00%

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2016. L'estimation finale avait été réalisée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

Les prix de l'ensemble des soumissions se tiennent pour chacun des postes budgétaires.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Groupe Axino. inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels du projet recommandent d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation et l'analyse présentées en pièces jointes).

La différence de 11,51 % entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation préparée par les consultants externes est de 456 741,78 \$

Il est estimé que l'addenda #3 modifiant le début des travaux sur la partie du 200, rue Bellechasse (section bureaux) a eu une incidence sur le prix des soumissions. Effectivement, la période de travaux a été comprimée sur la partie bureaux pour empêcher les désagréments du bruit et de la poussière pour les occupants du SSIM. Cette répercussion se traduit par une augmentation de la section 04 - Ouvrages de maçonnerie et de la section 08 - Portes et fenêtres dans toutes les soumissions et explique l'écart de 11 % entre l'estimation des professionnels et la plus basse soumission conforme.

L'écart entre la plus basse soumission conforme et la plus haute soumission conforme

s'explique par le nombre significatif des soumissions reçues (7 soumissionnaires - 17 preneurs du cahier de charges).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 3 861 748,03 \$, taxes incluses, avant ristourne. Le budget pour travaux contingents de 508 904,84 \$, correspondant à 20 % de la valeur des travaux, servira à couvrir les imprévus qui pourraient subvenir en cours de chantier. Parmi ceux-ci, la possibilité de rencontrer des problèmes de décontamination accrus, la mobilisation et la démobilisation si les conditions climatiques et le déménagement prévu des occupants sur place ne permettent pas de compléter les travaux de maçonnerie dans les 120 jours calendrier avant la tombée de l'hiver ou pour des obstacles non détectés lors de percées exploratoires dans la maçonnerie. Un total de 196 jours calendriers sont prévus pour l'ensemble des travaux.

Le budget d'incidences de 305 342,90 \$, correspondant à 10 % de la valeur des travaux après contingences, servira à couvrir les frais de laboratoires, les expertises ou des travaux à exécuter par des tiers. Ce pourcentage est justifié par la découverte de la dégradation accrue de la fondation et des signes inquiétants de fissures dans la structure, révélées lors des percées exploratoires du 5 mai 2016. Étant donné la superficie du bâtiment et l'indice du vétusté très élevé de son enveloppe, d'autres travaux incidents pourraient être à prévoir.

La dépense sera assumée selon la répartition actuelle des espaces, soit à 57,2 % par la ville-centre et à 42,8 % par l'agglomération.

Un montant maximal de 3 861 748,03 \$ taxes incluses sera financé par les règlements d'emprunts corporatifs 15-082 «Travaux de rénovation et de protection d'immeubles» et 14-032 «Travaux de restauration de biens patrimoniaux qui appartiennent à la Ville de Montréal et qui ne sont pas reconnus par le loi sur le patrimoine culturel » et d'agglomération RCG 15-005 «Travaux de rénovation et de protection d'immeubles ».

Ces travaux sont prévus au programme de protection du PTI 2016-2018 du Service de la gestion et de la planification immobilière, 50 % des travaux seront fait en 2016 pour être complétés en 2017.

Une confirmation de l'engagement Subvention à la restauration FPCQ - Bâtiments municipaux, Volet 1 (2013-2015) a été obtenue, et l'engagement total est à confirmer. L'engagement maximal pour ce type de subvention est de 1 000 000 \$. Voir lettre d'engagement en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet se conforme à la Politique de développement durable de la Ville et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet permettra d'assurer la protection de l'édifice d'intérêt patrimonial du 200-300, rue Bellechasse. Il permettra le retrait des échafaudages et de la clôture de protection installés au pourtour du bâtiment depuis 2010 suite au détachement de pièces de maçonnerie et d'assurer une protection convenable du public, ce qui forçait la fermeture du trottoir à ces endroits.

L'occupation du 200-300, rue Bellechasse est en cours d'évaluation et fait l'objet de discussions entre le SSIM et le SGPI. Plusieurs occupants et fonctions se sont manifestés afin d'occuper et de transformer les lieux une fois les problèmes d'enveloppe réglés.

Les 120 jours calendrier prévus pour les travaux de maçonnerie au cahier des charges de l'appel d'offres 248001 (196 jours de travaux au total) avaient été spécifiquement précisés de manière à terminer les travaux avant l'arrivée du gel, en prévision d'un octroi de contrat prévu en août 2015. Les 120 jours calendrier sont maintenus malgré l'octroi visé en septembre, afin que l'entrepreneur procède par phases et termine, referme et sécurise une section complète du bâtiment avant l'hiver. Tout retard dans l'octroi de ce contrat retardera la réalisation du projet et une dégradation accentuée de ce bâtiment. Ceci aurait comme conséquence d'augmenter les ordres de changement demandés par l'entrepreneur général et augmenter le délai du présent contrat, pourrait empêcher la reconstruction de certains murs de maçonnerie, encourager le graffiti si des échafaudages sont laissés sur place, etc.

Des activités de formation du SSIM, le centre de relais d'urgence du SSIM, de l'entreposage pour les camions anciens et du matériel roulant du SSIM, de l'entreposage pour les Grands Parcs et arrondissements ainsi que pour la cour municipale de Montréal se poursuivront tout au long des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'a été prévue, en accord avec le Service des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La durée maximale des travaux sera de 196 jours calendrier
Octroi au CG : août 2016
Démarrage : septembre 2016
Chantier : septembre 2016 à mai 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lise ROUSSEL, Service des finances
Benoît FAUCHER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Lise ROUSSEL, 29 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julien ROZON
Gestionnaire Immobilier

Tél : 514 872-6267
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-29

Normand GIRARD
Chef de division

Tél : 514 872-7853
Télécop. : 514 280-3597

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice - gestion de projets immobiliers

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2016-08-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-08-04

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO :5847

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUMISSIONS

Date (a-m-j) : 2016 - 05 - 19

Contrat : 14720 Mandat : 17591 Bâtiment : 025

Titre
200-300 Bellechasse - Sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	Groupe Axino inc.	3 510 680.02 \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Les formulaires de preuves de compétences du maçon ont été remis suite à l'ouverture des soumissions Après vérification auprès de l'entrepreneur, il maintient son montant de 3 510 680.02 \$.			
2	Le Groupe St-Lambert	3 682 267.52 \$	NON CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input checked="" type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : L'addenda 4 est manquant de la liste des addenda.			
3	Savite construction inc.	3 791 415.60 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			

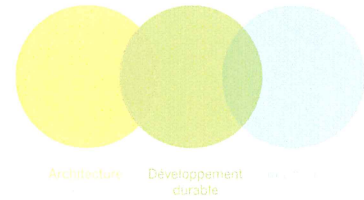
Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	SGC BPF	3 859 020.90 \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input checked="" type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input checked="" type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input checked="" type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : En considérant l'erreur de calcul, le montant de la soumission est de 3 872 817.90 \$.			
5	St-Denis Thompson inc.	3 862 539.13 \$	CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
6	Développement Atrium inc.	3 926 713.84 \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input checked="" type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input checked="" type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire : Les formulaires de preuves de compétences du maçon n'ont pas été remis avec la soumission. En considérant l'erreur de calcul, le montant de la soumission est de 3 641 115.94 \$.			
+	1 autres soumissions, au-delà des 6 premières	3 967 421.79 \$ plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : 2 non conformes : 1 en dérogation majeure : 0 en dérogation mineure : 3			

Signature



Firme : Cardin Ramirez Julien Architectes

Fonction : Architecte nom : Caroline Rouleau



Le 19 mai 2016

Monsieur Julien Rozon, architecte
Gestionnaire immobilier
Service de la gestion et de la planification immobilière
julien.rozon@ville.montreal.qc.ca

Édifice Chaussegros-de-Léry
303, rue Notre-Dame est - 3e étage
Montréal Qc H2Y 3Y8

Objet : 200-300 Bellechasse
Sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination
N/Réf.: 14-1552 / 14720

Monsieur,

Suite à la réception des documents présents dans les enveloppes de soumission des entrepreneurs que vous avez ouvertes pour le projet cité en rubrique, il nous fait plaisir de vous transmettre notre analyse et commentaires quant aux résultats des soumissions.

1 Soumissions reçues :

Sept entrepreneurs généraux ont présenté des soumissions à la date et à l'heure prescrite.

1- Groupe Axino	3 510 680.02 \$
2- Le Groupe St-Lambert	3 682 267.52 \$
3- Savite construction inc.	3 791 415.60 \$
4- SGC BPF	3 859 020.90 \$
5- St-Denis Thompson inc.	3 862 539.13 \$
6- Développement Atrium inc.	3 926 713.84 \$
7- MGB Associés inc.	3 967 421.79 \$

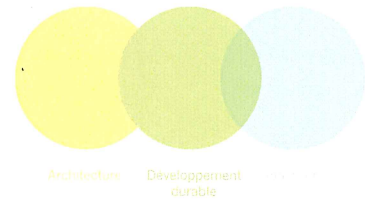
(Prix incluant taxes et contingences de 20 %, MONTANTS INDIQUÉS À LA CASE 6 DE LA FORMULE DE SOUMISSION OFFICIELLE)

2 Présence et conformité des documents :

À la demande de la Ville, l'entrepreneur a fourni, suite à l'ouverture des soumissions, les formulaires de preuves de compétences du maçon qu'il avait omis d'inclure dans son enveloppe.

Nous avons remarqué une erreur d'addition dans la soumission du plus bas soumissionnaire. Après vérification de la Ville, il s'agit d'une dérogation mineure. De plus, nous avons communiqué avec l'entrepreneur et ce dernier nous confirme maintenir son prix tel qu'indiqué à la case 6 du formulaire de soumission.

Sous réserve d'un avis juridique professionnel, il nous semble donc que la soumission du plus bas soumissionnaire a été présentée conformément aux exigences de la Ville de Montréal et contient les documents requis.



3 Analyse / commentaires :

La dernière estimation présentée par Cardin Ramirez Julien (5 mai 2016) prévoyait des coûts de travaux de **3 166 363.49 \$** (incluant les taxes et les contingences). Cette estimation se situe près du montant de la soumission du plus bas soumissionnaire conforme, soit environ $\pm 10.9\%$ de moins que ce dernier.

4 Avis :

Nous recommandons à la Ville de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, selon ses critères, soit l'entrepreneur **Groupe Axino inc.** au montant de **3 510 680.02 \$** (taxes incluses).

Note : L'architecte ne connaît pas l'entrepreneur ni sa réputation. La recommandation de l'architecte ne porte que sur les formalités de la Ville; elle ne signifie pas qu'il garantit le travail ni la performance de ce dernier dans la conduite de la réalisation des travaux. La décision d'octroyer le contrat à quel qu'entrepreneur que ce soit revient à la Ville.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.


Caroline Rouleau, architecte

P.j. : *Tableau comparatif des résultats*
Tableau de l'analyse de conformité

Dossier # : 1167248001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Objet :	Octroyer un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de sécurisation de l'enveloppe et travaux de décontamination du 200 -300, rue Bellechasse - pour une dépense totale de 3 861 748,03 \$ - Appel d'offres public 5847 (7 soumissionnaires)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1167248001 - information comptable SGPI.xlsx](#)[GDD 1167248001 - Groupe Axino.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Pierre-Luc STÉBEN
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service HDV
Tél : 514-872-1021

Co-auteur: Daniel Bougie
Préposé au budget - Service des finances -
Point de service développement
514-872-4254

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-03

Françoise TURGEON
Conseillère analyse - contrôle de gestion
Tél : 514 872-0946

Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1166750002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15149 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SPB Psychologie organisationnelle, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 16-15149 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 09:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166750002

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15149 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

Les gestionnaires exercent une influence directe sur la performance et la mobilisation des équipes de travail et, par le fait même, sur la qualité des services rendus aux citoyens. C'est pourquoi la sélection des gestionnaires et leur développement sont des activités cruciales et stratégiques pour l'organisation.

Dans ce contexte, le Service des ressources humaines (SRH) prévoit une étape d'évaluation des compétences de gestion à son processus de dotation, en plus des autres étapes d'évaluation réalisées à l'interne par les équipes de spécialistes en dotation. Cette étape d'évaluation des compétences de gestion permet de s'assurer que les candidats finalistes maîtrisent les compétences de gestion jugées essentielles à l'exercice du rôle de gestionnaire avant d'être nommés en poste.

Ainsi, au moment du regroupement des activités de dotation au SRH au 1er janvier 2012, la Ville de Montréal mandatait l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour réaliser les évaluations des compétences génériques de gestion du personnel d'encadrement à des fins de sélection. Cette étape d'évaluation est maintenant reconnue comme étant utile à la prise de décision en contexte de sélection et fait consensus parmi les gestionnaires quant à sa valeur ajoutée.

En processus constant d'amélioration continue, le SRH a opté pour procéder à un appel d'offres publique afin de s'assurer d'obtenir des services à la fine pointe de la connaissance en matière d'évaluation des compétences, et ce, au meilleur coût possible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0540 -24 septembre 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$, taxes incluses, ainsi que le virement du même montant en provenance des dépenses

contingentes imprévues d'administration, dans le cadre de la convention de services professionnels intervenue entre l'École nationale d'administration publique et la Ville de Montréal (CG14 0370), pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, majorant ainsi le montant total du contrat de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant 1 à cet effet

CG14 0370 - 21 août 2014 - Octroyer un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une somme maximale de 743 000 \$, exempte de taxes – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0166 – 30 mai 2013 - Accorder un contrat de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE12 0254 – 29 février 2012 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion des finalistes aux concours de postes cadres, pour une somme maximale de 394 550 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 février 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

La convention est d'une durée d'une année à compter de sa date d'entrée en vigueur. La firme spécialisée en psychologie organisationnelle devra proposer un processus d'évaluation distinct pour les deux niveaux de gestion suivants :

- Gestionnaires (les sept compétences des niveaux 1 et 2 du profil de compétences des cadres de la Ville)
- Cadres de direction (les neuf compétences des niveaux 1, 2 et 3 du profil de compétences des cadres de la Ville)

La firme devra également, de manière plus ponctuelle, analyser les résultats d'un candidat ayant déjà été évalué, puis formuler une rétroaction organisationnelle en fonction des exigences d'un emploi spécifique. Cette analyse de résultats existants évitera des évaluations à répétition lorsque, par exemple, un candidat postulera sur deux emplois à l'intérieur d'une même année.

Les outils d'évaluation devront être choisis, adaptés ou développés par le fournisseur et être arrimés sur le profil de compétences de la Ville de Montréal. Ces outils devront aussi être approuvés par les experts de la Ville. Chacun des deux processus d'évaluation devra minimalement inclure les outils suivants :

- Entrevue structurée d'au moins une heure comprenant des questions comportementales;
- Panier de gestion (qui inclut l'exercice d'un budget pour les cadres de direction);
- Tests de personnalité (au nombre de 2 à 4) qui pourraient être différents pour chaque niveau de gestion;
- Test d'habileté cognitive.

Plus spécifiquement, la firme retenue devra :

- Bien comprendre le contexte du poste et ses enjeux à court et long terme;

- Convoquer les candidats identifiés par la Ville;
- Évaluer les candidats lors d'une journée d'évaluation dans ses propres bureaux;
- Rédiger un rapport d'évaluation;
- Donner une rétroaction au SRH et aux gestionnaires recruteurs;
- Offrir une rétroaction individuelle aux candidats.

À l'issue de l'évaluation, le SRH s'attend à ce que le fournisseur émette des avis professionnels relativement à chacun des aspects suivants :

1. la maîtrise des compétences génériques de gestion;
2. le potentiel de développement;
3. des suggestions de pistes de développement;
4. les chances de succès en emploi.

L'évaluation des candidats devra être réalisée par des experts qui sont soit des psychologues industriels, membres de l'ordre des psychologues du Québec, soit des conseillers en orientation, membres de l'ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Ultimement, l'objectif visé est de d'identifier les personnes les plus susceptibles d'exercer un rôle de gestionnaire avec aisance et efficacité.

JUSTIFICATION

Sur les 14 preneurs de cahiers des charges :

- 8 n'ont pas soumissionné et n'ont pas fourni de justification;
- 1 s'est désisté, sans fournir de justification;
- 3 ont été jugés non conforme par le comité de sélection;
- 2 ont obtenu la note de passage accordée par le comité de sélection. Ils sont présentés dans le tableau suivant :

Soumissions conformes	Pointage intermédiaire	Prix	Pointage final
André Filion et associés inc.	81,7 %	795 109,61 \$	16,56
SPB Psychologie organisationnelle inc.	80,7 %	527 332,84 \$	24,78
Montant estimé par le SRH avant de lancer l'appel d'offres		482 895,00 \$	
Écart entre l'adjudicataire et l'estimé du SRH		44 437,82 \$	
Écart exprimé en pourcentage		8,42 %	

C'est la firme "SPB Psychologie organisationnelle inc." qui a obtenu le meilleur pointage final.

Les soumissions ont été évaluées selon les critères du système prévu à cet objet dans la Loi sur les cités et villes (art. 573 et 573.1.0.1.1).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prix de "SPB Psychologie organisationnelle" présentés dans la section précédentes reposent sur les estimés suivants :

Services	Quantité	Prix unitaire	Total
Évaluation des compétences – Niveau gestionnaire (sept compétences)	200	1475 \$	295 000,00 \$
Évaluation des compétences – Niveau cadre de direction (9 compétences)	90	1735 \$	156 150,00 \$
Analyse de résultats déjà existants, puis formulation d'une rétroaction organisationnelle en fonction d'un poste spécifique	15	500 \$	7 500,00 \$
Total avant taxes :			458 650,00 \$
Total taxes incluses :			527 332,84 \$

Cependant, un volume additionnel d'évaluations est à prévoir. En effet, le SRH implante actuellement deux projets pilotes visant à identifier, puis préparer la relève à occuper des postes clés. Des évaluations du potentiel et des compétences sont requises dans le cadres de ces deux Programmes de gestion des talents (SPVM et SIM).

Services (en contexte de gestion des talents)	Quantité	Prix unitaire	Total
Évaluation des compétences – Niveau gestionnaire (7 compétences)	30	1475 \$	44 250,00 \$
Évaluation des compétences – Niveau cadre de direction (9 compétences)	10	1735 \$	17 350,00 \$
Total avant taxes :			61 600,00 \$
Total taxes incluses :			70 824,60 \$

Enfin, le SRH est d'avis qu'une banque d'heures de service-conseil est à prévoir dans ce type de mandat.

Services	Quantité	Tarif horaire	Total
Service-conseil d'accompagnement (banque d'heures)	10 h	250 \$	2500,00 \$
Total avant taxes :			2500,00 \$
Total taxes incluses :			2874,38 \$

Ainsi, le contrat qui sera octroyé à la firme SPB psychologie organisationnelle inc. s'élève à

une somme maximale de **601 031,82 \$** taxes incluses représentant 548 822 \$, net des ristournes.

Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux des dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget d'agglomération.

La dépense de 548 822 \$ nette des ristournes est prévue à la base budgétaire du SRH pour 2016 et sera priorisée lors de la confection du budget de fonctionnement 2017 du Service des ressources humaines. La répartition de la dépense nette de ristournes est comme suit :

Septembre à décembre 2016 : 182 940 \$

Janvier à août 2017 : 365 882 \$

Par conséquent, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Aucun frais récurrents ne seront engendrés suite à cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la décision d'octroyer le contrat était refusée ou reportée, les processus de dotation de postes cadres ne seraient pas optimaux. Cela aurait pour impact d'augmenter le risque de commettre des erreurs de nomination, lesquelles entraînent des coûts directs et indirects pour l'organisation. Les compétences de gestion étant parmi les plus complexes, il serait plus difficile d'identifier les candidats ayant une bonne maîtrise de celles-ci ou un fort potentiel pour les développer. Enfin, les gestionnaires ne pourraient bénéficier de cette activité significative pour leur développement professionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s.o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet permettra de faciliter le respect des valeurs précisées à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre de la Ville de Montréal, approuvée par le comité exécutif le 28 septembre 2011 (CE11 1565).

Monsieur Alain Marcoux est remplacé par monsieur Alain Dufort comme signataire de ce dossier :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne monsieur Alain Dufort, directeur général adjoint à la Direction générale adjointe à l'arrondissement de Ville-Marie et à la concertation des arrondissements, pour me remplacer du 8 juillet 2016 au 7 août inclusivement dans l'exercice de mes fonctions de directeur général et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

Madame Diane Bouchard est remplacée par madame Sophie Grégoire comme directrice du

Service des ressources humaines :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne Mme Sophie Grégoire, directrice de la Rémunération globale et des systèmes d'information RH, pour me remplacer dans l'exercice de mes fonctions de directrice du Service des ressources humaines et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés, du 6 au 31 juillet 2016 inclusivement.

Madame Magalie Jacob est remplacée par monsieur Danny St-Laurent comme endosseur de ce dossier :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Danny St-Laurent, conseiller principal, pour me remplacer dans mes fonctions de chef de division - gestion des compétences et formation, et ce, du 18 au 29 juillet 2016 inclusivement, et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane LAROUCHE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yves BELLEVILLE, Service de l'approvisionnement

Cathy GADBOIS, Service des finances

Lecture :

Yves BELLEVILLE, 18 juillet 2016

Cathy GADBOIS, 18 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélissa CORMIER
Conseillère principale

Tél : 514 872-1513

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Danny ST-LAURENT
Conseiller principal en remplacement de la
Chef de division Gestion des compétences et
formation

Tél : 514 872-1887

Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Josée LAPOINTE
Directrice Dotation, talents et développement
organisationnel

Tél : 514 872-0609

Approuvé le : 2016-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie GRÉGOIRE
Directeur(trice) remuneration globale et
systèmes d'information RH en remplacement
de la Directrice des ressources humaine

Tél : 514 872-8293

Approuvé le : 2016-07-26

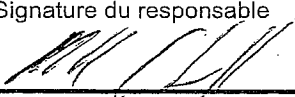
Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 16-15149 services professionnels APP_149_SP_R2_201107_public_R120160503
---	---	---

S.P - SERVICES PROFESSIONNELS D'ÉVALUATION DU POTENTIEL ET DES COMPÉTENCES DE GESTION DES CADRES

Description	
Montant de la proposition	458 650 \$ ✓
SOUS-TOTAL	<u>458 650</u> \$
Taxe sur les produits et services (5 %) :	<u>22 932,50</u> \$ ✓
Taxe de vente provinciale (9,975 %) :	<u>45 750,34</u> \$ ✓
TOTAL :	<u>527 332,84</u> \$ ✓

Informations complémentaires

Veuillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2 ».

Important : Le défaut de se conformer strictement à chacune des conditions du cahier des charges pourra entraîner le rejet de la soumission	Identification du soumissionnaire Nom de la compagnie SPB Psychologie organisationnelle inc.			
	Adresse 555, boul. Roland-Therrien, bureau 300			
	Ville Longueuil	Code postal J4H 4E7	Téléphone 450 646-1022	Télécopieur 450 646-5184
	Nom de la personne responsable (en majuscules) MARTIN CLOUTIER			
	Signature du responsable 	Date Jour 24	Mois 05	Année 2016

Le montant soumis doit être exprimé en dollars canadiens

Service de l'approvisionnement Direction générale adjointe – Services Institutionnels 9515, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2M 1Z4	SECTION IV FORMULAIRES DE SOUMISSION Bordereau de soumission	Appel d'offres public N° 16-15149 services professionnels APP_149_SP_R2_201107_public_R120160503
--	--	---

ANNEXE A

Section A – Rémunération à taux horaire :

description	quantité	Prix unitaire	Total
Évaluation compétence et potentiel gestionnaire	200	1 475 \$	295 000 \$
Évaluation compétence et potentiel cadre de direction	90	1 735 \$	156 150 \$
Rétroaction organisationnelle des candidats exemptés	15	500 \$	7 500 \$
total des honoraires –à reporter au bordereau de soumission			458 650 \$
Section B.– services optionnel			
Tarif horaire pour mandats d'accompagnement			250 \$ / heure

Les quantités mentionnées sont fournies à titre indicatif seulement.

Veillez insérer ce document dans l'« Enveloppe n°2».

Dossier # : 1166750002

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15149 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Validation du processus d'approvisionnement

FICHIERS JOINTS



[15149 Det Cah Final.pdf](#)[comité sélection.pdf](#)[octroi.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Yves BELLEVILLE
agent d'approvisionnement II
Tél : 514 872-5298

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Denis LECLERC
Chef de Section
Tél : 514 872-5241
Division : Service de l'approvisionnement , Direction

APPROVISIONNEMENT - INTERVENTION SUITE À UN APPEL D'OFFRES ÉTAPES DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Nombre d'addenda émis durant la période :

Ouverture originalement prévue le : - - Date du dernier addenda émis : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Date du comité de sélection : - -

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs : Nbre de soumissions reçues : % de réponses :

Nbre de soumissions rejetées : % de rejets :

Soumission(s) rejetée(s) (nom) Motif de rejet: administratif et / ou technique

Bourassa Brodeur Bellemare	technique
M2D Leadership	technique
Brisson Legris associés	technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultat final de l'appel d'offres - compte rendu des soumissions et octroi

Le(s) contrat(s) est (sont) octroyé(s) aux firmes cochées et les lots indiqués si traité par groupes ou contrats multiples

Nom des firmes	Montant soumis (TTI)	<input checked="" type="checkbox"/>	# Lot
SPB psychologie organisationnelle	527 332.84 \$	X	
André Filion et associés	795 109.61 \$		

Information additionnelle

1 firme s'est désistée car elles n'offres pas ce service à grande échelle. les autres firmes n'ont pas fournies de raison de désistement.

Préparé par :

Le - -

16-15149 -

	<i>présentation de l'offres</i>	<i>compréhension du mandat et des besoins à satisfaire</i>	<i>approche d'évaluation proposée</i>	<i>capacité de réalisation et échéancier</i>	<i>expérience et réalisation du fournisseur</i>	<i>qualification du chargé de projet et des membres de son équipe</i>	<i>Pointage intermédiaire total</i>	<i>Prix</i>	<i>Pointage final</i>		<i>Comité</i>	
FIRME	5%	10%	25%	20%	15%	25%	100%	\$		Rang	Date	
- André filion et associés	3,33	7,00	20,00	16,33	14,00	21,00	81,7	795 109,61 \$	16,56	2	Heure	mercredi 15-06-2016
Bourassa, Brodeur, Bellemare	3,33	5,67	14,67	11,67	10,50	15,17	61,0			Non conforme	Lieu	3711 St-Antoine Ouest salle RC A05
M2D leadership	3,50	7,00	17,50	10,67	8,50	14,83	62,0			Non conforme		
Brisson, Legris & associés	3,33	4,67	16,00	14,67	7,67	17,33	63,7			Non conforme		
SPB psychologie organisationnelle	3,17	7,33	21,00	17,33	12,50	19,33	80,7	527 332,84 \$	24,78	1		
Agent d'approvisionnement	Yves Belleville											
												Multiplicateur d'ajustement
												100000



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis



Recherche avancée

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Avis du jour

Service à la clientèle

Aide

Recherche avancée

FERMER LA SESSION

ENGLISH

Mon SEAO

Mes avis

Rapports

Profil

Organisation

COMMANDES

PANIER

Mes avis

Saisir un avis

Information

Description

Classification

Conditions

Documents

Résumé

Addenda

Liste des commandes

› Résultats
d'ouverture

Contrat conclu

Liste des commandes



Numéro : 16-15149

Numéro de référence : 978310

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion des cadres

<input type="checkbox"/>	<u>Organisation</u>	<u>Contact</u>	<u>Date et heure de commande</u>	<u>Addenda envoyé</u>
<input type="checkbox"/>	Adecco 1001, boul. de Maisonneuve Ouest, suite 1200 Montréal, QC, H3A 3C8 http://www.adecco.ca NEQ : 1165018293	<u>Monsieur Gilbert Boileau</u> Téléphone : 514 845-4255 Télécopieur : 514 845-2750	Commande : (1121468) 2016-05-09 16 h 53 Transmission : 2016-05-09 16 h 53	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 8 h 59 - Télécopie 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 50 - Télécopie 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-27 15 h 51 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	André Fillion & Associés Psychologie industrielle 491 Bonaventure Trois-Rivières, QC, G9A2B6 https://www.fillion.ca/ NEQ : 1141886086	<u>Madame Huguette Trépanier</u> Téléphone : 819 374-7373 Télécopieur : 819 374-0113	Commande : (1120981) 2016-05-09 11 h 15 Transmission : 2016-05-09 11 h 15	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 8 h 59 - Courriel 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 49 -

				<p>Courriel</p> <p>2603807 - 16-15149</p> <p>Addenda No 3</p> <p>2016-05-27 15 h 50 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique</p> <p>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/>	<p>AtmanCo</p> <p>1050, rue de la Montagne</p> <p>Bureau 300</p> <p>Montréal, QC, H3G 1Y8</p> <p>http://www.atmanco.com</p> <p>NEQ : 1161561445</p>	<p>Madame Lyne Groulx</p> <p>Téléphone : 514 935-5959</p> <p>Télécopieur : 514 935-4949</p>	<p>Commande : (1122836)</p> <p>2016-05-11 13 h 42</p> <p>Transmission :</p> <p>2016-05-11 13 h 42</p>	<p>2598840 - 16-15149</p> <p>Addenda No 1</p> <p>2016-05-18 8 h 59 - Courriel</p> <p>2600676 - 16-15149</p> <p>Addenda No 2 - Report de date</p> <p>2016-05-20 12 h 49 - Courriel</p> <p>2603807 - 16-15149</p> <p>Addenda No 3</p> <p>2016-05-27 15 h 50 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique</p> <p>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Bourassa, Brodeur, Bellemare</p> <p>6400, Avenue Auteuil local 410</p> <p>Brossard, QC, J4Z3P5</p> <p>http://www.bbb-grh.com NEQ : 1145056161</p>	<p>Monsieur Bruno Bourassa</p> <p>Téléphone : 819 373-5300</p> <p>Télécopieur : 819 373-0612</p>	<p>Commande : (1122782)</p> <p>2016-05-11 13 h 02</p> <p>Transmission :</p> <p>2016-05-11 13 h 02</p>	<p>2598840 - 16-15149</p> <p>Addenda No 1</p> <p>2016-05-18 8 h 59 - Courriel</p> <p>2600676 - 16-15149</p> <p>Addenda No 2 - Report de date</p> <p>2016-05-20 12 h 49 - Courriel</p> <p>2603807 - 16-15149</p> <p>Addenda No 3</p> <p>2016-05-27 15 h 50 - Courriel</p> <p>Mode privilégié (devis) : Courrier électronique</p> <p>Mode privilégié (plan) : Courrier électronique</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Brisson Legris & Associés</p> <p>8329 St-Denis</p> <p>Montréal, QC, H2P 2G9</p> <p>http://www.brissonlegris.qc.ca</p> <p>NEQ : 1149657067</p>	<p>Madame Marie-Josée Legris</p> <p>Téléphone : 514 381-6269</p> <p>Télécopieur : 514 381-6260</p>	<p>Commande : (1121149)</p> <p>2016-05-09 13 h 29</p> <p>Transmission :</p> <p>2016-05-09 13 h 29</p>	<p>2598840 - 16-15149</p> <p>Addenda No 1</p> <p>2016-05-18 12 h 06 - Télécopie</p> <p>2600676 - 16-15149</p> <p>Addenda No 2 - Report de date</p> <p>2016-05-20 15 h 55 - Télécopie</p> <p>2603807 - 16-15149</p> <p>Addenda No 3</p> <p>2016-05-30 9 h 25 -</p>

				Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	CMI Groupe Conseil 330, Saint-Vallier Est, bureau 220 Québec, QC, G1K 9C5 NEQ : 1161422770	Madame Mélanie Brousseau Téléphone : 418 529- 5899 Télécopieur : 418 529- 9161	Commande : (1121988) 2016-05-10 13 h 08 Transmission : 2016-05-10 13 h 08	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 8 h 59 - Courriel 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 49 - Courriel 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-27 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	ENAP - Québec 555 boul. Charest est Québec, QC, G1K9E5 NEQ : 2247331137	Madame Nathalie Tremblay Téléphone : 418 641- 3000 Télécopieur : 418 641- 3060	Commande : (1132567) 2016-05-30 14 h 35 Transmission : 2016-05-30 14 h 35	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-30 14 h 35 - Téléchargement 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-30 14 h 35 - Téléchargement 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-30 14 h 35 - Téléchargement Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	EPSI inc. 6, rue Ste-Marie Gatineau, QC, J8Y 2A3 NEQ : 1145225026	Madame Lucie Gauthier Téléphone : 819 771- 9078 Télécopieur :	Commande : (1123730) 2016-05-12 14 h 30 Transmission : 2016-05-12 14 h 30	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 8 h 59 - Courriel 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 49 - Courriel 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-27 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis)

				: Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	LHH Knightsbridge 600 boul. de Maisonneuve Ouest Bureau 2510 Montréal, QC, H3A3J2 NEQ : 1161795308	Madame Christine Caillé Téléphone : 514 954- 4135 Télécopieur :	Commande : (1122816) 2016-05-11 13 h 32 Transmission : 2016-05-11 13 h 32	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 8 h 59 - Courriel 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 49 - Courriel 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-27 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	M2D Leadership 666, rue Sherbrooke Ouest bureau 1708 Montréal, QC, H3A 1E7 http://m2dleadership.com/ NEQ : 1169941672	Madame Lucie Maldant- Savary Téléphone : 514 861- 9344 Télécopieur :	Commande : (1121991) 2016-05-10 13 h 12 Transmission : 2016-05-10 13 h 12	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 8 h 59 - Courriel 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 49 - Courriel 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-27 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Raymond Chabot Grant Thornton & Cie 600 De La Gauchetière O. bur. 2000 Montréal, QC, H3B 4L8 NEQ : 3342039677	Madame Annie Givern Téléphone : 514 954- 4621 Télécopieur : 514 878- 2127	Commande : (1122687) 2016-05-11 11 h 26 Transmission : 2016-05-11 11 h 26	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 8 h 59 - Courriel 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 49 - Courriel 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-27 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

<input type="checkbox"/> Samson & Associés 85, rue Victoria Gatineau, QC, J8X 2A3 http://www.samson.ca NEQ : 1166446741	Madame Nathalie Perron Téléphone : 819 772- 0044 Télécopieur : 819 595- 9094	Commande : (1121588) 2016-05-10 8 h 08 Transmission : 2016-05-10 8 h 08	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 8 h 59 - Courriel 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 49 - Courriel 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-27 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> SPB Psychologie Organisationnelle 555 Boul. Roland-Therrien Suite 300 Longueuil, QC, J4H 4E7 http://www.spb.ca NEQ : 1142945345	Madame Christine Blais Téléphone : 450 646- 1022 Télécopieur : 450 646- 5184	Commande : (1126603) 2016-05-18 9 h 21 Transmission : 2016-05-18 9 h 21	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 9 h 21 - Téléchargement 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 49 - Courriel 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-27 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/> Syntell Inc. 2954 boul, Laurier bureau 060 Québec, QC, G1V 4T2 http://www.syntell.com NEQ : 1147117411	Monsieur Normand Bernier Téléphone : 418 266- 0900 Télécopieur : 418 266- 0899	Commande : (1121313) 2016-05-09 15 h 16 Transmission : 2016-05-09 15 h 16	2598840 - 16-15149 Addenda No 1 2016-05-18 8 h 59 - Courriel 2600676 - 16-15149 Addenda No 2 - Report de date 2016-05-20 12 h 49 - Courriel 2603807 - 16-15149 Addenda No 3 2016-05-27 15 h 50 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Sélectionner

Annuler

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide?

[Aide en ligne](#) 

[Formation en ligne](#)

[Glossaire](#)

[Plan du site](#)

[Accessibilité](#)

[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#)



Service clientèle


[Grille des tarifs](#)

[Contactez-nous](#)

[Nouvelles](#)

[Marchés publics](#)

[hors Québec](#) 

[Registre des entreprises non admissibles](#) 

[Autorité des marchés financiers](#)



À propos

[À propos de SEAO](#)

[Info sur Constructo](#)

[Conditions](#)

[d'utilisation](#)

[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 

CGI

tc • MEDIA

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1166750002

Unité administrative responsable :

Service des ressources humaines , Direction dotation_talents et développement organisationnel , Division gestion des compétences et formation

Objet :

Accorder un contrat de services professionnels à SPB Psychologie organisationnelle inc. pour fournir des services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion, pour une somme maximale de 601 031,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-15149 (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD1166750002- SPB Psychologie inc..xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Diane LAROUCHE
Préposée au budget
Tél : 514 872-7366

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Cathy GADBOIS
Conseillère budgétaire
Tél : 514 872-1443

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

CONVENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS

ENTRE : **VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public dont l'adresse principale est au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal, Québec, H2Y 1C6, agissant et représentée par Diane Bouchard, Directrice du Service des ressources humaines, dûment autorisé(e) aux fins des présentes en vertu de la résolution CG06 0006

Ci-après appelée la « **VILLE** »

ET :

SPB Psychologie organisationnelle inc., société de professionnels en ressources humaines, ayant sa principale place d'affaires au 555 boul. Roland-Therrien, bureau 300, Longueuil, J4H 4E7, représentée par Martin Cloutier, déclarant lui-même être associé et être expressément autorisé par ses coassociés à agir aux fins des présentes;

Ci-après appelé(e) le « **CONTRACTANT** »

N° d'inscription T.P.S. : 107990079
N° d'inscription T.V.Q. : 1001715328

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 **DÉFINITIONS**

Dans la présente convention, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes suivants signifient :

- 1.1 « **Directeur** » : la directrice du Service des ressources humaines ou son représentant dûment autorisé;
- 1.2 « **Annexe 1** » : le document d'appel d'offres (no 16-15149) intitulé *Services professionnels d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion des cadres*;
- 1.3 « **Annexe 2** » : l'offre de service présentée par le Contractant le 24 mai 2016.

ARTICLE 2
OBJET

La Ville retient les services du Contractant qui s'engage, selon les termes et conditions de la présente convention et des Annexes 1 et 2 jointes aux présentes, à fournir des services d'évaluation du potentiel et des compétences de gestion.

ARTICLE 3
INTERPRÉTATION

- 3.1 Le texte de la présente convention prévaut sur toute disposition ou condition des Annexes 1 et 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.
- 3.2 Le texte de l'Annexe 1 prévaut sur toute disposition ou condition de l'Annexe 2 qui pourrait être inconciliable avec celui-ci.

ARTICLE 4
DURÉE

La présente convention entre en vigueur à sa signature par les parties ou à toute date ultérieure fixée par le Directeur et a une durée d'une année (12 mois).

ARTICLE 5
OBLIGATIONS DE LA VILLE

La Ville doit :

- 5.1 assurer au Contractant la collaboration du Directeur;
- 5.2 remettre au Contractant les documents qu'elle jugera utiles à l'exécution de la convention, documents qui seront considérés exacts, à moins que le Directeur ne soit avisé sans délai et par écrit de leur inexactitude;
- 5.3 communiquer avec diligence au Contractant la décision du Directeur sur tout plan, rapport, proposition ou autre document soumis par le Contractant.

ARTICLE 6
OBLIGATIONS DU CONTRACTANT

Le Contractant doit :

- 6.1 exécuter la convention en collaboration étroite avec le Directeur et tenir compte de toutes ses instructions et recommandations sur la façon d'exécuter le travail confié;
- 6.2 respecter l'échéancier, les orientations et les modes de fonctionnement décrits à la présente convention et aux Annexes 1 et 2;

- 6.3 assurer la confidentialité des données et des renseignements fournis par la Ville, de même que de ceux qui lui seraient révélés à l'occasion des services faisant l'objet des présentes;
- 6.4 obtenir l'autorisation écrite de la Ville avant d'utiliser ces données et renseignements à toute autre fin;
- 6.5 divulguer à la Ville tout intérêt qu'il peut avoir dans l'acquisition ou l'utilisation par la Ville de biens ou de services ayant une relation avec la présente convention;
- 6.6 remettre à la Ville, les documents ou autres éléments de production mis à sa disposition par celle-ci dans l'état où ils lui ont été livrés;
- 6.7 assumer ses frais généraux, tels le transport, les repas, les services de secrétariat et autres;
- 6.8 soumettre à la Ville une ou des factures détaillées tenant compte des heures attribuées à l'exécution de la convention et précisant le taux et le montant des taxes applicables aux services du Contractant, de même que le numéro d'inscription qui lui a été attribué par Revenu Canada pour les fins de la TPS et par Revenu Québec pour les fins de la TVQ;
- 6.9 transmettre au Directeur, selon les modalités et la fréquence que lui indique le Directeur, un rapport faisant état de l'avancement des travaux en regard notamment de l'évolution des coûts, du respect du calendrier et de la performance générale des activités;

ARTICLE 7 **PRÉROGATIVES DU DIRECTEUR**

À l'exclusion de toute autre personne ou autorité, le Directeur a pleine compétence pour :

- 7.1 coordonner l'exécution de la convention;
- 7.2 décider, de façon définitive, de toute question soulevée par le Contractant quant à l'interprétation de la convention et des Annexes 1 et 2;
- 7.3 refuser les travaux, recherches et rapports du Contractant qu'il juge de mauvaise qualité ou non conformes aux dispositions de la convention ou des Annexes 1 et 2;
- 7.4 exiger du Contractant la rectification et la correction de ces travaux, recherches et rapports, aux frais de ce dernier.

ARTICLE 8 **HONORAIRES**

En contrepartie de l'exécution des obligations assumées par le Contractant, la Ville s'engage à lui verser une somme maximale de SIX CENT UN MILLE TRENTE-UN DOLLARS ET QUATRE-VINGT-DEUX SOUS (601 031,82 \$), couvrant tous les honoraires et toutes les taxes applicables aux services du Contractant.

Cette somme est payable comme suit : selon une facturation soumise par le contractant sur une base trimestrielle.

Toutefois, la Ville n'acquittera pas les honoraires du Contractant si les factures de ce dernier ne comportent pas toutes les informations requises quant à la TPS et à la TVQ.

Aucun paiement d'honoraires versé au Contractant ne constitue une reconnaissance du fait que les services rendus par celui-ci sont satisfaisants ou conformes aux termes de la présente convention.

ARTICLE 9 **LIMITE DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de la Ville pouvant lui être imputée en raison de la présente convention et des faits ou omissions s'y rapportant ne peut en aucun cas excéder la somme maximale mentionnée à l'article 8.

ARTICLE 10 **DROITS D'AUTEUR**

En considération des honoraires prévus à l'article 8, le Contractant: :

- 10.1 cède à la Ville tous ses droits d'auteur se rapportant aux rapports, études et autres documents réalisés dans le cadre de la présente convention, et renonce à ses droits moraux;
- 10.2 garantit la Ville qu'il est l'unique propriétaire ou l'utilisateur autorisé des droits d'auteur relatifs aux rapports, études et documents dont il se sert aux fins d'exécuter la présente convention;
- 10.3 tient la Ville indemne de toute réclamation quant à ces droits, y compris les droits moraux, s'engage à prendre fait et cause pour cette dernière dans toute action intentée contre elle en raison de ces droits et à l'indemniser de tout jugement rendu à son encontre en capital, intérêts et frais.

ARTICLE 11 **RÉSILIATION**

- 11.1 La Ville peut mettre fin à cette convention en tout temps, sur simple avis écrit, en acquittant le coût des services alors rendus, sur présentation de pièces justificatives.

- 11.2 Le Contractant doit alors livrer à la Ville tous les rapports, études, données, notes et autres documents préparés à la date de l'avis de résiliation.
- 11.3 Le Contractant n'a aucun recours contre la Ville pour la perte de profits anticipés ni pour des dommages occasionnés du fait de cette résiliation.

ARTICLE 12 **CONDITIONS GÉNÉRALES**

12.1 ÉLECTION DE DOMICILE

Aux fins des présentes, chaque partie élit domicile à l'adresse indiquée à la première page de la présente convention ou à toute autre adresse dont elle aura préalablement avisé l'autre partie par courrier recommandé.

12.2 HÉRITIERS ET REPRÉSENTANTS LÉGAUX

La présente convention lie les héritiers et représentants légaux des parties, étant toutefois entendu que les droits et obligations de l'une des parties ne peuvent être cédés à un tiers qu'avec l'accord préalable écrit de l'autre partie.

12.3 MODIFICATION

Aucune modification aux termes de cette convention n'est valide si elle est effectuée sans l'accord écrit des parties.

12.4 VALIDITÉ

Une disposition de la présente convention jugée invalide par le tribunal n'affecte en rien la validité des autres dispositions qui conservent leur plein effet et force exécutoire.

12.5 LOIS APPLICABLES

La présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure judiciaire s'y rapportant doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

12.6 LIEN D'EMPLOI

La présente convention ne crée d'aucune façon un lien d'emploi entre les parties.



Dossier # : 1161213001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2016. Accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et 11 408 314 \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, vers le Service de la culture. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), sur le montant total de la contribution pour les exercices 2017 à 2020. Déléguer le maire de Montréal, M. Denis Coderre, selon les règles de délégation de pouvoir, à signer le projet d'entente-cadre au nom de la Ville de Montréal.

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2016 ;
2. d'accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et 11 408 314 \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) ;

3. d'autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, vers le Service de la culture ;
4. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), sur le montant total de la contribution pour les exercices 2017 à 2020 ;
5. d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel ;
6. de déléguer le maire de Montréal, M. Denis Coderre, selon les règles de délégation de pouvoir, à signer le projet d'entente-cadre au nom de la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-12 15:45

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1161213001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2016. Accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et 11 408 314 \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, vers le Service de la culture. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), sur le montant total de la contribution pour les exercices 2017 à 2020. Déléguer le maire de Montréal, M. Denis Coderre, selon les règles de délégation de pouvoir, à signer le projet d'entente-cadre au nom de la Ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

En janvier 1997, la ministre de la Culture et des Communications du Québec mettait sur pied le comité Richard sur le développement d'une très grande bibliothèque pour le Québec. La Grande Bibliothèque du Québec allait être l'émanation d'un nouveau partenariat entre la Bibliothèque nationale du Québec (maintenant nommée Bibliothèque et Archives nationales du Québec) et la Bibliothèque de Montréal (Ville de Montréal). L'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité le 17 juin 1998 la Loi sur la Grande Bibliothèque du Québec (GBQ). En vertu de cette Loi, La Ville de Montréal contribuera annuellement aux dépenses de fonctionnement de la Grande Bibliothèque du Québec selon les conditions et modalités à être convenues entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

Le 7 mars 2000, la Ville, la ministre et la Bibliothèque nationale du Québec signaient une entente-cadre portant sur la mise en place d'un comité de direction chargé notamment, de recommander aux parties les modalités d'ententes particulières relatives, entre autres, au prêt par la Ville de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal, à l'offre de services de la Grande Bibliothèque du Québec aux Montréalais(e)s et au réseau des bibliothèques de quartier de Montréal, au transfert à la Grande Bibliothèque du Québec, des ressources humaines et matérielles provenant de la Bibliothèque centrale de Montréal et à la contribution financière annuelle de la Ville au fonctionnement annuel de la Grande Bibliothèque du Québec.

En 2001, le gouvernement du Québec adopte le décret no 1055-2001 qui établit une contribution de base de 8 M\$ au budget de fonctionnement de la Grande Bibliothèque du Québec.

En mars 2002, avec la mise en vigueur de la Loi 160, la Grande Bibliothèque du Québec devenait la Bibliothèque Nationale du Québec, cette dernière héritant des affaires et des suites de la Grande Bibliothèque du Québec.

Le 22 août 2002, la Ville et la Bibliothèque nationale du Québec signaient une entente (approuvée par la Ville le 19 août 2002 : CM02 0577) relativement au prêt de la collection de la Bibliothèque Centrale de Montréal à la Bibliothèque nationale du Québec.

En 2003, le gouvernement du Québec et la Ville signaient un contrat de ville prévoyant entre autres, le parachèvement d'une nouvelle entente-cadre portant sur la future Bibliothèque Nationale du Québec (BNQ) – qui se nomme désormais Grande Bibliothèque de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) – et portant sur :

- l'achat, plutôt que le prêt, par la Bibliothèque nationale du Québec, pour 35 M\$, de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal ;
- une contribution financière de la Ville au fonctionnement annuel de la Bibliothèque nationale du Québec pour un montant minimal de 7 M\$;
- le développement concerté d'un réseau intégré de communications informatiques reliant les bibliothèques publiques montréalaises et la Bibliothèque nationale du Québec.

Le 18 décembre 2003, l'entente-cadre a été entérinée par les membres du conseil municipal de Montréal (CM03 1039)

Le 26 janvier 2004, l'entente-cadre tripartite a été signée par les trois représentants des parties.

Le 25 mars 2005, la Bibliothèque Centrale de Montréal ferma ses portes après 88 ans d'existence.

Le 30 avril 2005, la Grande Bibliothèque de la Bibliothèque nationale du Québec ouvre ses portes.

En 2006, la Bibliothèque nationale du Québec fusionne avec les Archives nationales du Québec et se nomme depuis Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

L'entente-cadre, signée le 26 janvier 2004, a été reconduite aux mêmes conditions pour cinq (5) ans le 26 janvier 2009, étant donné qu'il n'y a pas eu d'avis de dénonciation des trois parties dans les délais prescrits par ladite entente-cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE97 02271 : Le 12 novembre 1997, le comité exécutif approuvait les orientations de l'exposé de la Ville de Montréal à la commission parlementaire sur le concept de la Grande Bibliothèque du Québec.

CE00 00521 : Le 8 mars 2000, le comité exécutif approuvait le projet d'entente-cadre entre la Ville, la ministre de la Culture et des Communications et la Grande Bibliothèque du Québec.

CM02 0577 : Le 19 août 2002, la Ville approuvait l'entente relative au prêt de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal à la Bibliothèque nationale du Québec.

CM03 1039 : Le 18 décembre 2003, l'entente-cadre a été entérinée par les membres du conseil municipal de Montréal.

CM05 0065 : Le 24 janvier 2005, la Ville approuvait les lettres d'ententes entre la Ville de Montréal, la Bibliothèque nationale du Québec et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal; entre la Ville de Montréal, la Bibliothèque nationale du Québec et le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal; autorisait la directrice générale adjointe du Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie et le directeur principal du Service de la gestion stratégique, du capital humain et de la diversité ethnoculturelle à signer lesdites lettres d'ententes tripartites; et approuvait l'entente entre la Ville de Montréal et la Bibliothèque nationale du Québec concernant les ressources humaines.

DESCRIPTION

Le 10 juillet 2013, la Ville et la ministre de la Culture et des Communications ont reçu un avis de dénonciation de l'entente-cadre par Bibliothèques et Archives nationales du Québec afin de renégocier les termes de ladite entente-cadre. Des discussions ont alors été amorcées entre les trois parties et ont fait l'objet d'un projet d'entente-cadre au printemps 2016.

Cette entente-cadre comprend:

- une révision et une mise à jour complètes du contenu de l'entente-cadre, ce qui n'avait pas été fait depuis 2004 ;
- une clarification et un renforcement du rôle de la Grande Bibliothèque comme bibliothèque centrale de la Ville de Montréal ;
- un renforcement du partenariat entre BAnQ et la Ville, tant à des fins bibliothéconomiques que civiques ;
- une contribution additionnelle de 3 000 000 \$ de la Ville au budget de la Grande Bibliothèque de BAnQ ;
- la réouverture au public de la Grande Bibliothèque les vendredis soirs ;
- un engagement à travailler ensemble au développement de la bibliothèque Saint-Sulpice comme future bibliothèque pour adolescents et laboratoire d'innovation et de création.

La durée de cette nouvelle entente-cadre sera de cinq ans et débutera le 1^{er} janvier 2016 pour se terminer le 1^{er} janvier 2021. La présente entente-cadre sera reconduite aux mêmes conditions par périodes de cinq (5) ans, à moins que l'une des parties n'avise les autres par un préavis de six (6) mois, de son intention d'en renégocier les modalités.

Le projet d'entente-cadre comprend les volets suivants :

1. Objet de l'entente-cadre
2. Obligations entre la Ville et BAnQ
3. Obligations entre la Ville et le Ministre
4. Modes amiables de règlement des différends

5. Résiliation
6. Annexe
7. Modification
8. Entrée en vigueur et durée

JUSTIFICATION

D'entrée de jeu, il est utile de rappeler qu'il n'y a eu aucun échange formel entre les trois parties depuis la signature de l'entente-cadre originale en 2004 puisqu'il n'y a pas eu, en 2009, d'avis de dénonciation des trois parties dans les délais prescrits par ladite entente-cadre. Les discussions entre les trois parties, entreprises en 2015, ont donc été l'occasion de dresser le bilan, entre autres, de la fréquentation de la Grande Bibliothèque par les Montréalais(es) depuis son ouverture.

Voici quelques chiffres :

- 53 % des abonnés à la Grande Bibliothèque sont des Montréalais(es) - 176 000 sur 335 000 en 2013-14.
- Alors qu'environ 400 000 visites étaient enregistrées avant 2005 à la Bibliothèque centrale de Montréal, les visites d'abonné(e)s montréalais(es) à la Grande Bibliothèque étaient plutôt de 1,9 million en 2013-2014.
- Alors qu'environ 800 000 documents étaient empruntés avant 2005 à la Bibliothèque centrale de Montréal, ce chiffre grimpe à près de 3,9 millions en 2013-14 à la Grande Bibliothèque.

Ce succès remarquable s'est accompagné d'une hausse, également substantielle, de la fréquentation des bibliothèques locales :

- Entre 2007 et 2015, la fréquentation des bibliothèques locales a connu un bond de 48 %, soit de 5,3 M à près de 7,9 M.
- Entre 2007 et 2015, les prêts de documents ont augmenté de 37 %, soit de 8,5 M à 11,6 M.

Le renouvellement de ce partenariat, financièrement plus équitable, amènera un renforcement du rôle de la Grande Bibliothèque comme bibliothèque centrale de la Ville, ainsi qu'un resserrement du partenariat entre la Ville, avec le réseau des bibliothèques de Montréal, et BANQ.

De plus, la Grande Bibliothèque sera à nouveau ouverte au public les vendredis soirs, ce qui favorisera particulièrement les abonné(e)s montréalais(es).

Enfin, les représentants de BANQ et de la Ville travailleront ensemble à la réalisation du projet de bibliothèque pour adolescents qui prendra place dans les locaux de la bibliothèque Saint-Sulpice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En vertu de l'ancienne entente-cadre, la contribution financière de la Ville de Montréal à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) s'élèverait, pour l'année 2016, à 8 408 314 \$. En ajoutant la somme de 3 000 000 \$, la contribution en vertu de l'entente-cadre à approuver sera de 11 408 314 \$ pour l'année 2016. Cette somme sera indexée à chaque année jusqu'à la fin de cette entente en 2020.

Le coût total de ce dossier, soit 11 408 314 \$ sera financé par le budget de fonctionnement.

Le Service de la culture dispose de 8 400 300\$ dans son budget de 2016. Une somme de 3 008 014 \$ en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, devra être virée au budget du Service de la culture pour ce faire.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des quatre exercices subséquents jusqu'en 2020.

Ainsi, un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), est requis sur le montant total pour les exercices 2017 à 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agenda 21 de la culture appuie la culture comme quatrième pilier du développement durable.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réouverture au public de la Grande Bibliothèque les vendredis soirs.

- Renforcement de la Grande Bibliothèque dans son rôle de bibliothèque centrale de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annonce conjointe par la Ville, BANQ et le ministre de la Culture et des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Voir rubrique précédente.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Olivier TACHÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy ASSELIN
Pour Suzanne Laverdière, directrice du Service
de la culture

Tél : 872-1608
Télécop. : 872-5588

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-21

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Suzanne LAVERDIÈRE
Directrice

Tél : 514-872-4600
Approuvé le : 2016-07-11

Dossier # : 1161213001**Unité administrative responsable :**

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2016. Accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et 11 408 314 \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, vers le Service de la culture. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), sur le montant total de la contribution pour les exercices 2017 à 2020. Déléguer le maire de Montréal, M. Denis Coderre, selon les règles de délégation de pouvoir, à signer le projet d'entente-cadre au nom de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES**FICHIERS JOINTS**[Entente cadre BAnQ.pdf](#)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**

Olivier TACHÉ
Avocat
Tél : 514-872-6886

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-06

Marie-Andrée SIMARD
Notaire, Chef de division - contrats
Tél : 514-872-8323
Division :

ENTENTE-CADRE
(Bibliothèque et Archives nationales du Québec)



ENTRE : **LA VILLE DE MONTRÉAL**, personne morale de droit public légalement constituée par la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4), ayant son siège au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec) J2Y 1C6, représentée par M. Denis Coderre, maire, dûment autorisé aux termes de la résolution du Conseil municipal numéro _____ en date du _____;

(ci-après la « VILLE »),

ET : **BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC**, personne morale de droit public instituée par la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec (chapitre B-1.2), ayant son siège au 2275, rue Holt, Montréal (Québec) H2G 3H1, représentée par Mme Christiane Barbe, présidente-directrice générale, dûment autorisée en vertu de cette loi;

(ci-après « BAnQ »),

ET : **LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**, pour et au nom du gouvernement, M. Luc Fortin;

(ci-après le « MINISTRE »).

ATTENDU QUE BAnQ a pour mission de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, de même que tout document relatif au Québec et publié à l'extérieur du Québec. Elle doit offrir un accès démocratique au patrimoine documentaire constitué par ses collections, à la culture et au savoir et agir, à cet égard, comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises;

ATTENDU QUE BAnQ peut notamment susciter la coopération entre les bibliothèques publiques et les autres réseaux de bibliothèques et agir comme bibliothèque d'appoint pour l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec;

ATTENDU QUE la VILLE offre à ses citoyens un service public de bibliothèques sous la forme d'un réseau de bibliothèques locales;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a autorisé des investissements importants pour la construction de l'édifice de diffusion de BAnQ situé à Montréal, ci-après la « Grande Bibliothèque », pour l'achat de documents et d'équipements informatiques et pour le traitement documentaire, qui constituent des avantages dont bénéficient, au premier chef, les Montréalais;

ATTENDU QUE le 26 janvier 2004, la VILLE a cédé à BAnQ la collection de sa Bibliothèque centrale, constituée depuis 1902 des collections encyclopédiques et universelles de prêt et de référence uniques au Québec, aux termes de l'entente intitulée « PROJET D'ENTENTE-CADRE SUR LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC (19 décembre 2003) », ci-après l'« Entente initiale de 2004 »;

ATTENDU QUE depuis cette date, BAnQ assure l'enrichissement de cette collection et qu'en conséquence l'aide financière du MINISTRE à la VILLE, pour l'acquisition de documents, a été réduite de 2 %;

ATTENDU QU'une entente signée le 15 février 2005 a établi les modalités de prêt de personnel de la VILLE à BAnQ, ci-après l'« Entente de prêt de personnel de 2005 »;

ATTENDU QU'en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la détermination des services offerts à la population par le réseau des bibliothèques publiques, à l'exclusion de ceux offerts par la Grande Bibliothèque de BAnQ, relève des conseils d'arrondissements;

ATTENDU QU'en vertu d'une entente de principe intervenue en janvier 2016, les parties ont convenu d'un projet de bibliothèque d'adolescents et de laboratoire d'innovation dans l'édifice de la Bibliothèque Saint-Sulpice;

ATTENDU QUE l'article 23 de la Loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec établit que la VILLE contribue annuellement aux dépenses de fonctionnement de BAnQ dans les conditions et selon

les modalités convenues entre le MINISTRE et la VILLE, et que cette entente est soumise à l'approbation du gouvernement;

ATTENDU QU'il y a lieu, pour le MINISTRE et la VILLE, de convenir de la contribution de la VILLE au budget de fonctionnement de BAnQ afin de maintenir l'offre de services aux Montréalais et l'offre de services de BAnQ au réseau des bibliothèques locales de la VILLE;

ATTENDU QUE les parties souhaitent signer une nouvelle entente, afin de permettre à BAnQ, dans son rôle de diffuseur auprès de l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec, d'accroître la richesse de ses collections, de s'appuyer notamment sur l'expertise de la VILLE et d'offrir aux bibliothèques locales la fonction d'appoint anciennement assumée par la bibliothèque centrale de Montréal et de bénéficier de la contribution financière de la VILLE;

ATTENDU QUE les principes directeurs qui guideront les parties dans l'application de cette entente et dans l'élaboration des ententes à venir sont les suivants :

- la VILLE et BAnQ :
 - se dotent d'instruments menant à un partenariat privilégié tout en étant chacun maître d'œuvre de leurs activités propres;
 - développent leur collection respective et l'offre de services dans un esprit de complémentarité pour les usagers;
 - s'entendent pour s'informer mutuellement de leurs interventions et de leurs résultats en regard de l'application de la présente entente;
- la VILLE développe et élargit son réseau de bibliothèques à l'ensemble des 19 arrondissements;
- BAnQ développe la Grande Bibliothèque, qui agit comme bibliothèque ressource pour l'ensemble des Québécois et comme bibliothèque centrale pour les Montréalais et les bibliothèques locales de la VILLE. La Grande Bibliothèque offre, notamment, mais non limitativement :
 - une vaste collection universelle, pour l'emprunt et la consultation, de même que des collections spécialisées telles que la collection nationale, la collection de documents adaptés, une collection en bibliothéconomie et sciences de l'information;
 - des services spécialisés tels que le Carrefour Affaires, le Centre emploi-carrière, le Service québécois du livre adapté, l'expertise de son personnel en bibliothéconomie et sciences de l'information;
 - un portail Internet offrant des collections et des services accessibles à distance;
 - une riche programmation culturelle mettant essentiellement en valeur le patrimoine documentaire;
 - un équipement culturel exceptionnel avec des espaces modernes et de qualité pour le travail et la découverte;
- BAnQ génère des impacts positifs eu égard aux investissements mutuels des parties dans le réseau des bibliothèques de Montréal;

ATTENDU QUE la présente entente annule et remplace l'Entente initiale de 2004, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2016.

ATTENDU QUE la VILLE a adopté une Politique de gestion contractuelle en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) et qu'elle en a remis une copie à BAnQ et au MINISTRE.

LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

1. OBJET

La présente entente a pour objet de :

1.1 Déterminer les obligations de la VILLE et de BAnQ concernant :

1.1.1. La prise en charge par BAnQ des activités de bibliothèque centrale de Montréal, conformément à l'annexe A;

1.1.2. Le prêt de personnel de la VILLE à BAnQ;

1.1.3. Le développement d'un réseau intégré de communication visant notamment l'efficacité et l'efficience dans la gestion de leurs activités respectives, tout en reconnaissant la responsabilité de la VILLE de relier entre elles les bibliothèques locales;

- 1.1.4. Le partage d'informations;
- 1.2 Déterminer les obligations du MINISTRE et de la VILLE relativement à la contribution financière annuelle de la VILLE aux dépenses de fonctionnement de BAnQ pour l'offre de services de la Grande Bibliothèque aux Montréalais et au réseau des bibliothèques locales, conformément à l'annexe A;
- 1.3 Convenir de la collaboration entre les parties pour développer le projet de bibliothèque d'adolescents et de laboratoire d'innovation dans l'édifice de la Bibliothèque Saint-Sulpice.

2. OBLIGATIONS ENTRE LA VILLE ET BAnQ

2.1 DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS ET CONSERVATION

- 2.1.1 BAnQ développe sa collection en complémentarité avec celles des bibliothèques de la VILLE; cette complémentarité s'exprime, entre autres, en termes de maintien ou de développement de collections répondant à des besoins spécifiques et est offerte à la fois dans les bibliothèques de la VILLE et à BAnQ.
- 2.1.2 BAnQ et la VILLE conviennent que certains documents gardent une valeur documentaire et doivent être conservés et rendus accessibles même après leur retrait des rayonnages de la Grande Bibliothèque de BAnQ. Ce principe est précisé dans la politique de développement de la Collection universelle de BAnQ.

2.2 PRÊT DE PERSONNEL DE LA VILLE À BAnQ

Les conditions et les modalités de prêt des employés de la VILLE visés par le transfert de responsabilités à BAnQ font l'objet de l'Entente de prêt de personnel de 2005, laquelle demeure en vigueur avec la présente entente

2.3 COMITÉ DE COORDINATION

- 2.3.1. BAnQ et la VILLE constituent un comité de coordination dont le mandat est d'assurer :
- a) le suivi de la présente entente;
 - b) la détermination de modalités particulières d'application de la présente entente;
 - c) l'échange entre les parties d'informations relativement à la présente entente.
- 2.3.2. BAnQ et la VILLE s'entendent sur la composition de ce comité et sur les mandats qui lui sont confiés, étant entendu qu'il est composé d'un nombre égal de représentant(s) de chaque partie désigné(s), pour BAnQ, par la présidente-directrice générale de BAnQ et pour la VILLE, par la directrice générale adjointe – qualité de vie.
- 2.3.3. Le comité de coordination se réunit au moins deux fois par année, et au besoin, à la demande de l'une ou l'autre des parties.
- 2.3.4. BAnQ assure le secrétariat de ce comité et sa présidence est assumée à tour de rôle par un représentant de la VILLE et un représentant de BAnQ.

2.4 COLLABORATION ET PARTAGE D'INFORMATIONS

- 2.4.1. La VILLE et BAnQ s'engagent à :
- a) mettre en place une collaboration suivie visant au développement des services, des collections et des programmations de leurs bibliothèques, au rapprochement de leurs réseaux informatiques respectifs, à la collaboration professionnelle, au référencement mutuel dans leurs outils de communication et assurant la présence de la Grande Bibliothèque dans les portraits statistiques du réseau des bibliothèques de la VILLE;
 - b) travailler en collaboration au développement du projet de bibliothèque d'adolescents et de laboratoire d'innovation dans l'édifice de la Bibliothèque Saint-Sulpice.
- 2.4.2. BAnQ s'engage à fournir à la VILLE, annuellement ou sur demande, les données disponibles et pertinentes, notamment, sur la fréquentation et l'utilisation des services

par les Montréalais, et ce, de manière à ce que la VILLE puisse effectuer un suivi sur sa contribution financière et être informée des services offerts par la Grande Bibliothèque.

2.4.3. La VILLE s'engage à fournir à BAnQ :

- a) annuellement ou sur demande, les données disponibles et pertinentes sur les bibliothèques montréalaises, notamment en matière de fréquentation et d'utilisation des services offerts dans son réseau de bibliothèques;
- b) les données pertinentes quant aux dépenses relatives à son personnel au service de BAnQ, notamment :
 - trimestriellement, la liste des employés payés par la VILLE et travaillant à BAnQ et une copie du registre de paie de la VILLE pour ces employés;
 - annuellement, le détail des charges sociales associées aux salaires de ces employés;
 - le tout, sous réserve des lois applicables.

3. OBLIGATIONS ENTRE LA VILLE ET LE MINISTRE

3.1. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE

Le MINISTRE et la VILLE conviennent que :

3.1.1 La contribution financière annuelle de la VILLE au fonctionnement de BAnQ est de onze millions quatre cent mille dollars (11 400 000 \$) laquelle :

- a) n'inclut pas le financement du projet de bibliothèque d'adolescents et de laboratoire d'innovation dans l'édifice de la Bibliothèque Saint-Sulpice;
- b) inclut une augmentation de trois millions de dollars (3 000 000 \$) par rapport à l'Entente initiale de 2004, permettant, notamment, à BAnQ d'ouvrir la totalité de la Grande Bibliothèque les vendredis soirs;
- c) inclut le salaire et les avantages sociaux des employés de la VILLE prêtés à BAnQ;
- d) est versée en considération du rôle de bibliothèque centrale de la VILLE assumé par la Grande Bibliothèque, au chapitre des ressources humaines, des acquisitions, de la conservation et du traitement de documents et des services aux Montréalais et aux bibliothèques locales, tels que décrits à l'annexe A;
- e) est indexée le premier janvier de chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC Montréal), tel que publié par Statistiques Canada pour l'année précédente, ci-après la « contribution financière indexée ».

3.1.2 La contribution financière indexée est répartie annuellement de la façon suivante :

- a) un montant de six millions de dollars (6 000 000 \$) est versé le 1^{er} avril de chaque année;
- b) le salaire et les avantages sociaux des employés de la VILLE prêtés à BAnQ sont assumés par la VILLE selon la période de paie de cette dernière;
- c) la différence entre la contribution financière indexée et les montants déjà versés ou assumés conformément aux clauses a) et b), est versée au plus tard le 15 janvier suivant, et ce, après réception par BAnQ de la conciliation du montant final à verser fait par la VILLE.

On entend par les mots « salaires et avantages sociaux » le salaire, les heures supplémentaires, les primes et autres avantages versés aux employés de la VILLE, incluant la part employeur aux régimes de retraite, les assurances, l'assurance emploi, et ce, à compter de la date du prêt de l'employé. De plus, tout montant rétroactif versé à un employé référant à des périodes antérieures au prêt ne doit pas être déduit de la

4. MODES AMIABLES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

- 4.1 Si un différend survient dans le cours de l'exécution de la présente entente ou sur son interprétation, les parties s'engagent, avant d'exercer tout recours, à rechercher une solution amiable à ce différend et, si besoin est, à faire appel à un médiateur, selon les modalités à convenir, pour les assister dans ce règlement.
- 4.2 À cet effet, les parties aux présentes s'engagent à participer à au moins une rencontre de médiation en y déléguant une personne en autorité de décision : le médiateur sera choisi par les parties.
- 4.3 En cas de différend ou de litige relativement à l'interprétation ou à l'application de la présente convention, les lois du Québec s'appliquent et les tribunaux du Québec, district de Montréal, ont juridiction.

5. RÉSILIATION

- 5.1 Chacune des parties se réserve le droit de résilier la présente entente pour l'un des motifs suivants :
 - a) une partie fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions ou obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention;
 - b) une partie a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou a fait aux autres parties de fausses représentations.
- 5.2 Pour ce faire, la partie qui souhaite résilier l'entente adresse un avis écrit de résiliation à la partie en défaut énonçant le motif de résiliation. S'il s'agit d'un motif de résiliation prévu :
 - a) au paragraphe a) de la clause précédente, la partie en défaut doit remédier au défaut énoncé dans le délai prescrit à cet avis, à défaut de quoi la présente entente est automatiquement résiliée, la résiliation prenant effet de plein droit à l'expiration de ce délai;
 - b) au paragraphe b) de la clause précédente, la résiliation prend effet de plein droit à compter de la date de la réception de l'avis par la partie en défaut.
- 5.3 BANQ a alors droit aux frais, déboursés et sommes représentant la valeur réelle des activités réalisées et visées par la présente entente jusqu'à la date de sa résiliation.

6. ANNEXE

L'annexe mentionnée à la présente entente en fait partie intégrante, les parties déclarant en avoir pris connaissance et l'avoir acceptée. En cas de conflit entre cette annexe et la présente convention, cette dernière prévaut.

7. MODIFICATION

Toute modification au contenu de la présente entente doit faire l'objet d'une entente écrite et signée par les parties. Cette entente ne peut changer la nature de la convention et elle en fait partie intégrante.

8. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DURÉE

- 6.1 Malgré la date de sa dernière signature, la présente entente entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et se termine le 1^{er} janvier 2021.
- 6.2 La présente entente est reconduite aux mêmes conditions par périodes de cinq (5) ans, à moins que l'une des parties n'avise les autres par un préavis de six (6) mois, de son intention d'en renégocier les modalités.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente entente en trois (3) exemplaires.

LA VILLE DE MONTRÉAL

Denis Coderre
Maire

Date

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

Christiane Barbe
Présidente-directrice générale

Date

LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Luc Fortin

Date

ANNEXE A

SYNTHÈSE DE L'OFFRE DE SERVICES PAR BAnQ AUX MONTRÉALAIS ET AUX BIBLIOTHÈQUES LOCALES DE MONTRÉAL

1. OBJET

- 1.1 La présente annexe porte sur l'offre de services de BAnQ aux Montréalais et aux bibliothèques locales de Montréal, et plus particulièrement, sur les points suivants : l'abonnement, le prêt et le retour des documents, le soutien au prêt et à la référence, la référence, les heures d'ouverture, l'harmonisation des politiques de services entre BAnQ et les bibliothèques locales, le développement de nouvelles clientèles et la promotion du livre et de la lecture.
- 1.2 Depuis 2004, date de l'entrée en vigueur de l'Entente-cadre sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec, BAnQ (principalement la Grande Bibliothèque) assume la mission et le rôle de bibliothèque centrale du réseau de Montréal.
- 1.3 Ainsi, comme les bibliothèques locales, elle a pour mission auprès de tous les Montréalais de démocratiser l'accès à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.
- 1.4 Aussi, comme les bibliothèques locales, elle agit selon les principes d'accessibilité, de gratuité, d'universalité, de collaboration, de coopération et de complémentarité.
- 1.5 Elle joue le rôle de bibliothèque centrale et à ce titre elle ajoute profondeur et amplitude aux collections et services offerts dans les bibliothèques locales et s'assure d'en faciliter l'accès aux Montréalais. Elle est la vitrine principale du réseau pour les Montréalais et contribue à son rayonnement international.
- 1.6 Compte tenu des liens privilégiés qui unissent BAnQ (principalement la Grande Bibliothèque) et le réseau des bibliothèques montréalaises, tant sur le plan de la proximité de ses usagers que du soutien financier de la VILLE, BAnQ maintient un lien étroit avec la VILLE dans ses activités liées à la visibilité et à la promotion du livre et de la lecture.
- 1.7 Sur le plan de leurs activités, BAnQ et la VILLE conviennent de s'informer mutuellement afin d'enrichir et de diffuser les activités envisagées dans leur programmation respective et commune.
- 1.8 Ainsi, la Grande Bibliothèque offre aux Montréalais tous les services gratuits d'une bibliothèque centrale, dont l'accès libre à la très grande majorité des collections de BAnQ.
- 1.9 BAnQ rend également accessibles :
 - a) aux Montréalais tous les nouveaux services directs mis en place par elle, selon ses politiques de tarification;
 - b) à la VILLE l'auditorium et les salles de conférence de la Grande Bibliothèque, dans la mesure de leur disponibilité, et ce, sans frais de location. La VILLE assumera les coûts afférents à l'utilisation de ces espaces.

2. L'ABONNEMENT

En matière d'abonnement, BAnQ offre les services suivants :

- 2.1 Abonnement gratuit pour les Montréalais et pour tous les résidents du Québec;
- 2.2 Abonnement gratuit pour les entreprises et les organismes établis à Montréal, selon les modalités définies par BAnQ;
- 2.3 Émission d'une carte d'abonné dont la durée et les modalités sont déterminées par la politique de prêt et d'abonnement de BAnQ.

3. LE PRÊT ET LE RETOUR DES DOCUMENTS

En matière de prêt et de retour de documents, BAnQ offre les services suivants :

- 3.1. Prêt gratuit aux abonnés de BAnQ pour une grande partie des documents de la collection de BAnQ selon des modalités et une réglementation à déterminer par BAnQ. La collection patrimoniale québécoise de BAnQ est consultée sur place seulement;
- 3.2. Renouvellement par BAnQ sur place, en ligne ou par téléphone, du prêt des documents de sa collection selon des modalités et une réglementation déterminées par BAnQ. Cette réglementation sera notamment liée aux paramètres suivants : volume de la collection et nombre d'abonnés;
- 3.3. Prêt entre bibliothèques (P.E.B.), c'est-à-dire la possibilité pour BAnQ d'emprunter des documents à d'autres bibliothèques publiques, universitaires, spécialisées ou centres de documentation, pour ses usagers et ceux des bibliothèques locales lorsque les documents ne sont disponibles dans aucune des bibliothèques locales. Ces prêts entre bibliothèques s'effectueront selon des modalités et une réglementation déterminées par BAnQ, dans le respect des dispositions de la Loi sur le droit d'auteur;
- 3.4. Conformément à la situation qui prévalait à la bibliothèque centrale de Montréal, ce service exclut le prêt interbibliothèques entre BAnQ et les bibliothèques locales, c'est-à-dire la possibilité pour les usagers des bibliothèques locales de faire venir à leur bibliothèque des documents de la collection de BAnQ et vice versa. BAnQ et la VILLE s'engagent à évaluer les diverses possibilités, tel que d'étendre le prêt interbibliothèques entre la Grande Bibliothèque et les bibliothèques locales, afin de faciliter l'accès aux documents à l'ensemble des Montréalais;
- 3.5. Retour interbibliothèques des documents pendant les heures d'ouverture et en dehors des heures via une chute à livres ou autres moyens, c'est-à-dire la possibilité de remettre à BAnQ des documents empruntés dans les bibliothèques locales et vice versa. Les documents reçus à BAnQ seront envoyés à un seul point de tri à déterminer par la VILLE. Certains documents peuvent être exclus du retour interbibliothèques, par règlement établi par BAnQ ou par la VILLE pour son réseau de bibliothèques locales;
- 3.6. Retour à BAnQ en dehors des heures d'ouverture, via une chute à livres ou autres moyens, des documents empruntés dans sa collection.

4. LE SOUTIEN AU PRÊT ET À LA RÉFÉRENCE

En matière de soutien au prêt et à la référence, BAnQ offre les services suivants, notamment, mais non limitativement :

- 4.1 Accès aux collections de documents logés à BAnQ, sur tous supports, de même que l'accès aux documents ou services auxquels BAnQ est abonnée;
- 4.2 Accès aux équipements offerts par BAnQ à ses usagers : locaux, mobilier, équipement informatique, imprimantes, photocopieurs, etc.;
- 4.3 Réservation à BAnQ, sur place, en ligne ou par téléphone des documents de sa collection de prêt, selon des modalités et une réglementation déterminées par BAnQ;
- 4.4 Possibilité de reproduire des documents à partir de photocopieurs, de lecteurs de microdocuments et d'imprimantes reliées aux postes multimédias, dans le respect des dispositions de la Loi sur le droit d'auteur;
- 4.5 Demande de reproduction (photocopie, numérisation) par téléphone, en ligne, par télécopieur et par courrier selon les politiques, normes et procédures déterminées par BAnQ et dans le respect des dispositions de la Loi sur le droit d'auteur;
- 4.6 Service de reproduction (photocopie, numérisation) pour les documents de la collection de BAnQ non disponibles dans les bibliothèques locales, plus spécialement pour les revues et les journaux; service offert aux usagers des bibliothèques locales selon les politiques, normes et procédures déterminées par BAnQ et dans le respect des dispositions de la Loi sur le droit d'auteur;

- 4.7 Réception, par BAnQ, des documents élagués par les bibliothèques locales dont BAnQ ne possède pas déjà un exemplaire. L'envoi de ces documents à BAnQ se fait sur une base volontaire;
- 4.8 Les bibliothèques locales devront procéder elles-mêmes aux vérifications et s'assurer qu'il s'agit bien d'un titre unique avant de le transférer à BAnQ. Pour ce faire, le personnel des bibliothèques locales aura accès facilement au catalogue complet de BAnQ. BAnQ verra à intégrer ces documents dans ses collections selon les éléments relatifs à l'élagage et à la conservation de sa politique de développement de collection.

5. LA RÉFÉRENCE

En matière de référence, BAnQ offre les services suivants :

- 5.1 Accueil et orientation sur place;
- 5.2 Accueil téléphonique : service téléphonique sur les services de BAnQ, et pour les bibliothèques locales, sur les adresses, numéros de téléphone et heures d'ouverture;
- 5.3 Visites guidées;
- 5.4 Localisation téléphonique, par BAnQ, des documents de sa collection, selon des modalités et une réglementation déterminées par BAnQ;
- 5.5 Consultation sur place de tous les documents de la collection de BAnQ;
- 5.6 Accès à des lecteurs de microdocuments, selon les conditions d'utilisation déterminées par BAnQ;
- 5.7 Accès à des postes de consultation de cédéroms, selon les conditions d'utilisation déterminées par BAnQ;
- 5.8 Accès à des postes de consultation Internet, selon les conditions d'utilisation déterminées par BAnQ;
- 5.9 Aide à la recherche sur place, par téléphone, en ligne et par courrier, selon les modalités et une réglementation déterminées par BAnQ;
- 5.10 Service de référence complémentaire à celui offert par les bibliothèques locales, faisant appel à des ressources professionnelles et des documents plus spécialisés;
- 5.11 Accessibilité aux collections et service de soutien à la recherche pour le personnel du Service de la culture de la VILLE;
- 5.12 Référence rapide sur place, par téléphone et en ligne;
- 5.13 Accès dans les bibliothèques locales au catalogue complet de BAnQ, et accès à BAnQ au catalogue des bibliothèques locales; cet accès à l'ensemble du catalogue des bibliothèques locales sera possible dans le cadre, soit d'un catalogue collectif des bibliothèques de la VILLE, soit d'un catalogue collectif des bibliothèques publiques du Québec;
- 5.14 Accès aux catalogues d'autres bibliothèques;
- 5.15 Maintien du rôle de première bibliothèque ressource vers laquelle les bibliothèques locales pourront orienter leurs usagers;
- 5.16 Communication directe entre le personnel des bibliothèques locales et le personnel de BAnQ afin d'assurer un suivi rapide des demandes de référence des usagers des bibliothèques locales;
- 5.17 Conseil de lecture à ses usagers;
- 5.18 Accès à un laboratoire de langues, selon les conditions d'utilisation déterminées par BAnQ.

6. LES HEURES D'OUVERTURE

BAnQ vise un maximum de jours d'ouverture par semaine à l'intérieur d'une plage minimale de 64 heures/semaine, incluant les vendredis soirs.

7. L'HARMONISATION DES POLITIQUES DE SERVICES

BAnQ et la VILLE conviennent qu'il est souhaitable d'harmoniser leurs politiques de services et s'engagent à rechercher une harmonisation aussi grande que possible en matière de services à la clientèle.

8. LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES CLIENTÈLES

En matière de développement de nouvelles clientèles, BAnQ offre, notamment, des services aux clientèles spécifiques suivantes :

- 8.1 Nouveaux arrivants, membres des communautés culturelles, handicapés visuels, auditifs ou autres, personnes en recherche d'emploi ou en transition de carrière;
- 8.2 Soutien au personnel des bibliothèques locales en matière de clientèles spécifiques, telles que les personnes en recherche d'emploi ou en transition de carrière, les nouveaux arrivants, les membres des communautés culturelles, les personnes ayant des handicaps visuels, auditifs ou moteurs.

9. LA PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

La VILLE et BAnQ se complètent ou unissent leurs efforts pour la promotion de la lecture et du livre à Montréal, tant au sein de leurs organisations respectives qu'en collaboration avec différents acteurs du milieu montréalais et québécois.

Dossier # : 1161213001**Unité administrative responsable :**

Service de la culture , Direction , -

Objet :

Approuver le projet d'entente-cadre entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le ministre de la Culture et des Communications, pour une période de cinq (5) ans à compter du 1er janvier 2016. Accorder la somme de 11 408 314 \$ pour 2016 et 11 408 314 \$, majoré de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les années 2017 à 2020, à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ). Autoriser un virement budgétaire de 3 008 014 \$ en 2016 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, de compétence d'agglomération, vers le Service de la culture. Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire du Service de la culture, à hauteur de 3 000 000 \$, plus un ajustement récurrent pour l'indice des prix à la consommation (IPC), sur le montant total de la contribution pour les exercices 2017 à 2020. Déléguer le maire de Montréal, M. Denis Coderre, selon les règles de délégation de pouvoir, à signer le projet d'entente-cadre au nom de la Ville de Montréal.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS[GDD 1161213001.xls](#)**RESPONSABLE DE L'INTERVENTION**Julie DUMARESQ
Prepose(e) au budget**Tél :** 514-872-1155Mario Primard
Agent comptable analyste
514 868-4439**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2016-03-14

Yves COURCHESNE

Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630**Division :**
Service Des Finances



Dossier # : 1164435006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H -05-005-7871-11

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 20 373 570 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 13:48

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164435006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H-05-005-7871-11

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mai 2013, la Ville a adopté le Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown (le « PPU Griffintown ») dans lequel est identifié un ensemble de sites potentiels à acquérir par la Ville, en vue de créer de nouveaux espaces verts. Parmi ces sites identifiés, « l'îlot St-Thomas » borné par les rues de la Montagne, du Séminaire, Ottawa, St-Thomas et William, tel qu'illustré par une trame rouge au plan « Projet îlot St-Thomas » annexé, a été retenu pour la création d'un nouvel espace vert. De plus, ce site servira également à la construction d'un nouveau bassin de rétention, lequel permettra de pallier à l'insuffisance du collecteur William.

L'îlot St-Thomas est composé des lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») et est détenu par deux propriétaires distincts, soit :

1. Le propriétaire de l'emplacement situé au 330, rue de la Montagne, désigné par lot 1 852 821 du cadastre du Québec, opère une station-service et un garage mécanique.
2. Le propriétaire de l'emplacement situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, désigné par les lots 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») possède un bâtiment dans lequel on y retrouve du stationnement et un lave-auto.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté pour tenter d'acquérir de gré à gré et au meilleur coût possible ces deux emplacements. Le présent sommaire vise l'emplacement situé au 301 à 315 rue Saint-Thomas. Quant au second emplacement, celui-ci fait l'objet du sommaire 1164435005.

En lien avec l'emplacement faisant l'objet du présent sommaire, la Ville a imposé une réserve foncière pour fins publiques sur les lots 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec, tel qu'il apparaît à l'avis publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 21 novembre 2012, sous le numéro 19 578 486. Cette réserve a fait l'objet d'un renouvellement d'une durée additionnelle de 2 ans, comme le permet la Loi sur l'expropriation, selon l'avis publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 novembre 2014, sous le numéro 21 183 722.

Puisque le renouvellement de l'avis de réserve viendra à échéance le 13 novembre 2016 et qu'il ne peut plus être reconduit et considérant que le SGPI n'a pas encore d'entente sur un prix d'acquisition avec le propriétaire, le présent dossier décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen et de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin. À noter que le SGPI va poursuivre les négociations avec le propriétaire jusqu'à la signification d'un avis d'expropriation, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0476 - 30 octobre 2014 (1145268003) : Renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots, 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet Griffintown / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites

CM13 0478 - 28 mai 2013 (1134543001) : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

CM13 0255 - 22 avril 2013 (1131079003) : Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur Griffintown.

CM12 0948 - 23 octobre 2012 (1124543001) : Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme pour y ajouter le Programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown / Mandater l'OCPM pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU Griffintown.

CM12 0919 - 23 octobre 2012 (1125268007) : Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970, tous du cadastre du Québec / Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites

DESCRIPTION

L'emplacement identifié pour la création d'un nouvel espace vert est situé à l'intérieur des limites du centre-ville d'agglomération, plus précisément situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Selon le cadastre du Québec, ce terrain est désigné par les numéros de lots 1 852 822, 2

924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec et a une superficie totale de 7 746,5 m². Toutefois, selon le plan d'expropriation annexé CR-7062, préparé par François L. Arcand, arpenteur-géomètre, le 16 juin 2016, sous sa minute 17 728, la superficie mesurée est de 7 767,0 m².

Sur ce terrain est érigé un bâtiment commercial portant les numéros 301 à 315, rue Saint-Thomas et dont le propriétaire est 4158008 Canada inc.

L'adoption du Décret d'expropriation par la Ville permettra d'entreprendre les procédures d'expropriation, si requises. Cette acquisition permettra de construire un bassin de rétention et de créer un nouvel espace vert qui s'intégrera dans un réseau cohérent de lieux publics. De plus, il est prévu par l'arrondissement du Sud-Ouest que ce nouvel espace vert fera l'objet d'une programmation pour identifier la vocation qui y sera consacrée.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'acquisition de l'Immeuble pour les motifs suivants :

- Ce terrain est identifié comme étant un site potentiel à la création d'un espace vert dans le PPU Griffintown adopté en 2013.
- Avec l'arrivée de plusieurs projets résidentiels dans le secteur de Griffintown, l'Arrondissement et le Service de la mise en valeur du territoire (le « SMVT ») ont une volonté d'acquérir ce terrain pour répondre aux besoins de la population en terme d'espace vert.
- L'acquisition de ce terrain permettra la construction d'un bassin de rétention permettant ainsi de pallier à l'insuffisance du collecteur William.
- Ce nouvel espace vert s'intégrera dans un réseau cohérent de lieux publics.
- Cette acquisition est comprise dans la portée du projet Griffintown telle qu'entérinée par les instances de la Ville désignées au cadre de gouvernance des projets d'envergure.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition du terrain de gré à gré ou par expropriation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Division de l'évaluation du SGPI, le coût potentiel d'acquisition par voie d'expropriation est estimé à 17 720 000 \$, plus les taxes applicables. Ce coût potentiel d'acquisition inclut les frais d'achat, les dommages potentiels, les honoraires d'experts et autres, mais exclut les montants associés à toute restauration des sols. Ce coût d'acquisition n'équivaut pas à la valeur marchande de l'immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire. Un montant maximal de 18 603 785,00 \$ net de ristournes sera financé par le Règlement d'emprunt RCG 13-021 – « Règlement pour financer le projet Griffintown ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Un montant de 18 603 785,00 \$ net de ristournes est prévu pour 2016 au PTI du SMVT.

Les crédits requis pour l'acquisition de ce terrain de gré à gré ou par le Décret d'expropriation seront imputés de la façon mentionnée à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement d'un parc dans le secteur de Griffintown offrira à la communauté locale un meilleur accès à des espaces verts et à des équipements de loisirs, tout en contribuant au verdissement et à la gestion durable des eaux de ruissellement. De plus, la construction du bassin de rétention permettra de favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition s'inscrit dans la création d'espaces verts pour le secteur de Griffintown. À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville ne pourra pas construire de bassin de rétention ni aménager un parc sur ce terrain. De plus, il pourrait s'avérer plus onéreux d'acquérir ce site après l'échéance du renouvellement de l'avis de réserve puisque le propriétaire pourrait réaliser des améliorations sur celui-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape mais une démarche de communication portant sur l'ensemble du projet Griffintown est à venir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier : août 2016
Prise de possession du terrain : 2017
Aménagement du bassin de rétention : 2018-2019
Aménagement de l'espace public : 2020-2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Claude LAURIN, 8 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-0070
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-08

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Tél : 514 872-0153
Approuvé le : 2016-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-07-26

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéros de GDD/DD et mandat : 1164435006 / Mandat 15-0176-T

Description de la transaction :

- Type de transaction : Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen.
- Localisation : Situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire avec bâtiment ayant les numéros 301-305, rue Saint-Thomas.
- Lot : 1 852 822, 2 924 695 à 2 924 969 du cadastre du Québec
- Superficie totale : 7 767,0 m² (83 603 pi²)
- Zonage : C.2C, I.3 et H.6
- Particularités : Acquisition nécessaire pour la construction d'un nouveau bassin de rétention et pour l'aménagement d'un nouveau parc.

Vendeur : 4158008 Canada inc.

Acquéreur : Ville de Montréal

Coût potentiel d'expropriation : 17 720 000 \$, plus les taxes applicables

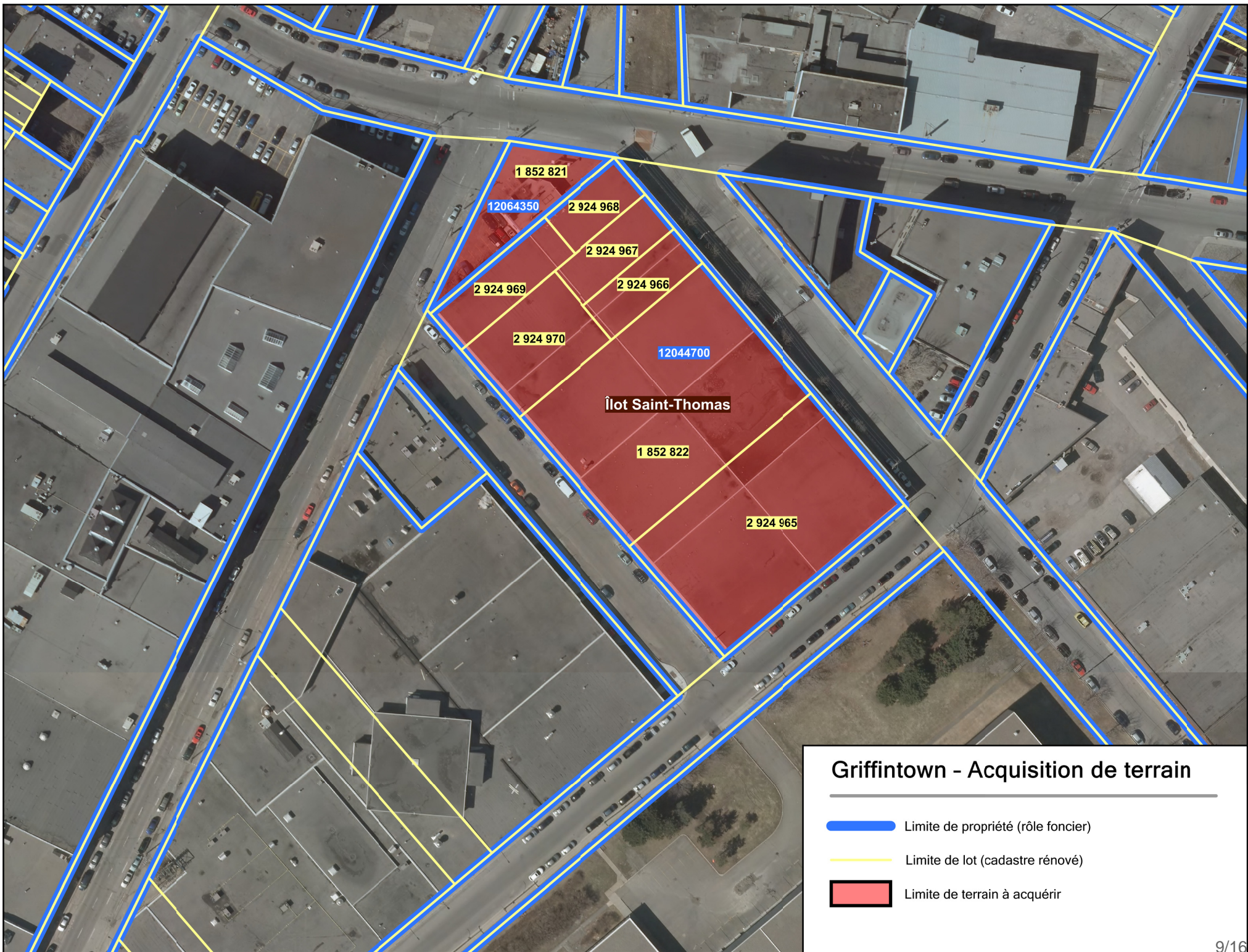
- En date du : 20 mars 2015

Valeur au rôle foncier 2014 :
Terrain : 993 500 \$
Bâtiment : 319 000 \$
Total : 1 312 500 \$ (168,98 \$/m²)


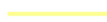

Valeur aux livres : Ne s'applique pas

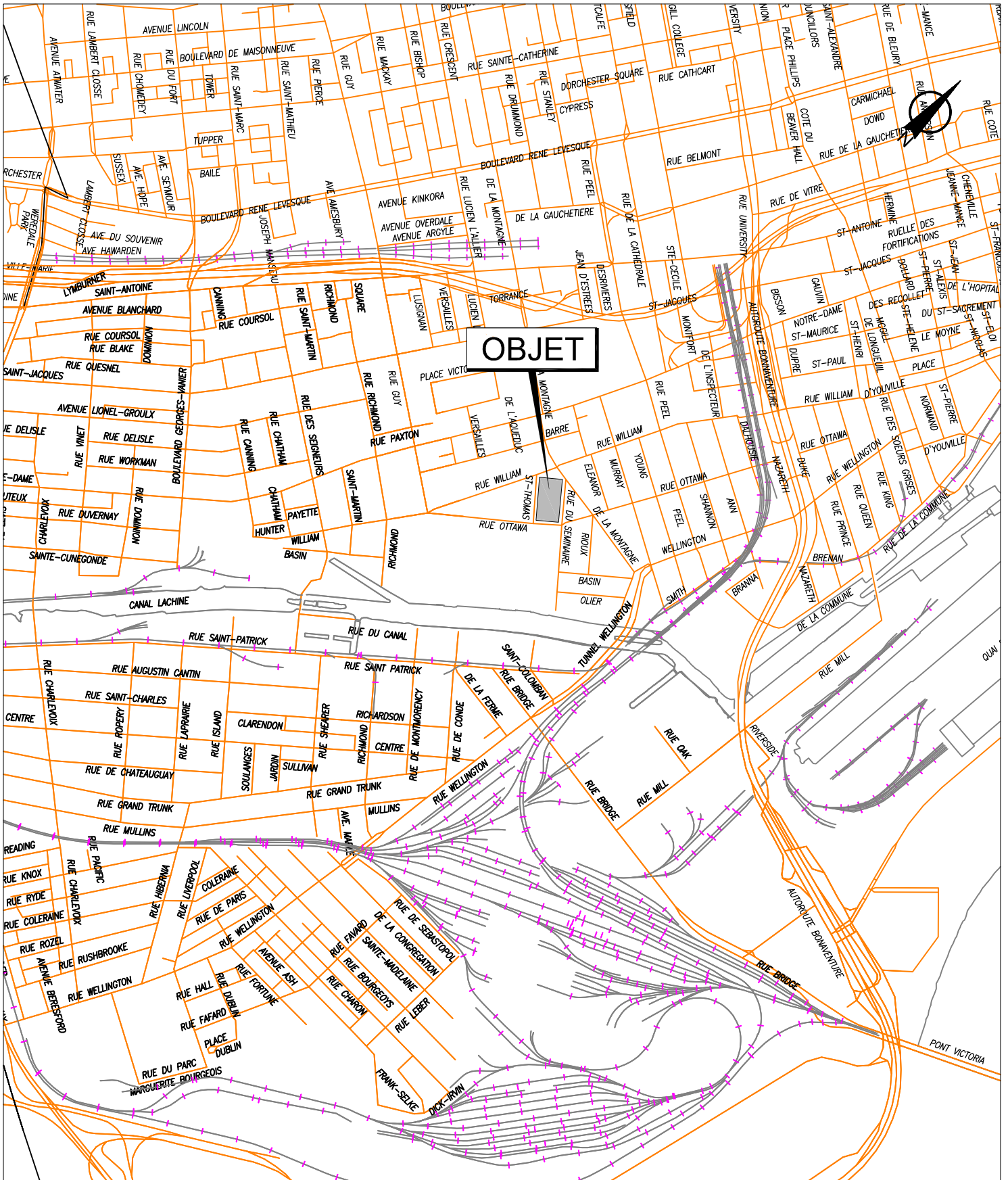
Raison du décret d'expropriation : L'adoption du décret d'expropriation par la Ville permettra d'entreprendre les procédures d'expropriation pour répondre à des besoins de la Ville. L'aménagement d'un nouvel espace vert répond à un besoin dans le secteur de Griffintown. Quant à la construction du nouveau bassin de rétention, celui-ci permettra de diminuer la fréquence et le volume des débordements des eaux usées dans le fleuve St-Laurent.

Préparé par :		INITIALES	DATE (JJ-MM-AA)
Dany Laroche	Téléphone : 2-0070	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____



Griffintown - Acquisition de terrain

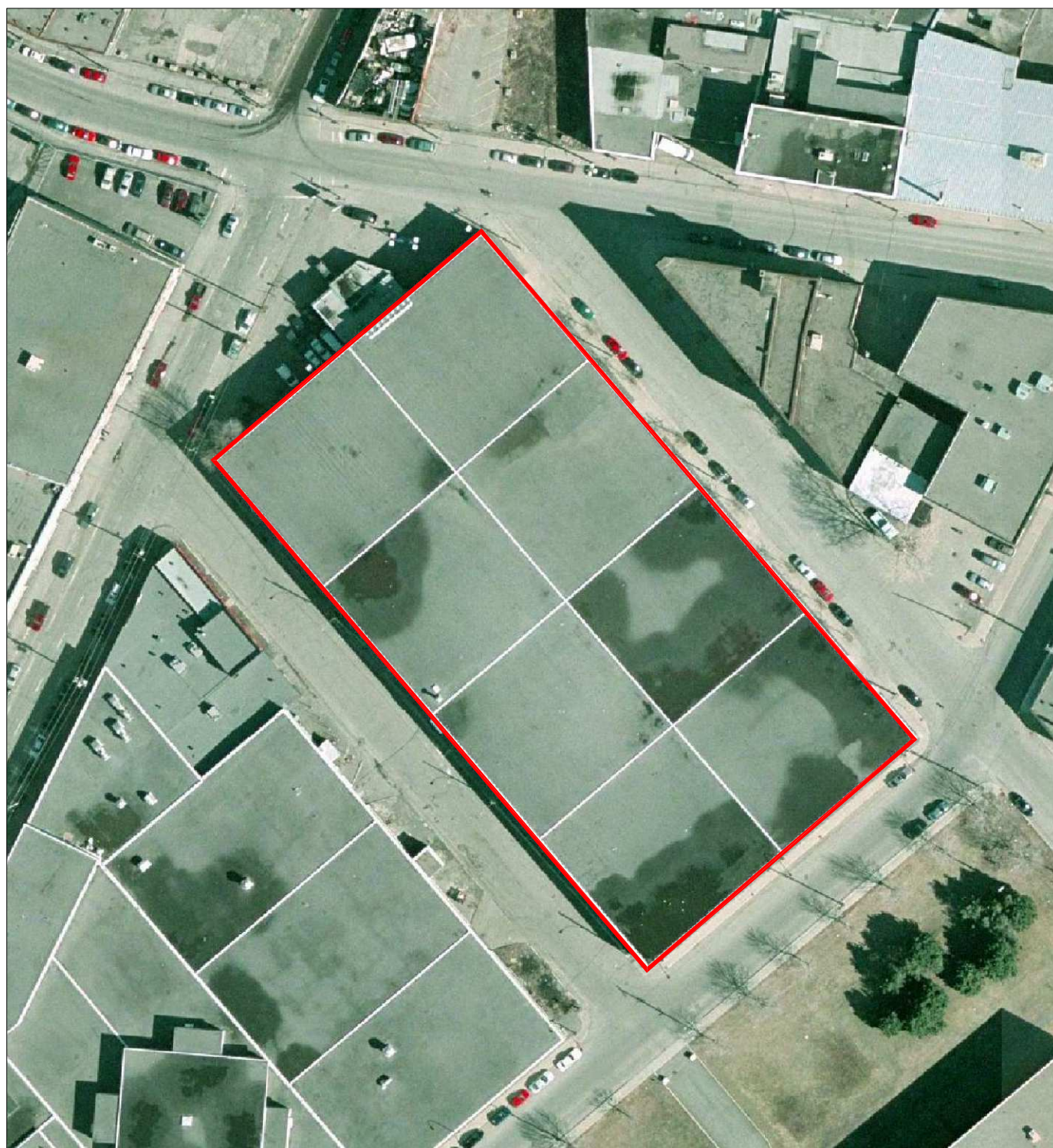
-  Limite de propriété (rôle foncier)
-  Limite de lot (cadastre rénové)
-  Limite de terrain à acquérir



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



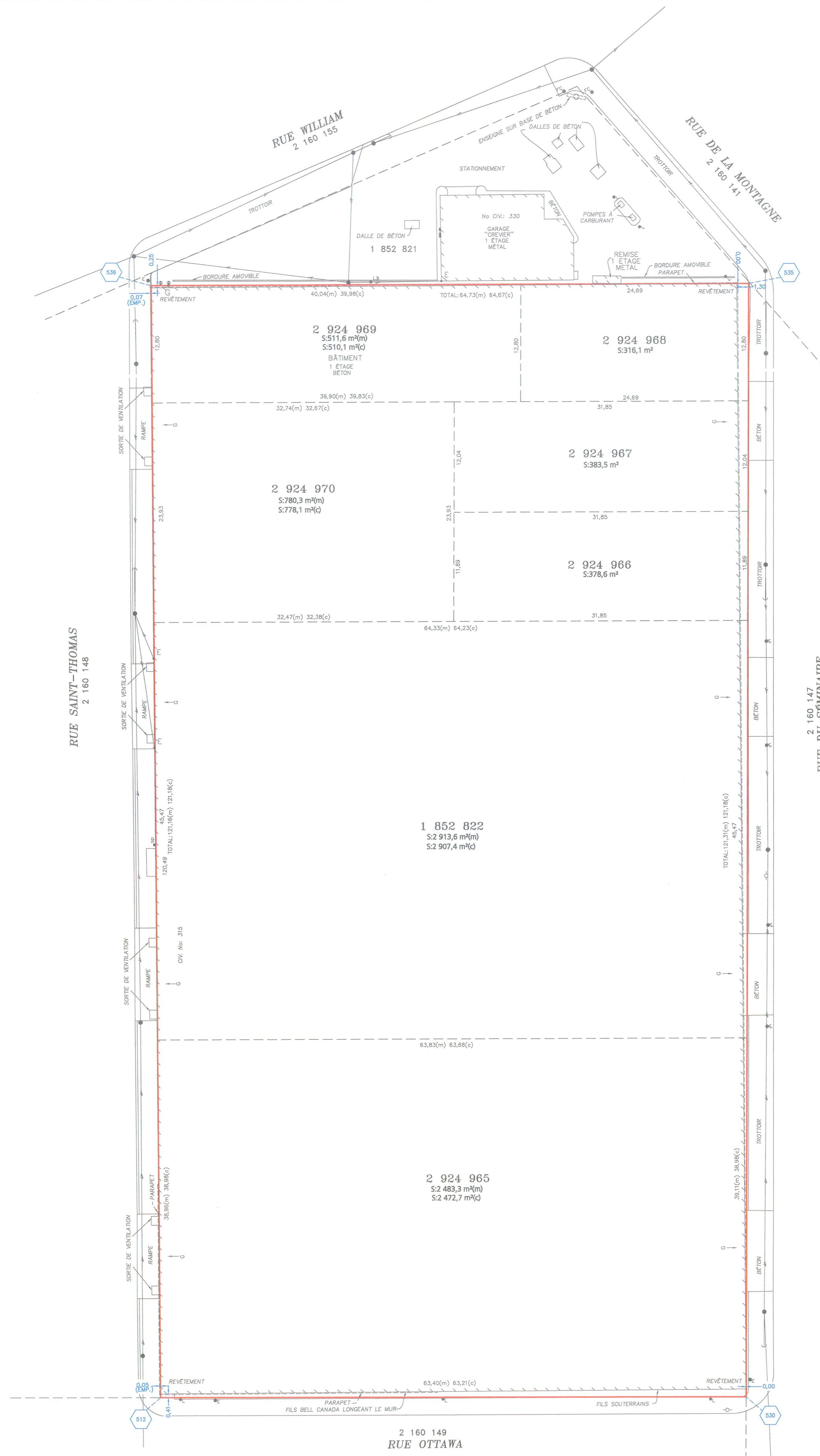
Plan A : plan de localisation
 Dossier : 31H05-005-7871-11
 Production : CL
 Échelle : -
 Date : 10-06-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Sud-Ouest
Montréal 

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H05-005-7871-11
Production : CL
Échelle : -
Date : 10-06-15



LÉGENDE

- BORNE-FONTAINE
- ENTRÉE ÉLECTRIQUE
- ENTRÉE DE GAZ
- ENSEIGNE
- HAUBAN
- POTEAU
- FEU DE CIRCULATION
- LAMPADAIRE
- LAMPADAIRE SUR BASE DE BÉTON
- BUTOR
- LIMITE DE LOT
- LIMITE DE LOT BORNANT
- FILS AÉRIENS
- MESURE (m)
- CADASTRE (c)
- EMPIÈTEMENT (EMP.)

SUPERFICIE TOTALE

S:7 767,0 m²(m)
S:7 746,5 m²(c)

NOTES

- LES DIMENSIONS SONT EN METRES (S).
- SYSTEME DE REFERENCE UTILISE NAD 83.
- POINTS GEODESIQUES UTILISES NUMEROS 26KM052, 26KM030 ET 27KM083.
- SUIJET A UNE VERIFICATION NOTARIALE DES TITRES ET DES SERVITUDES.

ARSENAULT LEMAY

1, 514 485-9178
1, 514 485-5281
arsenaullamay.ca
3036, boulevard Saint-Jacques, bureau 300
Montréal (Québec) H3B 2J5

PLAN D'EXPROPRIATION
À DES FINS DE PARC
ET DE BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX

lot(s)	1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970
cadastre	DU QUÉBEC
circ. fenc.	MONTRÉAL
municipalité	VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT SUD-OUEST)
échelle	1 : 200
Travail effectué sur le terrain le	27 AVRIL 2016
MONTRÉAL, LE	16 JUIN 2016
document	2016-04-18
plan	I 48782

POINTS	COORDONNÉES (Y)	COORDONNÉES (X)	DESCRIPTION
512	5 039 004,276	299 936,933	EMPRISE
530	5 039 045,164	299 985,381	EMPRISE
535	5 039 138,195	299 907,542	EMPRISE
536	5 039 096,340	299 858,177	EMPRISE
1	5 038 794,020	299 702,931	REPQEO 26KM030
3	5 039 039,528	299 997,349	REPQEO 27KM083

COORDONNÉES GEODESIQUES S.C.O.P.Q.
(FUSEAU No 8, MÉRIDIEN CENTRAL 73°30') NAD 83
FACTEUR ÉCHELLE COMBINÉ : 0,9999003

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2015-06-03 15:26
Lot :	1 852 822	Radiations : 2015-04-21 16:00
Date d'établissement :	2003-02-20 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	<u>Liste des plans</u>	
Concordance :	Lot(s) <u>1379</u> Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne).	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2014-11-13	<u>21 183 722</u>	Avis de renouvellement de réserve pour fins publiques	réservante réservée	Ville de Montréal 4158008 CANADA INC	Réf. : 19 578 486		
2012-11-21	<u>19 578 486</u>	Avis de réserve pour fins publiques	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTRÉAL 4158008 CANADA INC.			
2003-08-28	<u>10 677 273</u>	Vente	Vendeur Acheteur	160902 Canada Inc CSL Equity Investments Limited 4158008 Canada Inc	4 750 000,00 \$		
2003-08-28	<u>10 677 273</u>	Hypothèque	Créancier Débiteur	160902 Canada Inc. CSL Equity Investments Limited 4158008 Canada Inc.	1 500 000,00 \$	<u>6 070 815</u> <u>6 070 816</u>	

Dossier # : 1164435006

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section transactions immobilières

Objet :

De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H-05-005-7871-11

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La fin pour laquelle l'expropriation est demandée est conforme à la Loi.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cassandra LOUIS
Avocate

Tél : 514-872-2675

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-11

Annie GERBEAU
Avocate et Chef de division, Droit fiscal,
évaluation et transaction financière

Tél : 514-872-3093

Division :

Dossier # : 1164435006

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section transactions immobilières

Objet :

De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen des lots 1 852 822, 2 924 965 à 2 924 970 du cadastre du Québec, avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant les numéros 301 à 315, rue St-Thomas, arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H-05-005-7871-11

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SMVT - 1164435006.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Preposée au budget
Service des finances - point de service
Développement
Tél : (514) 872-5911

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Camille TROUDE
conseillère budgétaire

Tél : 514-872-5676

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1164435005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H05-005-7870-13

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen d'un terrain situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, constitué du lot 1 852 821 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, avec toutes constructions qui y sont érigées, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 2 310 997,5 \$, taxes incluses, pour cette acquisition;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-27 13:49

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1164435005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H05-005-7870-13

CONTENU

CONTEXTE

Le 28 mai 2013, la Ville a adopté le Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown (le « PPU Griffintown ») dans lequel est identifié un ensemble de sites potentiels à acquérir par la Ville en vue de créer de nouveaux espaces verts. Parmi ces sites identifiés, « l'îlot St-Thomas » borné par les rues de la Montagne, du Séminaire, Ottawa, St-Thomas et William, tel qu'illustré par une trame rouge au plan « Projet îlot St-Thomas » annexé, a été retenu pour la création d'un nouvel espace vert. De plus, ce site servira également à la construction d'un nouveau bassin de rétention, lequel permettra de pallier à l'insuffisance du collecteur William.

L'îlot St-Thomas est composé des lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec et est détenu par deux propriétaires distincts, soit :

1. Le propriétaire de l'emplacement situé au 330, rue de la Montagne, désigné par lot 1 852 821 du cadastre du Québec (l'« Immeuble ») opère une station-service et un garage mécanique.
2. Le propriétaire de l'emplacement situé au 301 à 315, rue Saint-Thomas, désigné par les 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec, possède un bâtiment dans lequel on y retrouve du stationnement et un lave-auto.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté pour tenter d'acquérir de gré à gré et au meilleur coût possible ces deux emplacements. Le présent sommaire vise l'emplacement situé au 330, rue de la Montagne. Quant au second emplacement, celui-ci fait l'objet du sommaire 1164435006.

En lien avec l'emplacement faisant l'objet du présent sommaire, la Ville a imposé une réserve foncière pour fins publiques sur le lot 1 852 821 du cadastre du Québec, tel qu'il apparaît à l'avis publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 22 novembre 2012, sous le numéro 19 583 790. Cette réserve a fait l'objet d'un renouvellement d'une durée additionnelle de 2 ans, comme le permet la Loi sur l'expropriation, selon l'avis publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 13 novembre 2014, sous le numéro 21 183 714.

Puisque le renouvellement de l'avis de réserve viendra à échéance le 13 novembre 2016 et qu'il ne peut plus être reconduit et considérant que le SGPI n'a pas encore d'entente sur un prix d'acquisition avec le propriétaire, le présent dossier décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen et de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin. À noter que le SGPI va poursuivre les négociations avec le propriétaire jusqu'à la signification d'un avis d'expropriation, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0476 - 30 octobre 2014 (1145268003) : Renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et à des fins de parc sur les lots, 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le cadre du projet Griffintown / Mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cet effet / Mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour négocier l'acquisition de ces sites.

CM13 0478 - 28 mai 2013 (1134543001) : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM.

CM13 0255 - 22 avril 2013 (1131079003) : Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Secteur Griffintown.

CM12 0948 - 23 octobre 2012 (1124543001) : Adopter un projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme pour y ajouter le programme particulier d'urbanisme (PPU) Griffintown / Mandater l'OCPM pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU Griffintown.

CM12 0919 - 23 octobre 2012 (1125268007) : Décréter l'imposition d'une réserve à des fins de bassin de rétention et de parc sur les lots 1 852 821, 1 852 822, 2 924 965, 2 924 966, 2 924 967, 2 924 968, 2 924 969 et 2 924 970, tous du cadastre du Québec / Mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières pour négocier l'acquisition de ces sites.

DESCRIPTION

L'emplacement identifié pour la création d'un nouvel espace vert est situé à l'intérieur des limites du centre-ville d'agglomération, plus précisément situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Selon le cadastre du Québec, ce terrain est désigné par le numéro de lot 1 852 821 du

cadastre du Québec et a une superficie totale de 729,7 m². Toutefois, selon le plan d'expropriation annexé CR-7063, préparé par François L. Arcand, arpenteur-géomètre, le 16 juin 2016, sous sa minute 17 727, la superficie mesurée est de 730,4 m². Sur ce terrain est érigé un bâtiment commercial portant le numéro 330, rue de la Montagne et dont le propriétaire est M. Hagop Atallah.

L'adoption du Décret d'expropriation par la Ville permettra d'entreprendre les procédures d'expropriation, si requises. Cette acquisition permettra de construire un bassin de rétention et de créer un nouvel espace vert qui s'intégrera dans un réseau cohérent de lieux publics. De plus, il est prévu par l'Arrondissement que ce nouvel espace vert fera l'objet d'une programmation pour identifier la vocation qui y sera consacrée.

JUSTIFICATION

Le SGPI recommande l'acquisition de l'Immeuble pour les motifs suivants :

- Ce terrain est identifié comme étant un site potentiel à la création d'un espace vert dans le PPU Griffintown adopté en 2013.
- Avec l'arrivée de plusieurs projets résidentiels dans le secteur de Griffintown, l'Arrondissement et le Service de la mise en valeur du territoire (le « SMVT ») ont une volonté d'acquérir ce terrain pour répondre aux besoins de la population en terme d'espace vert.
- L'acquisition de ce terrain permettra la construction d'un bassin de rétention permettant ainsi de pallier à l'insuffisance du collecteur William.
- Ce nouvel espace vert s'intégrera dans un réseau cohérent de lieux publics.
- Cette acquisition est comprise dans la portée du projet Griffintown telle qu'entérinée par les instances de la Ville désignées au cadre de gouvernance des projets d'envergure.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition du terrain de gré à gré ou par expropriation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon la Division de l'évaluation du SGPI, le coût potentiel d'acquisition par voie d'expropriation est estimé à 2 010 000 \$, plus les taxes applicables. Ce coût potentiel d'acquisition inclut les frais d'achat, les dommages potentiels, les honoraires d'experts et autres, mais exclut les montants associés à toute restauration des sols. Ce coût d'acquisition n'équivaut pas à la valeur marchande de l'immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire. Un montant maximal de 2 110 248,75 \$ net de ristournes sera financé par le Règlement d'emprunt RCG 13-021 – « Règlement pour financer le projet Griffintown ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération. Un montant de 2 110 248,75 \$ net de ristournes est prévu pour 2016 au PTI du SMVT.

Les crédits requis pour l'acquisition de ce terrain de gré à gré ou par le Décret d'expropriation seront imputés de la façon mentionnée à l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement d'un parc dans le secteur de Griffintown offrira à la communauté locale un meilleur accès à des espaces verts et à des équipements de loisirs, tout en contribuant au verdissement et à la gestion durable des eaux de ruissellement. De plus, la construction du bassin de rétention permettra de favoriser le captage, la rétention et l'infiltration des eaux de pluie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette acquisition s'inscrit dans la création d'espaces verts pour le secteur de Griffintown. À défaut de donner suite à cette recommandation, la Ville ne pourra pas construire de bassin de rétention ni aménager un parc sur ce terrain. De plus, il pourrait s'avérer plus onéreux d'acquérir ce site après l'échéance du renouvellement de l'avis de réserve puisque le propriétaire pourrait réaliser des améliorations sur celui-ci.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape, mais une démarche de communication portant sur l'ensemble du projet Griffintown est à venir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation du présent dossier : août 2016
Prise de possession du terrain : 2017
Aménagement du bassin de rétention : 2018-2019
Aménagement de l'espace public : 2020-2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Cassandra LOUIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude LAURIN, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Claude LAURIN, 8 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dany LAROCHE
Conseiller en immobilier

Tél : 514 872-0070
Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de division

Tél : 514 872-2125
Télécop. : 514 872-8350

Le : 2016-07-08

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Tél : 514 872-0153
Approuvé le : 2016-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-07-26

RÉSUMÉ - TRANSACTION IMMOBILIÈRE

Numéros de GDD/DD et mandat : 1164435005 / Mandat 15-0177-T

Description de la transaction :

- Type de transaction : Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen.
- Localisation : Situé au nord-ouest de la rue Ottawa, entre les rues Saint-Thomas et du Séminaire avec bâtiment ayant le numéro 330, rue de la Montagne.
- Lot : 1 852 821 du cadastre du Québec
- Superficie totale : 730,4 m² (7 862 pi²)
- Zonage : C.2C, I.3 et H.6
- Particularités : Acquisition nécessaire pour la construction d'un nouveau bassin de rétention et pour l'aménagement d'un nouveau parc.

Vendeur : Hagop Atallah

Acquéreur : Ville de Montréal

Coût potentiel d'expropriation : 2 010 000 \$, plus les taxes applicables

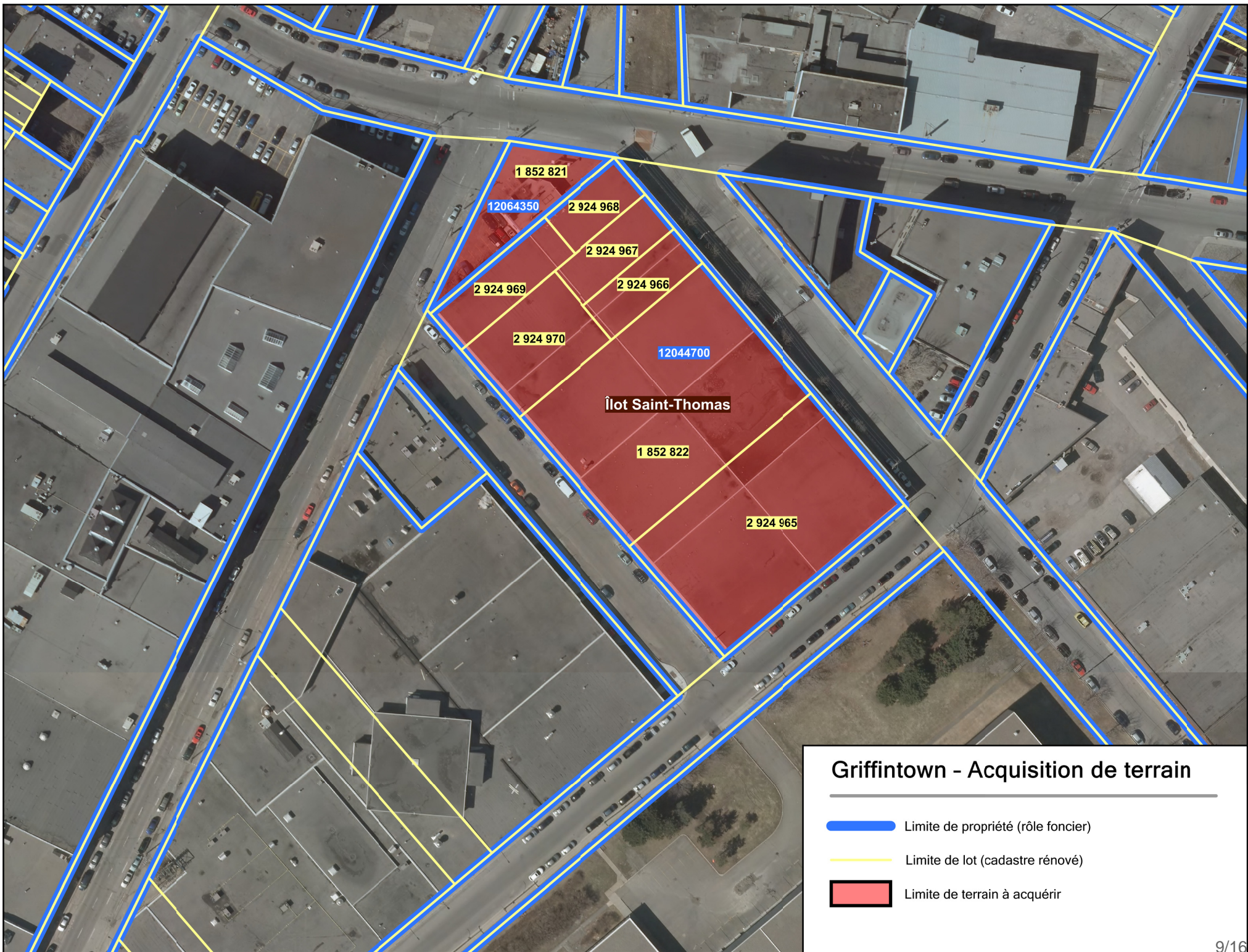
- En date du : 20 mars 2015

Valeur au rôle foncier 2014 :
Terrain : 98 500 \$
Bâtiment : 94 500 \$
Total : 193 000 \$ (264,2 \$/m²)


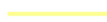

Valeur aux livres : Ne s'applique pas

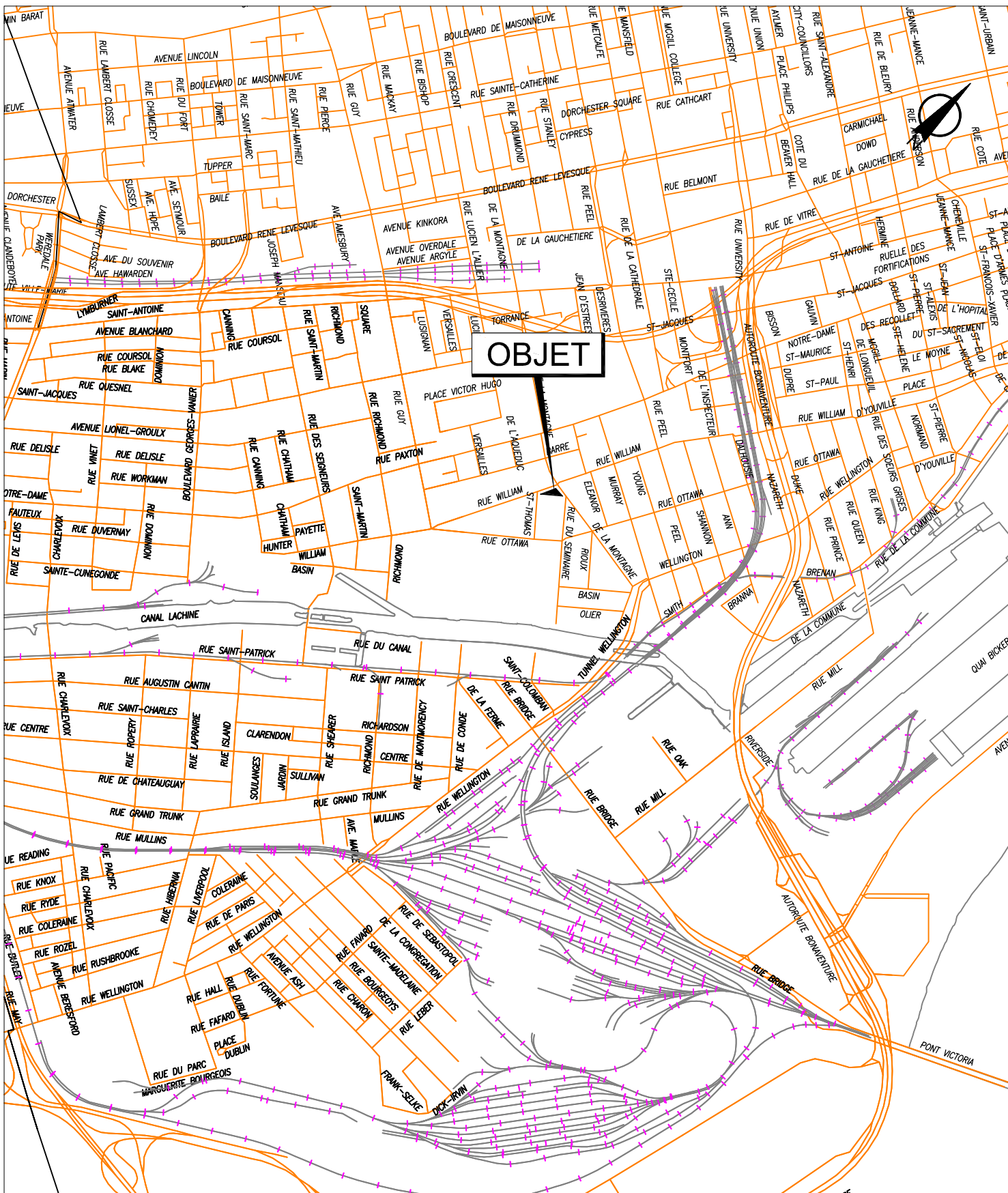
Raison du décret d'expropriation : L'adoption du décret d'expropriation par la Ville permettra d'entreprendre les procédures d'expropriation pour répondre à des besoins de la Ville. L'aménagement d'un nouvel espace vert répond à un besoin dans le secteur de Griffintown. Quant à la construction du nouveau bassin de rétention, celui-ci permettra de diminuer la fréquence et le volume des débordements des eaux usées dans le fleuve St-Laurent.

Préparé par :		INITIALES	DATE (JJ-MM-AA)
Dany Laroche	Téléphone : 2-0070	_____	_____
Denis Sauvé	Téléphone : 2-2125	_____	_____
Francine Fortin	Téléphone : 2-0153	_____	_____
Marie-Claude Lavoie	Téléphone : 2-1049	_____	_____



Griffintown - Acquisition de terrain

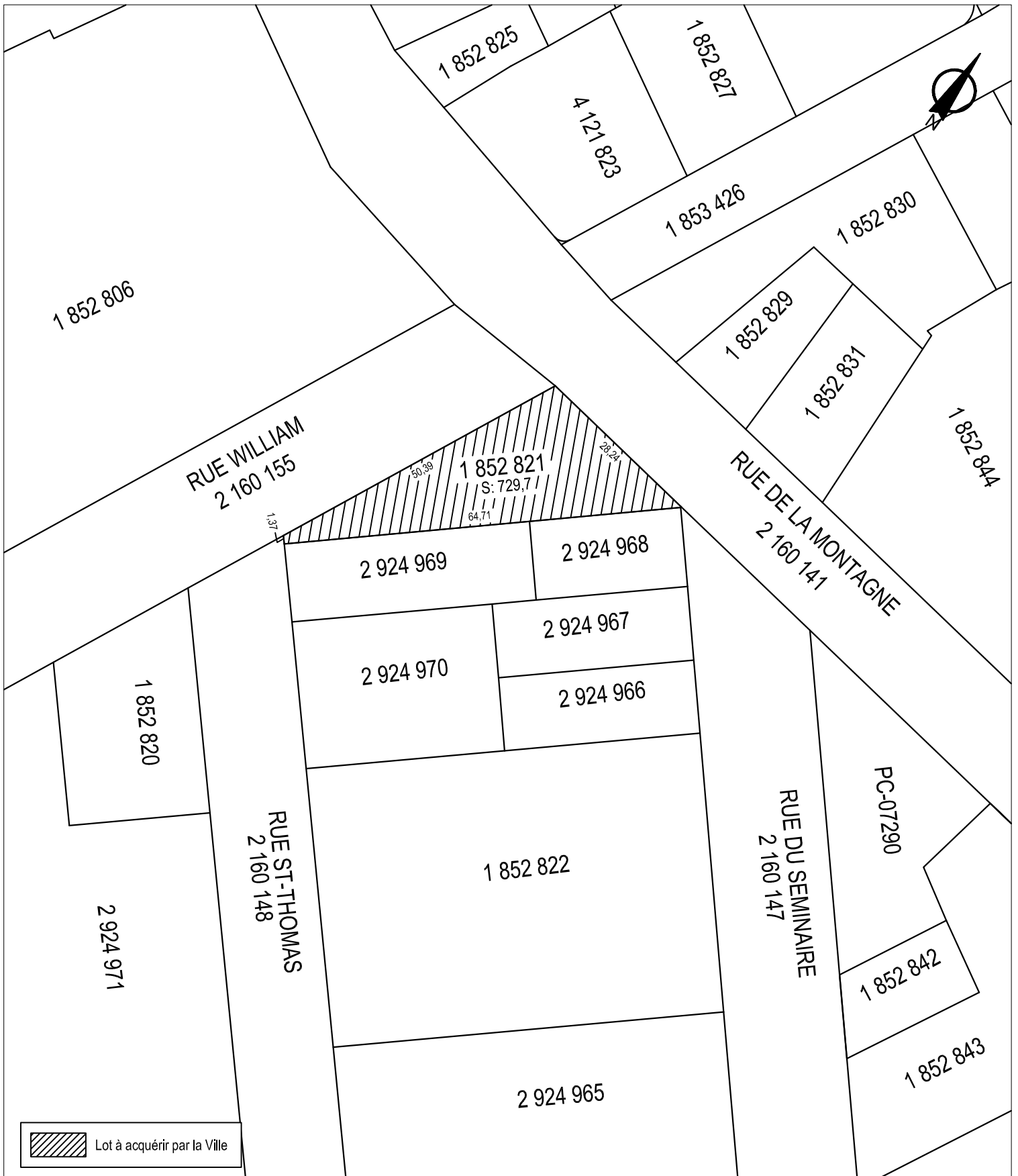
-  Limite de propriété (rôle foncier)
-  Limite de lot (cadastre rénové)
-  Limite de terrain à acquérir



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES



Plan A : plan de localisation
 Dossier : 31H05-005-7871-11
 Production : CL
 Échelle : -
 Date : 18-11-15



SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
 DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
 SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Sud-Ouest
Montréal 

Plan C : plan de cadastre
 Dossier : 31H05-005-7871-11
 Production : CL
 Échelle : 1:800
 Date : 18-11-15

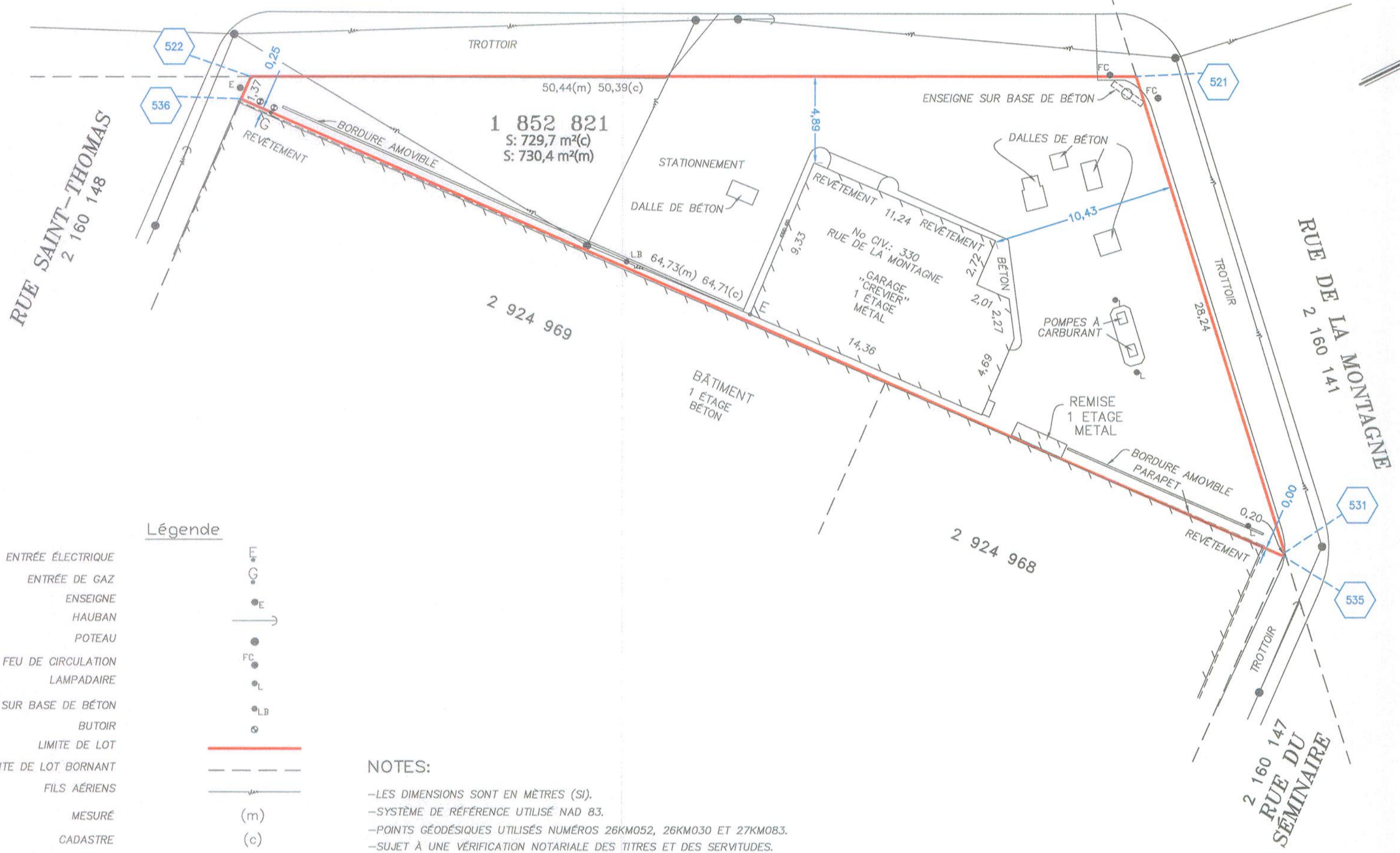


SERVICE DE LA GESTION ET DE LA PLANIFICATION IMMOBILIÈRE
DIVISION ÉVALUATION ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
SECTION TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

Sud-Ouest
Montréal 

Plan P : photo aérienne
Dossier : 31H05-005-7871-11
Production : CL
Échelle : -
Date : 18-11-15

RUE WILLIAM
2 160 155



Légende

- ENTRÉE ÉLECTRIQUE
- ENTRÉE DE GAZ
- ENSEIGNE
- HAUBAN
- POTEAU
- FEU DE CIRCULATION
- LAMPADAIRE
- LAMPADAIRE SUR BASE DE BÉTON
- BUTOIR
- LIMITE DE LOT
- LIMITE DE LOT BORNANT
- FILS AÉRIENS
- MESURÉ
- CADASTRE

NOTES:

- LES DIMENSIONS SONT EN MÈTRES (SI).
- SYSTÈME DE RÉFÉRENCE UTILISÉ NAD 83.
- POINTS GÉODÉSQUES UTILISÉS NUMÉROS 26KM052, 26KM030 ET 27KM083.
- SUJET À UNE VÉRIFICATION NOTARIALE DES TITRES ET DES SERVITUDES.

POINTS	COORDONNÉES (Y)	COORDONNÉES (X)	DESCRIPTION
521	5 039 142,651	299 879,509	EMPRISE
522	5 039 097,381	299 857,287	EMPRISE
531	5 039 138,349	299 907,413	EMPRISE
535	5 039 138,195	299 907,542	EMPRISE
536	5 039 096,340	299 858,177	EMPRISE
1	5 038 794,020	299 702,931	REPGE0 26KM030
3	5 039 039,528	299 997,349	REPGE0 27KM083

COORDONNÉES GÉODÉSQUES S.C.O.P.Q.
(FUSEAU No 8, MÉRIDIEEN CENTRAL 73°30') NAD 83

FACTEUR ÉCHELLE COMBINÉ : 0,9999003

ARSENNAULT LEMAY
ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

L. 514 489-9708
f. 514 489-5261
arsennaultlemay.ca

3285, boul. Cavendish, bureau 300
Montréal (Québec) H4B 2L9

**PLAN D'EXPROPRIATION
À DES FINS DE PARC
ET DE BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX**

préparé par
François L. Arcand
FRANCOIS L. ARCAND A.G.

copie conforme à l'original
date 16/06/2016

lot(s)	1 852 821	minute	17727
cadastre	DU QUÉBEC	dossier	2016-04-18
circ. fonc.	MONTRÉAL	plan	P 16341
municipalité	VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT SUD-OUEST)		
échelle	1 : 200		
Travail exécuté sur le terrain le 27 AVRIL 2016			
MONTREAL, LE 16 JUIN 2016			

Index des immeubles

Circonscription foncière :	Montréal	Dates de mise à jour du Registre
Cadastre :	Cadastre du Québec	Droits : 2015-06-03 11:35
Lot :	1 852 821	Radiations : 2015-04-21 16:00
Date d'établissement :	2003-02-20 09:00	Soumis à l'article 19 de la Loi sur le cadastre
Plan :	<u>Liste des plans</u>	
Concordance :	Partie du (des) lot(s) <u>1383</u> Cité de Montréal (quartier Sainte-Anne).	

Date de présentation d'inscription	Numéro	Nature de l'acte	Qualité	Nom des parties	Remarques	Avis d'adresse	Radiations
2014-11-13	<u>21 183 714</u>	Avis de renouvellement de réserve pour fins publiques	Requérant	Ville de Montréal	Réf. : 19 583 790		
2012-11-22	<u>19 583 790</u>	Avis de réserve pour fins publiques	Expropriant Exproprié	VILLE DE MONTRÉAL ATALLAH, HAGOP			
2008-11-12	<u>15 747 694</u>	Cession de créance hypothécaire	Cédant Cessionnaire	GARAGE JEAN ST-LAURENT INC. ST-LAURENT, Jean	Réf. : 10 626 700	<u>6 438 711</u>	<u>T 17 001 534</u>
2003-08-07	<u>10 626 700</u>	Vente	Vendeur Acquéreur	Garage Jean St-Laurent Inc. Atallah, Hagop	165 000,00 \$		
2003-08-07	<u>10 626 700</u>	Hypothèque	Créancier Débiteur	Garage Jean St-Laurent Inc. Atallah, Hagop	140 000,00 \$	<u>6 066 368</u>	<u>T 17 001 534</u>

Dossier # : 1164435005

Unité administrative responsable :

Service de la gestion et de la planification immobilière ,
Direction , Division évaluation et transactions immobilières ,
Section transactions immobilières

Objet :

De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H05-005-7870-13

SENS DE L'INTERVENTION

Validation juridique avec commentaire

COMMENTAIRES

La fin pour laquelle l'expropriation est demandée est conforme à la Loi.

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Cassandra LOUIS
Avocate

Tél : 514-872-2675

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-11

Annie GERBEAU
Avocate et Chef de division, Droit fiscal,
évaluation et transaction financière

Tél : 514-872-3093

Division :

Dossier # : 1164435005

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Objet :	De décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du lot 1 852 821 du cadastre du Québec avec toute construction qui y est érigée, dont celle portant le numéro 330, rue de la Montagne, arrondissement du Sud-Ouest, aux fins d'aménagement d'un nouveau parc et d'un bassin de rétention des eaux. N/Réf. : 31H05-005-7870-13

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[SMVT - 1164435005.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Paule TANGUAY
Preposée au budget
Service des finances - point de service
Développement
Tél : (514) 872-5911

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien
financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-20

Camille TROUDE
conseillère budgétaire

Tél : 514-872-5676

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

Dossier # : 1167315003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$)

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15141 et au tableau de prix reçus ci-joint;

FIRMES	PARTICIPANTS	
	SEL RÉGULIER	SEL TRAITÉ
Compass Minerals	ANJOU - LACHINE - LASALLE -LE PLATEAU MONT ROYAL - LE SUD OUEST - L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE - MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE - MONTREAL NORD - PIERREFONDS ROXBORO - RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES - ROSEMONT LA PETITE PATRIE -SAINT LAURENT - SAINT LEONARD - VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION - VILLAGE DE SENNEVILLE - VILLE DE CÔTE ST LUC - VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX -	VILLE DE WESTMOUNT - VILLE DE POINTE CLAIRE - VILLE DE BEACONSFIELD

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ILE DE DORVAL - VILLE DE HAMPSTEAD - VILLE DE MONTREAL EST - VILLE DE KIRKLAND - VILLE DE MONTREAL OUEST - VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE - VILLE DE WESTMOUNT
	AHUNTSIC - CARTIERVILLE - CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE - OUTREMONT - VERDUN - VILLE MARIE - VILLE DE BAIE D'URFE - VILLE DE MONT ROYAL - SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL

3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes et de la Société de transport de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:06

Signataire :

Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

Dossier # : 1167315003

Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs

Objet : Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$)

Numéro du mandat
SMCE167315003

Date du mandat
2016-08-03

Objet du mandat

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Type de mandat

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

VU que le contrat de plus de 10 M\$;

VU que les contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont au moins à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1167315003 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2016-08-03

Armand SAVOIE

Secrétaire exécutif (direction générale)

Dossier # :1167315003

IDENTIFICATION

Dossier # :1167315003

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$)

CONTENU

CONTEXTE

Conclure des ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la période hivernale 2016-2017. Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

Les ententes-cadres précédentes, d'une valeur totale estimée à 18 444 742,96 \$, ont été en vigueur du 25 septembre 2015 au 30 avril 2016 (ententes 1069290, 1069323 et 1069247). Selon les données disponibles, les consommations réelles sur ces trois ententes-cadres s'élèvent à 13 572 938,16 \$ (environ 74% par rapport à la quantité estimée.) Cette faible consommation s'explique par un hiver doux en 2015-2016.

Ce regroupement d'achats est composé de dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, toutes les Villes liées de l'agglomération (15) ainsi que la Société de transport de Montréal (STM) ont signifié leur participation à ce dossier.

L'appel d'offres public (16-15141) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) ainsi que dans le journal La Presse. La publication s'est faite sur une période de dix sept (17) jours calendriers, soit du 6 juin 2016 au 22 juin 2016. Un addenda a été publié le 10 juin 2016. Les soumissions reçues sont valides pour cent-quatre-vingts (180) jours calendrier, soit jusqu'au 19 décembre 2016.

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué par participant en prenant en compte la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement. Chacun de ces derniers confirme individuellement ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif. Le Service

de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0559 - 20 août 2015 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$)

CG14 0468 - 30 octobre 2014 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

CG13 0335 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

CG12 0304 - 23 août 2012 - Conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, avec Sifto Canada Corp. (8 881 347,24 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 454 063,33 \$), pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 12-12176 (3 soum.) (Montant total estimé: 14 335 410,57 \$)

CG11 0309 - 28 septembre 2011 - Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Technologie de dégivrage Cargill (8 123 403,33 \$), Sifto Canada Corp. (6 286 404,29 \$) et Mines Seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée (520 301,17 \$) pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public 11-11666 (4 soum.) (Montant total estimé: 14 930 109,79 \$)

CG10 0326 - 23 septembre 2010 - Conclure des ententes-cadres avec Sifto Canada Corp. (9 087 707,34 \$), Mines Seleine, une division de la Société canadienne de Sel, Itée (4 378 150,35 \$) et Technologie de dégivrage Cargill (2 032 587,08 \$), pour une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées. (Montant total estimé: 15 498 444,77 \$)

DESCRIPTION

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mis en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumissions et d'exécutions, une garantie de soumission égale à deux pour cent (2%) du montant total de la soumission, toutes taxes comprises a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalente à 50 % du montant total de la soumission.

Ce dossier décisionnel vise la conclusion de deux (2) ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, de la Société de transport de Montréal (STM) , ainsi que des

quinze (15) villes liées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte-Saint-Luc, Dollard-Des-Ormeaux, Dorval et L'Île Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount).

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs, et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour l'hiver 2016-17, un potentiel d'approvisionnement de 185 700 tonnes métriques de sel de déglacage, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale.

JUSTIFICATION

Les ententes-cadres permettent d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables. En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit de contrats supérieurs à deux millions de dollars et accordés à des adjudicataires qui en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Sur les 178 200 tonnes métriques de sel régulier (groupe A) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, se voit octroyer 53 950 t.m. sur une capacité de 54 000 tonnes métriques. Le deuxième plus bas soumissionnaire, Compass Minerals, se voit octroyer 124 250 t.m. sur une capacité de 125 000 tonnes métriques. Finalement, le troisième plus bas soumissionnaire conforme, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, ne se voit octroyer aucun tonnage sur une capacité de 50 000 tonnes métriques puisque la capacité des deux plus bas soumissionnaires conformes comble la demande totale pour le sel régulier.

Sur les 7 500 tonnes métriques de sel traité (groupe B) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Compass Minerals, se voit octroyer 7 500 t.m. sur une capacité de 7 500 tonnes métriques. Le deuxième et le troisième plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée, ne se voient octroyer aucun tonnage.

Pour le groupe A (sel régulier), le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 64,91 \$ la tonne métrique incluant la livraison, pour une quantité estimée de 178 200 t.m. c'est une variation à la baisse de 13,62 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier 75,15 \$ la tonne, pour une quantité estimée de 142 640 t.m.

Quant au groupe B (sel traité), le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 83,38 \$ la tonne métrique, incluant la livraison, pour une quantité estimée de 7 500 t.m. c'est une variation à la baisse de 12,44 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier 95,23 \$ la tonne, pour une quantité estimée de 55 900 t.m.

Globalement et comparativement aux ententes précédentes conclues en 2015-2016, le regroupement de la Ville de Montréal connaît une diminution de sa demande en tonnage de sel de 6,47 % en 2016-2017, le tonnage passant en 2015-2016 de 198 540 t.m. à 185 700 t.m. en 2016-2017.

Le sel traité qui est inclus dans cet appel d'offres (groupe B) faisait l'objet d'une demande grandissante depuis plusieurs années. Pour justifier l'utilisation grandissante de ce type de sel le service de concertation des arrondissements a commandé une étude sur les fondants et abrasifs (voir Développement durable) afin de valider si la différence de prix entre le sel traité et le sel ordinaire (environ 30%) est justifiable. Dans l'attente de ces résultats, le Service de Concertation des Arrondissements a fait la demande au Service de l'Approvisionnement de limiter l'accès au sel traité aux villes liées. C'est ce qui explique une baisse de la demande passant en 2015-2016 de 55 900 t.m. à 7500 t.m en 2016-2017, une baisse de 48 400 t.m.

À titre comparatif avec les autres municipalités du Québec et de la région de Toronto (voir la section Aspects financiers), nous pouvons conclure que nous avons obtenu un très bon prix pour le sel ordinaire cette année. Le regroupement de Montréal continue de bénéficier du plus bas niveau de prix parmi les municipalités du Québec; à 64,91 \$, il est inférieur de près de 29 % du prix moyen des autres municipalités du Québec (UMQ, 83,92 \$) et de près de 26 % de celui de la région de Toronto (81,75 \$).

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le groupe A (sel régulier) s'élevant à 15 951 031,35 \$, incluant les taxes, ainsi que pour le groupe B (sel traité) s'élevant à 801 323,99 \$ incluant également les taxes, pour un grand total de 16 752 355,34 \$ pour la période hivernale 2016-2017 (environ 8 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, de quinze (15) villes liées de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal (STM), en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement de la Ville de Montréal pour ces produits lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 1,21 %. Cette majoration représente l'évolution de l'indice des prix industriels pour la catégorie des produits des minéraux non métalliques (Minéraux non métalliques [291]), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2016, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2016.

- Sel régulier (groupe A)

Soumissionnaires	Groupe A sel régulier (tx inc.) pour une demande de 178200 t.m. (taxes incluses)
Mines seleine, une division de K+S Sel Windsor	13 088 675,82 \$
Compass Minerals	13 482 776,20 \$
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	16 191 687,80 \$
Estimation des professionnels	15 951 031,35 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)	14 254 379,94 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse (%)	9 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	3 103 011,98 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	24 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$)	-2 862 355,53 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%)	-18 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	394 100,38 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	3 %

- Sel traité (groupe B)

Soumissionnaires	Groupe B sel traité (tx inc.)
Compass Minerals	718 996,16 \$
Mines seleine, une division de K+S Sel Windsor	745 497,90 \$
Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	840 064,84 \$
Estimation des professionnels	801 323,99 \$
Coût moyen des soumissions reçues (\$)	768 186,30 \$
Écart entre la moyenne et de la plus basse (%)	7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	121 068,68 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	17 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$)	-82 327,83 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%)	-10 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	26 501,74 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	4 %

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public numéro : **16-15141**

Titre : **Sel de déglacement des chaussées**

Date de lancement : **6 juin 2016**

Date d'ouverture : **22 juin 2016**

Preneurs du cahier des charges : (5)

- Compass Minerals
- Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée
- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée
- Éco-Forma inc.
- Acklands-Grainger Inc.

Soumissionnaires : (3)

- Compass Minerals
- Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée
- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée

Désistements: (2)

Les raisons invoquées sont liées aux quantités et au type de sel demandés.

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Remarques et informations complémentaires :

En date du 20 juillet 2016, aucune des entreprises recommandées dans le présent sommaire décisionnel n'est inscrite au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du Gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une autorisation de l'AMF.

Globalement, trois principaux fournisseurs se partagent le marché du sel de déglacage des chaussées au Québec. Il arrive parfois, en raison de leurs autres engagements contractuels, qu'aucun de ces fournisseurs ne puisse garantir la quantité complète requise par la Ville, ou qu'un seul le puisse, mais à un coût plus élevé.

L'appel d'offres prévoyait que l'octroi serait effectué au plus bas soumissionnaire conforme de chaque groupe (A et B) à l'appel d'offres tout en tenant compte de la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement.

Afin de déterminer la répartition optimale des quantités offertes par les soumissionnaires aux participants à l'appel d'offres, nous avons appliqué la méthode Vogel, qui est une méthode scientifique de répartition économique des quantités reconnue dans le domaine de la logistique et du transport, et permettant au regroupement de l'appel d'offres de la Ville de Montréal d'obtenir la facture globale la moins élevée.

Le prix de revient du sel étant constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison, la différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des arrondissements ou des villes liées participantes. Puisque chacun des soumissionnaires a proposé des prix pour tous les arrondissements et les villes liées de l'agglomération ainsi que pour la STM, le mode d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible de chacun des soumissionnaires.

Enfin, selon les clauses de l'appel d'offres, tous les participants à l'appel d'offres se réservent le droit de commander une quantité supérieure à 20% à celle indiquée aux documents d'appel d'offres afin de se prémunir contre des conditions climatiques exceptionnelles.

Montant total estimé des ententes (sel régulier et sel traité combinés) :

Compass Minerals (131 750 t.m. octroyées) :

8 773 720,00 \$ + TPS (5%) 438 686,00 \$ + TVQ (9,975%) 875 178,57 \$ = 10 087 584,57 \$

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée (53 950 t.m. octroyées) :

3 419 134,50 \$ + TPS (5%) 170 956,73 \$ + TVQ (9,975%) 341 058,67 \$ = 3 931 149,90 \$

Adjudicataires recommandés

Il est recommandé de conclure avec chacune des firmes ci-après désignées, suite à l'appel d'offres public 16-15141, des ententes-cadres pour l'hiver 2016-17 pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées.

Firmes	Participants	
	Sel régulier	Sel traité

Compass Minerals	Anjou - Lachine - Lasalle - Le Plateau Mont Royal - Le Sud Ouest - L'Ile Bizard Sainte Geneviève - Mercier Hochelaga Maisonneuve - Montréal Nord - Pierrefonds Roxboro - Rivière Des Prairies Pointe aux Trembles - Rosemont la Petite Patrie - Saint Laurent - Saint Léonard - Villeray St Michel Parc Extension - Village de Senneville - Ville de Côte St Luc - Ville de Dollard des Ormeaux - Ville de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal Ouest - Ville de St Anne de Bellevue - Ville de Wesmount	Ville de Westmount - Ville de Pointe Claire - Ville de Beaconsfield
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Ahuntsic-Cartierville - Côte des neige Notre Dame de Grâce - Outremont - Verdun - Ville Marie - Ville de Baie d'Urfe - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal	

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit. Les arrondissements, les villes liées ainsi que la Société de transport de Montréal pourront faire appel à ces ententes. Ces ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

À titre comparatif, voici un tableau comparant les prix unitaire moyen à la tonne de sel régulier de Montréal avec l'UMQ et Toronto.

Territoires	Prix unitaire moyen t.m. obtenu pour l'hiver 2015-16	Prix unitaire moyen t.m. obtenu pour l'hiver 2016-17	Variation du prix unitaire hiver 2015-16 vs hiver 2016-17
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE C - CAPITALE NATIONALE	90,31 \$	93,47 \$	3,50%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE E - LAURENTIDES	87,76 \$	89,05 \$	1,47%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE F LANAUDIÈRE	80,13 \$	82,29 \$	2,70%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE G-1 - MONTÉRÉGIE NORD	89,57 \$	84,54 \$	-5,62%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE G-2 - MONTÉRÉGIE SUD + ESTRIE	83,86 \$	75,64 \$	-9,80%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE H - OUTAOUAIS	82,84 \$	78,54 \$	-5,19%
UMQ MOYENNE	85,75 \$	83,92 \$	-2,13%
PRIX MOYEN PONDÉRÉ RÉGION TORONTO	82,24 \$	81,75 \$	-0,59%
MOYENNE DE TOUS LES TERRITOIRES	85,31 \$	83,65 \$	-1,94%
REGROUPEMENT VILLE DE MONTRÉAL	75,15 \$	64,91 \$	-13,63%
DIFFÉRENCE ENTRE MONTRÉAL ET LES AUTRES TERRITOIRES EN \$	(10,16 \$)	(18,74 \$)	
DIFFÉRENCE ENTRE MONTRÉAL ET LES AUTRES TERRITOIRES EN %	-12 %	-22 %	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Suite à la nouvelle Politique de déneigement de la ville de Montréal adoptée en août 2015, une recommandation de revoir les pratiques de gestion des sels de voirie a été émise. C'est dans cet objectif et suite à la demande du service de concertation des arrondissements que l'utilisation du sel traité a été limitée aux villes liées cette année. Cette décision a été prise afin de valider par l'entremise d'une Étude sur les fondants et abrasifs qui a été commandé par Michel Frenette au Service de la concertation des arrondissements d'évaluer l'impact que ce type de produit peut avoir sur l'environnement, les infrastructures, les eaux de ruissellement et l'aspect financier. Les résultats devront être disponibles suite à différents tests et analyses au plus tard le 30 avril 2017.

L'étude portera également sur l'élaboration d'un nouveau guide d'épandage pour chaussées et trottoirs (la dernière politique d'épandage révisée datant de la fin des années 1990).

Nos fournisseurs travaillent également depuis plusieurs années afin d'améliorer leur empreinte écologique. Depuis 2013, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée a réalisé une réduction de 17% de sa consommation d'énergie, une réduction de 22% de sa consommation d'eau et vise une réduction de 50% de ses déchets d'ici 2020.

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée travaille également pour réaliser d'ici 2017-2018 un plan d'évaluation de ses fournisseurs sur des questions environnementales. Enfin, un plan de réduction pour les émissions de CO2 est actuellement en train d'être évalué pour être mis en place prochainement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le non renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suite à la résolution, émission des ententes pour la saison hivernale 2016-17 avec les entreprises retenues.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien BIGUET
agent d'approvisionnement niveau 2

Tél : 514-872-7446
Télécop. : 514-872-0863

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-27

Isabelle LAZURE
Chef de section

Tél : 514-872-6935
Télécop. : 514-868-5984

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Louise CHARTRAND
Chef de division

Tél : 514-872-1082
Approuvé le : 2016-07-27

Procès-verbal d'une séance publique d'ouverture de soumissions tenue à l'hôtel de ville de Montréal, le **mercredi 22 juin 2016 à 14 h**

Sont présents :
Mme Marie-Ève Lapointe, technicienne juridique – Service du greffe
M. Éric Durette, agent de bureau – Service du greffe
M. Richard Sarrazin, agent de bureau principal – Service du greffe

APPEL D'OFFRES 16-15141

Les soumissions reçues pour l'appel d'offres intitulé « Sel de déglacage des chaussées » sont ouvertes par l'agent de bureau du Service du greffe. Les personnes ci-dessous mentionnées soumettent un prix :

Soumissionnaires

Prix

CARGILL LIMITÉE
(TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE CARGILL)
300, rue du Saint-Sacrement, bureau 225
Montréal (Québec) H2Y 1X4

Groupe A
16 191 687,80 \$
Groupe B
840 064,84 \$

(Cautionnement de 2%
du montant de la soumission)

COMPASS MINERALS CANADA CORP.
577, rue Notre-Dame, bureau 209
Repentigny (Québec) J6A 2T6

Groupe A
13 482 776,20 \$
Groupe B
718 996,16 \$

(Cautionnement de 2%
du montant de la soumission)

K+S SEL WINDSOR LTÉE
(MINES SELEINE)
755, boulevard Saint-Jean, bureau 700
Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9

Groupe A
13 088 675,82 \$
Groupe B
745 497,90 \$

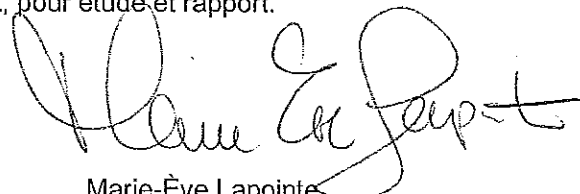
(Cautionnement de 2%
du montant de la soumission)

L'appel d'offres du Service de l'approvisionnement a été publié le 6 juin 2016 dans le quotidien Le Devoir ainsi que dans le système électronique SÉAO.

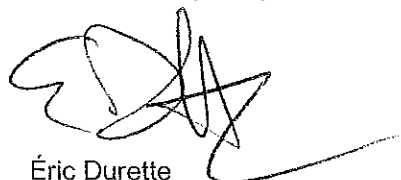
Le greffier transmet ces soumissions et, le cas échéant, les dépôts qui les accompagnent, au directeur du Service de l'approvisionnement, pour étude et rapport.

/ed

Vér. 1
S.A. 4



Marie-Ève Lapointe
Technicienne juridique – Service du greffe



Éric Durette
Agent de bureau – Service du greffe

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Alexandre Muniz
2	Titre de l'appel d'offres	Sel de déglacage des chaussées (Groupe B - Sel traité)
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	16-15141
5	Préposée au secrétariat	Catherine Desmeules (6 juillet 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	mercredi 22-06-2016
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Alexandre Muniz

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	Compass Menerals Canada Corp.		net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	18421
2	Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée		net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	18422
3	Technologies de Dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée		net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	18423

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15141	Titre de l'appel d'offres:		Sel de déglçage des chaussées (Groupe B - Sel traité)			
Alexandre Muniz				Compass Menerals Canada Corp.		Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée		Technologies de Degivrage Cargill, une division de Cargill Limitée		
No	Articles	Terme	Qté (heures)	Coût unitaire Total		Coût unitaire Total		Coût unitaire Total		
	Sel de déglçage des chaussées traité (humidifié et coloré avec un agent traitant à base de chlorure de magnésium)	1	7500	78,89 \$	591 675,00 \$	80,59 \$	604 425,00 \$	89,30 \$	669 750,00 \$	
	VILLE DE BEACONSFIELD	1	1500	5,05 \$	7 575,00 \$	6,57 \$	9 855,00 \$	8,10 \$	12 150,00 \$	
	VILLE DE POINTE-CLAIRE	1	5500	4,45 \$	24 475,00 \$	5,89 \$	32 395,00 \$	8,40 \$	46 200,00 \$	
	VILLE DE WESTMOUNT	1	500	3,25 \$	1 625,00 \$	3,45 \$	1 725,00 \$	5,10 \$	2 550,00 \$	
				Total	625 350,00 \$	Total	648 400,00 \$	Total	730 650,00 \$	
				TPS	31 267,50 \$	TPS	32 420,00 \$	TPS	36 532,50 \$	
				TVQ	62 378,66 \$	TVQ	64 677,90 \$	TVQ	72 882,34 \$	
				TOTAL	718 996,16 \$	TOTAL	745 497,90 \$	TOTAL	840 064,84 \$	
Soumissionnaire le moins cher au total										
Compass Menerals Canada Corp.				625 350,00 \$	+ TPS	31 267,50 \$	+ TVQ	62 378,66 \$	=	718 996,16 \$

SEL ORDINAIRE		Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison		Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison	
Arrondissements		Compass	k+s sel windsor	Compass	k+s sel windsor
AHUNTSIC- CARTIERVILLE	9000		64,16 \$	- \$	577 440,00 \$
ANJOU	3000	65,00 \$		195 000,00 \$	- \$
CÔTE DES NEIGES NOTRE DAME DE GRACE	12000		63,34 \$	- \$	760 080,00 \$
LACHINE	4000	65,15 \$		260 600,00 \$	- \$
LASALLE	5500	65,00 \$		357 500,00 \$	- \$
LE PLATEAU MONT ROYAL	6000	65,00 \$		390 000,00 \$	- \$
LE SUD OUEST	6000	65,60 \$		393 600,00 \$	- \$
L'ILE BIZARD SAINTE GENEVIEVE	2000	68,15 \$		136 300,00 \$	- \$
MERCIER HOCHELAGA MAISONNEUVE	9000	65,00 \$		585 000,00 \$	- \$
MONTREAL NORD	4500	65,30 \$		293 850,00 \$	- \$
OUTREMONT	3000		63,34 \$	- \$	190 020,00 \$
PIERREFONDS ROXBORO	6000	68,00 \$		408 000,00 \$	- \$
RIVIERE DES PRAIRIES POINTE AUX TREMBLES	9200	65,00 \$		598 000,00 \$	- \$
ROSEMONT LA PETITE PATRIE	9000	65,00 \$		585 000,00 \$	- \$
SAINTE LAURENT	13000	66,50 \$		864 500,00 \$	- \$
SAINTE LEONARD	6000	65,00 \$		390 000,00 \$	- \$
VERDUN	4400		63,36 \$	- \$	278 784,00 \$
VILLE MARIE	18000		63,34 \$	- \$	1 140 120,00 \$
VILLERAY ST MICHEL PARC EXTENSION	9000	65,00 \$		585 000,00 \$	- \$
VILLAGE DE SENNEVILLE	350	66,50 \$		23 275,00 \$	- \$
VILLE DE BAIE D'URFE	750		66,37 \$	- \$	49 777,50 \$
VILLE DE CÔTE ST LUC	5500	65,15 \$		358 325,00 \$	- \$
VILLE DE DOLLARD DES ORMEAUX	4000	66,95 \$		267 800,00 \$	- \$
VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ILE DE DORVAL	4000	65,30 \$		261 200,00 \$	- \$
VILLE DE HAMPSTEAD	1100	65,45 \$		71 995,00 \$	- \$
VILLE DE KIRKLAND	2500	67,25 \$		168 125,00 \$	- \$
VILLE DE MONTREAL EST	2400	65,00 \$		156 000,00 \$	- \$
VILLE DE MONTREAL OUEST	1200	65,00 \$		78 000,00 \$	- \$
VILLE DE MONT ROYAL	4500		63,36 \$	- \$	285 120,00 \$
VILLE DE ST ANNE DE BELLEVUE	1000	68,30 \$		68 300,00 \$	- \$
VILLE DE WESTMOUNT	10000	65,30 \$		653 000,00 \$	- \$
SOCIETE DE TRANSPORT MONTREAL	2300		59,91 \$	- \$	137 793,00 \$
				8 148 370,00 \$	3 419 134,50 \$

SEL ORDINAIRE		Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison		Prix unitaire à la tonne métrique incluant la livraison	
Arrondissements		Compass	k+s sel windsor	Compass	
VILLE DE BEACONSFIELD	1500	83,94 \$		125 910,00 \$	
VILLE DE POINTE CLAIRE	5500	83,34 \$		458 370,00 \$	
VILLE DE WESTMOUNT	500	82,14 \$		41 070,00 \$	
				625 350,00 \$	

Tableau comparatif des prix reçus

#	Objet	Informations
1	Nom de l'agent d'approvisionnement	Alexandre Muniz
2	Titre de l'appel d'offres	Sel de déglçage des chaussées (Groupe A - Sel régulier)
3	Description (si nécessaire en complètement du titre)	
4	No de l'appel d'offres	16-15141
5	Préposée au secrétariat	Catherine Desmeules (6 juillet 2016)
6	Type de sollicitation	Publique
7	Date d'ouverture	mercredi 22-06-2016
8	Service requérant	Service de l'approvisionnement
9	Requérant	Alexandre Muniz

#	Soumissionnaire	Commentaires	Condition de paiement	Garantie de soumission	%/ \$	Délai de livraison	Conformité	No de soumission
1	Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée		net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	18418
2	Compass Menerals Canada Corp.		net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	18419
3	Technologies de Dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée		net 30 jours	Fournie	2%		Conforme	18420

Tableau comparatif des prix reçus



Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15141		Titre de l'appel d'offres:		Sel de déglçage des chaussées (Groupe A - Sel régulier)	
Alexandre Muniz				Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée		Compass Menerals Canada Corp.		Technologies de Dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	
No	Articles	Terme	Qtée	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
	Sel de déglçage des chaussées régulier (blanc) selon la norme de référence suivante : NOME du ministère des Transports du Québec #12101 (réf.: Ouvrage routiers tome VII. Matériaux chapitre 12) et ayant un maximum de matière insoluble dans l'eau de 3,5%.	1	178 200	59,91 \$	10 675 962,00 \$	62,05 \$	11 057 310,00 \$	73,95 \$	13 177 890,00 \$
	AHUNTSIC-CARTIERVILLE	1	9 000	4,25 \$	38 250,00 \$	4,30 \$	38 700,00 \$	5,15 \$	46 350,00 \$
	ANJOU	1	3 000	3,59 \$	10 770,00 \$	2,95 \$	8 850,00 \$	3,70 \$	11 100,00 \$
	CÔTE-DES-NEIGES—NOTRE-DAME-DEGRÂCE	1	12 000	3,43 \$	41 160,00 \$	3,55 \$	42 600,00 \$	5,21 \$	62 520,00 \$
	LACHINE	1	4 000	5,77 \$	23 080,00 \$	3,10 \$	12 400,00 \$	5,80 \$	23 200,00 \$
	LASALLE	1	5 500	3,76 \$	20 680,00 \$	2,95 \$	16 225,00 \$	5,10 \$	28 050,00 \$
	LE PLATEAU MONT-ROYAL	1	6 000	3,43 \$	20 580,00 \$	2,95 \$	17 700,00 \$	4,50 \$	27 000,00 \$
	LE SUD-OUEST	1	6 000	3,59 \$	21 540,00 \$	3,55 \$	21 300,00 \$	5,20 \$	31 200,00 \$
	L'ÎLE-BIZARD—SAINTE-GENEVIÈVE	1	2 000	6,57 \$	13 140,00 \$	6,10 \$	12 200,00 \$	9,00 \$	18 000,00 \$
	MERCIER—HOCHELAGA-MAISONNEUVE	1	9 000	3,41 \$	30 690,00 \$	2,95 \$	26 550,00 \$	3,90 \$	35 100,00 \$
	MONTRÉAL-NORD	1	4 500	3,44 \$	15 480,00 \$	3,25 \$	14 625,00 \$	4,35 \$	19 575,00 \$
	OUTREMONT	1	3 000	3,43 \$	10 290,00 \$	4,30 \$	12 900,00 \$	5,20 \$	15 600,00 \$
	PIERREFONDS-ROXBORO	1	6 000	6,69 \$	40 140,00 \$	5,95 \$	35 700,00 \$	6,90 \$	41 400,00 \$
	RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUXTREMBLES	1	9 200	3,66 \$	33 672,00 \$	2,95 \$	27 140,00 \$	3,40 \$	31 280,00 \$

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15141		Titre de l'appel d'offres:		Sel de déglçage des chaussées (Groupe A - Sel régulier)	
Alexandre Muniz				Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée		Compass Menerals Canada Corp.		Technologies de Dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée	
No	Articles	Terme	Qtée	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total
	ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE	1	9 000	3,42 \$	30 780,00 \$	2,95 \$	26 550,00 \$	4,80 \$	43 200,00 \$
	SAINT-LAURENT	1	13 000	4,76 \$	61 880,00 \$	4,45 \$	57 850,00 \$	6,00 \$	78 000,00 \$
	SAINT-LÉONARD	1	6 000	3,43 \$	20 580,00 \$	2,95 \$	17 700,00 \$	3,70 \$	22 200,00 \$
	VERDUN	1	4 400	3,45 \$	15 180,00 \$	3,40 \$	14 960,00 \$	5,10 \$	22 440,00 \$
	VILLE-MARIE	1	18 000	3,43 \$	61 740,00 \$	5,45 \$	98 100,00 \$	5,20 \$	93 600,00 \$
	VILLERAY—ST-MICHEL—PARC EXTENSION	1	9 000	3,59 \$	32 310,00 \$	2,95 \$	26 550,00 \$	5,00 \$	45 000,00 \$
	VILLAGE DE SENNEVILLE	1	350	6,46 \$	2 261,00 \$	4,45 \$	1 557,50 \$	8,80 \$	3 080,00 \$
	VILLE DE BAIE D'URFE	1	750	6,46 \$	4 845,00 \$	5,50 \$	4 125,00 \$	6,90 \$	5 175,00 \$
	VILLE DE CÔTE-SAINT-LUC	1	5 500	3,93 \$	21 615,00 \$	3,10 \$	17 050,00 \$	5,80 \$	31 900,00 \$
	VILLE DE DOLLARD-DES ORMEAUX	1	4 000	6,00 \$	24 000,00 \$	4,90 \$	19 600,00 \$	6,60 \$	26 400,00 \$
	VILLE DE DORVAL ET VILLE DE L'ÎLE DORVAL	1	4 000	5,27 \$	21 080,00 \$	3,25 \$	13 000,00 \$	6,40 \$	25 600,00 \$
	VILLE DE HAMPSTEAD	1	1 100	4,25 \$	4 675,00 \$	3,40 \$	3 740,00 \$	5,50 \$	6 050,00 \$
	VILLE DE KIRKLAND	1	2 500	6,69 \$	16 725,00 \$	5,20 \$	13 000,00 \$	7,20 \$	18 000,00 \$
	VILLE DE MONTRÉAL-EST	1	2 400	3,45 \$	8 280,00 \$	2,95 \$	7 080,00 \$	2,80 \$	6 720,00 \$
	VILLE DE MONTRÉAL-OUEST	1	1 200	4,76 \$	5 712,00 \$	2,95 \$	3 540,00 \$	5,80 \$	6 960,00 \$
	VILLE DE MONT-ROYAL	1	4 500	3,45 \$	15 525,00 \$	4,30 \$	19 350,00 \$	5,20 \$	23 400,00 \$

Agent d'approvisionnement		Numéro de l'appel d'offres:		16-15141		Titre de l'appel d'offres:		Sel de déglçage des chaussées (Groupe A - Sel régulier)		
Alexandre Muniz				Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée		Compass Menerals Canada Corp.		Technologies de Dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée		
No	Articles	Terme	Qtée	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	Coût unitaire	Total	
	VILLE DE SAINT-ANNE-DE-BELLEVUE	1	1 000	6,81 \$	6 810,00 \$	6,25 \$	6 250,00 \$	5,80 \$	5 800,00 \$	
	VILLE DE WESTMOUNT	1	10 000	3,45 \$	34 500,00 \$	3,25 \$	32 500,00 \$	5,10 \$	51 000,00 \$	
				Total	11 383 932,00 \$	Total	11 726 702,50 \$	Total	14 082 790,00 \$	
				TPS	569 196,60 \$	TPS	586 335,13 \$	TPS	704 139,50 \$	
				TVQ	1 135 547,22 \$	TVQ	1 169 738,57 \$	TVQ	1 404 758,30 \$	
				TOTAL	13 088 675,82 \$	TOTAL	13 482 776,20 \$	TOTAL	16 191 687,80 \$	
<i>Soumissionnaire le moins cher au total</i>										
Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée		11 383 932,00 \$		+ TPS 569 196,60 \$		+ TVQ 1 135 547,22 \$		=		13 088 675,82 \$

Tableau comparatif des prix reçus

No l'appel d'offres	16-15141	Titre de l'appel d'offres	Sel de déglacage des chaussées (Groupe A - Sel régulier)			Nom de l'agent d'approvisionnement	Alexandre Muniz
Date d'ouverture	2016-06-22	Appel d'offres	Publique	Service requérant	Service de l'approvisionnement	Requérant	Alexandre Muniz

	Adjudicataire recommandé		
	Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Itée	Compass Menerals Canada Corp.	Technologies de Dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée
Total avant taxes	11 383 932,00 \$	11 726 702,50 \$	14 082 790,00 \$
TPS	569 196,60 \$	586 335,13 \$	704 139,50 \$
TVQ	1 135 547,22 \$	1 169 738,57 \$	1 404 758,30 \$
TOTAL	13 088 675,82 \$	13 482 776,20 \$	16 191 687,80 \$

Commentaires	
--------------	--



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Rechercher un avis

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.



[Recherche avancée](#)

[Avis du jour](#)

[Service à la clientèle](#)

[Aide](#)

[Recherche avancée](#)

[FERMER LA SESSION](#)

[ENGLISH](#)

[Mon SEAO](#)

[Mes avis](#)

[Rapports](#)

[Profil](#)

[Organisation](#)

[COMMANDES](#)

[PANIER](#)

Mes avis

Saisir un avis

[Information](#)

[Description](#)

[Classification](#)

[Conditions](#)

[Documents](#)

[Résumé](#)

[Addenda](#)

[Liste des commandes](#)

**➤ Résultats
d'ouverture**

[Contrat conclu](#)

Liste des commandes



Numéro : 16-15141

Numéro de référence : 986811

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Sel de déglacage des chaussées



	Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
	Acklands-Grainger Inc. 90 West Beaver Creek Road Richmond Hill, ON, L4B 1E7 NEQ : 1146329009	Monsieur Charlie Gunn Téléphone : 905 707-2961 Télécopieur :	Commande : (1139029) 2016-06-10 9 h 29 Transmission : 2016-06-10 9 h 29	2611382 - 16-15141 Addenda No 1 2016-06-13 7 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	Compass Minerals Canada Corp. 577 rue Notre-Dame Bureau 209 Repentigny, QC, J6A 2T6 NEQ : 1164351299	Madame Guylaine Gaudet Téléphone : 450 582-6044 Télécopieur : 450 582-9306	Commande : (1136145) 2016-06-06 13 h 18 Transmission : 2016-06-06 13 h 18	2611382 - 16-15141 Addenda No 1 2016-06-13 7 h 49 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
	ÉCO-FORMA Inc. 450 Sherbrooke Est Suite 1600 Montréal, QC, H2L 1J8 http://www.ecoforma.ca NEQ : 1167747972	Monsieur Shugar Joël Téléphone : 514 281-0700 Télécopieur : 514 281-0600	Commande : (1139130) 2016-06-10 10 h 40 Transmission : 2016-06-10 10 h 40	2611382 - 16-15141 Addenda No 1 2016-06-13 7 h 18 - Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
	K+S Sel Windsor Ltée 755 boul. St Jean Suite 700	Madame Melanie Coelho Téléphone	Commande : (1136811) 2016-06-07 10	2611382 - 16-15141 Addenda No 1 2016-06-13 7 h 18 -

Pointe-Claire, QC, H9R5M9 NEQ : 1163565717	: 514 630-0900 Télécopieur : 514 694-2451	h 46 Transmission : 2016-06-07 10 h 46	Courriel Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
Technologie de dégivrage Cargill 300 du St-Sacrement suite 225 Montréal, QC, H2Y 1X4 NEQ : 1143595081	Monsieur Bertrand Tiap- Chong Téléphone : 514 840-8271 Télécopieur : 514 849-7025	Commande : (1136127) 2016-06-06 13 h 02 Transmission : 2016-06-06 13 h 02	2611382 - 16-15141 Addenda No 1 2016-06-13 7 h 49 - Télécopie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)

Le site officiel des appels d'offres du Gouvernement du Québec.

Les avis publiés sur le site proviennent des ministères et organismes publics, des municipalités, des organisations des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Besoin d'aide ?

[Aide en ligne](#) 
[Formation en ligne](#)
[Glossaire](#)
[Plan du site](#)
[Accessibilité](#)
[UPAC-Signaler un acte répréhensible](#) 

Service clientèle

[Grille des tarifs](#)
[Contactez-nous](#)
[Nouvelles](#)
[Marchés publics hors Québec](#) 
[Registre des entreprises non admissibles](#) 
[Autorité des marchés financiers](#) 

À propos

[À propos de SEAO](#)
[Info sur Constructo](#)
[Conditions d'utilisation](#)
[Polices supportées](#)

Partenaires

Secrétariat
du Conseil du trésor
Québec 
CGI
tc • MEDIA

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 août 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE167315003**

Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE167315003

Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public # 16-15141 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$).

À sa séance du 3 août 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont au moins à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 10 août 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que l'application de la méthode d'approvisionnement mise en place il y a déjà de nombreuses années continue d'être profitable à la Ville et à l'agglomération. «en effet, le prix unitaire moyen par tonne métrique obtenu dans le présent contrat est inférieur de 13,6 % à celui de l'an dernier et demeure sous les prix obtenus par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et le ministère des Transports du Québec (MTQ).

Par ailleurs, les membres ont pris bonne note qu'une étude sur les fondants et les abrasifs sera conduite au cours des prochains mois pour faire le point sur les quantités,

les types et les techniques d'épandage à Montréal. Il sera intéressant de mesurer l'impact de cette étude sur les besoins futurs en matière de sel de déglacage. D'ailleurs, les membres souhaitent avoir une brève présentation des résultats de cette étude lorsque ce dossier reviendra devant la Commission en 2017.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrats de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lesquels les adjudicataires en sont au moins à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE167315003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1165891002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 5 323 663,86 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Saint-Denis Thompson Inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 070 156,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5853;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:41

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Dossier # : 1165891002

Unité administrative responsable : Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers

Objet : Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

Numéro du mandat
SMCE165891002

Date du mandat
2016-08-03

Objet du mandat

Mandat à la Commission sur l'examen des contrats

Type de mandat

Commission sur l'examen des contrats

VU le Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008);

VU la résolution CG11 0082 qui détermine les critères de sélection des contrats qui doivent être soumis à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats;

VU que le contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;

Le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier décisionnel 1165891002 mandate la Commission sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier.

Signé le : 2016-08-03

Armand SAVOIE

Secrétaire exécutif (direction générale)

Dossier # :1165891002

IDENTIFICATION

Dossier # :1165891002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de production d'eau potable Atwater est l'une des plus importantes en Amérique du Nord. Conjointement, avec l'usine Des Bailleurs, elles assurent ensemble plus de 80 % des besoins de l'agglomération de Montréal.

Des investissements importants sont actuellement mis en œuvre pour modifier l'ingénierie du procédé de l'usine de production d'eau potable Atwater et pour mener à bien des projets de protection et de mise aux normes. Ainsi, faisant suite aux travaux de protection déjà entrepris, les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791) sont rendus nécessaires.

Les travaux consistent à restaurer les murs en maçonnerie, l'entrée principale, une partie de la toiture en cuivre et aussi remplacer l'ensemble des portes et fenêtres. Afin de maintenir les activités d'opération dans l'usine, les travaux sont répartis de la manière suivante :

Phase 1 : La réfection des galeries 1, 4, et la tour d'eau, prévue entre juillet 2015 et décembre 2016.

Phase 2 : La réfection du secteur administratif et de la galerie 7, prévue entre mai et décembre 2016.

Phase 3 : La réfection des galeries 2, 3, 5 et 6, prévue entre septembre 2016 et décembre 2017.

Afin de réaliser les travaux de la phase 3, un appel d'offres public a été publié dans le Devoir, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 30 jours du 30 mai au 29 juin 2016, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Quatre (4) addendas ont été émis le 10, 16, 20 et 23 juin 2016 et concernaient essentiellement des questions techniques et bien que des nouveaux éléments ont été ajoutés avec l'émission des addendas 2 et 4, l'impact sur le prix soumis n'est pas significatif.

Addenda	Date d'émission	Nature	Impact sur dépôt des soumissions
01	2016-06-10	Précisions plans et devis	Aucun
02	2016-06-16	Précisions plans et devis	Aucun
03	2016-06-20	Report de la date d'ouverture	Aucun
02	2016-06-23	Précisions plans et devis	Aucun

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0258 - 21 avril 2016 - Accorder un contrat à Trempro construction inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 2, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, situé au 3161 rue Joseph, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 2 242 509,78 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5826 (9 soum.)

CG15 0414 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Cosoltec inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau (0791), phase 1, du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, situé au 3161 rue Joseph - Dépense totale de 2 245 722,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5772 (4 soum.)

CG14 0076 - 27 février 2014 - Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK et associés, comprenant les services en architecture et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et environnement) pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration et de la tour d'eau du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater, pour une somme maximale de 784 045,56 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 13-12970 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE13 1538 - 25 septembre 2013 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels comprenant les services en architecture et en ingénierie de bâtiment (mécanique, électrique, structure et génie civil) pour réaliser les plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre du projet de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration et de la tour d'eau à l'usine de production d'eau potable Atwater.

CG11 0050 - 24 février 2011 - Octroyer un contrat de services professionnels à Réal Paul architecte et Génivar inc. pour réaliser les expertises, plans, devis et la surveillance de travaux dans le cadre de projets de protection et de mise aux normes des installations de production et de distribution d'eau potable - Usines Atwater et Station de pompage Lambert -Closse - Dépense totale de 1 058 053,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10-11455 - (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres, il y a eu treize (13) preneurs des documents d'appel d'offres sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et quatre (4) ont déposé leur soumission. Parmi ceux qui se sont désistés, il y a des sous-traitants, des associations de construction ou des entrepreneurs avec des carnets de commandes chargés.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Saint-Denis Thompson Inc. plus bas soumissionnaire conforme, pour un ensemble de travaux visant la réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, secteur 2, 3, 5 et 6 du complexe de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest, notamment :

- Le remplacement de l'ensemble des portes et fenêtres.
- L'imperméabilisation des fondations.
- Les travaux de réparations du béton et de la maçonnerie.
- Les travaux d'électricité.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat pour faire face aux imprévues de chantier.

Il est à noter que la surveillance se fera en résidence par les firmes Girard Coté Bérubé Dion architectes inc., Bouthillette Parizeau, Les services EXP inc. et SDK.

JUSTIFICATION

Les quatre (4) soumissions reçues sont conformes. Veuillez, vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe ainsi que le tableau ci-dessous :

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
St-Denis Thompson	4 408 831,35 \$	661 324,70 \$	5 070 156,05 \$
Trempro construction inc.	4 535 075,11 \$	680 261,27 \$	5 215 336,38 \$
Norgéreq ltée	5 145 736,13 \$	771 860,42 \$	5 917 596,55 \$
Hulix construction	6 509 324,57 \$	976 398,69 \$	7 485 723,26 \$
Estimation des professionnels (\$)	6 783 080,73 \$	1 017 462,11 \$	7 800 542,84 \$
Coût moyen des soumissions reçues <i>(total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)</i>			5 922 203,06 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (\$) <i>(la moyenne - la plus basse)</i>			852 047,01 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			16,81%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute - la plus basse)</i>			2 415 567,21 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)</i>			47,64 %
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation des professionnels)</i>			-2 730 386,79 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation des professionnels (%) <i>((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation) x 100</i>			-35,00 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			145 180,33 \$

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100)	2,86 %
---	--------

Note 1 : tous les prix incluent les taxes.

Note 2 : l'estimation est effectuée par la firme GCBD architectes inc.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 7 800 542,84 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -2 730 386,79 \$ (-35,00 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 5 922 203,06 \$, ce qui représente un écart de 16,81 % avec la plus basse conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 2 415 567,21 \$, soit à 47,64 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des travaux de réfection d'enveloppe du même édifice, phase 1 et 2, qui sont en cours de réalisation.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et le plus bas soumissionnaire est causé notamment par une baisse des coûts par l'entrepreneur dans le chapitre 0 – charges administratives, le chapitre 01 - Charges générales, le chapitre 2 - Aménagement de l'emplacement, le chapitre 3 – Ouvrages en béton, le chapitre 4 – Ouvrages en maçonnerie, le chapitre 9 – Produits de finition, le chapitre 15 – Mécanique et le chapitre 16 – Électricité.

Les professionnels ont réajusté les coûts unitaires selon la moyenne des soumissions des phases précédentes. Ces derniers se sont avérés au-dessus des prix soumis lors de la phase 3.

Afin de s'assurer que l'entreprise a bien compris les différentes exigences du présent contrat, une rencontre avec ses responsables a été tenue le jeudi 14 juillet 2016. Ces derniers ont démontré une bonne compréhension des différentes interventions à réaliser et ils ont aussi validé les prix soumis. Notons aussi que cette entreprise a déjà exécuté des travaux sur le même site à la satisfaction de la Ville.

La présentation à la commission permanente sur l'examen des contrats est nécessaire puisque l'écart de prix est de plus de 20 % et le contrat dépasse 2 M\$.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Saint-Denis Thompson Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat de réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration (0396), phase 3, de l'usine de production d'eau potable Atwater à cette firme.

La compagnie Saint-Denis Thompson Inc. ne figure ni au registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). La compagnie Saint-Denis Thompson Inc. a soumis l'autorisation de l'AMF qu'elle détient depuis le 1er avril 2014 puisque ledit contrat est visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 5 070 156,05 \$ incluant les taxes. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 661 324,70 \$. De plus, un montant de 253 507,80 \$ (5 %) taxes incluses est prévu pour les incidences.

Les travaux prévus aux incidences concernent principalement l'aménagement du site, les travaux temporaires d'accès et éventuellement des études de laboratoires ou expertises supplémentaires. Le montant à autoriser totalise 5 323 663,86 \$, incluant contingences, incidences et taxes; et il est détaillé en pièce jointe.

Les travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396) et de la tour d'eau

(0761) sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018 de la Direction de l'eau potable (DEP). La phase 3, objet du présent contrat, sera réalisée en 2016 et 2017.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. devra être complété dans les meilleurs délais afin que les travaux soient terminés avant l'hiver 2017 et que la surveillance en résidence, qui est limitée à 15 mois, l'englobe aussi.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 14940 - Mandat : 16553-2-023

Octroi du contrat au CG :	août 2016
Réalisation des travaux :	Septembre 2016 à décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Babak HERISCHI, Service de l'eau
Alain DUBUC, Service de l'eau

Lecture :

Babak HERISCHI, 21 juillet 2016
Alain DUBUC, 20 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anis GASMI
GEST.IMMOB.

Tél : 514 872 1718
Télécop. : 514 280 3597

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-19

Marie-Hélène LESSARD
Chef de section

Tél : 514 872-7826
Télécop. : 000-0000

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sophie LALONDE
Directrice

Tél : 514-872-2619
Approuvé le : 2016-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2016-07-22

Le 12 juillet 2016

M. Anis Gasmi
Architecte, gestionnaire immobilier
Ville de Montréal
Division gestion immobilière
Section administration immobilière - Agglomération
303, rue Notre-Dame Est
3^e étage
Montréal (Qc) H2Y 3Y8

Projet : Réfection d'enveloppe du bâtiment de filtration et de la tour d'eau de l'usine de production d'eau potable Atwater – Phase 3

Objet : Analyse des soumissions

N/D : 13-120

M. Gasmi,

Tel que convenu, nous avons pris connaissance des soumissions présentées par les entrepreneurs pour le projet cité en rubrique.

Quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions. Ces dernières sont présentées ci-dessous dans l'ordre croissant des prix soumis et prix corrigés après analyse :

	Prix soumis	Prix corrigés	Différence
1. St-Denis Thompson	5 073 329.36 \$	5 070 156.05 \$	-3 173.31 \$
2. Trempro construction inc.	5 197 344.76 \$	5 215 336.37 \$	17 991.61 \$
3. Norgéreq ltée	5 610 045.26 \$	5 917 596.55 \$	307 551.29 \$
4. Hulix construction	7 485 732.51 \$	7 485 723.26 \$	-9.25 \$

À la lumière des documents reçus, il appert que toutes les soumissions présentées rencontrent les divers éléments demandés dans les documents d'appel d'offres et peuvent être déclarées conformes. Les entreprises St-Denis Thompson, Trempro construction inc. et Hulix construction reçoivent le statut de dérogation mineure avec des erreurs de calcul qui ne faussent pas la soumission et ne pénalisent pas la Ville. L'entreprise Norgéreq ltée, a un statut de dérogation majeure pour erreurs de calcul importantes.

L'analyse des documents permet de conclure que les soumissions déposées sont inférieures à l'estimation des professionnels qui présente un budget de 7 800 542.83 \$ incluant les taxes et les contingences de 15 %.

L'écart calculé entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation des professionnels incluant les taxes et les contingences de 15% est de 2 730 386.79 \$. Ceci représente un écart de -35% avec l'estimation budgétaire. Les principaux écarts remarqués, incluant les taxes et les contingences, sont :

Chapitre 0 – Charges administratives :	écart de -80.53%
Chapitre 1 – Charges générales :	écart de -83.51%
Chapitre 2- Aménagement de l'emplacement :	écart de -75.73%
Chapitre 3 – Ouvrages en béton :	écart de -46.91%
Chapitre 4 – Ouvrages en maçonnerie :	écart de -34.77%
Chapitre 8 – Portes et fenêtres :	écart de 32.10%
Chapitre 9 – Produits de finition :	écart de -57.11%
Chapitre 15 – Mécanique :	écart de -38.98%
Chapitre 16 – Électricité :	écart de -91.13%

L'écart entre le plus bas soumissionnaire et le coût moyen des soumissions est de 852 047.01\$, représentant une variation de -16.81%.

L'écart entre l'estimation des professionnels et le coût moyen des soumissions est de 1 878 339.77\$, ce qui correspond -24.08%.

Voici quelques observations qui expliquent les principaux écarts :

- i. Les coûts estimés par les professionnels au chapitre 0 sont de 1 229 440.98\$. Ce montant inclus 12% pour l'administration et profits, 15% de contingences pour les contraintes d'emplacement du chantier. Ce montant était provisionné pour couvrir les frais des différentes mobilisations sur un site d'envergure importante où plusieurs chantiers se déroulent simultanément. Ce chapitre englobait également les frais afférents à la gestion de l'entrepreneur, lorsque le client est maître d'œuvre et où les installations de santé et sécurité des travailleurs ne sont pas contrôlé par l'entrepreneur. Ceci implique que l'entrepreneur devra se conformer à toutes les demandes du responsable de la Ville qui supervise l'application de la réglementation visant la santé et la sécurité au chantier. Pour ce chapitre le prix du plus bas soumissionnaire est de 239 408.22\$, inférieur à la moyenne des soumissionnaires qui est de 313 099.95\$.

- ii. Au chapitre 1, les professionnels ont prévu un montant de 485 031\$ pour la sécurisation des différentes zones de chantier, ainsi que pour la fourniture des échafaudages requis pour les travaux. Le montant soumis par le plus bas soumissionnaire est de 80 000\$. Le budget des professionnels a été établi selon les prix du marché pour la location de clôtures et d'échafaudage pour la durée de chantier prévue. L'estimation considère également les coûts additionnels liés à l'ajout des travaux annulés à la phase 1. Pour respecter l'échéancier précisé aux documents d'appel d'offres, l'entrepreneur sélectionné devra intervenir simultanément à plusieurs endroits en prévoyant la sécurisation de ces zones et les échafaudages nécessaires.

Le montant de 485 031\$ estimé par les professionnels, comprend également une enveloppe budgétaire de 15 000\$ pour les coûts de nettoyage et de remise en état du site. Le plus bas soumissionnaire a prévu des coûts de 2 000\$. Nous croyons que ce montant est limité puisque les accès et les installations d'échafaudages dans les différentes cours intérieures, se feront à partir de zones gazonnées qui devront être remises à neuf à la fin des travaux.

- iii. Au chapitre 2 les professionnels ont prévu une enveloppe budgétaire de 307 000\$ pour la réalisation et la mise en place des protections temporaires requises pour la protection des bassins des filtres aux galeries 2 et 3, ainsi que pour les travaux d'étaie de charpente pour la reconstruction des sections de murs porteurs de ces mêmes galeries. Pour ces travaux le plus bas soumissionnaire a soumis un prix de 9 000\$. Ce montant ne correspond pas à l'ampleur des travaux à réaliser.

Également au chapitre 2, les professionnels ont estimé un montant de 155 000\$ à l'article 02-080 pour les coûts de désamiantage. Le plus bas soumissionnaire a prévu des coûts de 45 000\$. Nous croyons que ce montant n'est pas réaliste selon l'ampleur du travail effectué. La moyenne du coût associé à ce poste pour l'ensemble des soumissionnaires est de 112 666.67\$.

- iv. Au chapitre 3 – Béton, le budget des professionnels en structure pour les articles 03.330 et 03.930 était de 234 050\$. Le plus bas soumissionnaire a présenté un prix de 100 400\$, ce qui est en deçà de l'estimation. La variation qui est observée soulève des questions sur la bonne compréhension des correctifs à exécuter.
- v. Le budget estimé par les professionnels au Chapitre 4 – Ouvrage en maçonnerie, est de 1 212 943\$. Ce qui inclus également les travaux de maçonnerie annulés à la phase 1 et qui ont été ajoutés à la phase 3, en addenda. Le prix du plus bas soumissionnaire pour ces travaux est de 791 215.78\$. Le prix moyen pour ce chapitre est de 1 051 990.68\$, pour un écart de -13.27% avec le budget présenté à l'estimation. Plusieurs prix unitaires du plus bas soumissionnaire,

présentent des écarts importants avec le budget des professionnels. Ceci explique la variation qui est observée.

- vi. Au chapitre 8, les professionnels ont estimé la valeur des travaux pour la fourniture et l'installation des portes et fenêtres à 1 447 749,67\$. Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est de 1 912 475\$, tant dis que la moyenne des soumissions est 2 059 433,21\$. L'estimation des professionnels est basée sur les coûts du marché dont la valeur était représentative des prix soumis lors des phases précédentes. Il est possible que l'écart observé soit le résultat d'une répartition des coûts entre les travaux de portes et fenêtres, avec ceux du chapitre 9, produits de finitions. Puisque ces derniers sont principalement en lien avec les travaux de ragréage des murs aux périmètres des nouvelles fenêtres, il se peut qu'une partie des sommes attribuables aux travaux de finition, aient été incorporées aux travaux du chapitre 8. Cette observation expliquerait également une partie de l'écart entre l'estimation des professionnels et le prix du plus bas soumissionnaire au chapitre 9.
- vii. Au chapitre 15 – Mécanique, le prix estimé pour les travaux est de 44 250\$. L'ensemble des soumissionnaires ont présenté des prix inférieurs à l'estimation. L'écart moyen est représentatif des prix soumis, soit -47,9%. Les documents de soumission en mécanique étaient clairs et précis. Nous ne pouvons pas valider si le sous-traitant en mécanique est le même pour l'ensemble des soumissionnaires et ainsi comparer la compréhension du mandat.
- viii. Le coût de l'estimation des professionnels au chapitre 16, est de 78 925\$. Ce prix est disproportionné avec les prix soumis par les différents soumissionnaires.
- ix. Prix unitaires : L'analyse des coûts unitaires démontre plusieurs variations entre les coûts soumis et les coûts budgétaires. Ces variations s'accroissent lorsque les prix unitaires sont appliqués aux quantités identifiées. Il y a plusieurs types de prix unitaires en fonction des différentes interventions et le coût des matériaux est marginal par rapport au coût de la main d'œuvre. Les techniques de construction envisagées pour réaliser les travaux est une variable non-négligeable dans l'élaboration du prix unitaire final. La variation des prix unitaires soumis par les différents entrepreneurs peut s'expliquer par les méthodes de construction qu'ils souhaitent utiliser. Il est possible que le plus bas soumissionnaire ait planifié les travaux avec des techniques lui permettant de soumissionner à un prix plus bas que le prix estimé par les professionnels et la moyenne des prix unitaires soumis. Les documents émis pour soumission étaient clairs et montraient bien la portée des travaux.

On retrouve en annexe les tableaux d'analyses et de comparaisons des prix présentés par les soumissionnaires.

L'écart de -35% démontre que le prix du plus bas soumissionnaire conforme est bien en deçà de l'estimation des professionnels. Les documents émis pour soumission étaient clairs et précisaient bien la portée des travaux. Notre estimation a été réalisée sur la base des coûts observés en 2015 et 2016 dans nos derniers projets de réfection d'enveloppe, ainsi que sur les prix obtenus en 2016 pour les soumissions de la phase 2 du présent mandat. Les projets qui ont servi à la préparation de nos prix touchaient des bâtiments tels que, pavillon au jardin botanique de Montréal, casernes, des usines de procédés, des édifices patrimoniaux et des écoles. À l'exception de ces derniers, l'ensemble de nos projets de références opérait en mode 24/7 (24h par jour toute la semaine). Présentement en 2016, nous constatons encore une baisse de coûts pour les soumissions que nous recevons. Le marché actuel semble démontrer un ralentissement et les soumissionnaires sont plus agressifs dans leurs évaluations des coûts. Cet état du marché peut également expliquer une partie de l'écart.

Suite à notre analyse et à la lumière des informations que nous disposons, nous n'avons pas d'objection à ce que le plus bas soumissionnaire St-Denis Thompson, puisse être retenu pour la signature du contrat.

En espérant répondre à vos attentes, veuillez accepter, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.



Martin Côté
Architecte associé

Services institutionnels
Gestion et planification immobilière
303, rue Notre-Dame Est, 3e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y8

SOUSSION NO :5853

ANALYSE DE CONFORMITÉ DES SOUSSIONS

Date (a-m-j) : 2016 - 07 - 11

Contrat : 14940 Mandat : 16553-2-023 Bâtiment : 0396

Titre
Réfection de l'enveloppe verticale - phase 3

Le rang est déterminé selon la valeur croissante du prix soumis sans égard au statut ou au défaut

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
1	St-Denis Thompson inc.	5 073 329. ³⁶ \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
2	Trempro construction inc.	5 197 344. ⁷⁶ \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
3	Norgéreg Ltée	5 610 045. ²⁶ \$	DÉROGATION MAJEURE
<u>DEFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input checked="" type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			

Rang	Entrepreneur	Prix soumis	Statut
4	Hulix construction	6 509 332. ⁶² \$	DÉROGATION MINEURE
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input checked="" type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input checked="" type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
5			CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
6			CONFORME
<u>DÉFAUT</u>			
<input type="checkbox"/> soumission non signée <input type="checkbox"/> liste des addenda incomplète <input type="checkbox"/> garantie de soumission <input type="checkbox"/> licence de la Régie du bâtiment <input type="checkbox"/> attestation fiscale <input type="checkbox"/> erreur de calcul <input type="checkbox"/> montant non ventilé tel que prescrit <input type="checkbox"/> déclaration de liens d'affaires <input type="checkbox"/> déclaration de conflit d'intérêts <input type="checkbox"/> déclaration d'intérêts industrie armement nucléaire <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> non conforme <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> affirmative <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> majeure <input type="checkbox"/> majeur <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> manquante <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> mineure, corrigée par Ville <input type="checkbox"/> mineur <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture <input type="checkbox"/> reçue après l'ouverture			
Commentaire :			
+	autres soumissions, au-delà des 6 premières	plus haute soumission	voir statistiques ci-après
conformes : non conformes : en dérogation majeure : en dérogation mineure :			

Signature

Firme : Girard Côté Bérubé Dion architectes

Fonction : Architecte

nom : Martin Côté

Étude des coûts

Projet :	Réfection de l'enveloppe verticale-phase 3 à Atwater			Mandat :	16553-2-023
Date :	2016-07-13			Contrat :	14940
Étape :	Octroi de contrat				
		Budget	TPS 5,0%	TVQ 9,975%	Total
Travaux :	%	\$			
	Travaux selon bordereau de soumission	3 834 600,00	191 730,00	382 501,35	4 408 831,35
	Contingences 15,00%	575 190,00	28 759,50	57 375,20	661 324,70
	Sous-Total :	4 409 790,00			
	Total - Contrat :	4 409 790,00	220 489,50	439 876,55	5 070 156,05
Incidences : travaux	Dépenses générales 2,0%	88 195,80			
	Laboratoire 3,0%	132 293,70			
	Total - Incidences :	220 489,50	11 024,48	21 993,83	253 507,80
	Coût des travaux (Montant à autoriser)	4 630 279,50	231 513,98	461 870,38	5 323 663,86
Ristournes :	TPS 100,00%		231 513,98		231 513,98
	TVQ 50,0%			230 935,19	230 935,19
	Coût après ristournes (Montant à emprunter)	4 630 279,50		230 935,19	4 861 214,69

Notes : L'estimation des travaux provient du bordereau de soumission rempli par le plus bas soumissionnaire,

Exclusions :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TROIS PHASES DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'USINE DE FILTRATION ATWATER											
No. GDD	No. Contrat	No. bâtiment	Nom du bâtiment	Description du mandat	Échéance de l'étape en cours (travaux)	Adjudicataire	Estimation des professionnels (incluant les contingences)	Budget octroyé (incluant les contingences)	Écart constaté (avec l'estimation des professionnels)	Contingences prévues dans le contrat (en date du 10/8/2016)	Contingences utilisés (en date du 10/8/2016)
1145891003	13501	0396 0791	Usine de filtration (tour d'eau)	Réfection d'enveloppe extérieure_phase 1	décembre 2016	Cosoltec	4 455 017,00 \$	2 138 783,37 \$	-51,99%	278 971,74 \$	136 513,99 \$ (48,93%)
1165891001	14789	0396 0791	Usine de filtration (tour d'eau)	Réfection d'enveloppe extérieure_phase 2	décembre 2016	Trempro construction	3 032 411,55 \$	2 135 723,60 \$	-29,57%	278 572,64 \$	5 713,75 \$ (2,05%)
1165891002	14940	0396 0791	Usine de filtration (tour d'eau)	Réfection d'enveloppe extérieure_phase 3	décembre 2017	St-Denis Thompson	7 800 542,84 \$	5 070 156,05 \$	-35,00%	661 324,70 \$	0,00 \$
						Total	15 287 971,39 \$	9 344 663,02 \$	-38,87%		

Note: Tous les montants incluent les taxes



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Le 1 avril 2014

ST-DENIS THOMPSON INC.
A/S MONSIEUR SERGE MARCHAND
1215, HICKSON
VERDUN (QC) H4G 2L6

N° de décision : 2014-CPSM-1021352
N° de client : 3000145968

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée, faisant également affaires sous :

- SONOJET
- SONO-JET

une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). ST-DENIS THOMPSON INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **31 mars 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Québec

Place de la Cité, tour Comina
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-0512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.laautorite.qc.ca

Montréal

800, square Victoria 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Téléphone : 514 395-0337
Télécopieur : 514 873-3000

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Letellier', with a stylized initial 'L'.

Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires



LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE
D'APPEL D'OFFRES DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Exploité par CGI en partenariat avec [Constructo](#) pour le Secrétariat du Conseil du trésor du Québec.

Liste des commandes

Numéro : 5853

Numéro de référence : 985610

Statut : En attente des résultats d'ouverture

Titre : Travaux de réfection d'enveloppe au complexe Atwater- Phase3

<input type="checkbox"/> Organisation	Contact	Date et heure de commande	Addenda envoyé
<input type="checkbox"/> Alumico architectural inc. 4343, rue Hochelaga, bur 100 Montréal, QC, H1V 1C2 http://www.alumico.com NEQ : 1164370398	Monsieur Christian Berubé Téléphone : 514 255-4343 Télécopieur : 514 255-4485	Commande : (1138531) 2016-06-09 12 h 13 Transmission : 2016-06-09 12 h 13	2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 43 - Messagerie 2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 24 - Télécopie 2615189 - Addenda 3 - Report de date 2016-06-20 15 h 54 - Télécopie 2617269 - Addenda 4 (devis) 2016-06-23 21 h 05 - Télécopie 2617270 - Addenda 4 (plan) 2016-06-23 21 h 43 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/> Amro Aluminium INC. 5015 Rue Fisher Montréal, QC, H4T 1J8 http://www.amro.ca NEQ : 1144733650	Monsieur Dann Suissa Téléphone : 514 339-5305 Télécopieur : 514 339-1616	Commande : (1136938) 2016-06-07 12 h 41 Transmission : 2016-06-07 12 h 41	2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 42 - Messagerie 2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 23 - Télécopie 2615189 - Addenda 3 - Report de date 2016-06-20 15 h 53 - Télécopie 2617269 - Addenda 4 (devis) 2016-06-23 21 h 05 - Télécopie 2617270 - Addenda 4 (plan) 2016-06-23 21 h 42 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Télécopieur

			Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ) 6550, chemin de la Côte-de-Liesse Montréal, QC, H4T 1E3 http://www.apecq.org NEQ :	Monsieur Andy Cimelli Téléphone : 514 739-2381 Télécopieur : 514 341-9514	Commande : (1136986) 2016-06-07 13 h 34 Transmission : 2016-06-07 13 h 34 2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 08 - Courriel 2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 23 - Courriel 2615189 - Addenda 3 - Report de date 2016-06-20 15 h 53 - Courriel 2617269 - Addenda 4 (devis) 2016-06-23 21 h 03 - Courriel 2617270 - Addenda 4 (plan) 2016-06-23 21 h 40 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Celeb Construction Ltée 100-3850, Place De Java Brossard, QC, J4Y 0C4 NEQ : 1142063123	Monsieur Stéfann Belec Téléphone : 450 659-9608 Télécopieur : 450 659-4296	Commande : (1133730) 2016-06-01 9 h 51 Transmission : 2016-06-01 9 h 51 2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 08 - Courriel 2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 23 - Courriel 2615189 - Addenda 3 - Report de date 2016-06-20 15 h 53 - Courriel 2617269 - Addenda 4 (devis) 2016-06-23 21 h 03 - Courriel 2617270 - Addenda 4 (plan) 2016-06-23 21 h 47 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Construction Sojo Inc. 5181 Rue Amiens, Bureau#402 Montréal, QC, H1G 6N9 NEQ : 1167437079	Monsieur Rodolphe Ocsay Téléphone : 514 327-5454 Télécopieur : 514 327-4198	Commande : (1135039) 2016-06-03 8 h 21 Transmission : 2016-06-03 8 h 48 2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 08 - Courriel 2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 23 - Courriel 2615189 - Addenda 3 - Report de date 2016-06-20 15 h 53 - Courriel 2617269 - Addenda 4 (devis)

			2016-06-23 21 h 03 - Courriel
			2617270 - Addenda 4 (plan)
			2016-06-23 21 h 43 - Messagerie
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Groupe Atwill-Morin 4293, rue Hogan Montréal, QC, H2H 2N2 NEQ : 1164438492	Monsieur Guillaume Delisle Van Wijk Téléphone : 514 931-7228 Télécopieur : 514 931-4751	Commande : (1135206) 2016-06-03 10 h Transmission : 2016-06-03 10 h
			2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 08 - Courriel
			2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 23 - Courriel
			2615189 - Addenda 3 - Report de date
			2016-06-20 15 h 53 - Courriel
			2617269 - Addenda 4 (devis)
			2016-06-23 21 h 03 - Courriel
			2617270 - Addenda 4 (plan)
			2016-06-23 21 h 42 - Messagerie
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Groupe Axino inc. 8600, Samuel-Hatt Chambly, QC, J3L 6W4 NEQ : 1166787185	Monsieur Julien Brunet Téléphone : 450 658-1838 Télécopieur : 450 658-1188	Commande : (1133169) 2016-05-31 11 h 55 Transmission : 2016-05-31 17 h 29
			2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 08 - Courriel
			2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 23 - Courriel
			2615189 - Addenda 3 - Report de date
			2016-06-20 15 h 53 - Courriel
			2617269 - Addenda 4 (devis)
			2016-06-23 21 h 03 - Courriel
			2617270 - Addenda 4 (plan)
			2016-06-23 21 h 44 - Messagerie
			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique
			Mode privilégié (plan) : Courrier électronique
<input type="checkbox"/>	Hulix construction 1649 Place des Lière Laval, QC, H7G 4X7	Monsieur Hugo Kirallah Téléphone : 450 667-0060	Commande : (1137835) 2016-06-08 13 h 45 Transmission : 2016-06-08 17 h 36
			2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 41 - Messagerie

<http://www.hulixconstruction.com> NEQ :
1163236905

Télécopieur : 450
667-0065

2614085 - Addenda 2
2016-06-16 16 h 24 -
Télécopie
2615189 - Addenda 3 -
Report de date
2016-06-20 15 h 54 -
Télécopie
2617269 - Addenda 4
(devis)
2016-06-23 21 h 05 -
Télécopie
2617270 - Addenda 4
(plan)
2016-06-23 21 h 41 -
Messagerie
Mode privilégié (devis) :
Télécopieur
Mode privilégié (plan) :
Messagerie (Purolator)

Les Constructions B. Martel
569, rue Ellen
Salaberry-de-Valleyfield, QC, J6S0B1
NEQ : 1147360532

[Monsieur Bertrand
Martel](#)
Téléphone : 450
377-3737
Télécopieur : 450
377-0615

Commande : (1132744)
2016-05-30 16 h 39
Transmission :
2016-05-31 8 h 32

2611026 - Addenda 1
2016-06-10 10 h 08 -
Courriel
2614085 - Addenda 2
2016-06-16 16 h 23 -
Courriel
2615189 - Addenda 3 -
Report de date
2016-06-20 15 h 53 -
Courriel
2617269 - Addenda 4
(devis)
2016-06-23 21 h 03 -
Courriel
2617270 - Addenda 4
(plan)
2016-06-23 21 h 47 -
Messagerie
Mode privilégié (devis) :
Courrier électronique
Mode privilégié (plan) :
Courrier électronique

Les Constructions et Pavage Jeskar Inc.
5181 Amiens, suite 202
Montréal, QC, H1G 6N9
NEQ : 1145922051

[Monsieur Richard
Morin](#)
Téléphone : 514
327-5454
Télécopieur : 514
327-4198

Commande : (1135519)
2016-06-03 14 h 49
Transmission :
2016-06-03 16 h 52

2611026 - Addenda 1
2016-06-10 10 h 08 -
Courriel
2614085 - Addenda 2
2016-06-16 16 h 23 -
Courriel
2615189 - Addenda 3 -
Report de date
2016-06-20 15 h 53 -
Courriel
2617269 - Addenda 4
(devis)
2016-06-23 21 h 03 -
Courriel
2617270 - Addenda 4
(plan)
2016-06-23 21 h 52 -
Messagerie

			Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Norgereq Ltée. 4073 rue Saint-Hubert Montréal, QC, H2L 4A7 http://www.norgereq.com NEQ : 1142550913	Monsieur Mustapha Bakali Téléphone : 514 596-0476 Télécopieur : 514 596-1045	Commande : (1134512) 2016-06-02 10 h 14 Transmission : 2016-06-02 14 h 55 2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 08 - Courriel 2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 23 - Courriel 2615189 - Addenda 3 - Report de date 2016-06-20 15 h 53 - Courriel 2617269 - Addenda 4 (devis) 2016-06-23 21 h 03 - Courriel 2617270 - Addenda 4 (plan) 2016-06-23 21 h 40 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Saint-Denis Thompson Inc. 1215 rue Hickson Montréal, QC, H4G 2L6 http://www.stdenisthompson.com NEQ : 1144491694	Monsieur Serge Marchand Téléphone : 514 523-6162 Télécopieur : 514 528-1880	Commande : (1133097) 2016-05-31 10 h 50 Transmission : 2016-05-31 16 h 21 2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 08 - Courriel 2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 23 - Courriel 2615189 - Addenda 3 - Report de date 2016-06-20 15 h 53 - Courriel 2617269 - Addenda 4 (devis) 2016-06-23 21 h 03 - Courriel 2617270 - Addenda 4 (plan) 2016-06-23 21 h 39 - Messagerie Mode privilégié (devis) : Courrier électronique Mode privilégié (plan) : Messagerie (Purolator)
<input type="checkbox"/>	Trempro Construction Inc. 112 rue Industrielle #200 Delson, QC, J5B 1W4 http://www.tremproconstruction.com NEQ : 1165135550	Madame Karine Mailly Téléphone : 514 903-5460 Télécopieur : 514 903-5450	Commande : (1132867) 2016-05-31 8 h 15 Transmission : 2016-05-31 9 h 38 2611026 - Addenda 1 2016-06-10 10 h 08 - Courriel 2614085 - Addenda 2 2016-06-16 16 h 23 - Courriel 2615189 - Addenda 3 - Report de date 2016-06-20 15 h 53 - Courriel

2617269 - Addenda 4
(devis)

2016-06-23 21 h 03 -
Courriel

2617270 - Addenda 4
(plan)

2016-06-23 21 h 45 -
Messagerie

Mode privilégié (devis) :

Courrier électronique

Mode privilégié (plan) :

Messagerie (Purolator)

© 2003-2016 Tous droits réservés

Dossier # : 1165891002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Objet :	Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Information comptable DEP 1165891002.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ghizlane KOULILA
Préposée au budget
Conseil et soutien financier - PS EAU-
Environnement
Tél : 514-872-8464

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Sylvie L GOUPIL
Conseillère en gestion des ressources
financières

Tél : 514 872-1025

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 août 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE165891002**

Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE165891002

Accorder un contrat à la firme Saint-Denis Thompson Inc. pour réaliser des travaux de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration (0396), phase 3, du complexe de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement Le Sud-Ouest situé au 3161 rue Joseph – Dépense totale de 5 323 663,86 \$ taxes incluses – Appel d'offres 5853 (4 soumissionnaires).

À sa séance du 3 août 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 10 août 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont salué la décision du Service de tenir une rencontre avec l'adjudicataire proposé dans le but de vérifier sa bonne compréhension des exigences et des travaux du présent contrat. Quand on considère que le prix soumis est inférieur de 35 % à la dernière estimation réalisée, on comprend l'utilité d'un tel exercice.

Comme il s'agit de la troisième phase du projet de réfection de l'enveloppe de l'usine de filtration, les membres ont invité le Service à inclure au sommaire décisionnel un tableau montrant les coûts de chacune des trois phases, permettant ainsi de bien mesurer le coût total du projet, ainsi qu'un tableau montrant l'utilisation des contingences depuis le début du projet.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'estimation effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE165891002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

Considérant l'importance d'avoir un portrait complet des projets comprenant plusieurs phases et pour lesquels la Commission permanente sur l'examen des contrats est appelée à étudier certains contrats;

La Commission recommande que les services municipaux présentent, dans les sommaires décisionnels de contrats s'inscrivant dans un projet plus large, l'estimation budgétaire totale des diverses phases du projet.



Dossier # : 1166316014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6853) - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$, au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 11 284 767,25 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, comprenant tous les frais incidents;
2. d'accorder à Construction Généphi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 11 000 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (16-6853);
3. d'autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$ au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, à compter de l'exercice 2018, pour les frais d'entretien des 11 nouvelles structures;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316014

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 f) favoriser la protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la forêt urbaine
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6853) - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$, au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

CONTENU

CONTEXTE

Le territoire de la Ville de Montréal comprend plusieurs milieux naturels d'une grande valeur paysagère et écologique, dont ses parcs-nature. Ces derniers, dont le rôle est d'améliorer la qualité de la vie urbaine, contribuent à protéger la biodiversité des milieux en offrant des habitats qui abritent de nombreuses espèces animales et végétales. Les parcs-nature couvrent 1 524 hectares de milieux naturels protégés et font partie du réseau des grands parcs de la Ville de Montréal. Ils se distinguent des autres espaces verts montréalais par la richesse de leurs ressources naturelles, la diversité de leurs écosystèmes et le maintien de leur intégrité écologique.

Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est responsable de la mise en valeur de ces milieux sensibles. Tout en veillant à leur protection, le SGPVMR doit offrir aux usagers des aménagements conviviaux et sécuritaires en révélant les composantes identitaires de ces espaces verts.

Le 18 décembre 2014, le conseil d'agglomération de Montréal a octroyé un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay et associés inc. pour la réalisation du projet intitulé «Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies». Ce mandat s'inscrit dans la volonté de la Ville de protéger les milieux naturels tout en les rendant accessibles à la population. Ces structures sont essentielles à la fréquentation des parcs-nature, sans lesquelles de très nombreux secteurs, tels que les marais, les champs et les

bois, ne seraient pas accessibles. Ces ouvrages permettent aux visiteurs de bénéficier de la richesse des écosystèmes et d'apprécier la faune et la flore qui les composent. Ces milieux représentent des oasis en retrait des milieux urbains et contribuent à la fois au mieux-être des visiteurs et à l'acquisition de connaissances. Des partenaires y ont aussi accès dans le cadre d'activités éducatives intergénérationnelles.

Le présent contrat s'inscrit également au sein des grands enjeux stratégiques décrits au Plan stratégique de développement des parcs-nature de Montréal – 2015-2024. Cette démarche de développement a pour but, entre autres, de renouveler la vision et de confirmer la mission des parcs-nature, d'augmenter leur fréquentation, etc. En ce sens, le projet a tenu compte de certains des enjeux, à savoir :

- la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique;
- le maintien, la pérennité et le développement des installations.

L'enjeu principal du mandat est de mettre en valeur le patrimoine paysager et naturel du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, tout en actualisant l'image de celui-ci dans un esprit d'innovation, en proposant des ouvrages qui soient en accord avec le sens du lieu. Ceci requiert d'assurer une intégration harmonieuse et fonctionnelle des aménagements. Le présent mandat consiste à construire des structures viables, pérennes et sécuritaires dans le respect des milieux d'insertion. Concrètement, les travaux consistent essentiellement au démantèlement des structures existantes et à leur reconstruction complète en offrant une expérience bonifiée.

Le SGPVMR (Service requérant et exécutant) coordonne le suivi et la surveillance des travaux de reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard.

Les structures du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard étant les plus endommagées, elles ont été identifiées comme la priorité d'intervention. Le présent dossier est donc le premier jalon du projet de reconstruction de structures dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies.

Étapes déjà autorisées

	Coût	Date de début	Date de fin
- Services professionnels pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers pour les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies	2 357 800,75 \$	Janvier 2015	Décembre 2018

Étapes à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
- Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard	Septembre 2016	Décembre 2017

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue
- Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies	janvier 2017	mars 2018

Le processus suivi dans le présent dossier est un appel d'offres public, ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges.

L'appel d'offres a débuté le 18 mai 2016 et s'est terminé 49 jours plus tard, soit le 6 juillet 2016. Les soumissions ont été ouvertes le 6 juillet 2016, à 14 h.

L'appel d'offres public a été publié dans le journal Le Devoir la première journée et sur le site Internet de la Ville et celui du SÉAO durant toute la période de l'appel d'offres.

Durant la période de l'appel d'offres, cinq addenda ont été émis. L'addenda no 1, émis le 7 juin 2016, apportait des précisions sur le cahier des charges et une demande d'équivalence. L'addenda no 2, émis le 16 juin 2016, spécifiait les caractéristiques des pieux vissés, des précisions sur le cahier des charges et sur la validité de la soumission. Aussi, trois demandes de report de la date d'ouverture des soumissions ont été déposées (l'ouverture initialement prévue le 22 juin 2016 a été reportée de 14 jours à la suite de la demande de soumissionnaires). L'addenda no 3, émis le 22 juin 2016, détaillait certains matériaux à utiliser. L'addenda no 4, émis le 27 juin 2016, expliquait la méthode possible pour effectuer les travaux. Finalement, l'addenda no 5, émis le 30 juin 2016, précisait les matériaux à utiliser et la méthode d'installation des pieux. Les informations transmises dans le cadre de ces addenda n'ont eu aucun impact sur les prix. Les cinq addenda ont été envoyés à tous les preneurs de documents d'appel d'offres dans les délais prescrits.

Selon les termes des clauses administratives particulières incluses au cahier des charges, les soumissions sont valides pour 150 jours suivant la date d'ouverture. Elles sont donc valides jusqu'au 3 décembre 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0592 - 18 décembre 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Groupe IBI-DAA inc. pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers dans les parcs-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies pour une somme maximale de 2 710 881,41 \$ taxes incluses - Appel d'offres public (14-13874) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser la cession du contrat de services professionnels accorder à Groupe IBI-DAA inc au cessionnaire Services intégrés Lemay et associés inc.

BC 980565 - 12 août 2014 - Travaux de réfection d'une section de la grande passerelle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard à Charpenterie traditionnelle Hamlet Ltée., Contrat 14-6714 - 9 688,94 \$ (taxes incluses)

BC 909410 - 18 novembre 2013 - Travaux de réfection de deux sections de la grande passerelle du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard à Charpenterie traditionnelle Hamlet Ltée., Contrat 13-6643 - 20 471,17 \$ (taxes incluses)

CE12 1617 - 16 octobre 2012 - Accorder au seul soumissionnaire, Charpenterie Traditionnelle Hamlet, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour le remplacement de sections de passerelles au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, Contrat 12-6426 - 52 894,00 \$ (taxes incluses)

BC 674876 - 5 octobre 2011 - Travaux de réparation et de remplacement d'une section de la passerelle de 24 pieds du parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - section située à l'entrée de la passerelle (côté chemin du bord du lac) à Charpenterie traditionnelle Hamlet Ltée., Contrat 11-674876 -11 221,61 \$ (taxes incluses)

CM04 0861 - 14 décembre 2004 - Adopter la Politique de protection et de mise en valeur

des milieux naturels et mandater le Service du développement culturel et de la qualité du milieu de vie pour coordonner son application et déposer au conseil municipal un rapport annuel faisant état de la mise en oeuvre de cette politique

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour la réalisation des travaux de reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard. Le projet inclut 11 structures distinctes et des aménagements connexes. Les travaux comprennent la démolition de deux grandes passerelles, de deux belvédères et de six passerelles basses, puis la reconstruction de deux grandes passerelles, de deux belvédères, d'une tour d'observation et de six passerelles basses. Les structures sont toutes situées au coeur d'un parc-nature constitué de marais et de milieux humides dans une forêt mature. Pour réaliser ce projet en tenant compte de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et de la Loi sur la qualité de l'environnement, le parc-nature sera fermé pour une année complète à partir du 29 août 2016.

Les aménagements projetés dans ce parc-nature d'envergure permettront de redonner et de bonifier ses qualités paysagères identitaires. La stratégie d'intervention privilégiée pour la reconstruction des structures repose sur une série de critères de design adaptés à l'ensemble du parc-nature. Réalisées sous la supervision du SGPVMR, les interventions projetées misent sur les plus hautes normes de qualité et de pérennité. En effet, les structures proposées auront une durée de vie de 50 ans. Dans ce même esprit, les travaux de reconstruction aux parcs-nature du Bois-de-Liesse et de la Pointe-aux-Prairies, à venir dans une étape ultérieure, sont attendus avec un niveau de précision et de raffinement similaire au présent dossier.

Travaux prévus lors de la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard :

- protection du milieu existant (arbres, végétations, marais, etc.), de végétaux le long de trois chemins d'accès;
- mise en place d'un chemin d'accès et d'un site d'entreposage temporaire;
- démolition de deux passerelles, de deux belvédères et de six passerelles en bois, qui bordent ou traversent des milieux humides;
- installation de batardeau, de barrière à sédiments, de clôture d'exclusion, de barrière à sédiments flottantes, de billots de bois flottants et de radeau à faune;
- installation de bases en béton, de pieux forés et de pieux vissés, de colonnes d'acier et de structures préfabriquées en acier galvanisé;
- installation de garde-corps préfabriqué en aluminium anodisé, de pontage de bois, de caillebotis en aluminium anodisé;
- réalisation de travaux de menuiserie (écrans, abris, appui-bras);
- transport et installation de bancs;
- travaux arboricoles (abattage, essouchage et élagage, etc.), de plantations de végétaux, de gazonnement et d'ensemencement hydraulique;
- réfection de sentier en poussière de pierre.

Le pourcentage de contingences inscrit au bordereau de soumission a été fixé à 15 % en raison des facteurs de risques associés aux accès difficiles en milieu naturel et à la complexité de la logistique de mise en oeuvre des travaux d'aménagement en milieu naturel sensible (milieux humides). Aussi, l'échéancier du projet, soumis à la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (certificat d'autorisation du MDDELCC) participe à rendre le contexte d'intervention plus difficile.

Les incidences représentent 3,5 % du montant total du contrat excluant les contingences, soit 284 767,25 \$, taxes incluses. Ce montant comprend des frais affectés au contrôle

qualitatif, à diverses expertises techniques, à la fourniture de mobilier et de matériaux, au suivi et à l'entretien des travaux de renaturalisation et de bonification environnementale pendant deux ans ainsi qu'à la gestion des impacts liés aux travaux.

Appel d'offres ouvert à tous les entrepreneurs répondant aux termes des clauses administratives incluses au cahier des charges, les documents ont été pris par un total de 23 entrepreneurs, sous-traitants, fournisseurs, associations et autres. De ce nombre, 22 preneurs sont des entrepreneurs généraux et deux d'entre eux ont déposé des soumissions conformes.

Les preneurs du cahier des charges sont :

A. Entrepreneurs généraux :

- 2633-2312 Québec inc. Aménagement Pavatech;
- Aménagement Côté Jardin inc.;
- Congeres inc.;
- Construction Genephi inc.;
- Construction Sojo inc.;
- Constructions BSL inc.;
- Cusson-Morin Construction inc.;
- Emcom inc.;
- Environnement routier NRJ inc.;
- Les Constructions Hydrospec inc.;
- Les Entreprises Michaudville inc.;
- Les Entreprises QMD inc.;
- Les Entreprises Ventec inc.;
- LV Construction;
- P.N.G. Projets d'aménagements inc.;
- Ramcor Construction inc.;
- Super Excavation inc.;
- Urbex construction inc.
- Aménagements Sud-Ouest;
- Terrassements Multi-Paysages;
- Constructions ConCreate Ltée;
- NMP Golf Construction inc.

B. Sous-traitants :

- s.o.

C. Associations et autres:

- Macogep inc.

JUSTIFICATION

Sur la totalité des 22 entrepreneurs généraux, preneurs du cahier des charges, deux ont déposé une soumission conforme. Cela représente 9 % des preneurs des documents d'appel d'offres ayant déposé une soumission et 91 % n'ayant pas déposé de soumission.

À la suite des vérifications auprès des preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission, les raisons évoquées sont, entre autres, les suivantes :

- manque de temps pour déposer la soumission;
- l'appel d'offres ne répond pas à leur compétence;
- carnet de commandes complet;
- complexité du projet.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Construction Généphi inc.	9 565 217,40 \$	1 434 782,60 \$	11 000 000 \$
Les Entreprises QMD inc.	13 656 960,45 \$	2 048 544,07 \$	15 705 504,52 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (Services intégrés Lemay et associés)	8 826 040,93 \$	1 323 906,14 \$	10 149 947,07 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			13 352 752,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			21,39 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			4 705 504,52 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			42,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			850 052,93 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			8,37 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			s.o.
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			s.o.

Les prix déposés par le plus bas soumissionnaire sont supérieurs de 8,37 % à l'estimation réalisée à l'externe (Lemay et associés). Aussi, cette estimation a été contre vérifiée par une firme spécialisée en estimation de coûts de travaux à la demande du SGPVMR (Macogep). La firme a procédé à son estimation dans les mêmes conditions et délais impartis aux preneurs du cahier des charges. La firme a déposé son estimation le 5 juillet 2016.

Estimations	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Dernière estimation réalisée à l'externe (Macogep)	7 786 462,28 \$	1 167 969,34 \$	8 954 431,62 \$
Dernière estimation réalisée à l'externe (Lemay et associés)	8 826 040,93 \$	1 323 906,14 \$	10 149 947,07 \$
Écart entre l'estimation externe (Macogep) et l'externe (Lemay et associés) (\$) (l'estimation externe (Macogep) - l'estimation externe (Lemay et associés))			- 1 195 515,45 \$
Écart entre l'estimation externe (Macogep) et l'externe (Lemay et associés) (%) ((l'estimation externe (Macogep) - l'estimation externe (Lemay et associés)) / l'estimation externe (Lemay et associés)) x 100			-12 %

Cependant, le montant de l'estimation, réalisée à l'externe par la firme Services intégrés

Lemay et associés inc., est conservée comme étant la dernière estimation réalisée. L'écart entre le montant de l'estimation, réalisée à l'externe par la firme Services intégrés Lemay et associés inc., et de l'estimation réalisée à l'externe par la firme Macogep inc., est de 12 %.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat dont la valeur est supérieure à 10 M\$.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie des listes des entreprises à licences restreintes. Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret du 23 octobre 2013 (chapitre V2 de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1). L'adjudicataire recommandé a reçu confirmation de son accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 3 octobre 2014. Son numéro d'identifiant AMF est le 3000244664. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 11 284 767,25 \$, taxes, contingences et incidences incluses, sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 10 304 496,64 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # RCG 15-076 – « Réaménagement du réseau des grands parcs » du SGPVMR.

Le solde, soit 115 000 \$, correspondant aux frais d'entretien général des 11 nouvelles structures pour les prochaines années, sera assumé par le budget de fonctionnement du SGPVMR. Pour ce faire, un ajustement budgétaire à hauteur de 115 000 \$ est requis pour une dépense annuelle et récurrente à compter de l'exercice 2018.

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les parcs-nature constituent l'une des composantes significatives du patrimoine paysager et naturel de Montréal. La reconstruction des belvédères, des passerelles et des sentiers s'inscrit dans une démarche globale dont les principes de base sont liés au développement durable. L'apport positif sur l'ambiance et la sécurité des secteurs contribue à l'amélioration de la qualité de vie par la protection du patrimoine naturel, par sa mise en valeur des écosystèmes et par sa diffusion.

Les travaux de reconstruction permettront d'assurer la pérennité des équipements, d'améliorer la protection du patrimoine paysager et naturel, de mettre en valeur les écosystèmes existants et de réduire les matériaux résiduels des réparations récurrentes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans interventions, la dégradation des installations existantes se poursuivra, contribuant à l'augmentation des coûts d'entretien et des travaux de réfection d'urgence. S'il y avait décalage de l'échéancier initialement prévu, certains secteurs entiers du parc-nature deviendraient inaccessibles par mesure de sécurité et généreraient des impacts non négligeables auprès des citoyens. Les impacts d'un report risquent de priver les utilisateurs encore plus longtemps de la fréquentation des secteurs les plus prisés du parc-nature et, particulièrement, des marais, réels sanctuaires d'oiseaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : 3 août 2016
Commission permanente sur l'examen des contrats : 10 août 2016
Comité exécutif : 17 août 2016
Conseil municipal : 22 août 2016
Octroi du contrat au conseil d'agglomération : 25 août 2016
Demande d'autorisation au MDDELCC : mai à août 2016
Début des travaux : 12 septembre 2016, conditionnel à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDELCC
Arrêt des travaux pour la période de nidification des oiseaux et de reproduction des amphibiens et reptiles : 1er avril au 31 août 2017
Reprise des travaux : 1er septembre 2017
Date visée pour la fin des travaux : 31 décembre 2017
Publication SÉAO : 31 décembre 2018 - libération du solde

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Karina CHAOU, L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève
Nike LANGEVIN, Service des communications
Guylaine PARR, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Patricia GUILBARD, Service des communications

Lecture :

Guylaine PARR, 14 juillet 2016
Patricia GUILBARD, 14 juillet 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-19

Sarah MUSTILLE
Architecte paysagiste

Mathieu DRAPEAU
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), je désigne M. Mathieu Drapeau, chef de section Gestion de projets, pour me remplacer jusqu'au 1er août 2016 dans l'exercice de mes fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement.

Tél : 514 872-9868
Télécop. :

Tél : 514 872-1461
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

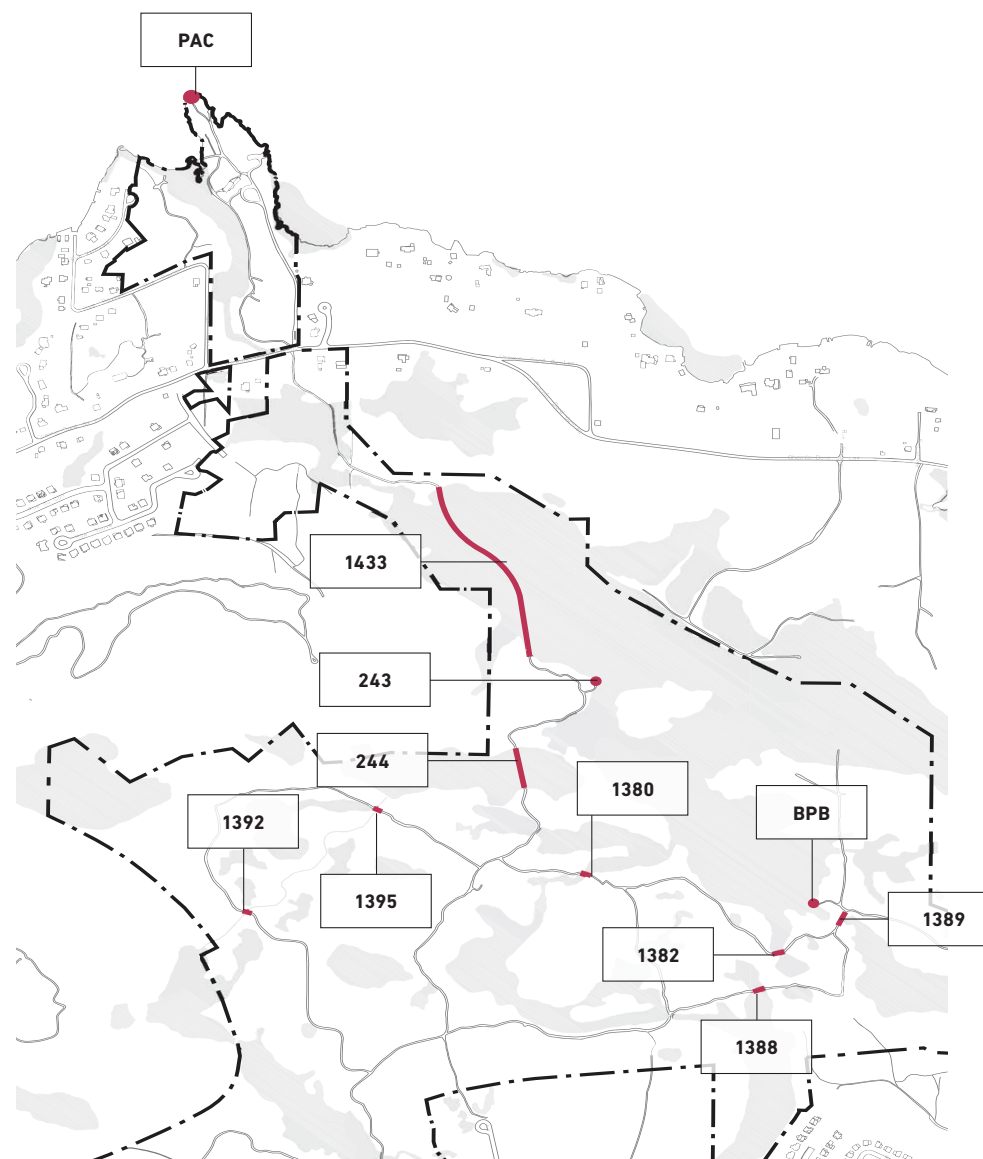
Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2016-07-19

1.3.2 PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD ANALYSE DES CARACTÉRISTIQUES DES SITES

PLAN DE LOCALISATION DES OUVRAGES À RECONSTRUIRE

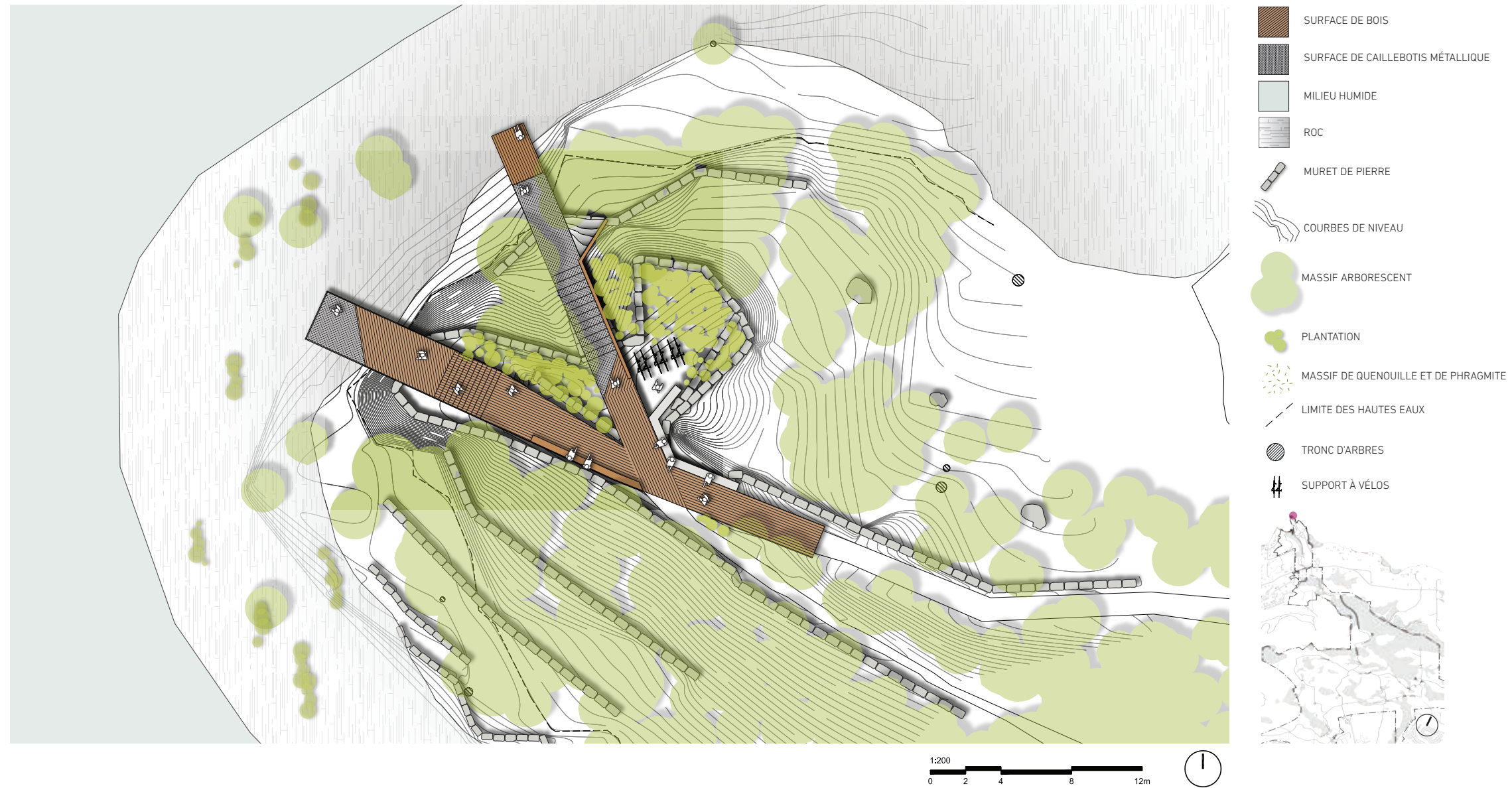
PAC	Belvédère de la Pointe-aux-Carières
1433	La grande passerelle
244	La moyenne passerelle
243	Belvédère du Grand-Héron
BPB	Belvédère du Petit Butor
1389	Passerelle du Petit Butor
1380	Passerelle basse
1382	Passerelle basse
1388	Passerelle basse
1392	Passerelle basse
1395	Passerelle basse



3.2 PRÉSENTATION DES STRUCTURES

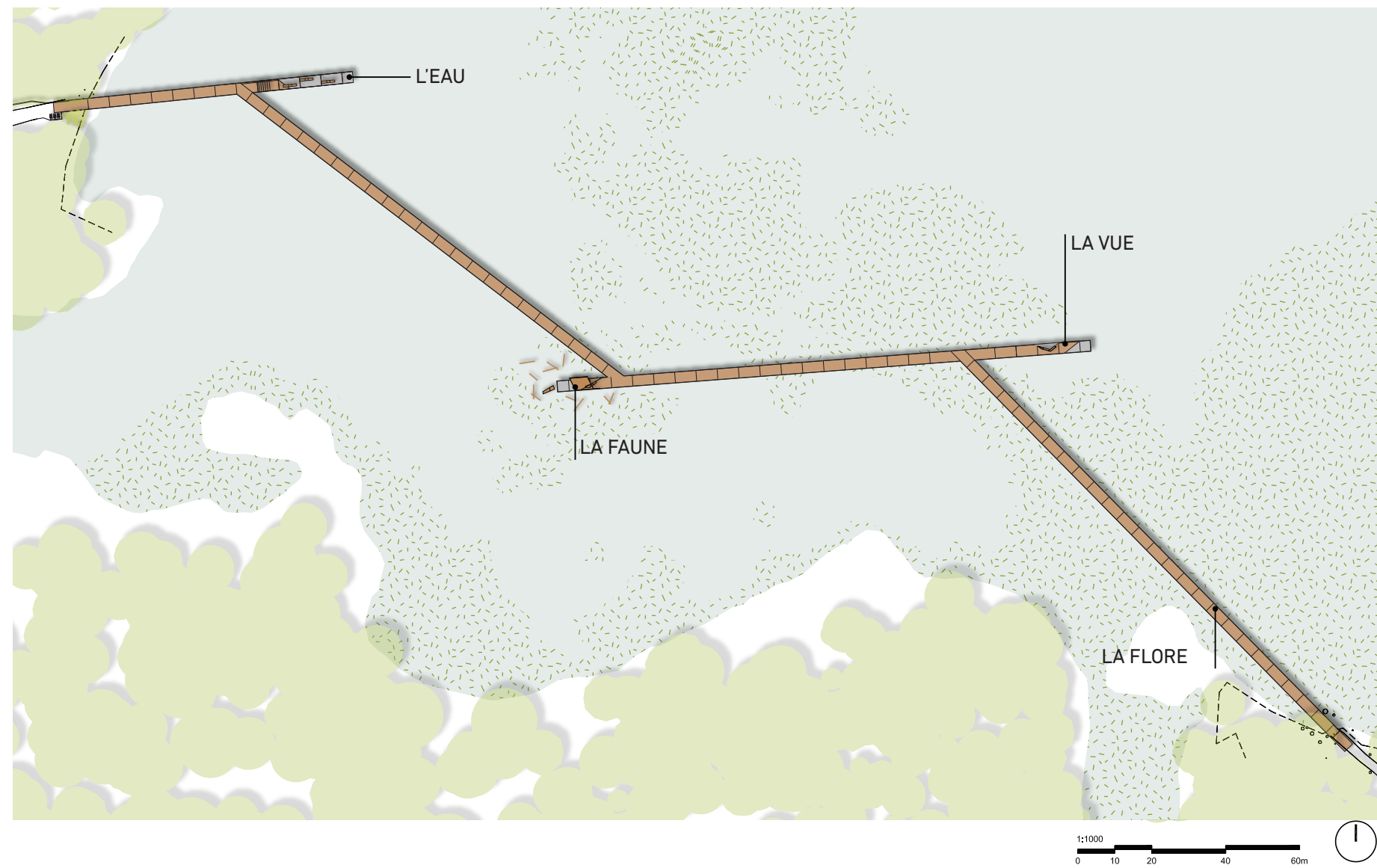
3.2.1 PARC-NATURE DU BOIS-DE-L'ÎLE-BIZARD

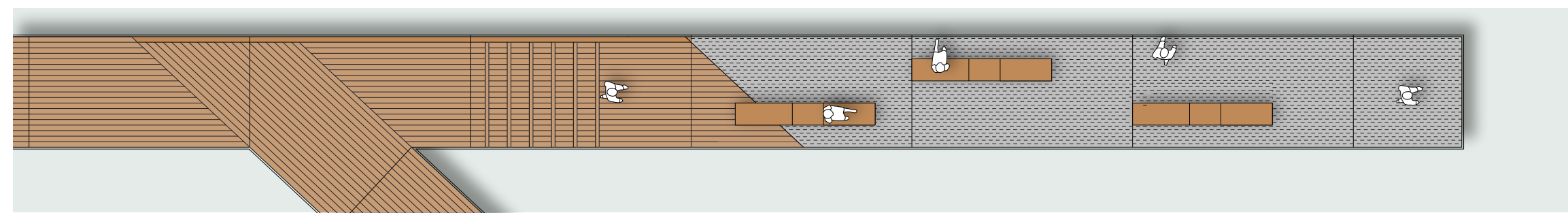
Le belvédère de la Pointe-aux-Carrières - PAC



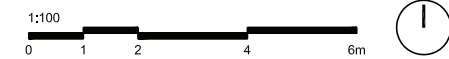


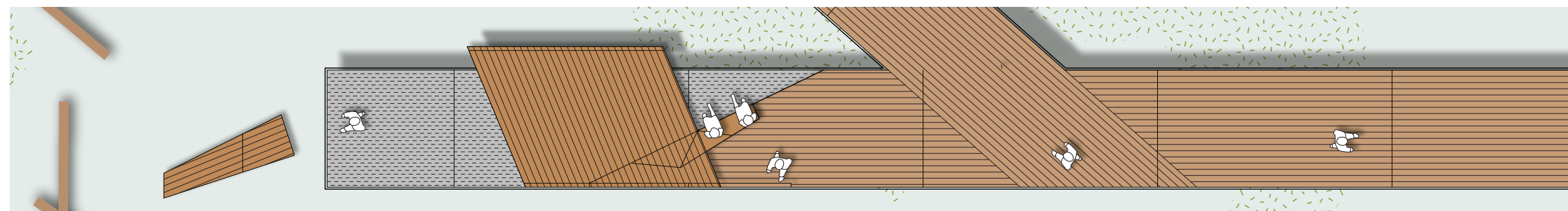
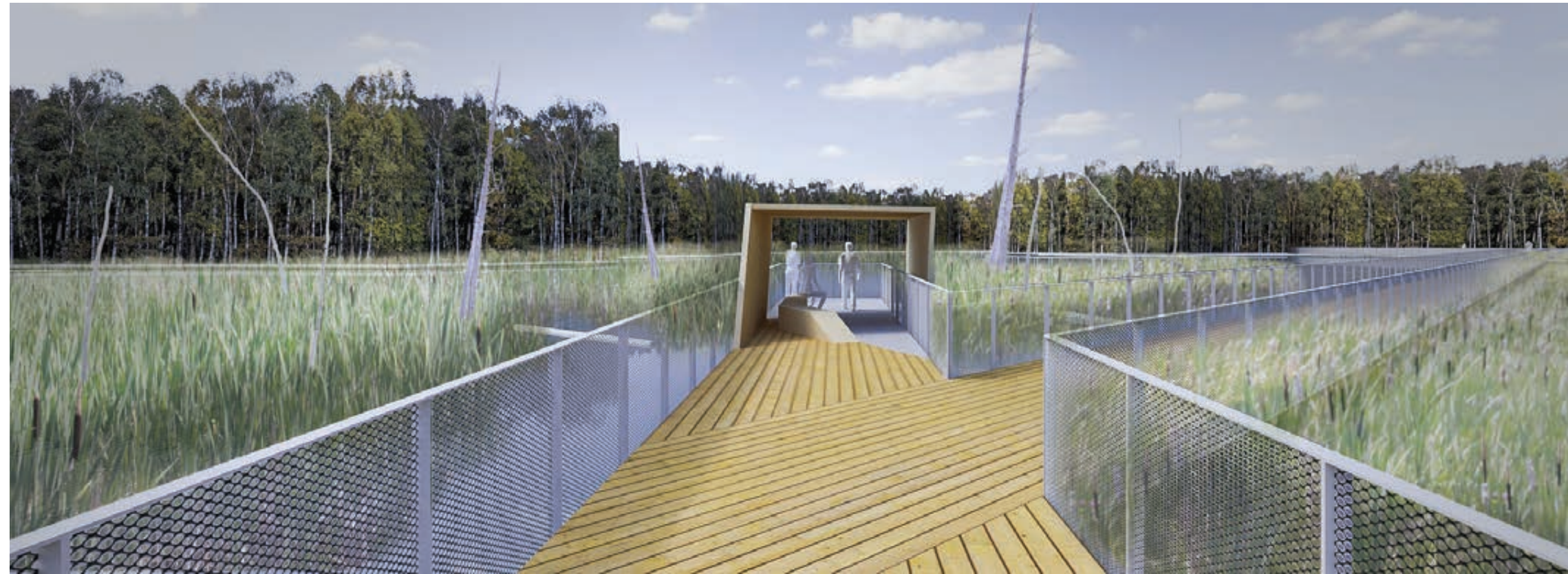
La grande passerelle -1433
 Nom proposé: La passerelle du grand marais



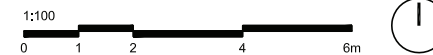


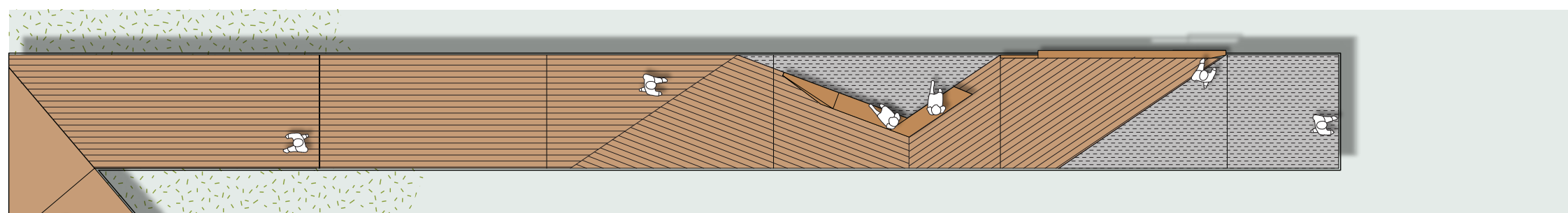
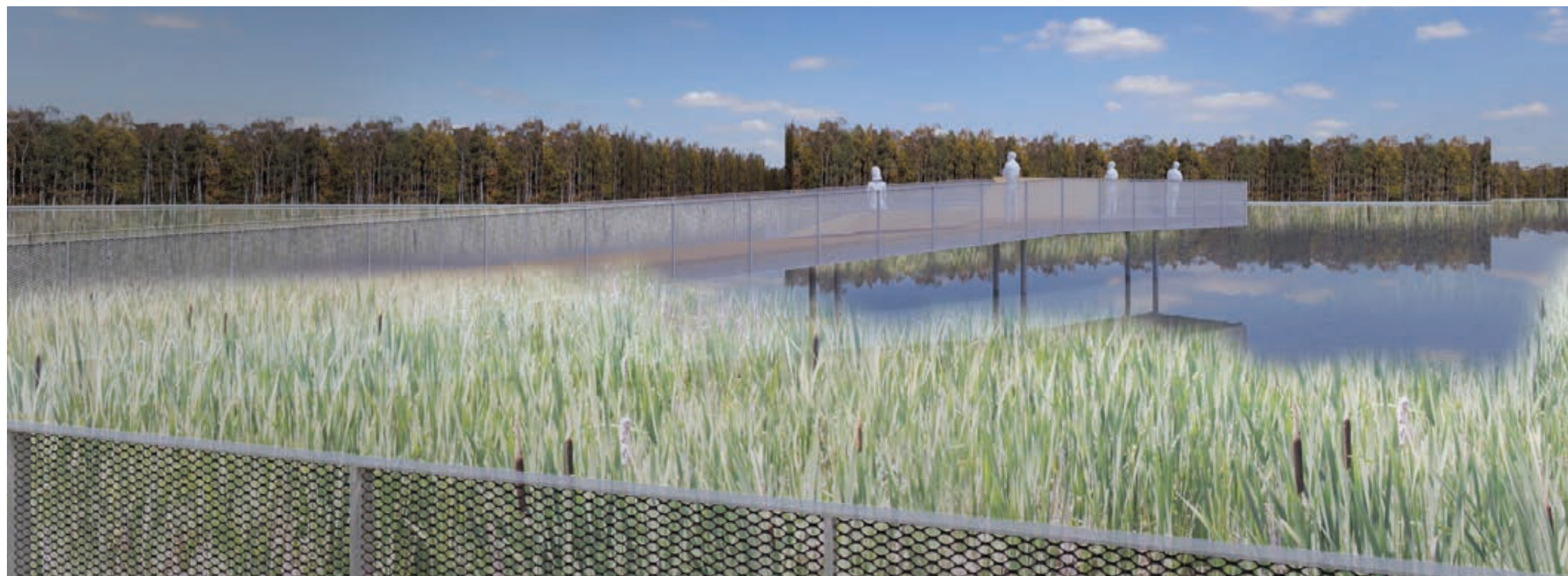
L'EAU





LA FAUNE



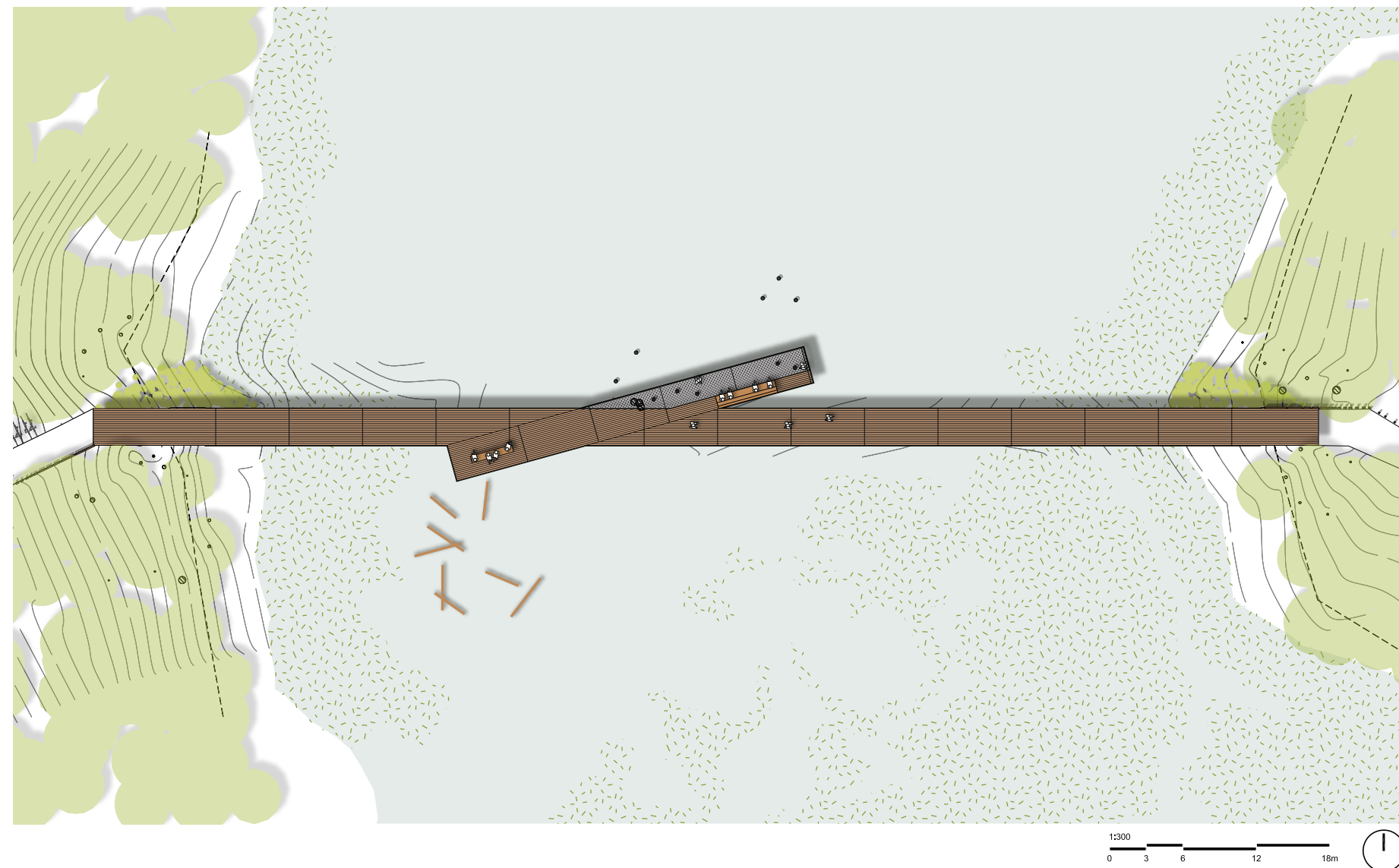





LA VUE



La moyenne passerelle -244

Nom proposé: La passerelle du petit marais



-  SURFACE DE BOIS
-  SURFACE DE CAILLEBOTIS MÉTALLIQUE
-  MILIEU HUMIDE
-  COURBES DE NIVEAU
-  MASSIF ARBORESCENT
-  PLANTATION
-  MASSIF DE QUENOUILLE ET DE PHRAGMITE
-  LIMITE DES HAUTES EAUX
-  TRONC D'ARBRES
-  SUPPORT À VÉLOS
-  TOTEM
-  BILLOT DE BOIS

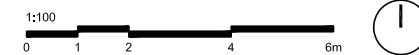




Le belvédère du Grand Héron - 243



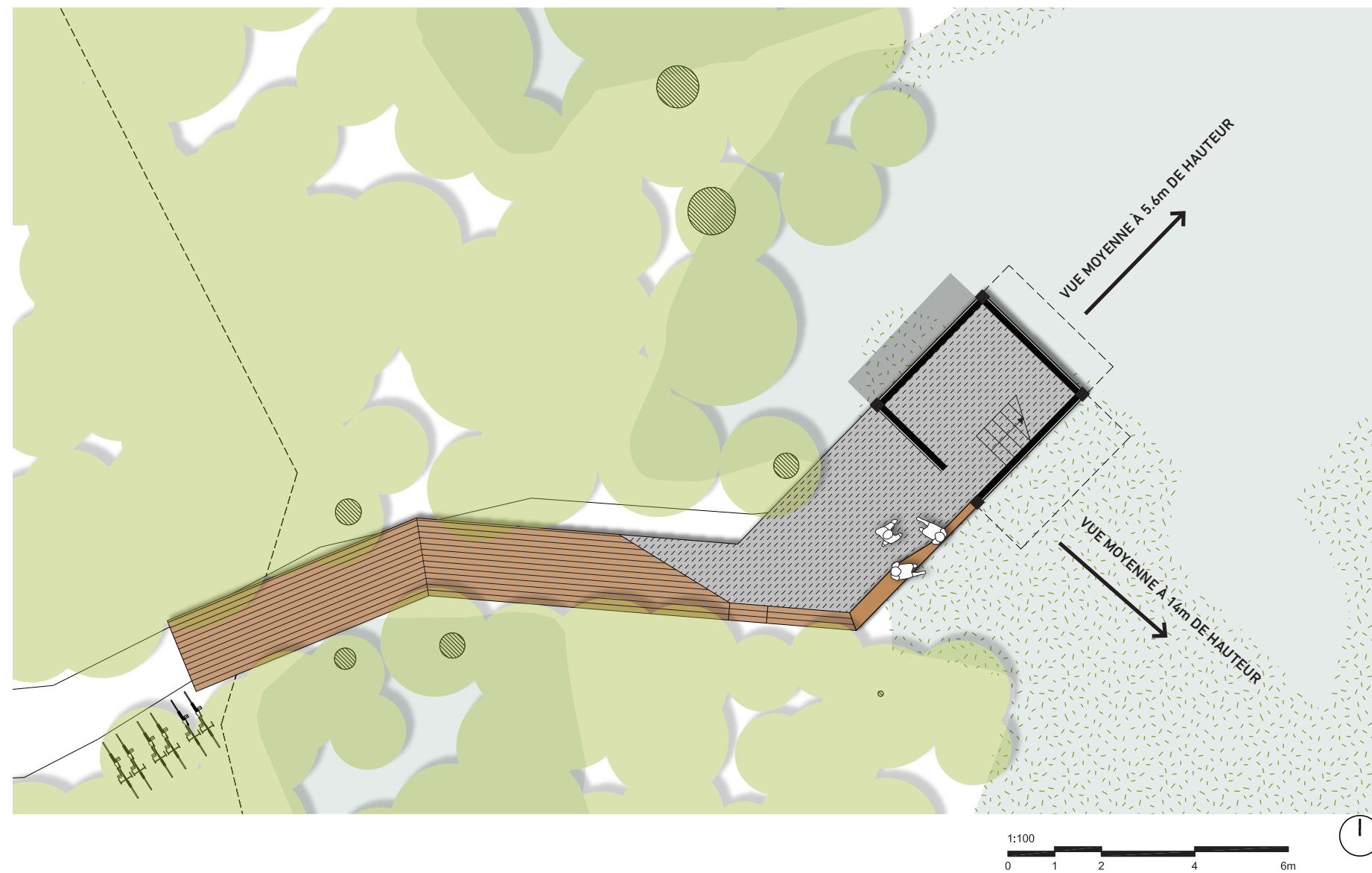
-  SURFACE DE BOIS
-  SURFACE DE CAILLEBOTIS MÉTALLIQUE
-  MILIEU HUMIDE
-  COURBES DE NIVEAU
-  MASSIF ARBORESCENT
-  PLANTATION
-  MASSIF DE QUENOUILLE ET DE PHRAGMITE
-  LIMITE DES HAUTES EAUX
-  TRONC D'ARBRES
-  SUPPORT À VÉLOS
-  HAMAC





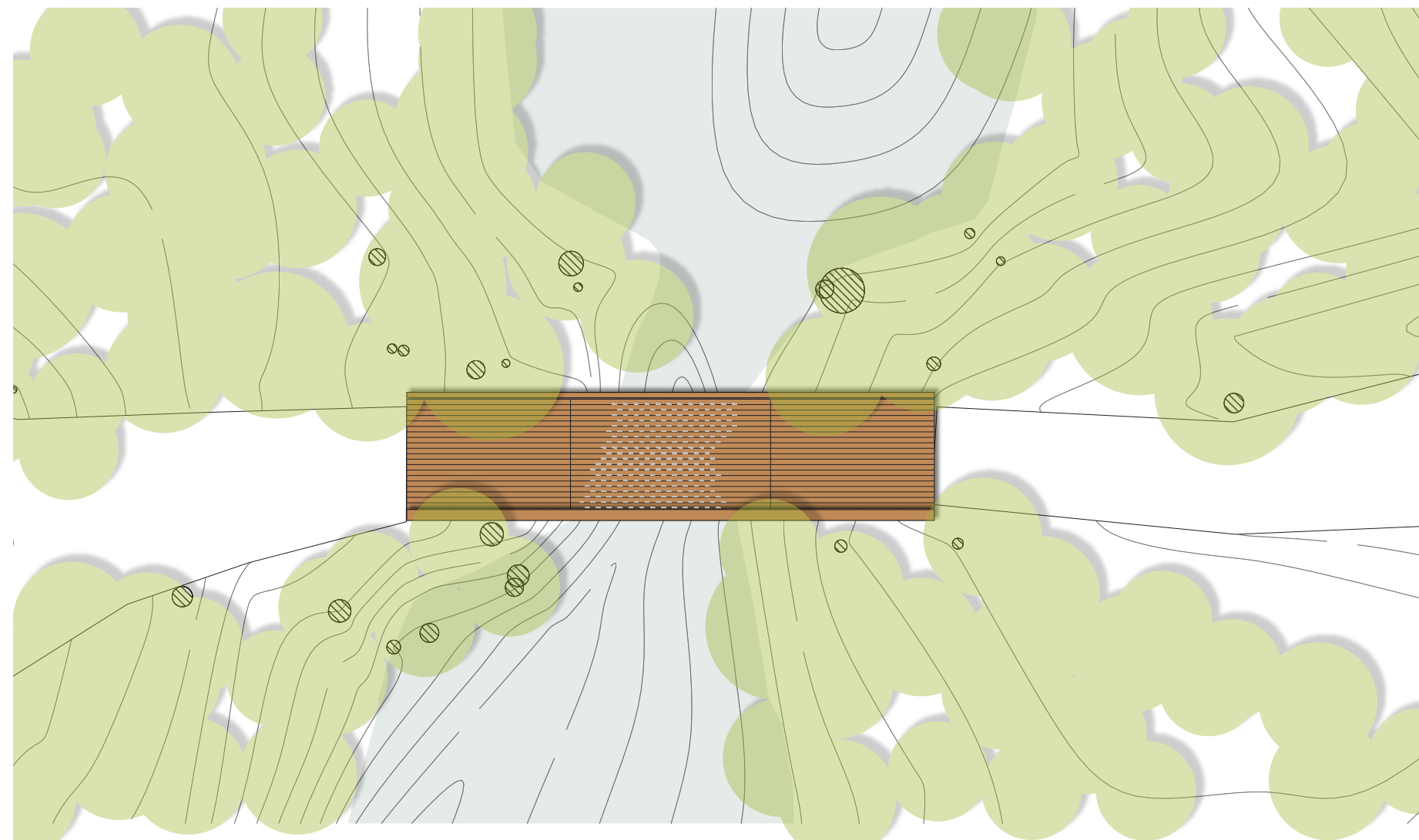
Le belvédère du Petit Butor - BPB

Nom proposé: L'observatoire du Petit Blongios





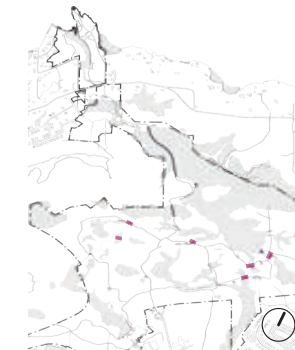
Les passerelles basses - 1389, 1390, 1382, 1388, 1392, 1395



Passerelle du Petit Butor 1389

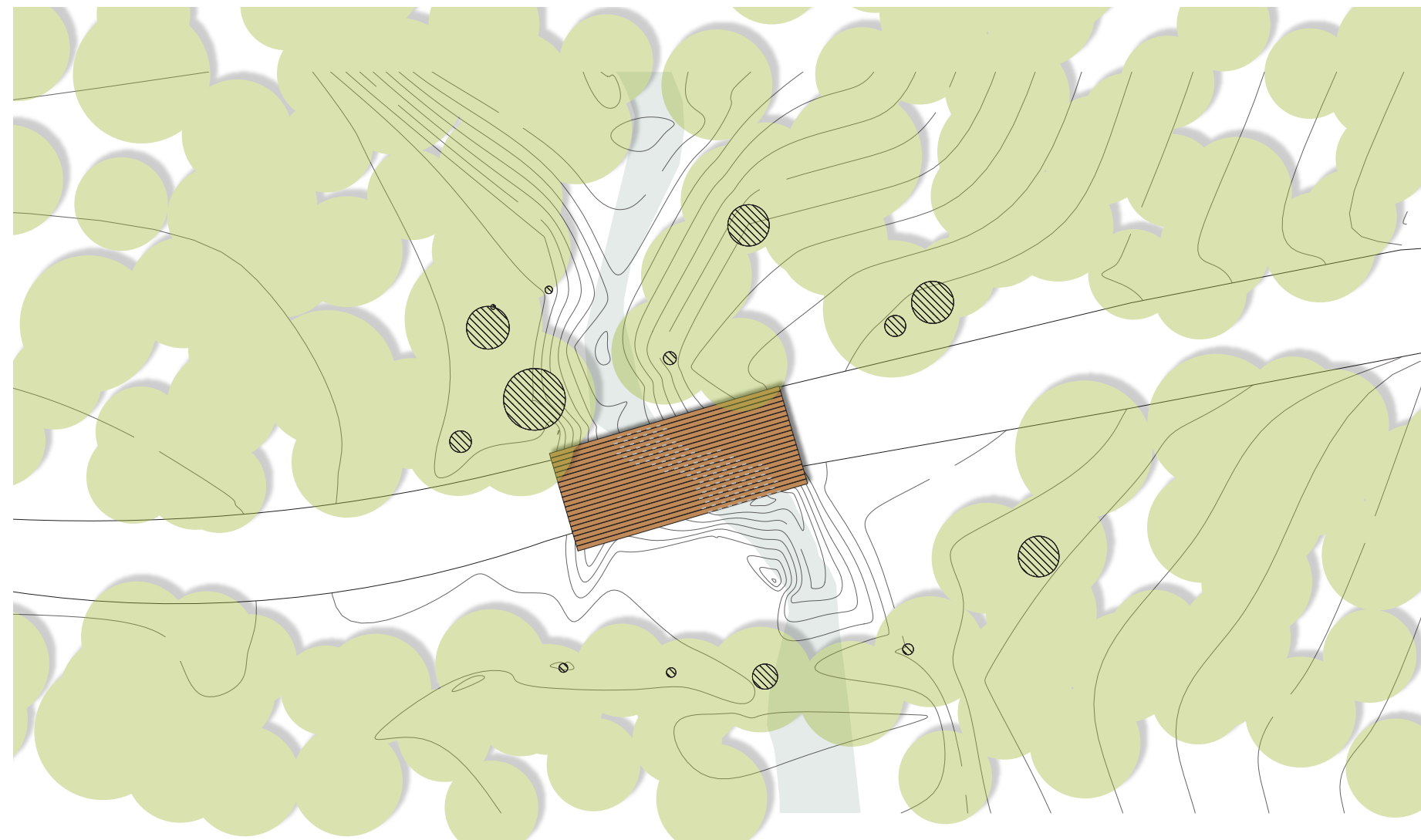


-  SURFACE DE BOIS
-  SURFACE DE CAILLEBOTIS MÉTALLIQUE
-  MILIEU HUMIDE
-  INSERTION MÉTALLIQUE
-  COURBES DE NIVEAU
-  MASSIF ARBORESCENT
-  PLANTATION
-  MASSIF DE QUENOUILLE ET DE PHRAGMITE
-  LIMITE DES HAUTES EAUX
-  TRONC D'ARBRES
-  SUPPORT À VÉLOS





Les passerelles basses - 1389, 1390, 1382, 1388, 1392, 1395



Passerelle basse 1395





L'insertion métallique aux passerelles basses souligne la présence du cours d'eau sous les structures et son miroitement représente le scintillement du soleil sur la surface de l'eau. Cette intervention sera appliquée et adaptée à l'ensemble des passerelles basses présentes à tous les parcs-nature.

Le 3 octobre 2014

CONSTRUCTION GENEPHI INC.
A/S MONSIEUR DANIEL LEFEBVRE
15, DU COMTE
SAINT-SAUVEUR (QC) J0R 1R4

N° de décision : 2014-CPSM-1051603
N° de client : 3000244664

Objet : Autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public

Monsieur,

Par la présente, l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) accorde à l'entreprise ci-haut mentionnée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. C-65.1 (la LCOP). CONSTRUCTION GENEPHI INC. est donc inscrite au registre des entreprises autorisées tenu par l'Autorité.

Cette autorisation est valide pour une durée de trois ans, soit jusqu'au **2 octobre 2017** et ce, sous réserve de l'émission d'une décision prononçant la suspension ou la révocation de cette autorisation en application de la LCOP.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la LCOP et sa réglementation prévoient que vous avez l'obligation d'informer l'Autorité de toute modification aux renseignements transmis lors de la demande d'autorisation.

Pour de plus amples informations sur vos obligations ou pour consulter le registre des entreprises autorisées, veuillez-vous référer à la section « Contrats publics » du site web de l'Autorité au www.lautorite.qc.ca.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis Letellier
Directeur des contrats publics et des entreprises de services monétaires

Québec
Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Québec (Québec) G-1V 5C1
Téléphone : 418 525-0337
Télécopieur : 418 525-9512
Numéro sans frais : 1 877 525-0337

www.lautorite.qc.ca

Montréal
800, square-Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) HAZ 1G2
Téléphone : 514 396-0337
Télécopieur : 514 873-3090

Dossier # : 1166316014

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,
Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets

Objet :

Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6853) - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$, au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



Virement crédit - GDD 1166316014.xls

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Ibtissam ABDELLAOUI
Préposée au budget
Tél : 514 872 1155

Co-auteur
Jean-François Rondou
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
(514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-19

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5559

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 25 août 2016

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE166316014**

**Accorder un contrat à Construction Généphi inc.,
pour la reconstruction de belvédères, de passerelles
et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard -
Dépense totale de 11 284 767,25 \$, taxes incluses -
Appel d'offres public (16-6853) - (2 soumissionnaires)
et autoriser un ajustement budgétaire annuel et
récurrent de 115 000 \$, au budget de fonctionnement
du Service des grands parcs, du verdissement et du
Mont-Royal.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE166316014

Accorder un contrat à Construction Généphi inc., pour la reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 11 284 767,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (16-6853) - (2 soumissionnaires) et autoriser un ajustement budgétaire annuel et récurrent de 115 000 \$, au budget de fonctionnement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal

À sa séance du 3 août 2016, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 10 août 2016, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont bien compris que la dernière estimation avait été réalisée par une firme externe déjà associée à la préparation des plans et devis pour ce contrat.

Les membres ont par ailleurs manifesté un certain étonnement quant à l'absence de critères de qualification des entrepreneurs dans le document d'appel d'offres. Pour plusieurs membres de la Commission, il s'agit de travaux très particuliers et bien différents des travaux habituellement réalisés par des entrepreneurs généraux. On ne travaille pas dans des milieux humides comme on le fait pour des travaux sur rue. Des critères de qualification auraient pu offrir la garantie d'adjuger le contrat à une entreprise ayant une expérience certaine dans ce domaine.

Enfin, les membres ont exprimé leur malaise de constater que la même entreprise, dont la compétence n'est pas ici remise en cause, a réalisé les inventaires préalables et préparé les plans et devis. Pour la Commission, cette situation est inconfortable car elle pourrait peut-être faire en sorte de placer l'entreprise en conflit d'intérêt. Pour la Commission, cela n'est pas de nature à refuser de constater la conformité du processus dans ce dossier, mais il conviendrait d'éviter des situations semblables dans les prochains contrats de même nature.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE166316014 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation d'amélioration des processus

Considérant que, pour le présent contrat, la même entreprise a réalisé les inventaires préalables et produit les plans et devis;

Considérant que cette situation présente un certain potentiel de conflit d'intérêt;

La Commission recommande au Service de s'assurer, dans l'octroi des prochains contrats de même nature, de modifier ses façons de faire pour éviter que la même firme réalise à la fois les inventaires préalables et les plans et devis.



(1)

Dossier # : 1160093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016

Il est recommandé :

1. d'effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelles maximale de 1 300 000 \$ à la STM pour l'exercice financier 2016. Le versement de cette contribution municipale additionnelle est conditionnelle à l'adoption par la Ville ainsi que le conseil d'administration de la STM d'une entente de réalisation et de financement des travaux de réaménagement de l'édicule Cabot de la station de métro Atwater à l'automne 2016.
2. D'autoriser un virement budgétaire de 1 300 000 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration de compétence d'agglomération vers le chapitre corporatif des contributions à la STM.
3. d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir opéré le virement budgétaire requis.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 11:06

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160093002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016

CONTENU

CONTEXTE

L'édicule de métro Atwater occupe un emplacement stratégique dans le square Cabot au coin des rues Sainte-Catherine Ouest et Atwater. Par son implantation et sa taille, l'édicule crée une barrière visuelle entre l'intersection et le reste du square contribuant ainsi au sentiment d'insécurité dans le square. De plus, les espaces intérieurs de l'édicule permettent la tenue d'activités illicites et d'incivilités contribuant au sentiment d'inconfort ou d'insécurité dans l'édicule, les escaliers et le tunnel qui y mène.

L'édicule Cabot de la station de métro Atwater constitue un enjeu de sécurité publique pour le secteur. À cet effet, les statistiques du poste de quartier 12 (SPVM) sont explicites. Elles indiquent que l'édicule Atwater situé au square Cabot est un lieu hautement problématique en termes de sécurité publique. En effet, 65 événements avaient été recensés en novembre dernier pour l'année 2013, 76 ont été recensés en 2012 et 44 en 2011. Ces événements incluent notamment des agressions armées, des voies de faits et des vols.

Les deux ailes (aires d'attente) ajoutées en 1995 à l'édicule sont particulièrement problématiques pour la sécurité publique. Non seulement elles créent des écrans visuels entre les rues avoisinantes et le square rendant la patrouille du square difficile, mais, de plus, elles offrent un lieu à l'abri des intempéries et des regards pour les activités illicites, telles que la vente de drogue. Pour ces raisons, la Ville et le SPVM demandent que l'aménagement de l'édicule soit revu. Cette demande vise la réduction de l'emprise de l'édicule et l'ajout du maximum de transparence dans le traitement des parois extérieures et intérieures de l'édicule.

Ce projet s'inscrit dans la foulée des travaux réalisés et à venir dans le secteur du square Cabot. Ceux-ci incluent sans s'y limiter le réaménagement du square lui-même et du trottoir nord de la rue Ste-Catherine, la construction d'un projet de condos au coin des rues Ste-Catherine et Lambert-Closse, la rénovation et l'agrandissement de l'église pentacostale située au coin Lambert-Closse et Tupper et le réaménagement de l'îlot de l'hôpital de Montréal pour enfants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0730 - 10 décembre 2015 - Adoption du budget de 2016 de la Société de transport de Montréal
CG15 0661 - 19 novembre 2015 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal
CG14 0550 - 12 décembre 2014 - Adoption du budget 2015 de la Société de transport de Montréal
CG14 0487 - 14 novembre 2014 - Approbation du programme triennal d'immobilisations 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal
CG14 0089 - 27 février 2014 - Paiement d'une contribution municipale additionnelle de 16 M\$ à la Société de transport de Montréal pour l'exercice financier 2013
CG14 0046 - 20 février 2014 - Adoption du budget 2014 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016 de la Société de transport de Montréal
CG12 0450 - 13 décembre 2012 - Adoption du budget 2013 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015 de la Société de transport de Montréal
CG11 0410 - 16 décembre 2011 - Adoption du budget 2012 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Société de transport de Montréal
CG10 0473 - 17 décembre 2010 - Adoption du budget 2011 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2011-2012-2013 de la Société de transport de Montréal
CG10 0108 - 25 mars 2010 - Contribution additionnelle à la STM en 2009
CG10 0022 - 26 janvier 2010 - Adoption du budget 2010 et approbation du programme triennal d'immobilisations 2010-2011-2012 de la Société de transport de Montréal
CG08 0613 - 11 décembre 2008 - Adoption du budget 2009 et du PTI 2009-2010-2011 de la Société de transport de Montréal
CG08 0600 - 27 novembre 2008 - Contribution additionnelle à la STM en 2008
CG07 0468 - 13 décembre 2007 - Adoption du budget 2008 et du PTI 2008-2009-2010 de la Société de transport de Montréal
CG07 0509 - 20 décembre 2007 - Comblement des déficits cumulés au 31 décembre 2006 et du déficit anticipé 2007 de la Société de transport de Montréal

DESCRIPTION

Une contribution financière municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ sera versée à la STM afin de réaliser les travaux suivants à l'édicule Cabot de la station de métro Atwater:

- Élimination des agrandissements triangulaires ajoutés dans les années 1990;
- Reconstruction de la dalle et des murs de fondation;
- Remplacement complet de l'enveloppe de l'édicule (toit et murs extérieurs);
- Réfection des finis de plancher et muraux;
- Réaménagement des locaux techniques;
- Nouvelle salle du personnel;
- Mise à niveau des équipements mécaniques et électriques;
- Nouvelle signalétique.

Tous les traitements de surface du square Cabot (trottoirs, sentiers, mobilier etc) qui seront endommagés lors des travaux seront reconstruits tel que l'existant. De plus, les nouvelles surfaces créées en raison de la réduction de l'emprise de l'édicule seront aménagées en conformité avec l'existant.

JUSTIFICATION

Le projet de réaménagement de l'édicule Cabot se fait à la demande de la Ville. Une contribution financière de la part de la Ville est donc requise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet de réaménagement de l'édicule Atwater sera financé conjointement par la Ville et la STM. La Ville contribuera 1,3 M\$ à la réalisation de ce projet (services professionnels et travaux) tandis que la STM contribuera 1,99 M\$ (services professionnels et travaux). La portion de la Ville se fera sous forme de paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016.

Le versement de cette contribution municipale additionnelle est conditionnelle à l'adoption par la Ville ainsi que le CA de la STM d'une entente de réalisation et de financement à l'automne 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de réaménagement de l'édicule Cabot de la station de métro Atwater permettra d'améliorer la sécurité de l'édicule et de ses abords en réduisant l'emprise au sol de l'édicule et en augmentant sa transparence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La STM et l'arrondissement de Ville-Marie mettront en place une stratégie de communication conjointe.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Études techniques

Juin 2016 : Présentation au CCU de l'arrondissement de Ville-Marie

Septembre 2016 : Adoption de l'entente de réalisation et de financement entre l'arrondissement de Ville-Marie et la STM

Bureau de projet infrastructures métro de la STM

Fin juin 2016 : Plans et devis finaux (100 %)

Septembre 2016 : Réouverture de l'édicule de Maisonneuve

Début août 2016 : Lancement de l'appel d'offres

Automne 2016 : Octroi du contrat des travaux par le CA de la STM

Automne 2016 : Début des travaux

Été 2017 : Fin des travaux

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie MAYES
Conseillère en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872 7571
Télécop. : 514 8727726

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-17

Louis-François MONET
Chef de division - Bureau de projets du centre
-ville

Tél : 514 872-3683
Télécop. : 514 872-7726

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Tél : 514 872-0100
Approuvé le : 2016-06-21

STATION ATWATER ÉDICULE CABOT

TRANSFERT DE DOSSIER AU BPIM

Sonia Vibert, directrice d'études, Études techniques

Extrait



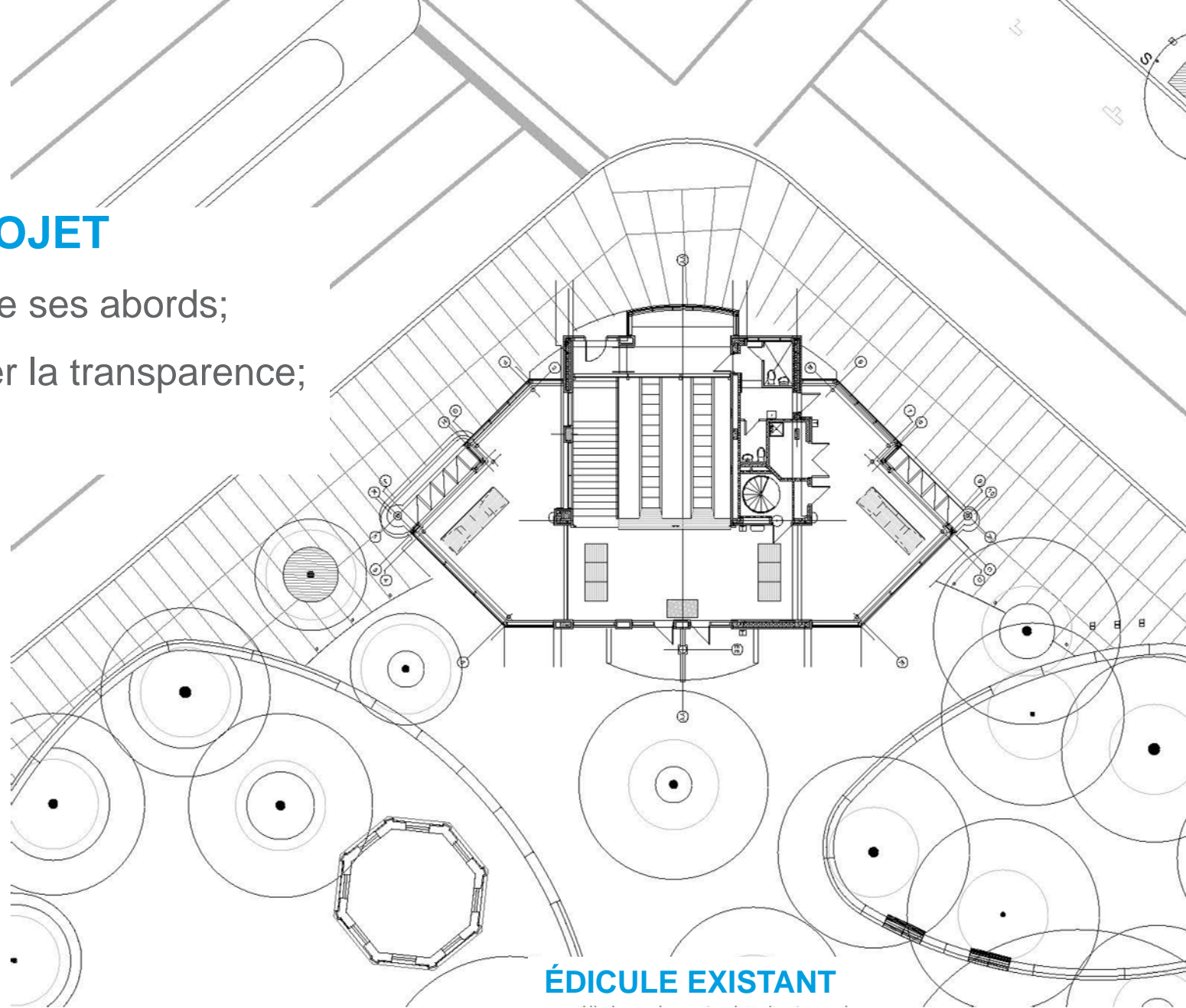
Ingénierie, Infrastructures et Projets majeurs – Études techniques

24 mai 2016

LE PROJET

OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROJET

- Améliorer la sécurité de l'édicule et de ses abords;
- Réduire l'emprise au sol et augmenter la transparence;
- Assurer le maintien des actifs.



ÉDICULE EXISTANT

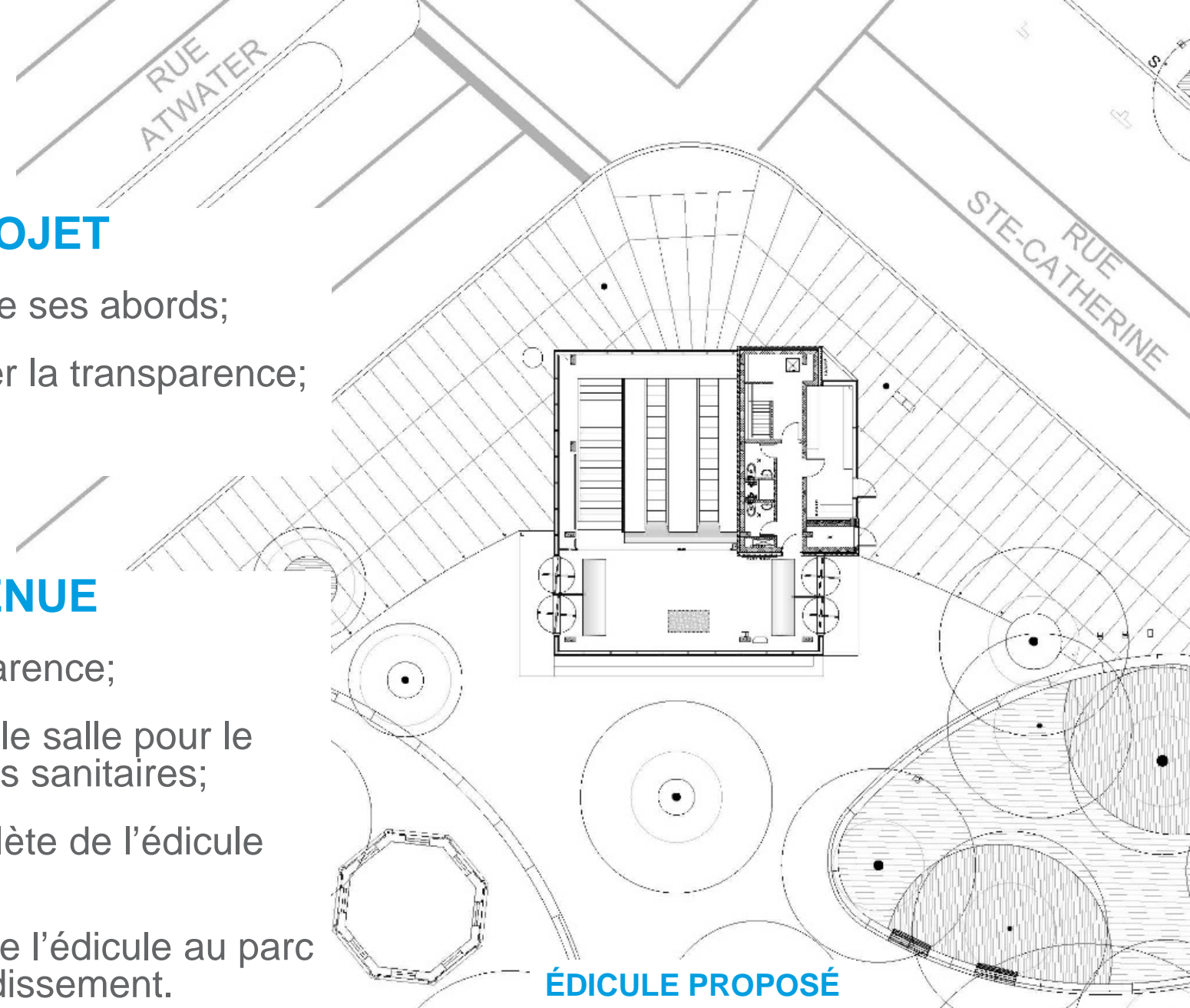
LE PROJET

OBJECTIFS PRINCIPAUX DU PROJET

- Améliorer la sécurité de l'édicule et de ses abords;
- Réduire l'emprise au sol et augmenter la transparence;
- Assurer le maintien des actifs.

AVANTAGES DE L'OPTION RETENUE

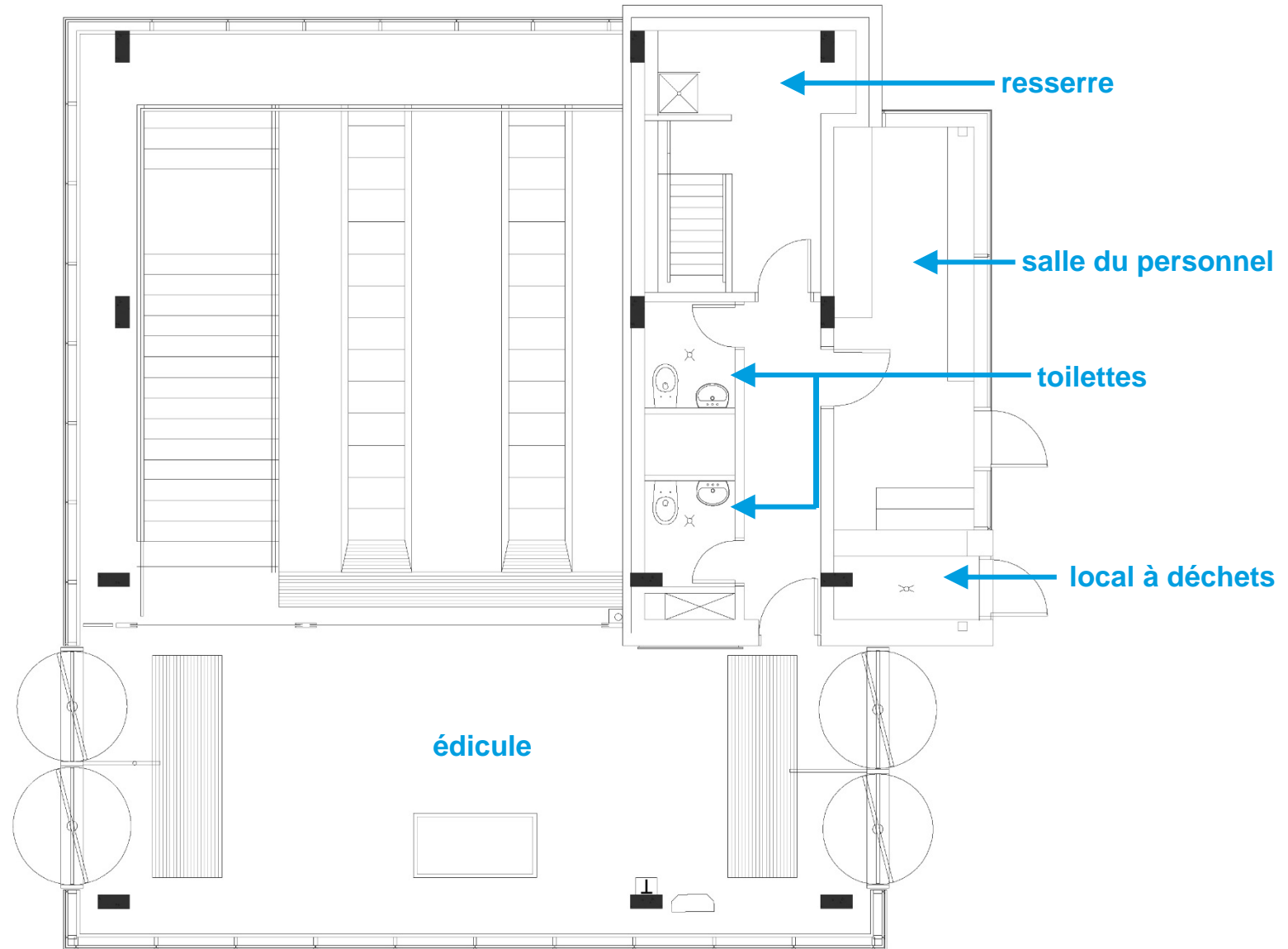
- **Sécurité** : maximisation de la transparence;
- **Mobilisation des employés** : nouvelle salle pour le personnel et locaux pour équipements sanitaires;
- **Maintien des actifs** : réfection complète de l'édicule construit en 1967;
- Permet l'**intégration harmonieuse** de l'édicule au parc nouvellement réaménagé par l'arrondissement.



ÉDICULE PROPOSÉ

LES TRAVAUX

- Élimination des sections triangulaires ajoutées dans les années 1990;
- Reconstruction de la dalle et des murs de fondation;
- Remplacement complet de l'enveloppe de l'édicule (toit et murs extérieurs);
- Réfection des finis de plancher et muraux;
- Réaménagement des locaux techniques;
- Nouvelle salle du personnel;
- Mise à niveau des équipements mécaniques et électriques;
- Nouvelle signalétique.



IMPACTS DE MISE EN ŒUVRE

- Travaux se déroulant en partie en période hivernale;
- Édicule fermé pour toute la durée des travaux;
- Relocalisation temporaire des chauffeurs dans un local à proximité (ou roulotte de chantier);
- Signalétique temporaire à mettre en place;
- Arrimage à effectuer avec l'arrondissement de Ville-Marie :
 - Circulation des autobus et des piétons durant les travaux;
 - Matériau de revêtement et ajustement des niveaux du sol à l'extérieur de l'édicule.

PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

ÉTUDES TECHNIQUES

- 16 juin 2016 _ Présentation au CCU de l'arrondissement de Ville-Marie
- septembre 2016 _ Adoption de l'entente de réalisation et de financement avec l'arrondissement de Ville-Marie (CA de la STM)

BUREAU DE PROJETS INFRASTRUCTURES MÉTRO

- 30 juin 2016 _ Plans et devis finaux (100 %)
- septembre 2016 _ Réouverture de l'édicule de Maisonneuve
- 5 août 2016 _ Lancement de l'appel d'offres
- 2 novembre 2016 _ Octroi du contrat des travaux par le CA de la STM
- novembre 2016 _ Début des travaux
- juillet 2017 _ Fin des travaux



vue de la rue Sainte-Catherine Ouest, direction ouest



vue de l'avenue Atwater, direction nord

N° de dossier :

1160093002

Nature du dossier :

Contribution financière

Vérification faite pour : REQ PGC**Fournisseur(s) :**

Nombre de fournisseurs pour ce dossier :

Aucun

Financement :

Financement corporatif

Montants annuels à prévoir : (Taxes incluses)

Commentaires:

Contribution municipale à la STM.

	Années antérieures	2016	2017	2018	2019	2020	Années ultérieures	Total
Montant		1 300 000,00 \$						1 300 000,00 \$

Dossier # : 1160093002

Unité administrative responsable : Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets

Objet : Effectuer le paiement d'une contribution municipale additionnelle maximale de 1,3 M\$ à la STM pour l'exercice financier 2016

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Ville-Marie -1160093002 - Contribution STM Dep Con.xlsx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Normand GRAVELINE
Conseiller budgétaire
Tél : 514-872-5900

Co-auteur:
Jacques P Tremblay
Agent comptable analyste
Direction du budget et de la planification
financière et fiscale
Tél.: 514-872-4146

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-23

Mélanie BEAUDOIN
Conseillère en planification budgétaire
Tél : 514 872-1054

Division : Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale



Dossier # : 1165175016

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre (4) derniers versements de soutien financier aux six (6) organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016.

Il est recommandé :

- d'accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,31 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre (4) derniers versements de soutien financier aux six (6) organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016;
- d'imputer ce virement conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-25 09:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165175016

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre (4) derniers versements de soutien financier aux six (6) organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'agglomération a approuvé, en 2015, l'octroi une contribution financière de 7 761 578 \$ aux six organismes PME MTL. Les fonds proviennent de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) intervenue entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (6 464 808 \$) et d'une contribution de la Ville (1 296 770 \$).

En 2015, des déboursés associés aux contributions financières à l'égard de ces organismes ont été effectués pour un montant de 5 049 307,69 \$. Au début de l'année 2016, quatre autres déboursés totalisant 2 712 270,28 \$ ont eu lieu.

Lors du processus de fin d'année financière 2015, les quatre derniers déboursés prévus en 2016 qui faisaient partie de l'entente 2015-2016 auraient dû être comptabilisés à titre de couru à payer relativement à l'exercice 2015, ce qui n'a pas été le cas.

Conséquemment, le surplus de l'exercice 2015 de l'agglomération comprend cette somme de 2 712 270,28 \$ qui n'a pas été reconnue comme dépense afférente à l'année 2015 et apparaît donc à titre de dépense en 2016. Cette situation entraîne une insuffisance budgétaire de ce même montant au chapitre des sommes prévues au budget 2016 du Service de développement économique (SDÉ) pour couvrir les contributions devant être versées comme suite aux nouvelles ententes de délégation 2016-2021 intervenues avec les six (6) organismes PME MTL et dont la contribution annuelle est de 7 761 578 \$ (montant approuvé par le conseil de l'agglomération à sa séance du 19 mai dernier).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0343 – 19 mai 2016 – Approuver une entente entre la Ville et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relative au Fonds de développement des territoires.

CG15 0700 – 26 novembre 2015 – Approuver les amendements à l'entente intervenue entre

la Ville et le Centre local de développement Centre-Ouest. Accorder un soutien financier total de 946 002,27\$ au CLD Centre-Ouest afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet d'amendement à cet effet.

CG15 0504 – 20 août 2015 – Approuver les amendements aux ententes intervenues entre la Ville et six (6) organismes de développement économique local (CG15 0274 et CG15 0420). Accorder un soutien financier total de 814 722,17 \$ au CLD Centre-Est afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 et approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0420 – 18 juin 2015 – Accorder un soutien financier total de 714 181,94 \$ à la Corporation de développement économique de LaSalle (CLD), afin d'assurer la continuité du service de développement économique local durant l'année 2015-2016 / Approuver le projet de convention à cet effet.

CG15 0274 – 30 avril 2015 – Approuver la répartition provisoire de l'enveloppe 2015-2016 dédiée aux centres locaux de développement provenant du Gouvernement du Québec et de la Ville / Accorder un soutien financier total de 6 931 197,79 \$ à six (6) organismes de développement économique local afin d'assurer la continuité de leurs services durant l'année 2015-2016, dans le cadre de la prolongation de l'entente de gestion 2012-2013 à 2014-2015 entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville / Approuver les projets de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Il est recommandé de transférer la somme de 2 712 270,28 \$ dans le budget des opérations du SDÉ afin d'assurer, en 2016, le paiement des contributions inscrites aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL.

Ces ententes de délégation ont pour objet de définir, entre autres, les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2016-2021 ainsi que les conditions et les modalités de réalisation.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à corriger cet état de fait et régulariser la situation budgétaire du SDÉ, ce qui permettra à la Ville et à l'Agglomération d'avoir les crédits requis aux fins du versement des contributions financières convenues et approuvées par les parties pour l'année financière 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau ci-après indique les montants correspondants aux quatre derniers versements de l'entente 2015-2016 effectués au cours des mois de janvier à avril 2016 totalisant la somme de 2 712 270,28 \$. Celle-ci comprend la contribution gouvernementale de 2 259 116,20 \$ (CR 105555) et celle de l'agglomération de Montréal au montant de 453 154,08 \$ (CR 105556).

Organismes	CR 105555	CR 105556	Total
PME MTL Est-de-l'Ile	288 428,11 \$	57 855,52 \$	346 283,63 \$
PME MTL Centre-Ville	644 417,68 \$	129 263,16 \$	773 680,84 \$
PME MTL Ouest-de-l'Ile	283 015,49 \$	56 769,84 \$	339 785,33 \$
PME MTL Centre-Est	387 772,56 \$	77 782,96 \$	465 555,52 \$
PME MTL Centre-Ouest	417 538,52 \$	83 753,68 \$	501 292,20 \$

Développement économique LaSalle	237 943,84 \$	47 728,92 \$	285 672,76 \$
Total	2 259 116,20 \$	453 154,08 \$	2 712 270,28 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Respecter les contributions financières prévues aux ententes de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et les six (6) organismes PME MTL.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

Tél : 514 872-4137

ENDOSSÉ PAR

Alain HOUDE
Directeur

Tél : 514 872-1908

Le : 2016-07-18

Télécop. : 514 872-6249

Télécop. :

Dossier # : 1165175016

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat
Objet :	Accorder un ajustement au budget des opérations 2016 du Service de développement économique au montant de 2 712 270,28 \$ en provenance du surplus de l'agglomération, pour couvrir les quatre (4) derniers versements de soutien financier aux six (6) organismes de développement local prévus à l'entente 2015-2016.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165175016 - PME MTL.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Christian DICAIRE
Preposé au budget
Tél : (514) 872-3752

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-22

Yves COURCHESNE
Directeur de service - finances et trésorier
Tél : 514 872-6630
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1163894006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (76 724 020.63\$)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (76 724 020.63\$)

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-22 10:04

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1163894006

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (76 724 020.63\$)

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences d'agglomération a été utilisée en totalité en 2015.
Le budget de 2016 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 76,7 M\$.

En 2016 des intérêts de 24 020.63\$ ont été calculés pour l'année 2015.

Ce dossier vise à faire un dernier paiement au comptant pour l'année 2016 avec le solde disponible, soit de 76 724 020.63\$

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0106 - le 27 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération (RCG14-007)
CG15 0738 Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération. (76,7 M\$)

DESCRIPTION

La réserve pour paiement au comptant s'élève actuellement à 76 724 020.63\$. L'utilisation complète de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt. (Voir tableau en pièce jointe)

JUSTIFICATION

Les sommes à financer dans ces règlements étant requises pour des termes de moins de 10 ans, et la ville n'ayant pas l'opportunité de réaliser facilement des emprunts pour ces termes, il est donc recommandé de financer ces sommes par paiement au comptant, en utilisant la réserve financière prévue à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière s'élève actuellement à 76 724 020.63\$.
Ce paiement au comptant de 76 724 020.63\$ permettra d'éviter un emprunt de 76 724 020.63\$. Les intérêts évités, pour la première année, sont estimés à 2,6 M\$ et globalement, sur toute la période, à 8,2 M\$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-13

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division des projets spéciaux et du suivi de l'endettement

Tél : 514 868-4416
Télécop. : 514 872-1855

Tél : 514-872-6529
Télécop. : 514 872-1855

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint
Tél : 514 872-3155
Approuvé le : 2016-07-13

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES
Tél : 514 872-6630
Approuvé le : 2016-07-13

Réduction du montant à financer par emprunt

Utilisation de la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations (règlement 14-010)

Conseil d'agglomération

No règlement	Portée	Montant financé	Terme
RCG 10-003	Acquis. équip. & services profes.	25 345 730,74	5
RCG 11-028	Acquisition equip et services professionnels informatique	22 022 506,18	5
RCG 11-029	Achat de véhicules et leurs équipements	16 936 296,13	5
RCG13-027	Acq. équip. et serv.prof.en informatique	12 419 487,58	5
Total conseil d'agglomération		76 724 020,63	

Dossier # : 1163894006

Unité administrative responsable :

Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement

Objet :

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (76 724 020.63\$)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Écriture GDD 1163894006 affectation réserve imm..pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier
Agent comptable analyste
Tél : 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-20

Michelle DE GRAND-MAISON
Conseillère en gestion des ressources financières - C/E

Tél : 514 872-7512

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1154360002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution modifiant le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ (RCG 15-091) afin de préciser la nature du financement visé, à savoir les travaux reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin

Il est recommandé :
D'adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public (RCG 15-091).

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-06-28 15:05

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 17 décembre 2015
Séance tenue le 17 décembre 2015

Résolution: CG15 0807

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructure du domaine public a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 novembre 2015 par sa résolution CE15 2087;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1154360002
/lc

Denis CODERRE

Maire

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Règlement RCG 15-091

Signée électroniquement le 18 décembre 2015

IDENTIFICATION**Dossier # :1154360002**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution modifiant le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ (RCG 15-091) afin de préciser la nature du financement visé, à savoir les travaux reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin

CONTENU**CONTEXTE**

L'objet du présent sommaire est d'adopter une résolution modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public (RCG 15-091)

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a demandé à la Ville de modifier le règlement d'emprunt RCG 15-091 afin d'en préciser l'objet.

À cet effet, le présent Sommaire – Addenda, qui modifie un règlement par résolution, est soumis aux autorités compétentes pour approbation.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VIERECK

Conseiller(ere) en aménagement
et
Julia Davies,
Conseillère en aménagement, chef d'équipe

514 872-7541 et 514 872-9513

Tél :

Télécop. : 514 872-0049

Dossier # : 1154360002

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division du développement résidentiel
Objet :	Adopter une résolution modifiant le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000 \$ (RCG 15-091) afin de préciser la nature du financement visé, à savoir les travaux reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin

SENS DE L'INTERVENTION

Avis favorable avec commentaires

COMMENTAIRES



ND - modification du règlement RCG 15-091(2).doc

Puisqu'il s'agit d'une modification d'un règlement par résolution, l'approbation du MAMOT n'est pas requise conformément aux dispositions de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes.

NUMÉRO DE CERTIFICAT (OU NOTE)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat

Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-11

Nicolas DUFRESNE
Avocat

Tél : 514-872-0128

Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT AUTORISANT UN
EMPRUNT DE 420 000\$ POUR LE FINANCEMENT DE TRAVAUX
D'INFRASTRUCTURES DU DOMAINE PUBLIC (RCG 15-091)**

Vu les articles 544 et 564 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Il est résolu :

1. De modifier le titre et l'article 1 du Règlement autorisant un emprunt de 420 000\$ pour le financement de travaux d'infrastructures du domaine public (RCG 15-091) par le remplacement des mots : « d'infrastructures du domaine public » par les mots : « reliés à la construction des ouvrages de contrôle des eaux usées sur le collecteur Marc-Aurèle-Fortin ».



Dossier # : 1160615002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville.

Il est recommandé :
d'accepter l'offre de service de l'arrondissement Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-26 16:17

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160615002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Programme de réfection routière (PRR)
Objet :	Accepter l'offre de services de l'arrondissement Ville-Marie, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, relativement à la conception, la coordination et la réalisation des travaux de réaménagement et de la reconstruction de la chaussée et des trottoirs dans différentes rues dans le secteur du centre ville.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du PTI 2016-2018, un budget de 82 M\$ a été prévu pour le programme de réfection des rues (PRR) artérielles pour l'année 2016. Ce programme a pour but d'atténuer la problématique de la dégradation des infrastructures routières et permet d'améliorer l'état global des actifs de la voirie.

En janvier 2015, suite à une modification de la définition du réseau artériel, celui-ci est passé de 24 % à 52 % du réseau routier municipal. Ainsi, la Ville a repris la responsabilité d'environ 1 200 km supplémentaires de rues qui étaient auparavant sous la responsabilité des arrondissements.

Dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de la rue et la fluidité des déplacements dans le secteur du centre ville de Montréal, l'arrondissement Ville-Marie propose de réaliser des interventions de réaménagement géométrique de la chaussée et de trottoirs dans certaines rues du centre ville qui font partie du réseau artériel. Les interventions proposées incluent principalement des élargissements de chaussées et de trottoirs dans différentes intersections ainsi que le verdissement et la bonification géométrique axée sur l'augmentation de la sécurité.

L'arrondissement Ville-Marie offre de prendre sous sa responsabilité, en vertu de l'article 85 de la Charte de la ville de Montréal, l'exécution des ces travaux de réaménagement et de réfection de chaussées et de trottoirs dans les rues identifiées dans la liste en pièce jointe et qui sont incluses au réseau artériel.

La Direction des transports recommande d'accepter l'offre de fourniture de services puisque la réalisation de ces travaux par l'arrondissement permettra d'améliorer la condition du réseau routier et la sécurité des usagers. Les réaménagements proposés, tel que l'élargissement par endroits de la chaussée et des trottoirs, permettront la modernisation et la bonification géométrique de plusieurs rues artérielles dans le secteur du centre-ville et s'inscrivent en complément des efforts de la Direction des transports pour améliorer le réseau routier artériel.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 16 240378 - 6 juillet 2016 - Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4), au Service des infrastructures de la voirie et des transports, de prendre en charge la réalisation des différents travaux de voirie sur le réseau artériel des rues du centre-ville de Montréal (*GDD no. 1165288004*).

CG 16 0351 - 19 mai 2016 - Adopter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, une résolution visant à déléguer au conseil de la ville, jusqu'au 31 décembre 2016, certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / abroger le paragraphe d) de la résolution CG15 0782.

CM 16 0612 - 17 mai 2016 - Adopter une résolution visant à accepter, jusqu'à 31 décembre 2016, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) / Abroger le paragraphe d) de la résolution CM15 1495.

CM 14 1272 - 16 décembre 2014 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) »; d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) ».

DESCRIPTION

Accepter l'offre du conseil de l'arrondissement Ville-Marie de réaliser, pour le bénéfice du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, des travaux de réaménagement de plusieurs intersections, de réfection de la chaussée et de trottoirs dans différents axes routiers localisés dans le secteur du centre ville et faisant partie du réseau artériel administratif de la Ville. Compte tenu des responsabilités et champs de compétence dévolus aux arrondissements, une résolution du Conseil municipal, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, est requise pour accepter l'offre de services de l'arrondissement Ville-Marie.

Le projet de réaménagement des intersections, d'élargissement de trottoirs et de réfection de la chaussée sera géré par les services techniques de l'arrondissement. Ces interventions soit en modifications géométriques et/ou réfection de chaussées et de trottoirs ont pour but d'améliorer la condition du réseau routier ainsi que d'accroître la sécurité des usagers et la fluidité des déplacements dans certains axes du centre ville.

La Direction des transports a déjà procédé à la validation des concepts de réaménagement proposés par l'arrondissement et a transmis ses commentaires. Cette validation ne relève aucunement l'arrondissement ou son mandataire de la responsabilité de la conception géométrique des aménagements et des plans signés et scellés produits.

JUSTIFICATION

Les travaux consistent au réaménagement géométrique et à la réfection de rues incluses au réseau artériel dans le secteur du centre ville, que l'arrondissement Ville-Marie offre de prendre en charge.

Comme les travaux seront exécutés dans des rues artérielles qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement Ville-Marie, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

La liste des rues faisant l'objet de l'offre de services de l'arrondissement est inscrite au dossier décisionnel 1165288004 - CA 16 240378. L'étendue de l'acceptation demandée au Conseil municipal se limite donc aux projets cités dans ladite liste.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux visant à améliorer le réseau routier artériel situé dans le secteur du centre ville, le coût des travaux et des services professionnels externes seront entièrement assumés par la ville centre. Les budgets requis à cet effet sont prévus au PTI 2016-2018 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet visé par le présent dossier permet l'amélioration de la sécurité des usagers, la préservation d'une bonne qualité de vie et de la vitalité économique de Montréal, contribuant ainsi à atteindre les objectifs d'une mobilité durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable est requise afin de permettre la réalisation du projet planifié par l'arrondissement dans les délais souhaités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Lancement de l'appel d'offres par l'arrondissement en juin - juillet 2016.
Réalisation des travaux en été - automne 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ikir KATI
Ingénieur - chef d'équipe

Tél : 514 872-6832
Télécop. : 514 872-4965

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Tél : 514 872-0407
Télécop. : 514-872-4965

Le : 2016-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-07-26

Liste des rues artérielles		
Rue	De	À
Panet	Viger	Notre-Dame
René-Lévesque	Berri	Papineau
Intersection des rues Berri et Viger		
Saint-Antoine	Notre-Dame	Saint-Hubert
Papineau	René-Lévesque	Viger
Notre-Dame	Panet	Saint-Antoine
Viger	Saint-Hubert	Berri
Saint-Hubert	Viger	Saint-Antoine
Viger	Papineau	Panet



Dossier # : 1154368008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	1) Attester de la conformité du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur; 2) S'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation; 3) S'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention; 4) S'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien; 5) S'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet; 6) Autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

Il est recommandé:

- 1) D'attester de la conformité du tracé du Sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur;
- 2) De s'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation;
- 3) De s'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention;
- 4) De s'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien;
- 5) De s'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet;

4) D'autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-28 14:33

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1154368008

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division des transports actifs et collectifs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau cyclable identifié au Plan de transport
Projet :	-
Objet :	1) Attester de la conformité du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur; 2) S'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation; 3) S'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention; 4) S'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien; 5) S'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet; 6) Autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) soutient l'objectif de favoriser la mobilité active en développant un réseau cyclable à l'échelle métropolitaine pour des fins récréatives et utilitaires. Pour y arriver, la Communauté a élaboré un Plan directeur d'un Réseau vélo métropolitain identifiant un réseau cyclable utilisable à des fins de transport, de loisir et de tourisme. Ce vaste réseau sera complété en misant sur la continuité et la connectivité de différents secteurs.

Le premier segment aménagé du réseau de vélo métropolitain sera le sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire. Soutenu financièrement par le gouvernement du Québec, son objectif consiste à créer un lien cyclable et pédestre entre les trois parcs nationaux de la région métropolitaine de Montréal, soit le parc d'Oka, le parc des Îles de Boucherville et le parc du Mont-Saint-Bruno. À cela s'ajoute le parc du Mont-Saint-Hilaire (Centre de la nature du mont Saint-Hilaire).

Le financement de ce premier segment est assuré par la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec qui versent une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant équivalent aux deux tiers des dépenses admissibles. Le dernier tiers étant assumé par la municipalité sur le territoire de laquelle prend forme le sentier.

Sur le territoire de l'Île de Montréal, la demande d'aide financière qui sera adressée prochainement à la CMM concerne deux projets:

- 1) Aménagement de la piste cyclable à la sortie du pont Lachapelle: 914 000 \$
- 2) Aménagement de la piste cyclable de Maisonneuve, entre Berri et Alexandre-DeSève: 3 300 000 \$

Le coût des travaux admissibles à Montréal a été estimé par la CMM à 3 443 750 \$. L'aide financière maximale accordée pourrait donc être de l'ordre de 2 295 833 \$.

L'objet de la résolution consiste à: 1) Attester de la conformité du sentier cyclable et pédestre Oka - Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de l'Île de Montréal au Plan directeur du réseau vélo métropolitain volet 1 et à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur; 2) S'engager à assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation tel qu'il apparaît en pièce jointe; 3) S'engager à réaliser les activités de communication énoncées dans le projet de convention tel qu'il apparaît en pièce jointe; 4) S'engager à maintenir la propriété publique du sentier, à y maintenir un accès permanent, public et gratuit et à en assurer l'entretien; 5) S'engager à contribuer et à participer aux coûts du projet jusqu'à concurrence de sa part pour la réalisation de ce projet; 6) Autoriser le Directeur de la direction des transports à agir au nom de la Ville dans le cadre du projet d'aménagement de ce sentier piloté par la CMM et à signer toute entente relative à une demande d'aide financière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0544 (1^{er} avril 2015) Autoriser le Directeur de la Direction des transports à agir au nom de la Ville de Montréal dans le cadre du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire piloté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

DESCRIPTION

À Montréal, le tracé du sentier prend son origine au pont Lachapelle, dans l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, et se poursuit en direction est dans l'axe du boulevard Gouin en empruntant le réseau cyclable déjà existant. Il bifurque par la suite sur les rues suivantes déjà pourvues d'aménagements cyclables: Christophe-Colomb, Boyer, de Brébeuf, du Parc Lafontaine, Cherrier et Berri jusqu'à de Maisonneuve. De là, le tracé se scinde en deux. La première option consiste à poursuivre jusqu'au Vieux-Port et, par la suite, vers la passerelle cyclable du pont Victoria en empruntant la rue de la Commune, le pont Mill et la piste cyclable qui longe l'avenue Pierre-Dupuy jusqu'à l'Île Notre-Dame. L'autre option consiste à emprunter la piste cyclable de Maisonneuve en direction est (en construction) jusqu'à la rue Alexandre-DeSève et la rue la Fontaine qui mène jusqu'à la piste cyclable du pont Jacques-Cartier.

Enfin, si l'aménagement d'une véloroute devenait possible éventuellement dans l'axe de la voie ferrée du Canadien Pacifique, une modification pourrait être apportée au tracé, le cas échéant, et le sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire emprunterait alors un nouveau lien cyclable tel qu'il est illustré dans la pièce jointe.

Le rôle du directeur consistera notamment à signer les demandes d'aide financière adressées à la CMM dans le cadre de ce projet.

JUSTIFICATION

La résolution du conseil municipal est requise par la CMM afin de permettre à la Ville de bénéficier du programme d'aide financière institué par la CMM et auquel le gouvernement du Québec participe.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec versent une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant équivalent aux deux tiers des dépenses admissibles. Le dernier tiers étant assumé par la municipalité sur le territoire de laquelle prend forme le sentier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement du réseau cyclable montréalais s'inscrit notamment dans les orientations du Plan de transport de Montréal adopté en 2008 qui mise entre autres sur un usage accru du vélo partout sur le territoire de l'agglomération. Par ailleurs, il est largement démontré que l'utilisation de la bicyclette contribue à une diminution des GES et à une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si la résolution est adoptée, la Ville de Montréal pourra adresser une demande d'aide financière à la CMM dans le cadre du projet du sentier Oka - Mont-Saint-Hilaire. Si la résolution n'est pas adoptée, il ne sera pas possible de bénéficier du soutien financier du programme mis en place par la CMM.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une activité de communication est prévue le 2 septembre 2017 dans le cadre de l'inauguration du Sentier. Toutes les municipalités traversées seront invitées à y prendre part.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Préparation de la demande d'aide financière à adresser à la CMM.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel D BÉDARD

ENDOSSÉ PAR

Serge LEFEBVRE

Le : 2016-07-27

Cons. en aménagement - chef d'équipe

Tél : 514 872-0180
Télécop. : 514 872-4494

Chef de division

Tél : 514 872-4338
Télécop. : 514 872-4494

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485
Approuvé le : 2016-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**




Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-07-28






Sentier Oka - Mont Saint-Hilaire - Tracé Île de Montréal

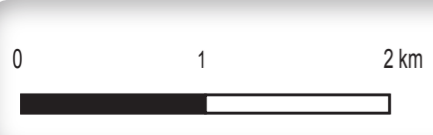
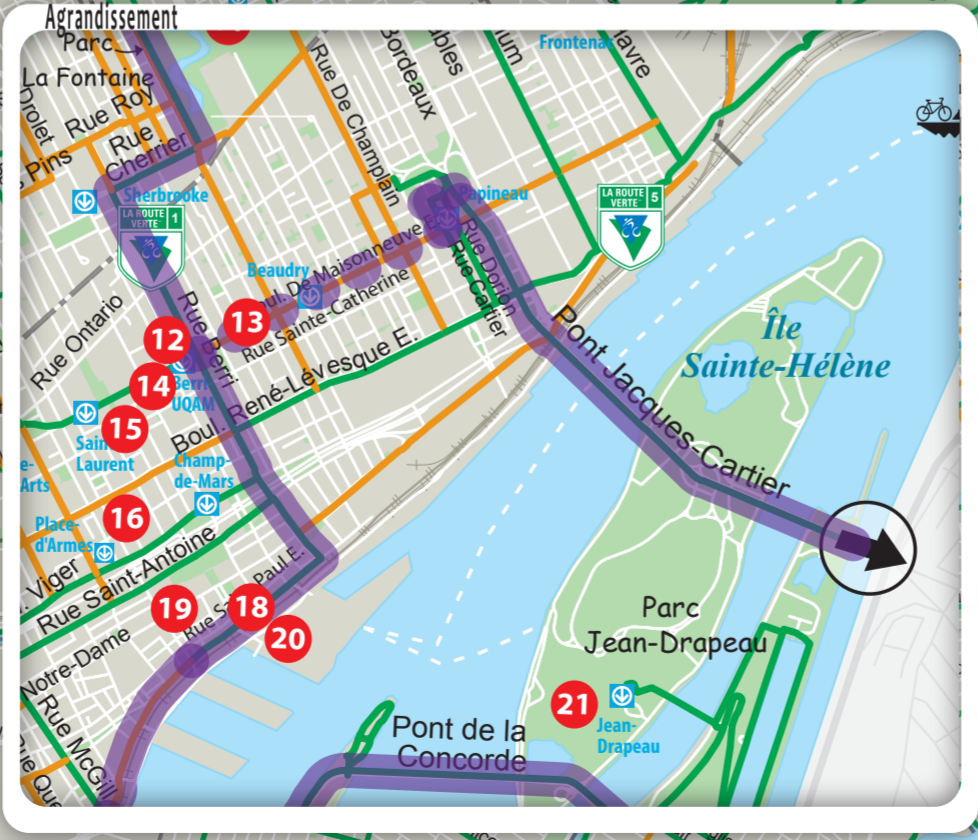
- Points d'intérêt le long de l'axe cyclable du Sentier Oka - Mont Saint-Hilaire à Montréal**
- 1 Promenade Fleury
 - 2 Parc du Complexe environnemental Saint-Michel
 - 3 La Cité des arts du cirque
 - 4 Parc Jarry
 - 5 Petite-Italie
 - 6 Marché Jean-Talon
 - 7 Réseau vert
 - 8 Parc Laurier
 - 9 Avenue du Mont-Royal
 - 10 Parc du Mont-Royal
 - 11 Parc Lafontaine
 - 12 Grande Bibliothèque
 - 13 Boulevard de Maisonneuve
 - 14 Quartier Latin
 - 15 Rue Sainte-Catherine
 - 16 Quartier Chinois
 - 17 Quartier International
 - 18 Rue Saint-Paul
 - 19 Vieux-Montréal
 - 20 Vieux-Port
 - 21 Parc Jean-Drapeau
 - 22 Casino de Montréal
 - 23 Lac de l'Île-Notre-Dame
 - 24 Piste cyclable de la voie maritime

Sentier Oka - Mt St-Hilaire

-  Tracé proposé
-  Tracé proposé réalisation prévue fin 2017
-  Tracé alternatif

Réseau cyclable de l'île de Montréal

-  Réseau existant
-  Réseau projeté
-  Point d'intérêt
-  Station de métro
-  Gare de train



**CONVENTION DE FINANCEMENT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET
D'AMENAGEMENT D'UN SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE ENTRE OKA ET MONT-
SAINT-HILAIRE**

(Projet _____ – Segment _____
Version du _____ à _____ h)

ENTRE

La Communauté métropolitaine de Montréal, personne morale de droit public, ayant son siège au 1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400, Montréal (Québec) H3A 3L6, agissant et représentée par M. Massimo Iezzi, directeur général, dûment autorisé aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son comité exécutif en date du _____ et portant le numéro CE1x-xxx, (ci-après appelée « la COMMUNAUTÉ ») ;

ET

La Ville de _____ (*nom*), personne morale de droit public ayant son hôtel de ville au _____ (*adresse*) agissant et représentée par _____ (*nom et fonction*) et _____ (*nom et fonction*), dûment autorisés aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil municipal en date du _____ et portant le numéro _____ (ci-après appelée « la MUNICIPALITÉ »),

ci-après collectivement appelées « LES PARTIES »

Ou :

Municipalité régionale de comté

La Municipalité régionale de comté de (*nom*), personne morale de droit public ayant son siège au (*adresse*), agissant et représentée par (*nom et fonction*) et (*nom et fonction*) dûment autorisés aux fins des présentes aux termes d'une résolution de son conseil en date du et portant le numéro, (ci-après appelée « la MRC »)

Adapter le texte, par MRC partout où requis.

ATTENDU QUE le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la COMMUNAUTÉ fixe comme objectif de mettre en valeur le milieu naturel, le milieu bâti et les paysages à des fins récréotouristiques et, à cet égard, propose la création d'une Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain ;

ATTENDU QUE le PMAD vise également à favoriser la mobilité active à l'échelle métropolitaine et, à cette fin, la COMMUNAUTÉ propose la planification et la réalisation d'un Réseau vélo métropolitain ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, ci-après appelé « le GOUVERNEMENT », a convenu d'apporter son soutien financier pour la mise en place de la trame verte et bleue et sa mise en valeur et a conclu avec la COMMUNAUTÉ, une entente intitulée *Entente pour le financement du projet d'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal*, ci-après appelée « l' ENTENTE » ;

ATTENDU QUE l'aide financière gouvernementale doit être complétée de montants provenant de la COMMUNAUTÉ et des municipalités du territoire de la COMMUNAUTÉ ou d'autres partenaires de la COMMUNAUTÉ ;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal*, la COMMUNAUTÉ est dotée, en faveur des municipalités sises sur son territoire, d'un Fonds de développement métropolitain constitué par le Règlement numéro 2002-13 ;

ATTENDU QUE ce Fonds vise à susciter l'essor économique et social du territoire et, à cette fin, il supporte financièrement les interventions de développement de nature métropolitaine qui s'inscrivent dans la poursuite des compétences de la COMMUNAUTÉ en privilégiant les interventions ayant un impact sur plus d'une municipalité de son territoire ;

ATTENDU QUE la mise en place d'une Trame verte et bleue sur le territoire de la COMMUNAUTÉ s'inscrit dans les projets de développement favorisés par le Fonds de développement métropolitain et que le conseil de la COMMUNAUTÉ a établi, dans le cadre de ce Fonds, un programme d'aide financière pour les projets municipaux contribuant à l'aménagement d'un sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire lequel a été modifié le 10 décembre 2015 suivant la résolution numéro CC15-043 ci-après appelé « PROGRAMME » ;

ATTENDU QUE, pour être admissible au PROGRAMME, un projet doit s'intégrer dans le projet de Sentier cyclable et pédestre identifié au Plan directeur du Réseau vélo métropolitain, volet 1 : Sentier Oka – Mont Saint-Hilaire, faisant partie du PROGRAMME et qu'il doit être réalisé conformément aux spécifications de ce plan directeur, ci-après appelé « PLAN DIRECTEUR » ,

(le cas échéant)

ATTENDU QUE malgré ce qui précède, conformément au PROGRAMME, le parcours et les interventions du (des) segment(s) du projet soumis peuvent différer du parcours et des interventions prévus dans le « PLAN DIRECTEUR » après approbation du comité exécutif ;

(le cas échéant)

ATTENDU QUE, conformément au PROGRAMME, le comité exécutif peut approuver le regroupement de segments situés sur le territoire d'une même municipalité afin de combiner

les enveloppes financières de ces segments ;

ATTENDU QUE le projet _____ de la ville de _____
_____ identifié comme étant le(s) segment(s) _____ au PLAN
DIRECTEUR

(le cas échéant) ainsi que le parcours et les interventions

(le cas échéant) de même que le regroupement des segments (*numéros des segments*)

A (ont) été approuvé(s) par le comité exécutif de la COMMUNAUTÉ dans le cadre du
« PROGRAMME » et qu'il y a ainsi lieu de pourvoir aux modalités de son financement ;

(le cas échéant)

ATTENDU QUE le projet _____ de la Ville de _____ identifié comme étant le
segment _____ au PLAN DIRECTEUR a été approuvé par le comité
exécutif de la COMMUNAUTÉ dans le cadre du « PROGRAMME » conditionnellement à ce
que l'ENTENTE soit modifiée afin de permettre le remboursement aux municipalités des
dépenses admissibles engagées et déboursées au-delà du _____, que l'ENTENTE et
le PROGRAMME ont été modifiés en conséquence et qu'il y a lieu de pourvoir aux modalités
de financement du projet ;

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Objet de la convention

La présente convention établit les obligations respectives de la MUNICIPALITÉ et de la
COMMUNAUTÉ en ce qui a trait aux modalités d'octroi de l'aide financière consentie par le
GOUVERNEMENT et la COMMUNAUTÉ pour la réalisation du projet
_____ (décrire la nature du projet: d'acquérir une
propriété, d'acquérir une servitude ou autre droit de passage requis pour permettre la
réalisation d'un segment du sentier cyclable et pédestre , ou pour réaliser des travaux de
construction ou d'aménagement de segments du sentier cyclable et pédestre)
décrit à l'article 2.1. en fonction des prescriptions du PROGRAMME. En font partie, tous les
engagements et obligations découlant de l'ENTENTE, du PROGRAMME et le cas échéant,
des CONDITIONS SPÉCIFIQUES au projet approuvées par le comité exécutif de la
COMMUNAUTÉ. En cas de conflit, les uns prévalent par rapport aux autres dans l'ordre qui
suit : l'ENTENTE, le PROGRAMME, les CONDITIONS SPÉCIFIQUES approuvées par le
comité exécutif de la COMMUNAUTÉ et la présente convention.

2. Obligations de la MUNICIPALITÉ

La MUNICIPALITÉ est responsable de la réalisation du projet et de veiller au respect des délais et du cadre budgétaire généralement prévu. Elle doit supporter la totalité des engagements financiers jusqu'à ce que le projet soit entièrement achevé.

Plus particulièrement, la MUNICIPALITÉ s'engage à :

- 2.1. Réaliser le projet décrit plus bas, selon les modalités de réalisation qui y sont prévues et conformément aux spécifications du PROGRAMME et n'y apporter aucun changement sans l'accord de la COMMUNAUTÉ.

DESCRIPTION DU PROJET

(À compléter)

Acquisition d'une propriété

Devenir propriétaire du terrain correspondant au lot _____ du cadastre du Québec, circonscription foncière de _____, d'une superficie de _____ tel que montré au plan dressé par _____ daté du _____ et joint à l'annexe A comme faisant partie intégrante de la présente convention.

Ou

Acquisition d'une servitude ou autre droit de passage

Acquérir une servitude de passage (ou identifier toute autre mesure juridique de conservation) sur le terrain correspondant au lot _____ du cadastre du Québec, circonscription foncière de _____, tel que montré au plan dressé par _____ daté du _____ et joint à l'annexe A comme faisant partie intégrante de la présente convention.

Ou

Réalisation de travaux de construction ou d'aménagement de segments du sentier cyclable et pédestre

Réaliser des travaux de construction (ou d'aménagement cyclable) sur le terrain du segment situé _____ identifié comme étant le segment _____ au PLAN DIRECTEUR

- 2.2. Respecter les lois, les règlements et les normes en vigueur qui lui sont applicables et, sans limiter la généralité de ce qui précède, particulièrement en matière d'adjudication des contrats, de travail et d'environnement. La MUNICIPALITÉ doit s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé dans le cadre de la réalisation du projet. Lorsque requis, la MUNICIPALITÉ s'engage également à obtenir les autorisations environnementales nécessaires. La MUNICIPALITÉ

devra fournir à la COMMUNAUTÉ avant le début des travaux, le certificat d'autorisation ou l'avis de non-assujettissement émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

- 2.3. Respecter les règles d'éthique et de gestion usuelles et éviter toute situation mettant en conflit son intérêt, l'intérêt personnel de ses élus et employés ou créant l'apparence d'un tel conflit.
- 2.4. Tenir des comptes et des registres appropriés, précis et exacts à l'égard des coûts relatifs au projet. Faire la preuve, à la satisfaction de la COMMUNAUTÉ, des dépenses admissibles et de leur paiement. Rendre accessible à ses représentants et à ceux du GOUVERNEMENT pour fins de suivi ou de vérification, tous ses livres comptables, comptes et registres se rapportant à ce projet. Fournir sur demande tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature relatifs au projet à toute personne autorisée par le GOUVERNEMENT ou par la COMMUNAUTÉ afin qu'elle puisse les examiner, les vérifier et en prendre des copies. Les pièces justificatives originales si elles n'ont pas été fournies à la COMMUNAUTÉ et les registres afférents à tous les coûts ayant fait l'objet d'une aide financière, doivent être conservés par la MUNICIPALITÉ pour une période d'au moins sept (7) ans après la date de la fin de l'ENTENTE sous réserve de l'application d'autres dispositions légales pertinentes.
- 2.5. S'assurer que les entreprises et leurs sous-traitants faisant affaires avec la MUNICIPALITÉ soient soumis, dans leurs contrats respectifs, aux obligations visant à permettre d'effectuer toute activité de vérification par les représentants de la COMMUNAUTÉ ou du GOUVERNEMENT.

➤ *Pour les projets d'acquisition
(ajuster la numérotation en conséquence)*

ART. ____ D'une part, assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente convention et d'autre part à tenir le GOUVERNEMENT, la COMMUNAUTÉ et leurs représentants indemnes de toute action, réclamation ou demande pouvant résulter de l'acquisition du terrain (*de la servitude ou autre droit de passage*) visé par le projet décrit à l'article 2.1. et prendre fait et cause pour eux advenant toute réclamation ou poursuite judiciaire pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux mêmes fins.

➤ *Pour les projets de travaux de construction ou d'aménagement de segments du sentier cyclable et pédestre*

ART. ____ Effectuer les travaux et la surveillance des travaux selon les règles de l'art.

ART. ____ Maintenir un accès gratuit, permanent et public du terrain correspondant au segment visé à l'article 2.1. et son entretien.

ART. ____ Effectuer les études, les interventions, les aménagements et les travaux conformément aux spécifications identifiées dans le PLAN DIRECTEUR, incluant ses annexes et coupes types.

ART. ____ D'une part, assumer seule toute responsabilité légale à l'égard des tiers et à assumer seule la responsabilité de toute action, réclamation ou demande que peut occasionner l'exécution de l'objet de la présente convention et d'autre part à tenir le GOUVERNEMENT, la COMMUNAUTÉ et leurs représentants indemnes de toute action, réclamation ou demande pouvant résulter de l'exécution des travaux relatifs au projet décrit à l'article 2.1. et prendre fait et cause pour eux advenant toute réclamation ou poursuite judiciaire pouvant en découler et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux mêmes fins.

2.6. Compléter le projet au plus tard le _____ et déposer à la COMMUNAUTÉ la demande de réclamation financière complète ainsi que les pièces justificatives afférentes au plus tard le _____.

2.7. S'assurer que l'aide financière est exclusivement utilisée aux fins pour lesquelles elle est versée.

2.8. Affecter le montant de l'aide financière versée par la COMMUNAUTÉ au remboursement des paiements comptants effectués lors de la réalisation du projet.

2.9. Rembourser à la COMMUNAUTÉ, toute somme utilisée à des fins autres que celles prévues à la présente convention.

3. Obligations de la COMMUNAUTÉ

La COMMUNAUTÉ assure le suivi des engagements financiers contenus dans la présente convention.

Plus particulièrement, la COMMUNAUTÉ s'engage à :

3.1. Verser à la MUNICIPALITÉ, en considération des obligations contractées par celle-ci, une aide financière pour la réalisation du projet décrit à l'article 2.1., aux conditions et selon les modalités énoncées au PROGRAMME et à la présente convention dont la MUNICIPALITÉ reconnaît avoir pris connaissance.

4. Établissement des dépenses admissibles et du montant d'aide financière

4.1. La COMMUNAUTÉ verse à la MUNICIPALITÉ une contribution financière équivalente aux deux tiers (2/3) des dépenses admissibles réellement déboursées

pour la réalisation du projet, cette contribution étant assumée à parts égales par le GOUVERNEMENT (1/3) et par la COMMUNAUTÉ (1/3), jusqu'à concurrence de la contribution maximale totale fixée à la présente convention. Les dépenses admissibles sont celles établies au PROGRAMME.

Exception :

(L'aide financière du gouvernement peut atteindre, dans certains cas 50 % des coûts

4.1. La COMMUNAUTÉ verse à la MUNICIPALITÉ une contribution financière équivalente à cinquante pour cent (50 %) des dépenses admissibles réellement déboursées pour la réalisation du projet, cette contribution étant assumée à parts égales par le GOUVERNEMENT (50 %) et par la COMMUNAUTÉ (50 %) jusqu'à concurrence de la contribution maximale totale fixée à la présente convention.

4.2. Le projet ne peut faire l'objet d'une source de financement supplémentaire ou alternatif d'un autre organisme sauf celle indiquée plus bas. Toute autre source de financement supplémentaire ou alternatif devra être déclarée à la COMMUNAUTÉ et sera pris en considération dans l'établissement des contributions municipale et métropolitaine.

Aide financière supplémentaire	
Source de financement	
Montant	

4.3. Malgré toute autre disposition, la contribution maximale totale constituée de la part du GOUVERNEMENT et de la part métropolitaine pouvant être versée à la MUNICIPALITÉ par la COMMUNAUTÉ ne peut excéder le montant de

_____ (écrire le montant en lettres) _____ \$ (écrire le montant en chiffres) incluant les taxes nettes.

Tous les coûts de réalisation du projet au-delà de cette contribution maximale totale assumée par le GOUVERNEMENT et par la COMMUNAUTÉ sont uniquement à la charge de la MUNICIPALITÉ.

(Le cas échéant, ajouter) :

Malgré ce qui précède, la contribution versée en vertu de la présente convention sera ajustée, advenant un financement supplémentaire ou alternatif, afin que la part métropolitaine de cette contribution n'excède pas la contribution municipale réelle aux dépenses admissibles en excluant toute autre source de financement du projet.

- 4.4. La COMMUNAUTÉ n'accorde une aide financière à la MUNICIPALITÉ pour les taxes applicables que pour les taxes dites nettes, c'est-à-dire en déduisant toute forme de remboursement, d'aide, d'exemption ou d'exonération dont bénéficie la MUNICIPALITÉ selon les règles en vigueur.

Ainsi, les taxes nettes constituant une dépense admissible sont celles réellement versées déduction faite de la totalité de la taxe sur les produits et services de même que de la partie de la taxe de vente du Québec qui sont remboursées aux municipalités selon les normes en vigueur.

(À ajouter seulement si le projet contient des dépenses encourues en 2013)

En vertu de l'entente Québec-Municipalités sur un partenariat fiscal et financier, la proportion du remboursement de la TVQ pour l'année 2013 est établie par le MAMROT à 67,8 % pour les municipalités du territoire de la Communauté. À compter de 2014, le taux de remboursement accordé est de 62,8 % de la TVQ payée.

- 4.5. Une fois le projet réalisé, celui-ci pourra faire l'objet d'une vérification de la part de la COMMUNAUTÉ avant le paiement final.

- 4.6. L'aide financière sera versée à la MUNICIPALITÉ, sur présentation écrite d'une demande de réclamation des dépenses réelles, engagées et payées, à la suite de la réalisation du projet admissible.

La réclamation devra être accompagnée des factures originales ou de copies certifiées conformes aux originales par le greffier (ou le secrétaire d'arrondissement) ou le trésorier, ainsi que des photocopies de chèques recto-verso ou un relevé bancaire montrant les détails des chèques (nom du fournisseur, montant, date, numéro de facture etc.) et la preuve d'encaissement émise par l'institution bancaire démontrant que les dépenses ont été effectivement engagées et payées pour la réalisation des travaux admissibles du projet décrit à l'article 2.1. La réclamation doit également inclure le décompte progressif final ou le décompte progressif par paiement.

- *Pour les projets de travaux de construction ou d'aménagement de segments du sentier cyclable et pédestre, ajouter à la fin de la dernière phrase :*

, de même que l'attestation par un ingénieur confirmant que les travaux réalisés respectent les conditions minimales du PLAN DIRECTEUR.

- 4.7. Le versement de l'aide financière est payable au comptant par la COMMUNAUTÉ, en un seul versement à la fin du projet.

La COMMUNAUTÉ se réserve le droit de verser l'aide financière après vérification par celle-ci des actes notariés, des pièces justificatives, des registres, des dossiers et des comptes et du paiement des frais accessoires liés au projet de même qu'après avoir vérifié que toutes les conditions et modalités liées au PROGRAMME et à la présente convention soient respectées.

La COMMUNAUTÉ se réserve aussi le droit de verser l'aide financière que si la part représentant la contribution du GOUVERNEMENT devant être versée au préalable à la COMMUNAUTÉ l'a été.

5. Activités de communication et éléments de visibilité

La MUNICIPALITÉ s'engage :

- a) à faire en sorte que la présence du GOUVERNEMENT et de la COMMUNAUTÉ, notamment leur nom et leur image institutionnelle, soit reconnue, affichée et associée à leur statut de partenaire financier dans l'ensemble des outils de communication produits dans le cadre du projet ;
- b) à réaliser les activités de communication et à assurer les éléments de visibilité respectivement énoncés aux annexes A et B jointes à la présente convention pour en faire partie intégrante ;
- c) à déposer à la COMMUNAUTÉ un rapport démontrant que les engagements pris en vertu des paragraphes a) et b) ont été respectés.

6. Recours

En cas de défaut de la MUNICIPALITÉ ou si, de l'avis de la COMMUNAUTÉ, il y a vraisemblablement un de ces cas de défaut, la COMMUNAUTÉ peut se prévaloir, séparément ou cumulativement, des recours suivants :

- a) Réviser le niveau de l'aide financière et en aviser la MUNICIPALITÉ ;
- b) Suspendre le versement du soutien financier ;
- c) Exiger le remboursement de l'aide financière ayant fait l'objet de versement ;
- d) Résilier le présent protocole pour tout versement non effectué, conformément à l'article 7 de la présente convention ;
- e) Annuler le présent protocole, tout versement ayant été effectué devenant alors exigible et remboursable immédiatement en entier ;
- f) Exiger de la MUNICIPALITÉ aux frais de cette dernière, toutes les garanties et sûretés nécessaires pour garantir le remboursement des montants prévus au présent protocole ;

- g) Exiger que la MUNICIPALITÉ remédie au défaut dans le délai que la COMMUNAUTÉ fixe, conformément à l'article 7 de la présente convention.

Lorsque la COMMUNAUTÉ se prévaut du présent article, elle avise la MUNICIPALITÉ par écrit du ou des moyens qu'elle entend utiliser. L'avis de la COMMUNAUTÉ prend effet à la date de sa réception par la MUNICIPALITÉ.

7. Résiliation

La COMMUNAUTÉ se réserve le droit de résilier, en tout temps, la présente convention si :

- 1° la MUNICIPALITÉ lui a présenté des renseignements faux ou trompeurs ou lui a fait de fausses représentations ;
- 2° elle est d'avis qu'il se produit une situation qui, pour un motif d'intérêt public, remet en cause les fins pour lesquelles l'aide financière a été octroyée ;
- 3° la MUNICIPALITÉ fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente convention.

Dans les cas prévus aux paragraphes 1° et 2°, la convention sera résiliée à compter de la date de réception par la MUNICIPALITÉ d'un avis de la COMMUNAUTÉ à cet effet. La constatation du défaut par cet avis équivaut à une mise en demeure. La COMMUNAUTÉ cessera à cette date tout versement de l'aide financière.

Dans les cas prévus au paragraphe 3°, la COMMUNAUTÉ peut transmettre un avis de résiliation à la MUNICIPALITÉ et celle-ci aura trente (30) jours ouvrables pour remédier aux défauts énoncés dans l'avis et en aviser la COMMUNAUTÉ, à défaut de quoi, l'entente sera automatiquement résiliée à compter de la date de la réception de cet avis, sans compensation ni indemnité pour quelque cause ou raison que ce soit.

Dans les cas prévus aux paragraphes 1° et 3°, la COMMUNAUTÉ se réserve le droit d'exiger le remboursement total ou partiel du montant de l'aide financière qui aura été versé à la date de la résiliation. La MUNICIPALITÉ s'engage à lui rembourser ces sommes sur demande.

Le fait que la COMMUNAUTÉ n'exerce pas son droit à la résiliation ne doit pas être interprété comme une renonciation à son exercice.

8. Durée de l'entente

À moins de dispositions à l'effet contraire, la présente entente prend fin à la date où les obligations de chacune d'elles seront accomplies et n'est pas sujette au renouvellement par reconduction tacite.

9. Clauses générales

- 9.1. LES PARTIES s'engagent à ce que la présente entente soit considérée comme ayant été exécutée dans le district judiciaire de Montréal et la reconnaissent

comme telle. Tout litige survenant en rapport avec la présente entente sera de la compétence du tribunal du district judiciaire de Montréal.

9.2. Toute modification à la convention doit être faite par écrit et signée par les parties.

10. Interprétation

La présente convention et l'aide financière à laquelle elle donne droit ne sont pas et ne peuvent pas être interprétés comme constituant une association en vue de former une société ou une entreprise, ni comme constituant un contrat de mandat entre la COMMUNAUTÉ et la MUNICIPALITÉ.

11. Signature

Les parties reconnaissent avoir lu et accepté toutes et chacune des clauses de la présente convention.

EN FOI DE QUOI, les parties ont dûment signé en double exemplaire, comme suit :

POUR LA COMMUNAUTÉ

Massimo lezzoni
Directeur général

Date

POUR LA MUNICIPALITÉ

Date

Date

Annexe A

Activités de communication

La municipalité s'engage à réaliser les activités de communication suivantes :

- une annonce ;
- un panneau de visibilité – chantier ;
- une cérémonie officielle ;
- une conférence de presse ;
- un événement d'inauguration ;
- la diffusion d'un communiqué conjoint annonçant le parachèvement du projet ;
- une plaque signature ;

la création d'un hyperlien sur le site Web de la MUNICIPALITÉ vers le site de la COMMUNAUTÉ (www.cmm.qc.ca) et autoriser la COMMUNAUTÉ à créer un hyperlien sur son propre site Web vers le site de la MUNICIPALITÉ ;

- (Autre, précisez) _____.

Annexe B

ÉLÉMENTS DE VISIBILITÉ

La municipalité s'engage à assurer les éléments de visibilité suivants :

- 1) Faire approuver par la COMMUNAUTÉ, avant leur diffusion auprès du public, les outils de communication sur lesquels apparaît la signature ou la dénomination de la COMMUNAUTÉ et du GOUVERNEMENT.
- 2) Positionner la signature ou la dénomination de la COMMUNAUTÉ et du GOUVERNEMENT sur les documents imprimés produits, notamment : la convocation de presse, l'invitation, le communiqué de presse, le tout conformément au programme d'identification des partenaires.
- 3) Remettre à la COMMUNAUTÉ la version numérique des outils de communication produits sur lesquels apparaît la signature ou la dénomination de la COMMUNAUTÉ et du GOUVERNEMENT, lorsqu'elle est disponible, ou sinon transmettre au moins deux exemplaires de ces outils.
- 4) Offrir la possibilité à la COMMUNAUTÉ et au GOUVERNEMENT de référer au projet et à ses résultats à des fins de promotion de leurs activités.
- 5) Transmettre à la COMMUNAUTÉ _____ photos en format numérique illustrant le projet réalisé accompagnées de l'autorisation requise afin que la COMMUNAUTÉ dispose du droit de les utiliser et les diffuser sans limitation.
- 6) Assurer la signalisation du sentier cyclable et pédestre conformément au Plan directeur de signalisation du réseau vélo métropolitain.



Communauté métropolitaine
de Montréal

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL



SENTIER CYCLABLE ET PÉDESTRE OKA – MONT-SAINT-HILAIRE

Plan de signalisation du réseau vélo métropolitain

11 mars 2016



- Principes de la signalisation
- Bilan des travaux
- Présentation du plan de signalisation



Principes de signalisation

Normalisé



Signalisation de prescription

- (ex: marquage, arrêt, obligation de descendre de bicyclette, etc.)



Signalisation de danger

- (ex: Intersection, pente raide, chaussée désignée, etc.)



Signalisation de travaux

- (ex: Détour, voie barrée, etc.)



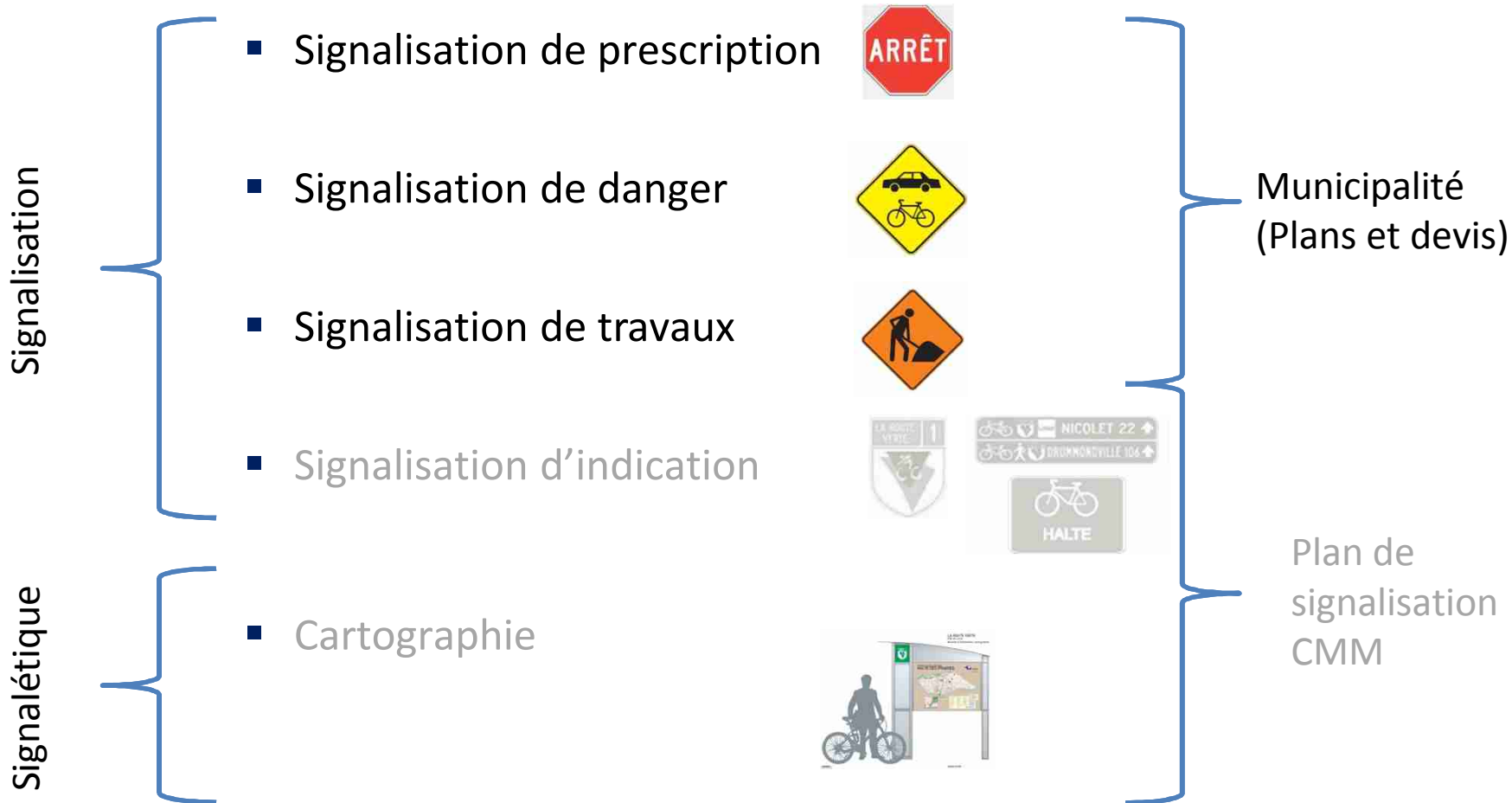
- Signalisation d'indication

- (ex: Route Verte/régionale, services publics, destination, etc.)



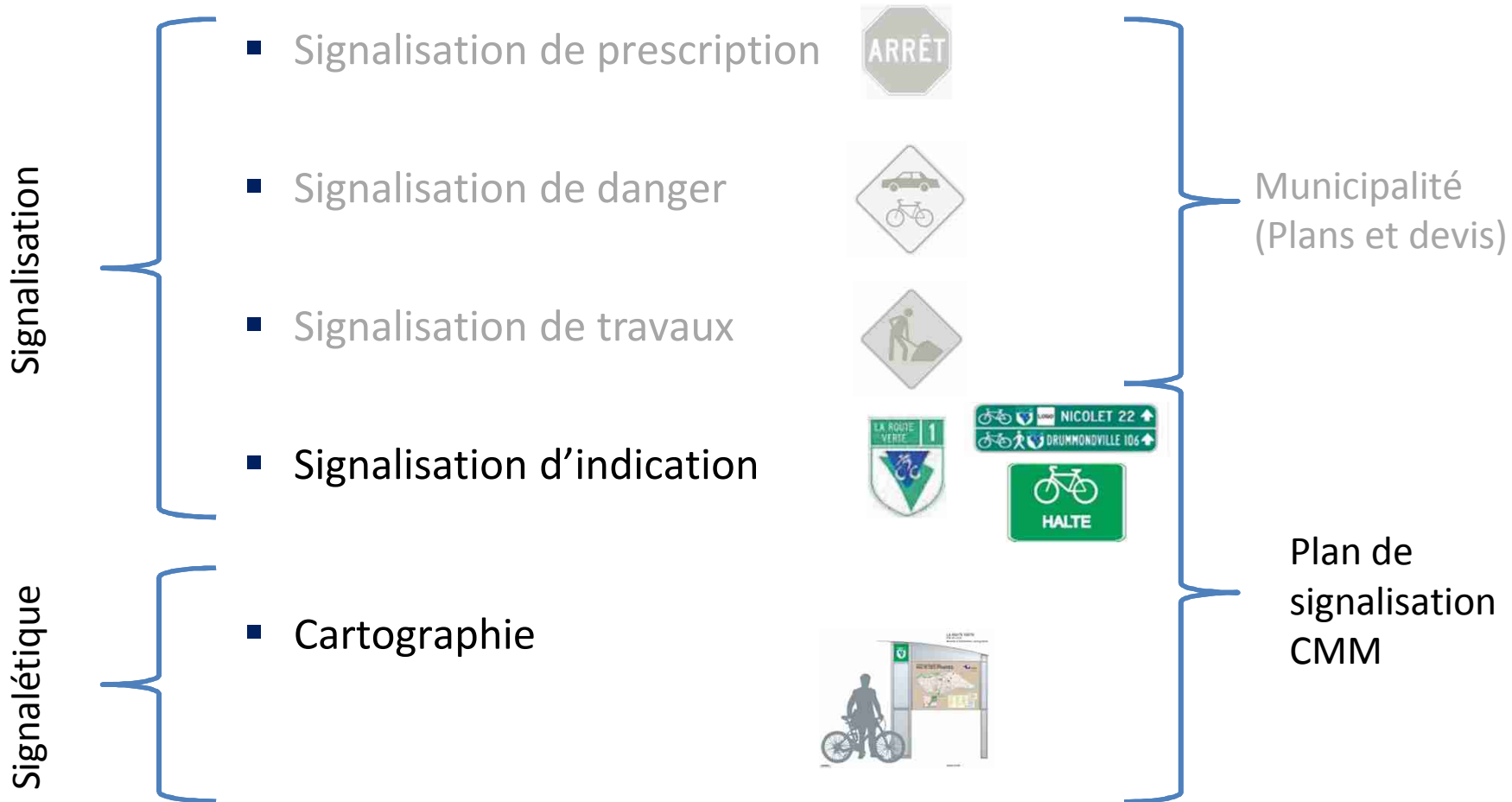


Plan de signalisation





Plan de signalisation

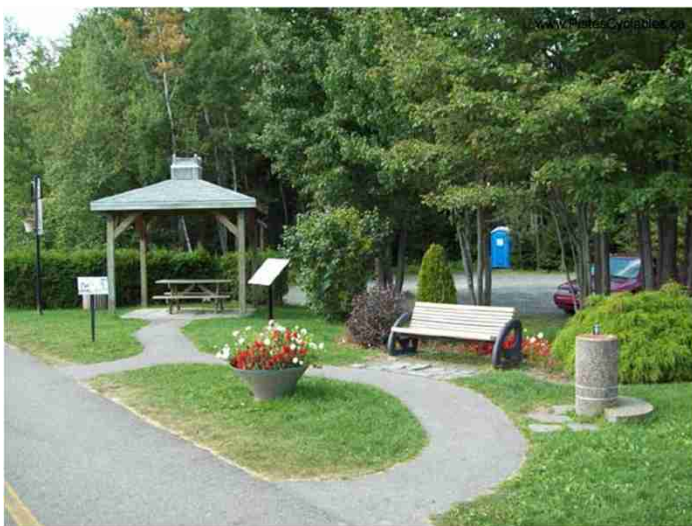




Plan de signalisation

Janvier 2015:

- Consultation des municipalités
 - Attraitis
 - Services
 - Bornes et haltes



ENS7

SENTIER CYCLABLE
SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC
RÉSIDENTIEL

SAINTE-MARTHE
-SUR-LE-LAC

CARTE DES SERVICES

Services	Accès à l'eau	Accès aux toilettes	Aire de repos	Accès aux transports en commun	Air	Commerce vélo	Stationnement voiture	Stationnement vélo	Traversier	Wi-Fi
ENS7-G1-S1	X	X	X				X	X		
ENS7-GKS1						X				
ENS7	X	X	X			X	X	X		





Plan de signalisation

Printemps-automne 2015:

- Compilation des commentaires des villes
- Validation de la localisation des panneaux

Septembre 2015:

- Présentation du logo du réseau vélo métropolitain





Plan de signalisation

Mars 2016: Présentation du Plan de signalisation du réseau vélo métropolitain

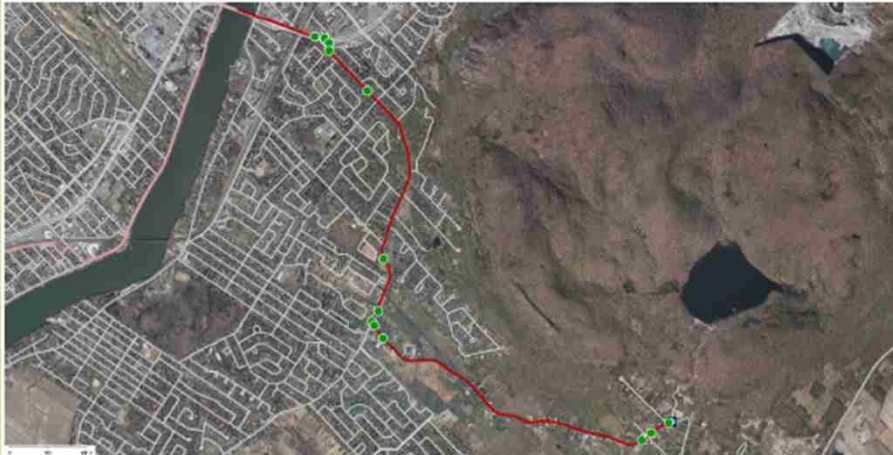
Signalisation retenue:

- Présignalisation, direction, confirmation et jalonnement
- Services essentiels, l'accès à l'eau potable, aux toilettes, à une aire de repos et à une pompe à l'air.
- Bornes et haltes



SOMMAIRE DE LA SIGNALISATION
Mont-Saint-Hilaire

LOCALISATION DU SENTIER



SIGNALISATION DU SENTIER

Type de signalisation	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Signalisation d'identification			
panneau I-135	8	250 \$	1 500 \$
panneau I-135 accompagné I-230	1	320 \$	320 \$
panneau I-135 accompagné I-240	8	320 \$	1 920 \$
Signalisation d'indication de services essentiels			
Signalisation de repérage			
borne	1	12 000 \$	12 000 \$

COÛT TOTAL 15 420 \$

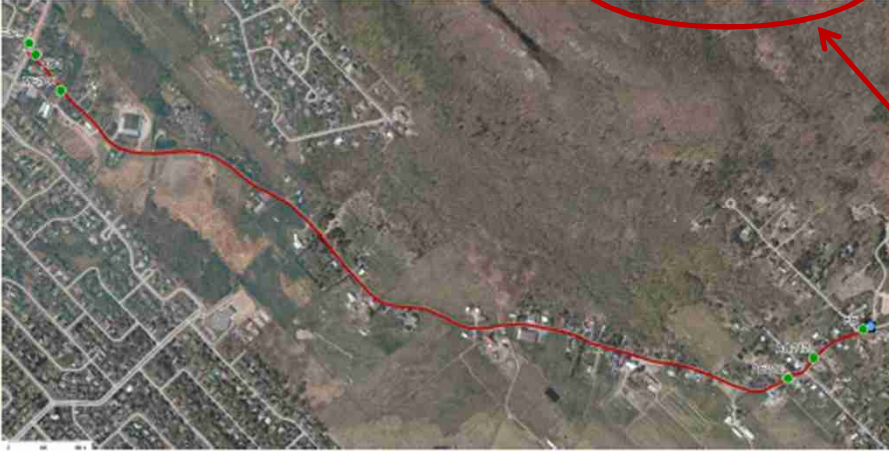
Coût estimé de la signalisation pour la municipalité

Plan de signalisation

SIGNALISATION DÉTAILLÉE
Mont-Saint-Hilaire

LOCALISATION DU SEGMENT ET DE LA SIGNALISATION

Zone N Ligne a0 Série 9









SIGNALISATION REQUISE ET COÛT ESTIMÉ

Type de signalisation	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Signalisation d'identification			
panneau I-135	1	250 \$	250 \$
panneau I-135 accompagné I-230	1	320 \$	320 \$
panneau I-135 accompagné I-240	4	320 \$	1 280 \$
Signalisation d'indication de services essentiels			
Signalisation de repérage			
borne	1	12 000 \$	12 000 \$

Coût total 13 850 \$

Coût maximal admissible de signalisation pour chaque segment

Plan de signalisation

SIGNALISATION DÉTAILLÉE				
INDICATION ET LOCALISATION DE LA SIGNALISATION			Zone N Ligne a0 Série 9	
Balise	Coordonnées (EPSG:32188)		Plan	
	X	Y		
Panneaux				
AE129	329 218	5 044 759		
I-135 I-240-P-3-G				
AO1	329 236	5 044 727		
I-135 I-240-P-3-D				
B11	331 583	5 043 976		
Borne				
ME108	329 306	5 044 627		
I-135				
FE	331 561	5 043 969		
I-135 I-230-P				
AO212	331 423	5 043 889		
I-135 I-240-P-2-D				

Type de panneau
et sa localisation



Prochaines étapes

- Transmission des commentaires par les municipalités au plus tard le 15 avril 2016.
- Compilation par la CMM
- Adoption du Plan de signalisation en juin 2016.



(1)

Dossier # : 1165056001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Il est recommandé:

1- d'autoriser une appropriation de 1 750 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) strictement pour bonifier l'activité des nids de poules .

2- d'autoriser une appropriation de 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées en arrondissements (élaboration de concept d'aménagement, consultations publiques, conception de plans de marquage et de signalisation, réalisation de marquage dans la rue et achat de mobilier urbains divers).

3- d'autoriser une appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante, relevé de potentiel de corrosion et inspection générale pour connaître le mieux possible l'état de certaines structures.

4- d'autoriser une appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la préparation des avant-projets du projet de raccordement Cavendish.

5- d'autoriser une appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions.

6- d'autoriser une appropriation de 225 000\$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'avant-projet (volet aménagement), d'études environnementales et géotechnique et la réalisation des plans et

devis des réaménagement requis d'un projet-pilote de navette fluviale entre RDP/PAT et le Centre-Ville dès juin 2017

7- d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatif à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie.

8- d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'avant projet préliminaire, revue de la documentation existante et production de deux options d'aménagement pour la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointes aux trembles.

9- d'autoriser une appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de prolongement de Souigny et l'Assomption et nouvel accès au port.

10- d'autoriser une appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'un avant projet préliminaire pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance.

11- d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction clientèle.

12- d'autoriser une appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'accompagnement du CERIU pour des études techniques dans le cadre du projet pilote de la Galerie multi-réseaux.

13- d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude de faisabilité d'ingénierie, des options d'aménagement et concept d'aménagement final ainsi qu'une planification participative pour une acceptabilité sociale dans le cadre du projet de la Plaza St-Hubert.

14- d'autoriser une appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables externe ou interne

15- d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication pour mobilité dans le cadre du projet Turcot.

16- d'autoriser une appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure.

17- d'autoriser une appropriation de 48 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication dans le cadre du projet SRB Pie IX.

18- d'autoriser une appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique.

19- d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers

le budget de fonctionnement du SIVT pour des plans de marquage et de signalisation de voies cyclables 2017.

20- d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et la détermination des besoins et priorités d'interventions.

21- d'autoriser une appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation) du raccordement du boulevard Langelier.

22- d'autoriser une appropriation de 15 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une séance publique d'information et frais connexes de communications pour le remplacement du pont Jacques-Bizard.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:04

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165056001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

CONTENU

CONTEXTE

La mission du service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est d'assurer la fonctionnalité du réseau de rues artérielles de Montréal considérant l'exploitation des équipements, l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures. Le SIVT doit répondre à différents besoins opérationnels totalisant 4 919 000\$ et ces demandes visent à financer la livraison des projets et programmes et le support à l'orientation de la ville intelligente ainsi que d'autres activités particulières de gestion et le tout, au budget de fonctionnement en raison de sa mission relative essentiellement à la réalisation de projet d'immobilisation, ces besoins annuels sont très variables dans le temps.

Afin de rencontrer les demandes dans un contexte de croissance du carnet de commandes tant en développement qu'en maintien des actifs de la rue, ces besoins financiers du SIVT sont de 3 113 000\$ de la réserve locale et de 1 806 000\$ de la réserve de voirie d'agglomération. Ces budgets sont fluctuants d'une année à l'autre en fonction des attentes de l'Administration.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0359 - 29 mai 2015 - Autoriser une appropriation de 1 400 739 \$ de la réserve de voirie locale et de 185 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (dossier 1150032003).

CG14 0373 - 21 août 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1144372002).

CG14 0227 - 1 mai 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 270 608,48 \$ de la réserve du fonds de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des

transports en vue de réaliser le portrait et le diagnostic du stationnement sur le territoire de l'agglomération de Montréal (dossier 1133455002).

CM14 0415 - 29 avril 2014 - Autoriser une appropriation de 960 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables et la mise aux normes des feux de circulation (dossier 1140776002).

CG14 0156 - 27 mars 2014 - Autoriser une appropriation de crédits de 600 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de fonctionnement de la Direction des transports pour l'aménagement de voies cyclables (dossier 1140776001).

CM13 1136 - 16 décembre 2013 - Autoriser une appropriation de crédits de 211 367,59 \$ en provenance de la réserve du fonds de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du Service des infrastructures, voirie et transports pour consolider et assurer la planification intégrée et la coordination des travaux 0-5 ans sur le réseau artériel de la Ville de Montréal (dossier 1134822067).

DESCRIPTION

L'appropriation de la réserve de voirie locale est évaluée à 3 113 000 \$ et celle de la réserve de voirie d'agglomération est évaluée à 1 806 000 \$. Ces appropriations seraient effectuées à même les fonds de voirie locale, d'agglomération et serviraient à financer la réalisation de projets d'études pour la livraison des projets et programmes afin de permettre l'augmentation de la capacité de réalisation des travaux de voirie, le support à l'orientation de la ville intelligente et autres activités particulières et le tout au budget de fonctionnement du SIVT,

JUSTIFICATION

Livraison des projets et des programmes

Appropriation de 1 750 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation du programme de maintien des infrastructures routières (PMIR) strictement pour bonifier l'activité des nids de poules .

Appropriation de 550 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour le programme d'implantation des rues piétonnes et partagées en arrondissements (élaboration de concept d'aménagement, consultations publiques, conception de plans de marquage et de signalisation, réalisation de marquage dans la rue et achat de mobilier urbains divers).

Appropriation de 350 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante, relevé de potentiel de corrosion et inspection générale pour connaître le mieux possible l'état de certaines structures.

Appropriation de 300 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la préparation des avant-projets du projet de raccordement Cavendish.

Appropriation de 225 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et détermination des besoins et priorités d'interventions.

Appropriation de 225 000\$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'une étude d'avant-projet (volet aménagement), d'études environnementales et géotechnique et la réalisation des plans et

devis des réaménagement requis d'un projet-pilote de navette fluviale entre RDP/PAT et le Centre-Ville dès juin 2017

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des services professionnels et de marquage relatif à des travaux du projet de recouvrement Ville-Marie.

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'avant projet préliminaire, revue de la documentation existante et production de deux options d'aménagement pour la rue Sherbrooke Est dans le secteur de Pointes aux trembles.

Appropriation de 200 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation d'études et d'analyses d'avant-projet préliminaire du projet de prolongement de Souigny et l'Assomption et nouvel accès au port.

Appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la production d'un avant projet préliminaire pour le réaménagement de l'intersection CDN/Remembrance.

Appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT dans le cadre du projet IMAP pour du monitoring du projet, de l'expérience et de l'orientation éditoriale et un sondage de satisfaction de la clientèle.

Appropriation de 125 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'accompagnement du CERIU pour des études techniques dans le cadre du projet pilote de la Galerie multi-réseaux.

Appropriation de 150 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une étude de faisabilité d'ingénierie, des options d'aménagement et concept d'aménagement final ainsi qu'une planification participative pour une acceptabilité sociale dans le cadre du projet de la Plaza St-Hubert.

Appropriation de 100 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de marquage et de signalisation de voies cyclables.

Appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication pour mobilité dans le cadre du projet Turcot.

Appropriation de 50 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une évaluation de capacité portante des travées 22 à 26 de l'autoroute Bonaventure.

Appropriation de 48 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des activités de communication dans le cadre du projet SRB Pie IX.

Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour des plans de marquage et de signalisation de voies cyclables 2017.

Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'auscultation des surfaces de roulement localisées dans les arrêts d'autobus et la détermination des besoins et priorités d'interventions.

Appropriation de 25 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour un rapport d'étude (mise à jour de l'étude 2001 : concept, tracé, géométrie, estimation) du raccordement du boulevard Langelier.

Appropriation de 15 000\$ de la réserve de voirie locale vers le budget de fonctionnement du SIVT pour une séance publique d'information et frais connexes de communications pour le remplacement du pont Jacques-Bizard.

Direction	Division	Réserve de Voirie	
		Local	Agglo
Transports	Gestion des actifs	2 325 000 \$	75 000 \$
	Transport Actif		125 000 \$
	Sécurité et aménagement	550 000 \$	125 000 \$
	Développement des Transports	25 000 \$	225 000 \$
Grands Projets – 1	Portefeuille 1	15 000 \$	750 000 \$
Grands Projets – 2	Portefeuille 2	48 000 \$	125 000 \$
Grands Projets – 4	Portefeuille 4	150 000 \$	350 000 \$
Total		3 113 000 \$	1 775 000 \$

Activités en support à l'orientation de la ville intelligente

Appropriation de 31 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération vers le budget de fonctionnement du SIVT pour l'évaluation des panneaux proposés pour le jalonnement dynamique.

Direction	Division	Réserve de Voirie	
		Local	Agglo
Transports	Exploitation du réseau artériel		31 000 \$
Total			31 000 \$

Tableau sommaire pour le SIVT

Direction	Division	Réserve de Voirie	
		Local	Agglo
Transports	Gestion des actifs	2 325 000 \$	75 000 \$
	Transport Actif		125 000 \$
	Sécurité et aménagement	550 000 \$	125 000 \$
	Développement des Transports	25 000 \$	225 000 \$

	Exploitation du réseau artériel		31 000 \$
Grands Projets – 1	Portefeuille 1	15 000 \$	750 000 \$
Grands Projets – 2	Portefeuille 2	48 000 \$	125 000 \$
Grands Projets – 4	Portefeuille 4	150 000 \$	350 000 \$
SIVT	Bureau d'intégration et de coordination		
	Bureau du directeur		
Total		3 113 000 \$	1 806 000 \$

L'appropriation de la réserve de voirie locale au montant de 3 113 000 \$ et de la réserve d'agglomération au montant de 1 806 000 \$ sont nécessaires afin de financer au cours de l'année 2016 des travaux de voirie et d'autres besoins prioritaires à l'Administration.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le détail des informations budgétaires et comptables concernant ces appropriations se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra de financer les travaux de voirie qui sont jugés prioritaires par l'Administration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Autorisation de l'appropriation de la réserve: Août 2016
- Réalisation (études): Août à Décembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jorge PALMA-GONZALES)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoit CHAMPAGNE, Service des infrastructures_voirie et transports
Chantal AYLWIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Pierre SAINTE-MARIE, Service des infrastructures_voirie et transports
James BYRNS, Service des infrastructures_voirie et transports
Alain TRUDEAU, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Benoit CHAMPAGNE, 20 juin 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nadia SEMAAN
Cadre en réaffectation

Tél : 514 872-1611
Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Télécop. : 514 872-5046

Le : 2016-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-07-28

Dossier # : 1165056001

Unité administrative responsable :

Service des infrastructures_voie et transports , Direction , -

Objet :

Autoriser une appropriation de 3 113 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 806 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[GDD 1165056001 - information comptable.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jorge PALMA-GONZALES
Préposé au budget

Tél : 514-872-4014

Co-auteur
Nidhal Ben Abdelhamid
Conseiller(ere) en gestion - finances
(514) 872-6573

Paul Kanaan
Conseiller(ere) budgetaire
(514) 872-2857

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-28

Jacques MARLEAU
Directeur - Financement, trésorerie et caisses
de retraite et trésorier adjoint
Service des finances
Tél : 514-872-3155

Division :



Dossier # : 1166708005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure

Il est recommandé d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-09 05:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166708005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à soumettre, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visant l'obtention des approbations, autorisations, permissions, attestations et certificats de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) dans le cadre du projet du Campus Outremont et du projet Bonaventure

CONTENU

CONTEXTE

L'obtention des approbations, des autorisations, des permissions, des attestations, des certificats ou des permis auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) est préalable à la réalisation des travaux de réhabilitation, de construction sur d'anciens lieux d'élimination, de construction en rives, de construction d'infrastructures de pompage et de traitement des eaux ou d'autres projets réalisés par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Afin de permettre à ce service de réaliser les mandats qui lui sont confiés, il est pertinent que son directeur ou son représentant soit autorisé à déposer diverses demandes au MDDELCC au nom de la Ville.

Afin de respecter les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2) (LQE), notamment l'application des articles 22, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9 et des documents requis en vertu des articles de la section IV.2.1 de la LQE, seul un représentant désigné par la Ville peut signer les demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis et déposer les documents requis par le MDDELCC.

L'article 22 de la LQE prévoit que « Nul ne peut ériger ou modifier une construction, entreprendre l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ni augmenter la production d'un bien ou d'un service s'il est susceptible d'en résulter une émission, un dépôt, un dégagement ou un rejet de contaminants dans l'environnement ou une modification de la qualité de l'environnement, à moins d'obtenir préalablement du ministre un certificat d'autorisation. Cependant, quiconque érige ou modifie une construction, exécute des travaux ou des ouvrages, entreprend l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ou augmente la production d'un bien ou d'un service dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou

une tourbière doit préalablement obtenir du ministre un certificat d'autorisation . »

L'article 31.75 de la LQE prévoit que « Tout prélèvement d'eau est subordonné à l'autorisation du ministre ou, dans les cas prévus par Règlement pris en vertu de l'article 31.9, du gouvernement .»

L'article 32 de la LQE prévoit que « Nul ne peut établir un aqueduc, une prise d'eau d'alimentation, des appareils pour la purification de l'eau, ni procéder à l'exécution de travaux d'égout ou à l'installation de dispositifs pour le traitement des eaux usées avant d'en avoir soumis les plans et devis au ministre et d'avoir obtenu son autorisation. Cette autorisation est également requise pour les travaux de reconstruction, d'extension d'installations anciennes et de raccordements entre les conduites d'un système public et celles d'un système privé . »

L'article 65 de la LQE prévoit que « Aucun terrain qui a été utilisé comme lieu d'élimination des matières résiduelles et qui est désaffecté ne peut être utilisé pour fins de construction sans la permission écrite du ministre . »

Les articles 70.8 et 70.9 de la LQE concernent l'obtention de permis et d'autorisation relativement à la possession et à l'entreposage de matières dangereuses.

Les articles 31.43, 31.51, 31.54 et 31.57 de la section IV.2.1 de la LQE concernent le dépôt de plans de réhabilitation.

Une résolution du Conseil d'agglomération a été adoptée le 29 août 2013 (CG13 0345) pour autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement (SITE) et les directeurs des Directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement ou leur représentant autorisé, à soumettre au MDDEP, pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

À la suite des changements à la structure organisationnelle de la Ville en 2014, le SITE a été scindé en deux Services relevant de la Direction générale adjointe du Développement, soient le Service de l'Environnement et le SIVT dont relèvent notamment la Direction des infrastructures et la Direction des transports. Ainsi, les autorisations accordées par la résolution CG13 0345 aux directeurs des Directions des Infrastructures et des transports demeurent valides alors que celles accordées aux Directeurs du SITE et de la Direction de l'environnement doivent être renouvelées pour les Directeurs des Services de l'environnement et du SIVT.

Le renouvellement de l'autorisation pour le Directeur du Service de l'environnement s'est fait par la résolution CG15 0631 du 29 octobre 2015 et le présent dossier porte sur le renouvellement de l'autorisation pour le Directeur du SIVT.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG13 0345-29 août 2013 : Autoriser le directeur principal du Service des Infrastructures, du Transport et de l'Environnement et les directeurs des Directions des Infrastructures, du Transport, de l'Environnement ou leur représentant autorisé, à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), pour et au nom de la Ville, des demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 ou des demandes d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de leur mission.

CG15 0631 - 29 octobre 2015 : Autoriser le directeur du Service de l'Environnement à soumettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation, d'autorisation, de permission, d'attestation, de certificat ou de permis requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ., c. Q-2), notamment en vertu des articles 22, 31.43, 31.51, 31.54, 31.57, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9; ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos, pour des projets relevant de sa mission.

DESCRIPTION

À la demande de la Direction régionale de Montréal du MDDELCC, les demandes déposées en vertu des articles 22, 31.75, 32, 65, 70.8, 70.9 et de la section IV.2.1 de la LQE doivent être soumises par une personne autorisée à représenter la Ville de Montréal et à signer des demandes préalables à l'exécution de certains travaux. Une résolution est ainsi requise afin d'autoriser le directeur du SIVT ou son représentant, à soumettre au MDDELCC, pour et au nom de la Ville, des demandes d'approbation en vertu des articles 31.43, 31.51, 31.54, 31.57 de la section IV.2.1 de la LQE ainsi que tous les documents, plans et devis, avis techniques, avis d'impraticabilité technique, ou toute autre information pertinente à ce propos pour des projets relevant de sa mission.

Par ailleurs, des démarches sont actuellement en cours pour améliorer les pratiques de la Ville dans la gestion des autorisations déléguées aux directeurs pour représenter la Ville dans ces démarches. Deux avis de motion ont été émis récemment par le Conseil municipal et le Conseil d'agglomération:

- Avis de motion CM16 0799 du 21 juin 2016 - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)
- Avis de motion CG16 0440 du 22 juin 2016 - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'environnement.

On ne peut présumer de la décision des instances à ce sujet. Ainsi, pour ne pas retarder la réalisation du projet Bonaventure et du projet du Campus Outremont dont le SIVT est responsable, le présent dossier porte strictement sur le renouvellement de l'autorisation pour ces deux projets en particulier.

JUSTIFICATION

Le MDDELCC exige que la personne qui dépose les documents demandés par celui-ci soit autorisée et ce, par voie de résolution par l'instance décisionnelle appropriée. Ainsi, il y a lieu de désigner le directeur du SIVT afin qu'il soit autorisé à déposer les documents requis pour le projet Bonaventure et le projet du Campus Outremont afin qu'ils ne subissent aucun délai de réalisation.

La désignation d'une personne autorisée à agir au nom de la Ville permettra de simplifier et d'accélérer les démarches devant être faites auprès du MDDELCC.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'obtention des autorisations auprès du MDDELCC s'inscrit dans une démarche de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'obtention des approbations du MDDELCC est préalable à la poursuite de la réalisation de certaines facettes du projet Bonaventure et du Campus Outremont. Conséquemment, une résolution pour agir au nom de la Ville est requise. L'adoption d'une résolution pour désigner une personne au SIVT permettra de procéder à l'obtention des documents et des autorisations requis auprès du MDDELCC.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sébastien DESHAIES
Chef de section et
Vincent Defeijt ing.

Tél : 514-872-5708
Télécop. : 514-872-2874

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-15

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Tél : 514 872-4781
Télécop. : 514 872-9471

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-08-05



(2)

Dossier # : 1164990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci. Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013.

Il est recommandé :
au conseil de la ville :

1. de se déclarer compétent conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal* pour une période de deux (2) ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci;

2. d'approuver la Politique de gestion contractuelle, jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques;

au conseil d'agglomération :

3. d'approuver la Politique de gestion contractuelle, jointe à l'intervention du Service des affaires juridiques.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-08-16 12:14

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du comité exécutif

Séance ordinaire du mercredi 8 juin 2016

Résolution: CE16 1006

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de déclarer, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil municipal compétent, pour une période de cinq ans, à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci;
- 2- d'approuver la Politique de gestion contractuelle jointe au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la Politique de gestion contractuelle jointe au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1164990001

Harout CHITILIAN

Vice-président du comité exécutif

Yves SAINDON

Greffier de la Ville

(certifié conforme)

Yves SAINDON
Greffier de la Ville

Signée électroniquement le 10 juin 2016

IDENTIFICATION

Dossier # :1164990001

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci. Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013.

CONTENU

CONTEXTE

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE : ADDENDA AU GDD 1164990001

Afin de clarifier plus de l'avant la portée de la nouvelle Politique de gestion contractuelle visée au sommaire décisionnel 1164990001 et l'améliorer davantage, des modifications y ont été apportées.

Principalement :

Article 17 : Cet article a été modifié afin de prévoir nommément la sanction, non seulement de tous les cas de malversation avérés (collusion, corruption ou autres manœuvres frauduleuses), mais également de toutes tentatives de poser de tels gestes.

Aussi, nous avons ajouté une interdiction générale de ce faire opposable à toute personne (« Nul ne peut, directement ou indirectement, ... »).

Article 19 : Ce nouvel article empêche une personne qui enfreint la PGC et a été sanctionné, de ce fait, d'agir comme sous-contractant dans un contrat de la Ville.

Articles 27 à 36 : Ces articles, qui traitent des sanctions liées aux contraventions à la PGC, ont été réécrits afin de tenir compte notamment de l'introduction, à l'article 17, de l'interdiction générale opposable à quiconque.

Il faut se souvenir que la rédaction antérieure de l'article 17 référait à une déclaration solennelle attribuable au soumissionnaire/cocontractant. Ainsi, les articles de l'ancienne PGC référaient à une autre approche rédactionnelle. L'introduction de l'interdiction générale à son premier alinéa implique donc les ajustements apportés aux articles 27 à

36, le tout en raison d'impératifs de cohésion du texte.

Nous soulignons que, de façon générale, les dispositions relatives aux sanctions prévoient que la Ville bénéficie d'une discrétion afin de les imposer sauf et excepté les situations visées à l'article 28, à savoir :

- les situations liées à la fausseté dans les déclarations relatives aux communications d'influence (art. 12);
- les situations liées à des manœuvres frauduleuses (commission et tentative) (art. 17);
- les situations liées à des faussetés dans les déclarations relatives à ces gestes répréhensibles (art. 17).

Article 39 : Ce nouvel article fait en sorte que les comportements répréhensibles passés, survenus dans les 5 ans précédant la nouvelle PGC, à savoir si la personne a été reconnue coupable de collusion, de corruption ou de toute autre manœuvre frauduleuse, sur le territoire du Québec, ou a admis avoir participé à un tel acte, demeureront sanctionnés et telle personne pourra se voir écartée de tout appel d'offres, sous-contrat ou contrat de gré à gré pour les 5 années à compter de l'un des événements ci-dessus, sauf si la personne possède son autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), comme le prévoyait l'ancienne PGC.

Le même principe est aussi prévu si un acte contrevenant à la nouvelle PGC est survenu dans la même période de 5 ans précédant son entrée en vigueur.

Dans ce dernier cas, la sanction pourra s'appliquer même si la personne possède son autorisation de l'AMF comme le prévoit maintenant la nouvelle PGC.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Philippe GAGNIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hamid SIDER
Conseiller(ere) en approvisionnement

514 872-1060

Tél :

Télécop. : 514 872-0751

Dossier # : 1164990001

Unité administrative responsable : Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section soutien aux activités des processus d'affaires

Objet : Déclarer, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil de la ville compétent, pour une période de 2 ans à l'égard de tous les arrondissements, afin d'adopter une Politique de gestion contractuelle unique applicable à l'ensemble de ceux-ci. Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle pour tenir compte des développements qui ont pris place depuis l'approbation de la dernière politique en 2013.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

La politique de gestion contractuelle jointe à la présente intervention est approuvée quant à sa validité et à sa forme.

FICHIERS JOINTS



[PGC_16-08-2016_Final.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Philippe GAGNIER
Directeur des affaires civiles et avocat en chef adjoint

Tél : 514-872-7017

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-16

Patrice GUAY
Directeur du service des affaires juridiques et avocat en chef de la Ville

Tél : 514 872-2919

Division :

POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE (version finale)

Vu les articles 573.3.1.2 et 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ c. C-19;

CHAPITRE I

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

SECTION I

DÉFINITIONS

1. Dans le présent document, les expressions ou les mots suivants signifient :

- 1° « communications d'influences » : les activités de lobbyisme au sens de l'article 2 de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, RLRQ c. T-11.011;
- 2° « intervenant » : les soumissionnaires, les adjudicataires de contrats ou tout autre cocontractant de la Ville de Montréal;
- 3° « participation à l'élaboration des documents d'appel d'offres » : toute action en vertu de laquelle une personne prépare ou produit, à la demande de la Ville, un document ou une partie de celui-ci devant servir à rédiger les documents d'appels d'offres ou à y être intégrés;
- 4° « période de soumission » : période entre le lancement d'un appel d'offres et l'octroi d'un contrat par l'instance décisionnelle municipale compétente ou par un fonctionnaire en vertu d'un règlement de délégation;
- 5° « personne liée » : lorsqu'il s'agit d'une personne morale, un de ses administrateurs ou un de ses dirigeants de même que la personne qui détient des actions de son capital-actions qui lui confèrent au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances rattachés aux actions de la personne morale et, lorsqu'il s'agit d'une société en nom collectif, en commandite ou en participation, un de ses associés ou un de ses dirigeants;
- 6° « personne responsable de l'appel d'offres » : personne désignée à ce titre dans les documents d'appel d'offres;
- 7° « politique » : la présente politique de gestion contractuelle;
- 8° « Ville » : la Ville de Montréal.

SECTION II

OBJET

2. La politique a pour objectif de répondre aux obligations prévues à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c. C-19.

SECTION III

CHAMP D'APPLICATION

3. Cette politique s'applique à tous les contrats municipaux et les démarches en lien avec ceux-ci. Elle doit être reflétée, en faisant les adaptations nécessaires, dans tous ces contrats, peu importe leur valeur, pour en assurer le respect.

CHAPITRE II

MESURES VISÉES PAR L'ARTICLE 573.3.1.2. DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES

SECTION I

LIENS PERSONNELS OU D'AFFAIRES

4. Dans le cadre d'un appel d'offres, tout membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique a l'obligation de déclarer sans délai au secrétaire du comité de sélection ou technique les liens personnels ou d'affaires qu'il a avec un des soumissionnaires ou une personne qui est liée à ce dernier.

La Ville se réserve le droit de remplacer le membre visé par cette situation.

5. Au moment du dépôt de sa soumission, le soumissionnaire fait état, par écrit, de tous ses liens personnels ou d'affaires avec les personnes ou firmes indiquées aux documents d'appel d'offres comme ayant participé à l'élaboration des documents dudit appel d'offres.

En déposant sa soumission, son signataire affirme solennellement que les renseignements fournis pour répondre aux exigences du premier alinéa sont complets et exacts.

6. En déposant une soumission, son signataire affirme solennellement, que le soumissionnaire n'a pas embauché à quelque fin que ce soit, directement ou indirectement, une personne qui a participé à l'élaboration des documents de cet appel d'offres.

7. Le soumissionnaire ne peut, directement ou indirectement, embaucher une personne qui a participé à l'élaboration des documents de l'appel d'offres en cause dans les douze (12) mois suivant le début de période de soumissions pour cet appel d'offres.

8. L'adjudicataire d'un contrat doit, pendant la durée du contrat, informer la Ville, par écrit, de l'apparition de tout lien d'affaires entre les personnes ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres et lui-même, le tout dans les cinq (5) jours de l'apparition de ce lien.

SECTION II

COMMUNICATIONS D'INFLUENCES

SOUS-SECTION I

COMMUNICATIONS DES SOUMISSIONNAIRES AVEC UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE

9. Durant la période de soumission d'un appel d'offres, il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier de communiquer avec une autre personne que la personne responsable de cet appel d'offres au sujet de celui-ci.

Le soumissionnaire peut toutefois communiquer avec le bureau de l'inspecteur général ou du contrôleur général au sujet du comportement de la personne responsable ou de l'intégrité du processus d'octroi du contrat.

10. Il est interdit au soumissionnaire ou à toute personne qui agit aux fins de ce dernier de chercher à influencer la personne responsable de cet appel d'offres dans ses communications avec celle-ci.

SOUS-SECTION II

LOBBYISME

11. Lorsque des communications d'influence ont eu lieu pour l'obtention d'un contrat de gré à gré, la personne qui contracte avec la Ville doit lui affirmer solennellement par écrit, le cas échéant, que ses communications l'ont été conformément à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, au *Code de déontologie des lobbyistes* et aux avis du Commissaire au lobbyisme.

Le cocontractant doit également faire état par écrit, le cas échéant, des personnes par qui et à qui les communications d'influence ont été effectuées en vue de l'obtention du contrat et affirmer solennellement que cette liste est complète.

12. En déposant une soumission, le soumissionnaire affirme solennellement qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y aura pas de communication d'influence, même par une personne inscrite au registre des lobbyistes, pendant la période de soumission.

13. Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville doit collaborer aux opérations de vérification et d'enquête du Commissaire au lobbyisme dans son mandat visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes*.

14. Tout élu, membre du personnel de cabinet et tout employé de la Ville qui est approché par une personne cherchant à influencer une prise de décision sur un sujet visé par la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*, doit demander à cette personne si elle est inscrite au registre des lobbyistes. Dans le cas contraire, l'élu, le membre du personnel de cabinet ou l'employé de la Ville doit l'informer de l'existence de la loi précitée et de l'obligation de s'inscrire au registre des lobbyistes avant de poursuivre sa démarche et en informer le commissaire au lobbyisme.

SECTION III

CONFIDENTIALITÉ

15. La composition des comités de sélection et technique, les dossiers évalués, les délibérations et les recommandations formulées sont confidentiels.

Le secrétaire, les membres du comité (de sélection ou technique) et les consultants doivent signer le formulaire intitulé Engagement solennel des membres joint en annexe à la présente politique.

Malgré le premier alinéa, dans le cadre des concours de design et d'architecture, la composition des comités de sélection et technique n'est pas confidentielle.

16. Tout intervenant, employé, membre du personnel de cabinet ou élu doit agir avec loyauté et respecter la confidentialité des informations dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions ou, le cas échéant, de l'exécution de son contrat, à moins que la loi ou un tribunal n'en dispose autrement.

SECTION IV

PRÉVENTION DE LA CORRUPTION, COLLUSION ET AUTRES MANŒUVRES FRAUDULEUSES

17. Nul ne peut, directement ou indirectement, dans le contexte de la préparation ou présentation d'une soumission, ou d'un contrat de gré à gré, effectuer ou tenter d'effectuer de la collusion, de la corruption, une manœuvre frauduleuse ou participer ou tenter de participer à un autre acte illégal de même nature susceptible de compromettre l'intégrité du processus d'appels d'offres ou de sélection du cocontractant de gré à gré ou de la gestion du contrat qui en résulte.

En déposant une soumission ou en concluant un contrat de gré à gré avec la Ville, son signataire affirme solennellement que le soumissionnaire ou le cocontractant de gré à gré n'a pas contrevenu, directement ou indirectement, au premier alinéa.

SECTION V

SOUS-CONTRACTANT

18. Le cocontractant de la Ville doit faire affaire avec des sous-contractants qui respectent la présente politique tout au long de l'exécution du contrat, en faisant les adaptations nécessaires.

Dès que le cocontractant a connaissance d'une violation, par son sous-contractant, à la présente politique, il doit en informer la Ville immédiatement.

19. Le cocontractant de la Ville ne peut faire affaire avec un sous-contractant écarté de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat gré à gré avec la Ville.

SECTION VI

PRATIQUES ADMINISTRATIVES

SOUS-SECTION I

MODIFICATIONS AU CONTRAT

20. Une modification à un contrat doit être documentée et approuvée par les instances compétentes. Si telle modification s'appuie sur une exception prévue à la loi, celle-ci doit être précisée.

21. Les travaux payables à même les contingences doivent être documentés et approuvés par le directeur de l'unité d'affaires concernée ou son représentant désigné.

22. Tout dépassement des crédits autorisés aux fins du contrat doit être documenté et faire l'objet d'une nouvelle décision par les instances compétentes.

SOUS-SECTION II

INFORMATION ET OBTENTION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES

23. Les soumissionnaires doivent se procurer eux-mêmes les documents d'appel d'offres au bureau désigné ou dans le Système électronique d'appel d'offres (SEAO), en acquittant les frais exigés, le cas échéant. Personne d'autre n'est autorisé à agir au nom ou pour le compte de la Ville pour délivrer ces documents.

24. Afin de préserver la confidentialité du nombre et de l'identité des soumissionnaires, les rencontres d'information et les visites des lieux s'effectuent sur une base individuelle et sur rendez-vous.

SOUS-SECTION III

COLLABORATION AVEC L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

25. Conformément à l'article 57.1.9 de la *Charte de la Ville de Montréal*, les personnes visées par cet article doivent notamment permettre à l'inspecteur général ou à ses représentants d'examiner tout livre, registre ou dossier ou d'obtenir tout renseignement pertinent à la réalisation de son mandat. Elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants d'utiliser tout ordinateur, tout matériel ou toute autre chose se trouvant sur les lieux visités pour accéder à des données pertinentes à la réalisation de son mandat et contenues dans un appareil électronique, un système informatique ou un autre support ou pour vérifier, examiner, traiter, copier ou imprimer de telles données.

En outre, elles doivent également permettre à l'inspecteur général et à ses représentants de pénétrer, à toute heure raisonnable, dans un bâtiment ou sur un terrain pour procéder à l'examen prévu au deuxième alinéa et lui prêter toute aide raisonnable.

De plus, tout intervenant ou tout administrateur, dirigeant ou employé de celui-ci doit offrir une pleine et entière collaboration à l'inspecteur général et à ses représentants désignés dans le cadre de ses opérations de vérification et d'inspection liées à un contrat visé par la présente politique. Il doit répondre de façon complète et véridique, dans les plus brefs délais, à toute demande provenant de l'inspecteur général et ses représentants désignés. Il doit notamment se présenter à l'heure et à

l'endroit désignés par l'inspecteur général ou ses représentants afin de répondre aux demandes de renseignements de ceux-ci.

CHAPITRE III

CONTRAVENTIONS À LA POLITIQUE

26. Tout membre d'un conseil ou employé de la Ville qui contrevient sciemment à la politique est passible des sanctions prévues par l'article 573.3.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

27. La découverte qu'un renseignement contenu aux affirmations solennelles effectuées en vertu des articles 5 ou 6 est incomplet ou inexact ou du non-respect des articles 7, 9, 10, 25 avant l'octroi du contrat permet à la ville, à sa seule discrétion, de rejeter la soumission.

28. La découverte qu'un renseignement contenu aux affirmations solennelles effectuées en vertu des articles 12 ou 17 est incomplet ou inexact ou du non-respect du premier alinéa de l'article 17 emporte le rejet de la soumission;

29. La découverte qu'un renseignement contenu aux affirmations solennelles effectuées en vertu des articles 5, 6, 12 ou 17 est incomplet ou inexact ou du non-respect des articles 7, 8, 9, 10, 11, 17 ou 25 pendant l'exécution du contrat en cause permet à la Ville, à sa seule discrétion, de résilier ce contrat, sans préjudice de ses autres droits et recours.

30. Le non-respect des articles 18 ou 19 pendant l'exécution du contrat en cause permet à la Ville, à sa seule discrétion, de résilier ce contrat sans préjudice de ses autres droits et recours ou d'exiger de son cocontractant qu'il remplace le sous-contractant concerné.

31. Le soumissionnaire, dont la soumission a été rejetée conformément aux articles 27 ou 28, se voit écarté de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant :

- 1° une année à partir du rejet de la soumission qui résulte de la découverte qu'un renseignement contenu à l'affirmation solennelle effectuée en vertu de l'article 5 est incomplet ou inexact ou du non-respect des articles 9 ou 12;
- 2° trois années à partir du rejet de la soumission qui résulte du non-respect de l'article 10;
- 3° cinq années à partir du rejet de la soumission qui résulte de la découverte qu'un renseignement contenu à l'affirmation solennelle effectuée en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 est incomplet ou inexact ou du non-respect du premier alinéa de l'article 17;

32. Le cocontractant dont le contrat a été résilié ou aurait pu être résilié conformément à l'article 29, se voit écarté de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant :

- 1° une année de la découverte qu'un renseignement contenu aux affirmations solennelles effectuées en vertu des articles 5 ou 11 est incomplet ou inexact ou du non-respect des articles 8, 9 ou 12;
- 2° trois années de la découverte du non-respect de l'article 10;
- 3° cinq années de la découverte qu'un renseignement contenu à l'affirmation solennelle effectuée en vertu du deuxième alinéa de l'article 17 est incomplet ou inexact ou du non-respect du premier alinéa de l'article 17;

33. Le cocontractant dont le contrat a été résilié ou aurait pu être résilié, conformément à l'article 29 en raison des articles 6 ou 7, peut, à la seule discrétion de la Ville, se voir écarter de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant trois années à compter de la découverte qu'un renseignement contenu à l'affirmation solennelle effectuée en vertu de l'article 6 est incomplet ou inexact ou du non-respect de l'article 7.

34. Le cocontractant dont le contrat a été résilié ou aurait pu être résilié conformément à l'article 30, en raison d'une violation du 2e alinéa de l'article 18 ou de l'article 19, se voit écarté de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant trois années de la découverte de cette violation.

35. La personne liée à un soumissionnaire ou à un autre cocontractant de la Ville, qui a posé un geste contraire à la présente politique qui a emporté ou aurait pu emporter le rejet de la soumission ou la résiliation du contrat, se voit écarté de tout appel d'offres ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pour la même période que celle prévue pour le soumissionnaire ou le cocontractant à la présente politique, sous réserve de l'exception prévue à la fin de l'article précédent.

L'exclusion du premier alinéa s'applique également durant la même période :

- 1° aux personnes morales où la personne liée visée est administratrice, dirigeante ou détentrice d'actions du capital-actions qui lui confère au moins 10 % des droits de vote, pouvant être exercés en toutes circonstances et rattachés aux actions de la personne morale;
- 2° aux sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation où la personne liée visée est associée ou dirigeante.

36. Malgré les exclusions d'appel d'offres prévues aux articles 31 à 35 et 39, la Ville peut conclure un contrat avec une personne visée par ces articles, lorsqu'elle est la seule en mesure de :

- 1° de fournir une assurance, des matériaux, du matériel ou des services après que les vérifications documentées et sérieuses ont été effectuées pour s'assurer de l'unicité de ce fournisseur dans l'ensemble des territoires visés par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu par le Gouvernement du Québec;

- 2° aux fins de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel :
 - a) d'assurer la compatibilité avec des systèmes, progiciels ou logiciels existants;
 - b) de protéger des droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets ou les licences exclusives;
 - c) de faire de la recherche ou du développement;
 - d) de produire un prototype ou un concept original;
- 3° d'exécuter des travaux d'enlèvement, de déplacement ou de reconstruction de conduites ou d'installations d'aqueduc, d'égout, d'électricité, de gaz, de vapeur, de télécommunication, d'huile ou d'autre fluide, à titre de propriétaire des conduites ou des installations;
- 4° de faire l'entretien d'équipements spécialisés parce qu'elle les a fabriqués ou parce qu'elle a désigné un représentant pour ce faire;
- 5° d'exécuter des travaux sur l'emprise d'une voie ferrée exploitée comme telle, et ce, pour un prix qui correspond à celui qu'une entreprise exécutant généralement de tels travaux exige normalement pour ceux-ci;
- 6° de céder à la Ville un immeuble ou un droit réel, tel que, mais sans limitation, une servitude, dont la Ville a besoin pour toutes fins municipales.

37. Malgré les exclusions d'appel d'offres prévues aux articles 31 à 35 et 39, la Ville peut conclure un contrat avec une personne visée par ces articles :

- 1° lorsque ses services professionnels sont nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles, dans la mesure toutefois où tel contrat de services professionnels fait suite à un rapport ou à un document préparé par cette personne à la demande de la Ville;
- 2° pour lui permettre de développer un site dont elle est propriétaire ou pour lequel elle a un mandat exclusif de ce faire;
- 3° lorsqu'elle a conclu un premier contrat de services professionnels relatif à la conception de plans et devis à la suite d'une demande de soumissions afin que cette personne procède à l'adaptation ou à la modification de tels plans et devis pour la réalisation des travaux aux fins desquelles ils ont été préparés ou afin qu'elle procède à la surveillance liée à une telle adaptation ou modification ou, dans le cadre d'un contrat à prix forfaitaire, à une prolongation de la durée des travaux;
- 4° lorsqu'elle détient son autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

CHAPITRE IV

MESURES TRANSITOIRES ET FINALES

38. Toute personne inscrite au registre des personnes écartées de tout appel d'offres en vertu de l'application de la politique en vigueur avant le [insérer la date d'entrée en vigueur des modifications] demeure inscrite audit registre jusqu'à la date de fin de la période d'interdiction qui s'applique eu égard à l'infraction commise.

Le premier alinéa ne trouve pas application si la personne possède son autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

39. Le fait qu'une personne :

- ait été déclarée coupable de collusion, de manœuvres frauduleuses ou autre acte de même nature ou tenue responsable, par une décision finale d'un tribunal, à l'occasion d'un appel d'offres ou d'un contrat;
- ait admis avoir participé à un tel acte;
- ait soudoyé un employé d'un organisme public, un élu ou un membre du personnel de cabinet;

sur le territoire du Québec dans les 5 années précédant le [insérer la date d'entrée en vigueur modifications de la PGC], permet à la Ville, à sa seule discrétion, d'écartier cette personne, de même qu'une personne qui lui est liée, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant 5 ans à compter de l'un ou de l'autre de ces événements.

Le premier alinéa ne trouve pas application si la personne possède son autorisation de l'Autorité des marchés financiers.

La commission d'un acte contraire à la présente politique pendant cette même période de 5 années, dans le contexte d'un appel d'offres lancé par la ville, d'un contrat ou d'un sous-contrat, permet à cette dernière, à sa seule discrétion, d'écartier le soumissionnaire, de même qu'une personne visée à l'article 35, de tout appel d'offres, de tout sous-contrat ou de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville pendant la même période que celle prévue aux articles 31 à 35 à l'égard de tel acte.

40. La présente politique s'applique à tout processus d'appel d'offres et à tout contrat, notamment ceux en cours au moment de son adoption.

41. L'application de la présente politique est sous la responsabilité du directeur général de la Ville de Montréal.

ANNEXE
Dispositions législatives de la *Loi sur les cités et villes* citées dans la Politique de gestion contractuelle

573.3.1.2. Toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle.

Une telle politique est applicable à tout contrat, y compris un contrat qui n'est pas visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 573 ou à l'article 573.3.0.2.

La politique doit notamment prévoir:

1° des mesures visant à assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres du comité de sélection relativement à la demande de soumissions pour laquelle il a présenté une soumission;

2° des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;

3° des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (chapitre T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;

4° des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;

5° des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;

6° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

7° des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat.

Toute municipalité doit rendre sa politique accessible en tout temps en la publiant sur le site Internet où elle publie la mention et l'hyperlien visés au deuxième alinéa de l'article 477.6.

Le greffier doit, au plus tard le 30^e jour suivant celui de l'adoption de la politique ou de toute résolution qui la modifie, en transmettre une copie certifiée conforme au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

L'article 573.3.4 s'applique uniquement, en ce qui concerne le non-respect d'une mesure prévue dans la politique, dans le cas d'un contrat dont le processus d'attribution a commencé après la date à compter de laquelle la mesure est prévue dans la politique.

573.3.4. Peut être tenu personnellement responsable envers la municipalité de toute perte ou préjudice subi par elle et déclaré inhabile à exercer, pendant deux ans, la fonction de membre du conseil de toute municipalité, celle de membre de tout organisme municipal au sens de l'article 307 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2) ou celle de fonctionnaire ou d'employé d'une municipalité ou d'un tel organisme, le membre du conseil qui, sciemment, ne respecte pas l'interdiction prévue au paragraphe 3.1 de l'article 573 ou qui, sciemment, par son vote ou autrement, autorise ou effectue l'adjudication ou la passation d'un contrat sans respecter les règles ou les mesures, selon le cas, prévues aux articles précédents de la présente sous-section, dans l'un ou l'autre des règlements pris en vertu des articles 573.3.0.1 et 573.3.1.1 ou dans la politique adoptée en vertu de l'article 573.3.1.2.

La responsabilité prévue au premier alinéa est solidaire et elle s'applique également à un fonctionnaire ou employé de la municipalité et à toute personne qui, sciemment, est partie à l'acte illégal.

La poursuite en déclaration d'inhabilité s'exerce conformément au paragraphe 4^o du premier alinéa de l'article 529 et aux articles 532 à 535 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) et celle en réparation de perte ou de préjudice, par action ordinaire. Tout contribuable peut exercer ces recours.

L'inhabilité peut également être déclarée au moyen de l'action en déclaration d'inhabilité prévue par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Disposition de la *Charte de la Ville de Montréal citée dans*
la Politique de gestion contractuelle

57.1.9. Dans l'exercice de ses fonctions, l'inspecteur général a le droit d'examiner tout livre, registre ou dossier ou d'obtenir tout renseignement, pertinents à la réalisation de son mandat, de la ville ou de tout fonctionnaire ou employé de celle-ci, de tout membre d'un conseil ou d'un comité de sélection, du cabinet d'un maire de la ville ou d'un conseiller désigné au sens de l'article 114.5 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou de tout membre du personnel de ce cabinet ou d'une personne mentionnée au cinquième alinéa ou de tout représentant de celle-ci. Il peut en prendre toute copie.

L'inspecteur général peut, à toute heure raisonnable, pénétrer dans un bâtiment ou sur un terrain pour procéder à l'examen prévu au premier alinéa. Il peut obliger le propriétaire ou l'occupant des lieux visités et toute autre personne se trouvant sur les lieux à lui prêter toute aide raisonnable.

L'inspecteur général peut en outre utiliser tout ordinateur, tout matériel ou toute autre chose se trouvant sur les lieux visités pour accéder à des données pertinentes à la réalisation de son mandat et contenues dans un appareil électronique, un système informatique ou un autre support ou pour vérifier, examiner, traiter, copier ou imprimer de telles données.

L'inspecteur général peut déterminer les modalités raisonnables selon lesquelles les documents ou les renseignements mentionnés au premier alinéa lui sont transmis.

La personne visée au premier alinéa est l'une des suivantes:

1° une personne morale qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes:

- a) elle fait partie du périmètre comptable défini dans les états financiers de la ville;
- b) la ville ou un mandataire de celle-ci nomme plus de 50% des membres de son conseil d'administration;
- c) la ville ou un mandataire de celle-ci détient plus de 50% de ses parts ou actions votantes en circulation;

2° une personne qui est en relation contractuelle avec la ville ou avec une personne morale visée au paragraphe 1°;

3° un sous-contractant de la personne visée au paragraphe 2° relativement au contrat principal visé à ce paragraphe.

L'inspecteur général doit, sur demande, s'identifier et exhiber au propriétaire ou à l'occupant des lieux visités en application du deuxième alinéa ou à toute autre personne se trouvant sur ces lieux, un certificat attestant sa qualité et signé par le greffier de la ville.

ANNEXE



Engagement solennel

Service de l'approvisionnement
9515, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2M 1Z4

Mandat : Appel d'offres 16-XXXX (TITRE)

Nous, soussigné(e)s, nous engageons, en notre qualité de membres du présent comité de sélection, à agir fidèlement et conformément au mandat qui nous a été confié, sans partialité, faveur ou considération, selon l'éthique. De plus, nous ne révélerons et ne ferons connaître, sans y être tenu(e)s, quoi que ce soit dont nous aurions eu connaissance dans l'exercice de nos fonctions, sauf aux membres du présent comité de sélection et à son secrétaire.

De plus, advenant le cas où l'un de nous apprendrait qu'une personne associée de l'un des fournisseurs ou actionnaire ou encore membre du conseil d'administration de l'un d'eux lui est apparentée ou entretient avec lui des liens personnels proches, il en avvertirait sans délai le secrétaire du comité de sélection.

Signature des membres du comité de sélection

Nom (lettres moulées)	Provenance (sigle)	Signature
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

Signature du secrétaire du comité de sélection

Signé à _____, le



Dossier # : 1160390007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

Il est recommandé :

1. d'adopter un règlement d'emprunt intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique" pour des dépenses qui relèvent du conseil d'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-06-27 12:51

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1160390007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (STI) fait l'acquisition du matériel informatique afin de contrer la désuétude des appareils et logiciels. Toutefois, lors de l'ajout d'employés, de l'identification de nouveaux besoins et lors de projets spécifiques, le STI laisse la responsabilité aux Services de faire les achats requis.
Le sommaire 1160390006 sera présenté simultanément pour les dépenses qui relèvent de la ville centre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but l'obtention d'un règlement d'emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique pour les besoins supplémentaires du SGPI, besoins qui relèvent de l'agglomération.
L'acquisition du matériel et des logiciels respectera les règles d'approvisionnement.

JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt utilisé actuellement sera fermé par le Service des finances à court terme. Ce nouveau règlement permettra de faire les acquisitions plus rapidement, surtout dans le contexte de la mise en place d'un Bureau de projet. Certains logiciels sont requis afin de mieux suivre la gestion des projets et de développer des indicateurs de performances. La gestion de l'information devient alors essentielle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le travail du Service de la gestion et de la planification immobilière est considéré comme une activité mixte au sens des responsabilités d'agglomération. Par exemple, le SGPI est

responsable des immeubles du SIM, du SPVM, de la Direction de l'eau potable et du Service de l'environnement.

La période de financement ne doit pas dépasser 5 ans.

Le projet est inscrit au PTI 2016-2018

Règlement

Règlement RCGxx-xxx

5001.5016XXX.803403.01909.57201.000000.0000.115470.000000.98001.00000 100 000\$

Emprunt

Règlement RCGxx-xxx

5001.5016XXX.803403.01909.49200.000000.0000.115470.000000.98001.00000 100 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n.a.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un nouveau règlement, des délais seront rencontrés pour fournir les équipements et logiciels requis pour l'optimisation des méthodes de travail, dont plus particulièrement la gestion de projets.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n.a.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion Août 2016

Adoption du règlement Septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée BONIN
Chef de division

Tél : 514-872-1103
Télécop. : 514 872-5279

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-06-10

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Télécop. :

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Tél : 514 872-5493
Approuvé le : 2016-06-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Tél : 514 872-1049
Approuvé le : 2016-06-20

Dossier # : 1160390007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1160390007 - matériel informatique.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 100 000 \$ POUR LE FINANCEMENT DE L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE

Vu les articles 19 et 54 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

- 1.** Un emprunt de 100 000 \$ est autorisé pour le financement de l'acquisition de matériel informatique.
- 2.** Cet emprunt comprend les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
- 3.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
- 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal, conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
- 5.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

GDD1160390007

Dossier # : 1160390007

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , -
Objet :	Adopter un règlement d'emprunt intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 \$ afin de financer l'acquisition de matériel informatique » dont les dépenses relèvent du conseil d'agglomération.

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[1160390007 règlement d'emprunt.pdf](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Abdelkodous YAHYAOUI
Agent comptable analyste - Service des finances - Point de service HDV
Tél : 514-872-5885

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-16

Michel T TREMBLAY
Conseiller(ere) en gestion des ressources financières - c/E
Tél : (514) 872-0470
Division : Service des finances - Point de service HDV



Dossier # : 1166316018

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération", sujet à son approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-08-03 09:30

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1166316018

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier porte sur l'adoption d'un règlement d'emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans des parcs-nature relevant de la compétence d'agglomération. Ce règlement permettra de financer l'ensemble des projets inscrits au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 pour le programme 34300 - Réaménagement du réseau des grands parcs. Ce nouveau règlement d'emprunt prendra le relais des règlements d'emprunt N° RCG 15-026 et RCG 15-076 préparés antérieurement par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) et dont les fonds ont pratiquement tous été engagés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0647 - 29 octobre 2015 - Adoption dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 d'un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant de l'agglomération" (Règlement d'emprunt N° RCG 15-076).

CM15 1270 - 27 octobre 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 15-079).

CG15 0199 - 26 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 7 500 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil d'agglomération" - (Règlement d'emprunt N° RCG 15-026).

CM15 0354 - 24 mars 2015 - Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2015-2017, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un

emprunt de 5 300 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du réseau des grands parcs relevant du conseil municipal" - (Règlement d'emprunt N° 15-028).

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer des travaux d'aménagement dans des parcs-nature relevant du conseil d'agglomération.

Sans s'y limiter, la liste des projets inclus au sommaire est la suivante :

- Parc-nature du Bois-de-Liesse - Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers;
- Parc-nature du Bois-de-Liesse - Aménagement du sentier des attraits - phase II;
- Parc-nature du Bois-de-Saraguay - Aménagement de sentiers - phase II;
- Parc-nature du Cap-Saint-Jacques - Réaménagement du secteur de la plage et du secteur de la ferme;
- Parc-nature de l'Île-de-la-Visitation - Mise en valeur du site des Moulins;
- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Reconstruction de belvédères, de passerelles et de sentiers;
- Parc-nature de la Pointe-aux-Prairies - Aménagement d'une piste cyclable dans l'emprise d'Hydro-Québec;
- Programme de réfection du parc immobilier dans les parcs-nature;
- Divers parcs-nature - Acquisition de mobilier urbain;
- Divers parcs-nature - Réhabilitation de divers sites.

JUSTIFICATION

Les fonds des précédents règlements d'emprunt seront pratiquement tous engagés en cours d'année pour la réalisation des projets inscrits à la première année du PTI 2016-2018. L'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et le conseil d'agglomération (CG), du règlement d'emprunt à portée globale, permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats et par conséquent permet de réaliser plus rapidement les travaux d'aménagement dans les parcs-nature de compétence d'agglomération du Réseau des grands parcs de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les différents projets visés par le présent règlement d'emprunt sont inscrits à l'année 2017 du programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal - volet agglomération.

La période de financement n'excédera pas 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets financés par ce règlement d'emprunt contribueront à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Assurer le financement des travaux d'aménagement ou de réaménagement des parcs-nature relevant du conseil d'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le MAMOT.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario MASSON
Chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-18

Mathieu DRAPEAU
Chef de section

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), Jean-François Nadon désigne monsieur Mathieu Drapeau – chef de section, gestion des projets, pour le remplacer du 18 au 31 juillet 2016 inclusivement, dans ses fonctions de chef de division du Bureau de projets d'aménagement du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal et exercer tous les pouvoirs rattachés à mes fonctions.

Tél : 514 872-8689
Télécop. :

Tél : 514 872-1461
Télécop. :

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-08-03

Dossier # : 1166316018

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets

Objet :

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[ND - 1166316018- Parcs nature.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-01

Nicolas DUFRESNE
Avocat
Tél : 514-872-0128
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 17 000 000 \$ AFIN DE FINANCER DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS-NATURE RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

Vu l'article et 19 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001);

Vu l'article 148 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Attendu que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations prévues au programme triennal d'immobilisations de l'agglomération de Montréal;

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Un emprunt de 17 000 000 \$ est autorisé afin de financer des travaux de réaménagement de parcs-nature relevant de la compétence du conseil d'agglomération.
2. Cet emprunt comprend les frais et honoraires d'études et de conception, ceux relatifs à la confection des plans et devis et à la surveillance des travaux et autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.
3. Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.
4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).
5. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Dossier # : 1166316018

Unité administrative responsable :

Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal ,
Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section gestion de projets

Objet :

Adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2018, un projet de règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 17 000 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement de parcs-nature relevant du conseil d'agglomération".

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1166316018.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Mario PRIMARD
Agent comptable analyste
Tél : 514-868-4439

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-01

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire
Tél : 514 872-5597
Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



Dossier # : 1161213004

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	-
Objet :	Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Il est recommandé :

1. d'approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-07-29 09:02

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1161213004**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction des bibliothèques , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Entente-cadre avec la Bibliothèque nationale du Québec
Projet :	-
Objet :	Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

CONTENU

CONTEXTE

Une entente de principe est intervenue le 31 janvier 2016, entre la Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications, visant à faire revivre la bibliothèque Saint-Sulpice sous la forme de deux (2) espaces à la fois distincts et communicants : une première zone destinée aux adolescents, composée d’une bibliothèque et d’un médialab et, dans une seconde zone, un laboratoire de fabrication ancré dans les technologies de pointe, mais également traditionnelles, qui accueillent les citoyens de tous les âges et de tous les parcours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0471 - 20 décembre 2012- Approuver l'Entente de développement culturel 2012-2015 entre le ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.
CE16 1167 - 6 juillet 2016 - Approuver la programmation de l’Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et la ministre de la Culture et des Communications (Hélène David) ont convenu que la Ville de Montréal avance à BAnQ la somme de 17 M\$, provenant de l’Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015 entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville pour consolider le réseau des bibliothèques de Montréal.
En effet, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a décidé d'investir 17 M\$ dans la restauration et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice en utilisant les soldes de l’Axe 3 de l’Entente.

Des soldes sont disponibles pour qu’une somme de 17 M\$ soit prélevée pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par BAnQ.

JUSTIFICATION

Une demande de règlement d'emprunt spécifique est nécessaire puisque l'édifice de la bibliothèque Saint-Sulpice n'est pas une propriété de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ servira à la restauration, à la transformation et à la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par BAnQ. Cet emprunt de 17M\$ sera remboursé en capital et intérêts par le ministère de la Culture et des Communications. Ainsi, cet emprunt ne sera pas à la charge des contribuables montréalais. Le règlement d'emprunt spécifique est d'une durée maximale de (cinq) 5 ans.

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) investira 17 M\$ dans la restauration et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice en utilisant les soldes de l'Axe 3 de l'Entente.

Les coûts d'entretien et de fonctionnement récurrents feront l'objet, tel qu'évoqués avec le ministère, d'un partage 50% - 50%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville de Montréal adhère à l'*Agenda 21 de la culture* et appuie la reconnaissance de la culture comme le 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les projets contenus dans l'Entente contribuent directement au développement durable. En effet, les valeurs intrinsèques aux processus culturels, telles que la diversité, la créativité ou l'esprit critique, sont essentielles au développement durable de nos sociétés.

L'objectif des bibliothèques est de démocratiser l'accès à la lecture, à l'information, à la connaissance, à la culture et au loisir.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt spécifique est liée au processus d'optimisation de la gestion de l'Entente sur le développement culturel de Montréal.

Cette aide financière à BAnQ permettra d'offrir aux Montréalais(e)s des espaces d'innovation et de création ainsi que des espaces destinés aux adolescents (bibliothèque et médialab).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dans le cadre de demande de règlement d'emprunt, aucune opération de communications n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion au Conseil d'agglomération : 25 août 2016

1. Adoption du règlement par le Conseil d'agglomération: 29 septembre 2016
2. Approbation d'un protocole d'entente au Conseil municipal et au Conseil d'agglomération entre la Ville et BAnQ pour le projet de restauration, de transformation et de mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice : septembre ou octobre 2016
3. Approbation du règlement d'emprunt par le MAMOT
4. Mise en vigueur du règlement
5. Versement de la contribution à BAnQ

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-22

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques

Tél : 514 872-1608
Télécop. : 514 872-5588

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Daniel BISSONNETTE
Pour Suzanne Laverdière, directrice du Service de la culture

Tél : 514 872-2884
Approuvé le : 2016-07-27

Dossier # : 1161213004

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , -

Objet :

Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

FICHIERS JOINTS



[AML - 1161213004 - contribution BAnQ- biblio St-Sulpice.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-26

Anne-Marie LEMIEUX
Avocate
Tél : 514-872-0136
Division : Droit fiscal, évaluation et transactions financières

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX**

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 17 000 000 \$ POUR LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION, DE LA TRANSFORMATION ET DE LA MISE AUX NORMES DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINT-SULPICE DANS LE CADRE DE L'ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE MONTRÉAL 2012-2015

Vu l'article 37 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ., chapitre C-19);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

- 1.** Un emprunt de 17 000 000 \$ est autorisé pour le versement d'une contribution financière à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour le financement de la restauration, de la transformation et de la mise aux normes de la Bibliothèque Saint-Sulpice dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015.
- 2.** Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 5 ans.
- 3.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement de capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux provenant de l'agglomération de Montréal conformément aux règles prévues par la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

GDD 1161213004

Dossier # : 1161213004

Unité administrative responsable :

Service de la culture , Direction des bibliothèques , -

Objet :

Approuver un règlement d'emprunt spécifique de 17 M\$ pour la restauration, la transformation et la mise aux normes de la bibliothèque Saint-Sulpice par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ)

SENS DE L'INTERVENTION

Certification de fonds

FICHIERS JOINTS



[Virement crédit - GDD 1161213004.xls](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Jean-François RONDOU
Agent comptable analyste - Conseil et soutien financier - PS Développement
Tél : (514) 868-3837

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-07-27

Daniel D DESJARDINS
Conseiller budgétaire

Tél : 514 872-5597

Division : Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier



(2)

Dossier # : 1165019001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

Il est recommandé au conseil d'agglomération d'adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal ».

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-08-09 11:09

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1165019001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Contrôleur général , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

CONTENU

CONTEXTE

Le gouvernement du Québec a adopté, le 30 novembre 2010, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1 - « la Loi »). Tel que mentionné dans les notes explicatives, « *cette loi crée une obligation aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel d'adopter un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus et de le réviser après chaque élection générale. Elle prévoit également une obligation d'adopter un code d'éthique et de déontologie d es employés municipaux.* »

Conformément à la Loi, le conseil d'agglomération a adopté le règlement intitulé Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) à son assemblée du 20 décembre 2012.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté, le 10 juin 2016, le projet de loi 83 - la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (L.Q. 2016, chapitre 17). Cette loi apporte diverses modifications concernant le domaine municipal. Elle modifie, entre autres, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* afin de prévoir que les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux doivent interdire certaines annonces lors d'activités de financement politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0495 - 20 décembre 2012 - Adoption - Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal

DESCRIPTION

L'article 101 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* (« la loi modificatrice ») vise à donner suite à la recommandation no 46 de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction (« la CEIC ») concernant le code d'éthique et de déontologie des élus. Il modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* pour prévoir que ce code doit contenir une disposition obligatoire interdisant aux élus de faire des annonces à propos de projets, de

contrats et de subventions lors d'activités de financement politique. Cette interdiction est effective tant que la décision finale sur la réalisation du projet, la conclusion du contrat et l'octroi de la subvention n'est pas prise par l'autorité compétente.

Par ailleurs, ces modifications législatives prévoient que les élus qui emploient du personnel de cabinet doivent veiller à ce que ces employés respectent cette même interdiction. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, l'élu est imputable aux fins de toute sanction prévue au code.

Un dossier distinct sera soumis au conseil municipal pour la modification requise au Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (14-004) (dossier 1163430014).

L'article 102 de la loi modificatrice est en lien avec l'amendement précédent, visant à rendre applicable aux employés municipaux la même interdiction que celle prévue pour les élus municipaux.

Bien que la recommandation no 46 de la CEIC vise les élus et leur personnel politique, la modification introduite par l'article 102 à l'égard des employés s'explique par le remplacement, par cette même loi modificatrice, de l'article 284 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) : alors que cette disposition interdisait aux employés municipaux toute activité de nature partisane à l'occasion d'une élection tenue dans la municipalité qui les emploie, la nouvelle disposition permet maintenant à un employé municipal d'exercer une activité de nature partisane « *lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité* » (par exception, les titulaires de certains postes identifiés ne peuvent pas exercer une activité de nature partisane) (article 49 de la loi modificatrice).

Il est prévu que ces interdictions doivent être introduites dans les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux au plus tard le 30 septembre 2016 (article 155).

De plus, en conséquence du remplacement de l'article 284 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalité*, l'Annexe A du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal doit être modifiée afin de refléter ce remplacement.

JUSTIFICATION

La modification à l'actuel Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est requise d'ici le 30 septembre 2016 pour se conformer à loi modificatrice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du conseil municipal du 22 août 2016

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et présentation du projet de règlement à l'assemblée du conseil du 22 août 2016
Adoption du projet de règlement à l'assemblée du conseil du 26 septembre 2016
Adoption du projet de règlement à l'assemblée du conseil d'agglomération du 29 septembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Karine MARTEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yves GRIMARD
c/d enquêtes et analyses

Tél : 514 872-2961
Télécop. : 514 872-9619

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-02

Alain BOND
contrôleur général

Tél : 514 872-1232
Télécop. : 514 872-9619

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain BOND
contrôleur général

Tél : 514 872-1232
Approuvé le : 2016-08-09

Direction générale
Bureau du contrôleur général

Dossier : 1165019001

Objet : Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026)

Tableau des modifications

TEXTE ACTUEL À L'ANNEXE A	TEXTE MODIFIÉ
Chapitre 4, section 1	Chapitre 4, section 1
5° L'employé ne peut se livrer à un travail de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement de la manière prévue à la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> (L.R.Q., chapitre E-2.2	5° <i>L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.</i>
	<i>Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :</i> a) le directeur général et ses adjoints; b) le trésorier et son adjoint; c) le greffier et son adjoint;

	<p>d) <i>le vérificateur général;</i> e) <i>l'inspecteur général.</i></p>
<p>Ne constitue pas un travail de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.</p>	<p>Ne constitue pas <i>une activité</i> de nature partisane le fait d'assister à une réunion politique, de verser une contribution à un parti ou à un candidat indépendant autorisé, d'être membre d'un parti ou d'apposer une signature d'appui sur une déclaration de candidature ou d'une demande d'autorisation.</p>
	<p><i>Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre fonctionnaire ou employé de celle-ci, ni au trésorier.</i></p>
	<p>6° <i>L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente.</i></p>

15.08.2016

Dossier # : 1165019001

Unité administrative responsable :

Direction générale , Contrôleur général , -

Objet :

Adopter le « Règlement modifiant le Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) »

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Avis favorable.

FICHIERS JOINTS



[Règlement modifiant le Code de conduite.final.docx](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Karine MARTEL
Avocate
Tél : 514-872-1319

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-08-16

Véronique BELPAIRE
Chef de division
Tél : 514-872-4222
Division : Affaires civiles

VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
XX-XXX

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE CODE DE CONDUITE
DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE MONTRÉAL (RCG 12-026)**

Vu l'article 16.1 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, chapitre E-15.1.0.1);

Vu l'article 284 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal décrète :

1. Le paragraphe 5° de la section I du chapitre 4 de l'annexe A du Règlement sur le Code de conduite des employés de la Ville de Montréal (RCG12-026) est modifié par :

1° le remplacement du 1^{er} alinéa par le suivant :

« 5° L'employé peut se livrer à une activité de nature partisane relativement à une élection à un poste de membre du conseil de la Ville ou d'un arrondissement uniquement lorsque cette activité n'est pas susceptible de porter atteinte à sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.

Malgré le premier alinéa, ne peuvent se livrer à aucune activité de nature partisane :

- a) le directeur général et ses adjoints;
- b) le trésorier et son adjoint;
- c) le greffier et son adjoint;
- d) le vérificateur général;
- e) l'inspecteur général. »;

2° le remplacement, au 2^e alinéa, des mots « un travail » par les mots « une activité »;

3° l'ajout, après le 2^e alinéa, de l'alinéa suivant :

« Le troisième alinéa ne s'applique pas au greffier de la Ville ou à son adjoint, ni, pendant qu'il est membre de son personnel électoral, à tout autre fonctionnaire ou employé de celle-ci, ni au trésorier.»

2. L'annexe A de ce règlement est modifiée par l'insertion, après le paragraphe 5° de la section 1 du Chapitre 4, du paragraphe suivant :

« 6° L'employé ne doit pas faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Ville, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente. »

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXX.

GDD : 1165019001



Dossier # : 1161322004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin d'implanter de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

Il est recommandé,
D'adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-06-01 17:21

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1161322004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin d'implanter de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

CONTENU

CONTEXTE

L'administration municipale s'est engagée dans un ambitieux programme visant l'amélioration des infrastructures, de la qualité de vie des citoyens et du rayonnement de Montréal sur les scènes québécoise, canadienne et internationale. Ce programme ambitieux se traduit notamment par des investissements croissants autant en matière d'amélioration des actifs existants qu'en développement de nouveaux actifs, par l'optimisation des façons de faire et l'amélioration de la satisfaction à l'égard des services rendus par la Ville. Au cours des dernières années, l'administration a posé plusieurs gestes significatifs à cet égard. La révision de la structure organisationnelle de 2014, le lancement de plusieurs chantiers d'amélioration de la performance organisationnelle, la révision du financement des arrondissements, la mise sur pied des bureaux de la Ville intelligente et numérique et de l'Expérience client, pour ne nommer que ceux-là, en témoignent.

Cet engagement de l'administration vers une performance accrue de la Ville en matière de livraison des projets et activités a amené une réflexion à l'égard de la répartition optimale des pouvoirs entre les différentes instances, incluant les fonctionnaires. Dans l'optique de répondre à cette volonté d'améliorer les activités et d'accélérer la réalisation des projets, un exercice d'analyse des délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires a été amorcé. Découlant de cet exercice, des nouvelles délégations ont été proposées, et adoptées, en 2015 et 2016. Ces délégations additionnelles touchent différents volets des opérations municipales allant du domaine contractuel, à celui des transactions immobilières et passant par les virements de crédits.

Cette analyse a aussi révélé que, pour des raisons de rapidité et d'efficacité, la délégation, au comité exécutif, de certaines décisions de nature opérationnelle, actuellement rendues par le conseil municipal et le conseil d'agglomération, contribuerait de façon significative à l'atteinte des objectifs organisationnels. Le présent dossier demande donc que certains pouvoirs actuellement exercés par le conseil d'agglomération soient délégués au comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0850 - 18 mai 2016 - Ajout de délégations de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés

CE15 1633 - 2 septembre 2015 - Ajout de délégation de pouvoirs du comité exécutif aux fonctionnaires et employés

DESCRIPTION

Les pouvoirs qu'il est recommandé de déléguer du conseil d'agglomération au comité exécutif, ainsi que les motifs à l'origine de cette proposition, sont :

- L'autorisation donnée au Greffier d'émettre un certificat attestant de la non objection requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Environ 25 dossiers visant à autoriser le Greffier de la Ville à émettre un certificat attestant de la non objection pour les projets privés et gouvernementaux ayant des incidences sur les réseaux d'aqueduc et d'égout sont présentés annuellement aux conseils. Ces dossiers sont essentiellement techniques et visent simplement l'accomplissement d'une formalité de la Loi qui, par ailleurs, fait l'objet de discussions actuellement. En raison de ce caractère technique, il est prévu que la subdélégation de ce pouvoir aux fonctionnaires soit demandée.
- Le dépôt des demandes en vue d'obtenir les autorisations et approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement
Les unités déposent actuellement ces demandes d'autorisation et d'approbation en vertu de résolutions du conseil municipal et du conseil d'agglomération qui les autorisent à agir. Selon des informations obtenues, une simple autorisation des instances est insuffisante pour leur permettre d'agir à cette fin. Conséquemment, afin de maintenir la souplesse actuelle, une délégation par règlement au comité exécutif, puis une subdélégation aux fonctionnaires, sont nécessaires. Le présent dossier vise à régulariser cette situation par une délégation à être donnée au comité exécutif, laquelle sera par la suite subdéléguée aux unités concernées.

JUSTIFICATION

Les propositions avancées visent essentiellement à assurer une meilleure performance dans la livraison des activités et projets municipaux. En raison de la fréquence des instances, les délais de soumission d'un dossier au comité exécutif sont plus courts que les délais de présentation des dossiers aux conseils municipal et d'agglomération. Les propositions visent plus spécifiquement à ce que :

- les dossiers plus techniques, dont ceux relatifs à l'émission des certificats attestant de la non objection requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, puissent être traités plus rapidement, au bénéfice des projets privés et publics qui se réalisent sur le territoire de la Ville ;
- les demandes formulées en vue d'obtenir les autorisations et approbations requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement sont actuellement déposées sans qu'une décision du conseil soit nécessaire. Ces demandes sont faites de façon concomitante avec d'autres étapes afin d'optimiser les délais. Dans le but de maintenir cette optimisation des délais et à la suite de l'opinion reçue du Service des affaires juridiques, il est demandé que ce pouvoir soit délégué.

À titre informatif, les délais, du ficelage à la décision, pour tout dossier décisionnel devant être soumis aux conseils sont de 3 à 6 semaines et peuvent atteindre jusqu'à 11 semaines en période estivale. La réalité opérationnelle et la volonté d'améliorer la performance de la Ville et les services aux citoyens militent en faveur des délégations proposées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces délégations généreront une performance accrue de l'organisation, permettront d'éviter certains coûts et contribueront à l'image positive de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication interne sera transmise pour communiquer la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs,

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Carole PAQUETTE, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Chantal MORISSETTE, Service de l'eau
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Yves SAINDON, Service du greffe

Lecture :

Chantal MORISSETTE, 1er juin 2016
Carole PAQUETTE, 1er juin 2016
Yves SAINDON, 1er juin 2016
Claude CARETTE, 31 mai 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle JIONA
Chargée de dossiers

Tél : 514 872-2331

Télécop. :

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-05-31

Benoit DAGENAIS
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Télécop. :

Dossier # : 1161322004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Cabinet du directeur général , Division du soutien aux instances
Objet :	Adopter le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin d'implanter de nouvelles délégations pour supporter la performance de la Ville

SENS DE L'INTERVENTION

Document(s) juridique(s) visé(s)

COMMENTAIRES

Voir ci-joint le projet de règlement.

FICHIERS JOINTS



[Règl. délégation conseil d'agglo. au comité exécutif.doc](#)

RESPONSABLE DE L'INTERVENTION

Evelyne GÉNÉREUX
Avocate
Tél : (514) 872-8594

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-06-01

Véronique BELPAIRE
Avocate - chef de division
Tél : 514 872-3832
Division : Droit public et de la législation

**VILLE DE MONTRÉAL
RÈGLEMENT
RCG XX-XXX**

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LA
DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AU COMITÉ
EXÉCUTIF EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT**

Vu l'article 16 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005, tel que modifié);

Vu les articles 34 et 35 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4);

À l'assemblée du _____, le conseil d'agglomération de Montréal décrète :

1. Le conseil d'agglomération délègue au comité exécutif les pouvoirs suivants :

- 1° d'autoriser le greffier à émettre un certificat attestant de la non objection requis en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre E-2.2);
- 2° de déposer des demandes en vue d'obtenir les autorisations et les approbations nécessaires en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre E-2.2).

2. Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement peut être délégué à un fonctionnaire ou employé de la Ville en vertu de l'article 35 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4).

Ce règlement a été promulgué par l'avis public affiché à l'hôtel de ville et publié dans *Le Devoir* le XXXXXXXXXX.

GDD : 1161322004



Dossier # : 1166213004

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-166 autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1

IL EST RECOMMANDÉ
d'approuver le règlement R-166 autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

Signé par Sylvie - Ext TREMBLAY **Le** 2016-07-18 13:45

Signataire : Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 1^{er} juin 2016 à 17 h 30

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2016-182 ADOPTER LE RÈGLEMENT R-166 AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (53 962 913 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ENTRETIEN MAJEUR DES INFRASTRUCTURES – PHASE 1 ET MODIFIER LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2016-2017-2018

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour lui permettre de réaliser son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société est propriétaire d'un vaste parc d'infrastructures composé de plus de 400 adresses civiques incluant notamment des centres de transport, des ateliers de réparation de métro, des stations de métro, des structures auxiliaires, des tunnels, des bâtiments administratifs de même que leur contenu et équipements;

ATTENDU que les composantes et les systèmes de bâtiment de plusieurs de ces infrastructures ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile et qu'afin d'assurer leur intégrité, leur pérennité et maintenir l'usage pour lequel ils sont destinés, il y a lieu de procéder à des interventions de remplacement d'équipements, de composantes, de systèmes de bâtiment et de réfection d'envergure;

ATTENDU que les travaux de réparation et d'entretien ont été regroupés en un programme d'entretien divisé en phases successives, désigné comme étant le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) et qu'il y a lieu de mettre en œuvre celui-ci;

ATTENDU que de façon générale, le programme vise le remplacement ou la réparation des équipements et composantes de bâtiment comme les toitures, l'enveloppe de plusieurs bâtiments, les portes de garage et coupe-feux, les systèmes de chauffage ventilation et air climatisé, l'éclairage, la distribution électrique et les génératrices, les équipements liés à l'infrastructure, les dalles intérieures, les locaux techniques et les structures de toit;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de services professionnels et de construction dans le cadre du programme;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce programme;

ATTENDU que le projet « Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1 » doit être ajouté à la rubrique « Patrimoine immobilier et infrastructures » au « Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de ce projet est estimé à **CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (53 962 913 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les informations contenues à l'annexe 1 jointe au règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;



suite de la résolution 2016-182

ATTENDU que les montants indiqués à l'annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (53 962 913 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS (5 396 291 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle et du directeur exécutif – Ingénierie, infrastructures et projets majeurs

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron

APPUYÉ par monsieur Marvin Rotrand

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de modifier le livre du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, autorisant l'ajout du projet «Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1 » sous la rubrique « Patrimoine immobilier et infrastructures » pour un montant total de 53 962 913 \$, frais financiers inclus;
- 2° d'adopter le règlement R-166 AUTORISANT UN EMPRUNT DE **CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (53 962 913 \$)** POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ENTRETIEN MAJEUR DES INFRASTRUCTURES – PHASE 1, pour un terme maximal de vingt (20) ans, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3° que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts à effectuer, incluant leur refinancement, ne dépasse pas cette durée maximale;
- 4° que la Société soit autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS (5 396 291 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2016-182 concernant l'adoption du Règlement R-166 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 6 juin 2016

CHRISTIAN PORTELANCE
Secrétaire général adjoint

IDENTIFICATION**Dossier # :1166213004**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-166 autorisant un emprunt de 53 962 913 \$ pour financer le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) phase 1

CONTENU**CONTEXTE**

Voir pièces jointes

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne - Ext BERNIER
assistant-secrétaire

Tél : 514 280-8207
Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-07-18

Christian - Ext PORTELANCE
Secrétaire général adjoint

Tél : 514 280-5203
Télécop. : 514 280-6126

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 10.1

Assemblée du: 19 JUIN 2014

Résolution numéro: CA-2014-182

Recommandation

D'APPROUVER la modification du livre Programme triennal d'immobilisations 2016-2018, autorisant l'ajout du projet "Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1" sous la rubrique "Patrimoine immobilier et infrastructures" pour un montant de 53 962 913 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers.

D'APPROUVER un règlement d'emprunt autorisant le financement de 53 962 913 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers pour un terme maximal de vingt (20) ans pour le projet "Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1".

D'AUTORISER la Société à renflouer dans son fonds général une somme maximale de 5 396 291 \$, soit dix pourcent (10%) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objets de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

D.E. responsable: Ingénierie, infrast. et projets majeurs

Nom: François Chamberland

Titre: Directeur Exécutif

Date: 2014/5/12

Signature: [Signature]

D.E. responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Trésorier et directeur exécutif

Date: 2014/5/12

Signature: [Signature]

Secrétaire de l'assemblée: [Signature]

Exposé du besoin

Modification du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

Afin de pouvoir adopter un règlement d'emprunt pour financer le projet "Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1", il y a lieu de modifier le PTI 2016-2018.

Autorisation d'emprunt pour le "Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1"

La raison d'être de ce projet est de réduire le déficit de maintien des actifs infrastructures de la STM en prenant en charge des travaux, comme les toitures, les enveloppes de plusieurs bâtiments et les systèmes de chauffage ventilation et air climatisée, qui ne sont pas actuellement couverts dans les projets Réno-Systèmes, Réno-Infrastructures et Infrastructures RDA.

Le service de la dette annuel brut du projet pourrait être d'un maximum de 4 059 081 \$ à partir de 2016 basé sur un taux d'intérêt de 4,25% amorti sur une période de 20 ans.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

COPIE CONFORME
[Signature]
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTREAL 6-26-2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption d'un règlement d'emprunt pour le programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1

Démarche, solution proposée et conclusion

Les travaux visés dans ce programme permettront de prendre en charge l'entretien majeur des infrastructures non couvertes actuellement par les autres projets majeurs existants (Réno-Systèmes et Réno-Infrastructures) et Infrastructures RDA, soit tous les centres de transports et le plateau Youville. Celles-ci représentent 17 % de la valeur du parc d'actifs et 3 % du déficit de maintien des actifs infrastructures de la STM évalué à 1,7 G\$ en décembre 2015.

Considérant les années de mise en service de ces infrastructures, l'âge moyen des bâtiments visés est de 53 ans. La plupart des composantes et systèmes de bâtiment ont une durée de vie utile moyenne de 20 ans et celle des bâtiments est plutôt de 40 ans. Plusieurs infrastructures, dont leurs composantes et systèmes de bâtiment, ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile.

Ce vieillissement des infrastructures contribue à augmenter le déficit de maintien d'actifs de la STM. L'état des infrastructures requiert la mise en place de plusieurs interventions de remplacement d'équipements, de composantes, de systèmes de bâtiment ou de réfection d'envergure afin d'en assurer l'intégrité, leur pérennité et une continuation de leur usage auquel elles sont destinées.

Dans cette optique, l'ingénierie infrastructures a regroupé les travaux de réfection ou de remplacement d'équipements en un programme d'entretien, soit le programme d'entretien majeur des infrastructures.

Outre le remplacement ou la réparation des infrastructures en fin de vie utile, ce programme permet une optimisation des investissements dans le temps, c'est-à-dire effectuer les interventions au bon moment pour améliorer les performances opérationnelles et financières de l'entreprise.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (indiquer le nom et la date)

Comité: Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: 07 04 2016
JJ MM AAAA

Comité: Comité suivi des actifs

Date: 03 05 2016
JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM.

Le projet répond à sept (7) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020.

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Planification, finances et contrôle

Nom: Martin Lafontaine

Titre: Conseiller - Gestion financière de projets

Service: Planification, finances et contrôle

Nom: Réal Boyer

Titre: Chef de division - Soutien à l'exploitation et projets

Signature: 

Date: 12 MAI 2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption d'un règlement d'emprunt pour le programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Le programme d'entretien majeur des infrastructures propose des interventions en phases successives de 5 ans avec un chevauchement d'une année entre ces dernières. Le budget pour la première phase du programme PEMI est évalué à près de 54 M\$, pour une réalisation planifiée entre 2016 et 2021. Le budget tient compte des mesures transitoires requises pour minimiser les impacts sur les opérations et le maintien de l'offre de service actuelle.

Durant la préparation de la phase #1, une vision sur 15 ans fut développée pour couvrir l'horizon 2016-2031. Les travaux prévus dans les trois phases sont de natures similaires. Une mise en priorité des interventions, en fonction de l'état, de la vie utile et de la capacité de réalisation en détermine la phase de réalisation.

Les besoins en investissement pour les deux phases subséquentes sont estimés à 85 M\$ pour la période 2021-2026 et 85 M\$ pour la période 2026-2031. Ces phases subséquentes ne font pas partie de la présente demande.

Les principaux livrables pour le remplacement ou la réparation des équipements et composantes de bâtiment couvrent les toitures, l'enveloppe de plusieurs bâtiments (murs, fenêtres), les portes de garage et coupe-feux, les Systèmes de Chauffage Ventilation et Air Climatisé (CVAC), l'éclairage, la distribution électrique et les génératrices, les équipements de production liés à l'infrastructure (laveur d'autobus), les dalles intérieures et la mise aux normes de locaux techniques (chambres à batterie, chambres des huiles et autres).

Ce programme est présenté au PTI 2016-2018 de la STM et est en lien avec les orientations de l'entreprise, avec le Plan de développement durable 2020 et il contribue à freiner la croissance du déficit de maintien d'actifs pour les actifs couverts en contribuant à près de 54 M\$ pour la première phase pour une réduction de 36 % du déficit total attendu en 2021. Les phases subséquentes permettront de poursuivre cet effort et de contrôler et maintenir un déficit moyen en maintien d'actif évalué à 90 M\$.

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Chantier 1 : Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique

Chantier 6 : Limiter nos émissions atmosphériques

Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

Chantier 8 : Agir en employeur responsable

Chantier 10 : Engager nos parties prenantes

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption d'un règlement d'emprunt pour le programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne « Imputation 3 » et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat: de

JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme SOFIL (85%) ainsi qu'un financement additionnel de 15% par la ville de Montréal, puisque les dépenses entre autres pour les toitures, portes de garages et les systèmes de chauffage ventilation et air climatisée et autres sont admissibles à la subvention. Cette qualification devra être confirmée par le MTMDET. Des demandes de subventions finales seront déposées au MTMDET.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Trésorier: 


Disponibilité des fonds ?

Date: **27/5/2016**

Annexe 1
VENTILATION DES COÛTS

Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1 (R-166)	
Biens et services	36 806 747 \$
Main-d'œuvre (en régie, en ingénierie et support finances)	8 245 911 \$
Sous-total (avant inflation, contingences et frais financiers et après taxes) :	45 052 658 \$
Contingences (10%)	4 505 266 \$
Inflation	4 404 989 \$
Sous-total avant frais financiers :	53 962 913 \$
Frais financiers	0 \$
<u>GRAND TOTAL PROJET</u>	<u>53 962 913 \$</u>

Si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence
* pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent Règlement dont la dépense est plus élevée.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme d'entretien majeur des Infrastructures Phase 1	Date :	1 ^{er} juin 2016
Numéro	R-166	Montant :	53 962 913 \$

CONTENU

CONTEXTE

La valeur de remplacement du parc d'infrastructures et de son patrimoine est évaluée à plus de 14,5 G\$, soit environ 56 % de l'actif total de la STM évalué à environ 26 G\$. Ces actifs comptent plus de 400 adresses civiques dont notamment les centres de transport, les ateliers de réparation métro, les stations, structures auxiliaires, tunnels et bâtiments administratifs, ainsi que leur contenu tels que les œuvres d'art et les équipements. Une partie de ces actifs ont une valeur patrimoniale reconnue.

Leur maintien continu vise à poursuivre l'utilisation à laquelle ils sont destinés, à réduire leur probabilité de défaillance ou d'en contrer la vétusté physique et à assurer la santé et la sécurité des personnes. La réfection de ces actifs, qui ont atteint leur fin de vie utile, est essentielle au maintien d'un environnement sécuritaire.

Dans le but de maintenir ces actifs, des bureaux de projets ont été créés, tels que Bureaux de Projets Infrastructures Métro, Bureaux de Projets Équipements Fixes Métro et des projets Infrastructures réseau des bus (RDA). Par leur nature, les travaux réalisés ont permis la mise à niveau de plusieurs infrastructures.

Cependant, un certain nombre d'infrastructures sont toujours sans plan d'investissement structuré tels que les centres de transport, ateliers de réparation, certains bâtiments administratifs et le plateau Youville.

Le vieillissement de ces bâtiments, et de leurs composantes en fin de vie, provoque un nombre croissant d'interventions d'entretien dont les impacts se reflètent sur l'exploitation, en particulier pour les centres de transport. Cette situation entraîne de nombreuses interventions afin de corriger temporairement les problèmes. De plus, ces interventions correctives se font en mode non planifié ce qui engendre des difficultés d'organisation pour l'exploitation ainsi qu'un manque d'efficacité dans la réalisation des projets.

Le programme d'entretien majeur des infrastructures couvre un actif représentant 17 % de la valeur du parc d'infrastructures actuel et comprend les travaux de réfection dans les centres de transport, ateliers de réparation, certains bâtiments administratifs et le plateau Youville. Aucun de ces lieux n'est couvert par les autres projets en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure du Conseil d'administration de la STM sur ce projet.

DESCRIPTION


Le programme d'Entretien Majeur des Infrastructures vise à s'attaquer au déficit de maintien d'actif en réalisant des travaux de réfection sur les centres de transport et au plateau Youville. Le contenu de la présente demande est pour la phase #1 d'un programme qui se déclinera sur plusieurs phases.


Plus précisément, les travaux visés dans ce programme permettront de prendre en charge l'entretien majeur des infrastructures non couvertes actuellement par les autres projets majeurs existants (Bureaux de Projets Infrastructures Métro, Bureaux de Projets Équipements Fixes Métro et des projets Infrastructures RDA), soit les centres de transport, ateliers de réparation, certains bâtiments administratifs et le plateau Youville.

La liste des livrables retenus fut définie par l'ingénierie infrastructures suite aux inspections de la grande majorité des lieux. Les livrables prioritaires ont été présentés aux différentes directions concernées pour s'assurer de la faisabilité des interventions dans un milieu exploité et les contraintes et mesures de mitigation ont été identifiées.

Les principaux actifs d'infrastructures touchés sont :

- Toitures
- Enveloppes de plusieurs bâtiments (murs, fenêtres)
- Portes de garage / portes coupe-feux
- Systèmes de Chauffage Ventilation et Air Climatisé (CVAC)
- Éclairages
- Distributions électriques


COPIE CONFORME
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTREAL 6.06.2016

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme d'entretien majeur des Infrastructures Phase 1	Date :	1 ^{er} juin 2016
Numéro	R-166	Montant :	53 962 913 \$

- Génératrices
- Équipements de production liés à l'infrastructure (laveur d'autobus)
- Dalles intérieures
- Locaux techniques (chambre à batterie, chambre des huiles et autres)
- Structures de toit (dalles Siporex et autres)

JUSTIFICATION

Le programme d'entretien majeur des infrastructures s'inscrit dans une optique de maintien des infrastructures pour une meilleure efficacité opérationnelle. La direction de la STM a approuvé ce programme qui contribuera au plan stratégique de l'entreprise au niveau des piliers : améliorer l'expérience client et assainir nos finances.

Les bénéfices du projet sont :

- Optimisation des investissements en maintien d'actifs dans le temps pour améliorer la performance opérationnelle
- Optimisation des investissements dans le temps pour permettre d'intervenir au bon moment et d'améliorer la performance financière des investissements d'affaires en maintien d'actifs
- Financement prévisible et amélioré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est de 53 962 913 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les contingences et l'inflation.

Suite à une évaluation du dossier par la division soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme SOFIL (85 %) ainsi qu'un financement additionnel de 15 % par la ville de Montréal, puisque les dépenses entre autres pour les toitures, portes de garages et les systèmes de chauffage ventilation et air climatisé et autres sont admissibles à la subvention. Cette qualification devra être confirmée par le MTMDET. Des demandes de subventions finales seront déposées au MTMDET.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à 7 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020.

Chantier 1 : Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Ce programme vise notamment à améliorer la disponibilité des infrastructures nécessaires pour l'entretien et la réparation des véhicules requis pour maintenir/bonifier l'offre de service.

Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

En réduisant la probabilité de défaillance et en contrant la vétusté, le programme permet d'éviter les travaux effectués en mode urgence, plus coûteux qu'en mode planifié. Il permet aussi d'optimiser les investissements en intervenant au moment opportun durant le cycle de vie des infrastructures et ainsi produire un effet de levier pour améliorer les performances opérationnelle et financière de la STM.

Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique


Le programme intégrera plusieurs mesures environnementales et tiendra compte des coûts totaux de propriété (achat, installation, utilisation, entretien, disposition) et de la durée de vie escomptée, permettant des économies à long terme.

Chantier 6 : Limiter nos émissions atmosphériques

La conception ou le remplacement des systèmes de chauffage et de ventilation visera une meilleure efficacité énergétique selon les paramètres du projet.

Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

Des exigences environnementale et d'acceptabilité sociale seront incluses aux documents d'appels d'offres (gestion des matières résiduelles, atténuation des nuisances pour les riverains, choix des matériaux, SST, etc.).

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Programme d'entretien majeur des Infrastructures Phase 1	Date :	1 ^{er} juin 2016
Numéro	R-166	Montant :	53 962 913 \$

Chantier 8 : Agir en employeur responsable

Ce programme améliore la santé et la sécurité des employés. L'accessibilité universelle sera incluse lorsque les paramètres du projet le permettront.

Équipements CVAC sélectionnés avec des niveaux de bruit bas et ajout de mesures acoustiques si requis.

Chantier 10 : Engager nos parties prenantes

En conformité avec la directive sectorielle sur l'acceptabilité sociale des projets, une évaluation des enjeux potentiels sur les parties prenantes externes sera faite pour les différents livrables et une stratégie sera mise en place lorsqu'appropriée.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le programme d'Entretien Majeur Infrastructures (PEMI) assure la continuité de nos investissements d'affaires dans le maintien d'actifs. Donc, les risques de ne pas développer ce programme sont :

- Augmentation des coûts d'entretien;
- Augmentation des coûts associés aux travaux temporaires;
- Perte de fiabilité et baisse de la disponibilité des infrastructures, ce qui affecte directement la mission de l'entreprise;
- Plusieurs de ces impacts peuvent affecter l'attrait des services de la STM et ainsi résulter en une baisse d'achalandage;
- La dégradation des infrastructures risque d'avoir un impact négatif sur l'image de l'entreprise;
- Réalisation de travaux en mode urgence, non planifiés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une présentation a été faite au directeur de l'entretien des infrastructures. Le directeur à l'entretien Bus en centre de transport a aussi été rencontré afin confirmé la faisabilité de la planification et de la collaboration des opérations lors de la mise en œuvre. Des présentations ont aussi été faites aux comités GPP et CSA, ainsi qu'au comité de direction en mai dernier. Les surintendants des centres de transport où des travaux auront lieux seront consultés au moment de planifier les travaux pour chaque lieu.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Échéancier
Inscription au PTI	
Demande de règlement d'emprunt	CA de juin 2016
Plan & devis (mandat Ingénierie infrastructures STM)	De Juin 2016 à décembre 2021
Demande de subvention	De Juin 2016 à décembre 2021
Appels d'offres construction	De Juin 2016 à mai 2021
Octroi contrat de construction	De Décembre 2016 à juin 2021
Travaux de construction	De Décembre 2016 à Décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

Annexe 1
VENTILATION DES COÛTS

	Description	R-166
A	Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1 (R-166) (BUS)	
	Biens et services	29 641 411 \$
	Main-d'œuvre	6 640 642 \$
	Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :	36 282 053 \$
	Contingences	3 628 205 \$
	Inflation	3 547 450 \$
	Sous-total avant frais financiers :	43 457 708 \$
	Frais financiers	0 \$
	Total :	43 457 708 \$
B	Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1 (R-166) (METRO)	
	Biens et services	7 165 336 \$
	Main-d'œuvre	1 605 269 \$
	Sous-total (avant taxes, inflation, contingences et frais financiers) :	8 770 605 \$
	Contingences	877 061 \$
	Inflation	857 539 \$
	Sous-total avant frais financiers :	10 505 205 \$
	Frais financiers	0 \$
	Total :	10 505 205 \$
	<u>GRAND TOTAL PROJETS A et B</u>	<u>53 962 913 \$</u>



RÈGLEMENT R-166

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (53 962 913 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ENTRETIEN MAJEUR DES INFRASTRUCTURES – PHASE 1

ATTENDU que la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») exploite une entreprise de transport en commun de passagers composée d'un réseau d'autobus et d'un réseau de métro;

ATTENDU que pour lui permettre de réaliser son mandat d'exploitation d'une entreprise de transport en commun de passagers, la Société est propriétaire d'un vaste parc d'infrastructures composé de plus de 400 adresses civiques incluant notamment des centres de transport, des ateliers de réparation de métro, des stations de métro, des structures auxiliaires, des tunnels, des bâtiments administratifs de même que leur contenu et équipements;

ATTENDU que les composantes et les systèmes de bâtiment de plusieurs de ces infrastructures ont atteint ou sont en voie d'atteindre leur fin de vie utile et qu'afin d'assurer leur intégrité, leur pérennité et maintenir l'usage pour lequel ils sont destinés, il y a lieu de procéder à des interventions de remplacement d'équipements, de composantes, de systèmes de bâtiment et de réfection d'envergure;

ATTENDU que les travaux de réparation et d'entretien ont été regroupés en un programme d'entretien divisé en phases successives, désigné comme étant le programme d'entretien majeur des infrastructures (PEMI) et qu'il y a lieu de mettre en œuvre celui-ci;

ATTENDU que de façon générale, le programme vise le remplacement ou la réparation des équipements et composantes de bâtiment comme les toitures, l'enveloppe de plusieurs bâtiments, les portes de garage et coupe-feux, les systèmes de chauffage ventilation et air climatisé, l'éclairage, la distribution électrique et les génératrices, les équipements liés à l'infrastructure, les dalles intérieures, les locaux techniques et les structures de toit;

ATTENDU qu'il est requis d'octroyer des contrats de biens, de services, de services professionnels et de construction dans le cadre du programme;

ATTENDU que certains frais de main-d'œuvre interne doivent être imputés à ce règlement pour permettre la réalisation de ce programme;

ATTENDU que le projet « Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1 » doit être ajouté à la rubrique « Patrimoine immobilier et infrastructures » au « Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 » de la Société;

ATTENDU que l'ensemble des coûts de ce projet est estimé à **CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (53 962 913 \$)**, incluant les frais financiers, le tout selon les informations contenues à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ATTENDU qu'il est opportun pour la Société de défrayer les coûts de la réalisation du projet prévu au présent règlement au moyen d'un ou de plusieurs emprunts à long terme;

ATTENDU que des emprunts temporaires devront être contractés dans le cadre de la réalisation du projet et qu'il est nécessaire de pourvoir au paiement des intérêts qui seront encourus sur ces emprunts temporaires;

ATTENDU qu'il est aussi nécessaire de pourvoir au paiement des dépenses accessoires, aux émissions de titres ou aux contrats qui serviront à contracter cet ou ces emprunts, à l'escompte, aux frais de change, aux frais légaux et autres dépenses incidentes;

ATTENDU que les montants indiqués à l'annexe 1 étant des estimations, si un montant indiqué à cette annexe pour un des éléments y mentionnés s'avère moins élevé que prévu, la différence pourra être utilisée pour le paiement de tout autre élément contenu dans cette annexe, dont la dépense est plus élevée;

ATTENDU que la Société doit, en conséquence, contracter un ou plusieurs emprunts totalisant la somme en principal de **CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (53 962 913 \$)** pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins mentionnées ci-dessus et qu'il y a lieu pour elle d'y pourvoir au moyen d'un règlement d'emprunt;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS (5 396 291 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre du présent règlement, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société aux fins du règlement avant son adoption.

IL EST STATUÉ ET DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-166 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement;

ARTICLE 2 La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **VINGT (20) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (53 962 913 \$)** dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées dans le préambule du présent règlement et à l'annexe 1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 3 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer, de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais pourvu que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2;

ARTICLE 4 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **CINQ MILLIONS TROIS CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE DOLLARS (5 396 291 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son adoption;

ARTICLE 5 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 1^{ER} JUIN 2016




PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration



SYLVIE TREMBLAY
Secrétaire générale

PROCHAINE PAGE : ANNEXE 1


COPIE CONFORME
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 6.06.2016

ANNEXE 1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-166

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE CINQUANTE-TROIS MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE-DEUX MILLE NEUF CENT TREIZE DOLLARS (53 962 913 \$) POUR FINANCER LE PROGRAMME D'ENTRETIEN MAJEUR DES INFRASTRUCTURES – PHASE 1

PROJET	Montant estimé	Total
PROGRAMME D'ENTRETIEN MAJEUR DES INFRASTRUCTURES PHASE 1		
Biens et services :	36 806 747 \$	
Main-d'œuvre :	8 245 911 \$	
SOUS-TOTAL (AVANT INFLATION, CONTINGENCES, FRAIS FINANCIERS ET APRÈS TAXES) :		45 052 658 \$
Contingences :	4 505 266 \$	
Inflation :	4 404 989 \$	
SOUS-TOTAL (AVANT FRAIS FINANCIERS) :		53 962 913 \$
FRAIS FINANCIERS :		0 \$
GRAND TOTAL :		<u>53 962 913 \$</u>



Dossier # : 1162577023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Approuver la nomination de Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
QUE soit nommée Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-06-23 08:56

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 13 juin 2016

Résolution: CA16 10 247

Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit recommandé au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1162577023

Christine BLACK

Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe PAPINEAU

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 14 juin 2016



Dossier # : 1162577023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :
QUE soit nommée Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île.

Signé par Rachel LAPERRIÈRE **Le** 2016-05-26 16:55

Signataire :

Rachel LAPERRIÈRE

Directrice de l'arrondissement Montréal-Nord
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1162577023

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction Performance_Greffe et Services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Centre local de développement
Projet :	-
Objet :	Recommander au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet de loi 28 concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours du budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, adopté le 20 avril 2015 comme chapitre 8 des lois de 2015, prévoit, par la modification de diverses dispositions concernant la gouvernance municipale en matière de développement local et régional, que l'agglomération de Montréal doit mettre en place un point de service pour le territoire composé de celui des arrondissements d'Anjou, de Montréal-Nord, de Saint-Léonard, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est.

Suite à la restructuration des centres locaux de développement sur le territoire de la ville de Montréal, le nouveau centre local de développement de l'Est est maintenant en activité. Ce dernier porte maintenant la désignation PME MTL Est-de-L'île. Le PME MTL Est-de-L'île accueille les entrepreneurs, les résidents et les organisations des arrondissements de d'Anjou, de Montréal-Nord, Saint-Léonard, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, ainsi que de la Ville de Montréal-Est qui souhaitent obtenir du soutien en matière d'entrepreneuriat ou de développement de la main-d'œuvre.

Il a été convenu que la gouvernance de ce point de service sera établie à partir d'un nouvel organisme, le PME MTL Est-de-L'île, dont la composition du conseil d'administration sera adaptée afin de prévoir une représentation provenant de chacun des territoires. Le conseil d'administration sera composé de 15 personnes ayant le droit de vote, soit 5 administrateurs élus des conseils d'arrondissement et de la Ville de Montréal-Est et 10 administrateurs représentants des gens d'affaires, dont deux pour chacun des territoires.

Les administrateurs provenant du milieu des affaires n'ont pas à être nommé par le conseil d'agglomération, seule la nomination des élus doit être approuvée par le conseil d'agglomération de la Ville de Montréal.

Ainsi, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération

de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, pour siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord recommande au conseil d'agglomération de nommer Mme Christine Black, mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, afin de siéger au conseil d'administration de la PME MTL Est-de-L'île.

JUSTIFICATION

La participation d'un représentant élu de l'arrondissement au conseil d'administration de la nouvelle organisation de développement économique locale a pour but d'assurer la cohérence, la complémentarité, la concertation et le suivi des interventions communes de cette organisation et de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun aspect financier pour l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La nomination de l'élu de l'arrondissement au sein de la nouvelle organisation est primordiale afin de ne pas retarder le démarrage des activités de l'organisation ainsi que l'accompagnement et le financement des projets d'affaires des entreprises de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Nomination par le conseil d'agglomération

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 328-4000 poste 4027

Télécop. : 514 328-4299

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-04-04

Marie Marthe PAPINEAU
Secrétaire d'arrondissement

Tél : 514 328-40200 poste
4027

Télécop. : 514 328-4299